

RAPPORT
PRÉSENTATION

DE



Pièce n° 1 du dossier de Scot

SCOT APPROUVE LE 27 FEVRIER 2014



Conformément au Code de l'urbanisme, le présent rapport de présentation se compose des pièces suivantes :

1.1 Diagnostic et Etat initial de l'environnement

1.2 Explication des choix retenus pour établir le projet

1.3 Analyse et justification de la consommation d'espace

1.4 Evaluation environnementale et indicateurs de suivi du SCOT

1.5 Phases de réalisation envisagées

1.6 Articulation du SCOT avec les autres plans et programmes

1.7 Résumé non technique

DIAGNOSTIC & ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT



Ce document se compose de :

- *cahier 0, analyse transversale ;*
- *cahier 1, démographie, économie, d'équipements, services ;*
- *cahier 2, Etat Initial de l'Environnement (EIE) ;*
- *cahier 3, paysage, transports et d'aménagement*

Pièce n° 1-1 du rapport de présentation

SCOT APPROUVE LE 27 FEVRIER 2014



GESTION DU DOCUMENT

REFERENCES

Référence interne	Diagnostic-SCOTAT - pièce 1.1
Version.révision	3
Date	Février 2014

REDACTION

Rôle	Nom
Auteurs principaux	Erwan BACONNIER, Marielle FROSINI, Frédéric PILLOT, Sabine VAYSSADE, Lisa VINASSAC
Autres auteurs	Christophe BINET, Véronique BISSON, Didier DELZOR, Philippe PLANTAGENEST
Contrôle qualité	Laure FLANDRE

SUIVI DES MODIFICATIONS

Indice	Date	Origine	Contenu
V1	08/07/2011	Version d'origine	
V2	17/06/2013	Actualisation	Dossier d'arrêt
V3	Février 2014	Prise en compte avis des PPA et de l'enquête publique	Dossier d'approbation



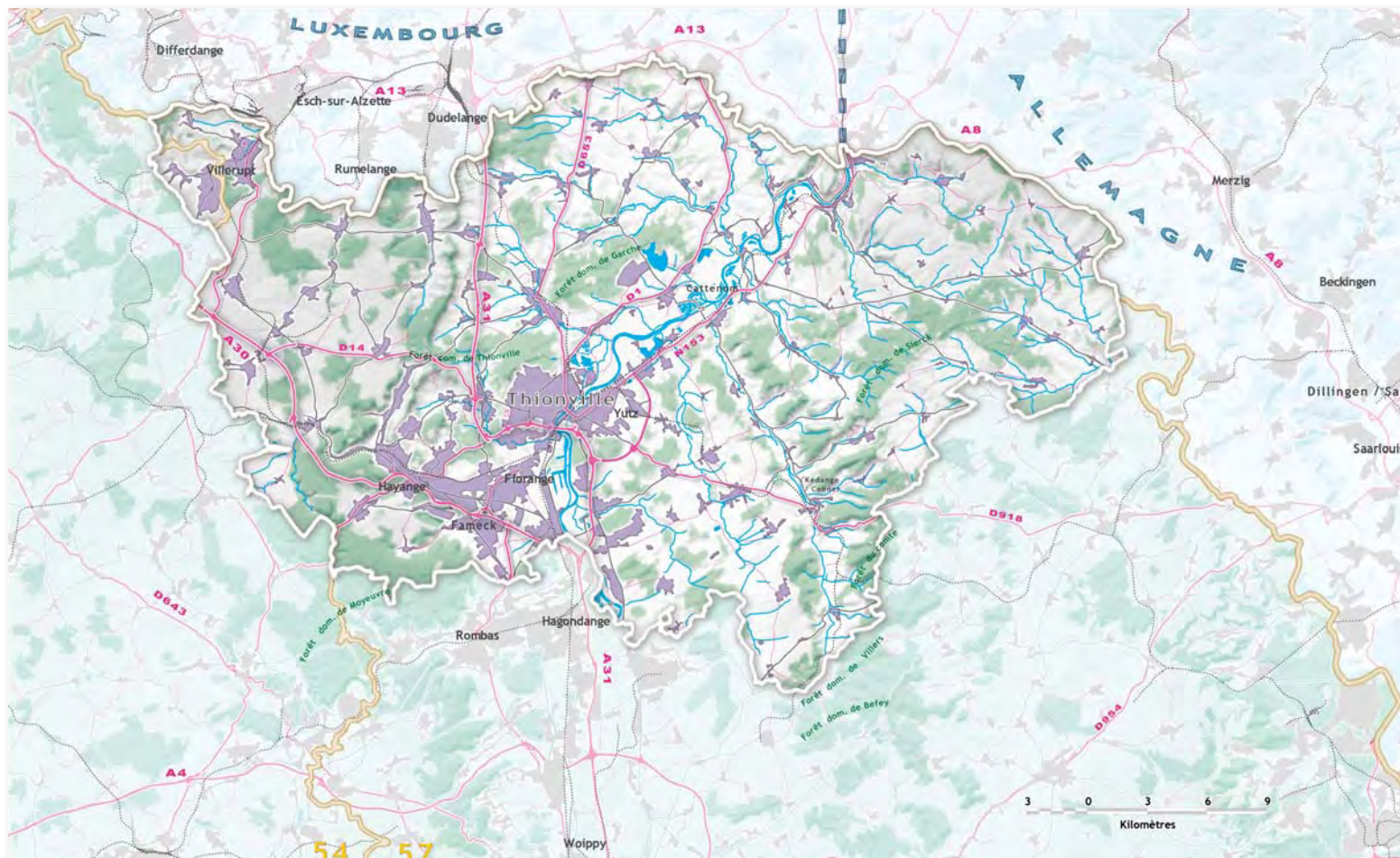
Le présent document été réalisé sous l'égide du groupement « PROSCOT », pour le compte du Syndicat Mixte du SCOT de l'Agglomération Thionilloise (SCOTAT)

SOMMAIRE DU « CAHIER 0 »

PREAMBULE	5
INTRODUCTION	9
UN BREF REGARD SUR LE PASSE	13
ACTUALISATION	20
UN REGARD SUR AUJOURD’HUI : FAITS MARQUANTS, ENJEUX, PERSPECTIVES	24
UN BREF REGARD SUR LE FUTUR : LES EVOLUTIONS POSSIBLES DU TERRITOIRE	73

PREAMBULE

Le territoire du SCOT de l'agglomération thionvilloise (SCOTAT) – Source : PROSCOT, 2011



PREAMBULE

LE NOUVEAU CADRE DU RAPPORT DE PRÉSENTATION DU SCOT

La Loi portant engagement national pour l'environnement (ENE), dite « Grenelle 2 », modifie profondément l'objectif et l'architecture du rapport de présentation et du diagnostic du SCOT.

Le nouvel article L. 122-1-2 du code de l'urbanisme, tel qu'il émane de la loi « Grenelle 2 »¹, définit le « nouveau » rapport de présentation du SCOT :

« Le rapport de présentation explique les choix retenus pour établir le projet d'aménagement et de développement durables et le document d'orientation et d'objectifs en s'appuyant sur un diagnostic établi au regard des prévisions économiques et démographiques et des besoins répertoriés en matière de développement économique, d'aménagement de l'espace, d'environnement, d'équilibre social de l'habitat, de transports, d'équipements et de services.

Il présente une analyse de la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers au cours des dix années précédant l'approbation du schéma et justifie les objectifs chiffrés de limitation de cette consommation compris dans le document d'orientation et d'objectifs.

Il décrit l'articulation du schéma avec les documents mentionnés à l'article L. 122-1-12 et L. 122-1-12-1, avec lesquels il doit être compatible ou qu'il doit prendre en compte. »

¹ Loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement, art. 17, I, 2°.

LES CONSEQUENCES POUR LE DIAGNOSTIC DU SCOT

On voit bien qu'au-delà des nouvelles données à mettre en lumière (consommation d'espace, notamment), la « philosophie » du diagnostic est de décrire la « trajectoire » récente du territoire, son mode de développement, dans une perspective transversale et globale : le diagnostic et l'état initial de l'environnement (EIE) doivent fournir les matériaux de la cohérence du projet, et, en particulier, servir à expliquer les choix retenus pour le PADD au travers d'alternatives étudiées dans le cadre de l'élaboration du SCOT.

C'est pourquoi le diagnostic intègre une perspective prospective à long terme.

Plus généralement, le diagnostic a été conçu comme une description de la « trajectoire » du territoire dans tous les domaines de compétence du SCOT, visant à présenter le plus clairement possible les enjeux, les risques et les opportunités du territoire, afin de « fonder » le projet du SCOT, exprimé dans le PADD, sur des éléments quantitatifs et qualitatifs solides : le projet ne sera évidemment pas la simple reprise des « tendances lourdes » à l'oeuvre dans le périmètre du SCOT, mais leur connaissance doit permettre de déterminer les moyens à développer pour infléchir ces tendances dans le sens souhaité.

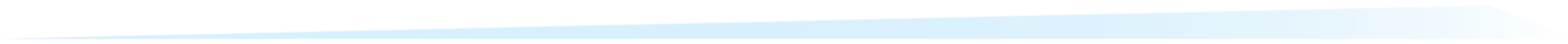
LA STRUCTURE DU DOCUMENT (PARTIE 1.1. DU RAPPORT DE PRÉSENTATION)

Cette première partie du rapport de présentation comporte quatre cahiers¹ :

- **Le présent cahier (cahier 0)**, qui constitue une présentation générale, transversale et synthétique du diagnostic, et peut être utilisée seule, les autres cahiers représentant un complément détaillé et thématique des questions abordées ici ;
- **Le cahier 1**, qui comprend le diagnostic des questions de démographie, d'économie, d'équipements et de services ;
- **Le cahier 2**, qui correspond à l'Etat Initial de l'Environnement (EIE) ;
- **Le cahier 3**, qui aborde les questions de paysage, de transports et d'aménagement du territoire. Ce cahier 3 comprend entre autres l'analyse de la consommation d'espace prévue par la Loi « Grenelle2 »².

¹ Pour faciliter la lecture du diagnostic, il a été choisi de rassembler la plupart des illustrations (photos, cartes, schémas, graphiques et tableaux) sur la page de gauche, de placer systématiquement le texte face à ces illustrations, en page droite (page impaire), de prévoir l'édition du document en recto-verso pour respecter cette alternance images/texte.

² Cette analyse sera précisée par l'étude du recensement général agricole (RGA) qui devrait être disponible fin 2011.



INTRODUCTION



Le périmètre du SCOT de l'agglomération Thionilloise, entre Metz et Luxembourg (Proscot, 2010)

Les 99 Communes et les 6 EPCI du SCOTAT (Proscot, 2010)



- Communauté d'agglomération Portes de France - Thionville
- Communauté d'agglomération du Val de Fensch
- Communauté de communes de l'Arc Mosellan
- Communauté de communes des Trois Frontières
- Communauté de communes de Cattenom et environs
- Communauté de communes Pays Haut Val d'Alzette

INTRODUCTION

UN PERIMETRE COHERENT

Le périmètre du SCOT de l'agglomération thionilloise coïncide pratiquement avec les deux arrondissements de Thionville-Ouest (n° INSEE : 578) et de Thionville-Est (n° INSEE : 577).

Par rapport à ces arrondissements, seuls manquent au périmètre du SCOT le canton de Moyeuvre-Grande et les communes de Richemont et Mondelange, déjà inclus dans le SCOT messin.

En revanche, appartiennent au SCOT deux communes de Meurthe-et-Moselle : Villerupt et Thil qui font partie de la Communauté de Communes « Pays Haut du Val d'Alzette ».

Au global, ce périmètre constitue un ensemble cohérent, pour lequel l'agglomération thionilloise, qui occupe la partie centrale du périmètre, constitue dans tous les cas un pôle essentiel, sur les plans administratif, économique et de services.

A plus large échelle, le SCOTAT représente l'extrémité nord de la partie française du « sillon lorrain » ; mais, du point de vue européen, il représente un territoire médian entre Metz et Luxembourg, et entre Metz et la Sarre Allemande.

UNE CONSTRUCTION RECENTE

Le périmètre du SCOT a été arrêté le 25 octobre 2004, et mis à jour par arrêté inter préfectoral du 15 janvier 2009, le Syndicat Mixte ayant été créé par arrêté inter préfectoral du 3 septembre 2009 .

Il s'agit donc d'un périmètre et d'un syndicat récents, qui s'appuient sur les six EPCI que compte le Syndicat Mixte, et qui permet d'analyser, de développer et de mettre en cohérence les politiques d'aménagement d'un vaste territoire frontalier occupant toute la partie nord-ouest du département de la Moselle.

Le périmètre du SCOTAT comporte **99 communes** appartenant à deux communautés d'agglomération et quatre communautés de communes pour un **total de 239 181 habitants en 2008**.

Ce périmètre est concerné par plusieurs documents « supra-territoriaux » en projet ou en application : la Directive Territoriale d'Aménagement (**DTA**) des Bassins Nord Miniers Lorrains, actuellement applicable, avec laquelle le SCOT doit être compatible, et les projets de Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (**SAGE**) du bassin ferrière lorrain avec lequel le SCOT doit être compatible, et d'Opération d'Intérêt National (**OIN**) sur la partie française de l'éco-agglomération transfrontalière « Alzette-Belval » que le SCOT doit prendre en compte.

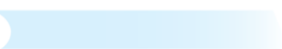
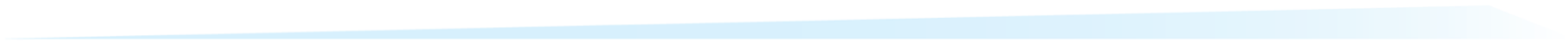
UN TERRITOIRE EN MOUVEMENT

Au plan le plus global, le territoire du SCOT de l'agglomération de Thionville se présente comme un espace en mouvement, ayant mis en oeuvre les conditions d'un rebond notable à la suite de la crise de la sidérurgie, en utilisant sa situation privilégiée à l'une des extrémités du « sillon lorrain » et à proximité du Grand-Duché du Luxembourg.

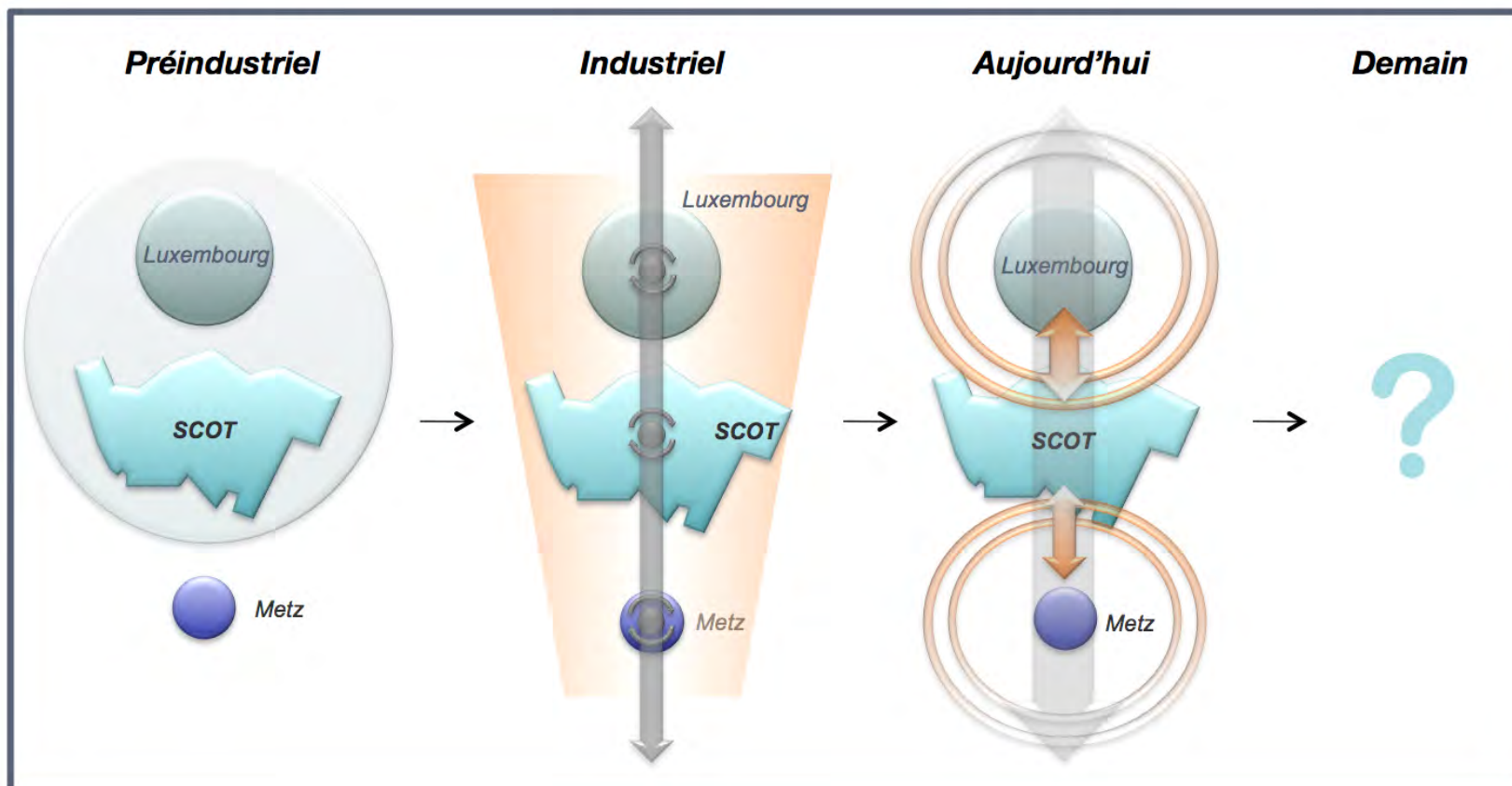
Le diagnostic détaillera les conditions, les limites et l'ampleur de ce rebond, que le dernier recensement de la population (2008) vient de confirmer à l'heure où ces lignes sont écrites, et qui représente une spécificité forte au sein des territoires français marqués par une crise industrielle majeure.

Cependant, les données qui seront précisées dans le diagnostic montrent également que ce rebond ne constitue pas « la fin de l'histoire » pour le SCOTAT, mais, au contraire « le début du commencement » : la période actuelle est celle d'une transition dans tous les domaines, et, d'abord, sur le plan économique, pour lequel l'étape qui vient de s'achever représente un potentiel à exploiter.

Dans ce cadre, le SCOT de l'agglomération thionilloise visera à déterminer, dans le champ de ses compétences, les « leviers » permettant de révéler ces potentialités nouvelles, pour atteindre les objectifs que les élus du territoire fixeront dans leur projet de territoire.



UN BREF REGARD VERS LE PASSÉ...



L'ECLAIRAGE DE LA LONGUE DUREE

Il n'appartient pas au diagnostic d'un SCOT de s'attarder sur les questions historiques ; cependant, dans le cas particulier de l'agglomération de Thionville, l'éclairage de la longue durée peut permettre de mesurer l'évolution du territoire et de son système urbain en relation avec les villes proches, notamment Metz et Luxembourg.

UN PASSE LOINTAIN COMMUN AVEC LE LUXEMBOURG

Au moment où se dessinent les structures territoriales de l'Europe occidentale, l'actuel périmètre du SCOT de l'agglomération thionilloise apparaît clairement lié au Luxembourg.

Les frontières varieront, l'ensemble appartiendra, selon les époques à la Lotharingie, au Saint-Empire Romain Germanique ou à la France, mais, du X^{ème} au XVIII^{ème} siècle, l'essentiel du périmètre du SCOT sera inclus dans le comté puis le duché du Luxembourg ; cette unité ne sera rompue qu'après le retour du Luxembourg aux Habsbourg en 1697.

Cette histoire commune est à la fois la cause et le produit d'une réalité :

- géologique et géographique : le «Gutland» luxembourgeois, ou « bon pays », au sud du Grand-Duché, appartient au plateau lorrain qui constitue la bordure du bassin parisien ; la vallée de la Moselle constitue un trait d'union puissant;
- et d'une réalité linguistique donc sociale : le francique luxembourgeois – « lëtzebuurger platt » - se retrouve notamment, traditionnellement, dans les cantons de Cattenom, Metzervisse et Sierck-les-Bains.

De ce point de vue, il est intéressant de remarquer que l'actuel développement des liens économiques et migratoires entre le Luxembourg et la Lorraine constituent, dans les faits, la reprise de liens anciens, interrompus par le rattachement de Thionville à la France.

Ces liens se sont développés dès que la construction européenne les a facilités (libre circulation, Schengen, Euro), ce qui montre, dans l'évolution récente du territoire, une permanence de la géographie et de l'histoire...

UNE REALITE INDUSTRIELLE COMMUNE MAIS DISSOCIEE

L'autre grand tournant de l'histoire locale, l'industrialisation sidérurgique, compte tenu des ressources du sous-sol, s'est développé de manière symétrique de part et d'autre de la frontière.

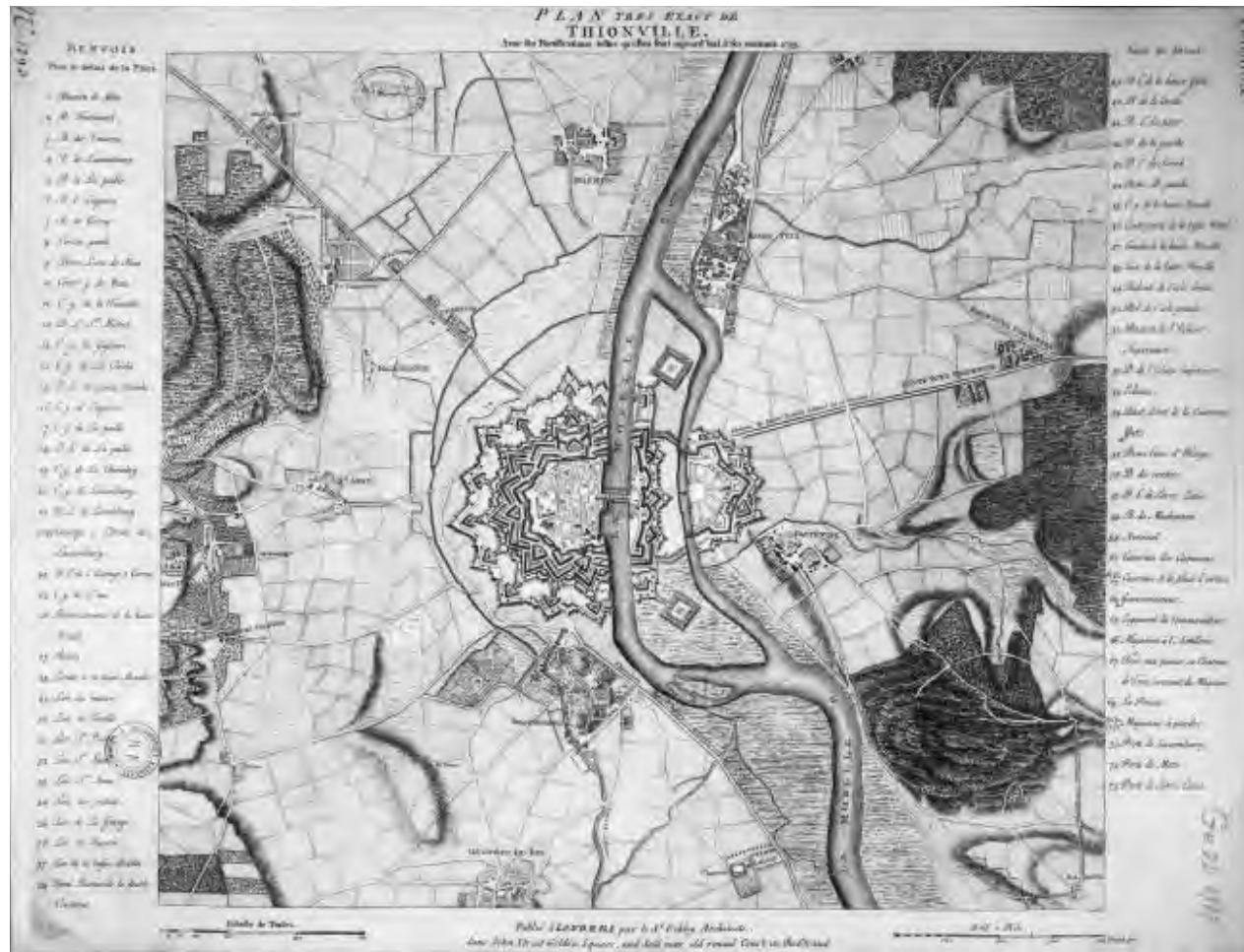
Mais cette symétrie ne doit pas faire illusion : les liens humains et économiques ne se sont jamais interrompus, mais l'importance des frontières et des marchés nationaux, notamment en France, a conduit à des développements simultanés, mais relativement séparés.

Un axe nord-sud s'est cependant développé, dans le sillon lorrain, pourtant entravé dans la période du rattachement de l'Alsace-Moselle à l'empire allemand.

L'industrialisation a conduit à un système urbain en fort développement, organisé autour des trois pôles de Luxembourg, Thionville et Metz, et de l'apparition, notamment dans le Val de Fensch, de polarités nouvelles.

Les trois polarités principales de cet espace sont, initialement, développées de façon autonome, « l'effet-frontière » jouant un rôle important.

PLAN DE THIONVILLE, 1753



LES PHENOMENES RECENTS

DES DESTINS CROISES

Depuis les années '90 et surtout dans la dernière décennie, l'évolution du système urbain du nord-Lorraine et du Luxembourg a été caractérisée par la généralisation d'extensions urbaines, tant résidentielles qu'économiques, qui ont tendu à unifier l'axe Metz / Thionville / Luxembourg dans un continuum urbain en devenir.

Cette évolution a été soutenue par des migrations domicile-travail de plus en plus longues et nombreuses, comme l'indique le recouvrement des aires urbaines de Metz et de Thionville (*c'est-à-dire des aires d'influences économiques de ces 2 villes*).

Les systèmes urbains de Thionville et de Luxembourg se sont à nouveau rejoints, au terme d'une évolution qui reprend les lignes de force géographiques du sillon lorrain.

Si les fils de l'histoire se renouent, c'est que le Luxembourg, en reconversion de la sidérurgie dont la crise a été simultanée à celle de la Lorraine française, a connu un développement sans pareil du secteur tertiaire et financier, qui le classe désormais parmi les pays les plus riches (en PIB par habitant) du monde, en seconde position derrière le Qatar.

UNE PERIURBANISATION CLASSIQUE

Le caractère transfrontalier de l'espace concerné par ces mutations ne doit pas faire illusion : ce qui est en cours entre Luxembourg et Metz est un phénomène classique de périurbanisation où les espaces périphériques aux centres urbains voient leur population se gonfler par l'arrivée de ménages actifs travaillant dans le pôle central.

Cette tendance fournit généralement, au voisinage des villes, une « tonalité » de plus en plus résidentielle à ces espaces périurbains, qui tendent donc à devenir des « banlieues résidentielles ».

Dans le territoire du SCOT de l'agglomération thionilloise, cette périurbanisation est à l'œuvre en desserrement des centres de Metz et Luxembourg, mais aussi de Thionville.

De ce point de vue, l'évolution du système urbain du SCOT n'est pas différente de nombre de territoires situés à courte distance d'une grande ville.

Comme dans l'ensemble de ces espaces périurbains, la question fondamentale est celle de l'équilibre du développement, entre habitat et emploi, alors que la tendance « naturelle » de la croissance urbaine est de dissocier lieux de vie et lieux de travail.

UNE PÉRIURBANISATION TRANSFRONTALIÈRE SPÉCIFIQUE

Mais la particularité des évolutions en cours dans le SCOTAT est que la pression résidentielle provenant du Grand-Duché, aux phénomènes de desserrement urbains classiques, ajoute une dimension internationale, européenne, économique, fiscale, culturelle...

Malgré la construction européenne, et la convergence qu'elle a créée, le Luxembourg n'est pas la France et cette différence nationale ajoute un facteur puissant à la forme et à la vigueur de la périurbanisation.

Les systèmes fiscaux (certaines études chiffrant de 25 à 40 % le différentiel fiscal et social du coût de la main d'œuvre de part et d'autre de la frontière...) sont en effet très différents, et cette réalité aggrave le caractère résidentiel du territoire du SCOT : des ménages actifs viennent de toute la France et de l'étranger pour résider dans le SCOT et travailler au Luxembourg, et les élus locaux lorrains ressentent une difficulté particulière à développer des activités non-résidentielles dans leur territoire en raison d'une concurrence fiscale et sociale avec le Luxembourg.

Le sentiment existe selon lequel « il n'est pas possible de lutter » dans ces conditions pour créer des activités productives.

L'INITIATIVE DU DEVELOPPEMENT : DANS QUELS SENS ?

LA REALITE TRANSFRONTALIERE

Cette périurbanisation transfrontalière doit être replacée dans son contexte national : de nombreux points de passage frontaliers (vers l'Allemagne, la Suisse et Monaco) ont connu un fort développement et le nombre de frontaliers habitant en France et travaillant à l'étranger proche atteint 380 000 en 2010, contre 158 000 en 1990.

Il y a là un effet induit par l'évolution de l'Union Européenne (Euro, Schengen, libre circulation), mais également l'expression d'une réalité économique nationale : les mouvements trans-frontaliers dans l'autre sens (résidents étrangers travaillant en France) étant très limités (10 000 en 2010...).

Les mouvements de main d'œuvre entre le SCOT et le Grand-Duché du Luxembourg concernent plus de 38 000 actifs, soit 10 % du total des migrants transfrontaliers Français : ces mouvements s'inscrivent dans la compétitivité française, qui peine à rivaliser avec celle de certains de ses voisins.

L'INITIATIVE EST ACTUELLEMENT LUXEMBOURGEOISE

Le territoire du SCOT bénéficie donc, largement, du développement du Luxembourg, qui est devenu le 3ème. pôle d'emploi Lorrain après Nancy et Metz.

Cette situation bénéficie à l'économie résidentielle (construction, artisanat, commerces, services à la personne, publics et privés), comme en témoigne les revenus moyens des résidents des cantons frontaliers, une fois redressés à l'aide des salaires perçus au Luxembourg.

Il y a donc, de façon évidente, une capacité locale à développer une économie résidentielle performante, qui, alliée au tourisme, pourrait créer un « complexe présentiel » créateur de valeur.

Que, parmi les nouveaux résidents du territoire travaillant au Luxembourg, on compte désormais quelques centaines de citoyens luxembourgeois (167 à Cattenom, 165 à Fontoy, 24 à Thionville, 36 à Sierck) attirés par des prix fonciers et immobiliers lorrains montre que cette économie résidentielle peut de développer « en dérivation » du Luxembourg.

QUELLE CAPACITE D'INITIATIVE DU TERRITOIRE DU SCOT ?

Mais, au-delà de l'économie résidentielle, qui constitue visiblement un des enjeux forts du SCOT, la question posée est celle de la capacité du territoire à développer des activités productives (industrielles, de services aux entreprises : activités exportatrices en-dehors du territoire) face à la concurrence (commerciale, mais également sur la main-d'œuvre...).

Le périmètre du SCOT bénéficie d'une tradition et d'une réalité industrielle, sur laquelle il peut s'appuyer, et qui, en période de crise financière, peut être un avantage de long terme par rapport à une économie luxembourgeoise vue comme fragilisée aujourd'hui ; surtout, le territoire possède un atout fondamental vis-à-vis du Luxembourg : l'espace, qui manque cruellement dans le Grand-Duché, notamment dans sa partie sud, et qui est plus abondant en France.

Cette variable spatiale – qui est la question-clé du SCOT – doit naturellement être analysée à l'aune des dispositions de la Loi « Grenelle 2 » qui visent à économiser l'espace, militent vers une définition précise, dans le SCOT, des secteurs à enjeux du point de vue économique.



ACTUALISATION DU DIAGNOSTIC



LES DONNEES DE L'ACTUALISATION DU DIAGNOSTIC

La réalité de l'élaboration du SCOT conduit à une procédure s'étendant sur plusieurs années, ce qui implique que certaines données de l'analyse du diagnostic (et, par ailleurs, sur un autre plan, de l'état initial de l'environnement) sont obsolètes avant l'arrêt du schéma

C'est en particulier le cas des données socio-démographiques qui sont désormais fournies annuellement par l'INSEE dans le cadre du nouveau recensement général de la population, les données 2009 étant disponibles au moment où le dossier du SCOT est préparé pour l'arrêt du plan.

Le diagnostic du SCOT ayant été réalisé sur la base des données partielles INSEE 2006/2008, il a paru utile de fournir, au début du document, un chapitre d'actualisation, qui, au-delà des chiffres nouveaux, vise à répondre à la question suivante :

- les chiffres les plus récents confirment-ils ou infirment-ils les analyses du diagnostic initial, dans les grands thèmes d'analyse (démographie, population, active, logement, emploi et économie) ?
- montrent-ils une « trajectoire » territoriale différente de celle qui avait été analysée précédemment ?

On lira donc dans les pages qui suivent les réponses à cette question.

Il convient cependant de rappeler que l'INSEE met en garde sur une interprétation « année après année » des chiffres du recensement, qui, réalisé partiellement par sondages, peut fournir des tendances difficiles d'interprétation...

LES TENDANCES RECENTES DE L'EVOLUTION DU TERRITOIRE

La population légale 2012¹ du Thionvillois a atteint **240 990 habitants (somme des populations municipales), au 01/01/2009.**

Le graphique de la page suivante montre la « pente » de la trajectoire du territoire dans la dernière période : de 1999 à 2009, la population a progressé (de plus de 10 000 habitants), la progression de la population active a été encore plus importante (+ 15

¹ Les populations légales sont authentifiées par décret chaque année. Les populations légales au 01/01/2012 (les dernières connues au moment où est préparé le dossier de SCOT pour arrêt) sont les populations présentes au 01/01/2009.

Les populations municipales peuvent être comparées aux populations sans double-comptes (psdc) du recensement général du 8 mars 1999.

000 actifs), tandis que l'emploi a connu une croissance à un rythme très soutenu, mais néanmoins un peu moins rapide que celle de la population active.

Le nombre de résidences principales progressait encore plus vite que la population.

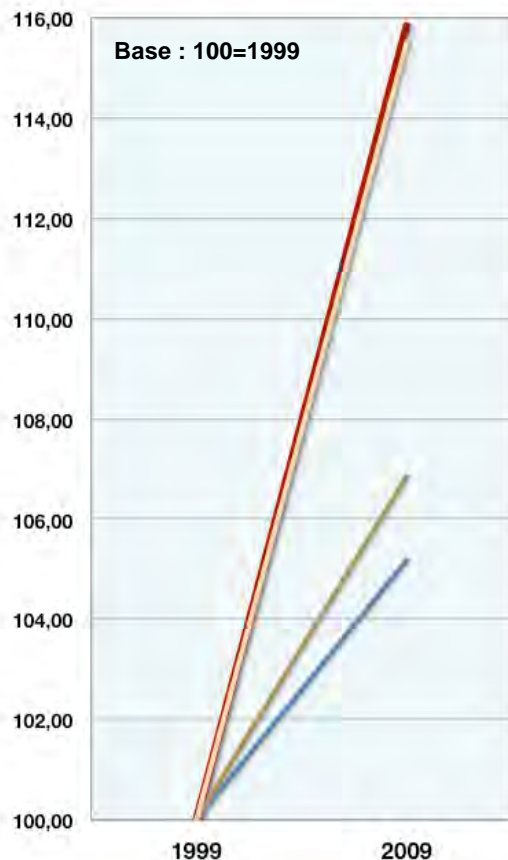
Ces tendances illustrent trois phénomènes qui, dans le territoire du SCOT, prennent une ampleur particulière :

- Contrairement à bien d'autres territoires, **le vieillissement est enrayé par l'afflux de populations actives et relativement jeunes**, avec, certes, un accroissement de la tranche d'âge correspondant aux personnes de plus de 75 ans, mais une diminution faible des classes d'âge actives.

Cette situation provient de la vigueur du solde migratoire (excédent des arrivées sur les départs). Les arrivées sont souvent le fait de ménages jeunes, actifs avec enfants.

- **Le rythme d'accroissement de la population est désormais fort**, surtout dans la CC de l'Arc Mosellan et dans celle des Trois-Frontières, le Val de Fensch continuant sa décline démographique, mais à un rythme nettement moins soutenu qu'auparavant, le solde migratoire, négatif, se rapprochant aujourd'hui de l'équilibre (- 0,3 % par an de 1999 à 2009, contre - 0,09 % de 1990 à 1999 et - 1,4 % de 1982 à 1990).

LES GRANDEURS CARACTERISTIQUES DU SCOT



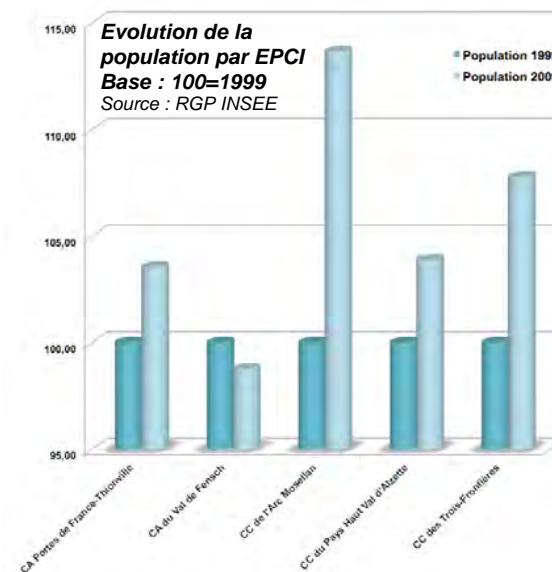
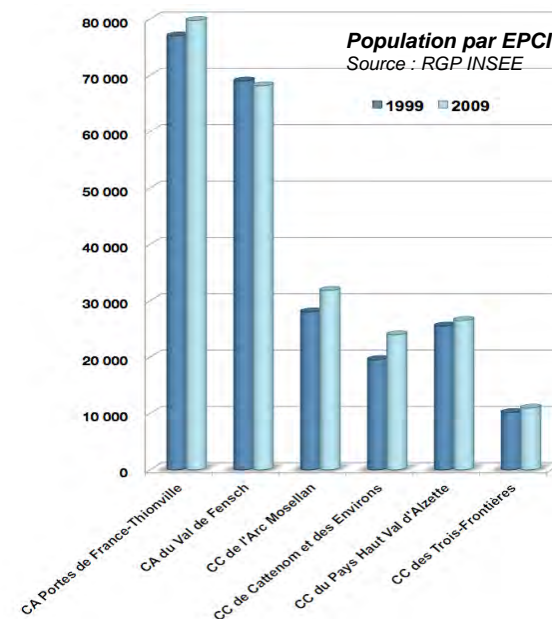
- **L'emploi progresse partout, sauf dans le Val de Fensch et les Trois-Frontières.** Au global, les chiffres du recensement montrent une augmentation de près de 4 350 postes de travail de 1999 à 2009, malgré la crise économique générale.

Là également, la courbe reste donc très positive, avec, cependant, un infléchissement du rapport actifs / emplois qui passe de 64 % en 1999 à 59 % en 2009, traduisant un évolution plus résidentielle du territoire, déjà largement notée pour les années antérieures.

Seule la communauté d'agglomération des Portes de France-Thionville maintient son autonomie économique, avec 84 % d'emplois sur place par rapport au nombre des actifs résidents.

- **Le nombre de logements** (par transformation ou par construction neuve) augmente à un rythme triple de celui de la population (15 % contre 5 % en dix années), la taille des ménages étant en rapide diminution (desserrement résidentiel), passant d'une moyenne de 2,7 personnes par logement en 1999 à 2,3 en 2009.

De ce fait, le besoin technique de logement reste fort, et le SCOT devra tenir compte de cette variable dans son estimation des besoins en logements à construire.



CONCLUSION : CONFIRMATION ET PERSPECTIVES

Globalement, l'actualisation du diagnostic confirme les tendances observées sur la base des chiffres antérieurs, et donc les conclusions qu'il est possible d'en tirer.

La perspective du SCOT continue d'être un territoire de croissance, notamment démographique, pour des populations travaillant de plus en plus loin, et notamment dans le Grand-Duché du Luxembourg, le ralentissement, lié à l'économie luxembourgeoise impactée par la crise financière, n'est pas (encore...) sensible dans les chiffres 2009 et de ce fait.

De ce fait, la « tonalité » du développement du territoire, selon les derniers chiffres du recensement, reste celle :

- d'un espace largement concerné par une crise industrielle déjà ancienne, mais dont les effets se font sentir dans la presque totalité du territoire ;
- récemment « rajeuni » par les effets d'une périurbanisation de forte ampleur, à partir, principalement, de Luxembourg-city, mais également, pour le sud du territoire du SCOT, à partir de Metz. Les effets de ce phénomène de péri-urbanisation sur le développement résidentiel est d'autant plus fort qu'au besoin de logements pour accueillir une population nouvelle s'ajoute un besoin important lié au desserrement résidentiel (tendance à la diminution de la taille des ménages), dont la forte « pente » est liée à l'âge moyen des nouveaux arrivants.

L'évolution du territoire est donc celle d'un espace largement rural, où le « nœud » de l'agglomération de Thionville et du Val de Fensch constitue un point d'appui économique, dans le cadre d'une périurbanisation classique pour des territoires ruraux, dont l'originalité réside dans son caractère transfrontalier, qui lui confère, étant donné la différence économique entre la France et le Grand-Duché, une vigueur spécifique.

On voit bien que les conclusions du diagnostic, concernant à la fois les besoins en logements et donc en équipements et services, en transports, et en perspectives de rééquilibrage du rapport actifs/emplois sur place, restent d'actualité : les chiffres les plus récents confirment la trajectoire du territoire, dans toute son amplitude et dans la force de ses enjeux.

Total SCOT - Source : RGP INSEE 2009 et 1999

Catégories	Population		Population active		Emploi		Résidences principales	
	1999	2009	1999	2009	1999	2009	1999	2009
EPCI								
CA Portes de France-Thionville	76 977	79 707	35 621	39 615	29 765	33 127	31 011	35 209
CA du Val de Fensch	68 970	68 124	27 409	30 205	21 333	20 519	25 739	27 836
CC de l'Arc Mosellan	27 998	31 823	12 466	15 349	3 458	4 147	9 606	11 992
CC de Cattenom et des Environs	19 534	23 927	9 068	12 542	3 959	4 997	7 190	10 257
CC du Pays Haut Val d'Alzette	25 487	26 478	10 628	12 256	3 490	3 608	10 739	11 987
CC des Trois-Frontières	10 143	10 931	4 408	5 403	1 589	1 547	3 624	4 288
TOTAL SCOT	229 109	240 990	99 600	115 370	63 594	67 945	87 909	101 569



UN REGARD SUR AUJOURD'HUI : FAITS MARQUANTS, ENJEUX, PERSPECTIVES...



Le fonctionnement social, économique et environnemental au travers de 7 enjeux transversaux

1. Les modes de développement

- Une évolution des modes de développement démographique et économique : un territoire en transition ?

2. L'économie des flux

- Un territoire traversé et bordé par des flux importants : vers une adaptation des infrastructures et des modes de transport pour mieux s'insérer dans l'espace nord-est européen ?

3. L'équilibre du territoire

- Des secteurs très différents au sein du territoire, dans leur organisation interne et leur relation à l'extérieur : une structuration globale en devenir ?

4. La gestion de l'espace

- Un impact spatial des évolutions en cours : des nouvelles perspectives pour les modes de gestion des espaces économiques et résidentiels...

5. Les risques

- Vers des projets de développement nécessairement plus qualitatifs et intégrés pour que la gestion des risques ne désavantagent pas les autres objectifs de développement : environnementaux, urbains, sociaux (dont cadre de vie) et économiques ?

6. Le cadre de vie

- Des signes d'une valorisation des atouts paysagers et du cadre de vie dans tous les secteurs : des capacités pour miser en commun sur le développement de l'attractivité résidentielle et touristique ?

7. La liberté de choix

- Une transition globale effectivement à l'œuvre : d'une évolution de la diversité des besoins à la diversité des réponses pour une accessibilité optimisée au logement à l'emploi aux services ?

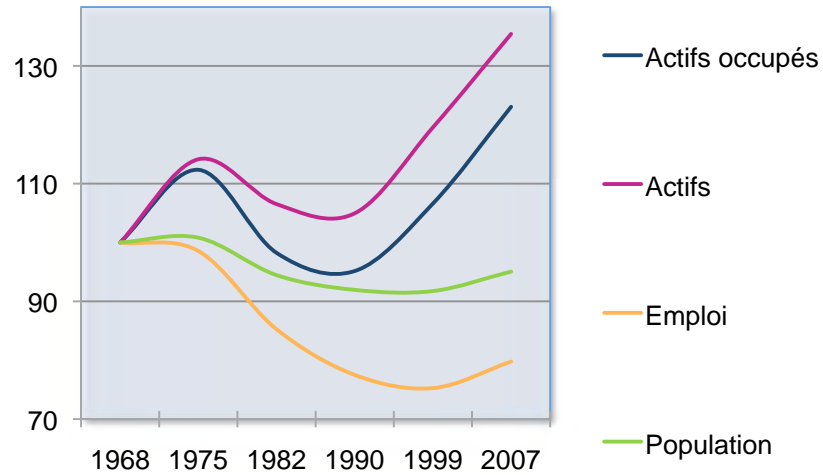
UN REGARD TRANSVERSAL SUR LES FAITS MARQUANTS DU TERRITOIRE

Le diagnostic et l'état initial de l'environnement, dans leurs chapitres complets, privilégient une approche thématique, et on s'y reportera pour trouver les faits, les chiffres, les analyses, les conclusions sur l'ensemble des thèmes de compétence du SCOT.

Mais, dans la présente synthèse, afin d'illustrer la « trajectoire » actuelle du territoire du SCOT, il a semblé nécessaire de rassembler les faits marquants, les enjeux et les perspectives dans le cadre d'une réflexion à la fois prospective et transversale, comme la procédure de SCOT y invite.

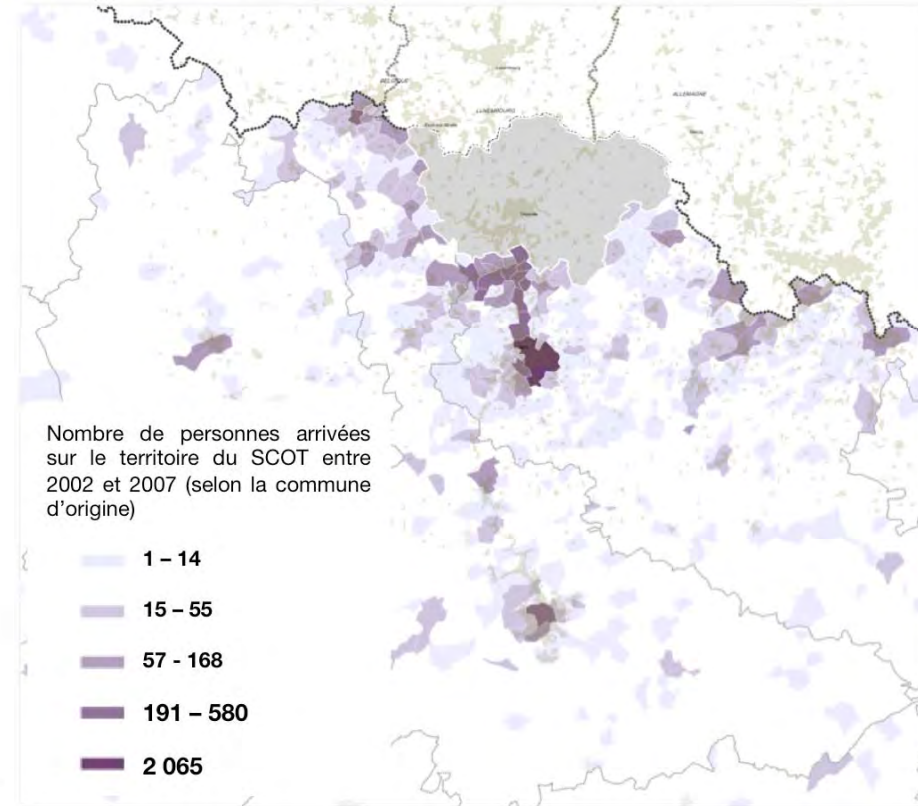
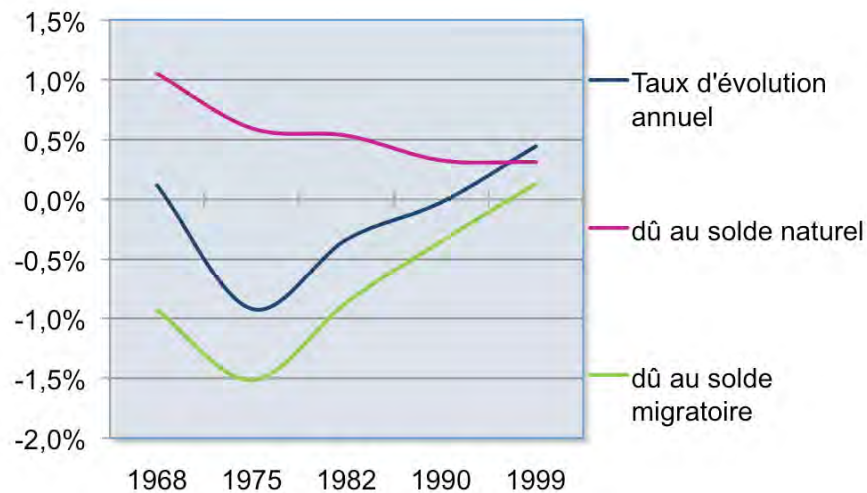
Dans les pages qui suivent, le diagnostic et l'état initial de l'environnement (EIE) sont donc présentés dans le cadre d'une analyse transversale, afin de mettre en relief les éléments caractéristiques du fonctionnement du territoire et de tenir compte des projets qui sont déjà engagés à l'échelle de tout le territoire du SCOT l'agglomération thionvilloise.

Les sept enjeux transversaux utilisés pour cette analyse sont présentés dans la page ci-contre.



Les grandes évolutions du territoire depuis 1968 - source : RGP INSEE

Taux d'évolution annuel de la population par période censitaire, dû au solde naturel et migratoire - source : RGP INSEE



Origine géographique des nouveaux habitants du territoire (arrivés entre 2002 et 2007) - Source : RGP2007, INSEE

1. LES MODES DE DEVELOPPEMENT

UN REDRESSEMENT DE LA CROISSANCE ECONOMIQUE

Après une longue période de régression démographique, l'élément le plus porteur d'avenir est sans doute que le territoire gagne à nouveau des habitants depuis la fin des années 90.

En effet, depuis 1999, on compte 8 300 habitants supplémentaires, soit un taux d'évolution annuel de + 0,44 %.

Ce taux est à rapprocher de celui de la Moselle : + 0,19%, de la Lorraine : + 0,16 % et de celui de la France : + 0,70%.

Il s'agit donc d'un phénomène d'ampleur moyenne par rapport aux taux nationaux, mais spécifique au plan régional, et qui constitue désormais une des caractéristiques fortes de l'agglomération thionvilloise.

UN RENOUVEAU DE L'ATTRACTIVITE RESIDENTIELLE...

Le solde migratoire du SCOT de l'agglomération thionvilloise est devenu positif : il est de + 0,13 % (1999-2007 ; Lorraine : - 0,11% ; Moselle : - 0,12 % ; France : + 0,28 %).

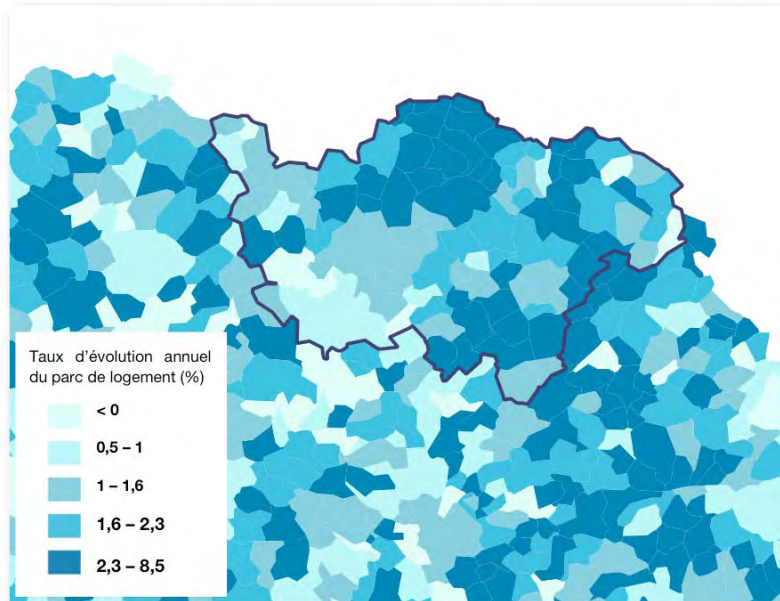
Là également, le niveau est relativement faible par rapport à d'autres territoires, mais il prend tout son sens par rapport aux soldes antérieurs, depuis les années '80. Il s'agit clairement d'un renversement de tendance.

Le solde naturel se stabilise sous l'effet de l'arrivée d'une population nouvelle, qui est souvent composé de ménages actifs, jeunes, en âge de procréer ; ce solde (excédent des naissances sur les décès) est désormais de + 0,31% (1999-2007).

...PORTEE PAR LE DESSERREMENT MESSIN ET LE DEVELOPPEMENT DU LUXEMBOURG

L'origine des nouveaux arrivants montre la diversité des nouvelles populations, et l'importance relative de l'attractivité lointaine qui est désormais celle du territoire. Les nouveaux arrivants proviennent en effet :

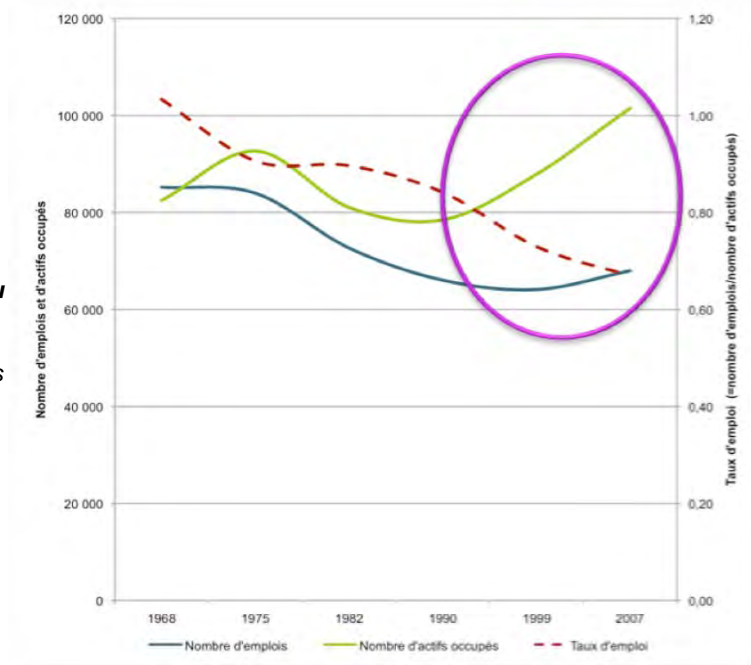
- A 54%, de Lorraine (35% de Moselle) ;
- A 19 %, de l'étranger ;
- A 27% ,d'autres régions françaises (4% d'Ile-de-France).



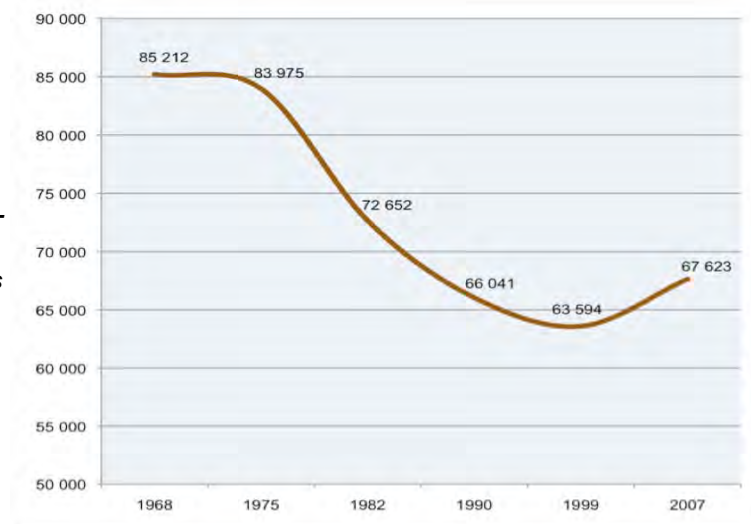
La construction neuve du SCOT 1999/2007
(Source : SITADEL)

Construction 1999/2007	1999/2007 Taux de construction
CA du Val de Fensch	7,6%
CC de L'Arc Mosellan	23,7%
CC des Trois Frontières	19,6%
CA Portes de France-Thionville	9,7%
CC de Cattenom et environs	28,1%
CC du Pays Haut - Val d'Alzette	9,2%
TOTAL SCOT	12,5%

Evolution 1968 – 2007 de l'emploi, des actifs occupés et du taux d'emploi
(Source : Recensements INSEE)



Evolution 1968 – 2007 de l'emploi total du SCOT
(Source : Recensements INSEE)



1. LES MODES DE DEVELOPPEMENT

UNE AMELIORATION GLOBALE DU NIVEAU DE CONSTRUCTION, AVEC DES SECTEURS TRES DYNAMIQUES

La construction neuve est repartie à la hausse, avec des taux de progression particulièrement significatifs au voisinage de la frontière luxembourgeoise et au sud du territoire, sous l'influence de l'agglomération messine : ces deux secteurs illustrent bien les nouvelles polarités externes au territoire.

EN DERIVE DE LA CROISSANCE LUXEMBOURGEOISE, DES EFFETS SUR LE DEVELOPPEMENT DU TERRITOIRE QUI NE SONT PAS HOMOGENES

Entre 1999 et 2007 le nombre d'emplois augmente nettement moins rapidement (+ 3 840) que le nombre d'actifs occupés (+ 13 587).

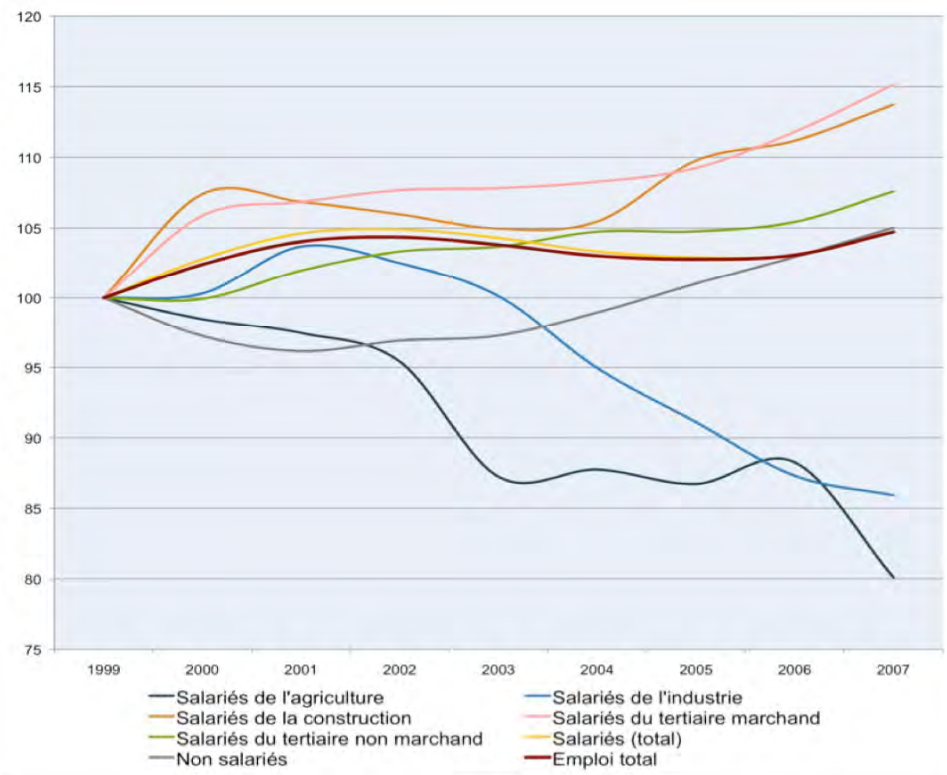
Toutefois, l'emploi qui se développe au Luxembourg finit par générer un effet sur le territoire autour de l'économie résidentielle et du service aux entreprises.

UNE INVERSION HISTORIQUE DE LA TENDANCE D'EVOLUTION DE L'EMPLOI

Depuis les années '90, et plus encore depuis une décennie, de nouvelles dynamiques de l'emploi apparaissent dans le territoire ; elles concernent tous les EPCI du SCOT.

Ce retournement de tendance suggère l'émergence de nouvelles logiques économiques, mais il reste fragile : l'emploi salarié privé diminue ou stagne de nouveau depuis le milieu des années 2000.

Evolution 1999-2007 de l'emploi dans la zone d'emploi de Thionville (Source : INSEE)



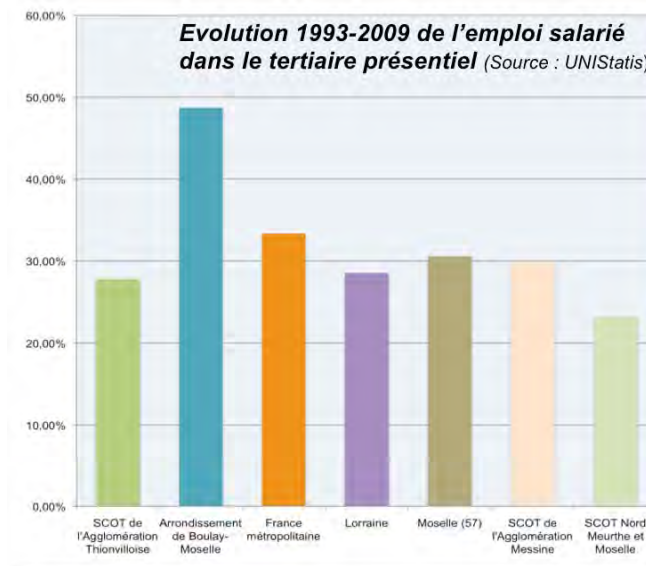
Répartition sectorielle de l'emploi en 2007 (Source : INSEE)

	Agriculture	Industrie	Construction	Commerce, Transports, Services divers	Administration publique, Enseignement, Santé, Action sociale
SCOT de l'Agglomération Thionvilloise	0,9%	21,3%	6,7%	37,8%	33,3%
<i>Moselle</i>	1,3%	18,7%	6,8%	39,8%	33,5%
<i>Meurthe-et-Moselle</i>	1,7%	13,5%	6,4%	40,5%	37,9%
<i>Lorraine</i>	2,2%	18,0%	6,8%	38,4%	34,5%
<i>France</i>	3,1%	14,6%	6,8%	45,0%	30,5%

Part et évolution des emplois « métropolitains supérieurs » (Source : INSEE)

	Part 2006	Evolution 1999-2006
SCOT de l'Agglomération Thionvilloise	4,3%	+12,6%
<i>Moselle</i>	4,9%	+21,7%
<i>Meurthe-et-Moselle</i>	6,3%	+23,7%
<i>Lorraine</i>	5,1%	+24,2%
<i>France</i>	9,0%	+31,3%

Evolution 1993-2009 de l'emploi salarié dans le tertiaire présentiel (Source : UNIStat)



1. LES MODES DE DEVELOPPEMENT

UNE EVOLUTION DE L'EMPLOI PORTEE PAR LES SERVICES

On constate des pertes d'emplois importantes dans l'industrie à partir du début des années 2000, compensées par des gains dans la construction, mais surtout (en nombre absolu) dans le secteur des services.

L'ENVIRONNEMENT PRODUCTIF COMME BASE D'UN DEVELOPPEMENT DES SERVICES AUX ENTREPRISES ?

L'industrie concentre 21% de l'emploi en 2007 (moyenne nationale = 15%, moyenne régionale = 18%) et qui comporte les grandes spécificités économiques du territoire (sidérurgie et industrie automobile notamment).

L'économie locale présente un certain développement des services aux entreprises, à faible valeur ajoutée, qui découle pour une large part directement de processus d'externalisations industrielles.

Le développement d'activités tertiaires à plus forte valeur ajoutée est perceptible, mais les emplois « métropolitains supérieurs » restent assez peu présents. De nombreux résidents du territoire exercent néanmoins ces emplois dans le pays voisin, interrogeant la vocation résidentielle du SCOT.

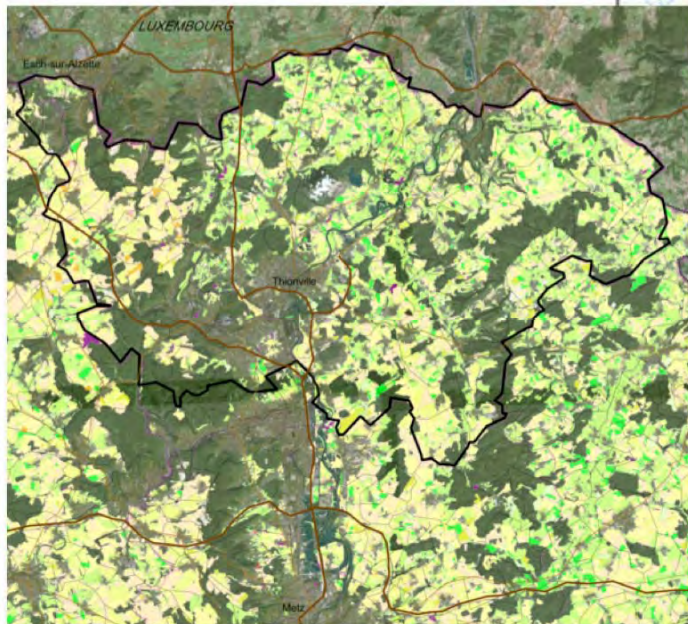
UN RENFORCEMENT MODERE DE L'ECONOMIE PRESENTIELLE (ECONOMIE RESIDENTIELLE+TOURISME)

L'augmentation significative, mais modérée, des emplois dans la sphère présente illustre la période de transition qui caractérise actuellement le territoire. Certaines tendances sont encore hésitantes et incertaines :

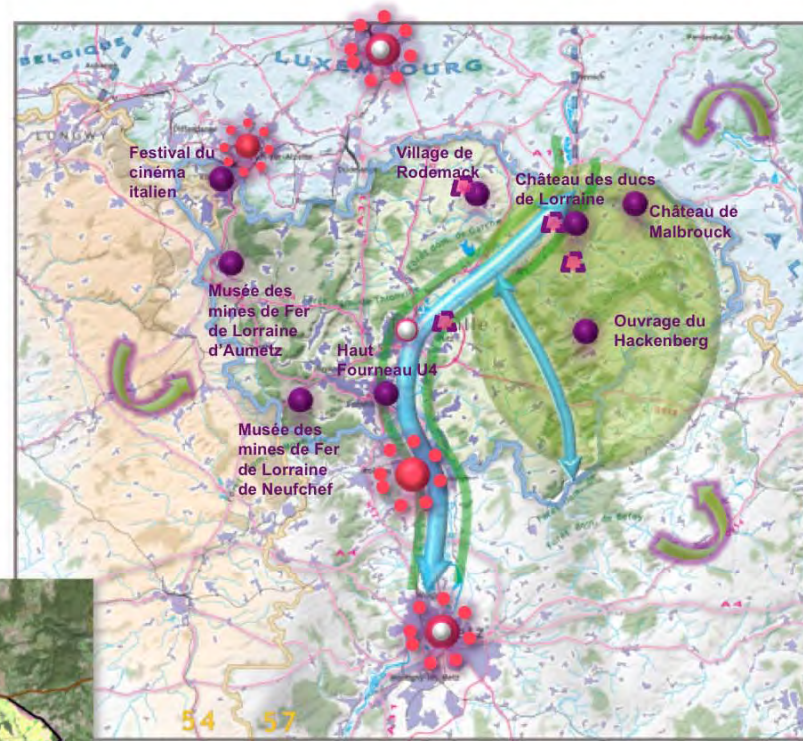
- forte hausse de l'emploi dans la restauration et les activités récréatives,
- une diminution dans l'hébergement et les activités immobilières,
- une augmentation faible dans le commerce de détails.

Cependant, on commence à discerner un nouveau potentiel, lié aux évolutions migratoires positives, à la hausse des revenus...

Les productions agricoles du territoire



■ Légumineuses à grains	■ Blé tendre
■ Fourrage	■ Maïs grain et ensilage
■ Estives landes	■ Orge
■ Prairies permanentes	■ Autres céréales
■ Prairies temporaires	■ Colza
■ Vergers	■ Tournesol
■ Vignes	■ Autres oléagineux
■ Fruits à coque	■ Prunagineux
■ Oliviers	■ Plantes à fibres
■ Autres cultures industrielles	■ Semences
■ Légumes-fleurs	■ Gel (Surfaces gelées sans production)
■ Canne à sucre	■ Gel industriel
■ Arboriculture	■ Autres gels
■ Divers	■ Riz



Le tourisme : un secteur économique en émergence ...

- Principaux sites ou événements du territoire (*en fréquentation visiteurs*)
- Projets de sites ou valorisation touristiques
- Principaux attracteurs extérieurs
- Pôles urbains (accès aux aménités urbaines)
- ➡ Espace rural et vallées à fort potentiel attractif (Vallée de la Canner, Musée du Moulin de Buding, Parc de la Canner...)
- ➡ Origine locale des visiteurs

1. LES MODES DE DEVELOPPEMENT

UNE AGRICULTURE ACTIVE, PRESENTE EN ZONE PERIURBAINE, MAIS SANS SPÉCIALISATION PARTICULIÈRE HORS DE LA FORET, DU VIN ET DES FRUITS

631 exploitations agricoles dont les activités dominantes sont pour :

- 1/3 céréalière et 1/3 dans l'élevage ;
- 2 % dans la viticulture (AOC Moselle) et la production de fruits ;
- 5% dans l'exploitation forestière.

L'agriculture périurbaine est active, avec notamment :

- Une part importante de pluriactivité chez les exploitants.
- Mais une diversification assez peu aboutie (produits à la ferme (source CA 57, pas de gîtes) ;

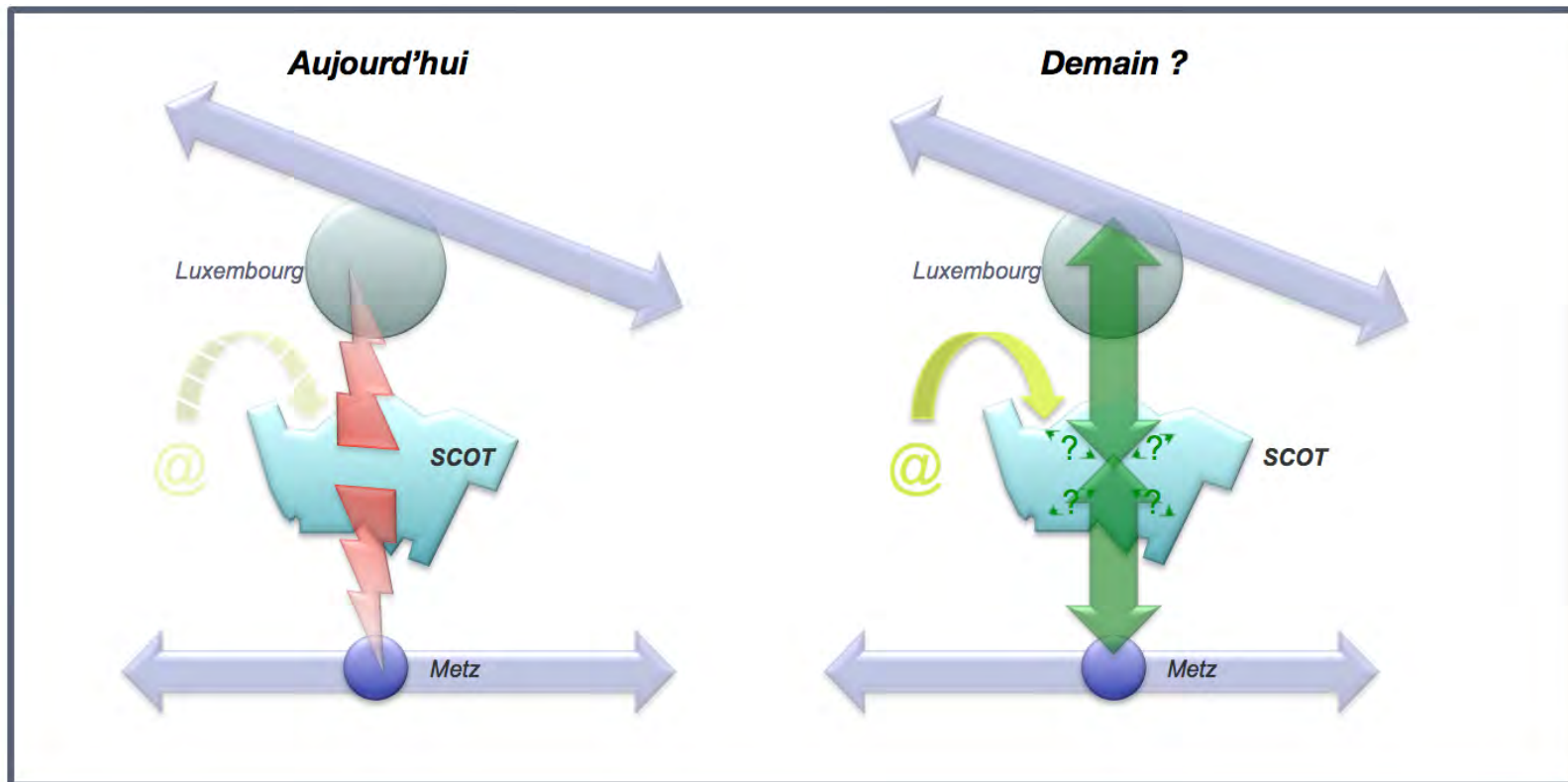
LE TOURISME : UN SECTEUR ECONOMIQUE EN EMERGENCE... ET/OU UN SOUTIEN A L'ECONOMIE PRESENTIELLE DANS LE CADRE D'UNE VOCATION LOISIRS / CULTURE ?

On constate le développement d'une offre en services loisirs/culture, favorable à l'arrivée d'excursionnistes. Cette offre s'appuie notamment sur :

- La qualité des paysages et du cadre de vie (tourisme vert et tourisme de mémoire);
- Une diversité de sites et de centres d'intérêt ;
- La proximité avec deux agglomérations développant leur attractivité touristique et une desserte TGV ;
- Une offre culturelle et de loisirs variée (patrimoine industriel, festival de cinéma italien, CDN, jeux de jardins...);
- De nombreux projets ou réflexions de développement touristique ;
- Un renforcement de la structuration des acteurs et de l'offre (Pays des Trois Frontières, inscription dans les réseaux mosellan « Jardins sans limites » et « Moselle Gourmande »...);

MAIS UNE VALORISATION MARCHANDE LIMITEE

- Faible offre en hébergements touristiques (estimée à 6 000 lits touristiques environ) ;
- Absence de grands attracteurs ;
- Positionnement touristique encore faiblement attractif pour des opérateurs.
- Réseau en émergence, mais sans axe fort encore révélé.



2. L'ECONOMIE DES FLUX

UN TERRITOIRE TRAVERSE ET BORDE PAR DES FLUX IMPORTANTS

Ces flux concernent aussi bien les personnes que les marchandises, et se matérialisent par les trafics autoroutiers nord-sud, tandis que les flux est/ouest passent au sud (vers Paris) et au nord (Belgique/Luxembourg/Allemagne) du territoire.

Ce contexte induit des enjeux d'adaptation et d'organisation des réseaux pour mieux :

- Répondre aux besoins de déplacement dans le territoire ;
- S'insérer à l'échelle européenne, et tirer bénéfices des flux plus lointains ;

Cependant, le réseau est dense mais peu adapté aux besoins du territoire : le territoire reste périphérique aux réseaux nord est européens ?

DES FLUX DOMICILE-TRAVAIL FORTS, CROISSANTS ET DIVERSIFIES

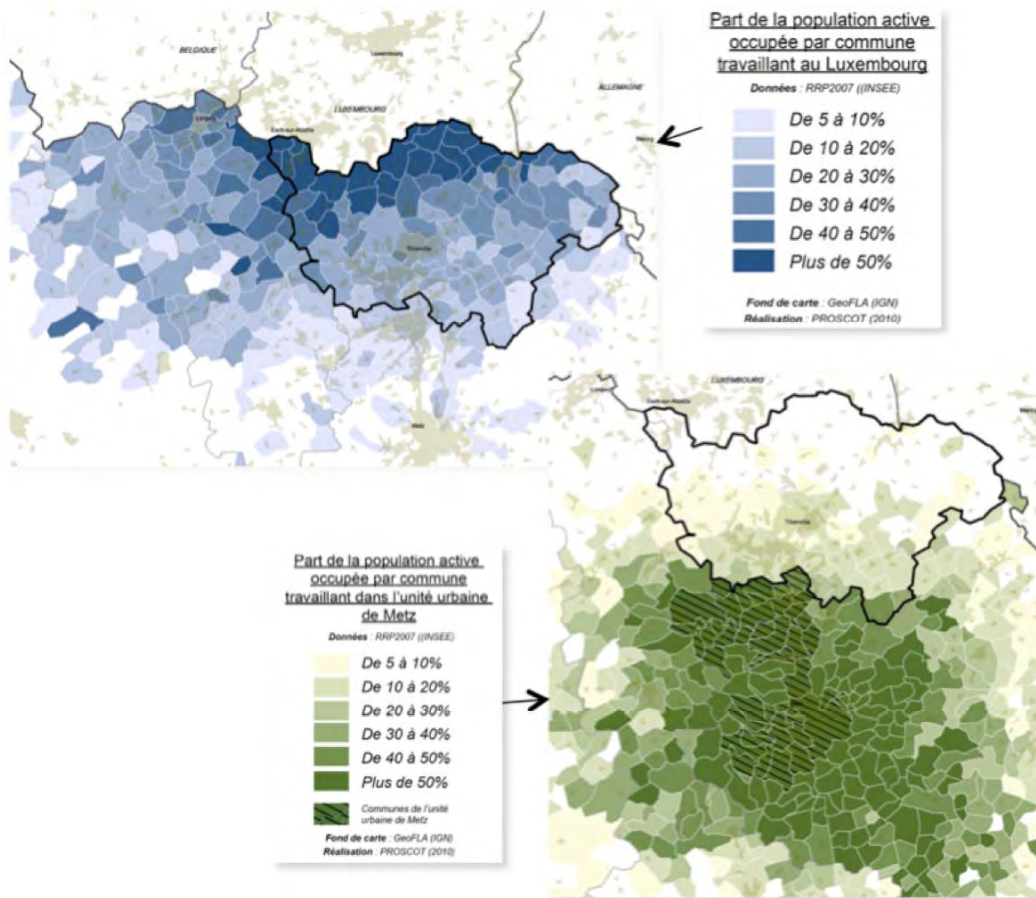
La dépendance accrue aux emplois extérieurs se traduit par des déplacements importants hors du périmètre : seule la moitié des actifs occupés résidant au sein du SCOT y travaille également.

Depuis les années 90, on observe une forte augmentation des flux vers le Luxembourg qui concernent aujourd'hui 33 % des actifs occupés.

Mais 11% des flux du territoire se dirigent vers le SCOT de l'agglomération Messine.

Lieu de travail des actifs occupés du SCOT
(Source : RRP 2007, INSEE)

	Nombre d'actifs occupés	en %
Au sein du SCOTAT	51800	51%
Au Luxembourg	33410	33%
Dans le SCOT de l'agglomération Messine	10970	11%
Dans le SCOT Nord Meurthe et Moselle	2209	2%
Dans l'arrondissement de Boulay-Moselle	460	0%
En Allemagne	652	1%
En Belgique	108	0%
Autres	1581	2%
Ensemble des actifs occupés	101189	100%



La place respective du Luxembourg et de l'aire urbaine de Metz chez les actifs du SCOT
(source : INSEE RGP)

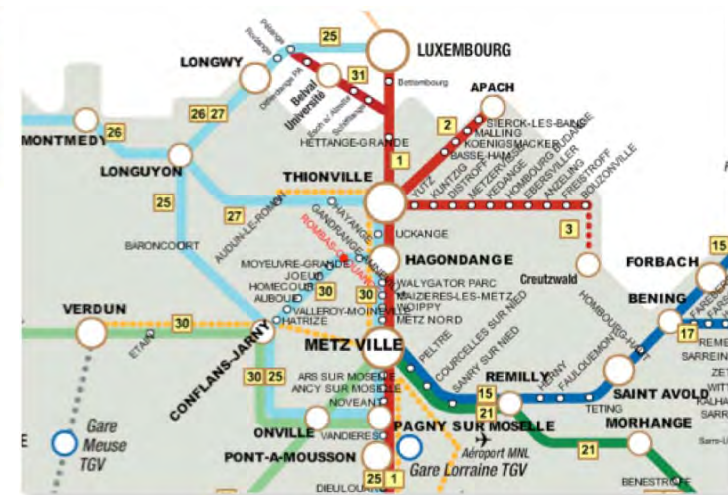
L'architecture des transports collectifs du territoire

Desserte en train

- Ligne 01 Nancy Metz Luxembourg (40 A/j)
- Ligne 02 Metz Thionville Apach Trèves (3 A/j)
- Ligne 31 Thionville Esch Belval Longwy (22 A/j dont 13 en terminus à Bettembourg)

Desserte en car

- Ligne 03 Thionville Bouzonville Creutzwald (8 A/j)
- Ligne 27 Metz-Thionville Hayange Audun le Roman Longwy (5 A/j)



2. L'ECONOMIE DES FLUX

CES FLUX DOMICILE-TRAVAIL SONT INFLUENCES PAR LES DEUX GRANDES AGGLOMERATIONS VOISINES

La répartition de ces flux est différenciée selon les EPCI, en fonction de leur proximité à Luxembourg ou à Metz.

Ces flux se croisent de plus en plus, en fonction du développement des grandes agglomérations voisines, qui induit une périurbanisation de plus en plus éloignée...

Cette conjonction peut faciliter l'arrivée couples de bi-actifs (travaillant par exemple à Metz et à Luxembourg...), et, plus généralement, renforcer une vocation résidentielle... mais dans quelle limite ?

DES TRANSPORTS COLLECTIFS INSUFFISAMMENT ACCESSIBLES POUR REpondre A TOUS LES BESOINS ET PERMETTRE UN REPORT MODAL

Les transports en commun sont utilisés par seulement 7% des actifs (mais par 11% de ceux travaillant au Luxembourg).

Le territoire comprend un axe principal de desserte : Nancy ⇔ Metz ⇔ Thionville ⇔ Luxembourg, avec, notamment, des TGV, mais également un fort cadencement TER.

Hors de cet axe, l'offre en transport en commun est très limitée (TER, lignes de cars...) et insuffisante au regard des besoins de mobilité, liés au travail transfrontalier entre autres.

Le manque d'attractivité des transports en commun, malgré des améliorations progressives, participe à la congestion des infrastructures routières aux heures de pointe.

2. L'ECONOMIE DES FLUX

AU-DELA DES ENGORGEMENTS, UN RISQUE DE « BURN-OUT » QUI POURRAIT OBERER LES PERSPECTIVES DE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE...

Face à ce risque à moyen terme, une des problématiques centrales du territoire réside dans les enjeux d'amélioration :

- De la fluidité globale de l'axe Nord-Sud et notamment de l'axe Luxembourg – Dijon (DTA).
- De la circulation entre les vallées de la Fensch et de l'Orne ;
- De l'accès à Thionville;
- De la liaison avec le Benelux;
- De l'accessibilité à Belval et de desserte de la vallée de l'Alzette.

...MAIS UNE REFLEXION DEJA AVANCEE SUR DES PROJETS POUR FAIRE FACE A CETTE SITUATION

Les projets routiers :

- Projet de Contournement Ouest de Thionville ;
- Mise au gabarit autoroutier de l'A30 ;
- Création d'une voie rapide entre l'A 30 et Belval ;
- Amélioration de la desserte du port d'Illange ;
- Doublement de la RD1 entre Yutz et Ay-sur-Moselle ;
- Réflexions sur le raccordement Est de la rocade de Thionville et sur la réalisation d'un nouveau franchissement de la Moselle ;
- Etudes en cours sur la réalisation d'aires de stationnement de co-voiturage.

Les projets de transports collectifs :

- Tram-train entre Longwy et Thionville via Belval ;
- Tram-train (ou BHNS) entre Thionville et Luxembourg ;
- Amélioration de l'accès des usagers au TER par le développement d'un réseau de gares ou haltes ferroviaires autour de Thionville (Uckange, Hettange-Grande, Fontoy, Yutz).

2. L'ECONOMIE DES FLUX

LES INFRASTRUCTURES NUMERIQUES : L'ENJEU D'AUJOURD'HUI...

S'agissant du haut débit internet, en fonction du réseau haut-débit (HD) / très haut débit (THD) du Conseil général, la situation est la suivante :

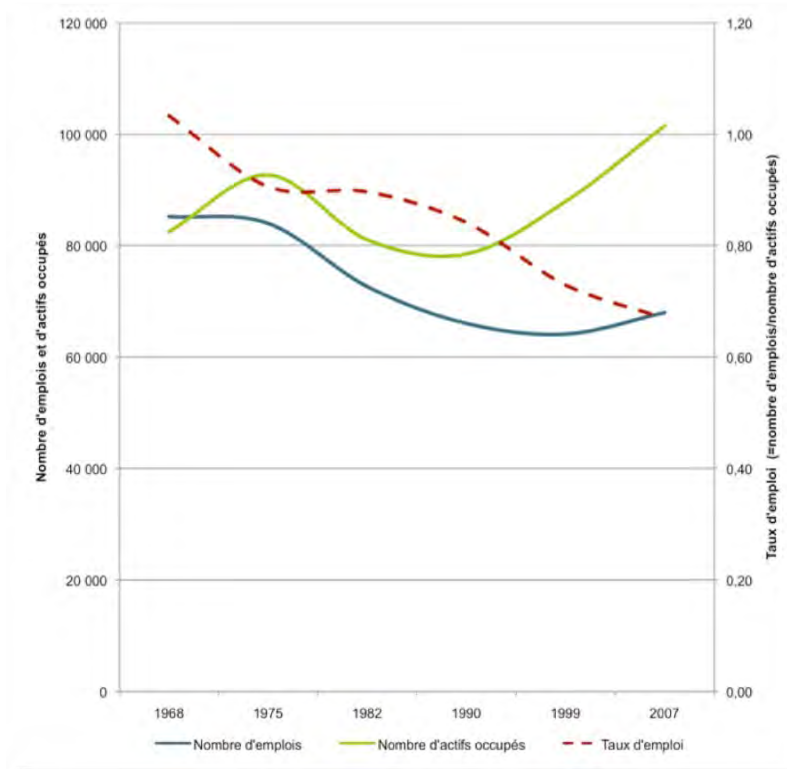
- 87 % des communes du SCOT ont accès au Haut Débit internet via ADSL et bénéficient donc d'un très bon niveau de couverture. Mais au sein de certaines communes, les hameaux écartés ne bénéficient pas du haut débit.
- Pour couvrir les zones blanches, d'autres technologies (Wi-Fi, WiMAX, satellite NRA-ZO ...) peuvent apporter des solutions supplémentaires.
- L'ensemble des communes bénéficient du dégroupage total et pourraient donc être desservies par le haut-débit, en fonction de la politique des opérateurs.

La desserte complète du territoire en THD, représente un enjeu crucial pour la compétitivité économique (industrielle, mais également résidentielle et agricole) et l'attractivité globale du territoire.

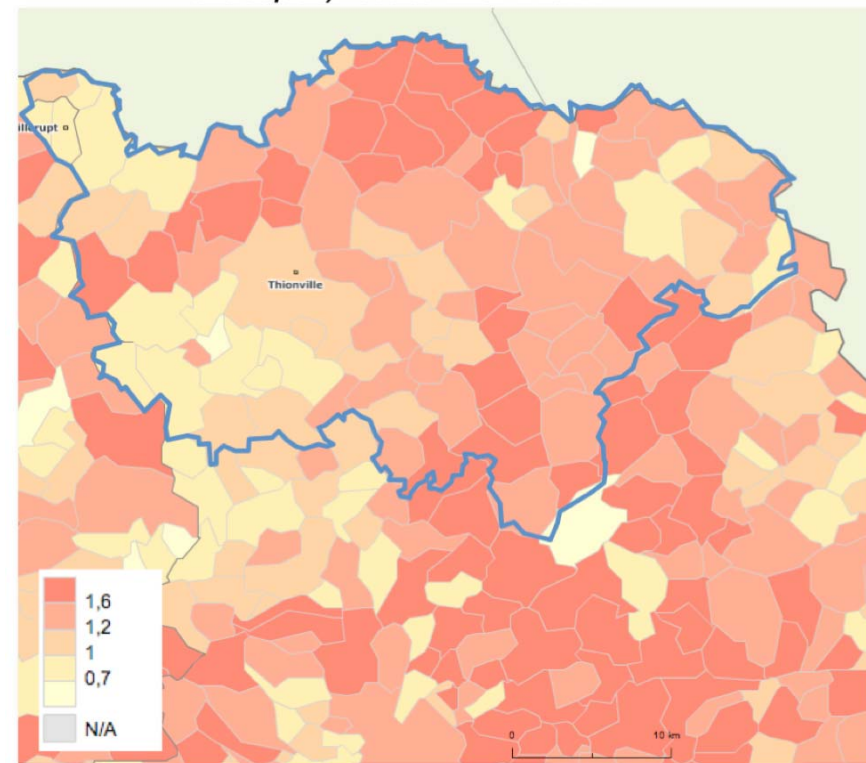
Taux d'emploi 1999 et 2007 par CC
(Source : Recensements, INSEE)

	1999	2007
CA du Val de Fensch	0,92	0,83
CA Portes de France-Thionville	0,94	0,93
CC de Cattenom et environs	0,47	0,40
CC de L'Arc Mosellan	0,31	0,30
CC des Trois Frontières	0,38	0,30
CC du Pays Haut - Val d'Alzette	0,37	0,34
SCOT de l'Agglomération Thionilloise	0,72	0,67

Evolution 1968 - 2007 du taux d'emploi
(Source : Recensements, INSEE)



Indice jeunesse en 2007 (rapport de la population de - de 20 ans sur les 60 ans et plus) - source : RGP INSEE



3. L'EQUILIBRE DU TERRITOIRE

DES ENJEUX DE STRUCTURATION INTERNE POUR UNE MEILLEURE COOPERATION EXTERNE

La structuration interne reste fragile, tandis que des influences extérieures importantes se font jour, en fonction des effets d'une périurbanisation croissante à partir de la Ville de Luxembourg, mais également à partir de Metz.

Son impact est cependant divers selon les secteurs du territoire.

Des ajustements seront sans doute nécessaires pour éviter le risque d'une trop forte divergence des modes de développement selon les différents secteurs territoire.

UN TERRITOIRE PLUS DEPENDANT DE L'EXTERIEUR

Le taux d'emploi (=nombre d'emplois/actifs occupés) est en baisse depuis les années 1970, où il était proche de 1 (soit autant d'actifs occupés que d'emplois présents sur place)

Cette dépendance à l'extérieur est particulièrement marquée pour les territoires proches du Luxembourg, mais aussi pour ceux situés entre Thionville et Metz.

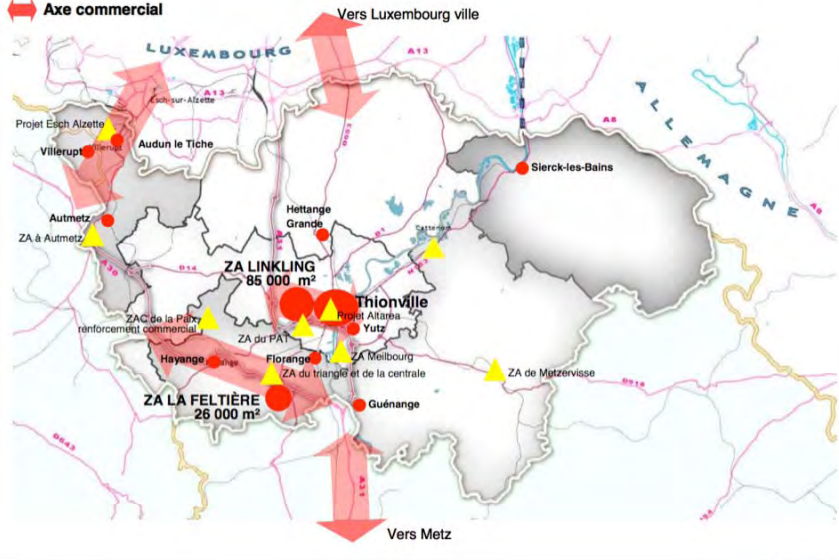
DES POPULATIONS JEUNES DANS LES SECTEURS DE FORTE ATTRACTIVITE RESIDENTIELLE

Au global, le vieillissement est limité et le territoire se caractérise par son niveau de personnes en âge de travailler (22 % de 20-44 ans contre 20,8 % pour la France).

Cette part des jeunes actifs peut être un atout pour l'emploi et le développement économique dans le territoire, puisque les revenus de transfert (retraites, etc...) qui caractérisent les inactifs sont moins susceptibles d'accroissement que les revenus d'activité.

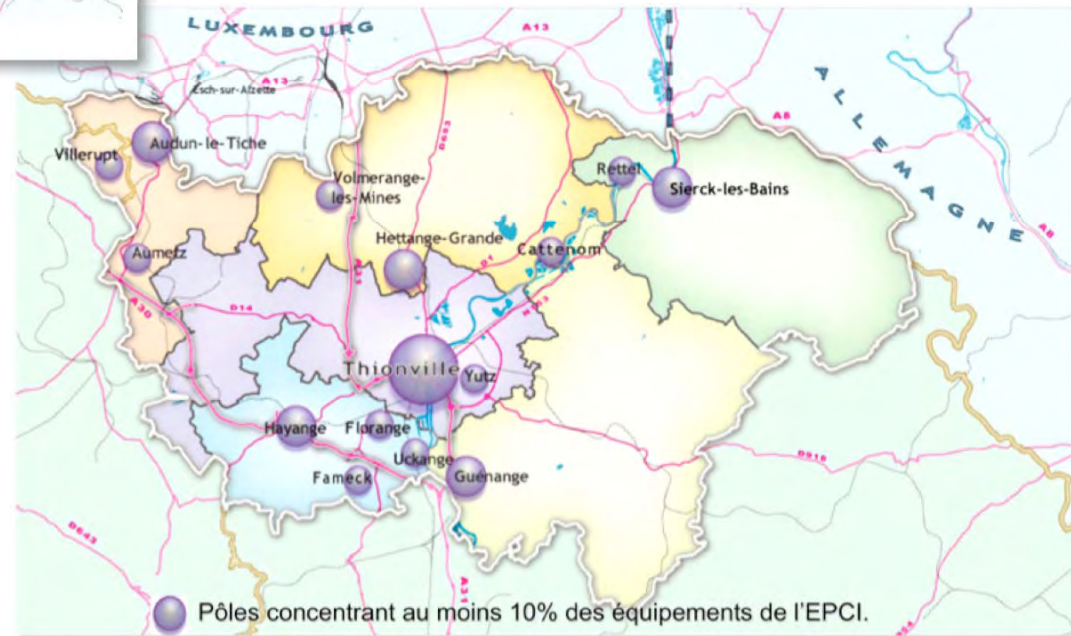
Polarité commerciale

- Existante
- ▲ En projet
- ➔ Axe commercial

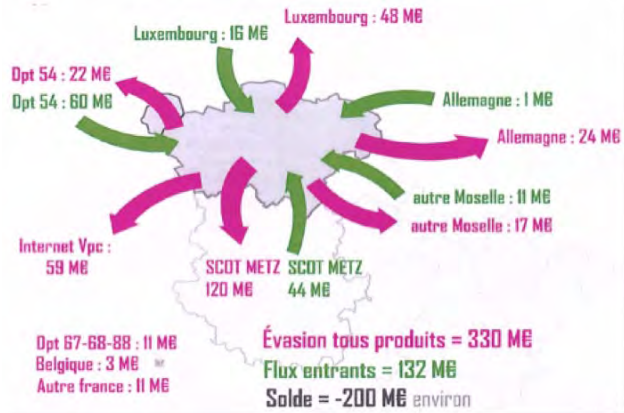


Les polarités commerciales du SCOT

Les principaux pôles d'équipement du SCOT



Ci-dessous : les flux commerciaux entrants et sortants (2011)



3. L'EQUILIBRE DU TERRITOIRE

DES EQUIPEMENTS CONCENTRES DANS L'AGGLOMERATION DE THIONVILLE

L'offre globale d'équipements et de services à la population positionne Thionville comme pôle principal : la ville de Thionville polarise à elle seule 25 % des équipements du territoire.

Hayange, Audun le Tiche, Sierck-les-Bains, Guénange et Hettange Grande apparaissent comme des pôles secondaires et les autres polarités, notamment Yutz, comme pôles relais.

De nouveaux pôles secondaires tendent par ailleurs à émerger (Metzervisse,...)

Les 2 communautés d'agglomération disposent d'une plus grande diversité d'équipements, mais trois Communautés de Communes bénéficient cependant d'un bon niveau d'équipement par habitant.

La réflexion du SCOT devra porter sur les équipements de proximité, mais également sur les ambitions à afficher pour les équipements supérieurs dans le contexte de la relative proximité à Metz et Luxembourg.

LES POLARITES COMMERCIALES : UN ENJEU D'ORGANISATION ENTRE LES CENTRES URBAINS ET LA PERIPHERIE PROCHE ET PLUS LOINTAINE

Le territoire comporte 4 grandes polarités commerciales(cf. schéma ci-contre).

On note par ailleurs l'existence de fragilités pour l'équipement commercial des centres-villes, notamment à Thionville et à Hayange.

En effet, une redistribution des moyennes et petites surfaces des centres, vers la périphérie (non alimentaire et alimentaire) est à l'oeuvre, avec un risque de dévitalisation des centres urbains.

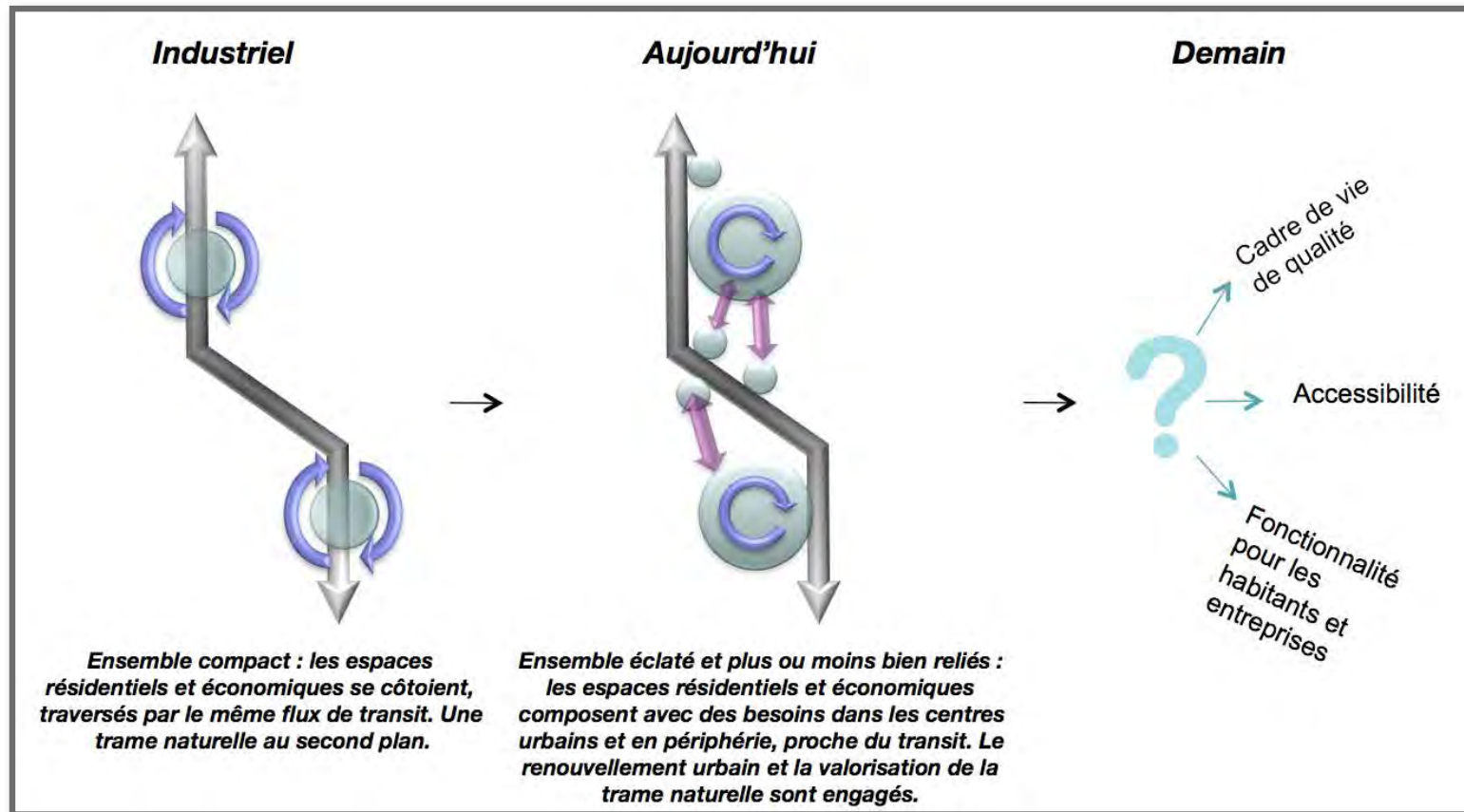
Les zones rurales, notamment à l'est du territoire, présentent une faible offre commerciale.

Globalement, le secteur de l'équipement de la maison est sous-représenté, ce qui se traduit par une évasion commerciale significative dans ce domaine, notamment vers Metz.

Une évasion commerciale - plus limitée – est perceptible vers l'étranger et notamment le Luxembourg : il s'agit alors d'une concurrence, mais également d'une complémentarité de l'offre.

Enfin le solde commercial est positif depuis la Meurthe-et-Moselle, où la présence commerciale est plus faible.

Un renouveau des espaces économiques et résidentiels ?



4. LA GESTION DE L'ESPACE

UN RENOUVEAU DES ESPACES ECONOMIQUES ET RESIDENTIELS

La transition à l'œuvre dans le territoire se marque également sur le plan spatial avec :

- La gestion des espaces économiques se précise et ses potentiels s'affirment, mais dans le cadre d'un positionnement et d'une stratégie économique globale à clarifier et à promouvoir ;
- La gestion des nouveaux espaces résidentiels démontre une certaine maîtrise des modes d'urbanisation.

Cette situation nouvelle conduit à mettre en évidence des enjeux :

- De renouvellement urbain (friches industrielles, amélioration de l'habitat) et d'affectation de ces espaces ainsi que des nouveaux espaces ;
- D'intégration dans l'armature environnementale (trame verte et bleue).
- De consommation d'espace : entre 1999 et 2009, 1 563 ha ont été prélevés aux espaces naturels et agricoles, soit un peu plus de 156 ha par an ou 1,8 % de la surface totale du territoire . Cette consommation apparaît supérieure aux moyennes départementales. On peut estimer la consommation à :
 - 880 m² par habitant supplémentaire ;
 - 1 400 m² par nouveau logement construit.

LES ESPACES NATURELS ONT PEU DE CONTACTS AVEC L'URBANISATION DENSE ...

Ils se concentrent sur le Pays de Sierck et le Sud de la vallée de la Canner. Ils constituent un ensemble plus dispersé sur le Pays Haut et la Côte de Moselle

Certains sites s'avèrent partiellement urbanisés.

Ils nécessitent un niveau de protection adapté à leur sensibilité :

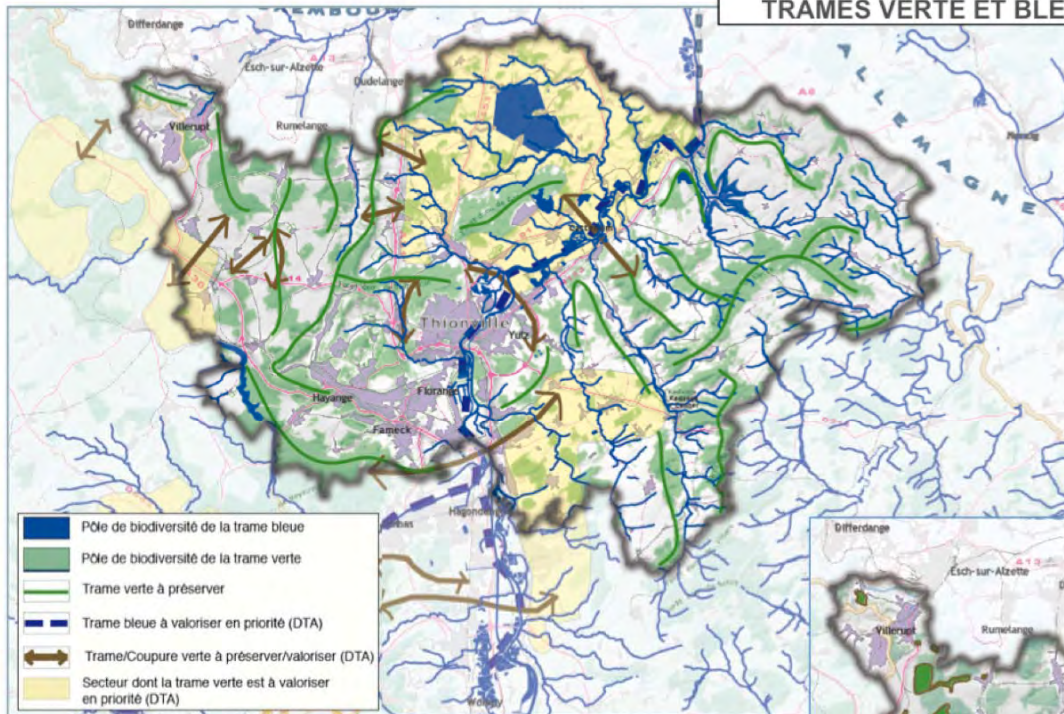
- *Forte* : Natura 2000, ZNIEFF 1, sites classés et inscrits, réserves naturelles, ENS
- *Modérée* : ZNIEFF 2, ZICO

MAIS ILS SONT RELAYES PAR « LA NATURE ORDINAIRE » QUI JOUE UN ROLE DANS LES CONTINUITES ECOLOGIQUES DU TERRITOIRE

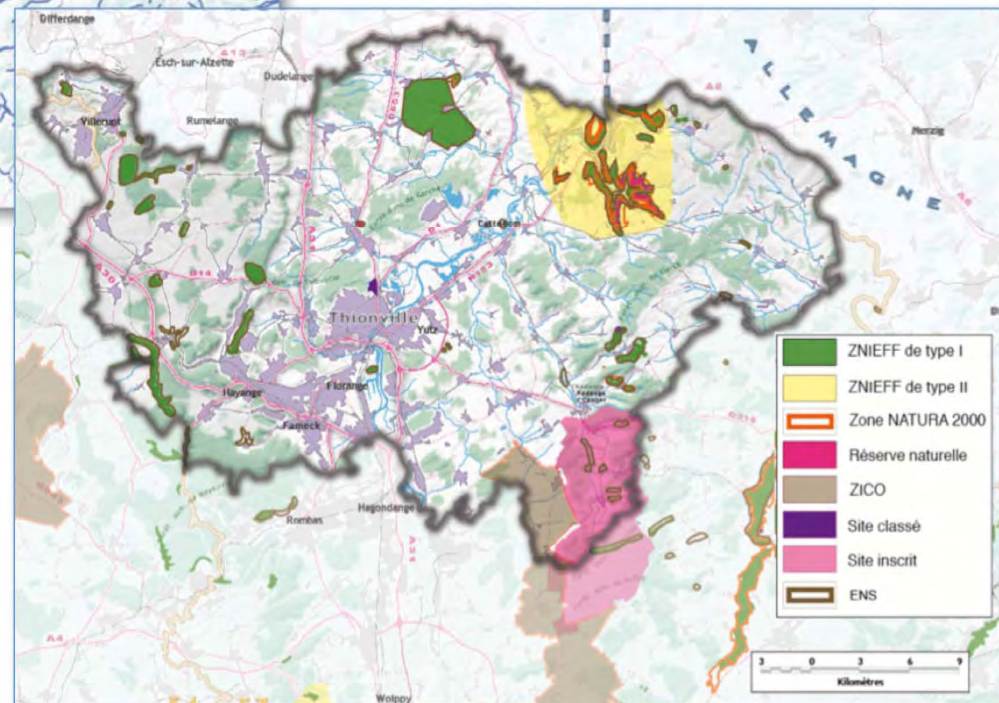
La trame verte et bleue vise à maintenir et renforcer le fonctionnement des ressources naturelles et la biodiversité. Cette biodiversité dépend de la **préservation des habitats** et des **possibilités d'échanges avec les milieux alentours** (corridor écologique)

Elle allie les intérêts paysagers, de valorisation du cadre de vie et de l'attractivité globale du territoire.

TRAMES VERTE ET BLEUE



ESPACES NATURELS PROTEGES



4. LA GESTION DE L'ESPACE

UN MODE D'URBANISATION RESIDENTIELLE RELATIVEMENT COMPACT...

De 1999 à 2008, 48 % des nouvelles constructions résidentielles ont été collectives.

Le contexte naturel (vallée...) et le mode d'urbanisation en place constituent un vecteur de la **maîtrise de la consommation d'espace par l'urbanisation** (front bâti continu, maisons en R+2, faible taille des terrains...).

Le tissu urbain traditionnel **présente une certaine compacité** : peu de dents creuses, mais également peu de capacité de densification horizontale sans renouvellement urbain important (démolition / reconstruction).

... DONT L'EVOLUTION PERMET DES MARGES DE MANŒUVRE DANS LA REHABILITATION

38 % du parc date d'entre 1949 et 1975 (29 % pour la France) ;

Des efforts importants de réhabilitation et de remise sur le marché de logements anciens (*PLH, OPAH, ravalement de façade*) ont été entrepris ;

Trois opérations ANRU à Fameck, Thionville et Uckange ;

22 logements par an sont créés suite à la division d'un logement en plusieurs lots.

UN CONTEXTE DE PRESSION IMMOBILIERE DIFFERENCIEE

Les prix immobiliers restent beaucoup moins élevés qu'au Luxembourg. Par exemple, pour une maison ancienne en 2010 :

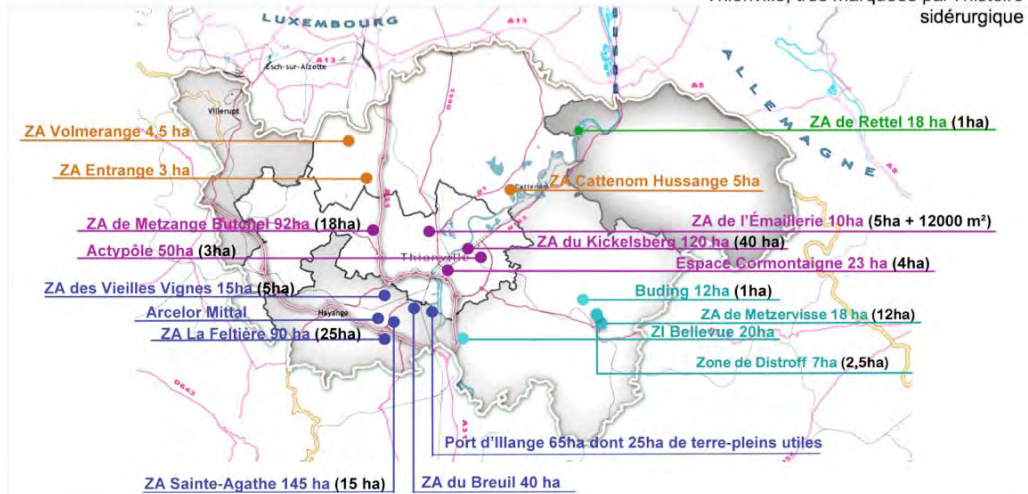
- En France, entre 1 500 et 2 500 euros le m² (sauf pour Thionville) ;
- Entre 3 000 et 4 250 euros le m² au Luxembourg.

Mais les prix du territoire restent plus élevés que dans le SCOT de Briey ou de Metz :

- 130 euros le m² pour un terrain en 2009,
- contre 124 Euros dans le SCOT de Metz.

Surfaces totale des parcs d'activités : environ 680 hectares
Dont environ 120 hectares restant à commercialiser (ha)

Concentration des pôles d'activités dans le Val de Fensch et l'agglomération de Thionville, très marquées par l'histoire sidérurgique



Les zones d'activité programmées

Les zones d'activité actuelles

	Nom	Vocation	Surface en ha
a	DIN Eichen Alzette	Tertiaire et Artisanale	207
b	ZAC de Karfen	A. d'élève	39
c	ZAC Retrange Grande	Artisanale	30
d	Gare de Thionville	Tertiaire	
e	ZA Meilbourg	Commerces et loirs	20
f	Mégazons	industrielle	100
g	Europort Lorraine	Activités industrielles immobilières	200
h	Zone du PAT (requalification)	Commerciales	10
i	Friches ferroviaires	Industrielle et artisanale	20
j	Projet ULCOOS	Recherche et Développement	7
k	ZAC de la Paix	Commerciales et artisanale	10

De nouvelles zones d'activités (environ 500 hectares programmés) localisées en grande partie sur d'anciennes friches



4. LA GESTION DE L'ESPACE

DE LA ZA AUX PARCS D'ACTIVITE MODERNES...

La gestion des espaces économiques se précise à l'échelle du territoire ; ses potentiels s'affirment, mais dans le cadre d'un positionnement et d'une stratégie économique globale à clarifier et à promouvoir.

DES PROJETS...

Les projets de parcs d'activité peuvent être caractérisés par :

- Un positionnement dans le réseau des ports fluviaux français avec Europort ;
- Le maintien et même l'attraction de grandes entreprises internationales (Arcelor Mittal, Tata Steel, Thyssen Krupp...)
- Une capacité d'accueil d'un grand projet industriel avec la « Mégazone » ;
- Un développement économique en lien avec Alzette-Belval au Luxembourg ;
- De la Recherche & Développement avec le projet ULCOS lié au CO2.
- Une reconversion de friches industrielles (ZAC de la Paix, Europort...) pour une réorientation et diversification du tissu économique ;
- Une réponse à l'évolution des besoins fonciers et immobiliers des entreprises locales : nombreuses demandes de petites et moyennes surfaces.

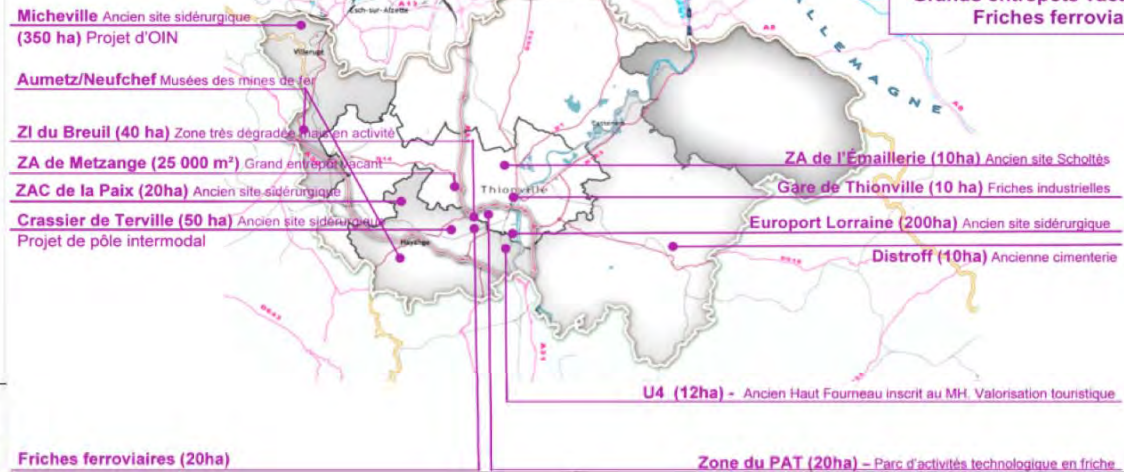
... A LA STRATEGIE D'AMENAGEMENT ECONOMIQUE

L'ensemble de ces projets est concerné par un enjeu d'affirmation des cibles économiques et des coopérations recherchées (Metz, Luxembourg notamment).

Parallèlement, l'objectif est d'édifier une stratégie d'aménagement lisible à l'échelle du territoire où des

+/- 700 HA de friches

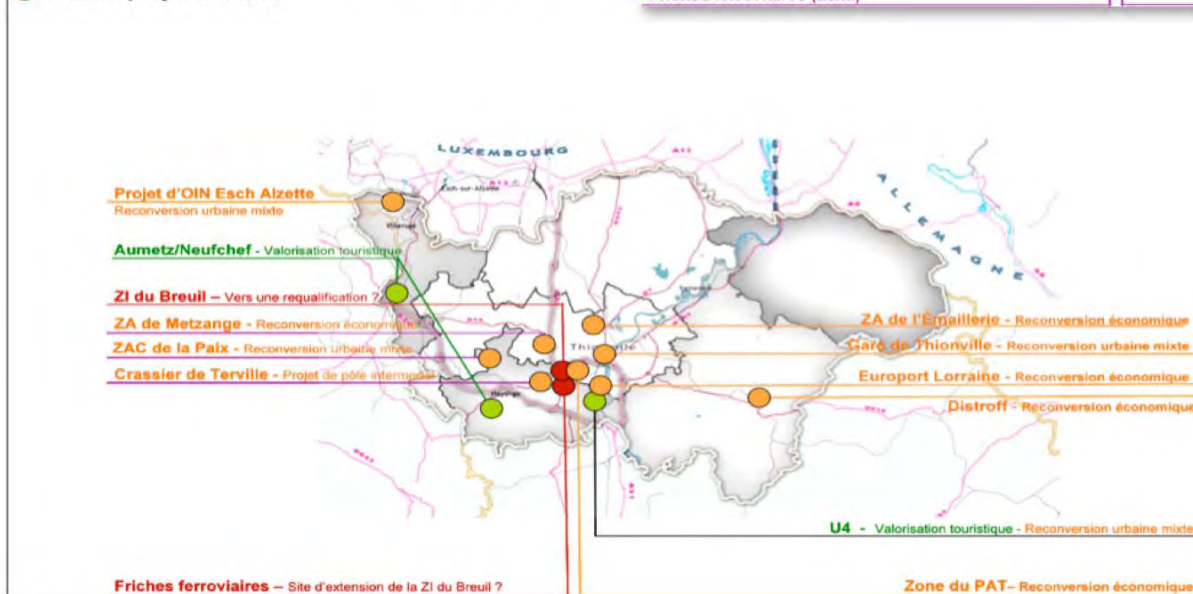
TYPE DE FRICHES
Anciens sites sidérurgiques
Anciens sites miniers
Sites industriels
Grands entrepôts vacants
Friches ferroviaires



**Les grandes friches industrielles :
avancement des projets ou des
réflexions sur leur vocation**

- Bien engagé, en fonctionnement
- Études de faisabilité & de programmation en cours
- Pas de projet identifié

**Les grandes friches industrielles :
situation actuelle**



4. LA GESTION DE L'ESPACE

LES FRICHES INDUSTRIELLES : UN ENJEU GLOBAL DU TERRITOIRE

La quasi-totalité des grandes friches constituent des projets d'aménagement ou ont l'objet de réflexions sur leur vocation :

- Reconversion des sites (dépollution, sous-sols...) et leur vocation future : les exemples du territoire traduisent les champs possibles :
- Vocation économique nouvelle : Europort Lorraine, Zone du PAT...
- Création de nouveaux espaces économiques : friches ferroviaires
- Vocation résidentielle : OIN Esch Alzette, ZAC de la Paix
- Valorisation culturelle et touristique: Haut Fourneau d'Hayange, création d'un port de plaisance à Basse-Ham

Cependant, les reconversions engagées obéissent à des échéances et des niveaux de faisabilités très différents

LA RECONVERSION D'ANCIENS SITES URBAINS : UN LIEN AVEC LES PROJETS URBAINS ET LE PROJET DE TERRITOIRE

L'affectation à donner aux friches et sites présumés pollués ne doit pas résulter de ce que l'on est capable de faire dans l'immédiat ;

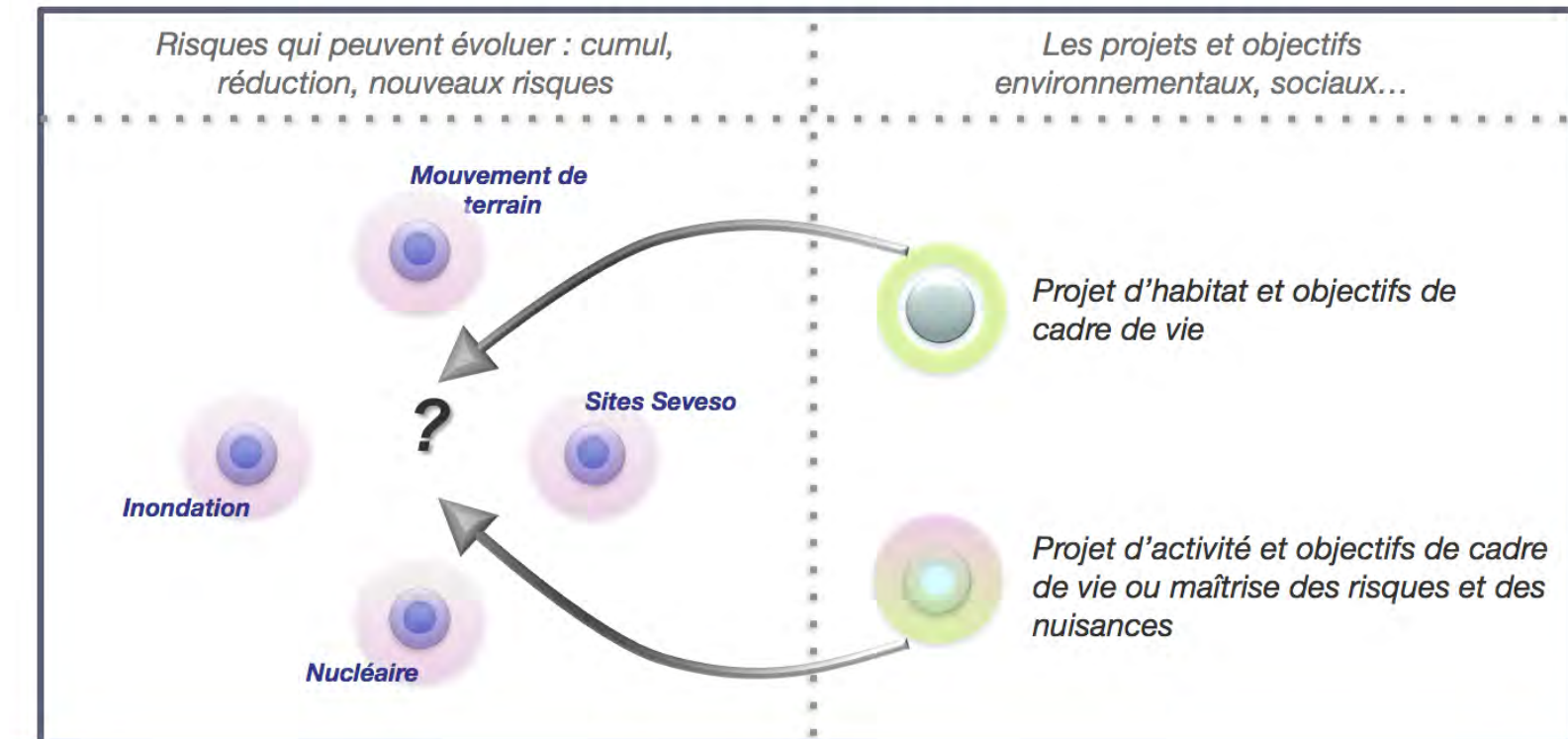
Le niveau de dépollution est dépendant de la vocation urbaine qui est envisagée pour le future ;

L'enjeu repose sur l'objectif recherché avec la vocation du site au regard du projet global (effet levier) pour programmer l'investissement, les délais et les éventuelles situations transitoires acceptables qui permettent de réaliser cette reconversion.

Au total, sur 42 sites de friches, 4 sont en activité (2,3 Ha. au total), 2 sont traités sans restriction, 16 sont traités avec certaines restrictions (169 Ha.) et 20 sont en cours d'évaluation ou de traitement (175 Ha.).

Cette réflexion dynamique doit se nourrir des projets urbains et s'insérer progressivement dans la mise en œuvre du projet du territoire.

Des risques naturels et technologiques le plus souvent sectorisés mais aux effets localement importants : vers des projets de développement nécessairement plus qualitatifs et intégrés pour que la gestion des risques ne désavantagent pas les autres objectifs de développement : environnementaux, urbains, sociaux (dont cadre de vie) et économiques ?



5. LA PREVENTION DES RISQUES

DES RISQUES NATURELS ET TECHNOLOGIQUES LE PLUS SOUVENT SECTORISES, MAIS AUX EFFETS LOCALEMENT IMPORTANTS

Sur le territoire, plusieurs risques environnementaux coexistent :

- **Les risques naturels:** inondation, mouvements de terrain (glissements, effondrements, chutes de blocs, rétractation des argiles).
- **Les risques technologiques :** risque d'effondrement minier brutal, risque nucléaire, risque industriel, risque de rupture de barrage, risques liés aux transports de matières dangereuses ;

UNE DOUBLE ADAPTATION A UN ENVIRONNEMENT SUR ET A UNE STRATEGIE ECONOMIQUE EFFICACE ?

Certains risques naturels (inondation) et les risques industriels témoignent d'un mode de développement historique qui a produit des effets positifs.

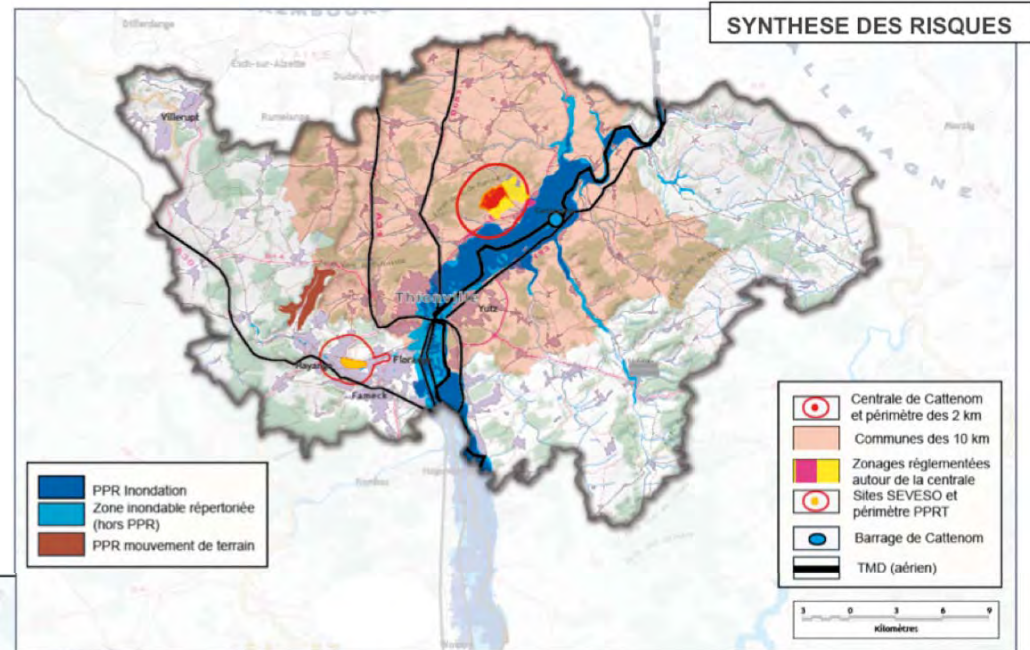
Aujourd'hui les risques, dont les effets potentiels sont mieux appréhendés par des populations plus sensibilisées, nécessitent une gestion compatible avec le niveau de sécurité (un environnement sûr et sain) que les populations attendent aujourd'hui.

La sécurité des personnes et des biens est un enjeu fort, d'autant plus que les risques sont parfois très localisés pouvant générer un sentiment d'inégalité ou de stigmatisation.

Cette gestion des risques ne doit pas non plus conduire à une situation de blocage général des objectifs économiques par une mauvaise application du principe de prévention.

En effet, celui-ci s'applique au travers d'une gestion rationnelle et proportionnelle mettant au cœur le respect des personnes qu'elles soient « habitants » ou « professionnels ».

Globalement, à l'échelle du territoire, la gestion des risques conduira vers des projets de développement plus qualitatifs, afin qu'elle ne désavantage pas les autres objectifs de développement : environnementaux, urbains, sociaux (dont ceux du cadre de vie) et économiques ?



Sources : DDRM 54 et 57

5. LA PREVENTION DES RISQUES

LES ENJEUX DES RISQUES NATURELS

Risques inondation : enjeux de gestion au regard du renouvellement ou de l'extension des zones urbaines vers la Moselle (surtout portes de France et Val de Fensch – en fonction du Plan de Prévention des Risques - PPR) et de maîtrise des effets sur le comportement hydraulique liés aux éventuels projets d'aménagement des cours d'eau, d'infrastructures, portuaires...

Risques de mouvements de terrains et effondrement minier : enjeux de précision de la connaissance de ce type de risque pour les secteurs non couverts par un PPR (secteurs centre et Ouest) et à anticiper dans le cadre d'extension ou de renouvellement urbain...

LES ENJEUX DES RISQUES TECHNOLOGIQUES

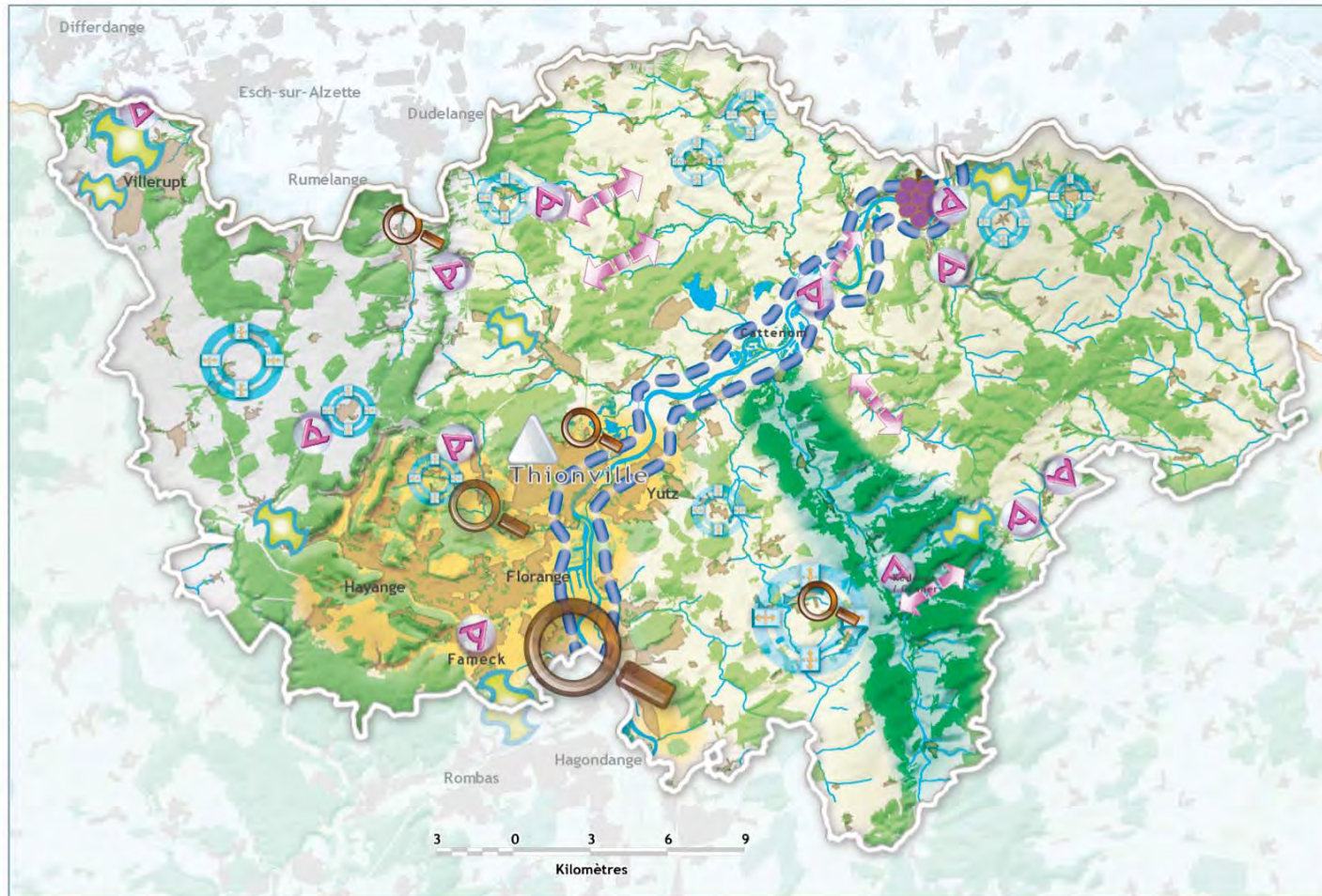
Les risques industriels présentent des enjeux :

- D'organisation des activités futures potentiellement dangereuses pour maîtriser les effets de cumul de risques ou de servitudes de prévention au regard des autres occupations du sol.

A noter : élaboration en cours d'un PPRT (Plan de Prévention des Risques Technologiques) à Florange, Hayange, Séremange-Herzange.

- De maintien / amélioration des conditions de secours et d'évacuation liés au risque nucléaire (effet sur l'aménagement urbain et les infrastructures notamment), en plus des limitations de construire existantes à appliquer.

Les enjeux paysagers (source : EIE, PROSCOT 2011)



-  Valorisation du grand paysage : qualité des lisières préservation des éléments ponctuels ou linéaires du paysage
-  Préservation des boisements et valorisation de leur proximité avec les espaces urbains (structurant, cadre de vie en contact avec l'urbain)
-  Vallée de la Canner : valorisation de cette vallée préservée (tourisme vert...), maintien de vastes coupures d'urbanisation entre les villages
-  Enjeu de maintien de respirations vertes en contact avec les urbanisations pour valoriser le cadre de vie
-  Maîtrise de l'urbanisation à tendance distendue (fragmentation lisières boisées)
-  Enjeu de qualité d'accroche des urbanisations au centre de bourg ou de village pour assurer un ensemble fonctionnel
-  Préservation des respirations naturelles
-  Maîtrise de l'urbanisation linéaire lorsque le contexte le permet
-  Valorisation du rapport entre la Moselle et les zones bâties (contact ville/eau affirmé)
-  Valorisation des entrées de ville : mise en scène du paysage, gestion cohérente le long des grands axes routiers...
-  Valorisation des pratiques traditionnelles viticoles (activité vitrine)
-  Point de vue remarquable

6. LE CADRE DE VIE

DES SIGNES D'UNE VALORISATION DES ATOUTS PAYSAGERS ET DU CADRE DE VIE DANS TOUS LES SECTEURS

Les attentes ont évolué avec « la société des loisirs »... Les attentes sont désormais globales dans une logique de valorisation de soi et d'amélioration des contacts avec les autres...

Pour les entreprises aussi, les attentes ont évolué, en fonction des aspirations des dirigeants, et du cadre de vie qui détermine le cadre de travail, qui est une composante majeure de l'amélioration de la productivité.

La valorisation du paysage naturel, du paysage bâti, des espaces de vie (cf. chapitre « gestion de l'espace »), au travers notamment d'une politique touristique, participent de l'attractivité du cadre vie...

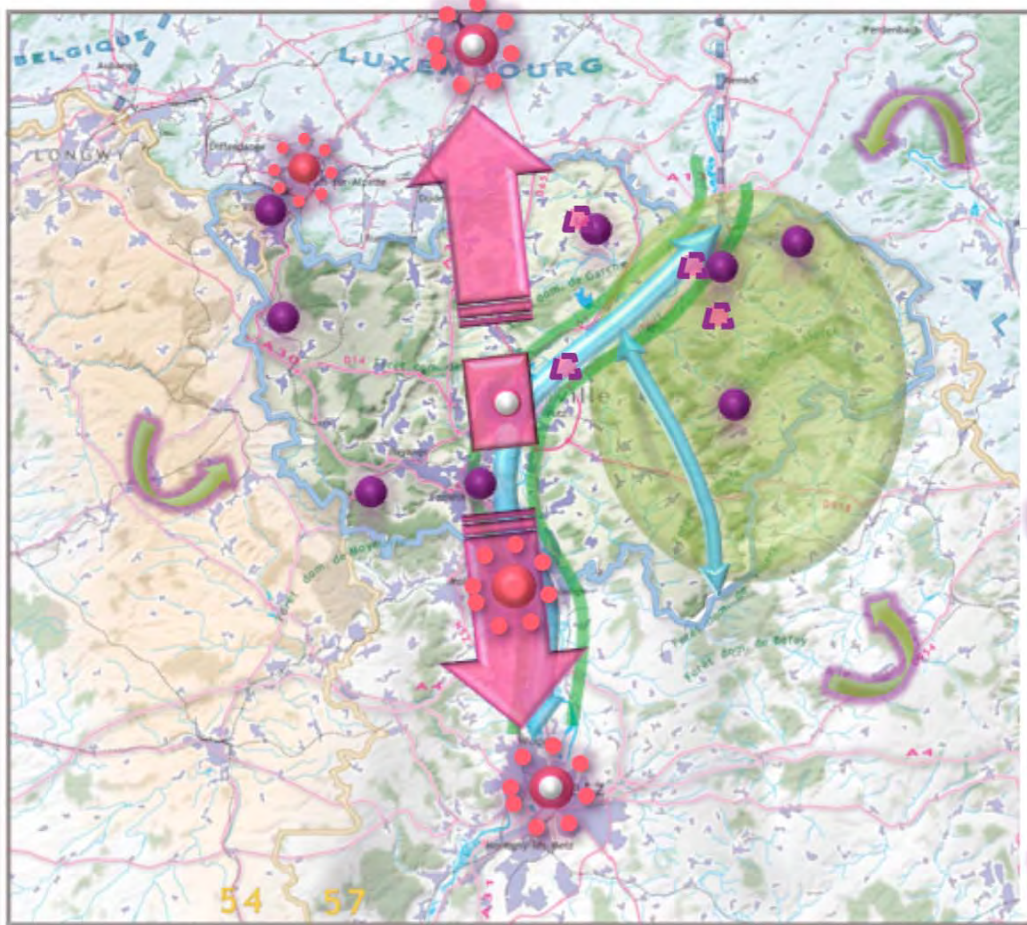
Le territoire du SCOT possède de forts atouts paysagers et de cadre de vie :

- des grands paysages de qualité et variés,
- la présence de l'eau,
- des services urbains en croissance,
- une valorisation à l'œuvre du patrimoine industriel...

... Des opportunités de valoriser l'accès au paysage (eau...) et des enjeux d'organisation du paysage lointain via une gestion des contacts infrastructures / urbanisation/nature et une maîtrise des risques de « délaissés visuels ».

UNE NOUVELLE OFFRE DIVERSIFIÉE DE CADRES DE VIE

- **Mise en œuvre de chartes et plans paysagers à l'échelle EPCI** : des actions sur la gestion des lisières urbaines et sur la requalification d'espaces bâtis,
- **Des urbanisations qui améliorent la qualité de construction** (traitement architectural, mise en œuvre soignée) **et modernisent le type de logements pour répondre aux nouveaux besoins de la population** (aménagement des immeubles, traitement des abords, espace intérieur...), mais en faveur de typologies contrastées selon les secteurs. Généralement :
 - Des espaces pavillonnaires en secteur rural,
 - Des espaces bâtis groupés et petits collectifs dans les polarités plus urbaines.
- **Un patrimoine industriel (petit et grand patrimoine)** dont la valorisation est à encourager, car elle constitue un bras de levier important pour la rénovation urbaine et la dynamisation des espaces de vie.



Cadre de vie et tourisme,...

-  Principaux sites ou évènements du territoire (en fréquentation visiteurs)
-  Projets de sites ou valorisation touristiques
-  Principaux attracteurs extérieurs
-  Pôles urbains (accès aux aménités urbaines)
-  Espace rural et vallées à fort potentiel attractif (Vallée de la Canner, Musée du Moulin de Buding, Parc de la Canner...)
-  Origine locale des visiteurs

UNE MISE EN SCENE DES SEQUENCES URBAINES POUR DIVERSIFIER LES AMBIANCES DE VIE AU-DELA DES SITES DES OPERATIONS

- **Aménagement** : enjeux de transition et d'animation paysagère entre les quartiers pour éviter ou résorber les risques de monotonie, notamment lors d'organisation linéaire de l'urbanisation ou de zones pavillonnaires successives.

=> *utilisation du végétal, organisation du réseau de voirie permettant de diversifier les types d'espaces publics...*

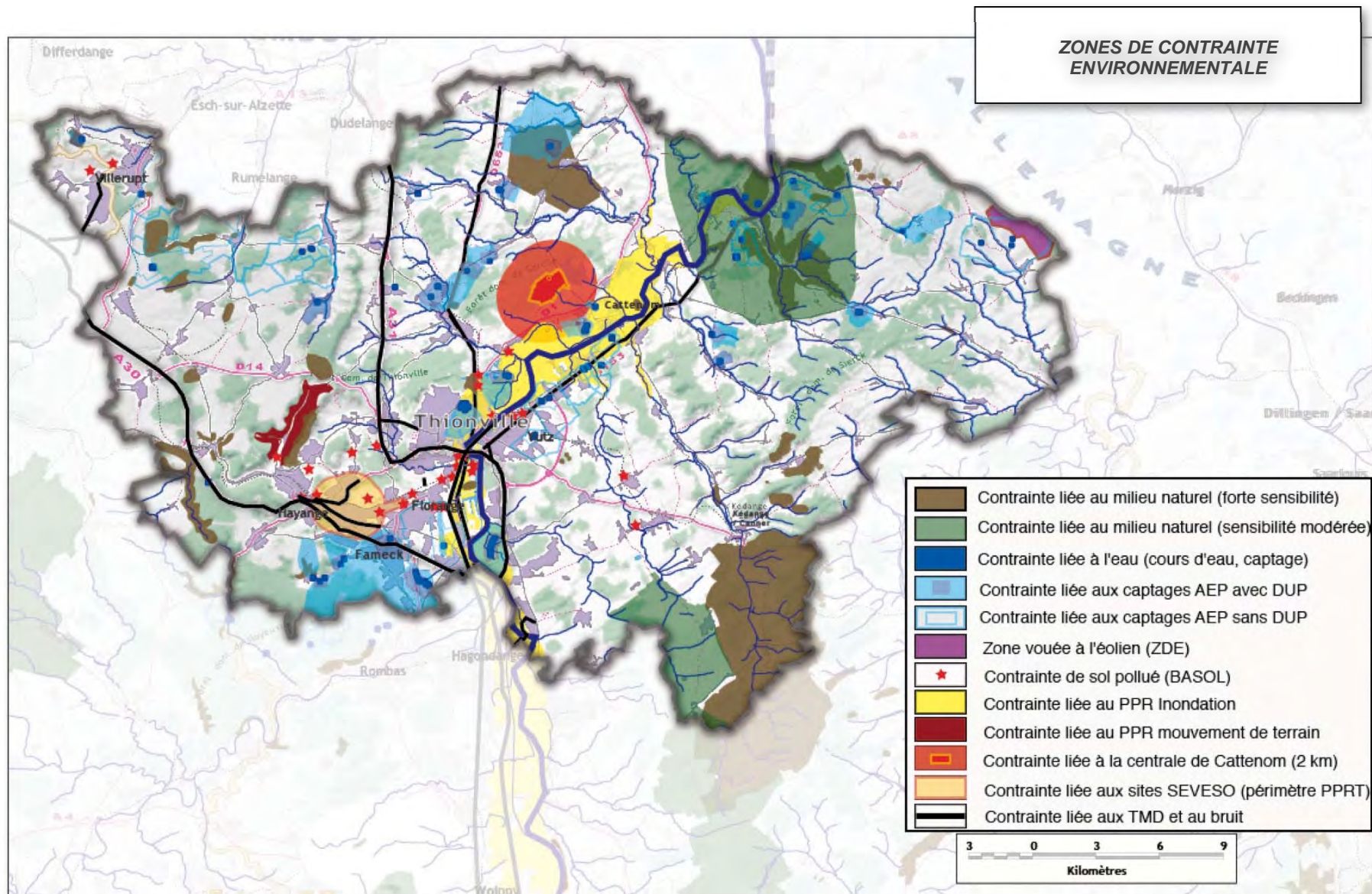
- **Espaces publics**, des enjeux :
 - de traitement des voiries (et abords) pour une gestion pacifiée des différents types de flux et renforcer l'attractivité des entrées de ville,
 - de valorisation/création d'espaces publics structurants pouvant être valorisés par la proximité de sites patrimoniaux ou naturels attractifs (rivière...)
- => bénéficier de la covalorisation paysagère des espaces ainsi reliés.
- **Bâti et patrimoine** : un bâti traditionnel important et riche qui montre, dans plusieurs secteurs, des difficultés d'entretien et de valorisation par un espace public approprié.

UNE STRATEGIE TOURISTIQUE A L'ARTICULATION DE L'ECONOMIE ET DE LA CULTURE ET DES LOISIRS DONC DU CADRE DE VIE

Les enjeux du développement du tourisme peuvent se décliner autour de quatre questions :

- Travailler sur l'image du territoire afin qu'il soit davantage identifié comme destination touristique et valorise ses habitants ;
- Valoriser la qualité des paysages et des cadres de vie, en incitant au développement du tourisme vert et de charme ?
- Jouer sur plusieurs cartes afin de spécifier l'offre du territoire ?
 - Tourisme industriel ;
 - Tourisme militaire ;
 - Gastronomie et œnologie ;
 - Créer un espace emblématique ?
- Renforcer la mise en réseau des sites et du lien avec les agglomérations de Luxembourg et de Metz.

6. LE CADRE DE VIE



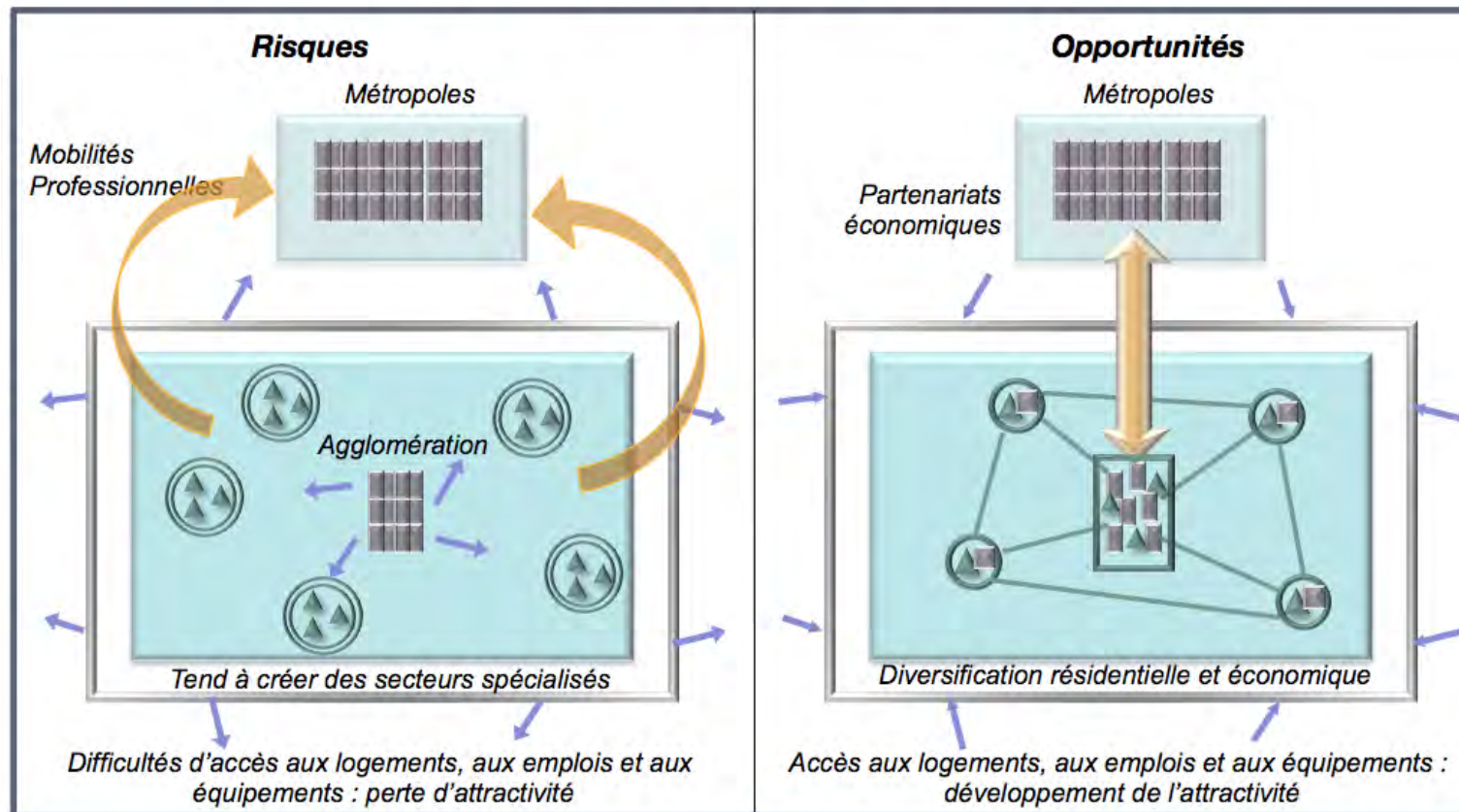
6. LE CADRE DE VIE

LES PREOCCUPATIONS ENVIRONNEMENTALES : UNE COMPOSANTE DESORMAIS ESSENTIELLE POUR DEFINIR UN « LABEL » DE QUALITE DE VIE

Trois questions sont à considérer :

- **L'intégration des problématiques « qualité de l'air » et émissions de gaz à effet de serre :**
 - ✓ Une qualité de l'air **globalement satisfaisante** mais des dépassements ponctuels, notamment à proximité des infrastructures de transport supportant un fort trafic (exemple : autoroute)
 - ✓ Un **Plan de Protection de l'Atmosphère** qui s'applique sur le sillon mosellan et la vallée de la Fensch et suppose un travail qui dépasse ce périmètre : amélioration des TC, conforter le covoiturage...
- **Energies: Une production électrique qui permet d'exporter l'énergie, mais qui n'occulte pas le besoin de réfléchir sur:**
 - ✓ La réduction des consommations d'énergie et d'émission des GES : amélioration de l'habitat, favoriser les TC et mobilités douces, encourager la population à l'économie d'énergie...
 - ✓ La valorisation des énergies renouvelables : filière bois-énergie (ressource importante mais peu mobilisée), géothermie, solaire (nombreuses habitations individuelles), éolien, hydraulique.
- **La gestion des déchets :**
 - ✓ **Un bilan mitigé** : des gisements qui ont augmenté après une période de réduction, un refus de tri qui augmente... suggèrent un essoufflement des pratiques.
 - ✓ Une **valorisation énergétique** qui peut être encouragée et appréhendée à l'échelle du SCOT ou de coopérations externes (Allemagne ?).
 - ✓ Des réflexions en cours sur un centre d'enfouissement public avec valorisation cogénération à Aboncourt.

De l'évolution de la diversité des besoins à la diversité des réponses pour une accessibilité optimisée au logement, à l'emploi et aux services



7. LA LIBERTE DE CHOIX

UNE TRANSITION GLOBALE EN COURS

Les mutations du mode de développement économique et résidentiel induisent une diversification des emplois, donc des besoins en qualification, une diversification des revenus donc des besoins en logements...

La liberté de choix concerne les populations, mais elle doit également s'apprécier au niveau de la capacité du territoire à choisir la nature de son mode de développement, son niveau de croissance, etc...

Les besoins ne sont donc pas statiques mais dynamiques au regard du projet.

En tout état de cause, l'évolution récente du mode de développement constitue une base donnant plus de marges de manœuvre pour les choix du territoire.

Ses ressources humaines et économiques se sont diversifiées, et les ressources environnementales sont également dans une phase de gestion plus qualitative.

Cette réalité nouvelle se marque notamment par une forte augmentation des revenus et du niveau de formation, sensibles sur tout le territoire mais particulièrement dans les espaces proches du Luxembourg.

Elle se marque également par un chômage en baisse sur tout le territoire, plus faible qu'au niveau mosellan, mais qui demeure proche du niveau national et supérieur à 10% (10,4% en 2007).

DES PRIX FONCIERS ET IMOBILIERS EN FORTE HAUSSE

A l'échelle du SCOT, on constate un report des ménages sur des secteurs dont les prix sont moins élevés (cf. carte page suivante); ce phénomène interne est du même ordre que celui qui attire vers le territoire des ménages provenant des agglomérations voisines.

Cette nouvelle attractivité crée des besoins de logements diversifiés, dont des logements à locatifs, sociaux et libres, et les logements à loyers maîtrisés ;

Cependant, la vacance augmente (+ 30 %, entre 1999 et 2007, *INSEE*) : mais son niveau reste satisfaisant (6 % de logements vacants en 2007, *INSEE*),

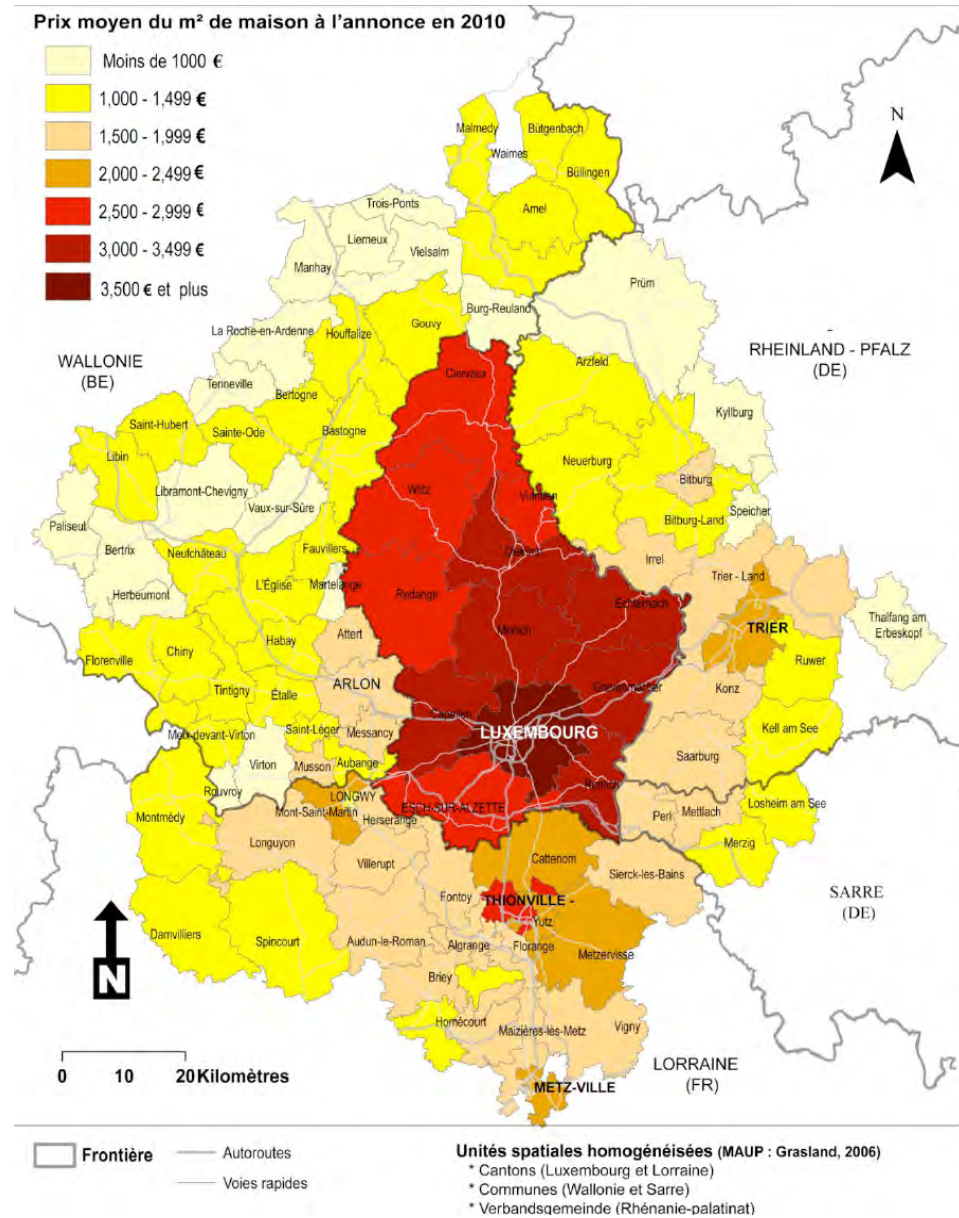
L'accroissement relatif de la vacance trahit des besoins élevés de réhabilitation et de renouvellement du parc en raison de son ancienneté.

Enfin, il faut noter un besoin important de logements pour le desserrement des ménages : 2/3 des logements ont été utilisés pour y répondre (diminution de la taille moyenne des ménages) (cf. voir *Cahier 1 Démographie-Habitat : calcul du point mort*).

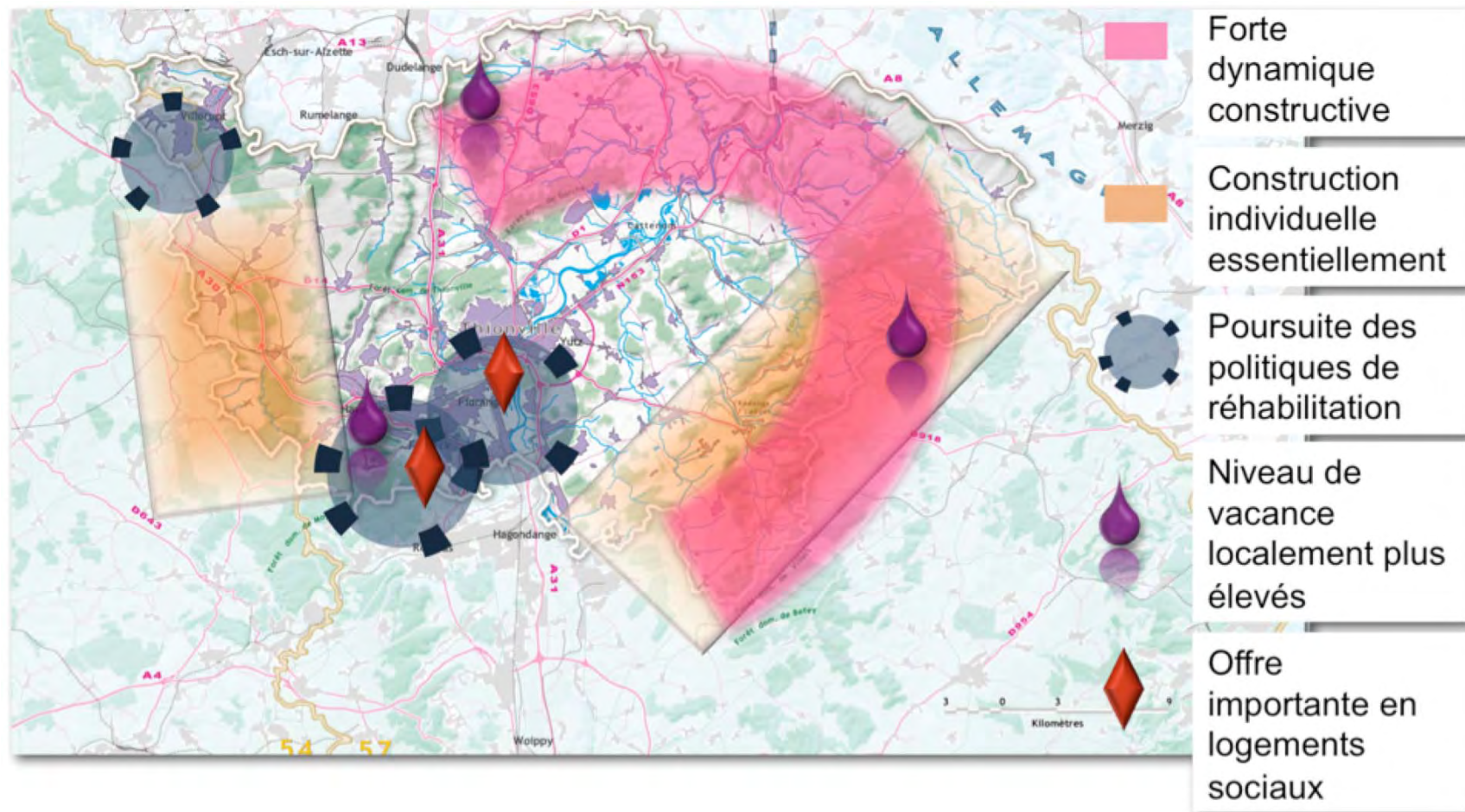
Cette situation induit :

- De fortes pressions sur le fonctionnement du marché immobilier ;
- Une dissociation, dans certains secteurs, entre la dynamique résidentielle et le développement de la population.

Source : Lanciné DIOP, *Luxembourg : les marchés fonciers et immobiliers transfrontaliers à l'épreuve de la métropolisation*, {mémoire de fin d'études}, CEPS Instead, octobre 2011.



Les enjeux de la politique de logement à l'échelle du SCOT (source : diagnostic, PROSCOT 2011)



7. LA LIBERTE DE CHOIX

UN PARC SUFFISAMMENT DIVERSIFIE ?

Le territoire autorise une relative liberté de choix dans l'accès au logement :

- 43 % des logements du SCOT sont des appartements ;
- 38 % des résidents sont des locataires.

Mais des besoins importants subsistent :

- Peu de petits logements : le renforcement de l'offre en logements de petite taille est nécessaire pour répondre aux besoins du desserrement des ménages.
- Un contexte immobilier et foncier tendu : la demande de logements locatifs sociaux et à loyer maîtrisé est en accroissement, alors que leur construction recule (*12 % de logements locatifs sociaux dans le SCOT, 16 % pour les deux communautés d'agglomération*).
- Une spécialisation de l'offre dans certains secteurs sur le segment de l'habitat individuel : le maintien du niveau de l'offre collective constitue un enjeu pour la réalisation des parcours résidentiels et pour la maîtrise de la consommation d'espace.

Dans ce contexte, la poursuite des politiques de logements et des efforts de réhabilitation sont essentiels pour maintenir la croissance démographique.

Cela participe, en outre, à la valorisation du cadre de vie du SCOT.

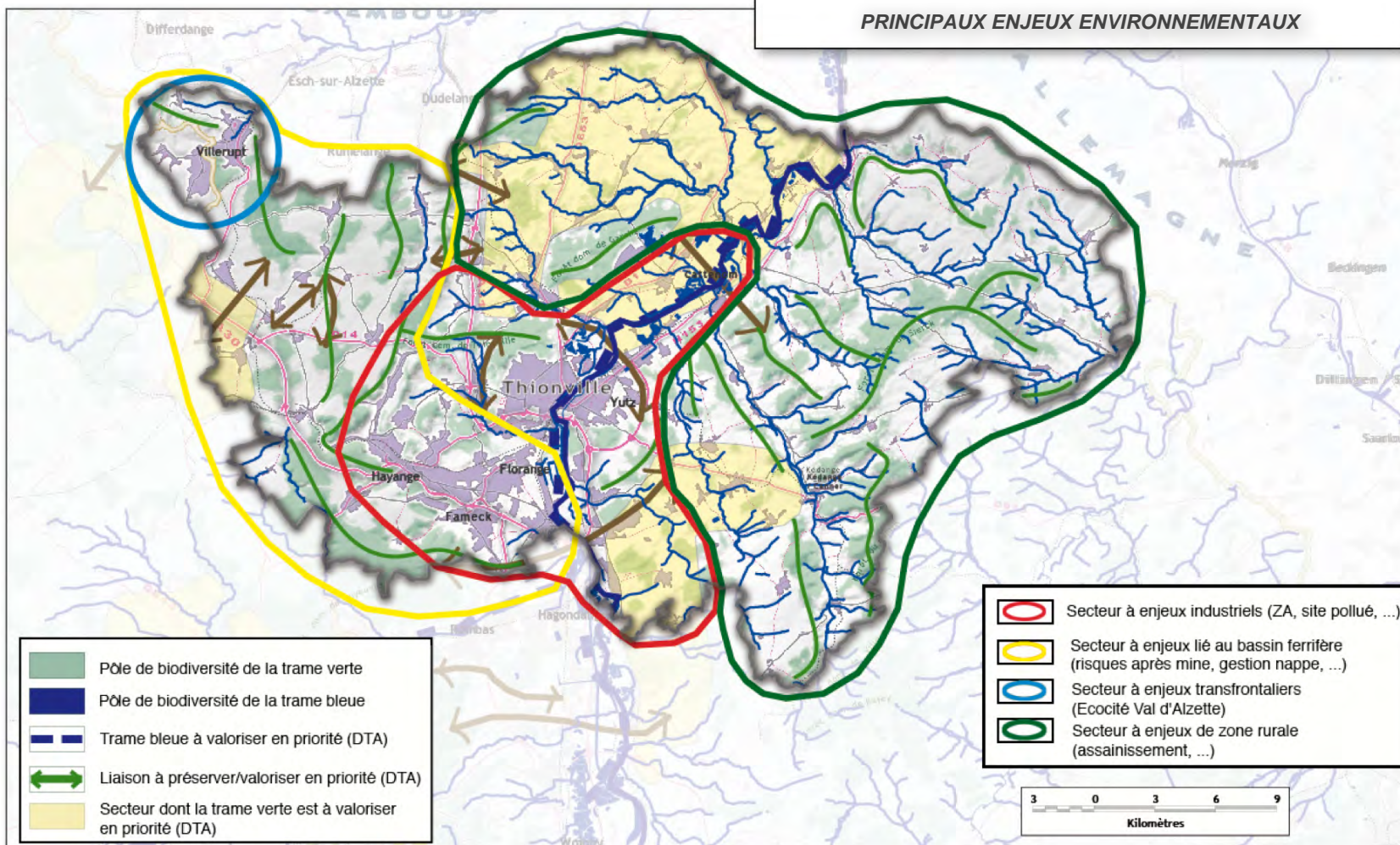
UNE OFFRE GLOBALE EN EQUIPEMENTS PEU ELEVÉE ...

Le nombre total d'équipements pour 10 000 habitants est moindre que celui observé aux niveaux national, départemental et régional.

Des différences existent selon les secteurs : la CA Portes de France-Thionville dépasse le niveau mosellan et la CC des Trois Frontières approche le niveau Lorrain.

Le travail en cours de définition de projets stratégiques à l'échelle du SCOTAT constitue une opportunité d'accroître l'offre, notamment dans la gamme des équipements supérieurs et/ou différenciant.

PRINCIPAUX ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX



7. LA LIBERTE DE CHOIX

L'EAU : UNE RESSOURCE QUI DETERMINE EGALEMENT LES CAPACITES DE DEVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

Eaux superficielles et souterraines

Les cours d'eau sont souvent fortement anthropisés (suite à de nombreux aménagements) et des pollutions diffuses persistent, malgré des améliorations sensibles depuis quelques années.

Les cours d'eau conservent néanmoins un bon potentiel biologique.

Les ressources souterraines sont abondantes, mais très sollicitées ; elles montrent un état globalement médiocre des nappes (mais : bonne qualité pour la partie captive du bassin ferrifère), essentiellement lié à des problèmes qualitatifs (assainissement, activités, pollutions diffuses, minéralisation...).

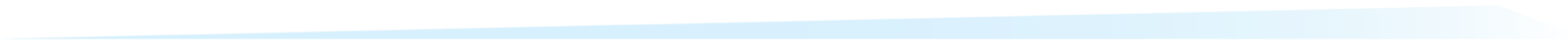
L'objectif de reconquête de la qualité de la ressource en eau (objectifs de la Directive-Cadre sur l'Eau - DCE) passe par une gestion globale de l'amont et de l'aval et par la mise en œuvre des SDAGE et SAGE.

Capacité de développement

Eau potable : la capacité est suffisante, mais des renforcements sont à prévoir localement (besoins en période de pointe, insuffisances localisées), tandis qu'une sécurisation est quelquefois nécessaire (interconnexions) et que la qualité des eaux distribuées est à améliorer dans certains secteurs.

Assainissement : le territoire possède un parc de stations d'épuration (STEP) cohérent, mais quelques installations ont des dysfonctionnements ou sont sous-dimensionnées (principalement sur l'est du territoire, pour les unités anciennes).

Il existe donc un enjeu d'adéquation des capacités de traitement aux perspectives de développement :



UN REGARD SUR LE FUTUR : LES EVOLUTIONS POSSIBLES DU TERRITOIRE



UN EXERCICE PROSPECTIF

L'agglomération thionvilloise évolue dans le cadre d'une transition de son mode de développement, dont un certain nombre d'indicateurs ne sont que partiellement révélés.

Ces signaux nécessitent d'être interpellés et interprétés par une prospective qui explore les avenir possibles du territoire à 20 ans, au regard des facteurs internes et externes qui peuvent les influencer.

En particulier, deux catégories de phénomènes doivent être pris en compte :

- **Les tendances lourdes** : *elles risquent de se manifester dans tous les cas, mais le territoire peut choisir de les appuyer, de les contrecarrer, ce qui supposera, dans ce cas, un effort supplémentaire ;*
- **Les signaux faibles** : *peu visibles, ils peuvent devenir des éléments forts des possibles ; chemin faisant, le diagnostic et l'état initial de l'environnement en évoque certains : quelle sera leur place dans le futur du territoire ? Saura-t-on les repérer, les faire éclore ?*

QUATRE AXES D'ÉVOLUTION POSSIBLES...

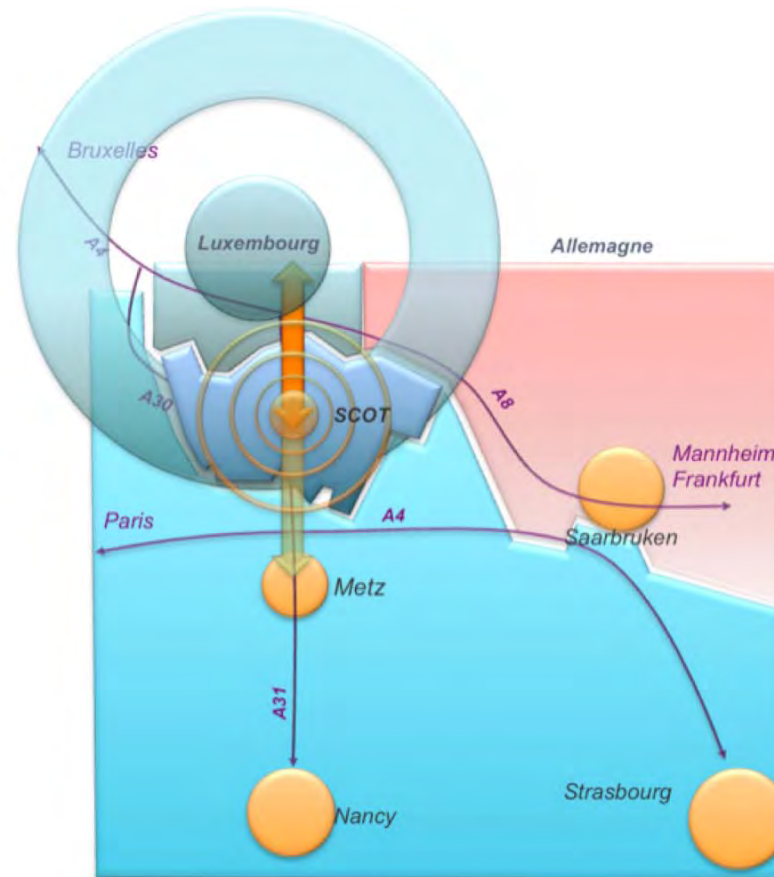
Quatre axes d'évolution sont ici proposés, comme « probables », parmi les innombrables « possibles ».

Ces axes ne sont pas des scénarios de développement, ni des projets prédéfinis.

Ils constituent des exemples de différentes trajectoires que pourrait prendre le territoire et mettent en évidence les enjeux territoriaux majeurs que ces trajectoires entraînent...

La Californie du Luxembourg...

La périphéricité des flux liés au Luxembourg est capitalisée en tant qu'atout moteur du développement.



1. LA « CALIFORNIE DU LUXEMBOURG »

L'agglomération Thionvilloise capitalise les différents flux qui la traversent et se positionne comme un territoire à vivre privilégié en relai et complément du développement du Luxembourg, notamment en intensifiant sa vocation résidentielle.

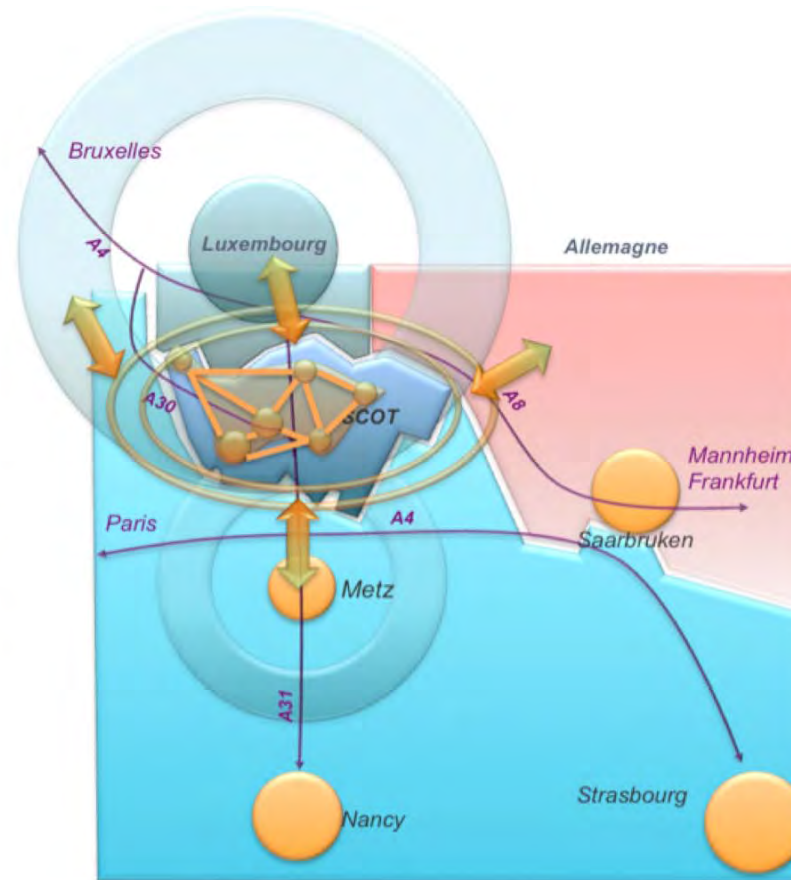
Elle coopère totalement avec le Luxembourg dont le fonctionnement se poursuit selon les tendances antérieures.

Les enjeux mis en évidence :

- **Capacité à renouveler et renforcer l'économie résidentielle, en montant en gamme.**
- **Capacité à investir pour développer de la qualité : équipements, cadre urbain, paysages, services...**
- **Capacité à « aménager » pour organiser une croissance répartie sur le territoire.**

Un territoire pivot...

En renforçant son urbanité le territoire augmente l'échelle de son attractivité et de sa capacité de développement, en coopération avec l'extérieur. Il intensifie sa cohésion interne ce qui limite les risques d'évolution dissociée entre les CC.



2. UN « TERRITOIRE-PIVOT »

Le territoire développe son attractivité économique et résidentielle en renforçant le poids, la qualité et le niveau d'équipement de ses pôles urbains qu'il organise en réseau.

L'agglomération thionvilloise s'identifie comme pôle d'équilibre qui ne l'extrait pas des flux périphériques Luxembourgeois et de Metz, mais qui lui permet d'accroître sa capacité de développement propre, de renforcer la cohésion de son espace et de coopérer plus intensément avec l'extérieur (en particulier Metz et Luxembourg).

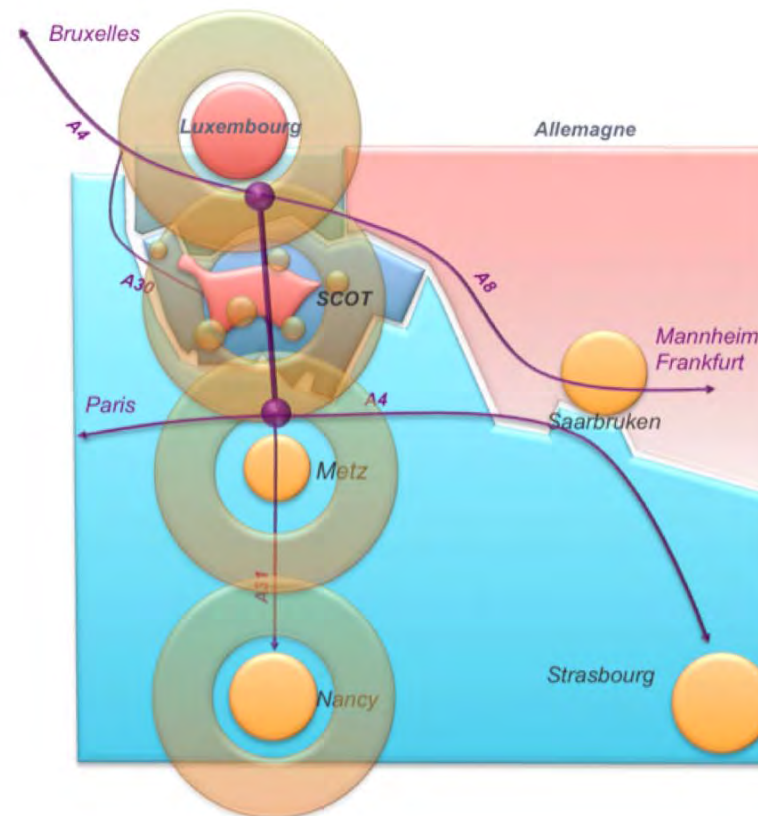
Les enjeux mis en évidence :

- **Capacité à créer et renouveler des espaces urbains attractifs notamment pour des équipements et des services (population et entreprises) de plus grand rayonnement.**
- **Capacité à organiser le développement urbain en réseau à l'échelle du territoire (réseau de polarités urbaines).**
- **Capacité à diversifier son offre économique et en cadre de vie.**

Nec Pluribus Impar

...

Une insertion totale dans les flux nord européens en capitalisant sur la différentiation / complémentarité avec les autres pôles du Sillon Mosellan.



3. « NEC PLURIBUS IMPAR » (à nul autre pareil, ou une fenêtre sur l'Europe)

Le territoire organise son développement pour éviter et dépasser les effets périurbains liés à la proximité de grandes agglomérations (Luxembourg, Metz) et pour s'insérer totalement dans les grands flux nord européens (Bruxelles, Rotterdam, Luxembourg, Francfort / Paris, Strasbourg, Munich).

Il met un œuvre un développement économique et une offre en cadre de vie qui jouent sur la différenciation/complémentarité avec les autres pôles du sillon mosellan.

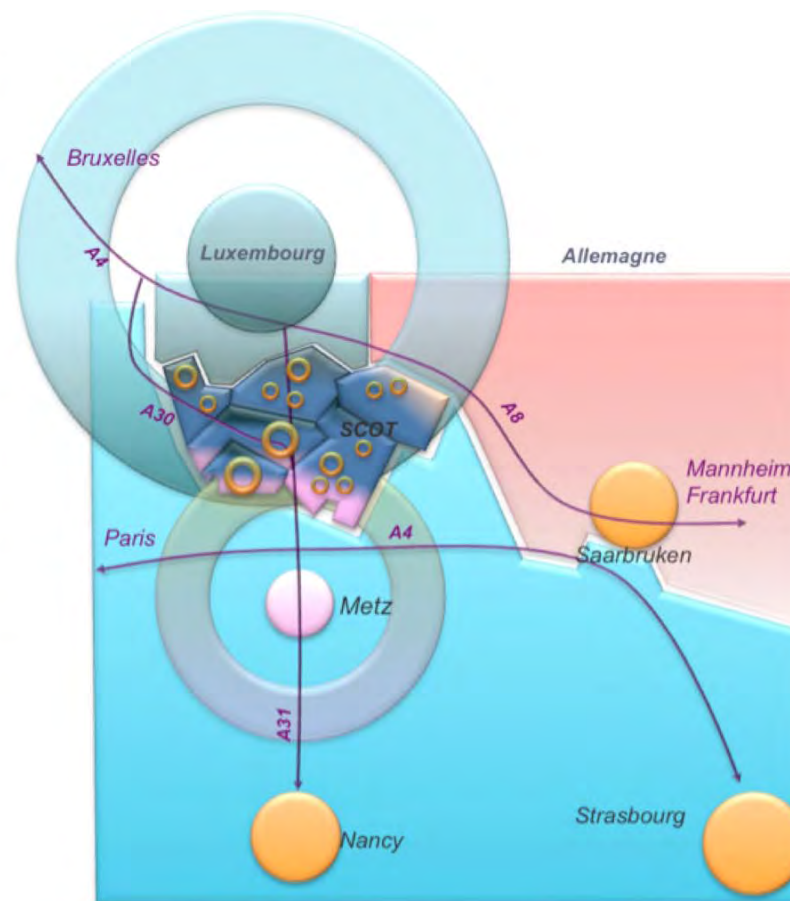
Ceci permet une lisibilité à une échelle européenne. Le territoire change d'échelle, mais sans être dans la démesure.

Les enjeux mis en évidence :

- **Capacité à développer des coopérations très élargies, notamment dans le domaine économique,**
- **Capacité à renforcer les fonctions métropolitaines supérieures**
- **Capacité à diversifier les filières économiques et à accroître les activités à forte valeur ajoutée.**

Qui m'aime, me suive !

Des risques d'évolution différenciée du territoire qui individualisent les enjeux et spécialisent les problématiques à l'échelle de chaque EPCI. Les trajectoires divergent.



4. « QUI M'AIME, ME SUIVE... »

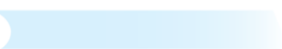
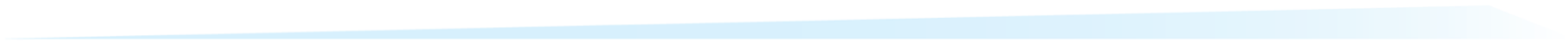
Le territoire poursuit son développement à l'œuvre en concentrant ses efforts sur la cohérence de l'offre économique concentrée dans le sillon mosellan, les enjeux de renouvellement urbain (friches industrielles), et l'amélioration du cadre de vie (transports, la qualité constructive) qui renforce l'attractivité résidentielle, notamment pour les transfrontaliers.

Le territoire améliore la situation par rapport à aujourd'hui.

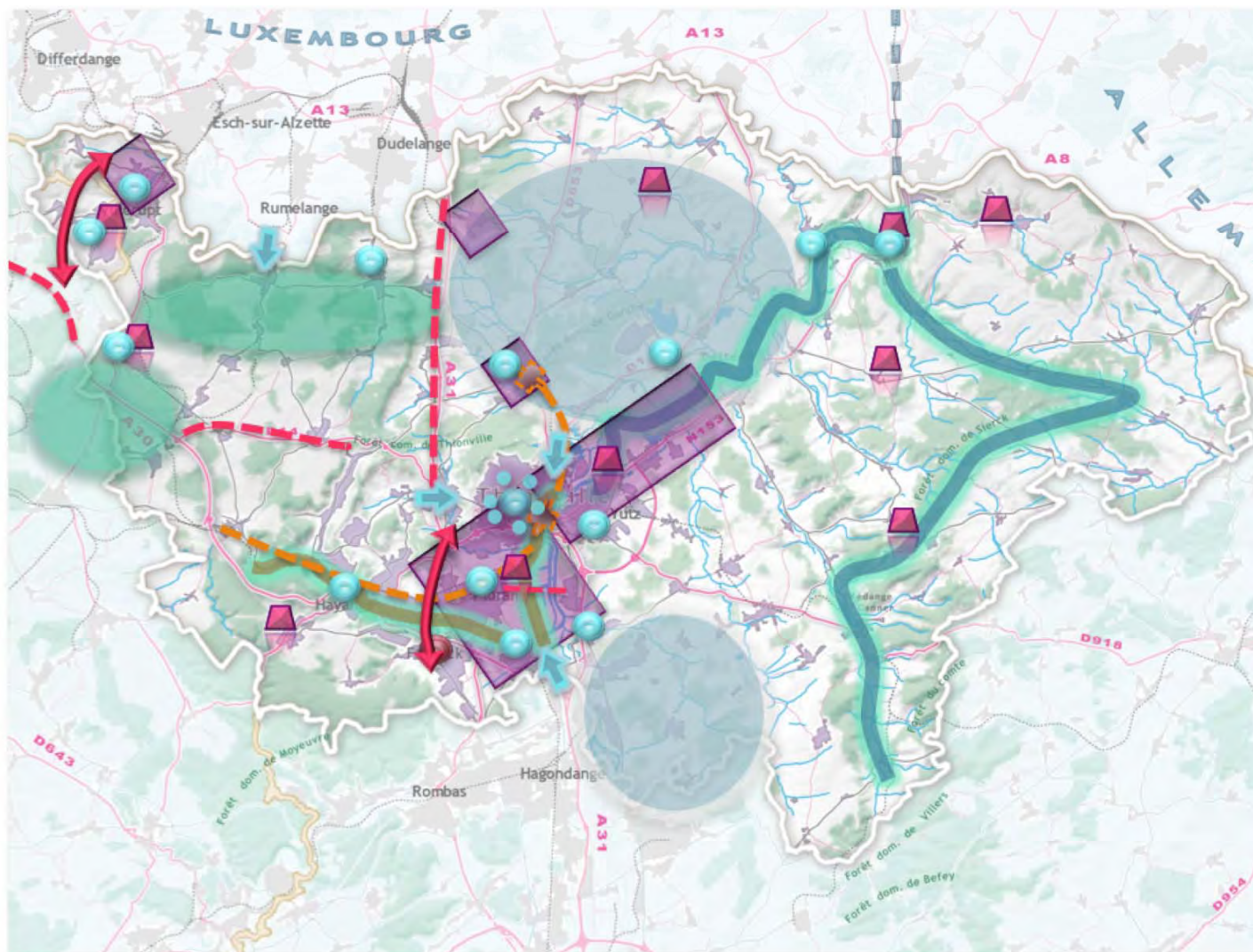
Il lui est nécessaire d'ajuster son évolution à certains risques qui progressivement se révèlent ou se consolident et peuvent limiter sa capacité d'action.

Les enjeux mis en évidence :

- ***Une évolution différenciée des territoires du SCOT consécutive à des situations locales qui se spécialisent et individualisent les enjeux.***
- ***Du fait de cette évolution différenciée, une attractivité économique et résidentielle plus difficile à manier et organiser et qui profite moins de la mise en commun des atouts de chaque EPCI.***



QUELQUES ELEMENTS DE CONCLUSION



Les secteurs à enjeux du territoire du SCOT

Source : diagnostic du SCOT, PROSCOT, 2011

-  Pôle d'appui touristique : sites existants ou en projets
-  Polarité : pôle d'équipement et commerciales
-  Entrée de ville ou du territoire structurante
-  Pôle de transport ferré
-  Projet de nouvelle liaison routière
-  Projet d'amélioration routière
-  Projet de création/amélioration liaison ferrée
-  Requalification d'axes urbains structurants : amélioration et valorisation urbaine
-  Valorisation des paysages et espace naturels dans une visée touristique : parcours, services, hébergement, aménagement de bourgs.
-  Projet économique structurant : nouveau parc d'activité, reconversion de friche...
- Valorisation des modes d'urbanisation :**
-  Travail sur les lisières avec l'agglomération Thionilloise et la frontière luxembourgeoise , et développement des liens fonctionnels avec les espaces agglomérés, intégration paysagère des dynamiques résidentielle ;
-  Travail sur les lisières avec les espaces naturels, valorisation des espaces boisés et humides

UNE TRANSITION EN MARCHÉ

LA PERIODE ACTUELLE

Parvenus au terme de cette analyse transversale du territoire du SCOTAT, la première conclusion qui s'impose est que ce territoire est désormais en mouvement.

Une première étape a été franchie : on constate un renversement de tendance, sur les plans démographique et économique, qui s'accompagne d'un début d'évolution sur les plans qualitatifs : qualité environnementale, tourisme, paysage, qualité d'aménagement et de construction.

Bien que le territoire soit de plus en plus résidentiel, il n'a cependant pas renoncé au développement économique endogène, comme le montrent les projets d'infrastructures économiques et de parcs d'activités qui sont actuellement en cours ou à l'étude.

Un des « signaux faibles » qui doivent être relevés dans ce cadre est que l'emploi productif industriel régresse, mais à un rythme moins soutenu qu'au plan national : dans un territoire profondément marqué par la crise industrielle, ce fait montre qu'il existe localement des facteurs favorables au développement économique productif.

LES FORMES DE LA TRANSITION

Naturellement, cette transition en cours n'est ni naturelle, ni aisée ; elle a supposé des efforts importants, pour adapter le territoire à des vocations nouvelles, pour établir une coopération internationale : la disponibilité de l'emploi au Luxembourg, qui représente désormais plus d'un tiers des actifs occupés du territoire, n'a pas signifié que le territoire attendait passivement les effets de cette réorientation économique.

Il n'en reste pas moins que le périmètre du SCOTAT est dans une situation intermédiaire : on note des signes d'un renforcement de l'économie résidentielle, du tourisme, mais ces signes sont encore modestes, tandis que, par ailleurs, la problématique du maintien, voire du développement des industries anciennement existantes est toujours aiguë.

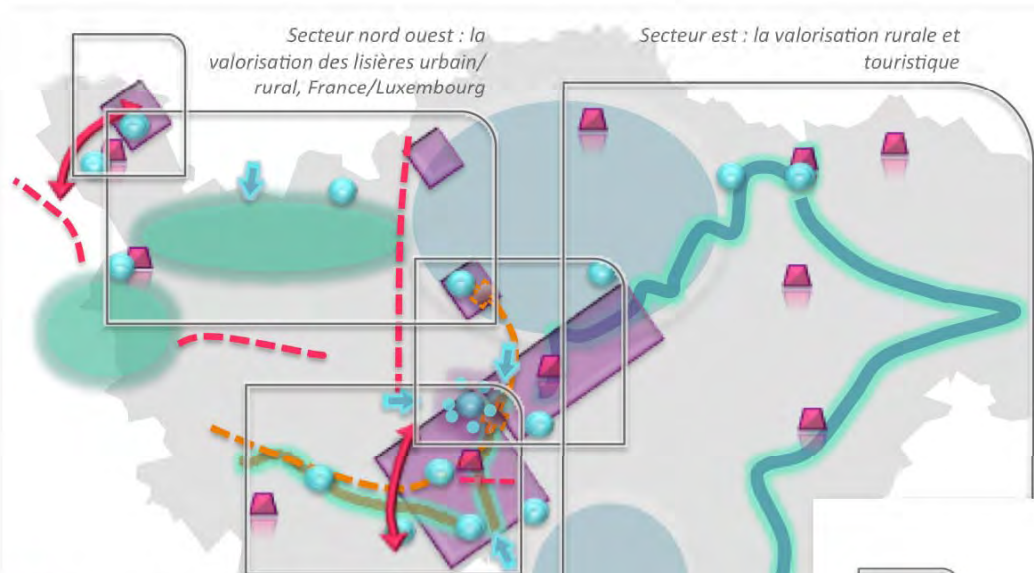
De là un foisonnement d'initiatives, de projets, de réalisations, qui expriment également les hésitations, les difficultés, les opportunités aussi, d'un processus profond d'évolution porteuse d'avenir.

LE CHAMP DES POSSIBLES...

Dans ce cadre, la première conséquence de cette transition amorcée est que le territoire a acquis une capacité nouvelle à opérer des choix stratégiques ; dans le passé, la situation était telle qu'il fallait saisir toutes les opportunités ; aujourd'hui, il est possible, dans une certaine mesure, de choisir les lignes de force du développement souhaité.

Du point de vue de l'élaboration d'un SCOT, cette réalité est essentielle : le « projet » du territoire, contenu dans le PADD du SCOT, pourra ainsi constituer une décision raisonnée de privilégier telle ou telle direction d'action.

C'est notamment dans cette capacité de décision nouvelle que l'on mesure le chemin parcouru, récemment, par le SCOTAT, et qui permet aujourd'hui au SCOT d'envisager les formes et les moyens du « second souffle » du développement du territoire.



- Pôle d'appui touristique : sites existants ou en projets
- Polarité : pôle d'équipement et commerciales
- Entrée de ville ou du territoire structurante
- Pôle de transport ferré
- Projet de nouvelle liaison routière
- Projet d'amélioration routière
- Projet de création/amélioration liaison ferrée
- Requalification d'axes urbains structurants : amélioration et valorisation urbaine
- Valorisation des paysages et espace naturels dans une visée touristique : parcours, services, hébergement, aménagement de bourgs.
- Projet économique structurant : nouveau parc d'activité, reconversion de friche...
- Valorisation des modes d'urbanisation :
- Travail sur les lisières avec l'agglomération thionvilloise et la frontière luxembourgeoise, et développement des liens fonctionnels avec les espaces agglomérés, intégration paysagère des dynamiques résidentielle ;
- Travail sur les lisières avec les espaces naturels, valorisation des espaces boisés et humides

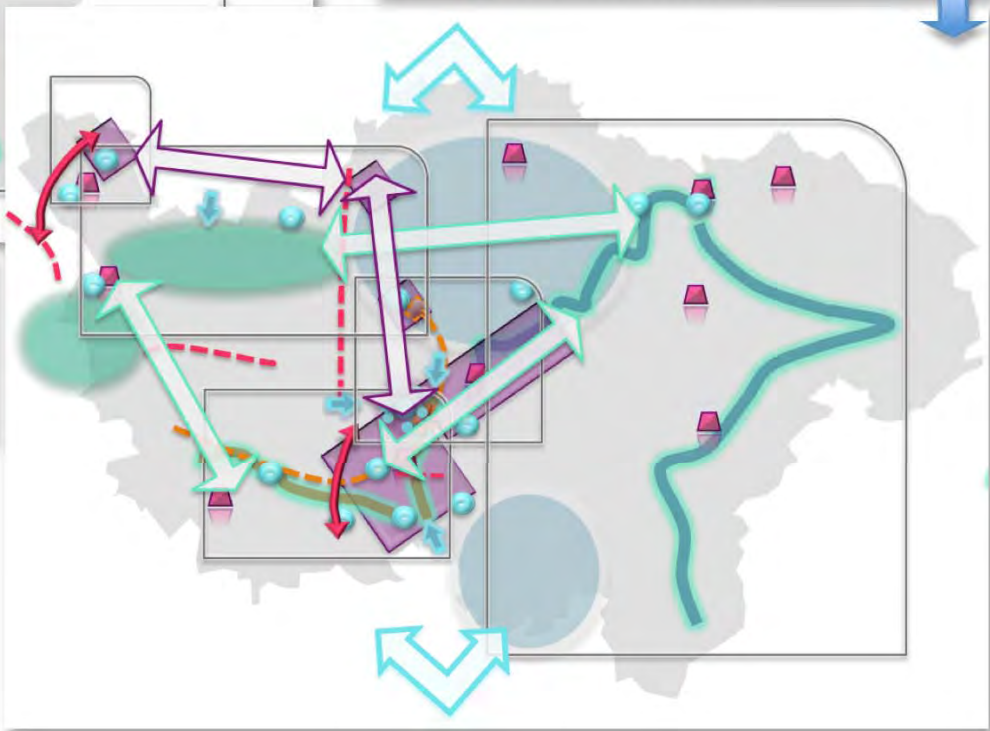
Les secteurs à enjeux du territoire du SCOTAT : la vocation des grands secteurs

Source : diagnostic du SCOT, PROSCOT, 2011

Les secteurs à enjeux du territoire du SCOTAT : maillages et coopérations

Source : diagnostic du SCOT, PROSCOT, 2011

- Maillage et rééquilibrage du territoire : cohérence des politiques de logements, de transport et d'équipements ;
- Coopération économique
- Coopération touristique : cohérence des politiques de valorisation, de gestion environnementale, paysagère et d'urbanisme



LES OBJECTIFS ET LES MOYENS DE DEMAIN

LE CHOIX PRINCIPAL

Dans ces circonstances, le choix principal à opérer concerne, fondamentalement, la capacité du territoire à générer de la création d'emplois sur place, au travers de la valorisation du potentiel résidentiel, de la tradition industrielle, et de la capacité à bénéficier des flux du « sillon lorrain » étendu à celui du cœur de l'Europe.

Plus précisément, la question posée est celle de la « tonalité » du mode de développement du territoire : à une économie « présenteielle » à dynamiser (économie résidentielle + tourisme), est-il possible ou souhaitable d'ajouter un pôle productif innovant (dans le secteur industriel / logistique, mais également dans celui des services) qui, par ailleurs, constituerait une base pour le maintien des activités existantes ?

Des choix de développement ont été faits (Europort, Mégazone, etc...) qui constituent un début de réponse. D'autres (infrastructures, gestion environnementale et paysagère, mode de développement qualitatif coordonné à l'échelle du territoire) sont en évolution à l'heure actuelle.

LES LEVIERS D'ACTION

Dans tous les cas, les orientations retenues allieront, à un degré à déterminer, et sur la base des atouts et vocation de chaque espace, des phases de développement qui chercheront à tirer parti de l'économie résidentielle pour, le cas échéant, constituer une base de départ vers un développement productif spécifique.

Il s'agit donc de l'adaptation d'un territoire traditionnellement marqué par l'industrie lourde à des fonctions nouvelles, en émergence aujourd'hui, mais dont le développement suppose de fortes inflexions dans la façon de concevoir et d'organiser l'action des collectivités.

De ce point de vue, le développement qualitatif qui pourrait être envisagé conduit à une réflexion poussée sur l'aménagement du territoire : après ses résidents, le premier des matériaux du développement du territoire est le territoire lui-même, avec ses infrastructures et ses ressources naturelles, ses paysages naturels et urbains...

Le développement qualitatif du territoire passe donc par l'aménagement qualitatif et coordonné de ses différentes parties.

Cet aménagement concerne aussi bien les développements résidentiels, économiques, les infrastructures, que la gestion environnementale et paysagère dont l'importance ne doit pas être sous-estimée dans une perspective de valorisation territoriale.

Ce levier d'aménagement, qui est précisément celui du SCOT, et qui bénéficie d'une ancienneté dans les politiques publiques locales, est donc au cœur de la stratégie possible de développement.

C'est pourquoi il a semblé nécessaire, dans le cadre de la réflexion préliminaire au projet qui constitue la base du rapport de présentation du SCOT, de déterminer les principaux secteurs à enjeux du SCOT : c'est le mode, la forme, la qualité de l'aménagement de ces secteurs qui détermineront largement la politique d'ensemble du SCOT, qui donneront corps à ses objectifs quantitatifs et qualitatifs, et qui permettront au territoire du SCOT de l'agglomération thionvilloise de prévoir un projet de territoire ambitieux et durable.

Cahier I -

DIAGNOSTIC



SOMMAIRE CAHIER I

LA DEMOGRAPHIE, L'HABITAT ET LES SERVICES	1
LA DEMOGRAPHIE	3
LA DYNAMIQUE DE DÉVELOPPEMENT	3
LE VIEILLISSEMENT DE LA POPULATION	15
L'HABITAT	17
LA DYNAMIQUE RÉSIDENTIELLE	17
LES SPÉCIFICITÉS DE L'OFFRE EN LOGEMENT	24
LES SPÉCIFICITÉS DE LA DEMANDE EN LOGEMENT	33
LES POLITIQUES DE LOGEMENT DES EPCI	36
ENJEUX ET CONCLUSION DÉMOGRAPHIE ET HABITAT	39
LES SERVICES	40
LE NIVEAU D'ÉQUIPEMENT DU SCOTAT	41
L'ÉQUIPEMENT COMMERCIAL	45
L'ENSEIGNEMENT	48
LA SANTÉ	49
LA PETITE ENFANCE	51
L'ACTION SOCIALE	52
LES ÉQUIPEMENTS SPORTIFS	55
LES ÉQUIPEMENTS CULTURELS	56
ENJEUX ET CONCLUSION SERVICES	57

L'ECONOMIE	59
DE NOUVELLES TENDANCES POUR L'EMPLOI	61
UN TISSU ÉCONOMIQUE TOUJOURS DOMINÉ PAR L'INDUSTRIE	67
DES FACTEURS PROPICES À UNE DIVERSIFICATION TERTIAIRE	
MAIS DES POTENTIALITÉS ENCORE ASSEZ PEU EXPLOITÉES	75
ZOOM SUR LE COMMERCE DE DÉTAILS	79
LE TOURISME : ETAT DES LIEUX DE L'OFFRE	84
LE TOURISME : LES ATOUTS DU TERRITOIRE	92
L'AGRICULTURE	100
LES ZONES D'ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES EXISTANTES	107
LES PARCS D'ACTIVITÉS EN PROJET	115
LA RECONVERSION DES FRICHES INDUSTRIELLES : DES PROJETS	
RÉALISABLES À PLUS OU MOINS LONG TERME	119
LES ZONES D'ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES : UNE RÉFLEXION QUANTITATIVE	
ET QUALITATIVE	122
ZOOM SUR LES POLARITÉS COMMERCIALES	125
LES PROJETS COMMERCIAUX	133
LES SURFACES D'ACTIVITÉS COMMERCIALES : UN ÉQUILIBRE A TROUVER	136
UN TERRITOIRE PLUS DÉPENDANT DE L'ÉTRANGER	138
TAUX D'ACTIVITÉS, CATÉGORIES SOCIO-PROFESSIONNELLES ET REVENUS :	
DES ÉVOLUTIONS RÉCENTES POTENTIELLEMENT FACTEURS DE DYNAMISME	
ÉCONOMIQUE	146
ENJEUX ET CONCLUSION	150
ANNEXES	151

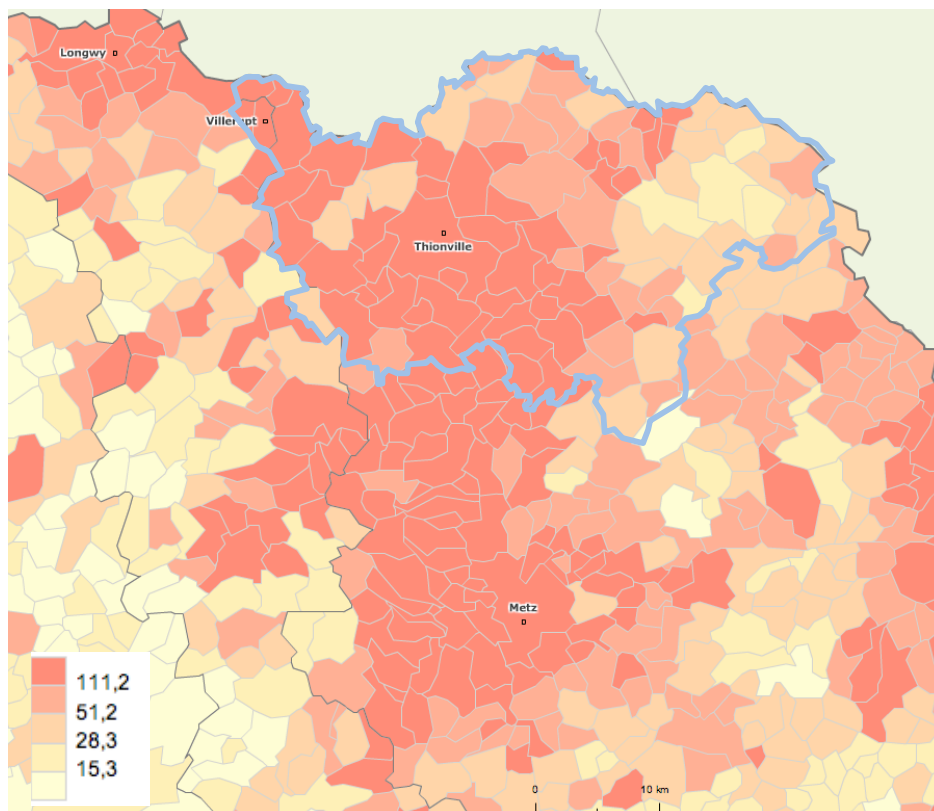


DÉMOGRAPHIE, HABITAT, SERVICES



Densité de population en 2007 (hab au km2)

source : RGP INSEE



Population en 2008 - source : RGP INSEE

EPCI	Population municipale	Population comptée à part	Population totale
CA du Val de Fensch	68 028	919	68 947
CC de L'Arc Mosellan	31 316	576	31 892
CC des Trois Frontières	10 840	283	11 123
CA Portes de France-Thionville	79 012	1 629	80 641
CC de Cattenom et environs	23 664	424	24 088
CC du Pays Haut - Val d'Alzette	26 321	472	26 793
SCOT	239 181	4 303	243 484

LA DEMOGRAPHIE

LES DYNAMIQUES DE DÉVELOPPEMENT

LA RÉPARTITION DE LA POPULATION

UNE POPULATION RÉPARTIE TRADITIONNELLEMENT DANS LES VALLÉES INDUSTRIELLES

Le territoire du SCOT de l'agglomération Thionilloise comporte en 2008, **239 181 habitants**.

Ces derniers se répartissent selon un axe nord/sud correspondant au sillon mosellan, espace socio-économique et géographique structurant le département.

Les développements démographiques et économiques se sont organisés principalement le long de la vallée de la Moselle, accompagnés par la création d'infrastructures de déplacement.

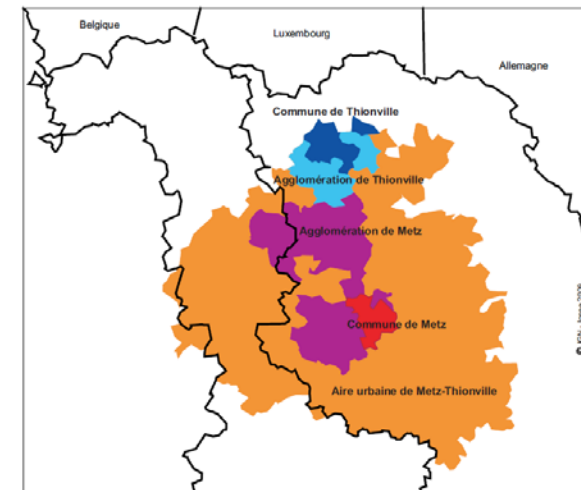
La CA du Val de Fensch et des Portes de France-Thionville rassemblent plus des deux tiers de la population du SCOT.

Les deux aires urbaines¹ de Thionville et de Metz se rejoignent et tendent à former un seul bassin de population. Ces deux secteurs partagent une histoire, un lien géographique et économique : leur structuration au sein d'une même aire métropolitaine fait d'ailleurs, l'objet de réflexion.

Hormis une répartition de la population le long des vallées et liée au cœur minier et industriel ancien, le territoire du SCOT connaît **une influence importante du Luxembourg**. On relève ainsi que le nord du territoire accueille une densité plus élevée de population. Les secteurs plus à l'est et qui présentent une organisation plus rurale, apparaissent moins densément peuplés.

La somme des aires urbaines de Thionville et de Metz –

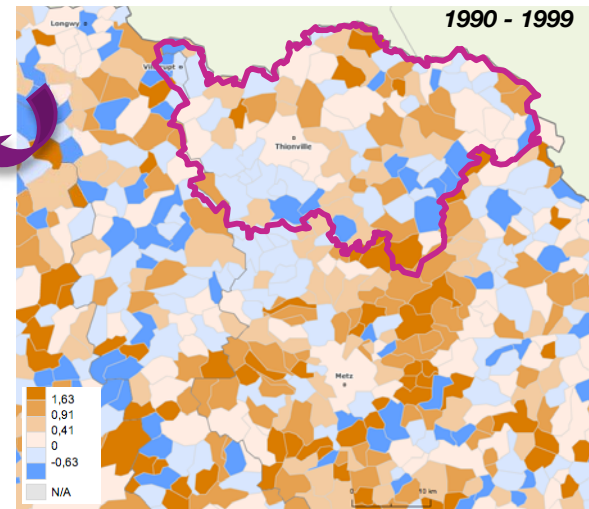
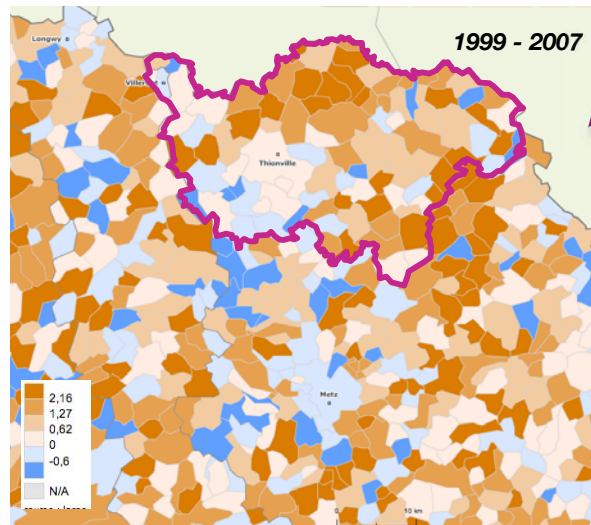
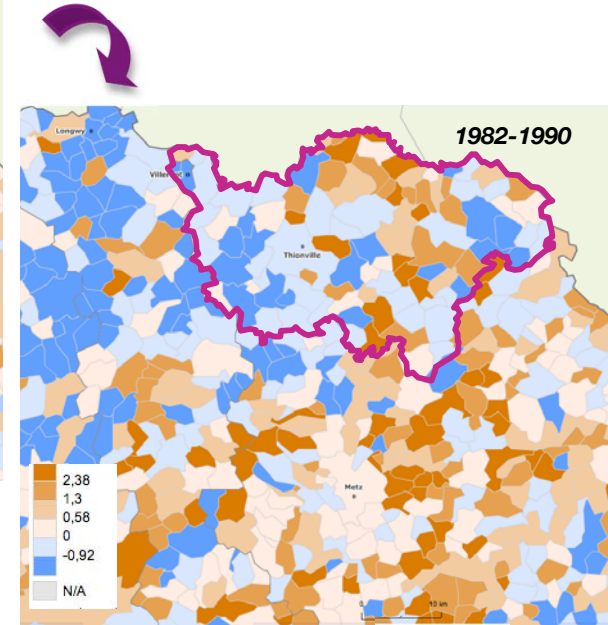
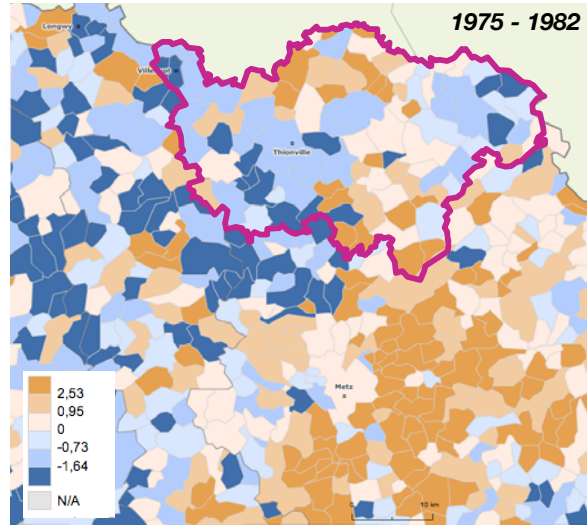
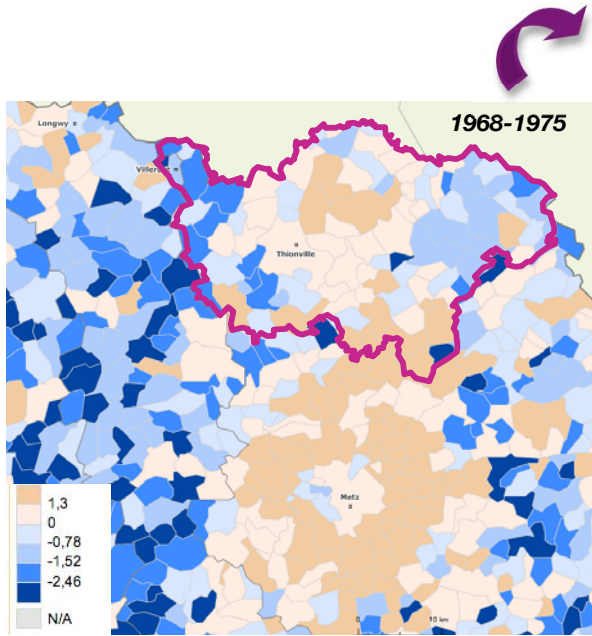
Source : INSEE Lorraine, n° 201-202 « Metz-Thionville : une aire métropolitaine à construire ».



Le sillon mosellan correspond à un corridor de déplacement important à l'échelle européenne. Il reste un axe de développement primordial pour le territoire du SCOT, entre Metz et Luxembourg.

¹ Une aire urbaine est définie comme l'ensemble constitué par un pôle urbain (agglomération offrant au moins 5 000 emplois) et sa couronne périurbaine dans lesquels travaille au moins 40% de la population active résidente.

Evolution de la population par période intercensitaire - source : RGP INSEE



L'ÉVOLUTION DÉMOGRAPHIQUE DEPUIS LES ANNÉES 70

DES MUTATIONS PROFONDES

Depuis 1975, le territoire du SCOT a connu une forte diminution de sa population (à l'image des SCOT voisins – SCOT Nord 54 entre-autres), stabilisée dans les années 90 et surtout, dont **le mouvement s'inverse depuis 1999** :

- Le SCOT de l'agglomération Thionilloise a perdu, depuis 1975 au global, 14 300 habitants ;
- Depuis 1999, il a cependant amorti la perte de sa population en gagnant près de 8 300 habitants.

Cet important déficit démographique de la période 1970 - 1990 fait suite à une période de croissance, qui a été stoppée par la dégradation du contexte économique.

La perte des emplois sidérurgiques et la fermeture des mines, dès la fin des années 60 a entraîné, en effet, un affaiblissement du dynamisme démographique, l'attractivité du territoire reposant essentiellement sur ses emplois.

Notons que ce contexte de régression a marqué l'évolution démographique

régionale, puisqu'entre 1975 et 2007 la Lorraine a connu une évolution nulle de sa population.

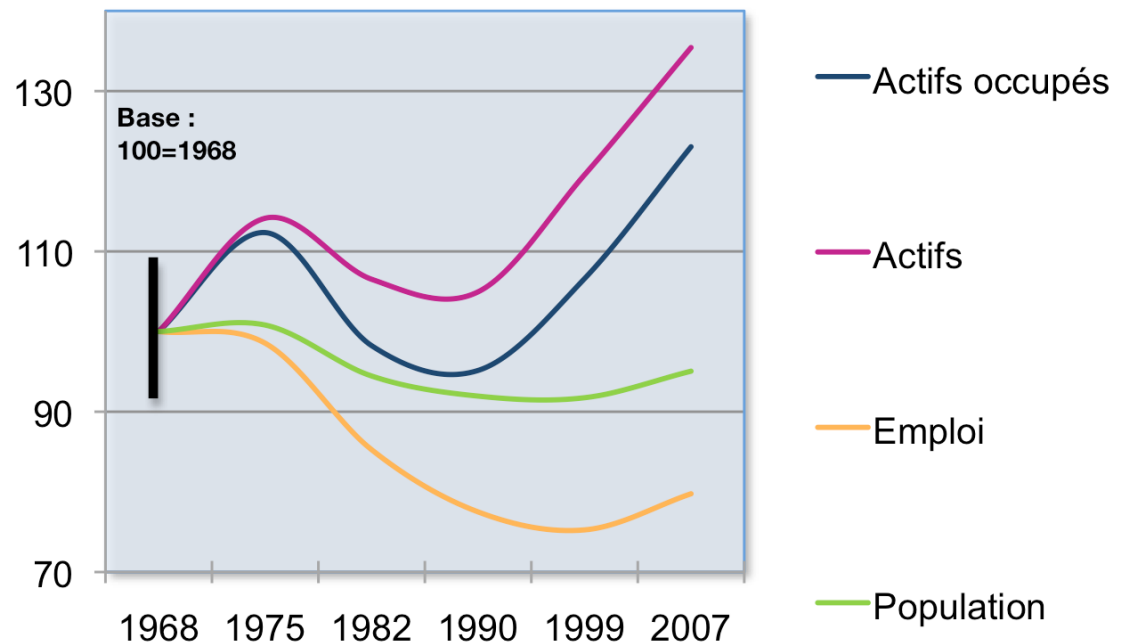
Le rebond de croissance que connaît le SCOT de l'agglomération Thionilloise depuis 1999 est alimenté par le développement de l'attractivité résidentielle en relation avec la proximité de la frontière luxembourgeoise.

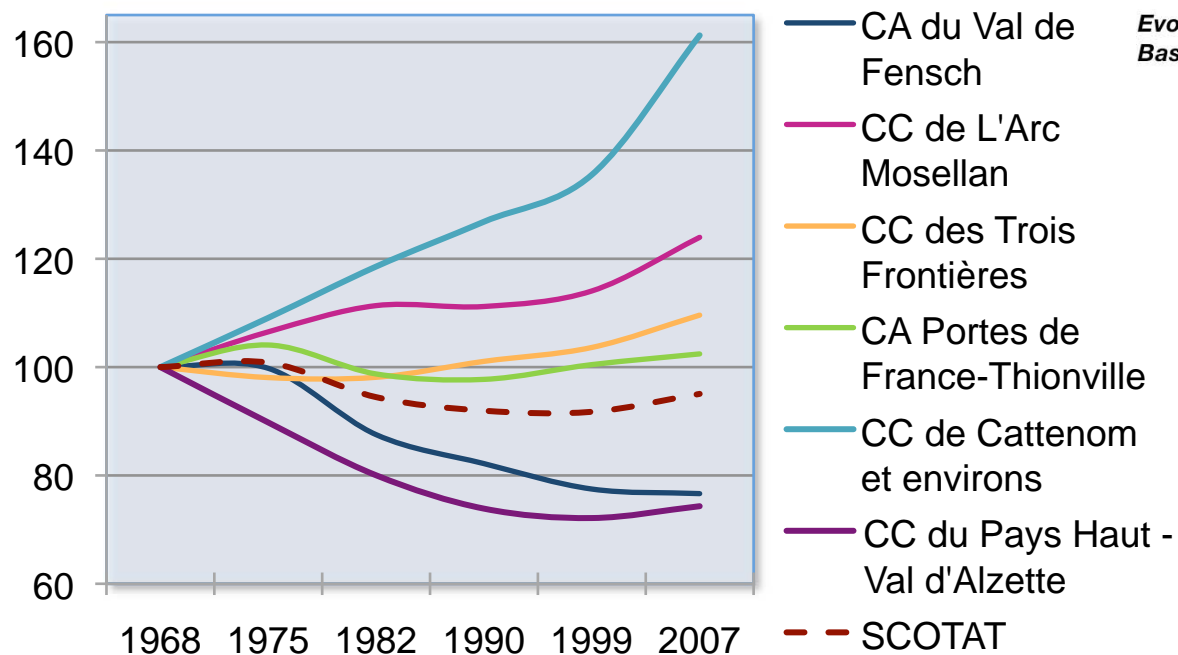
L'évolution de la population active montre une croissance marquée depuis 1990, attestant de l'attractivité renouvelée du territoire auprès de jeunes ménages actifs.

Après une longue période de régression démographique, le territoire gagne à nouveau des habitants à partir de la fin des années 90.

Evolutions de long terme des principales données du territoire du SCOT

Base 100 = 1968 – source : RGP INSEE, traitement PROSCOT, 2010





Evolution de long terme de la population par EPCI
 Base 100 = 1968 – source : RGP INSEE, traitement PROSCOT, 2010

Taux d'évolution annuel entre 1999- 2007 et 1990-1999 par EPCI
 source : RGP INSEE, traitement PROSCOT, 2010

EPCI	tx evol annuel 99-07	tx evol annuel 90-99
CA du Val de Fensch	-0,14%	-0,73%
CC de L'Arc Mosellan	1,05%	0,32%
CC des Trois Frontières	0,70%	0,31%
CA Portes de France-Thionville	0,24%	0,34%
CC de Cattenom et environs	2,20%	0,83%
CC du Pays Haut - Val d'Alzette	0,37%	-0,30%
SCOT	0,44%	-0,03%
Moselle	0,19%	0,15%
Lorraine	0,16%	0,02%
France	0,70%	0,45%

DES ÉVOLUTIONS CONTRASTÉES SELON LES SECTEURS DU TERRITOIRE

La population du SCOT a diminué de 6 % entre 1975 et 2007. Cependant deux événements doivent être soulignés pour compléter ce constat :

- Cette baisse se résorbe depuis les années 90 et, à partir des années 90, **l'ensemble des EPCI gagne des habitants ou du moins, stabilise leur diminution (Val de Fensch) ;**
- La régression démographique correspond à des mouvements internes très contrastés.

On distingue trois modes d'évolution :

- **Le Pays Haut Val d'Alzette et le Val de Fensch** dont les déficits sont importants sur la période, avec des signes de stabilisation à la fin des années 90 ;
- **Les Portes de France-Thionville et Les Trois Frontières** : des évolutions plus stables, avec une diminution moins marquée de leur population et qui se relève progressivement à partir des années 90 ;

- **L'Arc Mosellan, et Cattenom et Environs** connaissent une croissance assez soutenue surtout pour la 2^{ème}, avec une accentuation des développements à partir de 1999.

Les taux d'évolution annuels par EPCI confirment ces différences de trajectoires, révélateurs de l'histoire et du positionnement de différents secteurs du territoire avec :

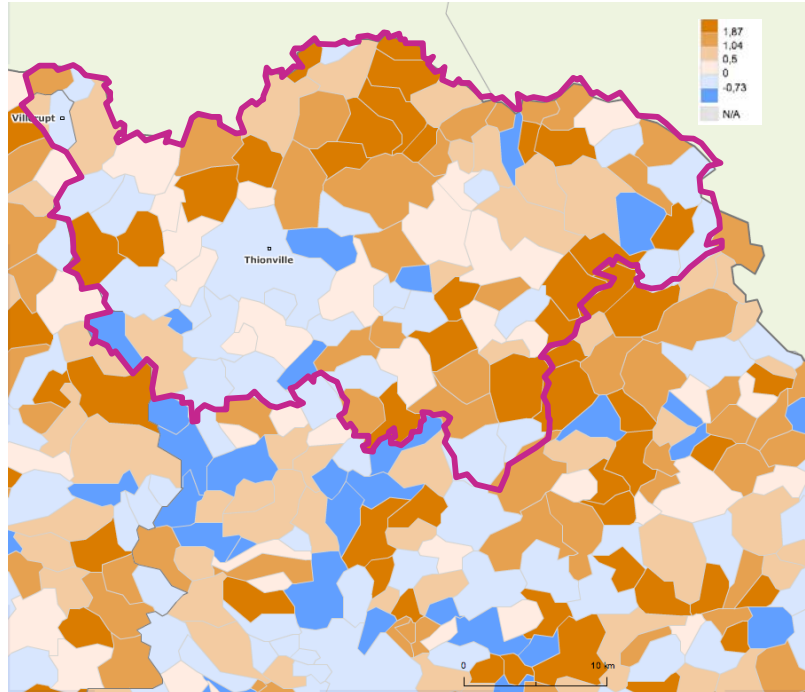
- **Un secteur marqué par son histoire industrielle**, l'espace le plus dense dont le développement s'est interrompu suite aux difficultés économiques ;
- **Un secteur à l'est et frontalier**, dont l'attractivité s'est accentuée sous l'effet de la proximité avec la frontière luxembourgeoise en premier lieu, mais qui connaît aussi les répercussions d'un phénomène de desserrement résidentiel des agglomérations, général en France, avec un développement des territoires ruraux au dépens des secteurs urbains.

Le principal fait pour le SCOT de l'agglomération Thionilloise provient de la nette amélioration entre les deux périodes (1990-1999 et 1999-2007) pour tous les secteurs.

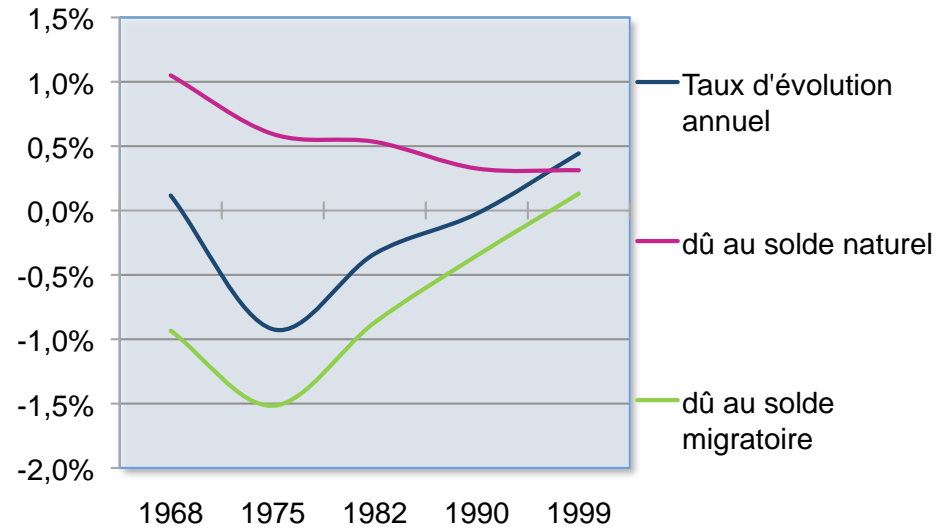
Le territoire a cessé de perdre des habitants et présente un taux d'évolution annuel positif à 0,44 %, supérieur aux moyennes régionale et départementale.

Le Val de Fensch continue d'afficher un taux d'évolution annuel négatif, cependant en amélioration, passant de -0,73 % à -0,14%.

Taux d'évolution annuel moyen (%) dû au solde migratoire 1999-2007 - source : RGP INSEE



Taux d'évolution annuel de la population par période censitaire, dû au solde naturel et migratoire - source : RGP INSEE



L'ATTRACTIVITÉ DÉMOGRAPHIQUE : UNE TRANSITION EN COURS ?

UN SOLDE MIGRATOIRE EN PROGRESSION

Le déficit démographique qu'à connu le territoire du SCOT a été porté par un déficit migratoire important et une faible dynamique naturelle, ne parvenant pas à compenser les départs de population.

Pendant les années 70, le territoire a accusé une régression démographique marquée, son solde migratoire se situait alors à -0,93% (0,20 % pour la France). Dans les périodes qui ont suivi, l'attractivité s'est progressivement améliorée, mais entre 90 et 99, il était encore assez faible à -0,35 %

Le solde migratoire du SCOT de l'agglomération Thionilloise est devenu positif depuis la fin des années 90 : il est de 0,13 %, supérieur aux moyennes départementale et régionale (Lorraine : -0,11% ; Moselle : -0,12 % ; SCOT Nord 54 : 0,21 % ; France : 0,28 %).

Depuis 1968, deux tendances se sont donc conjuguées :

- **Un affaiblissement du solde naturel**, alimenté par les départs de population, notamment des actifs ;

- **Une amélioration progressive du solde migratoire**, entraînant un lent redressement de la courbe de croissance de la population.

Ainsi, bien que le territoire perdait des habitants durant toute cette période, son solde migratoire était en progression.

Cette courbe de développement du SCOT de l'agglomération Thionilloise traduit, encore une fois, des tendances distinctes, voire opposées.

Les CA du Val de Fensch et la CA Portes de France-Thionville ont accusé les pertes de population les plus importantes dans les années 70 et conservent encore des soldes négatifs, quoiqu'en progression.

Les autres EPCI ont connu une baisse moins marquée ou une progression continue de leur solde migratoire (cf. graphique page suivante) qui montre le renforcement de leur attractivité résidentielle par desserrement luxembourgeois et de l'agglomération Thionilloise.

Le solde migratoire est devenu positif, porté par le développement de l'attractivité résidentielle des secteurs ruraux et frontaliers

UN SOLDE NATUREL FAIBLE MAIS QUI ÉVOLUE AVEC LE RENFORCEMENT DE L'ATTRACTIVITÉ DU TERRITOIRE

Les conséquences du déficit démographique sur le solde naturel ont été importantes. Le

solde naturel a, en France de manière globale, diminué. Toutefois dans le SCOT de l'agglomération Thionilloise cette tendance a été plus marquée passant de 18,4 naissances pour 1 000 habitants (‰) à 11,8 ‰ (pour la France de 16,9 à 13 ‰).

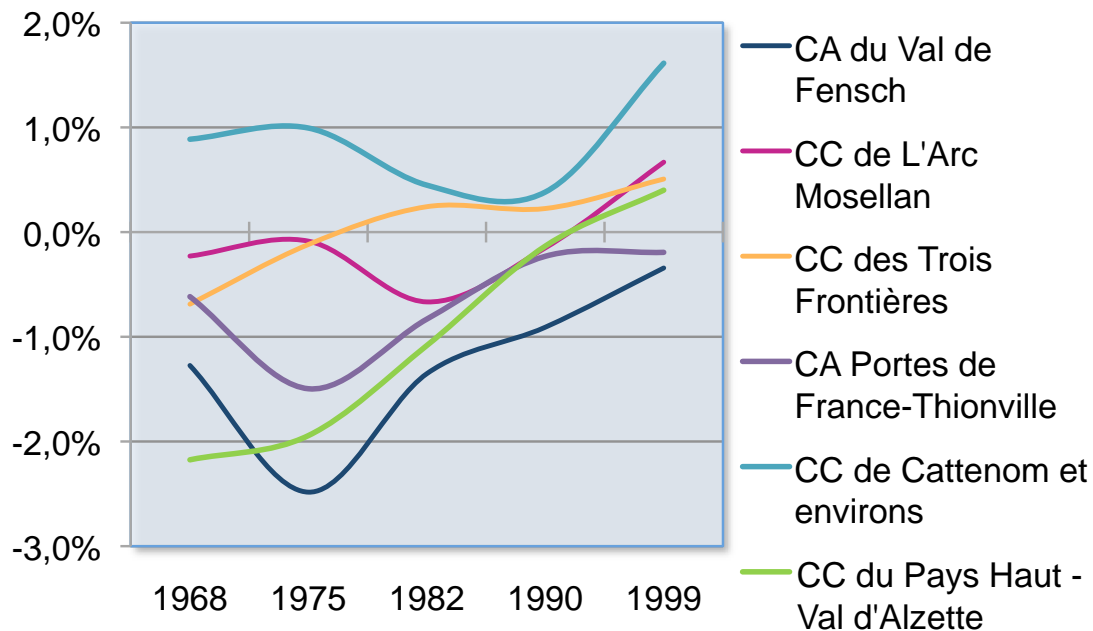
Toutefois, dans les années 90, avec l'amélioration du solde migratoire et l'arrivée d'actifs, notamment dans les secteurs frontaliers, le solde naturel s'est stabilisé.

Pour la période 1999-2007, il a été de 0,31 % (Lorraine – 0,27% ; Moselle : - 0,31 % ; SCOT Nord 54 : +0,16 % ; France : 0,42 %). Bien que l'apport du solde naturel au développement du territoire reste plus faible qu'au niveau national, **sa progression est très positive**. Cela signifie que le mode de développement du SCOT s'est modifié et s'équilibre. L'arrivée de population permet de modifier les tendances de la natalité et d'entrevoir une issue positive à la longue période de régression que le territoire a traversé.

L'apport du solde naturel au développement démographique reste un enjeu important. Les prémices d'un redressement sont perceptibles avec le renouvellement de l'attractivité résidentielle, mais le maintien de ce nouvel équilibre sera primordial, et notamment la capacité à diffuser, au sein du territoire, ces tendances du développement.

Le solde naturel se stabilise sous l'effet de l'arrivée de population et pourrait porter la poursuite de la croissance démographique.

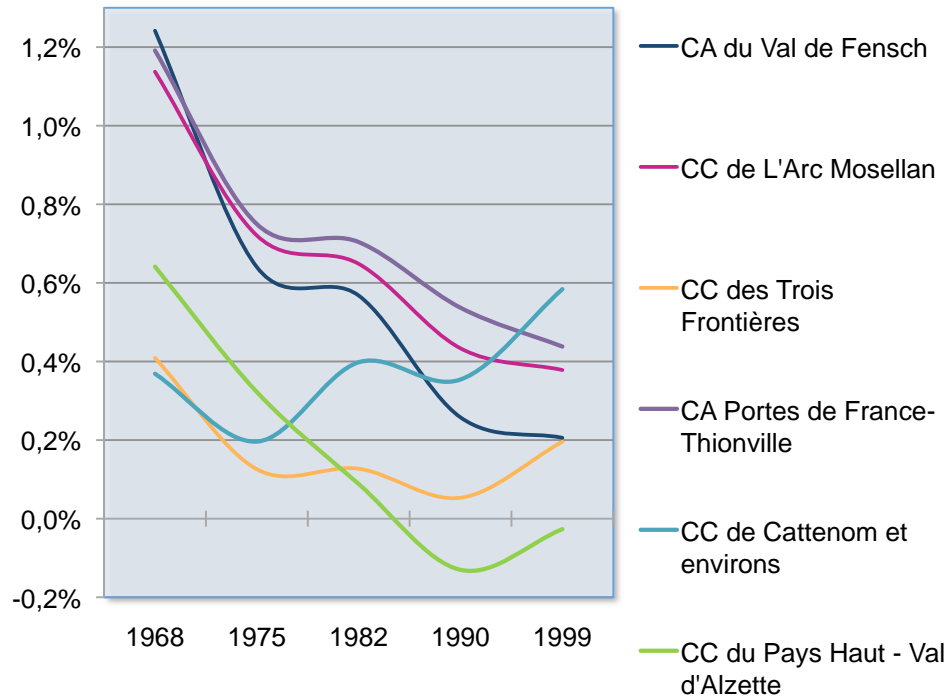
Taux d'évolution annuel de la population, par période censitaire, dû au solde migratoire (solde entrants-sortants), par EPCI - source : RGP INSEE



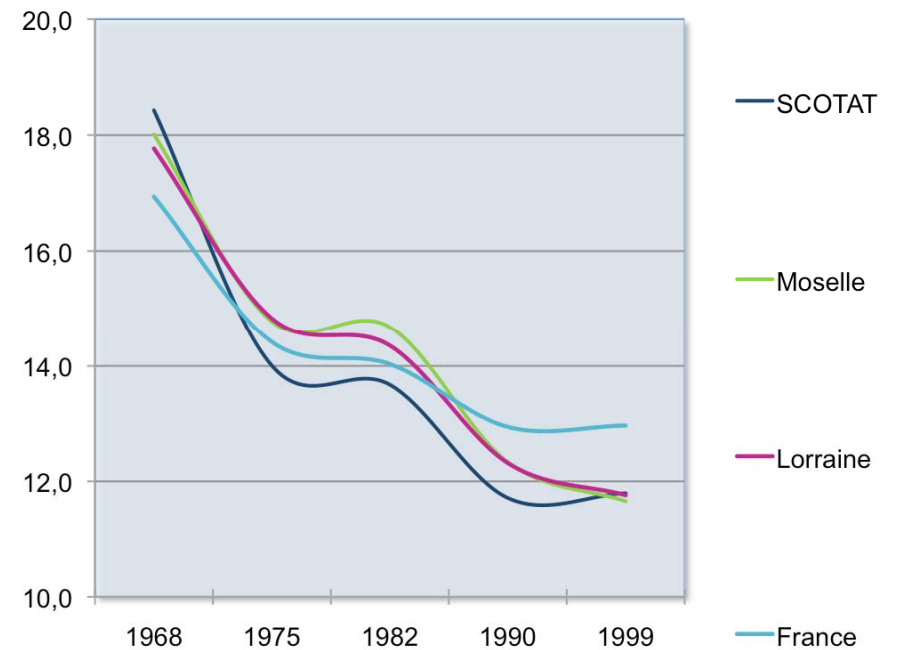
Solde migratoire (solde entrants-sortants), par EPCI - source : RGP INSEE

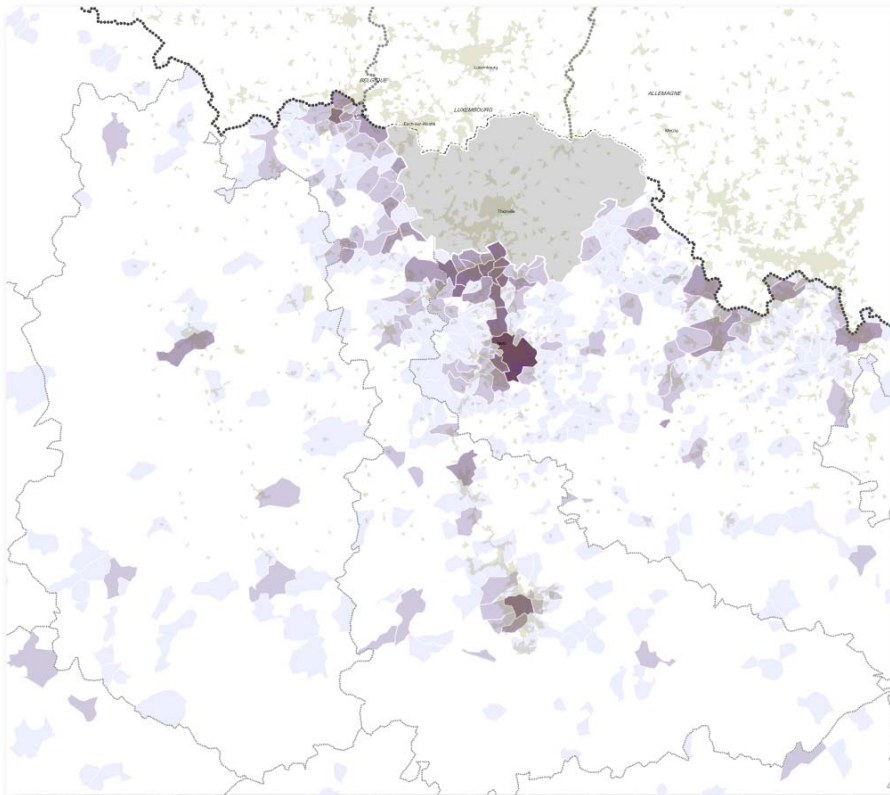
EPCI	Solde migratoire 1999-2007	Solde migratoire 1990-1999
CA du Val de Fensch	-0,34%	-0,91%
CC de L'Arc Mosellan	0,67%	-0,15%
CC des Trois Frontières	0,51%	0,23%
CA Portes de France-Thionville	-0,19%	-0,23%
CC de Cattenom et environs	1,61%	0,38%
CC du Pays Haut - Val d'Alzette	0,40%	-0,13%
SCOTAT	0,13%	-0,35%
Meurthe et Moselle	-0,11%	-0,35%
Moselle	-0,12%	-0,27%
Lorraine	-0,11%	-0,31%
France	0,28%	0,01%

Taux d'évolution annuel de la population, par période censitaire, dû au solde naturel (solde naissances-décès), par EPCI - source : RGP INSEE



Taux de variation naturel (%) par période censitaire - source : RGP INSEE

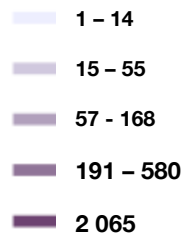




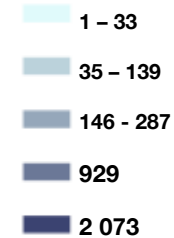
Origine géographique des nouveaux habitants du territoire (arrivés entre 2002 et 2007) –

Source : RGP2007, INSEE

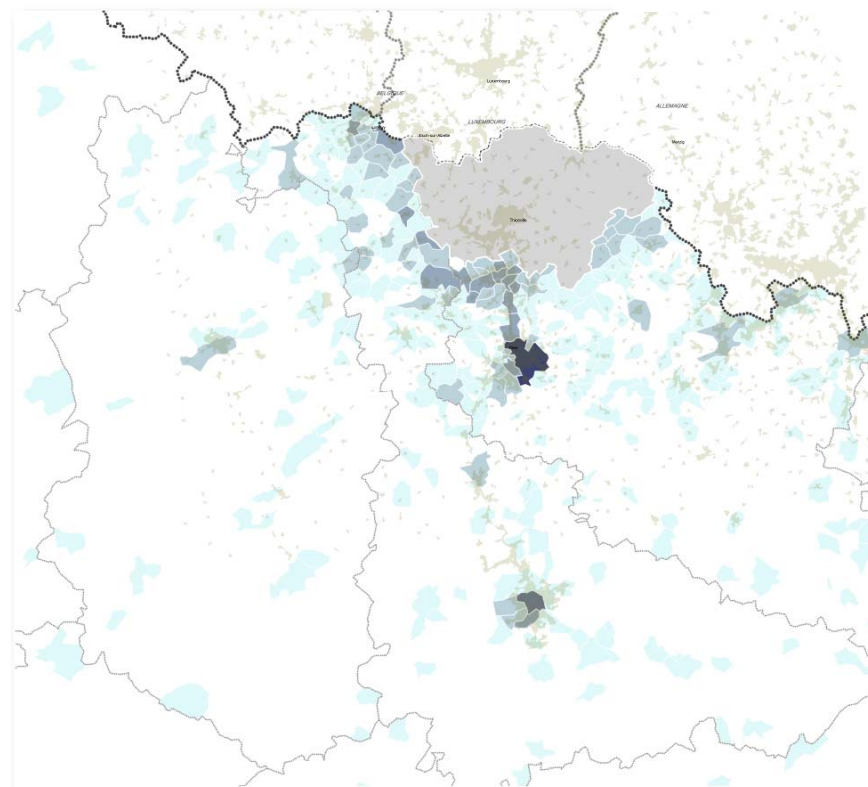
Nombre de personnes arrivées sur le territoire du SCOT entre 2002 et 2007 (selon la commune d'origine)



Nombre de personnes parties du territoire du SCOT entre 2002 et 2007 (selon la commune de destination)



Destination géographique des anciens habitants du territoire (partis entre 2002 et 2007)- Source : RRP2007, INSEE



LES MIGRATIONS RÉSIDENTIELLES : UNE ATTRACTIVITÉ LOCALE ET AVEC L'ÉTRANGER

Les principaux apports de population proviennent d'échanges locaux avec les territoires limitrophes.

43 % des nouveaux arrivants viennent de Moselle : l'attractivité pour des résidents des communes situées le long de l'A 31 et à l'ouest du SCOT semble marquée au sein de cette tendance départementale.

Les **échanges avec Metz sont également importants**, mais déficitaires pour le SCOT de l'agglomération Thionvilloise.

La singularité des échanges résidentiels provient de l'**importance des apports de personnes venant de l'étranger**, 19 %, en raison de la proximité avec le Luxembourg.

Une autre caractéristique se dessine également avec **un apport notable de nouveaux habitants venant de départements éloignés**, par exemple d'Ile-de-France ou le sud de la France, dû à l'attractivité des pôles d'emplois du Luxembourg.

Migrations résidentielles de et vers le SCOT entre 2002 et 2007 –

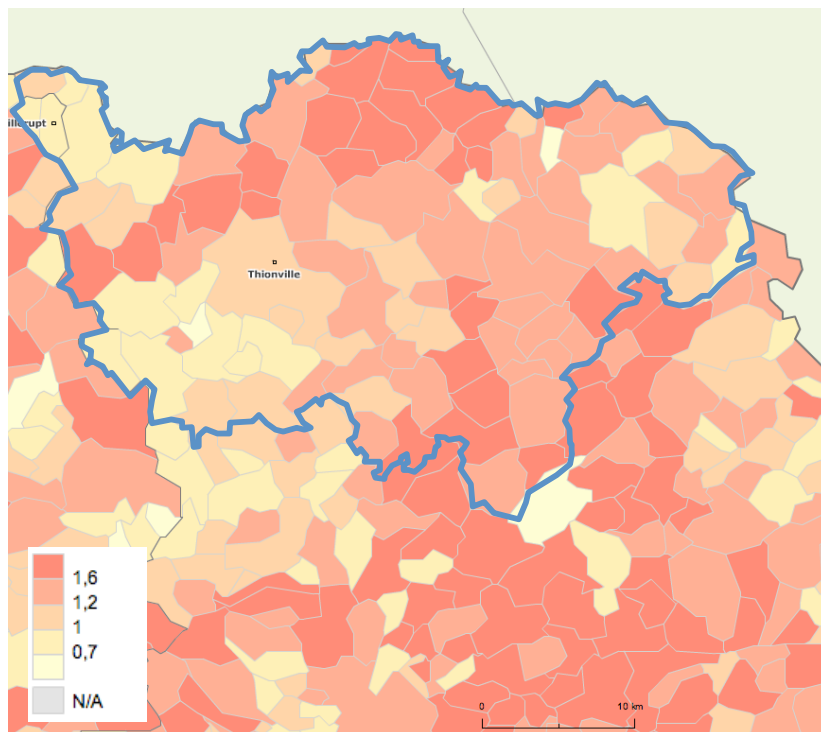
Source : RGP2007, INSEE

Territoire		Arrivées	en % des arrivées (hors étranger)	Départs	en % des départs	Solde
Hors Lorraine	Bouches-du-Rhône	207	1,2%	264	1,3%	-57
	Marne	234	1,3%	108	0,5%	126
	Nord	297	1,7%	199	1,0%	98
	Paris	303	1,7%	339	1,7%	-36
	Bas-Rhin	497	2,8%	514	2,6%	-17
	Autres départements	4 418	24,6%	5 134	26,1%	-717
Total Hors Lorraine		5 955	33,1%	6 558	33,3%	-604
Lorraine	Vosges (88)	336	1,9%	239	1,2%	98
	Meuse (55)	426	2,4%	535	2,7%	-109
	Meurthe et Moselle	3 526	19,6%	4 889	24,8%	-1 363
	Moselle	7 737	43,0%	7 481	38,0%	256
Total Lorraine		12 025	66,9%	13 143	66,7%	-1 118
Total France		17 980	100%	19 702	100%	-1721,8
Étranger		4 157	19%	NC	/	
Total		22 137	100,0%	NC	/	

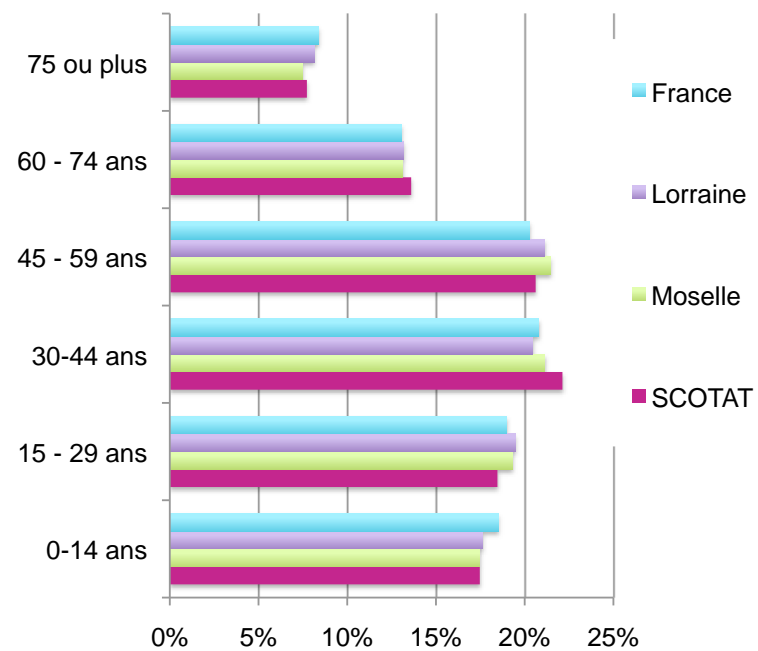
Le territoire présente une attractivité locale avec des échanges principalement avec les secteurs limitrophes.

La proximité avec les pôles d'emplois du Luxembourg, mais aussi de Metz (couples bi-actifs) crée une attractivité auprès de nouveaux résidents issus aussi de communes éloignées, ce qui est notable pour le SCOT de l'agglomération Thionvilloise.

Indice jeunesse en 2007 (rapport de la population de – de 20 ans sur les 60 ans et plus) - source : RGP INSEE



Répartition de la population du SCOTAT par tranche d'âge en 2007 - source : RGP INSEE



LE VIEILLISSEMENT DE LA POPULATION

AU GLOBAL, UN DÉFICIT DE POPULATIONS JEUNES MAIS UNE REPRÉSENTATION EN PROGRÈS SELON LES SECTEURS

Malgré l'arrivée de nouvelles populations et le redressement du solde naturel, le territoire présente **une part de population jeune inférieure à la moyenne nationale** : 17,5 % de la population a moins de 14 ans contre 18,5 % pour la France.

Le déficit est moins marqué pour les 15-29 ans. En effet, la répartition par âge du SCOT de l'agglomération Thionilloise démontre une particularité, avec **des classes d'âge des populations actives (entre 25 et 60 ans) mieux représentées** : notamment 22 % de 20-44 ans contre 20,8 % pour la France.

Le vieillissement de la population reste assez similaire aux tendances nationales, régionales et départementales. L'indice de vieillissement (rapport entre les populations de – de 20 ans et les + de 60 ans) s'élève à 90 personnes âgées de plus de 60 ans contre 100 qui ont moins de 20 ans (85 pour la Moselle et 84 pour la France).

Cependant la part des personnes âgées entre 60 et 74 ans, supérieure aux moyennes départementales, annonce une accentuation du vieillissement, du fait de l'avancement en âge de ces populations.

L'histoire démographique et économique du SCOT de l'agglomération Thionilloise depuis les années 70 s'est répercutée sur la répartition en âge, avec donc :

- **Une population moins jeune**, surtout pour les secteurs qui ont connu des pertes d'emplois (CA du Val de Fensch, CA Portes de France-Thionville, CC du Pays Haut et Val d'Alzette) ;
- **Mais un vieillissement qui reste encore limité** : il correspond au mouvement général de vieillissement de la population française et ne démontre pas un niveau spécifique.

Le renouvellement récent de l'attractivité auprès des actifs, avec une certaine reprise du dynamisme naturel, concourt à renouveler les classes d'âge de la population du SCOT et à limiter les effets du vieillissement.

On constate également que les secteurs frontaliers et ruraux bénéficient d'une meilleure représentation des populations les plus jeunes en raison de leur attractivité auprès des ménages familiaux.

La transition démographique qui s'opère permet de renouveler les indicateurs de développement du SCOT.

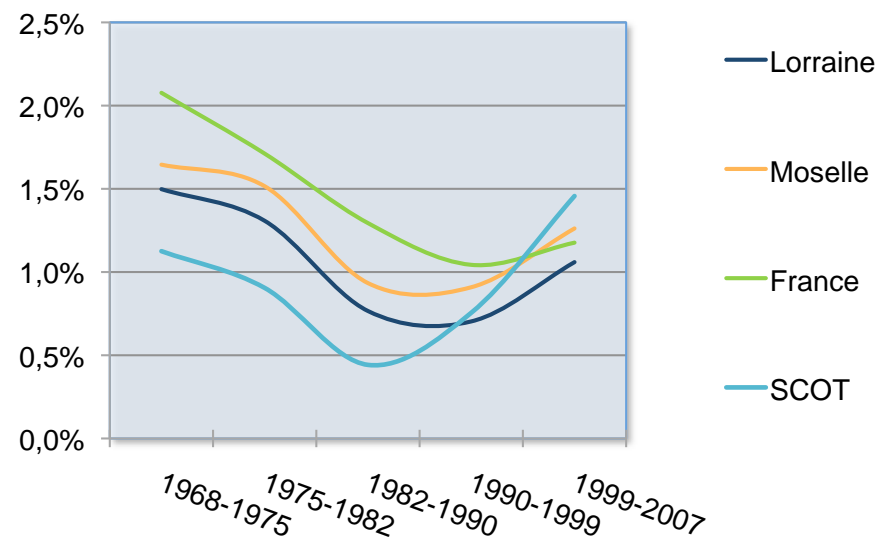
Au global, le vieillissement est limité et le territoire se caractérise par son niveau de personnes en âge de travailler.

L'absence d'un déficit des populations âgées entre 15 et 30 ans peut néanmoins signifier une faible mobilité des jeunes pour réaliser leur étude et leur insertion rapide dans le marché du travail.

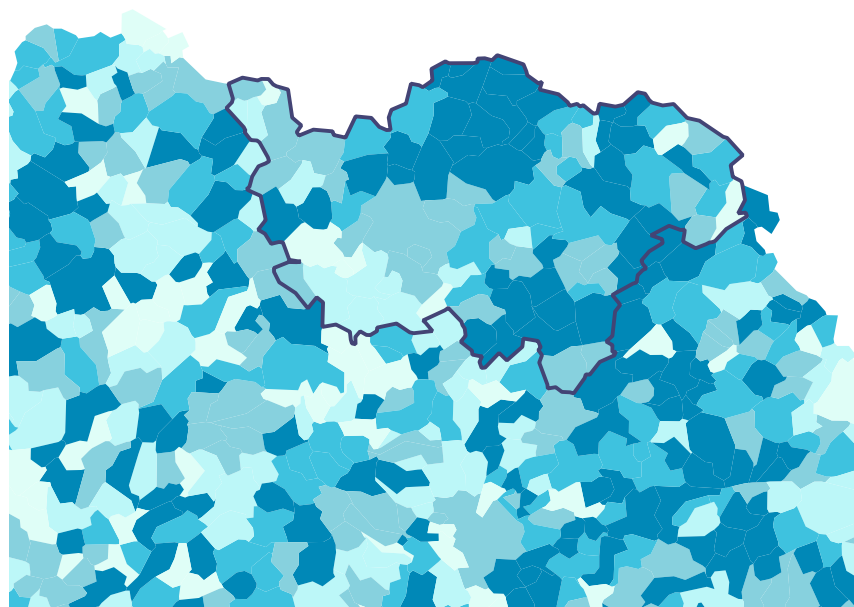
Certains secteurs bénéficient d'une forte représentation des populations jeunes en raison de leur dynamique résidentielle.

Toutefois, il existe un risque d'accroissement du vieillissement, notamment si le dynamisme résidentiel et démographique ne se diffuse pas dans l'ensemble du territoire.

Taux d'évolution annuel du parc de logements par période censitaire –
source : RGP INSEE



Taux d'évolution annuel du parc de logements, par commune, entre 1999 et 2007 –
source : RGP INSEE



Taux d'évolution annuel
 du parc de logement (%)



L'HABITAT

LA DYNAMIQUE RÉSIDENTIELLE

L'ÉVOLUTION DU PARC DE LOGEMENTS

L'évolution de l'attractivité résidentielle depuis les années 70 se lit nettement dans les modifications du rythme de création de nouveaux logements, dont la trajectoire s'inverse nettement vers 1990.

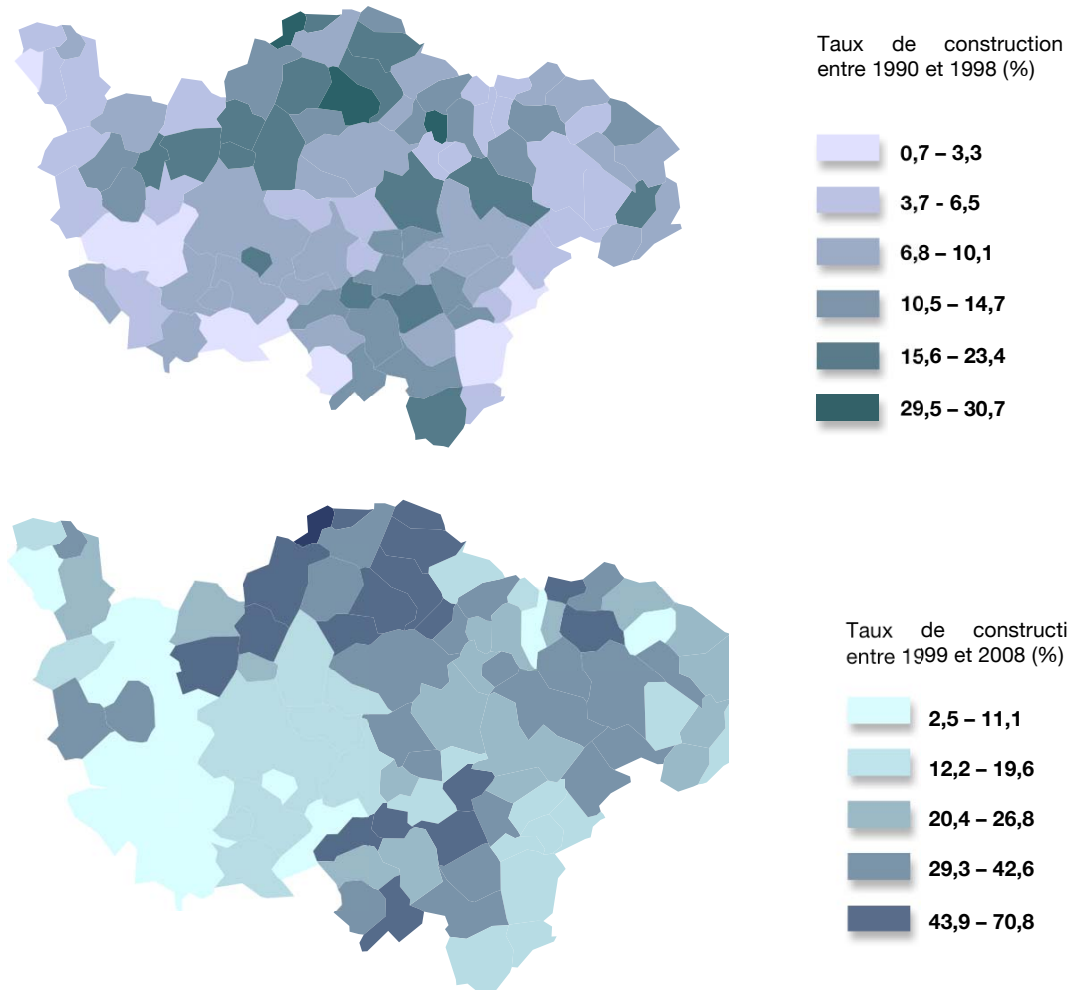
Entre 1999 et 2007, le taux d'évolution moyen annuel du parc de logement s'élève à 1,5 % (1 % dans le SCOT Nord 54).

Ce rythme de croissance annuelle est supérieur aux moyennes départementale, régionale et nationale. Le territoire a retrouvé et dépassé son taux d'évolution annuel du parc des logements de la période 1968-1975.

Cette évolution constitue une rupture importante dans le mode d'évolution du territoire.

Le SCOT de l'agglomération Thionilloise présente une dynamique résidentielle marquée et en accélération depuis 1999.

Taux de construction (logements construits 1990-1998 / parc des logements existant 1990) – Période 1990-1998 / 1999-2008 - source : RGP INSEE



Cette dynamique résidentielle apparaît fortement liée à l'attractivité des secteurs ruraux à proximité de la frontière luxembourgeoise et de l'est du SCOT.

Les taux de construction les plus élevés se trouvent en effet dans la CC de Cattenom et environs (28%) et la CC des Trois Frontières (24%).

La croissance résidentielle dans le territoire s'apparente ainsi à un phénomène de rurbanisation². Le desserrement des agglomérations Thionvilloise, du Val de Fensch et du Luxembourg nourrit la croissance du parc des logements.

Toutefois, ce phénomène de rurbanisation ne se réalise pas sous la forme d'un développement uniforme composé d'habitat individuel :

- La construction individuelle représente un peu plus de la moitié des nouvelles constructions (52 %) ;
- Les communes frontalières du nord du territoire présentent une part de construction collective importante.

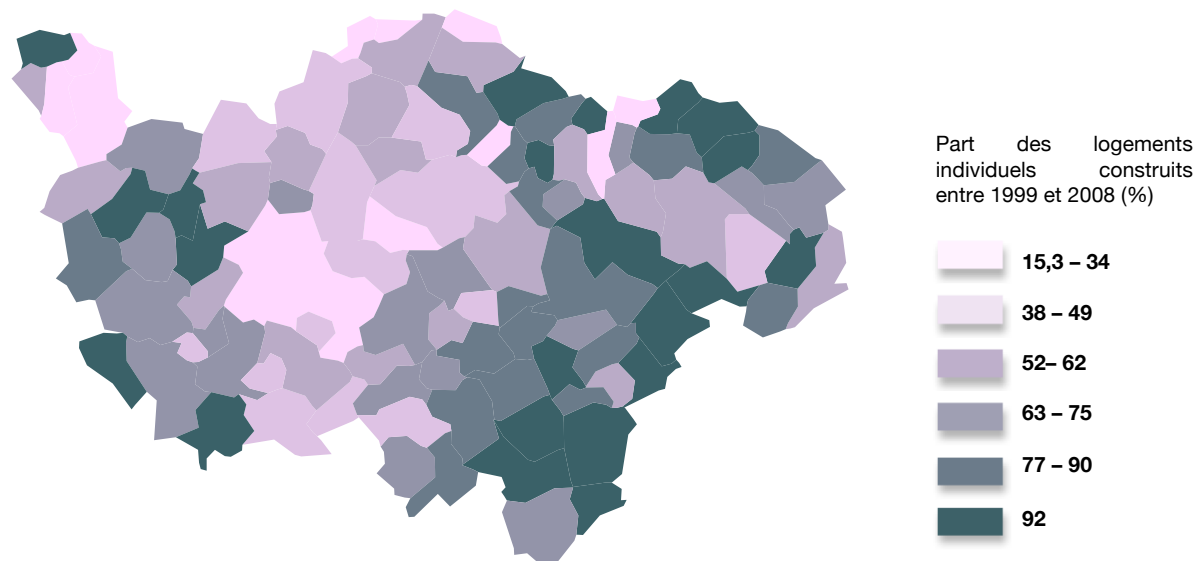
² Croissance résidentielle portée par de résidents issus des espaces urbains, souvent des actifs et des ménages familiaux à la recherche d'un cadre de vie rural

En raison de la pression résidentielle, de l'augmentation des prix fonciers et du mode de construction traditionnelle, **une partie des nouvelles constructions se réalise en effet en petit collectif ou en habitat semi-collectif** (habitat intermédiaire).

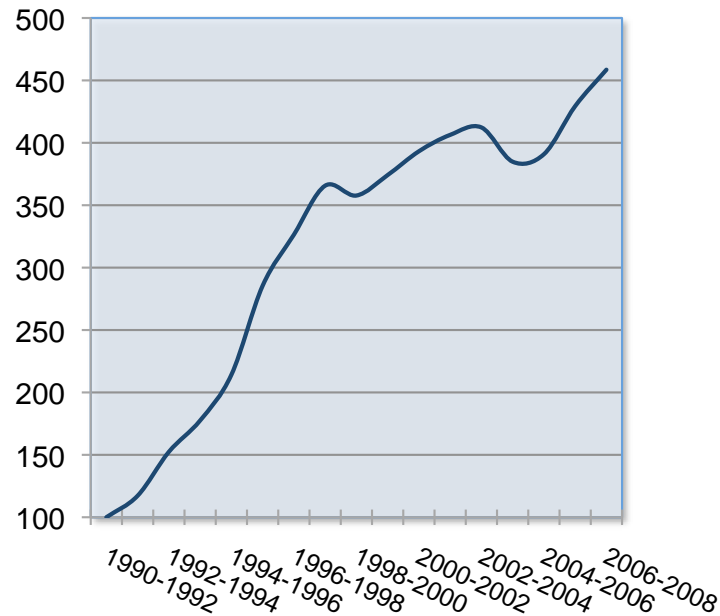
Le territoire connaît un développement important de l'habitat dont on constate que :

- Il se situe dans les secteurs ruraux du nord est et de l'est en priorité ;
- Il se réalise pour moitié en habitat collectif.

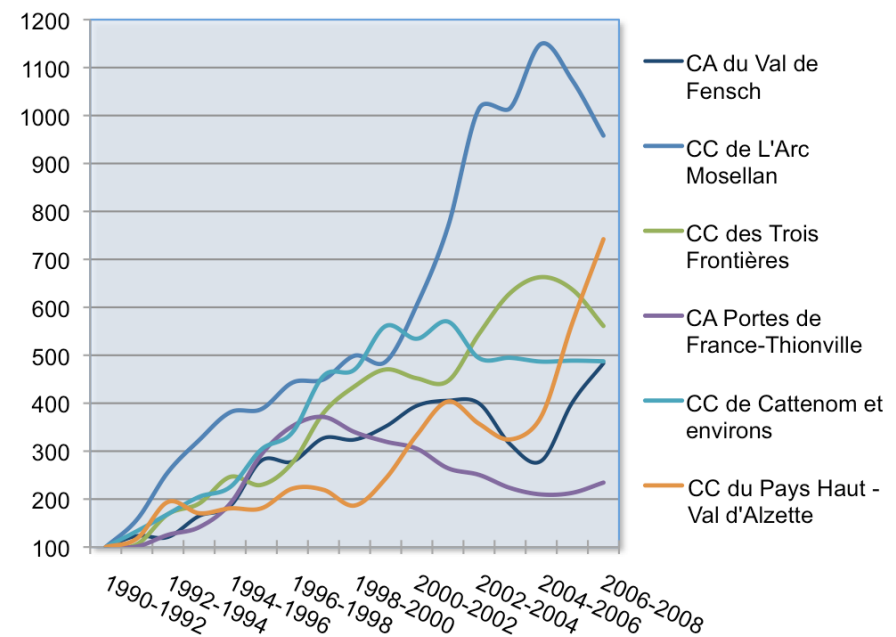
Part des logements individuels construits entre 1999-2008 - source : RGP INSEE



Construction entre 1990 et 2008 – Base 100 en 1990 - Moyenne triennale source : RGP INSEE



Construction entre 1990 et 2008 – Base 100 en 1990 - Moyenne triennale source : RGP INSEE



Taux de construction entre 1990/1999 et 1999/2007 (nombre de constructions sur la période/ parc initial)

Renouvellement des logements entre 1990/1999 et 1999/2007 : nombre de logements détruits (un nombre négatif signifie que des logements ont été créés par division, par exemple, suite à la transformation d'une maison en plusieurs appartements)

Construction 1999/2007	Parc logements en 2007	Population en 2007	1999/2007			1990/1999				
			Evolution de la population	Constructions par an	Taux de construction	Renouvellement par an	Evolution de la population	Constructions par an	Taux de construction	Renouvellement par an
CA du Val de Fensch	29 381	68 218	-1,1%	257	7,6%	-10	-5,7%	133	0,5%	61
CC de L'Arc Mosellan	11 942	30 429	8,7%	297	23,7%	56	2,6%	101	1,1%	2
CC des Trois Frontières	4 713	10 728	5,8%	98	19,6%	11	2,5%	34	0,9%	1
CA Portes de France-Thionville	36 445	78 495	2,0%	401	9,7%	-36	2,8%	299	1,0%	21
CC de Cattenom et environs	9 731	23 244	19,0%	267	28,1%	1	6,8%	108	1,6%	-8
CC du Pays Haut - Val d'Alzette	12 572	26 259	3,0%	133	9,2%	-1	-2,4%	65	0,6%	-16
TOTAL SCOT	104 784	237 373	3,6%	1 453	12,5%	22	-0,2%	740	0,8%	61

LA CONSTRUCTION

Entre 1999 et 2007 le territoire a construit plus de 1 400 logements, ce qui représente presque le double par rapport à la période précédente (+ 1 900 logements dans le SCOTAM).

L'ensemble du territoire présente une forte évolution de son rythme de construction entre les deux périodes.

Le taux de construction global est de 12,5 % et tous les EPCI ont un taux de construction supérieur à 7 %.

La CA Portes de France-Thionville, la CA du Val de Fensch et la CC du Pays Haut et Val d'Alzette présentent un développement de la construction moins important, avec les taux de construction les moins élevés du SCOT.

En outre, la CA Portes de France-Thionville a connu un ralentissement de son rythme de construction depuis la fin des années 90, avec néanmoins, une amorce de reprise depuis 2007.

Les liens entre le développement du parc et le développement de la population sont réels : les parcs des EPCI qui se sont le plus développés sont également les secteurs qui ont connu un développement de la population le plus marqué. Cependant l'effort de construction ne conduit pas directement à une reprise de la croissance de la population. La diminution de la population dans la CA du Val de Fensch ne provient pas d'une absence de dynamique constructive puisque le territoire a connu un taux de construction de 7,6 %.

L'image, la qualité du cadre de vie et le contexte économique d'un espace impactent fortement son attractivité résidentielle et nécessite un travail long et progressif pour inverser les tendances.

Plusieurs éléments peuvent expliquer cette différence entre le bon niveau de construction et leur impact limité sur la courbe de croissance démographique.

L'adéquation des nouvelles constructions avec la demande et le desserrement des ménages, que nous interrogerons dans les pages suivantes afin de comprendre les besoins en logements.

Le phénomène de renouvellement du parc, qui correspond au nombre de logements détruits ou créés (suite à la transformation d'un logement en plusieurs, par exemple), constitue un paramètre à prendre en compte dans l'analyse du fonctionnement d'un parc de logements.

En effet, une partie des logements nouveaux sont utilisés pour le renouvellement du parc. Au global, dans le SCOT de l'agglomération Thionvilloise on estime que 22 logements par an ont disparu (1999 -2007).

Toutefois, il existe une autre tendance, visible dans certains EPCI, de création de logements à partir d'anciens : dans la CA Portes de France-Thionville, CA du Val de Fensch et le CC du Pays Haut et Val d'Alzette.

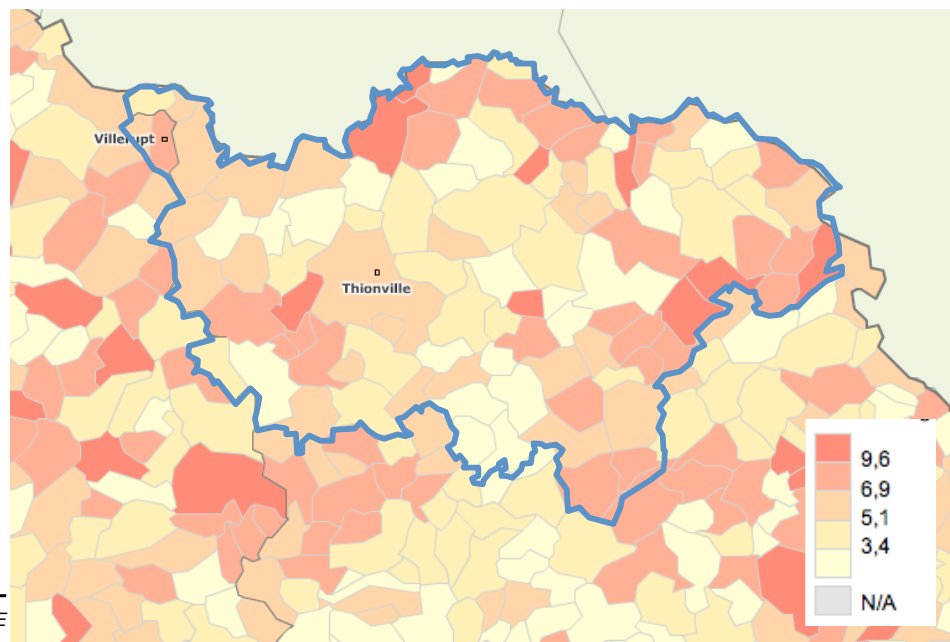
Ces territoires développent un effort de réhabilitation et de remise sur le marché de logements anciens.

La construction dans le territoire est en progression et concerne l'ensemble du SCOT.

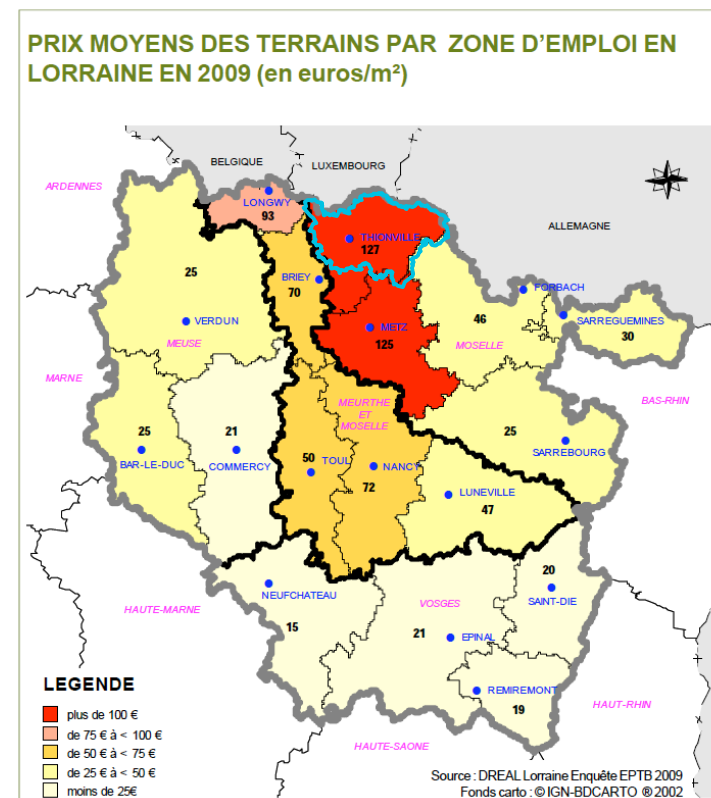
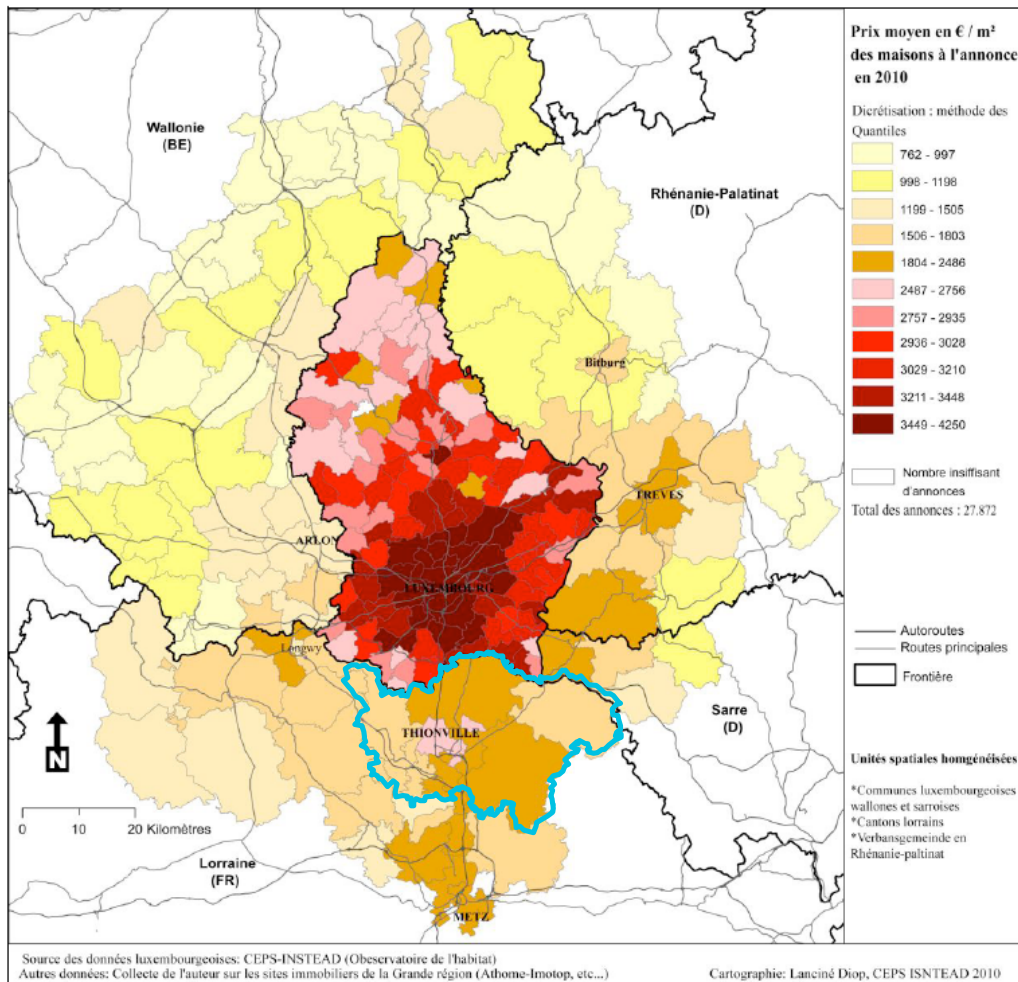
Il est important de noter que dans les secteurs du sillon mosellan, dont la rupture économique a été forte, les efforts constructifs et de réhabilitation ont été relancés, suivi plus ou moins nettement d'un redressement de la courbe de croissance.

EPCI	Total logements	Evolution depuis 1999	Résidences principales	Evolution depuis 1999	Rés secondaires et logts occasionnels	Evolution depuis 1999	Logements vacants	Evolution depuis 1999
CA du Val de Fensch	29 381	7,9%	27 432	6,6%	85	3,7%	1 864	31,5%
<i>Part (du parc total de l'EPCI)</i>	100%		93%		0,3%		6%	
CC de L'Arc Mosellan	11 942	19,2%	11 353	18,2%	79	-36,6%	510	78,3%
<i>Part (du parc total de l'EPCI)</i>	100%		95%		0,7%		4%	
CC des Trois Frontières	4 713	17,4%	4 240	17,0%	129	-7,8%	344	37,1%
<i>Part (du parc total de l'EPCI)</i>	100%		90%		2,7%		7%	
CA Portes de France-Thionville	36 445	10,6%	34 379	10,9%	137	-37,9%	1 928	12,1%
<i>Part (du parc total de l'EPCI)</i>	100%		94%		0,4%		5%	
CC de Cattenom et environs	9 731	27,9%	9 125	26,9%	84	-40,2%	523	88,7%
<i>Part (du parc total de l'EPCI)</i>	100%		94%		0,9%		5%	
CC du Pays Haut - Val d'Alzette	12 572	9,3%	11 691	8,9%	50	-52,0%	830	25,4%
<i>Part (du parc total de l'EPCI)</i>	100%		93%		0,4%		7%	
SCOT	104 784	12,3%	98 220	11,7%	564	-30,5%	6 000	30,0%
<i>Part (du parc total du SCOT)</i>	100%		94%		0,5%		6%	

Evolution du parc de logements entre 1999 et 2007, par statut de logements – source : RGP INSEE



Part des logements vacants en 2007 – source : RGP INSEE



LE MARCHÉ IMMOBILIER

L'analyse des prix foncier et immobilier offre une explication importante à l'attrait des secteurs frontaliers.

En effet, la frontière marque une limite nette entre les prix immobiliers au Luxembourg et ceux du côté français, avec par exemple pour une maison ancienne en 2010 :

- En France, entre 1 500 et 2 500 euros le m² (sauf pour Thionville) ;
- Entre 3 000 et 4 250 euros le m² au Luxembourg.

Toutefois, on remarque également que l'attractivité résidentielle du SCOT de l'agglomération Thionvilloise entraîne aussi une augmentation de ses prix.

La pression résidentielle dans le territoire est visible, avec des niveaux les plus élevés de Lorraine : les prix moyens des terrains à bâtir ou des maisons dans le SCOT sont plus élevés que dans le SCOT de Briey ou de Metz.

Ces prix moyens cachent cependant des disparités au sein du territoire et on remarque (carte des prix des maisons ci-contre) que les CC de Cattenom et environs et de CC de l'Arc Mosellan présentent des prix plus élevés.

Dans la CA Portes de France-Thionville, la problématique des prix soulève plusieurs enjeux :

- **Une augmentation des loyers pratiqués dans le parc privé**, qui égalent les loyers pratiqués à Metz Métropole et induit des besoins de créer des logements à loyers maîtrisés ;
- **Des prix du foncier en lotissement qui restent très élevé** (prix du terrains à bâtir entre 2 500 et 2 750 euros le m² en 2010) et questionnent les capacités d'accession à la propriété. Cette situation explique en partie le report sur des secteurs ruraux puisque la maison individuelle reste difficilement accessible dans le périmètre de la Communauté d'Agglomération.

La dynamique résidentielle crée une situation de pression croissante sur l'accès au logement dans le SCOT de l'agglomération Thionvilloise.

En effet, l'accroissement des prix peut créer des ruptures d'équilibre au sein du SCOT, avec des secteurs ruraux à l'est qui bénéficient d'un renouveau de leur attractivité et accueillent de plus en plus de ménages actifs, et des secteurs plus à l'ouest et plus urbains confrontés à une forte demande de logements et notamment, de logements à loyer maîtrisé.

La maîtrise de l'augmentation des prix et de la diversité du parc en cohérence entre l'ensemble des différents secteurs du territoire sera un enjeu important du SCOT.

Prix des terrains à bâtir (hors frais de notaire et d'agence) **et des maisons** (coût prévisionnel estimé par le pétitionnaire du permis) **en 2009** – source : DREAL – enquête sur les terrains à bâtir

Zonage	TERRAINS				MAISONS		
	Nombre	Surf moy	Prix moyen	Prix €/m ²	Nombre	Prix moyen	SHON moy
SCOT BRIEY	93	906	71 022	78	136	178 709	149
SCOT METZ	62	766	95 193	124	95	169 352	157
SCOT THIONVILLE	100	690	89 610	130	158	182 509	163
SCOT BRIEY hors UU	36	982	71 850	73	59	199 222	159
SCOT METZ hors UU	49	802	97 903	122	74	172 081	156
SCOT THIONVILLE hors UU	66	712	92 141	129	101	183 716	162
UU SCOT BRIEY	57	718	70 411	98	77	161 732	141
UU SCOT METZ	13	569	80 538	142	21	156 652	159
UU SCOT THIONVILLE	34	646	84 657	131	57	180 302	165

LES SPÉCIFICITÉS DE L'OFFRE EN LOGEMENTS

L'ÉTAT DU PARC DE LOGEMENTS

94 % des logements du territoire sont des résidences principales (92,7 % dans le SCOT Nord 54). Le territoire ne présente pas de spécificités de villégiature encourageant à la création de résidences secondaires.

Les logements vacants représentent 6 % du parc, taux de vacance plutôt bas (SCOT Nord 54 : 6,6 %).

La vacance a cependant fortement augmenté entre 1999 et 2007 (+ 30 %) (SCOT Nord 54 : +14,4 %).

Cette augmentation concerne plus particulièrement les parcs de logements des secteurs dont la dynamique constructive a été la plus marquée.

L'évolution de la vacance paraît ainsi, très liée à la création de nouvelles capacités de logements, concurrençant les logements plus anciens.

De toute évidence, le territoire ne montre pas de signes d'une situation de vacance trop élevée, puisqu'aucun EPCI n'a un taux de vacance supérieur à 7%.

Or cela ne signifie pas que les besoins d'adaptation et de réhabilitation sont absents : la faiblesse de la vacance dans le territoire serait plutôt le signe d'une pression résidentielle croissante et d'une demande importante pesant sur le parc.

L'âge du parc permet d'attester du besoin d'adaptation et de réhabilitation du parc : 38 % du parc datent d'entre 1949 et 1975 (29 % pour la France). La construction du parc des logements a été liée à la période d'après guerre et de boom économique pour ces secteurs de la Moselle.

Cette ancienneté du parc est particulièrement notable pour les espaces traditionnellement miniers et industriels : CA du Val de Fensch (79 % du parc datent d'avant 1975), CC du Pays Haut et Val d'Alzette (80 % du parc datent d'avant 1975), CA Portes de France-Thionville (65 % du parc datent d'avant 1975).

Les logements présentent un niveau plus élevés de résidences principales sans baignoire, ni douche et WC à l'intérieur (5 % contre 3 % en France et 3,4 % dans le SCOT Nord 54).

On remarque néanmoins que si plus des deux tiers des logements datent d'avant 1975 (SCOT Nord 54 : 76 %), 3,3 % des logements ont été construits après 2005 (2,6 % pour la Lorraine, 2,9 % pour la Lorraine) : la dynamique de construction récente est visible.

L'ancienneté des parcs de logements du SCOT de l'agglomération Thionilloise constitue un enjeu important mais, avec le renforcement de l'attractivité résidentielle, une amélioration globale se met en place et le parc se renouvelle progressivement.

Les opérations de réhabilitation de l'habitat intercommunales

Opérations programmées d'amélioration de l'habitat :

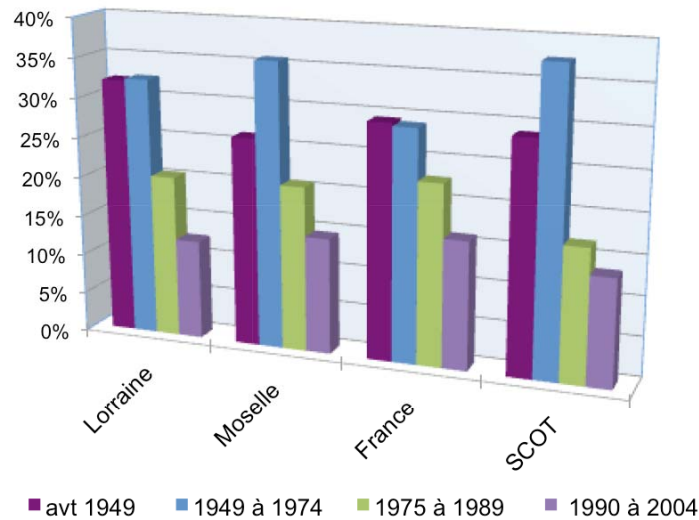
- CA du Val de Fensch.
- CA Portes de France-Thionville : OPAH copropriété dégradées (Yutz – 64 logements).
- CC du Pays Haut et Val d'Alzette : objectifs de 190 logements en 3 ans, convention signée en 2010.

Campagne ravalement de façade :

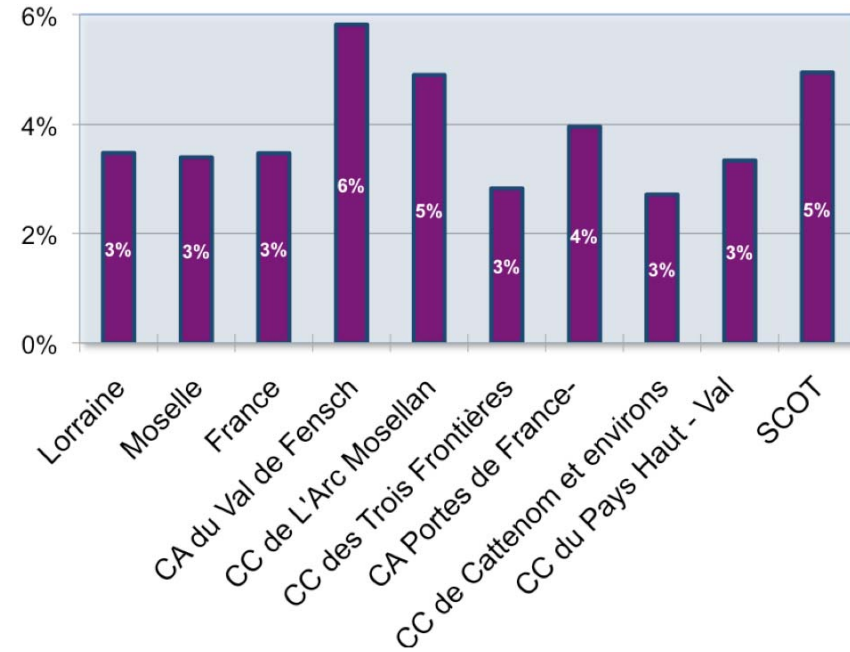
- CC des Trois Frontières : opération menée en partenariat avec la région. Depuis 2009, 80 dossiers ont été instruits. Les critères définis : habitation de plus de 25 ans, une subvention par propriétaire, plafond des travaux subventionnables : 10 000 €, 25 % de subvention soit 2 500 € maximum.

Anciennes propriétés des entreprises d'exploitation minière, les cités ouvrières (habitat intermédiaire ou libre à prix bas) constituent une offre de logement relai pour les ménages modestes (les jeunes actifs notamment). Dans ce sens, la poursuite du processus de réhabilitation entrepris jusqu'ici constitue un enjeu majeur pour le territoire du SCoT.

Age du parc de résidences principales – source : RGP INSEE



Résidences principales sans baignoire ou douche et WC à l'intérieur du logement en 2007 – source : RGP INSEE



Résidences principales créées avant 1975 et après 2005 – source : RGP INSEE

résidences principales en 2007	résidences principales créées après 2005		résidences principales créées avant 1975	
	Nombre	Part	Nombre	Part
CA du Val de Fensch	558	2,0%	21 571	78,6%
CC de L'Arc Mosellan	834	7,3%	5 715	50,3%
CC des Trois Frontières	209	4,9%	2 398	56,6%
CA Portes de France-Thionville	799	2,3%	22 212	64,6%
CC de Cattenom et environs	583	6,4%	4 099	44,9%
CC du Pays Haut - Val d'Alzette	248	2,1%	9 334	79,8%
SCOT	3 231	3,3%	65 329	66,5%
Lorraine		2,6%		64,5%
Moselle		2,9%		61,9%
France		2,9%		58,3%

L'habitat indigne

L'habitat indigne désigne les locaux utilisés à des fins d'habitation et impropres par nature à cet usage, ainsi que les logements dont l'état, ou celui du bâtiment dans lequel ils sont situés, expose les occupants à des risques manifestes pouvant porter atteinte à leur sécurité physique ou à leur santé.

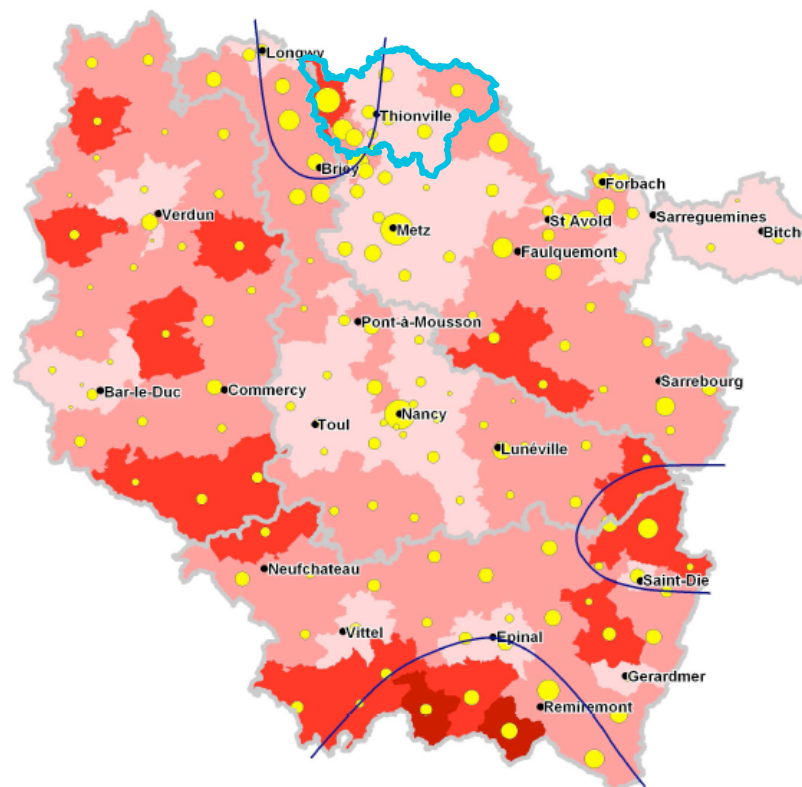
L'étude du CETE EST sur l'habitat indigne relève que la situation est particulièrement préoccupante dans le Pays Haut Val d'Azette qui concentre à la fois un nombre élevé et une proportion importante de logements potentiellement indigne.

Toutefois, les zones frontalières doivent faire l'objet d'une attention particulière, dans la mesure où cette étude s'appuie sur les déclarations des particuliers **travaillant en France**. Les travailleurs frontaliers ne sont donc pas pris en compte par cette étude ; or, leurs revenus peuvent être conséquent, de sorte que l'approche des logements par catégorie courante, médiocre ou très médiocre doit être nuancer (il y a peu être moins de logements réellement indignes que prévu).

Une partie du territoire du SCOT est inscrit en secteur prioritaire : confronté à des problématiques de déprise économique (fond de vallées industrielles et anciens secteurs miniers) et interactions liées à la pression foncière frontalière.

Le Val de Fensch a signé un protocole fin 2005 (Etat, CG 57, ANAH, CAF) fixant un objectif de 40 logements à traiter, s'appuyant sur la MOUS (Maîtrise d'œuvre urbaine et Sociale).

L'habitat potentiellement indigne en Lorraine par canton au 1er janvier 2005 : Volumes et Proportions



Nombre de logements potentiellement indignes



% de logements potentiellement indignes parmi le parc privé de résidences principales



Données secrétisées

Carte : CETE de l'Est
Source : DGI - Filocom 2005

L'OFFRE COLLECTIVE, LOCATIVE ET SOCIALE

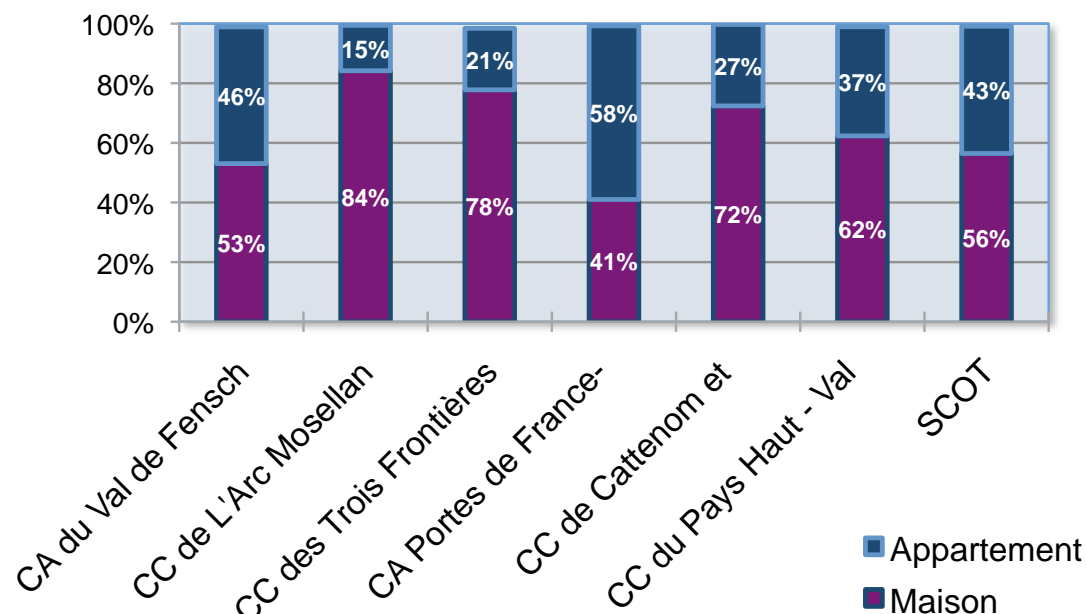
43 % des logements du SCOT sont des appartements (33 % dans le SCOT Nord 54), ce qui est assez similaire aux moyennes départementale, régionale et nationale (respectivement, 44 %, 41 % et 42 %). En outre, cet équilibre se maintient : l'évolution du parc de logement collectif s'élève à 20 % dans le SCOT, supérieure au rythme de croissance du département (13%), de la région (15 %) et du pays (12 %).

Cette forte croissance du parc collectif correspond, de surcroît, à une nette diversification des parcs pour des secteurs à dominante rurale : la CC de l'Arc Mosellan et la CC des Trois Frontières, dont l'attractivité résidentielle a été marquée, connaissent une croissance très nette de leur parc collectif (+ 68 % pour la 1^{ère} ; + 50 % pour la 2^{ème})

Ces constats sont à relier au contexte d'une attractivité résidentielle fortement portée par la proximité avec la frontière et les emplois Luxembourgeois, contexte de forte demande en nouveaux logements et qui peut encourager la réalisation d'opérations immobilières plus diversifiées et mixtes. **Le territoire développe une attractivité auprès des promoteurs et des investisseurs à la recherche d'un contexte immobilier favorable.**

Part des maisons et des appartements dans le parc total des logements en 2007 –

source : RGP INSEE



Nombre des maisons et des appartements en 2007 et leur évolution depuis 1999 –

source : RGP INSEE

	Maison	Evolution depuis 1999	Appartements	Evolution depuis 1999
CA du Val de Fensch	15 588	8,6%	13 474	13,1%
CC de L'Arc Mosellan	10 057	19,2%	1 817	36,2%
CC des Trois Frontières	3 667	13,8%	972	51,5%
CA Portes de France-Thionville	14 949	8,5%	21 220	16,2%
CC de Cattenom et environs	7 045	19,3%	2 659	68,5%
CC du Pays Haut - Val d'Alzette	7 838	3,8%	4 604	30,6%
SCOT	59 144	11,1%	44 747	20,1%
Lorraine		8,2%		15,2%
Moselle		11,6%		13,4%
France		10,5%		12,3%

On compte 36 % de locataires dans le territoire du SCOT (29 % dans le SCOT Nord 54 et 48 % dans le SCOTAM), ce qui est légèrement inférieur à la moyenne nationale (40 %), mais très proche des données régionales et départementales (38 % et 37 %).

La part des résidents locataires est marquée dans la CA du Val de Fensch (38%), la CA Portes de France-Thionville (46%) et la CC du Pays Haut et Val d'Alzette (32%).

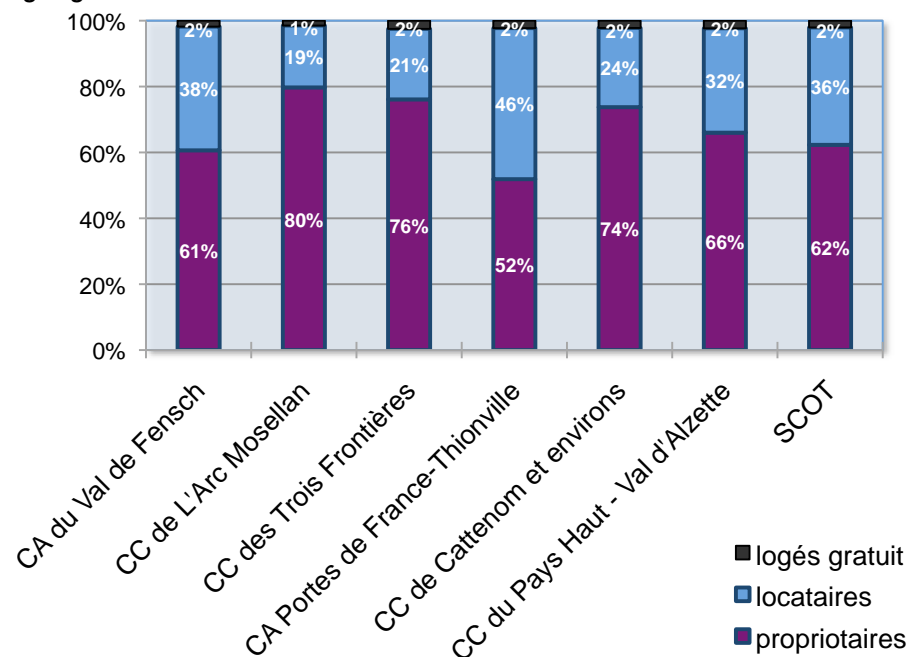
Dans les autres communautés de communes, leur part reste importante pour des territoires à majorité rurale.

Le poids des logements locatifs provient de la tonalité économique du territoire, traditionnellement marquée par son histoire industrielle.

De la même façon que pour les logements collectifs, la CC de Cattenom et environs et la CC des Trois Frontières démontrent une capacité de diversification de leur parc avec une augmentation de près du tiers de leur résidents locataires.

Le PLH de la CA du Val de Fensch, note également qu'entre 2000 et 2006, un rééquilibrage entre accession, vente et location s'est effectué : les logements locatifs représentent environ 30 % de l'offre nouvelle.

Part des résidences principales occupées par des propriétaires, des locataires ou logés gratuits en 2007 – source : RGP INSEE

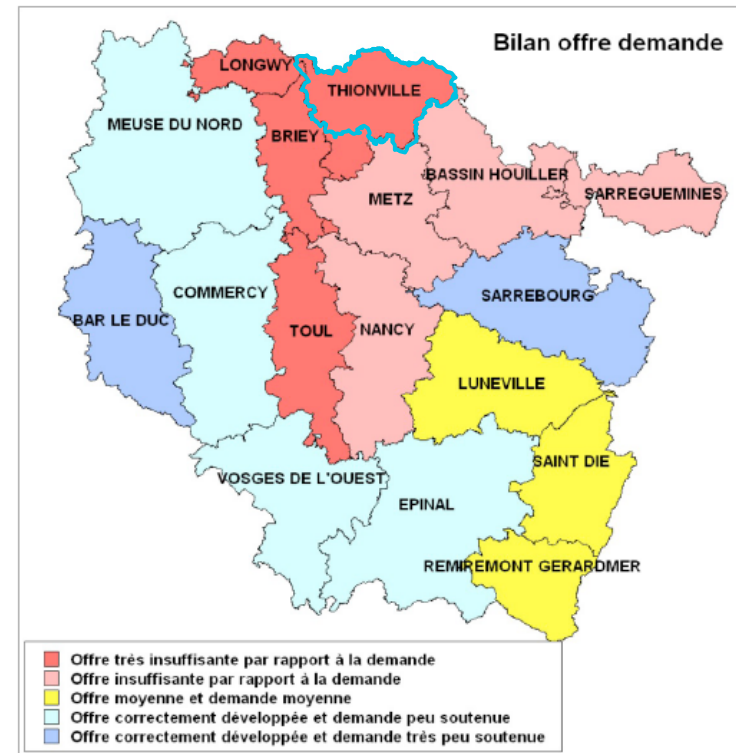
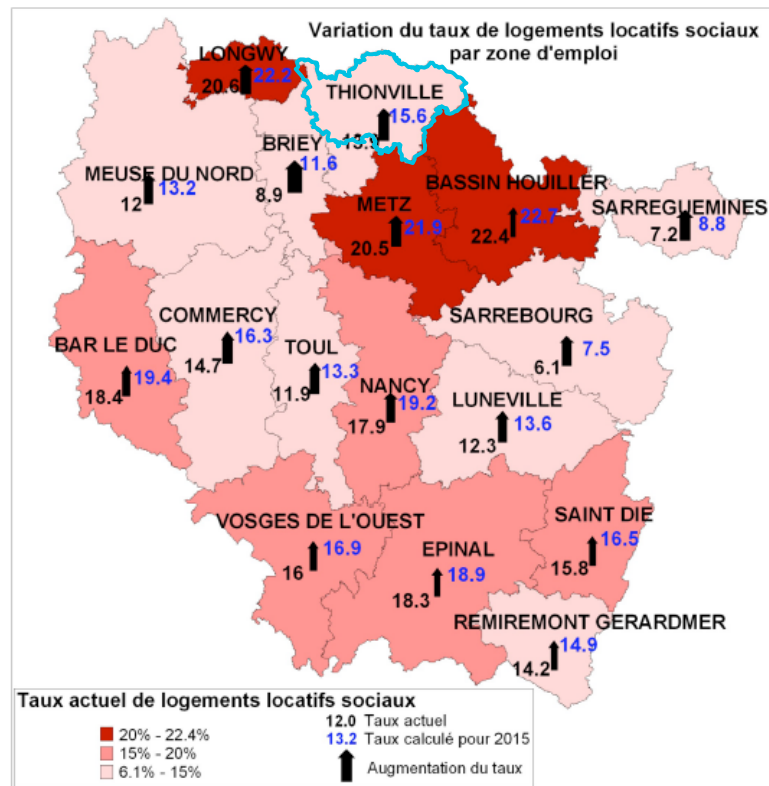


Occupation des résidences principales par des propriétaires, des locataires et des locataires HLM, et évolution de leur représentation – source : RGP INSEE

résidences principales occupés :	Propriétaires	Evolution depuis 1999	Locataires	Evolution depuis 1999	Dont locataires HLM	Evolution depuis 1999
CA du Val de Fensch	16 636	10,8%	10 301	4,1%	4 310	-12,8%
CC de L'Arc Mosellan	9 053	21,5%	2 132	13,5%	699	-15,0%
CC des Trois Frontières	3 227	18,8%	907	28,0%	34	-69,0%
CA Portes de France-Thionville	17 839	18,9%	15 758	5,6%	5 477	-14,4%
CC de Cattenom et environs	6 730	29,5%	2 193	32,1%	268	-15,1%
CC du Pays Haut - Val d'Alzette	7 717	12,6%	3 702	9,7%	873	-18,2%
SCOT	61 202	17,2%	34 994	7,9%	11 660	-14,6%
Lorraine		14,1%		6,9%		-6,8%
Moselle		16,3%		8,8%		-7,8%
France		16,2%		8,7%		4,8%

Carte d'analyse des besoins en logements locatifs sociaux –

Étude CETE Est - 2009



Le logement locatif social représente 12 % des résidences principales (11,4 % dans le SCOT Nord 54, 20 % dans le SCOTAM).

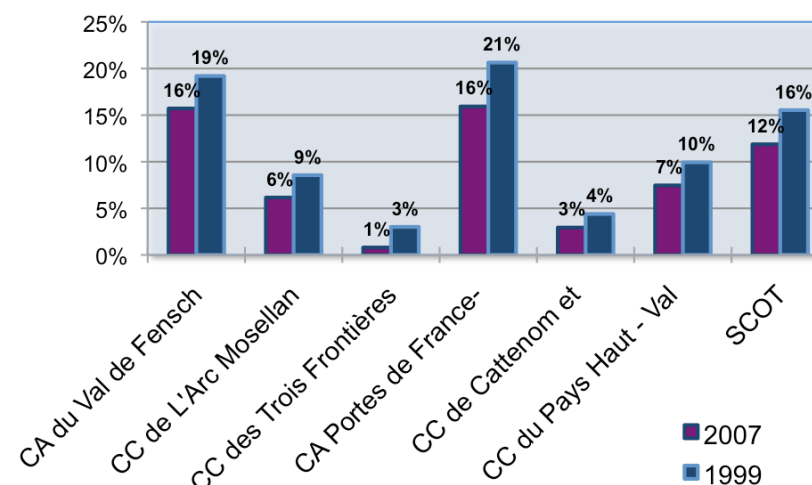
Différents espaces se côtoient dans le SCOT à ce sujet, avec des communes dont le parc de logements sociaux est élevés – la CA du Val de Fensch et la CA Portes de France-Thionville disposent chacune de 16 % de logements sociaux – et d'autres, plus rurales, qui en possèdent très peu (le parc des logements sociaux dans la CC des Trois Frontières représentent 1 % des résidences principales). **Les parcs de logements sociaux restent donc concentrés dans certaines communes.**

Une constante peut être relevée pour l'ensemble du territoire, de **baisse de la part des logements sociaux dans l'ensemble du parc de résidences principales.**

Une étude du CETE de l'Est (Évaluation des besoins en Logements locatifs sociaux en 2009) relève un déséquilibre important entre l'offre et la demande qui confirme deux tendances :

- Augmentation des indicateurs de demande tels que : l'augmentation du nombre de ménage, le développement de l'emploi frontalier, l'évolution des revenus des ménages, le numéro unique départemental de demande de logements sociaux...
- Difficultés de réponse à la demande, du fait de la faiblesse du parc existant et de la vacance dans le parc public.

Part des locataires HLM en 1999 et 2007 source : RGP INSEE



Le logement social dans les communes concernées par l'art. 55 de la loi SRU

L'article 55 de la loi SRU stipule que dans les communes de plus de 3 500 habitants situés dans une agglomération de plus de 50 000 habitants comprenant au moins une commune de plus de 15 000 habitants, le parc de logements locatifs sociaux (LLS) doit représenter au moins 20% de l'ensemble des résidences principales.

Dans le SCOT, 6 communes se situent, au 1^{er} janvier 2009, en deçà de ce taux (source : DDT) :

- Algrange (12,3% de LLS, soit un déficit de 223 logements)
- Hayange (14,9% de LLS, soit un déficit de 347 logements)
- Knutange (7,2% de LLS, soit un déficit de 188 logements)
- Nilvange (7,3% de LLS, soit un déficit de 289 logements)
- Seremange-Erzange (18% de LLS, soit un déficit de 35 logements)
- Yutz (16,8% de LLS, soit un déficit de 226 logements)

Le diagnostic du PLH de la CA Portes de France-Thionville relèvent les problématiques suivantes :

- L'essentiel du parc HLM date d'après guerre ;
- Dans le parc HLM, un ménage sur quatre est pauvre d'où la nécessité de développer l'offre en PLAI ;
- Le nombre de demandeurs reste très important et émanent pour plus de la moitié de personnes logées dans le privé

LA TAILLE DES LOGEMENTS

Le parc de logements du SCOT de l'agglomération Thionilloise se caractérise par une majorité de grands logements, avec 45,5 % de résidences principales de 5 pièces ou plus (35,2 % en France). Cette caractéristique se recoupe avec la typologie selon le nombre de pièces du parc des logements lorrains (45,3 % de résidences principales à 5 pièces ou plus).

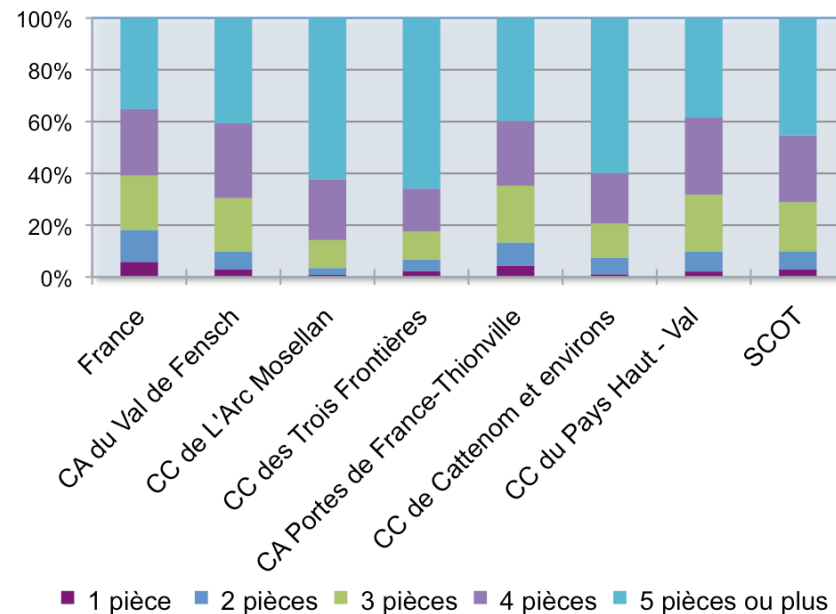
A l'opposé les logements de petites tailles 1 ou 2 pièces représentent une faible part (10 % contre 18 % en France).

Ce constat se nuance pour le parc plus urbain de la CA Portes de France-Thionville qui possède 13,3 % de logements de 1 ou 2 pièces. Cette part reste toutefois faible.

On distingue également une part plus importante de résidences principales de 3 ou 4 pièces dans la CA Portes de France-Thionville, la CA du Val de Fensch et la CC du Pays Haut et Val d'Alzette, en lien avec la typologie des ménages (niveau de revenu, catégorie socio-professionnelle) et du tissu urbain (maisons ouvrières...).

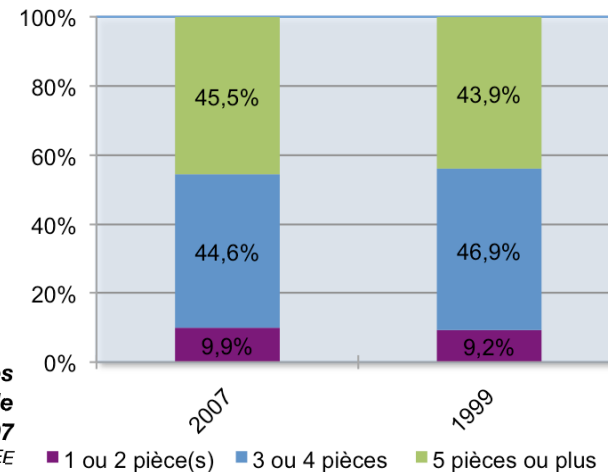
Le parc des logements du SCOT présente un faible niveau de petits logements, ce qui interroge ses capacités à répondre à des besoins particuliers en logements, notamment dans le cadre du desserrement des ménages.

Répartition des résidences principales par nombre de pièces en 2007 – source : RGP INSEE



Répartition des résidences principales selon le nombre de pièce en 1999 et en 2007

source : RGP INSEE

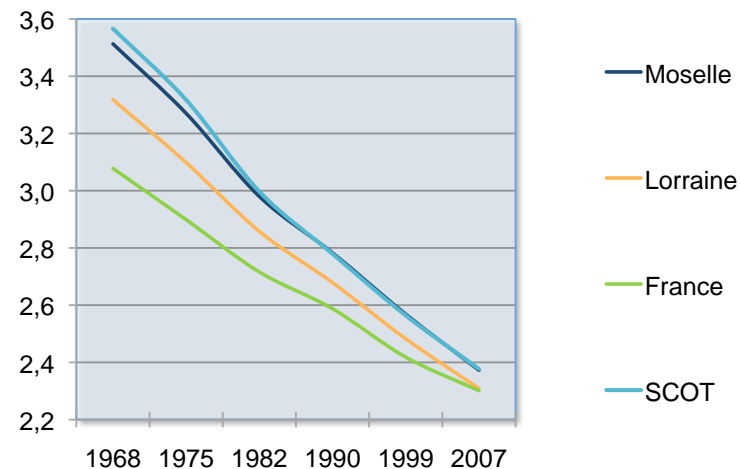


Taille de ménages en 1999 et 2007 – source : RGP INSEE

EPCI	2007	1999
CA du Val de Fensch	2,43	2,62
CC de L'Arc Mosellan	2,67	2,90
CC des Trois Frontières	2,51	2,74
CA Portes de France-Thionville	2,23	2,43
CC de Cattenom et environs	2,54	2,70
CC du Pays Haut - Val d'Alzette	2,23	2,36
SCOTAT	2,38	2,56
Moselle	2,37	2,57
Lorraine	2,31	2,48
France	2,30	2,42

Évolution de la taille de ménages entre 1968 et 2007 –

source : RGP INSEE



Typologie des ménages en 2007 – source : RGP INSEE

EPCI	Ménages d'une personne	Ménages de couple sans enfant	Ménages de couples avec enfant(s)	Ménages de famille monoparentale	Autres type de ménages	Ensemble des ménages
CA du Val de Fensch	27,9%	27,8%	32,1%	10,1%	2,1%	100,0%
CC de L'Arc Mosellan	17,9%	30,9%	41,9%	8,0%	1,3%	100,0%
CC des Trois Frontières	24,0%	30,5%	37,9%	6,0%	1,6%	100,0%
CA Portes de France-Thionville	34,1%	26,4%	28,5%	8,9%	2,0%	100,0%
CC de Cattenom et environs	23,3%	28,2%	39,5%	6,9%	2,1%	100,0%
CC du Pays Haut - Val d'Alzette	32,7%	28,3%	28,7%	8,5%	1,9%	100,0%
SCOTAT	28,9%	27,9%	32,5%	8,8%	1,9%	100,0%
Moselle	29,6%	27,8%	31,8%	8,7%	2,1%	100,0%
Lorraine	31,9%	27,7%	29,7%	8,5%	2,2%	100,0%
France	33,1%	26,9%	28,7%	8,7%	2,6%	100,0%

LES SPÉCIFICITÉS DE LA DEMANDE EN LOGEMENT

LE DESSERREMENT DES MÉNAGES

La taille des ménages dans le SCOT de l'agglomération Thionvilloise est assez basse : 2,38 personnes par ménages.

Elle reste supérieure cependant, à la taille des ménages en France à 2,30 personnes par ménages.

Le territoire du SCOT bénéficie en effet d'une place plus marquée des ménages familiaux, avec 32,5 % de ménages avec enfants contre 28,7 % en France.

Cette analyse concerne essentiellement les EPCI à majorité rurale, dont la taille des ménages est supérieure à 2,5 personnes par ménages. Pour les 3 EPCI du sillon industriel la taille des ménages se situe entre 2,2 et 2,45.

L'affaiblissement des dynamiques démographiques, migratoires et naturelles a induit une forte baisse du nombre de personnes par ménages entre 1970 et 1990. Toutefois, le territoire partant d'une situation plus favorable, il est parvenu à mieux maintenir, au final, le nombre de personnes par ménages (par rapport au niveau de la France).

La taille moyenne des ménages en 2007 dans le SCOT est la combinaison de plusieurs phénomènes :

- **L'attractivité pour les ménages familiaux et les actifs**, qui se traduit pas le maintien d'une part encore importante de moins de 14 ans ;
- **Un desserrement des ménages plus marqué dans les secteurs urbains**, associé à un contexte de ralentissement des indicateurs démographique et économique.

Notons les besoins particuliers de logements pour les jeunes. Le PLH de la CA Portes de France-Thionville relève notamment les nouveaux besoins en petits logements créés par l'IUT de Cormontaigne et l'institut de soudure et le CEFASIM.

LES BESOINS EN LOGEMENTS

Pour la période 1999/2006, les besoins en logements pour maintenir la population à son niveau de 1999 s'élevaient à 1 027 logements par an pour une construction de 1 453 logements/an.

Le point mort sert d'indicateur pour comprendre le fonctionnement du parc de logement et l'utilisation des nouvelles constructions.

Dans le SCOT de l'agglomération Thionvilloise présente **un enjeu important de besoins de logements pour le desserrement des ménages : 2/3 des logements ont été utilisés pour y répondre.**

Ce besoin, couplé à l'ancienneté du parc, explique en partie la dissociation, dans certains secteurs, entre un dynamisme constructif et la faiblesse de croissance du parc.

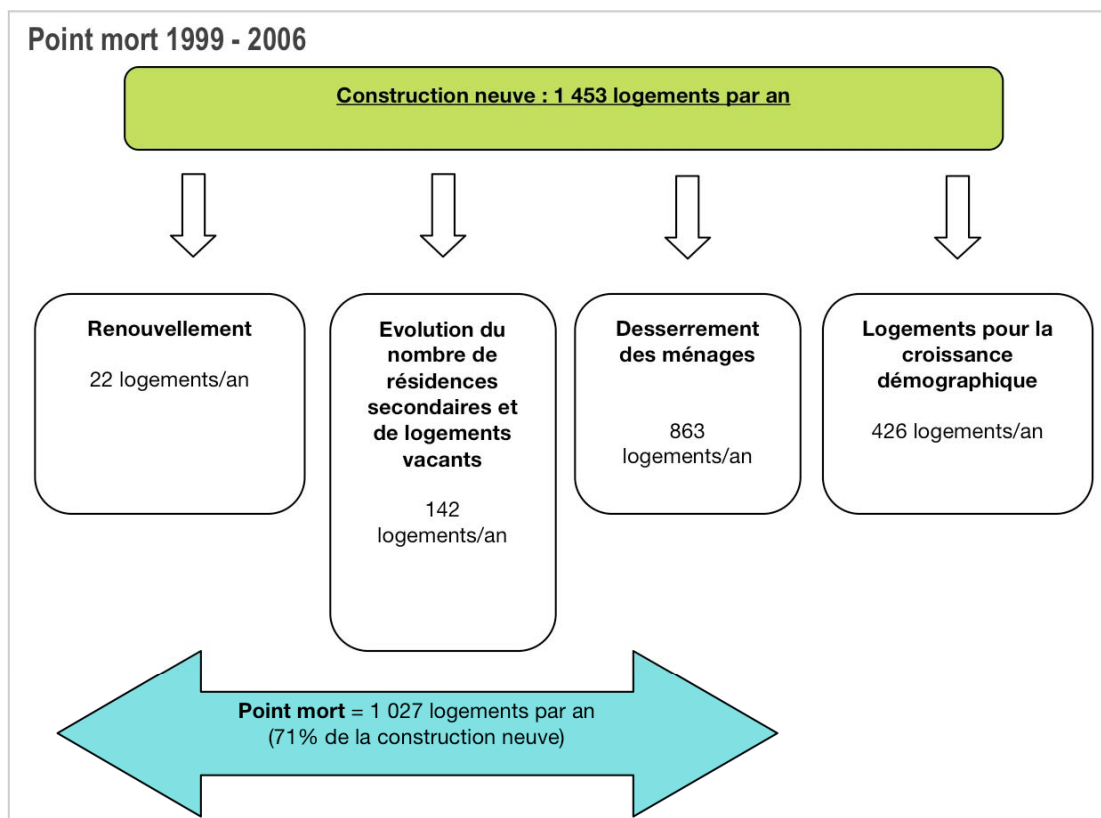
Pour la période à venir, les besoins en logements pourront évoluer :

- **L'ancienneté des logements conduira probablement à des besoins élevés de renouvellement**, c'est-à-dire, qu'en raison de

la disparition de logements, le territoire devra produire plus de logements pour les remplacer et maintenir un niveau d'offre similaire, ;

- **Le desserrement des ménages :** l'attractivité résidentielle du territoire, dont la poursuite paraît certaine permettra de limiter la baisse du nombre de personnes par ménage. Cette projection dépend toutefois, du maintien et de la diffusion de l'attractivité auprès de ménages familiaux. Les risques portent surtout sur l'évolution démographique dans les secteurs qui ont connu des fortes difficultés économiques et une régression démographique. En outre la problématique du vieillissement, avec l'allongement de la vie engendrera un maintien plus long des ménages âgés dans les logements.
- **La réalisation des projets de développement tel que le développement de la zone Esch Belval.**

La prise en compte de la vacance et des besoins de réhabilitation apparaît ainsi essentielle afin de pouvoir maintenir sa dynamique résidentielle, selon l'ambition et la volonté que le territoire exprimera, tout en prenant en compte les enjeux de diminution de l'impact de l'urbanisation sur l'environnement.



L'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE

Concernant l'accueil des gens du voyage, le PLH de la CA Portes de France-Thionville note que, conformément au schéma départemental, une aire d'accueil de 60 places est en cours de finalisation sur la commune de Thionville et une seconde de 45 places sera réalisée sur la commune de Yutz.

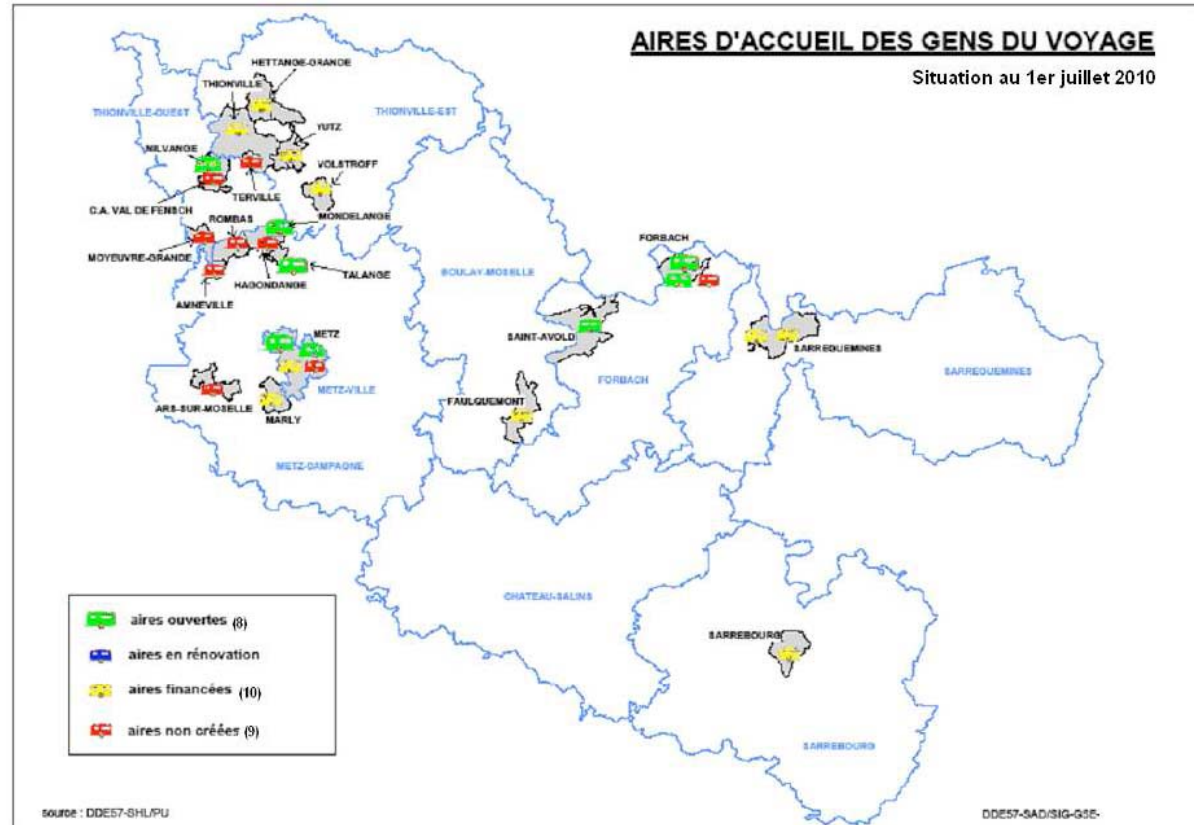
Au 1^{er} juillet 2010, le territoire possédait une aire ouverte à Nilvange, 4 aires financées et 2 aires non créées.

Le schéma départemental d'accueil des gens du voyage

En Moselle, le schéma d'accueil a été adopté le 3 mai 2004. Il prévoit la création de 865 places d'accueil permanentes réparties en 27 aires d'accueil et 370 places pour les grands passages sur 4 aires.

Au 1er juillet 2010, 8 aires sont ouvertes et offrent 268 places de stationnement. 5 autres aires sont en cours d'aménagement pour 144 places et doivent ouvrir en 2010. Les aires de grand passage restent à réaliser.

La Loi prévoit la révision du schéma tous les 6 ans. Cette démarche est en cours et permettra de poursuivre la mise en œuvre du 1er schéma et mettra l'accent sur la diversification de l'offre des solutions d'accueil, notamment en direction des familles sédentarisées.



Rappel des objectifs du Schéma Départemental d'accueil des gens du voyage (2011-2016) :

- Audun-le-Tiche : Aménager une aire d'accueil de 15 places ou participer financièrement à l'aménagement de 15 places minimum dans le cadre d'un projet intercommunal
- Yutz : aménager une aire d'accueil de 40 places (l'aire a été réalisée)
- Nilvange : piloter et mettre en œuvre les conditions qui permettront l'aménagement de places en terrains familiaux ou en habitat adapté (selon les besoins des ménages), pour les ménages identifiés par la CA du Val de Fensch.
- Hettange-Grande : aménager une aire d'accueil de 20 places (l'aire a été réalisée).
- Prévoir une aire de grand passage.

LES POLITIQUES DE LOGEMENTS DES EPCI

LA CA DU VAL DE FENSCH

La communauté d'agglomération possède un PLH, approuvé en 2009 et faisant suite à un premier PLH datant de 2001.

5 enjeux ont été définis :

- **Poursuivre le travail de modernisation du parc de logements existants ;**
- **Permettre le développement maîtrisé de l'offre de logements, de qualité et durable.** Les besoins estimés de développement de l'habitat s'élèvent à 2 500 logements pour 10 ans ;
- **Permettre l'accessibilité du parc de logements,** avec notamment un objectif de 30 % de logements sociaux dans l'offre nouvelle ;
- **Répondre aux besoins spécifiques,** autour notamment de la question de la restructuration des foyers de travailleurs Migrants, le vieillissement de la population, l'accueil des jeunes, l'accueil des gens du voyage.
- **Mener à bien un projet commun.**

Le PLH met en avant plusieurs points marquants du contexte logement :

- Des besoins de requalification de l'habitat ;
- Un déséquilibre avec les agglomérations de Thionville et de Metz, le Val de Fensch accueillant les ménages à la recherche d'une offre d'habitat moins chère ;
- Une dynamique récente de construction avec une attractivité auprès des investisseurs privés et la mise en œuvre d'opérations de taille importante. La communauté d'agglomération a également réalisé plusieurs programmes de valorisation urbaine des centres, de valorisation de l'habitat des centres anciens et des quartiers d'habitat social (Hayange, Florange, Algrange, Fameck, Uckange...).

Les différents outils présents

- **OPAH 2000-2006 :** remise sur le marché de 165 logements.
- **MOUS insalubrité.**
- **OPAH copropriétés dégradées.**
- **Intervention sur les quartiers sociaux : ANRU, CUCS.** Les programmes de démolition - reconstruction de logements sont bouclés. Le CUCS- contrat urbain de cohésion sociale intercommunal 2007/2009 : contrat qui cible les actions en direction des quartiers en difficultés
- **Observatoire du logement.**

LA CA PORTE DE FRANCE/THIONVILLE

Il existe un PLH, adoptée en 2009.

L'agglomération connaît une situation de pression foncière liée à l'attractivité transfrontalière, avec une demande de logements à loyer maîtrisé, dans un contexte où l'offre en logements sociaux est insuffisante et le parc privé nécessite des réhabilitations.

6 axes stratégiques ont été définis :

1. Garantir le droit au logement à tous ;
2. Agir sur le parc privé ancien ;
3. Développer un parc à loyer maîtrisé ;
4. Définir les conditions d'une urbanisation harmonieuse et coordonnée ;
5. Maîtriser le foncier nécessaire à une politique de l'habitat choisie ;
6. Faire vivre une politique de l'habitat intercommunale : un enjeu majeur pour l'avenir.

Le territoire est concerné par une OPAH copropriété dégradée (Yutz). On note également l'existence de projets communautaires de création de logements (ZAC) à Thionville et Manom.

LA CC PAYS HAUT VAL D'ALZETTE

Elle possède un PLH approuvé en juin 2010.

Le PLH souligne un contexte de l'habitat marqué par la proximité avec des pôles d'emplois important au Luxembourg lui conférant une attractivité résidentielle. Cette situation a permis au territoire de relever sa dynamique de développement, notamment résidentielle, mais peut induire aussi des dysfonctionnements. C'est pourquoi, le PLH prévoit de différentes actions pour maîtriser la création des logements sur les plans quantitatifs (programmation) et qualitatifs (préconisations).

8 axes de travail ont été établis :

- augmenter et diversifier l'offre globale de logements pour un parcours résidentiel adaptés des ménages ;
- adapter l'offre en logements à loyer maîtriser aux besoins ;
- agir sur le parc ancien et les cités ouvrières pour améliorer la qualité résidentielle ;
- Anticiper et répondre aux besoins des personnes âgées autonome et dépendantes et aux personnes à mobilités réduites ;
- Répondre aux besoins des publics spécifiques ;

- Mettre en œuvre un politique foncière intercommunale et veiller à une urbanisation harmonieuse du territoire ;
- Etre vigilant et inciter une architecture et des formes urbaines raisonnées.
- Prise en compte du projet Alzette-Belval dans le PLH.

La communauté de communes est en effet concernée par un important projet urbain de création d'une Éco-cité, en lien avec le projet luxembourgeois d'Alzette Belval. Ce projet a été déclaré opération d'intérêt national (OIN), arrêté sur l'ensemble des 8 communes. Le dossier d'éco-cité (Friche de Micheville) à été déposé au ministère au printemps 2011.

LA CC TROIS FRONTIERES

La communauté de communes ne possède pas de PLH, mais mène plusieurs réflexions ou actions en faveur de la politique des logements.

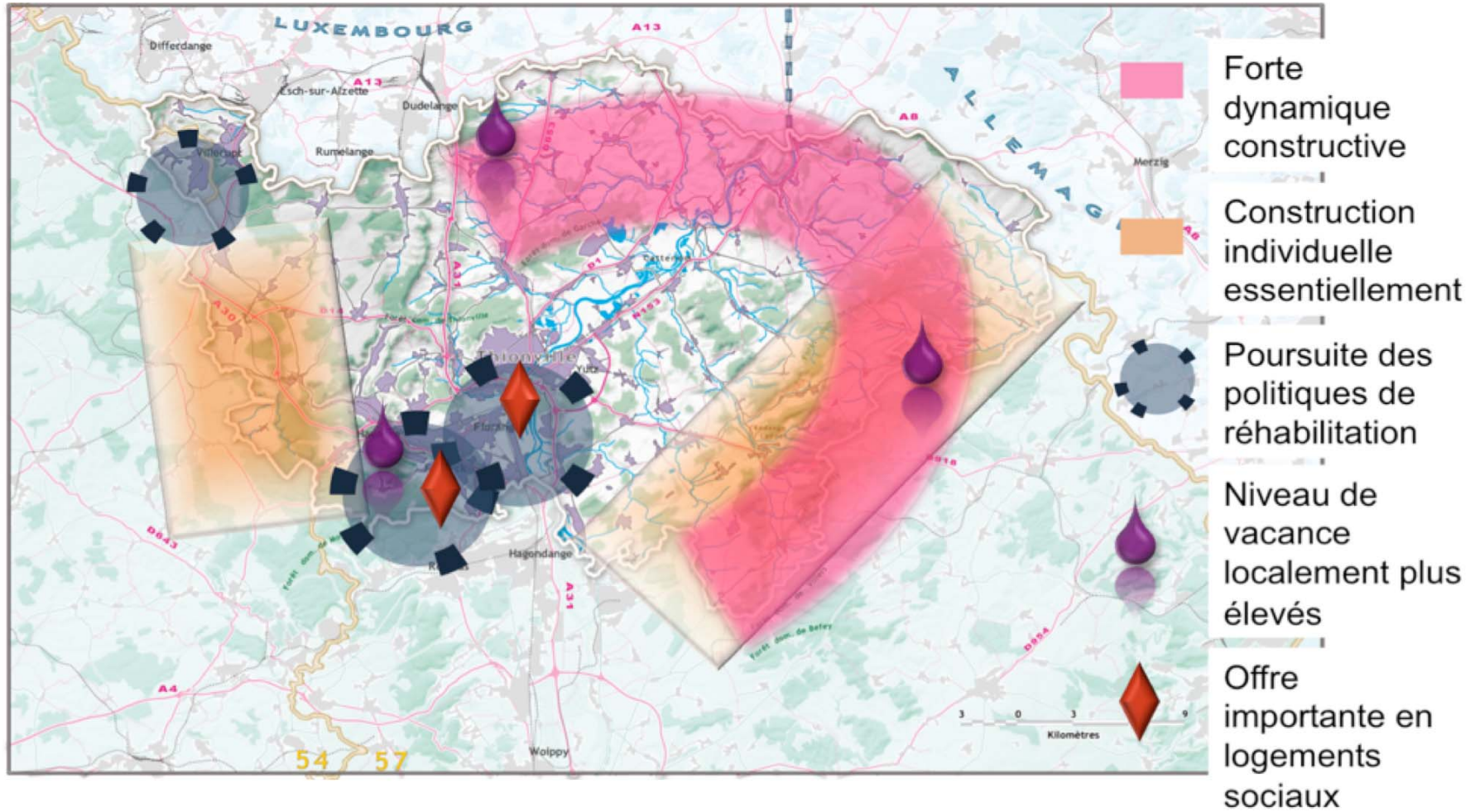
Une commission logement a été créée, avec pour mission l'embellissement des villages, le ravalement des façades, la mise en valeur du petit patrimoine et la Résidence des Trois Frontières (foyer logement pour personnes âgées).

Une Charte Paysagère réalisée avec la collaboration du C.A.U.E. (Conseil d'Architecture d'Urbanisme et d'Environnement) a été approuvée par le conseil communautaire en janvier 2009 et permet de solliciter une subvention du Conseil Régional de Lorraine pour divers projets d'embellissement.

Une 1ère campagne de ravalement des façades a débuté en début d'année 2009, s'étalant sur 3 ans, et qui sera suivie par une seconde.

[Les communautés de communes de Cattenom et environs et de l'arc Mosellan de possèdent pas la compétence habitat.](#)

Les enjeux de la politique des logements – carte schématique



ENJEUX ET CONCLUSION - DÉMOGRAPHIE ET HABITAT

Depuis les années 90, le territoire connaît un redressement de ces indicateurs démographiques et surtout, depuis 1999, le territoire gagne des nouveaux habitants, ses tendances migratoires s'inversant (gain de nouveaux arrivants). Ce redressement concerne l'ensemble du territoire, la CA du Val de Fensch et la CA Portes de France-Thionville présentant toutefois des signaux plus faibles, mais ayant connu également une amélioration avec la stabilisation de leur régression démographique.

Ces phénomènes sont liés à la proximité du Luxembourg, renforçant l'attractivité du SCOT de l'agglomération Thionilloise pour des ménages actifs venant travailler au Luxembourg mais désireux de profiter du cadre de vie du territoire.

Ce renouveau de l'attractivité, positif pour le territoire car lui permettant de renouveler son mode de développement, se traduit aussi par plusieurs enjeux que le SCOT devra prendre en compte :

- **L'équilibre du territoire**, avec des risques de sectorisation des modes de développement et des besoins accentués selon les secteurs avec par exemple des demandes de nouveaux équipements spécifiques (services, loisirs, petite enfance) de la part des nouveaux arrivants ou la prise en compte du vieillissement dans certains secteurs...
- **Un dynamisme constructif important**, notamment dans les secteurs ruraux accueillant le desserrement des agglomérations mais aussi dans les secteurs urbains qui peinent pourtant à développer leur attractivité résidentielle ;
- **L'augmentation des pressions résidentielles**, avec une situation de forte augmentation des prix en raison de ménages aux revenus plus élevés : cette situation redouble les besoins de logements diversifiés, dont des logements à loyers maîtrisés.
- **Une augmentation de la vacance**, avec un niveau de la vacance qui reste satisfaisant, mais en forte augmentation. Cela soulève la question des besoins d'adaptation du parc à la demande et des enjeux de réhabilitation et renouvellement du parc en raison de son ancienneté.
- **Des besoins importants de logements pour le desserrement des ménages**, puisque 2/3 des nouveaux logements ont été utilisés pour y répondre. Cela pèse sur les besoins en logement et nécessite de prévoir aussi une offre en logements de petite taille.
- **Une spécialisation de l'offre dans certains secteurs sur le segment de l'habitat individuel** : le maintien du niveau de l'offre collective constitue un enjeu pour la réalisation des parcours résidentiels dans le territoire et pour la maîtrise de la consommation d'espace.

Dans ce contexte, la poursuite des politiques de logements et des efforts de réhabilitation sont essentiels pour maintenir la croissance démographique. Cela participe, en outre, à la valorisation du cadre de vie du SCOT.

LES SERVICES

PREAMBULE

Ce chapitre a vocation à donner un aperçu du niveau d'équipement et d'accessibilité des communes du Thionvillois aux différents commerces et services publics.

Parmi les thèmes abordés :

- Le commerce,
- L'enseignement,
- La santé,
- Les équipements socioculturels: Petite Enfance, sportifs, culturels, sociaux,
- etc.

Pour mémoire, le SCOT doit fixer les futurs grands équipements et services publics dont le territoire aura besoin au cours des 10 prochaines années en regard de sa croissance démographique, urbaine, économique, de l'évolution des modes de déplacement, et des réflexions menées à un échelon plus vaste.

Les réunions thématiques à venir permettront d'enrichir le panorama et d'intégrer au Scot l'ensemble des ambitions intercommunales sur la question.

Les données sur les équipements

Les données sur le niveau d'équipement des communes du territoire de Scot sont issues de la **Base Permanente des Équipements 2009**, qui a pour objectif de proposer annuellement une base d'équipements et de services finement localisés, construite à partir de sources administratives diverses :

- **Adeli** : Automatisation Des Llistes des médecins, chirurgiens-dentistes, pharmaciens et auxiliaires médicaux du ministère chargé de la santé,
- **Finess** : Fichier National des Établissements Sanitaires et Sociaux du ministère chargé de la santé et de la protection sociale,
- **Ramsese** : Répertoire Académique et Ministériel Sur les Établissements du Système Éducatif du ministère chargé de l'éducation,
- **Sirene** : Système Informatisé du Répertoire des Entreprises et des Établissements géré par l'Insee,
- **RES** : Recensement des Equipements Sportifs du ministère de la santé et des sports ;
- **Les services de la Gendarmerie nationale** ouverts au public.

La base, mise à jour annuellement, comporte un large éventail d'équipements et de services rendus à la population, repérés de façon homogène sur des définitions précises.

Des légères distorsions peuvent apparaître, la qualité du recensement de l'INSEE étant tributaire de l'homogénéité et l'exhaustivité des fichiers administratifs traités.

Toutefois, au global, ces données apportent un regard cohérent et pertinent à la compréhension du fonctionnement d'un territoire.

En outre, dans un diagnostic de SCOT, il ne s'agit aucunement d'effectuer un recensement complet des équipements présents, mais de donner un aperçu des éléments les plus significatifs à l'échelle du territoire du SCOT. Le diagnostic du SCOT vise à dresser un portrait du niveau global d'offre en services et à repérer les besoins d'offres spécifiques : commerces, formation, santé, personnes âgées, enfance, loisirs selon.

LE NIVEAU D'EQUIPEMENT DU SCOTAT

LE NIVEAU D'EQUIPEMENT DES EPCI : DE FORTES DISPARITÉS ENTRE LES TERRITOIRES

Les CA Portes de France Thionville et Val de Fensch sont les plus équipées en nombre d'équipements.

Rapporté à la population, et tout équipement confondu (marchand et non marchand), le niveau d'équipement par EPCI montre que la CA Portes de France-Thionville et la CC des Trois Frontières bénéficient d'une meilleure représentation d'équipement au regard de leur population (voir tableau ci-contre).

La ville de Thionville polarise à elle seule une partie importante (25%) des équipements du territoire.

Répartition des équipements par EPCI en 2009



Réalisation Proscot

Nombre d'équipements :	Par EPCI	Pour 10 000 habitants
CA Portes de France-Thionville	2195	272
CC des Trois Frontières	268	241
CA du Val de Fensch	1357	197
CC du Pays Haut - Val d'Alzette	507	189
CC de Cattenom et environs	437	181
CC de L'Arc Mosellan	522	164

LE NIVEAU D'ÉQUIPEMENT DES COMMUNES

Le clivage Est / Ouest entre les zones urbaines denses de l'agglomération Thionville/Val de Fensch et du Pays du Haut Val d'Alzette et les zones rurales des Communautés de Communes de Cattenom et Environ, des Trois Frontières et de Arc Mosellan se distingue clairement sur la carte ci-contre.

Assez logiquement, les équipements sont concentrés dans les villes les plus denses.

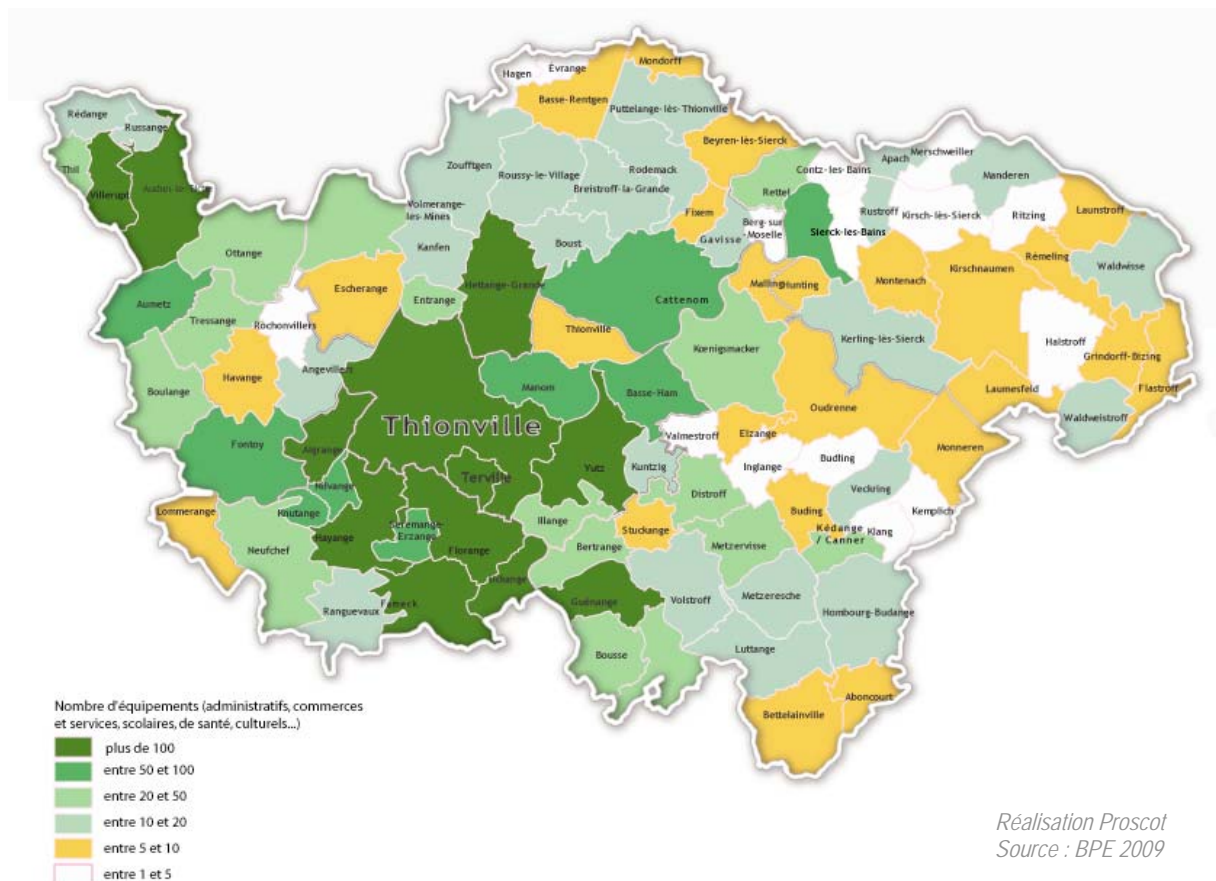
Globalement, **l'accessibilité aux services et équipements est bonne** depuis les différents bassins de vie du territoire. Pour accéder aux commerces et services de la gamme intermédiaire, c'est-à-dire d'usage courant, sans être de proximité, le temps moyen nécessaire³ est de :

- 8 mn depuis le bassin de vie Thionville/Val de Fensch,
- 11 mn depuis les bassins de vie d'Hettange Grande et de Guénange,
- 13 mn depuis celui d'Aumetz,
- 18 mn depuis celui de Sierck-les-Bains.

La moyenne nationale est de 20 mn (15mn pour les habitants d'un bassin de vie animé d'une agglomération de plus de

30 000 habitants) - les bassins « urbains » offrant à la fois une gamme de commerces et services diversifiée et très complète et de nombreux emplois.

Niveau d'équipement par commune en



Réalisation Proscot
Source : BPE 2009

³ Source : DIACT Observatoire des territoires

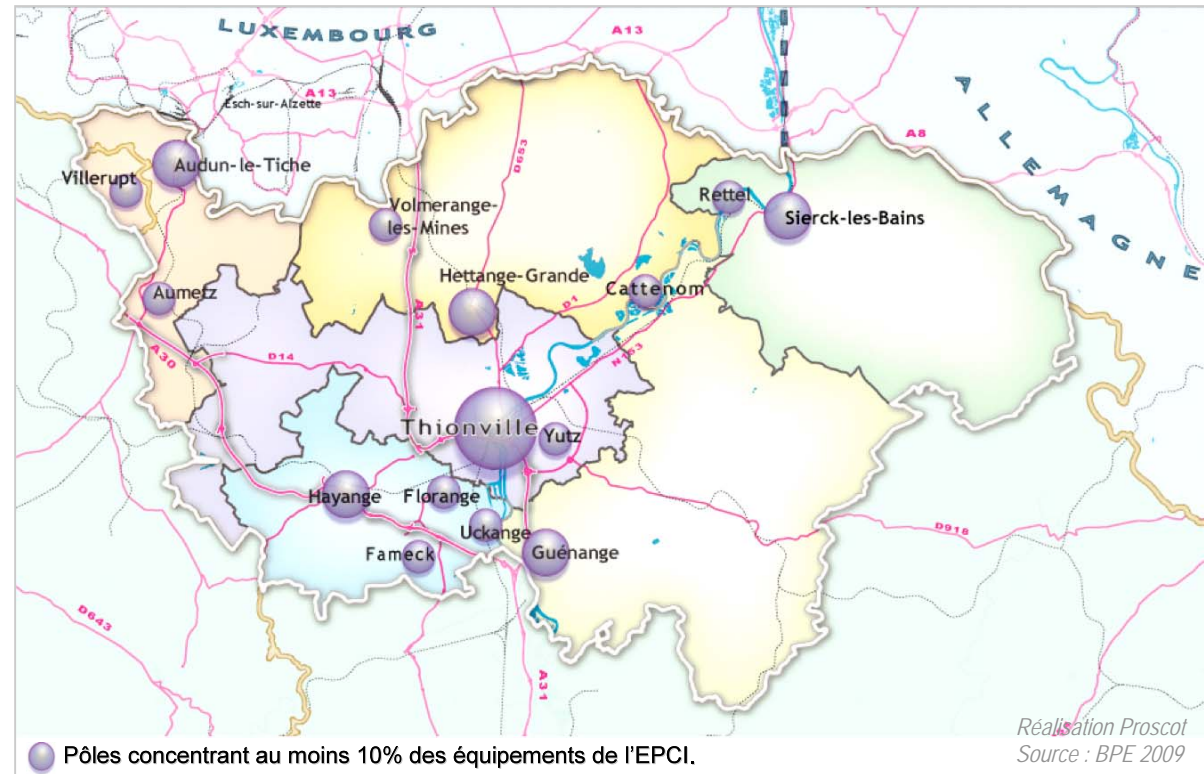
LES GRANDS POLES D'EQUIPEMENTS SUR LE TERRITOIRE

La carte ci-contre présente **les grands pôles d'équipements** dans les différents EPCI⁴ :

- Guénange dans la CC de L'Arc Mosellan,
- Sierck-les-Bains et Rettel dans la CC des Trois Frontières,
- Thionville et Yutz dans la CA Portes de France-Thionville,
- Villerupt, Audun-le-Tiche et Aumetz dans la CC du Pays Haut - Val d'Alzette,
- Hayange, Florange, Fameck et Uckange dans la CA du Val de Fensch,
- Hettange-Grande, Cattenom et Volmerange-les-Mines dans la CC de Cattenom et environs.

A l'exception de Thionville (ville principale), ces villes constituent des pôles relais intermédiaires entre la grande ville et le village.

Les polarités du territoire



⁴ Ont été retenus les pôles concentrant au moins 10% des équipements de l'EPCI.

Rayonnant sur leur bassin de vie, elles offrent des services répondant aux besoins quotidiens. On y trouve généralement :

- des commerces de centre ville et une supérette,
- un collège, une salle de sports, des services de santé, une maison de retraite,...
- des services publics (poste, pompiers,...) et privés (banque, notaire, coiffeur, etc.,)

La hiérarchisation de ces polarités place :

- Thionville comme **pôle principal**,
- Hayange, Audun le Tiche, Sierck-les-Bains, Guénange et Hettange Grande comme **pôles secondaires**,
- Les autres polarités comme **pôles relais**.

Les communes de moins de 1 000 habitants sont très peu dotées en équipements et services.

Elles entretiennent nécessairement des liens fonctionnels avec la ville intermédiaire et l'agglomération la plus proche du fait de leur petite taille et souvent de l'inexistence d'équipements ou de services en leur sein ; mairie, église et école communale y sont toutefois assez généralisés.

Le Scot devra permettre de réfléchir aux besoins en services dans le territoire et aux outils nécessaires au maintien, voire au renforcement, de ces polarités : personnes âgées, chômeurs, personnes sans permis de conduire, jeunes, etc.

Centres urbains de polarités secondaires

Sierck les Bains



Audun le Tiche



Villerupt



Hettange Grande



L'EQUIPEMENT COMMERCIAL

NIVEAU D'EQUIPEMENT DES COMMUNES

La ville de Thionville (centre ville et zones du Linkling) constitue, avec quelques 350 commerces de détails, 9 supermarchés et 2 hypermarchés, le principal pôle commercial du territoire, sa zone de chalandise dépassant largement l'agglomération. A son échelle, il est en concurrence avec les villes de Metz et de Luxembourg.

Les villes de Hayange, Terville, Yutz, Fameck, Villerupt, Audun-le-Tiche, Florange, Hettange-Grande, Guénange et Sierck-les-Bains constituent des polarités commerciales secondaires.

Sur le reste du territoire, l'offre commerciale est très limitée. A l'échelle du périmètre du SCOT :

- 40% des communes ne bénéficient d'aucun commerce,
- 43% des communes ont entre 1 et 10 commerces,
- 8% des communes ont entre 10 et 20 commerces,
- 8% des communes ont plus de 20 commerces.

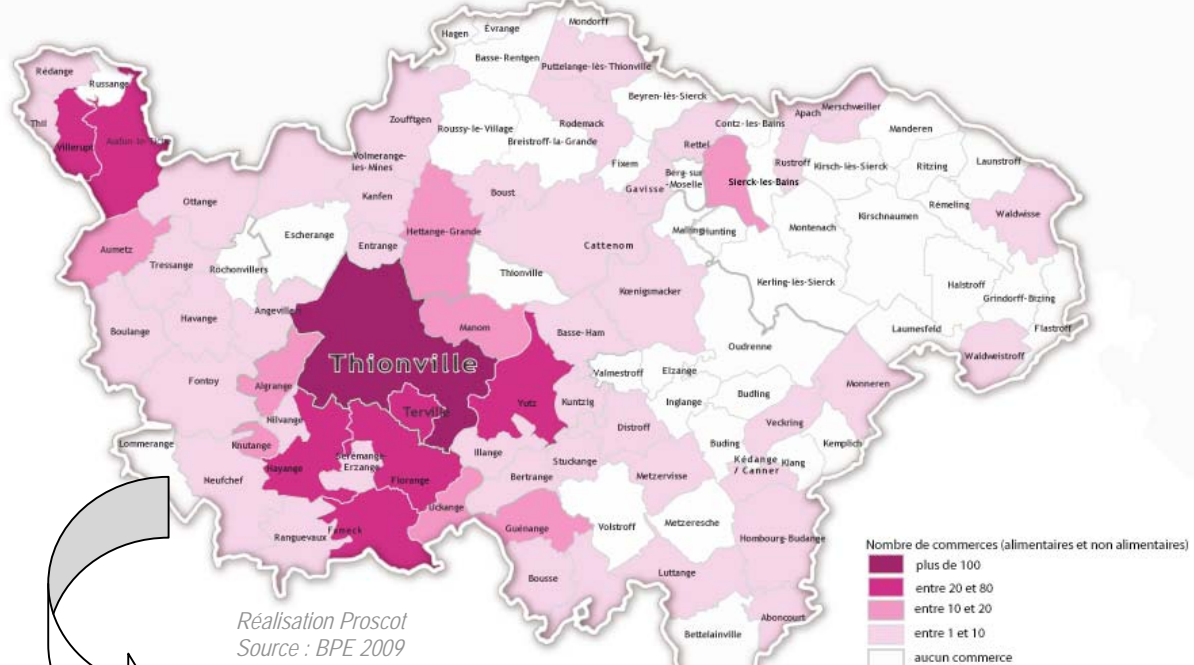
Le maintien de commerces dans les zones rurales constitue un enjeu

important pour des populations demandeuses de services urbains à proximité de leur domicile.

De plus, le territoire présente un certain sous-équipement en terme de commerces de proximité (surfaces commerciales de moins de 300 m²) par rapport au département. En effet (cf. tableau ci-contre, Source : CCIS Moselle), seuls les cafés et boulangeries/bougeries sont présentes en même proportion qu'en Moselle, les autres activités étant bien en deçà.

ACTIVITE	Nombre	%	SCOTAT Nombre / 1000 habitants	Moselle Nombre / 1000 habitants
Boulangerie - Boucherie	236	11%	1	1
Epicurerie	118	6%	0.5	0.7
Equiperment de la personne	241	11%	1	1.1
Equiperment de la maison	269	13%	1.1	1.7
Commerce de détail divers	388	18%	1.7	1.9
Commerce Automobile	326	15%	1.4	1.6
Café - Hébergement	201	10%	0.9	0.9
Restauration	333	16%	1.4	1.7
TOTAL	2 112	100 %	8	10.6

Niveau d'équipement commercial par commune en 2009



Une faible densité commerciale en regard des bassins de population à desservir. Des commerces de centre ville et de bouche qui ont fermé au cours des deux dernières décennies pour laisser place à de grands hypermarchés et des zones commerciales de périphérie.

NIVEAU D'EQUIPEMENT DES EPCI

La comparaison de la structuration commerciale entre les intercommunalités montre que :

Les Communautés de communes de l'Arc Mosellan et de Cattenom et environs ont des armatures similaires :

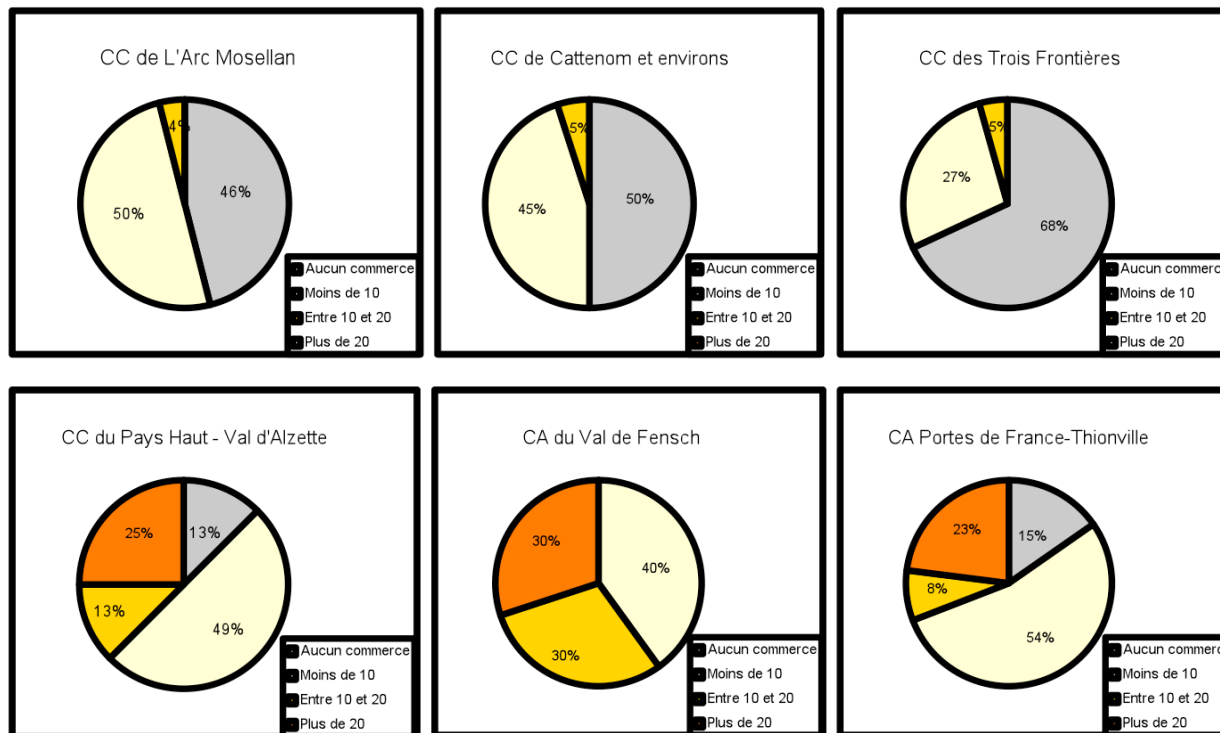
- la moitié de leurs communes n'ont aucun commerce,
- 5% des communes ont entre 10 et 20 commerces,
- aucune commune ne dispose de plus de 20 commerces.

La Communauté de communes des Trois Frontières est encore moins bien pourvue avec plus de deux tiers des communes sans aucun commerce.

Le Pays Haut Val d'Alzette et la CA Porte de Thionville ont une offre assez bien répartie sur leur territoire.

Toutes les communes du Val de Fensch bénéficient d'une offre commerciale.

Niveau d'équipement commercial des communes par EPCI en 2009



Réalisation Proscot
Source : BPE 2009

ZOOM SUR LES COMMERCES ALIMENTAIRES (hors commerce de détail)

La carte ci-contre présente l'offre en petites, moyennes et grandes surfaces alimentaires dans le périmètre du SCOTAT, par EPCI.

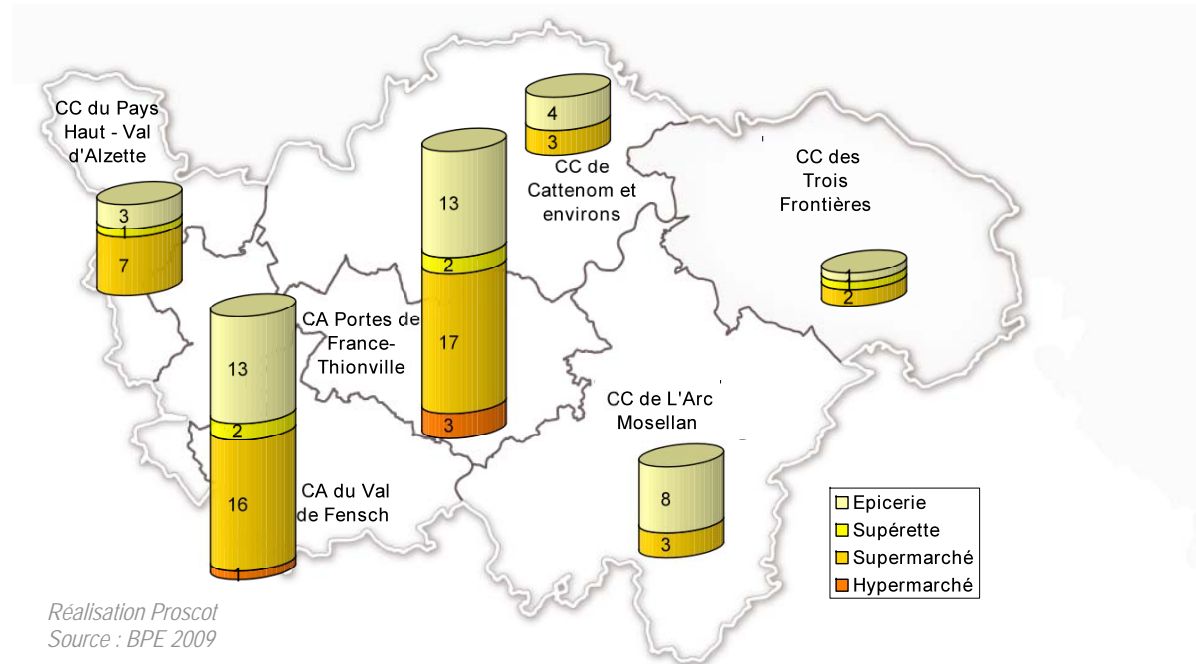
Au total, on compte

- 4 hypermarchés,
- 48 supermarchés,
- 6 supérettes,
- 42 épiceries.

Les évolutions législatives récentes (loi LME, 2008 et Code de l'Urbanisme L.122) placent les Scot comme les outils d'aménagement commercial dans une perspective d'organisation et de développement durable de l'offre commerciale.

Dans le cadre du futur document d'aménagement commercial, il conviendra de déterminer les futurs espaces commerciaux ; le Scot donnera les orientations majeures pour le territoire qui devront se décliner au niveau communal par la mise en compatibilité des PLU.

L'équipement commercial alimentaire par EPCI



L'ENSEIGNEMENT

La carte ci-contre montre la localisation des établissements scolaires sur le territoire.

Les écoles maillent bien l'ensemble du territoire, on trouve des établissements primaires et élémentaires répartis sur tout le Scotat.

Les RPI (Regroupements Pédagogiques Intercommunaux) en maternelle ou en élémentaire sont peu nombreux, à l'exception de la Communauté de Communes des Trois Frontières. En termes d'accessibilité aux équipements d'éducation, le bassin de vie de Sierck-les-Bains est le moins bien positionné du Département avec un temps d'accès moyen de 23mn en voiture.

L'enseignement secondaire compte 23 collèges (dont 2 privés) et 18 lycées dont 10 d'enseignement général et 8 d'enseignement professionnel, localisés en grande partie dans les deux agglomérations.

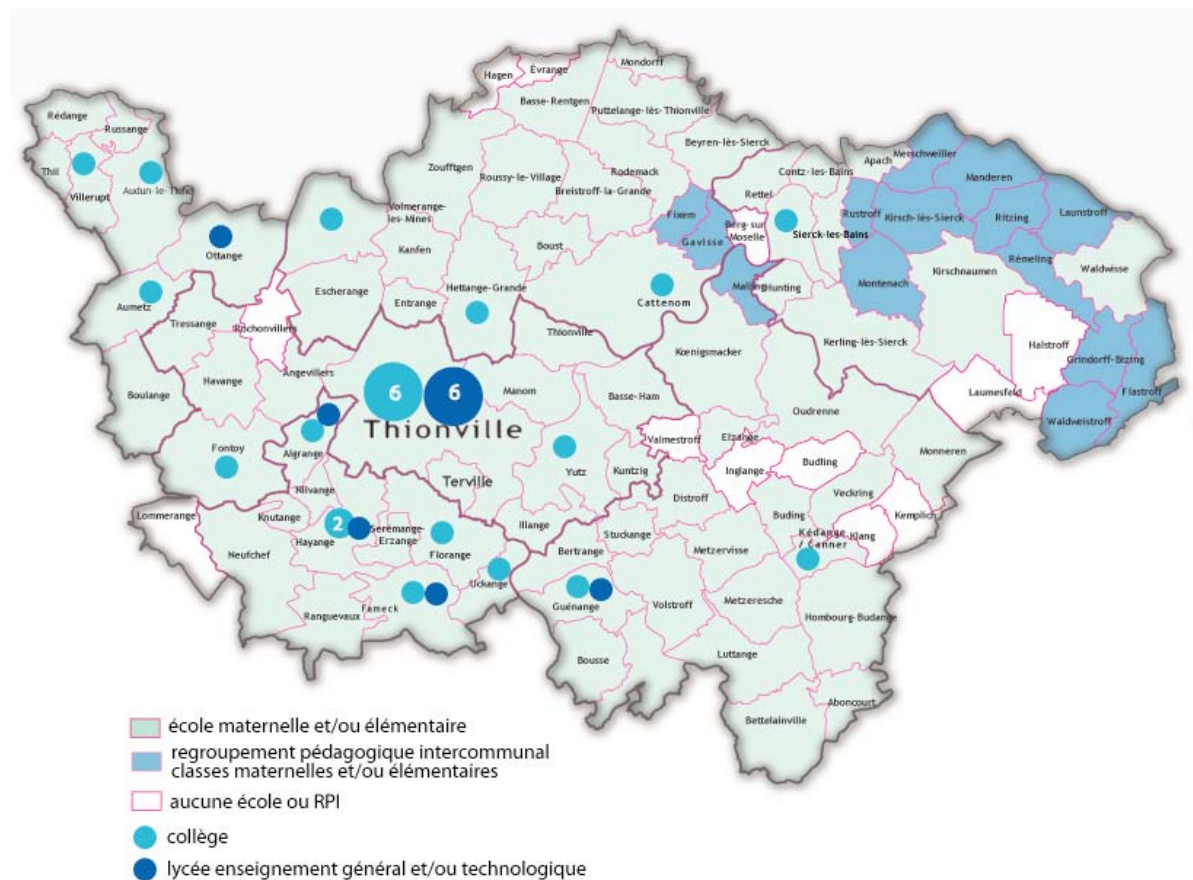
Une tendance au transfert du contingent de collégiens depuis l'enseignement public vers le privé est à relever entre 2000 et 2012. Le nombre de collégiens dans les collèges publics est en baisse depuis 2000. On comptait 2 045 collégiens de moins en 2012 qu'en 2000 (-19%). Au contraire, les collèges privés

ont progressé en terme d'enfants scolarisés (+18%)

L'enseignement supérieur est peu présent sur le territoire. On ne compte qu'une école d'ingénieur, une formation universitaire et une formation santé.

Le territoire compte également 5 centres de formation d'apprentis (hors agriculture).

Les équipements scolaires en 2009



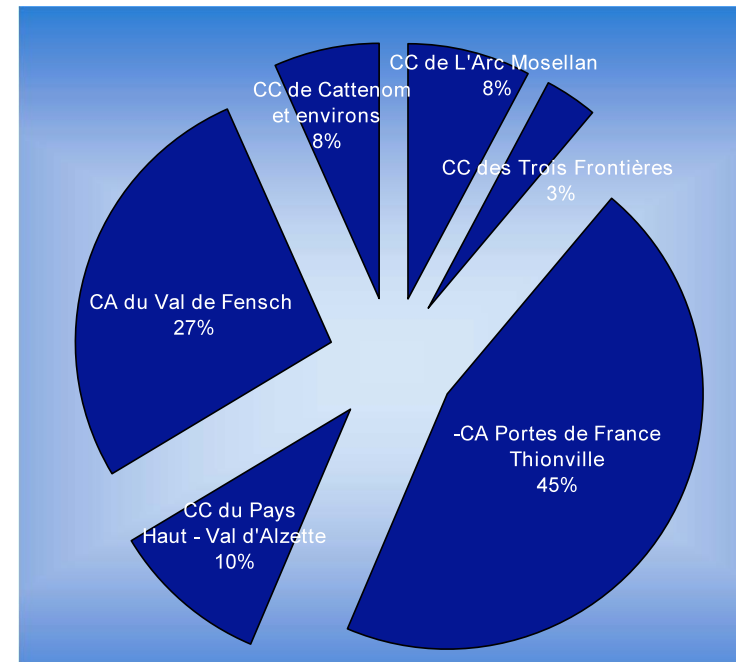
LA SANTE

En matière de santé, le maillage du Scotat est variable selon le type de soin ou de service recherché.

La Communauté d'agglomération Porte de France Thionville concentre une large partie de l'offre de soins (équipements et praticiens).

Rapporté à la population (cf. densité médicale par habitant et par EPCI ci-contre), les territoires ruraux (CC des Trois Frontières, CC de Cattenom et environs, CC de L'Arc Mosellan) présentent des niveaux d'équipements et de services de santé bien moins élevés que ceux de la CA de Thionville Porte de France.

Répartition de l'offre de soins sur le territoire de SCOT-
(Source : BPE 2009)



	<i>Nbre d'éqpts</i>	<i>Densité éqpts/1000 hab</i>
CA Portes de France-Thionville	459	5,7
CC du Pays Haut - Val d'Alzette	109	4,1
CA du Val de Fensch	273	4,0
CC de Cattenom et environs	72	3,0
CC des Trois Frontières	33	3,0
CC de L'Arc Mosellan	84	2,6

Des disparités territoriales en terme d'accès aux soins

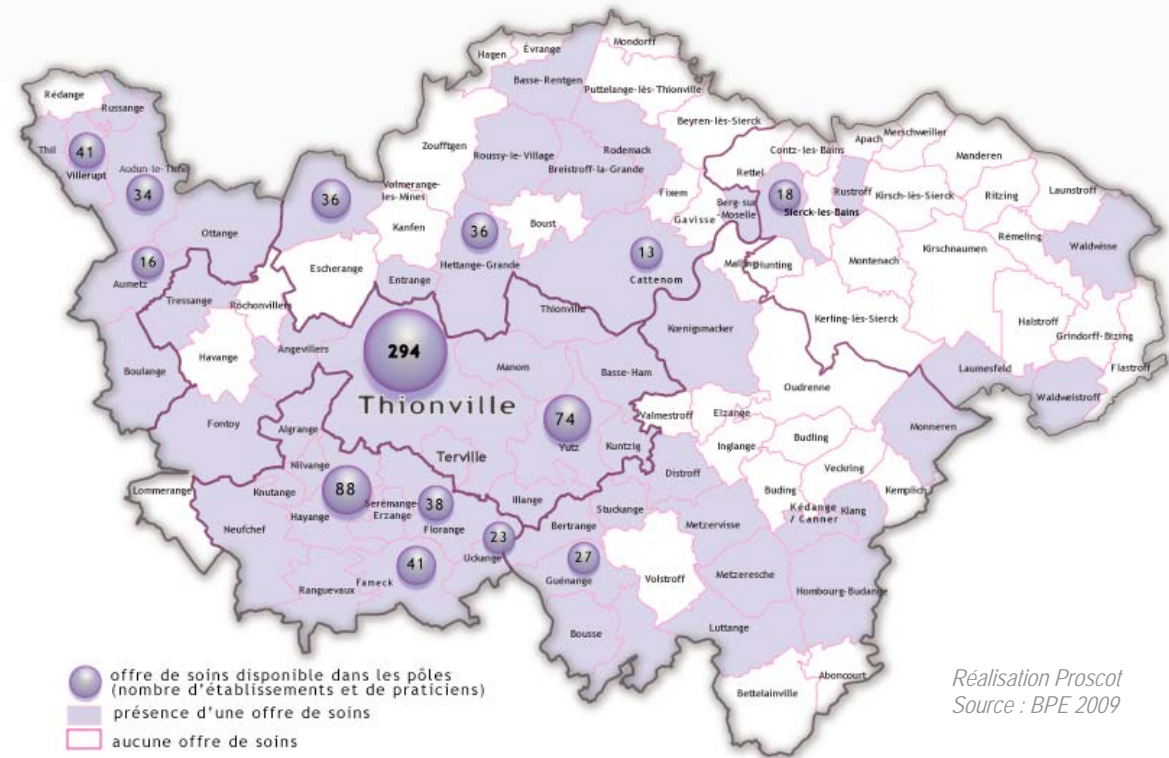
Plus de $\frac{3}{4}$ des communes de la Communauté de communes des Trois Frontières et quasiment la moitié des communes des Communautés de communes de Cattenom et environs et de l'Arc Mosellan ne disposent d'aucun service de santé de proximité. Il faut en moyenne 25 mn en voiture depuis le bassin de vie de Sierck-les-Bains pour accéder aux équipements de santé. C'est avec Bouzonville, le bassin de vie du nord Mosellan le moins bien desservi. Il présente par ailleurs la plus faible densité d'infirmiers du Scotat (0,9 infirmiers pour 10 000 habitants contre 8 dans les cantons d'Hayange et de Yutz) malgré une très bonne densité de médecins généralistes (10 pour 10 000 habitants).

A l'inverse, seule une commune du Pays Haut - Val d'Alzette, et trois communes de la CA Portes de France-Thionville n'ont pas de d'équipements et/ou de services de santé localement.

Tandis que l'ensemble des communes du Val de Fensch bénéficie d'au moins 1 équipement médical.

Un grand équipement structurant d'envergure régionale : le centre hospitalier de Metz Thionville avec une capacité supérieure à 800 lits dans les hôpitaux Bel-Air et Beauregard de Thionville.

La présence médicale sur le territoire en 2009



LA PETITE ENFANCE

Le territoire compte au total 19 structures d'accueil Petite Enfance :

- 1 dans la CC de L'Arc Mosellan
- 9 dans la CA Portes de France-Thionville : 262 places réparties entre Thionville, Yutz, Terville et Manom.
- 5 dans la CA du Val de Fensch
- 1 dans la CC du Pays Haut - Val d'Alzette
- 3 dans la CC de Cattenom et environs
- Aucune dans la CC des Trois Frontières

Suite à une étude lancée par la CA Portes de France – Thionville, sur l'accueil de la Petite Enfance, qui concluait sur la nécessité de développer l'offre, tant d'un point de vue quantitatif que qualitatif, l'agglomération a pris en charge le Relais Assistants Maternels (RAM) de Thionville et assure la création et la gestion des places nouvelles d'accueil.

Les structures Petite Enfance sur le territoire



Projets identifiés

Pour faire face à l'augmentation des besoins, des places supplémentaires ont été programmées :

- A Yutz, la création d'une structure multi-accueil de 40 places, qui a ouvert ses portes le 1er septembre 2010, sur le site de la ZAC de l'Olympe II.
- A Fontoy, une structure de 30 places, dans le cadre de la réhabilitation de l'ancienne école du Haut Pont.
- A Thionville, 50 places dans le cadre de la réhabilitation de l'école Saint-Hubert aujourd'hui désaffectée. Les travaux démarreront début 2011.

L'ACTION SOCIALE

Le territoire compte une centaine de services liés à l'action sociale incluant :

- l'hébergement, les soins à domicile et les services d'aide pour les personnes âgées,
- l'hébergement et les soins à domicile pour les enfants et adultes handicapés,
- l'aide sociale à l'enfance : hébergement et action éducative,
- les CHRS : centres d'hébergement et de réadaptation sociale,
- les centres accueil pour demandeurs d'asile.

Dans les communautés de communes les plus rurales, les équipements se concentrent dans quelques communes. Dans les CA des Portes de France Thionville et du Val de Fensch, ils sont plus diffus.

Les équipements les plus représentés sont :

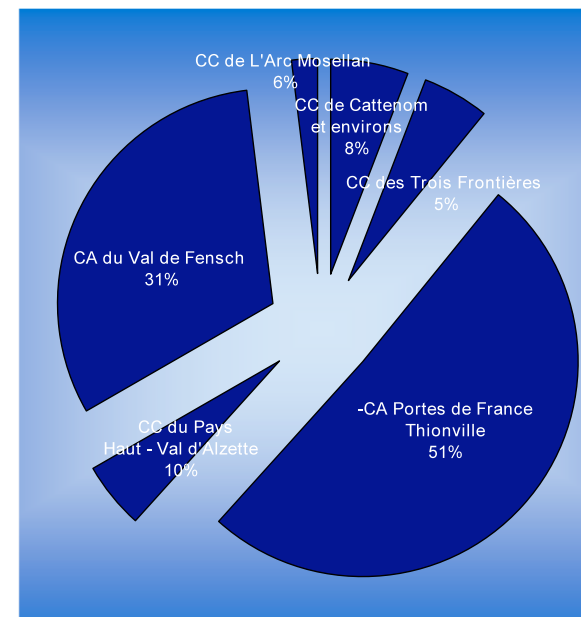
Les maisons de retraite. On en recense 37 sur le territoire, localisées essentiellement dans les bassins de population les plus importants à savoir les CA du Val de Fensch (16) et des Portes de France Thionville (14).

- Les services d'aide et de soins à domicile pour personnes âgées (11).
- Les structures d'hébergement pour enfants handicapés (11).

Les CC de L'Arc Mosellan, du Pays Haut - Val d'Alzette et de Cattenom et environs ont une très faible densité d'équipement.

Les équipements relevant de la compétence intercommunale pourront être programmés dans le cadre du SCOT, notamment en termes de dimensionnement, de localisation et d'insertion dans le réseau d'équipements existants.

Répartition de équipements et services d'action sociale sur le territoire de SCOT
(Source : BPE 2009)



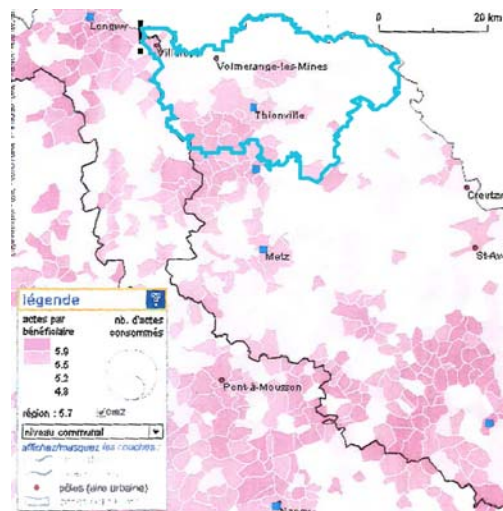
	Nbre d'éqpts	Densité éqts/10 000 hab
CA Portes de France-Thionville	52	6,4
CA du Val de Fensch	32	4,6
CC des Trois Frontières	5	4,5
CC de L'Arc Mosellan	6	1,9
CC du Pays Haut - Val d'Alzette	5	1,9
CC de Cattenom et environs	2	0,8

Aujourd'hui les urbains comme les ruraux expriment les mêmes attentes en termes de services, notamment sanitaires.

Densité de l'offre médicale

Selon l'Observatoire du Territoire de la Moselle, la densité de l'offre médicale dans le département est plus faible que la moyenne française avec 17 bassins de vie à faible densité et un phénomène de vieillissement des médecins mosellans, qui pourrait à terme fragiliser la politique de maintien à domicile des personnes âgées par manque de suivi.

Consommation d'actes de soin en 2010 (par commune)



Accueil social et/ou médicale de public spécifique

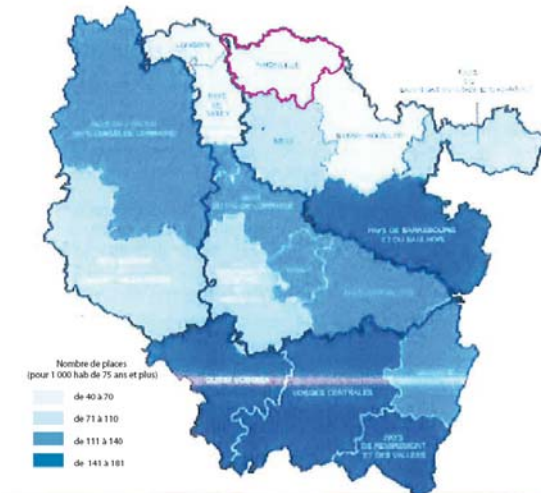
Le taux d'équipement est en retrait par rapport aux départements voisins mais supérieur à la moyenne nationale. Toutefois, les dépenses départementales augmentent rapidement dans ce domaine (32,7 % en 2006 et 2010, contre seulement 23 % en France).

- **Personnes âgées**

Au total, le territoire du SCoT comprend 8 Services infirmiers à domicile (SSIAD) dédiés aux personnes âgées et handicapées. Au total, ce sont 326 places qui sont destinées à accueillir des personnes âgées de 60 ans et plus, et 30 à destination des moins de 60 ans. 30 autres places sont en projet.

De plus, le territoire de proximité de Thionville est considéré comme un territoire prioritaire pour le PRIAC sur le secteur des personnes âgées tant en raison du vieillissement de la population que de son taux d'équipement actuel en places d'hébergement pour personnes âgées. Il existe actuellement 19 EHPAD dans le territoire, soit 1 264 places. Des projets sont actuellement développés, dans les communes d'Ottange, d'Illange, de Metzervisse, de Ranguieux et de Thionville (323 places supplémentaires), et l'on compte également une extension de celui de Rustroff (+ 14 places).

Densité des places en EHPAD au 1^{er} janvier 2013 en Lorraine (source : Finess, INSEE)



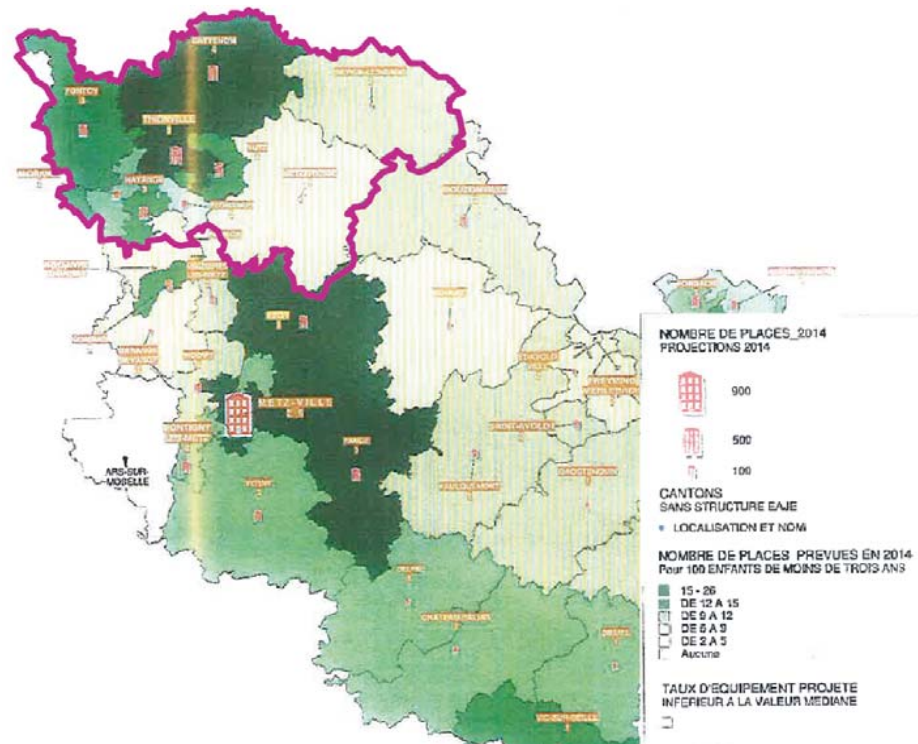
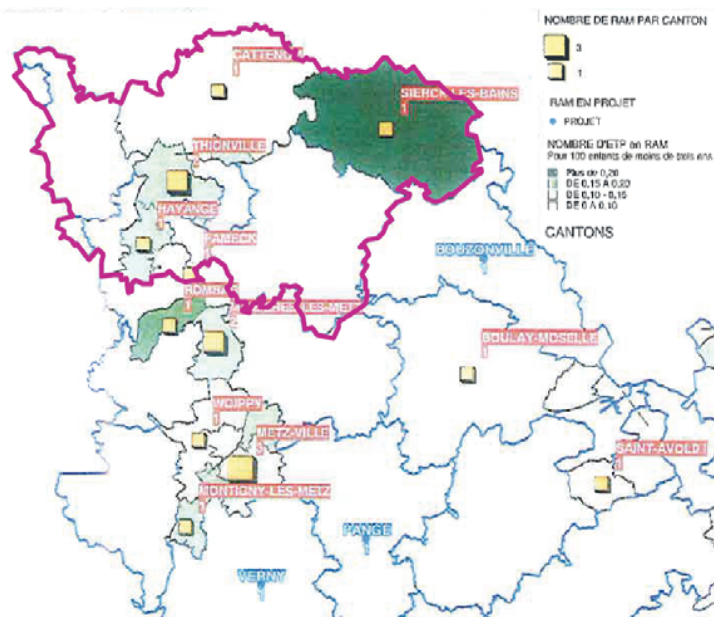
- **Personnes handicapées**

En terme d'accompagnement du handicap, le secteur de Thionville dispose de 10 établissements « foyer d'accueil médicalisé » à destination des adultes handicapés, ce qui représente 621 places. En outre, ce sont également 6 instituts médico-éducatifs qui développent une capacité d'accueil de 359 enfants handicapés.

Le territoire comprend enfin différentes structures d'accueil en ambulatoire ou permanent (Services d'Education Spéciale et de Soins à Domicile, Centre d'Action Médico-sociale Précoce, Centre Médico-psychopédagogique (CMPP) à Hayange).

- **Jeunes enfants**

Le diagnostic social de l'agglomération thionvilloise élaboré en 2006⁵ par la Direction de la Solidarité met en évidence l'insuffisance d'alternative de garde de la petite enfance (crèches, haltes garderies, assistants maternels, ...) ce qui a des conséquences sur l'attractivité du territoire, notamment sur les jeunes couples avec enfant(s). Le taux d'équipement départemental en accueil collectif d'enfants d'âge préscolaire s'élève à 68 places (hors places en jardins d'enfants) pour 1 000 enfants de moins de 3 ans, alors qu'il est de 82 ‰ en région et de 122 en France.



Cartes d'illustration :

ci-contre, à gauche : Les relais assistants maternels et l'offre de services pour 100 enfants âgés de moins de 3 ans (en juin 2011).

ci-dessus, à droite : Taux d'équipement en nombre de place en EAJE projetées en 2014 pour 100 enfants âgés de moins de 3 ans.

⁵ Actuellement en cours de révision

Niveau d'équipements sportifs sur le territoire en 2009

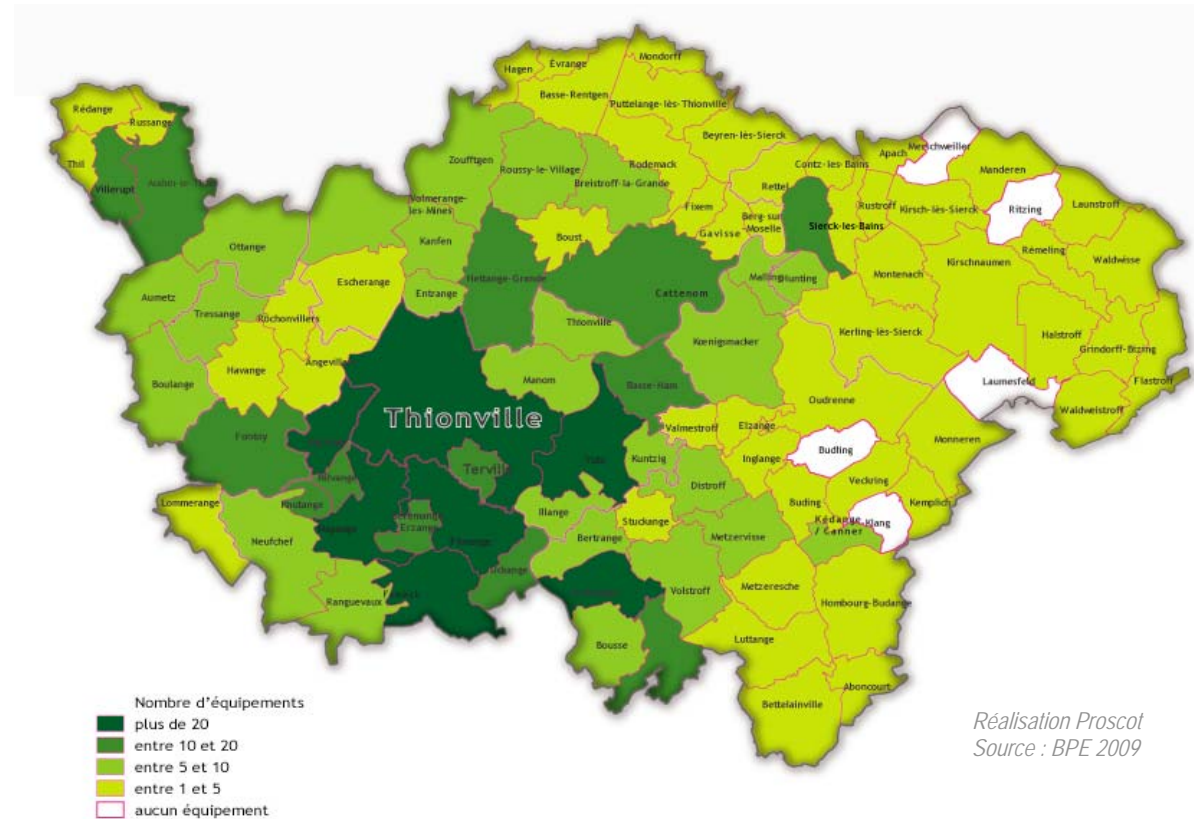
LES EQUIPEMENTS SPORTIFS

Pas moins de 737 équipements sportifs sont recensés sur le territoire de SCOT.

L'offre est bien plus variée dans les agglomérations de Thionville Portes de France et Val de Fensch, les CC du Pays Haut - Val d'Alzette et de Cattenom et environs que dans les CC des Trois Frontières et de L'Arc Mosellan (boulodrome, terrains de jeux, plateaux extérieurs, tennis essentiellement).

Projets identifiés

La réalisation d'un **grand équipement sportif à Thionville** sur le site de la zone dite du « triangle autoroutier » à la pointe de l'Espace Cormontaigne offrant une bonne accessibilité et visibilité depuis l'A31.



	Nbre d'éqpts	Densité éqpts/10 000 hab
CC des Trois Frontières	58	52
CC de Cattenom et environs	105	44
CC de L'Arc Mosellan	131	41
CA du Val de Fensch	186	27
CA Portes de France-Thionville	202	25
CC du Pays Haut - Val d'Alzette	55	21

LES EQUIPEMENTS CULTURELS

Le territoire bénéficie d'un bon réseau d'écoles de musique, de bibliothèques et de salles polyvalentes à travers le territoire. Plusieurs musées, théâtres et salles de spectacles contribuent à la création et à la diffusion culturelle.

Toutefois, les équipements restent de proximité voire d'hyper proximité. Il y a probablement un positionnement et une offre à développer pour rayonner au-delà du Thionvillois et parvenir à attirer la clientèle des grands équipements culturels et de loisirs implantés à proximité :

- Le centre Pompidou-Metz (600 000 visiteurs durant les 6 premiers mois d'ouverture).
- Le Center Parcs du Domaine des Trois Forêts qui vient d'ouvrir dans l'arrondissement de Sarrebourg. 300000 clients et un million de nuitées y sont attendus chaque année.
- Le centre thermal et touristique d'Amnéville.
- Le philharmonie et le musée d'art moderne de Luxembourg.

Les monuments historiques (châteaux, églises, etc.), ainsi que le patrimoine industriel et de mémoire, figurent parmi les équipements culturels les plus visités par la population résidente.

Projets identifiés

La Ville de Thionville s'est engagée dans la construction d'un **équipement culturel, le « 3ème Lieu »** dédié au livre, au numérique et à la création.

Il regroupera une médiathèque, un centre d'art et d'exposition ainsi que des ateliers de création musicale ; il accueillera également un office du tourisme et un espace cafétéria.

Maquette du projet



Des réflexions sont en cours dans le Val de Fensch sur la création d'un **centre culturel destiné aux musiques actuelles**.



ENJEUX ET CONCLUSION – SERVICES

Si le territoire du Scotat subit de multiples influences de la part des grandes agglomérations voisines, Thionville n'en reste pas moins une ville attractive sur le plan des équipements et des services.

Les villes de l'aire métropolitaine de Thionville (Hayange, Florange, Algrange, Yutz entre autres) présentent des niveaux d'équipements conséquents et complémentaires qui contribuent à renforcer l'offre locale.

Les secteurs du Pays du Haut Val d'Alzette et de Cattenom se tournent également, en matière de pratiques de proximité, vers des pôles extérieurs : en Meurthe et Moselle et/ou au Luxembourg.

Globalement, on constate que le territoire est scindé entre deux parties :

- une partie Ouest, très urbanisée et bien équipée en services de proximité,
- une partie Est, très rurale, moins pourvue en services de santé, de sports, de cultures ou de Petite Enfance.

Les éléments de diagnostic font apparaître cinq enjeux majeurs pour structurer l'offre en matière d'équipement :

La promotion du maillage du territoire

Le maillage en équipements de proximité sur l'ensemble du territoire, dans une logique de subsidiarité associant centres urbains, pôles intermédiaires et pôles de proximité constitue un enjeu crucial pour la vitalité et l'autonomie des bassins de vie;

Il s'agira à la fois d'assurer une couverture équitable du territoire au travers d'équipements intercommunaux et de favoriser les services de proximité au travers d'équipements de niveau communal.

Les besoins spécifiques de services (personnes âgées, enfance, commerces...)

L'éducation, la formation, l'insertion professionnelle des personnes en difficulté, l'accès aux soins et aux commerces de première nécessité sont à développer prioritairement sur le territoire - notamment dans le bassin de vie de Sierck-les-Bains qui souffre d'un certain déficit en matière d'équipements et de services (santé, Petite Enfance, commerces).

Toutefois, au delà de la présence des équipements, la question de leur accessibilité au plus grand nombre est capitale. La mise en place de systèmes de transport adaptés (transport à la demande par exemple) pour conduire les personnes sur le lieu d'implantation des services peut fournir une réponse.

Développer l'offre pour répondre aux besoins des habitants :

- conforter les services pour personnes âgées, diversifier les formes d'hébergement, promouvoir le maintien d'une offre de proximité en matière de santé,
- développer et adapter l'offre d'accueil à la petite enfance, structurer et renforcer les services d'accueil périscolaire pour attirer et fixer les ménages d'actifs avec enfants,
- renforcer les centralités commerciales existantes, particulièrement dans les pôles intermédiaires : un enjeu d'amélioration de la lisibilité et de l'animation commerciale, de maintien de locomotives en centre ville,
- Maintenir le petit commerce de proximité dans les communes rurales où l'offre existe encore dans un souci d'équilibre géographique,
- Consolider les actions en faveur de l'insertion, la formation et l'emploi,
- conforter une politique sportive et culturelle par l'animation d'un maillage d'équipements et de lieux d'accueil.

Anticiper les besoins du territoire

Il s'agit d'anticiper la montée en puissance des besoins à l'échelle des bassins de vie liés au développement résidentiel et économique et de programmer les équipements en accompagnement de l'urbanisation planifiée.

Pour ce faire, les communes doivent pratiquer une politique foncière qui leur permet de disposer des terrains répondant aux besoins et inscrire les emplacements réservés à l'accueil d'équipements publics dans les PLU.

Identifier les opérations de création ou de restructuration d'équipements structurants

L'enjeu est d'affirmer une identité propre, notamment au travers de nouvelles ambitions culturelles et touristiques, en capitalisant sur les atouts du territoire et sur la mise en réseau de l'offre (y compris externe comme le Beaubourg de Metz) ;

Les questions qui se posent sont de plusieurs natures :

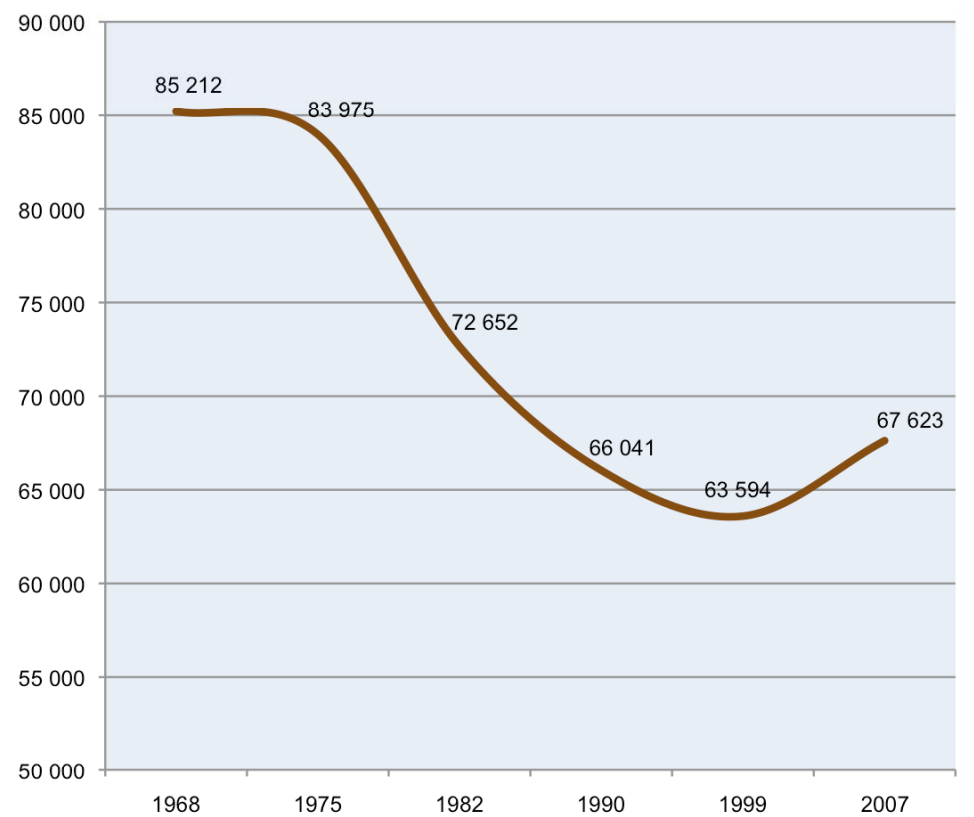
- Comment promouvoir le rayonnement du Thionvillois au travers de grands équipements rayonnant à échelle départementale, voire régionale ?
- Comment les opérations de reconversion d'anciennes friches industrielles peuvent-elles participer à cet objectif ?
- Comment ces équipements peuvent-ils participer à l'animation du territoire ?
- Le renforcement des filières universitaires et de santé peut également constituer un objectif pour faire rayonner le Thionvillois au-delà de ses limites territoriales.



L'ECONOMIE



Evolution 1968 – 2007 de l'emploi total du SCOT
(Source : RRP, INSEE)



Evolution 1999 – 2007 de l'emploi total
(Source : RRP, INSEE)

CA du Val de Fensch	-0,7%
CA Portes de France-Thionville	10,1%
CC de Cattenom et environs	13,0%
CC de L'Arc Mosellan	18,0%
CC des Trois Frontières	-5,7%
CC du Pays Haut - Val d'Alzette	3,5%
SCOT de l'Agglomération Thionilloise	6,3%
Arrondissement de Boulay-Moselle	-3,0%
SCOT de l'Agglomération Messine	13,6%
SCOT Nord Meurthe et Moselle	3,6%
Moselle (57)	8,2%
Meurthe-et-Moselle (54)	7,8%
Lorraine	6,7%
France	11,8%

DE NOUVELLES TENDANCES POUR L'EMPLOI

UNE CRISE INDUSTRIELLE MAJEURE DANS LES ANNEES 70

L'histoire économique récente du territoire est intimement liée à celle de l'industrie sidérurgique. Porté par le bassin ferrifère de Briey, qui s'étend à l'est du territoire jusqu'aux portes de Thionville, le travail du fer, ancien, **s'est développé sur un mode industriel surtout au début du XXe siècle, puis, de façon accentuée, après la seconde guerre mondiale**, dans le contexte de la reconstruction et des importants besoins en acier qui en découlaient.

Le complexe sidérurgique lorrain, essentiellement localisé proche des lieux d'extraction, dans les vallées de la Fensch, de la Moselle, de l'Orne, et, plus à l'ouest vers Longwy, de la Chiers, **représente dans les années 1950 les deux tiers de la production d'acier français et employait, à son apogée, en 1964, plus de 100 000 sidérurgistes** - auquel s'ajoutait environ 30 000 mineurs de fer.

Il s'agit alors de l'activité principale de la Lorraine et du territoire du SCOT. L'ensemble du secteur rencontre cependant

des difficultés dès les années 1960 : sous l'impact de la concurrence de minerais à plus forte teneur en fer en provenance de l'étranger, la sidérurgie française commence à se restructurer autour des zones industrielo portuaires (notamment Dunkerque et la Fos-sur-Mer), aux dépens de la Lorraine.

Au milieu des années 1970, c'est néanmoins encore 10% de l'emploi régional qui se concentre dans le secteur sidérurgique. **La crise économique généralisée de 1974**, en réduisant la demande et les prix de l'acier, et en mettant ce faisant en exergue le déficit de compétitivité des entreprises françaises, aggrave cependant très nettement la situation, et entraîne une forte diminution des effectifs.

Les conséquences sont particulièrement importantes sur le territoire du SCOT, où **le complexe sidérurgique occupe alors un poids important non seulement en termes absolus mais également en termes relatifs** (fort niveau de spécialisation) : outre la perte d'emplois directs, la crise de la sidérurgie s'y est traduit par des difficultés pour les activités qui dépendaient des revenus des mineurs et sidérurgistes.

Le nombre total d'emplois connaît de fait une chute brutale dans les années 70 et 80 (cf. graphique page ci-contre), passant de 84 000 en 1975 à 66 000 en 1990 (soit une baisse de plus de 21% en 15 ans).

UNE INVERSION RECENTE DE TENDANCE...

L'intensité de la crise de l'emploi sur le territoire du SCOT se poursuit dans les années 1990, mais de façon légèrement plus atténuée.

Depuis 1999 en revanche, le nombre d'emplois total est reparti à la hausse : de 64 000 début 1999, le nombre d'emploi a atteint plus de 67 500 en 2007.

Cette hausse, de 6% en 8 ans (1,8 % dans le SCOT Nord 54), est certes modeste, tant au regard de la baisse antérieure que du taux moyen observé en France sur la même période (+12%).

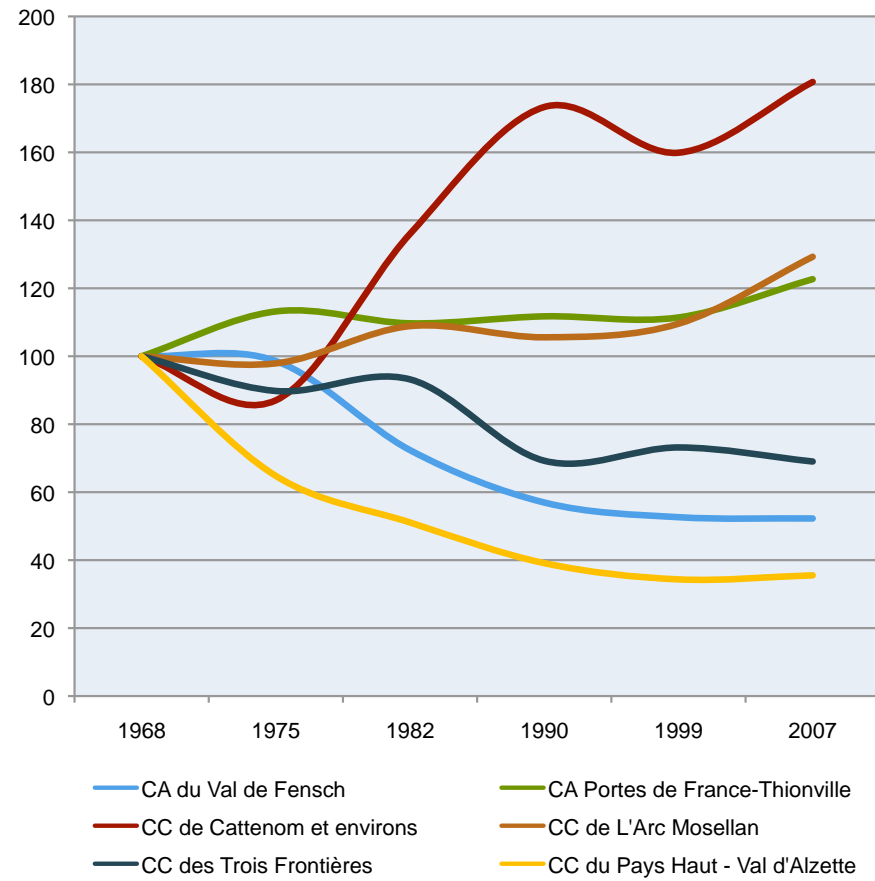
Dans un contexte régional qui reste relativement atone, elle n'en constitue pas moins **un retournement de tendance historique qui suggère l'émergence de nouvelles logiques économiques sur le territoire.**

Sectoriellement, ce renouveau de l'emploi est essentiellement du au **croisement de deux phénomènes** (cf. détails infra) :

Evolution 1968 – 2007 de l'emploi total du SCOT par EPCI

Base 100 en 1968

(Source : RRP, INSEE)



- **L'atténuation de la baisse des emplois industriels** à la fin des années 1990 et au début des années 2000 ;
- Une croissance parallèlement plus soutenue qu'auparavant **des emplois tertiaires** au croisement du millénaire.

Ces tendances sectorielles se traduisent **géographiquement** par :

- une interruption de la perte d'emploi, voire une légère augmentation dans les espaces du SCOT ayant le plus durement été touchés par la crise sidérurgique (CA du Val de Fensch et CC du Pays Haut – Val d'Alzette) ;
- Une accentuation de l'augmentation dans les autres secteurs (à l'exception de la CC des Trois Frontières), notamment dans l'agglomération de Thionville, qui concentre, en valeur absolue, les trois-quarts des 4000 emplois gagnés depuis 1999.

Précisions méthodologiques

L'analyse du tissu économique, dans sa nature et son évolution, est rendu difficile par la multiplicité des sources statistiques, et le fait qu'aucune d'entre elles ne donne une vision unifiée et complète.

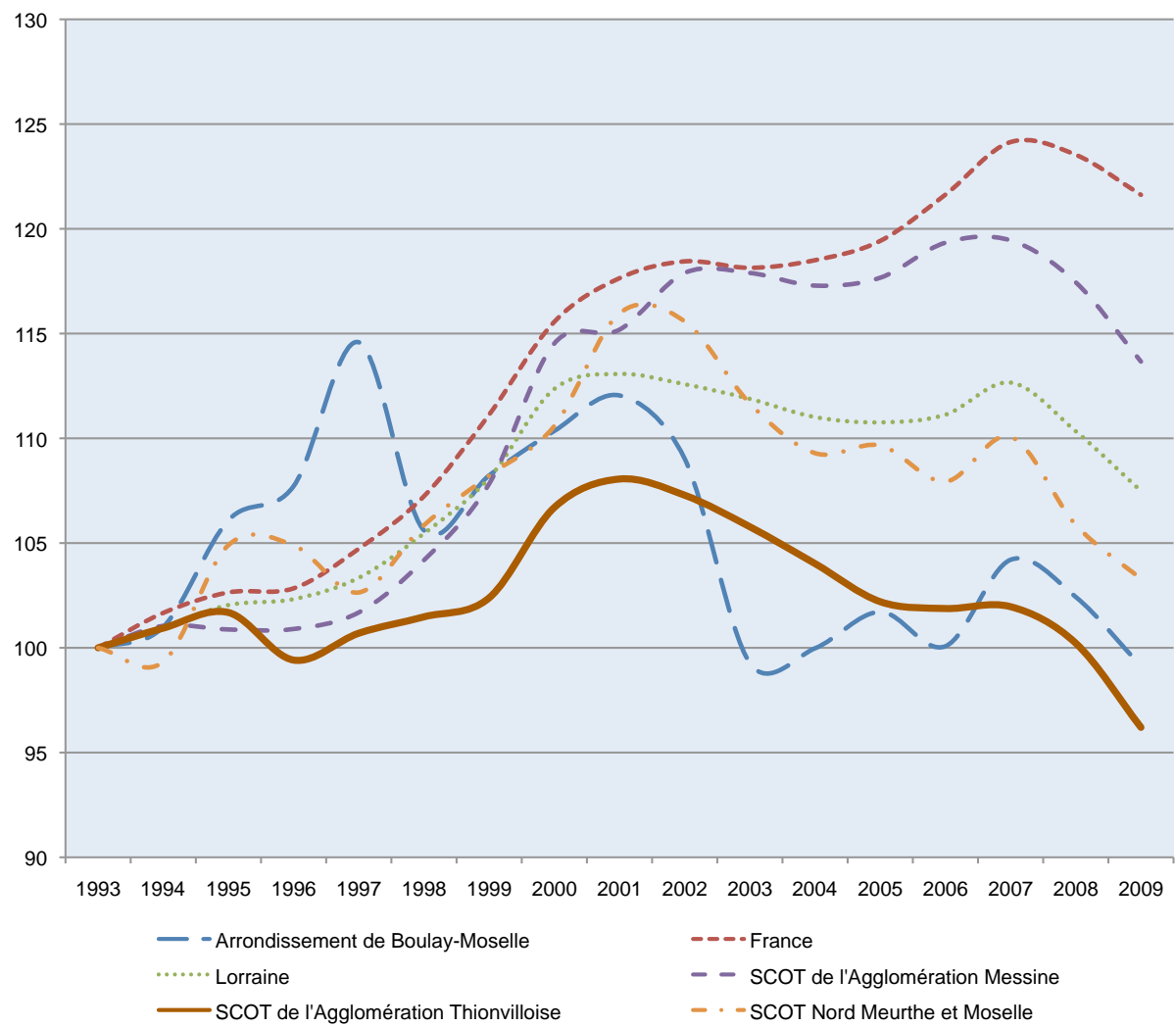
Le présent diagnostic fait appel, principalement, à trois sources différentes, toutes nécessaires pour appréhender dans son ensemble l'économie du territoire, mais non comparables entre elles :

- *Les recensements de l'INSEE* (dont le dernier date de 2007) : ils permettent une analyse exhaustive de l'emploi, la comparabilité temporelle, et la comparaison avec la population active ; ils présentent à l'inverse la limite de reposer sur du déclaratif et de présenter un niveau de finesse limité ;
- *Le répertoire SIRENE* (Système Informatisé du Répertoire National des Entreprises et des Etablissements) : il permet une approche exhaustive des entreprises existantes sur un territoire, jusqu'à l'échelle communale.
- *La base de données UNISatis* produite par l'UNEDIC : elle référence uniquement les salariés des établissements du secteur privé employant au moins une personne sous contrat de travail, et ne prend donc pas en compte plusieurs catégories d'emplois (dont les fonctionnaires, les indépendants, etc.). Elle est cependant très fiable, est disponible à un niveau très fin et fournit des données plus récentes que le recensement (jusqu'à fin 2009).

Evolution 1993 – 2009 de l'emploi salarié privé du SCOT

Base 100 en 1993

(Source : UNIStat, Pôle Emploi)



UN RENOUVEAU DE L'EMPLOI QUI RESTE FRAGILE

Indépendamment des effets de la crise économique de 2008, qui a durement touché le territoire, ce renouveau de la dynamique de l'emploi présentait cependant déjà, auparavant, **des éléments de fragilité**.

L'analyse de données complémentaires fait en effet apparaître **qu'une large part de la croissance récente s'est faite sur une période très réduite correspondant à une phase nationale d'expansion économique (années 1999, 2000 et 2001), avant de s'interrompre**.

Dès le début des années 2000, l'emploi salarié privé est en effet de nouveau assez nettement orienté à la baisse (cf. graphique page ci-contre).

Seuls l'emploi non salarié d'une part, et, surtout, en valeur absolue, l'emploi salarié public ou semi public (tertiaire non marchand), maintiennent dans le courant des années 2000 une dynamique, modeste mais continue – et suffisante pour presque contrebalancer les pertes dans le secteur marchand (cf. graphique ci-contre, qui concerne l'ensemble de la Zone d'Emploi de Thionville, soit un périmètre sensiblement plus large que le SCOT et ne comprenant par ailleurs pas les communes de Villerupt et Thil).

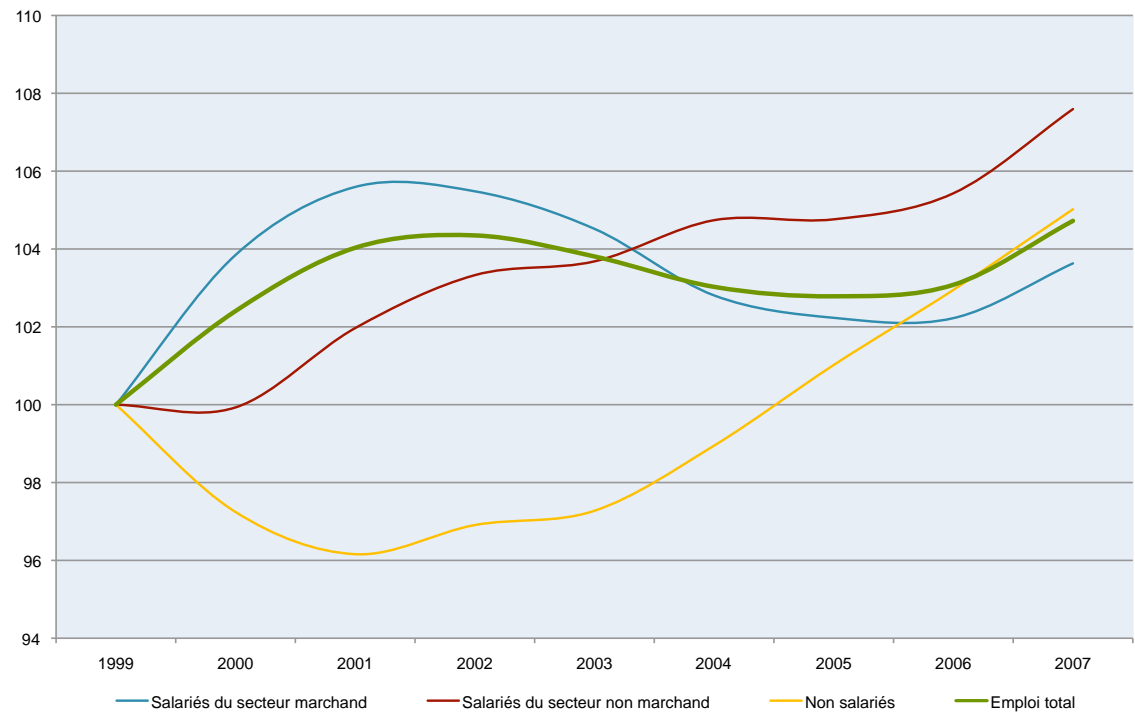
Ces tendances tendent à interroger les fondamentaux économiques du territoire. Si, en effet, les emplois dans le secteur non marchand, génèrent, en sus de services à la population, des ressources pour le territoire, **ils ne s'appuient pas, contrairement aux emplois du secteur marchand, sur l'existence de conditions productives spécifiques** (ressources humaines, infrastructures, tissu socio-économique préexistant, etc.).

Leurs évolutions, dépendantes de stratégies nationales, échappent pour une large part aux politiques locales. Par ailleurs, s'ils jouent un rôle important d'amortisseur en période de crise, **ils sont aussi moins susceptibles d'accroissement important à terme**, amenant à s'interroger plus spécifiquement sur les facteurs d'évolution - contrastés - de l'emploi dans le secteur marchand.

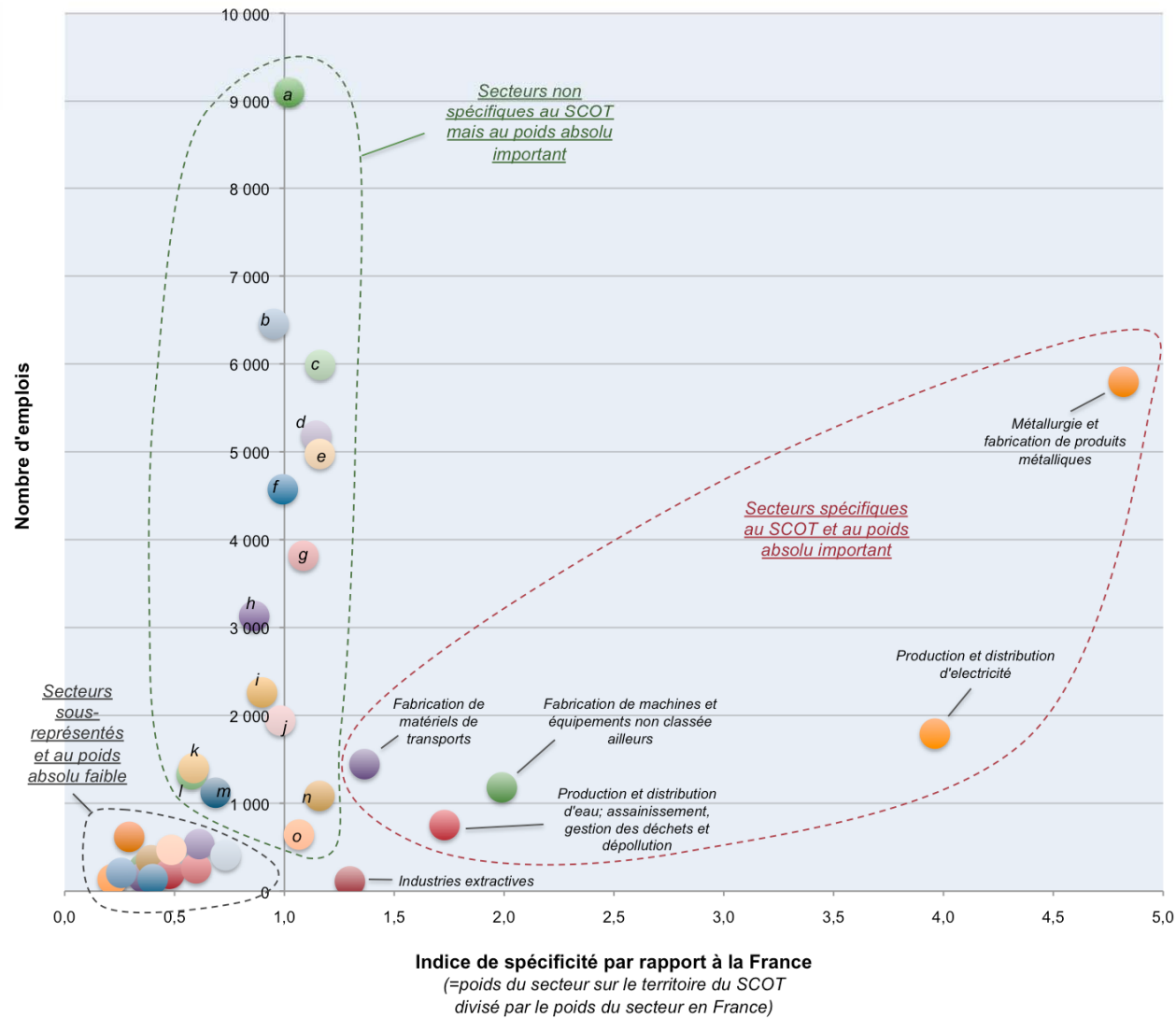
Evolution 1999-2007 de l'emploi de la Zone d'Emploi de Thionville par grandes catégories

Base 100 en 1999

(Source : Estimations d'emploi, INSEE)



Positionnement sectoriel de l'emploi du SCOT
(Source : RRP, INSEE)



Secteurs non spécifiques au SCOT mais au poids absolu important

- a) Commerce
- b) Administration publique
- c) Enseignement
- d) Activités pour la santé humaine
- e) Action sociale
- f) Construction
- g) Activités de services administratifs et de soutien
- h) Transports et entreposage
- i) Hébergement et restauration
- j) Autres activités de services
- k) Activités juridiques, comptables, de gestion, d'architecture, d'ingénierie, de contrôle et d'analyse technique
- l) Activités financières et d'assurance
- m) Industries agro-alimentaires
- n) Autres industries manufacturières
- o) Autres activités spécialisées, scientifiques et techniques

Secteurs sous-représentés et au poids absolu faible

Agriculture ; Activités immobilières; Arts, spectacles et activités récréatives; Télécommunications; Fabrication de produits informatiques, électroniques et optiques; Edition, audiovisuel et diffusion; Fabrication d'équipements électriques; Activités informatiques; Industrie chimique; Travail du bois, industries du papier et imprimerie)

Indice de spécificité = part du secteur dans l'emploi du territoire / part du secteur dans l'emploi du territoire de comparaison (ici la France).

Un secteur est dit spécifique lorsque l'indice dépasse 1,2 (c'est-à-dire que la part du secteur dans le territoire est au moins 1,2 fois supérieure à la part du même secteur en France).

UN TISSU ECONOMIQUE TOUJOURS DOMINE PAR L'INDUSTRIE

UNE PART ELEVEE D'EMPLOI INDUSTRIEL

En dépit de la crise du complexe économique sidérurgique, **le secteur industriel dans son ensemble demeure une réalité forte sur le territoire** : il représente toujours en 2007 plus du cinquième de l'emploi total (21,3%), un niveau nettement plus élevé que la moyenne française (14,8%), mais aussi lorraine (18%), mosellane (18,7%). Les SCOT voisins se caractérisent par des taux d'emplois industriels divers (SCOT Nord 54 : 24,6 %, SCOTAM : 18 %)

Dans le Val de Fensch, qui concentre la moitié des 14 500 emplois industriels du SCOT, cette proportion dépasse le tiers (34,8%), de même que dans la CC de Cattenom et environs (39,1%, en raison du poids prédominant de l'emploi fourni par la centrale nucléaire). Dans ce contexte, les autres catégories d'emploi ont, à l'échelle du SCOT, tendance à être sous-représentés :

- L'emploi dans le secteur agricole représente moins de 1% de l'ensemble (contre respectivement plus de 2% et 3% au niveau régional et national, SCOTAM : 3 %, SCOT Nord 54 : moins de 1 %) ;

- La part de l'emploi dans le secteur de la construction (6,7%) approche celle observée régionalement et nationalement (6,8%) et la valeur dans les SCOT voisins (6,6 %) ;
- La part dans les activités tertiaires marchandes (commerce, transports, services divers) est, avec 37,8%, assez faible au regard des niveaux régional (38,4%) et national (45,1%), mais reste supérieure à celle du SCOT Nord 54 (31,2 %). Elle atteint cependant 44% dans la CA Portes de France-Thionville ;
- Le tertiaire non-marchand (administration publique, enseignement, santé, action sociale) représente le tiers de l'emploi total, un niveau inférieur à la moyenne de la Lorraine (34,5%) et du SCOT Nord 54 (37,4 %) mais supérieure à la moyenne française (30,3%).

UN SECTEUR INDUSTRIEL QUI CONCENTRE LES GRANDES SPECIFICITES ECONOMIQUES DU TERRITOIRE

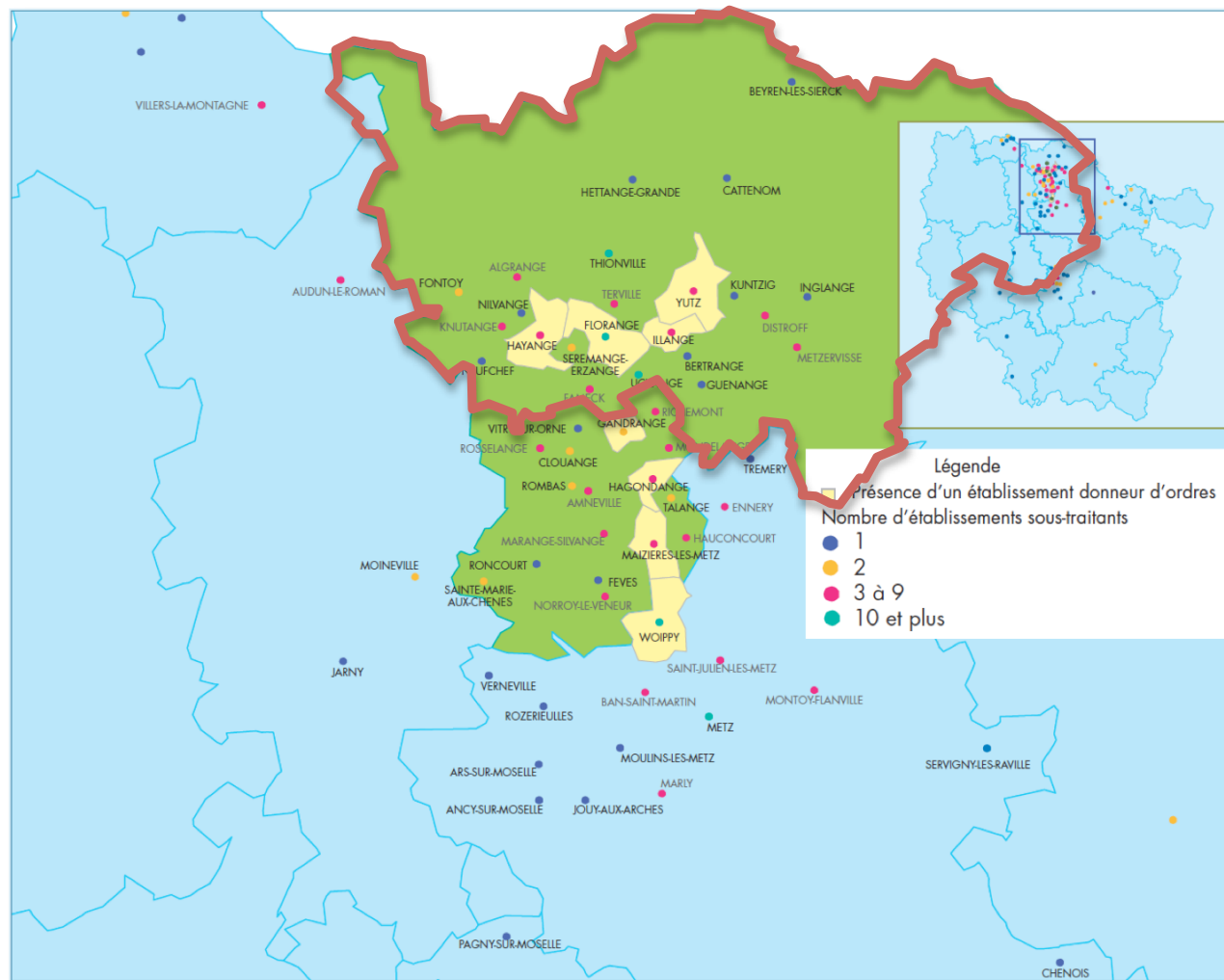
C'est par ailleurs **au sein de l'industrie que se concentrent tous les secteurs spécifiques au territoire**, c'est-à-dire ceux dont la part dans l'emploi total du SCOT est nettement supérieur à leur part dans l'emploi total en France, au nombre de cinq :

- La métallurgie et la fabrication de produits métalliques ;
- La production et distribution d'électricité.

Répartition sectorielle de l'emploi (Source : RRP, INSEE)

	Agriculture	Industrie	Construction	Commerce, Transports, Services divers	Administration publique, Enseignement, Santé, Action sociale
CA du Val de Fensch	0,1%	34,8%	7,8%	32,3%	25,0%
CA Portes de France-Thionville	0,4%	12,4%	4,7%	44,0%	38,6%
CC de Cattenom et environs	2,9%	39,1%	7,1%	27,6%	23,4%
CC de L'Arc Mosellan	3,5%	16,8%	14,0%	27,0%	38,8%
CC des Trois Frontières	10,1%	9,5%	8,6%	37,5%	34,3%
CC du Pays Haut - Val d'Alzette	1,1%	10,1%	9,2%	40,3%	39,4%
SCOT de l'Agglomération Thionvilloise	0,9%	21,3%	6,7%	37,8%	33,3%
Arrondissement de Boulay-Moselle	2,9%	28,9%	8,4%	34,3%	25,5%
SCOT de l'Agglomération Messine	0,6%	13,7%	6,5%	44,5%	34,8%
SCOT Nord Meurthe et Moselle	2,0%	22,7%	6,7%	34,9%	33,7%
Moselle (57)	1,3%	18,7%	6,8%	39,8%	33,5%
Meurthe-et-Moselle (54)	1,7%	13,5%	6,4%	40,5%	37,9%
Lorraine	2,2%	18,0%	6,8%	38,4%	34,5%
France	3,1%	14,6%	6,8%	45,0%	30,5%

Sous-traitants de l'industrie sidérurgique lorraine par zones d'emploi
 (Source : Observatoire Régional de l'emploi, de la formation et des qualifications de Lorraine, 2009)



- La fabrication de machines et d'équipements ;
- La gestion des déchets ;
- La fabrication de matériels de transports (industrie automobile essentiellement).

La métallurgie et la fabrication de produits métalliques

La surreprésentation de ce secteur provient essentiellement de **la sidérurgie**, une activité **qui demeure aujourd'hui encore importante, avec 2 900 emplois en 2009**, soit plus de 7% de l'ensemble de l'emploi salarié privé du SCOT.

La chute de l'emploi dans ce secteur, depuis le milieu des années 1960, se poursuit néanmoins sur la période la plus récente : en 1993, la sidérurgie employait encore 7 000 personnes. La perte d'emplois, de 59% en 16 ans, outrepassa ainsi celle, déjà importante, de 45% au niveau national sur la même période.

Au-delà de la crise de la sidérurgie occidentale dans son ensemble, le territoire a continué à souffrir du **désavantage comparatif de la sidérurgie continentale** : même si le SCOT concentre environ 10% de

l'ensemble de l'emploi sidérurgique français en 2009, l'arrêt progressif de l'exploitation des mines de fer lorraines - et leur remplacement par des minerais en provenance de l'étranger - favorise en effet les complexes sidérurgiques situés à proximité des ports, qui minimisent les coûts de transports des matières premières. A titre d'exemple, la perte d'emplois sidérurgiques dans la zone d'emploi de Dunkerque, a été, quoique importante, plus modérée (-37% entre 1993 et 2009).

Les 2900 emplois restants se concentrent pour l'essentiel **dans seulement deux établissements** :

- *ArcelorMittal* à Florange (acier pour l'industrie automobile et la construction), qui compte environ 2 500 salariés ;
- *Corus (groupe Tata Steel)* à Hayange (fabrication de rails), avec environ 400 salariés.

Cette concentration est naturellement source de fragilité, d'autant que **de ses deux entreprises dépend un nombre relativement important d'emplois indirects** chez les sous-traitants. Elles représentent en effet les deux tiers de l'emploi total de la sidérurgie lorraine, qui, dans son ensemble, fait appel à plus de 400 sous-traitants, **dont 170 se situe dans la zone d'emploi de Thionville**¹ (cf. carte

¹ Dont le périmètre, en vert sur la carte, dépasse sensiblement au sud-ouest les frontières du SCOT.

page ci-contre ; source : OREFQ Lorraine, 2009).

Les compétences recherchées en externe concernent notamment la mécanique industrielle, l'installation de structures et de tuyauteries métalliques et la réparation de machines et d'équipements mécaniques, ainsi que la collecte, traitement et récupération des déchets (cf. aussi infra), des secteurs bien représentés sur le territoire.

Mais certaines compétences insuffisamment présentes ou compétitives sur le territoire, **sont essentiellement pourvues à l'extérieur du SCOT**, voire à l'extérieur de la Région. C'est notamment le cas des activités tertiaires d'ingénierie ou de conseil, qui ont néanmoins entamé depuis les années 1990 un développement assez important au sein du périmètre du SCOT (cf. infra).

Répartition géographique par secteur d'activité des sous-traitants de l'industrie sidérurgique lorraine

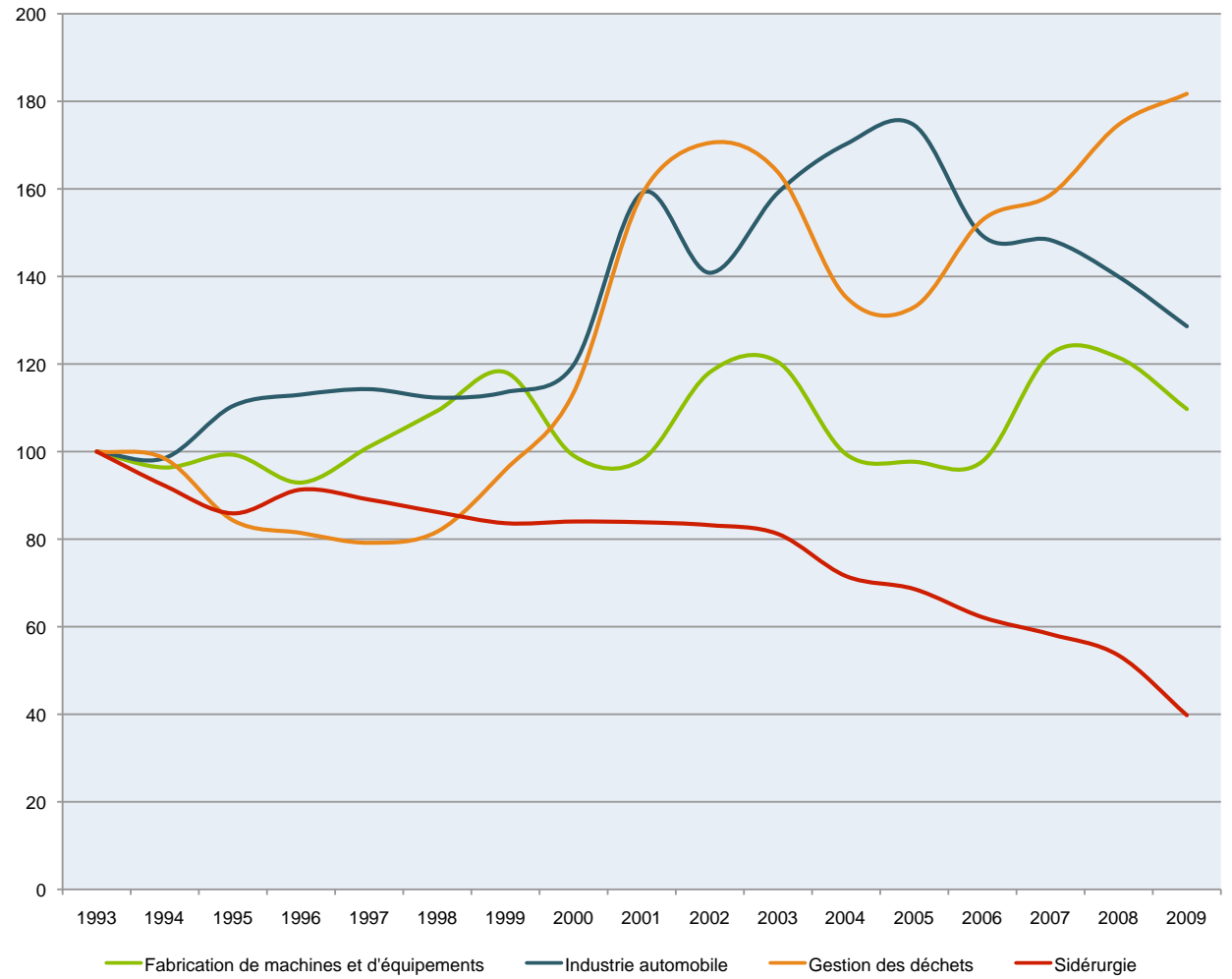
(Source : OREFQ Lorraine, 2009)

Secteurs d'activités (NAF 732)	Nombre d'établissements par secteurs			
	France	Lorraine	Moselle	ZE Thionville
Mécanique industrielle	40	40	32	29
Installation de structures métalliques, chaudronnées et de tuyauterie	21	21	20	19
Commerce de gros, de fournitures et équipements industriels divers	17	8	5	4
Travaux d'installation électrique dans tous locaux	16	12	10	6
Ingénierie, études techniques	14	11	8	4
Réparation de machines et équipements mécaniques	12	10	10	5
Réparation d'équipements électriques	12	8	4	4
Réparation d'ouvrages en métaux	9	8	8	5
Récupération de déchets triés	9	4	4	3
Nettoyage courant des bâtiments	7	5	5	3
Autres travaux spécialisés de construction	6	4	2	2
Activités des sièges sociaux	6	1	1	0
Fabrication de structures métalliques et de parties de structures	5	5	5	5
Activités des agences de travail temporaire	5	4	4	3
Manutention non portuaire	5	4	4	3
Autres secteurs	226	154	128	75
Nombre total d'établissements	410	299	250	170
Nombre total de secteurs représentés	137	112	103	73

Evolution de l'emploi salarié privé dans les secteurs spécifique du territoire

Base 100 en 1993

(Source : UNIStat, Pôle Emploi)



La production et la distribution d'électricité

La spécificité du territoire du SCOT dans la production et la distribution d'électricité ne repose que quasi-exclusivement sur un seul établissement, **la centrale nucléaire EDF de Cattenom**, qui emploie environ 1 300 personnes.

Son importance pour le territoire est cependant plus large, en ce qu'elle génère, comme l'industrie sidérurgique, un certain nombre d'emplois de sous-traitants, et de nombreux emplois induits par les revenus qu'elle distribue.

L'industrie automobile

L'industrie automobile ne constitue pas une activité historique de la Lorraine et s'y est essentiellement développée comme **une industrie de reconversion à la suite de la crise de l'industrie sidérurgique**, mais non sans lien avec elle dans la mesure où l'industrie automobile est fortement consommatrice d'acier.

Elle emploie sur le territoire du SCOT environ **1 100 salariés**, répartis sur 7 établissements, dont deux d'envergure :

- *ThyssenKrup* à Florange (fabrication et assemblage de colonnes de direction, environ 700 emplois) ;
- *ZF Lemforder* également à Florange (fabrication de produits mécaniques automobiles, environ 300 salariés).

On peut par ailleurs y ajouter les effectifs des entreprises *Kolbenschmidt* et *Pierburg*, techniquement classées, selon leur code APE, comme fabricants de machines et d'équipements, mais qui constituent de fait des équipementiers automobiles (cf. infra).

En dépit d'une baisse du nombre d'employés depuis le milieu des années 2000, **le secteur fait montre d'une importante dynamique de moyen terme au regard du contexte de l'industrie automobile française** (les emplois ont augmenté de 29% entre 1993 et 2009 sur le territoire du SCOT quand ils diminuait de 17% en moyenne en France sur la même période),

La fabrication de machines et d'équipements

L'importance de ce secteur, qui emploie plus de 1 000 salariés, est **largement liée à l'industrie automobile**, dans la mesure où prédominant, parmi la quinzaine d'établissements, outre *Akers* à Thionville (fabrication de cylindres de laminoirs pour l'industrie sidérurgique, environ 250 salariés), deux équipementiers automobiles : *KS Kolbenschmidt* à Basse-Ham

(fabrications de pistons pour voitures, environ 300 salariés), *Pierburg Pump Technology* à Thionville (fabrication de pompes pour voitures, environ 400 salariés).

Comme l'industrie automobile *stricto sensu*, **le nombre d'emploi dans ce secteur tend à se maintenir sur le moyen terme, avec une dynamique légèrement positive qui contraste nettement avec celle observé nationalement**, suggérant l'existence de synergies locales (+ 10% entre 1993 et 2009 contre une baisse de 11% nationalement).

La gestion des déchets

Le secteur concentre environ 500 salariés, répartis sur 25 établissements, en partie en lien avec l'industrie sidérurgique (notamment pour la récupération de ferrailles), mais aussi avec la centrale nucléaire de (on peut citer le cas de *Palinorsud*, localisé à Cattenom, spécialisé dans les services de décontamination et qui emploie plus de 100 personnes)

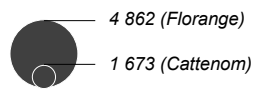
Ce secteur connaît globalement une extension importante, avec un quasi-doublement des emplois en 16 ans (+82%) ; une évolution qui est néanmoins similaire à celle observé nationalement.

Répartition de l'emploi industriel par commune en 2007

(Source : RRP2007, INSEE)

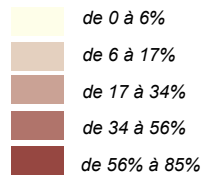
Nombre d'emplois industriels en 2007

Données : RRP2007 (INSEE)

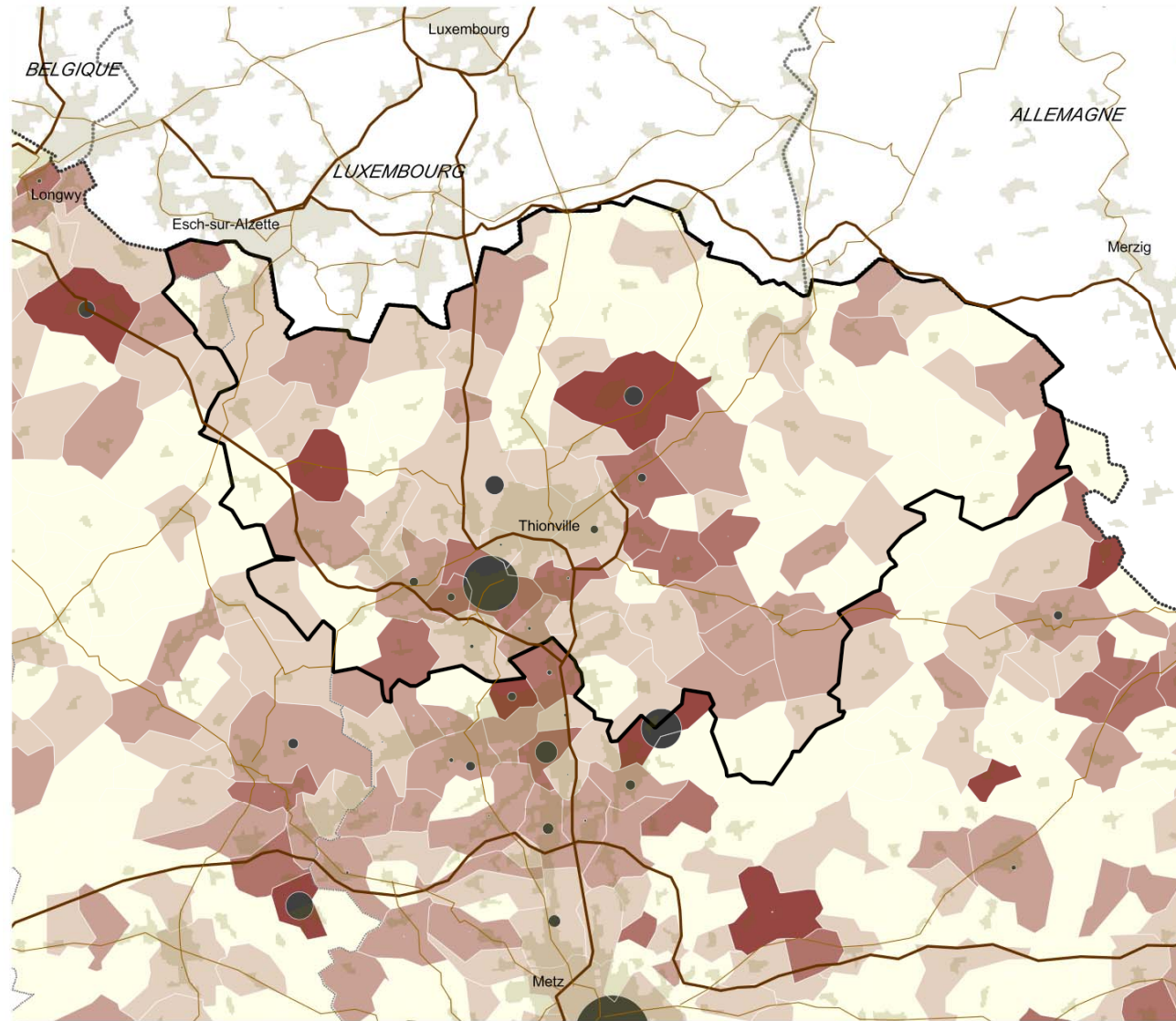


Part de l'emploi industriel dans l'emploi total en 2007

Données : RRP2007 (INSEE)



Fond de carte : GeoFLA (IGN)
Réalisation : PROSCOT (2010)



LES ENJEUX INDUSTRIELS

Le secteur industriel du territoire se caractérise par **son importante concentration**.

Une **concentration sectorielle** tout d'abord, avec une prééminence des industries mécaniques, qui forment une véritable filière. Une **concentration géographique** ensuite, l'essentiel de l'emploi dans l'industrie se concentrant dans le Val de Fensch jusqu'à Thionville.

Cette combinaison peut constituer une force, créer des synergies - et il est à cet égard notable que plusieurs secteurs industriels résistent particulièrement bien sur le territoire, notamment la fabrication de machines et d'équipements et celle de matériel de transport.

Cette concentration peut néanmoins constituer **un point de fragilité**, dans la mesure où l'emploi se concentre également dans un nombre limité d'importantes unités de productions et où **tous les secteurs de grande spécialisation industrielle du territoire se caractérisent par des tendances d'évolution négatives au plan national**.

Dans ce contexte, **la pérennité de l'industrie dans son ensemble repose pour une large part sur celle des grands établissements** - qui elle-même dépend pour partie des **conditions locales de productions**, soulevant, principalement, des

enjeux de structuration et d'organisation du tissu industriel local, de formation et d'innovation, et d'accessibilité.

La question de la structuration et de l'organisation du tissu industriel local

L'émergence d'un **complexe industriel diversifié et élargi** (notamment aux services aux entreprises à forte valeur ajoutée – cf. infra) constitue un enjeu majeur, non seulement en vue de réduire la dépendance de l'emploi du territoire à un nombre limité de donneurs d'ordre et de secteurs industriels, mais également dans une logique d'ancrage territorial approfondi de ces grands employeurs au sein d'un tissu local plus dense.

L'**aménagement économique** prend dans ce cadre une importance particulière, afin d'être à même d'offrir d'une part des **capacités foncières et des services adaptés** aux besoins des nouvelles entreprises, d'autre part, de leur laisser des **possibilités d'extension et de reconfiguration** face aux évolutions des processus industriels.

La formation et de l'innovation

La question de la transmission des compétences et savoir-faire **est particulièrement importante** dans les entreprises sidérurgiques, où une partie importante du personnel, notamment les techniciens et agents de maîtrise, atteint aujourd'hui l'âge de la retraite.

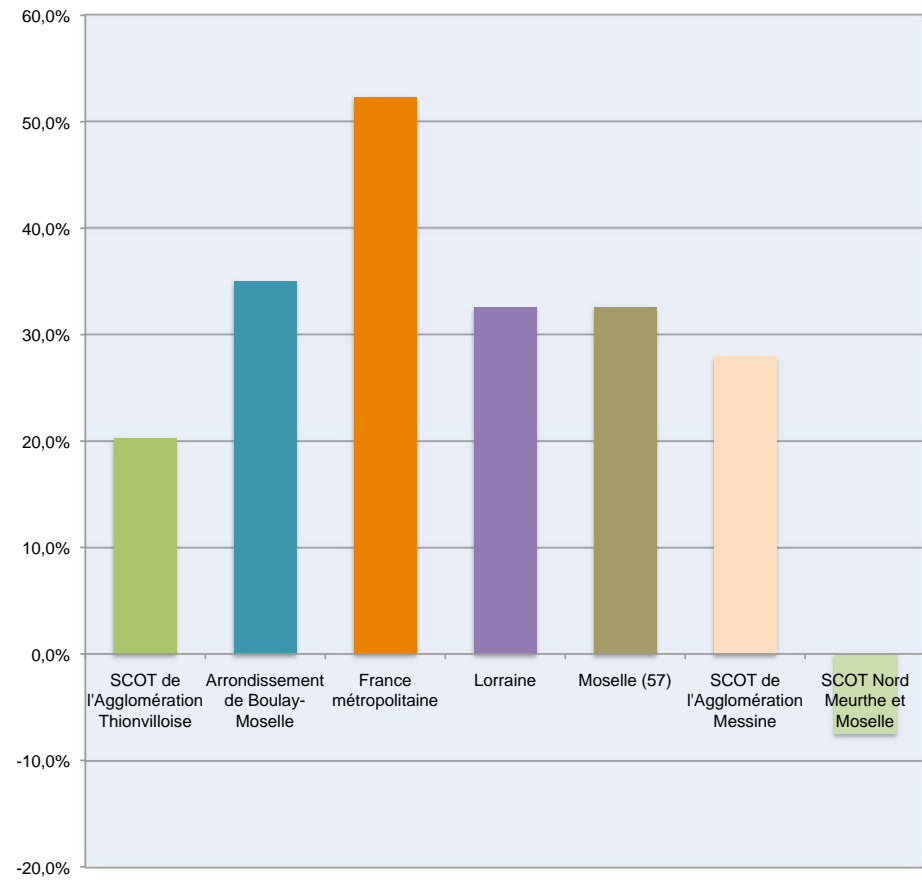
La mise en place, en 2010, du Centre de Formation aux Métiers de l'Acier à Thionville s'inscrit dans une logique de réponse à cet enjeu largement partagé. Le territoire pourra également s'appuyer sur la proximité du Centre de Recherche Sidérurgique d'Arcelor Mittal à Maizières-lès-Metz, du pôle de compétitivité Materialia (matériaux) dont le zonage R&D inclut une large partie du territoire, ainsi que, pour la sidérurgie, la mise en place du projet ULCOS (captage et stockage de CO² ayant pour objectif de réduire de 50% les émissions par rapport aux méthodes actuelles de production de l'acier) sur le site Arcelor Mittal de Florange.

La question de l'accessibilité

Le territoire dispose, à grande échelle, d'un positionnement géographique avantageux et d'une bonne desserte ferrée et routière. L'évolution des modes de vie (accroissement des déplacements, notamment domicile-travail) rend cependant les conditions de circulation plus difficiles pour l'ensemble des usagers, notamment dans le Val de Fensch en direction de Thionville.

Au regard des flux importants de matières premières et de produits finis depuis et vers le territoire, le développement plus large des infrastructures de transports (Europort, qualité de la desserte ferrée, etc.) **constitue dans ce contexte un facteur important de maintien du complexe industriel** (cf. aussi partie Transports dans le cahier « Aménagement »)

Evolution 1993-2009 de l'emploi salarié privé dans le tertiaire « productif »
(Source : UNIStat, Pôle Emploi)



DES FACTEURS PROPICES A UNE DIVERSIFICATION TERTIAIRE MAIS DES POTENTIALITES ENCORE ASSEZ PEU EXPLOITEES

Dans le contexte d'une crise industrielle qui, bien que moins forte sur le territoire que dans l'ensemble de la France, s'est traduite par d'importantes baisses d'emplois, c'est **le secteur tertiaire qui a porté la dynamique de l'emploi à la fin des années 1990**, puis a permis le relatif maintien de l'emploi total ensuite.

Les services ont en effet fait preuve d'une nouvelle dynamique entre 1999 et 2007, avec un taux de croissance annuel moyen de l'emploi de 1,5%, nettement supérieur aux tendances des années 1980 et 1990 (+0,9% annuellement).

Cette croissance quoique inférieure à l'évolution nationale et à d'autres territoires à proximité, est néanmoins similaire à celle de la région dans son ensemble. Elle souligne ce faisant **un début d'émergence de nouvelles logiques économiques** sur le territoire, avec **deux grands types de secteurs potentiellement porteurs sur le territoire** :

- **Les services aux entreprises**, qui peuvent tirer parti de l'environnement

productif et de la présence de la polarité urbaine de Thionville.

- **Les activités du secteur résidentiel**, c'est-à-dire celles qui pourvoient à des besoins de la population présente sur le territoire, dans un contexte où le nombre d'habitants (cf. partie démographie) et les revenus (cf. infra) sont en nette augmentation.

UN CONTEXTE GEOGRAPHIQUE ET PRODUCTIF FAVORABLE AUX SERVICES AUX ENTREPRISES

Aucun domaine des services aux entreprises ne fait preuve en 2007 sur le territoire d'une forte représentation, mais l'effet de **l'environnement productif** crée un climat qui peut être mis à profit, d'autant qu'il se double **d'atouts urbains** (Thionville) et **paysagers**, un facteur de plus en plus prépondérant dans les choix de localisation des entreprises.

Cependant, si plusieurs catégories d'activité connaissent une évolution nettement positive, **cette dynamique n'est pas généralisée** : globalement, les emplois dans les secteurs tertiaires essentiellement tournés vers les entreprises (le tertiaire dit « productif »²) ne connaissent qu'une

² La sphère productive comprend toutes les activités, quelle que soit leur nature primaire, industrielle ou de services, qui sont dirigées vers des marchés qui n'expriment pas principalement

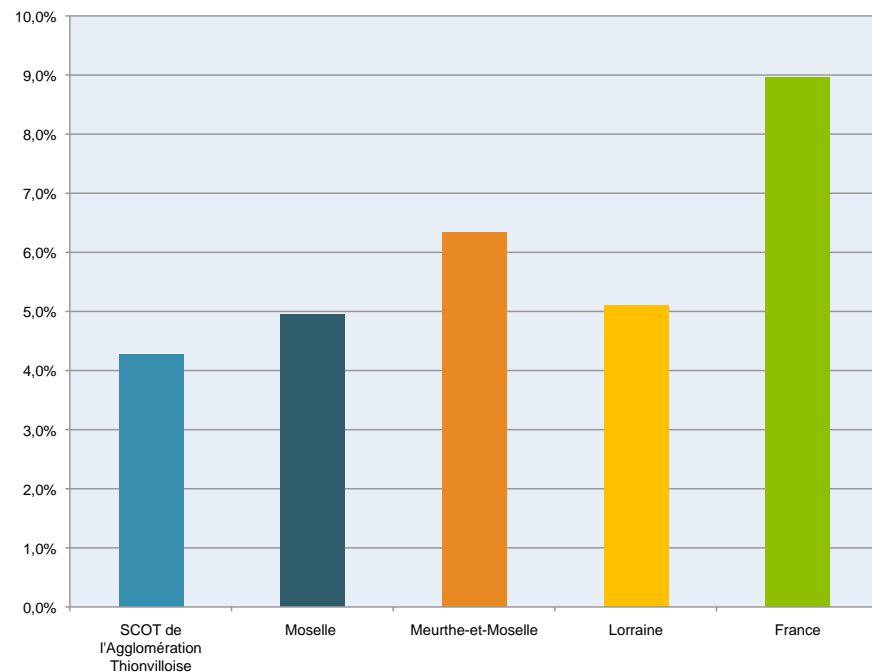
augmentation modérée depuis une quinzaine d'années (+20%, soit 1 200 emplois supplémentaires), une augmentation nettement inférieure aux tendances nationales (+52%).

Néanmoins, **certains sous-secteurs font montre d'une dynamique spécifique** :

- Les activités comptables et juridiques (+26% entre 1993 et 2009 contre une croissance française de 15% sur la même période) ;
- Les activités d'ingénierie, d'études et d'analyse techniques, qui semblent notamment bénéficier de l'externalisation de certaines fonctions des grandes entreprises du territoire (augmentation très importante de 248% en 16 ans – soit environ 400 emplois supplémentaires – contre une augmentation nationale de 99%) ;
- Les activités de agences de publicité (passé de 27 salariés en 1993 à 260 en 2009, soit une augmentation de 863% qui contraste avec celle de 25% observé au niveau national) ;
- Les activités d'enquête et de sécurité (+290% contre une croissance nationale de 145%) ;

des besoins de la population du territoire lui-même, mais plutôt des besoins qui lui sont extérieurs et qui sont donc financés par des revenus acquis hors du territoire. Par exemple, une activité de logistique associée au processus de fabrication de produits sidérurgiques constitue une activité productive, car les marchés visés ne sont pas principalement sur le territoire, même si des consommateurs du territoire viennent à acheter de ces produits dans des commerces du territoire ou ailleurs.

Part dans l'emploi total des emplois métropolitains supérieurs (en 2006)
(Source : INSEE)



Part et évolution des emplois métropolitains supérieurs
(Source : INSEE)

	Part 2006	Evolution 1999-2006
SCOT de l'Agglomération Thionvilloise	4,3%	+12,6%
<i>Moselle</i>	4,9%	+21,7%
<i>Meurthe-et-Moselle</i>	6,3%	+23,7%
<i>Lorraine</i>	5,1%	+24,2%
<i>France</i>	9,0%	+31,3%

- Les activités d'entretien et de nettoyage des bâtiments (+103%, soit 500 emplois supplémentaires pour un rythme d'augmentation de deux fois supérieure à celui de la France dans son ensemble)

Ces évolutions soulignent le potentiel du territoire dans un développement accentué des services aux entreprises et la constitution d'un complexe industriel élargi aux services.

La dynamique de ces secteurs semble cependant être à l'heure actuelle pour une large part le **produits des processus d'externalisation des fonctions annexes intervenues dans l'industrie.**

Le tertiaire productif apparaît à cet égard plus **comme une extension directe de la sphère industrielle** que comme un secteur autonome, créateur d'emplois au-delà du simple « transvasement » statistique des grandes entreprises donneuses d'ordre du territoire.

Par ailleurs, cette dynamique, qui concerne, en valeur absolue, pour une large part les activités d'entretien et de gardiennage, ne s'est que peu transcrite dans les secteurs tertiaires à plus forte valeur ajoutée (hormis le conseil en ingénierie) et **ne s'est notamment pas traduite par une augmentation des emplois dits**

« **métropolitains supérieurs** »³ (cf. graphique ci-contre).

La ville de Thionville reste notamment particulièrement déficitaire à cet égard, alors que ces fonctions se concentrent usuellement dans les centres urbains.

Tout comme l'industrie, **le développement accentué du tertiaire qualifié peut être désavantagé par l'attrait, notamment en termes de salaires, qu'exerce le Luxembourg proche sur les actifs.** Certaines activités tertiaires semblent cependant pouvoir bénéficier de la proximité du Grand Duché et de l'avantage comparatif inverse dont dispose le territoire concernant les prix du foncier⁴, un facteur prépondérant pour les activités consommatrices d'espace.

Les activités de logistique et d'entreposage notamment s'inscrivent dans cadre, d'autant que le territoire peut à cet égard bénéficier également de son positionnement géographique à relative proximité de plusieurs centres importants de consommation.

³ C'est-à-dire des emplois de cadres dans les domaines de la conception et de la recherche, des prestations intellectuelles, du commerce interentreprises, de la gestion, et de la culture et des loisirs).

⁴ Ainsi que le mettait en avant une étude de 2007 de PricewaterhouseCoopers, « L'entreprise transfrontalière ou l'émergence d'un modèle hybride ».

Pourtant, cette potentialité d'un développement de l'ensemble des activités liées aux flux inter-entreprises ne se concrétise que peu jusqu'à présent.

Seules les **activités d'entreposage et de stockage** sont en effet assez présentes (650 emplois en 2009), et en croissance (de 55% depuis 1993, soit un rythme néanmoins inférieur à l'évolution nationale, de +67%).

Les activités de transports et de commerce de gros tendent pour leur part à revanche à perdre des emplois, **à rebours des évolutions nationales.**

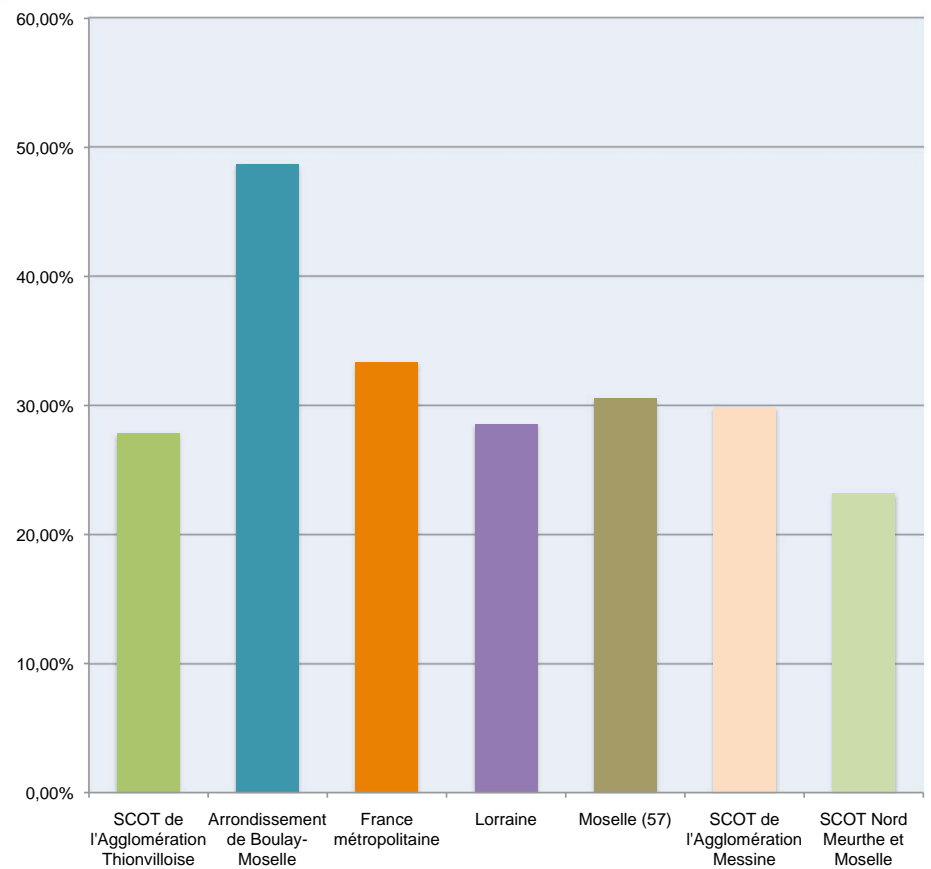
La mise en place de la plateforme multimodale d'illange est cependant susceptible de dynamiser fortement l'ensemble du secteur logistique.

DES DYNAMIQUES DEMOGRAPHIQUES ET DES ATOUTS PAYSAGERS ET PATRIMONIAUX PROPICES A UN RENFORCEMENT DE L'ECONOMIE PRESENTIELLE

L'économie présenteielle constitue le second axe majeur dans lequel le territoire bénéficie de facteurs potentiellement favorables.

Evolution 1993-2009 de l'emploi salarié privé dans le tertiaire « présentielle »

(Source : UNIStat, Pôle Emploi)



L'impact du Luxembourg sur la croissance démographique et les revenus, la proximité de populations à plus fort pouvoir d'achat, et les qualités paysagères et sites d'intérêts (cf. Etat Initial de l'Environnement et partie Tourisme, infra) constituent en effet **une base sur laquelle fonder une croissance plus soutenue du secteur des services aux personnes résidentes ou temporairement présentes sur le territoire** (dit tertiaire « présentielle »⁵)

Les évolutions dans ces secteurs ne sont de nouveau pas univoques, et, globalement (cf. graphique page ci-contre), la progression, quoique nette (+28% entre 1993 et 2009) est inférieure au rythme d'évolution nationale (+33% sur la même période) :

- Les emplois salariés dans **l'hébergement** s'inscrivent en baisse, de 28%, à rebours des tendances nationales (+12% sur la même période 1993-2009). Notons cependant que ces chiffres n'incluent pas les non-salariés ;
- Les emplois dans la **restauration** sont en revanche en hausse, passant de 1000 à 1 750 en 16 ans, selon un rythme d'augmentation néanmoins

⁵ La sphère présentielle dans son ensemble comprend toutes les activités, quelle que soit leur nature primaire, industrielle ou de services, qui sont dirigées vers des marchés qui expriment principalement des besoins de la population du territoire, et qui sont donc financés par des revenus acquis sur le territoire. Par exemple, l'activité d'un artisan boulanger local est présentielle, car elle répond essentiellement aux besoins de la population locale, qui en assure le financement par sa consommation.

similaire à celui observé nationalement.

- Les emplois dans le **commerce de détails**, bien représentés du fait de la polarité thionvilloise (cf. aussi infra) sont en hausse régulière depuis le début des années 1990 (+17% entre 1993 et 2009), mais cette augmentation n'atteint pas celles observées nationalement régionalement et au niveau départemental ;
- Les **services bancaires et de gestion de biens** sont pour leur part en forte hausse (+33% depuis 1993), dans un contexte national pourtant stable.

ZOOM SUR LE COMMERCE DE DETAILS

(cf. aussi infra section sur les zones d'activités)

UNE PROGRESSION RELATIVEMENT LIMITEE DES EMPLOIS

Les emplois salariés dans le commerce de détails sont globalement en croissance, étant passés sur le territoire de 4 800 en 1993 à plus de 5 600 en 2009 (+17%) (-4,6 % dans le SCOT Nord 54). Néanmoins, cette progression est moindre que celle observé dans les territoires de comparaison, que ce soit la France dans son

ensemble (+29%), la Lorraine (+24%) ou la Moselle (+25%).

Par ailleurs, elle se différencie selon **les typologies de commerce** :

- Les emplois salariés dans le **commerce alimentaire**, pour lequel le SCOT est bien positionné, sont en croissance affirmée ;
- La croissance est également particulièrement nette dans le secteur **loisirs/culture** ;
- Elle est en revanche plus limitée dans les **équipements de la maison**, un domaine dans lequel le SCOT dispose déjà d'un déficit se traduisant par une évansion commerciale significative (cf. infra), et, **surtout dans les équipements de la personne**.

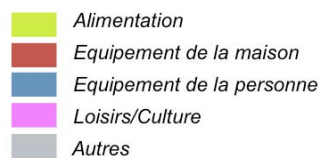
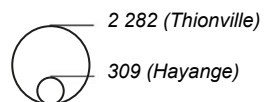
Evolution 1993 – 2009 de l'emploi salarié dans le commerce de détail
(Source : UNIStatist)

	SCOT	France	Lorraine	Moselle
Alimentation	47,4%	34,8%	31,9%	38,1%
Equipements de la maison	24,6%	27,5%	10,6%	10,8%
Equipements de la personne	16,3%	35,6%	28,9%	29,4%
Loisirs/Culture	51,4%	21,8%	11,9%	11,4%
Autres	-81,7%	-15,5%	-11,2%	-22,7%
Total	17,1%	28,6%	23,7%	25,0%

Organisation commerciale du SCOT dans son environnement régional

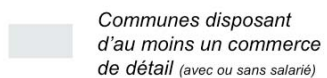
Nombre et répartition des emplois salariés dans le commerce de détail (en 2009)

Données : UNIStat (Pôle Emploi)



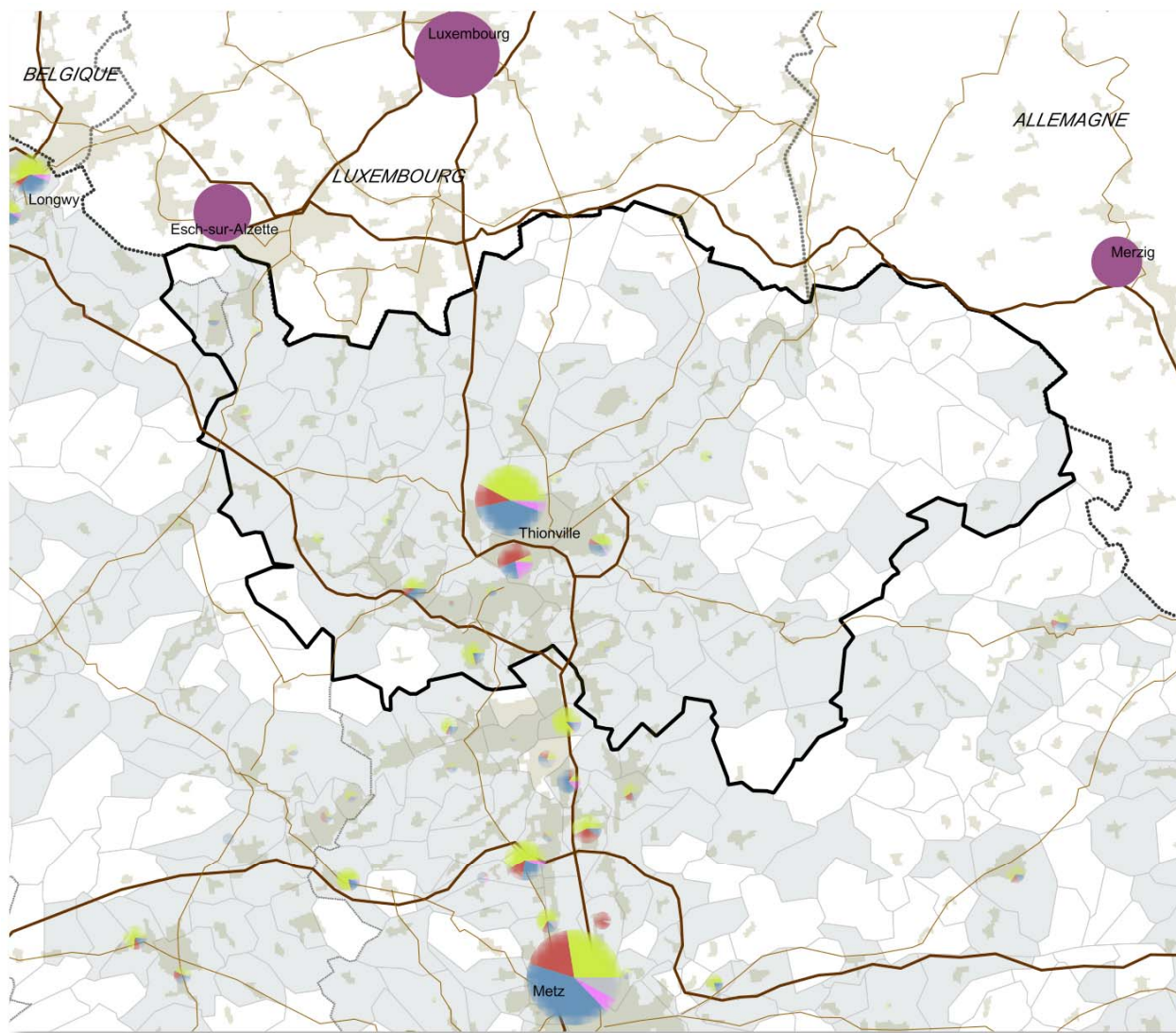
Répartition géographique des commerces de détail (en 2009)

Données : SIRENE 2009 (INSEE)



Fond de carte : GeoFLA (IGN)
Réalisation : PROSCOT (2010)

Principales polarités commerciales à l'étranger



DES POLARITES COMMERCIALES MAIS UNE PRESENCE FAIBLE A L'EST DU TERRITOIRE

Les emplois salariés dans le commerce de détails se concentrent à dans le pôle **Thionville/Terville/Yutz** (61% du total), ainsi qu'à Fameck (7%) et Hayange (5,5%).

Tout l'est du territoire est en revanche beaucoup moins bien pourvu, avec de nombreuses communes ne comptant aucun commerce de détails.

A l'extérieur, en sus des **pôles luxembourgeois** (Luxembourg ville, Esch-sur-Alzette), on note une **forte présence commerciale dans la vallée de la Moselle jusqu'à Metz**, qui concentre notamment une présence importante dans l'équipement de la maison.

UNE EVASION COMMERCIALE QUI SE FAIT ESSENTIELLEMENT VERS METZ

Cette armature et ce positionnement commercial se traduisent par **une évasion commerciale significative**, représentant 25% de la dépense commercialisable (c'est-à-dire de l'ensemble annuel des dépenses courantes) des ménages résidents dans le SCOT⁶.

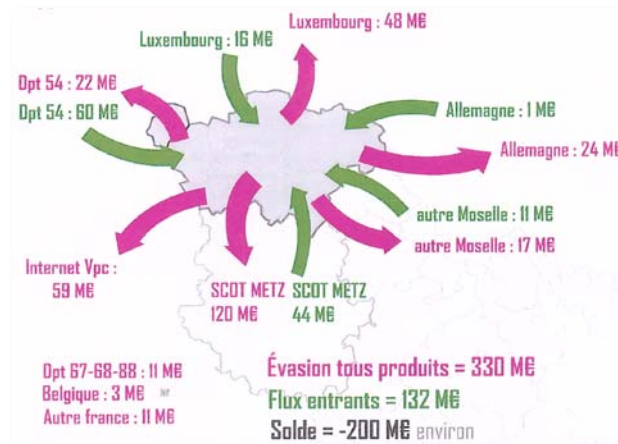
⁶ Source : CCI de Lorraine

Les flux entrants ne compensent pas cette évasion et le SCOT dispose d'un solde net négatif de l'ordre de 200 millions d'euros par an.

Ce déséquilibre est particulièrement marqué avec **l'agglomération de Metz** (76 M€), mais aussi, notamment en raison de certaines catégories de produits qui y sont particulièrement moins coûteux pour raisons fiscales, le Luxembourg (32 M€) et l'Allemagne (23 M€).

A l'inverse, le solde avec le département de la Meurthe-et-Moselle est positif, **soulignant l'attractivité qu'exerce le pôle de Thionville sur un axe ouest/est** où la présence commerciale, sur et aux abords du territoire, est beaucoup plus faible que dans le sillon lorrain.

Carte des flux entrants et sortants
(Source : CCI de Lorraine)



Cette évasion commerciale concerne tout particulièrement **les équipements de la maison**, interrogeant l'opportunité d'un renforcement de l'offre sur le SCOT.

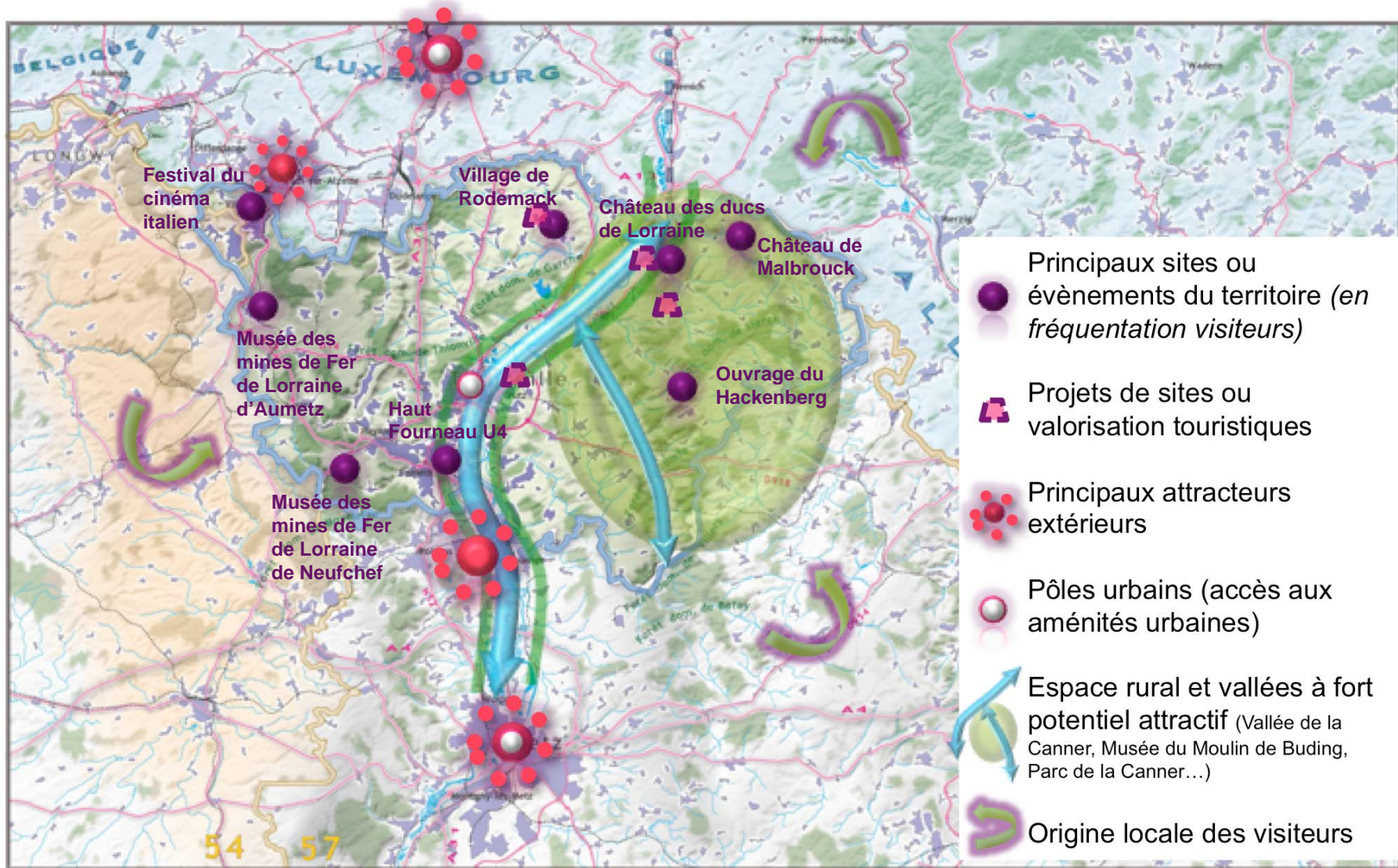
En effet, **37% de la dépense commercialisable des ménages du SCOT dans ce domaine** est dépensé en dehors du périmètre, pour un solde négatif net de 70M€ par an, avec, de nouveau, l'agglomération de Metz comme principale destination.

Au sein des équipements de la maison, c'est le poste du mobilier, de la literie et des meubles qui offre le taux d'évasion le plus élevé (58%), l'IKEA de La Maxe, au nord de Metz, jouant ici un rôle prépondérant.

Taux d'évasion par famille de produits
(Source : CCI de Lorraine)

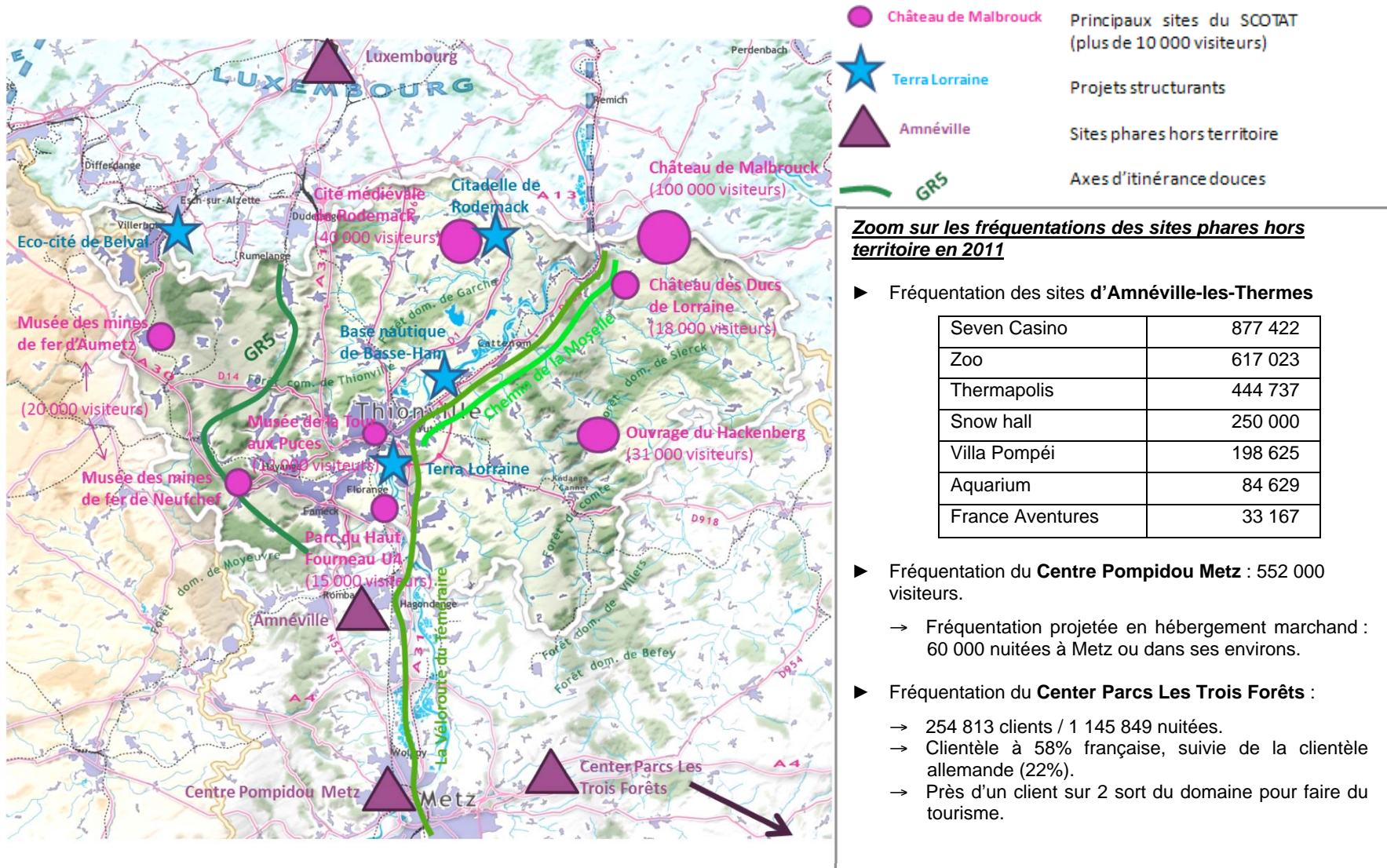
Famille de produits	Taux d'évasion (%)	
Produits alimentaires	21%	
Produits non alimentaires	Culture et loisirs	30%
	Equipements de la personne	32%
	Equipements de la maison	37%
	dont Mobilier, literie et meubles de jardin	55%
	dont Arts de la table et décoration	45%
	dont Linge de maison	57%
	dont Bricolage	25%
	dont Electroménager	26%
dont Plantes, fleurs et animalerie	26%	
dont Appareils audiovisuels	38%	
Total	25%	

Les principaux attracteurs du SCOTAT -



Le tourisme du Thionvillois dans un périmètre élargi :

Outre Luxembourg ville, l'offre touristique structurante autour du territoire se concentre sur : Amnéville-les-Thermes, Metz et Center-Parcs les Trois forêts. Ces 3 ensembles aux fréquentations importantes relèvent d'un fonctionnement relativement « autonome » du fait du ciblage fort des séjours qu'ils induisent (flux qui aujourd'hui ne se diffusent pas sur le territoire du SCOT et qui sont complexes à capter).



LE TOURISME : ETAT DES LIEUX DE L'OFFRE

En annexe figure l'étude complémentaire touristique.

Le territoire du SCOT de l'agglomération Thionilloise connaît, depuis la fin des années 90, une forte évolution de son attractivité résidentielle.

Ce regain d'attractivité, qui repose fortement sur la dynamique économique luxembourgeoise provient également des qualités propres du territoire, à savoir son cadre de vie et ses paysages.

Ces mêmes qualités font l'objet d'une attractivité touristique : le SCOT de l'agglomération Thionilloise dont l'image est avant tout associée à ses activités industrielles, bénéficie aussi d'atouts pour développer les pratiques touristiques en son sein.

L'élaboration du SCOT constitue l'occasion d'interroger les capacités et les perspectives touristiques du territoire : Quels sont ces atouts ? Quelle peut être la stratégie touristique du territoire ? Pour quelles cibles ?

LES SITES TOURISTIQUES

Le territoire ne bénéficie pas de la présence d'un grand attracteur touristique. Néanmoins, il peut profiter des attracteurs à proximité, Amnéville-les-Bains, Metz, Luxembourg...

Son positionnement touristique repose sur quelques sites patrimoniaux et son capital paysager et naturel, dont l'attractivité peut être valorisée par la proximité avec les pôles urbains de Luxembourg et de Metz.

Les principaux attracteurs

On compte cinq attracteurs principaux – évalués en fonction de leur fréquentation et mis en avant par les différents acteurs touristiques locaux :

▪ **Le Château de Malbrouck :**

Château du XVe, appartenant au Conseil Général. Au delà de l'intérêt architectural et patrimonial du site, il s'agit d'un lieu de culture interdisciplinaire qui accueille des grandes expositions temporaires et 4 festivals par an. Le lieu peut aussi servir pour des événements d'entreprises.

La dimension culturelle du site permet de renforcer son attractivité : en fonction des expositions programmées, on remarque que la fréquentation est assez variable : en 2009, on comptabilise 75 400 visiteurs, contre 47 500 en 2006 par exemple. Les programmations événementielles permettent

en effet, de fidéliser des visiteurs locaux qui peuvent revenir régulièrement visiter le château pour découvrir les événements de la saison.

Il constitue l'attracteur principal du SCOT de l'agglomération Thionilloise.

▪ **Le Château des ducs de Lorraine,**

Château du XIème siècle, bâti sur un promontoire rocheux surplombant le bourg et la Moselle. Ce château fut dès le début une des résidences favorites des ducs de Lorraine, qui y séjournèrent fréquemment avec leur cour. Au XVIIème siècle, le château devint une place forte au frontière du royaume de France.

Le château est propriété de la ville de Sierck et sa mise en valeur touristique est gérée par une association.

En 2009, le site a accueilli 18 000 visiteurs environ, en baisse toutefois depuis 2007.

▪ **Musée des mines de Fer de Lorraine.**

Le musée se compose de deux sites et a accueilli également 18 000 visiteurs en 2009 :

- **Le Musée d'Aumetz et d'histoire des mines à puits et de la vie quotidienne des mineurs** : cet ancien site minier (Bassompierre exploitée de 1900 à 1983) offre une plateforme du chevalement qui culmine à 35 mètres.

- **Musée de Neufchef** : le site permet de visiter de galeries de mines avec un parcours souterrains d'un kilomètre. On y trouve également des salles d'expositions et une collection de gros engins. Le lieu peut également accueillir des événements à titre professionnel.

- **Haut fourneau d'Uckange U4** :

Inscrit à l'inventaire des Monuments Historiques, dernier des hauts fourneaux de l'usine à fonte d'Uckange. Ce lieu est aujourd'hui un site patrimonial, témoin des activités sidérurgique qui ont marqué l'histoire et les paysages du territoire. œuvre d'art la nuit grâce à sa mise en lumière et entouré d'un parc paysager, le site intègre aussi une programmation culturelle et artistique. Ouvert en 2007, il comptabilise en 2009, un peu plus de 7 000 visiteurs. Le monument est propriété de la CA du Val de Fensch.

- **Ouvrage du Hackenberg** :

Il s'agit du plus gros ouvrage de la ligne Maginot avec 10 km de galeries souterraines. Ce fort militaire constitue un patrimoine historique attractif puisqu'il accueille plus de 30 000 visiteurs (32 800 en 2009).

- **Village de Rodemack** :

Cette cité médiévale inscrite à l'inventaire des Monuments historiques et classée

parmi les plus beaux villages de France. Elle constitue un point d'intérêt important pour le territoire. On estime, en 2008, la visite de plus de 40 000 visiteurs. En outre, le projet de valorisation autour de la citadelle permettra de renforcer l'attractivité du site.

Les sites touristiques

Le SCOT de l'agglomération Thionilloise ne bénéficie pas de présence d'un grand attracteur, mais plusieurs opportunités existent pour valoriser les pratiques touristiques dans le territoire.

Les principaux sites du territoire restent des points de fréquentation limitée, mais peuvent encourager à la réalisation de courts séjours, en lien avec les grands attracteurs à proximité ou dans le cadre d'une attractivité locale.

Un grand attracteur pouvant profiter à l'attractivité du territoire ?

La fréquentation des sites d'Amnéville en 2009 :

- Thermapolis (centre de remise en forme) : 455 086 entrées payantes;
- Station thermale : 14 795 (curistes 18 jours).
- Snow hall : 198 000;
- Parc zoologique : 626 196.

Site	Visiteurs 2008	Visiteurs 2009
Château de Malbrouck, Manderen	62 336	75 395
Ouvrage du Hackenberg, Vekring	33 391	32 834
Village de Rodemack	40 336	/
Château des Ducs de Lorraine, Sierck-les-Bains	17 165	17 948
Écomusée des mines de fer, Neufchef	20 164	17 967
Musée de la Tour aux Puces, Thionville	10 950	10 571
Château de la Grange et Jardins Prairial, Manom	6 637	6 300

Château de Malbrouck - Manderen

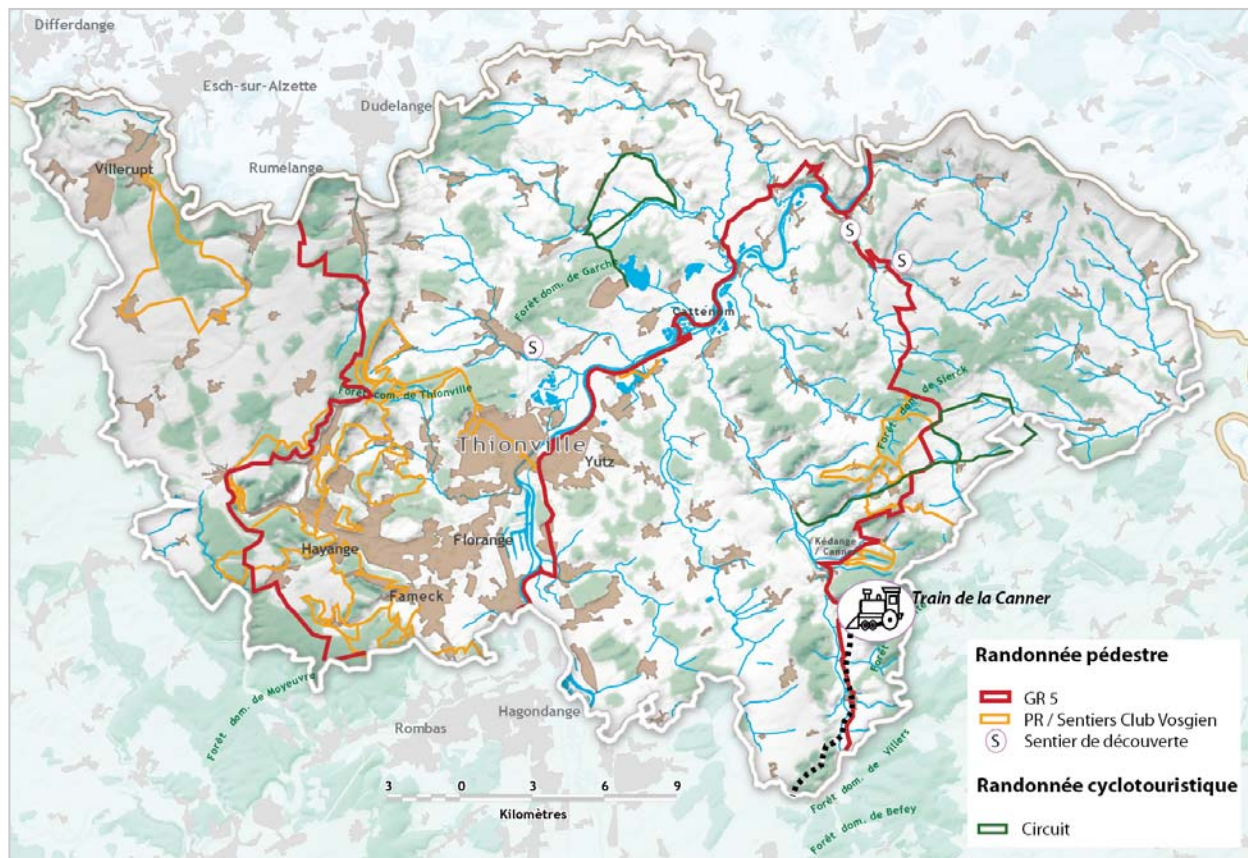
Années	Visiteurs
2009	75 395
2008	62 336
2007	64 029
2006	47 507
2005	155 678
2004	95 689
2003	74 448
2002	90 056
2001	73 852
2000	87 000
1999	85 000
1998	120 000

Château des Ducs de Lorraine - Sierck les Bains

Années	Visiteurs
2009	17
2008	17 165
2007	21 803
2006	21 302
2005	26 254
2004	21 729
2003	22 672

Fréquentation des principaux sites touristiques (sources : fréquentation des sites et manifestations touristiques – ODIT ; SMVT)

Cartographie des liaisons douces principales sur l'ensemble du le territoire du SCOTAT / cartographie pouvant être complétée ultérieurement (sources : CDT Moselle, CA Val de Fensch, CA Portes de France Thionville, Syndicat d'Initiative d'Audun-le-Tiche et CC de l'Arc Mosellan)



LES FILIERES

La perspective d'une plus forte valorisation touristique dans le territoire du SCOT nécessite de préciser les filières et les cibles présentes. Il apparaît que le territoire bénéficie de plusieurs filières, bases sur lesquelles il peut s'appuyer pour faire émerger une stratégie plus globale.

- **Le patrimoine culturel et les sites touristiques** : outre les sites touristiques cités, le territoire renferme de nombreux sites - châteaux, musées, sites naturels, patrimoine rural, qui multiplient les offres de découvertes dans le territoire. A titre d'illustration, le site internet du Comité départemental du tourisme recense 69 lieux de visites.

On peut noter également la structuration d'une offre culturelle de qualité, notamment événementielle. On relève entre autres, le festival de cinéma italien de Villerupt de portée internationale, atteignant 40 000 entrées ; le festival mosellan Jeux de jardin (performances artistiques dans les jardins du département) ; le Centre Dramatique National de Thionville (Nord Est Théâtre - NEST) et les autres équipements culturels du territoire qui confèrent au territoire un accès à une offre différenciée.

Notons aussi la présence du réseau « Jardins sans limites » dans le territoire. Ce réseau se compose de 20 jardins thématiques en Moselle (jardins

historique ou créations contemporaines). Dans le territoire du SCOT, le jardin des prairiales au Château de la Grange à Manom intègre ce réseau : il s'agit d'un jardin contemporain qui reprend l'emprise de celui du XVIIIème et lié au jardin de Perl en Allemagne (jardin baroque). Il existe plusieurs autres parcs ou jardins dans le scotat.

- **Le tourisme de mémoire, autour des sites industriels et militaires.** Les sites de valorisation de l'histoire et de l'identité du territoire sont importants et permettent d'offrir des éléments de curiosité variés, pédagogiques qui sont des atouts pour le développement du tourisme familial.
- **Le patrimoine religieux, avec différentes églises ou calvaires qui renforcent l'intérêt touristique des secteurs ruraux.**
- **Activités et zones de loisirs** : le territoire offre différents sites pour la pratique d'activités de loisirs et sportifs, avec une place particulière des loisirs nautiques et du tourisme fluvial : ports et haltes fluviales, base nautique de Basse Ham, base de loisirs du lac de Mirgenbach...

En outre, la CA Portes de France-Thionville prévoit dans son Projet de Territoire (2007), la réalisation d'un

grand équipement sportif, dédié à l'événementiel. Il se localiserait dans la zone dite du « triangle autoroutier » à la pointe de l'Espace Cormontaigne (accessibilité et visibilité). L'agglomération porte également un projet de création d'un port de plaisance sur la Moselle à Basse Ham.

- **La gastronomie et la restauration** : le territoire s'inscrit dans le réseau Moselle Gourmande. En outre, grâce à l'AOC vin de Moselle, le territoire bénéficie d'un atout supplémentaire pour développer le tourisme gastronomique.
- **Le patrimoine naturel** : la richesse naturelle et paysagère du SCOTAT se matérialise aussi par ces sites naturels, bois, pelouses calcaires, prairies humides, vallons et coteaux avec leurs intérêts écologiques spécifiques. On note la présence de deux réserves naturelles :
 - **Réserve naturelle de Montenach**, amphithéâtre naturel, 6 entités pour une surface totale de 107 hectares. Sentier découverte de 3,5 km.
 - **Réserve naturelle géologique de Hettange Grange** : ancienne carrière de Grès de l'époque gallo-romaine, lieu de référence de l'étage géologique de l'Hettangien, flore et faune variées, un circuit balisé avec panneaux illustrés, maison de l'Hettangien.

Le territoire dispose, en outre, d'un réseau de sentier pédestres et cyclistes riches (cf. EIE, chapitre les liaisons douces) permettant la découverte des paysages et des différents espaces du SCOT de l'agglomération Thionvilloise. Le Chemin de la Moselle, voie verte longeant la Moselle constitue un axe très attractif, un point fort pour la pratique du tourisme vert et du tourisme de proximité.

Ces filières révèlent un positionnement clair du tourisme dans le SCOT de l'agglomération Thionvilloise : ils valorisent le territoire et renforcent la qualité de son cadre de vie.

Le SCOT de l'agglomération Thionvilloise est tourné vers un tourisme de charme, un tourisme vert et de loisirs. Le territoire, pour le moment, ne bénéficie pas d'un positionnement touristique favorable au développement d'une économie touristique en tant que telle. Mais, il présente des atouts paysagers et naturels, un positionnement entre Luxembourg et Metz et un renouveau de son attractivité résidentielle, qui soutiennent sont attractivité et entraînent une modification de son image. Le tourisme apparaît ainsi comme un des outils pour travailler sur l'image et la qualité du territoire.

Plusieurs leviers apparaissent possibles :

- Les atouts paysagers ;
- La valorisation des complémentarités entre les différents secteurs et filières.

Ainsi, il s'agit en premier lieu de valoriser la qualité des paysages et des cadres de vie, en incitant au développement du tourisme vert et de charme.

En complément, le territoire peut jouer plusieurs cartes afin de spécifier son offre :

- Tourisme industriel,
- Tourisme militaire,
- Loisirs et nature,
- Gastronomie et œnologie.

Ces spécificités s'inscrivent dans une stratégie de développement d'un tourisme vert, un tourisme de découvertes, pouvant être relayé par des formes d'hébergement ruraux et de charme.

En surcroît, il convient d'interroger les capacités et la volonté du territoire à développer un tourisme qui contribuerait davantage au développement économique, plus créateur de richesse et d'emplois. Derrière se pose alors le lecteur du développement d'infrastructures touristiques de plus grande ampleur (sites et hébergements).

LA CAPACITÉ EN HÉBERGEMENTS

Le SCOT de l'agglomération Thionvilloise dispose d'une capacité d'accueil de 6 000 lits touristiques environ, soit 2 % de l'offre régionale et 8 % de l'offre départementale.

Cette offre se répartit de la manière suivante :

- 48% en résidences secondaires ;
- 28 % en camping ;
- 21 % en hôtel ;
- 4 % en gîtes en meublés touristiques.

Elle se situe pour un tiers dans la CA Portes de France-Thionville et pour un autre tiers dans la CC de l'Arc Mosellan.

Le SCOT de l'agglomération Thionvilloise présente une faible capacité en hébergements touristiques. Cela se traduit par une valorisation marchande encore fragile de ces atouts touristiques.

Offre en hébergements touristiques (résidences secondaires, campings, hôtels) (sources : Insee- 2010)

Hébergement	SCOT	Part de la Lorraine	Part de la Moselle	CA du Val de Fensch	CC de L'Arc Mosellan	CC des Trois Frontières	CA Portes de France-Thionville	CC de Cattenom et environs	CC du Pays Haut - Val d'Alzette	Moselle	Lorraine
Nombre de résidences secondaires	577	1,5%	6,6%	80	81	132	152	82	50	8 699	37 465
<i>Capacité en lits touristiques (x5)</i>	<i>2 883</i>	1,5%	6,6%	399	407	659	762	408	248	43 494	187 323
Nombre de Campings	5	3,2%	10,6%	0	2	2	1	0	0	47	157
Nombre d'Emplacements	553	3,3%	8,1%	0	379	134	40	0	0	6 822	16 710
<i>Capacité en lits touristiques 2010 (x3)</i>	<i>1 659</i>	3,3%	8,1%	0	1 137	402	120	0	0	20 466	50 130
Nombre d'hôtels	18	4,3%	14,5%	1	2	1	12	1	1	124	422
Nombre de chambres	618	4,6%	12,4%	30	55	13	498	14	8	4 983	13 385
<i>Capacité en lits touristiques 2010 (x2)</i>	<i>1 236</i>	4,6%	12,4%	60	110	26	996	28	16	9 966	26 770
Capacité d'hébergement (hors gîtes)	5 778	2,2%	7,8%	459	1 654	1 087	1 878	436	264	73 926	264 223

Hébergement	CC de L'Arc Mosellan	CC des Trois Frontières	CA Portes de France-Thionville	CC de Cattenom et environs	SCOT
Gîtes	7	9		3	19
<i>Nombre de chambres</i>	18	20		7	45
Chambres d'hôtes	2	2	1	3	8
<i>Nombre de chambres</i>	7	6	5	9	27
Meublés touristiques		17		1	18
<i>Nombre de chambres</i>		47		4	51
Capacité d'hébergement	42	142	10	30	224

Offre en hébergements touristiques (gîtes, chambres d'hôtes, meublés touristiques) (sources : Syndicat Mixte de Valorisation touristiques des Trois frontières - 2010)

Plusieurs cibles sont mises en avant par les acteurs locaux afin de travailler au renforcement de l'hébergement touristique. L'attractivité du territoire se compose avant tout d'une clientèle de proximité, pour des courts séjours de une ou deux nuitées. Ainsi, on distingue, les besoins

- de gîte meublés et chambre d'hôtes, en faveur du développement d'un tourisme de charme, un tourisme vert et de découverte.
- Le passage de nombreux cyclistes (piste le long de la Moselle) encourage à une réponse ciblée en offre en hébergement à Thionville, où la fermeture de l'auberge de jeunesse crée un manque pour les touristes itinérants.
- Enfin, le tourisme de charme pour lequel le territoire semble favorablement positionné (gastronomie, jardins, châteaux) incite à la création d'une offre de qualité supérieure. Un projet existe à Montenach d'un hôtel SPA haut de gamme.

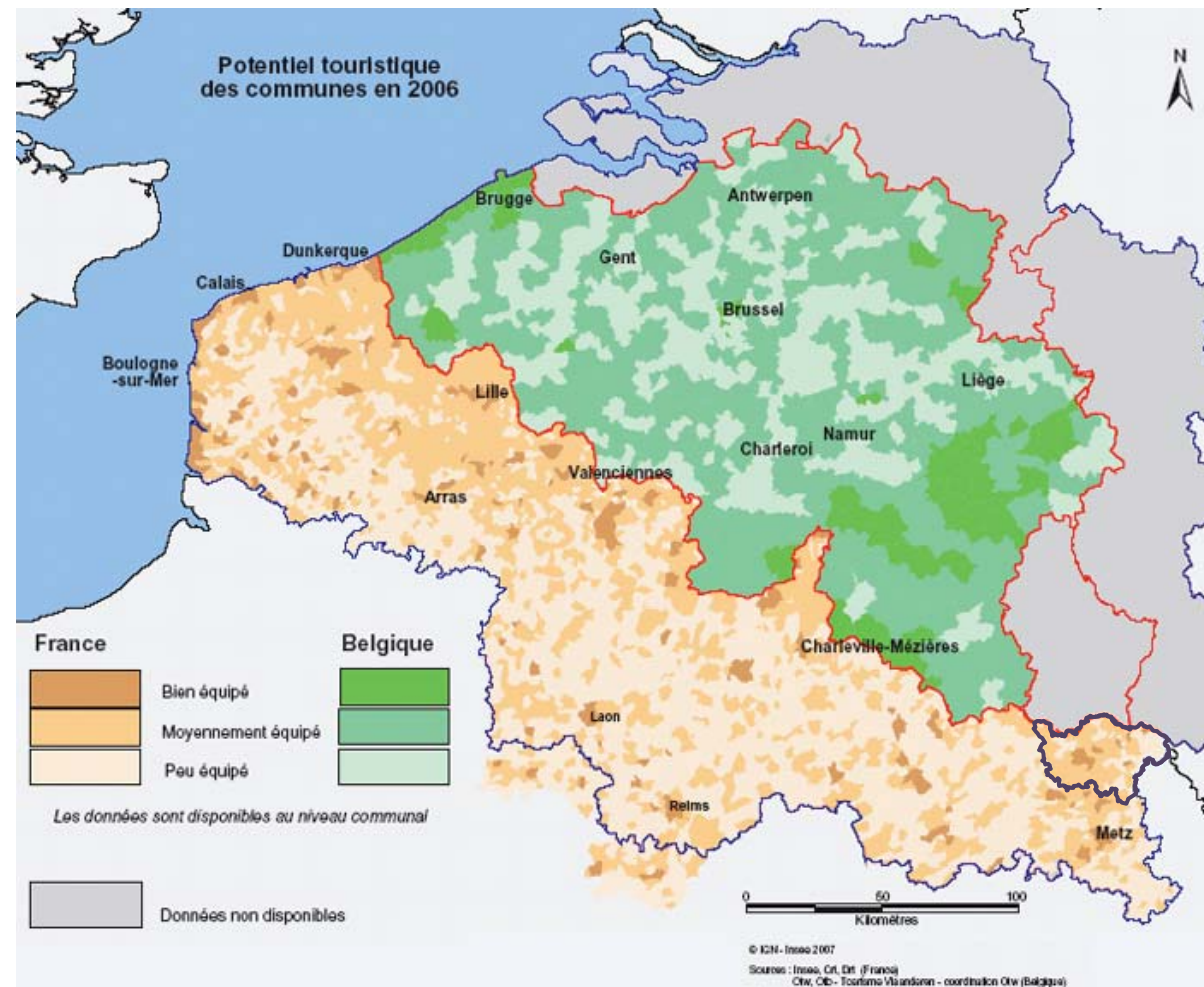


Schéma départemental du tourisme 2008-2012

Le conseil général poursuit des actions en faveur du tourisme en direction :

- La construction et l'animation de filières qualité dans les domaines de la restauration, de l'accueil et de l'hébergement ;
- La mise en valeur de grands sites patrimoniaux et de jardins ;
- L'amélioration du cadre de vie.

Le département entend capitaliser les avancées récentes mise en service de la LGV est, l'ouverture du Centre Pompidou, l'implantation de Centres Parcs, et bénéficier des évolutions des pratiques et des consommations touristiques (développement durable).

Il a défini trois axes de développement pertinents :

- Le soutien à la promotion et la commercialisation de l'offre touristiques de la Moselle ;
- Le soutien au développement et à la qualification de l'offre ;
- Le renforcement des partenariats

Schéma régional touristique 2007- 2012

- **La stratégie régionale du tourisme et des loisirs se fixe 4 objectifs stratégiques :**

- Développer l'attractivité de la Lorraine en se concentrant sur quelques pôles forts ;
- Améliorer la compétitivité de l'économie touristique régionale ;
- Ouvrir l'offre touristique lorraine à l'ensemble des publics ;
- Faire évoluer l'organisation touristique pour une plus grande efficacité.

- **Les axes de travail et chantiers à mettre en œuvre :**

- faire émerger deux destinations de courts séjours urbains sur Metz et Nancy ;
- développer une offre de loisirs quatre saisons sur le Massif des Vosges ;
- accompagner le développement des communes thermales ;
- mettre en place un plan de communication touristique pour nourrir la marque Lorraine ;
- inciter au renforcement de l'offre de tourisme de mémoire militaire et industrie ;
- améliorer la qualité dans les hébergements et sites ;
- inciter au développement des nouvelles offres d'hébergements de qualité et hébergements groupés ;
- renforcer les outils technologiques d'information touristique et d'aide à la mise en marché ;
- développer des produits touristiques d'itinéraires de découverte et de randonnée pédestre ;
- accompagner le développement de produits typés autour de la gastronomie et des jardins ;
- accompagner le développement de la prise en compte des clientèles présentant des besoins spécifiques d'accessibilité ;
- le tourisme associatif à vocation sociale ;
- base de loisirs de niveau régional ;
- interventions publiques.

LE TOURISME : LES ATOUTS DU TERRITOIRE

Le territoire dispose de différents atouts pour travailler sur le tourisme :

- **Une structuration des acteurs** qui se renforcent et se compose des entités suivantes :
 - Au niveau régional : le Comité Régional du Tourisme, le Conseil Régional et la Fédération régionale des Office du tourisme et syndicat d'initiatives ;
 - Au niveau départemental : le Conseil Général et le Comité Départemental du Tourisme ;
 - Au niveau du SCOT de l'agglomération Thionilloise, on compte 4 Office du Tourisme (OT) et un syndicat d'initiatives (SI) : OT de Thionville, du Val de Fensch, communautaire de Rodemack communautaire du Pays de Sierck, SI d'Audun-le-Tiche. Le Syndicat Mixte à Vocation Touristique (S.M.V.T.) des Trois Frontières fédère les différentes actions en faveur du tourisme à l'échelle du SCOT.
- **Des projets de renforcement de l'offre touristique, avec entre autres :**
 - **Des projets transfrontaliers** : études de valorisation de la rivière Moselle ; développement du cyclo-touristique transfrontalier...
 - **Aménagement d'un port de plaisance sur la Moselle à Basse**

Ham. Visant le développement du tourisme fluvial des sports et des loisirs nautiques, le projet comporte la création d'un port ouvert de 90 anneaux dont la mise en service est prévue en 2013. Ce projet s'intègre dans une perspective de création d'une véritable zone touristique dédiée aux loisirs.

- **La valorisation et la restauration de la Citadelle de Rodemack** : projet global comprenant la réalisation d'un parcours découverte, avec la mise en valeur du monument, la création d'un jardin, d'un restaurant, d'une aire de spectacle, d'un espace séminaire.
 - **Le renforcement du positionnement touristique Sierck** autour du château et de la Moselle.
 - **La création d'une Maison de la nature à Monténach ;**
 - ...
- **La présence d'une agglomération offrant les aménités urbaines et desservie par le TGV.**

Les fragilités portent sur le niveau d'offre en hébergements touristiques et l'absence d'un grand attracteur. Cela appelle à plusieurs réponses qui pourront être au cœur de la stratégie touristique du territoire :

- L'identification de la destination touristique que représente le territoire, en ciblant les clientèles et le type de tourisme souhaité.
- La création d'hébergements touristiques répondant à ces cibles ;

- L'amélioration des articulations entre les différents secteurs et filières touristiques présentes.

D'ores et déjà, il est possible de tracer les grandes lignes possibles de cette stratégie. Les atouts en faveur d'un tourisme vert et de charme nécessitent de travailler à un hébergement de type chambres d'hôtes, mais aussi à une offre hôtelière de haut de gamme. La mise en réseaux en cours de l'offre à l'échelle du SMVT des Trois Frontières pourra poursuivre la valorisation des filières complémentaires : tourisme industriel, tourisme militaire, tourisme de charme. Cela passera par la création de produits touristiques et l'inscription dans des parcours, pouvant intégrer en outre un partenariat à l'échelle des autres secteurs d'attractivité touristique de Moselle.

Le tourisme apparaît dans le SCOT de l'agglomération Thionilloise comme un soutien à l'économie présentielle, dans le cadre du renforcement de l'attractivité du territoire et d'une politique de développement de la culture et des loisirs. Le levier du cadre de vie apparaît essentiel dans la perspective d'un renforcement de la place du tourisme.

Les enjeux du développement du tourisme réside dans un travail sur l'image du territoire afin qu'il soit davantage identifié comme destination touristique, valoriser la qualité des paysages et des cadres de vie, en incitant au développement du tourisme vert et de charme.

Le diagnostic du tourisme (issu des entretiens réalisés et de l'audit d'expert)

FORCES	FAIBLESSES
<ul style="list-style-type: none">• Des voies d'accès nombreuses et diversifiées permettant de lier le territoire à d'importants bassins émetteurs (Allemagne, Luxembourg, Lorraine, Champagne Ardennes) : 2 aéroports à proximité, TGV, routes, fluvial, cyclable• Une offre d'hébergement qui présente des bons taux d'occupation (surtout grâce au tourisme d'affaires)• Des points d'ancrage touristique à rayonnement régional, au-delà des frontières françaises• Des axes de valorisation touristiques innovants et différenciants en capacité de faire parler du territoire (Hauts Fourneaux U4, programmation culturelle de Malbrouck)• Un axe touristique et paysager structurant le long de la Moselle• Une offre de restauration et de produits de terroir de qualité• 3 EPCI ont pris la compétence tourisme• Le Conseil Général : un partenaire mobilisé dans l'accompagnement des projets touristiques	<ul style="list-style-type: none">• Un déficit d'image touristique (le territoire étant principalement associé à un bassin industriel)• Une faible « culture touristique », tant des élus que de la population• Une offre touristique insuffisamment mise en réseau pour retenir les visiteurs présents sur les sites phares• Une capacité d'hébergement insuffisante en particulier pour faire face aux besoins du tourisme d'affaires et au potentiel de développement du tourisme d'agrément• Des initiatives touristiques insuffisamment coordonnées entre les acteurs et des territoires ; des moyens d'actions dispersés entre les offices de tourisme et le Pays• Une offre touristique absente sur les portails institutionnels des EPCI.

Audit d'expert...

- Malgré des atouts indéniables en matière de patrimoine et de sites culturels, le territoire ne peut aujourd'hui pas se suffire à lui-même au plan touristique.
- Car si quelques sites du territoire attirent un nombre important de touristes et d'excursionnistes (Malbrouck, Rodemack, Hackenberg, U4), ceux-ci peinent à retenir les visiteurs dans le cadre d'un séjour, ou même à les faire rayonner vers les autres sites du SCOTAT.

Typologie des clientèles prioritaires

Cette faible « consommation touristique » du territoire amène à réfléchir aux typologies de clientèles qui présenteraient un potentiel de développement le plus important à court terme :

- **La clientèle des « sites phares hors-territoire »** (Metz-Pompidou, Pôle Ludique d'Amnéville, Center-Parcs à Hattigny), **qu'il faudrait réussir à faire venir sur le territoire du SCOTAT,**
- **La clientèle captive des sites du territoire** (Rodemack, Malbrouck, Chemin de Moselle, Hackenberg, Mine de Fers, U4, etc... et demain TERRA Lorraine), **qu'il faudrait faire rayonner davantage sur le territoire et consommer d'autres sites / activités / prestations,**
- **La clientèle itinérante,** de passage sur le territoire (en voiture, camping-cars, vélo), **qu'il faudrait inciter à s'arrêter et rester davantage sur le territoire,**
- Sans oublier **les habitants et résidents secondaires,** dont il faudrait pouvoir **développer la consommation** de leur territoire et **en faire des prescripteurs de la destination.**

Stratégie potentielle et différenciée par type de clientèles

Le présent tableau qualifie les axes stratégiques possibles pour capter les typologies de clientèles identifiées précédemment.

Segments	Objectifs spécifiques	Stratégie à déployer/ Offre à développer
La clientèle des « sites phares hors-territoire » (Metz-Pompidou, Center-Parcs, Amnéville)	<ul style="list-style-type: none"> - Convaincre cette cible de venir dans le Thionvillois en proposant une offre de découverte et des lieux de visite complémentaires 	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Proposer une offre complémentaire à la visite du site phare (tourisme vert, industriel, évènementiel, un hébergement / restaurant qualitatif qui constitue un élément d'attractivité à lui seul) ▶ Actions de partenariat à monter avec les sites hors-territoire (monter une offre de packages thématiques innovants)
La clientèle captive des sites phares du territoire (Rodemack, Malbrouck, Chemin de Moselle, Hackenberg, Mine de Fers, U4, ... et demain : TERRA Lorraine)	<ul style="list-style-type: none"> - Les inciter à rester plus longtemps, à consommer d'autres sites et prestations du territoire en structurant une offre plus complète autour des sites « portes d'entrée » 	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Créer une chaîne de valeur touristique autour des sites phares du territoire : accueil, signalétique, produits combinés, mise en réseau des sites autour d'une thématique à définir (Fer, Guerre, Vert...) ▶ Moderniser et adoucir l'image des sites et des thématiques dominantes par une programmation culturelle contemporaine ▶ Anticiper les besoins des clientèles touristiques drainées par le projet TERRA Lorraine (tourisme d'affaires, tourisme d'accompagnants...)
La clientèle de transit sur le territoire (vélo, camping cars, voiture)	<ul style="list-style-type: none"> - Susciter la curiosité et les faire rester - Satisfaire les besoins « fonctionnels » (aires de services aménagées...) et « émotionnels » (cadre paysager, gastronomie...) - Positionner le territoire vis-à-vis des clientèles étrangères limitrophes comme « La France à proximité » 	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Cibles à conquérir à travers : <ul style="list-style-type: none"> - une offre très qualitative (hébergements de charme produits du terroir/restauration, jardins...) - une signalétique performante, pensée de manière coordonnée entre tous les territoires situés le long des axes de transit - un outil internet / mobile performant
Habitants et propriétaires de résidences secondaires	<ul style="list-style-type: none"> - Développer la consommation sur leur territoire - En faire des prescripteurs de la destination 	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Besoin de transformer le regard des habitants sur un territoire confronté à de grandes difficultés économiques, pour positiver les perceptions (effet miroir) : <ul style="list-style-type: none"> - Animations, - Actions d'ambassadeurs du territoire

Les enjeux

Un enjeu de structuration de l'offre touristique autour des sites portes d'entrée

Les équipements touristiques existants et en devenir doivent être conçus et développés de telle sorte qu'ils retiennent les visiteurs et qu'ils fassent rayonner le territoire (retombées socioéconomiques, image, notoriété, dynamisation locale) :

- Créer autour de ces sites une **chaîne de valeur touristique** performante pour guider les touristes dans leur découverte du territoire (accueil in situ, signalétique, mobilité, guidage, m-tourisme, offre d'hébergement et de restauration « connectée » au site, etc),
- Inscrire ces sites dans une **offre touristique thématique et packagée** (rayon de 2 h) qui dépasse les frontières administratives du territoire, par exemple :
 - Hackenberg-Maginot,
 - Uckange U4-Musée des mines de fer-Rumelange au Luxembourg,
 - Musée des Cheminots à Rettel-Parc Industriel et Ferroviaire du Fond-de-Gras.

Cette structuration de l'offre suppose de **lier le tourisme aux autres composantes** du développement local de telle sorte qu'il joue un rôle de levier sur le plan économique, social et en termes d'aménagement territorial:

- Tourisme et vitalisation des bourgs ruraux : commerces, animation,
- Tourisme et embellissement du cadre de vie, en tant que facteur d'attractivité pour des nouveaux habitants et pour des entreprises susceptibles d'investir sur le territoire,
- Tourisme et migrations humaines, pour accompagner les échanges et les complémentarités nécessaires en entre bassins de vie/de travail/de loisirs.

Un enjeu de mise en réseau des acteurs et des projets

Dans sa vision du développement touristique, le Thionvillois doit **s'ouvrir à des territoires voisins** (français et étrangers), à la fois pour compléter son offre touristique et bénéficier d'un effet de réseau.

Cette mise en réseau concerne :

- les **axes de déplacement doux** (fluvial, cyclables), de/vers l'Allemagne et le Luxembourg, sur terre/sur l'eau/le long de l'eau,
- les **sites de visite autour de thématiques fortes** : médiéval,

militaire, industriel, tourisme vert/parcs et jardins, oenotourisme,

- les **structures en charge de l'aménagement et de la promotion du territoire** (EPCI et Offices de tourisme) pour une meilleure coordination des projets

Un enjeu de positionnement autour de la thématique des « frontières »

Le territoire du SCOTAT est marqué par la notion de frontières, tant dans **sa dimension physique** (limites géographiques et politiques de 3 pays européens rivièr Moselle), que dans **sa dimension historique** (ligne Maginot).

Une piste de positionnement crédible et déclinable dans le champ touristique, pourrait s'articuler autour de la **notion de « frontières » dans l'Europe et le monde contemporain** : la proximité de Schengen, lieu de signature du traité européen qui consacre « un espace de liberté, de sécurité et de justice », l'axe Moselle comme lien entre la France au Luxembourg, le projet Terra Lorraine rapprochant les entreprises et savoir-faire français et chinois... tout un **ensemble de témoignages modernes sur la question des frontières** : géo-physique, humaine, commerciale etc.

Annexe : Préfiguration du diagnostic touristique à l'échelle du SCOTAT (2010).

Différentiel de croissance de l'emploi salarié par secteur (1993 – 2009 selon la NAF A38)

(Source : UNIStat, Pôle Emploi)

	Variation réelle de l'emploi	Variation théorique de l'emploi	Effet local
Industries extractives	-148	-311	-163
Fabrication de denrées alimentaires, de boissons et de produits à base de tabac	-1	-132	-131
Fabrication de textiles, industries de l'habillement, industrie du cuir et de la chaussure	-13	-2	11
Travail du bois, industries du papier et imprimerie	-64	-138	-74
Cokéfaction et raffinage	-114	-354	-240
Industrie chimique	-54	-62	-8
Industrie pharmaceutique	0	0	0
Fabrication de produits en caoutchouc et en plastique ainsi que d'autres produits minéraux non métalliques	-67	-239	-172
Métallurgie et fabrication de produits métalliques à l'exception des machines et des équipements	-1669	-5331	-3662
Fabrication de produits informatiques, électroniques et optiques	-118	-295	-177
Fabrication d'équipements électriques	-170	-622	-452
Fabrication de machines et équipements n.c.a.	-104	96	<u>200</u>
Fabrication de matériels de transport	-66	390	<u>456</u>
Autres industries manufacturières ; réparation et installation de machines et d'équipements	-218	182	<u>400</u>
Production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné	0	68	68
Production et distribution d'eau ; assainissement, gestion des déchets et dépollution	293	285	-8
Construction	826	-486	-1312
Commerce ; réparation d'automobiles et de motocycles	1303	819	-484
Transports et entreposage	894	-146	-1040
Hébergement et restauration	664	637	-27
Edition, audiovisuel et diffusion	12	24	12
Télécommunications	0	22	22
Activités informatiques et services d'information	311	-10	-321
Activités financières et d'assurance	84	220	<u>136</u>
Activités immobilières	42	-131	-173
Activités juridiques, comptables, de gestion, d'architecture, d'ingénierie, de contrôle et d'analyses techniques	630	587	-43
Recherche-développement scientifique	1	0	-1
Autres activités spécialisées, scientifiques et techniques	27	366	<u>339</u>
Activités de services administratifs et de soutien	1707	747	-960
Administration publique	-25	-278	-253
Enseignement	157	128	-29
Activités pour la santé humaine	349	474	125
Hébergement médico-social et social et action sociale sans hébergement	1217	1192	-25
Arts, spectacles et activités récréatives	171	321	<u>150</u>
Autres activités de services	193	406	<u>213</u>
Total	6046	-1573	-7619

L'analyse structurelle - résiduelle

L'analyse structurelle - résiduelle vise à isoler ce qui dans l'évolution de l'emploi est dû à la structure productive de ce qui est dû à des facteurs locaux. Elle consiste à multiplier pour chaque secteur économique (réparti en 38 postes selon la NAF38) les effectifs du SCOT en 1993 par le taux de croissance nationale de ce secteur sur la période considéré (ici 1993-2009). On obtient ainsi une « variation théorique de l'emploi », c'est-à-dire l'évolution de l'emploi du SCOT s'il avait connu pour chaque secteur les taux de croissance nationaux. La différence avec la variation réelle (observé) correspond donc à ce qui n'est pas explicable par les tendances d'évolution nationales de chaque secteur, donc ce qui est dû à des éléments propres, spécifiques au territoire.

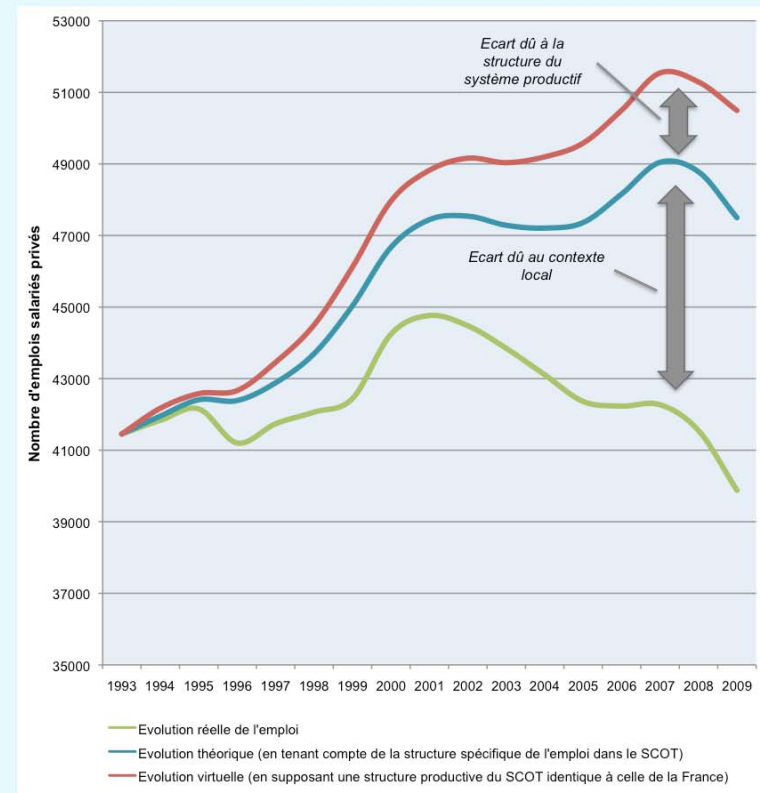
Il ressort de cette analyse que si **l'emploi du SCOT a souffert et continue à souffrir, de sa structure productive** - de sa spécialisation dans des secteurs globalement peu porteurs (l'industrie en général) - **il a également été désavantagé, au-delà de ce désavantage structurel, par des facteurs propres au territoire** parmi lesquels on peut citer comme prépondérant :

- **Les difficultés spécifiques de la sidérurgie continentale**, qui pèse lourdement au regard de l'importance direct de ce secteur dans l'emploi du SCOT, et des emplois indirects et induits qu'il génère.
- **La relative faiblesse, au regard des tendances nationales, de la dynamique démographique** – malgré la reprise – qui présentent des effets importants sur plusieurs secteurs économique, notamment la construction ou encore le commerce de détails, deux secteurs d'activité qui ne progressent que plus faiblement que le rythme national.
- Porté en partie par des avantages fiscaux, **la concurrence étrangère**, notamment luxembourgeoise, pour la création d'entreprises dans les secteurs tertiaires qualifiés porteurs, mais aussi pour le commerce.

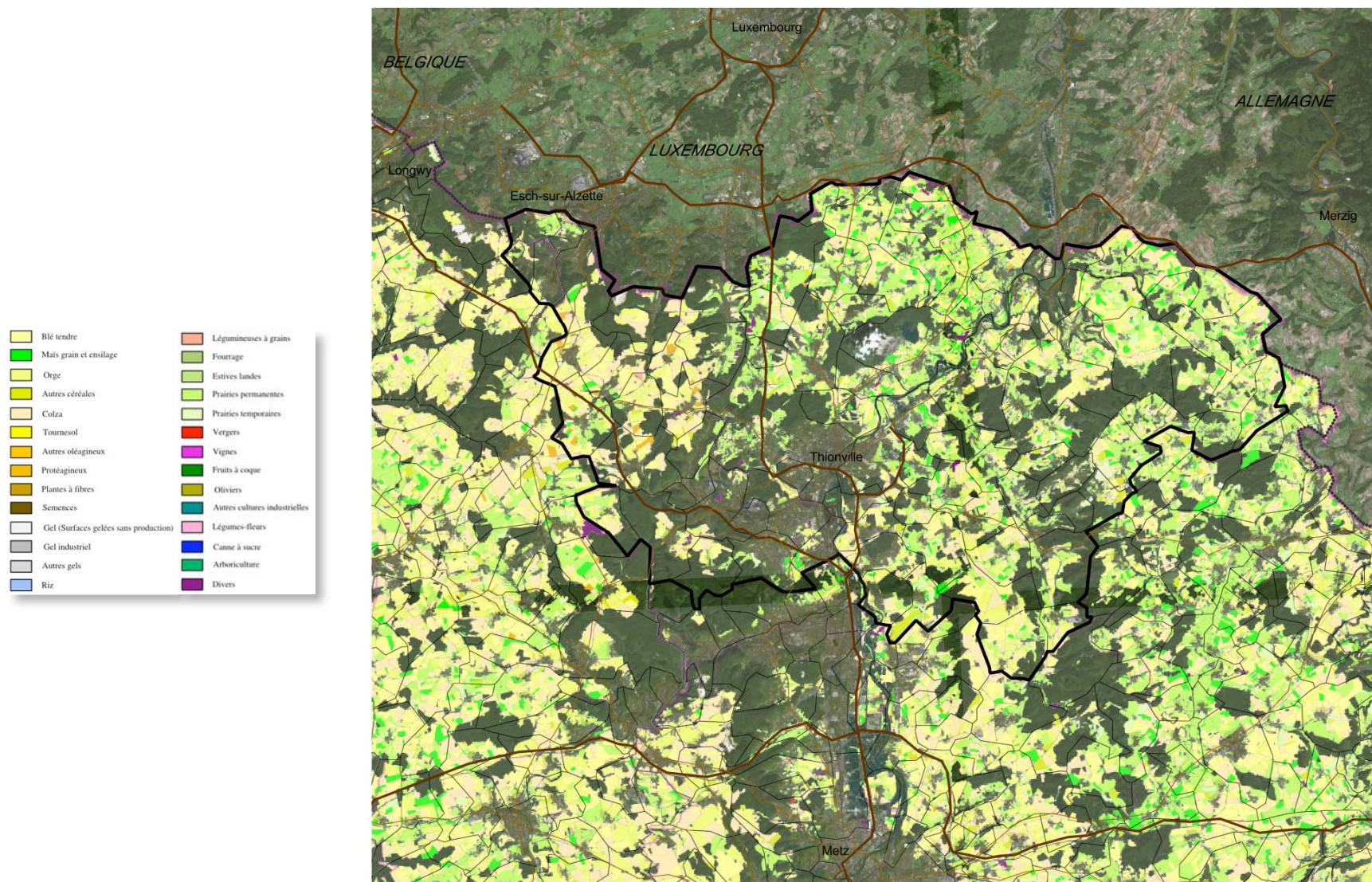
A l'inverse, **la présence de synergie dans l'industrie** participe aux performances spécifiques de certains secteurs industriels.

Evolution réelle et théorique de l'emploi salarié privé du SCOT (1993-2009)

(Source : UNIStat, Pôle Emploi)



Usages agricoles des sols en 2009
(Source : RGP2009/Géoportail)



L'AGRICULTURE

La chambre d'agriculture a réalisée une étude agricole – SCOT arrondissement Thionville, en aout 2011, qui se trouve annexée à ce livret.

Si l'agriculture dispose d'un poids importants en termes paysagers, environnementaux et d'occupation des sols (cf. Cahier II et III), **son poids économique est en revanche plus modeste** : le secteur agricole⁷ dans son ensemble compte seulement 600 emplois en 2007 sur le territoire, soit moins de 1% de l'emploi total du SCOT.

De fait, le territoire est globalement moins agricole que d'autres espaces de la Moselle, en raison du sillon lorrain de développement urbain et industriel, mais aussi d'une part de surface agricole utile (SAU) moindre dans les espaces ruraux, notamment du fait de la présence des forêts.

Sur le plan cultural, **la côte de Moselle scinde le territoire en deux**, avec, à l'ouest, une prédominance des grandes cultures qui se traduit par une taille moyenne des exploitation élevés (supérieur à 120 ha en 2000, date du dernier recensement agricole⁸), tandis que les prairies - en

alternance avec des cultures - sont plus présent à l'ouest du territoire (cf. carte page ci-contre).

Globalement, presque 28% des exploitations du secteur agricole (cf. tableau page suivante) ont pour principale activité la **culture de céréales ou d'oléagineux**, 29% **la production animale** (assez diverse même si l'élevage de bovins prédominent nettement), et 32% associe **la culture et l'élevage**.

Localement, **des productions spécifiques émergent**, notamment la viticulture à Contz-les-Bains, Haute-Kontz et Sierck-les-Bains (AOC Moselle), ainsi que la production de fruits à l'est du territoire.

L'agriculture du territoire doit aujourd'hui faire face à un certain nombre d'enjeux :

- **Les pressions de l'urbanisation**, qu'elles se traduisent par des conflits d'usages entre les fonctions productives traditionnelles et les fonctions résidentielles et récréatives de l'espace, des difficultés d'accès aux terres, un morcellement des espaces agricoles ou une consommation importante d'espaces préalablement dévolus à l'agriculture.

Cet enjeu prend un caractère tout particulièrement fort aujourd'hui, au regard de l'importance des développements résidentiels récents d'une part, de la **présence d'une**

agriculture périurbaine autour du pôle Thionvillois notamment, d'autre part. La préservation de l'agriculture périurbaine constitue un enjeu important pour la fonction économique qu'elle remplit (développement d'autres activités agricoles, valorisation des produits et circuits courts –vente sur éventaires, création d'emplois, rencontre habitants-exploitants)

Ainsi, si la SAU n'avait que très faiblement diminué entre 1988 et 2000 (de seulement 80 ha), des données plus récentes sur la consommation d'espace suggèrent, en conséquence des développements résidentiels, des ponctions sur les terres agricoles beaucoup plus importantes, qui se spatialisent dans des zones de pressions fortes sur l'agriculture (cf. Cahier III) ;

- Joints à l'évolution de la demande des consommateurs (recherche de produits agricoles de proximité, « d'authenticité »), les développements démographiques et la proximité de bassins de consommation importants à proximité créent cependant aussi **des opportunités de diversification** pour la filière agricole, et ce alors que les incertitudes liés à la réforme de la PAC leur donnent plus d'intérêt.

⁷ Outre les cultures, l'élevage, la chasse, la pêche et la sylviculture, ce secteur comprend, selon l'INSEE, les services annexes à l'agriculture et à l'aménagement des paysages.

⁸ Les premiers résultats du nouveau recensement agricole, effectué de septembre 2010 à avril 2011, ne seront disponibles qu'au second semestre 2011.

- Dans ce contexte, outre un éventuel développement de filières spécifiques peu représentées sur le territoire (maraîchage, activités équinés, etc.), cette diversification pourra également se faire vers des **activités de services et de transformation**, aujourd'hui assez peu présentes sur le territoire (circuits courts et ventes directs, accueil à la ferme, transformation de produits) et étant par ailleurs à même de se nourrir et d'accompagner un essor du tourisme.

Vers une labellisation accrue des productions agricoles locales

Enfin, la rencontre d'une demande croissante des consommateurs en produits de qualité, issus de l'agriculture locale, et de la nécessité des agriculteurs et artisans des différentes filières de bouche à se structurer et à être reconnus concourt à la valorisation des productions typiques, issues du terroir mosellan.

Actuellement, le territoire est totalement couvert par les **deux aires de productions sous IGP** (Indication Géographique Protégée) :

- la bergamote de Nancy
- les mirabelles de Lorraine,

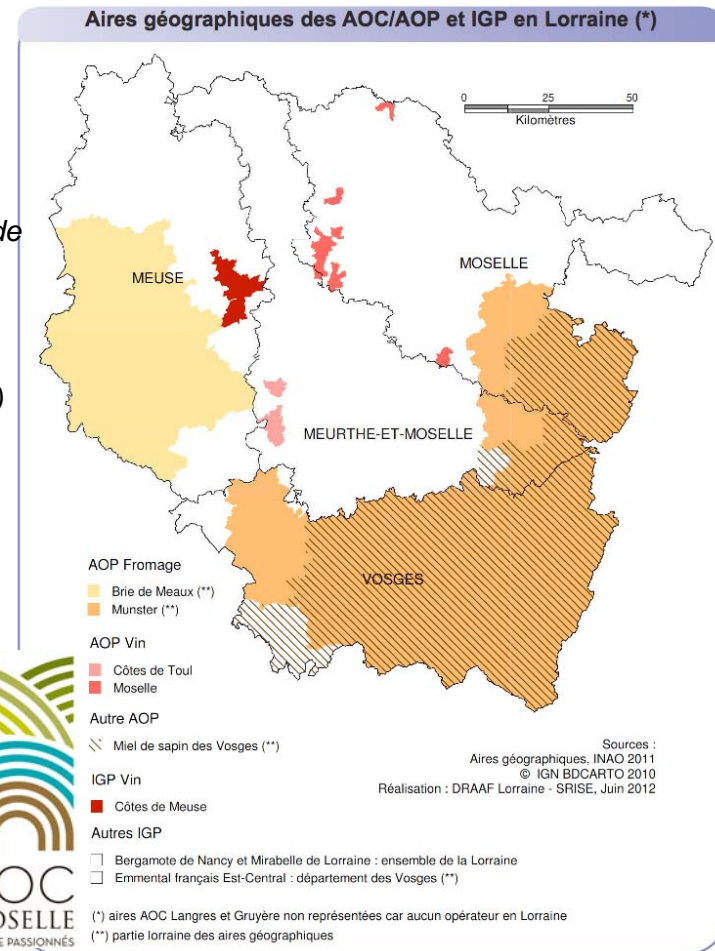
mais est également le support de l'**aire géographique de l'AOR** (Appellation d'Origine Réglementée) **Mirabelle de Lorraine** (eau de vie).

Pour cette même production, **l'AOC est également revendiquée** localement (Appellation d'Origine Contrôlée).

Enfin, les productions viticoles, très spécifiques au terroir et au paysage du Pays Sierckois, bénéficient d'une labellisation **AOC/AOP Moselle** (Appellation d'Origine Protégée). Les viticulteurs du secteur sont en outre engagés dans une démarche de hiérarchisation qualitative de leurs vins avec les voisins allemands et luxembourgeois dans le cadre de la marque « Schengen Prestige », qui affirme le capital viticole dans ce secteur.

Ci-contre : aire de l'AOP Vin de Moselle (source : INAO)

Ci-dessous : carte des vignobles Schengen Prestige (source : site internet <http://www.schengenprestige.eu>)



Répartition des établissements du secteur agricole en 2009

(Source : SIRENE2009, INSEE)

Activité principale de l'exploitation	CA du Val de Fensch		CA Portes de France-Thionville		CC de Cattenom et environs		CC de L'Arc Mosellan		CC des Trois Frontières		CC du Pays Haut - Val d'Alzette		SCOT	
	Nombre d'exploitations	% de l'ensemble des exploitations	Nombre d'exploitations	% de l'ensemble des exploitations	Nombre d'exploitations	% de l'ensemble des exploitations	Nombre d'exploitations	% de l'ensemble des exploitations	Nombre d'exploitations	% de l'ensemble des exploitations	Nombre d'exploitations	% de l'ensemble des exploitations	Nombre d'exploitations	% de l'ensemble des exploitations
Culture de céréales (à l'exception du riz), de légumineuses et de graines oléagineuses	8	32%	33	38%	31	19%	43	28%	40	24%	21	62%	176	28%
Culture de légumes, de melons, de racines et de tubercules	/	/	3	3%	/	/	/	/	/	/	/	/	3	0%
Autres cultures non permanentes	/	/	2	2%	/	/	1	1%	/	/	/	/	3	0%
Ensemble des cultures non permanentes	8	32%	38	44%	31	19%	44	28%	40	24%	21	62%	182	29%
Culture de la vigne	/	/	/	/	/	/	1	1%	3	2%	1	3%	5	1%
Culture de fruits à pépins et à noyau	1	4%	/	/	3	2%	2	1%	2	1%	/	/	8	1%
Ensemble des cultures permanentes	1	4%	0	0%	3	2%	3	2%	5	3%	1	3%	13	2%
Reproduction de plantes	1	4%	1	1%	/	/	/	/	/	/	/	/	2	0%
Élevage de vaches laitières	/	/	6	7%	12	7%	12	8%	20	12%	/	/	50	8%
Élevage d'autres bovins et de buffles	/	/	5	6%	21	13%	14	9%	14	8%	/	/	54	9%
Élevage de chevaux et d'autres équidés	2	8%	2	2%	12	7%	6	4%	5	3%	/	/	27	4%
Élevage d'ovins et de caprins	1	4%	2	2%	4	2%	2	1%	2	1%	/	/	11	2%
Élevage de porcins	/	/	1	1%	2	1%	1	1%	3	2%	/	/	7	1%
Élevage de volailles	/	/	1	1%	2	1%		0%	2	1%	/	/	5	1%
Élevage d'autres animaux	3	12%	6	7%	5	3%	8	5%	2	1%	3	9%	27	4%
Ensemble des productions animales	6	24%	23	27%	58	35%	43	28%	48	29%	3	9%	181	29%
Culture et élevage associés	2	8%	10	12%	59	36%	57	37%	67	41%	5	15%	200	32%
Activités de soutien aux cultures	/	/	1	1%	3	2%	2	1%	1	1%	/	/	7	1%
Activités de soutien à la production animale	3	12%	/	/	4	2%	3	2%	/	/	/	/	10	2%
Ensemble des activités de soutien à l'agriculture	3	12%	1	1%	7	4%	5	3%	1	1%	0	/	17	3%
Sylviculture et autres activités forestières	1	4%	4	5%	1	1%	3	2%	2	1%	3	9%	14	2%
Exploitation forestière	1	4%	7	8%	3	2%	1	1%	2	1%	/	/	14	2%
Services de soutien à l'exploitation forestière	1	4%	2	2%	1	1%	/	/	/	/	1	3%	5	1%
Ensemble de la sylviculture et des exploitations forestières	3	12%	13	15%	5	3%	4	3%	4	2%	4	12%	33	5%
Pêche en eau douce	/	/	/	/	1	1%	/	/	/	/	/	/	1	0%
Aquaculture en eau douce	1	4%	/	/	1	1%	/	/	/	/	/	/	2	0%
Ensemble de la pêche et de l'aquaculture	1	4%	/	/	2	1%	/	/	/	/	/	/	3	0%
Ensemble des exploitations agricoles	25	100%	86	100%	165	100%	156	100%	165	100%	34	100%	631	100%



L'étude agricole de la Chambre d'Agriculture de Moselle (août 2011)

L'étude agricole du SCOT de l'Agglomération de Thionville, publié en août 2011 par la Chambre d'Agriculture de Moselle, rappelle **les risques qui pèsent sur l'activité agricole** du fait, notamment, de la pression urbaine et de l'artificialisation des terres agricoles (155 hectares par an entre 1999 et 2008 – cf. partie Aménagement pour plus de détails), qui induisent, outre la consommation directe d'espaces agricoles, des incertitudes sur la destination des sols à moyen/long terme, un mitage de l'espace agricole et une concurrence entre les usages fonciers (productif, résidentiel, récréatif, etc.).

Les principaux enjeux mis en avant sont dans ce contexte **le maintien et le développement** d'une agriculture diversifiée, de proximité et de qualité, et d'une agriculture créatrice de richesses et de liens, notamment dans **les zones périurbaines** du territoire.

L'étude rappelle dans ce cadre la possibilité de mettre en œuvre dans le SCOT des **outils** :

- **De protection des espaces agricoles** face aux développements urbains, en prenant notamment en compte la qualité des sols et des productions ;
- **De promotion de formes urbaines** moins consommatrices d'espaces, et d'opérations de **densification et réhabilitation** ;
- **De maintien de la fonctionnalité des exploitations agricoles**, au regard notamment des conditions de circulations et d'accès aux bâtiments des engins agricoles, et de cohabitation entre les bâtiments agricoles et les espaces résidentiels.

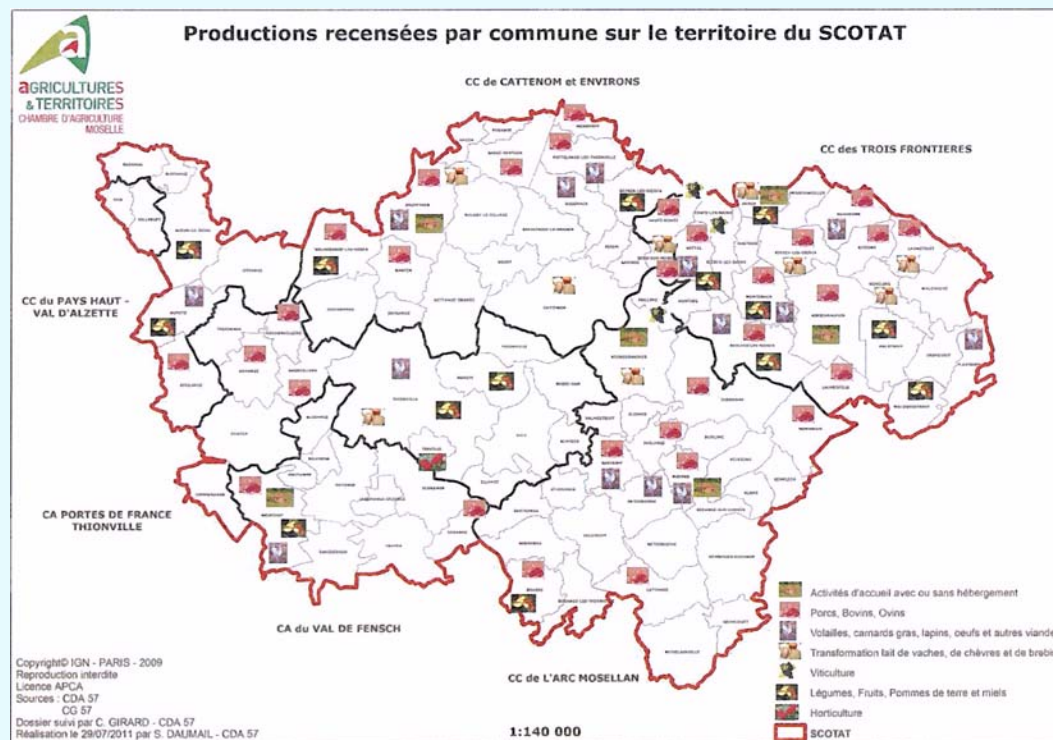
Au-delà des enjeux fonciers, l'étude met également - et dans la même **logique de maintien de la viabilité des exploitations** - particulièrement l'accent sur **les activités de circuits courts et d'accueils à la ferme pratiquées par les exploitants**, qui, en créant de la valeur ajoutée, constitue un moyen de faire face aux pressions urbaines.

Elle rappelle à cet égard que « l'approche socio-économique du territoire en terme de population et revenu présente un contexte plutôt favorable de la demande potentielle », et ce d'autant plus que l'achat de produits fermiers devient un comportement courant des consommateurs, et qu'il s'agit essentiellement d'une pratique de proximité.

La chambre d'agriculture a réalisée une étude agricole – SCOT arrondissement Thionville, en aout 2011, qui se trouve annexée à ce livret.

42 exploitations agricoles ont ainsi été identifiées comme pratiquant une activité de circuits courts et/ou d'accueil à la ferme sur le territoire (d'après CDA Moselle et Conseil Général de la Moselle). L'étude note un **important potentiel de développement vers plusieurs types de distribution** (ventes directes à la ferme, point de vente collectifs, foires et salons, vente par Internet, fermes auberges, etc.) qui pourra notamment s'appuyer sur les productions spécialisés (notamment viticulture, mais aussi maraîchage, horticulture, etc. – cf. carte ci-contre).

Les exploitations diversifiées et les cultures spécialisées du SCOT
 (Source : Etude Agricole, Chambre d'Agriculture de Moselle, août 2011)



Enfin, l'étude rappelle **les enjeux environnementaux** en lien avec les activités agricoles, notamment la qualité de l'eau, et le rôle de l'agriculture dans la préservation de la biodiversité et des paysages (gestion du risque d'inondation, préservation des continuités écologiques, etc.).

Zones d'activités en images

La Feltière – Ste Agathe



Espace Cormontaigne



Actiypôle



Port d'Illange



Centrale de Cattenom



Arcelor Mittal



LES ZONES D'ACTIVITES ECONOMIQUES EXISTANTES

DES ZA QUI STRUCTURENT L'ACTIVITE ECONOMIQUE DU TERRITOIRE

La carte ci-contre présente la localisation des principales zones d'activités du périmètre de Scot.

Les plus importantes en superficie, nombre d'entreprises et emplois sont concentrées dans les Communautés d'Agglomération des Portes de France Thionville et du Val de Fensch et se caractérisent par une activité avant tout industrielle. Quelques zones ont des vocations spécifiques : tertiaire à Cormontaigne, commerciale à la Feltière.

- Les ZA de Kickelsberg, Actypôle, Cormontaigne sont les zones plus structurantes et attractives dans la communauté d'agglomération « Portes de France - Thionville ».
- Dans le Val de Fensch, ce sont celles de Sainte-Agathe à Florange et Feltière à Fameck, en connexion directe avec l'autoroute A30.

Ailleurs, les zones d'activités, principalement artisanales sont d'une superficie inférieure à 20 ha.

Au total, les ZA représentent une superficie environ 680 hectares.

Le paysage économique et urbain est également fortement marqué par la présence des usines d'Arcelor Mittal, de Tata Steel ou encore de la centrale nucléaire de Cattenom qui constituent d'autres grandes entités industrielles du territoire occupant de vastes emprises foncières.

Les zones d'activités sont au nombre de :

- 6 dans la Communauté d'Agglomération des Portes de France Thionville : Actypôle, ZA du Kickelsberg, Espace Cormontaigne, ZA de l'Émaillerie, ZA de Metzange Butchel, ZA Meilbourg.

La zone de l'ancien PAT (Parc d'Activités Technologique) a vocation à devenir communautaire.

- 4 dans la Communauté d'Agglomération du Val de Fensch :

ZA Sainte-Agathe, ZA La Feltière, ZA des Vieilles Vignes, ZAC de la Paix.

- 3 dans la Communauté de Communes de Cattenom et Environs, respectivement localisées à Cattenom, Volmerange les Mines et Entringe.

Ont été déclarées à vocation intercommunale toute zone d'activité à venir dont la superficie dépasse 3 ha pour les activités artisanales et 30 ha pour les activités industrielles et /ou inscrite dans le schéma directeur d'aménagement économique de la communauté.

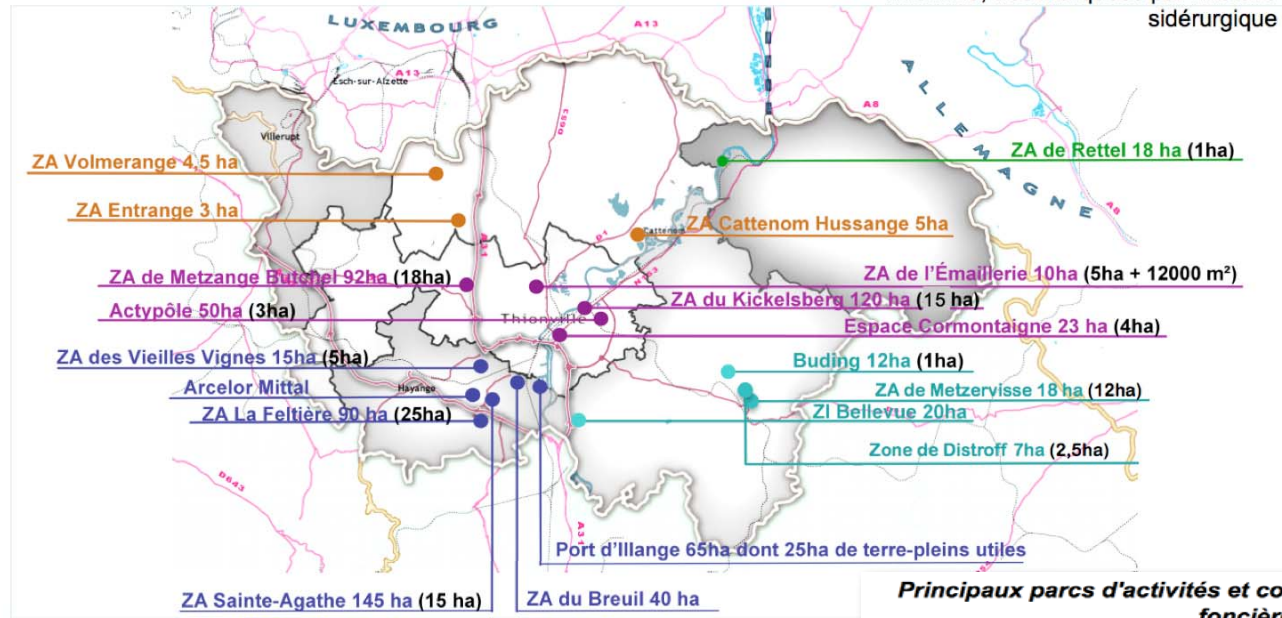
Deux zones d'activités intercommunales sont en projet : à Cattenom et à Kanfen.

Les Communautés de Communes du Haut Val d'Alzette, de l'Arc Mosellan et des Trois Frontières accueillent des zones d'activités locales, de compétence plutôt communale.

Surfaces totale des parcs d'activités : environ 680 hectares
 Dont environ 120 hectares restant à commercialiser (ha)

Concentration des pôles d'activités dans le Val de Fensch et l'agglomération de Thionville, très marquées par l'histoire sidérurgique

Localisation, superficie et disponibilités foncières restantes des zones d'activités existantes



Actualisation 2013

Principaux parcs d'activités et commerciaux existants et leur disponibilité foncière (hors friches)

EPCI	Principaux parcs d'activités et commerciaux	Surface totale du parc d'activité en ha	Surface aménagée disponible en ha
Portes de France	Actypole	50	0
	Cormontaigne	23	0
	Emailerie	10	5
	Kickelsberg	120	15
	ZA Metzange Buchel et pôle ludique	92	5
	Fontoy Le rond Bois	7	4
	Linkling		0
Val de fensch	La Feltière	90	25
	Za Sainte Agathe	145	15
	Za des Vieilles Vignes	15	5
Arc mosellan	Buding	12	0
	Metzervisse	18	12
	Guenange Bellevue	20	0
	Distroff	7	0
C3F	Za Rettel	18	0
Total disponibilité de l'existant			86
Total disponibilité incluant Terra Lorraine (100 ha)		100	186

VOCATION DES ZONES D'ACTIVITES : UNE PREPONDERANCE DE ZONES INDUSTRIELLES

Les zones d'industrielles

Elles occupent toujours des surfaces très importantes, et se situent, essentiellement dans le Val de Fensch, en bordure immédiate des zones urbaines, voire à l'intérieur du tissu urbain, avec tous les problèmes de voisinage d'habitations qui en découlent.

Le Port de Thionville-Illange

Au coeur de l'activité sidérurgique, le Port de Thionville-Illange traite toutes les marchandises autres qu'agricoles : ferrailles, produits carbonés, pièces manufacturées. Ce port public a la particularité d'être entouré de deux ports privés : GEPOR et le Port de Richemont

Les zones artisanales

Disséminées sur l'ensemble du territoire et relativement anciennes, elles accueillent tout type d'activité artisanale, PME, PMI... et représentent des atouts importants notamment dans les territoires ruraux tant au niveau de l'entraînement positif sur l'économie que dans le tissu local.

Les espaces tertiaires

L'espace Cormontaigne à Yutz est la zone purement tertiaire du Scotat.

Compte tenu de la faible demande sur le marché des bureaux du Thionvillois (en accession privée notamment), il n'est pas prévu pour l'instant de programmer une autre zone tertiaire.

Des programmes sont néanmoins prévus dans le cadre d'opérations mixtes (commerces/tertiaire, artisanat/bureaux) en ZAE ainsi que dans le diffus, en centre-ville (de Thionville notamment) afin de revitaliser les tissus urbains.

Les zones commerciales

Deux très grandes zones commerciales, situées en périphérie de Thionville et d'Hayange accueillent la grande distribution : La Zone du Linkling et de La Feltière.

Très attractives car localisées en bordure du réseau autoroutier, elles rayonnent au-delà du bassin de vie, se développent et concurrencent fortement l'appareil commercial des centres-villes, entraînant par la même un risque de paupérisation de ceux-ci.



DISPONIBILITES RESTANTES : DES CAPACITES RESIDUELLES D'ACCUEIL LIMITEES

Le bilan des grands fonciers disponibles (aménagés ou à aménager) dans les zones d'activités existantes du périmètre de SCOT fait apparaître une offre d'environ 120 hectares, soit 17% des ZA existantes.

Ces disponibilités foncières répondent à des besoins de court et moyen terme et se répartissent géographiquement de la manière suivante:

- Zone du Kickelsberg à Basse Ham : 40 hectares à aménager et commercialiser (vocation industrielle) ;
- Zone de la Feltière à Fameck : 25 hectares à commercialiser (vocation artisanale et commerciale) ;
- Zone de Metzange Butchel : 18 hectares à commercialiser (vocation industrielle) dont 30 000m² d'entrepôts logistiques vacants, suite au départ de Geodis.

Des entrepôts qui présentent une réelle difficulté de commercialisation, parce qu'ils ne correspondent plus d'une part, à la demande de

localisation des entreprises (logistique régionale qui se concentre sur les flux de l'A31 et l'A4) et d'autre part, aux superficies recherchées par les entreprises (les demandes portant essentiellement sur des surfaces comprises entre 5000 et 10 000m²).

- Zone de Sainte-Agathe à Florange : peu de foncier disponible et très morcelé. Les potentialités correspondent essentiellement au comblement de dents creuses.
- Zone Cormontaigne à Yutz : zone tertiaire en entrée de ville avec peu de foncier restant. Elle accueille le Centre de formation d'Arcelor Mittal et une pépinière d'entreprises.
- Zone Actypôle à Yutz Kutzig : quasiment pleine

L'offre dans les zones d'activités existantes semble donc plutôt limitée d'autant que les zones bénéficiant des plus grands espaces fonciers disponibles à savoir le Kickelsberg, Metzange-Buchel et le Parc d'Activité Technologique n'offrent pas les qualités d'accessibilité et de visibilité recherchées par les entreprises. Il y a donc un **décalage entre l'offre et la demande**.

D'ailleurs, le peu d'implantations nouvelles dans la période récente traduit les difficultés de commercialisation et la perte d'attractivité des ZA (hors commerce).

ÉVOLUTION DE LA CONSTRUCTION NEUVE DE LOCAUX D'ACTIVITES

L'analyse de la construction de locaux neufs entre 2001 et 2010 fait apparaître une baisse de la production annuelle, qui est jusqu'à 3 fois moins élevée en 2009 qu'à son plus haut niveau, malgré une reprise en 2010.

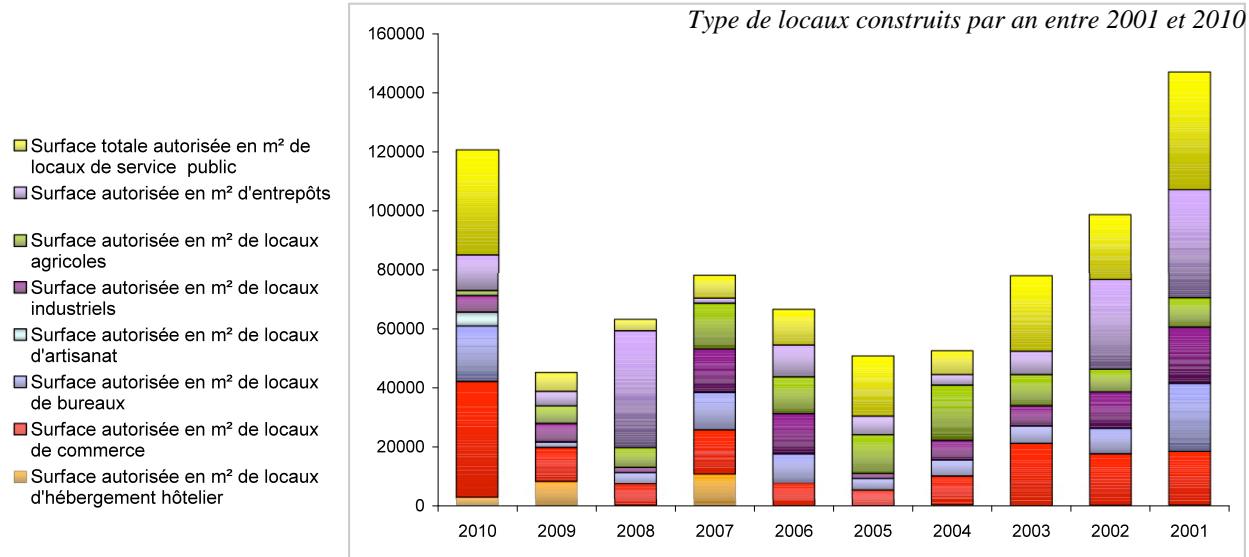
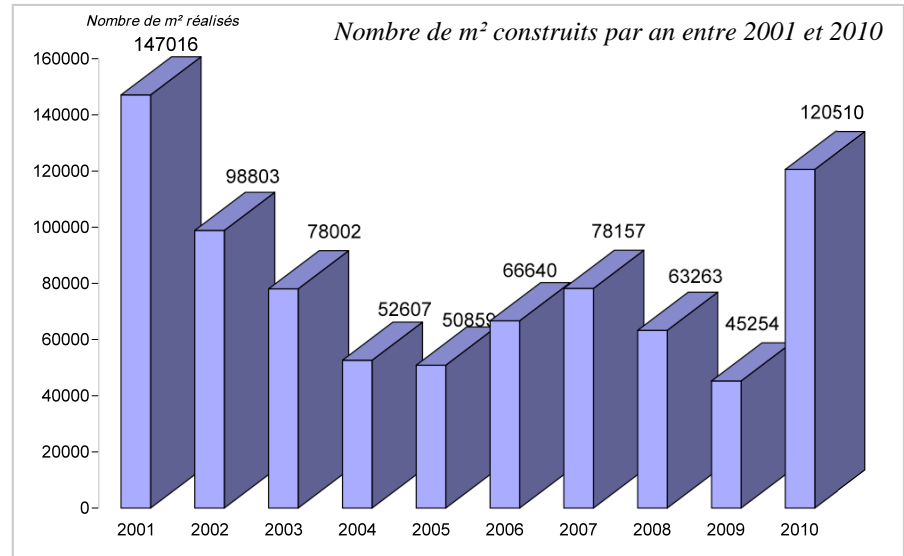
L'année 2010 se caractérise par une forte reprise de la construction de locaux à destination des services publics (29%) et des locaux commerciaux, qui représentent un tiers de la production (33%).

Les entrepôts et locaux industriels représentent une part importante de la construction neuve au cours de cette décennie, même s'ils régressent ces deux dernières années.

Un fait nouveau depuis 2007 : la réalisation de locaux destinés à l'hôtellerie, traduisant l'émergence du tourisme sur le territoire.

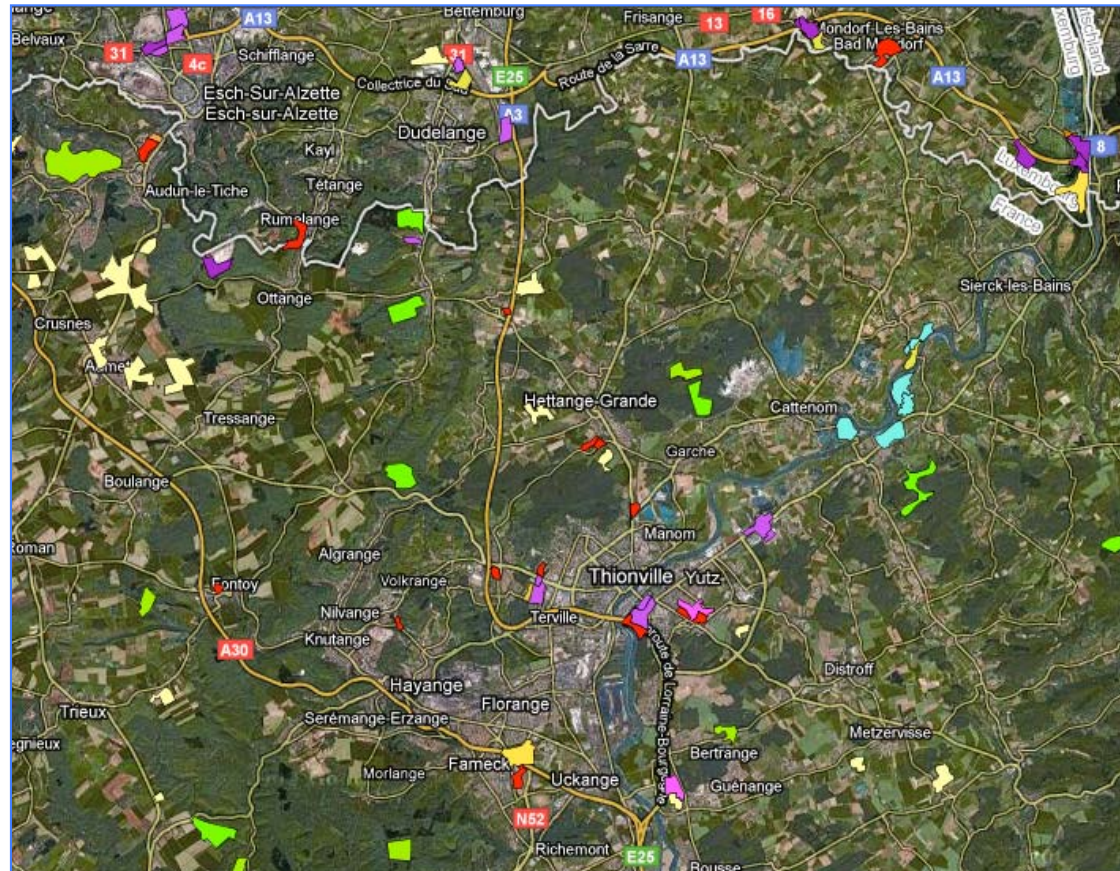
Les locaux artisanaux sont très peu représentés : 4% en 2010. Inexistants auparavant.

Des programmes de bureaux qui représentent 15 à 16% de la production dans les meilleures années (moyennes régionale et départementale de 14% en 2010).



Source : Sit@del2 - Locaux commencés par type et par commune (2001-2010) MEEDDM/CGDD/SOeS

CLC : Changements 1990-2000

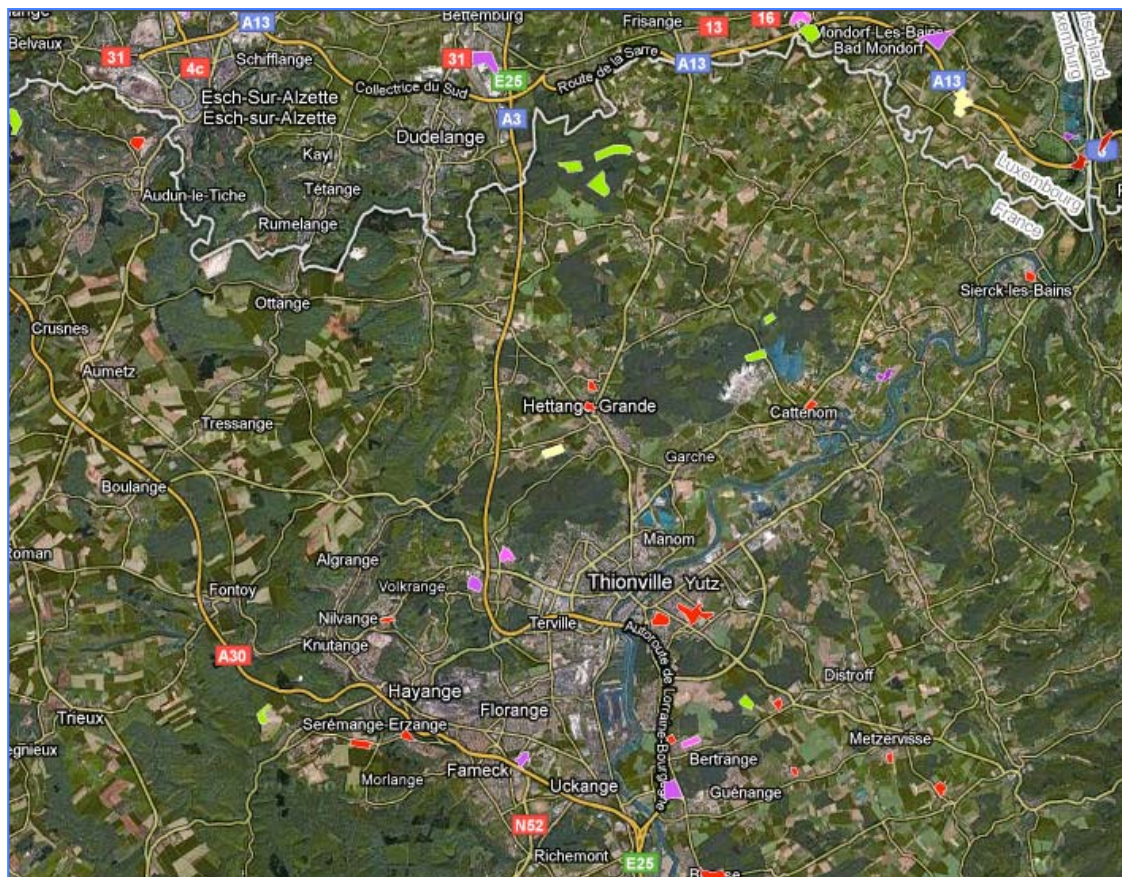


- Tissu urbain
- Zones industrielles et commerciales
- Territoires agricoles
- Forêts
- Cours et voies d'eau

CLC : Changements 2000-2006

ÉVOLUTION DE LA CONSOMMATION FONCIÈRE

La comparaison de l'artificialisation des sols entre 1990 /2000 et 2000/2006, issue de la base nationale Corine Land Cover, montre un ralentissement de la consommation foncière à vocation économique : environ 50 ha contre 200 ha dans la première période. Ces données seront à vérifier et affiner lorsque le RGA (recensement agricole) sera connu.



Les nouveaux espaces d'activités économiques en projet

De nouvelles zones d'activités (environ 500 hectares programmés) localisées en grande partie sur d'anciennes friches

	Nom	Vocation	Surface (en ha)
a	OIN Esch Alzette	Tertiaire et Artisanale	207
b	ZAC de Karfen	A définir	39
c	ZAC Rettange Grande	Artisanale	30
d	Gare de Thionville	Tertiaire	
e	ZA Meilbourg	Commerces et loisirs	20
f	Mégazone	Industrielle	100
g	Europort Lorraine	Activités industrielles trimodales	200
h	Zone du PAT (requalification)	Commerciale	10
i	Friches ferroviaires	Industrielle et artisanale	20
j	Projet ULCOS	Recherche et Développement	/
k	ZAC de la Paix	Commerciale et artisanale	10



LES PARCS D'ACTIVITES EN PROJET

Le SCOTAT compte une dizaine de nouveaux espaces d'activités économiques en projet qui contribueront :

- à l'affirmation d'un espace économique fort entre Luxembourg et Metz,
- à la diversification de l'offre foncière et immobilière du territoire.

Le projet de plateforme multimodale d'Illange et EUROPORT Lorraine

Structurée autour d'infrastructures autoroutières, fluviales et ferroviaires de qualité, la plateforme multimodale d'Illange présente un potentiel de développement important.

Elle s'inscrit dans les objectifs de la DTA qui visent notamment à anticiper l'accueil d'une plate-forme logistique multimodale, à l'interconnexion des Eurocorridors nord-sud et est-ouest.

Les transbordements rail-route pourraient s'effectuer sur l'ancien Parc à Fonte d'Uckange, tandis que la zone du Gassion permettrait l'extension du port fluvial.

La Mégazone d'Illange

La Mégazone d'Illange constitue une réserve foncière d'environ 100 ha d'un seul tenant, dédiée à l'accueil d'activités (une grande entreprise souhaitée).

Située à la jonction de la rocade A31 en façade de l'autoroute et de la voie de contournement sud-est de Yutz, elle dispose d'une situation stratégique liée à la proximité du port d'Illange (effets de synergie attendus en relation avec le développement de la plateforme multimodale).

Le projet ECOCITE Alzette Belval

En lien avec le projet luxembourgeois de Belval (création d'une ville nouvelle et de 20 000 emplois visant à initier le desserrement de Luxembourg ville), le projet ECOCITE Alzette Belval, situé côté français sur le tracé de la voie de contournement (Villerupt, Thil, Audun-le-Tiche) couvrant quelque 1 000 ha offre pour ce territoire une opportunité de relance de son développement économique.

Un schéma d'aménagement global réalisé en février 2006 précise les orientations de développement sur ce nouvel espace d'avenir "en vitrine" du projet Belval au Luxembourg.

Le projet ULCOS à Hayange

Le projet ULCOS est un projet européen qui vise à identifier et à développer des procédés innovants pour réduire les émissions de CO₂ de l'industrie sidérurgique. L'objectif est une réduction des émissions de CO₂ de 50%, par rapport au procédé du haut fourneau moderne.

Ce projet, qui regroupe 48 partenaires de 15 pays d'Europe, doit aboutir au choix de procédés innovants de production d'acier.

D'ici cinq ans, le projet doit fournir un concept de filière de production, partant du minerai de fer, avec vérification de sa faisabilité en termes de technologie, de projections économiques et d'acceptabilité sociale.

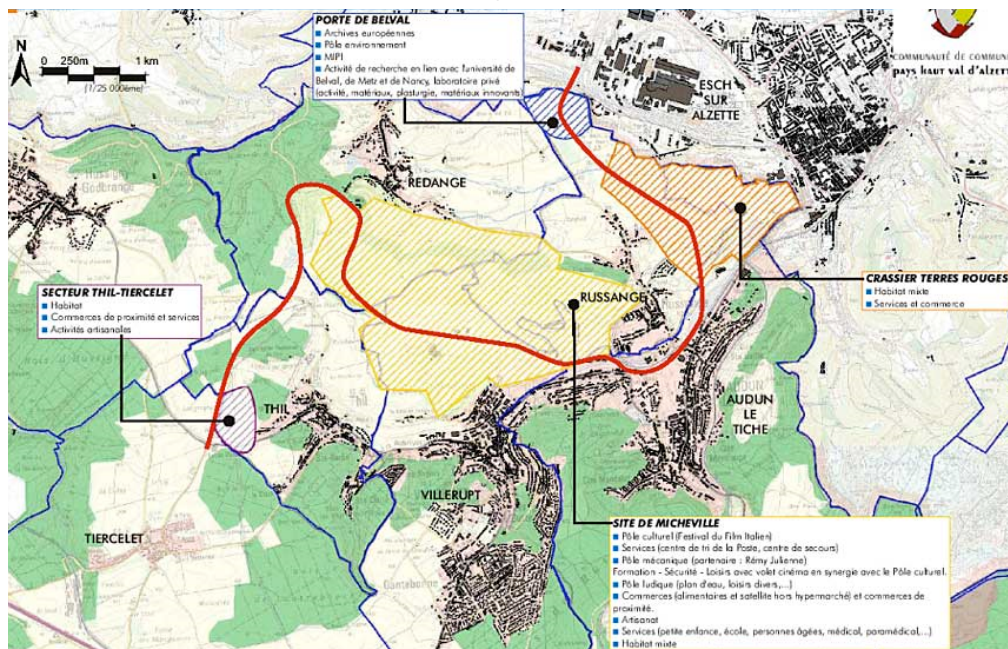
Le site d'Hayange fait partie des projets pré-sélectionnés pour ce type de recherches sur le haut fourneau P6 de Florange-Hayange.

Aménagement en cours du pôle Belval au Luxembourg

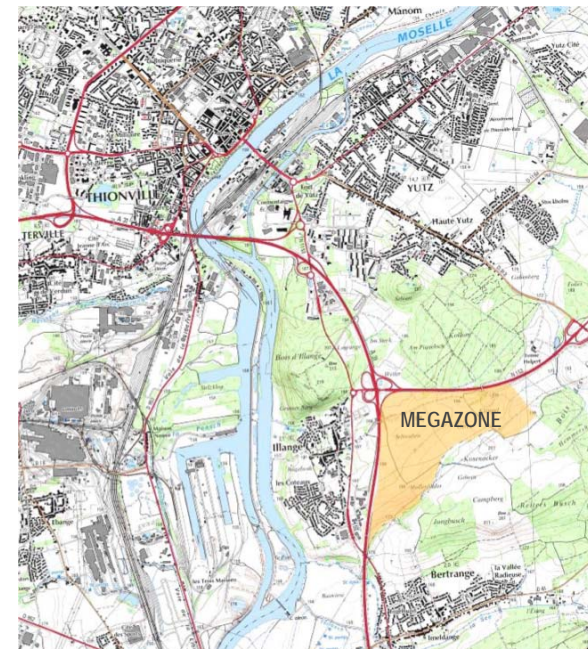
Reconversion d'une ancienne friche sidérurgique en ville nouvelle accueillant logements, université, centre commercial, bureaux...et une nouvelle gare



Côté Français : Secteurs de développement du projet Alzette 2015 (OIN)



Localisation de la Mégazone



Deux nouveaux parcs d'activités dans la Communauté de Communes de Cattenom et Environs

2 nouveaux espaces d'activités économiques sont programmés :

- une zone de 30 ha en extension de la zone artisanale communale existante à Rettange Grande,
- un parc d'activités économiques de 39 ha à Kanfen, dont la vocation reste à définir.

La ZAC de la Paix à Algrange

A dominante habitat, ce secteur devrait néanmoins accueillir quelques entreprises artisanales et commerciales en complément des activités déjà présentes.

Cette programmation qui vise à enrayer la perte démographique doit :

- permettre une urbanisation dans la continuité du tissu bâti d'Algrange,
- offrir à la population des possibilités de logements variés grâce à une mixité de l'habitat
- accroître l'attractivité du secteur amont de la vallée de la Fensch par un projet urbain de qualité.

La gare de Thionville / ZAC de la Rive Droite

Le réaménagement du Parvis de la Gare et la création d'un pôle d'échange multimodal (travaux en cours, livraison prévue au printemps 2012) constituent la première phase d'un projet plus vaste qui consiste en :

- l'agrandissement et le réaménagement des Berges de la Moselle,
- la création d'un nouveau quartier mixte, la ZAC de la Rive Droite, situé près de la Gare comprenant des logements, bureaux, équipements, etc.

Cette offre tertiaire devra s'inscrire en complémentarité de l'espace Cormontaigne de Yutz situé à proximité.

La ZA Meilbourg - ancien site CRT

Ce site destiné aux formalités douanières et fiscales à proximité de la frontière est, depuis 1992 et l'instauration du «marché intérieur», délaissé par les transitaires et quasiment en friche.

La vocation de la zone doit donc être redéfinie.

Du fait de sa position géographique intéressante - au sud de l'agglomération en bordure d'A31 et de la Moselle et d'un cadre environnemental de grande qualité dans un site boisé, il est envisagé d'y implanter un équipement sportif de grande envergure et de privilégier une programmation sports et loisirs sur ce site.

Les études de faisabilité sont en cours.

La requalification de la zone du Parc d'Activité Technologique (PAT)

De part sa situation géographique, cette zone peut offrir un «effet vitrine » important.

A ce jour, seule une rue au centre de la zone et l'accès à une concession automobile dans le prolongement d'une voirie de la zone du Gassion ont été réalisés.

Il est envisagé d'y conforter les implantations de concessions automobiles pour répondre à une demande endogène.

Les friches ferroviaires de Florange

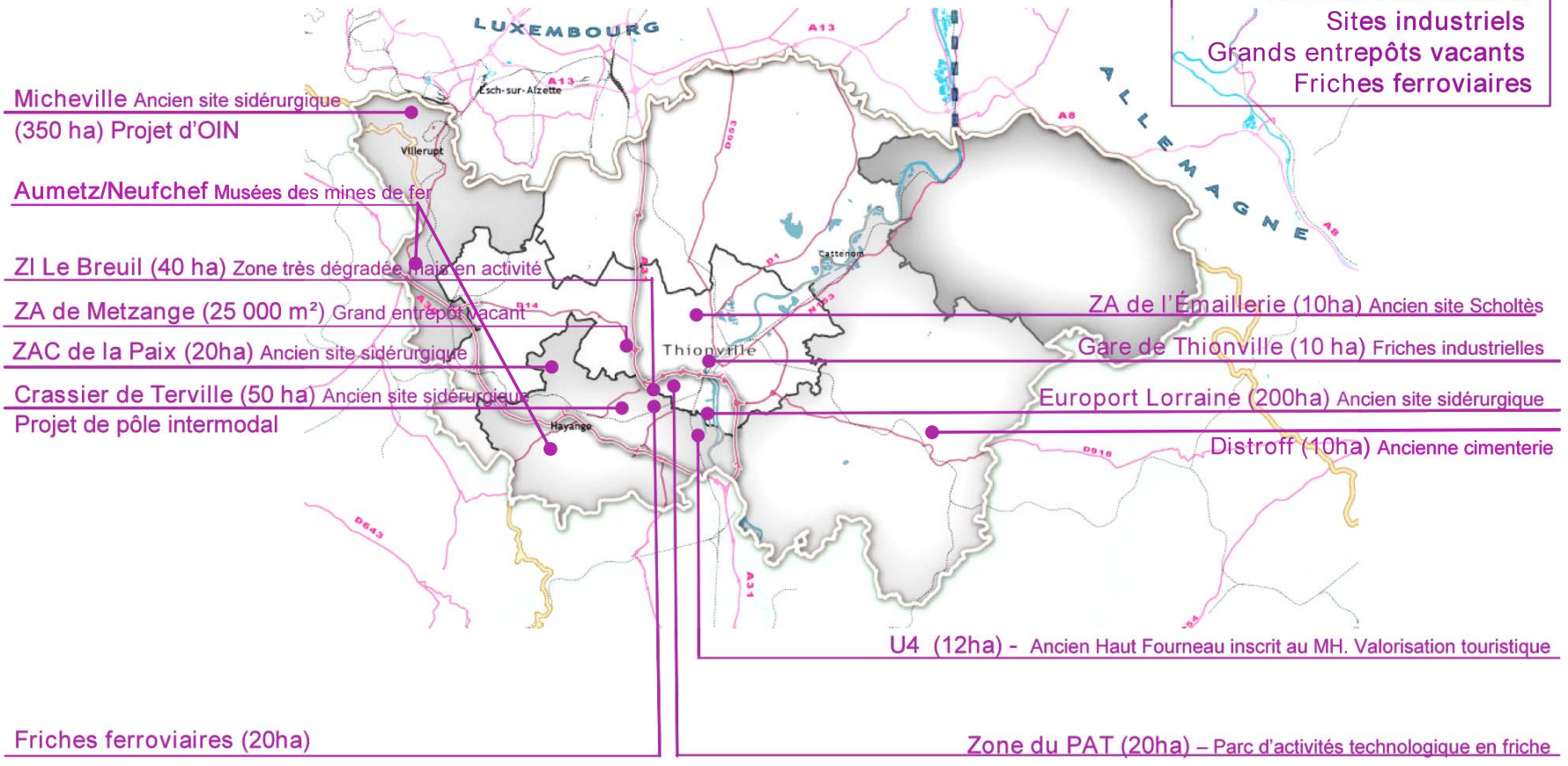
Des réflexions sont en cours sur la possible requalification du faisceau ferroviaire délaissé par RFF à Florange et sur son devenir.

Bien positionnées, ces emprises pourraient accueillir des activités économiques et permettre une extension de la ZI Le Breuil adjacente.

Les grandes friches industrielles

+/- 700 HA de friches

TYPE DE FRICHES
 Anciens sites sidérurgiques
 Anciens sites miniers
 Sites industriels
 Grands entrepôts vacants
 Friches ferroviaires



LA RECONVERSION DES FRICHES INDUSTRIELLES : DES PROJETS REALISABLES A PLUS OU MOINS LONG TERME

La réflexion sur la reconversion des anciens sites sidérurgiques, miniers, industriels, ferroviaires du territoire est déjà bien engagée, même si les niveaux d'avancement des projets sont très variés en fonction des problématiques rencontrées (pollution, désamiantage, affaissement des sous-sol, etc.)

La carte ci-contre montre les principales friches ainsi que leur emprise foncière.

DES AMENAGEMENTS AU SERVICE D'UNE REVALORISATION DU TERRITOIRE

Les vocations futures de ces espaces sont très diverses :

- **Vocation économique nouvelle** : Europort Lorraine, Zone du PAT...
- **Création de nouveaux espaces économiques** : friches ferroviaires
- **Vocation résidentielle** : OIN Esch Alzette, ZAC de la Paix
- **Valorisation culturelle et touristique** : Haut Fourneau d'Uckange

- **Vocation écologique et paysagère** : Parc de la Rotonde, domaine « Ste Neige »

Si les vocations de ces anciennes friches sont déjà plus ou moins déterminées dans leurs grandes lignes, les programmations restent cependant à affiner et à coordonner dans le cadre de la réflexion du SCOT.

La dépollution et la reconversion des friches doivent s'inscrire dans une démarche générale de transformation du territoire.

Plutôt que de laisser inutilisés des sites au cœur des agglomérations, la dépollution permet de les rendre disponibles pour de nouveaux usages.

Leur réutilisation et réaménagement permettent de contenir l'étalement urbain et d'épargner le foncier. C'est un moyen de libérer des espaces, de mieux répartir le bâti, mais aussi de renforcer l'attractivité économique du territoire.

LES PREMIERES REALISATIONS

Parmi les exemples de reconversions déjà bien initiés, on peut citer :

Le parc du haut fourneau à Uckange

Le Parc du haut-fourneau U4, devenu propriété de la Communauté d'Agglomération du Val de Fensch en 2005, a fait l'objet de différentes campagnes de travaux afin de permettre sa réouverture partielle au public.

Monument d'histoire et de mémoire de l'industrie sidérurgique, inscrit à l'inventaire supplémentaire des monuments historiques et mis en lumière dans le cadre de «Luxembourg Grande Région, Capitale européenne de la culture en 2007», il participe à la valorisation du patrimoine industriel local.



Autour du Haut Fourneau, les potentialités foncières restent importantes. Outre l'ouverture de nouveaux services au public (espaces d'accueil, d'exposition, boutiques...), un nouveau quartier d'habitation devrait voir le jour.

Parc de la Rotonde à Knutange

Le Parc de la Rotonde à Knutange ouvert en juillet 2007 est aménagé sur les berges de la Fensch, sur le site d'une ancienne friche industrielle.

Il comporte des aires de jeux pour enfants ainsi que des équipements pour adolescents (city stade), un boulodrome, un plan d'eau, un parcours de santé, des espaces de détente avec tables de pique-nique ainsi qu'un **chemin pédestre et éducatif** sur le passé du site et l'histoire de la rivière Fensch.

Le domaine « Ste Neige » à Neufchef

Le Domaine de Sainte-Neige, inauguré en septembre 2007, est aménagé en espace ludique et sportif autour du Musée des Mines de Fer, grand site touristique de Moselle.

Grâce à ses équipements (aires de jeux et de pique-nique, théâtre de verdure et roseraie), ce parc a pour vocation de recevoir un public de la proche région et constitue le point de départ de plusieurs sentiers de randonnée.

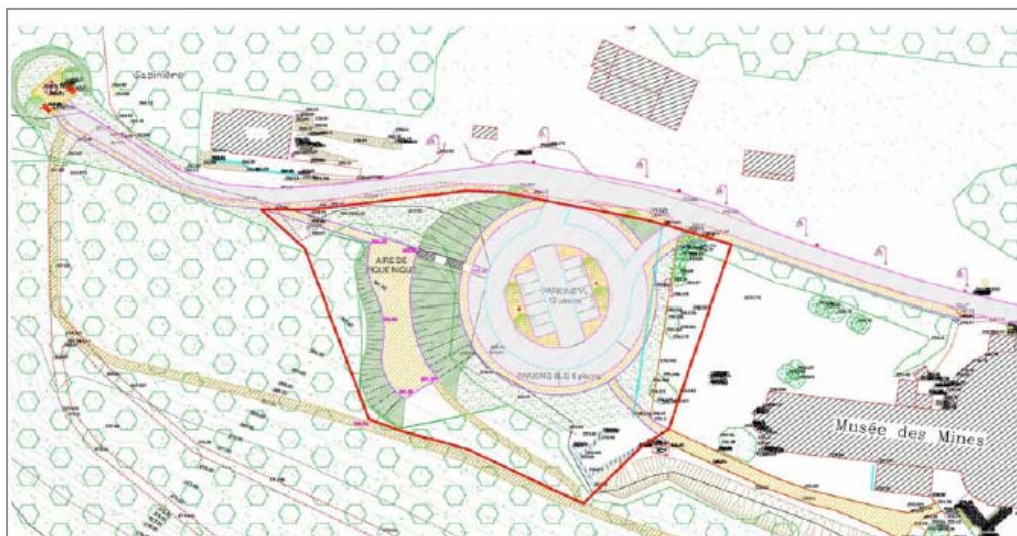
La ZAC de « la Paix » à Algrange, Nilvange

La dépollution et la requalification de ce site industriel (usine et mines) en un nouveau quartier mixte est en cours d'étude.

L'objectif de cette opération d'aménagement complexe est de répondre aux besoins spécifiques du haut de la vallée de Fensch, à savoir :

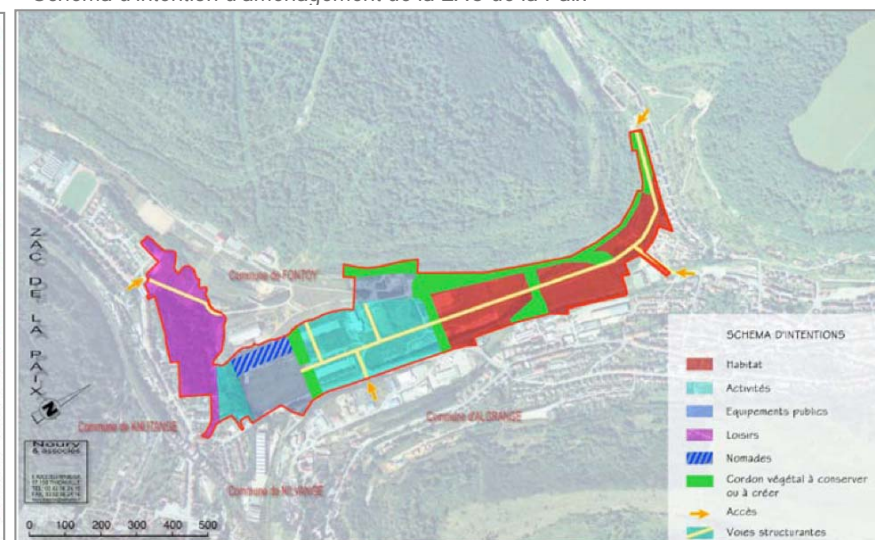
- La création de nouveaux logements,
- La création de nouveaux équipements collectifs,
- La reconfiguration de la zone artisanale,
- Le transfert de la zone des gens du voyage.

Détail du plan du projet d'aménagement du domaine Ste Neige



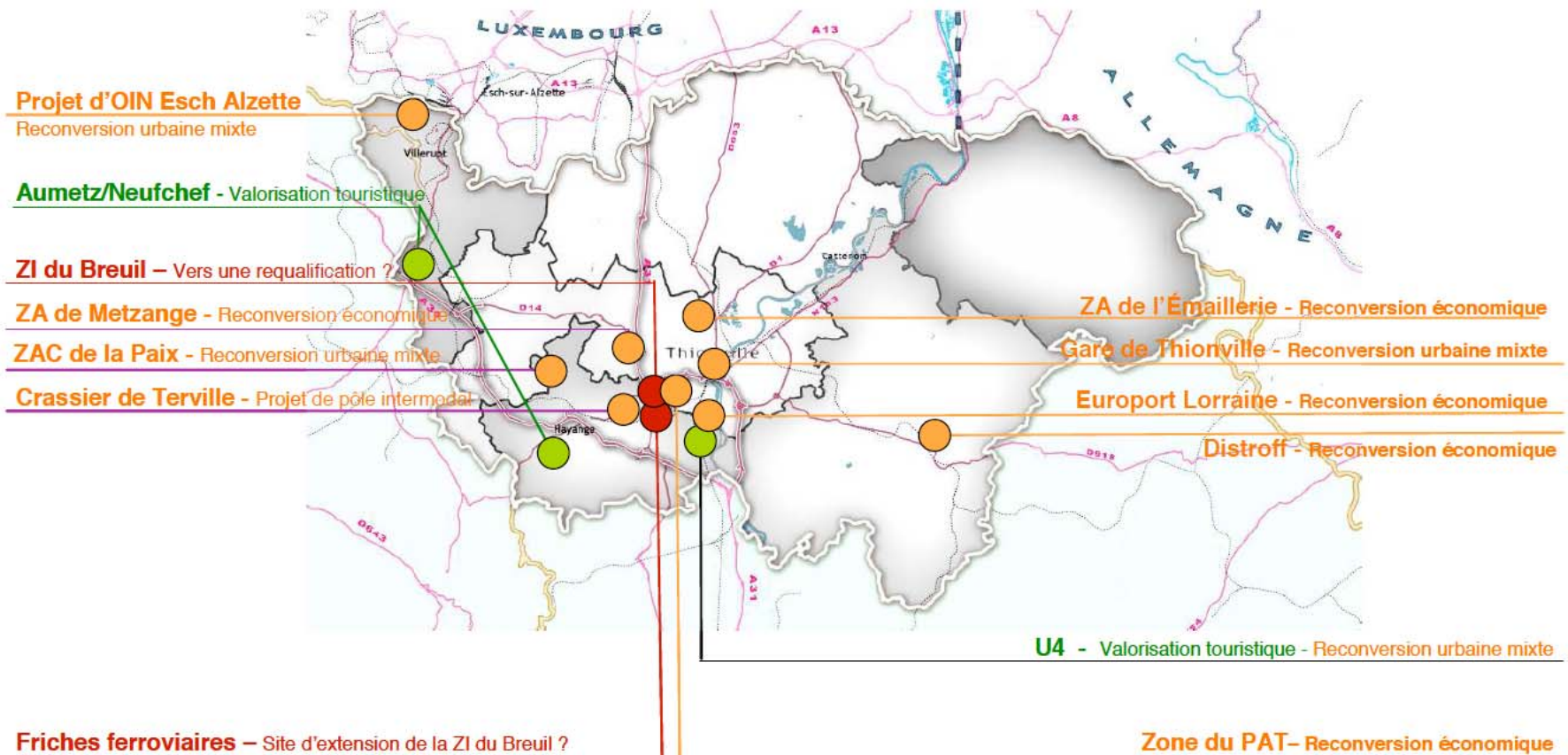
Source : *Projet de territoire 2007-2013 Document cadre, Communauté d'Agglomération du Val de Fensch*

Schéma d'intention d'aménagement de la ZAC de la Paix



Les grandes friches industrielles : avancement des projets

- Bien engagé, en fonctionnement
- Études de faisabilité & et de programmation en cours
- Pas de projet identifié



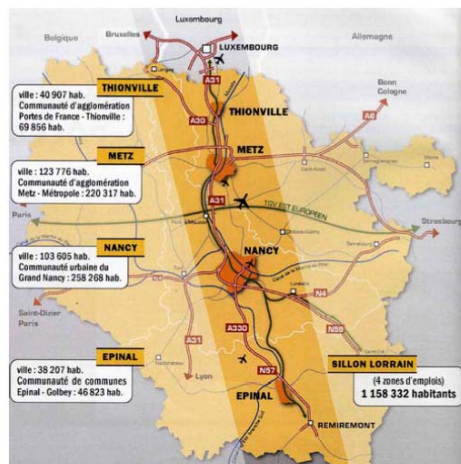
LES ZONES D'ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES : UNE RÉFLEXION QUANTITATIVE ET QUALITATIVE

DES ENJEUX IMPORTANTS POUR LE TERRITOIRE EN TERMES DE :

- **Positionnement au sein du sillon lorrain.** Quels liens avec l'agglomération Messine? Comment les espaces communiquent-ils ? Y a-t-il une offre, des filières spécifiques ?

Nécessité d'inscrire le territoire communautaire dans une dynamique départementale et régionale par le développement de projets partagés.

Le sillon lorrain



Source : *Projet de territoire 2007-2013 Document cadre, CA du Val de Fensch*

- **Requalification des zones d'activités anciennes et insertion dans leur environnement proche :**

Veiller à la qualité paysagère des zones ; traiter les zones de contact avec les espaces environnementaux et urbains. Valoriser le patrimoine industriel. Développer le tourisme industriel.

Au regard des nouvelles exigences exprimées par les entreprises en terme de qualité environnementale, de services, de desserte, l'enjeu de la requalification ou de la reconversion de certaines zones d'activités apparaît comme essentiel pour améliorer l'attractivité du Thionvillois.

Par exemple, la requalification des zones d'activités anciennes comme Le Breuil, les Vieilles Vignes et Sainte-Agathe à Florange, Clémenceau et Mine de la Paix à Algrange, Saint-Jacques à Hayange participerait à un développement plus qualitatif du territoire.

- **Montée en gamme en termes d'aménagement des zones : de la Zone d'Activités vers le Parc d'Activités.**

Redéfinir les vocations de zones. Créer un véritable marketing territorial pour les ZAE. Des réflexions sont déjà engagées sur le sujet.

S'inscrire dans une stratégie de développement durable tant en termes environnemental qu'esthétique : efficacité énergétique des bâtiments, charte paysagère, protection de l'environnement, insertion urbaine...

- **Accompagnement pour la dépollution des terrains dans le cadre de la résorption de friches**
- **Maintien de grandes entreprises internationales** (Arcelor Mittal, Tata Steel, Thyssen Krupp...) afin d'améliorer la visibilité et l'attractivité du territoire.

Des enjeux d'insertion paysagère de l'activité économique, particulièrement importants dans la Vallée de la Fensch



- **Capacité à répondre à l'évolution des besoins fonciers et immobiliers des entreprises locales :**

L'évolution du profil des entreprises accueillies dans les parcs d'activité économique communautaires (proportion importante de petites et très petites entreprises) implique une nouvelle politique d'accueil et de commercialisation.

Il s'agit de renforcer l'attractivité du territoire en mettant en place une offre foncière et immobilière lisible pour les entreprises, en adéquation avec leurs exigences de localisation, d'accessibilité, de main d'œuvre ou encore d'image.

- **Maintien et création d'emplois sur le territoire.**

La fuite des emplois qualifiés et non qualifiés, vers le Luxembourg notamment, crée une dépendance économique risquée.

- **Formation et adéquation main-d'œuvre/emplois.**

- **Réalisation des grands projets d'infrastructures (routières, ferrées, numériques) programmés.**

L'articulation des projets d'implantation économique avec les grands projets d'infrastructure du territoire conditionne la reprise du dynamisme du foncier économique du territoire.

- **Evolution du nucléaire en France.**

Rappelons que Cattenom est la septième centrale au monde en puissance installée, la deuxième centrale de France pour sa production d'électricité et qu'elle emploie environ 1 200 personnes.

L'anticipation des problèmes liés au risque industriel et la prévention constituent un enjeu majeur pour la sécurité des personnels, des populations avoisinantes, des biens et de l'environnement.

DES ENJEUX SPECIFIQUES LIES AUX ESPACES ECONOMIQUES EN PROJET EN TERMES DE :

- **Positionnement dans le réseau des ports fluviaux français avec Europort** et le projet d'aménagement de la zone trimodale du port d'Illange.

- **Développement économique en lien avec Belval au Luxembourg.**

Quelle offre développer en termes de services, logements, tourisme, activités économiques, infrastructures de transport pour ne pas uniquement « subir » le développement Luxembourgeois ?

- **Capacité d'accueil d'un grand projet industriel avec Mégazone.**

Lequel et dans quelles synergies avec Europort Lorraine ?

- **Recherche & Développement avec le projet ULCOS lié au CO2.**

Possibilités de création de filières (PME/PMI) autour de ce projet de recherche ?

- **Reconversion de friches industrielles** (ZAC de la Paix, Europort...) pour une réorientation et diversification du tissu économique.

ZOOM SUR LES POLARITES COMMERCIALES

LA PERFORMANCE COMMERCIALE DES TERRITOIRES

La performance commerciale des territoires se mesure par leur capacité à retenir le potentiel de consommation de leurs résidents et à attirer d'autres territoires.

En 2010, l'attraction interne (tous produits) de la Lorraine est de 90,8%⁹ (ce qui signifie que 90,8% des habitants consomment sur place).

La ville de Metz capte près de 6% de la dépense commercialisable et celle de Nancy près de 5%.

Thionville (incluant Terville et la zone du Linkling) capte également une part significative avec 4,7%.

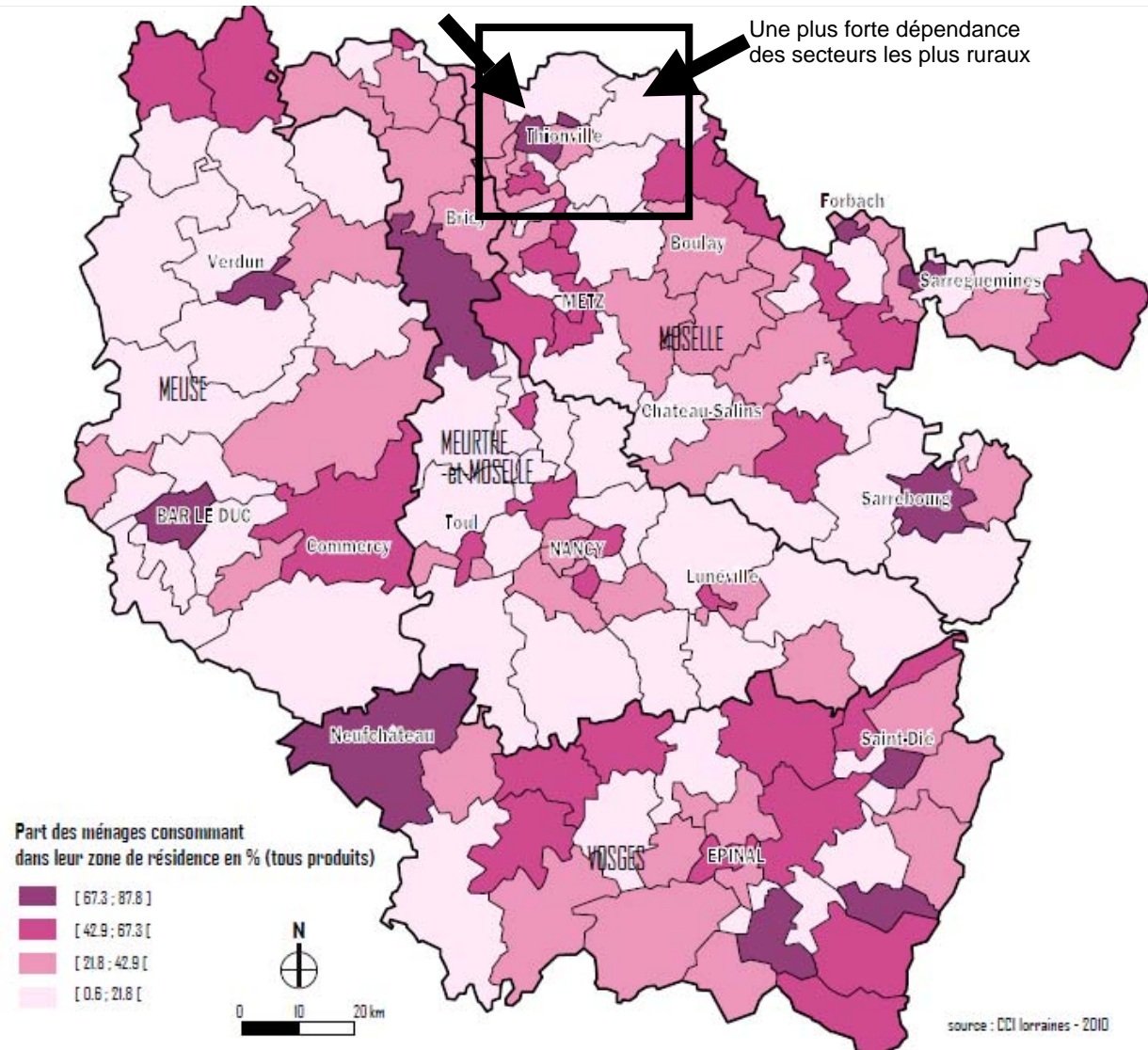
En Moselle, les 5 plus grands pôles d'attraction sont situés entre Thionville et Metz Sud. Il s'agit de :

- Metz,
- Thionville,
- Woippy – La Maxe – Semécourt ,
- Moulins-Lès-Metz (Actisud) ,
- Maizières-Talange

⁹ Etude sur le comportement d'achat des ménages en Lorraine : éléments de synthèse CCI de la Moselle

Un très bon positionnement de l'agglomération Thionvilloise

Une plus forte dépendance des secteurs les plus ruraux

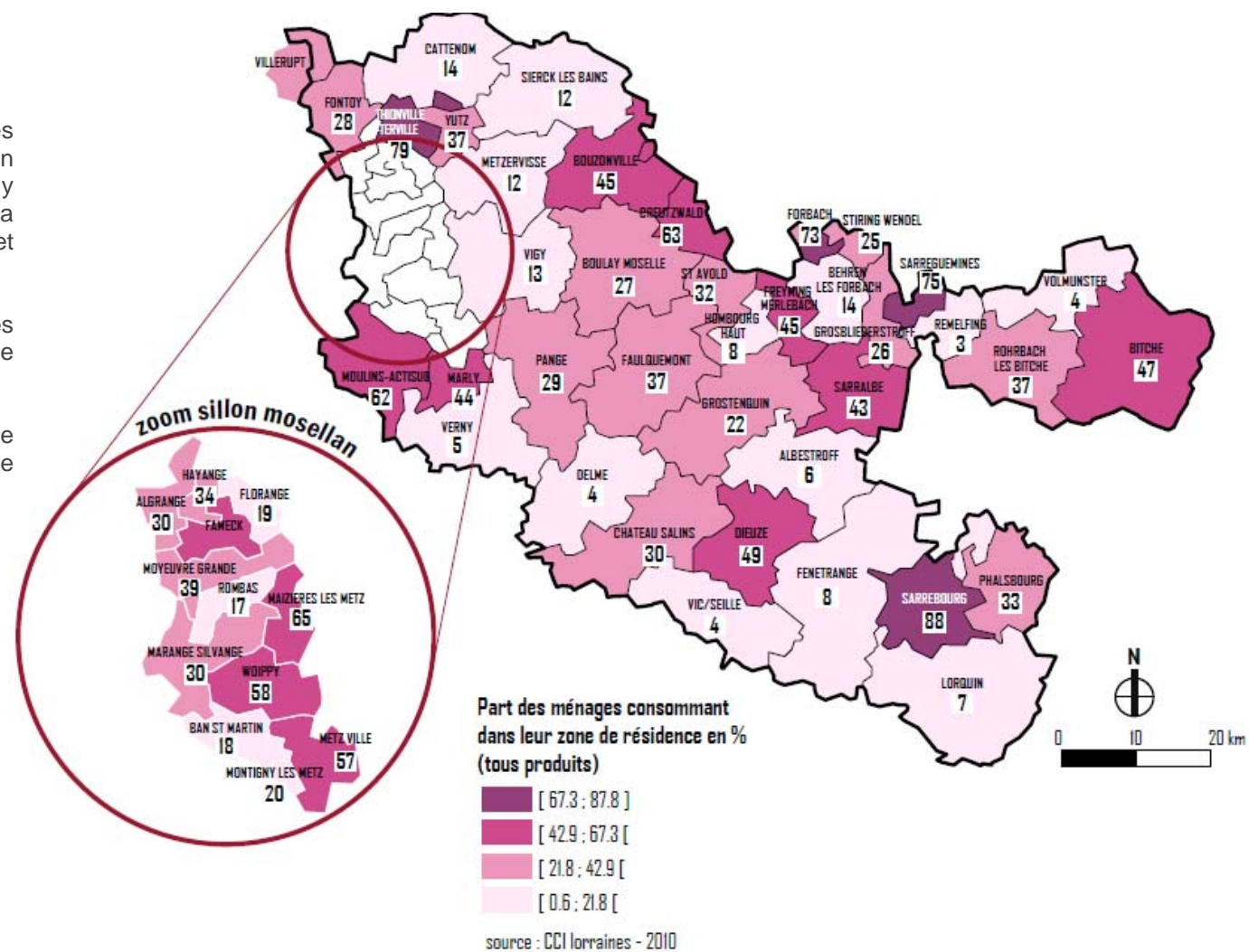


UN SILLON MOSELLAN HYPERCONCURRENTIEL

Entre Metz et Thionville, les fortes densités d'offre commerciale et de population génèrent d'intenses flux commerciaux y compris en provenance du nord de la Meurthe-et-Moselle voisine (190 M€) et d'une partie du secteur de Pont-à-Mousson.

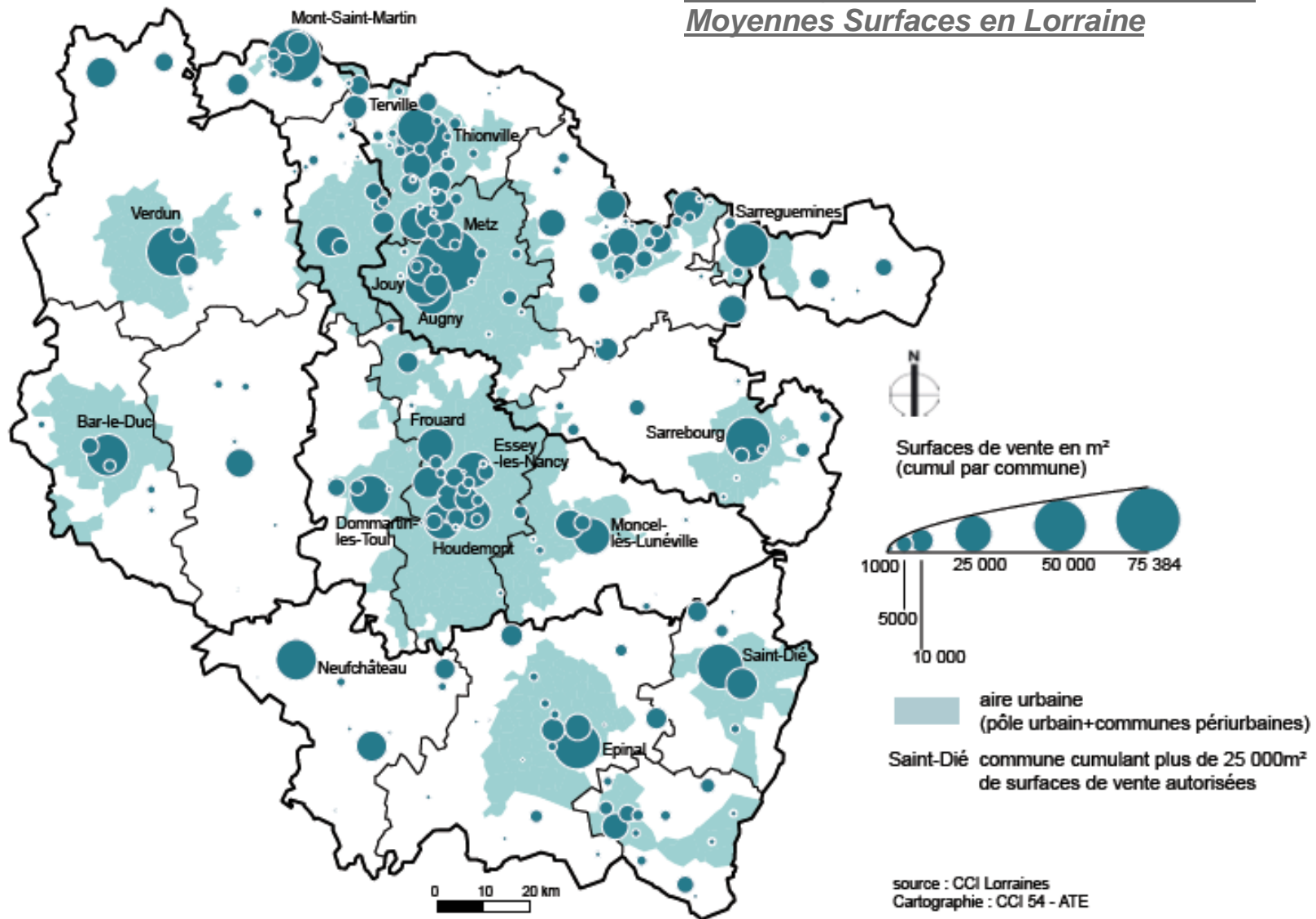
40% des dépenses commercialisables des ménages mosellans sont réalisées dans le sillon mosellan.

L'agglomération commerciale de Metz capte 24% de ces dépenses contre 10% pour celle de Thionville.¹⁰



¹⁰ Source : CCI Lorraine

Le maillage commercial des Grandes et Moyennes Surfaces en Lorraine



ZOOM SUR L'APPAREIL COMMERCIAL DU TERRITOIRE DU SCOTAT

(Source: étude sur les comportements d'achat des ménages, CCIS de la Moselle, 16/11/2012)

Caractéristiques générales

L'appareil commercial en grandes et moyennes surfaces spécialisées (GMS, surfaces supérieures à 300 m²) du SCOTAT représente 255 000 m² de surface de vente, en 2012.

Cette offre semble équilibrée au regard du poids démographique du territoire: il représente 22 % de la population départementale, contre 21 % des surfaces commerciales et 23 % des points de vente.

Toutefois, **le grand commerce se concentre pour moitié dans l'agglomération thionvilloise** (40 % des points de vente à Thionville/Terville et 11 % à Yutz). Cet appareil commercial est relativement diversifié en termes de grands domaines de produits (équipements de la personne, équipements de la maison, alimentation, services, et culture-loisir), au contraire des **pôles commerciaux secondaires du territoire, spécialisés dans l'offre alimentaire**.

Cette spécialisation n'est pas spécifique à ce territoire mais constitue l'offre commerciale type que l'on retrouve dans les espaces peu peuplés, où la population présente n'est pas suffisamment importante pour permettre la pérennité d'activités commerciales. **Cette spécialisation alimentaire concourt également à la multiplication des**

déplacements vers Thionville pour les biens non-alimentaires.

La dépense commerciale

La dépense commerciale réalisée par la population du SCOTAT s'élève à **1 676 M€**, soit environ 23 % de la dépense totale réalisée au sein de la Moselle. **Thionville représente 45 % de ces dépenses (767 M€)**. La population du territoire du SCOTAT se distingue du reste du département par sa **forte proportion à consommer dans les grandes et moyennes surfaces tant alimentaires** (71 % de la dépense commerciale, contre 69 % en Moselle) **que non-alimentaire** (de 23% en 2000 à 44 % de la dépense commerciale en 2012) et chez *les discounters* (14 %).

Malgré un appareil commercial a priori équilibré, **l'évasion commerciale (dépense commerciale réalisée hors du territoire de vie, ici le SCOTAT) est importante: 25 %** des dépenses commerciales ne sont pas réalisées dans le territoire du SCOTAT, et plus particulièrement sur les produits non-alimentaires (32 %). Cette évasion commerciale concerne plus particulièrement **les biens d'équipement de la maison et**

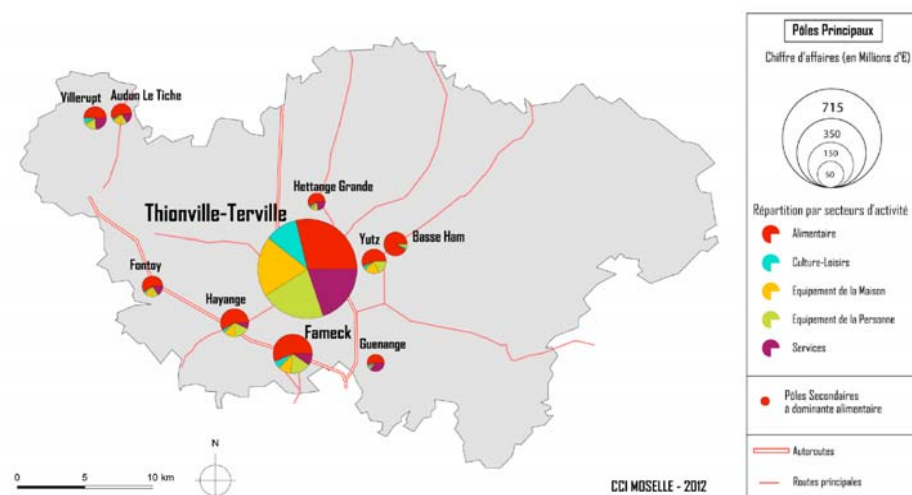
ceux de **culture-loisirs**.

Ces deux grandes familles de produits se caractérisent souvent par une faible fréquence d'achat (bien anomaux). Les nouvelles formes de consommation (e-commerce, drive,...) concourent également à favoriser la déterritorialisation des dépenses (internet représente 5 % des dépenses alimentaires comme non-alimentaires).

L'évasion commerciale dans ces domaines a pour destination principale des territoires voisins au SCOTAT :

- **l'agglomération messine** pour l'équipement de la maison (présence d'un magasin Ikea, locomotive de flux),
- le **Luxembourg** pour les services,
- **Internet** pour la culture-loisirs (domaine actuellement le plus touché par le développement de e-commerce).

Les Pôles Commerciaux du SCOT de l'Agglomération de Thionville



L'ARMATURE COMMERCIALE DU SCOTAT

La hiérarchisation de l'appareil commercial met en évidence :

Un pôle d'envergure rayonnant au-delà du bassin de vie: Thionville – Terville Zone du Linkling

S'étendant sur trois zones situées entre Thionville et Terville, le Linkling 1, 2 et 3 est, avec une emprise commerciale de 7,8%, le premier pôle commercial départemental, devant Metz et les grandes zones commerciales installées le long de l'A31.

Ce pôle structuré autour des deux grandes enseignes Carrefour et Leclerc abrite un nombre important de magasins, commerces et marques connues.

Un pôle majeur de rayonnement intercommunal : la ZA de La Feltière à Fameck

Trois fois plus petit en surface que la zone du Linkling, le centre commercial de la Feltière constitue un centre commercial d'attraction intercommunale à l'échelle du bassin du Val de Fensch.

Il a vocation à se renforcer pour limiter l'évasion commerciale vers l'agglomération de Thionville qui capte à l'heure actuelle 30% des dépenses commercialisables des ménages du Val de Fensch¹¹.

Des polarités urbaines secondaires

Les centres villes de Hayange, Yutz, Florange, Guénange, Sierck les Bains, Hettange Grande, Aumetz, Audun le Tiche et Villerupt constituent des pôles commerciaux secondaires.

Ils concentrent l'équipement commercial de proximité et présentent une certaine densité et diversité commerciale, qui leur permettent de rayonner sur les secteurs ruraux avoisinants, mais qui restent faibles à l'échelle des bassins de consommation.

De plus, ils sont de plus en plus concurrencés et fragilisés par les implantations (création ou transfert) en périphérie, qui se multiplient (alimentaire et non alimentaire).

¹¹ Source : enquête comportements d'achats étude Cercia Consultants 2010.

Des pôles d'hyper proximité

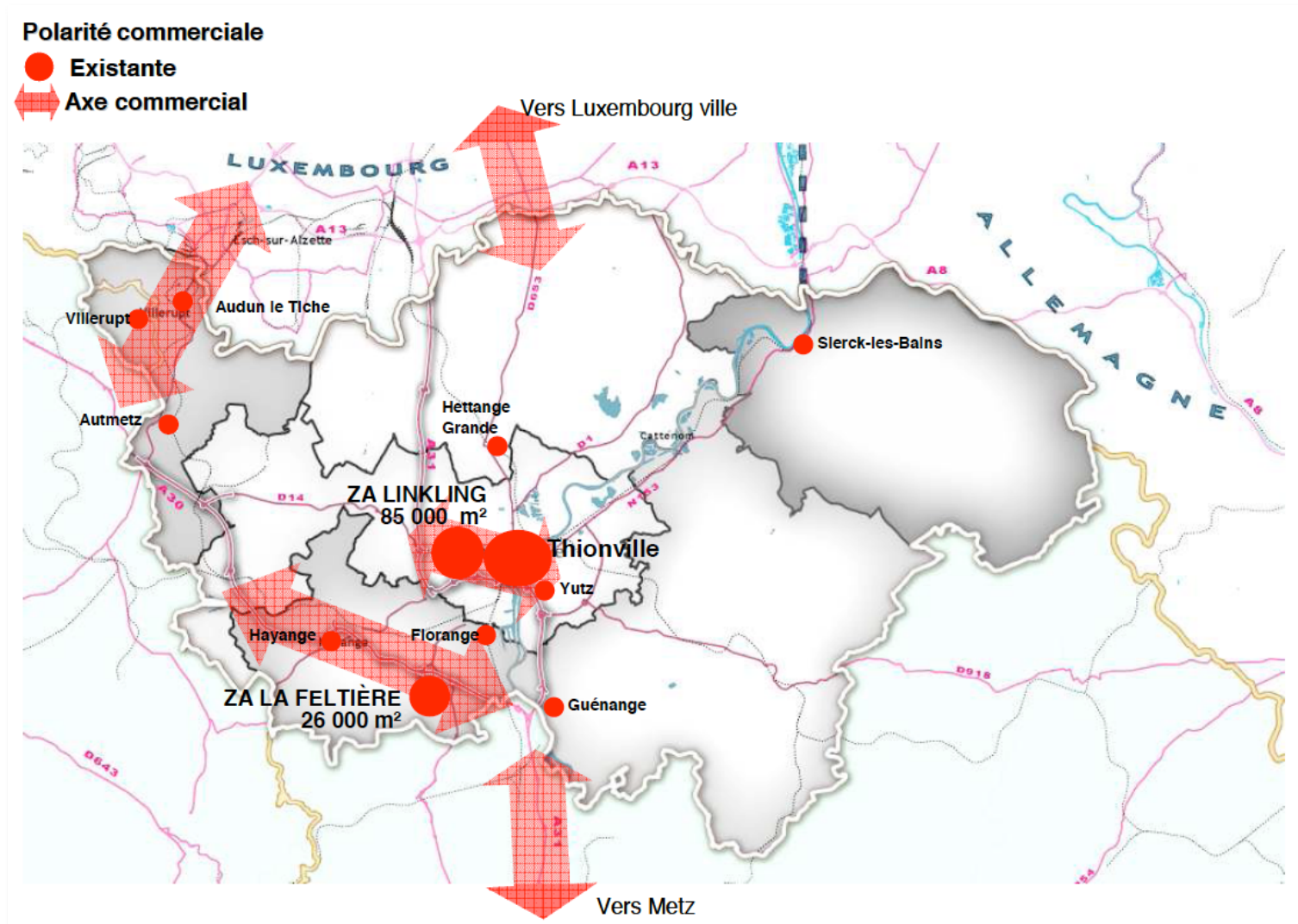
En dehors de ces pôles, les centralités de proximité sont faiblement structurées et offrent souvent très peu de synergies entre les commerces présents.

Les surfaces commerciales (Source : CCI)

Le SCOT dispose, parmi les commerces de plus de 300m², de 255 000 m² de surface commerciales, soit 1 105 m² par habitants, à comparer avec les 1676 m² par habitant du SCOT de l'agglomération messine (qui compte 621 500 m² de surfaces commerciales).

Ce différentiel tend par ailleurs à s'accroître : entre 2005 et 2011, les surfaces de vente accordées aux deux arrondissements de Thionville se sont élevées à 72 696 m², soit plus de trois fois moins que les deux arrondissements de Metz, avec 241 694 m² (Autorisations commerciales délivrées par les CDEC-CDAC en Moselle – Source : Préfecture)

Les polarités commerciales existantes



LES RISQUES DANS L'AVENIR

- Des emprises commerciales en constante augmentation, avec des aménagements peu qualitatifs,
- La création de nouveaux centres de vie (commerces, loisirs, sports...) à l'extérieur des villes. Quelle pérennité ?
- De fait, une dévitalisation des centres villes/ centres bourgs,
- La constitution de friches commerciales dans les centres villes, par le jeu des transferts d'activités vers la périphérie,
- Une organisation en séquences avec des linéaires commerciaux discontinus, plutôt qu'en pôles

L'organisation commerciale en périphérie du tissu urbain ou le long des axes routiers (le long de la RD952 notamment) que l'on retrouve ponctuellement sur le territoire, entraîne une utilisation importante de l'automobile pour la fréquentation des commerces et services, induit une faible animation piétonne de ces sites et démultiplie les besoins en stationnement.

Le tissu commercial des centres urbains versus les Zones d'Activités commerciales de périphérie



LES POLARITES EXTERIEURES CONCURRENTIELLES :

Le bassin de consommation du Thionvillois subit diverses influences extérieures (suivant les lieux de résidence et d'emplois), avec pour limite Metz au sud et Luxembourg ville au nord.

Nous retiendrons les 4 pôles suivants :

Metz

Avec ses deux pôles majeurs à savoir, le centre-ville et la zone Actisud, qui représentent respectivement 56 000 m² et 165 000 m² de commerces, la ville de Metz constitue un pôle commercial attractif.

Les grands projets en cours (projets Muse et Grand Sud) vont contribuer au renforcement de son appareil commercial et à son rayonnement.

Luxembourg ville

Si les fortes densités de l'offre commerciale de Luxembourg Ville génèrent d'importants flux commerciaux, l'étude réalisée par la CCI de Lorraine en 2010 permet de relativiser son taux d'emprise. La concurrence étrangère frontalière est prégnante mais son niveau s'avère toutefois moins élevé que ce que l'on imaginait.

L'attraction de l'offre commerciale Luxembourgeoise est plus sensible pour les produits non alimentaires, tels que l'essence, le tabac, l'alcool...

Esch-sur-Alzette / Belval

Situé à Esch sur Alzette, à proximité immédiate de la frontière, le nouveau centre commercial, Belval Plaza pourrait devenir très attractif pour les habitants transfrontaliers et pour les 20 000 actifs attendus sur le site.

Il comprend 28 magasins, 5 espaces de restauration et offre une surface de vente de plus de 22.000 m².

Le centre ville d'Esch-sur-Alzette constitue également une offre alternative pour les commerces de bouche et l'équipement de la personne.

Enfin, la conurbation du sillon mosellan le long de l'axe autoroutier A31 et ses nombreux pôles commerciaux génèrent une concurrence commerciale inflationniste au détriment villes de Metz et de Thionville.

Centre ville d'Esch sur Alzette



Nouveau centre commercial de Belval Plaza



LES PROJETS COMMERCIAUX

OIN d'Alzette Belval

En accompagnement des logements et équipements, le projet urbain d'Alzette Belval devrait comprendre un volet commercial dont la programmation précise et le positionnement face à Esch-sur-Alzette et Belval restent à définir.

L'extension de la ZA la Feltière à Fameck

La Communauté d'Agglomération du Val de Fensch souhaite développer les commerces sur la zone de la Feltière pour atteindre une masse critique suffisante face au poids de la concurrence de l'aire urbaine (Thionville-Linkling).

Le projet prévoit :

- la création d'un retail park de 11 400 m² de surfaces de vente avec diverses thématiques dominantes (dont celle de l'équipement de la maison).
- l'extension autorisée de l'hyper E. Leclerc.

Le projet Altarea de Thionville

Situé dans le coeur historique de Thionville, un nouveau centre commercial de 8 600 m² s'ouvrira sur les principales rues

commerçantes : rue de Paris et rue Brûlée, permettant ainsi son insertion dans le tissu commerçant existant du centre ville.

Il s'inscrit dans une opération plus globale « *La Cour des Capucins* » ayant pour ambition de renforcer l'attractivité du centre-ville de Thionville par une programmation mixte : un centre commercial mais également des logements, des bureaux et un hôtel.

Il comprend un supermarché une moyenne surface, 35 boutiques, 4 cafés et restaurants et un hôtel.

Le projet de la Casemate « Griesberg »

Implantée à proximité immédiate du centre-ville de Thionville, la casemate « Griesberg » constitue une enclave parcellaire d'environ 37 ares totalement en friche.

Le projet de réhabilitation de la casemate devrait permettre de dynamiser le commerce urbain, en devenant un lieu d'animation nocturne (commerce, caveaux musicaux, restauration...) sous promotion privée.

Le programme commercial serait d'environ 2500 m²

Plan de situation du projet Altarea de Thionville



Plan de commercialisation du projet Altarea de Thionville



Les polarités commerciales en projet : principaux projets identifiés

▲ Polarité commerciale en projet



L'aménagement d'une zone commerciale périphérique à Aumetz

Ce projet dont l'ouverture est prévue pour 2012 prévoit la création d'un ensemble commercial de 17 341 m² de surface de vente.

L'Intermarché d'Aumetz envisage de transférer son activité sur un terrain situé sur le carrefour giratoire au croisement des nouveaux tracés de la RD 906 et RD 521.

Outre l'implantation de l'Intermarché (3 000 m²) sont prévus sur le site : un Bricomarché, une galerie marchande regroupant 19 enseignes, un Pôle automobile, un Pôle de restauration varié ainsi que des services de proximité.

Le futur emplacement de la ZA d'Aumetz



Le projet approuvé en CDAC en avril 2011 fait l'objet d'un Recours déposé devant la CNAC.

Un renforcement de la fonction commerciale dans la ZAC de la Paix

Le secteur commercial de la ZAC de la Paix permet la réalisation d'environ 1 000 m² supplémentaires qui permettront de renforcer le pôle existant et de créer ainsi une véritable polarité secondaire dans le Haut Val de Fensch.

Une programmation en complémentarité du Super U dans la ZAC de la Paix



La zone du triangle

Un projet privé de développement commercial pourrait voir le jour sur ce site, situé à Florange, à proximité du Carrefour Market de la Centrale.

La maîtrise de la programmation du site est essentielle dans un secteur déjà très suréquipé en commerces alimentaires.

Le Haut Fourneau d'Uckange : une programmation de proximité

La CA du Val de Fensch envisage la création d'une offre commerciale de proximité à Uckange, en lien avec l'opération de reconquête de la friche U4 et la valorisation touristique du site.

Le site pourrait accueillir des enseignes sur la thématique Loisirs ainsi qu'un programme d'hôtellerie et de restauration.

LES SURFACES D'ACTIVITÉS COMMERCIALES : UN ÉQUILIBRE À TROUVER

DES ENJEUX IMPORTANTS POUR LE TERRITOIRE EN TERMES DE :

- **Renforcement des polarités de centre-ville, en prenant appui sur des stratégies de reconquête urbaine**

Mener une réflexion sur le rapprochement des commerces des lieux d'habitat.

Encourager les logiques de « grappes commerciales », basées sur une concentration des activités, pour stimuler les synergies entre commerces, renforcer l'attractivité et l'image commerciale des centres villes et favoriser l'animation urbaine.

- **Équilibre entre les polarités de centre-ville (commerce traditionnel) et périphériques (grande distribution).**

Des pôles périphériques qui fixent l'essentiel du développement.

Une croissance qui contribue au déclin des commerces de centre-ville et de proximité.

- **Maîtrise et insertion urbaine des pôles commerciaux périphériques.**

Traduire les logiques et exigences du Grenelle II dans la programmation des zones de périphérie (mobilités durables, respect de l'environnement, gestion environnementale, qualité architecturale et paysagère, limitation de la consommation de la surface agricole utile, ...).

Des enjeux d'amélioration de l'intégration paysagère des zones commerciales périphériques.

Vers un encadrement du développement des zones commerciales ?

et une homogénéisation de leur aménagement pour plus de cohérence ?

- **Diversité des typologies commerciales à développer.**

Ex : Une redistribution des moyennes et petites surfaces des centres, vers la périphérie (non alimentaire et alimentaire) avec un risque de dévitalisation des centres urbains.

- Des sous représentations dans l'équipement de la maison.

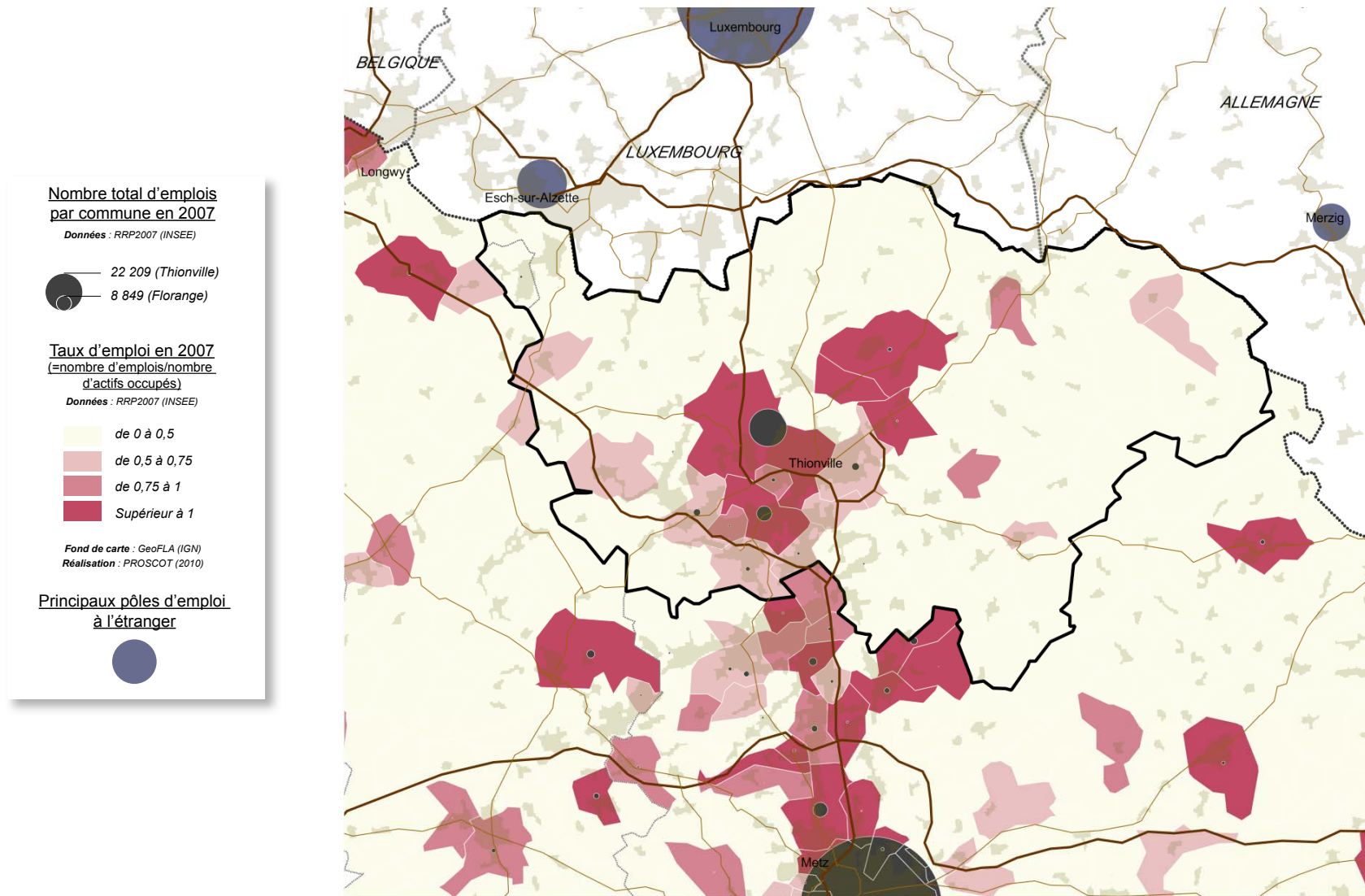
Des enjeux de préservation de la diversité commerciale en fonction du potentiel de consommation (alimentaire/non alimentaire – hard discounters/supermarchés/supérettes. En étoffant les pôles commerciaux intermédiaires ?

- **Maintien d'une offre commerciale d'hyper proximité** pour les habitants des zones rurales.

Comment assurer un maillage fin du territoire sur les achats quotidiens pour répondre aux besoins de la population ? Une problématique à approfondir particulièrement dans les Communautés de Communes des Trois frontières et de l'Arc Mosellan peu équipées en commerces et services.

- **Développement de l'offre de restauration** afin de limiter l'évasion des salariés vers des pôles extérieurs et d'accompagner l'essor touristique.

La géographie de l'emploi (Source : RRP2007, INSEE)



UN TERRITOIRE PLUS DEPENDANT DE L'EXTERIEUR

DES POLARITES D'EMPLOI INTERNES...

La majeure partie de l'emploi du territoire se concentre dans les communautés d'agglomération **Portes de France-Thionville** (49% de l'emploi total) et du **Val de Fensch** (31%), notamment à Thionville (plus de 22 000 emplois), Florange (presque 9 000 emplois), Yutz (environ 4 500 emplois) et Hayange (environ 4 400 emplois).

Les autres pôles d'emploi du territoire se situent également pour l'essentiel **au sein de l'axe central Metz/Thionville/Luxembourg**, qui connaît également les plus forts taux de progression récente de l'emploi.

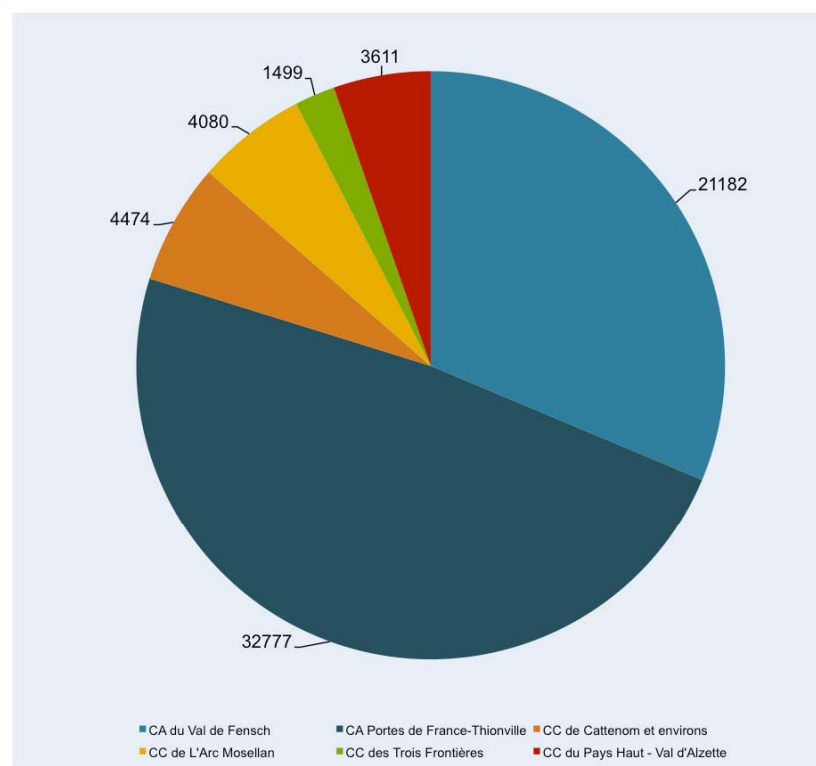
Communes du SCOT comptant plus de 1 000 emplois en 2007

(Source : RRP2007, INSEE)

Commune	EPCI	Nombre d'emplois en 2007
Thionville	CA Portes de France-Thionville	22 209
Florange	CA du Val de Fensch	8 849
Yutz	CA Portes de France-Thionville	4 522
Hayange	CA du Val de Fensch	4 368
Fameck	CA du Val de Fensch	2 607
Cattenom	CC de Cattenom et environs	2 467
Terville	CA Portes de France-Thionville	2 327
Uckange	CA du Val de Fensch	1 719
Villerupt	CC du Pays Haut - Val d'Alzette	1 405
Basse-Ham	CA Portes de France-Thionville	1 359
Séréfange-Erzange	CA du Val de Fensch	1 309
Guénange	CC de L'Arc Mosellan	1 233
Algrange	CA du Val de Fensch	1 016

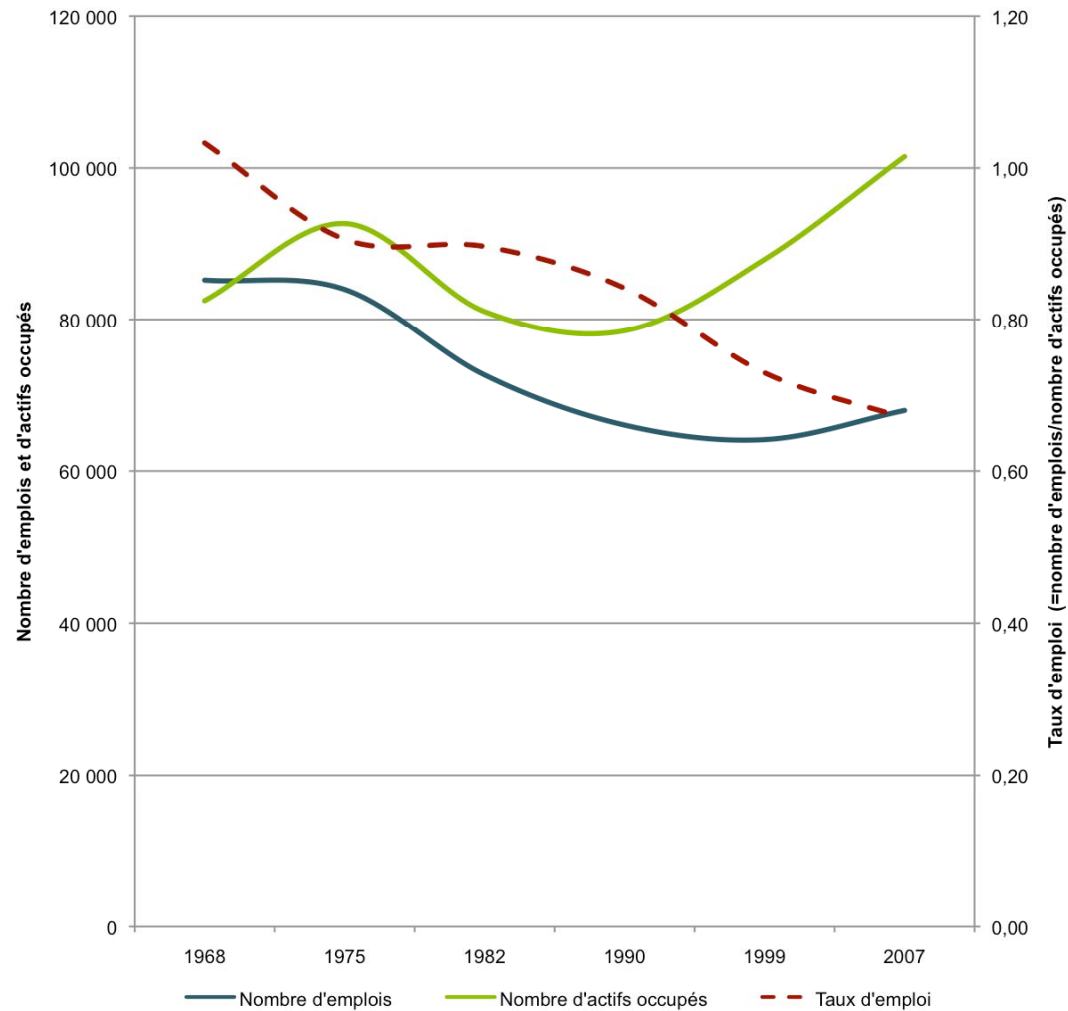
Nombre d'emplois par EPCI du SCOT en 2007

(Source : RRP2007, INSEE)



Evolution de l'emploi, des actifs occupés et du taux d'emploi du SCOT de 1968 à 2007

(Source : Recensements, INSEE)



Taux d'emploi par EPCI en 1999 et 2007

(Source : RRP2007, INSEE)

	1999	2007
CA du Val de Fensch	0,92	0,83
CA Portes de France-Thionville	0,94	0,93
CC de Cattenom et environs	0,47	0,40
CC de L'Arc Mosellan	0,31	0,30
CC des Trois Frontières	0,38	0,30
CC du Pays Haut - Val d'Alzette	0,37	0,34
SCOT de l'Agglomération Thionvilloise	0,72	0,67

... MAIS UN TAUX D'EMPLOI EN BAISSÉ...

L'évolution de nouveau positive de l'emploi s'est faite dans un contexte où le nombre d'actifs occupés continuait cependant à croître sur un rythme plus rapide, **accroissant la dépendance du territoire aux évolutions économiques extérieures.**

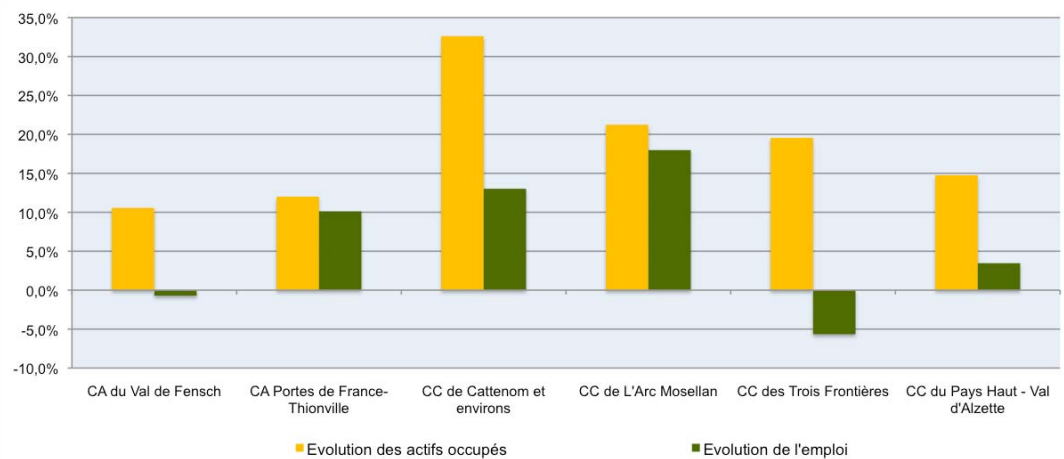
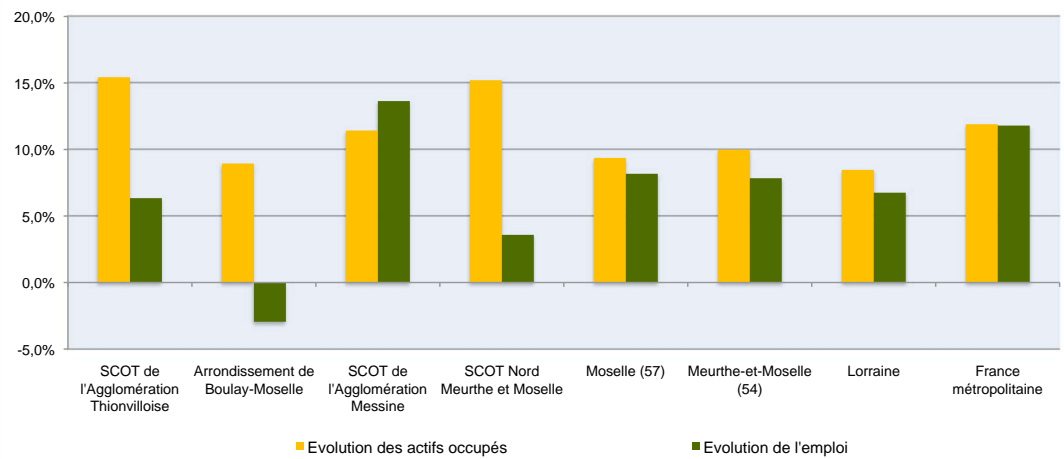
L'attractivité du marché de l'emploi des agglomérations extérieures, notamment du Luxembourg, se traduit en effet par **la forte attractivité résidentielle du territoire** (cf. aussi partie Démographie).

Ainsi, alors que, dans une logique de proximité habitat/emploi, **la période industrielle se caractérisait par un taux d'emploi proche de 1**, le territoire est depuis de plus en plus concerné par la dissociation des deux fonctions : le taux d'emploi est en chute forte et continue depuis 1968 pour atteindre, en 2007, moins de 0,7 - c'est-à-dire que **le territoire compte désormais seulement 7 emplois pour 10 actifs occupés résidant.**

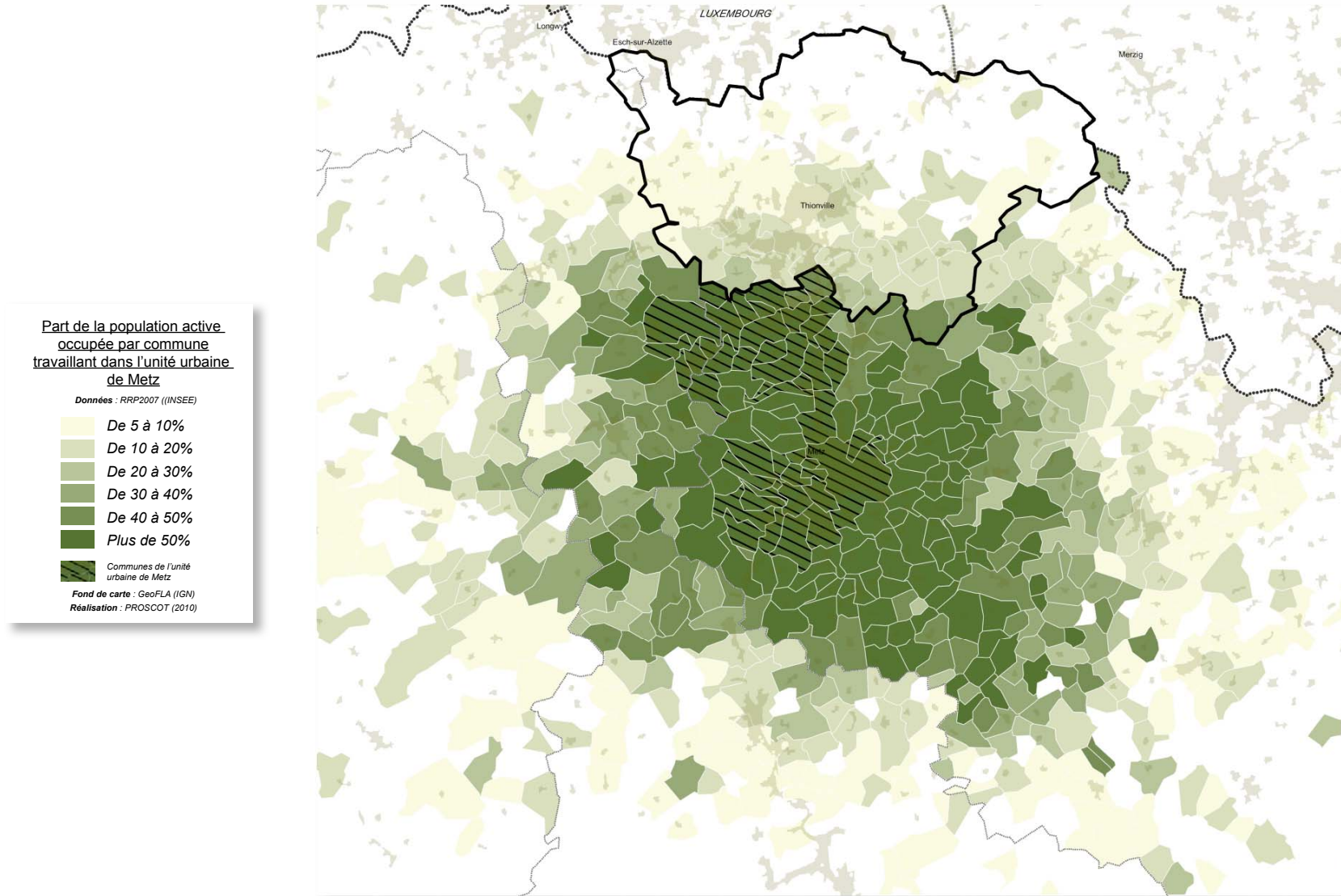
Cette tendance à la dissociation habitat/emploi concerne tous les espaces du territoire. **Elle est cependant sans surprise plus marquée dans les espaces proches du Luxembourg** (CC de Cattenom et environs, des Trois Frontières et du Pays Haut-Val d'Alzette).

Evolutions comparées des actifs occupés et des emplois entre 1999 et 2007

(Source : RRP2007, INSEE)



Aire d'attraction de marché de l'emploi de l'unité urbaine de Metz en 2007
(Source : RRP2007, INSEE)



... ET DES DEPLACEMENTS DOMICILE-TRAVAIL EN HAUSSE, NOTAMMENT VERS LE LUXEMBOURG

Cette baisse du taux d'emploi se traduit notamment par un **accroissement important des déplacements domicile-travail vers l'extérieur du territoire**. Les difficultés de l'emploi sur le territoire ne se sont en effet traduites par un accroissement important du chômage qu'entre 1975 et 1982 (qui ensuite se stabilise – cf. infra).

Dès les années 1980, puis, surtout dans les années 1990, **le dynamisme économique du Luxembourg mais aussi de l'agglomération messine** permet en effet de pourvoir un nombre d'emplois importants pour les actifs résidant sur le territoire.

L'accentuation de la création d'emplois dans ces pôles extérieurs dans les années 2000 amplifie ce phénomène, qui se nourrit de plus en plus d'actifs venant résider sur le territoire pour travailler à l'extérieur, participant à la dynamique démographique.

En 2007, ce sont ainsi presque la moitié (49%) des actifs occupés résidant sur le territoire qui travaillent à l'extérieur, principalement au Luxembourg (33% de l'ensemble des actifs – cf. encadré pages suivantes), mais aussi dans l'agglomération

messine (11%), le territoire du SCOT apparaissant à cet égard comme **bénéficiaire d'un positionnement privilégié pour les couples bi-actifs**.

Ces déplacements se font très majoritairement en transports individuels motorisés (à plus de 91%), participant à l'engorgement des infrastructures routières : les transports en commun ne sont pour leur part utilisés que par 7% des actifs occupés.

Lieux de travail des actifs occupés du SCOT en 2007
(Source : RRP2007, INSEE)

	<u>Nombre d'actifs occupés</u>	<u>en %</u>
Au sein du SCOTAT	51800	51%
Au Luxembourg	33410	33%
Dans le SCOT de l'agglomération Messine	10970	11%
Dans le SCOT Nord Meurthe et Moselle	2209	2%
Dans l'arrondissement de Boulay-Moselle	460	0%
En Allemagne	652	1%
En Belgique	108	0%
Autres	1581	2%
Ensemble des actifs occupés	101189	100%

Aire d'attraction en France du marché de l'emploi luxembourgeois en 2007

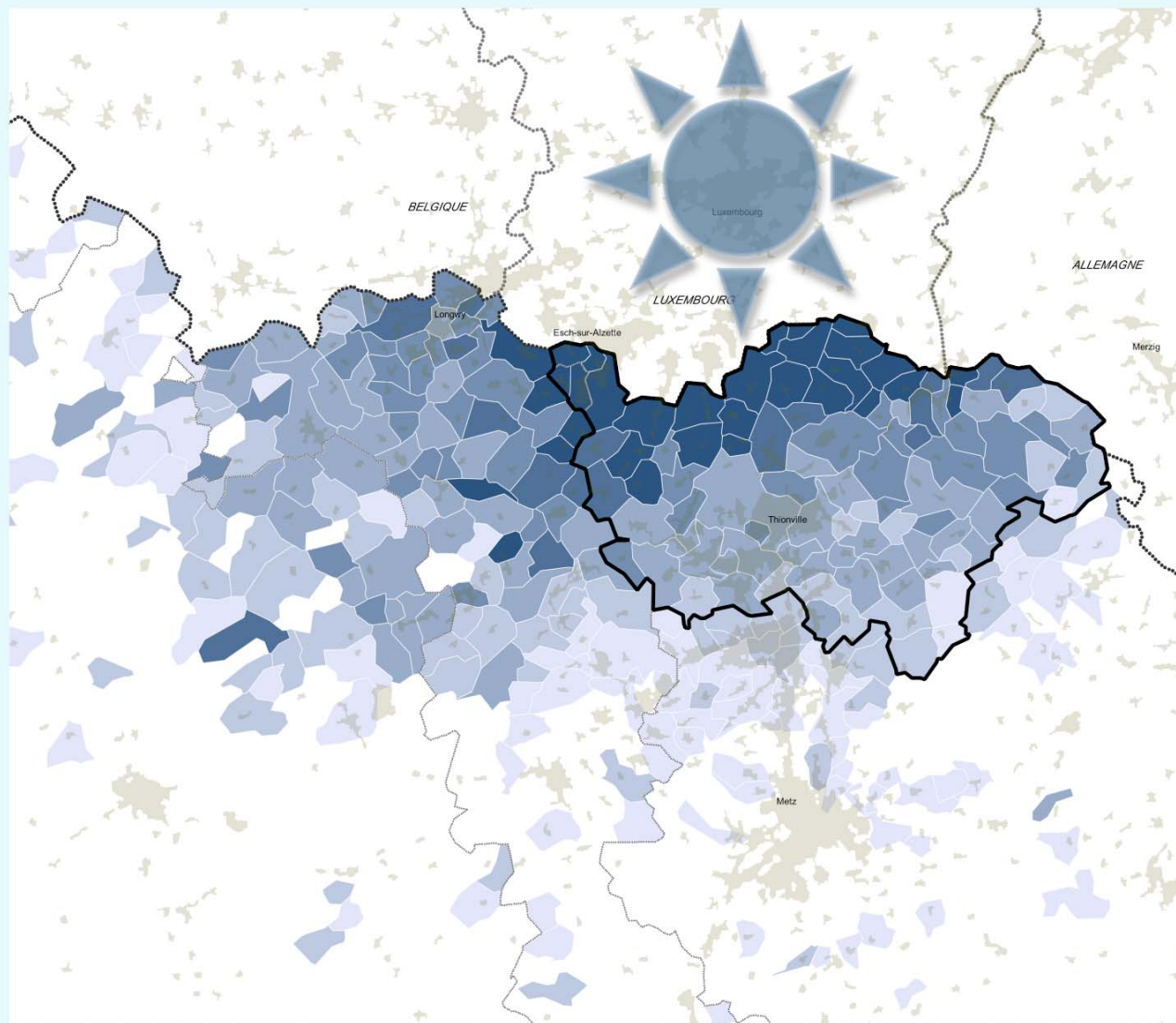
(Source : RRP2007, INSEE)

Part de la population active occupée par commune travaillant au Luxembourg

Données : RRP2007 (INSEE)

-  De 5 à 10%
-  De 10 à 20%
-  De 20 à 30%
-  De 30 à 40%
-  De 40 à 50%
-  Plus de 50%

Fond de carte : GeoFLA (IGN)
Réalisation : PROSCOT (2010)



Les flux domicile – travail vers le Luxembourg

L'influence luxembourgeoise récente sur le territoire du SCOT trouve sa source dans **le fort niveau de croissance et de création d'emplois qu'enregistre le Grand-Duché à partir du milieu des années 1980**, dans le cadre de l'essor des services financiers (pratiquement simultané au recul de la sidérurgie, qui, jusque dans les années 1970, comme dans le SCOTAT, portait la croissance), mais aussi de l'intensification de la diversification économique vers un large panel de services (services informatiques, transports et communications, etc.), ainsi que par un secteur industriel demeurant compétitif.

Les flux domicile-travail du SCOT vers le Luxembourg ont ainsi pris une importance croissante depuis les années 1990, passant de moins de 10% des actifs occupés au début de la décennie à presque 25% en 1999, puis au tiers en 2007. Cette influence est naturellement plus prégnante au nord du périmètre du SCOT (cf. carte ci-contre), où les navetteurs vers le Luxembourg représentent plus de la moitié des actifs occupés des communes, voire **plus des trois-quarts dans certaines communes des CC de Cattenom et environs et du Pays-Haut Val d'Alzette.**

Les navetteurs se dirigent dans une grande variété de communes luxembourgeoises, parmi lesquelles **prédominent néanmoins la ville de Luxembourg** (plus de 16 000 d'entre eux, soit presque la moitié des flux vers le Grand-Duché) mais aussi les espaces proches du territoire (environ 2 500 vers Esch-sur-Alzette, 1 600 vers Dudelange, etc.)

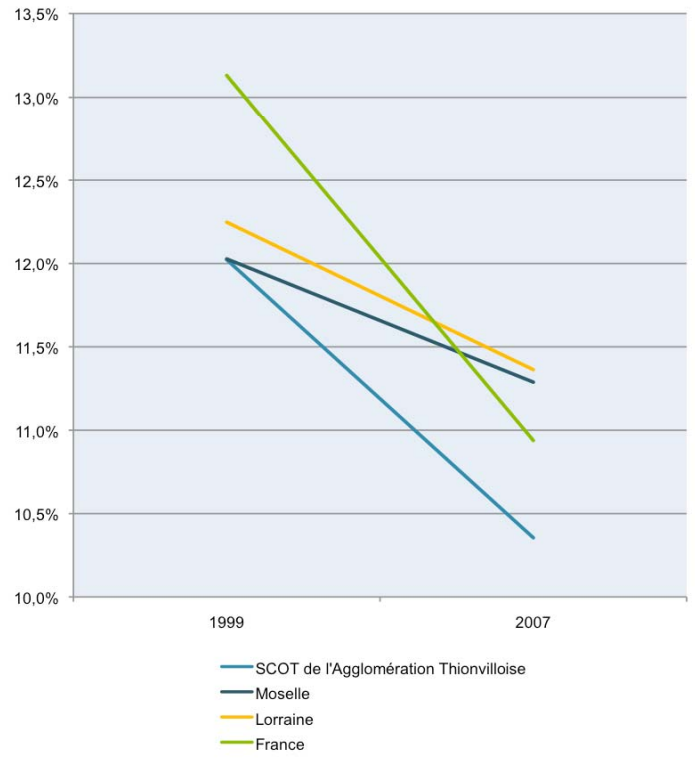
Les frontaliers du territoire travaillant au Luxembourg se caractérisent, comparativement à l'ensemble des actifs, par :

- Leur **jeunesse**, les 25-45 ans représentant 70% des frontaliers du territoire (contre seulement 54% de l'ensemble des actifs occupés) ;
- Leur niveau de **formation initiale**, qui contraste cependant avec **le statut des emplois qu'ils occupent** : plus du tiers des frontaliers (34%) dispose d'un diplôme universitaire (contre 27% de l'ensemble des actifs occupés) mais si les cadres sont légèrement surreprésentés parmi les frontaliers (11,8% contre 10,4%), les ouvriers et les employés le sont aussi (avec respectivement 34,2% contre 33,2% et 32,3% contre 28,6%), soulignant certes le potentiel économique du SCOT, mais aussi la concurrence par les salaires qu'exercent le Luxembourg pour l'emploi de personnes qualifiées ;
- Leurs **secteurs d'activité**, avec une surreprésentation nette des activités financières et d'assurance (14% contre 6%) et des services de soutien aux entreprises (17% contre 12%), mais aussi de la construction (9% contre 7%) et du commerce (17% contre 15%) ;
- Leur utilisation des **transports en commun**, qui reste modérée mais est plus importante que pour la moyenne des actifs occupés du territoire (11% contre 7%).

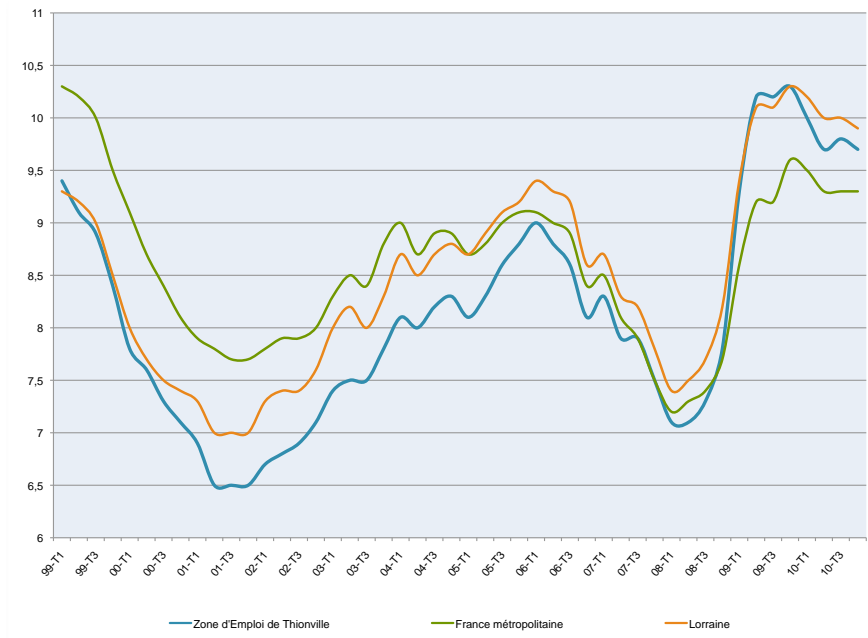
Ampleur de l'embauche de français au Luxembourg de 1960 à 2009
(Source : IGSS Luxembourg)



Taux de chômage en 1999 et 2007 selon le recensement
(Source : RRP2007, INSEE)



L'impact de la crise : estimation trimestrielle de 1999 à 2010 du taux de chômage d'après les statistiques de Pôle Emploi
(Source : INSEE)

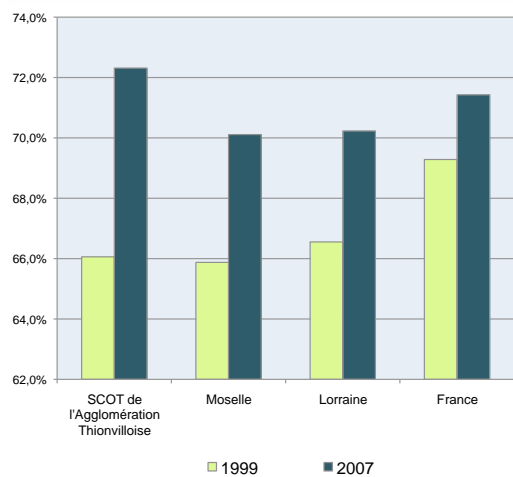


TAUX D'ACTIVITE, CATEGORIES SOCIO-PROFESSIONNELLES ET REVENUS : DES EVOLUTIONS RECENTES POTENTIELLEMENT FACTEURS DE DYNAMISME ECONOMIQUE

UN TAUX D'ACTIVITE EN FORTE HAUSSE

L'attractivité luxembourgeoise et la situation géographique propice à la bi-activité des couples se manifestent dans **une augmentation nette du taux d'activité**, qui d'inférieur aux niveaux régional et national en 1999 leur est désormais supérieur.

Taux d'activité des 15-64 ans en 1999 et 2007
(Source : RRP2007, INSEE)



En 2007, **les actifs représentent ainsi 72,3% des 15-64 ans** (71% dans le SCOT Nord 54, soit +7% entre 1999 et 2007), en hausse de plus 6 points depuis 1999 (66,1%), dans un mouvement haussier qui concerne l'ensemble des communautés de communes et qui **peut participer à l'émergence d'une dynamique économique interne au territoire.**

UN TAUX DE CHOMAGE MODERE MAIS DES EVOLUTIONS SENSIBLES AU CONTEXTE EXTERIEUR

Conjointement, le taux de chômage, bien que demeurant supérieur à 10% (10,4% en 2007), est en nette baisse entre 1999 et 2007 et reste inférieure aux moyennes française (10,9%) et régionale (11,4%)¹² et aussi au SCOT Nord 54 (10,4 %).

Les différences entre les EPCI du SCOT sont néanmoins importantes : très faible dans les CC de Cattenom et environs (6,7%), des Trois Frontières (7,1%) et de l'Arc Mosellan (7,5%), le taux de chômage est plus important dans la CA Portes de France-Thionville (10,1%) et la CC Pays Haut – Val d'Alzette (11%), et, surtout, dans la CA du Val de Fensch (13,9%), qui concentrent les plus grandes difficultés sociales.

¹² Taux de chômage selon le recensement (déclaratif).

Par ailleurs, les évolutions plus récentes, postérieures à la crise de 2008, indiquent, pour la zone d'emploi de Thionville, un taux de chômage en augmentation plus marquée que sur l'ensemble de la France : cette évolution souligne **d'une part la dépendance du territoire à la conjoncture économique** (du fait de sa structure productive), **mais aussi à la dynamique luxembourgeoise**, affecté par la crise spécifique du secteur bancaire.

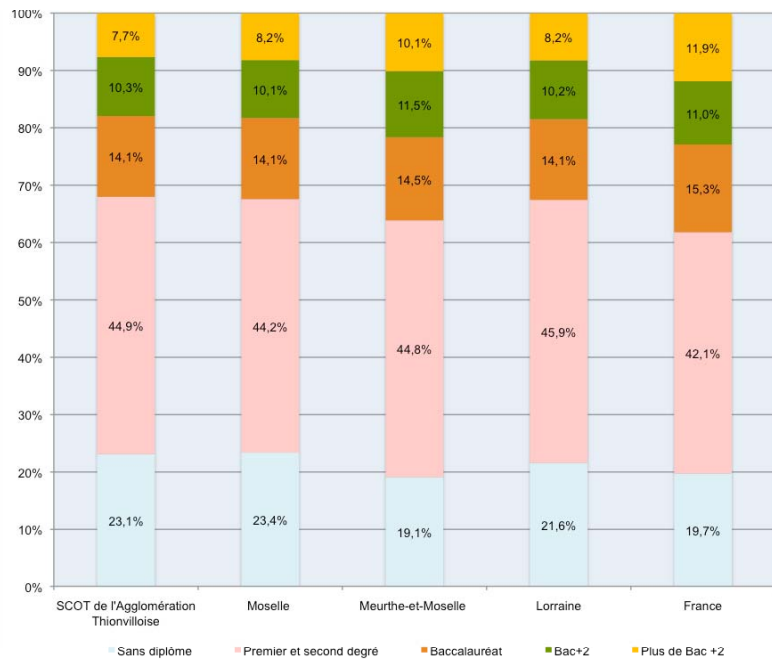
UNE EVOLUTION DE LA STRUCTURE DES CSP

L'évolution de long terme du taux d'activité s'est réalisée conjointement à celle de la **structure des actifs par catégories socio-professionnelles (CSP).**

Les ouvriers restent en effet toujours bien représentés mais ce sont désormais **les employés qui constituent la CSP la plus représentée** parmi les actifs occupés (33%, contre 34 % dans le SCOT Nord 54).

Les cadres (10% de la population active occupés) restent quant à eux faiblement présents au regard du niveau national (16%) malgré une part plus importante que dans le SCOT Nord 54 (7,3 %), mais connaissent une augmentation de leur représentation depuis 1999 proche du rythme national.

Part de la population de 15 ans et plus par plus haut niveau de diplôme atteint
(Source : RRP2007, INSEE)



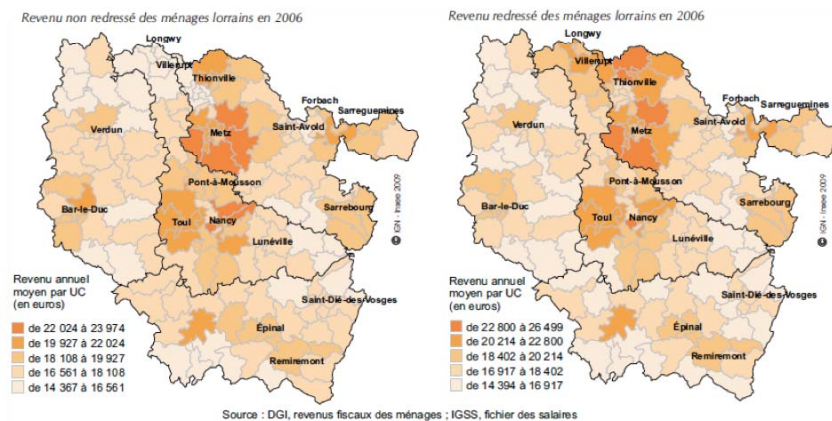
Evolution 1999 – 2005 du revenu net imposable moyen (en euros constants)
(Source : DGI)

CA du Val de Fensch	18,3%
CC de L'Arc Mosellan	25,0%
CC des Trois Frontières	37,1%
CA Portes de France-Thionville	27,4%
CC de Cattenom et environs	70,7%
CC du Pays Haut - Val d'Alzette	75,5%
SCOT	32,2%
Moselle	10,1%
Lorraine	7,5%
France	4,7%

Revenus redressés et non redressés des ménages lorrains par canton en 2006
(Source : INSEE)

Evolution entre 1999 et 2007 de la population de 15 ans et plus par plus haut niveau de diplôme atteint
(Source : RRP2007, INSEE)

	Sans diplôme	Premier et second degré	Baccalauréat	Bac+2	Plus de Bac +2
SCOT de l'Agglomération Thionvilloise	0,1%	-10,1%	39,6%	55,1%	69,8%
Moselle	-1,9%	-9,2%	35,7%	44,8%	48,2%
Meurthe-et-Moselle	-2,1%	-9,9%	33,1%	40,4%	37,4%
Lorraine	-2,9%	-9,1%	35,0%	42,3%	43,2%
France	1,8%	-9,9%	36,8%	41,6%	46,3%



UN NIVEAU DE FORMATION INITIALE QUI S'ELEVE RAPIDEMENT

Le niveau de formation initiale de la population a connu depuis 1999 une **évolution rapide**, notamment sous l'effet de l'attractivité du Luxembourg, dont les emplois attirent (cf. supra) une part importante de diplômés du supérieur.

De fait, le nombre de personnes disposant d'un **diplôme de niveau Bac +2, et surtout, de niveau supérieur à Bac +2**, a connu sur le territoire une augmentation très importante au regard des évolutions régionales et nationales (cf. tableau ci-contre).

Ainsi, si la part des diplômés de l'enseignement supérieur reste inférieure au taux national, elle égale désormais le taux lorrain.

DES REVENUS EN TRES FORTE HAUSSE TIRES PAR LE LUXEMBOURG

L'augmentation du taux d'activité et les emplois pourvus au Luxembourg **génèrent des revenus d'activité croissants et dynamiques** qui offrent au territoire des ressources supplémentaires pour le développement économique (potentiel de création d'entreprises, développement de l'économie présentielle).

Ainsi, **les revenus** déclarés à la DGI en France (qu'ils soient imposables ou non en France) ont beaucoup augmenté entre 1999 et 2005, (+32% en valeur réelle quand ils ne progressaient que de 4,7% au niveau national, et de 10% au niveau départemental, également en partie porté par l'effet luxembourgeois).

Cette croissance est d'autant plus spectaculaire qu'elle sous-estime la valeur réelle des revenus, dans la mesure où ceux perçus à l'étranger, exonérés en France, ne sont pas systématiquement déclarés (cf. carte ci-contre des revenus non redressés et redressés à partir des fichiers luxembourgeois).

Cette très nette augmentation concerne tous les espaces du territoire (cf. tableau ci-contre), même si les communes proches du Luxembourg sont celles ayant le plus bénéficié, et où les revenus des ménages atteignent désormais les plus hauts niveaux observés dans la Région.

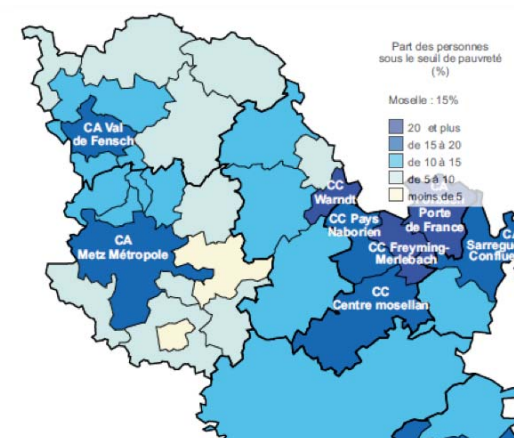
Ces évolutions, pour bénéfiques qu'elles soient, mettent cependant en exergue le risque de création de dualités au sein du territoire :

- **Une dualité géographique** au sein du SCOT, certains espaces, principalement le Val de Fensch, disposant de revenus très nettement

inférieur et de l'accroissement le plus faible sur la période récente ;

Personnes à bas revenus parmi les moins de 65 en 2008

(Source : INSEE, d'après CAF)



- **Une dualité sociale** au sein même de chaque espace du SCOT, entre les actifs disposant de revenus élevés acquis au Luxembourg et les autres catégories de populations, avec, partant, des enjeux forts **en matière d'accès au logement notamment**.



ENJEUX ET CONCLUSION

L'économie du territoire apparaît aujourd'hui comme étant **dans une phase de transition**, qui se concrétise notamment dans la dynamique de l'emploi : après deux décennies de forte baisse, **l'emploi est de nouveau reparti à la hausse au début des années 2000. Cette nouvelle dynamique reste encore modeste** mais **recèle un potentiel plus important** en ce qu'elle transcrit l'existence de plusieurs logiques économiques sur le territoire.

Si le secteur industriel continue à perdre des emplois, c'est en effet de façon atténuée par rapport aux périodes précédentes, et, surtout, par rapport aux évolutions nationales, suggérant certes une fragilité des secteurs de spécialisation du territoire, mais aussi la présence d'un **contexte local spécifique qui leur est favorable**. Parallèlement, **les services aux entreprises** se développent, pour une large part portées par des activités faiblement qualifiées (processus d'externalisation des entreprises industrielles), mais tendant également à se réaliser dans des secteurs à plus forte valeur ajoutée (conseil, ingénierie, etc.). Enfin, **les services présentiels se développent également**, dans ce qui apparaît pour une large part, *via* l'augmentation de la population et la forte hausse des revenus, comme un second temps de l'influence luxembourgeoise, d'abord porteuse, dès les années 1990, d'un développement de la population active résidente sur le territoire. De fait, les **flux vers le Luxembourg d'actifs résidant sur le territoire**, qui se sont fortement développés depuis les années 1990, constitue un facteur majeur de l'évolution de l'économie du territoire.

Dans ce contexte, le SCOT apparaît comme disposant **d'une base de départ solide pour orienter son développement économique futur**, dont la concrétisation interpelle néanmoins **plusieurs enjeux, qui interrogent**, dans un contexte de **dépendance croissante à des dynamiques économiques extérieures, sa capacité de diversification et de développement économique endogène** :

- La capacité du territoire à **accentuer le développement de l'économie présentielle** (commerce de détails, services à la personne, etc.) en tirant notamment parti de son positionnement géographique, de son accessibilité et des flux de revenus qui l'irriguent;
- **Le développement du tourisme**, non seulement comme point d'appui à l'économie présentielle, mais également comme secteur économique à part entière, en s'appuyant notamment un renforcement de l'économie touristique marchande autour des atouts paysagers, patrimoniaux et urbains ;
- **L'accentuation et l'élargissement à des activités à plus forte valeur ajoutée de la dynamique des services aux entreprises**, qui bénéficient d'un contexte propice (environnement productif, pôle urbain, élévation récente du niveau de qualification, etc.) ;
- **Le maintien des grandes entreprises existantes industrielles existantes** et le développement d'un tissu plus diversifié de PME, ce qui suppose, notamment, transmissions des compétences et savoir-faire, et soutien à l'innovation ;
- Dans ces objectifs, les questions transversales de la **capacité à attirer les actifs qualifiés dans les entreprises du territoire** face à la concurrence luxembourgeoise, et de **l'aménagement économique**, afin d'être à même d'offrir aux entreprises services et capacités foncières de création, d'extension et de reconfiguration de leurs activités.



Annexes



**ANNEXE 1 : COMPLÉMENT D'ANALYSE ET DÉFINITION D'UNE BASE POUR UN POSITIONNEMENT
TOURISTIQUE ET UNE ORGANISATION DU TOURISME À L'ÉCHELLE DU THIONVILLOIS**

Partie 1 : Compléments et audit d'expert sur le fonctionnement du tourisme Thionvillois

Le diagnostic et les enjeux du tourisme pour le Thionillois

Objectif

Etablir un complément de l'étude du Scot sur les questions touristiques, à partir d'une série d'interviews d'acteurs du tourisme.

Méthode

- Analyse documentaire à partir des travaux et données disponibles : travaux et recherches effectués lors de l'élaboration du SCOTAT ; sites web des Communautés de communes et Offices de Tourisme ; documents du CDT de Moselle, etc
- Entretiens menés auprès des responsables de 5 OTSI, du CDT et du SMVT des Trois Frontières

NOM	Personne interrogée	Fonction
OTI du Val de Fensch	Mme OTTERMANN	Directrice
OTI Sierck-les-Bains (CdC Trois Frontières)	Béatrice LANG	Responsable
OTI de Cattenom et Environs	Katia PEPPOLONI	Responsable OT et responsable du service culture et tourisme de la CdC
OT de Thionville	Manuela CAPANNA	Directrice
SI d'Audun le Tiche	Mlle CARASSI	Agent d'accueil Mairie
SMVT des 3 frontières	Philippe SCHLEICH	Conseiller technique SMVT
CDT de la Moselle	Jean-Michel KLAINE	Directeur

Rappel des données de cadrage

Le patrimoine naturel

Le territoire du SCOTAT bénéficie d'un patrimoine naturel et paysager relativement riche et varié, ce qui est une vraie force au regard de la proximité des pôles urbains voisins (Metz, Luxembourg notamment) :

- **de grands paysages de qualité** (forêts, bois, champs, vallées, prairies, coteaux, vergers, ...),
- **l'omniprésence de l'eau**, avec les rivières Moselle, Veymerange, Fensch, Canner, Alzette, et les multiples petits ruisseaux qui couvrent le territoire,
- **des parcs et jardins en ville et à la campagne** (notons ici la présence sur le territoire de deux jardins du réseau « Jardins sans limites », composé de 20 jardins thématiques en Moselle : le jardin contemporain des prairiales au Château de la Grange à Manom (6.458 visiteurs en 2010) et le Jardin des Traces situé face au parc du haut-fourneau U4 d'Uckange,
- **des sites présentant des intérêts écologiques spécifiques** : bois, pelouses calcaires, prairies humides, vallons et coteaux (notons ici la présence de deux

réserves naturelles qui se visitent : la réserve naturelle de Montenach composée de 6 entités pour une surface totale de 107 hectares et d'un sentier découverte de 3,5 km et la réserve naturelle géologique de Hettange Grange, implantée sur une ancienne carrière de Grès de l'époque gallo-romaine, et offrant à la visite un circuit balisé et illustré et la maison de l'Hettangien).

Les territoires du SCoT œuvrent par ailleurs à la **protection des richesses naturelles et à la valorisation de leurs paysages** (mise en œuvre de chartes et plans paysagers à l'échelle des EPCI, traitement architectural des nouveaux bâtis, création d'une Maison de la Nature au pied de la Réserve Naturelle Nationale de Montenach...), d'une part pour garantir un cadre de vie de qualité aux habitants et d'autre part pour favoriser le développement d'une activité touristique à l'année.

Par ailleurs, le volet « développement du paysage culturel » du **projet de coopération transfrontalière MORO** avec la Moselle allemande a mis en évidence la nécessité de travailler sur l'espace « rivière des trois frontières », par la mise en réseau des acteurs locaux sur des opérations d'aménagement et de valorisation paysagère.

Ce projet ouvre la voie à de nouvelles sources de financements européens.

Le SCoT devra tenir compte de cette opportunité pour mettre en tourisme cet

itinéraire transfrontalier, tout en garantissant un projet d'aménagement concerté entre les collectivités mosellanes françaises et allemandes : aménagements pour l'itinérance douce, pédestre et cyclable, signalétique homogène directionnelle et d'interprétation, aires de services, supports de découverte (brochure, application smartphone), etc

Audit d'expert...

- L'intérêt du patrimoine naturel du SCOTAT réside dans sa fonction de support à la pratique d'activités de découverte itinérantes le long de la Moselle, mais aussi dans sa capacité à offrir un cadre de vie et de loisirs de qualité pour les résidents et les habitants des espaces urbanisés proches.
- L'enjeu majeur consistera à accentuer les efforts de valorisation paysagère, de préservation de la biodiversité et de la qualité de la ressource en eau, mais également d'aménagements adaptés aux besoins des usagers, notamment itinérants, le long et autour de l'axe mosellan.

Le patrimoine culturel

Le patrimoine bâti est ici varié :

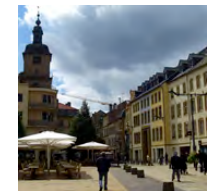
- **Patrimoine rural** : églises de campagne, calvaires, croix des champs, chapelles,
- **Patrimoine militaire et défensif** : fortifications datant de toutes les époques, cités médiévales et châteaux (Château de Malbrouck, Château des Ducs de Lorraine, Cité de Rodemack,...), forts militaires (dont le fort du Hackenberg qui est l'ouvrage le plus important de la ligne Maginot), etc,
- **Patrimoine industriel reconverti en site ludique et touristique** : avec comme exemples les plus parlants la valorisation culturelle et touristique du Haut Fourneau d'Uckange U4 et l'aménagement d'espaces ludiques et sportifs sur les berges de la Fensch avec le Parc de la Rotonde à Knutange et le domaine « Ste Neige » à Neufchef.

Concernant l'offre culturelle, le territoire accueille des événements qui attirent chaque année de nombreux visiteurs de l'eurorégion :

- le festival de cinéma italien de Villerupt avec près de 40 000 spectateurs payants ;
- l'exposition « Robert Doisneau » du château de Malbrouck avec 83 584 visiteurs en 2011 ;
- les Fêtes médiévales de Rodemack avec près de 15.000 visiteurs ;
- le festival mosellan Jeux de jardin (performances artistiques dans les jardins du département) ;
- le Centre Dramatique National de Thionville (Nord Est Théâtre - NEST) et les autres équipements culturels du territoire qui confèrent au territoire un accès à une offre différenciante.

Le **château de Malbrouck** enregistre les plus fortes fréquentations événementielles grâce à une programmation culturelle relativement « grand public » (exposition consacrée à l'artiste Ben en 2012, à Robert Doisneau en 2011, à Niki de Saint-Phalle en 2010), ce qui lui permet d'accueillir presque 100.000 visiteurs chaque année.

Le reste des animations recensées sur le territoire sont de portée plus locale et s'adressent principalement à un public d'habitants et d'excursionnistes régionaux (salons, fêtes et animations estivales, fêtes de fin d'année, animations de rue à Thionville, brocantes, etc).



Les principaux sites de visite du territoire et leur fréquentation en 2011

Site de visite	EPCI (Communauté de Communes ou Agglomération)	Fréquentation 2011 (en nb de visiteurs)
Château de Malbrouck	Trois Frontières	99.497
Cité Médiévale de Rodemack	Cattenom et Environs	<i>Estimée à 40.000</i>
Ouvrage du Hackenberg Ligne Maginot	Arc Mosellan	31.648
Musée des mines de fer	Val de Fensch	20.081
Château des Ducs de Lorraine	Trois Frontières	18.436
Parc du Haut Fourneau U4	Val de Fensch	15.204
Musée de la Tours aux Puces	Portes de France-Thionville	12.434
Réserve des 7 collines	Trois Frontières	8.462
Visite de la ville de Thionville	Portes de France-Thionville	5.731
Visite de la ville de Sierck-les-Bains	Cattenom et Environs	7.237
Maison de la Dîme	Trois Frontières	1.200

Source : ADT de Moselle

Seul le château de Malbrouck se hisse au niveau des sites à rayonnement national : près de 100 000 visiteurs/an, chiffre variant en fonction de la programmation culturelle choisie par le Conseil Général qui gère le site.

Viennent ensuite les sites à rayonnement régional : la Cité Médiévale de Rodemack et l'Ouvrage du Hackenberg, qui attirent notamment de nombreux visiteurs excursionnistes et de passage dans la région.

Les autres sites restent davantage « secondaires », mais pourraient - dans le cadre de partenariats thématiques avec des équipements ou territoires proches - bénéficier d'un pouvoir d'attractivité plus important.

Audit d'expert...

- L'hétérogénéité, tant historique que patrimoniale de l'offre culturelle ne permet pas d'envisager aujourd'hui l'émergence d'une filière cohérente à la seule échelle du territoire du SCOTAT.
- Il sera donc nécessaire de rechercher, site par site, thématique par thématique, les liens possibles avec des territoires et des équipements extérieurs au périmètre du SCOTAT (sous forme d'aménagements concertés et de mise en réseau thématique par exemple).

Les hébergements

Le territoire couvert par le SCOT de l'agglomération Thionilloise dispose d'une capacité d'accueil d'environ **6 000 lits touristiques** (soit 2 % de l'offre régionale et 8 % de l'offre départementale), qui se répartit de la manière suivante :

- 48% en résidences secondaires ;
- 28 % en camping ;
- 21 % en hôtel ;
- 4 % en gîtes en meublés touristiques.

L'offre en hébergements se situe pour 1/3 dans la CA Portes de France-Thionville et pour 1/3 dans la CC de l'Arc Mosellan.

La part de l'hébergement touristique marchand (hôtellerie classique et de plein air et hébergements ruraux) est très faible en comparaison du nombre de résidences secondaires (1 lit sur 2 est non-marchand).

L'offre hôtelière présente un déficit en matière d'hôtellerie de charme en 3 étoiles (l'essentiel du parc est constitué d'hôtels de chaîne) et de grande capacité pour l'accueil de groupes (seuls 3 hébergements sont aujourd'hui adaptés).

Par ailleurs, la qualité des structures hôtelières est aujourd'hui jugée insuffisamment qualifiée pour répondre aux exigences des clientèles touristiques nord-européennes, en recherche de charme, d'authenticité et de personnalisation (thématisation de l'offre valorisant les spécificités locales, services +, démarches environnementales et bio...).

Offre en hébergements touristiques (résidences secondaires, campings, hôtels) (source : Insee- 2010)

Hébergement	SCOT	Part de la Lorraine	Part de la Moselle	CA du Val de Fensch	CC de L'Arc Mosellan	CC des Trois Frontières	CA Portes de France-Thionville	CC de Cattenom et environs	CC du Pays Haut - Val d'Alzette	Moselle	Lorraine
Nombre de résidences secondaires	577	1,5%	6,6%	80	81	132	152	82	50	8 699	37 465
Capacité en lits touristiques (x5)	2 883	1,5%	6,6%	399	407	659	762	408	248	43 494	187 323
Nombre de Campings	5	3,2%	10,6%	0	2	2	1	0	0	47	157
Nombre d'Emplacements	553	3,3%	8,1%	0	379	134	40	0	0	6 822	16 710
Capacité en lits touristiques 2010 (x3)	1 659	3,3%	8,1%	0	1 137	402	120	0	0	20 466	50 130
Nombre d'hôtels	18	4,3%	14,5%	1	2	1	12	1	1	124	422
Nombre de chambres	618	4,6%	12,4%	30	55	13	498	14	8	4 983	13 385
Capacité en lits touristiques 2010 (x2)	1 236	4,6%	12,4%	60	110	26	996	28	16	9 966	26 770
Capacité d'hébergement (hors gîtes)	5 778	2,2%	7,8%	459	1 654	1 087	1 878	436	264	73 926	264 223

Audit d'expert...

- L'offre d'hébergement, bien que variée, présente des insuffisances tant quantitatives (accueil de groupes d'autocars, zone de Sierck les Bains), que qualitatives (manque en établissements de charme de petite et moyenne capacité, dans les gammes 3*/4*, et/ou basés sur un concept original en capacité de générer leur propre clientèle).

La spatialisation de l'offre en hébergements touristiques :

- plus de la moitié de l'offre totale en gîtes, chambres d'hôtes et meublés touristiques se situe dans la CC des 3 Frontières,
- environ 70 % de l'offre totale en camping se situent dans l'Arc Mosellan (Maling, Volstroff...),
- environ 80% de l'offre hôtelière en lits touristiques concernent Portes de France-Thionville. L'essentiel des 20 % restant s'articulent entre l'Arc Mosellan et le Val de Fensch.

Offre en hébergements touristiques : gîtes, chambres d'hôtes, meublés touristiques (sources : Syndicat Mixte de Valorisation touristiques des Trois frontières - 2010)

Hébergement	CC de L'Arc Mosellan	CC des Trois Frontières	CA Portes de France-Thionville	CC de Cattenom et environs	SCOT
Gîtes	7	9		3	19
<i>Nombre de chambres</i>	<i>18</i>	<i>20</i>		<i>7</i>	<i>45</i>
Chambres d'hôtes	2	2	1	3	8
<i>Nombre de chambres</i>	<i>7</i>	<i>6</i>	<i>5</i>	<i>9</i>	<i>27</i>
Meublés touristiques		17		1	18
<i>Nombre de chambres</i>		<i>47</i>		<i>4</i>	<i>51</i>
<i>Capacité d'hébergement</i>	<i>42</i>	<i>142</i>	<i>10</i>	<i>30</i>	<i>224</i>

Cf. également en annexe Préfiguration du diagnostic touristique à l'échelle du SCOTAT (2010).

Audit d'expert...

- Les enjeux du développement de l'offre hôtelière se posent aussi en termes de faisabilités financières et opérationnelles de l'aménagement et des projets. En effet, en plus des conditions à réunir pour que le cadre urbain favorise l'implantation d'hôtels (qualité des espaces publics, proximité de services...), des phénomènes de seuil (investissement / potentiel du marché – le Luxembourg proche tend à absorber le potentiel) et des enjeux de confiance pour les investisseurs (visibilité du marché à long terme, stabilité de l'offre foncière) peuvent être des facteurs de blocage pour des projets d'implantation d'établissements hôteliers.
La levée de ces blocages peut passer pour partie par le portage public d'opérations d'aménagement qui, toutefois, ne peut à lui seul compenser le contexte du marché (atténuation d'effets de seuil). Le renforcement du marché favorable à l'hôtellerie nécessite une dynamique globale : économique, touristique et d'image.

La restauration et les produits de terroir

Le territoire bénéficie **d'un fort capital « savoir-vivre »**, grâce à une **bonne représentation de l'AOC vin de Moselle, la présence d'une dizaine d'établissements gastronomiques** (10 restaurants sur les 40 que compte le réseau départemental Moselle Gourmande), **une bonne représentation de producteurs locaux** (34 producteurs selon Moselle Tourisme) et des **Cafés Terroir** (chartes de qualité mises en place par Moselle Tourisme) et la tenue de quelques **événementiels thématiques** (Marché aux vins des plus beaux villages de France, marchés artisanaux,...).

Les produits et spécialités proposés sont ceux de la Région : charcuterie lorraine, quiche lorraine, pâté lorrain, cochon de lait en gelée, potée lorraine, choucroute lorraine, soupe lorraine au lard, salade de pissenlits, matelote et friture de Moselle, fruits (mirabelle de Lorraine, quetsche de Lorraine), desserts et douceurs (tarte aux mirabelles, tarte au fromage blanc, spritz, wagtine), boissons et spiritueux (eau-de-vie de mirabelle, liqueur de mirabelle, vin de pissenlit), etc.

La marque **« Mangeons Mosellan »** promeut les produits d'origine locale dans le cadre d'une démarche de qualité qui permet à la fois de valoriser les chaînes de circuits-courts et plus largement les producteurs développant des produits typés ou associés à des savoir-faire spécifiques. Déposée par le Conseil Général de la Moselle et en partenariat avec la Chambre d'Agriculture de la Moselle, cette marque est un facteur manifeste de dynamisation économique liée à la diversification de l'agriculture mais aussi un vecteur d'image et de reconnaissance territoriale axé sur une filière porteuse notamment à l'égard des transfrontaliers : la gastronomie et le savoir-vivre.

A noter que la culture de la vigne, implantée dans la vallée de la Moselle depuis des millénaires, traverse la frontière du Luxembourg : dans le Grand-Duché, la surface viticole s'étend de Schengen au sud à Wasserbillig au nord, sur une longueur de 42 km et une largeur de 300 à 400 mètres.

La "Wäistrooss" ou "Route du Vin" luxembourgeoise, fait l'objet d'une valorisation touristique : visites de villages viticoles, dégustation dans les caves et domaines, fêtes du vin, promenades dans les vignobles, visites du musée du vin à Ehnen et du musée folklorique à Bech-Kleinmacher.

Audit d'expert...

- L'offre gastronomique locale est un atout indéniable pour le potentiel touristique du territoire du SCOTAT, en particulier auprès des clientèles étrangères proches,
- La filière oenotouristique le long de l'axe transfrontalier des Vins de Moselle mériterait d'être travaillée dans le cadre d'un projet francoluxembourgeois, et valorisée auprès des touristes itinérantes (à vélo) et des camping-caristes, deux segments de clientèles connus pour être fortement amateurs de ce type de produits.
- La marque « Mangeons Mosellan » est un « dynamisateur » économique et un « positionneur » d'image extrêmement pertinent : gastronomie, savoir-vivre et qualité sont ainsi promus et permettent un ancrage territorial concret.

En revanche, cela pose plusieurs questions pour le futur. Les producteurs sont-ils en mesure d'assurer les productions en rapport avec la demande et surtout de manière suffisamment souple pour permettre un auto-portage des filières et de la marque? Quels sont les besoins pour assurer le développement de ces productions en surface de terres agricoles ou viticoles et en équipements de transformation alimentaire et de logistique locale? Le lien entre développement de produits locaux et pratique touristique est-il organisé ?

L'itinérance

Le territoire dispose d'un **réseau de sentiers pédestres et cyclistes relativement dense** permettant la découverte des paysages et des différents espaces du SCOT de l'agglomération Thionilloise :

- Le **GR 5**, trait d'union entre la Mer du Nord et la Mer Méditerranée, il déroule son tracé sur près de 200 km en Moselle. Entrant sur le territoire par Volkmerange-les-Mines, il permet de découvrir tout l'ouest du SCOTAT et notamment les vallées industrielles de la Fensch.
- Le **Chemin de la Moselle**, entre Apach, à la frontière allemande et luxembourgeoise, et Thionville, il s'agit de la **première véritable voie verte en Lorraine**. Cette liaison constitue un axe très fréquenté et reconnu pour la pratique du tourisme vert et du tourisme de proximité. Divisé en 2 parties, le chemin a été renommé à l'effigie de deux personnages marquant de l'histoire politique et culturelle du Pays des 3 Frontières:
 - Le Chemin Rémy KAIL, rive gauche de la Moselle: Thionville-Apach, inauguré en 1992,

- Le Chemin Robert Schuman, rive droite de la Moselle : Thionville – Koenigsmacker, inauguré en 2006.



- La **véloroute du Téméraire**, itinéraire transfrontalier s'inscrivant dans le schéma national de grands itinéraires de randonnée en vélo (en lien avec les aménagements réalisés au Luxembourg et en Allemagne). Il traverse la Lorraine du nord au sud et emprunte ici le même itinéraire que le Chemin de la Moselle. A terme cet itinéraire devra s'inscrire dans un plus grand axe européen, reliant la Mer du

Nord à la Méditerranée (de Den Helder sur la côte hollandaise aux Saintes Maries de la Mer à l'embouchure du Rhône). L'achèvement de la réalisation de la Véloroute Charles le Téméraire entre le sud de Thionville et en direction de Metz est un projet porté par les territoires du SCOTAT, notamment celui de Thionville-Portes de France.

- Le **Circuit cyclo de Rodemack – Boler**, sur 16 km qui permet de rencontrer à la fois des sites historiques (cité médiévale de Rodemack, Tour médiévale d'Usselskirch, nombreux Bildstock) et des éléments de modernité (centrale de Cattenom notamment).
- Les **sentiers pédestres balisés et interprétés** (panneaux d'interprétation) :
 - Les randonnées de la Canner – 2 circuits autour du fort Hackenberg et de la Chapelle,
 - Les sentiers de la réserve naturelle de Montenach, de la réserve géologique de Hettange-Grande et le sentier des quartzites de Sierck les Bains.

A cette offre pédestre et cyclo, il faut ajouter **l'offre d'itinérance fluviale**, possible grâce à la présence sur la Moselle de **2 équipements fluviaux** :

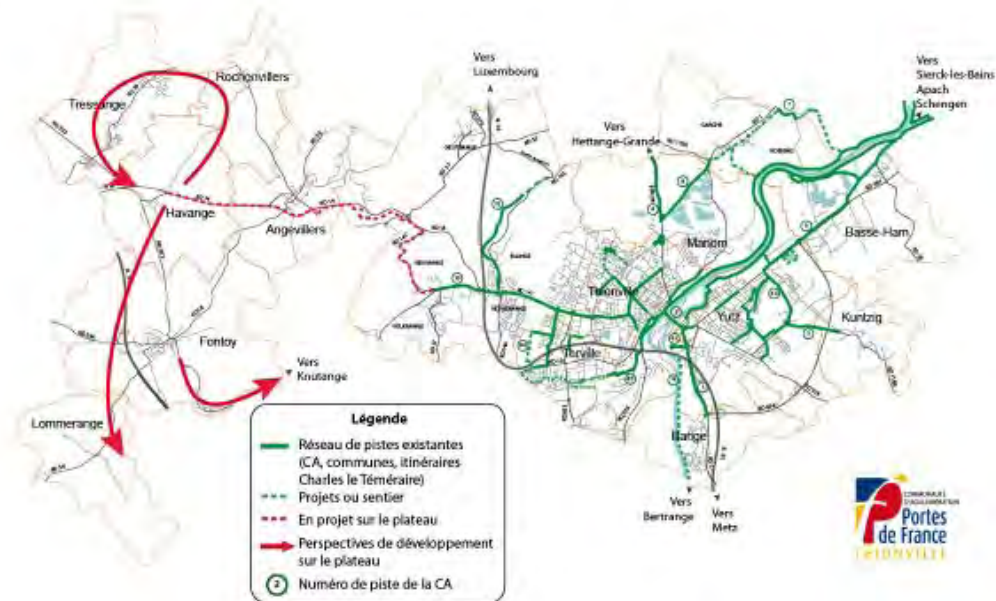
- **Le port de plaisance / halte nautique de Cattenom,**
- **La halte nautique de Thionville.**

Les collectivités et les associations locales (club vosgien notamment) sont très actives et participent à la valorisation de l'itinérance sous toutes ses formes (nombreux projets de boucles de randonnées de 5 à 10 km par les CdC, projet de raccorder les itinéraires existants aux itinéraires du GR5 et du Téméraire, projet de création d'une base nautique supplémentaire à Basse-Ham, etc).

Ainsi le maillage territorial autour de l'axe Moselle s'organise progressivement, à travers l'aménagement de pistes cyclables et de boucles par les intercommunalités (Thionville – Portes de France et Cattenom et Environs essentiellement, les autres communautés de communes étant beaucoup moins actives).

L'agglomération de Thionville a ainsi réalisé à ce jour près de 30 km de pistes cyclables communautaires, soit un investissement total de près de 4,85 M€ (y compris le jalonnement), permettant de relier toutes les communes de la vallée entre elles et de les connecter aux pistes le long de la Moselle.

Les itinéraires cyclables sur le territoire de la Communauté d'Agglomération Portes de France - Thionville



Audit d'expert...

- L'itinérance qualifiée de « douce » ou « active », est un axe de travail majeur pour le territoire du SCOTAT permettant de mettre en lien une offre touristique globalement dispersée et hétérogène ; il s'agit par ailleurs d'une forme de tourisme en plein essor dont les retombées économiques sont plus élevées que celles d'un touriste sédentaire (60 à 70 Euros par jour).
- Toutefois la capacité financière limitée de certaines intercommunalités ne permet pas de mailler le territoire partout ni au même rythme.



Les Projets touristiques recensés (identifiés dans le cadre des entretiens)

CdC Cattenom et environs

Mise en tourisme de la Citadelle de Rodemack (ambition très forte avec près de 20 millions d'Euros investis par la collectivité), intégrant des structures d'accueil des visiteurs (restaurant, espaces de spectacle, salles de réunions, espace d'exposition) et des outils permettant l'interprétation historique du site et sa compréhension (parcours original permettant de découvrir la citadelle de manière aérienne et bornes interactives).

Ancienne auberge de jeunesse, propriété de Cattenom (60 lits, fermée en 2011), en attente d'un repreneur

Projet de foyer de jeunes travailleurs intégrant 10 logements touristiques

CA Portes de France - Thionville

Projet de base de loisirs nautiques à Basse Ham : dans le cadre de son projet de territoire, la Communauté d'Agglomération Portes de France-Thionville a décidé, au titre des grands projets structurants de son territoire, de créer une base de loisirs nautiques exemplaire à Basse-Ham, l'objectif étant de développer et de diversifier le tourisme

de proximité. Il s'agit de réaménager 3 étangs en port et en base nautique. Un chenal de 9m reliera le port de 90 anneaux à la Moselle. Une véritable zone de loisirs nautiques et de services vont s'y développer avec un espace de loisirs en plein air, un camping et un port miniature réservé à la voile et à l'initiation à l'aviron.

Terra Lorraine, pôle d'affaires et d'activités technologiques entre la Chine et l'Europe : S'étendant sur une superficie de 130 hectares, en 5 phases de construction sur une période d'environ 10 ans, le projet comprend :

- Un lieu de rencontres dédiées uniquement aux professionnels européens et chinois (construire des partenariats commerciaux avec les entreprises chinoises),
- Un centre d'expositions professionnelles internationales,
- La création d'un minimum de 3.000 emplois équivalents temps plein pour la 1ère phase.

Sa mise en chantier est prévue à l'automne 2012 (équipements livrés fin 2014 - début 2015)

CDC des Trois Frontières :

Mise en place de la taxe de séjour

CDC du Pays Haut Val d'Alzette :

Ecocité Alzette-Belval - Ville de Demain

Retenu par le Gouvernement français au titre des Ecocités, avec un statut d'Opération d'Intérêt National (OIN), le projet d'éco-agglomération transfrontalière Alzette Belval doit assurer un développement économique et urbain équilibré, répondant aux normes du développement durable, et favoriser ainsi l'installation de près de 120 000 habitants (qui auront des besoins de loisirs, d'activités sportives, d'animations, que le territoire du Scotat pourrait satisfaire).

Les acteurs de l'organisation touristique locale

Structure	Description de la structure	Compétence tourisme communautaire
OTI du Val de Fensch 2*	Association - 100 adhérents 5 agents (4 ETP)	OUI
OTI Sierck-les-Bains 2* (CdC Trois Frontières)	Association – 200 adhérents 2 agents à temps partiel 1 chargé de mission tourisme à la CdC de Sierck les Bains	OUI
OTI de Cattenom et Environs	En régie – 2 personnes (1 recrutement en cours) 2 points d'accueil (Rodemack et Hettange Grande)	OUI
OT de Thionville 3*	Association – 200 adhérents 4 agents ETP	NON
SI d'Audun le Tiche	Pas d'agent - plus de présidente depuis juin 2012 Accueil à la Mairie	NON
SMVT des 3 frontières	Syndicat Mixte 4 agents (dont 3 à temps partiel)	-
CDT de la Moselle	Agence de développement et de réservation touristique 39 agents Nouveau Schéma en préparation - sera voté fin 2012	-

Localement les offices de tourisme semblent bénéficier de **moyens relativement limités** (au plan humain et financier), mais y remédient en mettant en place des **actions mutualisées** (promotion, personnel, stratégie).

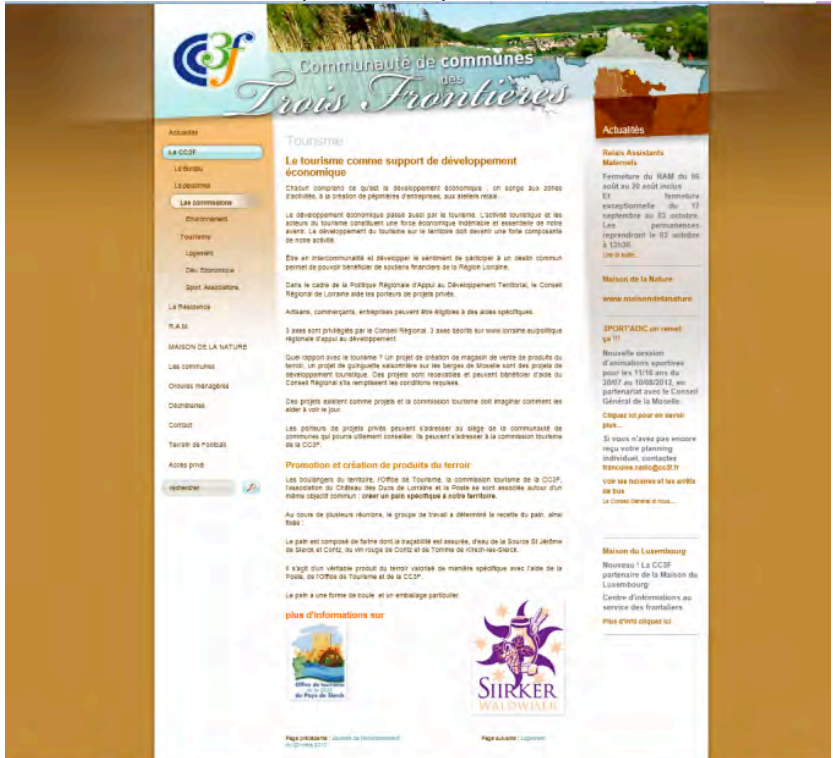
Le SMVT des Trois Frontières fédère ainsi les différentes actions en faveur du tourisme à l'échelle du SCOT (coordination des opérations de promotion, salons, élaboration et diffusion de supports de promotion touristique, éductour, etc).

Les passerelles avec les territoires étrangers voisins semblent actuellement inexistantes sur le plan touristique.

A noter toutefois que la Communauté d'Agglomération Portes de France – Thionville a ouvert en 2006 **la Maison du Luxembourg**, un centre d'information des frontaliers sur toutes les questions relatives à leurs statuts sociaux en France et au Luxembourg. La Maison du Luxembourg a également vocation à accompagner les entreprises du bassin de Thionville, dans la perspective du développement de leurs relations économiques avec le Grand-Duché. La présence à Thionville, en cœur de ville, d'un tel équipement, s'inscrit dans les actions mises en place par la Communauté d'Agglomération pour la promotion de l'espace transfrontalier ; il pourrait servir d'appui à des projets à caractère touristique.

La promotion de l'offre

Une analyse de la lisibilité de l'offre touristique et du territoire a été effectuée sur le web, à travers l'observation des sites web des EPCI et des OTSI :

Structure	Analyse
<p>CdC Cattenom et Environs</p>	<p>Pas de site web propre à l'OT, une rubrique « loisirs et culture » dans le site de la CDC très peu fournie.</p> <p>Aucune entrée directe « Tourisme », il faut aller chercher dans « loisirs-culture » > « actualités » pour trouver les coordonnées de l'OT (adresse / tel / fax).</p>
<p>CdC des Trois Frontières (www.cc3f.fr)</p>  <p>The screenshot shows the website for the Communauté de communes des Trois Frontières. The page has a header with the logo and title. A left sidebar contains a navigation menu with items like 'Accueil', 'Le CC3F', 'Le territoire', 'Les communes', 'Chartonnage', 'Tourisme', 'Logement', 'Détourisme', 'Sport Association', 'La Résidence', 'P.A.M.', 'MAISON DE LA NATURE', 'Les communes', 'Onlines magasins', 'Onlines', 'CORSIC', 'Tarifs de Pêche', and 'Accès privé'. The main content area features a 'TOURISME' section with the heading 'Le tourisme comme support de développement économique'. Below this, there are several paragraphs of text and a 'plus d'informations sur' section with two small images: 'Office de Tourisme du Pays de Sierck' and 'SIIRKER WALOWIAR'.</p>	<p>Confusion inévitable avec un EPCI du même nom en Alsace : www.cc-3frontieres.fr</p> <p>Pour accéder, à partir du site de la CC3F, au site web de l'OT du Pays de Sierck, il faut passer par La CC3F > Commissions > Tourisme > Logo de l'OT communautaire et lien vers le site web (www.otsierck.com)</p>

Structure

OT de Sierck(www.otsierck.com)

The screenshot shows the website for the Office de Tourisme de la Communauté de Communes des 3 Frontières du Pays de Sierck. The page features a green and yellow color scheme. On the left is a vertical navigation menu with 19 items: En | De, Actualités, Localisation, A visiter, Hébergement, Gastronomie, Tennis, Viticulture, Villages, Forêts Groupes, Chez nos voisins, Nos partenaires, Lacs, Manifestations, Excursions, Activités locales, Activités d'Informations, Contact, Documentation, and Localisation de l'adresse. The main content area includes a header with the office name and logo, a 'Agenda' section for July 2012, a 'Miers Endoux' section with a photo of a basket of food, a search bar, an 'Inscription' form with fields for email and name, and a 'Retrouvez-nous sur Facebook' section. The 'Actualités' section features an announcement for a 'Concert à Perl' on July 27th and a poster for an 'OPEN AIR BANDCONTEST'. At the bottom, there is an announcement for the 'Fête au Château des Ducs de Lorraine à Sierck les Bains' from August 18-19th.

Analyse

En français, Allemand et Anglais

1 page facebook (92 amis)

Une prise en compte des évolutions technologiques en cours
(1 page facebook et tag 2 D sur la brochure)

Mais un site à la structure visuelle qui pourrait être optimisée,
avec 19 rubriques alignées, sans priorisation de l'information.

Structure


Analyse

CdC du Val de Fensch (www.valdefensch-tourisme.com)

The screenshot displays the website's structure with a vertical navigation menu on the left containing icons for 'Accueil', 'Ambiance', 'Séjour à notre manière', 'Se loger', 'Se restaurer', 'Loisirs & activités', 'Communes & Services', 'Agenda', 'Boutique', 'Qui sommes-nous?', and 'Brochures'. The main content area features a banner for 'à prix malins!' with a 'Tours de Fensch' button. Below this is a 'CONCOURS PHOTO' announcement for 'Le Val de Fensch, côté nature' with a 'Télécharger le PDF' link. To the right, there are sections for 'Actualités' (KINÉPOLIS), 'Sélection de loisirs à prix préférentiels', 'Agenda' (listing dates from 06/08/2012 to 19/08/2012), and 'Météo' (15°C, Younges). A video player for 'Viaduc' is also visible.

Un design moderne

Une approche « pratique » pour faciliter l'accès à l'offre touristique (se restaurer, se loger, etc), combiné à des outils utiles (météo, agenda), et à du contenu d'image (« 1000 ambiances », utilisation de la vidéo...)

Structure	Analyse
<p>CA Portes de France – Thionville (www.agglo-thionville.fr) => pas de site web tourisme</p>	<p>La CA a délégué l'animation et la promotion de son territoire au Syndicat Mixte à Vocation Touristique Les Trois frontières.</p>
<p>Syndicat Mixte à Vocation Touristique Les Trois frontières (www.troisfrontieres.org)</p>  <p>The screenshot shows the website for the Syndicat Mixte à Vocation Touristique Les Trois frontières. At the top, there is a banner with the logo 'Pays des 3 Frontières' and the word 'Bienvenue'. Below the banner is a navigation menu with items like 'Accueil', 'SMVT', 'Territoires', 'Services', 'Equipements', 'Patrimoine', 'Sortir', 'Berges de la Moselle', 'Hébergement / Restauration', and 'Liens utiles'. The main content area is titled 'SMVT Présentation' and features a photograph of a river with a bridge. Below the photo, there is text in French describing the SMVT's role and history.</p>	<p>Site du SMVT : une approche qui peut être perçue comme surtout « institutionnelle », un site très documenté et complet mais dont l'ergonomie pour accéder aux aspects pratiques du tourisme n'est pas optimale (restauration hébergement, visites de sites)</p>

Audit d'expert...

- Un média Internet qui a des marges de progrès pour porter une offre touristique plus VISIBLE sur l'ensemble du web et surtout plus LISIBLE en termes de pratiques touristiques : Que peut-on faire ? Comment ? Dans quelles conditions de confort et de temps ? Comment devient-on piéton ?...
- Si le site Internet du SMVT est très complet et couvre à peu près le périmètre du SCOTAT, la lecture des richesses patrimoniales et touristiques n'est pas aisée (cloisonnement important des rubriques).
- Au regard des différents sites et outils de promotion disponibles (brochures notamment), le territoire du SCOTAT ne donne pas aujourd'hui l'image d'un territoire touristique dans un contexte de proximité avec des sites phares importants implantés hors du territoire.

ANNEXE 2 : ÉTUDE TOURISME : COMPLÉMENTS DU DIAGNOSTIC

Le 06/07/10

Résumé du diagnostic touristique à l'échelle du SCOTAT

Introduction

Le tourisme en Moselle et plus particulièrement au Pays des 3 Frontières représente un secteur d'activité florissant, à forte capacité de développement.

Cependant et avant toute chose, un état des lieux est nécessaire à la réalisation d'un diagnostic préalable à la définition des grandes orientations touristiques du territoire du SCOTAT.

L'espace géographique du SCOTAT et le Pays des 3 Frontières couvrent en partie le même territoire. Aussi, la connaissance du terrain, des acteurs et le savoir-faire du SMVT ont conduit ce dernier à proposer une trame pour la réalisation du diagnostic touristique à l'échelle du SCOTAT.

Ainsi, il pourra avoir une vue d'ensemble sur les partenaires touristiques locaux et transfrontaliers, sur l'offre existante, les points faibles et les perspectives en matière de développement et de promotion envisagées.

1. Les partenaires touristiques complémentaires

> La Région Lorraine : formations, aides aux porteurs de projets

La Région Lorraine, à travers son schéma de développement touristique 2007-2012 entend coordonner et soutenir financièrement les initiatives tant privées que publiques dans les secteurs suivants :

- le tourisme de mémoire militaire et industriel ;
- l'amélioration de la notoriété et de l'image de la Lorraine ;
- la qualité des hébergements et des sites ;
- les hébergements (pôles touristiques et hébergement de qualité) ;
- l'accueil d'investisseurs ;
- les vélo-routes, voies vertes et itinéraires de découvertes ;
- la gastronomie et les jardins ;
- le tourisme adapté (prise en compte des besoins spécifique d'accessibilité de la clientèle) ;
- le tourisme associatif à vocation sociale ;
- les loisirs des habitants ;
- les interventions publiques.

Le Conseil Régional de Lorraine concentre ainsi ses interventions vers le développement de pôles touristiques forts susceptibles de faire émerger une offre lorraine de qualité au niveau national et international.

De plus, le tourisme est un facteur de développement économique pour la Lorraine notamment en matière de créations d'emplois, dans une région où le chômage reste un des

1

Le 06/07/10

plus élevés au niveau national. En 2008, ce secteur employait environ 24 500 personnes ou environ 18 000 équivalents temps plein.

Quant à la consommation touristique à l'échelle nationale, selon la Direction du Tourisme, la Lorraine représente 2 % de la consommation répartie par région, soit environ 1,8 milliard d'€ en 2004. Ainsi, la Lorraine se classe au 16ème rang des régions françaises pour la consommation touristique.

Les institutions régionales compétentes dans le développement touristique, la promotion et la formation sont respectivement le Conseil Régional, le Comité Régional du Tourisme (CRT) et la Fédération Régionale des Offices de Tourisme et Syndicats d'initiatives (FROTSI) de Lorraine.

Le Comité Régional du Tourisme (CRT) de Lorraine est quant à lui en charge de l'aspect promotionnel des manifestations et équipements touristiques de la région. Il se charge également de la promotion sur les salons à l'étranger.

La FROTSI organise un cycle de formation à l'attention des professionnels du tourisme de la région afin de les professionnaliser davantage dans l'accueil, les langues, la communication.

> Le Conseil Général de la Moselle

Le tourisme Mosellan est à son niveau une réalité économique tangible que peuvent illustrer quelques chiffres :

- 11 200 salariés privés et 9 800 travailleurs indépendants vivent directement de l'activité touristique
- près de 1 500 000 nuitées marchandes sont commercialisées chaque année
- Plus de 3 950 000 visiteurs ont fréquenté les sites touristiques de Moselle en 2008

Ces quelques chiffres soulignent que le département de la Moselle est très actif dans le développement et la promotion touristique.

En outre, il est en charge de :

- > Hébergements
 - > Hôtellerie
 - > Hébergement en milieu rural
 - > Campings
 - > Hameaux touristiques
 - > Villages de vacances
 - > Meublés de tourisme et chambres d'hôtes

> Loisirs et activités touristiques

- > Zones de loisirs
- > Centres de loisirs
- > Tourisme fluvial

> Fermes-Auberges

- > Restauration gastronomique
- > Réalisation d'itinéraires de randonnées
- > Cafés touristiques

2

Le 06/07/10

> Promotion touristique

- > Documentaires multimédia
- > Documents papiers
- > Plans communs de promotion des Pays d'accueil

> Etudes et développement touristique

- > Fonds d'intervention touristique
- > Etudes de développement touristique

Le traitement des demandes est assuré par le service des interventions touristiques commun au Conseil Général et au Comité Départemental du Tourisme (CDT). Ce sont donc également des partenaires privilégiés pour le SCOTAT.

> Les Offices de Tourisme et les professionnels

Les premiers partenaires du développement touristique sont les associations et les professionnels du terrain, que ce soit les **Offices de Tourisme**, les **hébergeurs** (hôteliers, propriétaires de gîtes et chambres d'hôtes, campings), les **restaurateurs** ou encore les **producteurs du terroir**. Cette diversité d'acteurs permet de composer l'offre touristique du territoire.

4 **Offices de tourisme (OT)** et 1 **Syndicat d'Initiative (SI)** sont répartis sur le territoire du SCOTAT dont l'objectif est d'accueillir et d'informer au mieux les touristes afin de les orienter dans leur choix de visites mais aussi de faire la promotion des atouts de leur périmètre d'action :

- OT de Thionville ;
- OT du Val de Fensch ;
- OT communautaire de Rodemack ;
- OT communautaire du Pays de Sierck ;
- SI d'Audun-le-Tiche.

> le SMVT

D'autre part, le développement touristique est largement soutenu par les élus locaux ; il est donc primordial d'associer professionnels du tourisme et élus dans la définition des orientations à suivre ainsi que dans la mise en place des actions qui en découlent.

C'est pourquoi, le SMVT les 3 Frontières et à terme, un Groupement d'Intérêt Public (GIP) sont également les partenaires privilégiés d'une cohérence touristique locale. Les Assises du tourisme du Pays des 3 Frontières sont une action majeure dans la cohésion, la rencontre et la coordination des acteurs publics et privés du territoire. Cette structure mène aujourd'hui une réflexion en partenariat avec les Offices du Tourisme afin de mutualiser la promotion du Pays des 3 Frontières.

> Les EPCI comme maîtres d'ouvrages des infrastructures touristiques

Les **Communautés de Communes** et **d'Agglomérations** sont les partenaires de la mise en œuvre des orientations qui seront retenues pour le développement du tourisme à l'échelle du SCOTAT. Les EPCI qui ont pris la compétence tourisme sont en capacité de créer et de réaliser des projets structurants en lien avec la thématique.

3

Le 06/07/10

2. Des relations touristiques transfrontalières renaissantes

Certains projets sont en cours de réalisation en partenariat avec les Luxembourgeois et les Allemands. A titre d'exemple, une étude de valorisation touristique de la rivière Moselle a été lancée conjointement par l'Allemagne et le Luxembourg. Le Pays des 3 Frontières est convié à participer aussi aux travaux.

D'autres part, un projet de document cyclotouristique transfrontalier à l'échelle des 3 frontières (Luxembourg, Allemagne et France) est en cours de préparation. Il devrait être édité fin 2011.

Voici la liste des structures touristiques transfrontalières partenaires pour la majeure partie des projets :

Luxembourg

- programme LEADER : Miselerland
- Ville de Remerschen et Schengen

Allemagne

- commune de Perl

Belgique

Aucun projet concret n'est en cours actuellement. Cependant, un grand nombre de touristes traversant le territoire est d'origine belge. La présence du SMVT et des Offices du Tourisme sur des salons touristiques en Belgique participe à attirer cette clientèle de proximité.

- région Wallonne ;
- les offices de tourisme belges.

3. Une offre touristique variée mais inégalement répartie

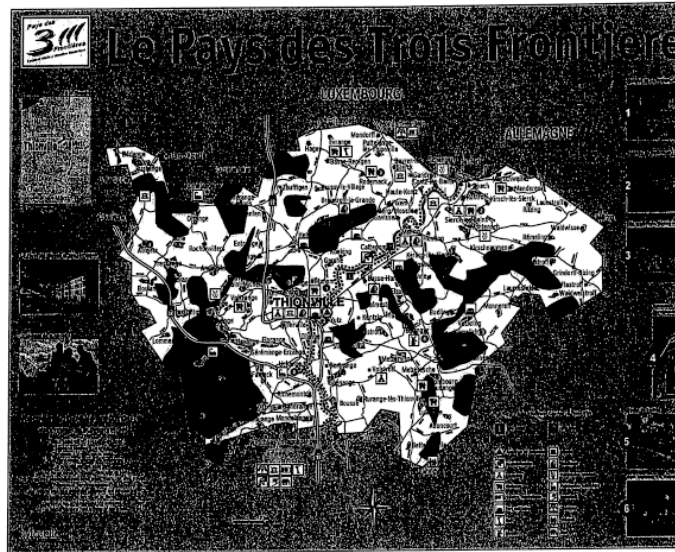
L'offre touristique est divisée en 5 thématiques dont la répartition est inégale à l'échelle du territoire du SCOTAT :

- le patrimoine culturel et les sites touristiques ;
- le patrimoine religieux ;
- les activités et zone de loisirs ;
- la gastronomie et la restauration ;
- les hébergements touristiques.

4

Le 06/07/10

> Une inégale répartition des activités sur le territoire



> Etat des lieux des sites touristiques par thématiques : chiffres clés de la fréquentation
La classification des différents sites est faite par ensemble géographique que sont les Communautés de Communes et d'Agglomérations qui composent le SCOTAT.

Patrimoine culturel et sites touristiques

Territoire	Site	Nombre de visiteurs en 2008
	Château de Malbrouck, Manderen	62 336
	Château des Ducs de Lorraine, Sierck-les-Bains	17 165
	Maison de la Nature, Montenach (à venir)	
	Musée lorrain des cheminots, Rettel	
	Maison de la dîme, Rettel	
	Site des menhirs de l'Europe, Launstroff	
	Réserve naturelle de Montenach des 7 collines (Orchidees sauvages)	
	Sentier des Quartzites, Sierck-les-Bains	

5

Le 06/07/10

	Réserve naturelle Volontaire du Hammelsberg et du bois d'Hufelz	
CC Ane-Muselien	Ouvrage du Hackenberg, Veckring	33 391
	Moulin de Buding	
	Château de Hombourg-Budange	
	Château de Lutange	
	Groupe fortifié du Bichel Sud, Koenigsmacker	
CC Cattenom et Environs	Ouvrage du Immerhof, Hettange-Grande	
	Citadelle de Rodemack	Pas ouvert, sinon 2619 visites guidées
	Village de Rodemack	40336
	Château de Preisch et sa chapelle, Bass-Rentgen	
	Site fortifié du bois de Cattenom	
	Centre d'Information du Public du CNPE, Cattenom	
	Musée des illusions, Beyren-les-Sierck	
	Réserve naturelle géologique l'Hettangien d'Hettange-Grande	
	Réserves naturelles de Himeling	
	Pelouse sableuses du Grund, Puttelage-les-Thionville	
	Fort du Zeiterholtz, Entringe	
	Jardin médiéval de Rodemack	
CC Hettange-Grande	Ecomusée des mines de fer, Neufchef	20 164
	Haut fourneau U4, Uckange	
CC Pays messin Nord-Alzette	Chevalement de mine de fer, Aumetz	
	Espace archéologique, Audun-le-Tiche	
CA Portes de France-Thionville	Musée de la Tour aux Puces, Thionville	10 950
	Groupe fortifié de Guentrange	800
	Château de la Grange, Manom	6024
	Jardin des Prairiales, Manom	
	Musée régional de la résistance et de la déportation, Thionville	0
	Pont écluse, Thionville	4827

6

Le 06/07/10

	Porte de Saarlouis, Thionville	4827
	Beffroi, Thionville	4827
	Musée Militaire du Souvenir, Tressange	
Amnéville-les-Thermes	Centre thermal et touristique	5 millions de visiteurs
	Crypte de Malancourt-la Montagne	
	Œuvre de Jaumont à Malancourt-la-Montagne	
	Musée de la Moto et du Vélo	

Patrimoine religieux

Territoire	Site
CC Sierck-les-Bains	Chapelle de Marienfloss, Sierck-les-Bains
	Eglise St Martin, Rustroff
CC Aves Mosellan	Chapelle St Roch, Koenigsmacker
	Chapelle Saint Hubert, Koenigsmacker
CC Cattenom et Environs	Chapelle de Boler, Breistroff-la-Grande
	Tour d'Usselkirch et chemin de croix, Boust
	Eglise St Maximin, Boust
	Chapelle Castel, Mondorff
	Eglise St Rémy, Puttelange-les-Thionville
	Eglise Saint Nicolas, Rodemack
	Chapelle Notre Dame, Rodemack
	Bildstocks (x 10), Rodemack
CC Hayange	Chapelle St Nicolas de Morlange, Fameck
	Chapelle de Wendel, Hayange
	Statue Notre Dame, Hayange
CC Hayange (Paysan) et d'Anzeling	
CA Portes de France-Thionville	Eglise St Maximin et son orgue
	Chapelle St Urbain, Guentrange
Amnéville - les - Thermes	Crypte de Malancourt-la-Montagne
	Calvaires et Bildstocks du Pays des 3 Frontières

Le 06/07/10

Activités et zones de loisirs

territoire	site
CC Sierck-les-Bains	Halte Nautique, Sierck-les-Bains
	Location de bateaux, Sierck-les-Bains
	Base nautique de Rettel
CC Aves Mosellan	Paintball, Veckring
	Petit train de la Canner, Hombourg-Budange
CC Cattenom et Environs	Accrobranche, Cattenom
	Zone de loisirs, Kanfen (à venir)
	Centre nautique Cap Vert, Breistroff-la-Grande
	Nauticat (lac de Cattenom)
	Tir à l'arc de Volmerange-les-Mines
	Golf Château de Preisch, Basse Rentgen
	Parapente, Volmerange les Mines
	ULM, Zoufftgen
	Arboretum, Boust
	Circuit pédestre du Mirgenbach, lac de Cattenom
	Equitation (Soetrich)
CC Hayange (Paysan)	Location de vélo, Uckange
	Férialia, Hayange
CC Hayange (Paysan) et d'Anzeling	
CA Portes de France-Thionville	Zone de loisirs du Kinépolis
	Base nautique, Basse-Ham
	Kayak club, Yutz
	Kayak club, Thionville
	Equitation (Manom)
Amnéville-les-Thermes	Centre thermal et Touristique : 36 activités

Le 06/07/10

	<p>Centre thermal et Touristique :</p> <p>L'eau</p> <ul style="list-style-type: none"> - Centre thermal St Eloy - Thermapolis - Villa Pompéi <p>La nature</p> <ul style="list-style-type: none"> - Zoo - Aquarium - Lac du Bois de Coulange - Mini Golf - Indian Pawnee Ranch - Pédalous Fous <p>Le sport</p> <ul style="list-style-type: none"> - Snowhall, piste de ski indoor - Piscine olympique - Patinoire olympique - Amnéville Aventures - Golf 18 trous - Fitnessium <p>Le divertissement</p> <ul style="list-style-type: none"> - Seven Casino - Salle IMAX 3D - Dinovotion - Galaxie Méga Hall - Cinéma Gaumont - Atomic Bowl
--	---

Gastronomie et restauration

territoire	site
	Auberge de la Klauss, Monténach
	Restaurant Olmi, Petite-Hettange
	Restaurant le Clos de la Ravine, Apach
	Restaurant Relais du Mensberg, Manderen
	Restaurant le Pois Gourmand, Manderen
	Restaurant le Val Sierckois, Monténach
	Auberge St Vincent, Sierck-les-Bains
	Auberge le Marienfloss, Sierck-les-Bains
	Restaurant la Vieille Porte, Sierck-les-Bains
	Restaurant l'Orchidée, Sierck-les-Bains
Produits du terroir	
Vins de Moselle	Domaine du Mur du Cloître, Haut-Kontz
	Domaine de Sontag, Contz-les-bains
	Distillerie Leisen, Petite-Hettange
	Cave Bruant, Haute-Kontz
Foie Gras	Foie gras, auberge de la klauss, Monténach

9

Le 06/07/10

	Foie Gras, Pierrette Porten, Manderen
Fromage	Fromage de chèvre, Apach
	Fromage de brebis, Launstroff
	Ferme des grands vents, Kirsch-les-Sierck
Apiculture	Rucher des ducs de Lorraine, Sierck-les-Bains
	Rucher des 3 Frontières, Apach
Fruit-légume	À la ferme du Chambeyron, Rettel
CC Arc-Nisettian	Guinguette du Moulin de Buding
	La Lorraine, Koenigsmacker
CC Cattenom et Environs	La Lorraine, Zoufftgen,
	Cordel Beyren
	Epices et Délices à Hettange
	La Francia, Hettange Grande
	Le Garibaldi, Hettange Grande
	Le Pommier, Hettange Grande
	L'Entracte, Volmerange les Mines
	La Belle Epoque, Cattenom
	La Gondole, Cattenom
	La Chaumière, Barg sur Moselle
	La Maison des Baillis, Rodemack
	Le Rencart, Roussy le Village
	Le Troubadour (épicerie, sandwich, pains), rodemack
	Checkmate Lounge by Marina (bar à ambiance), Rodemack
Apiculture	M. Leuillier, Beyren-les-Sierck
Fruits et légumes	Jardins d'husange, Cattenom -
	Ferme biologique du Folépi de Zoufftgen
Fromage de Chèvre	Ferme Kremer, Berg sur Moselle
Bière artisanale l'Uzelle	La Brasserie des Trois Frontières, Boust
	Hôtel-restaurant Le Remotel, Knutange
Apiculture	M. Louis, Neufchef
CC Pays de la Vallée de la Moselle	
CA Portes de France-Thionville	Les Etangs, Manom
	Auberge au Crève cœur, Thionville
	Restaurant au Petit chez soi, Thionville
	Restaurant aux 9 Colonnes, Thionville
	Restaurant aux Poulbot Gourmets, Thionville
	Restaurant Cœur d'Entrecôte, Thionville
	Restaurant de la Tour, Thionville
	Restaurant la Forestière, Thionville
	Restaurant le Carpe Diem, Thionville

10

Le 06/07/10

	Restaurant le Crocodile, Thionville
	Restaurant Le Concorde, Thionville
	Restaurant Les Sommeliers, Thionville
	Restaurant les Préludes, Thionville
	Restaurant le Domaine de Volkrange, Thionville
	Restaurant les Alérions, Yutz
Apiculture	M. Laurent, Florange
Annéville-les-Thermes	Restaurant L'Avenue
	Restaurant L'Assiette Lorraine
	Restaurant Buffalo Grill
	Restaurant Calabria
	Restaurant Le Chalet
	Restaurant Coq'Art
	Restaurant le Grill
	Restaurant du Golf
	Restaurant La Forêt
	Restaurant Los Pesos
	Restaurant Le Maestro
	Restaurant Les Ombrages
	Restaurant A L'Orientale
	Restaurant Orion
	Restaurant Aux Parfums d'Asie
	Restaurant Safina
	Restaurant La Taverne Brasseur
	Restaurant Tie Break
	Restaurant Les Tontons Flingueurs
	Restaurant Villa Roma
	Crêperie Le Cap Breton
Brasserie, fabrication artisanale de bière	La Taverne du Brasseur

11

Le 06/07/10

Hébergements touristiques

territoire	site	Capacité
CC Sierck les Bains	Camping de Sierck les Bains	52 emplacements
Campings	Camping de Rettel	84 emplacements
Hôtels	Hôtel à Montenach (à venir)	
	Relais du château Mensberg**, Manderen	13 chambres
Gîtes ruraux	2 Gîtes ruraux, Apach	6 chambres
Gîtes de France	2 Gîtes ruraux, Halstroff	4 chambres
	2 gîtes ruraux, Sierck-les-Bains	5 chambres
	3 Gîtes ruraux, Waldwisse	5 chambres
Chambres d'Hôtes	chambres d'hôtes, Evendorff	2 chambres
Gîtes de France	Chambres d'hôtes, Waldwisse	4 chambres
Meublés touristiques	APACH	1 chambre
	KERLING-LES-SIERCK	2 chambres
	MALLING	5 chambres
	MANDEREN	3 chambres
	RETTEL	1 chambre
	RUSTROFF	1 chambre
	HUNTING	1 chambre
	RODEMACK/ESING	3 chambres
	ZOUFFTGEN	5 chambres
Meublés non classé	APACH	2 chambres
	HAUTE-KONTZ	3 chambres
	HAUTE-KONTZ	3 chambres
	MANDEREN	1 chambre
	RETTEL	6 chambres
	SIERCK-LES-BAINS	6 chambres
	SIERCK-LES-BAINS	2 chambres
	SIERCK-LES-BAINS	2 chambres
		444 lits touristiques
CC Aye-Moselle	Camping de Malling	200 emplacements
	Camping de Volstroff	134 emplacements
	Hôtel « la Canner »** Logis de France, Kédange sur Canner	27 chambres
	3 gîtes ruraux, Luttange	7 chambres
	2 gîtes ruraux, Veckring	6 chambres
	Gîte rural, Volstroff	2 chambres
	Gîte rural, Rurange-les-Thionville	3 chambres
	Chambres d'hôtes, Monneren	1 chambre
	Chambres d'hôtes, Koenigsmacker	6 chambres
		Soit 772 lits touristiques

12

Le 06/07/10

CC Cattenom et Environs	Chambres d'hôtes Le Champsonnet, Cattenom-Sentzig	4 chambres
	Chambres d'hôtes, Cattenom	1 chambre
	Chambres d'hôtes le clos du Verger, Cattenom-Sentzich	4 chambres
	Résidence St Joseph, Hettange Grande	4 chambres (9 personnes)
	Gîtes Communaux, Rodemack	2 gîtes de 3 et un gîte de 4 personnes
	Gîte Kremer, Rodemack	Gîte de 6 personnes
	Gîte Haag, Boust	5 personnes
		Soit 30 lits touristiques
	Remotel**, Knutange	30 chambres
	Hôtel restaurant Le Central, Hayange	24 chambres
		Soit 108 lits
PCA Pays de France et de l'Est	Hôtel restaurant La Croix Blanche, Audun-le-Tiche	10 chambres
		Soit 20 lits touristiques
CA Portes de France-Thionville	Camping de Thionville	43 emplacements
	Auberge de jeunesse	54 lits
	Hôtel l'Horizon***, Thionville	12 chambres
	Hôtel St Hubert Mercure ***, Thionville	47 chambres
	Citotel des Oliviers, Thionville	26 chambres
	Hôtel** du parc, Thionville,	41 chambres
	Hôtel*** Concorde Best Western, Thionville	26 chambres
	Hotel **Sirius	32 chambres
	Hôtel** restaurant Aux Amis	12 chambres
	Hôtel** Kyriad	39 chambres
	Domaine de Volkrange VTF	42 chambres
	Campanile**, Yutz	51 chambres
	Ibis**, Yutz	65 chambres
	Etape Hotel**, Yutz	72 chambres
	Formule 1, Yutz	80 chambres
	Chambre d'hôtes, domaine de Gondrange, Havange	5 chambres
		Soit 1240 lits touristiques
Annéville-Les-Thermes	Hôtel Annéville Plaza****	69 chambres, 6 suites

13

Le 06/07/10

	Hôtel Diane***	47 chambres, 3 suites
	Hôtel Marso***	54 chambres, 4 suites
	Hôtel-Restaurant Orion**	44 chambres
	Hôtel-Restaurant St Eloy**	49 chambres, 1 suite
	Hôtel Roi Soleil**	104 chambres
	Hôtel la Maison d'hôtes**	7 chambres
	Résidence Les Sources**	69 chambres
	Résidence Les Grands chênes du Parc**	63 studios, 8 appartements
	Résidence le Pin Sylvestre**	11 chambres
	Chalets Découverte	2 appartements
	Résidence au Bois Dormant	10 studios

NB : 1 chambre=2 personnes / 1 emplacement=2 personnes / 1 lit touristique = 1 personne

Le territoire du SCOTAT peut accueillir et héberger jusqu'à 2602 touristes simultanément répartis dans l'espace (Annéville-les-Thermes non inclus) et dans les différents types d'hébergements touristiques à savoir :

- gîtes de France: 76 lits touristiques
- chambres d'hôtes « Gîtes de France » : 54 lits touristiques
- campings : 1026 lits touristiques
- auberge de jeunesse : 54 lits touristiques
- hôtels * et ** : 1128 lits touristiques
- hôtels *** : 170 lits touristiques
- meublés touristiques : 44 lits touristiques
- meublés non classés : 50 lits touristiques

+ analyse des chiffres par rapport à la répartition

> Réseau de pistes cyclables existant

Chaque communauté de commune ou d'agglomération a développé ses propres itinéraires de pistes cyclables. Il serait donc intéressant de les mettre en lien, de chercher à les relier entre eux.

Une carte du réseau cyclable à l'échelle du Pays des 3 Frontières est à l'étude par le SMVT.

> Les actions de promotion pour faire connaître le Pays des 3 Frontières

- Des manifestations locales sont organisées toute l'année par les associations et les communes.
- Les salons touristiques en France (Metz, Strasbourg, Reims, Longwy) et à l'étranger (Belgique, Luxembourg, Allemagne) : il s'agit d'attirer la clientèle de proximité ou susceptible de passer par le Pays des 3 Frontières pour se rendre sur le lieu de villégiature. C'est le cas des Hollandais, des Allemands et Belges, localisés à moins de 2h de route.

4. quelques manques sur le territoire du SCOTAT

> les hébergements touristiques

Un certain nombre de manques et de faiblesses en matière d'hébergements touristiques peut être souligné afin d'y remédier et de favoriser le développement touristique :

14

Le 06/07/10

- peu de mobilisation des propriétaires de gîtes et chambres d'hôtes sur des actions ciblées ;
- les hébergements ruraux ont un fort taux d'occupation toute l'année car ils profitent des retombées de la centrale nucléaire de Cattenom, les ouvriers cherchant à se loger à moindre coût sur la durée. Cependant, cette démarche ne favorise pas l'accueil des touristes, bien au contraire ;

Remarque : Nouveau mode de subvention cote CCCE pour les hébergements ruraux avec une close sur un minimum d'occupation pour le tourisme de mai à octobre à vérifier exactement auprès de Brigitte Garsi vice présidente tourisme CCCE)
- répartition inégale des hébergements sur le territoire du SCOTAT.

> la coordination des institutionnels et socio-professionnels du tourisme

- nécessité de clarifier le rôle de chaque acteur (Offices de tourisme, SCOTAT, EPCI, SMVT, GIP) ;
- manque de coordination dans les actions de promotion des Offices de Tourisme.

5. Vers la construction d'une offre touristique durable ?

A un endroit

Où dans le développement ?

Tourisme durable en transversal ? à certain endroit

> Qu'est ce que le tourisme durable ou l'éco-tourisme ?

Il s'agit de développer le tourisme tout en respectant l'environnement dans lequel il est. Ce type de tourisme doit favoriser le développement de l'économie locale tout en protégeant son l'environnement naturel et en renforçant la solidarité, les liens sociaux.

Concrètement, l'éco-tourisme se caractérise par des activités ou projets du type :

- accrobranche ;
- Sentier pieds-nus. Exemple au Parc Ste Croix de Rhodes ;
- animation autour des activités de nature maison de la nature par l'accueil de scolaires ;
- apprentissage d'une langue étrangère pour les habitants afin qu'ils puissent communiquer avec les touristes étrangers non francophones.

Le caractère innovant des projets permet de se démarquer plus distinctement des autres destinations, il est donc nécessaire d'innover à l'échelle du territoire :

- hébergement dans les arbres, en roulotte ;
- location de vélos.

6. Perspective et innovation

> Université d'été du tourisme rural

L'Université d'été du tourisme rural rassemble chaque année, les professionnels du tourisme rural de la France et des DOM-TOM : les Offices de Tourisme, les structures intercommunales, les fédérations nationales d'hébergements, les porteurs de projets ou toute personne intéressée par le développement du tourisme rural.

Ce séminaire à la fois théorique et pratique se déroule sur 3 jours incluant une journée sur le terrain dont l'objectif est la découverte de projets ou démarches innovants.

Le 06/07/10

L'objectif à l'échelle du SCOTAT est d'accueillir, de montrer le savoir-faire des professionnels locaux dans l'hébergement, l'animation, la synergie des professionnels mais également dans les relations transfrontalières. Ce défi à relever peut faire évoluer les mentalités et plus particulièrement l'image de la Moselle et du Pays des 3 Frontières auprès des professionnels, eux-mêmes influant au sein de leur réseau.

Les 3 Frontières pourraient prétendre à accueillir cette rencontre de professionnels avec le soutien de partenaires financiers forts tels que le Département de la Moselle et la Région Lorraine, voire l'Europe.

- > **Offre touristique/produit touristique :** afin de faire du Pays des 3 Frontières un territoire attractif, où les touristes peuvent rester et consommer, un certain nombre d'offres touristiques existe déjà (hôtel+transport+visites) et lie les différents sites touristiques entre eux. Avec l'ouverture des pôles tels que Center Parc et le Centre Pompidou Metz, un certain nombre de circuits pourrait être réalisés puis commercialisés, allongeant ainsi la durée de séjour des visiteurs et leurs consommations sur le territoire du SCOTAT en particulier des clientèles « groupe ».
- > Existe-il des « navettes » entre la gare lorraine TGV et les communes des 3 frontières ???

> coordination des actions promotionnelles

Film publicitaire, salons, documents d'appel, campagne de promotion, etc

Un film publicitaire pourrait être envisagé afin de promouvoir le territoire sur les salons. Il pourrait également être envoyé directement aux tours opérateurs, organisateurs de voyages de groupes en France, Belgique et Luxembourg (s'il est uniquement en français) ou plus largement si le film publicitaire est réalisé en plusieurs langues (anglais et allemand).

Campagne de promotion spécifique pour les nouveaux sites touristiques. Chaque nouveau site touristique ouvrant ses portes et pour lequel il serait plus difficile de mobiliser un budget spécifique pour une campagne de communication, pourrait bénéficier d'un soutien financier du GIP.

> Développement d'un réseau de sentiers de randonnées pédestres, équestres et cyclotouristiques à l'échelle du SCOTAT. Les 6 EPCI qui le composent travaillent actuellement sur l'étude d'un GR de Pays en sélectionnant un certain nombre de sentiers de randonnées pédestres pour les mettre en réseau par la suite.

Conclusion

Pour conclure, le développement touristique sur le territoire du SCOTAT peut s'opérer à plusieurs échelles, sur différentes thématiques et être réparti sur le territoire. L'offre touristique existante est dense à certains endroits. A noter que certains territoires place le tourisme comme un axe de développement économique fort et nécessaire. Cela peut constituer une accroche pour faire venir les touristes et les amener à découvrir les sites moins connus par la suite.

Il existe une réelle volonté de développer et de promouvoir un tourisme de proximité (- de 2h de route) en menant des actions de promotion sur les salons.

Il reste toutefois des actions innovantes à mener pour donner une portée différente au tourisme. Cela peut passer par le développement d'un éco-tourisme, d'actions de promotion fortes et ciblées à identifier. En collant au territoire du SCOTAT, le futur GIP être une solution face au besoin de coordination entre élus et socio professionnels.

ANNEXE 3 : ÉTUDE TOURISME : COMPLÉMENT POUR UN POSITIONNEMENT TOURISTIQUE ET UNE ORGANISATION DU TOURISME À L'ÉCHELLE DU THIONVILLOIS – PROSPECTIVE ET ORGANISATION

Partie 2 : Définition d'une base pour un positionnement touristique et une organisation du tourisme à l'échelle du Thionvillois

Sommaire

Prospective	3
L'objet de l'exercice prospectif et le mode opératoire	3
Les résultats préfigurant la base de réflexion pour fixer un mode d'organisation dans le cadre du comité de pilotage à venir.	4
Mode d'organisation du tourisme	9
Objet et mode opératoire de l'analyse	9
Les résultats : les axes de développement touristique et la gouvernance du Thionvillois en matière de tourisme	10



L'objet de l'exercice prospectif et le mode opératoire

Le territoire détient de nombreux atouts touristiques et les actions menées par les différents acteurs contribuent à les valoriser. Si ce constat est une évidence, l'enjeu est bien de créer une chaîne de valeur touristique qui suppose de pouvoir s'appuyer sur une stratégie globale et une organisation qui favorise sa mise en œuvre en tenant compte de la diversité des territoires et des capacités à faire. Dans ce cadre, l'exercice prospectif mené par un groupe expert (GEX) qui a réuni des acteurs variés du tourisme les 18 et 19 septembre 2012, avait 2 buts majeurs.

Le premier était d'associer et impliquer les acteurs du tourisme dans une démarche de projet, parce que la pratique touristique nécessite une coordination à toutes les échelles et une adhésion du plus grand nombre.

Le second était d'explorer les futurs possibles pour investiguer au maximum les potentiels touristiques du territoire en les hiérarchisant et pour préfigurer une identité et une stratégie touristique afin de définir lors de la prochaine étape de l'étude, la meilleure organisation possible.

Parmi les multiples sujets évoqués, il s'agissait par exemple d'explorer :

- s'il était possible concrètement d'attirer les flux touristiques venant de grands pôles périphériques au territoire (Pompidou Metz, Center Park, Amnéville, croisières de Trèves...) compte tenu à la fois du profil des touristes qui vont dans ces pôles et de l'offre touristique du territoire.
- si le patrimoine culturel lié à l'histoire industrielle avait la même « portée ou potentiel » au plan de la stratégie touristique que les villes fortifiées et le tourisme de « mémoire ». Ces appréciations ne visaient pas à juger de l'intérêt ou non d'un patrimoine, mais à rationaliser les éléments structurants qui peuvent nous servir d'appuis pour capter et structurer des flux touristiques. Le travail du groupe expert a ainsi permis de distinguer :
 - des thématiques d'entrée (de premier plan) capable d'identifier le territoire vu de l'extérieur (c'est-à-dire capter les flux touristiques extérieurs) et de « lancer » les flux,
 - et**
 - des thématiques d'accompagnement qui n'ont pas le même pouvoir captant de flux touristiques mais qui sont absolument indispensables pour structurer la chaîne de valeur touristique (diffusion et animation des pratiques touristiques à l'échelle du territoire...).

Exemple du château de Malbrouck : la thématique d'entrée c'est le château (car elle relève de l'image reconnue du territoire autour du patrimoine fortifié), la thématique d'accompagnement créant la chaîne de valeur touristique ce sont les expositions.

Les résultats préfigurant la base de réflexion pour fixer un mode d'organisation dans le cadre du comité de pilotage à venir.

Le travail du groupe expert a permis d'investiguer plusieurs questions.

Quel positionnement pour la fonction touristique dans le développement général du territoire ?

Malgré les nombreux atouts, le territoire ne réunit pas les masses critiques des sites touristiques régionaux ou nationaux de premier plan (on n'est pas Lourdes). La fonction touristique, outre son rôle capital pour le développement général du territoire (image de qualité, perception interne et externe), détient un potentiel de croissance qui nécessite de tenir compte de 2 facteurs :

- l'amorçage : la difficulté n'est pas tant de trouver des activités attractives et viables sur le long terme, mais de pouvoir lancer des projets pouvant permettre une première mise en réseau.
- le temps : certains secteurs du territoire sont plus en phase d'amorçage alors que d'autres sont en phase de développement.

Ces 2 facteurs ne sont pas limitants à l'organisation du tourisme, mais ils ont des effets sur elle. Ils impliquent à la fois de prioriser sur des projets et axes cibles (sur lesquels mettre le paquet) pour créer un effet d'entraînement fort et d'assurer une certaine flexibilité de gestion du tourisme pour permettre une montée en puissance tenant compte des différents stades et capacité des secteurs du territoire.

Comment jouer les atouts du territoire ?

=> Des flux qui ne demandent qu'à être captés

Le territoire peut capter les flux touristiques plutôt proches :

- Les flux internes liés aux transfrontaliers,
- Les flux proches en France et chez les voisins européens.

Ceci met en évidence l'enjeu et l'intérêt de développer les réseaux et coopérations proches et qui en outre présentent l'avantage d'être réalisables de façon assez rapide avec un effet visible. En effet, les conditions ne sont pas réunies pour que le captage des flux des grands pôles de type Pompidou Metz, Amnéville, Center Park (même si environ 56% des usagers sortent du centre, mais sans s'en éloigner à plus de 30 minutes et pour des sites exceptionnels)... puisse être le socle de la stratégie touristique, au moins dans un premier temps.

=> Des thématiques d'entrée et d'accompagnement (liste non exhaustive et non hiérarchisée)

La liste qui suit n'est pas exhaustive ni hiérarchisée, mais elle précise les potentiels des thématiques touristiques du territoire. Sa « hiérarchisation » s'établira notamment lorsque le territoire mettra en œuvre sa stratégie et au regard de capacités opérationnelles de valorisation (axes cibles, ...).

Des entrées de premier plan :

- **Tourisme vert / parcs et jardins** : ressource existante, capacité à fonctionner ensemble rapidement, vecteur d'une image facile à constituer et porteuse (chemins de randonnées...), et résonance avec des publics nombreux (Allemagne...).
- **Tourisme viticole et gastronomique** : voisinage avec Allemagne et Luxembourg est très important, Mangeons Mosellan => ce tourisme est un sujet du bien vivre.
- **Tourisme fluvial** : comme des ports existent, les équipements de base sont donc présent et permettent de développer ce tourisme (échelle d'investissement raisonnable). En outre, ce tourisme vise des clientèles ciblables (niche) et faciles à fidéliser.
- **Ligne Maginot / Simserhof** (à distinguer des « villes fortifiées ») : une image importante et reconnue, notamment aux USA et en Allemagne. L'appellation tourisme de Mémoire n'est pas très vendeuse et ne doit pas « cadencasser » la tonalité du tourisme du Thionvillois.
- **Tourisme « villes fortifiées »** : c'est une entrée importante qui permet de construire un discours et d'être en réseau avec l'extérieur. Le patrimoine est l'entrée principale, même si sur ce patrimoine viennent se greffer d'autres valorisations parallèles (exemple Malbrouck et les expositions).

D'autres thématiques :

- **Le tourisme culturel** : est un vrai sujet mais qui ne peut pas être une entrée de premier plan. En revanche, on pressent que les points d'intérêt de cette thématique pourraient être explorés de manière plus complète.
- **Tourisme industriel / découverte économique** : le tourisme industriel détient un capital de valorisation réel mais ne paraît pas être une entrée de tout premier plan pour lancer les flux. En revanche, il est un moyen de dépasser une image parfois négative des territoires industriels et, s'il œuvre dans l'innovation, il contribue à l'attractivité résidentielle.
Son accompagnement autour de la **découverte économique** peut permettre de créer de nouveaux flux et d'intégrer le tourisme industriel (qui comprend des sites d'importance), mais aussi la découverte d'entreprises et de petits producteurs (viticulteurs...). Le tourisme d'entreprise est un bon levier pour l'image.
- **Thermalisme** : d'autres territoires sont très en avance dans ce domaine et les conditions d'exploitation du thermalisme dans le Thionvillois est très contrainte (qualité de l'eau...). Le potentiel est donc relativement faible.
- **Patrimoine architectural** : le label Ecocité lié au projet du Val d'Alzette peut être un point d'entrée futur si sa mise en œuvre est innovante au plan urbanistique (exemple de Fribourg qui est très visité en tant qu'écoquartier).

Quels sont les facteurs communs intervenant dans l'organisation du tourisme ?

Et quels sont les échelles et moyens d'action de ces facteurs ?

Il n'existe pas un élément emblématique commun à tout le territoire, mais des atouts spécifiques selon les secteurs qui amènent nécessairement à des contributions différenciées à prendre en compte dans l'organisation (thématiques d'entrée, contributions financières..).

Le fonctionnement du tourisme fait intervenir 3 échelles : locale, intercommunale et territoire (Thionvillois). Ces 3 échelles ne traduisent pas une hiérarchie verticale mais des capacités à agir propres à chaque échelle qui doivent pouvoir se coordonner entre-elles. Au delà des thématiques communes à l'ensemble du territoire et qui justifient d'un traitement homogène, des organisations différenciées et évolutives pourront être envisagées selon les EPCI.

- **L'échelle territoire (Thionvillois) :**
 - propice à mettre en place et promouvoir l'image du Thionvillois.
 - capitale pour développer des projets structurants (avec effet d'entraînement et capacité d'investissement) et donner l'impulsion globale.
- **L'échelle EPCI :**
 - propice à exprimer les spécificités des différents secteurs du Thionvillois en articulant les projets qui selon les cas seront conduits à une échelle EPCI ou à une échelle communale.
 - avec le territoire, les EPCI sont propices à donner l'impulsion et à mobiliser tout le monde (confiance et capacité à croire - nécessité d'une vision partagée et d'un accord commun y compris avec ceux qui n'ont pas d'intérêt directement lié au tourisme).
 - L'outil de promotion du territoire nécessitera de tenir compte des différentes spécificités du territoire ; ce qui amènera à calibrer différents objectifs et modèles de communication.
- **L'échelle communale :**
 - indispensable car c'est celle de la proximité et donc de l'animation et de la pratique touristique. Par exemple, il existe un lien fort entre les associations et l'échelle locale (DSP non écrites) qui est pertinent à la fois pour monter des projets et assurer l'animation. L'échelle communale peut donc conserver une capacité d'impulsion propre.

Les facteurs communs intervenant dans l'organisation du tourisme sont au moins de 5 :

▪ **L'image & l'identité**

=> échelle territoire – Thionvillois / G6

- Ce facteur est structurant car il est totalement lié aux pesanteurs affectant les perceptions qu'ont les différents acteurs du territoire concernant son identité et son image. Il constitue une condition aux capacités des acteurs à développer le tourisme :
 - Les acteurs internes (conviction des élus du développement du tourisme),
 - Les opérateurs (hôtellerie) et leur capacité à s'engager,
 - Les partenaires potentiels sur lesquels s'appuyer pour contribuer à améliorer les façons de faire,
 - Le rapport aux autres échelles : Moselle, Lorraine...
- L'enjeu repose sur la qualité de la communication (type et échelle de média, cibles marketing...) et la définition de l'image à donner (l'image n'est pas seulement ce que l'on est mais elle est ce que l'on entend être – Lien avec le SCOT).

L'identité est un sujet important à travailler car elle véhicule la notion de « qualité » (en plus de l'appartenance à un territoire) et permet d'ancrer une marque (exemples : Mangeons mosellan – 3000 T-shirts « Platt » vendus qui véhiculent l'appartenance).

▪ **Le foncier (c'est à dire l'aménagement de projets) et l'hôtellerie**

=> 3 échelles en fonction du domaine d'actions

- Pouvoir tirer partie d'opérations d'aménagement qui se déroulent sur des champs plus larges que le tourisme (habitat...) pour y greffer de l'équipement touristique dans de bonnes conditions financières.
- Ces opérations se déroulent selon une vision maîtrisée de la qualité de l'aménagement pour correspondre à l'image que se fixe le territoire (cf. aussi facteur qualité ci-après)
- Ceci doit se combiner avec une mutualisation (notamment d'investissements) tenant compte des 3 échelles territoriales en fonction du domaine d'action (projet majeur d'échelle Territoire, projet d'échelle EPCI, projet d'échelle commune).

C'est au bénéfice de ces 3 éléments que le territoire sera en mesure de réunir les ressources nécessaires (coût du foncier élevé lié au phénomène transfrontalier...) tout en s'assurant de la maîtrise de la qualité des opérations réalisées.

▪ **La qualité (échelle territoire) :**

=> échelle territoire – Thionvillois / G6

- Définition et suivi du niveau de qualité des projets et du fonctionnement du tourisme pour que le territoire puisse maîtriser son positionnement touristique et son image. Il ne s'agit pas de limiter les initiatives ni la diversité des projets, mais de gérer une certaine cohérence dans les qualités de produits que les touristes peuvent attendre.
- Intérêt de renforcer la professionnalisation des intervenants du tourisme : bien que de bonne volonté, tous les acteurs ne sont pas des professionnels et peuvent avoir besoin d'un accompagnement.

▪ **L'accessibilité & la mobilité (dont le numérique) :**

- Faire le lien avec le SCOT en termes d'infrastructures et du réseau de déplacement.
- Utilisation d'internet pour l'accès à l'information, en temps réel, et limiter les contraintes de déplacement pour les touristes (pour chercher l'information).
- Offre en solution de mobilités :
 - Offre générique en lien avec le SCOT : autopartage, covoiturage,...
 - Offre pour les clientèles spécifiques : la plaisance, les camping car, les populations captives en mobilité...

▪ **Les ressources (dont finances) :**

- Sujet non traité dans le cadre du groupe exploratoire.



ETUDE TOURISME

Mode d'organisation du tourisme

Objet et mode opératoire de l'analyse

Le territoire du Thionvillois détient de nombreux atouts touristiques et les actions menées par les différents acteurs contribuent à les valoriser. Partant de ce constat, l'enjeu pour le territoire est de créer une chaîne de valeur touristique qui suppose de pouvoir s'appuyer sur une stratégie globale et une organisation qui favorise sa mise en œuvre en tenant compte de la diversité des territoires et des capacités à faire.

Les travaux menés par la prospective avaient permis de dégager 5 thématiques de premier plan sur lesquelles s'appuyer pour bâtir une stratégie de développement pour le Thionvillois et des objectifs qui fixent le cadre de l'action et de l'organisation des acteurs en matière de tourisme.

Dans la continuité de ces travaux, l'objet de l'analyse est double :

- Approfondir les thématiques de premier plan issues de la prospective et les traduire sous forme de **projets**, en lien avec des **secteurs de développement prioritaires** sur le territoire ;
- Identifier l'**organisation touristique** à l'échelle du Thionvillois capable de porter efficacement ces projets, et de s'articuler avec les autres dynamiques et projets émergeant au cours de l'élaboration du SCOT.

Deux réunions ont ainsi été organisées avec le Comité de Pilotage, les 24 octobre et 14 novembre 2012.

La **première réunion** s'est appuyée sur la présentation de scénarios projectifs. Il s'agissait, à partir d'histoires racontant les séjours et visites possibles du Thionvillois en 2020 en lien avec les 5 thématiques de premier plan, de faire réagir les participants : Ces histoires sont-elles réalistes ? De quoi dispose-t-on aujourd'hui, sur quoi peut-on s'appuyer ? Que manque-t-il pour rendre possible ces scénarios ? Quels sont les territoires du Thionvillois concernés ? Cette réunion a permis de faire émerger des **marges de progrès** sur chaque thématique et de poser la question de « la **bonne échelle d'intervention** » pour progresser. (cf. en **annexe 1** le visuel de la réunion du 24 oct. 2012 et la synthèse de la réunion explicitant les scénarios ainsi que leur analyse détaillée)

La **deuxième réunion** a permis d'approfondir la question des échelles d'intervention, sur la base des contributions des membres du Comité de pilotage, et de faire émerger le **mode d'organisation** à mettre en place sur le Thionvillois en matière de tourisme, à partir de différentes options possibles. (cf. le visuel de la réunion du 14 nov. 2012 en annexe 2).

Les résultats : les axes de développement touristique et la gouvernance du Thionvillois en matière de tourisme

4 objectifs en matière de tourisme

4 objectifs servent de fil conducteur à la stratégie de développement touristique du Thionvillois :

- Un objectif **d'image, de reconnaissance et d'attractivité** :
 - Faire reconnaître par les élus, opérateurs privés, acteurs locaux et partenaires supra-territoriaux, le potentiel touristique du Thionvillois
 - Renforcer l'attractivité du territoire pour les touristes, les porteurs de projets et les habitants
- Un objectif **d'aménagement et de développement économique**
 - Intégrer les fonctions touristiques dans les projets d'aménagement du territoire
 - Coordonner le développement de projets entre les EPCI pour travailler à la bonne échelle territoriale
 - Créer une chaîne de valeur autour du tourisme
- Un objectif **de qualité** : garantir un niveau de qualité pour les visiteurs et les habitants en termes
 - De cadre touristique et de cadre de vie
 - D'accueil, par une professionnalisation des acteurs
- Un objectif **d'accessibilité et de mobilité**
 - Favoriser l'itinérance (pédestre, cyclable, fluviale) et la diffusion des clientèles sur le territoire, en s'appuyant sur
 - le développement des infrastructures et du réseau de déplacement
 - les TIC (internet / mobile)
 - Garantir l'accessibilité du territoire pour les clientèles aux besoins spécifiques

6 thématiques à conforter à travers la stratégie touristique

Les réunions en Comité de Pilotage ont **conforté l'intérêt de travailler sur les thématiques** de premier plan identifiées par la prospective :

- Tourisme vert, parc et jardins
- Tourisme viticole et gastronomique
- Tourisme fluvial
- Ligne Maginot / Simserhof
- Tourisme « villes fortifiées »

Elles ont également permis de **souligner collectivement les points forts** du Thionvillois et des territoires qui le constituent sur chacune de ces thématiques et de faire ressortir les **leviers de développement**.

- **Tourisme vert, parc et jardins** : les atouts du territoire sont nombreux (réseau d'itinéraires doux, intermodalité des transports ferroviaire / cyclable / fluvial, sites et réseau de Parcs et Jardins « Jardins sans Frontières », politique départementale de fleurissement...) et les projets en cours soutiennent cette thématique (appli smartphones pour une découverte itinérante du territoire par le CG Moselle par exemple).

L'enjeu repose essentiellement sur :

- une **mise en cohérence et une coordination des actions** (Itinéraire, signalétique), et des **projets** (développement et qualification des hébergements) **entre les différentes EPCI** qui composent le Thionvillois et **avec les territoires voisins** (transfrontaliers notamment)
- la **coordination** entre la politique de développement touristique et les politiques d'embellissement urbain et de développement des mobilités (mise en place de co-voiturage touristique par exemple)
- dans le prolongement des actions réalisées à ce jour par le SMVT : le développement d'une **stratégie commune pour structurer les filières « tourisme à vélo » et « parcs et jardins »** (par exemple à travers la construction d'un produit « découverte du Thionvillois à vélo », associant des itinéraires de randonnée, de l'hébergement, de la restauration et la découverte de sites) et les **promouvoir** auprès des clientèles française et étrangère

- **Tourisme viticole et gastronomique** : nombreux produits et spécialités mosellanes, offre de restauration de qualité (réseau Moselle Gourmande), AOC Vin de Moselle et réseau de caves habituées à recevoir des touristes, événementiels autour de la gastronomie, circuits courts (Mangeons Mosellan), etc... Sur cette thématique également, le Thionvillois possède des atouts indéniables.

Les marges de progrès identifiées collectivement concernent essentiellement :

- l'**animation de réseaux** pour mettre davantage en lieu agriculteurs, producteurs, viticulteurs et restaurateurs, et créer une chaîne de valeur autour de la gastronomie et la découverte des vins et produits du terroir
- la **professionnalisation** des acteurs et l'**amélioration de l'accueil** (accueil multi langue, capacité de prescription vers d'autres sites du Thionvillois, accueil « Tourisme et handicap » par exemple)

- **Tourisme fluvial** : le réseau fluvial transfrontalier, les ports et bases nautiques actuelles et le projet à Basse Ham constituent les principaux atouts du Thionvillois. On retrouve sur cette thématique les mêmes leviers développement :

- **Mise en cohérence des projets** à l'échelle du Thionvillois (rôle structurant de la future base nautique de Basse Ham pour l'ensemble du territoire) et **articulation entre le développement du tourisme fluvial et le développement d'autres thématiques** (tourisme vert notamment et autres thématiques comme le tourisme culturel)
- **Structuration** de l'offre, construction de **produits, promotion et commercialisation**

- **Ligne Maginot / Simeshof** : la présence et la notoriété du patrimoine militaire mosellan confortent l'intérêt de développer cette thématique. Les marges de progrès évoquées font référence à des **missions de développement et d'aménagement** (pour le développement de l'offre de restauration à proximité de Hackenberg par exemple).
- **Tourisme « villes fortifiées »** : justifiée par la présence de plusieurs sites dans le Thionvillois et l'existence du réseau de villes fortifiées transfrontalier, cette thématique a capacité à devenir un axe majeur de la politique touristique du Thionvillois, à condition d'être conçue à une échelle transfrontalière et en lien avec des thématiques connexes pour construire une offre complète (visite de sites fortifiés et découverte gastronomique par exemple).
- **Une 6ème thématique a été ajoutée aux 5 thématiques identifiées par la prospective : le tourisme d'affaires**, à travers le développement d'une offre de petits séminaires (accueil de 30-50 personnes), en lien avec le projet en cours de salles de séminaires à Rodemack notamment, et la question de la création d'un grand équipement sportif et culturel, avec également salles de réunions (secteur non précisé).

Des missions à organiser et répartir entre les différents acteurs du tourisme

Le travail sur les thématiques de premier plan fait ressortir un ensemble de **missions à développer et organiser** entre les acteurs touristiques du Thionvillois.

Ces missions s'organisent en cohérence avec les objectifs en matière de tourisme : objectif d'image, d'aménagement et de développement économique, de qualité, d'accessibilité et de mobilité.

Objectif d'image

Les missions qui servent l'objectif d'image concernent :

- La promotion touristique auprès des habitants
- La promotion touristique auprès des touristes et des porteurs de projets
- La promotion touristique auprès des élus (faire reconnaître aux élus le potentiel touristique du territoire)
- La promotion territoriale auprès de nouvelles entreprises et habitants
- L'organisation d'animations, événements

Objectif d'aménagement et de développement économique

Les missions liées concernent :

- La veille foncière et économique (transmission, reprise, nouveaux projets)
- La prospection et l'accompagnement de nouveaux opérateurs
- La réalisation d'équipements structurants (Maîtrise d'œuvre et maîtrise d'ouvrage)
- La gestion d'équipements structurants
- L'animation de réseaux d'acteurs
- La commercialisation de produits (soumise à autorisation et garanties financières)

Objectif de qualité

Les missions liées concernent :

- L'embellissement
- La formation et professionnalisation des OT
- La formation et professions des professionnels du tourisme
- La sensibilisation et formation des élus
- La sensibilisation des habitants
- L'animation d'une démarche qualité
- L'observation (flux, profil, satisfaction)

Objectif d'accessibilité et de mobilité

Les missions liées concernent :

- La création d'itinéraires doux, fluviaux
- L'entretien des itinéraires
- La signalétique directionnelle
- La signalétique d'interprétation
- La couverture numérique
- Les services mobiles
- Les questions liées au Tourisme et handicap (sensibilisation des socio-professionnels, aménagement, label)

La question posée est celle de « la bonne échelle d'intervention » pour mener ces missions et porter les projets touristiques :

- échelle communale
- intercommunale (EPCI)
- intercommunautaire (plusieurs EPCI)
- Thionvillois (territoire couvrant le périmètre du SCOT, non organisé juridiquement en matière de tourisme ; les organisations existantes étant le SCOTAT, Syndicat Mixte en charge de l'élaboration du SCOT du Thionvillois, et le G6, organisation informelle, qui associe les présidents des 6 EPCI)
- Département
- Région
- transfrontalière ?

Interrogés sur cette question, les membres du Comité de Pilotage ont exprimé leur vision de la répartition des missions entre les différents échelons territoriaux (cf. ci-après et aussi le visuel de la réunion du 14 nov. 2012 en annexe 2).

Communes	EPCI	Thionvillois / G6	Département	Région
- Embellissement	<ul style="list-style-type: none">- promotion auprès des habitants- organisation d'événements- veille foncière et économique- réalisation et gestion d'équipements structurants- embellissement- sensibilisation des habitants- couverture numérique	<ul style="list-style-type: none">- Promotion touristique auprès des touristes et porteurs projets- Promotion territoriale auprès de nouvelles entreprises et nouveaux habitants- Organisation d'animations, événements- Prospection et accompagnement de nouveaux opérateurs- Réalisation et gestion d'équipements structurants- Animation de réseaux d'acteurs- Commercialisation- Sensibilisation des habitants- Animation d'une démarche qualité	<ul style="list-style-type: none">- Promotion touristique auprès des touristes et porteurs projets- Prospection et accompagnement de nouveaux opérateurs- Animation de réseaux d'acteurs- Commercialisation de produits- Formation et profess. des OT- Formation et profess des prof du tourisme- Sensibilisation et formation des élus- Animation d'une démarche qualité- Observation- Signalétique directionnelle	<ul style="list-style-type: none">- Formation et profess. des OT- Formation et profess des prof du tourisme

Le découpage et la répartition précise des missions entre les échelons devront être affinés. On peut cependant retenir les points suivants, qui font consensus :

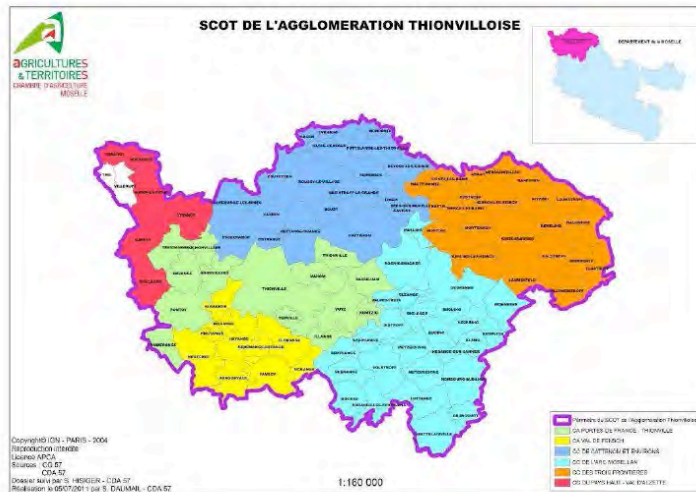
- des missions se déclinent à plusieurs échelles, en particulier :
 - la promotion (en fonction des cibles visées) ;
 - l'organisation des animations (en fonction de l'intérêt et du rayonnement des événements) ;
 - la réalisation et la gestion d'équipements structurants (en fonction de l'envergure des projets).
- La place de la **commune** se concentre sur l'embellissement par exemple, **mais cela n'empêche pas le maintien d'autres missions.**
- Le **transfrontalier** est peu identifié comme niveau d'intervention, du fait, sans doute, de l'absence de structure organisée à cet échelon et d'une coopération qui peine à émerger
- Le **Département** est perçu comme un acteur majeur
- Le **Thionvillois** apparaît clairement comme une **échelle pertinente et attendue** de coopération. La question est dès lors celle de la structuration de cet échelon.

ANNEXE 4 : ÉTUDE AGRICOLE – SCOT ARRONDISSEMENT THIONVILLE

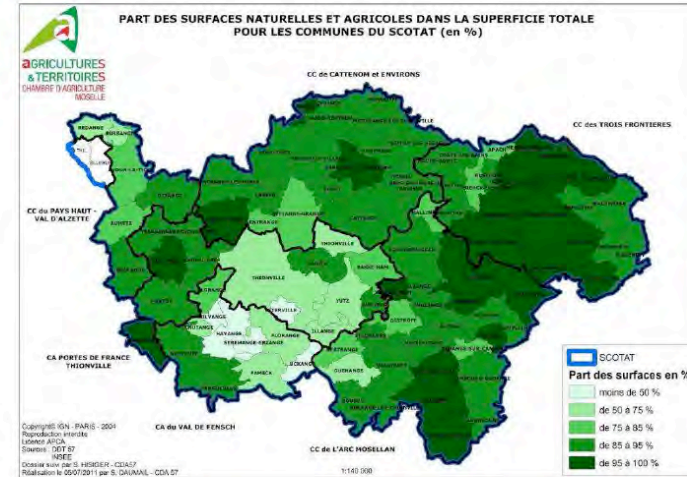


AVANT PROPOS

Le SCOT de l'Agglomération Thionvilloise s'étend sur 99 communes et 6 intercommunalités. Il couvre 90 376 hectares soit 16 % de la superficie du département et compte 239 000 habitants en 2008 soit 21 % de la population du département. La densité de population du territoire est de 265 habitants au km².



Avec près de 50 000 hectares soit plus de 50 % de sa surface, les espaces agricoles sont une des composantes essentielles de l'activité et du territoire du SCOT. Ils constituent le support d'activités économiques de production non délocalisables pour environ 500 entreprises agricoles professionnelles. Ils représentent un élément primordial dans l'aménagement du territoire et notamment dans ses composantes paysagères et environnementales. Ils contribuent au développement économique du territoire ainsi qu'à son dynamisme économique.



I. ENJEUX FONCIERS ET PROPOSITIONS D'OUTILS DE PROTECTION :

Le potentiel agricole du territoire du SCOT est fortement menacé par une pression foncière et une expansion urbaine croissantes. En effet, l'urbanisation, le développement des activités et des infrastructures conduisent à une forte consommation de foncier agricole.

Les conséquences de cette consommation sont considérables : réduction des potentialités agronomiques des territoires, impact négatif sur les exploitations agricoles, réduction de la biodiversité, banalisation des paysages, aggravation des risques naturels...

Les entreprises agricoles du territoire du SCOT disposent d'atouts humains et fonciers qui leur ont permis de créer un secteur économique structuré, performant et permettant des productions de qualité. La préservation du foncier reste ainsi un objectif majeur à la viabilité économique des exploitations afin qu'elles puissent demain envisager leur avenir sereinement et répondre aux attentes de la société.

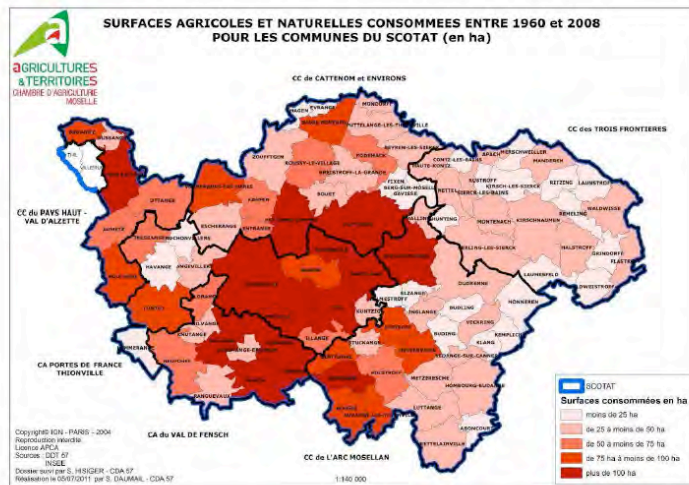


A. LES ESPACES AGRICOLES, DES RESSOURCES AUJOURD'HUI MENACEES :

La pression urbaine, notamment liée au développement économique et à l'attractivité résidentielle du territoire, conduit les collectivités locales à considérer les espaces agricoles comme des réserves foncières en vue de projets d'aménagement jugés plus rentables que la production agricole, comme la création de logements, d'activités ou d'infrastructures.

Depuis 1960, environ 6 500 hectares de surfaces agricoles et naturelles ont été consommés par l'artificialisation, soit 7 % du territoire. Aujourd'hui, la surface artificialisée du territoire est de 14 % contre 11 % sur l'ensemble du territoire mosellan.

Durant ces 10 dernières années, plus de 1 550 hectares de terres agricoles ont été artificialisées soit un rythme moyen de 155 hectares par an.



1. ELEMENTS DE CONSTATS RELEVES A L'INTERFACE FONCIER-HABITAT :

Durant ces 10 dernières années le territoire du SCOT de l'Agglomération Thionvilloise a été marqué par une croissance démographique de 5 % contre 1 % sur l'ensemble du département. Avec 20 % de la population départementale, le territoire est soumis à une forte attractivité résidentielle avec une pression foncière particulièrement forte sur les secteurs périurbains.



Les principaux enjeux fonciers concernent le maintien et développement d'une agriculture diversifiée, de proximité et de qualité et d'une agriculture créatrice de richesses et de liens notamment sur les zones périurbaines du territoire.

La maîtrise de l'extension urbaine avec la densification et la reconquête des centres-bourgs, le développement de formes urbaines moins consommatrices d'espaces et la réduction du taux d'artificialisation des terres agricoles sont des préalables incontournables à la réduction du taux d'artificialisation des terres agricoles.

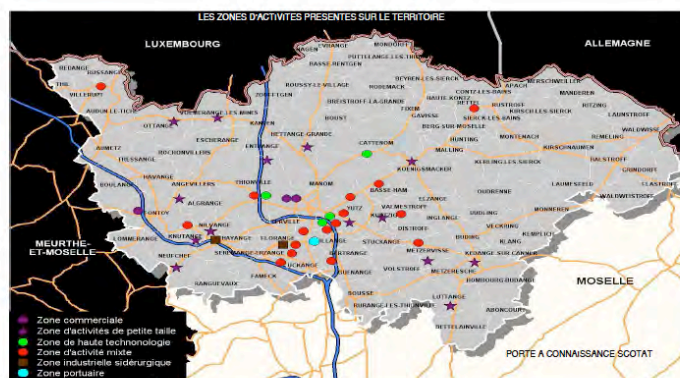
Avec un taux de vacance élevé et en augmentation (+ 30 % entre 1999 et 2007 soit un total d'environ 6 000 logements), cet objectif est d'autant plus réalisable que l'INSEE prévoit, dans les prochaines années, une baisse démographique pour le territoire de plus de 10 000 personnes d'ici à 2010 et 25 000 personnes entre 2020 et 2030.



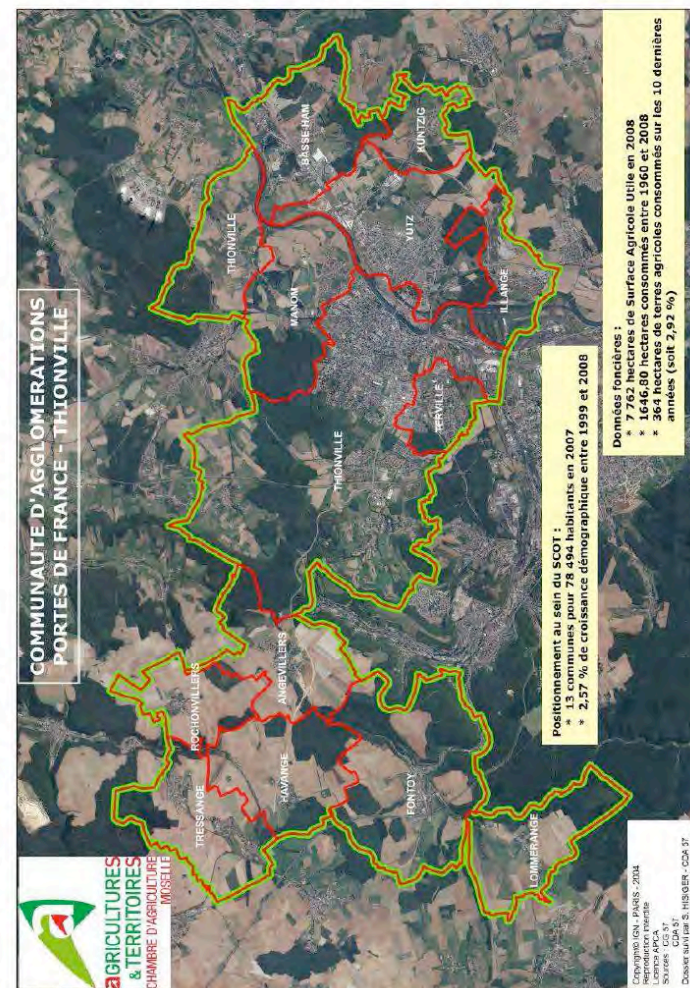
2. ELEMENTS DE CONSTATS RELEVES A L'INTERFACE FONCIER-DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE :

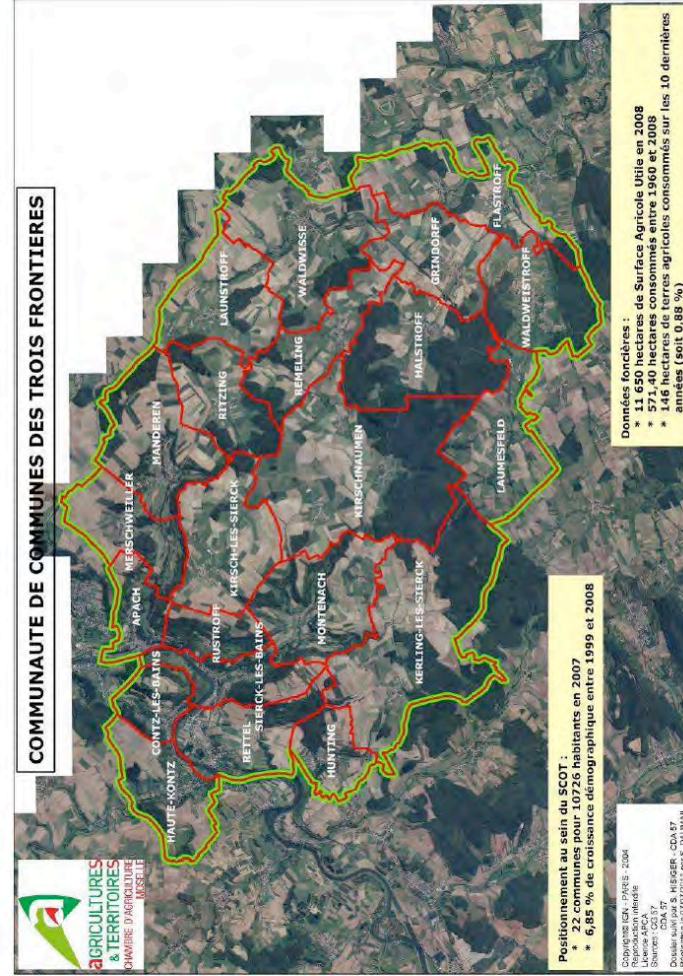
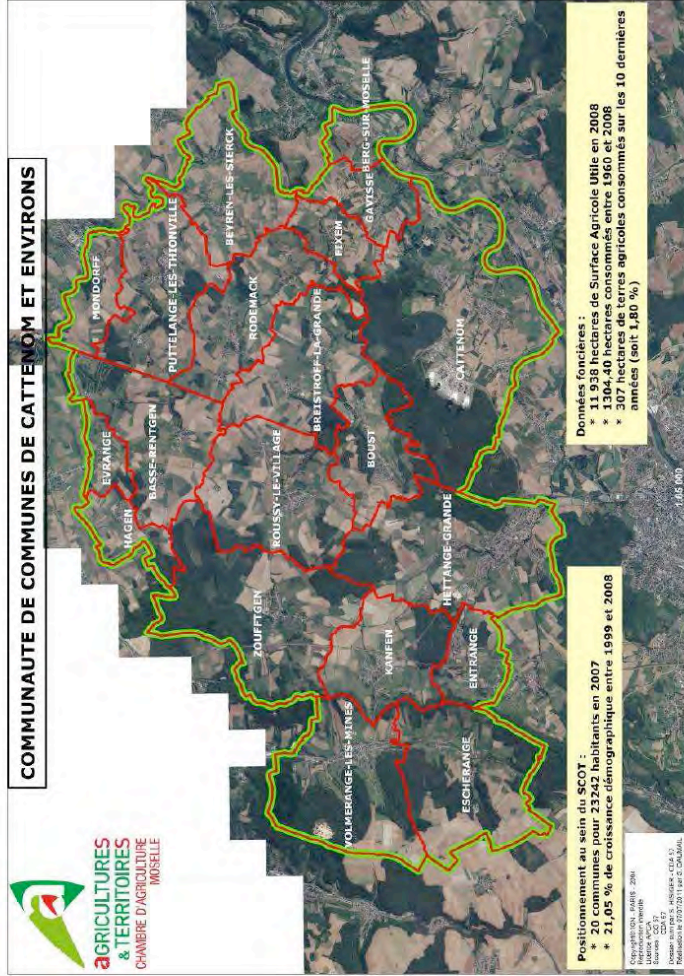
Depuis quelques décennies, les collectivités locales du territoire ont développé leurs propres stratégies en matière d'implantation de zones d'activités. Les prélèvements fonciers et le mitage des terres agricoles ont ainsi été très importants au cours des 10 dernières années.

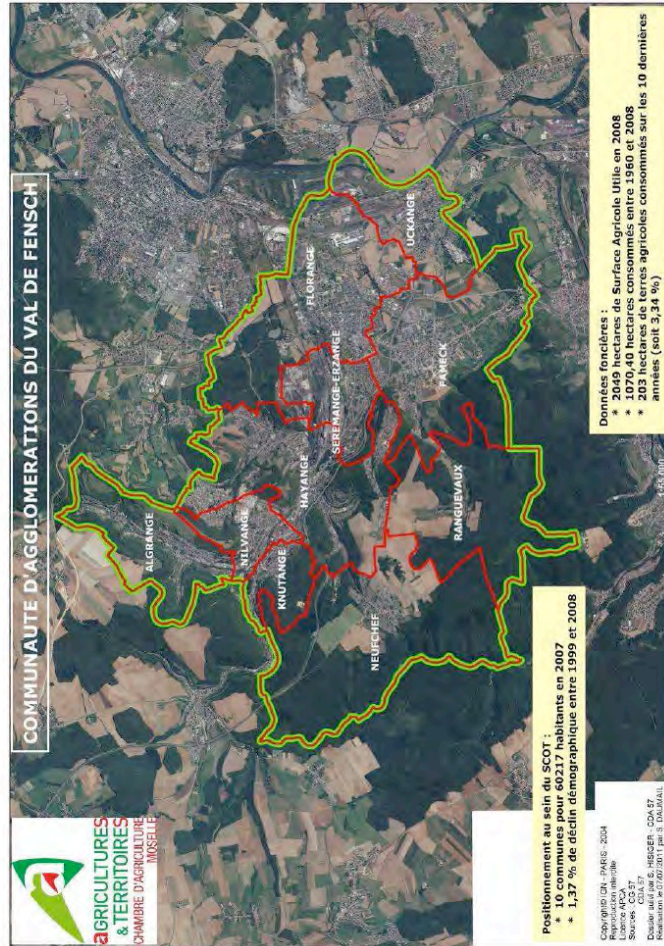
Les implantations de zones d'activités doivent s'inscrire dans un schéma de développement global et non plus local.

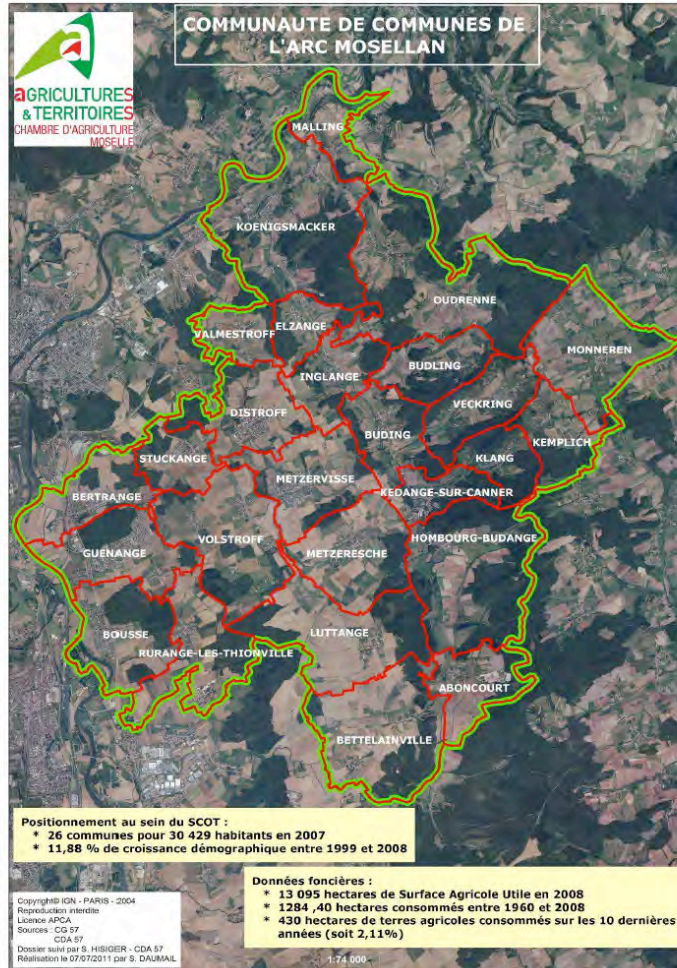


Le SCOT doit devenir une instance arbitrale permettant la mise en place d'une politique d'aménagement du territoire cohérente et soucieuse de la préservation des espaces agricoles et naturels avec la mise en place d'une offre économique équilibrée, structurée et hiérarchisée sur le territoire.









EPCI	SUPERFICIE TOTALE EN HA		SURFACE NATURELLE ET AGRICOLE EN 2008		SURFACE CONSOMMEE ENTRE 1960 ET 2008		SURFACE AGRICOLE UTILE EN 2008		SURFACE AGRICOLE CONSOMMEE ENTRE 1999 ET 2008	
	ha	%	ha	%	ha	%	ha	%	ha	%
TROIS FRONTIERES	17634	93,57	16501	93,57	571	3,24	11650	66,06	146	0,88
ARC MOSELLAN	22402	90,79	20339	90,79	1284	5,73	13095	58,45	430	2,11
CATTENOM ET ENVIRONS	18779	90,18	16936	90,18	1304	6,94	11938	63,57	307	1,80
PAYS HAUT VAL D'ALZETTE	7288	71,87	5238	71,87	461	6,32	3172	43,52	113	2,06
VAL DE FENSCH	8626	88,05	6670	88,05	1070	12,40	2049	23,75	203	3,34
PORTE DE FRANCE THIONVILLE	15647	78,03	12210	78,03	1647	10,53	7762	49,60	364	2,92
TOTAL	90376	85,30	77094	85,30	6337	7,01	49666	54,95	1563	2



B. PROPOSITIONS D' ACTIONS A MENER :

1. REDEFINIR LA VISION DES ESPACES AGRICOLES :

Espaces de production, de richesses économiques, écologiques et paysagères, les espaces agricoles jouent de multiples rôles vis-à-vis de notre société : productions agricoles indispensables à notre alimentation, milieux naturels réserves de biodiversité, paysages forgeant l'identité des territoires, espaces de détente et de loisirs ...

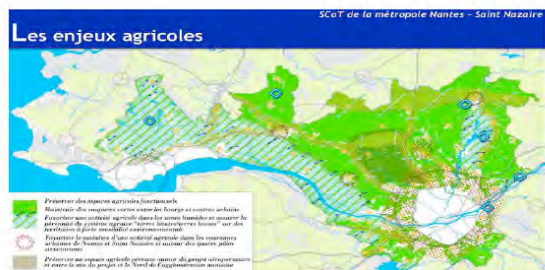
DEFINIR DES ESPACES AGRICOLES PERENNES :

Les espaces agricoles doivent être considérés comme des espaces ayant leur logique de fonctionnement propre et non comme des espaces résiduels voire comme des réserves foncières pour le développement urbain. Ils constituent de véritable « zones d'activités économiques » non délocalisables avec leur besoin d'aménagement spécifique.

Dans un contexte de territoires très évolutifs et soumis à forte pression urbaine, la demande de la profession agricole est de donner une lisibilité du devenir de l'espace agricole. Si le SCOT ambitionne de maintenir une véritable agriculture, il doit assurer la pérennité de son espace agricole, avec une lisibilité à horizon du SCOT.

La cartographie des espaces agricoles pérennes et de leurs limites ainsi que celles de l'urbanisation est indispensable dans le Document d'Orientations et d'Objectifs pour tenir cet engagement. Il ne peut en effet pas y avoir de projet agricole crédible et durable sans engagement en la matière. Cela exige une volonté politique forte et des choix clairement affichés.

Dans ce contexte, le projet d'aménagement Esch-Belval, sur la zone frontalière avec le Luxembourg, constitue une préoccupation majeure, et devra faire l'objet d'un examen particulier et de la recherche d'une concertation, afin de permettre la satisfaction de cet objectif.



CREER DU LIEN SOCIAL :

La création de valeur ajoutée sur les terres agricoles par des activités d'accueil ou de vente directe constitue un moyen efficace pour résister à l'artificialisation. En effet, dans ces conditions, l'entreprise agricole crée bien plus que des quintaux de blé ou des litres de lait : elle crée du lien social par la relation directe qu'elle entretient avec son environnement. Elle devient une passerelle indispensable entre le monde rural et le monde urbain. Dès qu'il s'agit d'artificialiser une terre, il est question de rompre ce lien social.



Il faut encourager toutes les initiatives permettant aux entreprises agricoles d'entrer dans des démarches innovantes d'agriculture de proximité, dans l'objectif de préserver les terres agricoles.



2. FAVORISER UNE GESTION ECONOMIQUE ET RATIONNELLE DES ESPACES NATURELS ET AGRICOLES :

Face à la tendance spontanée de consommer toujours plus loin l'espace agricole pour répondre aux besoins de développement, sans se préoccuper de son potentiel et de sa valeur, il est nécessaire de considérer l'espace agricole comme un territoire précieux, porteur de richesse et d'avenir.

Avant de s'orienter vers la consommation de nouveaux espaces, il est primordial de densifier les bourgs et les centres anciens, de privilégier le renouvellement urbain, de requalifier par l'aménagement des espaces libres insérés dans le tissu urbain, de requalifier les espaces mal utilisés, sous utilisés, de restructurer les espaces en mutation et les friches urbaines.

PRIVILEGIER LE RENOUELEMENT URBAIN PAR DES OPERATIONS DE DENSIFICATION ET REHABILITATION :

La densification des espaces résiduels ou « dents creuses » en cœur d'îlots et la réhabilitation des espaces dégradés (friches urbaines, industrielles, militaires ...) doit être le préalable à toute nouvelle extension de l'urbanisation. Afin d'éviter le mitage des espaces naturels et agricoles, il est primordial d'opérer des extensions en continuité du tissu urbain existant de manière à opérer un développement concentrique autour des noyaux villageois.

Exemple du SCoT de Métropole Nantes - Saint Nazaire :

« **Stopper le mitage de l'espace métropolitain** »

Exemple du SCoT du Pays de Lorient :

« **Interdire le développement de l'habitat isolé** »

Exemple du SCoT Métropole Flandre Dunkerque :

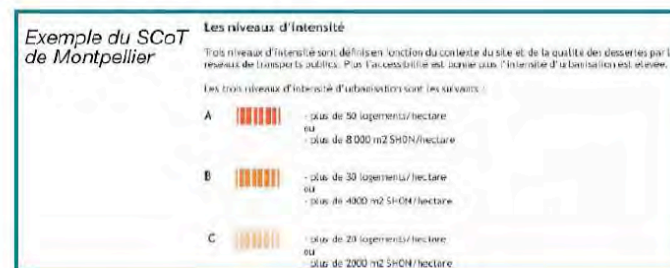
« **Éviter la création de nouveaux « germes » d'urbanisation.** »

Parallèlement, il est primordial que les élus étudient sur le long et le moyen terme l'évolution du nombre d'habitants dans leur commune avant de créer de nouvelles zones constructibles et d'engager des équipements très lourds pour la collectivité.



METTRE EN PLACE DES QUOTAS DE SURFACES A URBANISER :

La mise en place d'un schéma de gestion économique du foncier doit passer par la mise en place de quotas maximum de surfaces artificialisables annuellement dans le périmètre du SCOT.



Comme la loi portant engagement national pour l'environnement (dite Grenelle 2) le prévoit, le SCOT doit pouvoir fixer des objectifs chiffrés de réduction de la consommation annuelle d'espace pour l'urbanisation. On peut citer l'exemple du SCOT de Montpellier qui retient un objectif de - 50 %.

PROMOUVOIR DE NOUVELLES FORMES URBAINES MOINS CONSOMMATRICES D'ESPACES :

De nouvelles formes urbaines (constructions mitoyennes, habitat collectif ...) doivent être désormais privilégiées afin de diminuer de façon conséquente le mitage des espaces agricoles.

Le modèle pavillonnaire classique ne doit pas être systématisé, mais éventuellement complété par de l'habitat intermédiaire qui permet une densification des logements en conservant l'esprit d'un habitat individuel ou par des logements collectifs qui, outre l'avantage de favoriser la mixité sociale et le renouvellement des populations, rendent possible une optimisation des terrains.



DES FORMES DE DEVELOPPEMENT URBAIN FAVORISANT LA DENSIFICATION



Les acteurs du territoire doivent être sensibilisés aux atouts de ces nouvelles formes urbaines.

3. MOBILISER LES OUTILS DE PROTECTION POUR UNE GESTION DURABLE DE L'ESPACE :

L'artificialisation des sols par l'homme est un phénomène irréversible. Chaque document d'urbanisme définit, à un instant donné, les limites de cette inexorable progression. Mais, considérés sur le long terme, de révision en révision, c'est un rythme, plus qu'une réelle barrière, que les documents d'urbanisme fixent à l'urbanisation. Des outils complémentaires permettent en revanche de tracer, en réaction à cette instabilité, des limites pérennes autour des espaces agricoles.

LA PROCEDURE ZONES AGRICOLES PROTEGEES :

Issues de la Loi d'Orientation Agricole de 1999, les ZAP permettent de préserver des zones agricoles présentant un intérêt en raison de la qualité des productions ou de leur situation géographique. Elles ont pour effet de préserver les sols de tout changement d'affectation ou de mode d'occupation du sol qui pourrait altérer durablement le potentiel agronomique, biologique ou économique.

A l'initiative d'une commune ou d'un EPCI, un espace agricole peut être classé en ZAP par un arrêté préfectoral. Ce périmètre s'impose alors, en tant que servitude d'utilité publique, aux territoires concernés. Cet outil traduit une volonté de pérenniser un espace agricole de qualité et de le soustraire aux révisions de PLU. La modification requiert en effet un nouvel arrêté préfectoral.

Cet outil pourrait être utilisé pour la protection des vignobles, porteurs d'une image de qualité de la production agricole du territoire, pour la protection des secteurs agricoles périurbains où la pression foncière est très forte ou encore pour assurer la protection de sites destinés à recevoir des productions spécialisées de type maraîchage, horticulture...



LE DISPOSITIF PERIMETE DE PROTECTION DES ESPACES AGRICOLES ET NATURELS PERIURBAINS :

Issus de la loi de développement des territoires ruraux de 2005, les PPAEN permettent de définir un programme d'actions précisant les modalités de gestion destinées à favoriser l'agriculture, de donner un droit de préemption aux collectivités locales ou à la SAFER, de rendre obligatoire l'utilisation des terrains acquis pour réaliser les objectifs du programme d'actions.

A l'initiative du Département, et en, accord avec les communes et EPCI concernées, un espace périurbain peut être classé en PPAEN par délibération du Conseil Général. Ce classement instaure une servitude d'utilité publique garantissant la vocation agricole ou naturelle des espaces inclus dans le périmètre. La réduction du périmètre ne peut se faire que par décret ministériel.

LE DISPOSITIF ESPACES NATURELS SENSIBLES :

Les ENS sont des outils permettant au département de protéger les secteurs les plus sensibles de son territoire, de les gérer et de les ouvrir au public. Pour cela le département dispose d'un droit de préemption des terres et a mis en place une taxe départementale des espaces naturels sensibles pour financer ces actions.

Ce dispositif peut être utilisé pour des espaces dont le caractère naturel est menacé et rendu vulnérable, actuellement ou potentiellement, soit en raison de la pression urbaine ou du développement des activités économiques ou de loisirs, soit en raison d'un intérêt particulier eu égard à la qualité du site ou aux caractéristiques des espèces végétales ou animales qui s'y trouvent.

LA CONSTITUTION DE RESERVES FONCIERES :

En amont de la réalisation de grands projets d'aménagement, la constitution de réserves foncières permet d'anticiper et de prévoir les restructurations foncières des exploitations agricoles impactées et fragilisées par ces aménagements. Les collectivités porteuses de projets d'aménagement doivent constituer ce type de réserves afin de préserver la viabilité des exploitations impactées et prévenir les conflits d'usage.

Les collectivités peuvent s'appuyer sur la SAFER ou sur l'EPFL dans leurs démarches et pour gérer les biens dans l'attente de la réalisation du projet. Compte tenu du marché foncier relativement fermé et des candidatures nombreuses à la rétrocession, des stocks fonciers seront constitués le plus tôt possible et préfinancés par les porteurs de projets.



4. AMELIORER LA PRISE EN COMPTE DE L'AGRICULTURE DANS LA PLANIFICATION URBAINE :

GENERALISER LES DOCUMENTS D'URBANISME :

L'activité agricole est étroitement liée au foncier, et nécessite des capitaux importants : une lisibilité à long terme de l'occupation des sols est donc nécessaire. Il est donc important d'anticiper sur ses évolutions et d'assurer une lisibilité à long terme : les documents d'urbanisme sont des outils privilégiés.

La période d'élaboration des documents d'urbanisme est un moment privilégié d'analyse, de débats et de décisions pour élaborer un projet d'aménagement et de développement territorial. La question du devenir des espaces agricoles se doit d'être au cœur de cette démarche.

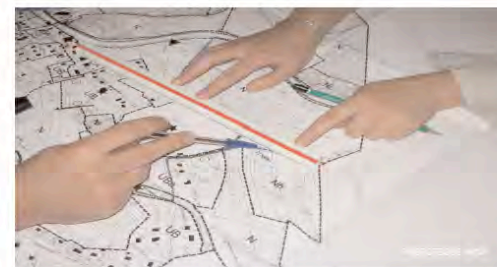
Afin de préserver toutes possibilités de développement de l'activité agricole, la vocation de l'ensemble des secteurs exploités en culture et en prés doit être affichée. Ces secteurs, de même que ceux où se localisent les installations agricoles, doivent bénéficier d'un zonage A dans les PLU et N dans les cartes communales.

L'un des principaux enjeux des documents d'urbanisme réside dans cette équation : réaliser les projets de développement dans les meilleures conditions d'efficacité et de coût pour la collectivité, tout en préservant à long terme le potentiel agricole des territoires.



AMPLIFIER LA CONCERTATION AVEC LA PROFESSION AGRICOLE :

La planification des territoires constitue un levier important pour prendre en compte les problématiques agricoles. L'élaboration des documents de planification doit permettre de mettre en place un partenariat constructif entre collectivités, services de l'Etat et monde agricole dans les démarches de planification afin de garantir à l'agriculture la place qui lui revient.



La prise en compte de l'activité agricole et la consultation des représentants des exploitants agricoles lors de l'élaboration des documents de planification est indispensable, compte-tenu notamment de l'importance spatiale de l'agriculture. En s'appuyant sur les compétences de tous les acteurs, l'impact des projets sur le territoire et sur l'agriculture en particulier doit être évalué.

REALISER DES DIAGNOSTICS AGRICOLES :

La connaissance des caractéristiques et des enjeux des espaces agricoles, sur la base d'un diagnostic précis, est une base précieuse pour la réflexion sur la gestion des territoires, garante d'un aménagement équilibré. Cet outil d'aide à la décision permet de réaliser un état des lieux précis de l'espace agricole et de ses évolutions. L'objectif consiste à prendre en compte le fonctionnement quotidien des exploitations agricoles qui combinent en un système d'exploitation la terre outil de travail, le capital et le travail humain. Les impacts du développement urbain sur l'activité agricole doivent être clairement analysés.



La mise en place systématique d'un diagnostic sur l'activité agricole devrait ainsi permettre d'anticiper les conflits et de définir un projet d'aménagement qui partage l'espace de façon équilibrée.



5. AMELIORER LA PRISE EN COMPTE DE L'AGRICULTURE DANS LES OPERATIONS D'AMENAGEMENT :

METTRE EN PLACE UN PARTENARIAT EN AMONT DES DECISIONS OPERATIONNELLES D'AMENAGEMENT :

Les projets d'aménagement du territoire ont un impact majeur sur l'activité agricole. Ils occasionnent des prélèvements fonciers, une déstructuration du parcellaire et parfois, peuvent remettre en cause la pérennité économique des exploitations agricoles. La mobilisation des compétences techniques des Organisations Professionnelles Agricoles (CA, SAFER, ...) en amont des décisions d'aménagement devrait permettre d'apprécier les conséquences non seulement sur l'impact foncier mais aussi sur le maintien des exploitations touchées.

Les porteurs de projets doivent avoir comme objectif prioritaire de pouvoir proposer aux exploitants agricoles des surfaces compensatoires permettant d'assurer l'équilibre économique de leurs structures.

RECHERCHER UN NIVEAU ADAPTE DE COORDINATION DES DECISIONS DE CREATION DE ZONES D'ACTIVITES :

En matière de développement économique notamment, les besoins exprimés ne se cantonnent pas à l'échelle communale ni même intercommunale. De même, les dynamiques agricoles s'affranchissent des limites communales ou supra-communales. L'insertion d'un projet dans le territoire qui l'entoure est donc garant d'un développement harmonieux et équilibré du territoire.

Il est recommandé d'encourager une échelle supra-communale pour satisfaire les besoins du territoire en matière de développement économique. Le SCOT se révèle, à cet égard, un outil intéressant susceptible de définir une stratégie et un schéma d'aménagement et de développement global des zones d'activités avec hiérarchisation des fonctions respectives des différentes communes.

REALISER DES ETUDES D'IMPACTS APPROFONDIES :

La réalisation d'études de structures agricoles permet d'obtenir un état des lieux précis de l'activité agricole en place et de mesurer l'impact des projets sur les structures concernées. Elle doit permettre d'amorcer une réflexion sur les solutions à envisager pour réduire les impacts du projet sur les structures agricoles. Elle doit permettre également d'initier la mise en place d'une concertation régulière entre les porteurs de projets, la Profession Agricole et les exploitants agricoles concernés jusqu'à l'aboutissement du projet.



6. GARANTIR DES STRUCTURES D'EXPLOITATION PERFORMANTES :

PRESERVER LES SIEGES D'EXPLOITATION :

La cohabitation entre les zones d'activités économiques et les zones à vocation résidentielle a toujours été difficile à gérer par les élus locaux. En effet, les nuisances générées par les activités économiques sont souvent difficilement compatibles avec l'aspiration légitime à la tranquillité des occupants des zones résidentielles. Pourtant, l'expérience des décennies passées montre qu'un nombre important de zones à urbaniser ont été développées à proximité de ces activités. Les structures agricoles d'élevage doivent pour s'implanter, respecter des distances d'éloignement réglementaires vis-à-vis des tiers ou des limites de zones urbaines ou à urbaniser définies dans les documents d'urbanisme. Il conviendrait de respecter ces mêmes distances de recul pour la définition des nouvelles zones à urbaniser.



Afin de permettre aux exploitations agricoles de se moderniser, de se développer et réciproquement pour prémunir les tiers de toutes nuisances inhérentes aux activités agricoles, la distance de recul devrait être calculée non pas à partir des bâtiments agricoles mais à partir des limites de l'unité foncière accueillant ces bâtiments.

Celle-ci devrait prévoir l'évolution des exploitations et prévoir un périmètre de protection de 150 mètres pour toutes les exploitations. Parallèlement, afin de réduire les risques de conflits de voisinage, les orientations d'aménagement recommandées pour les zones à urbaniser des PLU doivent prendre en compte la gestion des espaces tampons entre l'emprise des futures constructions et les limites des espaces agricoles.



PRESERVER LA CIRCULATION DES ENGINS AGRICOLES ET L'ACCES AU PARCELLAIRE D'EXPLOITATION :

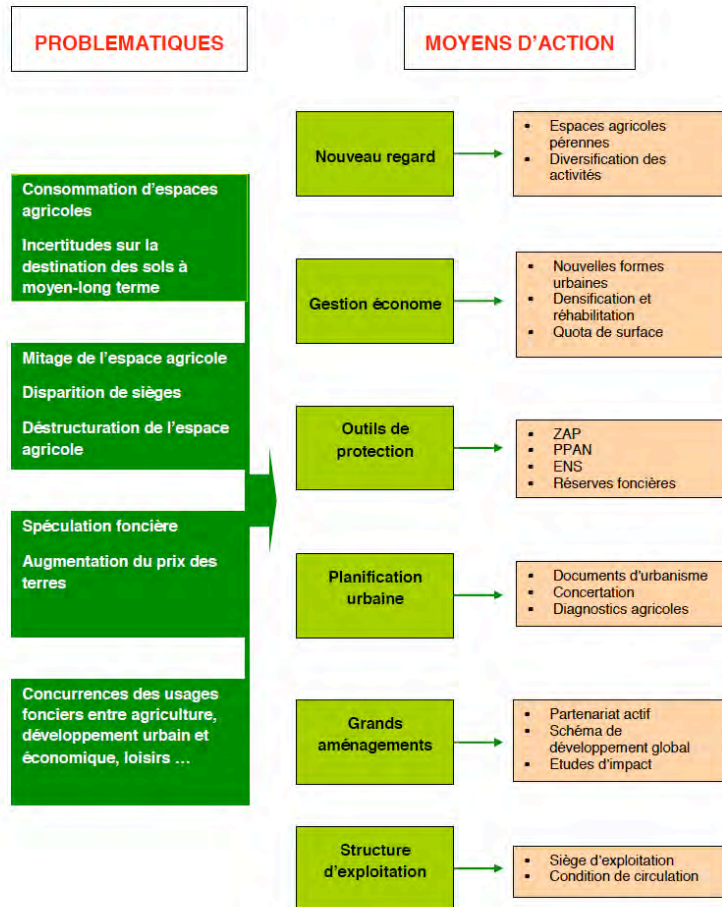
Les conditions d'accès aux bâtiments et au parcellaire ont un impact direct sur l'économie des exploitations et les conditions de travail des exploitants. Or, les projets d'urbanisation ou les aménagements des infrastructures routières notamment prennent rarement en compte la circulation des engins agricoles.



Les projets d'urbanisation de type lotissement doivent prévoir dans leur schéma d'aménagement, la création ou le maintien d'une desserte spécifique à la circulation des engins agricoles. Les aménagements d'infrastructures et de sécurité routière doivent également prendre en compte la circulation et le gabarit des engins agricoles. A ce titre, une concertation avec les agriculteurs impactés doit être engagée en amont de la définition des projets.



PRESERVER L'USAGE AGRICOLE DES TERRES



II. CIRCUITS COURTS ET ACCUEIL A LA FERME

Pour la bonne interprétation des éléments de cette étude, il est important de préciser les définitions données aux termes « circuit court » et « accueil à la ferme ». Voici les définitions retenues pour :

Circuit court : Mode de commercialisation des produits agricoles qui s'exerce soit par la vente directe du producteur au consommateur, soit par la vente indirecte à condition qu'il n'y ait qu'un seul intermédiaire (Définition retenue par Michel Barnier ministre de l'agriculture dans le cadre du Plan d'action en faveur des circuits courts).

Accueil à la ferme : Accueil du public sur l'exploitation agricole pour une activité de restauration, loisirs, découverte, ou hébergement. L'activité proposée a pour support l'exploitation agricole.

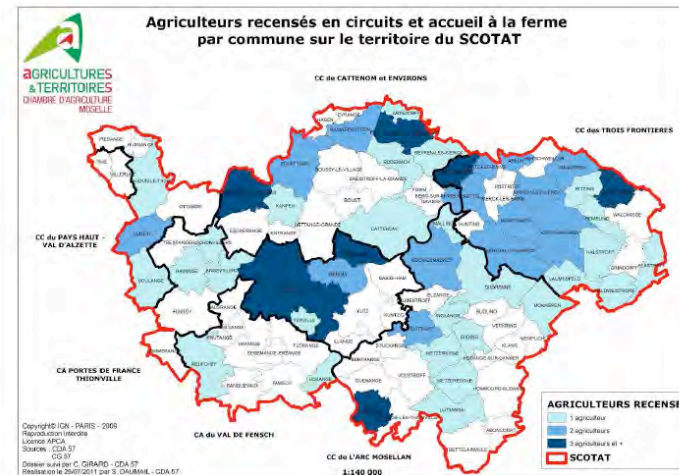
A. DU POINT DE VUE DE L'OFFRE :

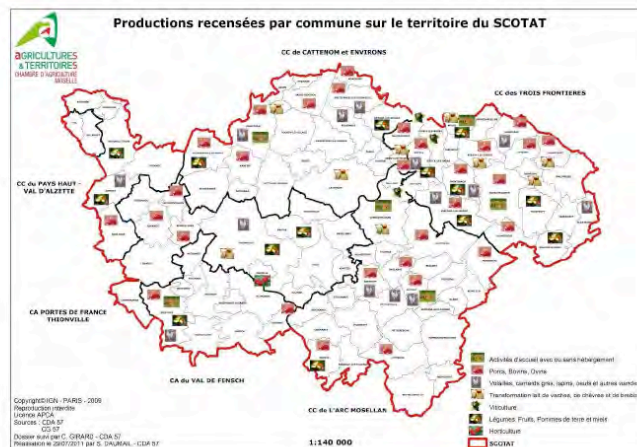
1. PRODUCTION DU TERRITOIRE :

Un territoire leader pour son offre en circuits courts et accueil à la ferme :

42 exploitations agricoles du territoire pratiquent une activité de circuits et/ou d'accueil à la ferme sur le territoire. (Sources : CDA Moselle et Etat des lieux des circuits courts dans le sillon mosellan, Conseil Général de la Moselle).

La plupart des exploitations pratiquant la commercialisation en circuits courts, commercialise aussi une partie de leur production via les filières longues.





La viticulture : une spécificité du territoire :

3 communes sont concernées par la viticulture sur le territoire : Sierck-les-Bains (1,82 ha), Contz-les-Bains (8,59 ha), Haute-Kontz (4,76 ha) pour une surface totale de : 15,17 ha sur 214 parcelles (7 ares de moyenne...). Ce territoire viticole représente 23 % de la surface de l'AOC Moselle (65 ha en tout sur les 19 communes AOC)*.

6 exploitations viticoles sont en activité dans le Val Sierckois AOC Moselle. Pour la plupart l'activité viticole est exercée en double activité.

Auxerrois, Pinot Gris, Muller Thurgau, Pinot Blanc sont les cépages plantés pour l'élaboration des vins blancs, Gamay et Pinot noir pour les vins rosés, et exclusivement le pinot noir pour le rouge.

Après 6 ans de travail, le vignoble de Moselle classé jusqu'alors en Appellation d'Origine Vin de Qualité Supérieure, a obtenu en novembre 2010 l'Appellation d'Origine Contrôlée des mains de l'INAO qui a validé son nouveau cahier des charges. La récolte 2011 sera ainsi la première récolte en AOC.

La bonne santé économique de l'activité viticole locale et l'essor dû au passage à l'AOC encouragent les viticulteurs dans le développement de leur activité. Ce développement passe par la plantation de nouvelles parcelles. L'accès au foncier (coût d'achat, morcellement et coût de défrichage) est un frein à ce développement.

* Il faut aussi noter la présence de 35 ha exploités par des viticulteurs luxembourgeois selon le cahier des charges de la viticulture luxembourgeoise.



2. COMMERCIALISATION :

La commercialisation en circuits peut revêtir de nombreuses formes

Le tableau ci dessous détaille et définit les différentes formes de commercialisation en circuits courts ainsi que leur indice de développement observé sur le territoire.

La commercialisation en circuits courts possède un potentiel de développement à exploiter aux vues de la demande locale (analysée ci après).

Recensement des formes de commercialisation en circuits courts potentielles (non exhaustif)

Codification par rapport à la présence sur le territoire :

- 1 : Développé
- 2 : Développé mais potentiel à exploiter existant
- 3 : Pas ou peu développé mais potentiel à exploiter existant

Vente directe ou avec un intermédiaire	Démarche	Type de distribution	Définition	Présence sur le territoire
Vente directe	Individuelle	Vente à la ferme	Vente par un exploitant des produits de l'exploitation bruts ou transformés aux particuliers sur le lieu même de la ferme	2
		Marchés réguliers de plein vent	Organisés par les municipalités, ces marchés rassemblent tous types de marchands non sédentaires (artisans, commerçants, producteurs fermiers...)	2
		Foires et salons	Vente ponctuelle sur un stand à l'extérieur de la ferme lors d'une manifestation commerciale qui peut regrouper uniquement des producteurs fermiers ou tous types de marchands	2
	Collectif de producteurs	Paniers fermiers / AMAP	Vente de plusieurs produits généralement issus de plusieurs exploitations dans un panier préparé à l'avance. Dans la plupart des cas les paniers sont préparés sur commande.	2
		Marchés de producteurs fermiers	Réguliers ou saisonniers, ces marchés sont composés uniquement de producteurs fermiers	2



		Point de vente collectif	Commercialisation d'une gamme large de produits issus de plusieurs fermes. La structure appartient et est gérée par les agriculteurs eux-mêmes. Ils assurent aussi les permanences de vente.	3
Vente avec un intermédiaire	Individuelle ou collectif de producteurs	Restauration collective ou commerciale	Vente à des professionnels qui revendent le produit en l'état ou non	3
		Commerçants Détaillants GMS	Vente à des professionnels qui revendent le produit en l'état ou non	3
		Vente par internet	Vente principalement à des particuliers	3

Recensement des formes de commercialisation en accueil à la ferme potentielles et recueil d'initiatives (non exhaustif)

Codification par rapport à la présence sur le territoire :

- 1 : Développé
- 2 : Développé mais potentiel à exploiter existant
- 3 : Pas ou peu développé mais potentiel à exploiter existant

Vente directe ou avec un intermédiaire	Démarche	Type de distribution	Définition	Présence sur le territoire
Vente directe	Individuelle	Gîtes à la ferme	Location de résidence meublée de vacances sur une exploitation agricole	2
		Chambres d'hôtes à la ferme	Vente de nuitées (nuits + petit-déjeuner) sur une exploitation agricole	2
		Ferme pédagogique	Accueil d'enfants dans le cadre scolaire pour une découverte pédagogique de la ferme et de son environnement	2
	Individuelle ou collectifs de producteurs	Ferme auberge	Activité de restauration à la ferme avec les produits issus de l'exploitation	3



B. DU POINT DE VUE DE LA DEMANDE :

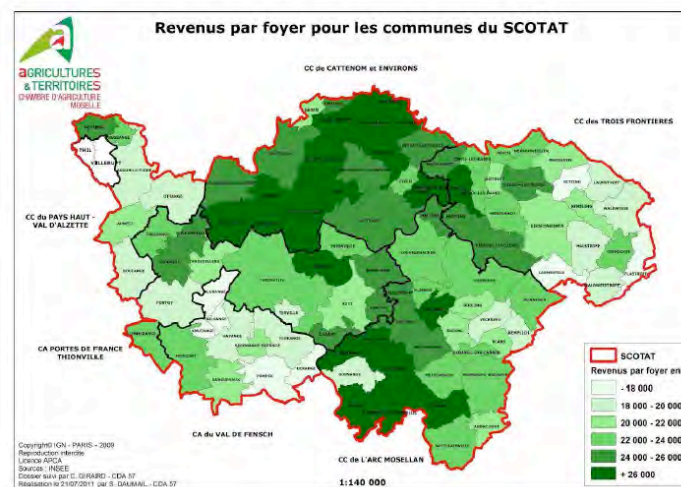
1. APPROCHE SOCIO-ECONOMIQUE DU TERRITOIRE :

Population :

La population (239 181 habitants) représente 21,50 % de la population départementale. La densité est de 264 habitants au km² soit 2,38 fois la densité française (Densité de population en France : 111 habitants au km²). La population a augmenté de 4,34 % entre 1999 et 2008.

Revenu par foyer :

La carte ci-dessous fait apparaître les données par commune.



Les relations transfrontalières avec le Luxembourg et l'Allemagne impactent favorablement le territoire en terme d'emplois, d'habitats et de commerce.

L'approche socio-économique du territoire en terme de population et revenu présente un contexte plutôt favorable de la demande potentielle.



2. ETUDE DES ATTENTES DES CONSOMMATEURS PAR RAPPORT AUX PRODUITS FERMIERS :

Les résultats ci-dessous sont extraits d'une étude nationale CASDAR / CERD - Ministère de l'agriculture sur la consommation des produits fermiers (Octobre 2007)

Comportement général d'achat :

L'achat des produits fermiers constitue une pratique **courante** :

70,76 % des acheteurs de produits alimentaires répondent favorablement à la question : « Avez-vous déjà acheté des produits tels que définis ci-dessus » ?

L'achat des produits fermiers constitue une pratique **fréquente et fait partie de l'univers quotidien de consommation** : L'achat de produits fermiers est un achat hebdomadaire pour 39 % des enquêtés et est effectué la plupart du temps sans raison particulière.

Gamme des produits achetés par les acheteurs de produits fermiers :

Les familles de produits fermiers : volailles, lapins et œufs, produits laitiers, légumes et produits à base de légumes, fruits et produits à base de fruits dominent le marché. Plus de 50 % des acheteurs en achètent.

Zone de chalandise :

L'achat de produits fermiers est **une pratique de proximité**.

78,5 % des acheteurs de produits fermiers réalisent leurs achats à moins de **20 minutes de leur domicile** soit : **42 %** dans une zone de chalandise à **moins de 10 minutes** et **36,50 %** dans une zone de chalandise **entre 10 et 20 minutes**.

Quelle adéquation entre offre et demande sur le territoire :

		Forces/Opportunités	Faiblesses/ Menaces
Offre	Producteurs et produits en circuits courts	Plus forte représentativité sur ce secteur /à l'ensemble du département Représentation de tous les secteurs d'activité	Peu de porteurs de projets par rapport au potentiel de demande
	Moyens de production et transformation	Outils de production transformation détenus à titre individuel	Seuil de rentabilité freine les projets individuels Structures d'abattage des porcins et ovins remises en cause au niveau départemental Difficultés d'accès au foncier en maraîchage viticulture notamment
	Commercialisation	Représentation de la plupart des formes de commercialisation individuelles et directes	Faible présence de points de vente

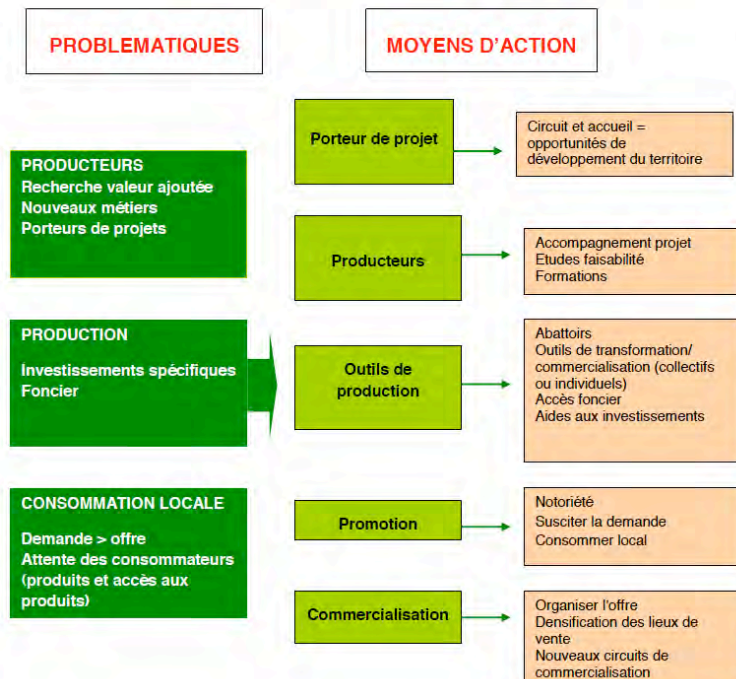


Demande	Nature de la demande en produits fermiers et circuits courts	Consommation courante et fréquente Consommation de proximité (moins de 20 minutes)	Systèmes de distribution pas toujours en adéquation avec les nouvelles attentes des consommateurs : dispersion des points de vente en zone rurale, horaires d'ouverture restreint, gamme limitée
	Approche de la demande locale	Données socio-économiques du secteur favorables (démographie, pouvoir d'achat...)	Demande > offre en quantité Demande > offre en terme de diversité de gamme

Impact	Economique et social	Bonne valorisation économique des produits proposés	
		Création d'emplois directs et indirects. Valorisation de nouvelles compétences	Activités gourmandes en main d'œuvre, nécessitant compétences multiples (producteur, transformateur, vendeur)
	Environnemental et territorial	Rapprochement des liens ville-campagne	
		Attachement du consommateur à consommer local Maillage du territoire Mise en valeur du patrimoine naturel	



CIRCUITS COURTS ET ACCUEIL A LA FERME



Quel plan d'action pour l'accompagnement et le développement des activités de commercialisation en circuits courts et d'accueil à la ferme ?

Propositions d'action :

A partir du diagnostic précédent trois pistes d'action principales émergent :

Piste d'action n°1 :
Sensibiliser aux opportunités des activités de commercialisation en circuits courts et accueil à la ferme sur le territoire
Sensibiliser les agriculteurs et les jeunes en projet d'installation aux opportunités de la commercialisation en circuit court et de l'accueil à la ferme sur le territoire
Augmentation du nombre de porteurs de projets
Interventions dans les lycées agricoles Articles de sensibilisation dans la presse agricole notamment Lettres d'informations aux porteurs de projets identifiés sur le territoire Invitation de tous les agriculteurs du territoire à des journées de sensibilisation thématiques

Piste d'action n°2 :	
Accompagner les projets du territoire en facilitant leur mise en œuvre d'un point de vue humain, technique et financier	
Objectif	Aider les porteurs de projets à passer de l'idée à la concrétisation Aider les agriculteurs pratiquant déjà une activité de circuit court ou accueil à la ferme à développer leurs gammes de produits et prestations
Résultats attendus	Augmentation du nombre d'agriculteurs pratiquant une activité de commercialisation en circuits courts ou accueil à la ferme Augmentation de la gamme des produits et prestations proposée (nature, volume)
Plan d'actions	Accompagner les porteurs de projets dans la réalisation d'études de faisabilité technico-économique pour garantir la pertinence du projet. Former les agriculteurs dans l'acquisition de compétences spécifiques aux activités de commercialisation en circuit court ou accueil à la ferme Favoriser la mise en place d'outils permettant la délégation ou la mise en commun de tout ou partie des étapes (abattage, transformation et commercialisation) Aider financièrement les investissements collectifs et individuels Mettre en place des programmes d'accès au foncier



Piste d'action n°3 : Favoriser l'accès des consommateurs aux produits et services du territoire	
Objectif	Faire coïncider la demande et les attentes des consommateurs (produits et services attendus, volume, mode de commercialisation ...) et offre des agriculteurs. Favoriser les échanges commerciaux.
Résultats attendus	Meilleure adéquation entre l'offre et la demande (diversité et volume). Meilleure accessibilité des consommateurs aux produits et services. Identification et reconnaissance des richesses territoriales par les consommateurs. Maillage et vitalité du territoire.
Plan d'actions	Faire connaître aux consommateurs l'offre du territoire commercialisée en circuits courts (produits et services) Mettre en place des opérations événementielles de mise en relation des agriculteurs et consommateurs (portes-ouvertes, marchés fermiers...) Renforcer les liens entre l'offre du territoire commercialisée en circuits courts (produits et services) et la promotion de la richesse touristique locale. Former et fédérer les agriculteurs pour mettre en place des outils de commercialisation adaptés aux attentes des consommateurs locaux en terme de gamme et de distribution : boutiques à la ferme, paniers fermiers, magasins spécialisés... (sans intermédiaire). Former et fédérer les agriculteurs pour apporter une réponse adaptée à chaque créneau de clientèle recensé : restauration collective, restauration commerciale, rayons spécialisés... (avec un intermédiaire). Favoriser la mise en place d'outils de commercialisation et promotion par un appui technique et financier.



III. ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX ET PROPOSITIONS D' ACTIONS

A. LE PAYS DE SIERCK : UNE ZONE A ENJEUX FORTS

LA RECONQUETE DE LA QUALITE DE L'EAU :

Observée depuis les années 90, la dégradation de la qualité de l'eau des sources situées au pied des plateaux est l'un des enjeux du territoire Nord-Thionvillois. L'origine agricole de cette pollution ayant été reconnue, les agriculteurs du secteur participent depuis à des actions volontaires pour reconquérir la qualité de l'eau qui alimente leurs villages.

Agri-mieux « H₂ eau – Pays de Sierck » : une action volontaire pour la reconquête de la qualité de l'eau

Situé au cœur du canton de Sierck lès Bains, l'opération Agri-Mieux « H₂ eau - Pays de Sierck » a démarré en 1995, avec comme objectif de préserver, voir de reconquérir la ressource en eau sur ce territoire. En effet, la dégradation de la qualité de l'eau était jugée préoccupante. Les teneurs en nitrates pouvaient atteindre jusqu'à 70 mg/L alors que la limite de potabilité est fixée à 50 mg/L. La profession agricole a donc décidé de mettre en place une opération volontaire pour trouver des solutions à cette problématique.

Cette action couvre 15 communes sur une surface de près de 13 000 ha dont 7 360 ha de surfaces agricoles. Plus de 100 exploitations agricoles, de type polyculture-élevage bovin principalement, sont sensibilisées à l'importance de la préservation de l'eau.

Par la suite, tout le territoire de l'opération a été classé en zone vulnérable. Règlementairement, les agriculteurs sont donc tenus de suivre la Directive Nitrates (enregistrement des pratiques d'épandage, période d'interdiction d'épandage, couverture du sol...).

Huit captages « Grenelle »

De plus, huit captages situés sur ce même territoire sont des captages dits « Grenelle ». Ils sont situés sur les communes d'Apach, Kirsch lès Sierck, Merschweiller, Montenach et Rustroff.

De ce fait, ils ont été intégrés à la Mission Captage de la Moselle, opération basée sur le volontariat, financée par l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse, le Conseil Général de la Moselle et la Chambre d'Agriculture de la Moselle. Ces captages bénéficient d'une animation forte et d'un conseil rapproché auprès de chaque agriculteur. Cela a permis d'améliorer les pratiques de fertilisation minérale et organique.

On observe depuis peu une stabilisation des teneurs en nitrate des sources autour des 50 mg/L.



LA PRESERVATION DE LA BIODIVERSITE ET DU PAYSAGE :

Le secteur du Pays de Sierck voit se superposer différents classements de zones d'intérêt écologique :

- La zone Natura 2000 « Pelouses et Rochers du Pays de Sierck »
- Les ZNIEFF de type 1 des pelouses des collines de Montenach, du Stromberg, les carrières et pelouses du Hammelsberg
- La ZNIEFF de type 2 du Pays de Sierck
- La Réserve Naturelle Nationale de Montenach

L'intérêt de ces zones réside principalement en la présence de pelouses calcicoles riches en orchidées et en espèces thermophiles à affinités méridionales. En effet, plus de 30 espèces d'orchidées sont recensées dans les environs immédiats de Montenach.

La faune entomologique liée à la diversité des habitats est également très intéressante.

La réglementation qui s'applique sur la Réserve Naturelle Nationale ne concerne pas les activités agricoles.

Par contre, sur la zone Natura 2000, des Mesures Agro-environnementales (MAE) ont été proposées aux agriculteurs du site, afin d'extensifier la gestion des prairies d'intérêt de la zone. Plusieurs agriculteurs se sont ainsi engagés volontairement à réduire leur fertilisation et à retarder la date de fauche et/ou de pâture sur leurs prairies. Les interactions avec le monde agricole ont également lieu grâce à la pâture des pelouses sèches par un troupeau ovin, afin de maintenir l'ouverture des milieux et ainsi préserver la flore spécifique de ces pelouses.

Le secteur est également classé « Paysage remarquable », d'une part pour les boucles de la vallée de la Moselle et ses coteaux pentus couverts de vignes, et d'autre part pour le paysage plus plat et plus rural des plateaux fait de terres cultivées, de pâturages et de pelouses calcaires.

B. LA VALLEE DE LA MOSELLE : LIMITER LE RISQUE D'INONDATION

Le secteur concerné par le Schéma de Cohérence Territoriale de l'Agglomération Thionilloise est traversé par la Vallée de la Moselle et sa zone inondable.

L'urbanisation et l'industrialisation forte de ce couloir économique a fortement réduit les espaces agricoles de la vallée. Ces surfaces, et notamment les prairies, ont pourtant un rôle important dans la gestion du risque d'inondation avec leur fonction de zone d'expansion des crues.

Il est donc indispensable de maintenir ces surfaces pour conserver leur fonctionnalité.



C. LE PLATEAU CEREALIER DU PAYS HAUT : PRESERVER LES CONTINUITES ECOLOGIQUES

La zone Ouest du territoire du SCOT, située entre Thionville et la frontière Meurthe-et-mosellane, est constituée du plateau du Pays Haut à vocation agricole forte. On y trouve des sols argilo-calcaires plus ou moins superficiels. Au centre des plateaux, des placages limoneux souvent épais masquent le substrat géologique. Ces sols sont favorables aux cultures ce qui explique la vocation céréalière du secteur. Ainsi les surfaces labourées augmentent régulièrement, de même que la taille des parcelles. A contrario, vergers et haies ont tendance à disparaître.

Ces évolutions ont des répercussions sur la qualité des milieux et la diversité faunistique et floristique par une perte importante des lisières et de la diversité biologique et une baisse des ressources alimentaires (adventices et insectes).

Par ailleurs, le secteur comporte quelques Zones Naturelles d'Intérêt Faunistique et Floristique constituées de forêts, d'anciennes mines, de vallons et de prairies humides. Du fait de la rareté des éléments topographiques (haies, alignement d'arbres, arbres isolés...), ces zones sont isolées les unes des autres. Un recensement des zones humides du secteur est également en cours dans le cadre du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux du Bassin Ferrifère. La préservation de ces zones et la mise en place d'éléments de paysage permettant leur mise en relation est un enjeu fort du plateau céréalière du Pays-Haut.





D. LA GESTION DES DECHETS AGRICOLES DU TERRITOIRE :

Depuis plusieurs années, le monde agricole et ses partenaires ont mis en place plusieurs filières d'élimination des déchets spécifiques à l'activité agricole :

- emballages vides de produits phyto-sanitaires
- emballages vides de produits d'hygiène utilisés en élevage laitier
- produits phyto-sanitaires non utilisés
- plastiques agricoles (film d'ensilage, big-bag, ficelles...)
- déchets d'activité de soins aux animaux

Ces filières rencontrent un vif succès et permettent de collecter les déchets des exploitations agricoles.

Il reste cependant à mettre en place une filière de collecte des vieux pneus récupérés par les agriculteurs pour recouvrir les silos d'ensilage. En effet, pour la Lorraine, 16 000 tonnes de pneus inutilisés seraient à collecter. Cependant, le coût important de l'enlèvement et du traitement des pneus dissuadent les agriculteurs de faire cette démarche et les pneus restent stockés sur les exploitations.

E. PROPOSITIONS D' ACTIONS :

SOUTENIR LES INITIATIVES AGRICOLES POUR L'AMELIORATION DE LA QUALITE DE L'EAU :

Les agriculteurs présents sur les captages dégradés du secteur ont été très sensibilisés à la protection de la ressource en eau. Ils sont souvent force de propositions pour des actions qui peuvent participer à la reconquête de la qualité de l'eau, comme le compostage, la méthanisation, et toujours l'optimisation des pratiques... Ces propositions doivent être soutenues afin de concourir à l'atteinte de l'objectif commun de bon état écologique des eaux d'ici à 2015.

Par exemple, les agriculteurs du Pays de Sierck évaluent actuellement la faisabilité d'une unité de méthanisation collective pour gérer différemment leurs effluents d'élevage, tout en produisant de l'énergie renouvelable sous forme d'électricité et de biogaz. Il reste encore cependant différentes questions à régler comme les sources possibles d'approvisionnement en bio-déchets du digesteur et les débouchés de la chaleur produite.

Une coopération avec les collectivités pourraient permettre de trouver des solutions à ces problématiques.



De plus, deux autres captages dégradés vont être intégrés dans la Mission Captage sur le territoire du SCOT de l'Agglomération Thionvilloise, à Bertrange et Uckange. Afin de créer une réelle dynamique entre agriculture et collectivité, il serait opportun de s'impliquer dans cette action. Cela permettrait de réfléchir dès le départ à des projets communs.

MAINTENIR LES SURFACES AGRICOLES EN VALLEE INONDABLE :

Les surfaces agricoles jouent un rôle important dans la gestion du risque d'inondation, compte tenu de leur fonctionnalité de zone d'expansion des crues.

Il est donc important de les maintenir via les différents documents d'urbanismes cités précédemment.

DEVELOPPER LES CONTINUITES ECOLOGIQUES AVEC LA TRAME VERTE ET BLEUE :

La trame verte et bleue regroupe des milieux naturels aquatiques et terrestres connectés entre eux, pour constituer des continuités écologiques. Expression d'une meilleure considération du fonctionnement écologique des espaces et des espèces, c'est un concept nouveau qui représente un des moyens appropriés à l'échelle du SCOT pour prendre en compte et mettre en valeur les atouts naturels du territoire.

Le SCOT devant prendre en compte les futurs Schémas Régionaux de Cohérence Ecologique, il est important de mener cette réflexion sur le territoire de l'agglomération thionvilloise.

En effet, certains des secteurs, comme le plateau du Pays Haut sont pauvres en corridors écologiques. Il serait donc opportun de recenser les éléments existants afin de vérifier que les zones d'intérêt écologique sont suffisamment reliées entre elles.

Il serait ensuite possible aux collectivités, si besoin, de compléter ces corridors sur leurs emprises ou en proposant des projets aux agriculteurs, gestionnaires incontournables du territoire.

La réflexion sur la trame verte et bleue permettrait également de vérifier que les grandes infrastructures linéaires que sont les voies de communication autoroutière, fluviale et ferroviaire ne cloisonnent pas les espaces naturelles de manière trop forte. A nouveau, le monde agricole peut contribuer, en partenariat avec les collectivités, à créer ou rétablir les continuités écologiques nécessaires.



CONTRIBUER A LA MISE EN PLACE DE MESURES AGRO-ENVIRONNEMENTALES :

Les mesures agro-environnementales (MAE) sont des outils de gestion des espaces agricoles mis en place sur des territoires définis. Ces contrats volontaires peuvent être proposés aux agriculteurs d'un territoire dans l'objectif de préserver sa richesse écologique.

Utilisant en partie des crédits européens et de l'Etat, ils doivent, en dehors des zones Natura 2000, être complétés par les crédits d'une collectivité.

Ces mesures concernent généralement la réduction de la fertilisation, le recul des dates de fauches, la plantation ou l'entretien de haies... Ils sont utilisés pour maintenir certains milieux qui nécessitent des pratiques agricoles extensives tout en préservant la rentabilité économique des exploitations.

Des MAE spécifiques aux zones humides constituent également un outil de protection intéressant pour ces habitats menacés.

METTRE EN PLACE DES COLLECTES DE PNEUS USAGES :

Les agriculteurs ayant « recyclés » des pneus pour le lestage des bâches de silos de maïs ou d'herbe, se trouvent à la tête d'un stock important de pneus vieillissant, qui ne sont plus utilisables pour cette mission.

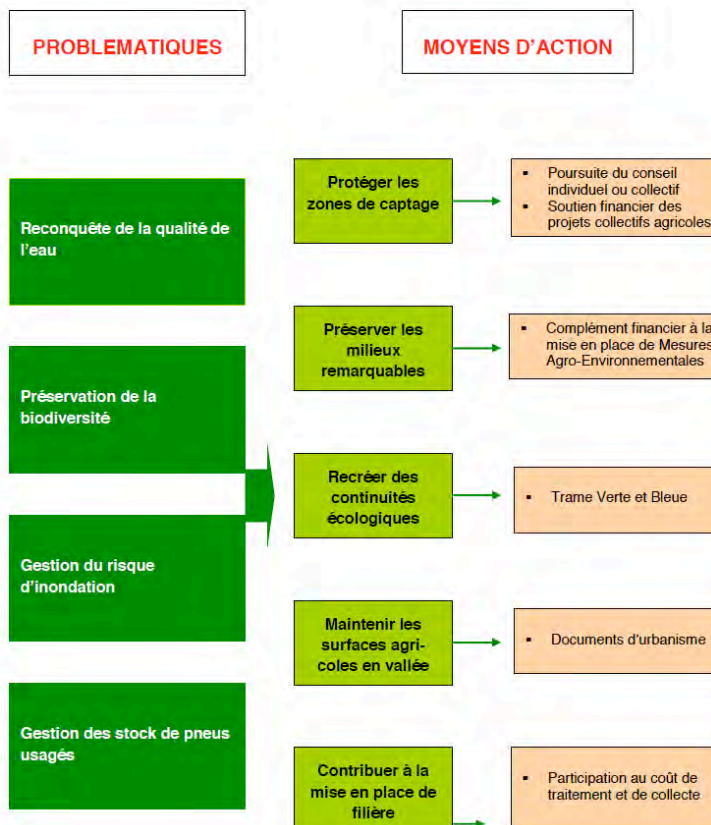
Le coût de collecte et de traitement se trouvant aux alentours de 200 € la tonne, les agriculteurs continuent de stocker les pneus sur leurs exploitations. En dehors de la problématique environnementale cela pose également un problème de dégradation de la qualité du cadre de vie. En effet, ces stocks de pneus constituent souvent un point noir dans le paysage des communes.

Certaines collectivités ont fait le choix de participer à l'organisation d'opération de déstockages de pneus usagés en prenant en charge une partie du cout de la collecte.

Pour être efficace, ces opérations doivent bien sur être couplées à des opérations de sensibilisation à l'utilisation d'autres techniques de couverture des silos, afin de ne pas avoir à répéter ces collectes trop souvent.



ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX



Cahier II -

ÉTAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT



Pièce n° 1-1-2 du rapport de présentation



SOMMAIRE

BIODIVERSITE ET FONCTIONNALITE ENVIRONNEMENTALE	3
UNE OCCUPATION DU SOL DIVERSIFIEE AVEC UNE FORTE ARTIFICIALISATION DANS LE SILLON MOSELLAN	3
DES MILIEUX NATURELS DIVERSIFIES	3
DES ESPACES NATURELS PROTEGES A PRENDRE EN COMPTE MAIS NE REPRESENTANT QU'UNE FAIBLE PROPORTION DU TERRITOIRE	9
LA BIODIVERSITE : UNE COMPOSANTE FRAGILE	11
LES PRINCIPAUX ENJEUX DU SCOT	12
AUTRE ENJEU DU SCOT : LA PRESERVATION VOIRE LE DEVELOPPEMENT DES TRAMES VERTES ET BLEUES	13
SYNTHESE SUR LA BIODIVERSITE	19
CAPACITE DE DEVELOPPEMENT ET ENJEU DE PRESERVATION DURABLE DES RESSOURCES	21
QUALITE DE L'EAU, EAU POTABLE ET ASSAINISSEMENT	21
ENERGIES	36
POLLUTIONS ET NUISANCES (HORS EAU)	42
SYNTHESE SUR LA CAPACITE DE DEVELOPPEMENT ET L'ENJEU DE PRESERVATION DURABLE DES RESSOURCES	55
RISQUES NATURELS ET TECHNOLOGIQUES	58
QU'EST CE QU'UN RISQUE MAJEUR	58
LES RISQUES NATURELS DU TERRITOIRE	60
LES RISQUES TECHNOLOGIQUES DU TERRITOIRE	67

SYNTHESE SUR LES RISQUES	81
CONCLUSION	84

BIODIVERSITE ET FONCTIONNALITE ENVIRONNEMENTALE

UNE OCCUPATION DU SOL DIVERSIFIEE AVEC UNE FORTE ARTIFICIALISATION DANS LE SILLON MOSELLAN

Un territoire rural, agricole et forestier sauf dans le sillon mosellan et le Val de Fensch

Le territoire d'étude présente une relative diversité d'occupation du sol avec des zones naturelles essentiellement agricoles et forestières et des zones urbanisées fortement concentrées aux abords de la Moselle (sillon Mosellan), notamment à hauteur de Thionville ainsi que dans le val de Fensch.

Une tendance prononcée à l'artificialisation

Sur le territoire du SCOT comme sur l'ensemble du territoire lorrain, entre 2000 et 2006, deux évolutions marquantes doivent être soulignées :

- la progression régulière de l'artificialisation au détriment des zones naturelles et surtout agricoles,

- la diminution, au sein de l'espace agricole, des superficies de prairies permanentes au profit des terres arables.

DES MILIEUX NATURELS DIVERSIFIES

La vallée de la Moselle et les zones humides du territoire

Malgré d'importants aménagements sur son cours et ses abords, la vallée de la Moselle constitue encore un continuum écologique notable. Le long de son cours, notamment en aval de Thionville, mais aussi un peu en amont, se développe une mosaïque de milieux humides intéressants composés de zones en eau (cours d'eau parfois marqués par de remarquables ripisylves, plans d'eau souvent issus du réaménagement de sablières), de prairies, de roselières et de bosquets isolés.

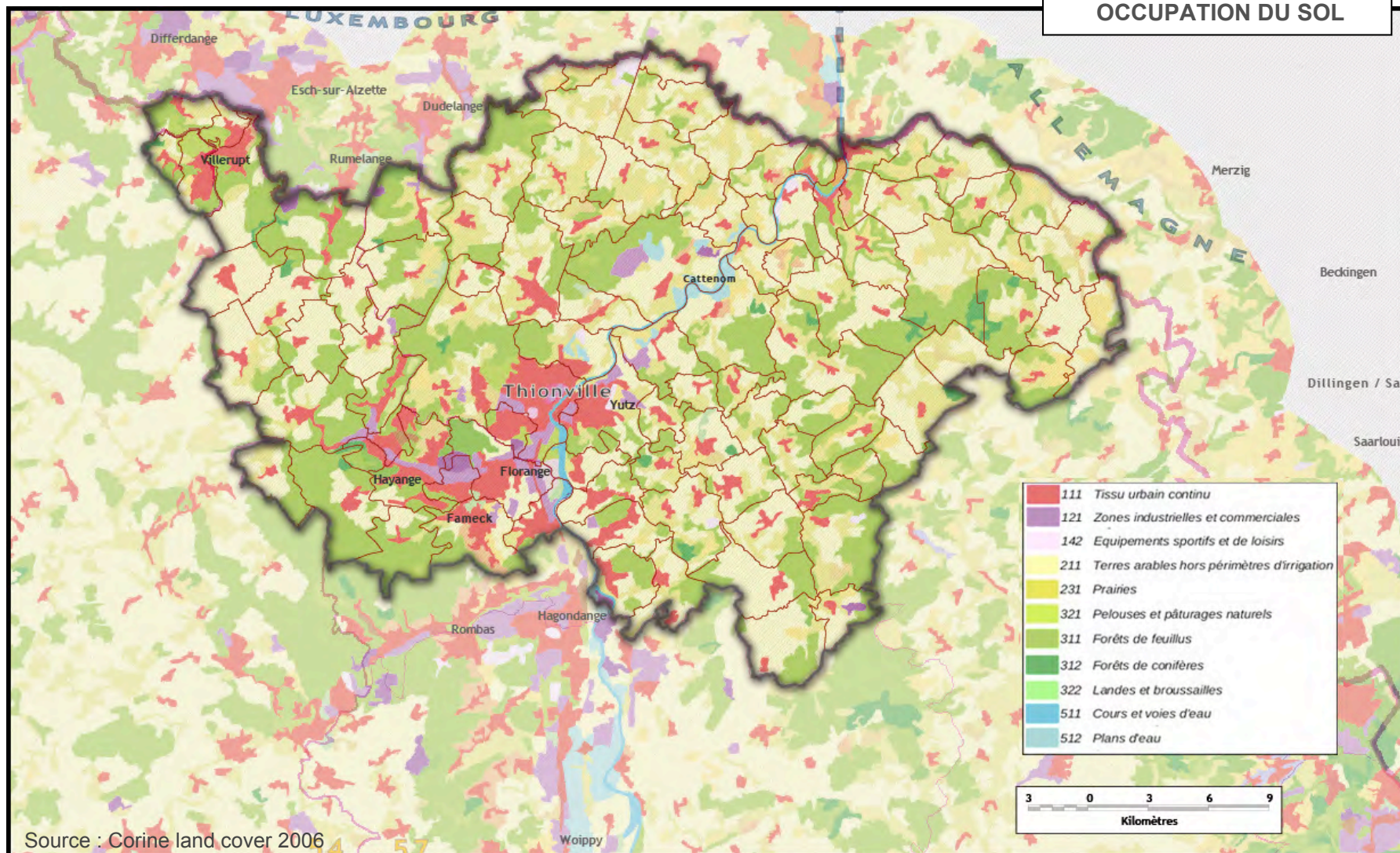
Sur les versants se développent parfois des coteaux boisés, bocagers ou pelousaires, marqués par un cortège d'espèces végétales et animales assez originales. A noter également la présence de nombreux cours d'eau affluents. Les vallées où s'écoulent ces cours d'eau sont pour la plupart encaissées, bordées de coteaux secs ou frais localement escarpés. L'intérêt écologique de ces zones est souvent remarquable mais parfois menacé par l'évolution des activités agricoles (retournement des prairies, drainage, élargissement de la trame bocagère, ...).

Les cours d'eau en eux-mêmes ont un intérêt écologique moindre. Ils sont de qualité généralement médiocre notamment en raison de rejets d'effluents d'origines diverses mais aussi des nombreux aménagements qui ont été réalisés et qui les dénaturent (voir chapitre sur l'eau).

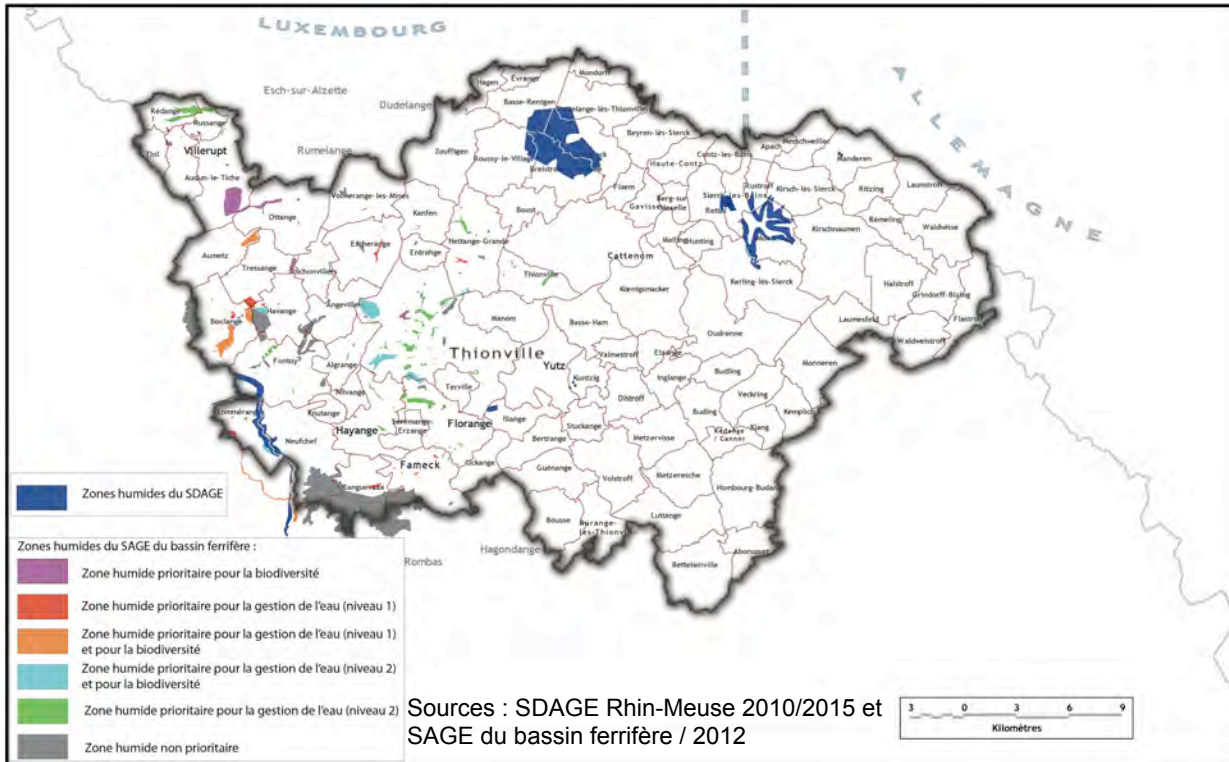
Malgré ces dégradations, la vallée de la Moselle et les zones humides du territoire constituent des zones d'intérêt écologique intéressantes, à préserver voire à valoriser (potentiel à développer notamment au niveau des cours d'eau). A ce titre, le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) encourage la protection de ces espaces (voir fiche SDAGE en annexe). La DTA préconise même de classer certaines prairies humides en aval de Thionville en arrêté de protection de biotope.



OCCUPATION DU SOL



ZONES HUMIDES DU SDAGE ET DU SAGE



Les zones humides, définition et intérêts

Le terme « Zone Humide » recouvre une grande variété de situations et de caractéristiques. La loi sur l'eau de 1992 précise que « ce sont des terrains, exploités ou non, habituellement inondés ou gorgés d'eau douce, salée ou saumâtre, de façon permanente ou temporaire ; la végétation quand elle existe, y est dominée par des végétaux hygrophiles pendant au moins une partie de l'année. Les zones humides ont un rôle régulateur et épurateur essentiel dans l'équilibre du milieu naturel et à la préservation de la ressource en eau. Elles participent d'autant mieux au maintien des équilibres hydrodynamiques et à la régulation de l'écoulement des eaux, qu'elles sont peu perturbées. Il est donc important de les préserver. De plus, sur le plan du milieu naturel, ces zones abritent des végétaux et des animaux qui ne peuvent vivre que dans ce type d'habitat et qui sont souvent très rares. L'article L211.1 du code de l'Environnement précise que la protection des zones humides est d'intérêt général. La loi sur l'eau du 30 décembre 2006 renforce les dispositions relatives à leur protection et permet à l'autorité administrative compétente de délimiter des zones humides d'intérêt environnemental dont le maintien ou la restauration présentent un intérêt pour la gestion intégrée du bassin versant, ou une valeur touristique, écologique, paysagère ou cynégétique particulière.

Les zones humides et le Schéma Départemental des carrières :

Le Schéma met l'accent sur la protection des paysages et celle des sites et des milieux naturels sensibles, en particulier dans les vallées alluviales. D'une part, des recommandations sont faites pour y limiter l'emprise des carrières de façon à réduire la succession de plans d'eau qui banalisent le paysage et sont susceptibles d'être une source de pollution de la nappe. D'autre part, la politique active de substitution des matériaux alluvionnaires est renforcée, bien qu'elle soit confrontée à certaines difficultés: les matériaux de substitution issus de la sidérurgie (laitiers et cendres) ne sont pas renouvelés en raison de la baisse de cette activité.

Les zones humides, le SDAGE et les SAGE :

Le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) met en évidence l'intérêt des zones humides et demande que celles-ci soient répertoriées de manière à les protéger de façon efficace. Dans ce cadre, un premier inventaire a été réalisé (carte ci-jointe). Cet inventaire ne constitue toutefois qu'un premier repérage et en aucun cas, il ne doit être assimilé à un inventaire complet des zones humides du territoire. C'est pourquoi, le SDAGE préconise de réaliser des inventaires complémentaires notamment par le biais des SAGE (Schéma d'Aménagement des Eaux à l'échelle des bassins versants). Un inventaire a ainsi été réalisé par le SAGE du bassin ferrifère (Ouest du territoire ; voir carte ci-dessus). D'autres inventaires (inventaires sur d'autres bassins versants, et inventaires communaux plus précis) sont encore à réaliser.

De vastes espaces boisés

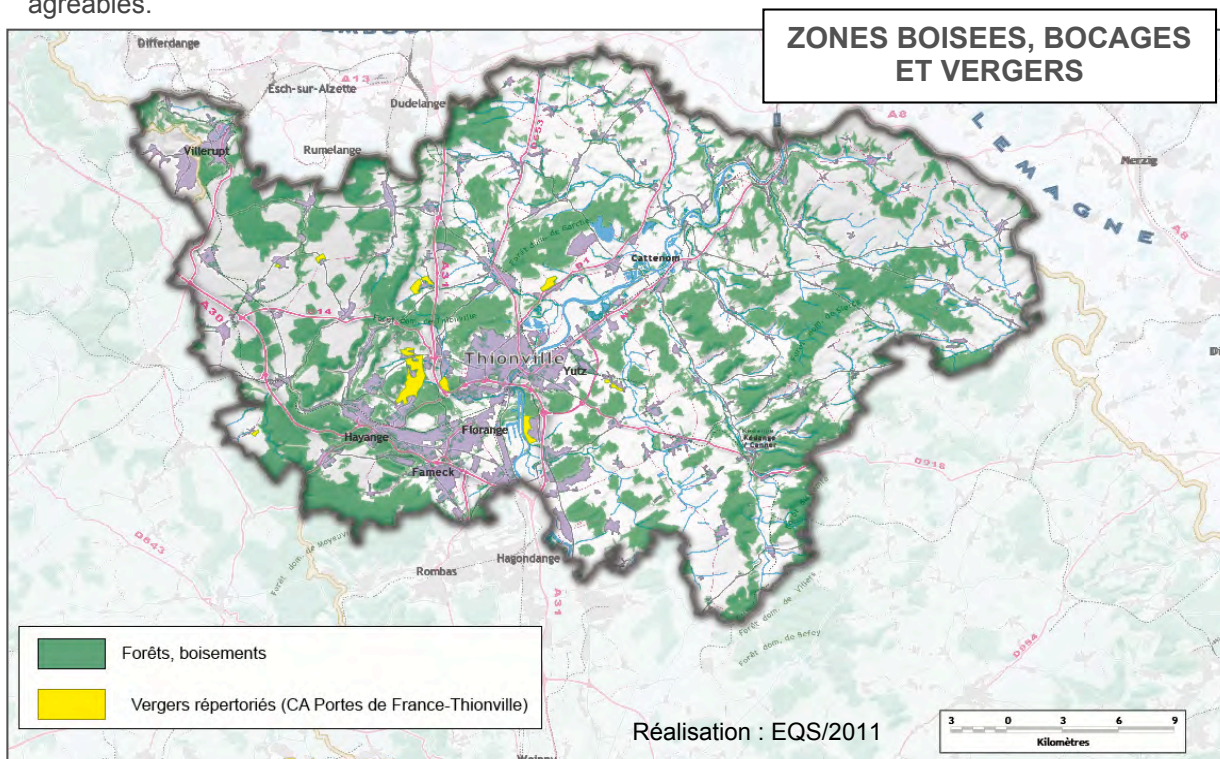
Le territoire est marqué par une importante couverture forestière (forêts domaniales et massifs boisés privés). La plupart des espaces boisés du territoire sont composés de futaies de feuillus. On rencontre aussi localement des futaies de résineux. Ces espaces détiennent un intérêt indéniable sur les plans floristiques et faunistiques.

En effet, la flore regroupe des stations et essences variées grâce aux différentes conditions édaphiques et aux variations d'exposition. Sur le plan faunistique, les boisements (d'une superficie suffisamment importante et quand ils ne sont pas enclavés) accueillent une faune typiquement forestière bénéficiant de tout l'espace vital nécessaire à son développement. La lisière, zone de transition avec l'espace agricole, joue un rôle important dans la variété des habitats en abritant une faune plus diversifiée issue des espaces alentours. Toutefois, cette diversité reste dépendante des possibilités d'échange avec les autres espaces naturels des environs. Le maillage des espaces naturels, boisés ou non, est donc une condition favorable au développement de la biodiversité. Ceci rejoint les notions de "corridors biologiques" et de "trame verte" des politiques de développement durable actuelles (voir suite de ce document).

Outre ce rôle écologique, la forêt rend aussi de nombreux services collectifs en

matière d'environnement : protection des eaux et des sols, lutte contre l'effet de serre (fixation durable du carbone dans les écosystèmes forestiers), production d'oxygène, conservation des ressources génétiques et de la diversité biologique, prévention des risques naturels (inondation), maintien d'un microclimat tempéré (réduction du vent...), paysages et cadre de vie agréables.

Les forêts et autres boisements du territoire constituent donc des espaces importants pour la population mais aussi pour la biodiversité. Le maintien de leur fonctionnalité écologique appelle une attention particulière vis-à-vis du SCOT. Notons que l'ONF gère 17 875 ha d'espaces forestiers regroupant forêts communales, domaniales, syndicales et militaires.



Une forêt qui progresse mais de façon non maîtrisée

L'espace boisé tend à gagner du terrain, en particulier sur certains coteaux, en remplacement de certaines prairies. Cet enrichissement progressif et non maîtrisé, est dû notamment au recul de l'élevage et à l'absence d'entretien de la part de propriétaires privés.

La gestion des espaces forestiers

La gestion des espaces forestiers du territoire est en premier lieu de la responsabilité de leur propriétaire. Il n'en demeure pas moins que ceux-ci doivent respecter les directives et orientations suivantes :

- **Pour les forêts domaniales**, la Directive régionale d'aménagement : ce document a pour objet de définir des règles concernant les modalités de boisement et d'exploitation des forêts domaniales (choix des essences, durée de rotations, coupes et sorties des bois...). Il inclut une partie relative au maintien de la biodiversité obligeant les gestionnaires à préserver, au moins, les stations forestières les plus remarquables sur le plan écologique. Il inclut également les aspects "production" et "social" des forêts. Dans ce cadre, des chartes forestières de territoire viennent parfois compléter certaines orientations pour les forêts péri-urbaines du secteur accueillant du public. A noter aussi que nombre de forêts non domaniales (forêts de statut privé, forêts communales, forêts appartenant à l'armée) sont aussi entretenues par l'ONF. A noter enfin qu'en matière d'urbanisme, l'ONF exige souvent le classement des forêts domaniales en tant qu'espace boisé classé et demande la mise en place d'un "périmètre de protection" (30 m en général) inconstructible en périphérie.

- **Pour les forêts privées**, le Schéma régional de gestion sylvicole. Ce schéma fixe des orientations générales sur les modalités de boisement et d'exploitation des forêts privées (avec une fonction environnementale prise en compte). Il sert notamment de référence au Centre Régional de la Propriété Forestière pour agréer les Plans de gestion qui doivent être établis pour tout boisement de plus de 25 ha.

Des vergers et des zones bocagères

La haie et le bocage sont des éléments structurants largement présents sur le territoire du SCOT, quoiqu'en régression. Les haies sont constituées majoritairement par des feuillus autochtones (chêne pédonculé, châtaignier, orme...). Ces formations ont un intérêt important sur le plan environnemental :

- Abri et source de nourriture pour la faune ;
- Frein contre le vent, protection des sols et des eaux ;
- Contribution à un paysage de qualité
- Corridors pour les déplacements de la flore et de la faune.

Si le bocage possède un rôle écologique important pour les connexions entre différents milieux naturels, les haies ont également un potentiel de production de bois d'œuvre non négligeable dont il serait souhaitable de tirer parti par des soins appropriés et qui ne sont pas forcément incompatibles avec l'agriculture moderne. Le territoire du SCOT est marqué également par la présence de nombreux vergers, notamment aux abords des villages (voir carte des vergers recensés dans la charte paysagère de la CA Portes de France-Thionville). Il s'agit d'un milieu identitaire, appartenant au patrimoine local des villages périurbains et ruraux, et qui dépasse la dimension purement esthétique. D'une manière générale, les surfaces de vergers reculent dans la région, en raison notamment de la pression de l'agriculture

intensive, du développement de l'urbanisation et de l'absence d'entretien de la part de certains propriétaires, dont la majorité sont non-agriculteurs. Beaucoup présentent un enrichissement avancé, évoluant par exemple vers des haies fruitières arbustives suite à leur abandon. Il subsiste néanmoins quelques rares vergers traditionnels haute tige, associés à des prairies améliorées (par exemple à Oeufrange ou Beuvange). Ils sont situés au contact direct des habitations anciennes, et ont un rôle écologique particulièrement intéressant. Par ailleurs, les vergers « champêtres » situés au sein des espaces agricoles sont devenus très rares.

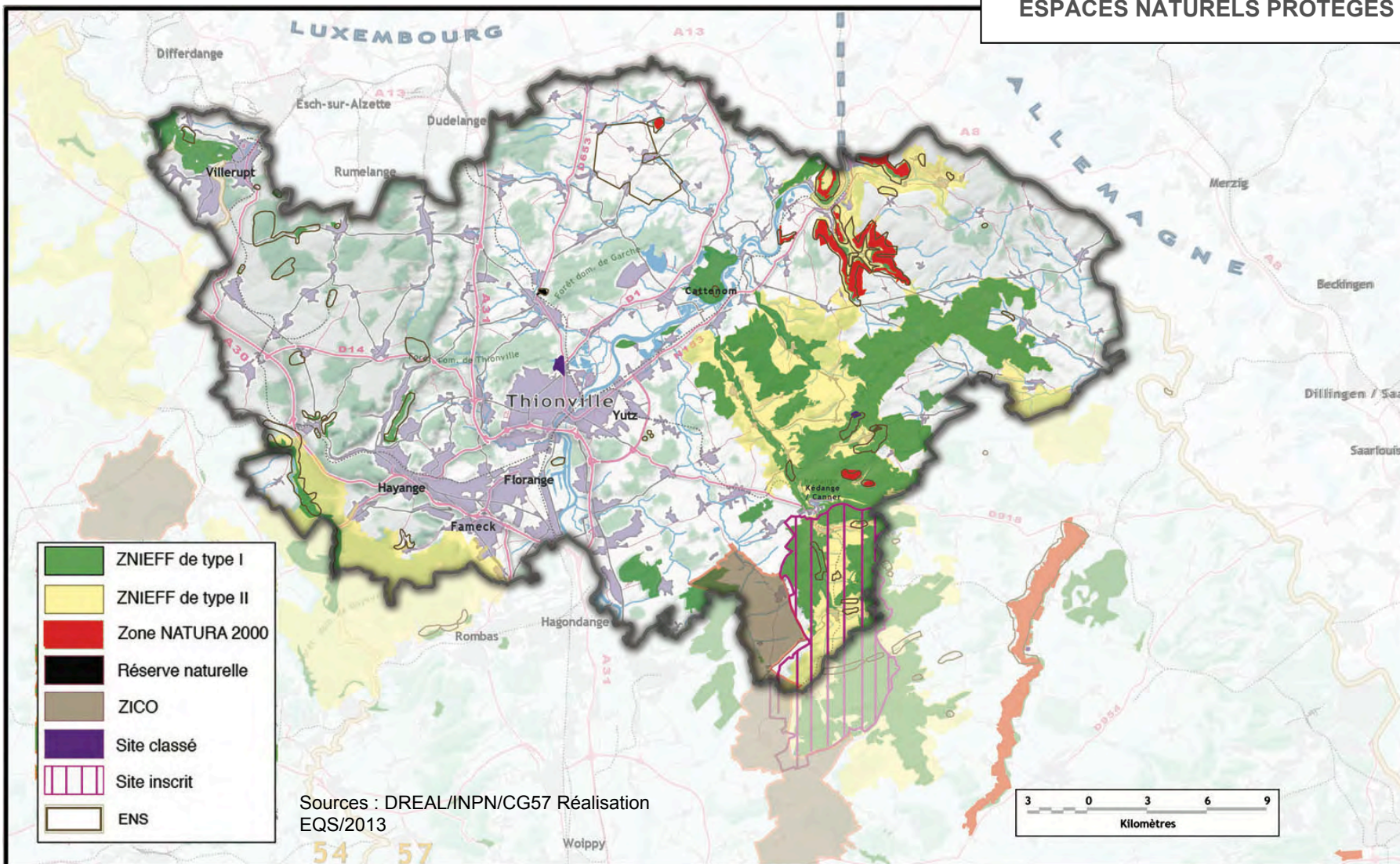
Le rôle écologique des haies bocagères et des vergers

La haie bocagère et les vergers présentent diverses niches écologiques favorisant la biodiversité :

- La strate herbacée comporte notamment des petits mammifères (mulots, campagnols etc.), et des insectes qui seront les pollinisateurs essentiels des arbres et des champs environnants ;
- Les troncs et leurs cavités constituent souvent des lieux de reproduction pour plusieurs espèces d'oiseaux cavernicoles (mésange, pic-vert par exemple) ;
- Le haut des branches fournit la principale source de nourriture et le lieu de reproduction privilégié pour de nombreux insectes à la saison des fruits. Cette strate est également un support pour la nidification.

Un nombre important d'espèces particulières sont liées aux vergers. Les espèces les plus courantes sont le torcol fourmilier, le rouge queue à front blanc, la chouette chevêche et les pies grèches (grise et à tête rousse). Les vergers bordant les habitations abritent toutefois une avifaune plus caractéristique de milieux habités que les vergers de zone de culture.

ESPACES NATURELS PROTEGES



Les plateaux agricoles, matrice du territoire et support d'une activité en pleine évolution ...

Les espaces naturels à vocation agricole constituent la principale occupation du sol du territoire. Ils sont partagés entre vastes espaces cultivés et zones prairiales, souvent en diminution.

Les prairies, outre leur intérêt paysager, constituent des atouts environnementaux réels car ils modifient peu la qualité des milieux naturels et sont des sites généralement paisibles permettant le déplacement de la faune. Les grandes cultures sont généralement plus pauvres en terme de biodiversité.

L'agriculture agit sur les équilibres naturels et participe à la biodiversité, notamment en contribuant ou non au maintien des prairies et du bocage. Elle peut aussi, en cas d'excès d'intrants (phytosanitaires, engrais, effluents d'élevage, ...) engendrer des altérations sur l'environnement (voir chapitre sur la pollution des eaux). Dans ce cadre, on peut noter l'ambiguïté des évolutions actuelles, avec une tendance à l'uniformisation des territoires (perte des surfaces prairiales) mais avec des efforts notables en matière de gestion des intrants (lutte contre les pollutions agricoles).

A noter enfin l'importance des zones cultivées aux abords de certaines agglomérations, qui par leur présence,

assurent une respiration "verte" qu'il convient de préserver. Le maintien de ces espaces doit parfois passer par des mesures d'urbanisme, nécessaire au regard des fortes pressions urbanistiques locales (classement en zones agricoles protégés par exemple).

DES ESPACES NATURELS PROTEGES A PRENDRE EN COMPTE MAIS NE REPRESENTANT QU'UNE FAIBLE PROPORTION DU TERRITOIRE

Certains espaces naturels remarquables ou présentant un intérêt particulier sont protégés par des classements ou inventaires. On compte (voir fiches en annexe pour plus de précisions) :

- **2 sites classés** (Château de Manom 22 ha, Sommet du Hackenberg 4,8 ha) et 1 site inscrit (Vallée de la Canner 5550 ha). Ils regroupent des sites historiques, naturels ou pittoresques d'intérêt notable. Dans ces sites, l'urbanisation est parfois possible (des agglomérations y sont présentes) mais tout aménagement susceptible de modifier l'état des lieux doit être préalablement soumis à l'approbation de l'Etat ;
- **2 ZNIEFF de type II** (Arc Mosellan au Centre-Est, Forêt de Moyeuve et coteaux au Sud-Ouest) et **32 ZNIEFF de type I** (voir encadré) :

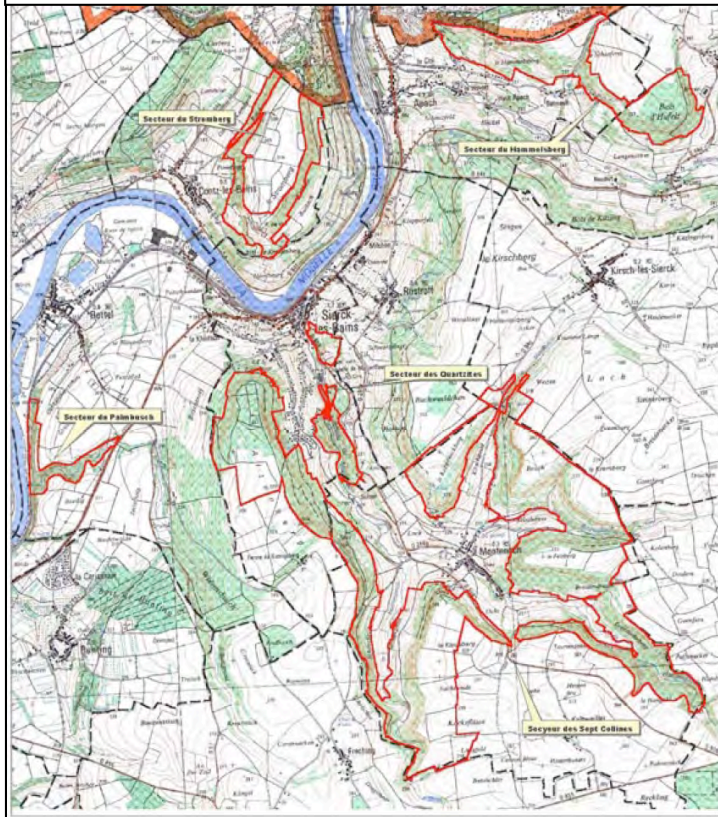
L'inventaire ZNIEFF, n'a pas de valeur juridique directe. Toutefois, il souligne un enjeu écologique important et signale parfois la présence d'espèces protégées par des arrêtés ministériels. En pratique, la désignation d'un secteur en ZNIEFF limite les possibilités de développement urbanistique (contrainte forte en ZNIEFF de type I et modérée en ZNIEFF de type II).

LES ZNIEFF I du territoire, des sites naturels d'importance à préserver :

CARRIERE DU QUART DE RESERVE A AUDUN LE TICHE (7 ha), FOND DE VALLON DE KAHLER PELOUSE CALCAIRE DE LA CROIX SAINT-MARC (35,8 ha), PELOUSE CALCAIRE AU NORD DE OTTANGE LIEU DIT GRAUVE (2 ha), PLATEAU D'ALGRANGE (20 ha), VALLON DE CONROY ET DU CHEVILLON (583 ha), CARRIERES DE PUTTELANGE (17,6 ha), ANCIENNES CARRIERES DE GYPSE (185,54 ha), LES PELOUSES DES COLLINES DE MONTENACH (440 ha), FORET A LUNAIRE VIVACE DE RETTEL (19 ha), CARRIERES ET PELOUSES DU HAMMELSBERG ET BOIS D'HUFELZ (100 ha), VALLEE DE CANNER ET AFFLUENTS (889 ha), BOIS DE KOENIGSMACKER (756 ha), BOIS DE KLANG (710 ha), BOIS "LE STOLBÜSCH" (90 ha), FORET DOMANIALE DE SIERCK (2587 ha), FORET DU COMTE (2001 ha), BOIS DE LUTTANGE (527 ha), BOIS DE TREMERY (722 ha), FORET DE BLETTANGE (262 ha), FORET DU HACKENBERG (433 ha), VALLEE DE L'LOUDRENNE ET AFFLUENTS (224 ha), FORET DE WALMESTROFF (261 ha), ANCIENNES MINES A CIEL OUVERT ET SOUTERRAINES DE MICHEVILLE (576 ha), PRES VERGERS VERS EISENFELD (81 ha), MILIEUX OUVERTS DE MONNEREN (395 ha), BOIS « LE HELLOZ », (166 ha), ANCIENNES CASERNES DE VECKRING, (12 ha), PELOUSES A FONTOY (12 ha), FORET DE VILLERS-BEFEY (1554 ha), ZONES HUMIDES DE CATTENOM ET PRAIRIES A GRAND PIGAMON DE LA VALLEE DE LA MOSELLE (414 ha), PELOUSES ET COTEAUX BOISES A CONTZ-LES-BAINS (255 ha), MOLINION DE BETTELAINVILLE (4 Ha).

Note : cet inventaire ZNIEFF a été actualisé en 2012

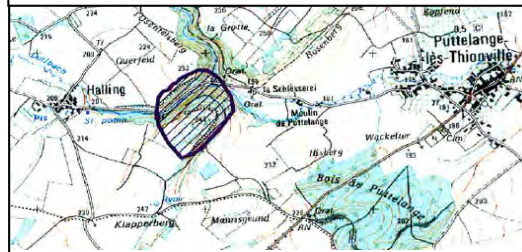
**NATURA 2000 : Les Pelouses et rochers du Pays de Sierck
(SIC/ZSC FR4100167) - DOCOB validé en décembre 2002**



Objectifs fixés par le DOCOB des Pelouses et rochers du Pays de Sierck (ZSC FR4100167) – aspects globaux :

- Assurer la mise en cohérence des politiques de développement urbain avec les objectifs du Docob
- Assurer la mise en cohérence des politiques d'aménagement du territoire avec les objectifs du Docob
- Rationaliser la Fréquentation de loisir du site
- Intégrer la problématique des décharges sauvages
- Contribuer à la mise en place d'une agriculture intégrée prenant en compte les objectifs de préservation du Site Natura 2000

**NATURA 2000 : Le Vallon de Halling (pSIC
FR4100213) – DOCOB validé en janvier
2010**



Objectifs fixés par le DOCOB :

- Objectif 1 : Garantir la sauvegarde des habitats d'intérêt européen
- Objectif 2 : Garantir la sauvegarde des espèces de l'annexe II de la directive habitats
- Objectif 3 : Garantir la sauvegarde des espèces de la directive oiseaux
- Objectif 4 : Garantir la préservation des espèces patrimoniales
- Objectif 5 : Favoriser la diversité des habitats
- Objectif 6 : Améliorer les connaissances par rapport à la dynamique des milieux naturels
- Objectif 7 : Améliorer les connaissances scientifiques et écologiques du site
- Objectif 9 : Faire accepter le projet d'étrépage de certaines pelouses
- Objectif 10 : Suivre les projets de restauration ou de mise en valeur

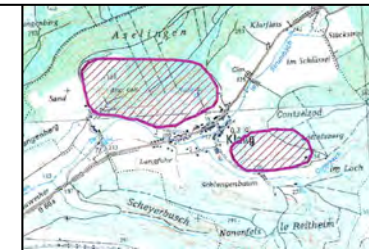
Objectifs fixés par le DOCOB des Pelouses et rochers du Pays de Sierck (ZSC FR4100167) – aspects spécifiques habitats et espèces :

Habitats herbacés : Garantir l'ouverture et la conservation des reliquats de landes, assurer l'entretien de la composition et de la structure typiques des pelouses mésoxérophiles de l'Onobrychido-Brometum, assurer la pérennité des habitats tufeux, favoriser l'expression des habitats de parois rocheuses

Habitats forestiers : Assurer la pérennité de l'habitat (franges des bords boisés ombragés), garantir le maintien de cet habitat (hêtraie-chênaie calcicole) dans des conditions optimales, retrouver et maintenir un habitat de lisière intra forestier et en limite de peuplement

Espèces animales : Garantir la pérennité de la population de Damier de la Succise, assurer la conservation d'une population viable de Cuivré des marais, garantir les conditions d'accueil des espèces de Chiroptères, assurer la conservation de la petite population de Chabot

**NATURA 2000 : Les Carrières souterraines et pelouses de Klang, gîtes à chiroptères
(FR4100170) – DOCOB validé en novembre 2011**



Objectifs fixés par le DOCOB :

- Objectifs liés aux habitats souterrains
- Objectif A : Assurer la sauvegarde et l'accès des gîtes d'hibernation des Chiroptères
- Objectif B : Promouvoir une gestion des pelouses marneuses conciliant activité agricole et richesse biologique
- Objectifs liés aux habitats Forestiers
- Objectif C : Garantir la conservation des habitats forestiers d'intérêt communautaire
- Objectif D : Mettre en oeuvre une gestion permettant d'améliorer les potentialités écologiques des habitats forestiers
- Objectifs liés à la source tufeuse
- Objectif E : Préserver la source tufeuse
- Objectifs liés aux éléments paysagers d'importance majeure
- Objectif F : Conserver et gérer les éléments paysagers d'importance majeure

- **1 ZICO** (Zones Importantes pour la Conservation des Oiseaux) : la ZICO LE08 BAZONCOURT-VIGY. Dans cette zone, l'Etat s'est engagé à prendre "toutes les mesures nécessaires pour préserver, maintenir ou rétablir une diversité et une superficie suffisante d'habitats pour les oiseaux d'intérêt européen". Sur le plan national, la ZICO n'a pas de valeur juridique directe. Certaines espèces présentes peuvent toutefois être protégées ce qui implique de fait une protection de certains habitats propices à leur nidification ;
 - **3 sites NATURA 2000** : ce sont 3 ZSC (Zones Spéciales de Conservation). Ces espaces concernent Les Pelouses et rochers du Pays de Sierck 683 ha (ZSC FR4100167), les Carrières souterraines et pelouses de Klang, gîtes à chiroptères 59 ha (SIC/ZSC FR4100170), et le Vallon de Halling (ZSC FR4100213). Ces sites bénéficient d'une protection renforcée : tout projet susceptible de leur porter atteinte doit faire l'objet d'un document d'incidence. De plus, ces sites disposent d'un document d'objectif (DOCOB) qui précise les activités et/ou occupation du sol interdites, réglementées ou favorisées (voir fiches en annexe).
 - **2 réserves naturelles** : la réserve naturelle d'Hettange Grande (réserve naturelle géologique – 6,1 ha) et la réserve naturelle de Montenach (les 7 collines – 107,1 ha). Ces réserves font l'objet d'une gestion conservatoire qui est décrite et programmée dans un Plan de gestion, appliqué par un gestionnaire;
 - **Des ENS** (Espaces Naturels Sensibles) : le Conseil Général de Moselle affiche une politique de protection et de gestion des espaces naturels en acquérant (ou plutôt en aidant les collectivités volontaires à être propriétaires) certains espaces sensibles, en les gérant de manière adaptée et en les ouvrant, si possible, au public.
- Les espaces naturels d'intérêt patrimonial du territoire recouvrent différents types de milieux : forêts et friches, zones humides, pelouses calcaires (dans le Pays de Sierck notamment), carrières souterraines, etc.**
- Ces espaces constituent des sites emblématiques de développement préférentiel de la biodiversité et abritent une flore et une faune bien souvent rares et protégées : orchidées sur pelouses calcaires, fougères rares en sous-bois, insectes remarquables inféodés aux vieux bois ou aux zones ouvertes, chauves-souris menacées de disparition présentes dans les carrières et cavités, oiseaux inféodés aux zones humides, ...**

Note : hors du territoire du Scot, il existe 5 sites natura 2000 à proximité du Thionvillois : 3 au Luxembourg (références : LU0002009, LU000131 et LU0001029) et 2 en Allemagne (références : DE 6504301, DE6605301).

LA BIODIVERSITE : UNE COMPOSANTE FRAGILE

La biodiversité des espaces naturels peut être affectée par des phénomènes d'origine multiple qui contribuent actuellement à la réduire :

- **L'urbanisation**

L'urbanisation à l'intérieur d'un espace naturel a des effets évidents sur la biodiversité. Mais les incidences peuvent aussi se ressentir lorsque l'urbanisation se fait à l'extérieur, notamment aux abords proches. Un des exemples typiques est celui de l'urbanisation en bordure de forêt. Dans ce cas, l'effet se fait ressentir en premier lieu sur la lisière (linéarisation du contour, banalisation). Or, la lisière d'une forêt est un milieu d'échanges biologiques importants, facteur d'une biodiversité notable. L'effet peut aussi être ressenti au sein même du massif par des intrusions humaines de plus en plus fréquentes. Ceci peut engendrer des dérangements (perte de quiétude), des piétinements (impact sur la végétation) et peut donc induire une diminution des capacités d'accueil biologique du boisement (disparition des espèces les plus sensibles à la présence humaine). A noter que la problématique est ici assez présente, notamment dans le sillon mosellan au regard des fortes pressions urbanistiques locales.

- **La mise en place de réseaux**

Les voies ferrées, autoroutes voire routes à grande circulation sont également susceptibles de provoquer des effets néfastes sur la biodiversité. Ici la cause est liée au risque d'enclavement et de coupure (perte des possibilités d'échanges biologiques) avec les autres espaces naturels alentours. Dans le même cadre, l'enrillagement ou la clôture des propriétés privées, à des fins cynégétiques ou autres, concourt aussi à limiter les possibilités de déplacement de la faune et à réduire les potentialités du milieu.

- **La modification des pratiques culturelles ou sylvicoles**

C'est un facteur important de perte de biodiversité. Ceci est manifeste lorsque les pratiques de culture s'intensifient autour d'une zone naturelle remarquable. Là, la zone naturelle se retrouve isolée au milieu d'espaces agricoles simplifiés et ne bénéficie plus d'échanges biologiques (cas d'un territoire agricole remembré ayant entraîné la disparition des haies, des ruisseaux et de tout élément susceptible de permettre des connexions). Mais ceci est parfois moins visible lorsque ce sont des pratiques sylvicoles ou agro-pastorales qui évoluent sur des espaces naturels : remplacement du pâturage extensif en marais par du pâturage intensif, maïsification des zones humides ou encore mise en place de peupleraie en fond de vallée faisant

disparaître certains boisements alluviaux originels, ... ;

- **L'assèchement, le curage, le drainage et le remblaiement**

Ils peuvent aussi constituer des menaces réelles pesant sur l'intégrité des zones humides. Les pollutions extérieures qu'elles subissent parfois tendent aussi à faire diminuer leur biodiversité.

Les zones naturelles les plus remarquables du territoire se situent sur des secteurs marqués par une urbanisation moindre et entretiennent de fait peu de contacts directs avec les espaces les plus anthropisés (agglomération ...). Bien que peu menacés tendanciellement, les enjeux de fonctionnement de ces espaces reposent notamment sur la nature ordinaire qui les relie (espaces agricoles, espaces boisées non répertoriés ...) et qui elle est souvent en contact avec les zones urbanisées et les infrastructures. Dans ce cadre, la mise en œuvre de la trame verte et bleue constitue l'un des éléments de réponse pour permettre la préservation de ce patrimoine écologique.

LES PRINCIPAUX ENJEUX DU SCOT

[Prendre en compte les espaces répertoriés et les gérer de manière à y préserver leurs intérêts](#)

Le SCOT se doit tout d'abord de prendre en compte les espaces protégés et répertoriés de son territoire et de ne pas les destiner à des usages incompatibles avec leurs intérêts écologiques, historiques ou patrimoniaux.

[Maîtriser la consommation d'espace](#)

Il paraît certain que le tissu urbain du SCOT est appelé à se densifier dans les années à venir. Or, comme il a été précisé précédemment, la consommation non maîtrisée d'espaces peut affecter le fonctionnement des espaces agricoles, boisés et naturels, autant par une fragmentation et une disparition des habitats naturels qui fragilisent la biodiversité, que par une déstabilisation de l'agriculture ou une dégradation des paysages. Les futures extensions urbaines devront donc être réalisées de manière réfléchies, limitées et de nature à nuire le moins possible au fonctionnement des espaces naturels (condition essentielle du développement durable).

[Préserver, voire améliorer la qualité des zones humides en agissant sur l'ensemble du bassin versant](#)

Les zones humides du secteur qui présentent une biodiversité notable sont des milieux particulièrement fragiles, menacés notamment par la pollution diffuse issue des bassins versants situés en amont. Cette caractéristique fait qu'il convient de surveiller de près toutes les actions qui seront menées sur ces bassins versants.

AUTRE ENJEU DU SCOT : LA PRESERVATION VOIRE LE DEVELOPPEMENT DES TRAMES VERTES ET BLEUES

Notion de corridor écologique

La structure écologique d'un territoire, peut s'expliquer schématiquement de la façon suivante :

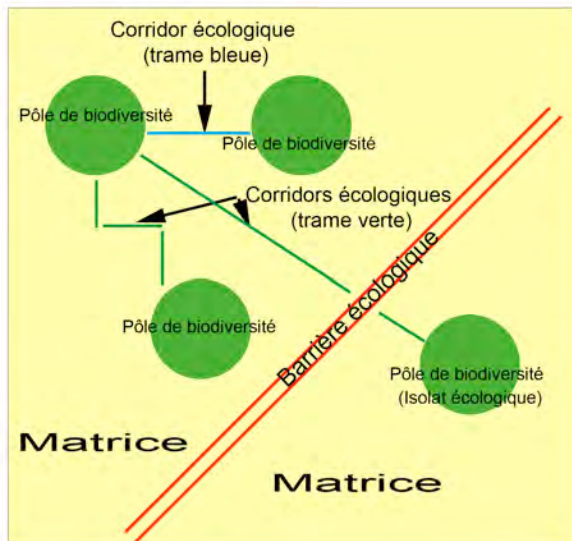


Schéma-concept de la trame verte et bleue

On distingue :

- **Une matrice**

C'est le milieu interstitiel qui peut être soit de type forestier ou agricole. Selon le niveau d'artificialisation, la matrice opposera plus ou moins de résistance aux déplacements des espèces (bocage, champs de céréales, plan d'eau...);

- **Des pôles de biodiversité**

Ce sont des sites naturels d'intérêt écologique bien délimités, de taille variable et de nature différente, disposés dans la matrice et formant l'habitat de l'espèce végétale ou animale en question. Ils regroupent notamment les milieux naturels emblématiques tels que les forêts ;

- **Des corridors écologiques**

Ce sont les éléments qui relient les pôles entre eux et qui parcourent la matrice. Ils peuvent être "verts" (haies, chemins, boisements divers, ...) ou "bleus" (cours d'eau) ;

- **Des barrières écologiques**

Un territoire est aussi marqué par des infrastructures linéaires de transport (voies ferrées, autoroutes, roades, ...), de lignes à haute tension, des zones urbaines... qui viennent s'insérer dans la mosaïque décrite précédemment. Ces éléments forment la trame « humaine ». Leur utilité n'est pas remise en cause, mais ils induisent une fragmentation des systèmes écologiques plus ou moins forte à considérer. En effet, le processus de fragmentation va transformer un habitat vaste d'une espèce (par exemple

une forêt pour un cervidé) en plusieurs îlots de plus en plus petits. Ce processus explique alors que l'aire totale de l'habitat d'origine diminue.

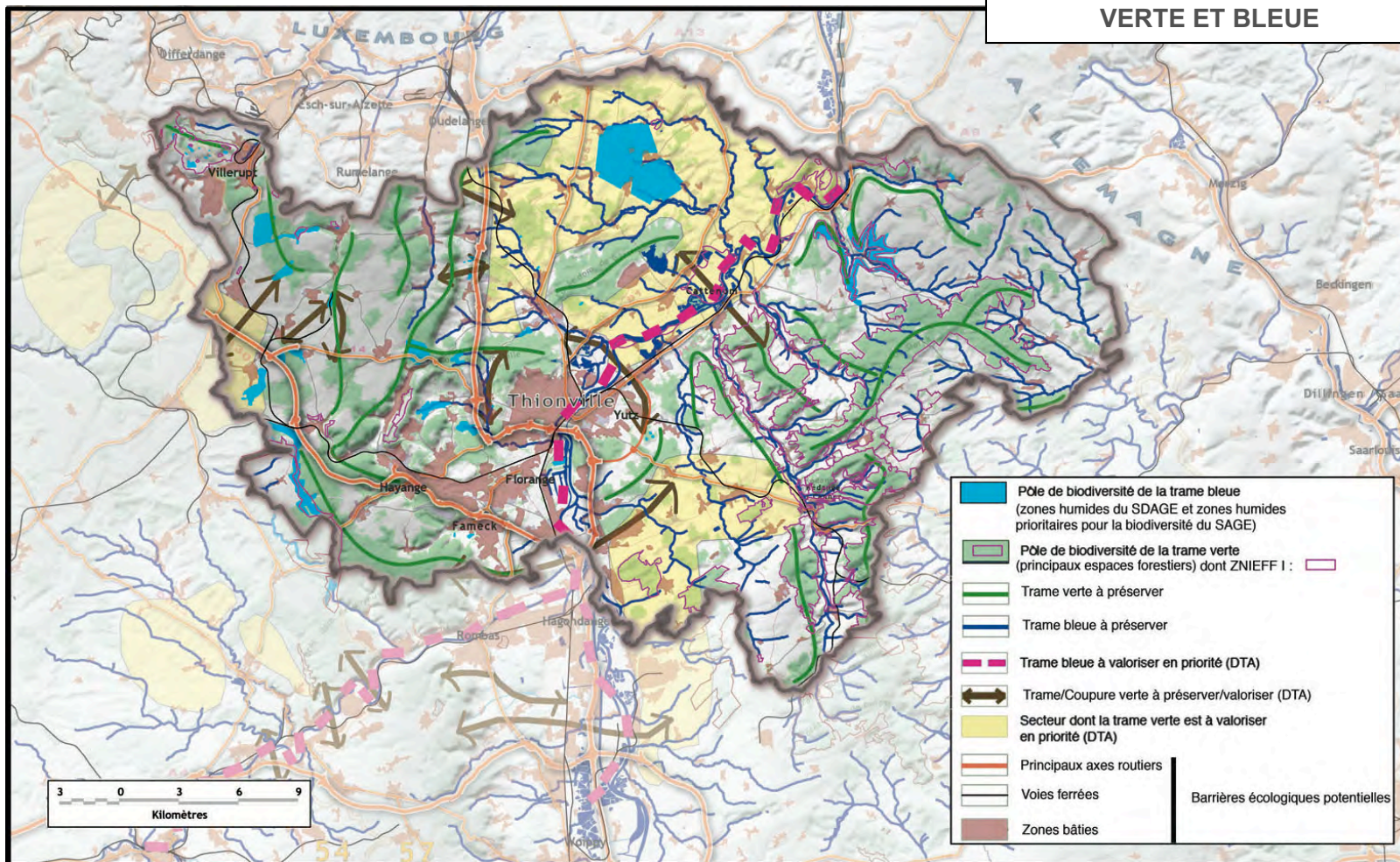
Divers travaux ont montré que le maintien de la biodiversité dépendait non seulement de la préservation des habitats mais aussi des espaces interstitiels qui permettent les échanges biologiques entre ces habitats : les corridors écologiques (les espèces se maintiennent plus durablement dans des milieux interconnectés).

La trame verte et bleue : un engagement du Grenelle de l'Environnement

La loi n°2009-967 du 3 août 2009 de mise en œuvre du Grenelle de l'Environnement dite "Loi Grenelle I" instaure dans le droit français la création de la Trame verte et bleue, d'ici à 2012, impliquant l'État, les collectivités territoriales et les parties concernées sur une base contractuelle.

La loi n°2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement, dite "Loi Grenelle II", propose et précise ce projet parmi un ensemble de mesures destinées à préserver la diversité du vivant. Elle prévoit notamment l'élaboration d'orientations nationales pour la préservation et la remise en bon état des continuités écologiques, ces dernières devant être prises en compte par les schémas régionaux de cohérence écologique (SRCE) co-élaborés par les régions et l'État. Les documents de planification et projets relevant du niveau national, notamment les grandes infrastructures linéaires de l'État et de ses établissements publics, devront être compatibles avec ces orientations. Les documents de planification et projets des collectivités territoriales et de l'État devront prendre en compte les schémas régionaux (à noter que le SRCE de Lorraine est actuellement en cours d'élaboration)..

PREFIGURATION DES TRAMES VERTE ET BLEUE



NB : A l'échelle de la carte, seuls les principaux éléments du réseau boisé (trame verte) et du réseau hydraulique (trame bleue) sont représentés. Dans l'attente du SRCE, la carte ci-contre a été réalisée dans l'esprit de la TVB régionale, à l'échelle du SCOT. Cette carte illustre donc les trames principales du territoire qu'il conviendra de compléter/hierarchiser à l'échelon communal (inventaires des zones humides, des boisements et des connexions à préserver)

La nécessité d'établir une trame verte et bleue à l'échelle du SCOT

La trame verte et bleue du SCOT relève d'un positionnement stratégique environnemental. Elle constitue un outil de structuration territoriale dont les fondements reposent sur une démarche d'intégration environnementale globale du développement qui, grâce au Grenelle de l'Environnement, fait l'objet d'un renforcement.

Elle a pour vocation de déterminer les grands axes de liaison naturelle qui contribuent au bon fonctionnement environnemental des différents espaces, de diminuer la fragmentation des milieux naturels et de mieux intégrer les rapports entre les zones naturelles et bâties.

Cette trame doit être opérationnelle au regard des grands enjeux de préservation, valorisation et renforcement de l'armature environnementale du territoire.

A cette fin, elle doit être pleinement intégrée à la stratégie d'ensemble de développement du territoire afin de bénéficier des outils de gestion du SCOT et de fonctionner en cohérence avec les choix qui seront fait en termes d'urbanisation, d'attractivité, de développement économique (la trame « humaine »).

Dans ce contexte, l'objet du SCOT est de constituer les grands arbitrages de ce partage entre les trames naturelle et « humaine », non pas dans l'objectif que le développement de l'une se fasse au détriment de l'autre, mais dans l'esprit d'une cohérence entre les deux qui se traduit par une fonctionnalité environnementale durable et la mise en valeur des atouts du territoire sur le long terme (paysage, personnalité, attractivité...).

La trame verte et bleue dans le SCOT doit ainsi répondre à plusieurs objectifs :

- **Déterminer les corridors écologiques et les pôles de biodiversité à maintenir** (fonctionnels, à évaluer ou potentiels) stratégiques et nécessaires au fonctionnement des milieux naturels et à la structure environnementale d'ensemble du territoire (préservation et renforcement) ;
- **S'intégrer dans une stratégie globale** qui valorise les atouts du territoire et renforce les points sur lesquels les faiblesses identifiées nécessitent une action dans le cadre du développement que le SCOT doit établir (gestion durable des ressources en eau, en espace, en paysage, coupure naturelle....) ;
- **Constituer un outil d'organisation des rapports entre la trame naturelle et la trame « humaine »** dans les secteurs stratégique du projet de développement du SCOT. Ceci aura pour objet de limiter les phénomènes de « barrières écologiques » en travaillant notamment sur :
 - *la gestion des lisières urbaines par de nouveaux types d'aménagement des zones bâties,*
 - *la préservation des lisières naturelles (boisements,...),*
 - *la mise en place de coupures d'urbanisation.*

Au regard du contexte présenté, les analyses permettent d'effectuer une carte de préfiguration de la trame verte et bleue qu'il conviendra d'intégrer dans la réflexion du projet de développement du scot (voir carte en page précédente). Dans cette carte les principaux pôles de biodiversité, à l'échelle du territoire, sont les espaces boisés, les cours d'eau et les zones humides. Ces éléments doivent donc être protégés en priorité et leur lisière doivent être gérées de manière à éviter toute banalisation.

Notons que la DTA demande particulièrement le maintien de la qualité des ceintures forestières en périphérie des zones urbanisées, notamment autour de Thionville, l'ensemble constitué par la forêt domaniale de Florange et les forêts communales de Thionville, Terville, Illange, Yutz, Nilvange et Volkrange.

Précision méthodologique

Les travaux autour du Grenelle (dont séminaire du Ministère de l'Ecologie, du Développement durable, des Transports et du Logement) ont montré la difficulté de travailler selon des espèces indicatrices à l'échelle de grands territoires. La faiblesse (voire l'absence) de données et le cumul des hypothèses pour combler ces manques conduisent à préférer une **approche de type « milieux »**, qui elle, peut se baser sur des critères objectifs à l'échelle du SCOT.

Définition des trames

Un corridor "grande faune" (échanges inter forestiers pour cervidés et sangliers par exemple) peut être constitué de boisements, prairies et cultures.

Un corridor "petite faune", lui, peut être formé de forêts, de prairies, de cultures, de bandes herbacées, de jardins particuliers, de cours d'eau (naturels ou artificiels) ou de fossés. Certains aménagements peuvent être bloquant pour les grands animaux mais pas pour des petits mammifères. D'autres le sont pour les petits mammifères ou les batraciens mais pas pour les insectes. Il s'agit donc de bien définir au préalable de quel type de corridors le territoire dispose.

Ici, les corridors proposés pour la trame bleue ne concernent que la petite faune et, en particulier celle inféodée aux milieux aquatiques

(poissons, batraciens, certains insectes, oiseaux d'eau,...). Ils concernent essentiellement les cours d'eau du territoire, et en premier lieu **la Moselle**. Ces espaces constituent en effet des corridors écologiques notables et des axes de déplacements faunistiques privilégiés. Les fonds, les berges et leurs abords (haie, ripisylve, gravière et mare proche, ...) sont en effet susceptibles d'accueillir une flore et une faune spécifique (oiseaux d'eau, batraciens, insectes et poissons) dont la richesse et la diversité dépendront de leur qualité intrinsèque mais aussi des capacités d'échanges à travers le territoire.

Ceux proposés pour la trame verte sont mixtes. Les principaux, signalés sur la carte précédente, sont constitués par les boisements eux-mêmes mais d'autres peuvent être liés au maillage bocager proche (à établir à l'échelon communal la plupart du temps). De leur intégrité et de leur perméabilité dépendront les capacités de passage et d'échanges floristiques et faunistiques au sein ou entre les "pôles".

Principales actions à envisager sur les trames

La Moselle et les autres cours d'eau du territoire constituent les principaux éléments de la trame bleue. Le SCOT se doit donc de permettre leur conservation et de favoriser leur fonctionnalité afin que les relations écologiques avec les zones humides périphériques soient conservées :

- Un des enjeux majeurs sera d'éviter les coupures ; dans ce cadre, il conviendra de veiller aux effets de l'urbanisation et des futurs aménagements ;
- La fonctionnalité sera d'autant plus grande que les cours d'eau s'accompagneront d'une ripisylve diversifiée (voir encadré), de prairies humides et de boisements ; on s'attachera donc à préserver voire renforcer ces éléments ;
- Autres enjeux au niveau des cours d'eau afin de permettre les liaisons écologiques : la conservation des écoulements (éviter les barrages et les mises en canalisation) et le maintien d'un niveau d'eau suffisant.

En ce qui concerne la trame verte, les enjeux du SCOT sont de :

- **Conserver les liaisons existantes (éviter les coupures) et maintenir leur attrait** ; Dans ce cadre, la carte représente les principales coupures à respecter (ce sont notamment celles identifiées par la DTA entre les deux versants du sillons mosellan dont la liaison Uckange-Guénage, l'entrée Est d'Hayange, le secteur Nord et Nord-Est de Thionville ainsi que, dans une moindre mesure, la liaison entre la forêt de Florange et le bois d'Illange, et le secteur non urbanisé entre Uckange et Florange) ;

- **Envisager si possible de la consolider** en confirmant et renforçant leur attrait :
 - maillage écologique à renforcer (renforcement du bocage par exemple), notamment dans les zones sensibles définies par la DTA en particulier dans le secteur des vallées de la Moselle, de la Nied ainsi que des coteaux de la vallée de la Fensch (voir carte),
 - zones tampons à créer aux abords des boisements.

La mise en œuvre d'une telle armature n'implique pas seulement des considérations environnementales, et à l'échelle du SCOT, elle ne suppose pas la définition de dispositifs techniques et spécifiques en écologie opérationnelle, qui elle, relève d'une gestion de petite échelle. **Organiser une armature naturelle dans le SCOT vise à :**

- **Tenir compte des potentialités environnementales globales** des espaces en particulier sur le plan physique, proximité des espaces, niveau de coupure, configuration des masses végétales...
- **Considérer conjointement les objectifs de développement** du territoire en matière d'attractivité et de gestion des paysages, maintien des identités locales et de la diversité des sites

paysagers, valorisation du cadre paysager...

- **Intégrer le projet de structuration urbaine** du territoire, objectifs de développement, organisation des pôles urbains entre eux, gestion des espaces péri-urbains ;
- **Rechercher conjointement l'amélioration des fonctionnalités naturelles et le développement des animations** touristiques, culturelles et de loisirs qui peuvent y être associées ;
- **Développer les fonctionnalités écologiques apportant des aménités à l'occupation humaine :** maîtrise des ruissellements, unité des espaces agricoles, gestion du niveau d'eau dans les marais, maîtrise des intrants dans le milieu courant (qualité des eaux superficielles notamment).

Ceci montre que la gestion environnementale est directement impliquée dans l'organisation globale de l'espace. Dans ce cadre, on peut remarquer qu'actuellement, **le maillage de la plupart des espaces naturels du territoire est permis grâce aux perméabilités du tissu agricole et rural qui les entourent.** Toutefois, ces perméabilités ne peuvent être seules garantes d'une recherche de dynamisation de la biodiversité.

Il y a donc lieu de considérer les connexions inter-milieux qui peuvent être

étudiées dans le cadre du SCOT pour développer les échanges et les continuités à dominante naturelles. Ces continuités mettent en relief les potentiels de connexions :

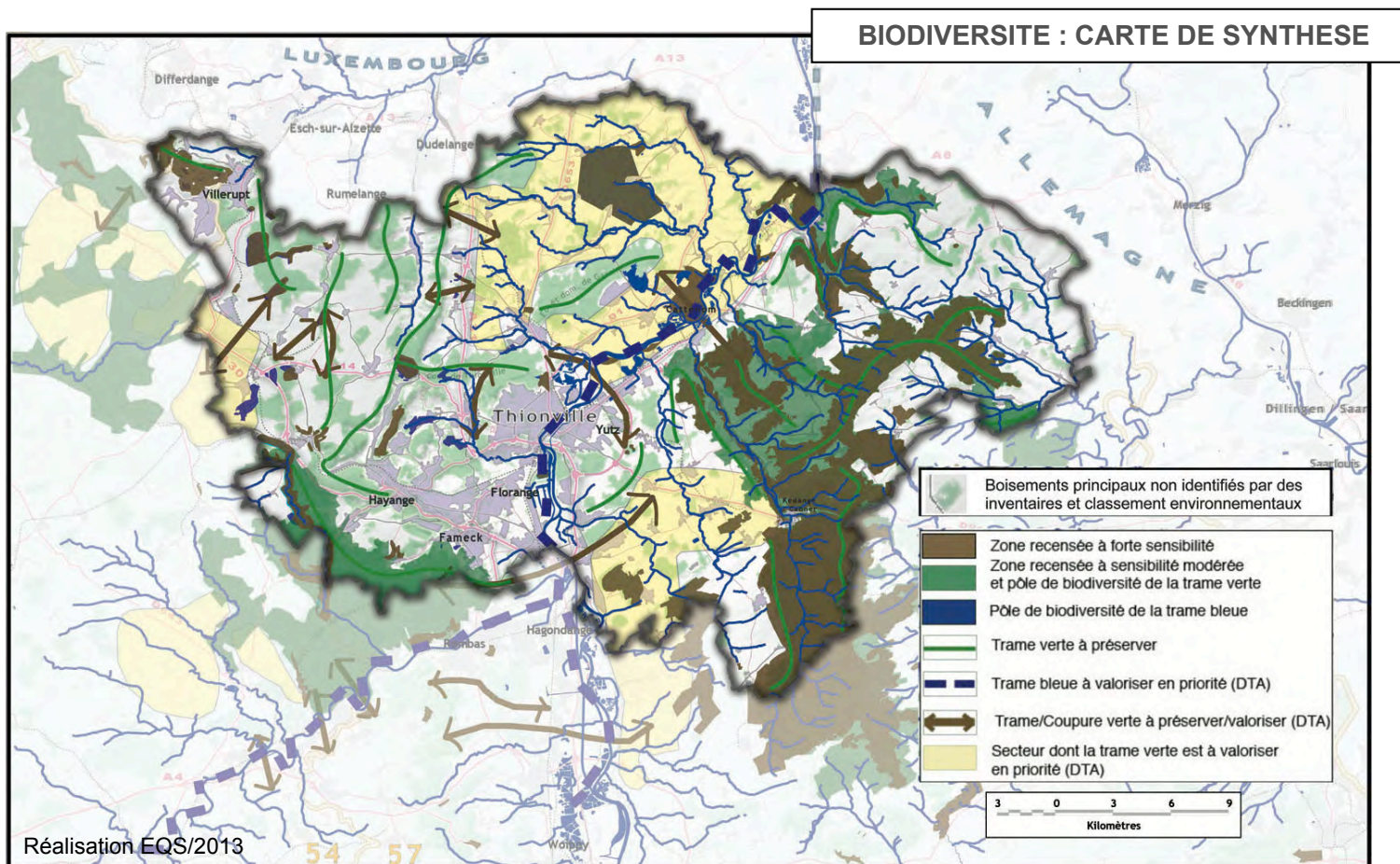
- **Entre les réseaux de boisements** à l'échelle du territoire et entre les massifs composant ces réseaux,
- **Entre les zones humides et les autres types de milieux** tels que les espaces boisés et bocagers, intra-bocagères visant particulièrement la fonctionnalité d'un maillage constitué.

Maîtriser les incidences sur la biodiversité ou chercher à mettre en place de bonnes conditions pour qu'elle se maintienne suppose donc de prendre en compte le fonctionnement global des milieux naturels à l'échelle du territoire.

L'importance des ripisylves

Il s'agit de la végétation herbacée, arbustive et arborée (aulnes, peupliers, saules, frênes, ...) bordant les cours d'eau. Cette ripisylve est particulièrement importante car :

- elle permet de stabiliser les berges des cours d'eau, et d'éviter leur érosion,
- elle permet de ralentir l'onde de crue,
- elle constitue un corridor biologique (circulation et les échanges entre les différentes espèces),
- elle constitue un lieu de gîte, de nourrissage et de nidification pour les oiseaux,
- les racines des végétaux constituent un filtre contre certains polluants,
- elle permet de porter de l'ombre sur le cours d'eau ce qui limite son réchauffement en été.



Les différents niveaux de sensibilité et d'intérêt écologique des espaces naturels permettent d'effectuer une hiérarchisation du patrimoine environnemental du territoire :

- **Espaces dont la sensibilité et la valeur patrimoniale** sont élevées (régime de protection élevé). Ces espaces regroupent les zones NATURA 2000, les ZNIEFF de type I, les parties naturelles des sites classés et inscrits, les réserves naturelles et les Espaces Naturels Sensibles. Leur intérêt écologique est avéré et nécessite une gestion conservatoire.
- **Espaces à sensibilité et valeur patrimoniale modérée** (régime de protection modéré) : il s'agit des espaces en dehors des secteurs précédents, recensés en ZNIEFF de type II. Leur intérêt repose sur le fonctionnement d'ensemble des milieux naturels qu'il convient de préserver. La ZICO est également intégré à ces espaces.
- Les boisements principaux (superficie notable), non répertoriés par les classements et inventaires précédents, mais faisant partie intégrante des noyaux de biodiversité du territoire, peuvent également être associés aux **espaces à sensibilité modérée** (espace en vert clair sur la carte).

SYNTHESE SUR LA BIODIVERSITE

De nombreux espaces naturels de qualité, mais dont le niveau de protection n'est pas toujours adapté

Le territoire du SCOT présente une grande diversité d'occupation du sol. La vallée de la Moselle, ses autres vallées humides, ses forêts, ses espaces prairiaux et bocagers font partie des milieux les plus remarquables et constituent un patrimoine local indéniable qu'il convient de préserver.

Dans ce cadre, il existe de multiples reconnaissances des milieux naturels (ZNIEFF, ZICO, ...), mais la plupart d'entre eux, à l'exception de NATURA 2000, sont dépourvus de véritable caractère réglementaire garantissant leur pérennité.

Certains dispositifs ont toutefois une portée plus forte. C'est le cas notamment des Espaces Naturels Sensibles ou encore des réserves naturelles qui permettent de soustraire à l'urbanisation quelques sites d'exception mais souvent de façon ponctuelle et très localisée.

De façon générale, les documents d'urbanisme des communes tiennent compte des zonages environnementaux par des classements en zones naturelles ou agricoles, mais ceci ne suffit pas forcément à leur pérennisation.

Une politique globale d'aménagement intégrant la dimension "biodiversité" à l'échelle de tout le territoire

La biodiversité du territoire est remarquable notamment au sein des vallées humides du territoire et au sein des espaces boisés. Toutefois, il existe des risques tendancielles d'affaiblissement de cette biodiversité du fait notamment :

- **Du développement de certaines formes d'urbanisation** qui ne s'accorde pas toujours avec la fonctionnalité environnementale des sites ou qui réduisent les possibilités d'échanges biologiques. (cas des urbanisations linéaires dans le sillon mosellan par exemple). De plus, il est prévisible que la pression urbaine va encore s'accroître et s'accompagner de projets de développement plus ou moins prégnants sur les échanges inter-milieux ;
- **De la disparition ou de l'évolution des pratiques agricoles ou encore de la pollution des milieux.**

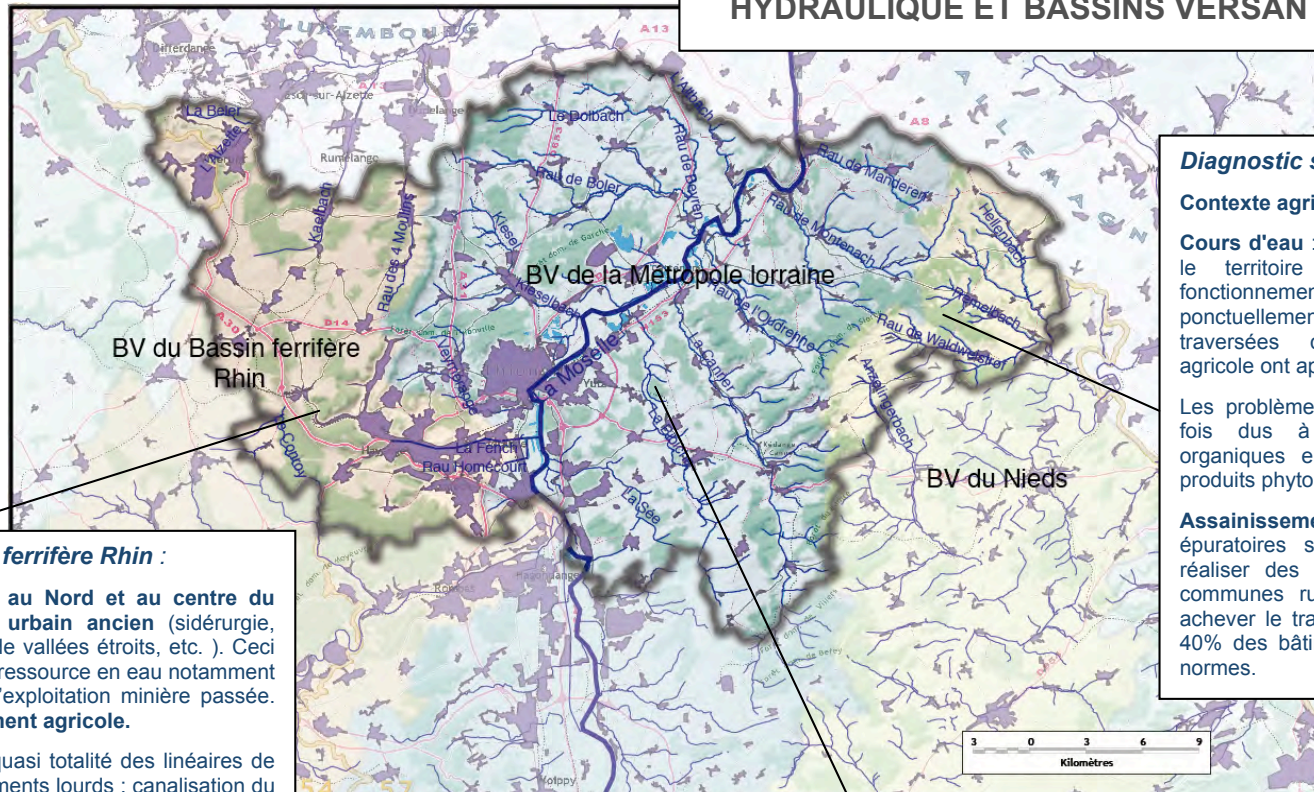
Anticiper cette évolution incite à privilégier une approche systémique, qui pose la biodiversité comme facteur agissant du développement d'un territoire. C'est pourquoi une approche d'ensemble de l'aménagement du territoire contribuant aussi à la biodiversité apparaît être aujourd'hui l'enjeu majeur pour la préservation des

milieux et des espèces végétales et animales. Dans cette perspective, la mise en place d'une trame verte et bleue est un outil opérationnel pour que le territoire valorise ces ressources environnementales sur le long terme.

Principaux indicateurs du SCOT

- *Evolution des surfaces réservées aux espaces naturels (à mettre en relation avec celles des surfaces urbanisées) ;*
- *Evolution des pratiques agricoles et des surfaces agricoles gérées de manière respectueuse vis-à-vis de l'environnement (contrats à enjeu environnemental par exemple), évolution des surfaces boisées et des linéaires de haies plantées ;*
- *Evolution du nombre et de la surface d'espace naturel "protégé" (avec différenciation à faire en fonction du type de protection) ;*
- *Evolution du nombre d'espaces acquis ou gérés spécifiquement pour le patrimoine naturel ;*
- *Suivi de la mise en œuvre des DOCOB ;*
- *Suivi de la mise en place de la trame verte et bleue ;*
- *Suivi de l'inventaire et du devenir des zones humides des communes*

HYDRAULIQUE ET BASSINS VERSANTS



Diagnostic sur le BV du bassin ferrifère Rhin :

Territoire fortement agricole sauf au Nord et au centre du bassin au contexte industriel et urbain ancien (sidérurgie, mines de fer, occupation des fonds de vallées étroites, etc.). Ceci crée un enjeu particulier en terme de ressource en eau notamment liés aux effets encore existants de l'exploitation minière passée. **Pour le reste, le territoire est fortement agricole.**

Cours d'eau très dégradés sur la quasi totalité des linéaires de façon presque irréversible (aménagements lourds : canalisation du lit, bétonnage des berges, couverture des cours d'eau). On constate aussi une forte pollution des sédiments des cours d'eau (issus des activités industrielles des vallées). De plus l'activité minière et l'ennoyage des mines sur ce bassin provoquent des perturbations considérables du débit. Les terrains agricoles représentant plus de la moitié de la superficie totale du bassin (culture céréalière principalement). Aussi, **les pesticides représentent une pression importante pour l'atteinte du bon état.**

Assainissement : Plus de 90% de la population se situe dans des grandes agglomérations au nord et au centre du bassin. De ce fait, l'assainissement y est collectif et présente une bonne conformité avec la réglementation (travaux réalisés dans le cadre de l'après mines). Pour les plus petites agglomérations, il conviendrait toutefois d'améliorer les performances des réseaux. A noter aussi que près de la moitié des bâtiments d'élevage sont encore à mettre aux normes.

Diagnostic sur le BV des Nieds :

Contexte agricole

Cours d'eau : Les affluents du Nieds traversant le territoire ont globalement gardé un fonctionnement assez préservé même si ponctuellement les aménagements liés aux traversées de village et au développement agricole ont apporté des dégradations.

Les problèmes qualitatifs rencontrés sont à la fois dus à pollution classique (matières organiques en raison des élevages) et aux produits phytopharmaceutiques.

Assainissement : Les grands ouvrages épuratoires sont construits, mais il reste à réaliser des travaux au niveau de certaines communes rurales pour mettre en place ou achever le traitement approprié requis. Environ 40% des bâtiments d'élevage ont été mis aux normes.

Diagnostic sur le BV de la Métropole lorraine :

Sillon mosellan fortement urbanisé et industrialisé. Les abords restent encore fortement agricoles (culture céréalière principalement).

Cours d'eau dégradés en général : la Moselle présente un état dégradé (travaux de canalisation et aménagements dans le lit majeur avec extraction de matériaux). Les affluents présentent globalement un bon état sur les parties amont (préservation de la dynamique et de la diversité des berges) mais les cours d'eau restent fragiles dans leur environnement mixte (agricole et périurbain) avec des interventions lourdes sur les berges et le lit. A l'aval, beaucoup de cours d'eau ont subi des travaux hydrauliques lourds (intensification des pratiques agricoles, urbanisation en périphérie des grandes agglomérations (sillon mosellan) : curages, recalibrages, rectification de tracé, dévégétalisation, canalisation, bétonnage). Des ouvrages transversaux perturbent le fonctionnement des petits cours d'eau (absence de dispositifs de franchissement). Une partie des linéaires conserve tout de même un état global et des potentialités écologiques très intéressantes (souvent en tête de bassin), proche de l'état naturel, du fait de l'absence de pression ou de l'abandon de certains secteurs.

Les pesticides représentent une pression importante pour l'atteinte du bon état.

Assainissement : bien avancé en général mais des travaux sont à réaliser au niveau de certaines communes rurales. Environ 70% des bâtiments d'élevage sont encore à mettre aux normes.

CAPACITE DE DEVELOPPEMENT ET ENJEU DE PRESERVATION DURABLE DES RESSOURCES

QUALITE DES EAUX, EAU POTABLE ET ASSAINISSEMENT

Un territoire partagé en trois bassins versants principaux

Le territoire du SCOT qui appartient au grand bassin hydrographique Rhin-Meuse –secteur de la Moselle- est divisé en trois grands bassins versants :

- Bassin versant de la Métropole lorraine ;
- Bassin versant du bassin ferrifère Rhin ;
- Bassin versant des Niefs.

Un réseau hydrographique dense avec la Moselle comme principale colonne vertébrale

Le principal cours d'eau traversant le territoire est la Moselle. D'une longueur totale de 560 km, elle prend sa source à proximité du Col de Bussang dans les Vosges, à 730 mètres d'altitude. Elle se jette dans le Rhin, dont elle est le principal affluent, à Coblenche en Allemagne. Thionville se trouve environ au milieu du parcours de la Moselle.

L'ensemble des cours d'eau secondaires qui se jettent dans la Moselle prennent leur source au pied de la Côte de Moselle ou alors sur le Pays Haut : leur orientation générale est donc Ouest-Est. Sur la rive droite, la Moselle intercepte notamment la Sée, la Bibiche, la Canner, le ruisseau de l'Oudrenne, le ruisseau de Montenach et le ruisseau de Manderen. Sur la rive gauche, nous avons le Veymerange, la Kiesel, le ruisseau de Boler, le ruisseau de Beyren ou encore l'Altbach.

D'autres cours d'eau sont encore recensés sur le territoire. On notera en particulier (voir carte en page précédente) :

- Le ruisseau de Homécourt, la Fensch, le Conroy, le ruisseau des 4 Moulins, le Kaelbach, le Beler et l'Alzette qui appartiennent au bassin ferrifère Rhin ;
- L'Anzelingerbach, le ruisseau de Waldweistrof, le Remelbach, l'Hellenbach dans le bassin versant des Niefs.

Des cours d'eau fortement modifiés et aux qualités biologiques dégradées

Dans la région, de nombreux aménagements ont modifié les caractéristiques naturelles des cours d'eau comme par exemples la création de voies navigables, la production d'énergie hydroélectrique (Moselle), les prises et restitutions liées à l'alimentation de canaux de navigation et de plans d'eau

artificiels, l'exploitation de carrières alluvionnaires etc ...

De même, l'urbanisation et l'industrialisation réalisées sur certaines vallées ont parfois fortement réduit les traces des cours d'eau d'origine (cas de la Fensch notamment).

Ces dégradations ont ainsi fortement perturbé le fonctionnement hydrologique et hydraulique des rivières (accélération des écoulements accentuant les crues et les étiages, érosion accrue, assèchement des zones humides et d'annexes hydrauliques, etc.).

Elles ont aussi limité les potentialités écologiques des cours d'eau (perte de biodiversité) et réduit leur capacité de résistance aux pollutions.

Par ailleurs, on notera que les pollutions diffuses issues des bassins versants (zones urbanisées, zones agricoles, ...), malgré des améliorations sensibles depuis quelques années, contribuent aussi à la pollution des cours d'eau et à la diminution des capacités d'accueil biologique.

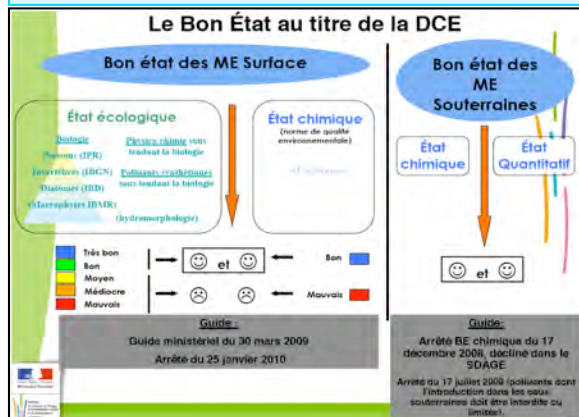
Malgré les dégradations constatées, les cours d'eau du territoire conservent, pour la plupart, un bon potentiel. Ce sont d'ailleurs tous des cours d'eau à migrateurs et anguilles.

La DCE : La directive cadre sur l'eau (DCE) définit un cadre pour la gestion et la préservation des eaux par grand bassin hydrographique. Avec ce texte, l'union européenne se dote non seulement d'un cadre de référence mais aussi d'une nouvelle ambition en fixant des objectifs de qualité pour les eaux superficielles (eaux douces, eaux côtières) et pour les eaux souterraines, une méthode de travail, un calendrier précis et une construction progressive d'outils. La directive cadre, transposée en droit français par la loi du 21 avril 2004 confirme et renforce les principes de gestion de l'eau en France, définis par les lois de 1964 et de 1992 :

- La gestion par bassin versant (unité hydrographique naturelle) et son corollaire la mise en place d'un document de planification (SDAGE),
- Le principe de gestion équilibrée pour satisfaire tous les usages, la prise en compte des milieux aquatiques,
- La participation des acteurs de l'eau à la gestion (à travers le comité de bassin),
- Le principe " pollueur- payeur " (ou qui pollue paye et qui dépollue est aidé).
- La directive cadre européenne sur l'eau va plus loin. Elle oriente et enrichit le SDAGE avec 4 innovations majeures :
- Une logique de résultats : atteindre le bon état des eaux et des milieux aquatiques d'ici 2015 et stopper la dégradation de la ressource ;
- L'écosystème au premier plan pour la bonne gestion de l'eau ;
- La participation de tous les acteurs comme clé du succès ;
- La transparence des coûts liés à l'utilisation de l'eau et à la réparation des dommages à l'environnement.

L'évaluation de la qualité des eaux

Avec la DCE, l'appréciation de l'état d'une masse d'eau se réfère désormais à de nouvelles méthodes d'interprétations, décrites dans le guide technique paru en mars 2009 (Evaluation de l'état des eaux douces de surface de métropole) et conforté par l'arrêté du 12 janvier 2010. Tout en étant transitoires, les méthodes présentées sont d'utilisation obligatoire pour comparer un état à l'objectif du SDAGE. Concrètement, l'état d'un cours d'eau est établi en fonction de son état chimique bon ou mauvais (41 substances à analyser) et de son état écologique (analyses permettant de classer le cours d'eau selon 5 classes de qualité allant de très bon à mauvais). L'état des masses d'eau souterraine est quant à lui établi en fonction de son état chimique et de son état quantitatif.



Liste des masses d'eau de « rivières » désignées comme MEFM (Masse d'Eau Fortement Modifiées) et motifs de leur désignation :

NOM MASSE D'EAU	INDICATEUR D'ACTIVITE HUMAINES	COMMENTAIRE
MOSELLE 6	Navigation commerciale et plaisance et production hydro-électrique Nombreuses activités humaines dans le lit majeur	Si les solutions techniques existent pour rétablir la continuité écologique sur les barrages, les lourdes modifications réalisées sur la Moselle en ont fortement réduit la dynamique fluviale. L'approfondissement du lit, la réduction des zones inondables, la banalisation des habitats (fonds, berges, etc.) sur une part significative du linéaire rendent peu vraisemblable l'atteinte du bon état sans une remise en cause des activités humaines (navigation, industries, zones urbaines denses, etc.).
RUISSEAU DE HOMECOURT	Urbanisation	Dans sa partie amont, le ruisseau n'existe quasiment plus (plus d'eau ni même de lit). Plus en aval, il est totalement enfoncé et intégralement souterrain. Les solutions techniques pour l'amener au bon état écologique ne semblent pas exister.
FENSCH	Nombreuses activités humaines dans le lit majeur	La vallée urbaine et sidérurgique de ce cours d'eau est intensément dégradée par de multiples altérations. Pour ce qui concerne l'hydromorphologie, le cours d'eau est totalement artificialisé et traverse même en ligne droite de nombreux sites industriels. Des mesures extrêmement lourdes seraient à prendre pour restaurer le bon état, avec des conséquences importantes sur l'activité humaine.

Tableau général des objectifs d'état des masses d'eau de surface :

NOM Masse d'eau	Code	Type masse d'eau	Etat global actuel (2009)	Etat écologique actuel (2009)	Etat chimique actuel (2009)	Objectif global retenu	Objectif écologique	Objectif chimique	Echéance définie pour l'objectif
MOSELLE 6	CR213	TG10-15/04	Non atteint	Mauvais	Non atteint	Bon état	Bon Potentiel	Bon état	2027
CONROY 1	CR395	TP10	Non atteint	Moyen	Non atteint	Bon état	Bon état	Bon état	2027
CONROY 2	CR396	TP10	Non atteint	Moyen	Non atteint	Bon état	Bon état	Bon état	2021
RUISSEAU DE HOMECOURT	CR397	TP10	Non atteint	Mauvais	Non atteint	Bon état	Bon Potentiel	Bon état	2027
FENSCH	CR398	TP10	Non atteint	Mauvais	Non atteint	Bon état	Bon Potentiel	Bon état	2027
SEE	CR399	TP10	Non atteint	Moyen	Non atteint	Bon état	Bon Etat	Bon état	2027
BIBICHE	CR400	TP10	Non atteint	Moyen	Non atteint	Bon état	Bon Etat	Bon état	2027
VEYMERANGE	CR401	TP10	Non atteint	Moyen	Bon état	Bon état	Bon Etat	Bon état	2027
KIESEL 1	CR402	TP10	Non atteint	Médiocre	Non atteint	Bon état	Bon Etat	Bon état	2027
KIESEL 2	CR403	TP10	Non atteint	Médiocre	Non atteint	Bon état	Bon Potentiel	Bon état	2027
CANNER	CR404	TP10	Non atteint	Moyen	Non atteint	Bon état	Bon Etat	Bon état	2027
RUISSEAU DE BOLER	CR405	TP10	Non atteint	Moyen	Non atteint	Bon état	Bon Etat	Bon état	2027
RUSSEAU D'ODRENNE	CR406	TP10	Non atteint	Moyen	Non atteint	Bon état	Bon Etat	Bon état	2027
ALTBACH	CR407	TP10	Non atteint	Moyen	Non atteint	Bon état	Bon Etat	Bon état	2027
RUISSEAU DE MONTENACH	CR408	TP10	Non atteint	Moyen	Non atteint	Bon état	Bon Etat	Bon état	2027
RUISSEAU D'APACH	CR409	TP10	Non atteint	Moyen	Non atteint	Bon état	Bon Etat	Bon état	2027
ALZETTE	CR715	TP10	Non atteint	Mauvais	Non atteint	Bon état	Bon Etat	Bon état	2027
KAELBACH	CR716	TP10	Non atteint	Mauvais	Non atteint	Bon état	Bon Etat	Bon état	2027
ANZELINGERBACH	CR465	TP10	Non atteint	Moyen	Non atteint	Bon état	Bon Etat	Bon état	2027
REMEL	CR468	TP10	Non atteint	Moyen	Non atteint	Bon état	Bon Etat	Bon état	2027

Un état des lieux et des objectifs à atteindre définis par le SDAGE

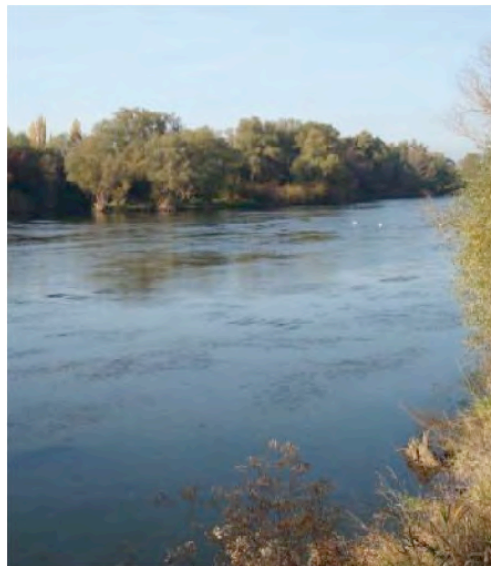
Le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux Rhin-Meuse 2010 - 2015 – district Rhin a été approuvé en 2009. Celui-ci donne un état des lieux précis des masses d'eau du territoire et se fixe des objectifs de qualité à atteindre, conformément à la Directive Cadre sur l'Eau (voir page précédente).

Sur le territoire du SCOT, il s'avère que les qualités écologiques et chimiques des cours d'eau sont insuffisantes et nécessitent d'être améliorées dans les années à venir (objectif global non atteint pour aucun des cours d'eau du secteur) :

- **Etat écologique** : tous sont de qualité moyenne sauf la Moselle, la Kaylbach, l'Alzette, la Beler, le Kieselbach, le Fensch, le Kribsbach qui sont médiocres, voire ponctuellement mauvais ;
- **Etat chimique** : tous sont mauvais sauf le ruisseau de Veymerange et le ruisseau de Manderen ;
- **La Moselle, mais aussi le ruisseau de Homécourt et la Fensch** sont considérés comme des masses d'eau fortement modifiées (MEFM). Il s'agit ici de cours d'eau ayant subi certaines altérations physiques dues aux

activités humaines. Ces activités ne pouvant pas être remises en cause pour des raisons techniques ou économiques, les objectifs à atteindre sont alors ajustés (on demande juste un bon potentiel sur le plan écologique).

L'objectif de bon état global des cours d'eau a été fixé à l'horizon 2027 pour l'ensemble des cours d'eau (sauf la partie aval du Conroy qui a un objectif fixé pour 2021). Le SCOT devra prendre en compte ces objectifs et mettre en œuvre un développement qui permet de les atteindre.



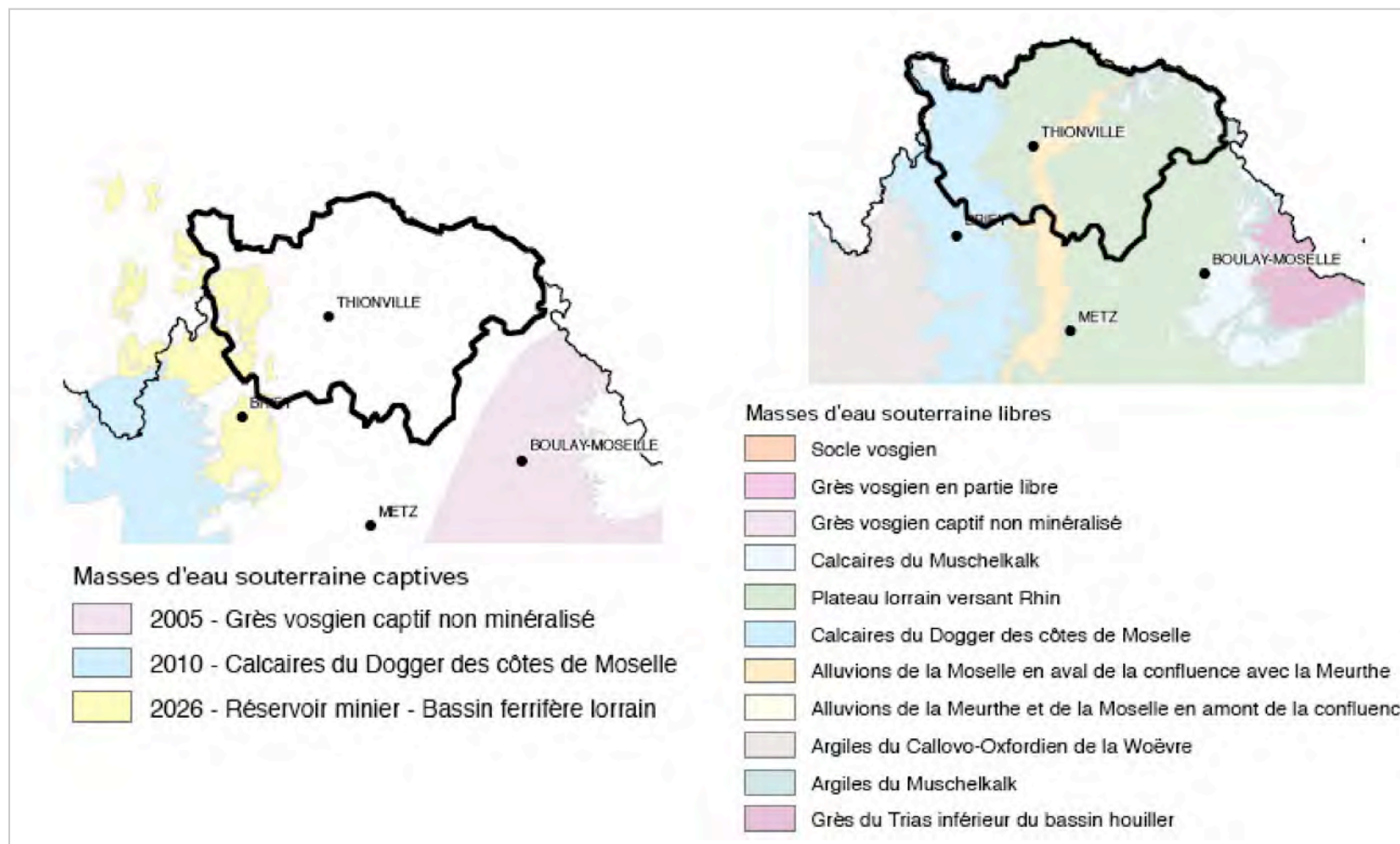
Qualité des eaux de baignade – site de Malling :

On notera la présence sur le SCOT d'un site de baignade (zone protégée au titre de l'article R212.4 du Code de l'environnement), celui de Malling (site n°42). La qualité du site est suivie régulièrement. En 2009, ce site présentait une classe B, soit donc une eau conforme à la baignade. Si ce site garde sa vocation dans les années à venir, il conviendra de veiller à conserver au moins ce classement.

Le SCOT pourra éventuellement agir dans ce sens en contrôlant les activités qui seront développées sur le bassin versant.

Le classement des eaux de baignade : on distingue :

- **Les eaux conformes**, en eaux de bonne qualité, **catégorie A** (respect des valeurs guides et impératives de la directive) et eaux de qualité moyenne, **catégorie B** (respect des valeurs impératives).
- **Les eaux non conformes**, en eaux momentanément polluées, **catégorie C** (entre 5 et 33% d'échantillons non conformes aux valeurs impératives) et eaux de mauvaise qualité, **catégorie D** (plus de 33% d'échantillons non conformes aux valeurs impératives).



NAPPES AQUIFERES

Des ressources en eaux souterraines abondantes mais fortement exploitées et souvent vulnérables aux pollutions

Le territoire est particulièrement bien doté en formations géologiques aquifères (voir cartes en page précédente). Parmi celles-ci, on distingue :

- **Des nappes dites libres** avec comme principales, celle des calcaires du Dogger des côtes de Moselle (masse d'eau n° 2010), celle des calcaires de Muschelkalk, celle des alluvions de la Moselle (masse d'eau n° 2016) et dans une moindre mesure, celle du plateau lorrain (masse d'eau n° 2008) ;
- **Une nappe captive**, celle du réservoir minier du bassin ferrifère lorrain (masse d'eau n° 2026) qui correspond globalement à la partie captive de la nappe des calcaires du Dogger.

La nappe des calcaires du Dogger est ici l'une des plus importantes du territoire pour l'exploitation des eaux (on estime sa production globale à environ 4 milliards de mètres cubes). Mais comme tout aquifère calcaire, elle est particulièrement vulnérable aux pollutions de surface.

Dans sa partie captive, elle fournit des eaux de très bonne qualité. Elle y a

toutefois été très fortement sollicitée, notamment lors de l'exploitation des mines. De plus, l'exploitation s'accompagnait d'exhaures. Le foudroyage des galeries minières a induit un effondrement du toit des marnes et donc des fuites de la nappe dans les galeries de mines, provoquant alors une baisse de son niveau. Aujourd'hui, suite à l'arrêt de ces exhaures, ces abaissements ont quasiment disparu.

La nappe alluviale de la Moselle constitue aussi une ressource souterraine fortement exploitée (on estime à environ 500 millions de mètres cubes les volumes exploités issus de cette nappe). Son accessibilité aisée (faible profondeur) facilite son exploitation mais les fortes urbanisations et industrialisations de la vallée ainsi que les nombreuses extractions de matériaux (gravières) rendent souvent son exploitation et sa protection difficiles.

L'exploitation du minerai de fer et son incidence sur l'hydrologie

Sur le territoire du SCOT, la couche de minerai de fer (dit localement "minette") est essentiellement présente à l'Ouest, sur le Pays Haut ainsi que dans la vallée de la Fensch. Généralement cette couche de minerai de fer a une épaisseur comprise entre 30 et 60 mètres. Elle se situe à quelques dizaines de mètres sous le sol dans le secteur de Thionville-Algrange (elle est comprise entre la couche du Lias et les couches marneuses et calcaires du jurassique moyen). Son exploitation, aujourd'hui arrêtée, a encore des répercussions sur l'environnement et en particulier l'hydrologie notamment des risques d'affaissements de terrains avec fuites d'eau souterraines dans les galeries et la modification du régime des cours d'eau.

L'état des lieux réalisé dans le cadre du SDAGE en 2009 montre un état globalement médiocre des nappes, essentiellement liés à des problèmes qualitatifs. Les objectifs de qualité ont été fixés à l'horizon 2027 sauf pour la nappe du plateau lorrain (2015) et celle du réservoir minier (2015 mais avec un objectif qualitatif moins strict lié à son caractère particulier).

Le SCOT devra prendre en compte ces objectifs et son projet de développement devra permettre de les atteindre.

Les principales orientations du SDAGE pour atteindre les objectifs

Les grandes orientations du SDAGE sont groupées en six grands thèmes :

- Thème 1. Eau et santé ;
- Thème 2. Eau et pollution ;
- Thème 3. Eau, nature et biodiversité ;
- Thème 4. Eau et rareté ;
- Thème 5. Eau et aménagement du territoire ;
- Thème 6. Eau et gouvernance

La liste des actions clefs est reportée en page suivante, en correspondance avec le programme de mesure. On notera en particulier les efforts demandés en matière de reconquête des cours d'eau, en matière d'assainissement, en matière de maîtrise des pollutions industrielles et artisanales ainsi qu'agricoles.

Tableau général des objectifs d'état des masses d'eau souterraine :

NOM MASSE D'EAU	CODE TYPE DE MASSE D'EAU	ETAT GLOBAL ACTUEL	OBJECTIFS D'ETAT RETENUS			ECHANCE DEFINIE POUR ATTEINDRE L'OBJECTIF
			GLOBAL	QUANTITATIF	CHIMIQUE	
Plateau lorrain versant Rhin	2008 Imperméable, localement aquifère	Médiocre	Bon état	Bon état	Bon état	2015
Calcaires du Dogger des côtes de Moselle	2010 Dominante sédimentaire	Médiocre	Bon état	Bon état	Bon état	2027
Alluvions de la Moselle en aval de la confluence avec la Meurthe	2016 Alluvial	Médiocre	Bon état	Bon état	Bon état	2027
Réservoir minier - Bassin ferrifère lorrain	2026 Dominante sédimentaire	Médiocre	Objectif moins strict	Bon état	Objectif moins strict	2015
Calcaires du Muschelkalk	2006 Dominante sédimentaire	Médiocre	Bon état	Bon état	Bon état	2027

CARTE DES ZONES VULNERABLES AUX NITRATES



Liste des action clés du SDAGE / correspondance avec le programme de mesures :

Orientation fondamentale	Codé de la mesure	Intitulé de la mesure
Hydromorphologie	T3-O3 ; T3-O5	T3-M1 Amélioration de la continuité écologique des cours d'eau
	T3-O3 ; T3-O4 ; T3-O5	T3-M2 Restauration des cours d'eau
	T3-O3 ; T3-O4	T3-M3 Renaturation des cours d'eau
	T3-O2 ; T3-O3 ; T3-O4	T3-M4 Entretien régulier des cours d'eau
	T3-O2 ; T3-O4 ; T3-O7	T3-M5 Gestion des plans d'eau
	T3-O7	T3-M6 Acquisition de zones humides
Assainissement	T2-O1	T2-M1 Optimisation des systèmes d'assainissement collectifs (traitement)
	T2-O1 ; T2-O3	T2-M2 Optimisation des systèmes d'assainissement collectifs (réseaux)
	T2-O1 ; T2-O3	T2-M3 Mise en place d'un système d'assainissement adapté à définir (collectif ou non collectif)
Industrie et artisanal	T2-O1	T2-M4 Renforcement de la prévention des pollutions accidentelles
	T2-O1 ; T2-O2 ; T2-O3	T2-M5 Technologie propre
	T2-O1 ; T2-O2	T2-M6 Amélioration de la collecte et du traitement des rejets industriels
	T2-O1 ; T2-O2	T2-M7 Gestion et traitement, si nécessaire, des sites industriels contaminés
	T2-O1 ; T2-O2	T2-M8 Maîtrise des pollutions pluviales d'origine industrielles
	T2-O2 ; T2-O3	T2-M9 Réduction des émissions de substances toxiques par les entreprises artisanales (mécanique générale, imprimerie sérigraphie, mécanique automobile, traitement de surface)
	T2-O1	T2-M10 Réduction de la pollution par les chlorures
	T2-O2	T2-M11 Réduction des émissions de solvants chlorés
		T2-M12 Etudes, sensibilisation et formation
Agriculture	T2-O1 ; T2-O4	T2-M13 Mise aux normes des bâtiments d'élevage
	T2-O4	T2-M14 Sécurisation des locaux susceptibles de contenir des engrais azotés liquide
	T2-O4 ; T2-O6	T2-M15 Réduction des pollutions diffusées d'origine agricole (nitrates et phytopharmaceutiques)

Les zones vulnérables aux nitrates découlent de l'application de la directive « nitrates » qui concerne la prévention et la réduction des nitrates d'origine agricole. Cette directive de 1991 oblige chaque État membre à délimiter des « zones vulnérables » où les eaux sont polluées ou susceptibles de l'être par les nitrates d'origine agricole. Elles sont définies sur la base des résultats de campagnes de surveillance de la teneur en nitrates des eaux douces superficielles et souterraines. Des programmes d'actions réglementaires doivent être appliqués dans les zones vulnérables aux nitrates et un code de bonnes pratiques est mis en oeuvre hors zones vulnérables.

Un plan Ecophyto :

La lutte contre les pollutions diffuses par les pesticides fait l'objet d'un plan ambitieux baptisé Ecophyto 2018, visant à traduire l'engagement du Grenelle de l'Environnement de parvenir à une réduction de l'utilisation des pesticides de 50%, si possible, en 10 ans.

Un enjeu à ne pas négliger, la surveillance des substances polluantes à risque toxique :

Les substances polluantes à risque toxique : souvent désignées par le terme de « micropolluants », ces substances ont des effets toxiques à faible concentration (microgramme par litre). Elles se regroupent en trois grandes catégories :

- **Les éléments métalliques**, notés « métaux », dont certains sont toxiques même à faible concentration et qui proviennent notamment des activités industrielles, minières et agricoles ;
- **Les produits phytopharmaceutiques**, destinés à lutter contre les organismes nuisibles pour l'homme, ses productions agricoles ou autres activités ;
- **D'autres micropolluants organiques** parmi les plus répandus, qui regroupent divers composés (solvants benzéniques, produits chlorés,... etc.) provenant des activités agricoles, industrielles ou domestiques.

La DCE met l'accent sur ces substances susceptibles de contaminer les milieux soit directement par rejet, ruissellement, drainage ou érosion, soit indirectement, par retombées atmosphériques. Elle distingue 41 substances ou groupe de substances prioritaires ou dangereuses prioritaires dont il conviendra à terme de réduire ou supprimer les rejets, émissions et pertes.

La prise en compte du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) du bassin ferrifère

Le SAGE est un outil de planification qui a été mis en place par la loi du 3 janvier 1992 dite « Loi sur l'Eau ». L'objectif du SAGE est de décliner à l'échelle d'un bassin versant les dispositions mises en place par le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) Rhin Meuse. Dans ce cadre, on notera que le territoire du SCOT est en partie concerné par le SAGE du bassin ferrifère, initié par l'Etat en 1993. D'une superficie de 2445 km², ce SAGE comprend l'ensemble des réservoirs miniers et les bassins versants associés du bassin ferrifère. Plusieurs cours d'eau du territoire (la Fensch, le Conroy, le Veymerange etc.) sont compris dans le périmètre.

Ce SAGE était en cours d'élaboration lors de la mise en œuvre du SCOT. Il est aujourd'hui approuvé et le SCOT doit désormais être compatible avec ses objectifs, son PAGD (Plan d'aménagement et de gestion durable) et son règlement (voir fiche annexe pour plus de précisions).

Les principaux enjeux du SAGE : les ressources en eau et l'AEP (alimentation en eau potable), les cours d'eau et des zones humides.

Les objectifs du SAGE :

Objectif 1 - Préserver la qualité et l'équilibre quantitatif des ressources en eau à long terme

Objectif 2 - Sécuriser l'AEP à long terme

Objectif 3 - Protéger les captages AEP

Objectif 4 - Organiser une gestion durable et concertée de la ressource en eau des réservoirs miniers

Objectif 5 - Améliorer la qualité physique des cours d'eau et rétablir leurs fonctionnalités

Objectif 6 - Adopter une gestion intégrée et concertée des bassins versants des cours d'eau dont le débit d'étiage a diminué significativement et durablement après l'ennoyage

Objectif 7 - Préserver, restaurer et gérer les zones humides

Objectif 8 - Améliorer la gestion des plans d'eau

Objectif 9 - Fiabiliser la gestion des systèmes d'assainissement existants et optimiser l'assainissement des communes rurales

Objectif 10 - Limiter les pollutions d'origine industrielle et les pollutions diffuses d'origine agricole et non agricole

Objectif 11 - Gérer le risque inondation de manière globale et intégrée

Le projet de PAGD contient 68 dispositions, réparties en 47 recommandations et 21 actions permettant la mise en œuvre de ces objectifs. Le règlement du SAGE contient 8 articles.

Les principales sources de pollution du territoire :

- **Les rejets d'eaux usées** : ils sont de nature très diverse. Les plus importants en terme de quantité de pollution émise sont les rejets de matières organiques, d'azote et de phosphore.
- **Les rejets des établissements industriels non raccordés à un réseau urbain**. Dans le secteur, les activités les plus émettrices sont la sidérurgie et la métallurgie, le textile, le bois, papier, carton.
- **Les effluents d'élevages** ;
- **Les pollutions agricoles diffuses** (engrais, pesticides, ...)
- **Les pollutions spécifiques aux nappes du bassin ferrifère** : lors de l'ennoyage, les eaux entrent en contact avec des minéraux qui passent en solution. L'eau se minéralise alors à des teneurs supérieures à celles exigées pour la production d'eau potable. C'est le cas des sulfates notamment. De plus les eaux peuvent être contaminées localement et épisodiquement par des produits laissés en fond de mine ou à la surface, notamment des hydrocarbures et des phénols.
- **Les "pollutions" thermiques** : certains rejets industriels ont des températures parfois élevées et modifient alors les températures naturelles des eaux de surface. Dans ce cadre, signalons en particulier ceux de la centrale électrique de Cattenom qui peut avoir un impact local significatif. Les situations les plus critiques se retrouvent lors d'épisodes caniculaires couplés à une situation de sécheresse. L'élévation de température amont aval peut alors atteindre plusieurs degrés et nécessiter des dispositions particulières.
- **Les rejets radioactifs de la centrale de Cattenom** : La Moselle reçoit des effluents liquides rejetés par la centrale de Cattenom. Les rejets radioactifs liquides en tritium ont représenté 74 TBq (46% des autorisations réglementaires) en 1997 et 112 TBq (80% des autorisations) en 2008.

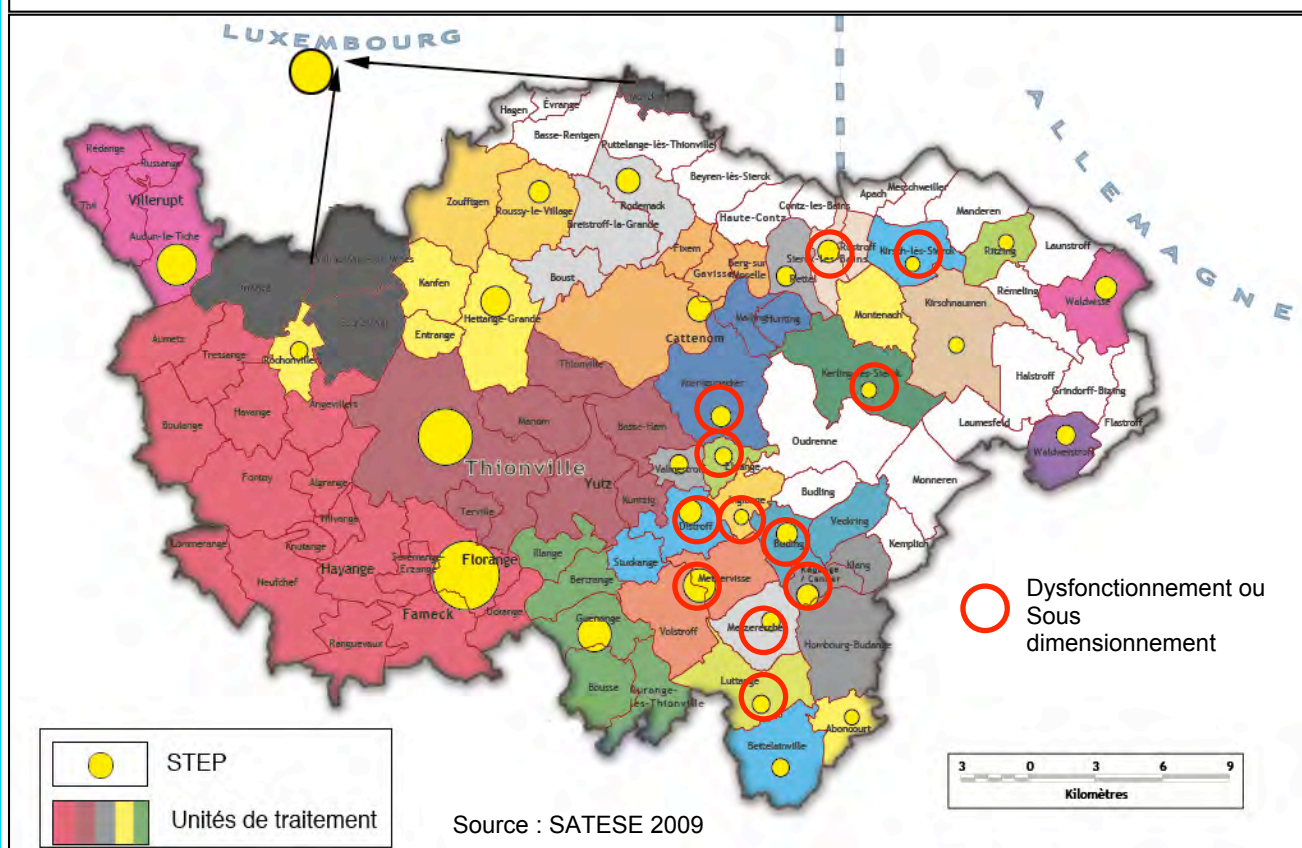
Des assainissements essentiellement collectifs

Conformément à la réglementation, toutes les communes du territoire doivent être dotées d'un zonage d'assainissement (les schémas directeurs d'assainissement permettent de définir les filières). A l'occasion du SCOT, il convient de veiller à ce qu'il soit bien intégré aux documents d'urbanisme des communes (POS/PLU) après avoir fait l'objet, le cas échéant, de mises à jour nécessaires afin d'assurer que la stratégie d'assainissement corresponde aux objectifs de développement des communes.

Comme le montre la carte ci-contre, le territoire est majoritairement en zone d'assainissement collectif (30 STEP pour une capacité totale de 279 560 EH). L'organisation du parc de STEP est cohérente au regard de la taille des polarités urbaines. Toutefois, certaines de ces stations montrent parfois des dysfonctionnements et nécessitent des améliorations de leurs dispositifs. D'autres, en secteur rural et notamment du fait de leur ancienneté, sont insuffisamment dimensionnées pour répondre aux populations raccordées.

Quelques secteurs localisés fonctionnent en assainissement autonome. Ces dispositifs, contrôlés par un service intercommunal (SPANC), nécessitent aussi des réhabilitations plus ou moins importantes pour être conformes aux nouvelles exigences de la DCE.

ASSAINISSEMENT : LES STATIONS D'EPURATION DU TERRITOIRE (ETAT DES LIEUX EN 2009)



Un état des lieux en 2013 avec des améliorations et des perspectives positives :

Travaux réalisés : Depuis 2009, la situation s'est améliorée, nombre de travaux ayant été réalisés : les communes de Metzeresche et Luttange sont désormais raccordées sur une nouvelle STEP située à Metzeresche de capacité de 2500 EH. Hombourg-Budange, Kédange-sur-Canner, Buding et Veckring sont raccordées sur une station de 4000 EH. Distroff, Stuckange, Volstroff et Metzervisse sont raccordées sur une station de 7500 EH située à Distroff. Apach, Rustroff et Sierck-les-Bains sont raccordées à une station de 4100 EH située à Apach. Kirsch-les-Sierck est raccordée à une nouvelle station de 350 EH. Koenigsmaker, Hunting et Malling sont raccordées à une station de 8500 EH à Koenigsmaker. Kemplich est raccordée à une station de 190 EH. Montenach est raccordée à une station de 500 EH. Kirschnaumen a réalisé l'assainissement de son bourg ainsi que d'Obernaumen et Evendorff (3 nouvelles stations). La CC de Cattenom a réalisé des travaux d'assainissement avec de nouvelles stations à Beyren les Sierck et Puttelange-le-Thionville.

Programmes engagés : les communes de Kontz-les-Bains, Haute-Kontz et Oudrenne se sont engagées dans un programme de réalisation de l'assainissement avec mise en place de STEP (ouvrages prévus pour fin 2013). Kanfen s'est engagée dans son assainissement pour la réalisation d'une STEP à Hettange-Grande. Monneren s'est engagée dans un programme de travaux de mise aux normes (travaux entre 2012 et 2013). Le SIA de Remelbach s'est engagé pour la mise aux normes de l'assainissement des communes de Flastroff et Grindorff, entre 2011 et 2013. La mise en fonctionnement de la STEP (645 EH) est prévue pour mi 2013. Les travaux de collecte sont en cours.

Etudes engagées : Elzange, Inglinge, et Budling doivent s'engager courant 2013 dans un programme de travaux.

La gestion de l'assainissement

Le territoire est majoritairement en zone d'assainissement collectif. En 2009, on comptait 30 stations d'épuration (STEP), représentant une capacité totale de 279 560 EH (voir détail en annexe). Au regard des populations raccordées (206 647), ces stations étaient suffisamment dimensionnées.

Toutefois, localement, certaines stations étaient sous dimensionnées.

D'autres, montraient des dysfonctionnements et ne répondaient pas aux objectifs de traitement (les stations concernées sont essentiellement des stations de petite capacité situées en zone rurale).

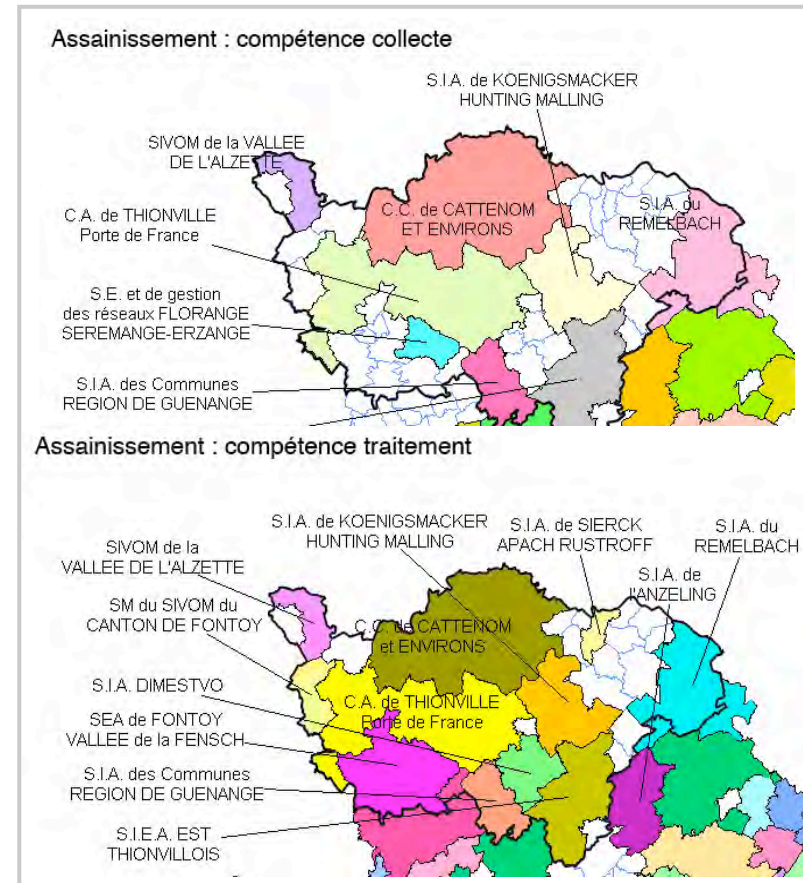
Enfin, certains projets de raccordement (extension des réseaux, intégration de nouvelles communes) engendraient la nécessité de redimensionner certains STEP.

Depuis 2009, des travaux ont été réalisés et nombre de dysfonctionnements ont été résolus. D'autres travaux, programmés dans les années à venir, permettront d'améliorer encore la situation.

L'assainissement ne constitue donc pas un facteur qui pourrait limiter le projet du territoire, les communes les plus importantes disposant de STEP adaptées.

Toutefois les stations d'épuration ne reçoivent pas toujours toute la pollution pour laquelle elles ont été conçues ; ce qui nécessite de veiller à l'adaptation et l'évolution des réseaux en parallèle de l'urbanisation.

Dans le cadre du SCOT, il conviendra toutefois de suivre la réalisation de ces travaux et de veiller au bon fonctionnement et au bon dimensionnement des stations au regard des besoins locaux (capacités d'accueil).

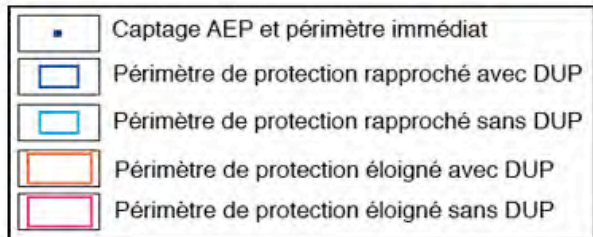
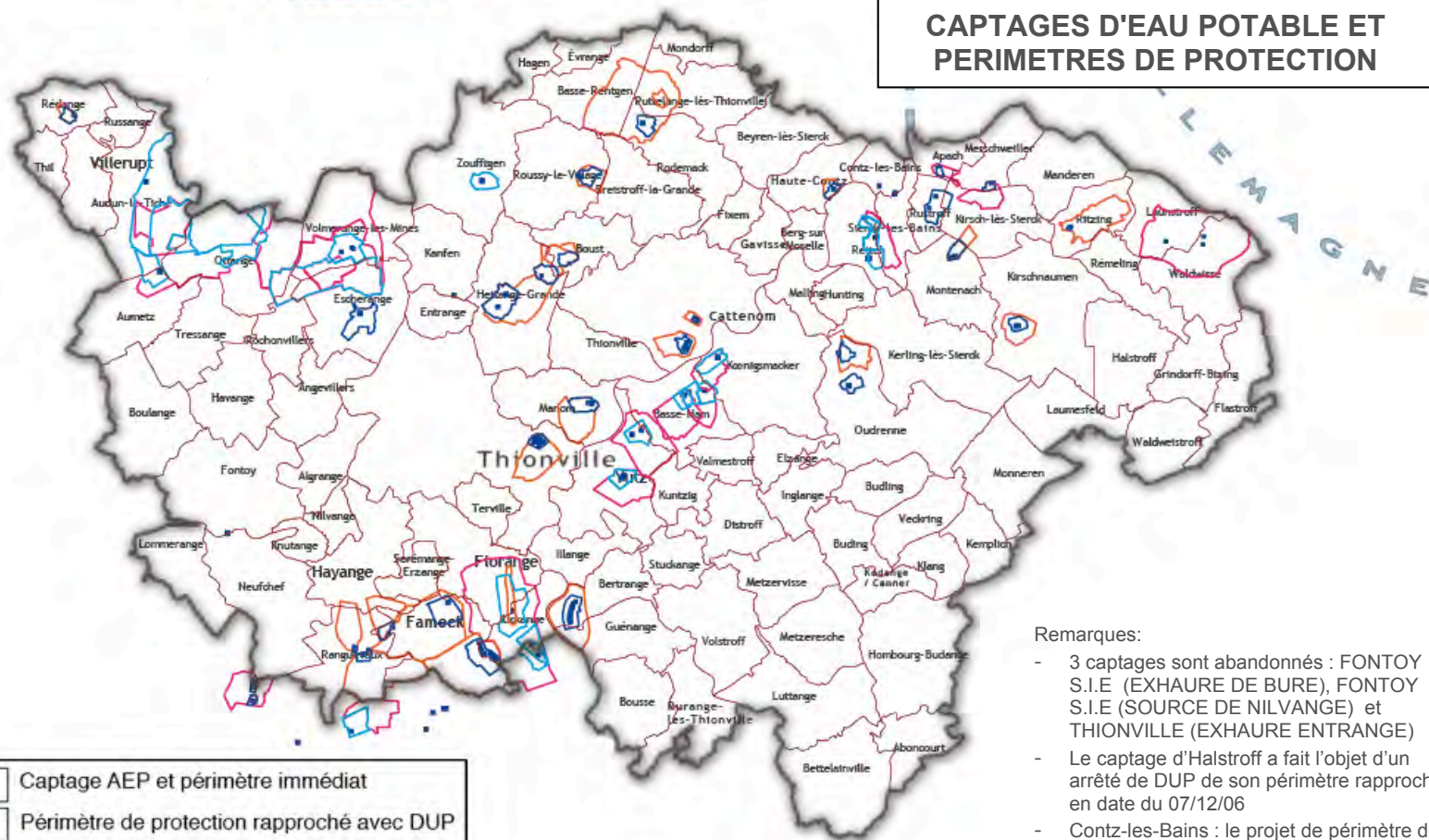


Un territoire sensible à l'eutrophisation :

Notons que le territoire est classé en zone sensible à l'eutrophisation due aux effluents urbains, au titre de la Directive européenne "eaux résiduaires urbaines". Une zone est dite "sensible" lorsque les cours d'eau y présentent un risque d'eutrophisation ou lorsque la concentration en nitrates des eaux destinées à l'alimentation en eau potable est susceptible d'être supérieure aux limites réglementaires en vigueur. Dans ce cadre, la directive impose le renforcement du traitement des eaux rejetées par les agglomérations, en astreignant les collectivités à des obligations de traitement renforcé des eaux usées en phosphore et en azote (meilleure efficacité épuratoire). Cette réduction doit être de 80 % pour le phosphore, et de 70 à 80 % pour l'azote. Les agglomérations de plus de 10 000 équivalent-habitants doivent assurer un traitement tertiaire.

LUXEMBOURG

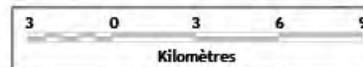
CAPTAGES D'EAU POTABLE ET PERIMETRES DE PROTECTION



Source : ARS 2011

Remarques:

- 3 captages sont abandonnés : FONTOY S.I.E (EXHAURE DE BURE), FONTOY S.I.E (SOURCE DE NILVANGE) et THIONVILLE (EXHAURE ENTRANGE)
- Le captage d'Halstroff a fait l'objet d'un arrêté de DUP de son périmètre rapproché en date du 07/12/06
- Contz-les-Bains : le projet de périmètre de protection rapprochée des sources de Bourbach2 et Quarry a fait l'objet d'un avis d'hydrogéologue agréé en date du 01/01/11



Une ressource en eau potable issue exclusivement des eaux souterraines

Dans le secteur, les eaux superficielles ne sont pas utilisées pour l'alimentation en eau potable. Tous les prélèvements en eau potable (85 captages ; voir carte en page précédente) sont en effet effectués au sein des nappes souterraines (nappe des calcaires du Dogger, nappe des alluvions, nappe des calcaires de Muschelkalk, ...). Un nombre important d'ouvrages a été réalisé dans la vallée de la Moselle. Des ouvrages ont aussi été réalisés dans le bassin ferrifère. Toutefois, la minéralisation des nappes suite à l'arrêt des exhaures, a conduit à l'arrêt d'un nombre non négligeable d'entre eux.

Une distribution parfois assurée par les collectivités parfois par un gestionnaire privé

L'alimentation en eau est assurée par de multiples unités de gestion communales ou syndicales (voir carte ci-jointe). Une partie d'entre elles gère leur exploitation en régie tandis que l'autre partie choisit de confier l'exploitation des installations à un fermier (Véolia le plus souvent).

Une qualité qui s'améliore mais qui présente encore quelques points noirs

Aujourd'hui, quelques collectivités présentent encore des problèmes de qualité (atrazine, bactériologie, nitrates, ...), soit récurrents, soit mis en évidence par une réglementation de plus en plus sévère vis-à-vis de certaines exigences de qualité.

Les problèmes de qualité sont notamment appréhendés à partir des points noirs/points gris (voir carte ci-après).

Les prélèvements en eau sur le territoire et leur incidence sur l'environnement

Les rivières et les eaux souterraines du territoire sont sollicitées pour l'eau potable mais aussi pour les besoins industriels et, dans une moindre mesure, les besoins agricoles. Dans les rivières, ces prélèvements peuvent diminuer localement les débits naturels de façon importante. Le captage de l'eau souterraine s'effectue, soit par aménagement de sources, soit par pompage dans des puits ou des forages. Lorsque l'on pompe dans un puits, le niveau de l'eau s'abaisse dans l'ouvrage mais également alentour dans le sous-sol. Des pompages importants et proches peuvent s'influencer en faisant baisser leurs niveaux respectifs. Un pompage en bordure de rivière, en faisant baisser la nappe, peut provoquer une infiltration du cours d'eau vers la nappe.

Point noirs/points gris :

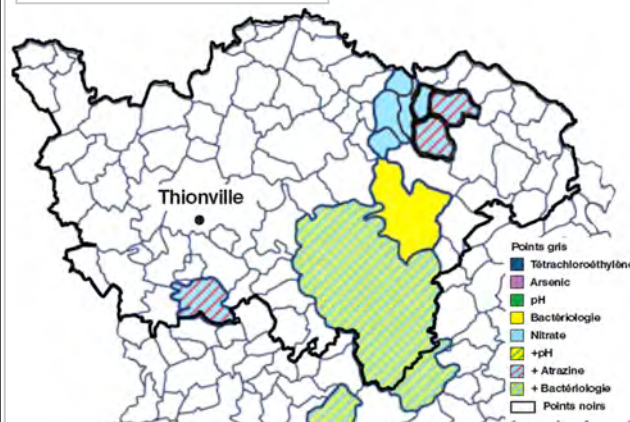
La démarche points noirs/points gris se base sur la mesure de l'évolution des problèmes de qualité des eaux distribuées selon :

- des critères de classification des collectivités en points noirs et points gris ;
- des codes traduisant les origines estimées des problèmes.

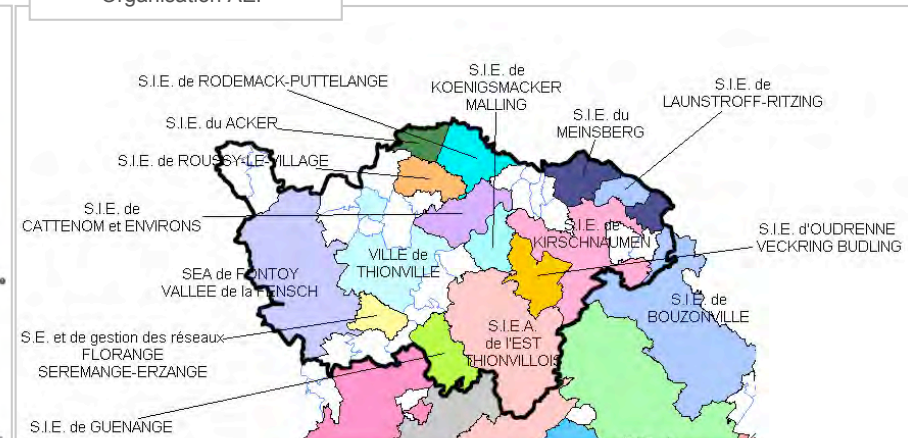
La première année de non conformité, la collectivité est classée en point gris.

L'année suivante, si les résultats d'analyses sont satisfaisants, la collectivité n'est plus classée. Si les résultats d'analyses ne sont pas conformes, la collectivité peut être classée en point noir ou en point gris, selon les paramètres et les seuils considérés.

Qualité des eaux en 2004



Organisation AEP



Liste des captages prioritaires du Grenelle :

INDICE	NOM	LIEU_DIT_BSS	COMMUNE	MAITRE D'OUVRAGE DU CAPTAGE	Captage "Grenelle"	Captage dont la qualité de l'eau brute est dégradée (SDAGE LISTE 1)	CAUSE DEGRADATION (N, P, NP)	Captages présentant une importance particulière pour l'approvisionnement en eau potable (SDAGE LISTE 2)	Nom de la masse d'eau
01143X0026	SOURCE APACH 2	BOIS DE APACH - SOURCE 2 AEP DE SIERCK-LES-BAINS	APACH	SIERCK-LES-BAINS	OUI			OUI	Calcaires du Muschelkalk
01143X0037	SOURCE BINGENESSER	SOURCE BINGENESSER	RUSTROFF	RUSTROFF		OUI	N		Calcaires du Muschelkalk
01143X0039	SOURCES BURRE 1 A 3	ANCIEN CAPTAGE	RUSTROFF	RUSTROFF	OUI	OUI	N		Calcaires du Muschelkalk
01143X0040	SOURCE BRUCH (ou source Burre 4)	CHEMIN DU CIMETIERE	RUSTROFF	RUSTROFF	OUI	OUI	N		Calcaires du Muschelkalk
01143X0046	SOURCE 1	SOURCE AEP DUEST - PARCELE 820 B	MONTENACH	MONTENACH	OUI	OUI	NP		Calcaires du Muschelkalk
01144X0020	SOURCE APACH 1 (ou Peltier 2)	BOIS D'APACH	MERSCHWEILLER	SIERCK-LES-BAINS	OUI			OUI	Calcaires du Muschelkalk
01144X0021	SOURCE KITZING	SOURCE DE KITZING	MERSCHWEILLER	SIERCK-LES-BAINS	OUI			OUI	Calcaires du Muschelkalk
01144X0022	SOURCE 1	SOURCE 1 (OUEST) ROUTE DE MONTENACH	KIRSCH-LES-SIERCK	KIRSCH-LES-SIERCK	OUI	OUI	NP		Calcaires du Muschelkalk
01144X0023	SOURCE 2	SOURCE 2 (EST) ROUTE DE MONTENACH	KIRSCH-LES-SIERCK	KIRSCH-LES-SIERCK		OUI	NP		Calcaires du Muschelkalk
01144X0024	SOURCE 2	SOURCE AEP EST (OU SOURCE N°2) - PARCELE 857 B	MONTENACH	MONTENACH	OUI	OUI	NP		Calcaires du Muschelkalk
01144X0054	SOURCE 3	SOURCE N°3 - PARCELE 857 B	MONTENACH	MONTENACH	OUI	OUI	NP		Calcaires du Muschelkalk
01381X0033	PUITS 1	LIGNE DE CAPTAGE	BERTRANGE	SYND INTERCOMMUNAL DES EAUX DE GUENANGE		OUI	N		Alluvions de la Moselle en aval de la confluence avec la Meurthe
01381X0055	PUITS 8 ANCIENNE BROUCK	FERME DE BROUCK - ANCIENNE STATION DE POMPAGE	UCKANGE	SIE DE GRAVELLOTTE VALLEE DE L'ORNE		OUI	N		Plateau terrain versant Rhin



Outre la préservation de ces captages prioritaires, le SDAGE Rhin-Meuse identifie aussi des zones à préserver en priorité. Dans le secteur d'étude, il s'agit de la nappe des grès du Lias inférieur d'Hettange Luxembourg (secteur Thionville) et de la nappe du bassin ferrifère (hors réservoir centre).

La protection de la ressource par les périmètres de protection : une action à poursuivre

Afin de protéger la qualité des eaux, notamment vis-à-vis des pollutions accidentelles, les captages AEP font l'objet d'une déclaration d'utilité publique qui instaure des périmètres de protection :

- **Dans le périmètre de protection immédiat**, toutes activités autres que celles liées au service d'exploitation des eaux est interdite.
- **Dans le périmètre de protection rapproché** sont interdits ou réglementés toutes les activités, tous les dépôts ou installations de nature à nuire directement ou indirectement à la qualité des eaux. Les activités interdites ou réglementées sont précisées par l'arrêté préfectoral de DUP du captage. L'urbanisation n'y est pas forcément interdite.
- **Dans le périmètre de protection éloigné**, peuvent être énoncées des réglementations concernant les activités, installations et dépôts ci-dessus visés.

Sur les 85 captages présents sur le SCOT (voir liste en annexe), tous sont protégés ou en cours de protection. Seuls les captages de Fontoy (exhaure

de Bure, source de Nilvange) et de Thionville (exhaure Entrange), aujourd'hui abandonnés, n'ont pas fait l'objet de procédure de protection.

Le SCOT se doit de prendre en compte les contraintes liées aux périmètres de protection des captages (en règle générale, les contraintes liées à l'urbanisation sont fortes dans les périmètres immédiats mais réduites dans les périmètres rapprochés et éloignés).

La protection de la ressource à renforcer localement par des actions sur les bassins versants

L'instauration de périmètres de protection ne suffit pas à la protection de la ressource, en vue d'une utilisation durable. Pour cela, il convient d'engager une **véritable politique de protection à l'échelle des bassins versants**, notamment pour les captages dits prioritaires (voir liste en page précédente).

Dans le cadre du SCOT, il convient notamment à veiller à préserver au maximum les occupations des sols favorables (boisements, prairies, zones naturelles) aux abords des captages. Lorsque les captages sont dans un environnement agricole et qu'ils présentent des sensibilités particulières aux nitrates (captages de Fameck, Ranguieux, du SIE de l'Est Thionnais-puits de Basse-Ham), il est important d'inciter les agriculteurs à modifier leurs pratiques agricoles. Des opérations de communication et de formation

peuvent aussi être proposées aux élus, aux agriculteurs, aux industriels, voire même à l'ensemble de la population afin que chacun adopte des pratiques plus respectueuses vis à vis de la ressource en eau. (notamment vis-à-vis de l'utilisation des pesticides).

Principales actions engagées dans le département

Concrètement, les actions entreprises par les collectivités peuvent être classées en trois catégories :

- **des actions de prévention** visant à protéger les ressources en eau : mise en place des périmètres de protection des captages d'eau, sécurisation des ouvrages dans le cadre de l'application des mesures « Vigipirate », sensibilisation des acteurs potentiels de pollution des ressources.
- **des actions de diversification** des ressources en eau et de sécurisation de l'alimentation : recherche de nouvelles ressources ou interconnexions entre les collectivités,
- **et des actions curatives** visant à améliorer la qualité de l'eau distribuée : mise en place ou amélioration de procédés de traitement de l'eau au regard des exigences de qualité.

Les actions réalisées ont permis de réduire considérablement le pourcentage de non conformité dans le département puisqu'aujourd'hui, plus de 99 % de la population mosellane est alimentée par une eau conforme aux exigences réglementaires de qualité.

**AMENAGEMENTS PROPOSES DANS LE CADRE DE LA
SECURISATION DE L'AEP**
(SOURCE SDAEP de MOSELLE – JUILLET 2009)

Tableau 4-1 : Liste des aménagements proposés sur le secteur Nord Thionvillois

Liste des aménagements proposés	Numéro d'aménagement	Coût des aménagements y.c MOE (en € HT)	Source aménagement	Date
Alimentation de la commune d'Escherange à partir du SEA de Fontoy	IN_01_A	871 000	Proposition Safège	SAFEGE Mai 2009
Alimentation de la commune d'Escherange à partir de Kanfen via Volmerange-les-Mines	IN_01_B	689 000	Proposition Safège	SAFEGE Mai 2009
Création d'un nouveau réservoir sur la commune d'Escherange (200 m³)	RE_03	112 000	Proposition Safège	SAFEGE Juillet 2009
Alimentation du SIE du Acker à partir du SIE de Rodemack-Puttelange	IN_02	1 207 000	Proposition Safège	SAFEGE Mai 2009
Création d'un nouveau forage sur le secteur Rodemack (1500 m³/j)	CA_01	254 000	Proposition Safège	SAFEGE Mai 2009
Création d'un nouveau forage à Hagen (500 m³/j)	CA_02	254 000	Proposition Safège	SAFEGE Mai 2009
Création d'une station de déferri-sation pour le nouveau forage du SIE de Rodemack-Puttelange (75 m³/h)	ST_01	635 000	Proposition Safège	SAFEGE Mai 2009
Création d'une station de déferri-sation pour le nouveau forage du SIE du Acker (25 m³/h)	ST_02	452 000	Proposition Safège	SAFEGE Mai 2009
Création d'un nouveau réservoir sur la commune de Haute-Kontz (200 m³)	RE_01	132 000	Proposition Safège	SAFEGE Mai 2009
Interconnexion entre la commune de Haute-Kontz et le SIE de Cattenom et Environs	IN_03	365 000	Proposition Safège	SAFEGE Mai 2009
Création d'un nouveau réservoir sur la commune de Kirsch-les-Sierck (200 m³)	RE_02	115 000	Proposition Safège, sur base projet DDAF	SAFEGE Mai 2009
Alimentation du réservoir de Kirsch-les-Sierck depuis le SIE du Meinsberg	IN_04	238 000	Proposition Safège, sur base projet DDAF	SAFEGE Mai 2009
Alimentation des communes de Montanach et Rustroff depuis Kirsch-les-Sierck	IN_05	262 000	Proposition Safège, sur base projet DDAF	SAFEGE Mai 2009
Alimentation de la commune de Montanach depuis Kirsch-les-Sierck	IN_06	310 000	Proposition Safège, sur base projet DDAF	SAFEGE Mai 2009
Alimentation de la commune de Rustroff depuis Kirsch-les-Sierck	IN_07	56 000	Proposition Safège, sur base projet DDAF	SAFEGE Mai 2009
Alimentation de la commune de Volmerange-les-Mines depuis Kanfen	IN_08_A	584 000	Proposition Safège	SAFEGE Mai 2009
Alimentation de la commune de Volmerange-les-Mines depuis le Luxembourg	IN_08_B	507 000	Proposition Safège	SAFEGE Mai 2009
Alimentation de la commune d'Entringe depuis Hettange-Grande	IN_09	916 000	Proposition Safège	SAFEGE Mai 2009
Exploitation de la source de Molvinge à Entringe	CA_03	90 000	Proposition Safège	SAFEGE Mai 2009
Alimentation du SIE de Roussy le Village à partir du SIE de Rodemack-Puttelange	IN_10	792 000	Proposition Safège	SAFEGE Mai 2009
Alimentation du SIE de Rodemack-Puttelange depuis la nouvelle station de traitement	IN_11	305 000	Proposition Safège	SAFEGE Mai 2009
Alimentation de la commune de Grindorff à partir du SIE de Bouzonville	IN_12	421 000	Proposition Safège	SAFEGE Mai 2009



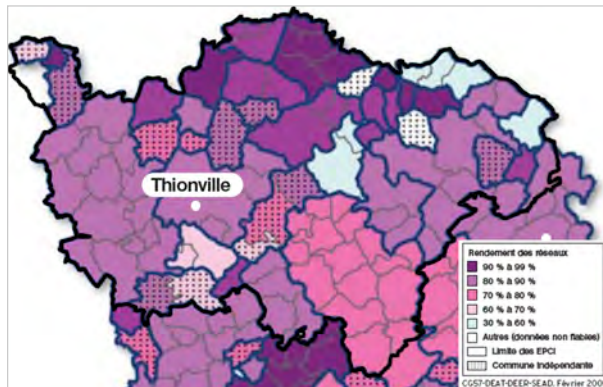
Tableau 4-1 : Liste des aménagements proposés sur le secteur Sillon Mosellan

Liste des aménagements proposés	Numéro d'aménagement	Coût des aménagements y.c MOE (en € HT)	Source aménagement	Date
Augmentation des capacités de réserve du SIE de Gravelotte-Vallée de l'Orne (+10 000 m³)	RE_01	2 093 000	Proposition Safège	SAFEGE - Juillet 2009
Augmentation des capacités de réserve de la Ville de Thionville (+6 000 m³)	RE_02	1 427 000	Proposition Safège	SAFEGE - Février 2009
Augmentation du volume fourni au SIE de Gravelotte-Vallée de l'Orne par convention avec la Ville de Metz, dans la limite des équipements en place (~12 000 m³/j)	P.M.	pas de travaux nécessaires	Proposition Safège	SAFEGE - Février 2009
Création d'une interconnexion de secours entre le SMPE Fensch Lorrain et la commune d'Audun-le-Tiche, via le réservoir de la station de traitement Ste Barbe	IN_01_A	1 185 000	Proposition Safège	SAFEGE - Février 2009
Création d'une interconnexion de secours entre la commune de Villersrupt et la commune d'Audun-le-Tiche	IN_01_B	coût non évalué	Proposition Safège	SAFEGE - Février 2009
Création d'une interconnexion de secours entre la commune d'Esch-sur-Alzette (Luxembourg) et la commune d'Audun-le-Tiche	IN_01_C	coût non évalué	Proposition Safège	SAFEGE - Février 2009
Interconnexion de la Ville de Thionville au niveau de Briquerie avec le SMPE Fensch-Lorraine via l'ancienne conduite de Yutz	IN_02	coût non évalué	Proposition Safège	SAFEGE - Février 2009
Alimentation de la commune d'Illange par le SIE de Guénange	(IN_03)	conduite existante	sans objet	sans objet
Deuxième alimentation de la commune de La Maze par la Ville de Metz, via le réseau secteur Port de Metz	IN_04	176 000	Proposition Safège	SAFEGE - Février 2009
Alimentation de la commune d'Uckange par le SMPE Fensch Lorrain depuis le piquage de la Ville de Thionville	IN_05	222 000	Proposition Safège	SAFEGE - Février 2009
Alimentation de la commune de Ranguevaux par le SMPE Fensch Lorrain depuis la station de Bellevue	IN_06	664 000	Proposition Safège	SAFEGE - Février 2009
Remplacement d'une partie de la conduite d'adduction principale de la Ville de Metz (au niveau de Corny-sur-Moselle)	AD_01	4 003 382	SEBA AI	Avril 2009
Création d'une interconnexion entre le SMPE Fensch Lorrain et le SIE de Gravelotte-Vallée de l'Orne	IN_07	6 288 000	Société Lorraine d'Ingénierie	2004
Augmentation des capacités de transit entre la Ville de Metz et le SIE de Gravelotte-Vallée de l'Orne (800 m³/h soit 19 200 m³) au maximum	IN_08	1 825 000	DDAF 57	inc.

La sécurisation de l'AEP : un schéma directeur qui précise les aménagements futurs à réaliser

Pour un développement durable du territoire, il est important de garantir une desserte en eau potable pérenne et de qualité. Dans ce cadre, on peut noter qu'un Schéma Directeur de Sécurisation de l'AEP a été réalisé en juillet 2009 pour le compte du Conseil Général de Moselle. Ce schéma a permis de réaliser un état des lieux précis qui permet de mettre en évidence les points suivants sur le réseau de distribution local actuel.

L'état des lieux met en évidence un **rendement moyen des réseaux** aux alentours de 70 % mais cette moyenne cache des disparités locales (voir carte ci dessous). Des améliorations sont donc à faire si l'on souhaite éviter les pertes et obtenir un rendement moyen de 80% (objectif globalement visé).



Rendement des réseaux

Le territoire est marqué par **un nombre très important d'organismes gestionnaires** (syndicats et communes isolées) ce qui rend parfois difficiles les économies d'échelle. Des interconnexions et des échanges existent toutefois pour pallier à certains manques locaux : achat d'eau de la commune de Boust à la commune d'Hettange-Grande, interconnexion entre Sierck-les-Bains et le SIE de Cattenom, commune d'Entringe alimentée par celle de Thionville, contrat SIE de Cattenom-Ville de Thionville, échange d'eau entre le SIE de Koenigsmaker-Malling et Yutz, interconnexion du SIE d'Oudrenne-Veckring-Budling avec le SIE de Kirschnaumen (à noter depuis la fusion de ces deux SIE) , interconnexion ville de Thionville - commune de Ranguieux, contrat du Syndicat de Fensch-Lorraine avec la CC de Longwy, interconnexions de Yutz, de la SE de Florange-Sérémange-Erzange, du SIE de l'Est Thionvillois, du SIE de Guénange, de la ville de Thionville avec le SMPE Fensch-Lorraine.

A la vue des ressources disponibles et des interconnexions déjà réalisées, l'aspect quantitatif *stricto sensu* n'est pas une contrainte au développement futur du territoire, sauf très localement sur le SIE du Acker et la commune d'Escherange (des aménagements sont donc préconisés pour répondre aux besoins futurs).

Certaines installations de distribution ne peuvent pas répondre actuellement aux besoins de pointe des communes. Cela concerne notamment les communes de Grindorff et d'Halstroff. (des aménagements

sont donc préconisés pour répondre aux besoins de pointe).

En cas de fonctionnement dégradé (indisponibilité d'une ressource suite à une pollution, à un arrêt accidentel de la station principale, à une rupture de canalisation), la distribution de l'eau potable risque d'être interrompue dans certains secteurs du territoire ce qui est une situation inacceptable (des aménagements sont préconisés pour répondre à ces besoins de sécurisation).

Le Schéma Directeur préconise donc un certain nombre d'aménagements permettant de répondre aux enjeux futurs d'alimentation en eau potable (voir tableaux en page précédente). Si ces aménagements sont réalisés, la gestion de l'AEP permettra au territoire une optimisation de sa ressource et une plus grande flexibilité à répondre aux besoins futurs. Enfin le Schéma préconise le regroupement des collectivités dans le but de mutualiser les moyens de productions et de distribution, pérenniser le service d'eau au regard de la logique de renouvellement du patrimoine et maîtriser l'augmentation des coûts liés au service AEP.

Les enjeux du SDAEP :

- Enjeu 1 : répondre aux besoins en eau moyens en situation future
- Enjeu 2 : répondre aux besoins en eau moyens futurs en cas d'indisponibilité de la ressource pour cause de problème de qualité
- Enjeu 3 : répondre aux besoins en eau moyens futurs en cas d'arrêt de la ressource principale
- Enjeu 4 : répondre aux besoins en eau moyens futurs en cas de rupture de la conduite d'adduction principale
- Enjeu 5 : répondre aux hypothèses de besoins en eau de pointe en situation actuelle

ENERGIES

Aucune donnée suffisamment fiable et précise n'est disponible sur les consommations et les productions d'énergie à l'échelle du territoire du SCOT. La présente analyse se concentrera sur l'observation des données connues à l'échelle de la Lorraine, (sources ADEME et Observatoire national de l'Energie).

Une région fortement consommatrice d'énergie primaire, malgré une émergence des énergies renouvelables

Comme on peut le constater sur le tableau suivant, la région est fortement consommatrice d'énergie, essentiellement primaire. Il apparaît toutefois que les consommations globales, depuis 1990, restent assez constantes.

	1990	1999	2008
Charbon	2248	1584	1605
Pétrole	2292	2484	2596
Gaz	2107	1860	1781
Electricité	1330	1623	1775
Energie renouvelable	531	573	669

Consommation énergétique de la Lorraine (en ktep) – source : Observatoire de l'énergie

En 1990, le charbon, le pétrole, et le gaz étaient les principaux combustibles utilisés. Ils représentaient près de 80 % de l'énergie utilisée. Progressivement, la part du charbon s'est réduite ainsi que celle du gaz au profit du pétrole, de

l'électricité et des énergies renouvelables. En 2008, ce sont les produits pétroliers qui sont les plus utilisés, suivis du gaz et de l'électricité. La part des énergies renouvelables, malgré une augmentation sensible, ne constitue que 8 % environ des consommations globales.

Une région productrice d'électricité

Depuis toujours, la Lorraine est une terre d'énergie. Si le charbon disparaît des productions régionales, l'électricité est toujours produite de façon importante sur le territoire. Cette production est complétée par du gaz naturel et grisou ainsi que par des énergies renouvelables.

	1990	1999	2008
Charbon	5 174	2 272	0
Pétrole	0	0	0
Gaz naturel et grisou	67	115	29
Production nette d'électricité primaire	4 855	9 344	9 138
dont électricité primaire renouvelable	18	29	86

Production énergétique de la Lorraine (en ktep) – source : Observatoire de l'énergie

Avec 9 253 ktep d'énergie primaire produite en 2008, la région représente 7% de la production d'énergie primaire française. La production d'électricité d'origine thermique est réalisée notamment sur le territoire du SCOT à la centrale nucléaire de Cattenom (*voir encadré*) ainsi qu'aux centrales thermiques à flamme de la Maxe, de Blénodlès-Pont-à-Mousson, de Saint-Avold, et de Metz. Ajoutons à cela l'émergence depuis quelques années d'une production non négligeable d'électricité éolienne.

Si le territoire du SCOT ne peut à lui seul être le facteur déterminant des politiques énergétiques futures, les engagements nationaux et internationaux nécessitent de mener une réflexion globale d'aménagement du territoire permettant de limiter ses consommations énergétiques, ses émissions de gaz à effet de serre et permettant de développer les énergies renouvelables.

La centrale de Cattenom, une centrale performante et relativement récente

La centrale nucléaire de Cattenom constitue un site relativement récent pour le parc nucléaire français. Sa mise en service a été échelonnée avec la mise en place progressive de ses 4 réacteurs : 1986 (Cattenom 1), 1987 (Cattenom 2), 1990 (Cattenom 3) et 1991 (Cattenom 4). Elle produit actuellement 8% de l'énergie électrique française.



Réduire les consommations énergétiques et les émissions de gaz à effet de serre

Au prisme du SCOT, la question de la réduction des dépenses énergétiques se traduit essentiellement par deux axes de travail, celui de la qualité de son habitat et celui des transports :

- **La qualité de l'habitat** : en orientant l'aménagement urbain (incitation aux constructions de faible consommation énergétique, réflexion sur l'aménagement des quartiers et sur la qualité du bâti, réflexion sur les aménagements des équipements publics) et en favorisant l'amélioration des zones bâties existantes (réhabilitation énergétique des habitations), le SCOT peut agir sur les consommations énergétiques futures de son territoire.
- **La mise en place d'une politique de transport plus économe** : ici, le SCOT peut agir en proposant un développement limitant l'étalement urbain et la dispersion excessive de l'habitat (favorisant "l'explosion" des flux automobiles), en proposant un réseau de transports en commun adaptés et permettant de relier facilement les lieux d'habitation aux lieux de travail et aux zones

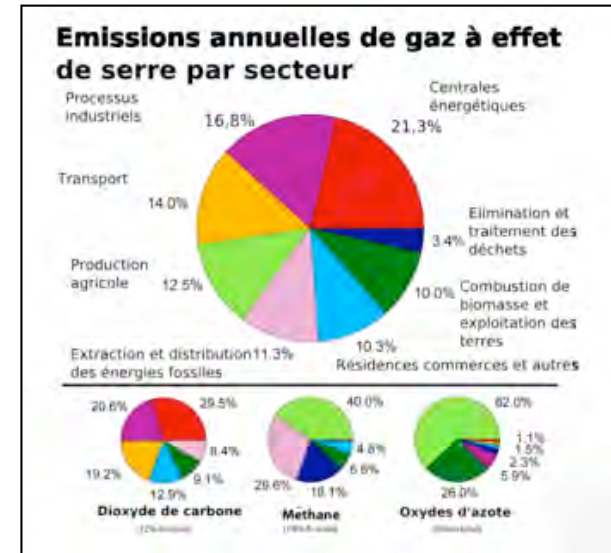
commerciales. La part accordée aux bio-carburants (ou autres substituts aux produits pétroliers classiques) doit aussi accompagner le développement des transports en commun.

Notons que cette politique de réduction de la consommation énergétique contribuera également à améliorer la qualité de l'air et à limiter les émissions de gaz à effet de serre, sachant que cette dernière est souvent associée aux consommations d'énergies fossiles hydrocarbonées (voir encadré).

Les émissions de GES en France:

Les études récentes menées en France sur les émissions de gaz à effet de serre (GES) montre que les principaux secteurs responsables d'émissions sont les transports (26 %), suivis de l'industrie (22 %), de l'agriculture (19 %), des bâtiments et habitations (19 %), de la production et de la transformation de l'énergie (13 %), et du traitement des déchets (3 %).

Depuis 1990, les émissions ont augmenté de plus de 20 % pour les transports et les bâtiments. En revanche, elles ont diminué de 22 % dans l'industrie, de 10 % dans le secteur agricole, de 9 % dans le secteur de l'énergie et de 8 % pour le traitement des déchets.

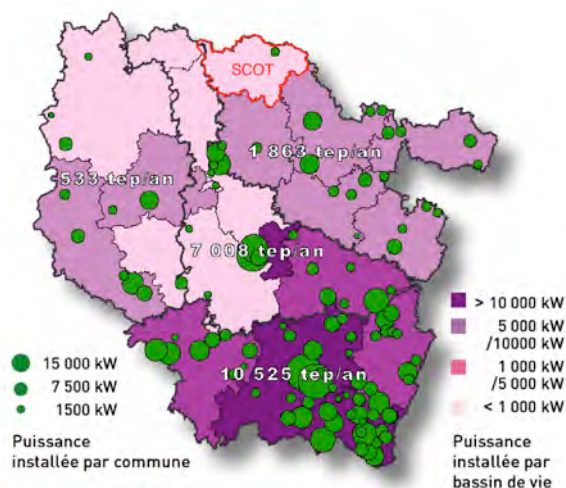


Les énergies renouvelables, un potentiel local important à développer

Par sa situation géographique et son terroir, la Lorraine et le territoire du SCOT bénéficient de ressources énergétiques variées et en quantité non négligeable notamment :

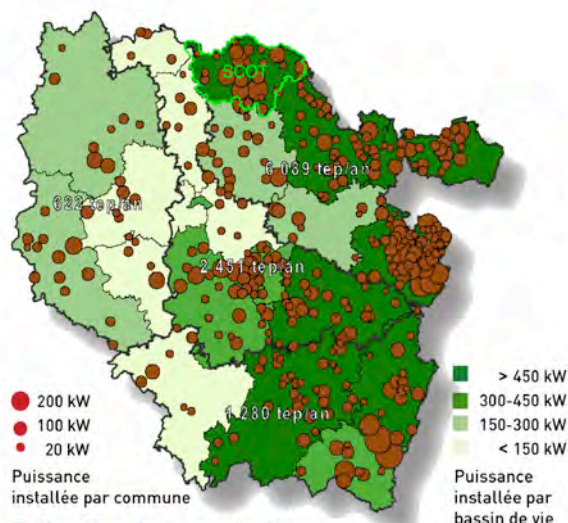
- **Le bois énergie**
- **La géothermie**
- **Le solaire**
- **L'éolien**
- **L'énergie hydraulique**
- **La valorisation des déchets**

La filière bois énergie/biomasse : à la fin 2008, 130 chaufferies bois de plus de 20 kW étaient installées sur le territoire lorrain. Elles représentent une puissance cumulée d'environ 90 MW. Environ 68 000 tonnes de bois ont été consommées par ces unités en 2008 pour une production estimée à 20 000 tep d'origine renouvelable. Comme on peut le constater sur la carte ci-dessous, le développement de la filière a essentiellement été réalisé au sud de la région : le territoire du SCOT, malgré une ressource disponible importante, montre une puissance installée relativement faible (< 1000 kW). Il en est de même pour le potentiel « biomasse » (méthanisation agricole).



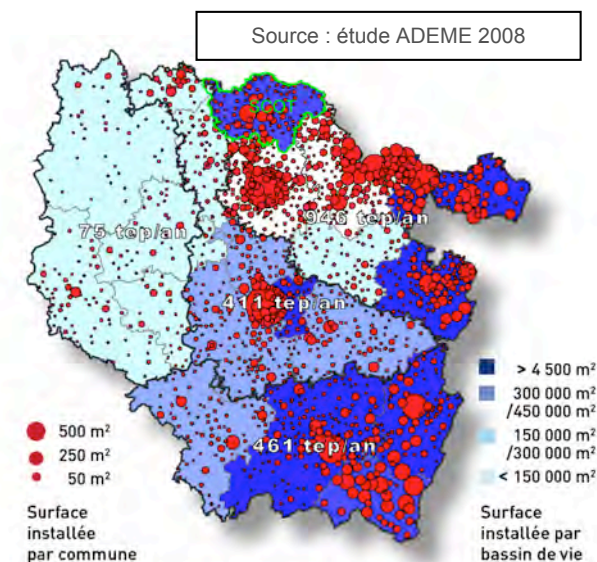
Les chiffres ne concernent que les chaufferies bois collectives et industrielles de plus de 20kW. Les systèmes des particuliers ne sont pas comptabilisés (chiffres non fiables - source : étude ADEME 2008).

La géothermie : près de 580 pompes à chaleur (PAC) par géothermie verticale ont été installées en Lorraine entre 2005 et 2008 chez les particuliers et on compte une trentaine d'installations collectives. La puissance totale cumulée des systèmes énergétiques par géothermie verticale installée en Lorraine est d'environ 9 800 kW. La production annuelle des PAC à géothermie verticale est estimée à 10 500 tep. Comme on peut le constater sur la carte ci-après, le territoire du SCOT montre un bon développement de cette filière.



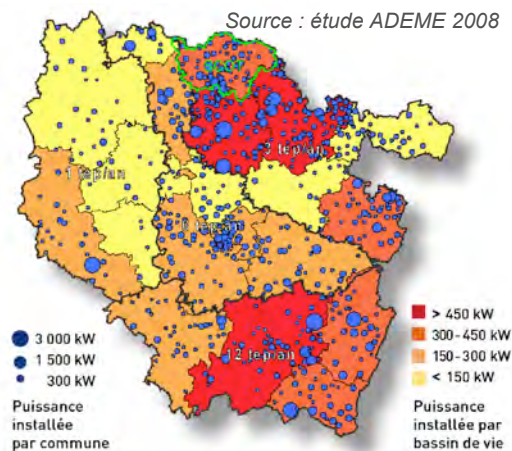
Source : étude ADEME 2008

Le solaire thermique : le Chauffe Eau Solaire Individuel (CESI) permet de chauffer l'eau sanitaire grâce à l'énergie radiative du soleil. Le Système Solaire Combiné (SSC) permet de bénéficier de l'énergie solaire pour assurer simultanément la production d'eau chaude sanitaire et de chauffage. 6 503 systèmes solaires thermiques ont été installés en Lorraine chez les particuliers entre 2002 et 2008 dont 1 320 SSC. Près de 38 000 m² de panneaux solaires thermiques (14 500 m² de SSC) ont été subventionnés par la Région. 73 chauffe-eau solaires de grande puissance ont été installés depuis 2003 ce qui représente plus de 2 800 m² de panneaux installés. La production globale d'énergie (collectif et individuel) représente environ 22 000 MWh soit 1 900 tep. Comme on peut le constater sur la carte ci-après, le territoire du SCOT montre un bon développement de cette filière.

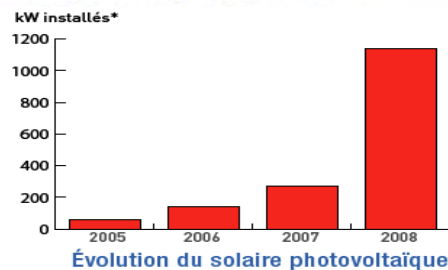


Source : étude ADEME 2008

Le solaire photovoltaïque : La Lorraine compte près de 700 installations photovoltaïques pour une puissance totale cumulée d'environ 690 kW. 250 MWh ont été revendus aux distributeurs d'énergie en 2008 (source ERDF-UEM), soit l'équivalent de 22 tep. A noter que cette filière a montré un bon développement ces dernières années. Comme on peut le constater sur la carte ci-après, le territoire du SCOT montre un développement moyen de cette filière qui pourrait donc, dans les années à venir se développer encore.



Estimation de la production solaire photovoltaïque départementale



* Les données 2008 n'entrent pas dans le calcul de la puissance totale cumulée

L'énergie hydraulique : la production d'électricité d'origine hydraulique en Lorraine était d'environ 310 GWh en 2008, soit environ 26 700 tep, pour une puissance installée proche de 100 MW. Plus de la moitié de la puissance installée du parc correspond au grand hydraulique. 23 % provient de la Moselle.

La valorisation des déchets : en 2008, deux types d'installations produisent des énergies renouvelables :

- Les Unités d'Incinération d'Ordures Ménagères valorisent l'énergie en sortie de chaudière sous forme de chaleur, d'électricité ou les deux simultanément (cogénération).
- Les Installations Stockage de Déchets Non Dangereux (ISDND), valorisent au moyen de modules de production d'électricité le biogaz collecté issu de la fermentation de la biomasse enfouie.

L'éolien : une étude menée en 2003 par l'AREL, l'ex- DIREN et l'ADEME avait montré que le potentiel éolien de la Lorraine était inférieur à celui d'autres régions, en particulier des régions maritimes. Cette étude n'en démontrait pas moins l'existence, sur près d'un cinquième du territoire lorrain, d'un gisement éolien exploitable dans les conditions techniques et économiques actuelles. Depuis, et au vu du potentiel exploitable, nombre de projets ont vu le jour. Fin décembre 2008, le parc éolien lorrain comptait 384 MW de puissance installée pour une production d'environ 484 500 MWh,

soit environ 41 700 tep. Fin 2011, la puissance atteignait 597 MW.

À l'horizon 2020, dans des conditions technico-économiques favorables, la puissance éolienne installée pourrait se situer dans une fourchette de 1 400 à 2 300 MW.

Sur le territoire du SCOT, aucun parc éolien n'a toutefois été installé. Certains développements sont néanmoins envisagés. Ainsi, deux Zones de Développement de l'Eolien (ZDE ; voir encadré) ont été acceptées :

- une ZDE (ZDE de la CC3F, Les fleurs du vent sur les communes de Launsdrauff-Waldwisse en octobre 2009 (40 MW ; un projet de 9 éoliennes pour 22,5 MW y est en cours d'instruction).

- une ZDE adoptée en juin 2012 sur les communes de Boulange et d'Ottange (CC Pays Haut Val d'Alzette, 54 MW).

Les ZDE

Afin de favoriser le développement de la filière éolienne dans les meilleures conditions possibles, la loi POPE, en 2006, a introduit le fait que les projets portés par les intercommunalités et décrits au sein de ZDE (Zone de Développement de l'Eolien) seraient avantagés en terme de rachat d'électricité.

Ainsi, depuis 2006, les collectivités cherchant à développer l'énergie éolienne ont adopté des démarches visant à implanter des ZDE sur leur territoire, ces ZDE devant tout d'abord répondre à certains critères :

- bon potentiel éolien,
- possibilités de raccordement aux réseaux électriques,
- possibilité pour les projets à venir de préserver la sécurité publique, les paysages, la biodiversité, les monuments historiques et les sites remarquables et protégés ainsi que le patrimoine archéologique.

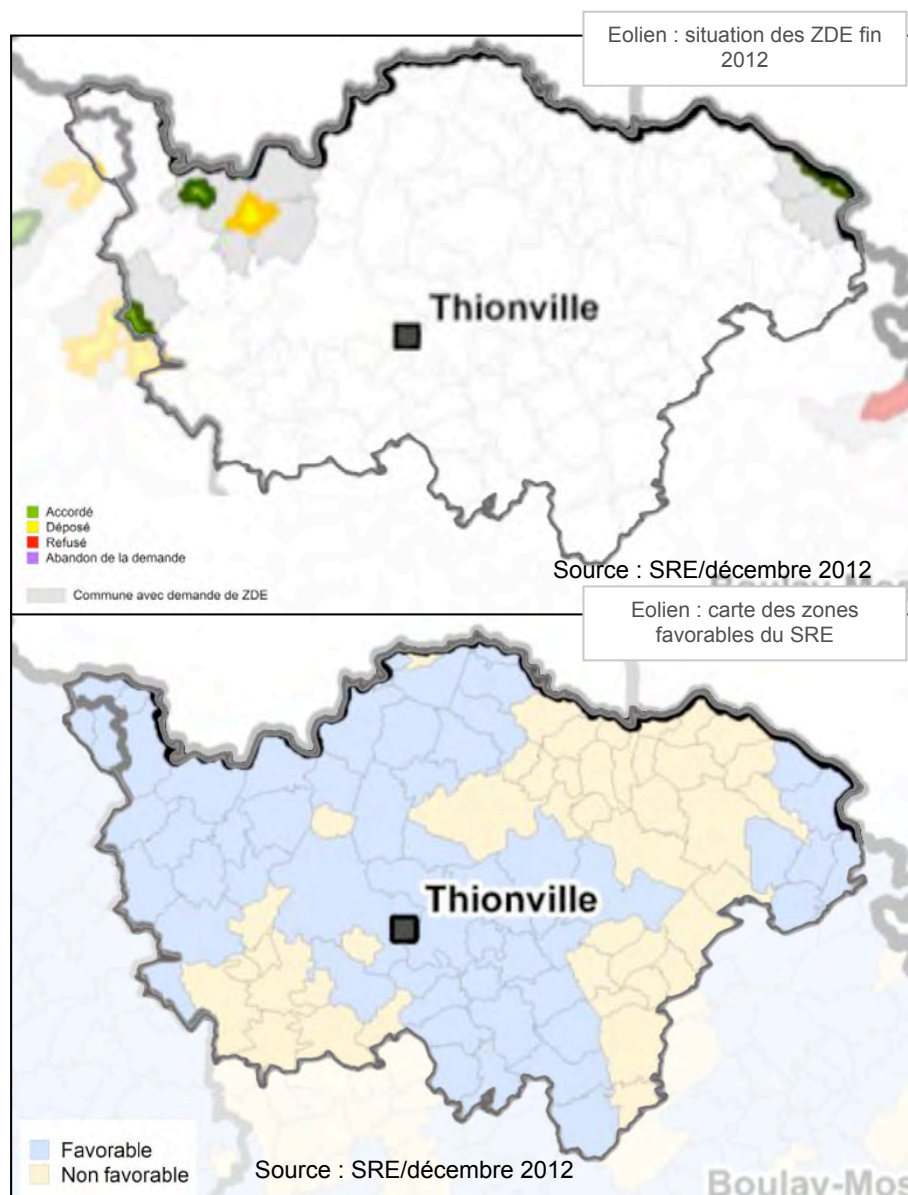
Des objectifs de développement à fixer dans le cadre du SRCAE et des PCET

La loi Grenelle II a créé les Schémas régionaux Climat Air Energie (SRCAE) qui ont pour objet de décliner, au niveau régional, une partie de la législation européenne sur le climat et l'énergie.

Le principe du schéma est de fixer à l'horizon 2020, puis 2050, les orientations et les objectifs partagés dans cinq domaines : réduction des émissions de gaz à effet de serre, maîtrise de la demande énergétique, développement des filières d'énergies renouvelables, lutte contre la pollution atmosphérique et adaptation au changement climatique.

Le SRCAE de Lorraine a été adopté en décembre 2012.

Dans le domaine de l'éolien, le SRCAE qui prévoit une puissance totale installée à l'horizon 2020 de 1 500 à 1800 MWMW a, dans son annexe SRE (Schéma Régional Eolien) définit les zones favorables à ce futur développement. Une partie du territoire du SCOT est située en zone favorable et pourrait donc contribuer au développement de cette filière dans les prochaines années.



Vers une suppression des ZDE :

Le 12 mars 2012, les députés ont voté la loi Brottas sur l'énergie. Le texte adopté par les députés supprime les zones de développement de l'éolien (ZDE) qui font désormais doublon avec les schémas régionaux éoliens (SRE). Le SRE devient donc le schéma de référence pour l'instruction des dossiers éoliens.

Les principales orientations du SRCAE en matière de réduction des émissions de gaz à effet de serre, maîtrise de la demande énergétique, développement des filières d'énergies renouvelables, lutte contre la pollution atmosphérique et adaptation au changement climatique sont précisées dans le tableau ci-après.

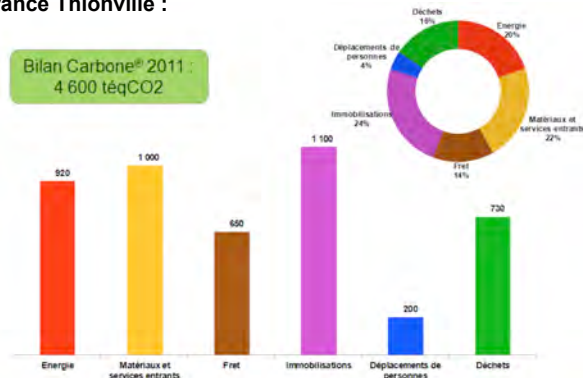
Le SCOT doit prendre en compte ces orientations en contribuant à sa mesure au respect des principaux objectifs du Schéma.

<p>Priorité 1 : consommer moins</p> <p>pour réduire les consommations énergétiques et les émissions de GES, un des leviers du SRCAE est d'encourager les acteurs à moins consommer.</p>	<p>Enjeu 1.1 : Faire évoluer les comportements</p>	<p>Orientation 1.1.1 : Inciter aux comportements écologiques – consommer mieux</p>
	<p>Enjeu 1.2 : Améliorer l'isolation des bâtiments</p>	<p>Orientation 1.2.1 : Rénovation et amélioration de l'isolation thermique des bâtiments tertiaires (privés et publics), agricoles et industriels</p> <p>Orientation 1.2.2 : Rénovation et amélioration de l'isolation thermique des bâtiments résidentiels</p>
	<p>Enjeu 1.3 : Faire évoluer les pratiques de déplacement</p>	<p>Orientation 1.3.1 : Transfert modal et optimisation de l'usage de la voiture individuelle</p> <p>Orientation 1.3.2 : Transfert modal de marchandises</p>
<p>Priorité 2 : produire mieux</p> <p>les changements comportementaux, qui font l'objet d'orientations en priorité 1, doivent être accompagnés d'actions d'amélioration de la performance énergétique de l'appareil productif, des bâtiments etc. tout en améliorant la qualité de l'air. Cette complémentarité entre les comportements individuels et la production doit être affirmée pour atteindre les objectifs du SRCAE.</p>	<p>Enjeu 2.1 : Augmenter la part des EnR dans le mix énergétique</p>	<p>Orientation 2.1.1 : Energies renouvelables électriques et/ou thermiques - Bois/biomasse</p>
		<p>Orientation 2.1.2 : Energies renouvelables thermiques - Géothermie et pompes à chaleur</p>
		<p>Orientation 2.1.3 : Energies renouvelables thermiques - Solaire thermique</p>
		<p>Orientation 2.1.4 : Energies renouvelables électriques - Solaire photovoltaïque</p>
		<p>Orientation 2.1.5 : Energies renouvelables électriques - Eolien</p>
		<p>Orientation 2.1.6 : Energies renouvelables électriques - Hydroélectricité</p>
		<p>Orientation 2.1.7 : Energies renouvelables thermiques - Valorisation des déchets</p>
		<p>Orientation 2.1.8 : Energies renouvelables électriques et/ou thermiques - Méthanisation</p>
		<p>Orientation 2.1.9 : Biocarburants</p>
	<p>Enjeu 2.2 : Améliorer la performance des systèmes de chauffage ou de rafraîchissement</p>	<p>Orientation 2.2.1 : Amélioration des systèmes de chauffage et d'usage d'électricité spécifique des bâtiments tertiaires</p> <p>Orientation 2.2.2 : Renouvellement des systèmes de chauffage classique par des procédés nouvelle génération dans le résidentiel</p>
<p>Enjeu 2.3 : Améliorer la performance énergétique et l'efficacité des process agricoles et industriels</p>	<p>Orientation 2.3.1 : Améliorer les procédés industriels</p>	
	<p>Orientation 2.3.2 : Améliorer les procédés agricoles</p>	
<p>Enjeu 2.4 : Améliorer la qualité de l'air</p>	<p>Orientation 2.4.1 : Renforcer l'évaluation de la qualité de l'air</p>	
	<p>Orientation 2.4.2 : Informer et sensibiliser les acteurs lorrains sur le domaine de la qualité de l'air</p>	
<p>Priorité 3 : s'adapter au changement climatique</p> <p>Anticiper les évolutions climatiques et modifier nos comportements et notre mode de vie n'est pas suffisant pour répondre aux enjeux actuels. Il est en effet indispensable de réfléchir aux moyens à mettre en œuvre pour s'adapter à ces changements</p>	<p>Enjeu 3.1 : Construire et aménager durablement</p>	<p>Orientation 3.1.1 : Encourager la densification et rationaliser la gestion de l'espace</p>
	<p>Enjeu 3.2 : Préserver les ressources naturelles</p>	<p>Orientation 3.2.1 : Gérer durablement les ressources en eau</p>
		<p>Orientation 3.2.2 : Préserver la biodiversité</p>
<p>Enjeu 3.3 : Anticiper et gérer</p>	<p>Orientation 3.3.1 : Intégrer la culture du risque face au changement climatique</p>	

Notons aussi que le SRCAE a vocation à être décliné localement par des Plans Climat Energie Territoriaux (PCET) qui doivent comporter des objectifs sectoriels chiffrés et réalistes de réduction des consommations d'énergie et des émissions de gaz à effet de serre (GES) ainsi que le programme des actions concrètes correspondantes.

Un PCET est actuellement en cours de réalisation sur la C.A. Portes de France Thionville.

Le bilan carbone du PCET des Portes de France Thionville :



Les objectifs fixés en Lorraine par le SRCAE

Objectifs de réduction de la consommation énergétique :

Le scénario retenu vise 20% de réduction de la consommation d'énergie par rapport au scénario tendanciel 2020. Cela se traduit par un objectif de consommation finale en 2020 de 7,3 Mtep (20% de 9,1Mtep). Il s'agit donc de produire un effort soit de 1,8 Mtep d'économie d'énergie par rapport au scénario tendanciel soit de 1,2 Mtep par rapport à la situation 2005.

Objectif de réduction des Gaz à effet de serre (GES) :

Respect des objectifs des 3 x 20 (engagement de l'Europe de -20 % d'émissions par rapport à 1990), du Facteur 4 (engagement de la France de -75 % d'émissions de GES en 2050 par rapport à 1990).

En Lorraine, le SRCAE a établi que les émissions de GES en 1990 était de 38,8 MteqCO2 alors que les émissions en 2005 s'élevaient à 34,2 MteqCO2 (soit déjà une diminution de 10 % en 15 ans).

Objectifs liés aux énergies renouvelables :

L'objectif de la France est de couvrir en 2020, 23 % de la consommation en énergie finale avec des sources d'origine renouvelable. Les orientations prises en matière d'efficacité énergétique dans le cadre du SRCAE conduisent à une consommation finale de 7,9 Mtep (92 TWh) en 2020. L'objectif est donc d'atteindre en 2020 une production d'énergies renouvelables de 1,82 Mtep (soit 21,3 TWh).

POLLUTIONS ET NUISANCES (HORS EAU)

Une qualité de l'air à surveiller, surtout dans les grandes agglomérations

Les activités humaines qui contribuent le plus à la pollution de l'air en Lorraine sont les suivantes :

- **Les transports** qui sont responsables d'environ la moitié des émissions d'oxydes d'azote et de monoxyde de carbone, même si leur part est en baisse (70% en 1994). Ils émettent également des composés organiques volatils et du dioxyde de carbone,
- **L'industrie** qui reste le principal émetteur de dioxyde de soufre ainsi que de dioxyde de carbone et de particules,
- **L'agriculture** qui est à l'origine de la plus grande partie des rejets d'ammoniac dans l'air,
- **Le secteur résidentiel et tertiaire** qui est un émetteur non négligeable de polluants, en particulier de dioxyde de carbone (consommations d'énergie) et de composés organiques volatils (utilisation de peintures, de solvants...).

Actuellement, les concentrations des principaux polluants atmosphériques présents dans l'air du secteur d'étude sont en général inférieures aux seuils réglementaires. Cependant, certains paramètres montrent ponctuellement des dépassements et doivent être suivis de près notamment dans les grandes agglomérations urbaines du sillon Mosellan et de la vallée de la Fensch :

- A proximité des rues à fort trafic automobile, on mesure des niveaux de dioxyde d'azote qui peuvent parfois dépasser les seuils à respecter ;
- En été, les concentrations d'ozone font régulièrement atteindre un indice Atmo moyen ou médiocre ;
- Les concentrations de benzène à proximité du trafic automobile.
- Les émissions polluantes issues des industries doivent également être surveillées. Toutefois, ces installations industrielles, régulièrement surveillées et contrôlées par la DREAL (ex DRIRE) ont des arrêtés qui fixent des valeurs de rejet qui doivent normalement permettre d'assurer une qualité environnementale alentour suffisante.

Une qualité de l'air globalement satisfaisante à Thionville, avec toutefois des dépassements ponctuels

La qualité de l'air de Thionville est notamment surveillée par l'intermédiaire de 4 stations (Thionville autoroute, Centre, Garche et Piscine). L'indice ATMO de l'agglomération montre une qualité de l'air tout à fait acceptable au niveau de l'agglomération comme le montre le tableau ci-dessous puisque l'indice est « bon » sur 77% des jours en 2003 à Thionville contre 67% seulement en France. On constate même une amélioration puisqu'en 2008, la qualité "bonne" était atteinte à 85 %. Cet indice ne permet toutefois pas de réaliser des comparaisons réellement fiables entre les agglomérations et n'est pas forcément représentatif des situations particulières comme la proximité de sources de pollution comme peut l'être l'A31 pour Thionville. L'analyse comparée des mesures observées en moyenne sur Thionville à celles mesurées au niveau de la station de mesure située sur l'autoroute met ainsi en évidence les taux significativement supérieurs mesurés en dioxyde d'azote sur la station autoroute (48 µg/m3 contre 35 µg/m3 en moyenne sur l'agglomération). L'agglomération compte ainsi un certain nombre de zones où la pollution est assez importante même si l'indice global semble assez satisfaisant.

Nb jours (2003)	Thionville	France
Bon (indice 1 à 4)	77%	67%
Moyen (indice 5 à 7)	23%	31%
Mauvais (indice 8 à 10)	0%	2%
Total	100%	100%

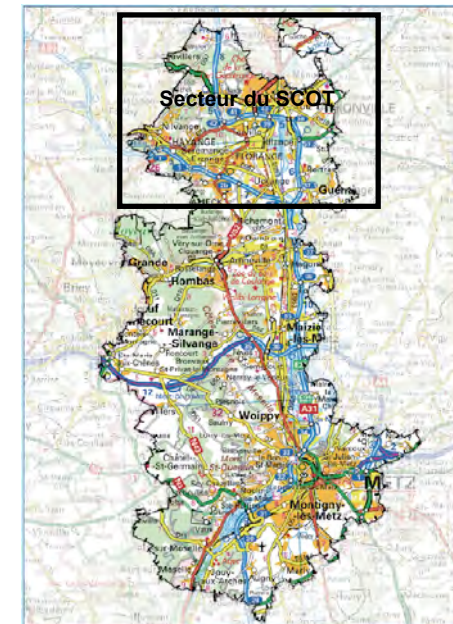
Source : La qualité de l'air dans les agglomérations françaises 2003, ADEME/ATMO

% de jours de bonne à très bonne qualité	2003	2004	2005	2006	2007	2008
Forbach	63%	79%	nd	nd	76%	74%
Metz	70%	80%	81%	78%	80%	86%
Nancy	67%	86%	84%	80%	71%	87%
Thionville	77%	80%	82%	77%	76%	85%

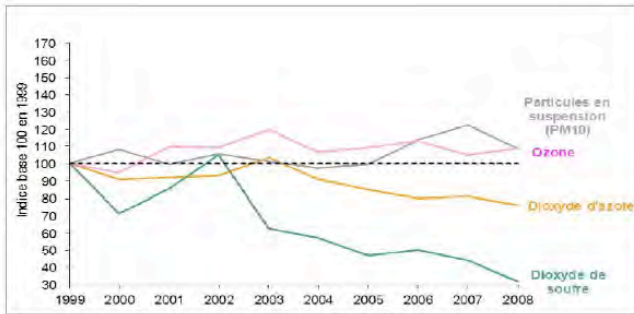
Source: ATMOLOR

Un Plan de Protection de l'Atmosphère qui concerne une partie du territoire

Le Plan de Protection de l'Atmosphère (PPA) est élaboré dans toutes les agglomérations de plus de 250 000 habitants, ainsi que dans les zones où les valeurs limites ou une valeur cible sont dépassées ou risquent de l'être. Sur le territoire du SCOT, un PPA existe. Le périmètre, présenté ici, regroupe 67 communes du sillon mosellan, des vallées industrielles de la Fensch et de l'Orne. Le territoire concerné englobe ainsi l'ensemble des éléments de la problématique de la pollution atmosphérique, à savoir les sources fixes (industries et habitation), les sources mobiles (autoroutes en particulier), ainsi que des zones concernées ces dernières années par des dépassements lors des mesures de qualité de l'air.

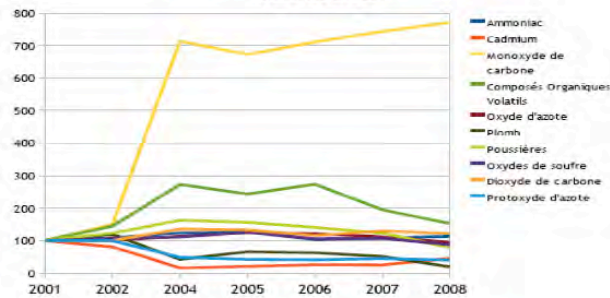


EVOLUTION DE LA QUALITE DE L'AIR EN LORRAINE



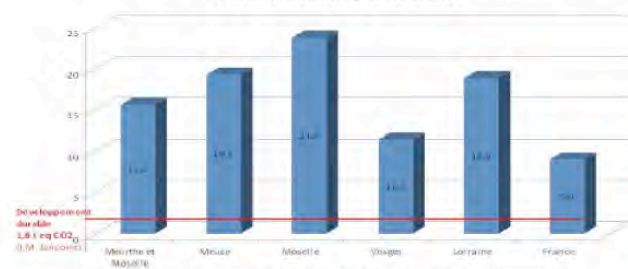
source: ATMOLOR

Evolution des rejets polluants industriels en Lorraine
principaux émetteurs de polluants atmosphériques
indice 100 en 2001



Source: SOeS, IREP

Potentiel de Réchauffement Global en Tonnes équivalent CO2 à horizon 100 ans par habitant



Source: inventaires Emiss'air Lorraine v1

Le SRCAE et la qualité de l'air

Le SRCAE demande une vigilance particulière vis-à-vis :

- des particules fines, dont les valeurs observées dépassent celles autorisées pour assurer la protection de la santé humaine,
- de l'ozone, dont la valeur cible est généralement dépassée.

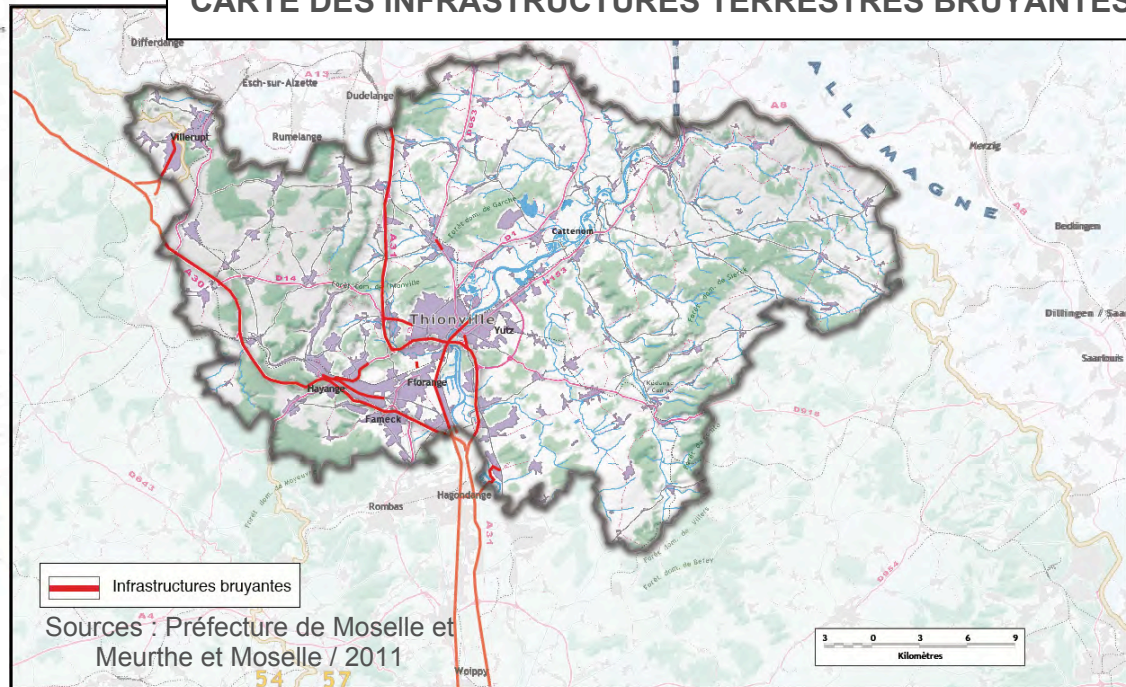
Outre ces deux polluants, une vigilance forte doit être maintenue à proximité des espaces industriels, dans les zones urbaines et à proximité des zones de trafic pour l'ensemble des polluants.

Le SRCAE demande une surveillance des polluants atmosphériques afin d'avoir une vision claire de la qualité de l'air (une prise en compte des particularités territoriales et sectorielles de chaque espace est un enjeu fort, pour adapter au mieux les politiques à mettre en œuvre).

Le SRCAE définit enfin des orientations par secteur (industrie, résidentiel, tertiaire, transports, agriculture) permettant de répondre aux problématiques particulières liés à la qualité de l'air.

Notons enfin que le PPA du territoire devra être compatible avec les orientations du SRCAE, le PPA étant destiné à ramener, dans les agglomérations concernées, les polluants visés par les textes (dioxyde de soufre, oxydes d'azote, poussières, ozone) à un niveau inférieur aux valeurs limites fixées à l'annexe I du décret modifié n°98-360 du 6 mai 1998 relatif à la surveillance de la qualité de l'air et de ses effets sur la santé et sur l'environnement.

CARTE DES INFRASTRUCTURES TERRESTRES BRUYANTES



Sources : Préfecture de Moselle et Meurthe et Moselle / 2011

Le plan de protection de l'atmosphère a pour objet, dans un délai qu'il fixe, de ramener à l'intérieur de la zone la concentration en polluants dans l'atmosphère à un niveau inférieur aux valeurs limites et de définir les modalités de la procédure d'alerte.

Les actions retenues par le PPA regroupent :

- **Des actions de connaissances générales** : Il a été jugé nécessaire de prévoir la mise en place de certaines études complémentaires (quantification de la présence dans l'air des PM_{2,5} et surveillance des métaux lourds tels que palladium, platine, rhodium actuellement présents sur les PM₁₀ et PM_{2,5}). De même la collecte de données et la réalisation d'une évaluation de l'impact sanitaire de la pollution atmosphérique sur le territoire des Trois Vallées seront menées ;
- **Des actions d'informations au public** ;
- **Des actions concernant les sources fixes** : SO₂ sur l'ensemble du territoire, Poussières liées aux entreprises du secteur de la sidérurgie, ozone sur l'ensemble du territoire
- **Des actions concernant les sources mobiles** liées aux transports routiers (NO_x, Composés Organiques Volatiles,

PM₁₀) : Les actions retenues visent à favoriser les modes les moins polluants et à modifier les comportements (vitesse).

Globalement, les actions demandées par le PPA se résument aux points suivants :

1. Maîtriser et différencier l'offre de stationnement
2. Améliorer l'attractivité des transports en commun
3. Conforter le covoiturage
4. Informer de la pollution des petits trajets et les éviter
5. Créer de meilleures conditions pour les modes doux
6. Émettre moins en réduisant et régulant la vitesse sur autoroute
7. Renforcer l'information sur la conduite économique
8. Équiper les flottes en véhicules propres
9. Vérifier l'état des véhicules
10. Bien concevoir les projets de planification et les projets d'habitat, d'équipements et d'activité

Le SCOT se doit de porter et répercuter ces actions au sein du territoire concerné.

[Des nuisances sonores liées aux trafics routiers et ferroviaires](#)

Les infrastructures de transport constituent des sources de nuisances sonores non négligeables. Le classement sonore des transports terrestres constitue, dans ce cadre, un dispositif réglementaire préventif

qui se traduit par la classification du réseau de transport terrestre en tronçons. Il concerne le réseau routier et le réseau SNCF.

Des secteurs, dits « affectés par le bruit », sont déterminés de part et d'autre des infrastructures classées : leur profondeur varie de 10 à 300 m selon la catégorie sonore. Les futurs bâtiments sensibles au bruit devront y présenter une isolation acoustique renforcée de manière à ce que les niveaux de bruit résiduels intérieurs ne dépassent pas :

- LAeq (6 h – 22 h) = 35 dB de jour
- LAeq (22 h – 6 h) = 30 dB de nuit

LAeq : niveau sonore énergétique équivalent qui exprime l'énergie reçue pendant un certain temps.

La carte en page précédente localise les axes concernés par cette problématique. Nous trouvons ainsi la ligne 180 (voie ferrée), l'A30, l'A31, la RD1 à Yutz, la RD8 à Bousse, la RD13 à Hayange, la RD14 à Thionville, la RD653 à Hettange-Grande et à Terville, la RD952 à Hayange et Séremange-Erzange, la RD953 à Uckange ainsi que la RD27 à Audun-le-Tiche.

Une attention particulière devra donc être portée aux projets d'urbanisation aux abords de ces axes.

Des plans de prévention du bruit dans l'environnement (PPBE) en préparation

La directive européenne 2002/49/CE relative à l'évaluation et à la gestion du bruit dans l'environnement définit une approche commune à tous les états membres de l'Union Européenne visant à éviter, prévenir ou réduire en priorité les effets nuisibles de l'exposition au bruit dans l'environnement.

Cette approche est basée sur une cartographie de l'exposition au bruit, sur une information des populations et sur la mise en œuvre de Plans de Prévention du Bruit dans l'Environnement (PPBE) au niveau local. Dans ce cadre, il a été décidé de mettre en place des PPBE pour les infrastructures et zones sensibles suivantes du territoire :

- PPBE de l'A30 ;
- PPBE de l'A31 ;
- PPBE pour le réseau ferré de RFF ;
- PPBE des routes départementales ;
- PPBE de la Communauté d'agglomérations de Portes de France/Thionville ;
- PPBE du Val de Fensch (Hayange).

Ces PPBE, en cours de réalisation, devraient bientôt établir leurs cartes de bruit. Les communes concernées devront donc en tenir compte et déduire les éventuelles conséquences sur leur projet de développement (maîtrise de la population exposée au bruit).

Contenu du PPBE

Le plan de prévention du bruit dans l'environnement prévu au présent chapitre comprend :

1. Un rapport de présentation présentant, d'une part, une synthèse des résultats de la cartographie du bruit
2. faisant apparaître, notamment, le nombre de personnes vivant dans les bâtiments d'habitation et le nombre d'établissements d'enseignement et de santé exposés à un niveau de bruit excessif et, d'autre part, une description des infrastructures et des agglomérations concernées ;
3. S'il y a lieu, les critères de détermination et la localisation des zones calmes définies à l'article L. 572-6 et les objectifs de préservation les concernant;
4. Les objectifs de réduction du bruit dans les zones exposées à un bruit dépassant les valeurs limites
5. mentionnées à l'article R. 572-4 ;
6. Les mesures visant à prévenir ou réduire le bruit dans l'environnement arrêtées au cours des dix années précédentes et prévues pour les cinq années à venir par les autorités compétentes et les gestionnaires des infrastructures, y compris les mesures prévues pour préserver les zones calmes ;
7. S'ils sont disponibles, les financements et les échéances prévus pour la mise en oeuvre des mesures
8. recensées ainsi que les textes sur le fondement desquels ces mesures interviennent ;
9. Les motifs ayant présidé au choix des mesures retenues et, si elle a été réalisée par l'autorité compétente, l'analyse des coûts et avantages attendus des différentes mesures envisageables ;
10. Une estimation de la diminution du nombre de personnes exposées au bruit à l'issue de la mise en œuvre des mesures prévues ;
11. Un résumé non technique du plan.

Sont joints en annexe du plan les accords des autorités ou organismes compétents pour décider et mettre en oeuvre les mesures prévues.

La prise en compte des sols pollués

Les sites et les sols pollués sont généralement la conséquence de notre passé industriel et c'est pourquoi le secteur d'étude, avec son lourd passé industriel, est particulièrement concerné. La pollution des sols s'effectue en général de deux manières :

- **De façon localisée**, soit à la suite d'un accident ou incident, soit en raison d'une activité industrielle, artisanale ou urbaine sur un site donné. On utilise alors les termes de « site pollué »,
- **De façon diffuse**, par les *retombées* au sol de polluants atmosphériques issus de l'industrie, des transports, du chauffage domestique, etc., ou *aspersions* de vastes étendues de terrain.

La pollution du sol présente un risque direct pour les personnes et un risque indirect via la pollution des eaux. Dans ce cadre, les banques de données BASOL et BASIAS du BRGM permettent de connaître les sites pollués ou potentiellement pollués qui ont été recensés sur le territoire national par différents biais. L'inventaire BASIAS, qui réalise l'inventaire des anciens sites industriels pollués ou concernés par une présomption de pollution, recense de nombreux sites potentiellement pollués sur le territoire. Il s'agit parfois de sites qui ont été pollués par malveillance (dépôt de déchets industriels non autorisés dans des carrières ou d'anciennes décharges) mais le plus souvent, il

s'agit de site accueillant ou ayant accueilli des ateliers industriels, des stations services, des dépôts de gaz, des garages ou des dépôts de véhicules.

Parmi ces sites industriels relevant de l'inventaire BASIAS, **42 sont répertoriés par BASOL** qui identifie les sites pollués avérés ainsi que ceux potentiellement pollués et appelant une action publique. La plupart nécessite un suivi et, parfois, fait l'objet de servitudes et restrictions d'usages dont il conviendra de tenir compte dans l'aménagement urbain. Certains d'entre eux doivent même être sécurisés avant changement d'usage. (voir fiches annexes pour plus de précisions).

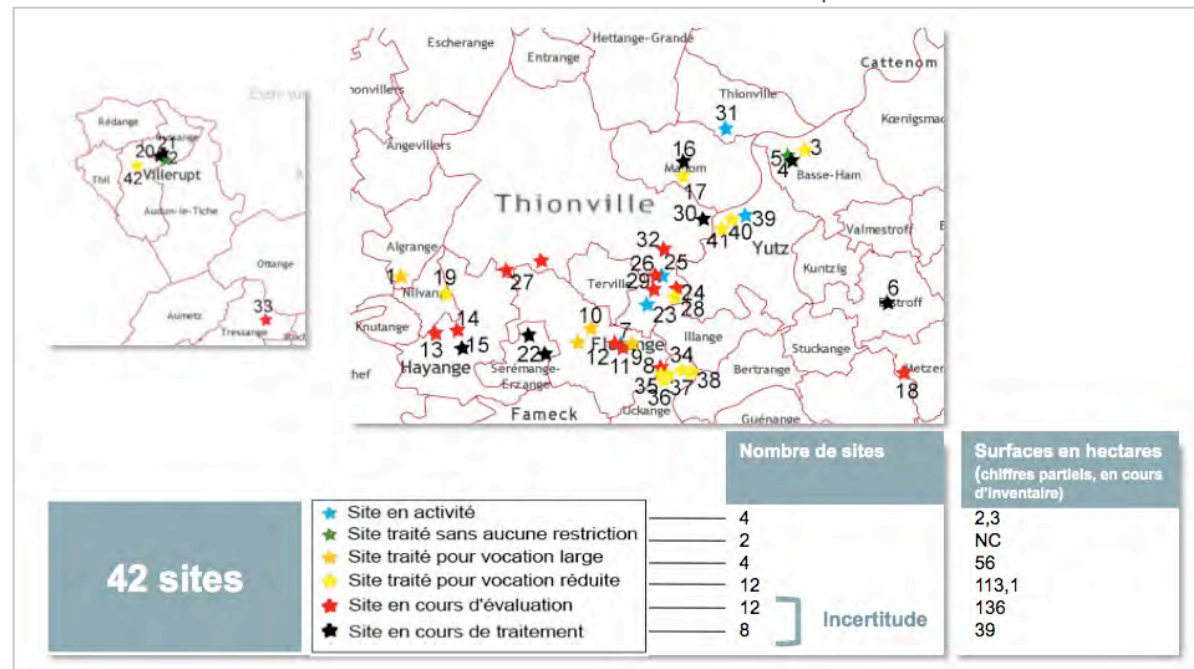
La majorité de ces sites concerne le sillon Mosellan. Ils sont pour près de 50% en cours d'évaluation et/ou de traitement, ce qui crée une certaine indétermination quand à leur potentiel de reconversion urbaine.

La gestion des sites et sols pollués est dynamique : de nouvelles pollutions peuvent toujours être découvertes et le niveau de traitement dépend de la vocation urbaine finale que l'on projette de donner au site. A l'échelle du territoire, la reconversion des sites et sols pollués constitue un enjeu, en particulier pour le Val de Fensch et les Portes de France-Thionville, mais cet enjeu s'inscrit dans le long terme et dans la poursuite de la démarche

engagée notamment avec l'EPFL afin de progressivement redonner des capacités de développement urbain et d'améliorer la qualité du cadre de vie. En effet, sur les 42 sites :

- **4 sont en activité** et ne constituent donc pas des friches remobilisables dans l'immédiat.
- **18 sont traités selon des contraintes d'usages différents**, modulo la découverte de nouvelles pollutions qui reste toujours possible.

- **20 sont en cours d'évaluation ou de traitement** : leur reconversion est dépendante du temps de mise en œuvre de ces analyses et traitements ainsi que de la définition de projet de reconversion. Cette reconversion nécessitera très certainement de développer une vision globale d'aménagement à l'échelle communale et/ou communautaire afin de leur attribuer des vocations urbaines dans le cadre d'un échéancier qui tienne compte du temps de traitement.



Localisation des sites répertoriés dans la base de données BASOL et inhérents au territoire du SCOT. Les numéros des sites renvoient à ceux indexés dans le tableau présenté en annexe (Fiche 15 : les sites BASOL)

Des projets de reconversion en cours

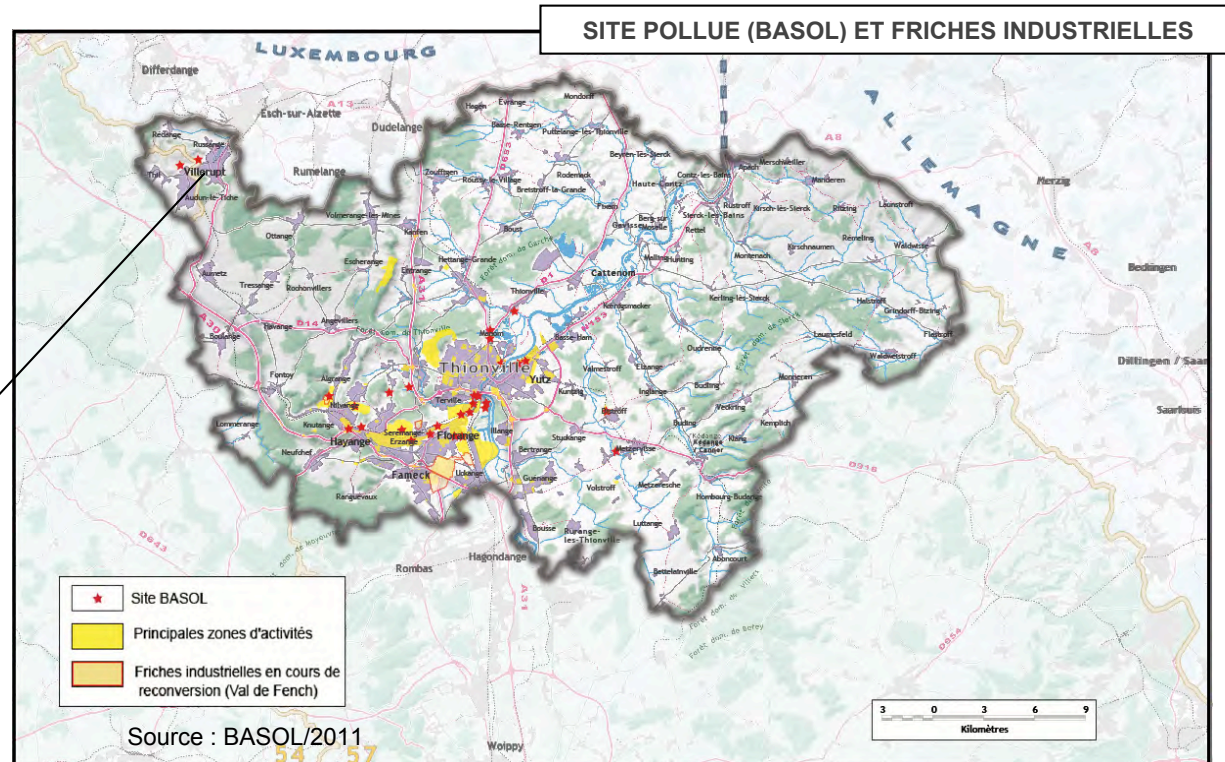
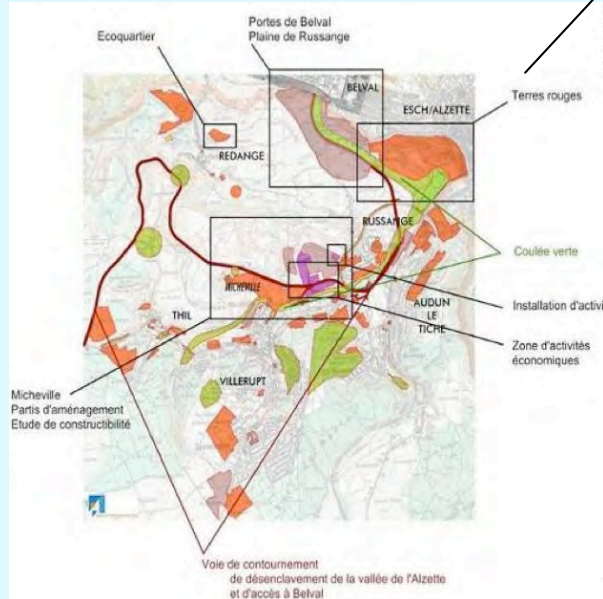
Nombre de projets de reconversion de sites industriels sont en cours sur le territoire. Parmi eux, citons :

- le projet d'aménagement du site de Alzette-Belval qui prévoit le développement d'une ville nouvelle entre le Luxembourg et le territoire du SCOT. Ce projet est sous pilotage de l'Etat (OIN);
- les projets de reconversion sur le Val de Fensch dont celui de la ZAC de la Paix (Algrange, Nivange, Knutange et Fontoy ; 50 à 60 ha), des hauts fourneaux d'Uckange, de la Platinerie (Hayange) ou encore de la Cartoucherie (Florange) ;
- les projets d'aménagements des zones d'activités de la CA Portes de France-Thionville (Actypole, Cormontaigne, C.T.R., Metzange—Buchel, Thionville Nord-Est, P.A.T.) ;
- les projets de l'Arc Mosellan (ZA de Bellevue à Guénange, ZA de Buding et ZA de Metzervisse-Distroff en particulier).

Le projet OIN : L'Ecocité Alzette-Belval (démarche OIN lancée dans le cadre du plan Ville Durable de JL Borloo) est un projet global avec une coopération transfrontalière qui a pour but :

- D'améliorer le cadre de vie des habitants présents et soigner celui des nouveaux venus
- De créer ou mettre en valeur la diversité et la mixité urbaine
- De veiller à la cohésion sociale
- De préserver et valoriser la qualité environnementale
- De favoriser le développement économique local en complémentarité avec le projet luxembourgeois
- De maîtriser les déplacements et la mobilité

La présence de sites à sol pollué sur ce territoire implique également une prise en compte au regard des objectifs de reconversion.



Sols pollués et reconversion

Les friches industrielles contiennent souvent des sites pollués. Un site pollué est un site qui, du fait d'anciens dépôts de déchets ou d'infiltration de substances polluantes, présente une pollution susceptible de provoquer une nuisance ou un risque pérenne pour les personnes ou l'environnement. C'est en 1986, lorsque l'Établissement public de la métropole lorraine (EPML, devenu Établissement public foncier lorrain, EPFL) s'est rendu propriétaire de nombreux sites sidérurgiques et charbonniers, que les problèmes de pollution des sols et sous-sols ont été découverts. Cet établissement s'est alors retourné, en coordination avec la DRIRE (DREAL), vers les anciens exploitants pour que ceux-ci procèdent au traitement des sites, en application du principe du pollueur-payeur. Mais à l'heure actuelle, des enjeux restent encore à gérer : sites orphelins, propriétaires insolvables, pollutions résiduelles à traiter, ...

La problématique "sol pollué" mérite donc d'être prise en compte dans l'aménagement futur du territoire et en particulier lors de la reconversion des friches industrielles. Dans ce cadre le territoire a déjà engagé de nombreuses actions avec les partenaires institutionnels : projet OIN, reconversion de la ZAC de la paix à Algrange, Nivange, Knutange et Fontoy, projet de reconversion des hauts fourneaux d'Uckange reconversion du site de la Platinerie à Hayange, ...

La partie économie du présent rapport de présentation de SCOT identifie les enjeux et projets de reconversion des friches.



La collecte des déchets ménagers

Sur le territoire du SCOT, en 2008, la gestion des déchets ménagers et assimilés est assurée par différentes collectes organisées par les Communautés de Communes et réalisées souvent par des entreprises spécialisées que les communes ont choisies pour leur compétence :

- CC Cattenom et environs (Veolia)
- CC des 3 Frontières (Veolia)
- SIVOM du canton de Fontoy (Veolia)
- SIVOM Est Thionvillois (Veolia)
- CA du Val de Fensch (prestations multiples Les communes collectées en Régie sont : FAMECK, FLORANGE, SEREMANGE-ERZANGE et UCKANGE, La société SITA Lorraine collecte les communes d'ALGRANGE, HAYANGE, KNUTANGE, NEUFCHEF, NILVANGE et RANGUEVAUX.
- CC du Pays Haut Val d'Alzette (Veolia)
- Commune d'Audun le Tiche (régie)
- Commune de Thionville (régie)
- Commune de Yutz (Veolia)
- Commune de Terville (Veolia)

Comme on peut le constater, les structures sont majoritairement de petites tailles et l'intercommunalité est morcelée. Il en est de même en matière de traitement (voir carte ci-après).

Sont principalement collectés les déchets ménagers suivants (collecte sélective) : déchets verts, ordures ménagères, emballages et cartons, encombrants.

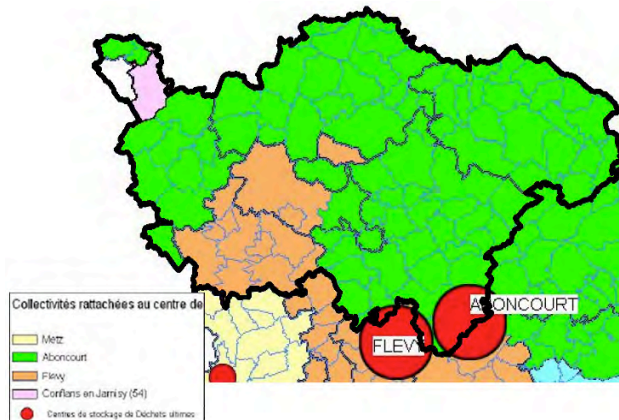
Le ramassage est généralement effectué quotidiennement en zone urbaine dense comme à Thionville, une à plusieurs fois par semaine sur les autres communes.

Sont aussi collectés par le biais de conteneurs spécifiques et de déchetteries, divers déchets particuliers (verre, métaux, plastiques, gravats, ...).

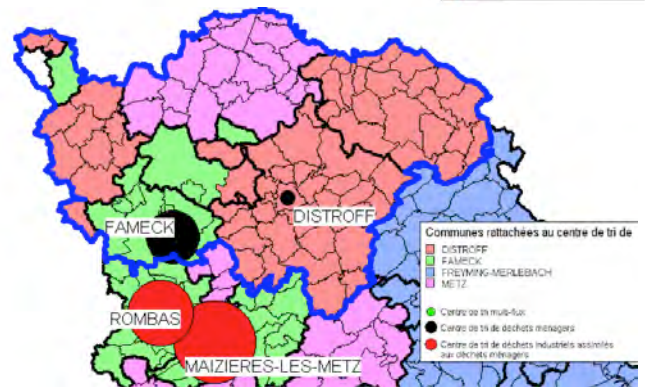
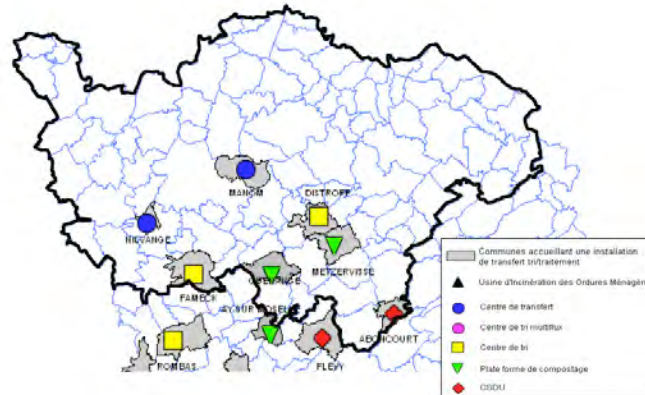
Remarque : l'EIE présente ici un état des lieux réalisé en 2008. Des données plus récentes, réalisées dans le cadre de la réactualisation du document, sont présentées en page 53.

Le tri et le traitement des déchets ménagers

Comme on peut le constater sur la carte ci-jointe, la majeure partie des déchets ménagers collectés rejoint le centre de Stockage de Déchets Ultimes d'Aboncourt (capacité de 120 000 T/an – exploité par la CC de l'Arc Mosellan avec comme délégataire Groupe Pizzorno Environnement) ou celui de Flèvy. **Le principe de proximité demandé par le plan départemental est donc globalement respecté.**

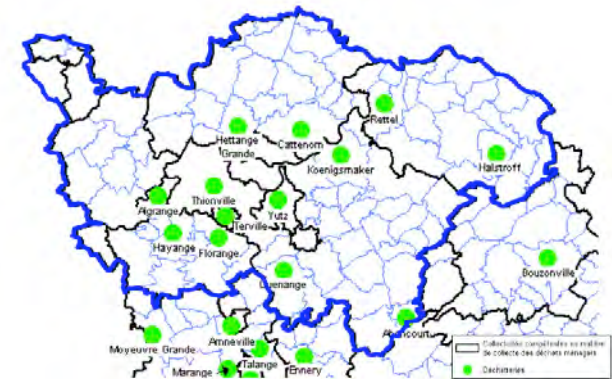


A noter que les ordures ménagères résiduelles sont expédiées directement vers le site de traitement ou passent par un centre de transfert intermédiaire. On trouve ainsi sur le territoire les centres de transfert de Manom (propriétaire : SIEOM de la Région Thionilloise, exploitant : SITA Lorraine) et de Nilvange (propriétaire et exploitant : ONYX EST – toutefois la société ONYX a signifié au Préfet la mise en arrêt définitif de ses installations de transit d'ordures ménagères de Nilvange au 1er juillet 2013).



La collecte sélective permet aussi d'optimiser le tri et la valorisation. Pour cela, on note la présence des équipements suivants :

- Des centres de tris à Distroff (propriétaire : société LAUBACH, exploitant : Lorraine Environnement depuis le 01/07/13 ; tonnages triés en 2007 : 7 700 tonnes) et à Fameck (propriétaire et exploitant : LORVAL ; tonnages triés en 2007 : 19 400 tonnes). A noter aussi qu'une partie des déchets du territoire passe aussi par le centre de tri de Metz ;
- Des déchetteries, exploitées en régie ou prestation privée : on compte 12 déchetteries sur le territoire du SCOT (voir carte ci-dessous) ;



- Des plates formes de compostage notamment à Metzervisse (Terralys depuis le 26/06/07, tonnages compostés en 2007 : 15 665 tonnes) et Guénange (ECO VERT SARL).

- Après tri, les déchets recyclables sont alors envoyés vers leur filière de valorisation respective (par exemple, vers VALORPLAST pour les plastiques, BSN GLASS PACK pour le verre, NORSKE SKOG GOLBEY pour les journaux et magazines, ...).

En ce qui concerne le compostage, on notera aussi que le territoire du SCOT est particulièrement bien doté en composteurs individuels (un des secteurs les mieux doté du département).

Des résultats mitigés qui incitent à réflexion

Les tableaux suivants montrent l'évolution des tonnages collectés et traités à l'échelle départementale (données de 2007 – source ADEME) ainsi que l'évolution constatée depuis quelques années. Ces tableaux appellent plusieurs remarques :

- La production d'ordures ménagères résiduelles, en baisse jusqu'en 2006, augmente fortement en 2007. Cette évolution induit une interrogation quant à l'efficacité réelle des nombreuses campagnes nationales de prévention de la production de déchets. En parallèle, le tonnage global augmente également ;

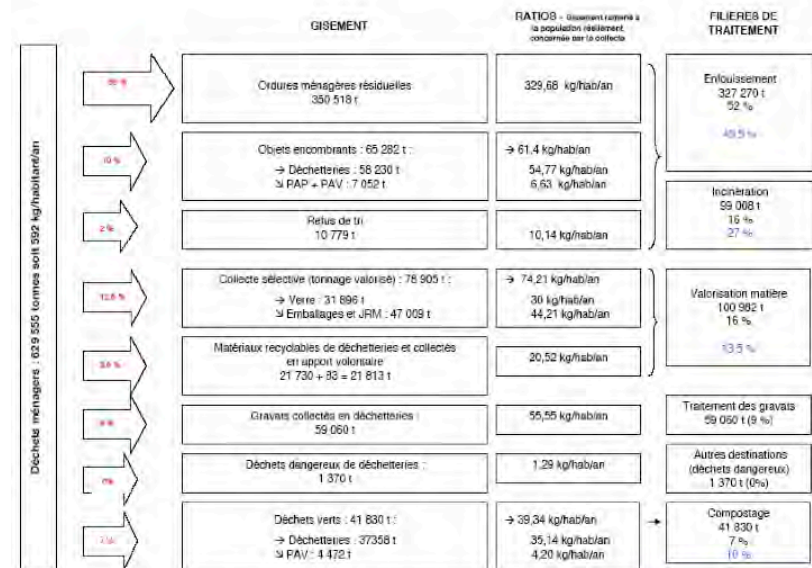
- La stabilisation puis la relative hausse en 2007 du gisement de collecte sélective et l'augmentation constante des refus de tri semblent montrer un essoufflement des campagnes de communication incitant au tri des déchets ;
- La forte augmentation constatée sur les flux collectés en déchetteries prouve le succès que rencontrent ces dernières auprès de la population.

Répartition des tonnages par nature de flux collectés pour	2004	2005	2006	2007	Evolution
Ordures ménagères résiduelles	353 925	346 995,62	344 846	350 519	Baisse constante sur les 3 premières années, puis hausse de presque 2% en 2007
Collecte sélective des emballages, du verre et des journaux-magazines (hors refus de tri)	76 323,50	76 435,03	76 100	78 905	Stabilisation puis hausse en 2007 (3,7%)
Refus de tri	8 026	7 991,84	9 063	10 779	Après une baisse du tonnage en 2005, augmentation en 2006 (13%) et en 2007 (19%)
Matériaux collectés en déchetteries et en apport volontaire – hors déchets verts et encombrants	61 418,20	67 737,89	78 309	82 240	Augmentation constante, accentuée entre 2005 et 2006 (15,6%)
Déchets verts (collectés en porte-à-porte ou en déchetteries)	33 359,50	38 925,80	36 539	41 830	Stabilisation puis hausse en 2007
Encombrants (collectés en porte-à-porte ou en déchetteries)	62 311,65	67 106,66	63 639	65 282	Evolution inconstante d'une année sur l'autre
TOTAL	595 383,85	603 192,84	608 496	629 555	Augmentation régulière autour de 1% jusqu'en 2006 puis hausse de 3,5% en 2007

Bilan 2007 de la collecte Mosellane :

En 2007, en Moselle, 629 555 tonnes de déchets ménagers et assimilés ont été collectés, soit 592 kg/hab./an (sur la base de 1 063 211 habitants).

La production par habitant a augmenté de façon importante entre 2006 et 2007, passant de 577 à 592 kg/hab./an, soit 15 kg/hab. en une année.



A l'exemple de la CA Portes de France-Thionville (voir encadré), les résultats sur le territoire du SCOT font également état d'un bilan mitigé et pose question pour la gestion à venir, notamment au regard des objectifs du futur Plan Départemental.

Vers de nouvelles orientations

Le PDEDMA (Plan Départemental d'Élimination des Déchets Ménagers et Assimilés) actuellement en vigueur a été approuvé par arrêté préfectoral en date du 26 septembre 2000. Il sera bientôt remplacé par le Plan de Prévention et de Gestion des Déchets Non Dangereux (PDPGDND) dont la mise à l'enquête publique est prévue au second semestre 2013.

Tel qu'il est connu, ce Plan vise à :

- Réduire la production de déchets ;
- Favoriser le réemploi, puis le recyclage et la valorisation matière, et enfin la valorisation énergétique avant d'orienter, en dernier recours, les déchets vers l'enfouissement.

Les résultats 2008 de la CA Portes de France-Thionville:

La performance de collecte correspond au ratio "quantité de déchets collectée/nombre d'habitants". Elle est exprimée en kg/hab.

En marron, dans le tableau ci-dessous, sont indiqués les ratios nationaux moyens (Source Ademe). On constate :

- De bonnes performances de collecte des emballages (Emb) et des journaux-magazines (JRM) : les ratios sont de l'ordre ou supérieurs au ratio national ;
- De faibles performances de collecte du verre sur Yutz, Terville et les communes du SIVOM de Fontoy : les ratios sont inférieurs à la moyenne nationale
- De faibles ratios pour les encombrants (sauf SIVOM de Fontoy). Pour Thionville, la collecte s'effectuant sur prise de rendez-vous, l'organisation peut dissuader les usagers qui préféreront emporter directement leurs encombrants en déchetterie ou bien les mélanger aux ordures ménagères
- Malgré de bonnes performances de collecte sélective, les ratios de collecte des OM sont élevés pour Thionville, Basse-Ham, Illange, Kuntzig, Manom (présence d'encombrants ?)

kg/hab	Yutz	Terville	SIVOM de Fontoy	Basse-Ham Illange Kuntzig	Manom	Thionville
OMr 327	331	318 dont enc.	297	369		375
Emb 41	22.9	48.5	55.0	29.9	75	41.2
JRM	18.4			23.5		
Verre 28	22.9	23.0	23.7	35.0		27.9
Enc 14	-	Inclus dans OM	14.4	5.4		2.3

Il fixe ainsi des objectifs :

- De prévention, de collecte sélective et de valorisation des déchets
- De limite aux capacités d'incinération et de stockage des déchets, opposables aux créations et extensions d'installations d'incinération et de stockage des déchets.

Le SCOT devra agir, à sa mesure, en faveur de ces futurs objectifs.

Par ailleurs, le Département de la Moselle a mis en œuvre, en partenariat avec l'ADEME, un Plan Départemental de Prévention (PDP). Les actions du Plan constituent la déclinaison opérationnelle des préconisations du PDPGDND. Elles sont déclinées en 5 thématiques : faire du Département un acteur exemplaire de la prévention des déchets, accompagner les programmes locaux de prévention (le Val de Fensch et le Pays Haut Val d'Azette se sont engagés dans ce type de programme), faciliter le développement d'actions de prévention sur le territoire, sensibiliser les habitants à la prévention des déchets, évaluer le développement de la prévention à l'échelon départemental.

Éléments d'actualisation (2013)

La gestion des déchets sur le territoire du SCOTAT :

- Les EPCI de collecte et de traitement

Sur le périmètre du SCOTAT on retrouve :

- des collectivités adhérentes au SYDELON (syndicat créé par arrêté préfectoral du 23/12/2010 et installé le 31/01/2011 regroupant environ 180 000 habitants) :
 - 4 structures intercommunales : la CCVF (Val de Fensch), la CCCE (Cattenom et Environs), la CC3F (3 Frontières), le SIVOM de Fontoy,
 - 7 communes : Thionville, Yutz, Terville, Basse-Ham, Kuntzig, Illange et Manom

Le SYDELON mène actuellement une étude stratégique sur le transport, la valorisation et le traitement des déchets ménagers sur son territoire. Cette réflexion permettra de choisir les filières de traitement appropriées en cohérence avec le Plan.

- des collectivités souhaitant adhérer au SYDELON :
 - CC de l'Arc Mosellan (CCAM), maître d'ouvrage de l'Installation de Stockage des Déchets Non Dangereux (ISDND) située à Aboncourt, et exploitée par PIZZORNO. L'examen de la demande d'adhésion est suspendu à la levée d'incertitudes liées à la gestion du site d'Aboncourt.
 - Pour information : CC du Sillon Mosellan, la CC de Maizières-lès-Metz (hors périmètre du SCOTAT). Pour ces deux collectivités, qui sont appelées à fusionner (dans le cadre du nouveau SDCI approuvé les 22 décembre 2011 et 20 juillet 2012), la demande d'adhésion pourrait recevoir une issue favorable dès le 1er janvier 2013 assurant ainsi une augmentation des tonnages de déchets à traiter.
- une collectivité adhérente au SMTOM de Villerupt :
 - CC Pays Haut Val d'Alzette (CCPHVA)

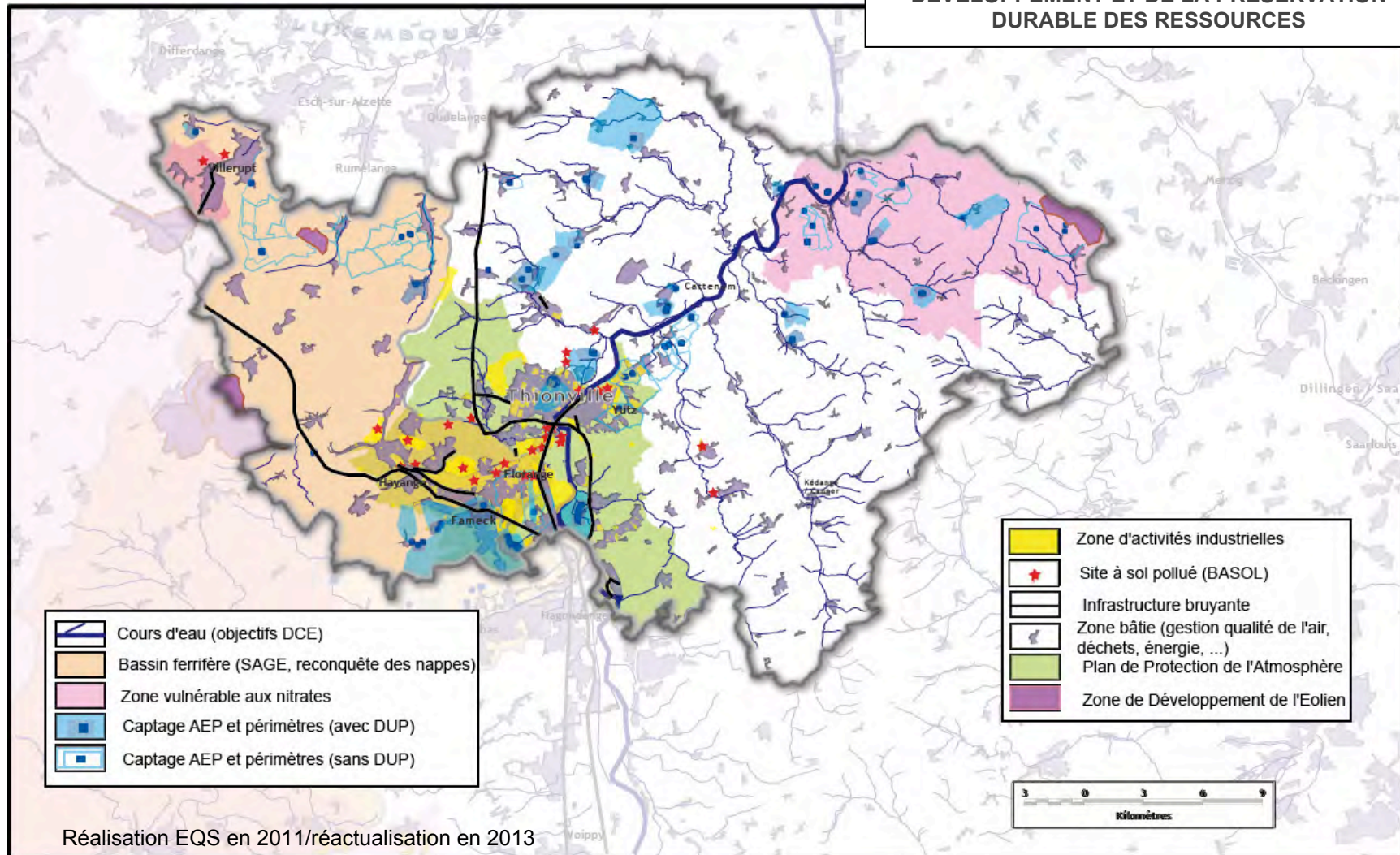
Renseignements concernant l'élimination des déchets de la CCPHVA, du SYDELON et de ses adhérents potentiels pour l'année 2011.

	Communauté de Communes ou Communes adhérentes	Prestataire en charge de la collecte des déchets	Destination des OMr	Quantité d'OMr annuelle	
Adhérents du SYDELON	CC du Val de Fensch	SITA Lorraine	Flévy	20 902 T	
	CC des 3 Frontières	ONYX EST	Flévy	2 742 T	
	SIVOM de Fontoy	BARISIEN	Flévy *	2 139 T	
	Thionville	En régie*	Flévy	14 129 T*	
	Terville	VEOLIA Propreté	Flévy	1 976 T	
	Illange, Basse-Ham, Kuntzig, Manom	VEOLIA Propreté	Flévy	2 497 T	
	Sous-total quantité d'OMr sur Flévy				44 385 T
	CC de Cattenom et Environs	VEOLIA Propreté*	Aboncourt*	7 002 T*	
	Yutz	VEOLIA Propreté	Aboncourt	4 775 T	
	Sous-total quantité d'OMr sur Aboncourt				11 777 T
Adhérents potentiels au SYDELON	CC de l'Arc Mosellan	EDINORD Lorraine Environnement	Aboncourt	9 416 T	
	CC de Maizières-lès-Metz	SITA Lorraine	Flévy	5 740 T	
	CC du Sillon Mosellan	En régie	Flévy	6 997 T	
			Incinérateur Metz	1 579 T	
Sous-total quantité d'OMr adhérents potentiels				23 732 T	
Total quantité d'OMr des adhérents et adhérents potentiels				79 894 T	
Adhérent au SMTOM de Villerupt	CC Pays Haut Val d'Alzette	En régie	Villers-la-Montagne	7 201 T	

* Données 2010

* Données 2009

SYNTHESE DE LA CAPACITE DE DEVELOPPEMENT ET DE LA PRESERVATION DURABLE DES RESSOURCES



SYNTHESE SUR LA CAPACITE DE DEVELOPPEMENT ET LES ENJEUX DE PRESERVATION DURABLE DES RESSOURCES

En termes de nuisances et de pollution, le territoire est concerné par plusieurs enjeux stratégiques, notamment ceux liés à l'eau (eau potable et assainissement), en vue de reconquérir la qualité des cours d'eau et des nappes et garantir l'alimentation en eau potable des populations. En effet, la ressource en eau est abondante, mais sa qualité sur le long terme constitue l'axe principal d'une politique à poursuivre pour permettre une exploitation pérenne et un équilibre sanitaire et écologique.

La gestion des sites et sols pollués est déjà bien engagée, malgré le caractère relativement récent de la connaissance dans ce domaine. Cette pollution nécessite de tenir compte de l'incertitude qu'elle fait peser sur la reconversion des sites inoccupés et dont l'évaluation ou le traitement des pollutions est en cours (environ 50% des sites connus). La neutralisation de cette pollution ne peut être que progressive. Elle appelle les projets de développement à l'échelle des

communes et EPCI à affirmer les vocations projetées sur ces sites dans le cadre d'un aménagement global qui intègre les conséquences de faisabilité en particulier en terme de temps.

La qualité de l'air est globalement bonne. Toutefois, localement, notamment dans les villes du sillon mosellan et dans la vallée de la Fensch, certains points sont à surveiller (abords des axes à grandes circulations, abords des installations industrielles, ...). Un Plan de Protection de l'Atmosphère (PPA) y prévoit d'ailleurs un certain nombre d'actions en vue de résorber les points noirs. D'une manière plus globale, le SRCAE (Schéma Régional Climat-Air-Energie) fixe également un certain nombre d'orientations visant à améliorer la qualité de l'air, lutter contre le réchauffement climatique (Gaz à effet de Serre) et réduire les consommations énergétiques. Le SCOT doit en tenir compte.

En matière de bruit, les nuisances significatives sont relativement contenues aux abords des routes à grande circulation et dans certains secteurs urbains du sillon Mosellan et du Val de Fensch. Des Plans de Prévention du Bruit dans l'Environnement (PPBE) sont en cours pour répondre à cette problématique.

En ce qui concerne la gestion des déchets, des efforts importants de tri ont été réalisés depuis quelques années et ont permis de revaloriser une proportion non négligeable des déchets ménagers. Mais les résultats restent encore à améliorer et il convient donc de poursuivre l'effort dans les années à venir.

Dans le domaine de l'énergie, le territoire du SCOT est un producteur important, notamment en énergie électrique. En effet, le territoire accueille la centrale nucléaire à Cattenom qui produit actuellement 8 % de l'énergie électrique française. De plus, le territoire montre un bon potentiel en matière d'énergies renouvelables et certaines sont actuellement développées. En revanche, les dépenses énergétiques (consommations liées aux activités industrielles, aux chauffages urbains ou encore aux déplacements) sont importantes.

Face au coût et à l'épuisement des ressources fossiles, les économies d'énergie et le développement des énergies renouvelables deviennent donc des problématiques dont doit se saisir tout développement local. Ici encore, le SCOT doit répondre aux attentes et orientations du SRCAE.

Des actions à conforter et renforcer pour la gestion de l'eau

En premier lieu, il sera important que le SCOT applique **deux grands principes** :

- **Prendre en compte et inscrire dans les documents d'urbanisme** et d'aménagement les orientations liées à l'eau dans les grands enjeux de l'aménagement du territoire,
- **S'assurer de la disponibilité des ressources en eau** préalablement aux décisions d'aménagement du territoire.

Dans le cadre du développement de l'urbanisation nouvelle, il s'agira aussi de :

- **Limiter la dispersion excessive de l'habitat rendant difficile la collecte et le traitement efficace des eaux usées,**
- **Favoriser le recours aux techniques "alternatives" de gestion des eaux de ruissellement (bâti, voirie...).**

Au regard du contexte local, le SCOT se doit d'agir aussi plus particulièrement sur les aspects suivants :

- **Sur la préservation et la reconquête de la qualité des eaux,** les enjeux sont particulièrement importants pour les cours d'eau (objectifs DCE) et les nappes, notamment au niveau des captages de production d'eau potable et au niveau des nappes ayant subi les effets négatifs de l'exploitation minière (bassin ferrifère). Pour maintenir la qualité des eaux, voire les améliorer, il conviendra notamment d'agir sur l'aspect qualitatif direct de ces zones mais aussi en amont sur les facteurs de pollutions (actions sur le pluvial et l'assainissement notamment). Ces différents enjeux sont d'ailleurs précisés et exigés par le SDAGE (le SCOT doit être compatible avec ces exigences) ;
- **Sur l'eau potable,** il conviendra aussi de veiller à l'aspect quantitatif (veiller à la mise en œuvre des solutions envisagées par le SDAEP, adapter la capacité d'accueil du territoire, favoriser les politiques d'économie d'eau) ;
- **Sur l'assainissement,** le SCOT doit assurer la réalisation des programmes d'assainissement au regard des populations attendues (adapter la capacité d'accueil aux objectifs) et des objectifs à respecter en matière de rejets.

Autres enjeux notables

- **Pollution des sols** : L'existence de sites pollués liés à l'histoire industrielle des lieux est une problématique majeure sur le Val de Fensch et le sillon Mosellan. Cela être pris en compte dans le cadre des reconversions notamment au regard de l'occupation future des sols. Il est en effet important de veiller à ne pas y envisager d'occupation du sol future incompatible avec l'état du terrain afin de ne pas compromettre les objectifs de développement.
- **Pollution de l'air** : il est important que le SCOT prenne en considération cette problématique non seulement pour des motifs de santé publique, mais aussi pour des raisons de gestion cohérente du développement où interviennent la qualité du cadre de vie, l'attractivité et l'image du territoire. Sa prise en compte sur le développement du territoire peut se traduire, par exemple, par la limitation de l'usage des phytosanitaires, par la limitation de l'étalement urbain et de la dispersion excessive de l'habitat, ou encore par la prise en compte des transports en commun dans les critères d'implantation des nouveaux quartiers.
- **Bruit** : ceci intéresse les abords des axes à grande circulation ainsi que certains secteurs urbains du sillon Mosellan et du Val de Fensch. Il

convient que le SCOT prenne en compte ces contraintes vis-à-vis de l'urbanisation dans l'attente des Plans de Prévention du Bruit dans l'Environnement (PPBE).

- **Déchets** : le SCOT peut agir sur cette problématique en favorisant sur son territoire l'établissement de nouveaux équipements de stockage, de recyclage ou de valorisation des déchets et en prévoyant un fonctionnement cohérent de ces installations au regard du développement global du territoire.
- **Energies** : les questions énergétiques peuvent être déclinées au travers, notamment des économies d'énergie (grâce à des modalités constructives plus respectueuses de l'environnement, mais aussi d'un meilleur rendement énergétique) et du développement des énergies renouvelables.

Principaux indicateurs potentiels du SCOT

- *Evolution de la qualité des eaux ;*
- *Evolution des quantités d'eau prélevées ;*
- *Evolution des capacités d'accueil des dispositifs d'assainissement ;*
- *Evolution de la qualité de l'air locale ;*
- *Evolution du trafic urbain ;*
- *Evolution des tonnages de déchets ménagers collectés et part relative de la quantité valorisée ;*
- *Evolution du nombre d'entreprises et de collectivités utilisant ou développant les énergies renouvelables.*

RISQUES NATURELS ET TECHNOLOGIQUES

QU'EST CE QU'UN RISQUE MAJEUR

Deux grandes familles de risques majeurs existent :

- **Les risques naturels** : avalanche, feu de forêt, inondation, mouvement de terrain, cyclone, tempête, séisme, éruption volcanique, ...
- **Les risques technologiques** : ils regroupent les risques industriels, nucléaire, rupture de barrage, transport de matières dangereuses, ...

Deux critères caractérisent le risque majeur :

- **Une faible fréquence** : l'homme et la société peuvent être d'autant plus enclins à l'ignorer que les catastrophes sont peu fréquentes;
- **Une énorme gravité** : nombreuses victimes, dommages importants aux biens et à l'environnement.

Un événement potentiellement dangereux ou aléa n'est un risque majeur que s'il s'applique à une zone où des enjeux humains, économiques ou environnementaux sont en présence.

D'une manière générale, le risque majeur se caractérise par de nombreuses victimes, un coût important de dégâts matériels, des impacts sur l'environnement. Il importe donc que la société comme l'individu s'organisent pour y faire face, en développant, en particulier, l'information préventive. Pour réaliser cette information préventive, 3 conseils et commissions sont constitués dans le département : le Conseil de l'environnement et des risques sanitaires (CODERST), la Commission départementale des risques naturels majeurs (CDRNM), la Commission départementale de la Sécurité Civile (CDSC).

C'est elle qui a la charge de la réalisation du Dossier Départemental des Risques Majeurs (DDRM), répercuté à l'échelon communal en Dossier d'information communal sur les risques majeurs (DICRIM) et en plan communal de sauvegarde (PCS). Les éléments qui suivent reprennent en grande partie les informations du DDRM de la Moselle (édition de 1996 mise à jour en 2004 puis en 2012) qui constitue le document officiel dans ce domaine.



Selon le DDRM, le territoire du SCOT est concerné par les risques majeurs suivants (voir fiches annexes pour plus de précisions sur les communes concernées):

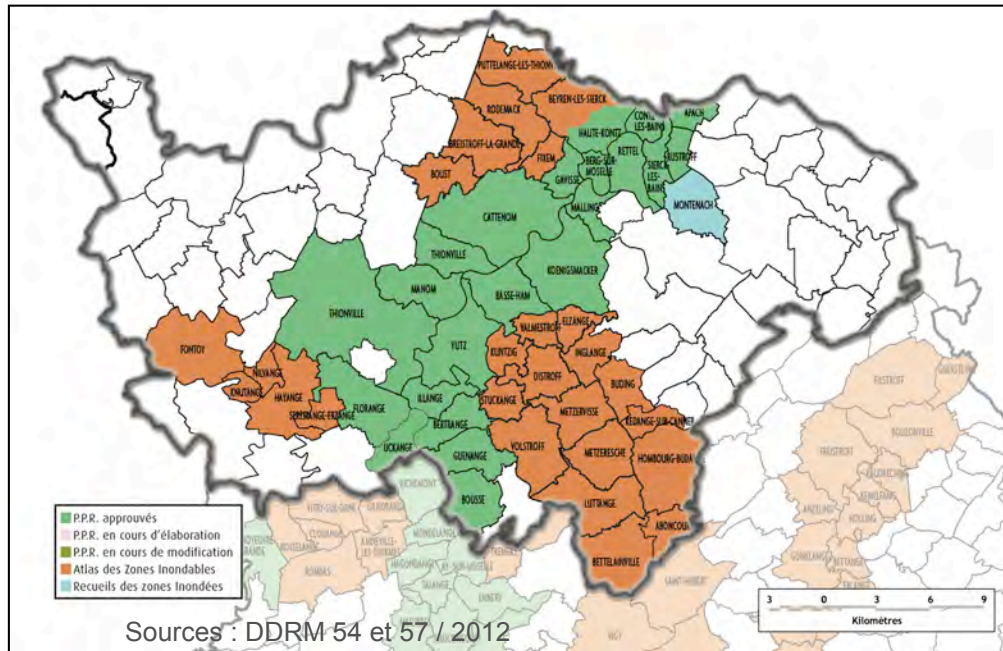
Risques naturels (hors épisodes météorologiques exceptionnels) :

- Inondation de plaine : 37 communes concernées
- Mouvement de terrain (glissements, affaissements, effondrements, chute de blocs) : 32
- Mouvement de terrains (retrait/gonflement des argiles) : toutes communes concernées (aléas faibles à moyens)
- Mouvements de terrains liés aux cavités souterraines : 38
- Risque sismique : toutes les communes du SCOT sont en aléa très faibles

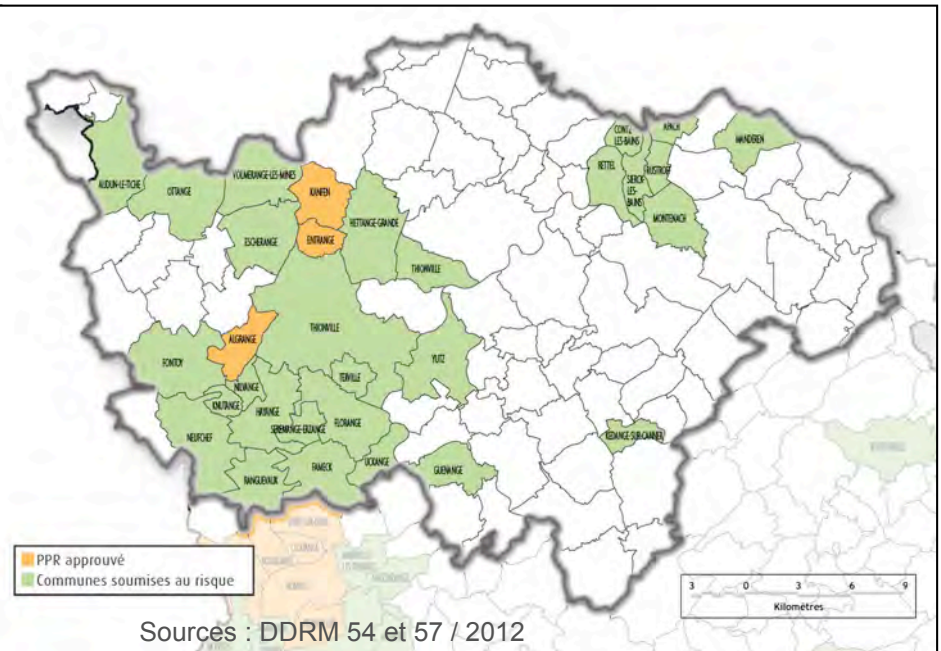
Risques technologiques :

- Risque minier : 20
- Risques liés aux carrières souterraines : 5
- Rupture de barrage ou de digue : 13
- Risques industriels (SEVESO seuil haut) : 2
- Transport de matières dangereuses (canalisation) : 42
- Risque nucléaire : 42 communes à moins de 10 km

**RISQUES NATURELS : L'ALEA INONDATION ET
L'ALEA MOUVEMENT DE TERRAIN
(HORS ALEA ARGILEUX ET SISMIQUE)**



Sources : DDRM 54 et 57 / 2012



Sources : DDRM 54 et 57 / 2012

Cours d'eau à risque d'inondation répertoriés par le DDRM :

- Moselle (communes d'Apach, Basse-Ham, Berg-sur-Moselle, Bertrange, Bousse, Cattenom, Contz-les-Bains, Florange, Gavisser, Guénange, Haute-Kontz, Illange, Koenigsmacker, Malling, Manom, Rettel, Sierck-les-Bains, Thionville, Uckange et Yutz)
- Affluents de la Moselle : La Canner, La Fensch, Le Boler, Le Beyren, La Bibiche, Le Gandren et Le Montebach

Seule la Moselle est concernée à ce jour par un document à portée réglementaire (Plan de Prévention des Risques d'Inondation).

Communes concernées par les mouvements de terrain (hors aléa argileux et sismique) :

- Algrange, Apach, Audun-le-Tiche, Contz-les-Bains, Entrange, Escheringe, Fameck, Florange, Fontoy, Guénange, Hayange, Hettange-Grande, Kanfen, Kedange-sur-Canner, Knutange, Mandren, Montemach, Neufchef, Nilvange, Ottange, Ranguieux, Rettel, Rustroff, Séremenge-Erzange, Sierck-les-Bains, Terville, Uckange, Volmérange-les-Mines et Yutz

Seules les communes d'Algrange, Entrange et Kanfen sont concernées à ce jour par un document à portée réglementaire (Plan de Prévention des Risques).

LES RISQUES NATURELS DU TERRITOIRE

Des risques d'inondation en vallée de Moselle surtout

Une inondation est une submersion plus ou moins rapide d'une zone, avec des hauteurs d'eau variables, provoquée par des pluies intenses ou durables. Elle peut se traduire par :

- Un débordement du cours d'eau, une remontée de la nappe phréatique, une stagnation des eaux pluviales ; inondation de plaine,
- Des pluies torrentielles,
- Un ruissellement en secteur urbain.

L'ampleur de l'inondation est fonction de :

- L'intensité et la durée des précipitations,
- La surface et la pente du bassin versant,
- La couverture végétale et la capacité d'absorption du sol,
- La présence d'obstacles à la circulation des eaux ...

Elle peut être aggravée, à la sortie de l'hiver, par la fonte des neiges ou les sols gelés. Le département de la Moselle est essentiellement touché par des crues de plaine qui ici touche la plaine alluviale de la Moselle et dans une moindre mesure celles de ses rus affluents (Canner, Fensch, Boler, Beyren, Bibiche, Gandren et Montebach ; voir encadré).

La gestion du risque "inondation terrestre" peut passer par différents stades, de la connaissance des aléas à leur surveillance, en passant par des mesures de protection actives et leur planification dans l'urbanisme réglementaire :

- **Connaissance des aléas** : cela passe par le recensement des zones inondables. A ce jour, il existe un atlas de zones inondables pour la vallée de la Moselle et ses principaux affluents (voir carte en page suivante) ainsi que des atlas de zones inondées réalisées spécifiquement pour certains affluents comme la Canner et la Bibiche.
- **Alerte météorologique et surveillance de la montée des eaux** : Un service de surveillance, le Service d'Annonce des Crues, existe pour la Moselle, la Blies, l'Orne, les Niefs, la Seille et la Sarre. Il permet d'exercer une surveillance de la montée des eaux et d'établir les avis de crues à partir des données obtenues par des stations de mesures en temps réel.

En cas de danger, il propose au préfet la mise en pré-alerte et/ou en alerte des services publics et des maires concernés par la crue, par l'intermédiaire de la Gendarmerie ou de la Police. Les maires transmettent alors l'information à la

population et prennent les mesures de protection immédiate. Le Règlement Départemental d'Annonce des Crues arrêté le 05/05/2003 définit la coordination des différents services publics et des collectivités.

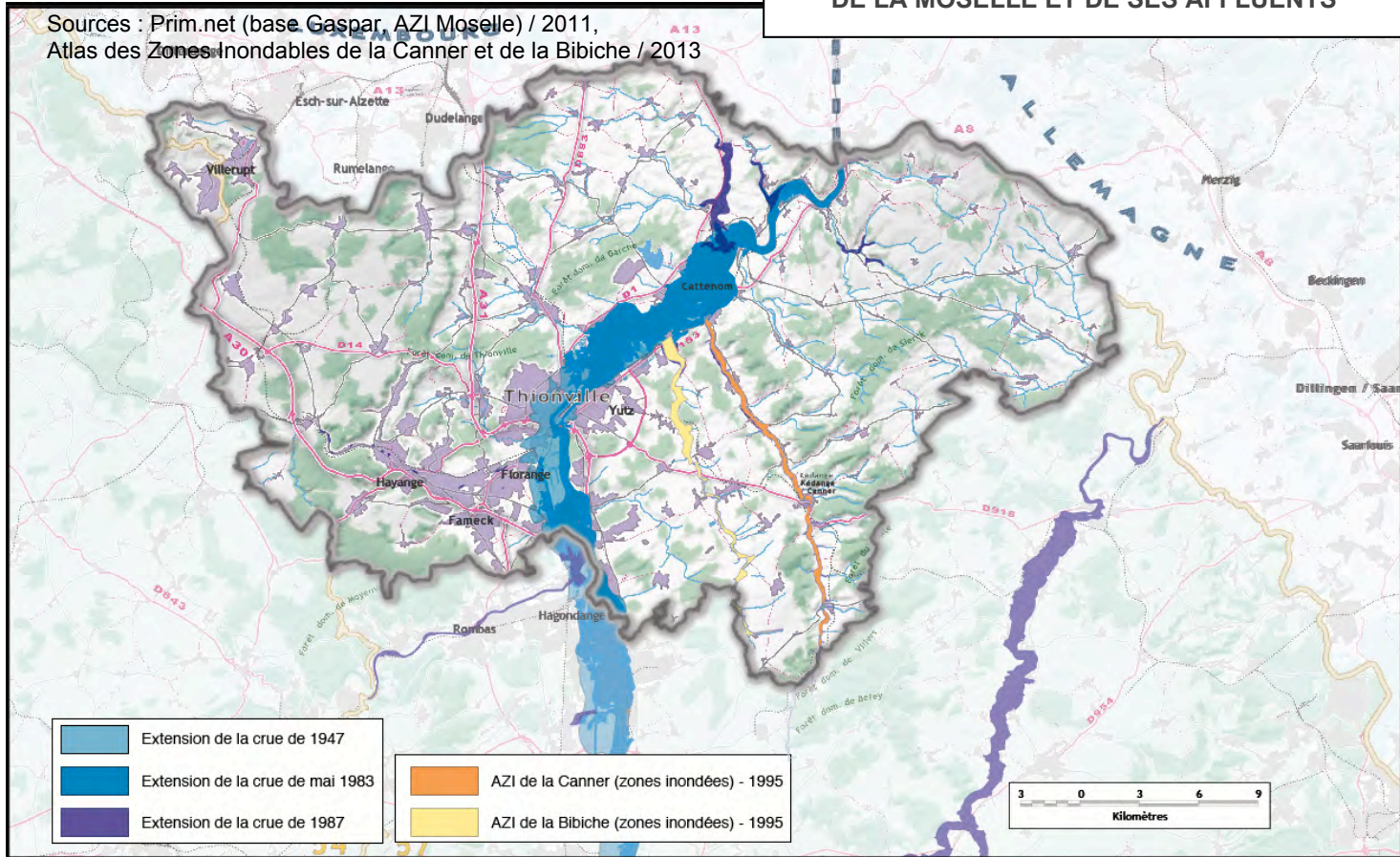
Les atlas de zones inondables, un premier niveau de connaissance, à vocation préventive :

Le recensement des zones inondables ou de plus hautes crues n'a pas de valeur réglementaire directe. Toutefois, il constitue une information préventive capitale à prendre en compte, dans l'objectif de ne pas augmenter la population exposée à des risques qui ne seraient pas évalués ni maîtrisés et de garantir la sécurité des personnes et de biens.

Ce recensement n'est toutefois pas un plan de prévention des risques. En effet, il n'intègre pas les enjeux humains (donc le niveau de risque) et le mode d'évaluation entre les différents documents n'est pas toujours homogène (méthodes d'appréciation différentes d'un document à l'autre) ce qui peut parfois induire de fortes disparités dans les zonages d'un secteur à un autre.

Pour garantir la sécurité des personnes et des biens dans ces zones recensées, il est nécessaire que soit menée une évaluation des risques permettant de déterminer, de manière proportionnée au risque, les interdictions de construire et les constructions soumises à conditions.

RISQUES D'INONDATION : ZONES INONDABLES DE LA MOSELLE ET DE SES AFFLUENTS



Les inondations de la Moselle et de ses affluents

La Moselle présente un régime pluvio-nival relativement marqué, avec des débits moyens maximum en janvier, et minimum en juillet. Historiquement, les crues les plus importantes ont eu lieu durant la deuxième moitié de l'hiver et au printemps.

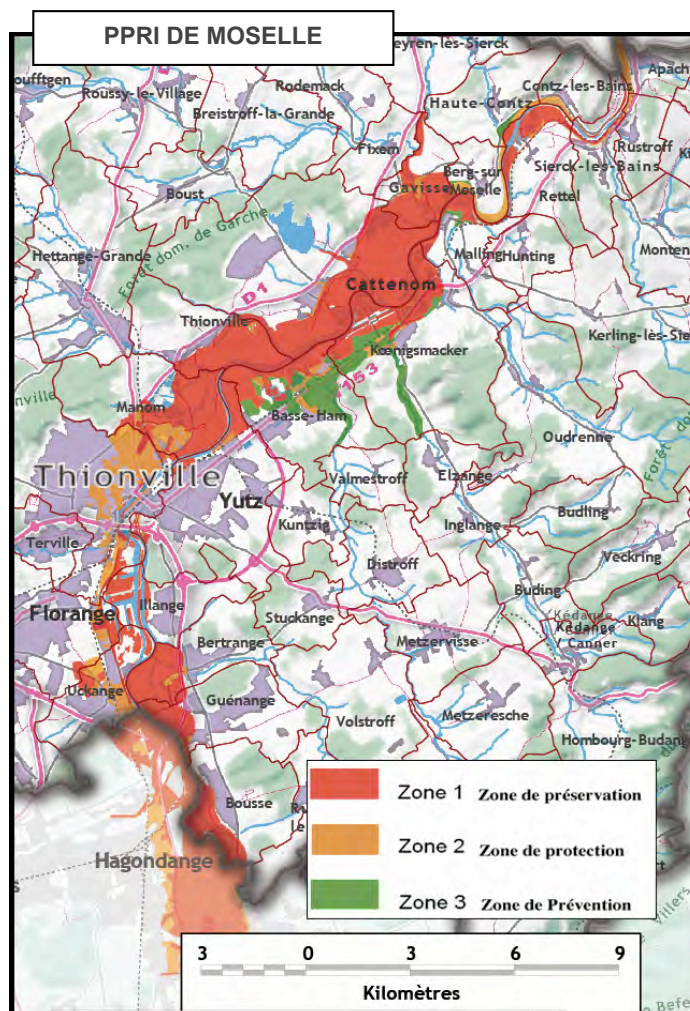
En aval de Thionville, le risque d'inondation par débordement de la Moselle et par remontée du toit de la nappe (très fréquent) touche de nombreux secteurs : Manom, Garche-Koeking, Basse-Ham, Yutz. Ce risque d'inondation touche également la commune d'Illange, et certains secteurs urbanisés de Thionville. Mais il est plus limité en raison des nombreux travaux effectués sur le lit du cours d'eau, visant à le rendre plus rectiligne et à maîtriser ses débits.

Les cours d'eau secondaires possèdent des écoulements dépendant de la pluviométrie, mais aussi de l'importance des eaux de drainage des parcelles agricoles qui affluent dans leur direction. Néanmoins, l'influence de ces deux facteurs est historiquement assez peu significative. Durant la période d'extraction et post extractive, l'apport des eaux d'exhaure a davantage influencé les débits de ces cours d'eau (notamment le Metzange, le Veymerange et la Kiesel). Le risque d'inondation est dans l'ensemble très faible sur les secteurs traversés par les cours d'eau secondaires.

Territoire à Risque Important d'Inondation (TRI)

L'arrêté du 18 décembre 2012 fixe le Territoire à Risque Important d'Inondation (TRI) « Metz Thionville Pont-A-Mousson » relatif au débordement de la Moselle.

- **Études et travaux** : Afin de diminuer le risque ou les conséquences d'une inondation, des mesures préventives sont prises. Elles passent notamment par la constitution de Syndicats regroupant les communes d'un même bassin versant. Des études hydrauliques y sont alors menées pour définir les travaux à réaliser sur les cours d'eau (curage, recalibrage, endiguements, modification ou remise en état d'ouvrages hydrauliques) et les bassins versants (création de bassins d'orage, amélioration des réseaux de collecte des eaux pluviales, préservation d'espaces perméables, de zones tampons...);
- **Maîtrise de l'urbanisme** : Dans les zones soumises au risque d'inondation terrestre, la meilleure prévention consiste à préserver les champs d'expansion des crues. Conformément aux articles L561 à L565 du Code de l'Environnement (ex loi du 2 février 1995), des Plans de Prévention des Risques d'inondation peuvent être mis en place. **Sur le territoire du SCOT, il existe à ce jour des PPRI approuvés qui concernent la vallée de la Moselle.**



En application des principes de précaution et de prévention, on trouve dans le PPR les zones suivantes:

Zone I de préservation = zones urbanisées soumises à aléa très fort et zones "naturelles" soumises à tous aléas.

Le principe y est l'interdiction de toute construction ou installation nouvelle.

Zone II de protection = zones urbanisées d'activités soumises à aléa fort. Le principe général d'interdiction s'y applique aussi, mais les exceptions permettent la survie et le développement des activités présentes.

Zone III de prévention = zones urbanisées et zones naturelles indispensables à l'évolution de la commune soumises à aléa moyen à faible. Le principe est l'autorisation avec prescriptions, à l'exception des constructions ou installations susceptibles d'aggraver le risque.

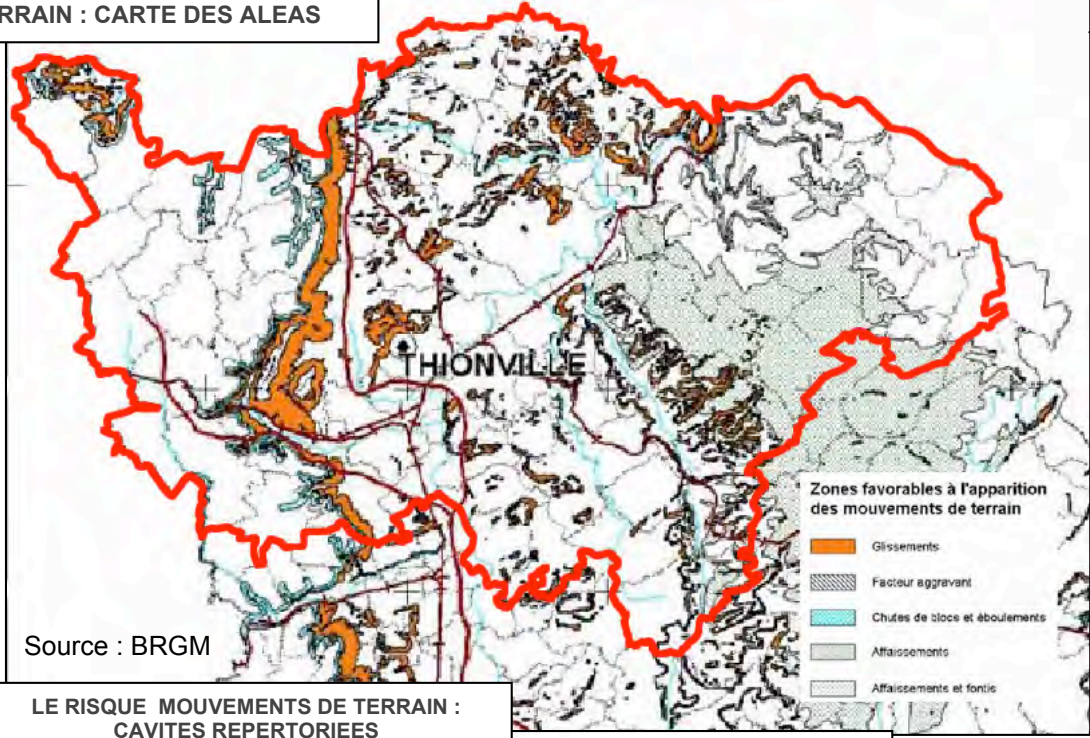
Implication des PPRI sur l'urbanisme

Les Plans de Prévention des Risques d'Inondations (PPRI) de la Moselle visent notamment à protéger les biens et les personnes contre le risque d'inondation, et à préserver les capacités d'écoulement et d'expansion des crues. Ils constituent une servitude d'utilité publique.

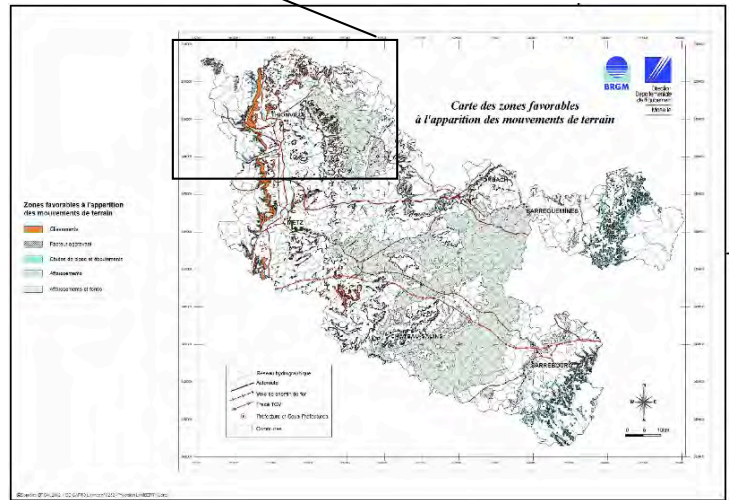
En aval de Thionville, les PPRI concernent de nombreux secteurs de Manom, Garche-Koeking, Basse-Ham, Yutz dont nombre d'entre eux sont classés en zone rouge, c'est-à-dire en zone inconstructible (sauf exceptions). **Ce zonage concerne également la commune d'Illange, et certains secteurs urbanisés de Thionville, de façon plus limitée.** De manière générale, les zones d'expansion des inondations (Zones I, II et III) sont des secteurs à valoriser en tant que tels, et à développer dans la prévention contre les crues, comme espaces de respiration dans les paysages et comme zone de richesse écologique. Une attention particulière doit donc être portée à chaque projet de nature à modifier l'occupation des sols actuelle afin de ne pas porter atteinte aux zones naturelles d'expansion de crues.

Communes concernées sur le territoire (avec date d'approbation du PPRi) : Basse-Ham (07/04/98), Bertrange (25/08/99), Cattenom (29/05/00), Gavisser (03/11/99), Guénange (25/08/99), Illange (25/08/99), Koenigsmacker (07/04/98), Malling (07/04/98), Rettel (30/10/00) et Sierck-les-Bains (30/10/00). Les PPR de Thionville, Uckange, Yutz, Manom et Florange ont été mis en révision le 24/09/07

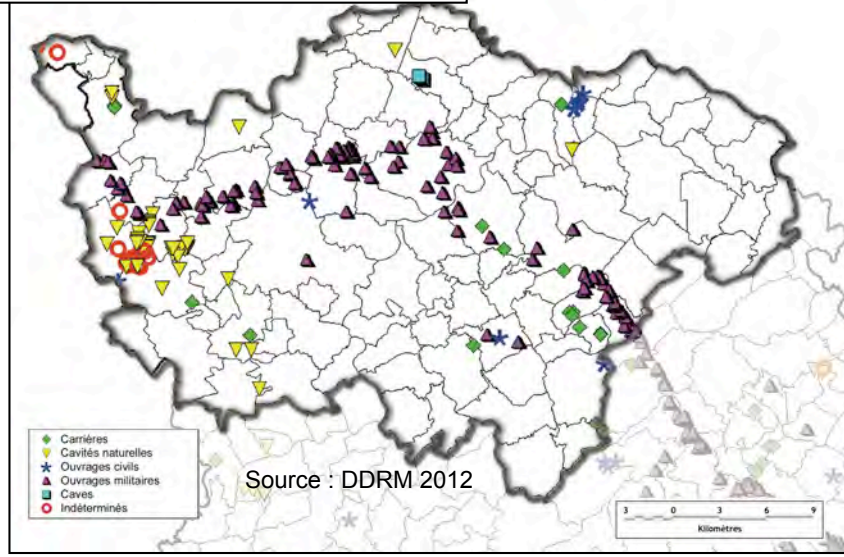
LE RISQUE MOUVEMENTS DE TERRAIN : CARTE DES ALEAS



Source : BRGM

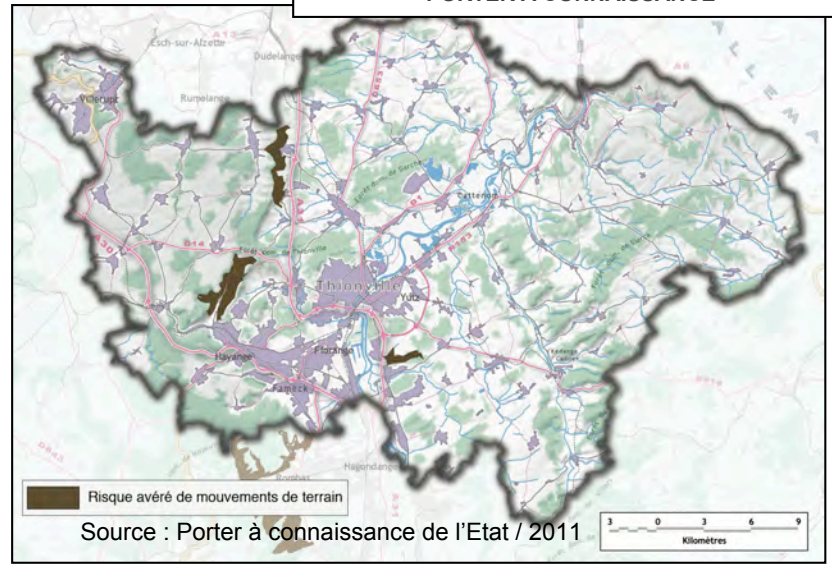


LE RISQUE MOUVEMENTS DE TERRAIN : CAVITES REPERTORIEES



Source : DDRM 2012

LE RISQUE MOUVEMENTS DE TERRAIN : PORTER A CONNAISSANCE



Source : Porter à connaissance de l'Etat / 2011

Différents risques de mouvement de terrain à prendre en compte

Un mouvement de terrain est un déplacement plus ou moins brutal du sol ou du sous-sol ; Il est fonction de la nature et de la disposition des couches géologiques. Il est dû à des processus lents de dissolution ou d'érosion favorisés par l'action de l'eau (formations karstiques) et de l'homme (exploitation minière). Il peut se traduire en plaine par :

- Un affaissement plus ou moins brutal de cavités souterraines naturelles (l'évolution des cavités souterraines naturelles ou artificielle peut entraîner l'effondrement du toit de la cavité et provoquer en surface une dépression généralement de forme circulaire),
- des phénomènes de gonflement ou de retrait liés aux changements d'humidité de sol argileux (à l'origine de fissurations du bâti),
- un tassement des sols compressibles (vase, tourbe, argile...) par surexploitation,
- des glissements de terrain par rupture d'un versant instable,
- des écroulements et chutes de blocs,
- des coulées boueuses et torrentielles par lesquelles les matériaux meubles s'écoulent soudainement après avoir été

détrempés par des précipitations ou des circulations d'eau.

- Dans le département de la Moselle, des glissements de terrains occasionnant des dégâts matériels importants ont eu lieu notamment sur les communes de Sainte-Ruffine, Farébersviller et Corny (hors SCOT). Sur le territoire du SCOT, selon le DDRM, les communes présentant un risque notable de mouvement de terrain sont Algrange, Apach, Audun-le-Tiche, Contz-les-Bains, Entringe, Escherange, Fameck, Florange, Fontoy, Guenange, Hayange, Hettange-Grande, Kanfen, Kedange-sur-Canner, Knutange, Manderen, Montenach, Neufchef, Nilvange, Ottange, Ranguieux, Rettel, Rustroff, Séremenge-Erzange, Sierck-les-Bains, Terville, Uckange, Volmérange-les-Mines et Yutz.

La gestion du risque "mouvement de terrain" peut passer par différents stades, de la connaissance des aléas à leur surveillance, en passant par des mesures de protection actives et leur planification dans l'urbanisme réglementaire :

- **Connaissance des aléas** : cela passe par le recensement des zones concernées. Dans ce cadre, le Bureau de Recherche Géologique et Minière (BRGM) a réalisé des études de reconnaissance des sols,

afin de définir de manière précise la localisation et la nature des mouvements de terrains pouvant se produire.

Une classification selon 4 types de mouvements de terrain a été établie :

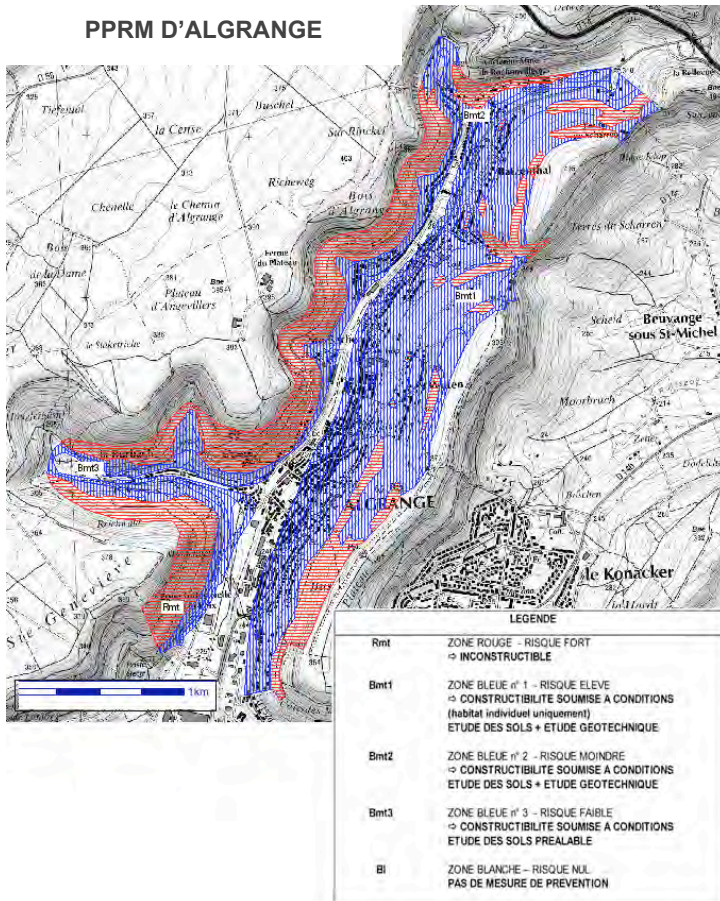
- le fontis sous galerie,
- l'effondrement brutal,
- l'affaissement progressif,
- le risque de mouvements résiduels.

Comme on peut le constater sur les cartes en page précédentes, ces zones couvrent une bonne part du département et du territoire du SCOT.

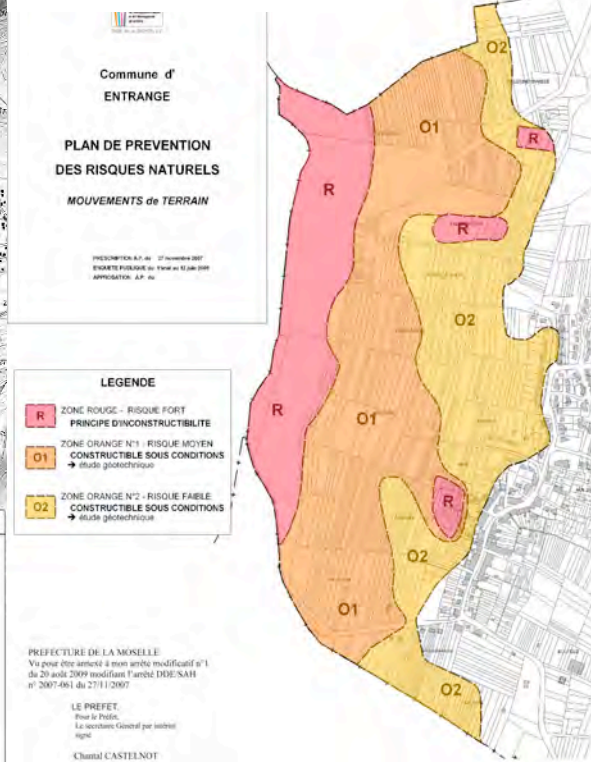
- **La prise en compte des aléas** : sur le territoire du SCOT, trois PPR ont été, à ce jour, mis en œuvre, celui d'Algrange (PPRM approuvé le 26/09/1995), d'Entringe (PPRM approuvé le 09/09/2010) et de Kanfen (PPRM approuvé le 09/09/2010) : Ceux-ci fixent des règles d'urbanisation rigoureuses, limitant fortement les extensions urbaines (voir cartes en pages suivantes)

LE RISQUE MOUVEMENTS DE TERRAINS : CARTE DES PPRm APPROUVES

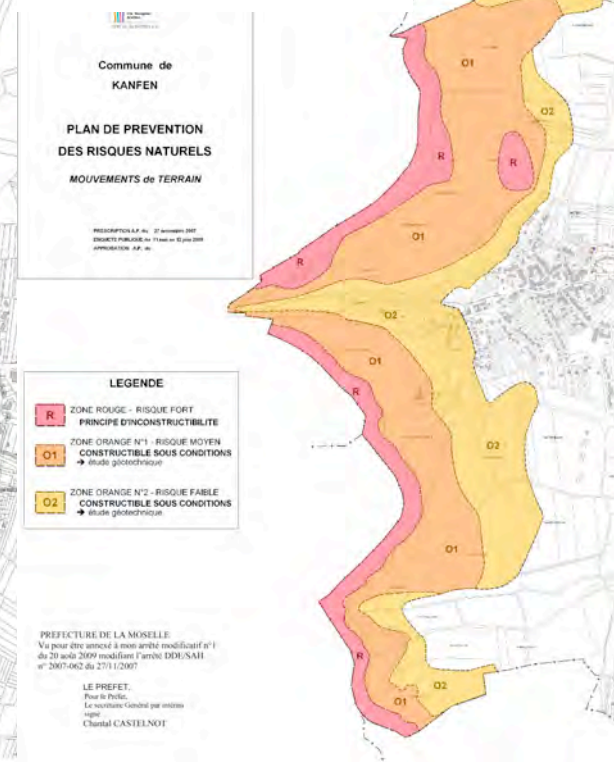
PPRM D'ALGRANGE



PPRM D'ENTRANGE



PPRM DE KANFEN



Implication des PPRm sur l'urbanisme

Les Plans de Prévention des Risques liés aux mouvements de terrain (PPRm) visent à protéger les biens et les personnes contre les risques de mouvement de terrain. Ils constituent une servitude d'utilité publique. Sur le territoire, ils concernent Algrange, Entrange et Kanfen. Le zonage rouge induit une règle d'inconstructibilité absolue. Les zonages « oranges » et « bleus » qu'il convient de ne pas urbaniser, permettent toutefois des constructions sous certaines conditions.

- **En l'absence de PPR, les communes concernées par les risques mouvements de terrain se doivent de prendre en compte les éléments de porter à connaissance afin de limiter l'exposition des populations et de garantir leur sécurité.** Ainsi, les secteurs prédisposés aux chutes de rochers et glissements de terrain doivent bénéficier d'une prise en compte, les abords des fortes pentes devant être maintenus hors urbanisation (au besoin, des études sur site permettront, en présence d'enjeu, de préciser la largeur des bandes nécessaires à une maîtrise optimisée du risque). Il convient aussi de maîtriser les ruissellements tant dans le versant qu'en amont de celui-ci afin d'en limiter l'instabilité et l'érosion. En cas de risque avéré sur des biens existants, des ouvrages de protection à maîtrise d'ouvrage collective (filets, merlons...) ou des protections individuelles peuvent être envisagés. Enfin, les recensements de cavités permettent de localiser les risques potentiels liés celles-ci. Dans ce cas, soit la commune interdit l'urbanisation sur le site considéré, soit elle l'autorise moyennant certaines protections. Pour cela, des études plus

poussées doivent généralement être engagées pour définir plus précisément les conditions d'urbanisation (consolidation, comblement, contrôle des infiltrations, mesures constructives, ...);

L'aléa retrait-gonflement des sols argileux

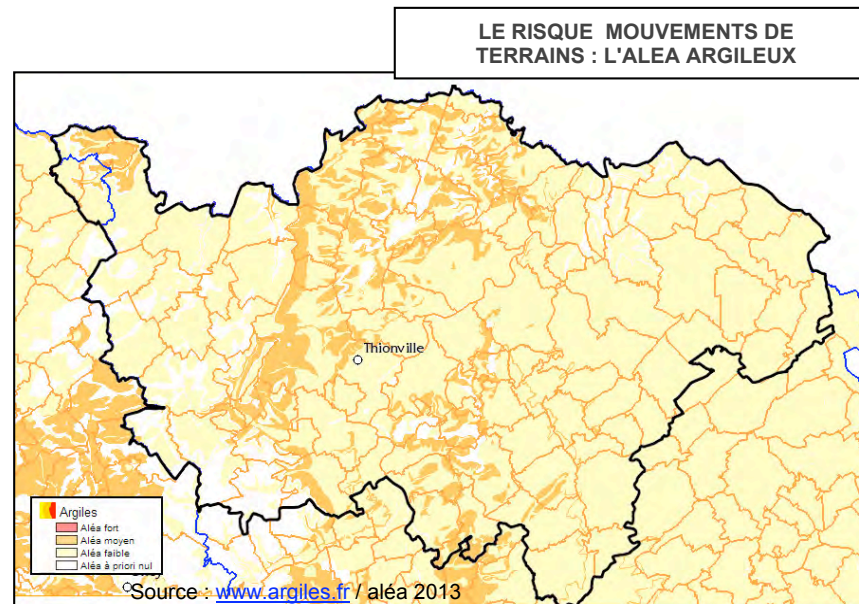
La succession des années sèches a localement entraîné une variation importante de l'humidité au sein des sols et favorisé des mouvements de terrains. Ceux-ci ont parfois eu pour conséquence des dommages matériels aux constructions (il s'agit d'un phénomène difficile à délimiter).

La cartographie des aléas a été entreprise sur l'ensemble de la région par le BRGM. Les cartes d'aléa sont disponibles sur www.argiles.fr au format système d'information géographique (SIG).

Les informations connues sur ce phénomène (cartographie ci-contre), montrent que le territoire ne comporte aucune zone en aléa fort. En revanche, les versants argileux du sillon Mosellan et de quelques vallées du SCOTAT sont répertoriés en zone d'aléa moyen. Notons que la transformation en outil réglementaire, prescrit par l'État, et qui permet d'imposer des mesures constructives spécifiques, est en cours de validation.

L'aléa argileux

La cartographie départementale des aléas a été conduite par le Bureau de Recherches Géologiques et Minières (BRGM). Elle localise toutes les zones qui sont, a priori, sujettes au phénomène et hiérarchise ces zones selon un degré d'aléa croissant. Les zones où l'aléa est qualifié de fort sont celles où la probabilité de survenance d'un sinistre sera la plus élevée et où l'intensité des phénomènes attendus est la plus forte. Dans les zones où l'aléa est qualifié de faible, la survenance de sinistres est possible en cas de sécheresse importante mais ces désordres ne toucheront qu'une faible proportion des bâtiments (en priorité ceux qui présentent des défauts de construction ou un contexte local défavorable, avec par exemple des arbres proches ou une hétérogénéité du sous-sol). Les zones d'aléa moyen correspondent à des zones intermédiaires entre ces deux situations extrêmes. Quant aux zones où l'aléa est estimé, a priori, nul, il s'agit des secteurs où les cartes géologiques actuelles n'indiquent pas la présence de terrain argileux en surface. Il n'est cependant pas exclu que quelques sinistres s'y produisent.

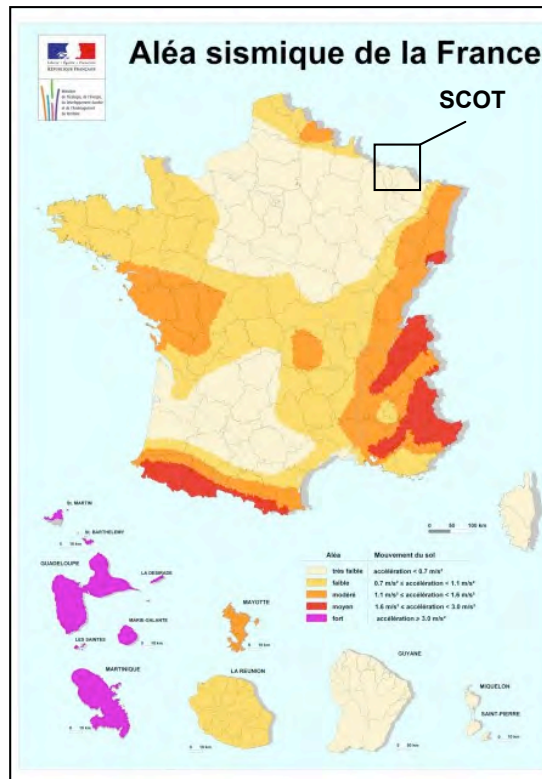


Un risque sismique très faible

Un séisme ou tremblement de terre provient de la fracturation des roches en profondeur et se traduit en surface par des vibrations du sol. Cette fracturation est due à l'accumulation d'une grande quantité d'énergie qui se libère, créant des failles, au moment où le seuil de rupture mécanique des roches est atteint. Les dégâts observés en surface sont fonction de l'amplitude, de la fréquence et de la durée des vibrations. Sur le littoral, il peut provoquer un raz de marée. La France est dotée d'un dispositif de surveillance sismique (le RENASS), qui permet de localiser immédiatement la région affectée par le séisme et d'évaluer sa magnitude. Dès que le séisme atteint une magnitude de 3,7 sur l'échelle de RICHTER, le RENASS alerte la direction opérationnelle de la sécurité civile du département.

A noter que le zonage sismique doit être repris dans les documents d'urbanisme. Celui-ci implique l'application de règles parasismiques pour les constructions neuves. Les normes NF P 06-013, 06-014 et 06-015 sont actuellement applicables (normes sur la forme générale du bâtiment, sa hauteur, ses fondations, sa maçonnerie, l'épaisseur de ses murs, sa charpente). Elles seront bientôt remplacées par les normes de construction européennes Eurocode8.

Le plan séisme réalisé dernièrement classe le secteur du SCOT en zone de sismicité très faible (la France étant découpée en cinq types de zones : très faible, faible, modérée, moyenne et forte) : ceci n'induit donc aucune contrainte particulière en matière de construction.



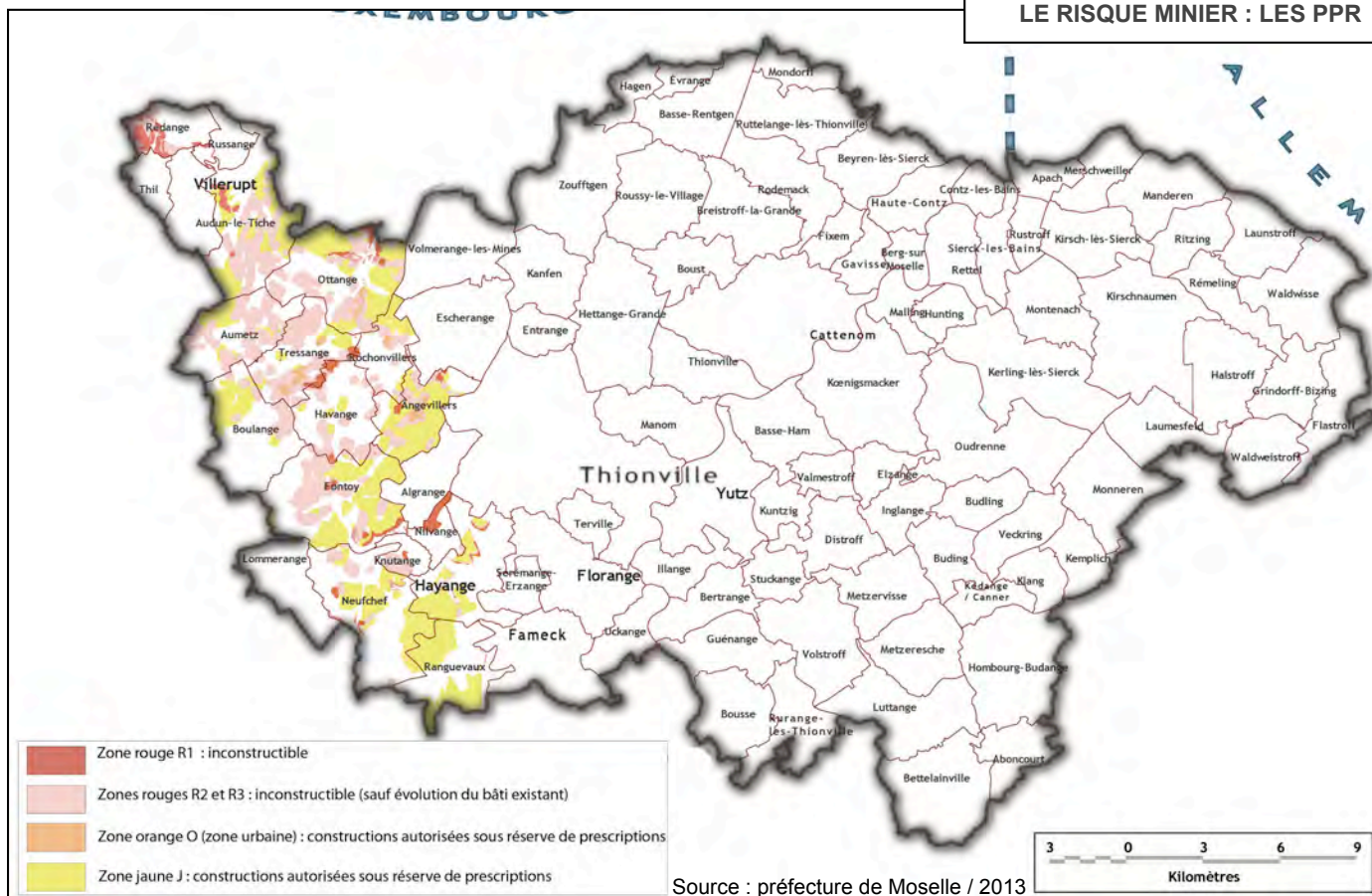
LES RISQUES TECHNOLOGIQUES DU TERRITOIRE

Le risque d'effondrement minier

Ce risque spécifique au bassin ferrifère rejoint celui des mouvements de terrain vu précédemment. Deux cas de figures sont à distinguer :

- **L'affaissement**, qui est un type d'instabilité pouvant survenir au-dessus d'une exploitation par chambres et piliers. Il se traduit par la formation en surface d'une cuvette de quelques dizaines à quelques centaines de mètres de diamètre.
- **L'effondrement brutal** : dans certains cas, la ruine de l'édifice minier ne se fait pas progressivement mais on observe l'effondrement en bloc de l'ensemble des terrains compris entre le fond et la surface. L'effondrement de la surface ce produit alors de manière dynamique, en quelques secondes. Une forte secousse sismique est ressentie. Les bords de la zone affectée sont plus abrupts que dans le cas de la cuvette d'affaissement, des crevasses ouvertes y apparaissent

LE RISQUE MINIER : LES PPR



Des Plans de Prévention des Risques miniers à prendre en compte dans le bassin ferrifère

Dans le cadre de la gestion de l'après-mines, l'Etat traite les risques miniers à travers les plans de prévention des risques miniers (Loi du 30 mars

1999 et art. 94 du Code Minier). Ces plans mis en place par l'Etat ont pour objet de délimiter les zones exposées en tenant compte de la nature et de l'intensité du risque encouru. Ils comprennent, sur la base d'une carte d'aléas, un règlement et un zonage réglementaire déterminant les conditions de constructibilité à respecter dans le cadre des autorisations d'urbanisme. Le PPR, opposable aux tiers, doit être annexé au POS ou au PLU des communes.

Sur le territoire, des PPR miniers ont été mis en œuvre sur les communes d'Angevillers, Aumetz, Boulange, Fontoy, Havange, Ottange Rochonvillers, Tressange (PPR approuvé le 15/03/2011), Audun-le-Tiche, Rédange et Russange (PPR approuvé le 30/11/2011), Hayange (PPR approuvé le 21/01/2011), Knutange, Neufchef, Nilvange et Ranguieux (PPR mis en application le 18/03/2013).

Le zonage réglementaire des PPR miniers

Les PPR miniers établissent un zonage définissant des règles de constructibilité :

- ROUGES R1 : Zones mettant en cause la sécurité des personnes (Affaissements brutaux, fontis fort, fronts de mines à ciel ouvert). Les constructions nouvelles y sont interdites
- ROUGES R2/R3 : Zones sans risque direct pour les personnes mais avec des contraintes de constructibilité fortes (zones d'affaissements progressifs avec mouvements résiduels en R2, fontis moyens et faibles, expertisés et surveillés en R3) : Les constructions nouvelles y sont interdites.
- ORANGES O : Zones sans risque direct pour les personnes mais avec certaines contraintes de constructibilité moyennes (zones d'affaissement progressif en zone urbaine : (constructions autorisées sous réserve de prescriptions).)
- JAUNES J : Zones à risques résiduels avec des limitations ou prescriptions techniques en termes de constructibilité (constructions autorisées sous réserve de prescriptions).

Connaissance des aléas : Des études ont été menées sur le bassin ferrifère qui ont conduit en 2002 et 2003 à identifier des zones dites d'aléas. Ces zones font l'objet d'une étude spécifique pour déterminer s'il y a risque d'effondrement brutal. Pour qu'un effondrement brutal se produise, deux conditions au moins doivent être remplies :

- Les travaux du fond doivent être très fragiles (fort taux de défrêtement, piliers élancés...) : ceci constitue le critère géométrique.
- Un banc épais et résistant doit exister dans le recouvrement. La rupture de ce banc qui protégeait les piliers du poids des terrains déclenche le processus d'effondrement : ceci constitue le critère géologique.

L'ensemble des zones a été étudié sur la base de critères géométriques. Si en appliquant le critère géométrique sur une zone on ne peut écarter le risque d'effondrement brutal, on analyse le critère géologique.

Le DDRM a pris en compte le résultat des études et a établi la liste des communes présentant un risque majeur sur le territoire : Algrange, Angevillers, Audun-le-Tiche, Aumetz, Boulange, Escherange, Fontoy, Havange, Hayange, Knutange, Neufchef, Nilvange, Ottange, Ranguieux, Redange, Rochonvillers,

Russange, Tressange et Volmerange-les-Mines.

La prise en compte des aléas : Comme il a été dit précédemment au chapitre « mouvements de terrain », la prise en compte du risque passe par :

- L'identification des zones exposées (études d'aléa).
- L'interdiction de construire dans les zones les plus exposées.
- La mise en place dans les meilleurs délais de mesures de surveillance.
- La mise en œuvre de Plans d'alerte, d'information des communes, d'organisation des secours.

Le traitement des zones exposées : examen de la situation au cas par cas pour décider de la suppression du risque (par exemple comblement) ou de l'expropriation de la zone.

Dans ce cadre, on notera que des PPR miniers ont été mis en œuvre sur les communes d'Angevillers, Aumetz, Boulange, Fontoy, Havange, Ottange Rochonvillers, Tressange (PPR minier approuvé le 15/03/2011), Audun-le-Tiche, Rédange et Russange (PPR minier approuvé le 30/11/2011), Hayange (PPR approuvé le 21/01/2011), Knutange, Neufchef, Nilvange et Ranguieux (PPR minier mis en application le 18/03/2013). La carte en page précédente localise les zonages

réglementaires liés à ces PPR que les communes doivent prendre en compte.

Sur les communes non dotées de PPR mais néanmoins présentant des risques miniers, la prise en compte peut se faire à partir des cartes d'aléas (voir encadré). Dans le cas d'un aléa notable, soit la commune interdit l'urbanisation sur la zone considérée, soit elle l'autorise moyennant certaines protections. Pour cela, des études plus poussées doivent généralement être engagées pour définir plus précisément les conditions d'urbanisation (consolidation, comblement, contrôle des infiltrations, mesures constructives ...).

L'après mine : les conséquences sur les risques

L'après mine recouvre différents aspects et notamment la connaissance des aléas et des risques, la prévention, la surveillance et l'indemnisation.

Il convient de souligner que la prise en compte de l'après mine a reposé et repose encore sur le développement des capacités d'expertise scientifique pour affirmer la connaissance des risques de mouvements de terrain et pour assurer leur gestion préventive.

L'état s'est appuyé à cet effet sur les compétences du BRGM et de l'INERIS, puis en 2001 de GEODERIS, groupement d'intérêt public regroupant les deux établissements publics sur le domaine de l'expertise minière.

Si l'on prend l'exemple du bassin ferrifère lorrain, ce sont près de 40000 ha de zones potentielles d'aléa de mouvements de terrains intéressant 165 communes qui imposaient la réalisation d'études poussées.

Compte tenu de l'ampleur de la tâche, ces études se sont d'emblée inscrites dans une logique de programmation pluriannuelle. L'essentiel est aujourd'hui réalisé. D'une manière générale, les cartes d'aléas miniers font l'objet d'un porter à connaissance des communes par les préfets pour prise en compte dans les documents d'urbanisme.

Le risque lié aux carrières souterraines

Outre la présence de mines de fer, le territoire du SCOT recèle également quelques carrières souterraines en exploitation ou abandonnées avec des risques d'effondrement qui sont à prendre en compte comme pour le risque minier.

Connaissance des aléas :

L'inventaire des carrières souterraines (hors mines) est disponible sur le site de l'Observatoire des matériaux.

Celui-ci montre que de petites carrières souterraines ont été exploitées par le passé pour extraire du gypse, notamment dans le secteur de Klang, pour faire du plâtre. Ces exploitations qui ont été conduites de manière désordonnée, en l'absence de réglementation spécifique, ont été souvent abandonnées en l'état. On note aussi que des exploitations d'anhydrite sont encore en cours sur les communes de Kemplich, d'Elzange, Koenigsmaker, et Oudrenne. L'aléa mouvement de terrain peut être présent en raison de la méthode d'exploitation, par chambres et piliers, ayant conduit à laisser subsister de nombreux vides dans les zones exploitées. Les aléas représentés sont l'aléa effondrement brutal, l'aléa affaissement progressif et l'aléa fontis. Là où des habitations sont proches de l'exploitation, des contraintes

de remblaiement ou des stots de protection ont été imposés aux exploitants. L'arrêt de l'exploitation du secteur de Veckring a conduit l'entreprise à faire réaliser, par un expert, une étude des risques résiduels qui est en cours d'examen.



La prise en compte des aléas :

Il n'existe pas, à ce jour, de PPR lié spécifiquement à ce risque. Les actions préventives recommandées par l'Etat consistent en :

- des contraintes de remblaiement de certains secteurs exploités, dans les conditions techniques et économiques acceptables ;
- la réalisation d'études et l'établissement de cartes d'aléas, portées à la connaissance des maires en application du code de

l'urbanisme ; ces cartes permettront une large diffusion publique de l'information sur les aléas et leur localisation sur le territoire communal ;

- la mise en place de surveillances appropriées, si nécessaire ;
- la prise en compte de ces aléas dans les documents d'urbanisme (les communes peuvent être amenées à interdire l'urbanisation dans les secteurs concernés) ;
- pour les carrières anciennes abandonnées, le BRGM peut, à la demande du Maire et des services de l'Etat, réaliser une expertise locale.

Le risque nucléaire lié à la centrale de Cattenom (CNPE)

Le risque nucléaire est caractérisé par un événement accidentel sur une installation de production d'électricité, de retraitement des déchets nucléaires ou de recherches. Le fonctionnement des installations nucléaires fait l'objet d'une réglementation très stricte surveillée en permanence par la direction de la sûreté des installations nucléaires et l'office de protection contre les rayonnements ionisants (IRSN – Institut de Radioprotection et de Sûreté Nucléaire) qui assure une surveillance de la radioactivité en France.

De façon générale, le risque nucléaire peut se manifester sous 2 formes :

- Lors d'une perte de confinement des installations utilisant ou manipulant des produits radioactifs;

- Lors d'une perte de confinement des conteneurs contenant des matières radioactives.

Dans le cas d'une centrale nucléaire, le risque nucléaire majeur est la fusion du cœur du réacteur.

En cas d'accident majeur, les risques sont de deux ordres :

- **Le risque d'irradiation** par une source radioactive : en France, ce risque ne pourrait concerner que le personnel travaillant sur les sites et qui se serait trouvé sur le trajet des rayonnements émis, et non pas la population ;
- **Le risque de contamination par les poussières radioactives** en suspension dans l'air respiré (nuage) ou fixées sur le sol, les végétaux, les objets (aliments frais, objets...). Les conséquences pour l'individu sont fonction de la dose absorbée (durée d'exposition, proximité de la source radioactivité, ...).

On se protège de l'irradiation par des écrans (plomb, métal) et de la contamination par le confinement, c'est à dire l'action de s'enfermer dans un bâtiment clos le plus hermétiquement possible.

- **Connaissance des aléas** : il n'y

a pas eu en France d'accident nucléaire avec des conséquences immédiates pour la population. Toutefois, à titre préventif, une carte des communes à risque ainsi que la liste des communes concernées a été dressée et reprise par le DDRM. Au vu des événements survenus dernièrement au Japon, il apparaît aujourd'hui que cette carte des communes à risque est plutôt d'ordre minimal.

- **La prise en compte des aléas** : une réglementation rigoureuse impose aux centrales nucléaires :
 - Une étude d'impact afin de réduire au maximum les nuisances causées par le fonctionnement de l'installation.
 - Une étude de dangers où l'industriel identifie de façon précise tous les accidents pouvant survenir dans son établissement et leurs conséquences ; cette étude conduit à prendre les mesures de prévention et de protection nécessaires (enceinte de confinement, séparation des circuits de refroidissement, filtres à sable...) et à identifier les risques résiduels.
 - Une enquête publique.
 - Des autorisations délivrées par décret pour l'implantation et l'ouverture de l'installation, pour les

limites des rejets.

- La maîtrise de l'aménagement autour du site.
- L'information de la population (plaquette d'information préventive)
- Une formation initiale et continue du personnel à la sûreté nucléaire et à la sécurité.
- Une surveillance permanente de l'installation et des rejets sur le site et de l'environnement aux alentours : des stations de prélèvements atmosphériques et de mesure continue du rayonnement gamma ambiant sont implantées à la limite du site et à l'extérieur dans 5 communes environnantes. Ce contrôle permanent est exercé par la centrale avec une surveillance continue de l'IRSN, lequel dispose par ailleurs de ses propres balises de mesures. Cet organisme exploite le réseau de surveillance national des balises des autorités de contrôle (réseau « Téléray »).
- Des prélèvements périodiques d'eau (rivière, lac, nappe phréatique, précipitations), de végétaux et de lait sont également réalisés par la centrale pour contrôle de la radioactivité et des échantillons de contrôle, pour analyses contradictoires, sont de plus adressées à l'IRSN. L'IRSN réalise chaque année une étude complète concernant la radio-écologie aux environs de la centrale, afin de contrôler son impact. Cette étude concerne le milieu terrestre (sol,

végétaux, lait, eau de boisson) et le milieu aquatique (sédiments, végétaux, poissons).

- Une surveillance constante de la radioactivité ambiante par plus de 178 stations de mesures réparties sur le territoire national.
- L'association lorraine de la qualité de l'air a mis en place un réseau de balises de la qualité de l'air permettant de situer le rayonnement gamma ambiant et de mesurer l'activité du radon ainsi que l'activité alpha et bêta d'origine artificielle.
- L'application d'une réglementation particulière en cas de détention et d'utilisation de radioéléments ou de transports de matières radioactives.
- La mise en œuvre d'un **Plan Particulier d'Intervention (PPI)** élaboré par le préfet et arrêté le 14 mai 2003, en cas d'accident de transport de matières radioactives.
- Des exercices et des simulations permettant de vérifier l'efficacité du PPI.
- Le centre de secours de Thionville dispose de moyens humains et matériels spécifiques au risque nucléaire

(cellule mobile d'intervention radiologique et véhicule d'entropogammamétrie) et il gère au niveau prévisionnel et au plan des secours, l'ensemble des établissements répertoriés sur le site de Cattenom.

La prise en compte dans l'urbanisme des communes environnantes : le PPI (Plan Particulier d'Intervention) défini pour le CNPE de CATTENOM et arrêté le 14 mai 2003 s'applique aux communes situées, même en partie, dans un périmètre de 2 km autour de la centrale (accidents à cinétique rapide) ainsi qu'aux communes situées dans des périmètres de 5 et 10 km (accidents à cinétique lente). On parle de cinétique rapide (phase réflexe) lorsqu'il y a risque de rejet dans les 6 heures suivant l'alerte.

Sur le territoire du SCOT, les communes concernées sont :

- o **Zone des 2 km** : Boust, Cattenom, Thionville Garche et Thionville Koeking ;
- o **Zone des 5 km** : Basse-Ham, Breistroff-la-Grande, Fixem, Gavisse, Hettange-Grande, Koenigsmaker, Manom, Rodemack et Roussy-le-Village

- o **Zone des 10 km** : Basse-Rentgen, Berg-sur-Moselle, Beyren-lès-Sierck, Contz-les-Bains, Distroff, Elzange, Entringe, Escherange, Évrange, Hagen, Haute-Kontz, Hunting, Illange, Inglinge, Kanfen, Kerling-lès-Sierck, Kuntzig, Malling, Mondorff, Oudrenne, Puttelange-lès-Thionville, Rettel, Sierck-les-Bains, Stuckange, Terville, Thionville (ville), Valmestroff, Volmerange-les-Mines, Yutz et Zoufftgen.

La centrale de Cattenom

Implantée à 5 km de Thionville, la centrale nucléaire (ou centre nucléaire de production d'électricité – CNPE) de Cattenom s'étend sur 415 hectares, non loin des frontières du Luxembourg et de l'Allemagne. Elle dispose de quatre réacteurs nucléaires à eau pressurisée (REP) d'une puissance de 1300 mégawatts électriques chacun : Cattenom est la septième centrale au monde en puissance installée, et la deuxième centrale de France pour sa production d'électricité. La centrale possède quatre tours aéroréfrigérantes et prélève de l'eau dans la Moselle pour assurer son refroidissement. Lors de la construction de la centrale, EDF a également créé à proximité une retenue d'eau par la construction d'un barrage : le lac artificiel du Mirgenbach.

La centrale emploie environ 1 150 personnes. Pendant les périodes de visite décennale des réacteurs, elle fait appel à près de 1 000 personnes supplémentaires.

La construction du CNPE de Cattenom a fait l'objet :
• d'un décret d'utilité publique en date du 11/10/78,
• de décrets de création en 1982 pour les réacteurs 1 à 3 et en 1984 pour le réacteur 4 (les réacteurs ont été mis en service pour la première fois entre 1986 et 1991).

RISQUE NUCLEAIRE : LES RAYONS DE 2, 5 ET 10 KM AUTOUR DE LA CENTRALE DE CATTENOM



accident à cinétique rapide (rejets sous 6 heures)	accident à cinétique lente
<p>périmètre de mise à l'abri = 0 à 2 km</p> <p>→ dit de danger immédiat</p> <p>BOUST CATTENOM THIONVILLE-GARCKE THIONVILLE-KOEKING] Communes associées de THIONVILLE</p>	<p>périmètre d'évacuation = 0 à 5 km</p> <p>BOUST CATTENOM THIONVILLE-GARCKE THIONVILLE-KOEKING] Communes associées de THIONVILLE</p> <p>BASSE-HAM BREISTROFF-LA-GRANDE FIXEM GAVISSE HETTANGE-GRANDE KOENIGSMACKER MANOM RODMACK ROUSSY-LE-VILLAGE</p>
	<p>périmètre de mise à l'abri = 5 à 10 km</p> <p>BASSE-RENTGEN BERG-SUR-MOSELLE BEYREN-LES-SIERCK CONTZ-LES-BAINS DISTROFF ELZANGE ENTRANGE ESCHERANGE EV RANGE HAGEN HAUTE-KONTZ HUNTING ILLANGE INGLANGE KANFEN KERLING-LES-SIERCK KUNTZIG MALLING MONDORFF OUDRENNE PUTTELANGE-LES-THIONVILLE RETTEL SIERCK-LES-BAINS STUCKANGE Terville THIONVILLE (Ville) VALMESTROFF VOLMERANGE-LES-MINES YUTZ ZOUFFIGEN</p>

En matière d'urbanisme, la présence de la centrale justifie des mesures de précaution pour limiter les populations aux abords.

Les documents distinguent la zone comprise dans un rayon de 2 km dite « zone de danger immédiat » qui motive les mesures les plus limitatives pour le développement. Au delà de cette zone, si tout risque n'est pas écarté, les conséquences d'un accident à cinétique rapide s'atténuent progressivement et une plus grande souplesse peut être envisagée.

La carte en page suivante montre le zonage, tel qu'il a été défini aujourd'hui sur les communes de **Boust, Cattenom et Thionville** (source : ASN). Les encadrés précisent les règlements d'urbanisme associés.

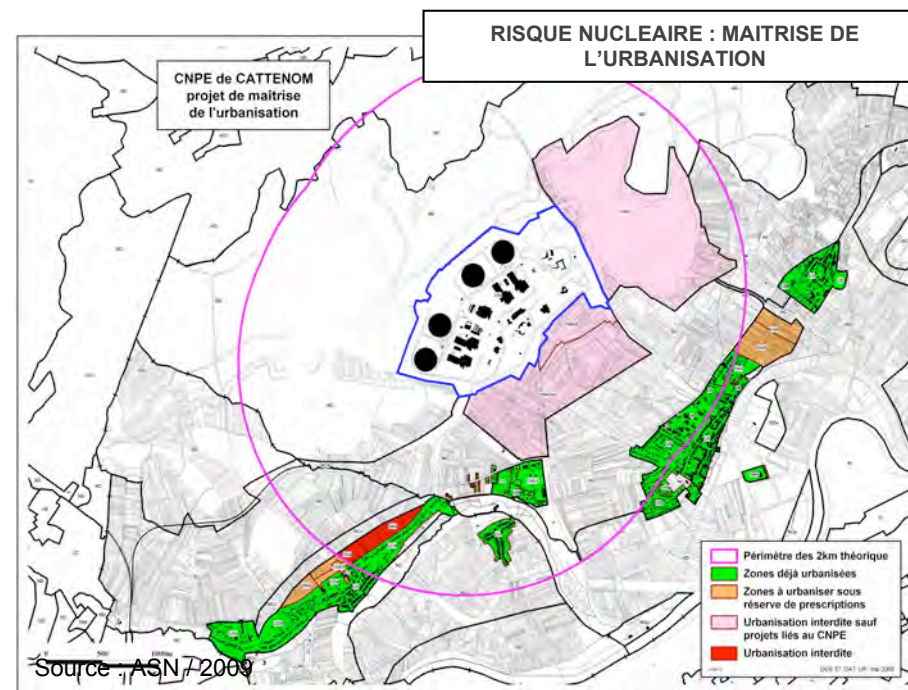
Règlement d'urbanisme associé (extraits principaux) :

Dans la zone des 2 km théoriques :

Pour les secteurs bâtis et les zones récemment urbanisées (zones vertes sur la carte), les évolutions du bâti existant sans densification importante sont autorisées selon conditions (on notera en particulier : constructions R + 1 + combles maximum autorisées, travaux sur l'existant autorisés, transformation d'un bâtiment existant en logement dans la limite de quatre logements par bâtiment, ERP de 1ère à 4^{ème} catégorie interdits, certains ERP de 5^{ème} catégorie autorisés de type commerces et services de proximité et ceci dans la limite d'une capacité de 20 personnes).

Pour les zones d'extension (NA) situées dans le rayon des 2 km (zones roses sur la carte) : cette zone n'a plus vocation à être urbanisée ou aménagée en vue de l'accueil de population supplémentaire. Seuls les projets liés exclusivement au CNPE et sans augmentation significative de la capacité d'accueil du site, pourraient être autorisés.

Pour les zones naturelles situées dans le rayon des 2 km : le reste des zones sises dans le rayon des 2 km a vocation à rester classé en zones naturelles (toutes les constructions et installations neuves seront interdites à l'exception des constructions, installations et équipements strictement nécessaires au fonctionnement des services publics et services concessionnaires de réseaux qui ne sauraient être implantés en d'autres lieux.).



Règlement d'urbanisme associé (suite) :

A la limite de la zone des 2 km théoriques (zones oranges sur la carte) : une appréciation au cas par cas devra donc être réalisée au regard des deux principes suivants :

- Limiter les ERP sensibles (écoles, hôpitaux, maisons de retraite...)
- Porter une attention particulière aux opérations d'extensions urbaine, notamment les projets de lotissements.

Il s'agit ici de la zone classée 2 NA et celle classée 1 NA à proximité du lotissement dit des Tanneurs. Ces deux zones sont contiguës et des projets d'aménagement importants sont envisagés. Sur cette zone, il convient de limiter l'accueil de populations à un maximum de 300 habitants. Des projets d'habitat individuel isolé pourraient être mixés raisonnablement avec de l'habitat collectif dans la limite de 300 habitants. Le calcul du COS sera à adapter ou mieux la détermination d'un secteur à plan masse sera à adopter en vue de respecter le seuil des 300 habitants. Le projet communal devra permettre une évacuation optimale des populations. L'essentiel du plan de masse général veillera à permettre le maillage le plus large possible au réseau viaire existant. De ce fait, une étude globale en relation avec le développement général de la commune est indispensable pour assurer une cohérence d'ensemble. Une étude de mise en relation des voies avant toute extension urbaine est requise. Les impasses, les culs de sac, les « raquettes », sont interdits. Les sorties voiture sur le réseau existant, qui est le réseau d'évacuation, seront à optimiser. Le gabarit des voies devra répondre à une facilité d'évacuation. Ces critères seront estimés en fonction de la nature et la teneur du projet.

Les zones urbanisées à l'extérieur du rayon des 2 km (zones vertes sur la carte). Il s'agit des zones urbanisées de Sentsich à Cattenom : les évolutions du bâti existant sans densification importante sont autorisées (on notera en particulier : constructions R + 1 + combles maximum autorisées, travaux sur l'existant autorisés, transformation d'un bâtiment existant en logement dans la limite de quatre logements par bâtiment, ERP de 1ère à 4^{ème} catégorie interdits, certains ERP de 5^{ème} catégorie autorisés de type commerces et services de proximité et ceci dans la limite d'une capacité de 20 personnes).

Les zones naturelles à l'extérieur de la zone des 2 km théoriques : les zones naturelles ont vocation à rester classé en zones naturelles (toutes les constructions et installations neuves seront interdites à l'exception des constructions, installations et équipements strictement nécessaires au fonctionnement des services publics et services concessionnaires de réseaux qui ne sauraient être implantés en d'autres lieux.).

Des risques industriels notamment avec la présence de sites SEVESO dans le Val de Fensch

Le risque industriel est un événement accidentel se produisant sur un site industriel et entraînant des conséquences immédiates graves pour le personnel, les riverains, les biens et l'environnement. Il se manifeste généralement avec un incendie, une explosion ou encore une émission de produits dans l'air.

Afin de limiter ces risques, les établissements les plus dangereux (Installation Classée pour la Protection de l'Environnement ou ICPE) sont soumis à une réglementation stricte qui les oblige notamment à réaliser une étude de d'impact et de danger. L'industriel y identifie de façon précise les accidents les plus dangereux pouvant survenir dans son établissement et leurs conséquences. Cette étude conduit l'industriel à prendre les mesures de prévention nécessaires, à identifier les risques résiduels et à disposer en interne des moyens d'intervention permettant de faire face à un éventuel accident.

Certaines installations, au potentiel dangereux particulièrement élevé, nécessitent parfois l'établissement de servitudes réglementant l'urbanisme et l'occupation des sols en périphérie. C'est le cas notamment des installations dites SEVESO.

Dans la Moselle, 11 sites Seveso II "seuil haut" (installations les plus dangereuses) sont répertoriés. Deux d'entre eux interfèrent avec le territoire du SCOT (voir carte en page suivante). Il s'agit :

- de l'aciérie et de la cokerie **ARCELORMITTAL situées sur les communes de Séremange-Erzange, Florange et Hayange ;**
- d'**AIR LIQUIDE** situé à **Richemont (hors SCOT) et dont le plan de prévention des risques s'étend sur la commune d'Uckange.**

Connaissance de l'aléa et prise en compte : afin de prendre en compte les risques liés à ces installations, des Plans de Prévention des Risques Technologiques (PPRT) ont été prescrits :

- celui d'AIR LIQUIDE a été réalisé et approuvé (19/12/2011) : il aboutit à un plan de zonage réglementaire dont seule la zone Zr affecte la commune d'Uckange. Dans cette zone, aucune contrainte urbanistique n'est imposée, seule des recommandations visant à protéger de l'aléa toxique ont été émises.

- celui ARCELORMITTAL est en cours d'élaboration. Son périmètre d'étude a été fixé le 31/12/2010. Il s'étend sur les communes de Hayange, Serémange-Erzange et Florange.

Qu'est ce qu'un PPRT ?

Le PPRT est un outil de maîtrise de l'urbanisation aux abords des exploitations industrielles. Instauré par la loi « risque » (loi n° 2003-699 du 30 juillet 2003), le PPRT concerne les installations classées pour la protection de l'environnement soumises à autorisation avec servitude (ICPE AS) qui correspondent aux établissements Seveso « seuil haut ».

La mise en oeuvre de Plans de Prévention des Risques Technologiques (PPRT) est organisée par le décret n° 2005-1130 du 7 septembre 2005.

Elaborés sous l'autorité du Préfet du département, ils permettent, entre autres :

- la délimitation de zones où les constructions sont interdites ou subordonnées au respect de prescriptions,
- l'expropriation de secteurs à risques importants d'accident et présentant un danger très grave pour la vie humaine,
- l'instauration d'un droit de délaissement et d'un droit de préemption,
- l'application des mesures de sécurisation aux constructions existantes.

Le PPRT approuvé, après enquête publique, vaut servitude d'utilité publique. Il est annexé aux Plans Locaux d'Urbanisme.

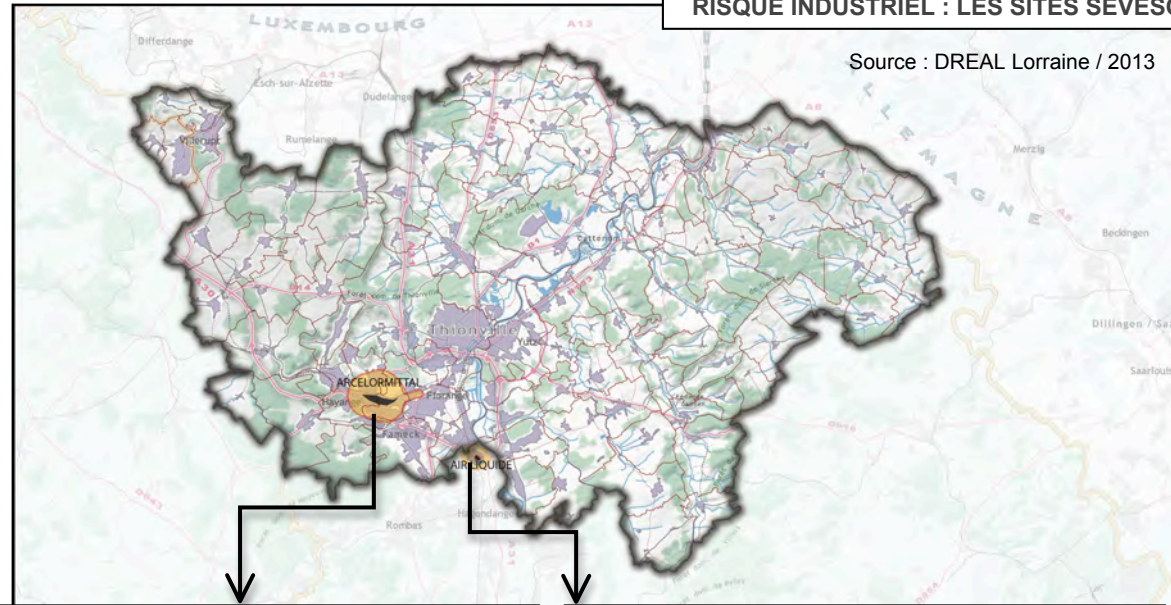
Le SCOT doit donc prendre en compte la présence de ces sites et des contraintes qui y sont associées. En outre et plus globalement, il s'agit d'anticiper les impacts mutuels que peut générer la proximité de zones résidentielles et industrielles sur leur possibilité respective d'évolution dans le futur. Enfin, l'accueil de nouvelles activités potentiellement dangereuses doit être appréhendé en évitant les phénomènes de cumul des risques induits par le regroupement d'activités à risque.

RISQUE INDUSTRIEL : LES SITES SEVESO

Source : DREAL Lorraine / 2013

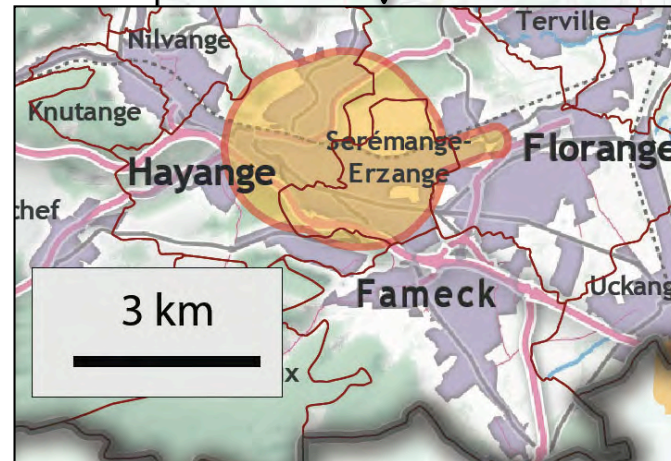
Le PPRT d'Air Liquide

Le PPRT a été arrêté le 19/12/2011. Son plan comporte 5 zones : grise correspondant à l'emprise spatiale de l'établissement, rouge foncé dite « R », correspondant aux zones d'aléas très forts, Rouge claire dite r correspondant aux zones d'aléa fort, Bleu foncée dite B correspondant aux zones d'aléa moyen, Vert dite « zone de recommandations » correspondant aux zones d'aléa faible pour des effets toxiques. La commune d'Uckange n'est affectée que par la zone r (Zone de recommandation Zr). Dans celle-ci, aucune interdiction n'est faite, seules des recommandations visant à protéger de l'aléa toxique sont prescrites.



Le PPRT d'Arcelormittal

Le PPRT est en cours d'élaboration. Son périmètre d'étude dans lequel sera déterminé les règles concernant la maîtrise de l'urbanisation a été fixé le 27/01/2011. Il s'étend sur les communes de Hayange, Serémange-Erzange et Florange.



Un risque d'inondation en cas de rupture du barrage de Cattenom (Mirgenbach)

Le phénomène de rupture de barrage correspond à une destruction partielle ou totale d'un barrage. Les causes de rupture peuvent être diverses (défaut de fonctionnement des vannes permettant l'évacuation des eaux, vice de conception, de construction ou de matériaux, vieillissement des installations, erreur d'exploitation, de surveillance et/ou d'entretien, malveillance, ...).

La rupture peut être :

- progressive dans le cas des barrages en remblais, par érosion régressive, suite à une submersion de l'ouvrage ou à une fuite à travers celui-ci (phénomène de « renard ») ;

- brutale dans le cas des barrages en béton, par renversement ou par glissement d'un ou plusieurs plots.

Une rupture de barrage peut entraîner la formation d'une onde de submersion se traduisant par une élévation brutale du niveau de l'eau et par de graves conséquences sur les personnes et les biens situés en aval. Le risque majeur présente donc une faible probabilité d'occurrence mais une forte gravité en raison des enjeux susceptibles d'être touchés.

Connaissance de l'aléa et prise en compte : Le barrage d'EDF de Cattenom (Mirgenbach) est un barrage de classe A (hauteur supérieur à 20 m). Selon le DDRM, le risque de rupture du barrage est susceptible d'affecter les communes situées en aval (Cattenom, Apach, Berg-sur-Moselle, Contz-les-Bains, Gavisse, Haute-Kontz, Koenigsmaker, Malling, Rettel, Rustroff, Sierck-les-Bains).

Les barrages étant de mieux en mieux conçus, construits et surveillés, les ruptures de barrage sont toutefois des accidents rares de nos jours.

En effet, les barrages font tous l'objet d'un suivi de stabilité et les mesures d'auscultation sont régulièrement répertoriées par les responsables des barrages et transmises à un organisme d'interprétation. Ce dernier est chargé de remettre un rapport au moins annuel ou en cas d'anomalie au propriétaire de l'ouvrage et au service de la Police des Eaux. Par ailleurs chaque barrage fait l'objet d'une vidange décennale obligatoire, avec inspection complète des ouvrages et éventuellement des réparations. L'ensemble de ces dispositions préventives apparaît aujourd'hui satisfaisant. Aussi, sur le plan urbanistique, aucun PPR ni aucune contrainte urbanistique notable n'existe à ce jour.

Le DDRM rappelle toutefois l'importance de l'évaluation de l'aléa et de la mise en œuvre,

au besoin, d'un PPR qui permettrait de limiter l'exposition des populations.

Mesures prises pour le barrage de Cattenom :

- La surveillance et le contrôle pendant la construction du barrage.
- Des visites et une surveillance régulières par l'exploitant et les services de l'Etat.
- Une information de la population et des essais réguliers des sirènes (corne de brume).
- Des plans de secours et d'alerte prévoyant notamment les itinéraires de fuite.
- Des PIG qui permettent de restreindre les possibilités d'urbanisation à l'aval des barrages.

Vers des PPR rupture de barrage/rupture de digue ? :

Aucun PPR ne concerne à ce jour les risques de rupture de barrage et/ou de digue. Le DDRM n'exclut toutefois pas la prescription de PPR dans les années à venir. Ces PPR permettrait de mieux évaluer les aléas et de mettre en place, si nécessaire, des mesures préventives.

Dans ce cadre, dans les secteurs déjà urbanisés, des constructions pourraient être autorisées que si elles ne sont pas situées dans des zones où l'aléa représente une menace pour les vies humaines

Les implantations sensibles devront y être refusées.

Pour les constructions éventuellement autorisées, le niveau des planchers habitables devra être situé hors crues.

En dehors des secteurs déjà construits, le principe qui consiste à contrôler strictement l'urbanisation dans les zones d'expansion des crues et à préserver les capacités d'écoulement pour ne pas aggraver les risques pour les zones situées en amont ou en aval pourrait être appliqué.

Un risque d'inondation accru en cas de rupture de la digue du Port de Thionville

Les modes de ruptures d'une digue sont variés, ils dépendent notamment du type d'ouvrage (le long du lit mineur ou dans le lit majeur d'un cours d'eau) des sollicitations auxquelles il est soumis (affouillements, crues, fousseurs, végétation). Il peut être question d'affouillement, d'érosion interne, de surverse, de glissement.

La rupture d'une digue peut provoquer une onde de crue, les hauteurs et les vitesses d'eau atteintes peuvent alors être importantes.

Connaissance de l'aléa et prise en compte : Huit cours d'eau de Moselle (Moselle, Orne, Conroy, Sarre et Albe, Nied, Raubach, Falkensteinbach et Roselle) sont concernés par 26 digues, notamment dans des secteurs largement urbanisés. Sur le territoire du SCOT, une digue, celle du Port de Thionville est susceptible de risque majeur selon le DDRM. En cas de rupture, trois communes du SCOT seraient concernées : Illange, Thionville, Uckange.

Cette digue fait toutefois l'objet d'une surveillance et d'inspections régulières, et ne présente pas, aujourd'hui, de problème particulier. Aucun PPR ni aucune contrainte urbanistique notable n'a été imposée.

Des risques liés aux transports de matières dangereuses

Les risques sont consécutifs à d'éventuels accidents se produisant lors des transports de matières dangereuses (TMD) ou radioactives (TMR) sur les routes et voies ferrées ou lors d'une agression extérieure ou d'une défaillance interne des canalisations de gaz ou d'hydrocarbures. A l'échelle du département, quelques infrastructures sur lesquelles peut se produire ce type d'accident sont identifiées. Certaines d'entre elles traversent le territoire du SCOT (voir carte en page suivante).

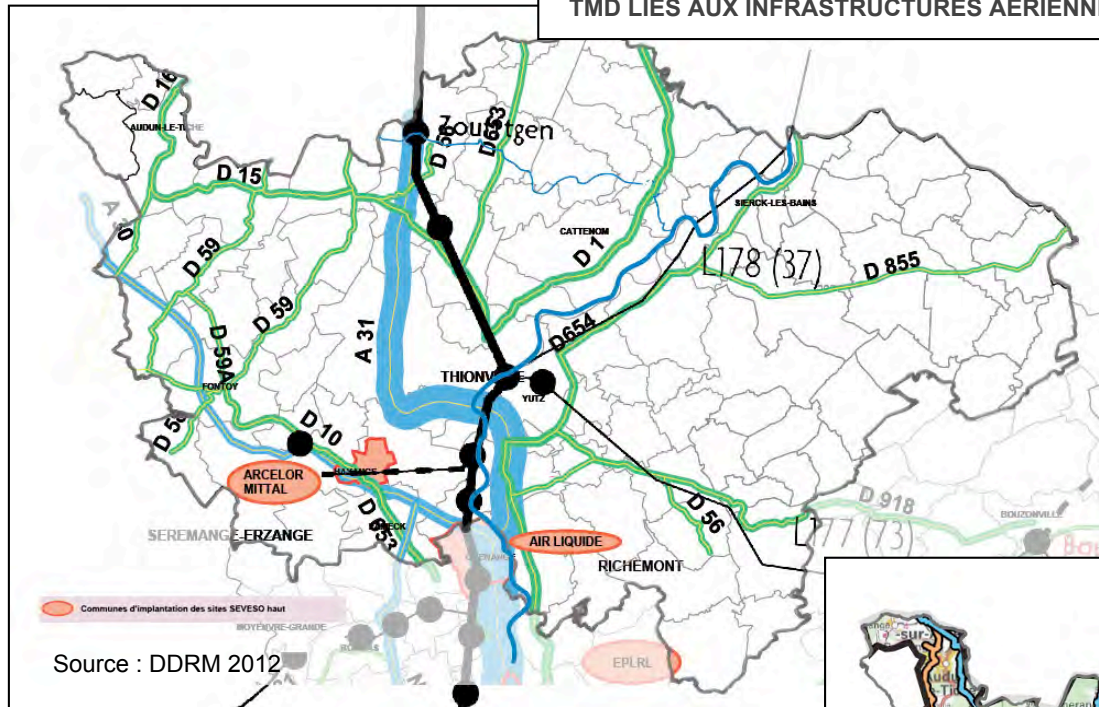
En outre, des canalisations souterraines, notamment de transport d'azote et d'oxygène, traversent plusieurs communes du territoire (voir carte et liste en page suivante). Pour celles-ci, une distance de recul du bâti est imposée (servitude de 4 m). Pour chaque section de ces canalisations, une bande identifiant les effets irréversibles associées aux ouvrages a été définie afin que les documents d'urbanisme puissent fixer les interdictions de construire ou soumettre l'urbanisation à conditions spéciales. Dans ces bandes soumises à des effets irréversibles il convient de maîtriser l'exposition au risque des populations (maîtrise de la densification en zone urbaine existante, interdiction de construire, étude de danger permettant de définir les conditions compatibles avec une urbanisation...).

Les documents d'urbanisme locaux doivent appliquer les éventuelles servitudes liées à ces réseaux ainsi que les principes de prévention en zone d'effets irréversibles des canalisations.

A noter que malgré les prescriptions et les sécurités imposées, l'événement accidentel peut se produire. Aussi, des plans d'urgence sont prévus à cet effet (plans de secours spécialisés). Ils apparaissent aujourd'hui comme satisfaisants pour répondre à ce type d'accident.

D'une manière plus globale pour le développement du territoire, il s'agira de veiller à ne pas accroître les risques liés aux transports. Cette prévention s'effectue notamment en évitant d'augmenter le caractère accidentogène des axes routiers comportant des flux dangereux au travers d'un aménagement cohérent et adapté aux infrastructures.

TMD LIES AUX INFRASTRUCTURES AERIENNES

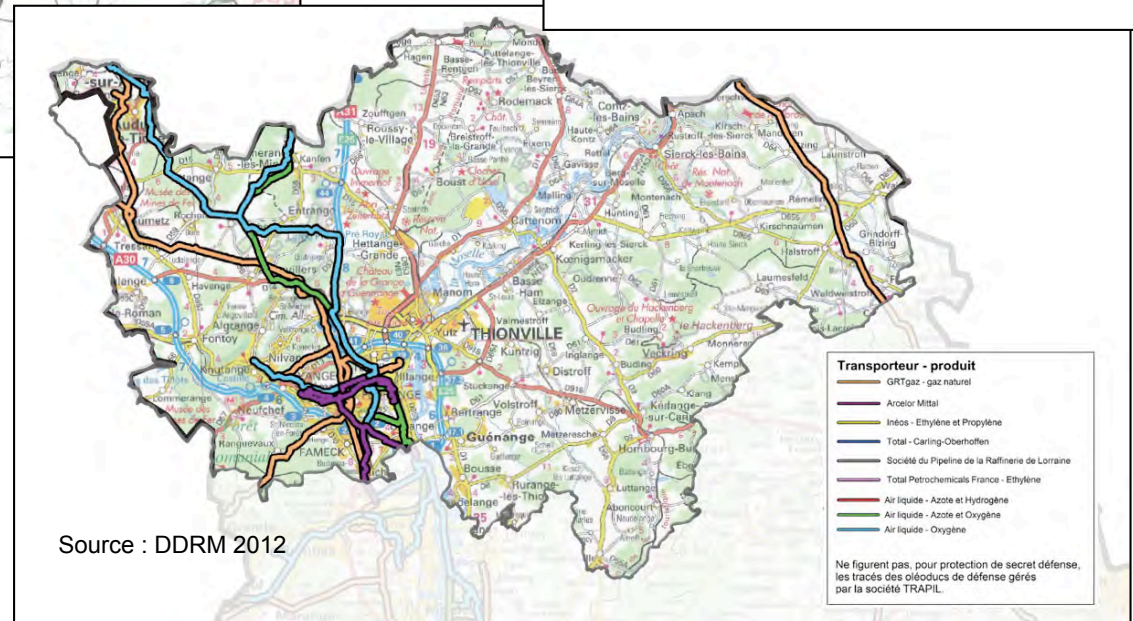


Source : DDRM 2012

Communes concernées par les TMD souterrains (DDRM) :

Algrange, Angevillers, Audun-le-Tiche, Aumetz, Basse-Ham, Basse-Rentgen, Bertrange, Boulange, Bousse, Distroff, Entringe, Escherange, Évrange, Fameck, Flastroff, Florange, Fontoy, Grindorff-Bizing, Guénange, Hagen, Halstroff, Havange, Hayange, Hettange-Grande, Illange, Kanfen, Knutange, Koeningmacker, Kuntzig, Launstroff, Lommerange, Manderen, Manom, Merschweiler, Neufchef, Nilvange, Ottange, Ranguieux, Rédange, Rémeling, Ritzing, Rochonvillers, Roussy-le-Village, Russange, Serémange-Erzange, Stuckange, Terville, Thionville, Tressange, Uckange, Villerupt, Volmerange-les-Mines, Waldwisse, Yutz, et Zoufftgen.

TMD LIES AUX INFRASTRUCTURES SOUTERRAINES

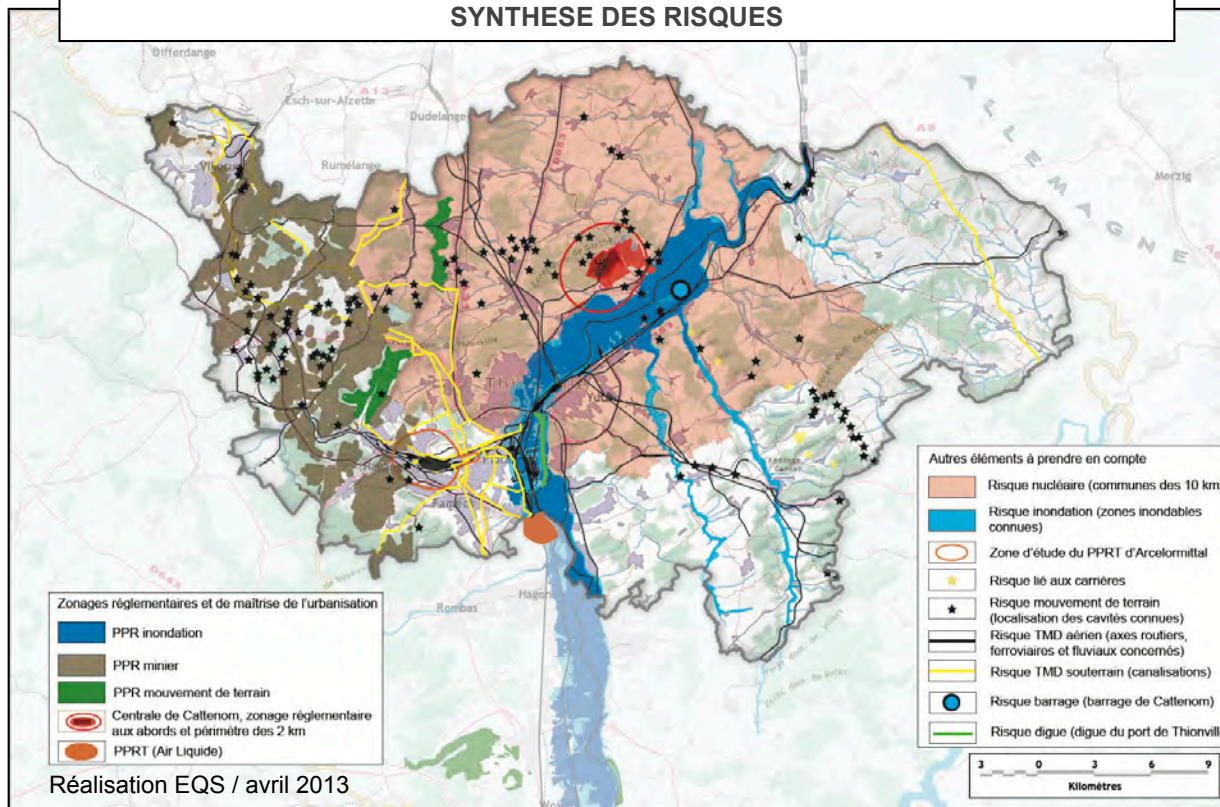


Source : DDRM 2012

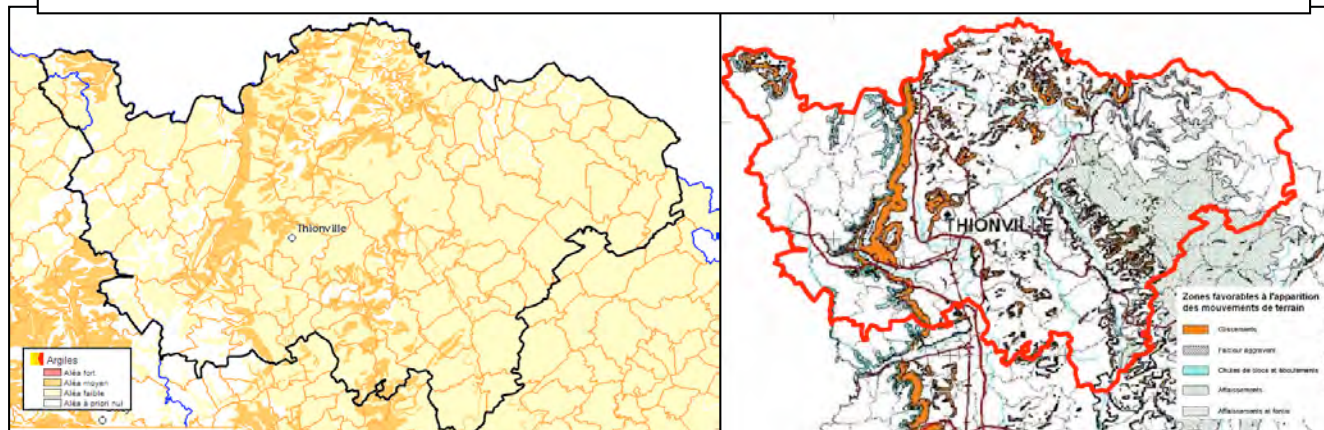
Communes concernées par les canalisations d'azote et d'oxygène (PAC - Etat) :

Angevillers, Audun-le-Tiche, Entringe, Escherange, Fameck, Florange, Hayange, Nilvange, Ottange, Rédange, Rochonvillers, Russange, Serémange-Erzange, Terville, Thionville, Uckange, Volmerange-les-Mines, Waldwisse.

SYNTHESE DES RISQUES



RISQUES DE MOUVEMENTS DE TERRAIN : AUTRES ELEMENTS DE PORTER A CONNAISSANCE



SYNTHESE SUR LES RISQUES

Des risques naturels liés aux inondations sur la Moselle et ses affluents et des risques de mouvement de terrain

Le territoire du SCOT est soumis à des risques naturels et en particulier aux risques d'inondation et de mouvements de terrain :

- En ce qui concerne le risque d'inondation, le PPRI de la Moselle permet d'en assurer une bonne gestion. Son application n'empêche pas le territoire d'établir une stratégie de développement ambitieuse. Toutefois, elle limite l'extension des polarités urbaines en fond de vallée dont les principales : Portes de France-Thionville et Val de Fensch. Plus au nord, il rejoint les mesures de gestion du risque nucléaire, ce qui dans le secteur de Cattenom nécessite de composer avec de multiples contraintes urbanistiques. En relais du PPRI, des atlas de zones inondables identifient des espaces essentiellement dans quelques vallées affluentes de la Moselle, dans lesquelles il s'agit de ne pas accroître les populations exposées sans que le risque ne soit évalué et maîtrisé par des mesures

garantissant la sécurité des personnes et des biens. Notons que dans les secteurs couverts à la fois par le PPR et les atlas de zones inondables, l'application du PPR s'impose.

- Les risques de mouvements de terrain sont de différentes natures sur le territoire : mouvement de terrain, risques d'effondrement de cavités, mouvement lié aux argiles,... Ils sont le plus souvent sectorisés et bénéficient d'une amélioration croissante de leur connaissance. Les PPR d'Algrange, Entrange et Kanfen assurent une gestion réglementaire de ce risque. Notons que les espaces affectés concernent pour une part importante des versants non urbanisés généralement boisés. Ce contexte naturel et des risques demande une gestion fine du développement urbain dans le secteur : capacité à évoluer dans le cadre d'une maîtrise de l'extension vers les versants. Hors les espaces couverts par ce PPR, les phénomènes de mouvements de terrains nécessitent une gestion préventive qui concerne également souvent des versants naturels non urbanisés. Cette gestion ne limite pas le territoire dans ces choix stratégiques de développement mais impose à l'échelle locale l'approfondissement de la connaissance des phénomènes dangereux en vu de

déterminer les mesures de limitation de l'urbanisation ou de neutralisation du risque (comblement de vides...).

Des risques technologiques principalement liés à la centrale de Cattenom et à deux sites SEVESO mais aussi à des risques d'effondrements liés à des mines et à d'anciennes carrières

Le territoire du SCOT est soumis à des risques technologiques divers, notamment liés aux installations industrielles présentes dans la vallée de la Moselle et dans le Val de Fensch :

- Selon l'autorité de Sûreté Nucléaire, le risque nucléaire de Cattenom implique une limitation de l'urbanisme sur 3 communes : Cattenom, Boust et Thionville (enclave). Ainsi dans la zone comprise dans un rayon de 2 km dite « zone de danger immédiat » le développement est très limité (maîtrise de population exposée). Au delà de cette zone, si tout risque n'est pas écarté, les conséquences d'un accident à cinétique rapide s'atténuent progressivement et une plus grande souplesse peut être envisagée. En dehors de ces 3 communes, le risque nucléaire nécessite l'observation de règles liées à la gestion de crise ainsi qu'au secours et à l'évacuation des populations.
- Avec la présence du site SEVESO d'ARCELORMITTAL à Hayange, Serémange-Erzange et Florange et du

site d'AIR LIQUIDE à Richemont (hors SCOT), le risque industriel est notable sur les communes de Hayange, Séremange-Erzange, Florange ainsi que sur Uckange. Les contraintes urbanistiques restent toutefois assez faibles à ce jour.

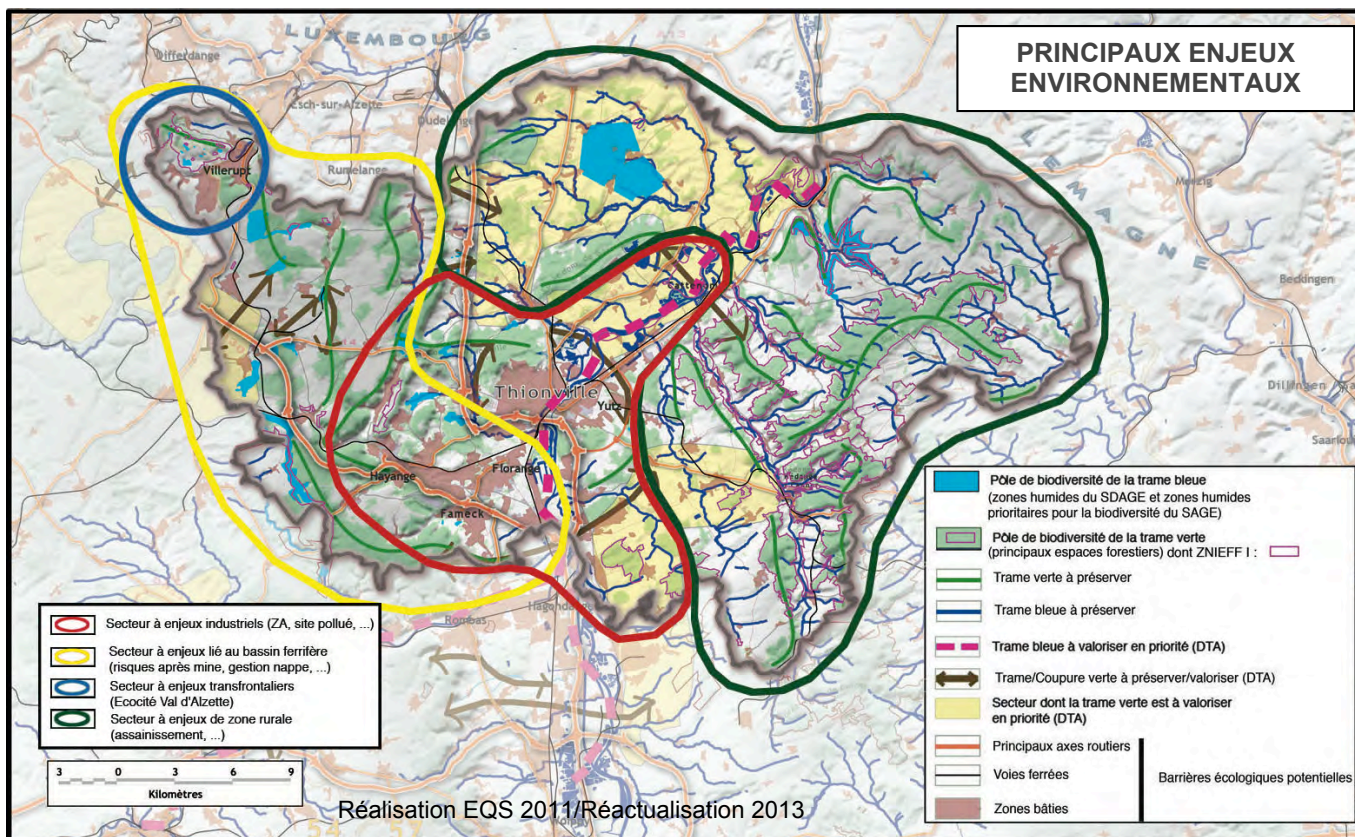
- La présence d'anciennes mines dans le bassin ferrifère engendre des risques d'effondrement qu'il convient aussi de prendre en compte. Dans ce cadre, on notera que des PPR miniers ont été mis en œuvre sur les communes d'Angevillers, Aumetz, Boulange, Fontoy, Havange, Ottange Rochonvillers, Tressange (PPR minier approuvé le 15/03/2011), Audun-le-Tiche, Rédange et Russange (PPR minier approuvé le 30/11/2011), Hayange (PPR approuvé le 21/01/2011), Knutange, Neufchef, Nilvange et Ranguieux (PPR minier mis en application le 11/08/2011). Ces PPR engendrent des contraintes urbanistiques non négligeables mais ne sont toutefois heureusement pas de nature à porter obstacle au développement urbain local. Quelques communes à risque ne sont pas dotées de PPR. Il convient pour celles-ci de prendre en compte le risque à partir des cartes d'aléas. Il en est de même

pour les communes ayant ou accueillant encore des carrières de gypse ou d'anhydrite (Elzange, Koenigsmaker, Oudrenne, Klang, Veckring).

- La présence d'un barrage sur la Moselle ainsi que d'une digue engendre également un risque accru d'inondation en cas de rupture des ouvrages. Ceux-ci étant de mieux en mieux conçus, construits et surveillés, les risques sont toutefois réduits. Aucune contrainte réglementaire ou de maîtrise de l'urbanisation n'a à ce jour été imposée aux communes situées en aval.
- Le territoire est enfin concerné par les risques de transport de matières dangereuses (TMD). Ces risques ne doivent pas être ignorés. En dehors des servitudes liées aux ouvrages souterrains, ils sont sans implication directe sur l'urbanisme local, mais interpellent plus la cohérence du développement pour ne pas accentuer les conflits au sein des flux dangereux.

Principaux indicateurs potentiels du SCOT

- *Suivi du nombre et de l'ampleur de catastrophes naturelles affectant le territoire ;*
- *Suivi de l'avancement des cartographies liées aux risques, notamment par le biais des PPR ;*
- *Evolution du nombre d'habitations situées dans les zones à risque ;*
- *Suivi des accidents technologiques survenant sur le territoire ;*
- *Suivi des installations classées du territoire et des éventuels périmètres de sécurité à prendre en compte.*



Le croisement des enjeux environnementaux permet d'identifier des priorités par secteur géographique :

- **Le secteur Val de Fensch - Sillon Mosellan**, fortement industrialisés et urbanisés, où les enjeux principaux sont liés à la prise en compte des activités humaines anciennes et actuelles et à leur incidence sur l'environnement. Les pressions urbanistiques sont fortes. Les aménagements devront tenir compte des risques (risques naturels et technologiques), mais aussi des possibilités de développement au regard des objectifs environnementaux à atteindre.
- **Le secteur Ouest, dit du Bassin ferrifère**, où les enjeux sont forts en matière de gestion du passif (pollution des eaux, reconversion des friches industrielles). La pression urbaine, moins forte que sur le secteur précédent, y nécessite toutefois d'être gérée avec attention.
- **Le secteur du Val d'Alzette**, où les enjeux liés aux actions transfrontalières doivent être pris en compte de manière notable (projet Ecocité)
- **Le secteur Est**, plus rural, où la pression urbaine est moins forte. Les enjeux liés au milieu naturel et à l'assainissement sont notables et devront être pris en considération le plus en amont possible. Le SCOT s'attachera à y renforcer l'attractivité tout y en conservant son cadre rural.

La trame verte et bleue intéresse l'ensemble de l'agglomération Thionvilloise : Elle repose essentiellement sur les continuités boisées, humides et aquatiques.

CONCLUSION

DES ENJEUX SECTORISÉS

Au-delà des atouts qu'apportent les milieux naturels en termes de qualité du cadre de vie, de paysage et de gestion de la ressource aquatique, les enjeux environnementaux mobilisent des espaces qui ne sont pas négligeables mais qui sont le plus souvent sectorisés et qui n'empêchent pas le territoire d'établir un projet de développement ambitieux.

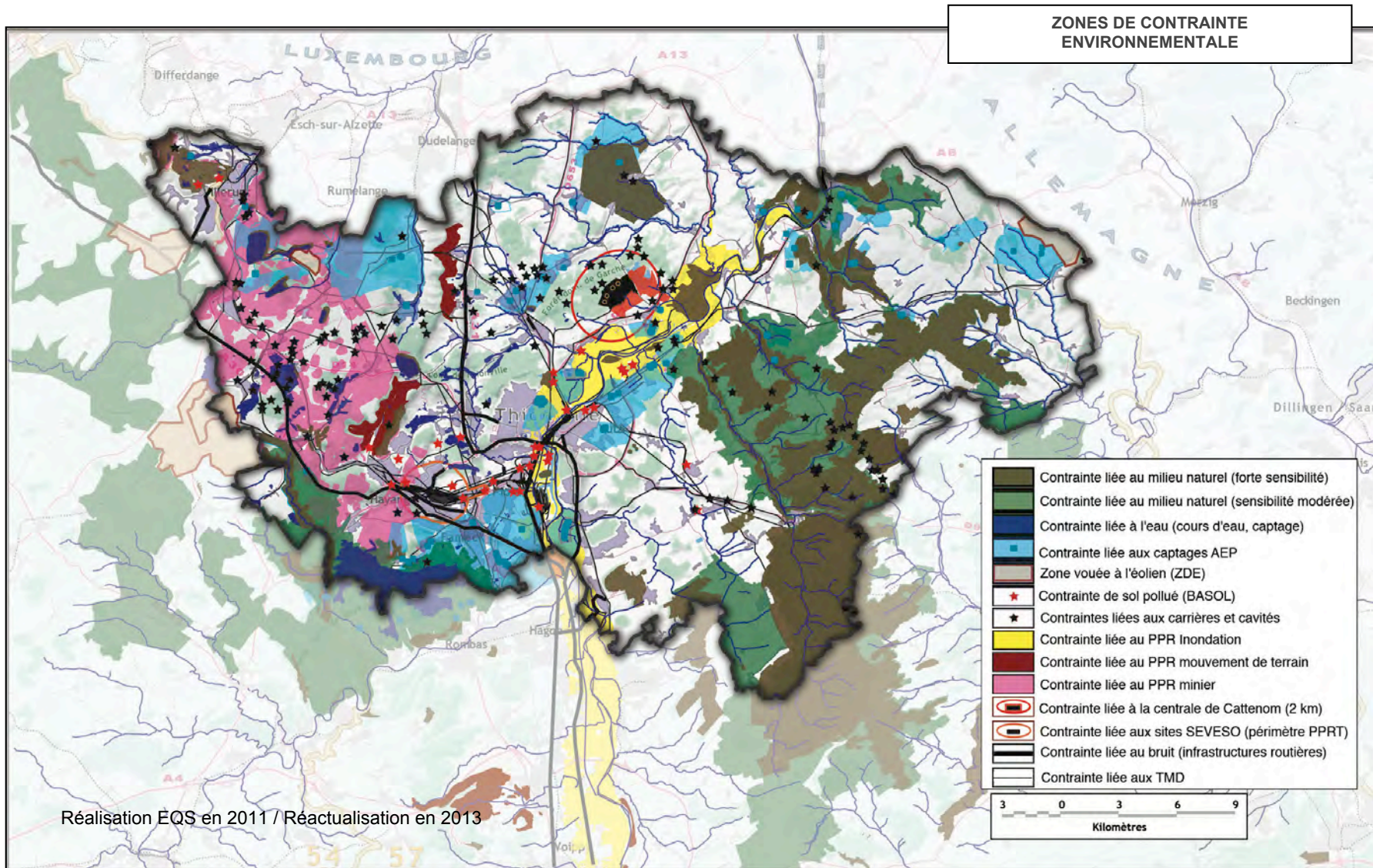
Le sillon Mosellan et le Val de Fensch sont les secteurs dans lesquels le croisement des enjeux environnementaux est le plus intense (contraintes d'inondation et de mouvement de terrain, contraintes liées à la centrale de Cattenom, aux sites SEVESO, agriculture périurbaine, etc.). Dans ce contexte, la valorisation des espaces naturels (la Moselle, les versants boisés) comme atout de développement notamment en faveur de la qualité de cadre de vie constitue un moyen d'apporter une gestion positive des contraintes.

L'évolution de l'urbanisation nécessitera de poursuivre les objectifs de renouvellement urbain et les efforts engagés en faveur d'un développement qualitatif des lisières urbaines qui permet de tenir compte des différents besoins environnementaux.

Des contraintes sont également existantes sur le reste du territoire. Bien que celles-ci sont à prendre en compte, elles n'engendrent bien souvent pas un obstacle au développement local.

Les principaux enjeux :

- **Enjeu lié à la reconquête de la qualité des cours d'eau** : les cours d'eau du territoire sont dégradés alors qu'ils détiennent un potentiel patrimonial important. Leur reconquête est un objectif fixé par la Directive Cadre sur l'Eau : cela passe par des efforts à poursuivre sur la qualité d'aménagement des cours d'eau mais aussi de leurs bassins versants (maîtrise des pollutions, qualité des berges...). Cette problématique rejoint également des objectifs de gestion des milieux développés par la trame verte et bleue (maîtrise en amont des pollutions...) et de qualité de l'assainissement. Sur ce dernier point, le parc de station d'épuration est cohérent avec les polarités urbaines. Toutefois, dans les secteurs ruraux et notamment lorsque la station est ancienne, des dysfonctionnements et sous-dimensionnements nécessitent d'être corrigés.
- **Enjeu lié à l'AEP** : l'alimentation en eau potable est un enjeu majeur pour le développement sur le long terme. Si la ressource est abondante, en revanche, sa qualité et sa mise à disposition à toute la population appelle à une vigilance particulière et suppose que certaines mesures soient prises dans les années à venir (SDAEP). Les périmètres de protection autour des captages sont aussi à considérer.
- **Enjeu d'aménagement lié aux sites et sols pollués** : problématique dont le territoire s'est véritablement saisi, la reconversion et plus largement le devenir de tels sites réclame de préciser les affectations futures qui répondent à un projet urbain global cohérent afin de fixer les mesures de traitements adaptées. Le Val de Fensch et les Portes de France-Thionville sont particulièrement concernés par cet enjeu qui sera en outre à combiner avec les projets d'infrastructures (port d'Illange, Contournement Ouest de Thionville...) afin de limiter les risques de délaissés urbains (secteurs difficilement valorisables compte tenu des nuisances et contraintes en place).



- **Enjeu de maintien et de développement de la biodiversité** : les zones de forte sensibilité (NATURA 2000, ZNIEFF I, sites classés et inscrits, réserves naturelles, ENS) et de sensibilité modérée (ZNIEFF II, ZICO, boisements) sont à considérer en premier lieu afin de leur attribuer un niveau de protection adapté. Ils sont les lieux préférentiels de développement de la biodiversité (pôles de biodiversité).

En outre, la fonctionnalité du milieu environnemental dépend du contexte de gestion qui aura été mis en œuvre de façon globale pour assurer des rapports cohérents entre les différents espaces : rapports qui font intervenir notamment la qualité du réseau hydrographique et de ses abords (dont les zones humides), les continuités naturelles (principalement boisées) et les liaisons inter-forestières. Ces rapports s'inscrivent dans la trame verte et bleue qui nécessitera des mesures permettant d'éviter la fragmentation des espaces et le maintien, voire le renforcement des corridors écologiques.

- **Enjeu lié aux risques** : le principe de gestion des risques demande de ne pas accroître, voire de réduire, la vulnérabilité des populations. Les PPR mouvement de terrain, minier et inondation permettent de gérer rationnellement cet aspect. En revanche, les informations préventives au-delà de ces plans nécessitent parfois un approfondissement de la connaissance des phénomènes dangereux afin d'assurer la maîtrise des risques qui le plus souvent s'effectue à l'échelle locale compte tenu de la nature des phénomènes (mouvement de terrain, fontis, inondation, risques liés aux carrières ou aux cavités, ...).

Les risques technologiques concernent essentiellement ceux liés au nucléaire et aux activités dangereuses, lesquels sont régis par des législations spécifiques. Toutefois, au-delà des prescriptions réglementaires applicables, le projet de SCOT devra veiller à la cohérence des aménagements pour que la gestion de ces risques soit facilitée (proximité des zones d'habitat au regard des zones industrielles, accès aux infrastructures supportant des transports de matières dangereuses...).

- **Enjeu énergétique** : les engagements nationaux et internationaux nécessitent de poursuivre une politique en faveur des économies d'énergie de baisse des gaz à effet de serre et de développement des énergies renouvelables. Les bras de levier reposent notamment sur la qualité de l'habitat dont une part non négligeable appelle à des actions de réhabilitation (voir volet habitat du rapport de présentation du SCOT), un développement de l'usage des transports en commun et le développement de dispositifs de production énergétique sur base renouvelable : éolien, photovoltaïque, bois (sans toutefois porter atteinte à une gestion équilibrée et écologiquement acceptable pour les masses forestières),

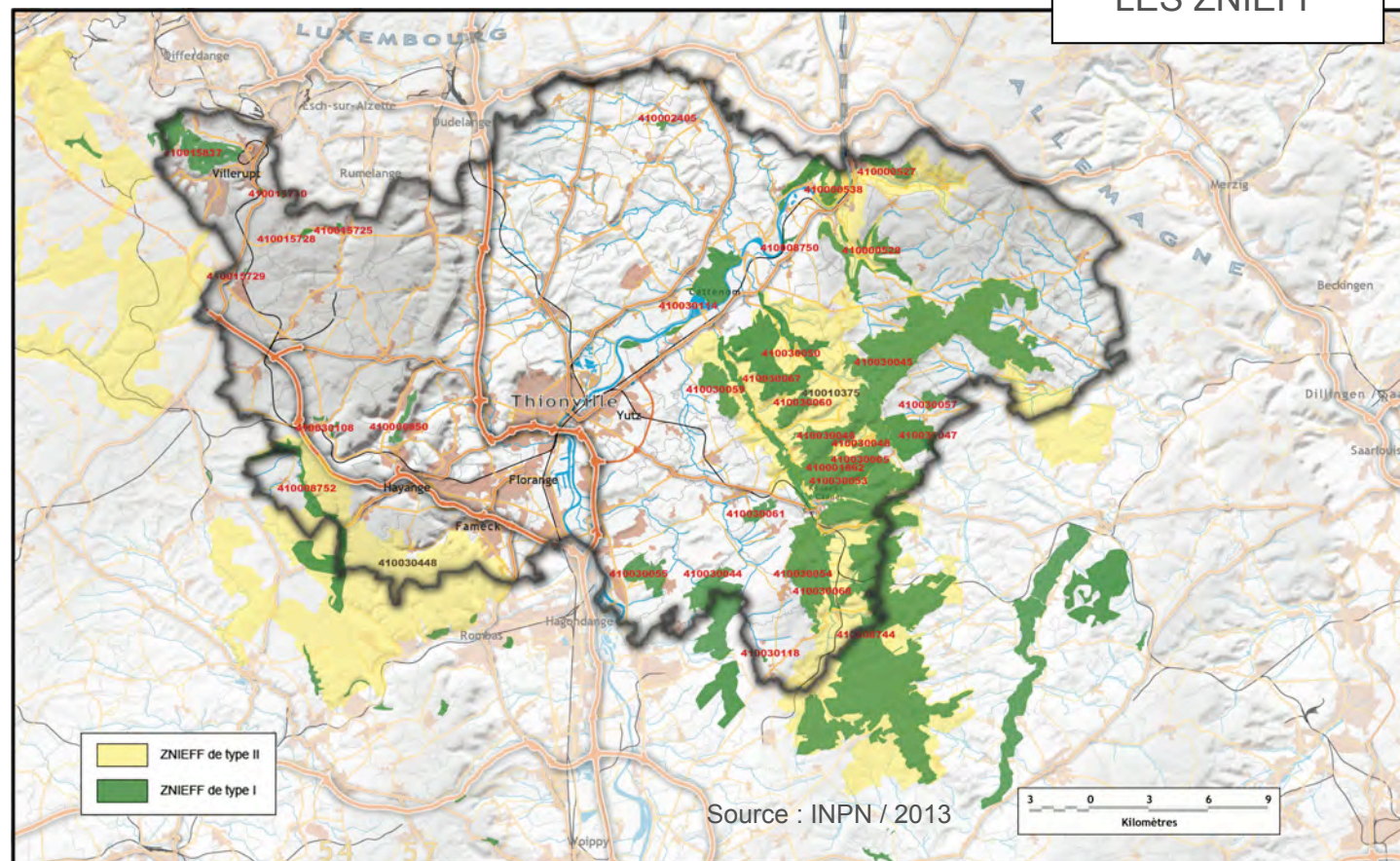
LISTE DES FICHES

- **FICHE 1 : Les ZNIEFF**
- **FICHE 2 : Les sites classés et inscrits**
- **FICHE 3 : Les ZICO**
- **FICHE 4 : Les Zones NATURA 2000 et leur DOCOB**
- **FICHE 5 : Les Espaces Naturels Sensibles**
- **FICHE 6 : Les Réserves naturelles**
- **FICHE 7 : La DTA des bassins miniers Nord-Lorrains**
- **FICHE 8 : Le SDAGE Rhin-Meuse**
- **FICHE 9 : Le SAGE du bassin ferrifère**
- **FICHE 10 : Les STEP du territoire**
- **FICHE 11 : Le PRQA et le SRCAE**
- **FICHE 12 : Le PPA des Trois vallées**
- **FICHE 13 : Le Schéma Départemental des Carrières**
- **FICHE 14 : Les risques majeurs par commune (source DDRM57)**
- **FICHE 15 : Les sols pollués (BASOL)**
- **FICHE 16 : Les captages AEP**
- **FICHE 17 : Le Schéma Départemental de Sécurisation de l'Alimentation en Eau Potable – extraits et synthèse**

FICHE 1 : Les ZNIEFF

LES ZNIEFF

Dans le but de les identifier pour mieux les protéger, le Ministère de l'Environnement a recensé, sur l'ensemble du territoire national, les zones naturelles présentant le plus d'intérêt et les a regroupées sous le terme de ZNIEFF (Zones naturelles d'Intérêts Ecologiques Faunistiques et Floristiques). L'inventaire ZNIEFF n'a pas de valeur juridique directe. Toutefois, il y souligne un enjeu écologique important et signale parfois la présence d'espèces protégées par des arrêtés ministériels. Elles doivent donc être prises en compte dans les documents d'urbanisme.



L'inventaire (réactualisation de 2012) présente deux types de zones : les ZNIEFF de type I et les ZNIEFF de type II. Sur le territoire du SCOT (voir carte), on dénombre ainsi 2 ZNIEFF de type II qui correspondent, selon la définition, à de grands ensembles riches, peu modifiés, ou offrant des potentialités biologiques importantes. On dénombre également 32 ZNIEFF de type I qui sont des secteurs d'intérêt biologique remarquable caractérisés par la présence d'espèces animales et végétales rares.

L'inventaire des ZNIEFF est détaillé dans le tableau ci-après qui précise leur localisation, leur superficie et typologie.

ZNIEFF (n°régional) /Superficie	Commentaire	Communes concernées
410010375 ARC MOSELLAN 22391 ha	ZNIEFF de type II Vaste secteur de collines boisées présentant de multiples intérêts écologiques. 17 ZNIEFF de type I y sont incluses.	ABONCOURT, APACH, BETTELAINVILLE, BIBICHE, BUDING, BUDLING, BURTONCOURT, CHARLEVILLE-SOUS-BOIS, CHERMERY-LES-DEUX, COLMEN, CONTZ-LES-BAINS, DALSTEIN, EBERSVILLER, ELZANGE, FILSTROFF, FLASTROFF, GRINDORFF, GUINKIRCHEN, HALSTROFF, BASSE-HAM, HAYES, HESTROFF, HOMBURG-BUDANGE, HUNTING, INGLANGE, KEDANGE-SUR-CANNER, KEMPLICH, KERLING-LES-SIERCK, KIRSCH-LES-SIERCK, KIRSCHNAUMEN, KLANG, KONIGSMACKER, HAUTE-KONTZ, LAUMESFELD, LUTTANGE, MALLING, MANDEREN, MEGANGE, MENSKIRCH, MERSCHWEILLER, METZERESCHE, METZERVISSE, MONNEREN, MONTENACH, OUDRENNE, PIBLANGE, REMELING RETTEL, RITZING, RUSTROFF, SAINT-FRANÇOIS-LACROIX, SAINT-HUBERT, SIERCK-LES-BAINS, VALMESTROFF, VECKRING, VIGY VRY, WALDWEISTROFF
410030448 FORET DE MOYEUVRE ET COTEAUX 11047 ha	ZNIEFF de type II Vaste secteur forestier comprenant aussi des zones ouvertes (pelouses, carrières) présentant de multiples intérêts écologiques. 5 ZNIEFF de type I y sont incluses.	AVRIL, BETTAINVILLERS, BRIEY, HOMECOURT, JËUF, LANTEFONTAINE, MANCE, MOUTIERS, SANCY, TRIEUX, TUCQUEGNIEUX, AMNEVILLE, BRONVAUX, CLOUANGE, FAMECK, FEVES, FONTO, GANDRANGE, LOMMERANGE, MARANGE-SILVANGE, MONTOIS-LA-MONTAGNE, MOYEUVRE-GRANDE, MOYEUVRE-PETITE, NEUFCHÉF, PIERREVILLERS, RANGUEVAUX, ROMBAS, RONCOURT, ROSSELANGE, SAINT-PRIVAT-LA-MONTAGNE, VITRY-SUR-ORNE
410015730 CARRIERE DU QUART DE RESERVE A AUDUN LE TICHE 7 ha	ZNIEFF de type I Zone boisée et cultivée abritant une carrière. Secteur d'intérêt pour la flore notamment calcicole et pour les insectes	AUDUN-LE-TICHE
410015728 FOND DE VALLON DE KAHLER PELOUSE CALCAIRE DE LA CROIX SAINT-MARC 35,8 ha	ZNIEFF de type I Zone boisée et cultivée d'intérêt écologique notable pour les mousses, les fougères et autres phanérogames (Epipactis latifolia, Gentiana germanica, Veronica officinalis, Pyrola rotundifolia, ...).	AUDUN-LE-TICHE, OTTANGE
410015725 PELOUSE CALCAIRE AU NORD DE OTTANGE LIEU DIT GRAUVE 2 ha	ZNIEFF de type I Pelouse calcaire et ourlet calcicole accueillant des fourrés et un boisement. Ce site présente divers intérêts en particulier pour sa flore calcicole et pour les reptiles qu'il abrite.	OTTANGE

410006950 PLATEAU D'ALGRANGE 20 ha	ZNIEFF de type I Pelouse calcaire bordée de boisements thermophiles abritant des espèces végétales remarquables (<i>Anemona sylvestris</i> , <i>Cephalanthera rubra</i>) et montrant un intérêt particulier pour les insectes. Une partie est gérée par le Conservatoire des sites (partie du site accueillant une belle station d'Anémone sauvage).	ALGRANGE, NILVANGE
410008752, VALLON DE CONROY ET DU CHEVILLON 583 ha	ZNIEFF de type I incluse au sein de la ZNIEFF II de la forêt de Moyeuve. Vaste hêtraie s'étendant dans un vallon et sur ses coteaux. L'intérêt écologique est notable sur le plan floristique (développement d'espèces rares à tendance montagnarde) et faunistique (oiseaux en particulier)	AVRIL , SANCY , TRIEUX, FONTOY , LOMMERANGE , MOYEUVE-PETITE, NEUFCHÉF
410002405 CARRIERES DE PUTTELANGE 17,6 ha	ZNIEFF de type I Zone de boisements et de cultures accueillant des carrières et pelouses d'intérêt notable pour les insectes et intéressantes pour la flore	PUTTELANGE-LES-THONVILLE
410001862 ANCIENNES CARRIERES DE GYPSE 185,54 ha	ZNIEFF de type I incluse au sein de la ZNIEFF de type II de l'Arc Mosellan Carrières situées près du village de Klang dont l'intérêt écologique est important pour les chiroptères et les insectes.	KLANG
410000528 LES PELOUSES DES COLLINES DE MONTENACH 440 ha	ZNIEFF de type I incluse au sein de la ZNIEFF de type II de l'Arc Mosellan Secteur de pelouses présentant un intérêt écologique notable, en particulier sur le plan des insectes, des chiroptères, des reptiles, des amphibiens et des poissons ; les pelouses accueillent également un cortège floristique intéressant (orchidées notamment). gestion conservatoire entreprise sur une partie du site	KERLING-LES-SIERCK, KIRSCH-LES-SIERCK, KIRSCHNAUMEN, MONTENACH, RETTEL, RUSTROFF, SIERCK-LES-BAINS
410008750 FORET A LUNAIRE VIVACE DE RETTEL 19 ha	ZNIEFF de type I Forêt de ravin, bois de frênes et d'Aulnes, prairies et vergers abritant 2 espèces déterminantes ainsi qu'un habitat.	RETTEL
410000527 CARRIERES ET PELOUSES DU HAMMELSBERG ET BOIS D'HUFELZ 100 ha	ZNIEFF de type I incluse au sein de la ZNIEFF de type II de l'Arc Mosellan Secteur de carrières et pelouses présentant un intérêt écologique notable, en particulier sur le plan floristique (orchidées) et entomologique (<i>Pyrgus alveus</i> , <i>Pyrgus armoricanus</i> , <i>Carterocephalus palaemon</i> , <i>Platycleis albopunctata</i> , <i>Scopula tessellaria</i> , <i>Stenobothrus lineatus</i>)	APACH, MERSCHWEILLER
410030068 VALLEE DE CANNER ET AFFLUENTS 889 ha	ZNIEFF de type I incluse au sein de la ZNIEFF de type II de l'Arc Mosellan Vallée humide d'intérêt écologique multiple et abritant 40 espèces déterminantes	ABONCOURT, BUDING, ELZANGE, HOMBOURG-BUDANGE, INGLANGE, KEDANGE-SUR-CANNER, KEMPLICH, KLANG, KONIGSMAYER, METZERESCHE, VECKRING
410030067 BOIS DE KOENIGSMAYER 756 ha	ZNIEFF de type I incluse au sein de la ZNIEFF de type II de l'Arc Mosellan Zone forestière abritant 17 espèces déterminantes	ELZANGE, INGLANGE, KONISMAKER, OUDRENNE

410030065 BOIS DE KLANG 710 ha	ZNIEFF de type I incluse au sein de la ZNIEFF de type II de l'Arc Mosellan Zone forestière d'intérêt écologique abritant 18 espèces animales déterminantes dont des batraciens, des chauves-souris, des oiseaux. 3 espèces floristiques déterminantes y sont aussi répertoriées.	KLANG, BUDING, VECKRING, KEMPLICH, KEDANGE-SUR-CANNER
410030061 BOIS "LE STOLBÜSCH" 90 ha	ZNIEFF de type I Zone forestière d'intérêt chiroptérologique (terrain de chasse pour 9 espèces déterminantes)	METZERVISSE, METZERESCHE
410030045 FORET DOMANIALE DE SIERCK 2587 ha	ZNIEFF de type I incluse au sein de la ZNIEFF de type II de l'Arc Mosellan Vaste zone forestière d'intérêt floristique, chiroptérologique, herpétologique, entomologique et ornithologique (55 espèces déterminantes)	HALSTROFF, KERLING-LES-SIERCK, KIRSCHNAUMEN, OUDRENNE, GRINDORFF, LAUMESFELD, MONNEREN, MONTENACH, REMELING, WALDWEISTROFF
410030053 FORET DU COMTE 2001 ha	ZNIEFF de type I incluse au sein de la ZNIEFF de type II de l'Arc Mosellan Zone d'intérêt floristique, chiroptérologique, herpétologique et ornithologique (38 espèces déterminantes)	HOMBOURG-BUDANGE, EBERSVILLER, ABONCOURT, DALSTEIN, HESTROFF, KEDANGE-SUR-CANNER, KEMPLICH, KLANG, PIBLANGE, SAINT-HUBERT
410030054 BOIS DE LUTTANGE 527 ha	ZNIEFF de type I incluse au sein de la ZNIEFF de type II de l'Arc Mosellan Zone forestière d'intérêt chiroptérologique et ornithologique (21 espèces déterminantes)	LUTTANGE, METZERESCHE, HOMBOURG-BUDANGE, BETTELAINVILLE
410030044 BOIS DE TREMERY 722 ha	ZNIEFF de type I Zone forestière d'intérêt écologique (22 espèces déterminantes parmi lesquelles des batraciens, des insectes, des oiseaux des reptiles et 1 plante, Campanula cervicaria)	FLEVY, LUTTANGE, RURANGE-LES-THONVILLE, TREMERY, VOLSTROFF
410030055 FORET DE BLETTANGE 262 ha	ZNIEFF de type I Zone d'intérêt chiroptérologique et ornithologique (14 espèces déterminantes)	BOUSSE, GUENANGE, RURANGE-LES-THONVILLE
410030046 FORET DU HACKENBERG 433 ha	ZNIEFF de type I incluse au sein de la ZNIEFF de type II de l'Arc Mosellan Zone forestière intéressante, 16 espèces déterminantes répertoriées. Zone d'intérêt notable pour les chiroptères (terrain de chasse)	BUDLING, BUDING, VECKRING, OUDRENNE
410030050 VALLÉE DE L'ODRENNE ET AFFLUENTS 224 ha	ZNIEFF de type I Vallée humide d'intérêt écologique essentiellement ornithologique et floristique (13 espèces déterminantes)	ODRENNE, KOENIGSMACKER, MALLING

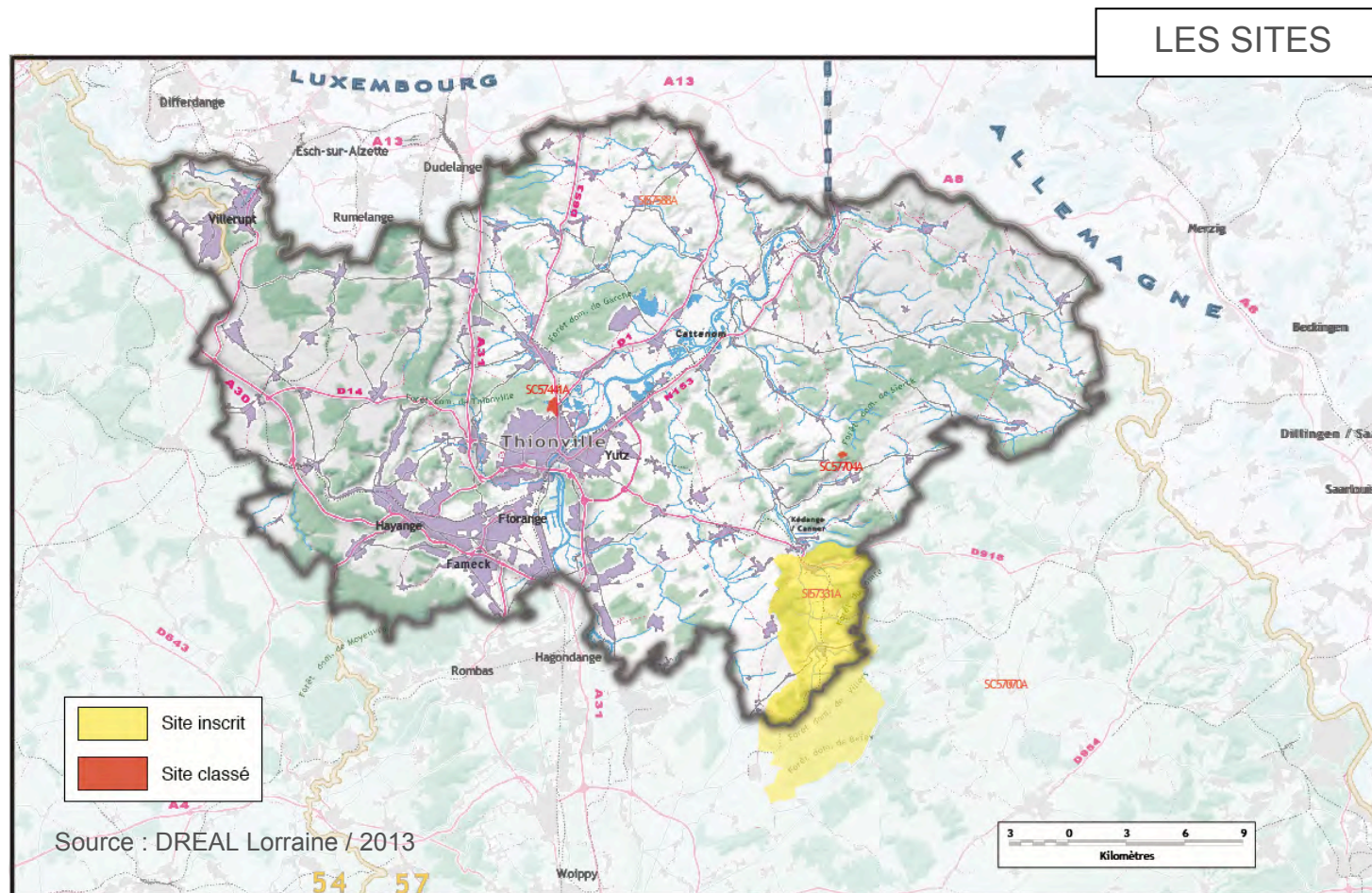
410030059 FORET DE WALMESTROFF 261 ha	ZNIEFF de type I incluse au sein de la ZNIEFF de type II de l'Arc Mosellan Zone d'intérêt chiroptérologique et herpétologique (15 espèces déterminantes)	ELZANGE, BASSE-HAM, KOENIGSMACKER, VALMESTROFF
410015837 ANCIENNES MINES A CIEL OUVERT ET SOUTERRAINES DE MICHEVILLE 576 ha	ZNIEFF de type I L'activité industrielle passée a façonné les paysages et a permis l'apparition et le développement d'une variété de milieux "naturels". Ceux-ci ont été colonisés par une grande diversité animale et végétale (1 espèce confidentielle et 50 espèces déterminantes), en particulier les chiroptères dans les cavités souterraines, les amphibiens dans les plans d'eau, les oiseaux dans les milieux rocheux, les insectes et les orchidées sur les pelouses sèches et les milieux boisés. En outre, par sa situation géographique et la pression urbanistique du secteur, ce site constitue un site-relais de premier ordre entre plusieurs sites Natura 2000 (d'origine similaire) situés sur le territoire luxembourgeois.	HUSSIGNY-GODBRANGE, THIL, VILLERUPT, AUDUN-LE-TICHE, REDANGE, RUSSANGE
410030057 PRES VERGERS VERS EISENFELD 81 ha	ZNIEFF de type I Zone prairiale intéressante pour les oiseaux (6 espèces déterminantes) et pour la flore (7 espèces déterminantes)	MONNEREN
410030047 MILIEUX OUVERTS DE MONNEREN 395 ha	ZNIEFF de type I Zone d'intérêt floristique, entomologique, ornithologique et herpétologique (19 espèces déterminantes)	MONNEREN, KEMPLICH, SAINT-FRANÇOIS-LACROIX, VECKRING
410030060 BOIS « LE HELLOZ » 166 ha	ZNIEFF de type I incluse au sein de la ZNIEFF de type II de l'Arc Mosellan Zone d'intérêt écologique, pour les batraciens, les oiseaux et les chauves-souris (11 espèces déterminantes)	BUDLING, INGLANGE, OUDRENNE
410030048 ANCIENNES CASERNES DE VECKRING 12 ha	ZNIEFF de type I incluse au sein de la ZNIEFF de type II de l'Arc Mosellan Zone d'intérêt chiroptérologique (colonie mixte de reproduction de Grands rhinolophes et Vespertillons à oreilles échancrées).	VECKRING
410030108 PELOUSES A FONTOY 12 ha	ZNIEFF de type I Pelouses calcicoles d'intérêt écologique pour les plantes et les insectes (13 espèces déterminantes)	FONTOY
410008744 FORET DE VILLERS-BEFEY 1554 ha	ZNIEFF de type I incluse au sein de la ZNIEFF de type II de l'Arc Mosellan Zone forestière d'intérêt écologique pour les insectes, les chauves-souris, les oiseaux et les reptiles (38 espèces déterminantes)	ABONCOURT, BURTONCOURT, CHARLEVILLE-SOUS-BOIS, PIBLANGE, SAINT-HUBERT, VRY

<p>410030114 ZONES HUMIDES DE CATTENOM ET PRAIRIES A GRAND PIGAMON DE LA VALLEE DE LA MOSELLE 414 ha</p>	<p>ZNIEFF de type I Mosaïque de zones humides présentant un intérêt pour la flore et les amphibiens (4 espèces déterminantes)</p>	<p>CATTENOM, GAVISSE, BASSE-HAM, KONIGMAKER, HAUTE-KONTZ, RETTEL, YUTZ</p>
<p>410000538 PELOUSES ET COTEAUX BOISES A CONTZ-LES-BAINS 255 ha</p>	<p>ZNIEFF de type I Zone forestière et pelousaire d'intérêt écologique pour la flore, les insectes, les chauves-souris (18 espèces déterminantes)</p>	<p>CONTZ, SIERCK, HAUTE-KONTZ</p>
<p>410030118 MOLINION DE BETTELAINVILLE 4 Ha</p>	<p>ZNIEFF de type I Prairie présentant un habitat remarquable (2 espèces déterminantes)</p>	<p>BETTELAINVILLE</p>

FICHE 2 : Les sites classés et inscrits

Le classement ou l'inscription au titre de la loi de 1930 est motivé par l'intérêt tout particulier de certains secteurs de très grande qualité pour leur caractère artistique, historique, scientifique, légendaire ou pittoresque, le but étant la conservation des milieux, des bâtis ou des paysages dans leur état actuel.

Dans ces sites, tout aménagement susceptible de modifier l'état des lieux doit être préalablement soumis à l'avis et à l'approbation de l'Etat (passage en Commission Départementale des Sites et des Paysages pour un site inscrit et examen au ministère pour un site classé). Sur le territoire du SCOT, 2 sites classés (Château de Manom, Sommet du Hackenberg) et 1 site inscrit (Vallée de la Canner) sont répertoriés.



L'inventaire des sites classés et inscrits est détaillé dans le tableau ci-après qui précise leur localisation et typologie :

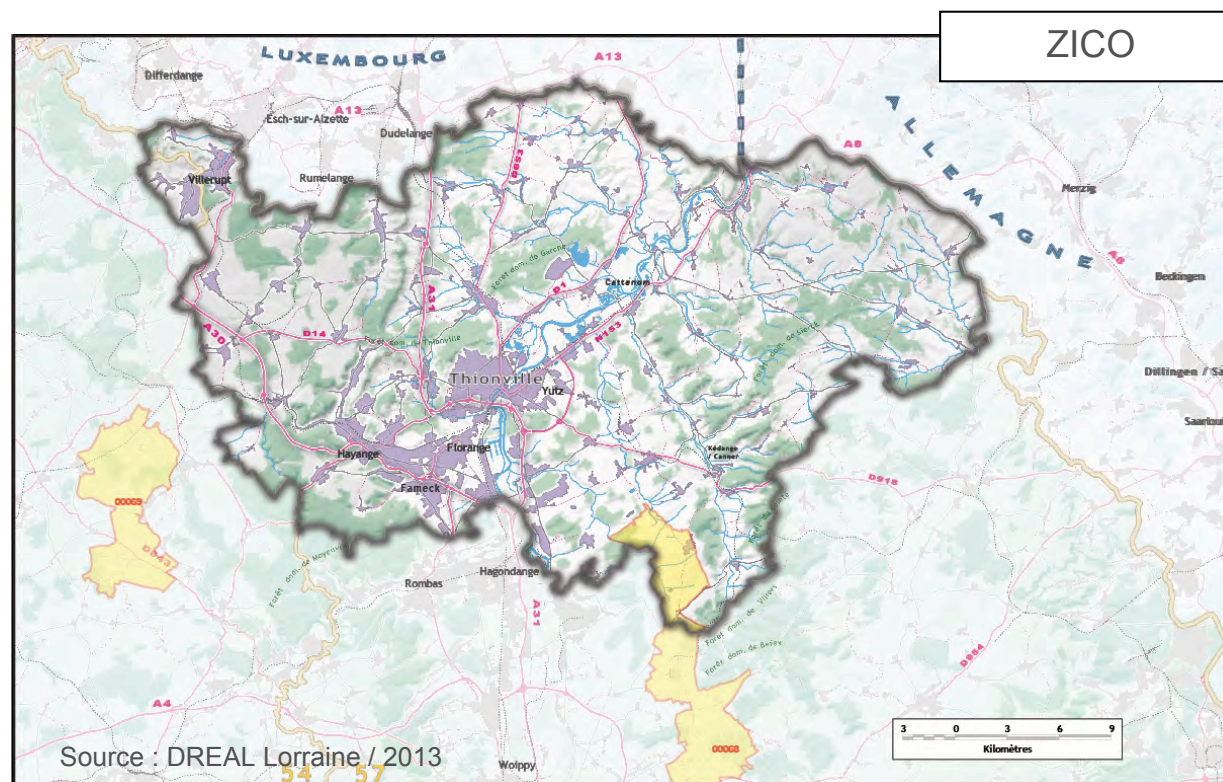
Site	Commentaire	Communes concernées
SI57331A VALLÉE DE LA CANNER 5550 ha	<p>Site inscrit (grand paysage) le 03/10/1994</p> <p>La Canner prend sa source à Vry. Sur les 24 kilomètres qu'elle parcourt avant son confluent avec la Moselle à Koenigsmacker, elle suit une entaille sud-nord pratiquée dans le plateau, parallèlement au cours de la Moselle à quelques quinze kilomètres à l'est. La physionomie de la vallée est variée. Le vallon, plutôt étroit jusqu'à St-Hubert, s'évase par la suite. Au rebord occidental toujours accusé répondent vers l'est des pentes adoucies. L'ample sillon ainsi déterminé se ferme à Hombourg-Budange par une butte-témoin occupée par le château et que double l'avancée d'une croupe. Le substratum géologique et le réseau hydrographique procurent les principales clefs de compréhension du paysage. L'étagement des couches, calcaires à gryphées en haut de crête, grès rhétiens à la rupture de pente, marnes rouges qui forment les grands replats, grès aquifères, donnent le profil général : fond plat portant les prairies humides et les roselières, courbe molle du versant Est propice à la polyculture. Un réseau de ruisseaux qui descendent de petits vallons perpendiculaires à l'axe de la vallée ont modelé ce faciès, déterminant une suite ondulée de croupes plus ou moins étroites et abruptes, qui s'avancent en dents de peigne sur chaque flanc de la vallée.</p> <p>La haute vallée de la Canner apparaît comme un domaine en soi, à peu de distance des conurbations de l'axe mosellan. Ilôt en creux insoupçonné, on ne la découvre que par des vues plongeantes depuis le rebord du plateau ou les flancs des croupes qui la dominent. Du fond de la vallée, la vue vers le monde extérieur est impossible. Elle est arrêtée par la ceinture du relief à une altitude de 250 à 275 mètres, s'élevant parfois jusqu'à 350 mètres. Ce site recèle en outre un patrimoine écologique de premier ordre : zone forestière possédant une gamme étendue d'associations végétales (hêtraie riche en fougères, chênaie-charmaie à stellaire holostée, frênaie à ail, taillis de recolonisation forestière) permettant des brassages du point de vue de la faune.</p>	HOMBOURG-BUDANGE, ABONCOURT, BETTELAINVILLE, CHARLEVILLE-SOUS-BOIS, EBERSVILLER, KEDANGE-SUR-CANNER, LUTTANGE, METZERESCHE, SAINT-HUBERT, VIGY, VRY
SC57441A CHÂTEAU DE LA GRANGE ET SON PARC (CHÂTEAU DE MANOM) 22 ha	<p>Site classé (parc) le 12/02/1973</p> <p>Cette propriété pérennise l'image de la seigneurie du XVIII^e siècle avec son château, ses dépendances, ses écuries, son pigeonnier, son parc et sa pièce d'eau. Son nom vient sans doute d'une grange aux Poissons installée là au Moyen-Âge, à proximité d'un étang. La construction du château serait l'oeuvre de l'architecte Robert de Cotte (1774). C'est une construction à la française, avec un seul étage et des toits mansardés. Il a été édifié sur la motte qui limitait l'ancien château médiéval, rasé, dont seules les douves ont été conservées. Les angles sont soulignés par de solides bossages. Décrochements, moulures, corniches, fronton central, balcons constituent l'essentiel de la décoration de ces façades classiques d'une grande sobriété. Une gouache des années 1780 évoque la première conception des jardins de la Grange, symétriquement ordonnancés sur l'arrière de la façade principale. De cette époque subsistent seulement les dispositions de la cour d'honneur baignée par les douves sur trois côtés. Retracer au retour de l'émigration, le parc a gardé l'essentiel de ses caractéristiques paysagères. A l'arrière du château, une vaste pelouse à l'anglaise sert de faire-valoir à de beaux arbres, tandis qu'à l'avant, une longue allée de tilleuls débouche sur un étang dont l'île porte un petit temple néo-grec entouré de cyprès chauves. Aux confins du parc, le pavillon d'Alger domine près et vergers.</p>	MANOM
SC57704A SOMMET DU HACKENBERG 4,8 ha	<p>Site classé (site historique) le 27/12/1924</p> <p>Le sommet du Hackenberg culmine à 348 m. Une chapelle moderne, bombardée en 1945 par les Américains, occupe l'emplacement de l'ancienne église-mère qui était commune à quatre villages. A côté de la chapelle, sont disposées stèles et pierres tombales anciennes. Dès le 2^e siècle de notre ère, ce site était un lieu de culte païen. Au Moyen-Âge, chacune des localités avait son morceau de cimetière. Le sous-sol renferme le fort du Hackenberg. Construit en 1930, il constitue le plus important ouvrage de la ligne Maginot. Conçues pour abriter plus de mille hommes, ses galeries s'étendent sur 10 km et sous 160 ha de forêts et de taillis. Les abords dégagés du site permettent une vue panoramique sur les alentours.</p>	VECKRING, BUDLING

FICHE 3 : Les ZICO

La France a des obligations internationales à respecter notamment celles de la directive n°79-409 du 6 avril 1979 dite « Directive Oiseaux » qui vise à préserver, maintenir ou rétablir une diversité et une superficie suffisante d'habitats pour toutes les espèces d'oiseaux vivant naturellement à l'état sauvage sur le territoire européen ».

Pour pouvoir identifier plus aisément les territoires stratégiques pour l'application de cette directive, l'Etat français a fait réaliser un inventaire des « Zones Importantes pour la Conservation des Oiseaux » (ZICO), appelées parfois « Zones d'Intérêt Communautaire pour les Oiseaux ». La définition des périmètres ZICO répond à deux types d'objectifs :

- la protection d'habitats permettant d'assurer la survie et la reproduction des oiseaux sauvages rares ou menacés ;
- la protection des aires de reproduction, de mue, d'hivernage et des zones de relais de migrations pour l'ensemble des espèces migratrices.



Sur le territoire du SCOT, 1 ZICO est recensée (ZICO LE08 BAZONCOURT-VIGY). Elle est localisée sur la carte ci-avant.

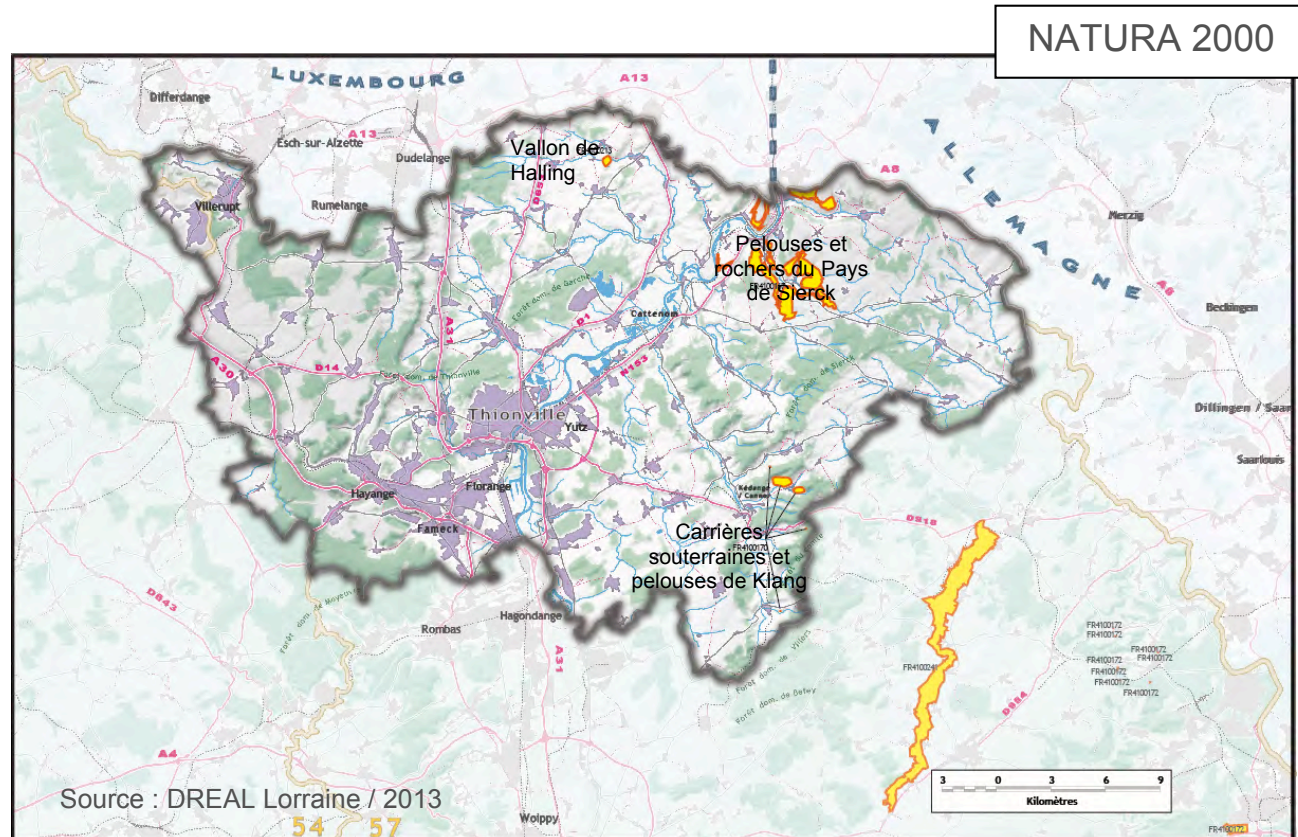
L'inventaire ZICO n'a pas de portée juridique directe. Cependant, pour répondre aux objectifs de la directive, chaque Etat doit désigner des « Zones de Protection Spéciale » (ZPS) destinées à intégrer le réseau Natura 2000. Ces désignations sont effectuées notamment sur la base de l'inventaire ZICO, ce qui ne signifie pas cependant que toutes les ZICO doivent être classées systématiquement ou dans leur intégralité en ZPS, ni qu'à l'inverse, il ne puisse pas y avoir de ZPS en dehors des ZICO. L'identification d'une ZICO ne constitue donc pas par elle-même un engagement de conservation des habitats d'oiseaux présents sur le site. Toutefois, il convient d'avoir une lisibilité accrue sur les incidences éventuelles des projets d'aménagement. De même, cet intérêt ornithologique doit nécessairement être pris en compte si le projet est soumis à étude ou notice d'impact.

FICHE 4 : Les zones NATURA 2000

Description

Afin de maintenir les espèces et les milieux naturels rares et menacés à l'échelle européenne, l'Union Européenne a décidé de mettre en place le réseau Natura 2000. La transcription de ce réseau en droit français a donné lieu à la création :

- Des Zones de Protection Spéciale (Z.P.S.) issues de la directive Oiseaux ; Aucune ZPS n'est recensée sur le territoire du SCOT ;
- Des Zones Spéciales de Conservation (Z.S.C.) issues de la directive Habitats et désignées par l'Europe comme sites d'intérêt communautaire (SIC) après proposition par la France (pSIC). Sur le territoire du SCOT, on recense 3 zones de ce type sur le territoire : Pelouses et rochers du Pays de Sierck (FR4100167), Carrières souterraines et pelouses de Klang (FR4100170) et Vallon de Halling (FR4100213).



Les sites Natura 2000 disposent ou doivent disposer à terme d'un document d'objectif (DOCOB) qui est en fait un cahier des charges permettant le maintien de leur intérêt écologique. Le SCOT se doit de le prendre en compte. De plus, il est important de noter que la programmation de zones d'urbanisation ou d'équipements et (ou) d'aménagements dans ou à proximité de ces sites induit parfois des incidences non négligeables sur ces sites. Il convient donc d'anticiper par quelques vérifications préalables (étude d'incidence) la faisabilité de tels projets au regard de leurs impacts sur le réseau Natura 2000, ceci afin de ne pas planifier des aménagements à terme difficilement réalisables suite à des incidences irréversibles pour le maintien des habitats identifiés.

L'inventaire des zones NATURA 2000 est détaillé dans le tableau ci-après qui précise leur localisation et surface :

NATURA 2000/Superficie	Commentaire	Communes concernées
<p>ZSC FR4100167</p> <p>PELOUSES ET ROCHERS DU PAYS DE SIERCK 683 ha</p>	<p>Description : C'est un site éclaté très riche en zones sèches (pelouses à orchidées, lisières, formations à buis) et en zones humides (plaine alluviale et tourbières sur calcaire). Il comprend les zones suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - les pelouses calcaires du Hammelsberg (Apach) et la hêtraie du Bois d'Hufelz (Merschweiler) sur 97 ha ; - les pelouses calcaires et la forêt de Buis du Stromberg (Contz-les-Bains) sur 50 ha; - les affleurements de quartzites (Sierck-les-Bains) sur 25 ha ; - la forêt de Buis de Rettel sur 19 ha ; - la Réserve Naturelle des Sept Collines et les bois communaux à Montenach et l'Altenberg de Sierck-les-Bains, sur 492 ha ; <p>Habitats du site :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Hêtraies du Asperulo-Fagetum à 50 % - Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaires à 10 % - Landes sèches européennes à 1 % - Tourbières basses alcalines à 1 % - Pentes rocheuses siliceuses avec végétation chasmophytique à 1 % - Forêts de pentes, éboulis ou ravins du Tilio-Acerion à 1 % <p>Parmi les habitats présents sur le site, plusieurs relèvent de la Directive dont des habitats herbacés (landes sèches européennes, formations herbeuses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur Calcaires, pelouses ouvertes, pelouses fermées, pelouses marneuses, sources d'eaux dures, tourbière basse alcaline, végétations chasmophytiques) et des habitats forestiers (hêtraie –chênaie à asperule odorante et mélisque uniflore, frange des bords boisés ombragés, hêtraie-chênaie acidiphile collinéenne). Sur l'ensemble du site, les habitats naturels d'intérêt communautaire identifiés, constitués à 83% d'habitats forestiers, représentent 61% de la superficie totale du site Natura 2000.</p> <p>Espèces végétales et animales remarquables présentes : On note une très grande diversité floristique et la présence d'une faune remarquable dont huit espèces de chiroptères (parmi lesquelles trois figurent à l'annexe II) qui trouvent refuge dans d'anciennes carrières souterraines.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Invertébrés : Cuivré des marais (Lycaena dispar), Damier de la Succise (Euphydryas aurinia) - Mammifères : Grand Murin (Myotis myotis), Grand Rhinolophe (Rhinolophus ferrumequinum), Vespertilion de Bechstein (Myotis bechsteinii) - Poissons : Chabot (Cottus gobio) <p>Protections et gestion actuelles du site : Le Conservatoire des Sites Lorrains (Plan de gestion) et l'Office National des Forêts (Aménagements forestiers) sont les principaux organismes gestionnaires. La Commune de Montenach est concernée par une Réserve Naturelle de 107 ha. Des travaux de débroussaillage et de fauche régulière constituent la base de la gestion biologique du site. Le pâturage extensif et la mise en place d'un sentier de découverte y sont envisagés. Les communes d'Apach et de Merschweiler ont érigé en 1995, 47 ha de propriétés communales en Réserve Naturelle Volontaire. Des travaux périodiques de gestion sont réalisés et un sentier de découverte a été aménagé. La présence de deux associations locales, l'Association des Amis de la Réserve des Sept Collines et Orchival contribuent fortement à la mise en valeur pédagogique des deux réserves naturelles.</p> <p>DOCOB : Le DOCOB du site a été validé en décembre 2002 (voir extraits en pages suivantes). Depuis septembre 2006, grâce aux financements Natura 2000, le Conservatoire des Sites Lorrains a pu renforcer son équipe à Montenach et réaliser les travaux tels que prévus dans le cahier des charges. En 2010, les agriculteurs exploitants des terrains situés dans le site avaient aussi la possibilité de signer des contrats agri-environnementaux. Ils apporteront une compensation financière aux agriculteurs qui accepteront de diminuer la fertilisation de leurs terres ou de retarder la date de fauche des prairies.</p>	<p>APACH, MERSCHWEILLER, CONTZ-LES-BAINS, MONTENACH, KIRSCH-LES-SIERCK, RETTEL, SIERCK-LES-BAINS</p>

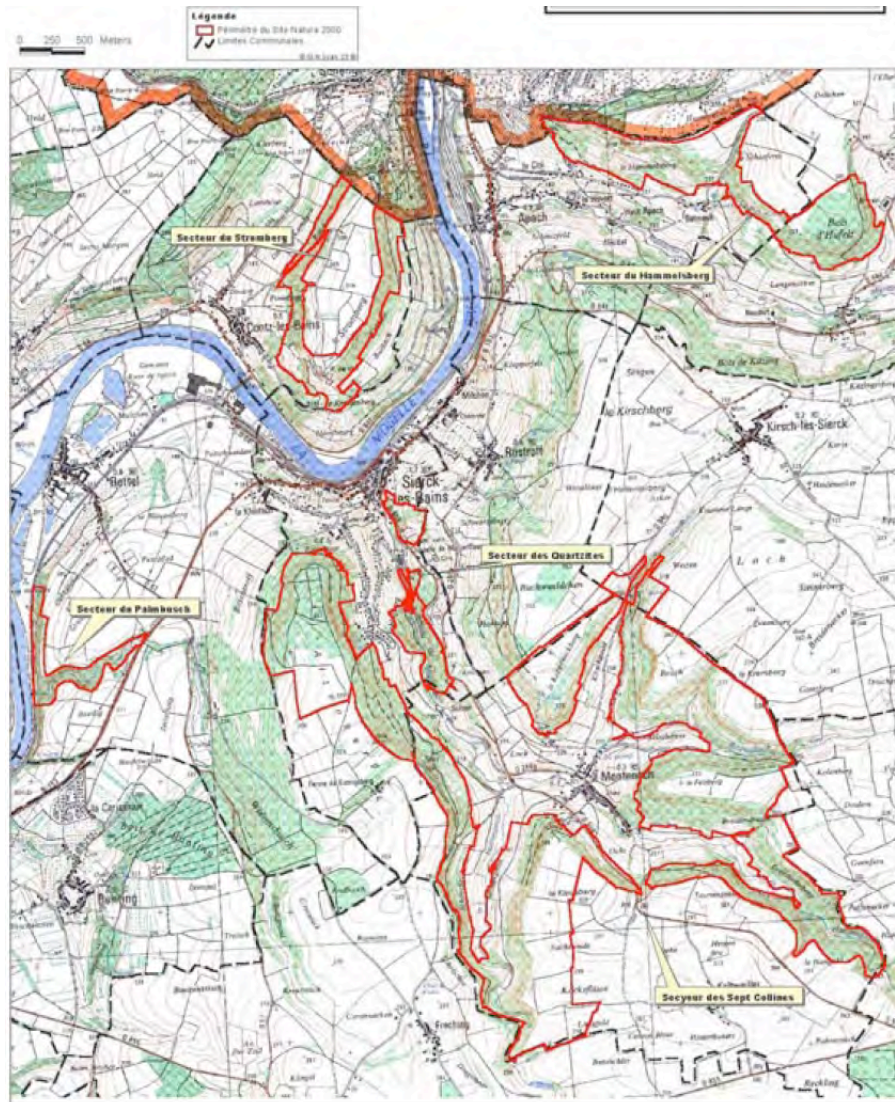
<p>pSIC/ZSC FR4100170</p> <p>CARRIERES SOUTERRAINES ET PELOUSES DE KLANG, GITES A CHIROPTERES 59 ha</p>	<p>Description : Ce site se compose de pelouses marneuses et d'anciennes carrières de gypse souterraines qui accueillent des chauves-souris toute l'année. La variété des milieux autour des carrières offre un bon territoire de chasse pour les chiroptères.</p> <p>Habitats du site : - Hêtraies du Asperulo-Fagetum à 30 % - Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaires (Festuco Brometalia) à 26 % - Sources pétrifiantes avec formation de travertins (Cratoneurion) - Mégaphorbiaies hygrophiles d'ourlets planitiaires et des étages montagnard à Alpin</p> <p>Parmi les habitats présents sur le site, 4 relèvent de la Directive : Pelouse marneuse (6210), Hêtraie-chênaie à Galium odoratum (9130), Source d'eau dure (7220), Mégaphorbiaie à Filipendula ulmaria (6430)</p> <p>Espèces végétales et animales remarquables présentes : - 4 Mammifères (chiroptères) figurant à l'Annexe II : Grand Murin (Myotis myotis), Grand Rhinolophe (Rhinolophus ferrumequinum), Petit Rhinolophe (Rhinolophus hipposideros), Vespertilion à oreilles échancrées (Myotis emarginatus) A noter aussi la présence de pelouses à Orchis bouc et à Orchis homme-pendu (intérêt régional et départemental).</p> <p>Protections et gestion du site : Le Conservatoire des Sites Lorrains possède 14 ha de terrains comprenant d'anciennes carrières. L'Anhydrite Lorraine et d'autres propriétaires privés possèdent le reste des terrains. Le Conservatoire gère un ensemble de 25 ha environ. Le reste du site, dont les parties souterraines du site, bénéficie des actions du DOCOB dont l'opérateur est la C.C. de l'Arc Mosellan</p> <p>Objectifs du DOCOB validé le 26 janvier 2010. Objectifs liés aux habitats souterrains Objectif A : Assurer la sauvegarde et l'accès des gîtes d'hibernation des Chiroptères Objectif B : Promouvoir une gestion des pelouses marneuses conciliant activité agricole et richesse biologique Objectifs liés aux habitats Forestiers Objectif C : Garantir la conservation des habitats forestiers d'intérêt communautaire Objectif D : Mettre en oeuvre une gestion permettant d'améliorer les potentialités écologiques des habitats forestiers Objectifs liés à la source tufeuse Objectif E : Préserver la source tufeuse Objectifs liés aux éléments paysagers d'importance majeure Objectif F : Conserver et gérer les éléments paysagers d'importance majeure Objectifs transversaux : G. Améliorer les connaissances scientifiques et écologiques du site H. Encourager la sensibilisation du grand public aux enjeux environnementaux en question</p>	<p>ABONCOURT, HOMBOURG- BUDANGE, KLANG, VECKRING</p>
<p>pSIC/ZSC FR4100213 VALLON DE HALLING 17 ha</p>	<p>Description : Le site se présente sous la forme d'une cuvette aux versants extrêmement accusés traversé par un cours d'eau, le Dolbach. Il accueille des carrières abandonnées qui recèlent des pelouses calcareo-sableuses exceptionnelles</p> <p>Habitats du site : Le site comporte 13 types d'habitats dont 4 d'intérêt communautaire (sous divisés en 5 sous types) : la végétation pionnière de recolonisation (sur les anciennes terrasses d'exploitation ; 6210), les pelouses calcaires sur sables xériques (6120), les pelouses calcareo-sableuse (6210), la pelouse mésophile à Avoine.(6210). Les habitats communautaires totalisent 2,36 ha soit 13,49 % du site.</p> <p>Espèces végétales et animales remarquables présentes : Ces milieux originaux abritent Helichrysum arenarium. Les falaises et des rochers offrent des "niches" très favorables aux oiseaux et aux reptiles. 3 espèces d'intérêt communautaire y sont recensées : le Chabot, le Pic mar et la pie-grèche écorcheur</p> <p>Protections et gestion du site : Depuis 1992, la Commune de Puttelange-lès-Thionville s'est engagée dans la conservation de 13 ha de pelouses par le biais de la signature d'un bail emphytéotique avec le Conservatoire des Sites Lorrains. Un premier plan de gestion a permis</p>	<p>PUTTELANGE LES THONVILLE</p>

	<p>d'initier la gestion des pelouses et des affleurements rocheux de grand intérêt floristique. L'accueil du public a été conçu dès la protection du site. Un sentier de découverte mène le visiteur dans les différents secteurs forestiers et de pelouses. Le DOCOB, dont l'opérateur est le Conservatoire contribue désormais à la gestion globale du site.</p> <p>Objectifs fixés par le DOCOB validé le 09 novembre 2011 : Objectif 1 : Garantir la sauvegarde des habitats d'intérêt européen Objectif 2 : Garantir la sauvegarde des espèces de l'annexe II de la directive habitats Objectif 3 : Garantir la sauvegarde des espèces de la directive oiseaux Objectif 4 : Garantir la préservation des espèces patrimoniales Objectif 5 : Favoriser la diversité des habitats Objectif 6 : Améliorer les connaissances par rapport à la dynamique des milieux naturels Objectif 7 : Améliorer les connaissances scientifiques et écologiques du site Objectif 9 : Faire accepter le projet d'étrépage de certaines pelouses Objectif 10 : Suivre les projets de restauration ou de mise en valeur</p>	
--	---	--

Le DOCOB du site FR4100167 Pelouses et rochers du Pays de Sierck – extraits

Carte :

Habitats de la Directive/Espèces :



Code EUR 15	Description de l'habitat	Nomenclature phytosociologique	Sup. habitats Ha	En % superficie totale des milieux de la directive	% superficie de la zone Natura 2000
-------------	--------------------------	--------------------------------	------------------	--	-------------------------------------

Habitats herbacés

4030	Landes sèches européennes	-	0,0063	0,00%	0,0009%
6210*	Formations herbeuses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur Calcaires :	Festuco - Brometalia			
	Pelouses ouvertes	Festuco lemanii - Brometum	0,0053	0,00%	0,0008%
	Pelouses fermées	Onobrychido - Brometum	62,4505	14,96 %	9,1436 %
	Pelouses marneuses	Chloro - Brometum	5,3616	1,28%	0,7850%
7220*	Sources d'eaux dures	Cratoneurion	0,0016	0,00 %	0,0002 %
7230	Tourbière basse alcaline	Caricetum davallianae	0,0627	0,02 %	0,0092 %
8220	Végétations chasmophytiques	Sous types calcaires	0,9933	0,24%	0,1454%

Habitats forestiers

9130	Hêtraies de l'Asperulo - Fagetum	Asperulo Fagetum	344,2006 271 ONF	82,46%	50,3954%
6210*	-Lisières mésophiles	Mésobromion	5,3261	1,28%	0,7798%
6431	Frange des bords boisés ombragés	Calystegio-Alliarietalia	0,45	0,004%	0,002%

Nom vernaculaire des Espèces	Code Natura 2000	Evaluation globale	Niveau de priorité
Damier de la Succise	1065	16	1
Cuivré des marais	1060	11	3
Grand Murin	1324	13	2
Grand Rhinolophe	1304	13	2
Chabot	1143	11	3

Objectifs de gestion du site :

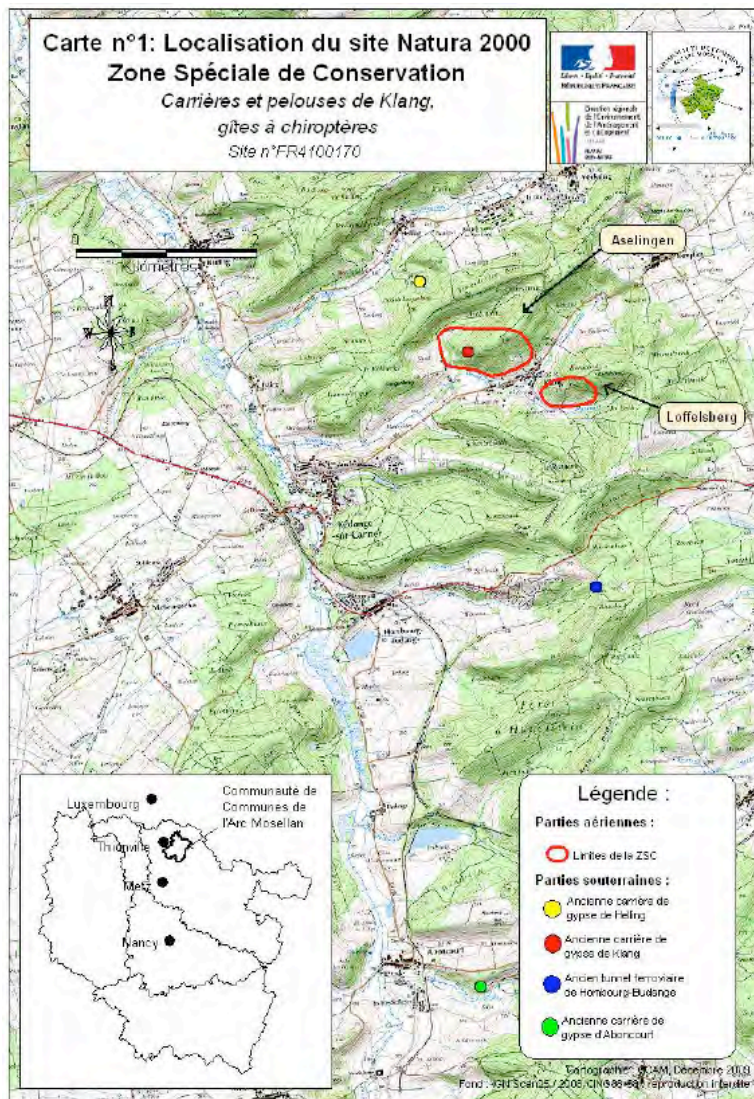
Thématiques générales du DocOb	Objectifs à long terme du DocOb
Développement urbain	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Assurer la mise en cohérence des politiques de développement urbain avec les objectifs du Docob
Aménagements lourds	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Assurer la mise en cohérence des politiques d'aménagement du territoire avec les objectifs du Docob
Fréquentation : Loisirs / Tourisme	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Rationaliser la fréquentation de loisirs du site : <ul style="list-style-type: none"> Intégrer la pratique de la Chasse Organiser la pratique de la Randonnée « Découverte » Sensibiliser aux richesses du site Réduire les décharges sauvages
Agriculture	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Contribuer à la mise en place d'une agriculture intégrée : <ul style="list-style-type: none"> Agriculture sur les plateaux Viticulture

Objectifs de gestion par habitat et par espèce :

Habitats communautaires	Code EUR 15	Objectifs à long terme
➤ Habitats herbacés		
Pelouses fermées « Onobrychido – Brometum » sensu lato.	6210	➤ Assurer la restauration puis l'entretien de la composition et de la structure typique des pelouses du Mésobromion
Landes sèches européennes	4030	➤ Garantir l'ouverture et la conservation des reliquats de landes
Sources d'eau dure	7220	➤ Assurer la pérennité des habitats tufeux
Tourbière basse alcaline	7230	➤ Assurer la pérennité des habitats tufeux.
Végétations chasmophytiques	8220	➤ Favoriser l'expression des habitats de parois rocheuses
➤ Habitats forestiers		
Hêtraie-chênaie calcicole à aspérule et mélisque	9130	➤ Assurer la restauration de l'habitat sur les secteurs dégradés à long terme en retrouvant des essences typiques
Frange des bords boisés ombragés	6431	➤ Assurer la pérennité de l'habitat
Lisières mésophiles	6210	➤ Retrouver et maintenir un habitat de lisière intra forestier et en limite de peuplement

Espèces d'intérêt communautaire	Code Directives	Objectifs à long terme
Damier de la Succise	1065	➤ Assurer la conservation d'une population optimale de Damier de la Succise
Cuivré des marais	1060	➤ Assurer le maintien d'une population viable de Cuivré des marais
Grand Rhinolophe	1304	➤ Garantir le maintien des conditions d'accueil des Chiroptères
Grand Murin	1324	➤ Garantir le maintien des conditions d'accueil des Chiroptères
Chabot	1143	➤ Favoriser les populations de Chabot

Le DOCOB du site FR4100170 Carrières souterraines et pelouses de Klang, gîtes à chiroptères – extraits
Carte : Habitats de la Directive/Espèces :



Code Corine	Code EUR 15	Nomenclature phytosociologique	Libelle de l'habitat	Surface (ha) d'après SIG	% du site Natura 2000
34.322	6210	Chloro perfoliatae-Brometum erecti (Royer et Bidault) Royer 1973	Pelouse marneuse	15.740	26.4
31.81	-	Berberidion vulgaris Br.-Bl. 1950	Fourré arbustif	13.1761	22.1
41.27	-	Carpinion betuli Issler 1931	Chênaie-charmaie	9.6110	16.1
41.13	9130	Gallio odorati-Fagetum sylvaticae Rübél ex Sougnez et Thill 1959	Hêtraie-chênaie à <i>Galium odoratum</i>	17.8741	30.1
54.12	7220	Cratoneuretum commutati (Gams) Walther 1942	Source d'eau dure	0.0008	0.001
37.1	6430	Filipendulo ulmariae-Cirsietum oleracei Chouard 1926	Mégaphorbiaie à <i>Filipendula ulmaria</i>	0.0026	0.004
31.831	-	<i>Arction lappae</i> Tüxen 1937 em 1947	Roncier à <i>Clematis vitalba</i>	0.3863	0.5
83.151	-	Verger	-	0.3833	0.6
86.41	-	Ancienne carrière	-	0.5187	0.9
83.31	-	Plantation d'épicéas	-	0.0937	0.1
85.32	-	Jardin	-	0.1757	0.3
87	-	Déchets verts	-	0.0845	0.1
82.11	-	Culture	-	1.4434	2.4
86	-	Habitation ou bâtiment agricole	-	0.5127	0.8
				59.3836	100

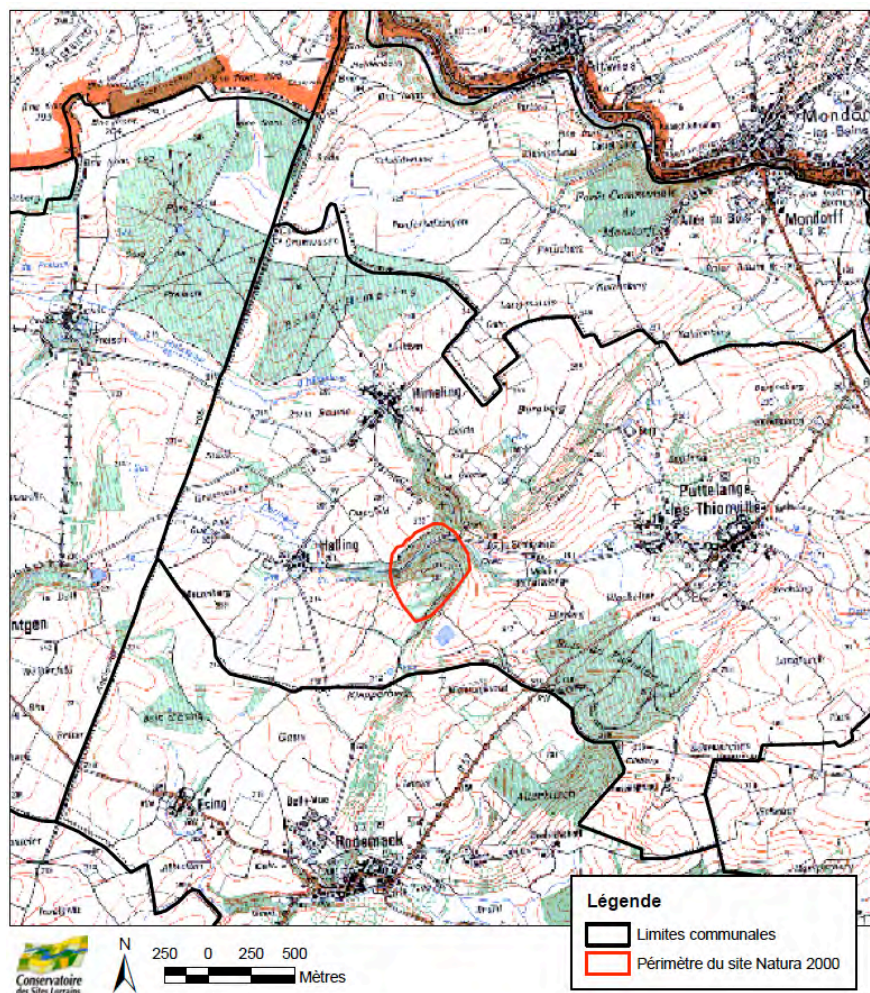
Nom vernaculaire	Gîte								Terrain de chasse
	Estivage		Hibernation		Nurserie		Transit		Estivage
	Nbr. de sites	Effectifs max. cumulés	Nbr. de sites	Effectifs max. cumulés	Nbr. de sites	Effectifs max. cumulés	Nbr. de sites	Effectifs max. cumulés	Nbr. de sites
Grand rhinolophe	1	45	4	578	1	61	1	67	-
Petit rhinolophe	-	-	1	5	-	-	-	-	-
Grand murin	1	1	3	49	1	15	-	-	-
V. à oreilles échanquées	-	-	2	84	-	-	-	-	-

OBJECTIFS :

Objectif de gestion classé dans l'ordre des priorités	Objectifs opérationnels	Habitats d'intérêt communautaire concernés	Espèces d'intérêt communautaire concernées	Activités humaines concernées
A. Assurer la sauvegarde et l'accès des gîtes d'hibernation des chiroptères	* Sécuriser les accès aux souterrains pour les chiroptères	-	Grand rhinolophe, Grand murin, Vespertilion à oreilles échanquées, Vespertilion de Daubenton, Vespertilion à moustaches/de Brandt, Sérotine commune, Pipistrelle commune	Centre d'enfouissement des déchets, habitation
B. Promouvoir une gestion des pelouses marneuses conciliant activité agricole et richesse biologique	* conserver et améliorer l'état de conservation des pelouses marneuses d'intérêt communautaire grâce à une gestion respectueuse	6210 - Pelouses calcicoles et marnicoles à tendance continentale	Grand rhinolophe, Grand murin, orchidées remarquables, Pie grièche écorcheur, Grand-duc,	Agriculture Loisirs
	* Mettre en œuvre la réouverture des pelouses marneuses enrichies			
	* Lutter contre la fragmentation des pelouses			
	* Adapter le périmètre de la ZSC au parcellaire			
C. Garantir la conservation des habitats forestiers d'intérêt communautaire	* Mettre en œuvre des modes de gestion adaptés à la conservation de ces habitats	9130 - Hêtraie-chênaie à Galium odoratum	Chat forestier, cortège de plantes et d'animaux liés à cet habitat, ensemble des chauves-souris du site	Sylviculture
D. Mettre en œuvre une gestion permettant d'améliorer les potentialités écologiques des habitats forestiers	* Délimiter des îlots de vieillissement	9130 - Hêtraie-chênaie à Galium odoratum	Ensemble des chauves-souris du site	Sylviculture
	* Maintenir un certain nombre d'arbres morts sur pied			
	* Etudier la pertinence d'étendre le périmètre de la ZSC			
E. Préserver la source tufeuse	* Maintenir en état la source tufeuse	7220 - Source d'eau dure	-	-
F. Conserver et gérer les éléments paysagers d'importance majeure	* Effectuer une gestion des lisières et des fourrés thermophiles	Lisières et fourrés thermophiles	Ensemble des espèces animales et végétales lié à ces habitats	Agriculture, sylviculture
	* Favoriser le maintien de haies et d'arbres isolés	Haies et arbres isolés		Agriculture
	* Conserver ou restaurer les vergers	Vergers traditionnels		
Objectifs	Objectifs opérationnels	Habitats d'intérêt communautaire concernés	Espèces d'intérêt communautaire concernées	Activités humaines concernées
G. Améliorer les connaissances scientifiques et écologiques du site	* Compter annuellement les chiroptères en hibernation dans les gîtes souterrains. Poursuivre la recherche des gîtes de reproduction	Ensemble des habitats d'intérêt communautaire	Ensemble des espèces d'intérêt communautaire	Ensemble des activités
	* Réaliser d'inventaires réguliers de la flore mais également des populations d'insectes (lépidoptères et orthoptères) qui leur sont associées.			
	* Suivi régulier des habitats			
	* Diffuser certaines connaissances scientifiques afin que les richesses écologiques soient prises en comptes dans d'autres projets			Urbanisme, autres aménagements
H. Encourager la sensibilisation du grand public aux enjeux environnementaux en question	* Permettre au grand public d'accéder à des informations précises			Loisirs, tourisme
	* Permettre au grand public de se rendre sur place, sous condition sine qua none de ne pas dégrader le site			
	* Gérer la fréquentation du site pour ne pas porter préjudice aux habitats et aux espèces			

Le DOCOB du site FR4100213 Vallon de Halling – extraits

Carte :



Habitats de la Directive/Espèces :

Code Corine	Code EUR 15	Libellé de l'Habitat	Superficie en ha	% du site Natura 2000
31.81		Fourrés mésophiles	0,001	0,01 %
31.81		Fourrés mésophiles var sur argile	0,28	1,60 %
31.81		Fourrés mésophiles var sur sable	0,71	4,06 %
32.22		Prairies de fauche	0,93	5,31 %
34.12	6120	Pelouse calcaire sur sables xériques	0,005	0,03 %
34.31x34.34	6210	Végétation pionnière de recolonisation	0,13	0,76 %
34.32	6210	Pelouse mésophile à Avoine	1,01	5,79 %
34.34	6210	Pelouse calcaréo-sableuse var à Séséli	0,23	1,32 %
34.34	6210	Pelouse calcaréo-sableuse var typique à Fétuque à longues feuilles	0,98	5,59 %
38.1		Pâturage mésophile	0,33	1,90 %
41.24		Chênaie charmaie mélangée	8,96	51,26 %
41.24		Chênaie de recolonisation	0,37	2,10 %
41.B12		Bétulaie de recolonisation	2,09	11,97 %
82.2		Cultures	0,53	3,01 %
84.3		Petits bois, bosquets	0,24	1,36 %
86.3		Route communale et parking	0,44	2,52 %
86.41		Ancienne carrière de sable	0,25	1,42 %
TOTAL			17,49 ha	100 %

Espèce	Rareté	Exigence	Stabilité	Effectifs	Représentativité	Evaluation globale	Niveau de priorité
Espèces animales							
Chabot	**	*	***	**	**	10	2
Ecaille chinée (espèce prioritaire)	*	*	***	***	*	9	2
Pie grièche écorcheur	**	**	**	*	**	9	2
Pic mar	**	**	**	*	**	10	2
Gomphocère tacheté	***	***	*	**	***	12	2
Espèces végétales							
Immortelle des sables	****	****	*	*	***	13	En déclin
Botryche lunaire	***	***	*	/	/	7	Disparu
Polystic à aiguillons	**	**	*	/	/	5	Disparu
Fétuque à longues feuilles	***	****	**	**	***	16	1
Séséli des steppes	***	**	**	**	***	15	1
Corynéphore	**	**	**	**	**	13	2

OBJECTIFS :

Les enjeux	Objectifs	Objectifs opérationnels	Habitats d'intérêt communautaire concernés	Espèces d'intérêt communautaire concernées	Espèces patrimoniales concernées	Activités humaines concernées
de conservation	1. Garantir la sauvegarde des habitats d'intérêt européen	1.1. Maintenir la végétation pionnière de recolonisation	Végétation pionnière de recolonisation	/	/	Promenade, randonnée, éducation à la nature, patrimoine historique
		1.2. Maintenir l'ouverture des pelouses	Pelouse calcaréo-sableuse var. à Immortelle des sables	/	Immortelle des sables, Corynéphore blanchâtre	Suivi scientifique, fréquentation anarchique
			Pelouse calcaréo-sableuse var. typique à Fétuque à longues feuilles et pelouse mésophile à Avoine	/	Pie grièche écorcheur, Gomophocère tacheté, Fétuque à longues feuilles	Promenade, randonnée, éducation à la nature, suivi scientifique, agriculture (dans une moindre mesure)
			Pelouse calcaréo-sableuse var. Séséli des steppes et pelouse mésophile à Avoine	/	Séséli des steppes	Agriculture, suivi scientifique
		1.3. Étudier la pertinence d'agrandir le périmètre de la ZSC	Pelouse calcaréo-sableuse var. Séséli des steppes et pelouse mésophile à Avoine	/	Séséli des steppes	Promenade, randonnée, éducation à la nature, suivi scientifique, agriculture (dans une moindre mesure)
		1.4. Reconnexion des pelouses entre elles	Pelouse calcaréo-sableuse var. typique à Fétuque à longues feuilles	/	Pie grièche écorcheur, Gomophocère tacheté, Fétuque à longues feuilles	/
		1.5. Création de zones tampons avec les cultures voisines	Pelouse calcaréo-sableuse var. à Séséli des steppes, var. typique à Fétuque à longues feuilles et pelouse mésophile à Avoine	/	Pie grièche écorcheur, Gomophocère tacheté, Fétuque à longues feuilles, Séséli des steppes	Agriculture
	1.6. Élimination des espèces invasives (Solidage du Canada)	Pelouse calcaréo-sableuse var. typique à Fétuque à longues feuilles	/	Fétuque à longues feuilles	/	
	2. Garantir la sauvegarde du Chabot (espèce de l'annexe II de la Directive Habitat)	2.1. Améliorer la qualité physico-chimique des cours d'eau	/	/	Chabot	/

Les enjeux	Objectifs	Objectifs opérationnels	Habitats d'intérêt communautaire concernés	Espèces d'intérêt communautaire concernées	Espèces patrimoniales concernées	Activités humaines concernées
de conservation	3. Garantir la préservation des espèces de la Directive Oiseau	3.1. Laisser évoluer la forêt	/	Pic mar	/	Promenade, randonnée, éducation à la nature
		3.2. Maintenir l'ouverture des pelouses (objectif 1) et des bosquets favorables à la nidification	/	Pie grièche écorcheur	/	/
	4. Garantir la préservation des espèces patrimoniales	4.1. Maintenir et développer la population de Fétuque à longues feuilles	Pelouse calcaréo-sableuse var. typique à Fétuque à longues feuilles	/	Fétuque à longues feuilles, Pie grièche écorcheur, Gomophocère tacheté,	Promenade, randonnée, éducation à la nature, suivi scientifique
		4.2. Maintenir la population de Séséli des steppes	Pelouse calcaréo-sableuse var. Séséli des steppes et pelouse mésophile à Avoine	/	Séséli des steppes	Agriculture, suivi scientifique
		4.3. Suivre l'évolution de l'Immortelle des sables et du Corynéphore blanchâtre	Pelouse calcaréo-sableuse var. à Immortelle des sables	/	Immortelle des sables, Corynéphore blanchâtre	Suivi scientifique, fréquentation anarchique
5. Favoriser la diversité des habitats	5.1. Entretenir les anciennes terrasses d'exploitation	/	/	/	Promenade, randonnée, éducation à la nature	
de connaissance	6. Améliorer les connaissances par rapport à la dynamique des milieux naturels	6.1. Étudier la possibilité de recréation de milieux pionniers sur sables	Pelouse mésophile à Avoine et éventuellement fourrés mésophiles var. sur sable	/	Pie grièche écorcheur, Gomophocère tacheté, Fétuque à longues feuilles	Suivi scientifique
		6.2. Suivre l'évolution des pelouses gérées	Pelouse calcaréo-sableuse var. à Séséli des steppes, var. typique à Fétuque à longues feuilles et pelouse mésophile à Avoine	Pie grièche écorcheur	Gomophocère tacheté, Fétuque à longues feuilles, Séséli des steppes	Suivi scientifique
	7. Améliorer les connaissances scientifiques et écologiques du site	7.1. Suivre l'évolution des espèces patrimoniales	/	Chabot, Écaille chinée, Pic mar, Pie grièche écorcheur	Gomophocère tacheté, Fétuque à longues feuilles, Immortelle des sables, Séséli des steppes	Suivi scientifique

Les enjeux	Objectifs	Objectifs opérationnels	Habitats d'intérêt communautaire concernés	Espèces d'intérêt communautaire concernées	Espèces patrimoniales concernées	Activités humaines concernées	
socio pédagogiques	8. Faire du site un lieu de sensibilisation et d'éducation à la nature	8.1. Intégrer le réseau des sites "nature" de la CCCE	Ensemble des habitats	Ensemble des espèces	Ensemble des espèces	Tourisme, éducation à la nature, patrimoine historique	
		8.2. Réfléchir à l'opportunité de revoir la signalétique du sentier de découverte	Ensemble des habitats	Ensemble des espèces	Ensemble des espèces	Tourisme, éducation à la nature, patrimoine historique	
		8.3. Sensibiliser le public au rôle des insectes pollinisateurs	Ensemble des habitats	Ensemble des espèces	Ensemble des espèces	Promenade, randonnée, éducation à la nature	
		8.4. Intégrer le réseau de sentiers de randonnées de la CCCE	Ensemble des habitats	Ensemble des espèces	Ensemble des espèces	Promenade, randonnée, éducation à la nature	
	9. Faire accepter le projet d'étrépage de certaines pelouses	9.1. Mener des opérations de communication envers la population locale	Pelouse mésophile à Avoine et éventuellement fourrés mésophiles var. sur sable	/	/	Pie grièche écorcheur, Gomophocère tacheté, Fétuque à longues feuilles	Promenade, randonnée, éducation à la nature
		9.2. Mener des opérations de communication envers les utilisateurs du site	Pelouse mésophile à Avoine et éventuellement fourrés mésophiles var. sur sable	/	/	Pie grièche écorcheur, Gomophocère tacheté, Fétuque à longues feuilles	Tourisme, promenade, randonnée, éducation à la nature
	10. Être vigilant à la sauvegarde du patrimoine local	10.1 Vérifier que les actions entreprises ne dénature pas le patrimoine historique	/	/	/	/	Tourisme, promenade, randonnée, éducation à la nature, travaux de gestion
		10.2. Suivre les projets de restauration ou de mise en valeur du patrimoine historique	/	/	/	/	Tourisme, promenade, randonnée, éducation à la nature

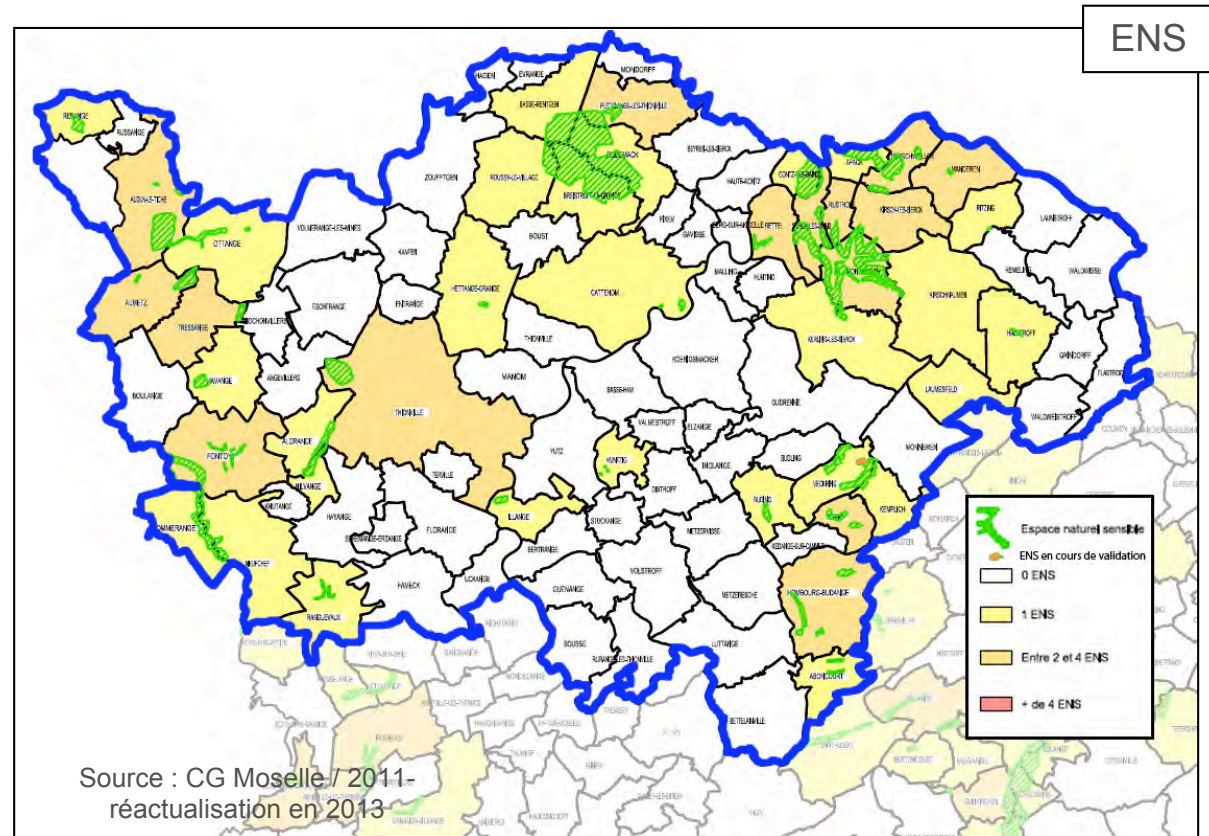
FICHE 5 : Les Espaces Naturels Sensibles

Si on entend par espace naturel, un site présentant des qualités certaines, compte tenu de l'intérêt des biotopes présents, ou de ses caractéristiques paysagères ou esthétiques, on définira l'espace naturel sensible (ENS) comme «une zone dont le caractère naturel est menacé et rendu vulnérable soit en raison des pressions d'aménagement qu'il subit, soit en raison de son intérêt particulier».

Ce concept d'espace naturel sensible a été généralisé à tous les départements à partir de 1961. La loi n°85-729 du 18 juillet 1985, modifiée par la loi du 2 février 1995, a affirmé la compétence des départements dans l'élaboration et la mise en oeuvre d'une politique de protection, de gestion et d'ouverture au public des espaces naturels sensibles.

La carte suivante localise les ENS qui ont été définis sur le territoire par le Conseil Général de la Moselle (à noter que ceux-ci reprennent souvent les périmètres des ZNIEFF). A l'intérieur de ces sites, le Conseil Général a le droit de faire marcher son droit de préemption.

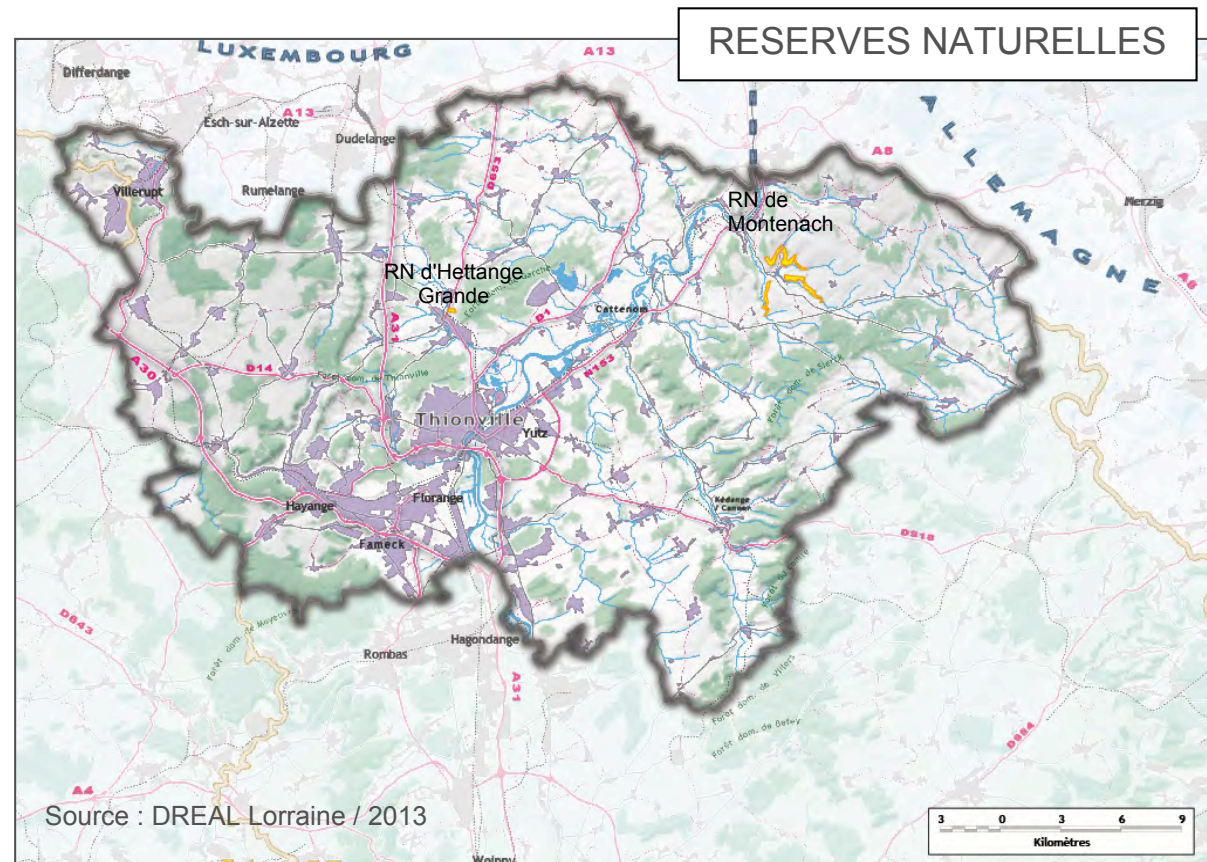
Ce droit offre la possibilité d'y acquérir des terrains (ceci ne peut toutefois concerner que des espaces naturels non construits) grâce au produit de la taxe départementale des espaces naturels sensibles (TDENS) perçue sur les constructions et agrandissements des bâtiments. Les espaces acquis en tant qu'ENS (Espaces naturels Sensibles) doivent être aménagés pour être ouverts au public, sauf exception justifiée par la fragilité du milieu (article L.142 du code de l'Urbanisme).



FICHE 6 : Les réserves naturelles

Un terrain peut être classé en réserve naturelle parce qu'il abrite des espèces et/ou des habitats de valeur patrimoniale locale, régionale, nationale ou européenne, éventuellement menacées, ou en raison d'un patrimoine géologique remarquable. Il fait généralement l'objet d'une gestion conservatoire ou restauratoire qui est décrite et programmée dans un Plan de gestion, appliqué par un gestionnaire, après validation par les autorités administratives et scientifiques compétentes. Sur le territoire du SCOT, il existe deux réserves naturelles :

- **La Réserve naturelle d'Hettange Grande** (6,1 ha) : Cette réserve présente un intérêt géologique essentiel (stratotype de l'Hettagien). La vocation d'outil pédagogique à la géologie a ainsi été l'axe principal de travail pour l'aménagement de la réserve, sans toutefois négliger l'intérêt écologique du site. Le gestionnaire du site est l'Association de Gestion de la RN Géologique.
- **La Réserve naturelle de Montenach** (107,1 ha) : Cette réserve naturelle s'étend sur les communes de Kerlingles-Sierck, Kirsch-les-Sierck, Kirschnaumen et Montenach. Son gestionnaire est le Conservatoire des Sites Lorrains. Son intérêt réside dans le milieu naturel riche que constituent les pelouses situées sur les versants des collines qui encadrent le village de Montenach.



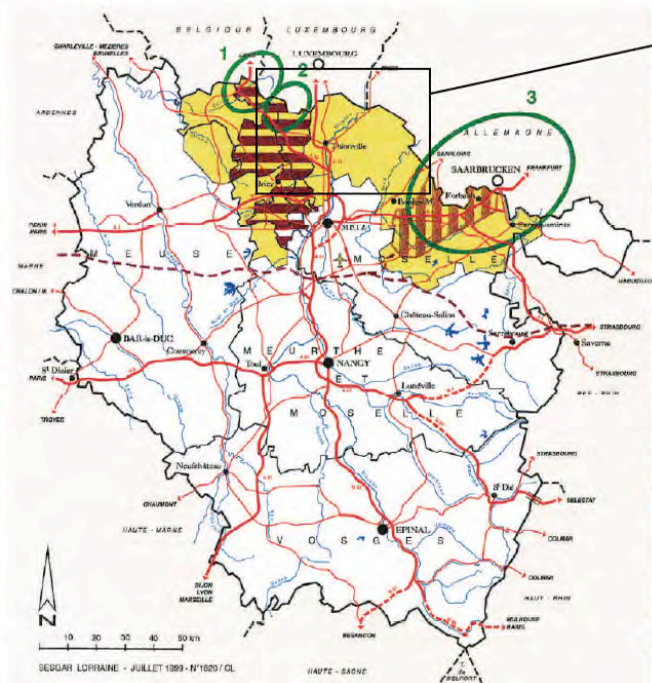
FICHE 7 : La DTA des Bassins Miniers Nord-Lorrains

Conformément à l'article L.111-1-1 du Code de l'urbanisme, le SCOT doit être compatible avec la DTA applicable sur le territoire qu'il couvre. Le SCOT de l'agglomération Thionvilloise est concerné par la DTA des Bassins Miniers Nord-Lorrains qui a été approuvée par le Conseil d'Etat le 2 août 2005. Le projet valorise les atouts de ce territoire, en s'articulant autour de sept principaux axes :

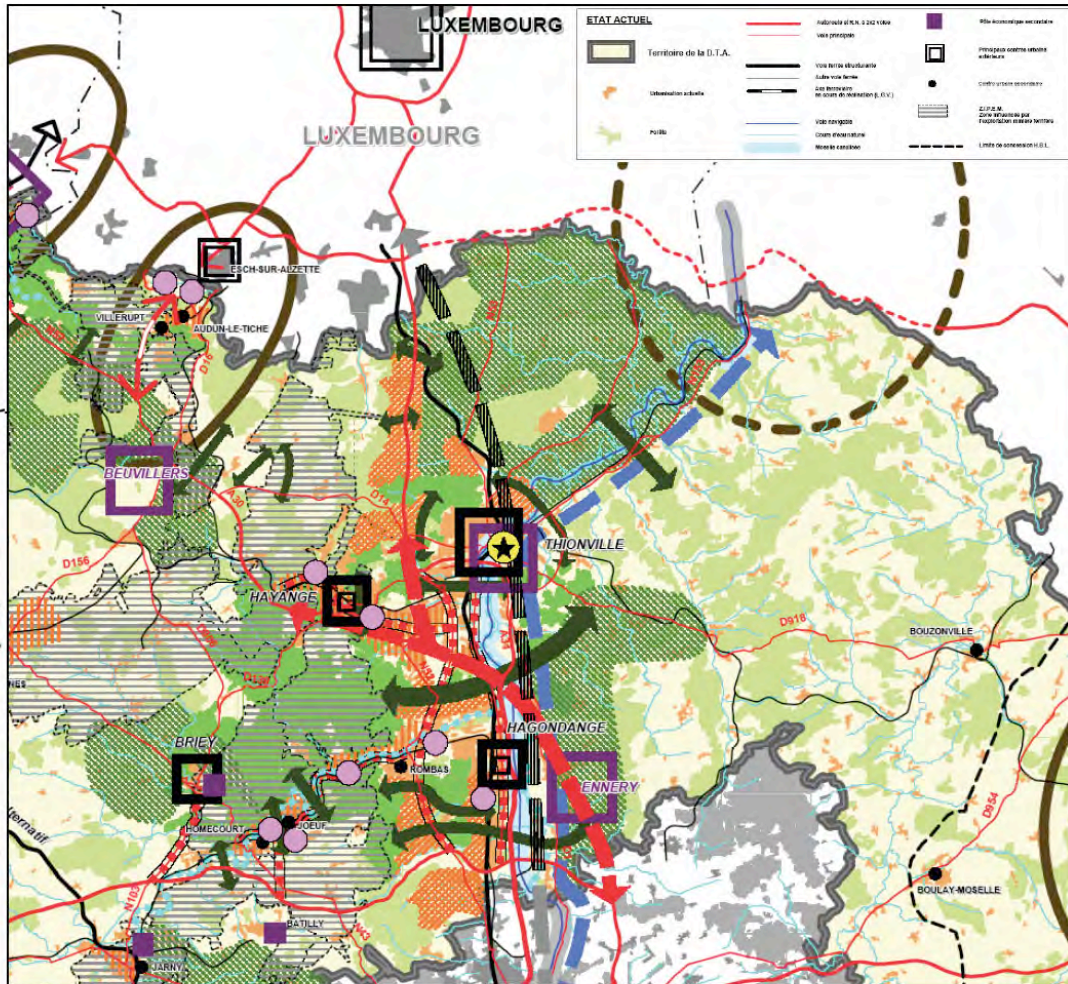
1. **Définir rapidement une politique claire de constructibilité**, dans les secteurs affectés par les aléas miniers, qui montre aux responsables locaux, à la population et aux investisseurs potentiels que les pouvoirs publics maîtrisent le risque d'affaissement, dans un souci de solidarité territoriale attentive au respect de la mixité urbaine et sociale.
2. **Permettre au sillon lorrain de jouer pleinement son rôle de corridor nord-sud multimodal de transit et d'échanges**, à la fois pour les voyageurs et les marchandises, sur les modes routier, ferroviaire et voie d'eau. Pour cela, des décisions d'engagement dans un programme d'actions global et à long terme doivent être prises dans les meilleurs délais.
3. **S'appuyer sur le socle industriel ainsi que sur le développement de la logistique**, grâce à une capacité renforcée des infrastructures, en optimisant l'utilisation des réseaux locaux et l'offre foncière, et en favorisant l'émergence sur le territoire lorrain d'une grande plate-forme logistique multimodale à l'échelle de l'espace Saar-Lor-Lux.
4. **Encourager parallèlement la diversification de l'activité économique** en contribuant à renforcer les activités tertiaires et de services aux entreprises et à la population, grâce notamment aux technologies de l'information et de la communication, et la recherche/développement dans les secteurs des hautes technologies.
5. **Faciliter le bon fonctionnement des agglomérations transfrontalières**, dans le cadre de partenariats équilibrés, concernant notamment la planification urbaine.
6. **Reconquérir un cadre de vie de qualité**, en étant attentif à l'amélioration de la qualité environnementale, urbaine et paysagère. Le renforcement des pôles urbains par la maîtrise de la périurbanisation, l'organisation des noeuds de transports collectifs, une politique du logement axée sur le renouvellement urbain des espaces dégradés et la réhabilitation des cités ouvrières, sera favorisée pour assurer leur rôle vital d'animation du territoire.
7. **Identifier un réseau maillé d'espaces naturels, agricoles et paysagers à préserver ou à mettre en valeur** pour permettre d'assurer des transitions entre l'urbain et le rural, afin de participer à l'attractivité du territoire, à la promotion de son image et de ses capacités d'accueil et de loisirs.

La carte des orientations retenues par la DTA :

Le territoire concerné



- Agglomération métropolitaine: 1 LORRAINE - ATLAS - ALAINOISE, 2 ESCH-SUR-AUZETTE - VILLERUPT, 3 SAARBRUCKEN - METZ - MOSELLE - BIST
- Territoire de la DTA
- Opérations de concessions
- Concessions d'habitat
- Autoroute et voirie existante en construction ou en projet
- Autre voirie routière (circulaire, nationale)
- Abandon régional
- TGV Est
- RARE
- Limite de région
- Limite de département
- Préfecture
- Département



OBJECTIFS ET ORIENTATIONS DE L'ETAT

Renforcement de l'armature urbaine :

- Principaux pôles urbains à conforter
- Centres urbains existants dont les fonctions sont à renforcer ou restructurer
- Axes urbains structurants dont la qualité urbaine est à améliorer

Développement économique et infrastructures :

- Pôle industriel et logistique à créer ou conforter
- Pôle économique mixte à créer ou conforter
- Principe de renforcement de l'axe autoroutier Nord-Sud
- Principe de renforcement de la capacité ferroviaire Nord-Sud
- Principe de renforcement de la voie d'eau Nord-Sud
- Pôle intermodal de transport de voyageurs à valoriser

Reconquête du cadre de vie et maîtrise de l'urbanisation :

- Secteurs attractifs peu urbains à maîtriser et à organiser
- Secteurs à enjeux - qualité paysagère à restructurer ou à recomposer - opérations de renouvellement urbain à envisager
- Espaces naturels et ruraux dont la trame et la qualité paysagères sont à préserver
- Espaces dégradés et friches industrielles à réaménager
- Forêts constituant la trame verte
- Couloirs verts à préserver ou à restaurer
- Espaces liés à la qualité des cours d'eau et du milieu aquatique

Les objectifs de l'état en matière de préservation des espaces naturels, des sites et des paysages :

L'objectif prioritaire de l'État consiste, à cette échelle, à conserver et revaloriser le tissu rural et forestier. Cet objectif impose un effort de maîtrise de la consommation d'espaces naturels et ruraux. Cet effort devra être inscrit dans tout projet de développement urbain ou économique. Mais cela nécessite surtout de soustraire des espaces naturels structurants, forestiers ou agricoles, aux pressions urbaines, commerciales et industrielles afin de maintenir les continuités écologiques et paysagères les plus fragiles, en tenant compte toutefois des situations particulières créées par la présence de zones d'aléas miniers.

Pour ce faire, il importe dans les secteurs sensibles identifiés, de s'opposer au mitage ou à la consommation d'espaces par l'habitat et les activités, à travers la recherche de solutions alternatives (déplacement des projets vers des secteurs moins fragiles, densification de l'existant, coopération intercommunale).

Dans ces secteurs, l'implantation d'infrastructures publiques d'intérêt général d'une part, et les projets de recomposition urbaine dictés par l'instabilité du sous-sol d'autre part, devront intégrer plus encore qu'ailleurs la nécessité d'en minimiser les impacts sur les espaces naturels et ruraux.

Enfin, l'objectif de reconstitution d'espaces naturels, ruraux ou forestiers sera pris en considération dans les documents d'urbanisme et soutiendra des actions concrètes.

Ces secteurs ont été retenus sur la base des critères suivants : Protection de l'équilibre urbain – rural, Pression urbaine subie, Intérêt paysager / image, Intérêt pour les loisirs, Intérêt écologique, Impact sur les fonds de vallée

L'application de ces principes conduira à :

- **Respecter les dernières continuités rurales et forestières subsistantes entre les deux versants du sillon mosellan (représentées sur la carte de synthèse, par des flèches de couleur verte : coupures vertes à préserver ou à restaurer). Il s'agit prioritairement de :**
 - la liaison Bois de Pierrevillers – Ennery - Chailly
 - Pierrevillers et au droit de Marange-Silvange
 - des espaces ruraux sur la rive droite de la Moselle
 - de la liaison paysagère est-ouest entre la forêt de Moyeuve, le bois de Saint-Hubert sur la rive gauche, et les bois de Reinange et Blettange sur la rive droite de la Moselle
 - de l'entrée Est d'Hayange
 - du secteur Nord et Nord-Est de Thionville compris entre la Moselle, l'autoroute A 31 et la frontière du Grand-Duché de Luxembourg (représenté par des hachures obliques vertes)

D'autres secteurs, moins directement menacés, devront également être préservés (précisés par la DTA) :

- **Maintenir la qualité des ceintures forestières en périphérie des zones urbanisées (cf : forêts constituant la trame verte) : La consistance des massifs les plus sensibles (identifiés par la DTA) devra être maintenue, sans préjudice des mesures normales de gestion forestière.**
- **Maintenir la qualité des espaces ruraux en périphérie des zones urbanisées (cf : hachures vertes : espaces naturels et ruraux dont la trame et la qualité paysagère sont à préserver).**
- **Permettre la continuité écologique par mise en réseau des espaces naturels (cf : hachures vertes : espaces naturels et ruraux dont la trame et la qualité paysagère sont à préserver).** Cette continuité ou ce réseau écologique destiné à assurer la conservation de la faune et de la flore s'appuie sur une armature d'espaces naturels encore préservés, reliés par des corridors écologiques qui ont pour fonction d'assurer aux espèces végétales et animales des possibilités adéquates de dispersion, de migration, et d'échanges génétiques. Certains de ces espaces font déjà l'objet d'actions de gestion ou de protections réglementaires. Ces mesures devront être complétées par la mise en oeuvre d'actions limitant la consommation d'espace par l'habitat ou les activités, en particulier dans certains secteurs précisés par la DTA :
- **Recomposer le paysage en intégrant la nature aux stratégies de restauration des territoires dégradés : La mise en oeuvre de cette orientation supposera de protéger et recréer de la nature dans et aux abords des villes.** Dans les communes très affectées par les affaissements miniers ou des friches industrielles non réutilisables, cette restauration portera naturellement en priorité sur ces espaces contraints. Toutefois, l'amélioration de l'image globale des bassins rend indispensable la recherche de stratégies plus ambitieuses, de préférence à une échelle intercommunale. Il conviendra en priorité de combattre l'habitude de considérer les espaces naturels et ruraux comme de simples réserves foncières, pour s'orienter vers une gestion proactive de ces espaces dans une logique d'équilibre entre zones d'habitats, zones de développement économique et zones non bâties.

FICHE 8 : Le SDAGE Rhin-Meuse – district Rhin

Les principales orientations

Les SDAGE sont les documents de planification de la DCE. A ce titre, ils ont vocation à encadrer les choix de tous les acteurs du bassin dont les activités ou les aménagements ont un impact sur la ressource en eau. Le SDAGE (Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux) Rhin-Meuse 2010 – 2015 – district Rhin a été adopté le 27 novembre 2009 et approuvé par le Préfet coordinateur. Les grandes orientations sont groupées en six grands thèmes :

Thème 1 : Eau et santé :

- Enjeu 1 : Améliorer la qualité sanitaire des eaux destinées à la consommation humaine et à la baignade.

Thème 2 : Eau et pollution :

- Enjeu 2 : Garantir la bonne qualité de toutes les eaux, tant superficielles que souterraines.

Thème 3 : Eau, nature et biodiversité:

- Enjeu 3 : Retrouver les équilibres écologiques fondamentaux des milieux aquatiques.

Thème 4 : Eau et rareté:

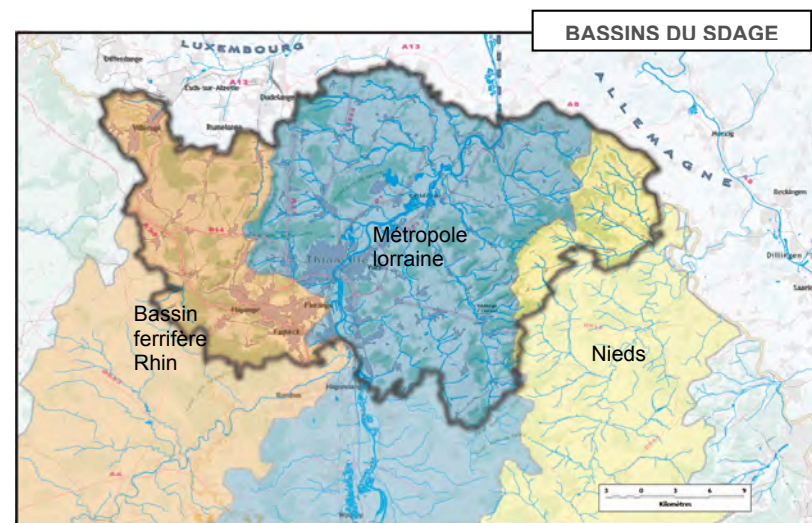
- Enjeu 4 : Encourager une utilisation raisonnable de la ressource en eau sur l'ensemble des bassins du Rhin et de la Meuse.

Thème 5 : Eau et aménagement du territoire :

- Enjeu 5A : Intégrer les principes de gestion équilibrée de la ressource en eau dans le développement et l'aménagement des territoires.
- Enjeu 5B : Préservation des ressources naturelles.
- Enjeu 5C : Alimentation en eau potable et assainissement des zones ouvertes à l'urbanisation.

Thème 6 : Eau et gouvernance :

- Enjeu 6 : Développer, dans une démarche intégrée à l'échelle des bassins versants du Rhin et de la Meuse, une gestion de l'eau participative, solidaire et transfrontalière.



Sectorisation des enjeux :

Le SCOT est particulièrement concerné par toutes les orientations du district Rhin - secteur Moselle-Sarre. Les principaux enjeux sont, par secteur :

Secteur du Bassin ferrifère :

Nature de la pression		Existence	Importance	Manière dont la pression se manifeste
BASSIN FERRIFERE RHIN	Altération de l'hydromorphologie	Oui	+++	Orne et affluents : les travaux hydrauliques agricoles (sur les secteurs amont) et ceux liés à l'activité minière et sidérurgique ainsi qu'au développement du tissu urbain (à l'aval) perturbent très fortement les équilibres biologiques et hydrauliques de ces secteurs (banalisation). Affluents de la Moselle au nord de Metz : contexte industriel et urbain ancien (sidérurgie, mines de fer, occupation des fonds de vallées étroites, etc.). Cours d'eau très dégradés sur la quasi totalité des linéaires de façon presque irréversible (aménagements lourds : canalisation du lit, bétonnage des berges, couverture des cours d'eau). Pollutions des sédiments. De plus l'activité minière et l'ennoyage des mines sur ce bassin provoquent des perturbations considérables du débit.
	Industrie	Oui	++	Enjeux particuliers en terme de ressource en eau liés à l'exploitation minière passée et présente un profil principalement centré sur la sidérurgie et le travail des métaux.
	Agriculture	Oui	++	Les terrains agricoles représentent plus de la moitié de la superficie totale du bassin (culture céréalière principalement). Les pesticides représentent une pression importante pour l'atteinte du bon état. Près de la moitié des bâtiments d'élevage sont encore à mettre aux normes.
	Assainissement des collectivités	Oui	++	Plus de 90% de la population se situe dans des grandes agglomérations au nord et au centre du bassin en conformité avec la réglementation. Pour les plus petites agglomérations, il faut améliorer les performances des réseaux. Travaux réalisés dans le cadre de l'après-mines.

Secteur de la métropole lorraine :

METROPOLE LORRAINE	Altération de l'hydromorphologie	Oui	++	Moselle canalisée et Meurthe aval : état dégradé (travaux de canalisation et aménagements dans le lit majeur avec extraction de matériaux). Les affluents : bon état sur les parties amont (préservation de la dynamique et de la diversité des berges) mais cours d'eau fragiles situés dans un environnement mixte (agricole et périurbain) avec des interventions lourdes sur les berges et le lit. A l'aval, beaucoup de cours d'eau ont subi des travaux hydrauliques lourds (intensification des pratiques agricoles, urbanisation en périphérie des grandes agglomérations (sillon mosellan) : curages, recalibrages, rectification de tracé, dévégétalisation, canalisation, bétonnage). Des ouvrages transversaux perturbent le fonctionnement des petits cours d'eau (absence de dispositifs de franchissement). Une partie des linéaires conserve tout de même un état global et des potentialités écologiques très intéressantes (souvent en tête de bassin), proche de l'état naturel, du fait de l'absence de pression ou de l'abandon de certains secteurs.
	Industrie	Oui	++	Grande diversité d'activités industrielles : industrie papetière, industrie agroalimentaire, travail des métaux, mécanique, sidérurgie, production d'électricité, chimie, etc. Forte minéralisation liée à la présence de chlorures rejetés par les industries du sel situées dans la région de Dombasle. Les terrains agricoles représentent plus de la moitié de la superficie totale du bassin (culture céréalière principalement).
	Agriculture	Oui	++	Les pesticides représentent une pression importante pour l'atteinte du bon état. Environ 70% des bâtiments d'élevage sont encore à mettre aux normes (la pollution classique constitue une pression très importante).
	Assainissement des collectivités	Oui	+++	Bien avancé en matière d'assainissement mais des travaux sont à réaliser au niveau de certaines communes rurales pour mettre en place ou achever le traitement approprié requis.

Secteur des Nieds :

NIEDS	Altération de l'hydromorphologie	Oui	++	État dégradé, notamment pour la Nied française, en raison des travaux d'hydraulique agricole (curage, rectification, recalibrage) qui ont transformé certains de ces cours d'eau. Ponctuellement certains secteurs, notamment de la Nied Allemande, présente une qualité préservée avec des berges et un lit encore diversifiés. Les petits linéaires amont sont particulièrement touchés par des travaux hydrauliques lourds et ont été transformés en fossés. Ils amènent en direct des polluants, notamment d'origine agricole, provoquant une eutrophisation importante. Bon état sur la plupart du cours de la Nied réunie, les seuils qui jalonnent son cours banalisent cependant les écoulements. Ses affluents ont gardé un fonctionnement assez préservé même si ponctuellement les aménagements liés aux traversées de village et au développement agricole ont apporté des dégradations.
	Industrie	Oui	+	Activité industrielle surtout agroalimentaire.
	Agriculture	Oui	++	Actuellement, 40% environ des bâtiments d'élevage sont mis aux normes. Les problèmes rencontrés sont à la fois dus à pollution classique (matières organiques en raison des élevages) et aux produits phytopharmaceutiques (cultures de la céréale).
	Assainissement des collectivités	Oui	+++	Les grands ouvrages épuratoires sont construits, mais il reste à réaliser des travaux au niveau de certaines communes rurales pour mettre en place ou achever le traitement approprié requis, notamment pour celles se rejetant dans des milieux sensibles.

Tableau général des objectifs d'état des masses d'eau souterraine :

NOM MASSE D'EAU	CODE TYPE DE MASSE D'EAU	ETAT GLOBAL ACTUEL	OBJECTIFS D'ETAT RETENUS			ECHEANCE DEFINIE POUR ATTEINDRE L'OBJECTIF	MOTIVATIONS DES CHOIX
			GLOBAL	QUANTITATIF	CHIMIQUE		
Plateau lorrain versant Rhin	2008 Imperméable, localement aquifère	Médiocre	Bon état	Bon état	Bon état	2015	
Calcaires du Dogger des côtes de Moselle	2010 Dominante sédimentaire	Médiocre	Bon état	Bon état	Bon état	2027	Conditions naturelles et coûts disproportionnés
Alluvions de la Moselle en aval de la confluence avec la Meurthe	2016 Alluvial	Médiocre	Bon état	Bon état	Bon état	2027	Conditions naturelles et coûts disproportionnés
Réservoir minier - Bassin ferrifère lorrain	2026 Dominante sédimentaire	Médiocre	Objectif moins strict	Bon état	Objectif moins strict	2015	Faisabilité technique
Calcaires du Muschelkalk	2006 Dominante sédimentaire	Médiocre	Bon état	Bon état	Bon état	2027	Conditions naturelles et coûts disproportionnés

Tableau général des objectifs d'état des masses d'eau de surface :

NOM Masse d'eau	Code	Type masse d'eau	Etat global actuel (2009)	Etat écologique actuel (2009)	Etat chimique actuel (2009)	Objectif global retenu	Objectif écologique	Objectif chimique	Echéance définie pour l'objectif	Motivation du choix
MOSELLE 6	CR213	TG10-15/04	Non atteint	Mauvais	Non atteint	Bon état	Bon Potentiel	Bon état	2027	Faisabilité technique
CONROY 1	CR395	TP10	Non atteint	Moyen	Non atteint	Bon état	Bon état	Bon état	2027	Faisabilité technique - Conditions naturelles
CONROY 2	CR396	TP10	Non atteint	Moyen	Non atteint	Bon état	Bon état	Bon état	2021	Faisabilité technique - Conditions naturelles
RUISSEAU DE HOMECOURT	CR397	TP10	Non atteint	Mauvais	Non atteint	Bon état	Bon Potentiel	Bon état	2027	Faisabilité technique
FENSCH	CR398	TP10	Non atteint	Mauvais	Non atteint	Bon état	Bon Potentiel	Bon état	2027	Faisabilité technique - Conditions naturelles
SEE	CR399	TP10	Non atteint	Moyen	Non atteint	Bon état	Bon Etat	Bon état	2027	Faisabilité technique
BIBICHE	CR400	TP10	Non atteint	Moyen	Non atteint	Bon état	Bon Etat	Bon état	2027	Faisabilité technique
VEYMERANGE	CR401	TP10	Non atteint	Moyen	Bon état	Bon état	Bon Etat	Bon état	2027	Faisabilité technique
KIESEL 1	CR402	TP10	Non atteint	Médiocre	Non atteint	Bon état	Bon Etat	Bon état	2027	Faisabilité technique
KIESEL 2	CR403	TP10	Non atteint	Médiocre	Non atteint	Bon état	Bon Potentiel	Bon état	2027	Faisabilité technique
CANNER	CR404	TP10	Non atteint	Moyen	Non atteint	Bon état	Bon Etat	Bon état	2027	Faisabilité technique
RUISSEAU DE BOLER	CR405	TP10	Non atteint	Moyen	Non atteint	Bon état	Bon Etat	Bon état	2027	Faisabilité technique
RUSSEAU D'LOUDRENNE	CR406	TP10	Non atteint	Moyen	Non atteint	Bon état	Bon Etat	Bon état	2027	Faisabilité technique
ALTBACH	CR407	TP10	Non atteint	Moyen	Non atteint	Bon état	Bon Etat	Bon état	2027	Faisabilité technique
RUISSEAU DE MONTENACH	CR408	TP10	Non atteint	Moyen	Non atteint	Bon état	Bon Etat	Bon état	2027	Faisabilité technique
RUISSEAU D'APACH	CR409	TP10	Non atteint	Moyen	Non atteint	Bon état	Bon Etat	Bon état	2027	Faisabilité technique – Coûts disproportionnés
ALZETTE	CR715	TP10	Non atteint	Mauvais	Non atteint	Bon état	Bon Etat	Bon état	2027	Faisabilité technique
KAELBACH	CR716	TP10	Non atteint	Mauvais	Non atteint	Bon état	Bon Etat	Bon état	2027	Faisabilité technique
ANZELINGERBACH	CR465	TP10	Non atteint	Moyen	Non atteint	Bon état	Bon Etat	Bon état	2027	Faisabilité technique
REMEL	CR468	TP10	Non atteint	Moyen	Non atteint	Bon état	Bon Etat	Bon état	2027	Faisabilité technique – Coûts disproportionnés

Liste des captages prioritaires du Grenelle :

INDICE	NOM	COMMUNE	MAITRE D'OUVRAGE DU CAPTAGE	Captage "Grenelle"	Captage dont la qualité de l'eau brute est dégradée (SDAGE LISTE 1)	CAUSE DEGRADATION (N, P, NP)	Captages présentant une importance particulière pour l'approvisionnement en eau potable (SDAGE LISTE 2)	Nom de la masse d'eau
01143X0026	SOURCE APACH 2	APACH	SIERCK-LES-BAINS	OUI			OUI	Calcaires du Muschelkalk
01143X0037	SOURCE BININGESSER	RUSTROFF	RUSTROFF		OUI	N		Calcaires du Muschelkalk
01143X0039	SOURCES BURRE 1 A 3	RUSTROFF	RUSTROFF	OUI	OUI	N		Calcaires du Muschelkalk
01143X0040	SOURCE BRUCH (ou source Burre 4)	RUSTROFF	RUSTROFF	OUI	OUI	N		Calcaires du Muschelkalk
01143X0046	SOURCE 1	MONTENACH	MONTENACH	OUI	OUI	NP		Calcaires du Muschelkalk
01144X0020	SOURCE APACH 1 (ou Peltier 2)	MERSCHWEILLER	SIERCK-LES-BAINS	OUI			OUI	Calcaires du Muschelkalk
01144X0021	SOURCE KITZING	MERSCHWEILLER	SIERCK-LES-BAINS	OUI			OUI	Calcaires du Muschelkalk
01144X0022	SOURCE 1	KIRSCH-LES-SIERCK	KIRSCH-LES-SIERCK	OUI	OUI	NP		Calcaires du Muschelkalk
01144X0023	SOURCE 2	KIRSCH-LES-SIERCK	KIRSCH-LES-SIERCK		OUI	NP		Calcaires du Muschelkalk
01144X0024	SOURCE 2	MONTENACH	MONTENACH	OUI	OUI	NP		Calcaires du Muschelkalk
01144X0054	SOURCE 3	MONTENACH	MONTENACH	OUI	OUI	NP		Calcaires du Muschelkalk
01381X0033	PUITS 1	BERTRANGE	SYND INTERCOMMUNAL DES EAUX DE		OUI	N		Alluvions de la Moselle en aval de la confluence avec la Meurthe
01381X0055	PUITS 8 ANCIENNE BROUCK	UCKANGE	SIE DE GRAVELOTT VALLEE DE L'ORNE		OUI	N		Plateau lorrain versant Rhin

FICHE 9 : Le SAGE du bassin ferrifère

Le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (S.A.G.E.) du bassin ferrifère a été adopté le 03 septembre 2012. Il concerne le périmètre des anciennes galeries des mines de fer, des aquifères et des bassins versants hydrographiques associés, soit une superficie de 2445 km² (258 communes pour 380 000 habitants en 1999). La Région Lorraine en est la structure porteuse.

Il s'étend sur trois principaux bassins versants :

- la Chiers en amont de la confluence avec l'Othain, et ses affluents (la Crusne, la Pienne, l'Othain),
- l'Orne et ses affluents,
- la Fensch, le Veymerange, la Kiesel et les parties françaises du bassin versant de l'Alzette et de ses affluents (Kaelbach, ruisseau de Volmerange).

Etat des lieux : Le bassin ferrifère est divisé en trois principaux bassins : Centre, Sud et Nord (partie Ouest du SCOT). La dernière exploitation a fermé en 1997. Les réservoirs Centre et Sud ont été ennoyés dans les années 90. La cote du seuil de débordement du réservoir Nord a été atteinte le 3 mars 2008. La cessation de l'activité minière et l'arrêt des exhaures se traduisent par un impact notable sur la gestion et la qualité des ressources en eau et des milieux aquatiques du bassin ferrifère.

Les enjeux du SAGE du bassin ferrifère :

L'enjeu « Ressources en eau et AEP » : Bien qu'il n'y ait globalement pas de pression quantitative, les ressources en eau du territoire subissent des pressions en termes de qualité, comme une trop grande teneur en nitrate ou sulfate. Celles-ci sont en partie liées aux anciennes mines. De plus, l'eau contenue dans ces réservoirs pourra dans l'avenir constituer une réserve pour l'eau potable. Trois axes composent cet enjeu :

- La protection des ressources en eau souterraines ;
- La mise en place d'une gestion durable et patrimoniale de la ressource en eau des réservoirs miniers ;
- La sécurisation de l'AEP à l'échelle de l'ensemble du territoire.

L'enjeu « Cours d'eau » : De nombreux cours d'eau du territoire sont dégradés et ne répondent pas aux objectifs de la DCE. Certains impacts sont dus en partie aux anciennes exploitations minières.

Trois axes composent cet enjeu :

- La restauration et la reconquête de l'ensemble des cours d'eau dégradés ;
- La mise en place d'une gestion de l'eau concertée et adaptée à chaque bassin versant de cours d'eau dont le débit d'étiage a diminué significativement et durablement après l'ennoyage ;
- La maîtrise du risque inondation, dans le cadre d'une gestion globale et intégrée de la ressource en eau.

L'enjeu « Zones humides » : Les zones humides sont en disparition constante sur tout le territoire. La nécessité de les préserver vient de leur rôle essentiel en matière hydrologique, de biodiversité. Un inventaire a été réalisé pour répondre à cet objectif.

Un axe compose cet enjeu :

- La connaissance, la préservation, voire la restauration des zones humides du territoire du SAGE, dans une optique patrimoniale et fonctionnelle de ces milieux.

Les objectifs du SAGE :

Objectif 1 - Préserver la qualité et l'équilibre quantitatif des ressources en eau à long terme

Objectif 2 - Sécuriser l'AEP à long terme

Objectif 3 - Protéger les captages AEP

Objectif 4 - Organiser une gestion durable et concertée de la ressource en eau des réservoirs miniers

Objectif 5 - Améliorer la qualité physique des cours d'eau et rétablir leurs fonctionnalités

Objectif 6 - Adopter une gestion intégrée et concertée des bassins versants des cours d'eau dont le débit d'étiage a diminué significativement et durablement après l'ennoyage

Objectif 7 - Préserver, restaurer et gérer les zones humides

Objectif 8 - Améliorer la gestion des plans d'eau

Objectif 9 - Fiabiliser la gestion des systèmes d'assainissement existants et optimiser l'assainissement des communes rurales

Objectif 10 - Limiter les pollutions d'origine industrielle et les pollutions diffuses d'origine agricole et non agricole

Objectif 11 - Gérer le risque inondation de manière globale et intégrée

Le projet de PAGD du SAGE du bassin ferrifère contient 68 dispositions, réparties en 47 recommandations et 21 actions de la structure porteuse pour la mise en oeuvre, permettant la mise en oeuvre de ces objectifs :

Objectif 1 - Préserver la qualité et l'équilibre quantitatif des ressources en eau à long terme

1-R1 Veiller à l'équilibre entre prélèvements et renouvellement des ressources en eau

1-R2 Prendre en compte de la gestion globale des ressources en eau dans la politique d'urbanisme des collectivités

1-R3 Prendre en compte les normes existantes pour la réalisation et la déclaration des puits et forages

1-A1 Améliorer la connaissance et le suivi des ressources en eau, des ouvrages et des prélèvements

1-A2 Informer et sensibiliser les particuliers et les professionnels sur les impacts des forages privés sur la qualité de la ressource en eau

1-R4 Les acteurs concernés transmettent les données à la CLE concernant la connaissance et le suivi des ressources en eau, des ouvrages et des prélèvements

Objectif 2 - Sécuriser l'AEP à long terme

2-A1 Réaliser un bilan de la restructuration de l'AEP issue de la ressource en eau des réservoirs miniers

2-A2 Définir une politique globale de sécurisation de l'AEP (volets quantitatif et qualitatif) sur tout le territoire, à long terme

2-R1 Mettre en oeuvre une politique globale de sécurisation de l'AEP (volets quantitatif et qualitatif) sur tout le territoire, à long terme

Objectif 3 - Protéger les captages AEP

- 3-R1 Achever les procédures de DUP et mettre en œuvre les prescriptions
- 3-R2 L'ARS informe et le cas échéant recueille les observations de la CLE, sur les procédures de DUP en cours, pour la détermination des périmètres de protection des captages AEP
- 3-R3 La DREAL et/ou la DDPP porte(nt) à la connaissance de la CLE les dossiers ICPE susceptibles d'impacter la ressource en eau et recueille le cas échéant ses observations.
- 3-R4 Les services instructeurs (DREAL, DDPP) prennent l'attache, et le cas échéant, en fonction des risques pour la ressource en eau, recueillent les observations, d'un hydrogéologue agréé, pour ceux des dossiers ICPE qui sont situés dans un périmètre de protection de captages AEP
- 3-A1 Mettre en place une procédure d'enregistrement et de suivi des abandons de captages AEP

Objectif 4 - Organiser une gestion durable et concertée de la ressource en eau des réservoirs miniers

- 4-R1 Maintenir un réseau de surveillance spécifique à la ressource en eau des réservoirs miniers du bassin ferrifère
- 4-R2 Les collectivités compétentes en AEP et captant la ressource en eau des réservoirs miniers associent la CLE et/ou l'organe de concertation et de gestion de la ressource en eau des réservoirs miniers à leurs projets
- 4-A1 Réaliser un bilan annuel des prélèvements, de la recharge, des niveaux piézométriques et de la qualité des eaux prélevées dans les réservoirs miniers
- 4-A2 Organiser la concertation et la gestion durable de la ressource en eau des réservoirs miniers

Objectif 5 - Améliorer la qualité physique des cours d'eau et rétablir leurs fonctionnalités

- 5-R1 Engager et poursuivre des actions de restauration des cours d'eau
- 5-R2 Préserver et créer des zones tampons pour protéger les milieux aquatiques
- 5-R3 Pérenniser l'entretien des cours d'eau restaurés
- 5-R4 Aménager, araser ou supprimer les ouvrages sur cours d'eau, et améliorer leur gestion
- 5-R5 Réaliser un suivi de l'impact des travaux sur les cours d'eau
- 5-A1 Inciter à la maîtrise d'ouvrage de travaux sur cours d'eau pour l'ensemble des cours d'eau du SAGE
- 5-A2 Inciter à la programmation globale et intégrée (restauration de cours d'eau, assainissement, lutte contre les inondations) à l'échelle du bassin versant
- 5-A3 Capitaliser et mutualiser les retours d'expérience des maîtres d'ouvrage de restauration de cours d'eau

Objectif 6 - Adopter une gestion intégrée et concertée des bassins versants des cours d'eau dont le débit d'étiage a diminué significativement et durablement après l'ennoyage

- 6-R1 Concilier les différents usages de l'eau (eaux superficielles et eaux souterraines) avec la qualité et le débit des cours d'eau dont le débit d'étiage a diminué significativement et durablement après l'ennoyage
- 6-A1 Organiser une gestion concertée et durable des bassins versants des cours d'eau dont le débit d'étiage a diminué significativement et durablement après l'ennoyage

Objectif 7 - Préserver, restaurer et gérer les zones humides

- 7-R1 Préserver, restaurer et gérer de façon adéquate les zones humides
- 7-R2 Développer les pratiques agricoles de bonne gestion dans les zones humides

- 7-R3 Mettre en place une protection réglementaire des zones humides
- 7-R4 Mettre en œuvre une gestion pérenne des zones humides
- 7-A1 Communiquer et sensibiliser sur les zones humides

Objectif 8 - Améliorer la gestion des plans d'eau

- 8-R1 Limiter strictement la création des plans d'eau, voire l'interdire dans les zones les plus fragiles
- 8-R2 Limiter l'impact négatif des plans d'eau existants
- 8-R3 Les maires informent la CLE pour les dossiers de création de mares (< 10a) relevant du règlement sanitaire départemental
- 8-A1 Réaliser une étude des plans d'eau et de leur fonctionnement
- 8-A2 Favoriser la mise en œuvre d'une gestion adaptée des plans d'eau

Objectif 9 - Fiabiliser la gestion des systèmes d'assainissement existants et optimiser l'assainissement des communes rurales

- 9-R1 Prendre en compte les eaux pluviales dans la gestion de l'assainissement collectif en privilégiant les techniques alternatives
- 9-R2 Adapter le système de traitement aux enjeux présents en aval du rejet de la STEP
- 9-R3 Fiabiliser l'élimination et la valorisation des boues d'épuration, des matières de vidange et autres sous-produits de l'assainissement collectif et non collectif
- 9-R4 Assurer une gestion efficace, durable et patrimoniale des systèmes d'assainissement collectif
- 9-R5 Mettre en œuvre des démarches globales de maîtrise des rejets des eaux usées non domestiques par les collectivités
- 9-R6 Mettre en place des systèmes de traitement adaptés aux collectivités rurales
- 9-R7 Assurer la conformité des assainissements non collectifs neufs ou réhabilités et le bon fonctionnement des dispositifs existants
- 9- R8 Les collectivités, dans le cadre de la mise en œuvre de leurs compétences en matière d'urbanisme, se rapprochent et le cas échéant consultent les services, organismes et collectivités compétentes en matière d'assainissement, d'AEP et de restauration de cours d'eau
- 9-R9 Les collectivités compétentes en assainissement et en AEP envoient le RPQS (Rapport sur le prix et la qualité du service) à la CLE
- 9-R10 Les services instructeurs, dans le cadre de l'instruction des projets ICPE entraînant l'infiltration des eaux traitées au droit des réservoirs miniers, en fonction des risques potentiels pour la ressource en eau, interrogent le cas échéant un hydrogéologue agréé sur les incidences susceptibles d'être générées et sur les suggestions de mesures correctives
- 9-A1 Sensibiliser les maîtres d'ouvrage sur la définition et l'application des règlements d'assainissement
- 9-A2 Inciter à engager et achever les procédures de zonages d'assainissement (eaux usées et eaux pluviales) dans une démarche de planification en lien avec l'urbanisme
- 9-A3 Inciter à l'équipement de matériel de surveillance des déversoirs d'orage
- 9-A4 Informer et sensibiliser les acteurs concernés sur la réalisation des branchements privés au réseau public

Objectif 10 - Limiter les pollutions d'origine industrielle et les pollutions diffuses d'origine agricole et non agricole

- 10-R1 Etendre l'inventaire des anciennes décharges réalisé sur le département de la Moselle à la Meuse et à la Meurthe et Moselle et réhabiliter les anciennes décharges, en fonction des risques engendrés sur les eaux de surface et les eaux souterraines
- 10-R2 Améliorer la connaissance sur les sédiments pollués et définir des orientations de gestion des sédiments pollués, en fonction des risques engendrés
- 10-R3 Réhabiliter les sites et sols pollués, en fonction des risques engendrés dans les eaux de surface et les eaux souterraines

- 10-R4 Surveiller la qualité de l'eau au droit des sites et sols pollués (sites à responsable défaillant), en priorité dans les aires d'alimentation de captages AEP
- 10-R5 Maintenir les prairies naturelles existantes
- 10-R6 Modifier les pratiques agricoles pour réduire leur impact sur l'eau
- 10-R7 Utiliser des techniques alternatives aux phytosanitaires pour l'entretien des espaces publics.
- 10-R8 Améliorer le stockage, la collecte, le traitement et l'élimination des déchets dangereux
- 10-A1 Exploiter l'inventaire historique régional BASIAS, en hiérarchisant les risques, en priorité par rapport aux captages AEP
- 10-A2 Informer et sensibiliser les acteurs concernés sur la qualité des ressources en eau et l'impact des phytosanitaires, des fertilisants et des déchets, sur l'eau et la santé
- 10-A3 Inciter à la réduction à la source des rejets de substances toxiques, notamment la réduction des substances toxiques dans les eaux usées non domestiques rejetées dans les réseaux publics

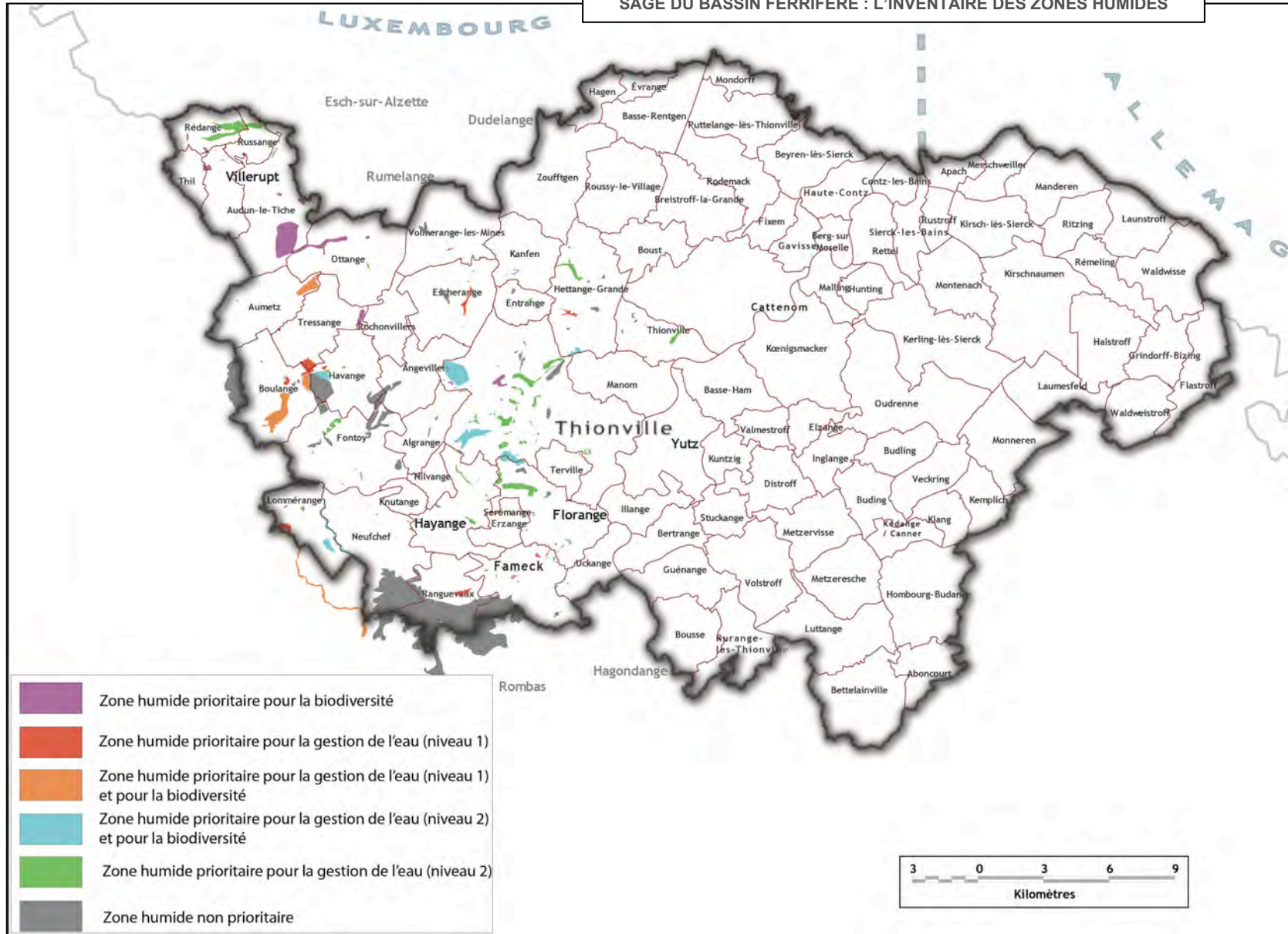
Objectif 11 - Gérer le risque inondation de manière globale et intégrée

- 11-R1 Préserver et reconquérir les zones d'expansion des crues
- 11-R2 Protéger les zones inondables
- 11-R3 Intégrer la réalisation de travaux de lutte contre les inondations dans une démarche globale d'urbanisme et de restauration des cours d'eau
- 11-R4 Réaliser un inventaire des champs d'expansion des crues
- 11-R5 Continuer la cartographie de l'aléa inondation

Le règlement du SAGE contient 8 articles :

- Article 1 - Débits réservés ;
- Article 2 - Rejet des STEP ;
- Article 3 - Forages géothermiques, ouvrages et prélèvements dans les aquifères ;
- Article 4 - Drainage ;
- Article 5 - Aménagements en lit mineur ;
- Article 6 - Aménagements en lit majeur ;
- Article 7 - Création de plans d'eau ;
- Article 8 - Assèchement, mise en eau, imperméabilisation et remblaiement de zones humides.

SAGE DU BASSIN FERRIFERE : L'INVENTAIRE DES ZONES HUMIDES



FICHE 10 : Les STEP du territoire

Le tableau suivant liste l'ensemble des STEP du territoire, les localise, précise leur date de création, capacité, identifie les filières développées et les problèmes éventuels (source SATESE/2009) :

Lieu d'implantation / date création	Capacité / Pop. raccordée 2009	Observations
Aboncourt - 1995	470 EH / 340	Lagunage naturel, rejet dans la Canner Principales communes raccordées : Aboncourt (350 habitants environ) Fonctionnement correct
Audun-le-Tiche - 1997	24 500 EH / 13 000	Boues activées (B.A.), rejet dans l'Alzette Communes raccordées : Audun-le-Tiche, Redange, Russange, Thil et Villerupt (20 000 habitants environ)
Bettelainville - 2007	950 EH / 620	Lagunage naturel, rejet dans un fossé rejoignant la Bibiche Principales communes raccordées : Bettelainville (600 habitants environ) Surcharges hydrauliques ponctuelles
Buding - 1984	1 950 EH / 1 050	Boues activées (B.A.), rejet dans la Canner Principales communes raccordées : Buding, Veckring (1160 habitants environ) Quelques surcharges hydrauliques observées Projet de construction d'une nouvelle structure intercommunale en cours à Buding (Hombourg-Budange, Kédange sur Canner, Klang, Véckring et Buding)
Distroff - 1976	3 100 EH / 2 200	Boues activées (B.A.), rejet dans la Bibiche Principales communes raccordées : Distroff, Stuckange, Metzervisse et Stuckange (2 200 habitants environ) Dysfonctionnements observés, projet d'une nouvelle station en cours 7500 EH (communes de Distroff, Stuckange, Metzervisse et Stuckange)
Elzange - 1976	450 EH / 430	Fosse Double Etage, rejet dans la Canner Etat général vétuste, surcharges hydrauliques lors de forts épisodes pluvieux Principales communes raccordées : Elzange (772 habitants)
Florange (Vallée de la Fensch) - 2002	117 000 EH / 68 300 (+ 6000 EH industriel)	Boues activées (B.A.) Principales communes raccordées : Florange, Uckange, Fameck, Rangueroux, Serezange-Erzange, Hayange, Knutange, Neufchef, Lommerange, Fontoy, Algrange, Nilvange, Angevillers, Havange, Boulange, Aumetz, Tressange (80 000 habitants environ)
Gavisse/Cattenom - 2002	4 000 EH/3200	Boues activées (B.A.) Principales communes raccordées : Gavisse, Cattenom, Berg-sur-Moselle, Fixem (3900 habitants environ)
Guénange - 2002	19 000 EH/16 800	Boues activées (B.A.) Principales communes raccordées : Guénange, Bousse, Bertrange, Illange, Rurange-les-Thionville (16 500 habitants environ)
Hettange-Grande - 2001	9400 EH / 8700 (+300 EH industriel)	Boues activées (B.A.) Principales communes raccordées : Hettange-Grande, Entringe, Kanfen (9800 habitants environ)
Inglange - 2000	140 EH / 120	Lit Bactérien - Forte charge ; rejet dans la Canner Principales communes raccordées : Inglange (260 habitants environ) Epuration peu satisfaisante
Kédange-sur-Canner - 1976	2300 EH / 1500	Boues activées (B.A.), rejet dans la Canner Principales communes raccordées : Kédange-sur-Canner, Klang, Hombourg-Budange (1800 habitants environ) Installation sous dimensionnée, épuration peu satisfaisante, projet de onstruction d'une nouvelle structure intercommunale en cours (à Buding (Hombourg-Budange, Kédange sur Canner, Klang, Véckring et Buding)
Kerling-les-Sierck - 1976	450 EH / 150	Fosse Double Etage, rejet en fossé -Le Schandelbach vers la Moselle Principales communes raccordées : Kerling-les-Sierck (440 habitants environ) Etat général vétuste, épuration limitée
Kirsch les Sierck - 2009	350 EH / 287	Rhizosphère Communes raccordées : Kirsch les Sierck (215 habitants environ) ; qualité d'épuration hétérogène
Kirschnaumen - 2009	250 EH / 200	Rhizosphère, rejet vers le ruisseau de Lach - Moselle Principales communes raccordées : Kirschnaumen (460 habitants environ)
Koenigsmacker - 1966	700 EH / 1450	Lit bactérien - Forte charge , rejet vers La Canner Principales communes raccordées : Koenigsmacker, Malling, Hunting (3100 habitants environ) Installation sous-dimensionnée et saturée en boues Nouvelle station intercommunale (6000 EH) en cours de raccordement

Luttange - 1971	400 EH / 700	Boues activées (B..A.), rejet dans la Bibiche Principales communes raccordées : Luttange (750 habitants environ) Etat général vétuste, traitement partiel Fonctionnement en attente de la mise en service d'une station intercommunale
Metzeresche - 1969	350 EH / 670	Boues activées (B..A.), rejet dans Fossé - Le Bruchgraben - la Bibiche Principales communes raccordées : Metzeresche (810 habitants environ) Installation sous-dimensionnée et vieillissante La construction de la nouvelle station intercommunale devrait être terminée pour 2011.
Rettel - 2001	700 EH / 650	Boues activées (B..A.), Principales communes raccordées : Rettel (745 habitants environ)
Ritzing - 2007	200 EH / 140	Rhizosphère, rejet fossé - ruisseau de Manderen Principales communes raccordées : Ritzing (140 habitants environ)
Rochonvillers - 1995	270 EH / 200	Infiltration/Percolation Principales communes raccordées : Rochonvillers (220 habitants environ)
Rodemack - 2007	3 400 EH / 2 300	Boues activées (B..A.) Principales communes raccordées : Rodemack, Boust, Breistroff-la-Grande (2700 habitants environ)
Roussy-le-Village - 2008	2 600 EH / 1650	Principales communes raccordées : Roussy-le-Village, Zouftgen (1840 habitants environ)
Sierck-les-Bains - 1968	1 850 EH / 2420	Boues activées (B..A.), rejet vers la Moselle Principales communes raccordées : Sierck-les-Bains, Rustroff (2300 habitants environ) Installation sous-dimensionnée
Thionville - 2003	80 000 EH / 69 000	Boues activées (B..A.) Principales communes raccordées : Thionville, Basse-Ham, Kuntzig, Manom, Terville, Yutz, Cattenom (Husange) (72 000 habitants environ)
Valmestroff - 2007	230 EH / 230	Rhizosphère, rejet vers fossé – La Bibiche Principales communes raccordées : Valmestroff (260 habitants environ)
Volstroff Metzervisse - 1976	3 200 EH / 2950	Boues activées (B..A.), rejet dans la Bibiche vers la Moselle Principales communes raccordées : Volstroff, Metzervisse (3200 habitants environ) Installation sous-dimensionnée ; le projet de la nouvelle station intercommunale est actuellement en étude et les travaux devraient débiter au courant de l'année 2011.
Waldweistroff - 2008	550 EH / 410	Lagunage naturel, rejet vers le Weistroff - Remelbach - Nied Principales communes raccordées : Waldweistroff (410 habitants environ)
Waldwisse - 2009	800 EH / 680	Lagunage naturel, rejet vers le Ruisseau de Waldwisse - Remelbach – La Nied Principales communes raccordées : Waldwisse (660 habitants environ)
30 STEP	279 560 / 206 647	230 000 habitants actuellement sur les communes concernées

Soit un total de 30 STEP pour une population raccordée en 2009 de 206 647 habitants. La capacité globale de ces STEP est de 279 560 EH. La majorité des stations réalise un traitement conforme, mais une collecte non conforme. Certaines d'entre elles présentent des dysfonctionnements (problèmes de collecte, vieillissement de la station,...). Quelques unes sont sous dimensionnées au regard des objectifs de raccordement et de développement futur des populations. Il s'agit principalement de stations anciennes en secteur rural. Les tableaux en pages suivantes recensent l'état de fonctionnement des stations et les éventuels projets en cours (source : PAC de l'Etat).

Dans les années à venir, il conviendra de veiller à un meilleur fonctionnement et à une capacité d'accueil suffisante. Le SCOT et les documents d'urbanisme des communes devront donc anticiper ces besoins et mettre en œuvre les aménagements nécessaires.

COMMUNES	ETAT DE L'ASSAINISSEMENT	STEP de RACCORDEMENT etat asst.xls	Remarques sur le traitement	situation adm
ALGRANGE	1	VALLEE DE LA FENSCH	Traitement Conforme, collecte non conforme	AP
FAMECK	1	VALLEE DE LA FENSCH	Traitement Conforme, collecte non conforme	AP
FLORANGE	1	VALLEE DE LA FENSCH	Traitement Conforme, collecte non conforme	AP
HAYANGE	1	VALLEE DE LA FENSCH	Traitement Conforme, collecte non conforme	AP
KNUTANGE	1	VALLEE DE LA FENSCH	Traitement Conforme, collecte non conforme	AP
NEUFCHÉF	1	VALLEE DE LA FENSCH	Traitement Conforme, collecte non conforme	AP
NILVANGE	1	VALLEE DE LA FENSCH	Traitement Conforme, collecte non conforme	AP
RANGUEVAUX	1	VALLEE DE LA FENSCH	Traitement Conforme, collecte non conforme	AP
SEREMANGE-ERZANGE	1	VALLEE DE LA FENSCH	Traitement Conforme, collecte non conforme	AP
UCKANGE	1	VALLEE DE L'ORNE	Traitement C, collecte C? (92)	AP
ANGEVILLERS	1	VALLEE DE LA FENSCH	Traitement Conforme, collecte non conforme	AP
FONTOY	1	VALLEE DE LA FENSCH	Traitement Conforme, collecte non conforme	AP
BASSE-HAM	1	THIONVILLE	Traitement Conforme, Collecte Conforme	AP
HAVANGE	1	VALLEE DE LA FENSCH	Traitement Conforme, collecte non conforme	AP
ILLANGE	1	GUENANGE	Traitement conforme	AP
KUNTZIG	1	THIONVILLE	Traitement Conforme, Collecte Conforme	AP
LOMMERANGE	1	VALLEE DE LA FENSCH	Traitement conforme	AP
MANOM	1	THIONVILLE	Traitement Conforme, Collecte Conforme	AP
ROCHONVILLERS	1	ROCHONVILLERS	Traitement C, collecte NC? (70)	en cours de régul.
TERVILLE	1	THIONVILLE	Traitement Conforme, Collecte Conforme	AP
THIONVILLE	1	THIONVILLE	Traitement Conforme, Collecte Conforme	AP
TRESSANGE	1	VALLEE DE LA FENSCH	Traitement Conforme, collecte non conforme	AP
YUTZ	1	THIONVILLE	Traitement Conforme, Collecte Conforme	AP
BERG-SUR-MOSELLE	1	CATTENOM	Traitement conforme	AP
BEYREN-LES-SIERCK	3	BEYREN-LES-SIERCK	Pas de station de traitement - projet de step en cours	
BOUST	1	RODEMACK	Traitement conforme	AP
BREISTROFF-LA-GRANDE	1	RODEMACK	Traitement conforme	AP
CATTENOM	1	CATTENOM	Traitement conforme	AP
ENTRANGE	1	HETTANGE-GRANDE	pb de collecte : perte d'eaux usées. Aucun nouveau raccordement n'est autorisé sur la step de Hettange Grande, hormis les constructions situées dans les dents creuses du centre ville. Prévoir ANC pour tous les projets. Diagnostic du réseau réalisé.	AP
ESCHERANGE	2	BETTEMBOURG (LUXEMBOURG)	RAS	
EV RANGE	3	BASSE-RENTGEN PREISCH	Problème de fonctionnement de la lagune (seule la zone touristique est raccordée)	
FIXEM	1	CATTENOM	Traitement conforme	AP
GAVISSE	1	CATTENOM	Traitement conforme	AP
HAGEN	3	BASSE-RENTGEN	Pas de station de traitement - projet de step en cours	
HETTANGE-GRANDE	1	HETTANGE-GRANDE	pb de collecte : perte d'eaux usées. Aucun nouveau raccordement n'est autorisé sur la step de Hettange Grande, hormis les constructions situées dans les dents creuses du centre ville. Prévoir ANC pour tous les projets. Diagnostic du réseau réalisé.	AP
KANFEN	4	Pas de station d'épuration		
MONDORFF	1	Luxembourg	raccordé à Luxembourg	
PUTTELANGE-LES-THIONVILLE	3	BEYREN-LES-SIERCK	Pas de station de traitement - projet de step en cours	
BASSE-RENTGEN	3	BASSE-RENTGEN		
RODEMACK	1	RODEMACK	Traitement conforme	AP
ROUSSY-LE-VILLAGE	1	ROUSSY	Traitement conforme	AP
VOLMERANGE-LES-MINES	2	BETTEMBOURG (LUXEMBOURG)	RAS	
ZOUFFTGEN	1	ROUSSY	Traitement conforme	AP
ABONCOURT	1	ABONCOURT		RD

BERTRANGE	1	GUENANGE	Traitement conforme	AP
BETTELAINVILLE	1	BETTELAINVILLE etat asst.xls	Traitement conforme	RD
BOUSSE	1	GUENANGE	Traitement conforme	AP
BUDING	2	BUDING	Construction nouvelle STEP SIACA d'ici 2011	en cours de régul.
BUDLING	4	Pas de station d'épuration		
DISTROFF	1	DISTROFF STUCKANGE	surcharge hydraulique du réseau; Nouvelle STEP DIMECO en prévision	en cours de régul.
ELZANGE	1	ELZANGE	dysfonctionnement traitement; raccordement nouvelle STEP SIAKOHM en 2011-2012	en cours de régul.
GUENANGE	1	GUENANGE	Traitement conforme	AP
HOMBOURG-BUDANGE	2	KEDANGE-sur-CANNER	STEP vieillissante - ne plus autoriser de raccordement sur cette station en attendant la future station de BUDING (construction prévue en 2011)	en cours de régul.
INGLANGE	4	Pas de station d'épuration	Raccordement STEP SIAKOHM prévu en 2012	en cours de régul.
KEDANGE-SUR-CANNER	2	KEDANGE-sur-CANNER	STEP vieillissante - ne plus autoriser de raccordement sur cette station en attendant la future station de BUDING (construction prévue en 2011)	en cours de régul.
KEMPLICH	3	-	Pas de station de traitement	
KLANG	4	Pas de station d'épuration		
KOENIGSMACKER	1	KOENIGSMACKER (NOUVELLE)	step remplacée dans les prochains temps	RD
LUTTANGE	2	LUTTANGE	projet de remplacement de la step lancé - step avec metzeresche (les travaux viennent de	RD
MALLING	2	KOENIGSMACKER (NOUVELLE)	raccordement à la nouvelle STEP SIAKOHM	RD
METZERESCHE	2	LUTTANGE	projet de remplacement de la step lancé - step avec metzeresche; début des travaux de la nouvelle STEP: été 2009	RD
METZERVISSE	3	VOLSTROFF METZERVISSE	pb de collecte - step surchargée. Aucun nouvel effluent ne peut être raccordé sur la step projet de step interco à l'étude	en cours de régul.
MONNEREN	3	-		
UDRENNE	4	Pas de station d'épuration		
RURANGE-LES-THONVILLE	1	GUENANGE	Traitement conforme	AP
VALMESTROFF	1	VALMESTROFF	Traitement conforme	RD
VECKRING	2	BUDING	projet intercommunal	en cours de régul.
VOLSTROFF	3	VOLSTROFF METZERVISSE	pb de collecte - step surchargée. Aucun nouvel effluent ne peut être raccordé sur la step projet de step interco à l'étude	en cours de régul.
STUCKANGE	3	DISTROFF STUCKANGE	step surchargée hydrauliquement lors des pluies intenses projet interco en cours	en cours de régul.
APACH	2	SIERCK-LES-BAINS	Station d'épuration vieillissante et obsolète - construction d'une nouvelle station d'épuration	RD
CONTZ-LES-BAINS	4	Pas de station d'épuration		
FLASTROFF	3	Pas de station d'épuration	Pas de station d'épuration - Mise en demeure au titre de la directive eaux résiduaires urbaines	
GRINDORFF	4	Pas de station d'épuration		Mise en demeure ?
HALSTROFF	4	Pas de station d'épuration		Mise en demeure ?
HAUTE-KONTZ	4	Pas de station d'épuration		
HUNTING	2	KOENIGSMACKER (NOUVELLE)	nouvelle STEP SIAKOHM en cours de construction	RD
KERLING-LES-SIERCK	3	Pas de station de traitement		
KIRSCH-LES-SIERCK	2	KIRSCH-LES-SIERCK	STEP en cours de construction	

57365	KIRSCHNAUMEN	2	KIRSCHNAUMEN etat asst.xls	STEP en service; pour les 2 annexes, pas de traitement des eaux usées, mais des lagunes sont projetées	RD
57387	LAUMESFELD	4	Pas de station d'épuration		
57388	LAUNSTROFF	4	Pas de station d'épuration		Mise en demeure ?
57439	MANDEREN	3		Pas de station de traitement	
57459	MERSCHWEILLER	3		Pas de station de traitement	
57479	MONTENACH	2	MONTENACH	Projet de station de traitement des EU en cours	
57569	REMLING	4	Pas de station d'épuration		Mise en demeure ?
57576	RETTEL	1	RETTEL		
57585	RITZING	1	RITZING	pb de collecte : présence de purin	RD
57604	RUSTROFF	3	SIERCK-LES-BAINS	Construction d'une nouvelle en cours	RD
57650	SIERCK-LES-BAINS	2	SIERCK-LES-BAINS	Station d'épuration vieillissante et obsolète - construction d'une nouvelle station d'épuration en cours	RD
57739	WALDWEISTROFF	1	WALDWEISTROFF	Qualité épuration satisfaisante.	RD
57740	WALDWISSE	1	WALDWISSE	Station pour ainsi dire non alimentée (29/04/2009).	RD
57038	AUDUN-LE-TICHE	1	AUDUN-LE-TICHE	Traitement Conforme, collecte Non conforme	AP
57041	AUMETZ	1	VALLEE DE LA FENSCH	Traitement Conforme, collecte non conforme	AP
57096	BOULANGE	1	VALLEE DE LA FENSCH	Traitement Conforme, collecte non conforme	AP
57529	OTTANGE	1	BETTEMBOURG (LUXEMBOURG)	raccordé à Luxembourg	
57565	REDANGE	1	AUDUN-LE-TICHE	Traitement Conforme, collecte Non conforme	AP
57603	RUSSANGE	1	AUDUN-LE-TICHE	Traitement Conforme, collecte Non conforme	AP
LEGEND					
E					
1	reseau de collecte et traitement				
2	contractualisation (AERM et CG 57)				
3	études de mise en conformité lancée				
4	études préalables				
5	pas de projet de mise en conformité				

Eléments de réactualisation :

- les communes de Metzèresche et Lutange sont raccordées sur une station d'épuration à boues activés située à Metzèresche de capacité de traitement de 2500 équivalents habitants (EH) - mise en route de l'ouvrage septembre 2011.
- les communes de Hombourg-Budange, Kédange sur Canner, Buding et Veckring (maître d'ouvrage SIEA Est Thionvillois) : ces 4 communes sont raccordées sur un ouvrage unique - mise en route octobre 2011 - capacité 4000 EH.
- les communes de Distroff, Stuckange, Volstroff et Metzervisse (maître d'ouvrage SIA du DIMESTVO) sont raccordées sur une station d'épuration à boues activés d'une capacité de 7500 EH; cet ouvrage est situé à Distroff, la mise en route a été effectuée en novembre 2012.
- les communes de Apach, Rustroff et Sierck les Bains (maître d'ouvrage du SIA de SAR) sont raccordées à une station d'épuration à boues activés implantée à Apach; la capacité de traitement de cet ouvrage est de 4100EH. La mise en route de l'ouvrage a eu lieu en juin 2012.
- Kirsch les sierck - ouvrage récent mise en route fin 2009 début 2010 - capacité 350 EH
- Koenigsmacker-Hunting-Malling (maître d'ouvrage SIA Koenigsmacker-Hunting-Malling) : ces trois communes sont raccordées à cette STEP unique située à Koenigsmacker - mise en route mi-2011 - capacité 6500 EH
- la commune de Montenach dispose d'un ouvrage épuratoire type Filtre Planté de Roseaux d'une capacité de 500EH mis en route en mai 2012.
- la commune de Kirschnaumen a réalisé l'assainissement de son bourg Kirschnaumen ainsi que des 2 annexes Obernaumen et Evendorff, il a été mis en place 3 ouvrages de traitement pour chaque entité
- la Communauté de Communes de Cattenom a réalisé un programme de travaux d'assainissement avec des stations d'épuration en fonctionnement pour les communes suivantes: Beyren les Sierck et Püttelange les Thionville. Par ailleurs pour les communes de Hagen, Evrange et Basse-Rentgen la station d'épuration est en cours d'études les travaux n'ont pas encore débutés.
- Pour traiter ses eaux usées domestiques, la commune de Kemplich dispose d'un lagunage naturel d'une capacité de traitement de 190EH mis en eau le 09 mai 2011.

FICHE 11 : Le PRQA (approuvé le 21/08/2001) et le SRCAE (adopté le 20/12/2012)

Pendant son élaboration, le SCOT a pris en compte le Plan Régional pour la Qualité de l’Air en Lorraine, adopté en 2001, dont les principales orientations à moyen et long termes intéressant directement le développement territorial sont les suivantes :

AXE	DOMAINE	LIBELLÉ DE L’ORIENTATION
Réduction des émissions	Sources fixes	Poursuivre la réduction des émissions d’oxydes de soufre
	Sources fixes	Réduire les émissions industrielles de COVNM
	Sources fixes	Poursuivre la réduction des émissions industrielles de poussières
	Sources fixes	Favoriser le recours aux meilleures technologies disponibles
	Sources mobiles	Lutter contre la congestion urbaine
	Sources mobiles	Développer l’usage des énergies propres
	Sources mobiles	Organiser les déplacements des salariés
	Sources mobiles	Renforcer l’attractivité des transports en commun interurbains

Depuis le 20 décembre 2012, le PRQA est devenu obsolète par l’adoption du Schéma Régional Climat Air Energie (SRCAE). Elaboré conjointement depuis 2011, ce document a pour objectif de répondre aux enjeux du changement climatique de manière globale et cohérente à l’échelon de la Lorraine.

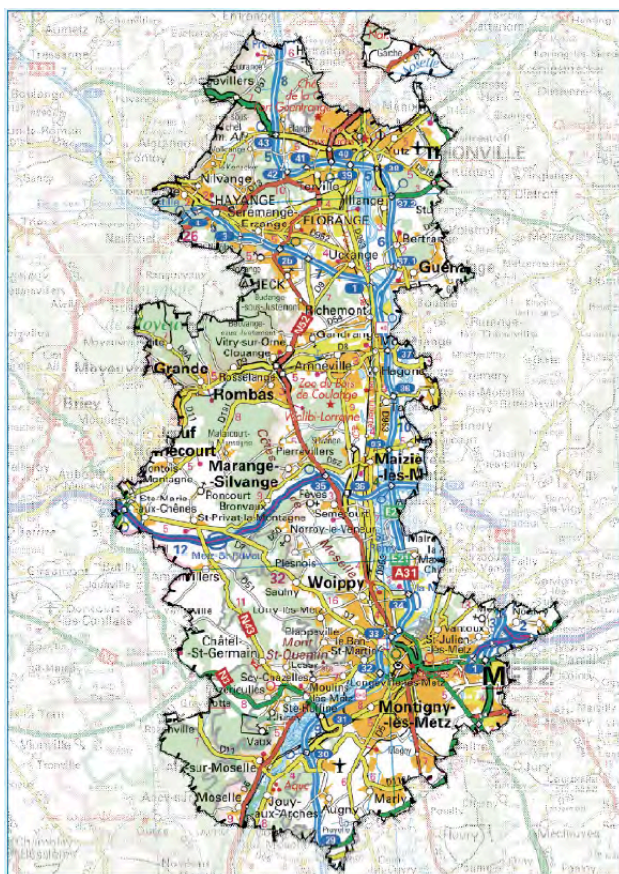
Ce document fixe les orientations et les priorités sur (voir tableau en page suivante):

- la baisse de la consommation énergétique,
- l’optimisation de la production énergétique en augmentant notamment la part des énergies renouvelables.
- Il vise également à développer le nombre de constructions durables tout en préservant les ressources naturelles pour contribuer à la transition énergétique.

<p>Priorité 1 : consommer moins</p> <p>pour réduire les consommations énergétiques et les émissions de GES, un des leviers du SRCAE est d'encourager les acteurs à moins consommer.</p>	<p>Enjeu 1.1 : Faire évoluer les comportements</p>	<p>Orientation 1.1.1 : Inciter aux comportements écologiques – consommer mieux</p>
	<p>Enjeu 1.2 : Améliorer l'isolation des bâtiments</p>	<p>Orientation 1.2.1 : Rénovation et amélioration de l'isolation thermique des bâtiments tertiaires (privés et publics), agricoles et industriels</p>
		<p>Orientation 1.2.2 : Rénovation et amélioration de l'isolation thermique des bâtiments résidentiels</p>
<p>Priorité 2 : produire mieux</p> <p>les changements comportementaux, qui font l'objet d'orientations en priorité 1, doivent être accompagnés d'actions d'amélioration de la performance énergétique de l'appareil productif, des bâtiments etc. tout en améliorant la qualité de l'air. Cette complémentarité entre les comportements individuels et la production doit être affirmée pour atteindre les objectifs du SRCAE.</p>	<p>Enjeu 1.3 : Faire évoluer les pratiques de déplacement</p>	<p>Orientation 1.3.1 : Transfert modal et optimisation de l'usage de la voiture individuelle</p>
		<p>Orientation 1.3.2 : Transfert modal de marchandises</p>
	<p>Enjeu 2.1 : Augmenter la part des EnR dans le mix énergétique</p>	<p>Orientation 2.1.1 : Energies renouvelables électriques et/ou thermiques - Bois/biomasse</p>
		<p>Orientation 2.1.2 : Energies renouvelables thermiques - Géothermie et pompes à chaleur</p>
		<p>Orientation 2.1.3 : Energies renouvelables thermiques - Solaire thermique</p>
		<p>Orientation 2.1.4 : Energies renouvelables électriques - Solaire photovoltaïque</p>
		<p>Orientation 2.1.5 : Energies renouvelables électriques - Eolien</p>
		<p>Orientation 2.1.6 : Energies renouvelables électriques - Hydroélectricité</p>
		<p>Orientation 2.1.7 : Energies renouvelables thermiques - Valorisation des déchets</p>
		<p>Orientation 2.1.8 : Energies renouvelables électriques et/ou thermiques - Méthanisation</p>
	<p>Orientation 2.1.9 : Biocarburants</p>	
	<p>Enjeu 2.2 : Améliorer la performance des systèmes de chauffage ou de rafraîchissement</p>	<p>Orientation 2.2.1 : Amélioration des systèmes de chauffage et d'usage d'électricité spécifique des bâtiments tertiaires</p> <p>Orientation 2.2.2 : Renouvellement des systèmes de chauffage classique par des procédés nouvelle génération dans le résidentiel</p>
	<p>Enjeu 2.3 : Améliorer la performance énergétique et l'efficacité des process agricoles et industriels</p>	<p>Orientation 2.3.1 : Améliorer les procédés industriels</p>
		<p>Orientation 2.3.2 : Améliorer les procédés agricoles</p>
	<p>Enjeu 2.4 : Améliorer la qualité de l'air</p>	<p>Orientation 2.4.1 : Renforcer l'évaluation de la qualité de l'air</p>
<p>Orientation 2.4.2 : Informer et sensibiliser les acteurs lorrains sur le domaine de la qualité de l'air</p>		
<p>Priorité 3 : s'adapter au changement climatique</p> <p>Anticiper les évolutions climatiques et modifier nos comportements et notre mode de vie n'est pas suffisant pour répondre aux enjeux actuels. Il est en effet indispensable de réfléchir aux moyens à mettre en œuvre pour s'adapter à ces changements</p>	<p>Enjeu 3.1 : Construire et aménager durablement</p>	<p>Orientation 3.1.1 : Encourager la densification et rationaliser la gestion de l'espace</p>
	<p>Enjeu 3.2 : Préserver les ressources naturelles</p>	<p>Orientation 3.2.1 : Gérer durablement les ressources en eau</p>
		<p>Orientation 3.2.2 : Préserver la biodiversité</p>
<p>Enjeu 3.3 : Anticiper et gérer</p>	<p>Orientation 3.3.1 : Intégrer la culture du risque face au changement climatique</p>	

FICHE 12 : Le PPA des Trois Vallées

Le Plan de Protection de l'Atmosphère (PPA) est élaboré par le préfet selon les dispositions du décret N° 2001-449 du 25 mai 2001, dans toutes les agglomérations de plus de 250 000 habitants, ainsi que dans les zones où les valeurs limites ou une valeur cible sont dépassées ou risquent de l'être. Le plan de protection de l'atmosphère a pour objet, dans un délai qu'il fixe, de ramener à l'intérieur de la zone la concentration en polluants dans l'atmosphère à un niveau inférieur aux valeurs limites et de définir les modalités de la procédure d'alerte. Le périmètre, présenté ici, regroupe 67 communes du sillon mosellan, des vallées industrielles de la Fensch et de l'Orne. Le territoire concerné englobe ainsi l'ensemble des éléments de la problématique de la pollution atmosphérique, à savoir les sources fixes (industries et habitation), les sources mobiles (autoroutes en particulier), ainsi que les zones concernées ces dernières années par des dépassements lors des mesures de qualité de l'air.



Le PPA fixe les objectifs à atteindre et énumère les principales mesures préventives et correctives, d'application temporaire ou permanente, pouvant être prises en vue de réduire les émissions des sources de pollution atmosphérique, d'utiliser l'énergie de manière rationnelle et d'atteindre les objectifs fixés. Les actions retenues regroupent :

- **Les actions de connaissances générales** : Il a été jugé nécessaire de prévoir la mise en place de certaines études complémentaires (quantification de la présence dans l'air des PM2,5 et surveillance des métaux lourds tels que palladium, platine, rhodium actuellement présents sur les PM10 et PM2,5). De même la collecte de données et la réalisation d'une évaluation de l'impact sanitaire de la pollution atmosphérique sur le territoire des Trois Vallées seront menées ;
- **Les actions d'informations au public** ;
- **Les actions concernant les sources fixes** : SO2 sur l'ensemble du territoire, Poussières liées aux entreprises du secteur de la sidérurgie, ozone sur l'ensemble du territoire
- **Les actions concernant les sources mobiles** liées aux transports routiers (NOx, Composés Organiques Volatiles, PM10) : Les actions retenues visent à favoriser les modes les moins polluants et à modifier les comportements (vitesse).

Globalement, les actions se résument aux points suivants :

- 1 - Maîtriser et différencier l'offre de stationnement
- 2 - Améliorer l'attractivité des transports en commun
- 3 - Conforter le covoiturage
- 5 - Informer de la pollution des petits trajets et les éviter
- 6 - Créer de meilleures conditions pour les modes doux
- 7 - Émettre moins en réduisant et régulant la vitesse sur autoroute
- 8 - Renforcer l'information sur la conduite économique
- 9 - Équiper les flottes en véhicules propres
- 10 - Vérifier l'état des véhicules
- 11 - Bien concevoir les projets de planification et les projets d'habitat, d'équipements et d'activité

FICHE 13 : Le Schéma départemental des carrières (approbation 17/12/2002)

Schéma départemental des carrières de Moselle. Notice

LES ORIENTATIONS PRIORITAIRES ET LES OBJECTIFS À ATTEINDRE

L'exploitation des carrières constitue un réel intérêt économique mais aussi un enjeu d'aménagement du territoire. Elle doit, d'une part, correspondre au strict besoin en permettant ainsi une disponibilité pour les générations futures et, d'autre part, préserver les intérêts majeurs de l'environnement tant dans le choix des moyens de transport que dans le choix des sites ou dans les techniques de réaménagement.

Géologiquement, le département de la Moselle dispose d'importantes ressources en granulats. Il se caractérise également par un fort potentiel de sous-produits industriels valorisables du fait des industries existantes et passées (laitiers, schistes de mines, cendres volantes de centrales thermiques, etc.). Par ailleurs, des efforts sont faits pour valoriser les mâchefers d'incinération d'ordures ménagères, les gravats de démolition et les enrobés de liants hydrocarbonés. Comme certains calcaires, de tels matériaux peuvent venir en substitution aux granulats pour certaines applications sous réserve de validations techniques (certaines sont faites, d'autres sont à faire).

Une politique de substitution volontariste devrait permettre de réduire de 50 % la production de granulats alluvionnaires à l'horizon 2015 si la solidarité interdépartementale est maintenue à son niveau actuel et si les donneurs d'ordre, notamment Etat et Département, et les professionnels qui constituent une force de propositions en matière d'innovation et plus généralement de progrès s'engagent sur des prescriptions permettant d'ouvrir plus la voie à ces matériaux.

L'engagement pris quant au recours aux matériaux de substitution ne peut être traduit dans les faits que par un partenariat entre les acteurs économiques, scientifiques et de l'Etat au niveau régional pour :

- rechercher la rationalité d'emploi des granulats aujourd'hui fabriqués ainsi que des matériaux de substitution ;
- organiser l'évolution technique de façon à permettre un développement industriel durable qui contribue à la richesse locale ;
- porter en priorité l'effort sur les bassins les plus dépendants en granulats en favorisant l'innovation ;
- avoir des éléments techniques pour définir des prescriptions adaptées aux granulats lorrains dans les usages possibles ;
- mettre en place une organisation qui définisse des orientations et objectifs et assure le respect d'une doctrine technique.

Pour tenir compte d'une activité économique et d'une compétence technique et scientifique régionales, la création d'un observatoire régional serait nécessaire. Il se chargerait de suivre l'ensemble de la démarche, d'accepter les propositions faites par les producteurs et de vérifier l'application et la diffusion de la connaissance. Il pourrait s'adjoindre un comité technique qui définirait la doctrine technique, proposerait les études d'intérêt général et élaborerait les cahiers des charges.

Principaux objectifs :

- Réduire la production de granulats alluvionnaires,
- Compenser par une augmentation de la production de granulats calcaires et des importations interdépartementales voire interrégionales.

L'augmentation estimée à 10 % des flux de granulats, à l'horizon 2010-2015 ne devrait pas poser de problèmes majeurs sur le réseau routier de type "rase campagne". Toutefois l'usage des modes non routiers dans le transport des granulats est à encourager. Pour cela il faudra :

- relier les carrières d'une certaine importance par des voies spécifiques aux voies de circulation importantes, afin d'éviter la traversée des zones habitées qui impliquerait des nuisances ;
- raccorder directement les grandes carrières nouvelles, dont les centres de consommation ne sont pas uniquement locaux, à un moyen de transport en site propre : voie ferrée ou voie d'eau.

A l'aval de Thionville, où se situent les dernières réserves importantes de matériaux alluvionnaires, il s'agit d'orienter les exploitations et leur réaménagement dans une perspective d'aménagement du territoire, permettant d'éviter un mitage très préjudiciable à l'économie générale de ce secteur.

A l'amont de Thionville, il s'agit de "terminer" les exploitations actuelles et de les intégrer dans un réaménagement global et diversifié.

La vallée de la Sarre, peu exploitée jusqu'à présent, devra faire l'objet d'une étude globale d'aménagement dans le cas où de nouvelles exploitations seraient envisagées.

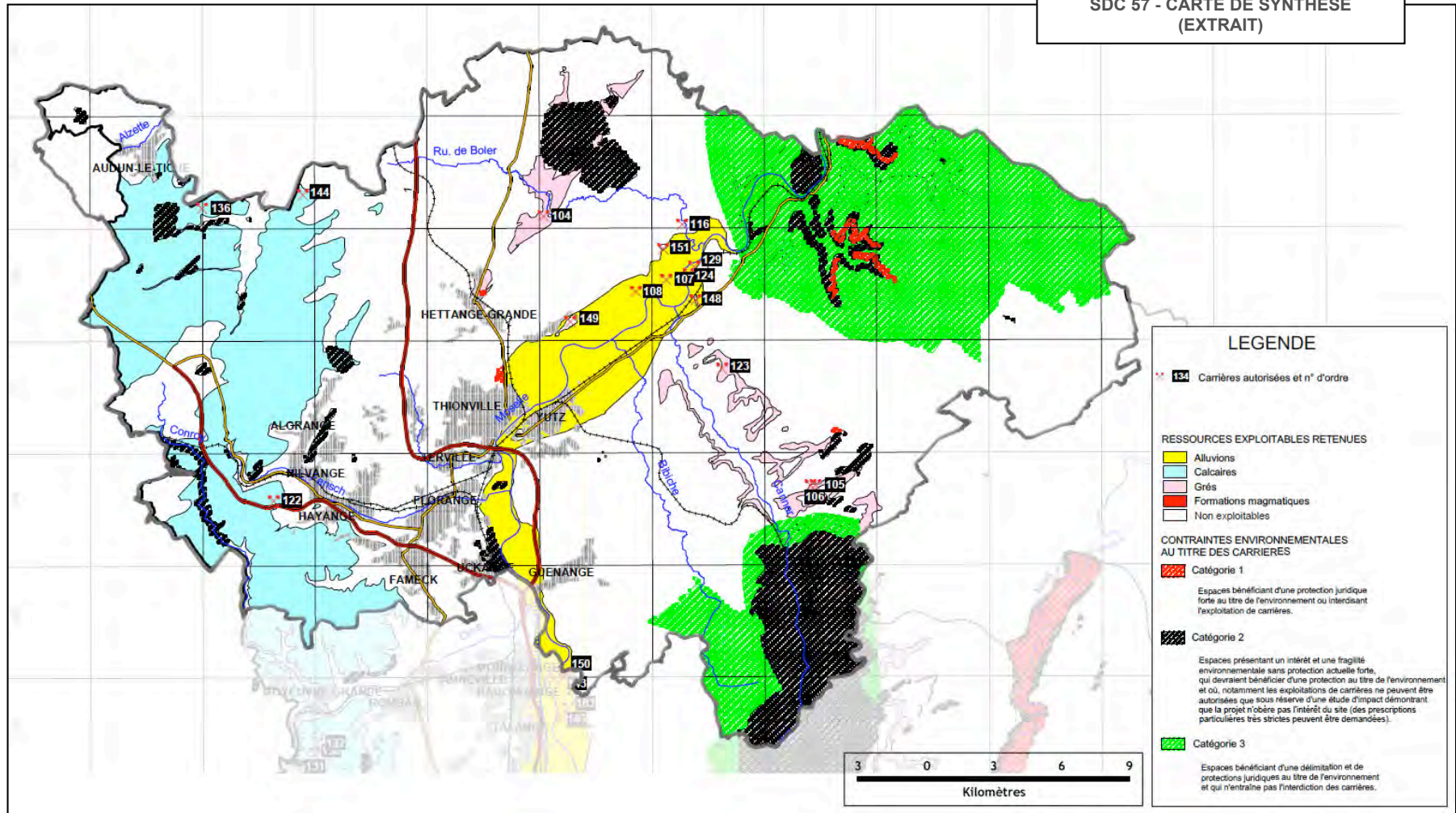
D'une manière générale, des progrès sont attendus quant à l'insertion des gravières dans le site et à l'articulation des différents plans d'eau d'une part, quant à la qualité du réaménagement (diversité des fonctions, respect de la biodiversité) d'autre part. La non-aggravation des crues constitue également une orientation fondamentale compte-tenu de la forte densité humaine rencontrée dans le sillon mosellan.

Pour les carrières en roches massives qui concernent les côtes calcaires entre Metz et Moyeuvre, et qui poseront de plus en plus de problèmes d'insertion sur le long terme, une étude globale sera conduite afin de déterminer les conditions d'un développement respectueux des sites naturels et urbains.

Conformément aux dispositions de l'article 5 du décret 94-603 du 11 juillet 1994 relatif au schéma départemental des carrières, la Commission Départementale des Carrières établit périodiquement et au moins tous les trois ans un rapport sur l'application du schéma départemental des carrières.

Compte-tenu des difficultés qu'éprouve le département pour maintenir une production, certes réduite de moitié à terme, en granulats alluvionnaires, il faut tout mettre en œuvre pour mobiliser ces ressources, dans le respect des conditions d'implantation et de réaménagement proposées, et d'essayer de libérer des contraintes introduites par les Plans d'Occupation des Sols.

SDC 57 - CARTE DE SYNTHÈSE
(EXTRAIT)



Carrières en cours d'exploitation – Etat au 30/08/99 (Source SDC 57)

ordre arte	Isidre	Commune	X		Y		Altitude m	Date autorisation	Date fin des travaux	Exploitant	Utilisation	Matériau exploité	Surface	Profondeur	Production	Stratigraphie	Lithologie
			Lambert I	Lambert II	Lambert I	Lambert II											
101	01638X0241	ARRY	871,40	151,60	178	15/04/1996	19/04/1999	ORSA GRANULATS LORRAINE - 57000 METZ	grauwacke-béton	gravier-sable	209 ha	Quaternaire	Alluvions de la Moselle	
104	01141X0025	BOUST	879,90	200,15	215	17/06/1986	J.J.	SCHNITZLERSA	visibilité, ex. ochernent	grs.	57 447 m ²	25 m	80 000 t / an	Quaternaire	Grès	
105	01147X0049	BUDING	892,00	188,50	250	09/11/1990	09/11/2000	ANHYDRITE LORRAINE	plâtre, industrie	anhydrite, gypse	36 ha	Keuper inférieur	Marnes	
106	01147X0050	BUDING	891,75	188,50	250	22/07/1992	22/07/2002	ANHYDRITE LORRAINE	industrie, plâtre	anhydrite, gypse	6,4 ha	Keuper inférieur	Marnes	
107	01142X0158	CATTENOM	885,35	197,25	150	15/04/1994	15/04/2001	SARL - SABLIERES DE SENTZICH - 57570 CATTENOM	grauwacke-béton	gravier-sable	54 870 m ²	4 m	150 000 t / an	Quaternaire	Alluvions de la Moselle	
108	01146X0164	CATTENOM	884,00	197,20	150	25/07/1997	25/07/1999	SABLIERES DE SENTZICH	grauwacke-béton	sable et graviers	26 000 m ²	5 m	100 000 t / an	Quaternaire	Alluvions de la Moselle	
109	01396X0017	CREUTZWALD	914,40	175,75	260	12/06/1981	12/06/2001	SOLODET SARL - 57 CREUTZWALD	renéblis	schiste	3 ha	106 m (20 m)	400 000 t / an	Renéblis terril	Schistes	
112	01656X0046	FAULQUEMONT	910,40	156,50	260	12/01/1982	12/01/2012	SOCIETE MOSELLANE D'ANHYDRITE	plâtre, engrais, ciment	anhydrite	207 ha	- 90 m	600 000 t / an	Keuper inférieur	Marnes triées	
113	01405X0149	FORBACH	931,00	175,70	240	27/08/1984	27/08/1999	STE A. LORANG ET CIE S.A. 57600 FORBACH	renéblis, construction	sable	5,2 ha	30 m	150 000 t / an	Buntsandstein moyen	Grès voogien	
114	01398X0039	FREYMING-MERLEBACH	924,30	171,40	250	01/08/1988	01/08/2008	SURSCHISTES	renéblis	schistes massifs	120 000 m ²	5 m	250 000 t / an	Terril	Schistes	
115	01398X0030	FREYMING-MERLEBACH	924,50	172,00	275	16/06/1973	06/07/2003	HOULLERES DU BASIN DE LORRAINE - 57 FREYMING-MERLEBACH	renéblis	grs.	260 ha	3 500 000 t / an	Buntsandstein moyen	Grès voogien	
116	01142X0159	GAVISSÉ	886,05	200,20	150	13/04/1989	13/04/1999	STE SABLIERES DE SENTZICH - 57 CATTENOM	grauwacke-béton	gravier, sable	3,8 ha	4 m	60 000 t / an	Quaternaire	Alluvions de la Moselle	
117	01407X0013	GROSBLIEDERS TROFF	941,55	175,50	210	01/02/1984	28/02/1999	ORSA GRANULATS LORRAINE	renéblis, visibilité	sable	13,5 ha	13 m	100 000 m ³ / an	Buntsandstein moyen	Grès voogien	
118	01406X0072	GROSBLIEDERS TROFF	940,85	173,85	250	17/04/1978	01/07/2003	SAAR-TOINDUSTRIE	tulerie, poterie	argile	6 ha	10 000 t / an	Muschelkalk	Marnes	
119	01385X0311	EAUCONCOURT	880,45	174,20	160	26/07/1984	26/07/1999	HERGOTT (SUCCESION DE JEAN LEFEVRE)	grauwacke-béton	sable, graviers	26 ha	3,5 m	150 000 t / an	Quaternaire	Alluvions de la Moselle	
120	01385X0312	EAUCONCOURT	881,00	174,30	160	19/07/1994	19/07/2004	ORSA GRANULATS LORRAINE - 57000 METZ (CSRM)	grauwacke-béton	sable, graviers	14,6 ha	4 m	300 000 t / an	Quaternaire	Alluvions de la Moselle	
121	02323X0060	IMLING	944,50	122,40	250	02/12/1998	02/12/2008	STE SAUMGARTEN FRERES - 57 IMLING	grauwacke-béton	sable, graviers, calcaire	243 599 m ²	5 m	11 500 m ³ / an	Quaternaire	Alluvions de la Moselle	
122	01137X0156	KNUTANGE	867,90	187,90	340	22/07/1992	22/07/2003	C.E.F. - 57 FONTOY	renéblis	calcaire	4,9 ha	16 m	140 000 t / an	Bijocien	Calcaire	
123	01147X0048	KOENIGSMACKER	887,85	193,80	250	23/05/1976	01/07/2016	ANHYDRITE LORRAINE	industrie	anhydrite	250 ha	200 000 t / an	Keuper inférieur	Marnes	
124	01142X0160	KOENIGSMACKER	886,35	198,00	150	26/10/1993	10/10/08	STE DES SABLIERES DE SENTZICH	grauwacke-béton	sable, graviers	13 ha	4 m	250 000 t / an	Quaternaire	Alluvions de la Moselle	
125	02326X0033	LAFRIMBOLE	944,60	110,70	315	03/06/1987	11/07/2000	ENTREPRISE GEORGES HAFEMAYER - 57 SARREBOURG	ciment	grs.	3 706 m ²	18 m	5 000 t / an	Buntsandstein sup.	Grès à Voltzia	
126	02326X0034	LAFRIMBOLE	944,70	110,80	315	05/04/1988	05/04/2003	ENTREPRISE GEORGES HAFEMAYER - 57 SARREBOURG	ciment	sable	12 000 m ²	3 000 t / an	Buntsandstein sup.	Grès à Voltzia	
127	01653X0133	LONGEVILLE-LES-SAINT-AVOID	916,35	166,30	265	15/05/1986	15/05/2016	SABLIERES LONGEVILLOISE - 57 LONGEVILLE LES ST-AVOID	ciment	sable	20 ha	30 000 t / an	Buntsandstein moyen	Grès voogien	
128	01142X0167	KOENIGSMACKER	886,45	196,70	155	23/07/1998	23/07/2000	DDE 57	renéblis	sable, graviers, réinés	50 000 m ²	4 m	115 000 t / an	Quaternaire	Alluvions de la Moselle	
129	01142X0162	MALLING	886,60	198,30	147	14/08/1991	14/08/2001	SABLIERES DE SENTZICH	grauwacke-béton	sable et graviers	74 169 m ²	5 m	60 000 t / an	Quaternaire	Alluvions de la Moselle	
130	01374X0215	MONTAIS-LA-MONTAGNE	869,70	176,70	305	04/03/1996	04/03/2026	SOCOMAN PROCATRA	renéblis, industrie	calcaire	29 ha	50 m	80 000 t / an	Bijocien	Oolithes de Jaumont	
131	01378X0168	MONTAIS-LA-MONTAGNE	869,00	176,00	275	26/08/1974	21/09/2014	STE SOCOMAN S.A. - 57 ROMBAS (PROCATRA)	renéblis, industrie	calcaire	13 ha	20 m	200 000 t / an	Bijocien	Oolithes de Jaumont	
132	01374X0216	MOYEVRES-GRANDE	869,85	177,15	300	12/07/1993	12/07/2003	S.A. LECLERC - 57303 TREMERY	industrie, granulats	calcaire	30 ha	12 m	150 000 t / an	Bijocien	Oolithes de Jaumont	
133	02326X0035	NEUFMOULINS, LORQUIN...	942,00	120,00	300	28/10/1996	28/10/2026	ORIGNY S.A. (anc. CEDEST, FORTLAND)	ciment	calcaire, marne	299,09 ha	15 m	2 500 000 t / an	Muschelkalk sup.	Calcaire à échantons	
134	02323X0069	NIEFVILLER	951,90	123,50	290	01/07/1973	01/07/2003	METZGER FRERES (57 BROUDERDORFF)	sable	grs.	74 ha	10 m	1 000 t / an	Buntsandstein sup.	Grès à Voltzia	
135	01618X0244	NOVEANT-SUR-MOSELLE	871,30	152,40	178	11/10/1984	03/2004	ORSA GRANULATS LORRAINE - 57000 METZ	grauwacke-béton	sable, graviers	51,2 ha	125 000 m ³ / an	Quaternaire	Alluvions de la Moselle	
136	01133X0078	OTTANGE	864,70	200,90	400	11/09/1975	27/06/2005	INTERMOSELLE SARL BP 17 RUMELANGE (G.D. LUXEMBOURG)	construction, ciment	calcaire + marne	70 ha	1 500 000 t / an	Bijocien	Calcaire	
137	01678X0021	PHILIPPSBOURG	980,30	157,30	250	28/11/1986	01/11/1996	MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE (ORF), BITCHE	chaussée	grs, sable	1,3 ha	17 m	6 000 m ³ / an	Buntsandstein moyen	Grès voogien	
138	02323X0059	RELDING	949,90	128,80	315	18/07/1986	23/06/2007	MOLLA 67 BYVIL	ex ochernent, renéblis	calcaire	23 ha	14 m	300 000 t / an	Muschelkalk sup.	Calcaire à échantons	
139	01378X0169	ROMCOURT	871,30	173,20	320	05/03/1999	05/03/2019	ENTREPRISE VAGLIO - 57 ROMBAS	renéblis	calcaire	998 163 m ²	1 000 000 t / an	Bijocien	Oolithes de Jaumont	
140	02327X0034	SAINTE-QUIRIN	947,55	111,90	360	28/02/1985	01/01/1995	ENTREPRISE HAFEMAYER - RTE de LUNEVILLE	visibilité	sable	3 000 m ²	15 m	3 000 m ³ / an	Buntsandstein	Crta	
142	01378X0171	ST PRIVAT LA MONTAGNE	870,90	172,70	320	08/04/1997	08/04/2017	JEAN LEFEBVRE EST	renéblis	calcaire	94 300 m ²	15 m	150 000 t / an	Bijocien	Oolithes de Jaumont	
143	01361X0307	TALANGÉ, AY SUR MOSELLE	880,55	179,80	160	25/09/1996	08/2014	DIEB	grauwacke-béton	sable et graviers	403 638 m ²	4 m	165 000 t / an	Quaternaire	Alluvions de la Moselle	
144	01134X0117	VOLMERANGE LES MINES	869,20	201,50	425	18/02/1987	19/02/2002	SARL LA ROCHE BLANCHE	construction, ciment	calcaire	142 ha	20 000 t / an	Bijocien	Calcaire	
145	01385X0313	WOIPPY	879,30	171,20	165	01/04/1980	04/2000	WALTER - 57 THIONVILLE	grauwacke-béton	sable, graviers	32 ha	4 m	50 000 t / an	Quaternaire	Alluvions de la Moselle	
146	01385X0314	WOIPPY	879,70	170,10	164	23/04/1996	23/04/1999	BERGOTT V (transferts de BGIE par Ap ² du 15/03/1999)	grauwacke-béton	sable, graviers	5,5 ha	4 m	100 000 t / an	Quaternaire	Alluvions de la Moselle	
148	01381X0310	AY-SUR-MOSELLE	880,70	180,30	156	10/12/1998	10/12/2008	SOCIETE GEM LORRAINE	grauwacke-béton	sable, graviers	183 281 m ²	5 m	76 000 t / an	Quaternaire	Alluvions de la Moselle	
149	02323X0074	IMLING	944,50	122,25	275	12/03/1999	23/06/2005	DDE 57	chaussée, construction	calcaire	149 093 m ²	10 m	321 500 m ³ / an	Muschelkalk sup.	Calcaires à échantons et à vers 24m	
150	01142X0163	SENTZICH	885,20	196,10	149	01/06/1999	01/06/2009	SABLIERES DE SENTZICH 57570 CATTENOM-SENTZICH	grauwacke-béton	sable, graviers	40 750 m ²	5 m	100 000 t / an	Quaternaire	Alluvions de la Moselle	
151	01146X0168	THIONVILLE	881,10	195,90	149	16/02/1999	16/02/2009	S.A. CRM 78931 GUERVILLE CEDEX	grauwacke-béton	sable, graviers	282 237 m ²	5 m	90 000 t / an	Quaternaire	Alluvions de la Moselle	
152	01651X0005	BEEBAIN	909,20	142,70	267	09/10/1996	09/10/2011	SARL COGESUD	renéblis	calcaire	32 ha	7 m	40 000 m ³ / an	Keuper moyen	Dolomites	
153	02327X0034	HARTZVILLER-TROIS-FONTAINES	950,90	120,20	335	15/10/1996	15/10/2021	MAURER	décoration	grs.	3,95 ha	20 m	2 000 m ³ / an	Buntsandstein sup.	Crès à Voltzia	

En avril 2010, 34 carrières étaient encore autorisées en Moselle.

Production mosellane en 2006 : 557539 T. de matériaux alluvionnaires (objectif du Schéma : 640000) ; production moyenne autorisée 2010-2015 : 1265000 T

La Moselle est importatrice de tous matériaux (forts besoins), exportatrice de anhydrite

Le Schéma doit être révisé (novembre 2012) : dans ce cadre, une démarche régionale a été engagée (constitution d'un schéma régional plutôt que départemental).

FICHE 14 : Les Risques majeurs par commune (source DDRM57 – édition de 2012)

Nom	Risques naturels					Risques miniers	Risques carrières souterraines	Risques barrages et digues		Risques industriels	Risques transport matières dangereuses			Risques nucléaires
	inondation de plaine	retrait-gonflement des argiles	mouvements de terrain (glissements, affaissements, effondrements, chutes de blocs)	cavités souterraines	séisme département classé zone de sismicité 1-2 et 3 aléa très faible - faible et modéré			barrages et ouvrages de retenue catégories A - B - C article R.214-112 du code de l'environnement	digues de protection catégorie A - B - C articles R.214-113 du code de l'environnement		sites seveso - seuil haut	voie ferrée lieux de transit	voie fluviale lieux de transit	
ABONCOURT	X	X		1	T. faible									
ALGRANGE		X	X PPR	1	T. faible	X								
ANGEVILLERS		X		8	T. faible	X PPR						X		
APACH	X PPR	X	X		T. faible			Classe A Mirgenbach						
AUDUN-LE-TICHE		X	X	5	T. faible	X PPR						X		
AUMETZ		X		8	T. faible	X PPR						X		
BASSE-HAM	X PPR	X			T. faible									périmètre de 5 km
BASSE-RENTGEN		X		1	T. faible							X		périmètre de 10 km
BERG-SUR-MOSELLE	X PPR	X			T. faible			Classe A Mirgenbach						périmètre de 10 km
BERTRANGE	X PPR	X			T. faible							X		
BETTELAINVILLE	X	X			T. faible									
BEYREN-LES-SIERCK	X	X			T. faible									périmètre de 10 km
BOULANGE		X		11	T. faible	X PPR						X		

BOUSSE	X PPR	X			T. faible								
BOUST		X		1	T. faible							X	périmètre de 2 km
BREISTROFF-LA-GRANDE		X		2	T. faible								périmètre de 5 km
BUDING	X	X			T. faible								
BUDLING		X		2	T. faible								
CATTENOM	X	X		14	T. faible				Classe A Mirgenbach				périmètre de 2 km
CONTZ-LES-BAINS	X PPR	X	X	1	T. faible				Classe A Mirgenbach				périmètre de 10 km
DISTROFF		X			T. faible								périmètre de 10 km
ELZANGE	X	X			T. faible		X						périmètre de 10 km
ENTRANGE		X	X PPR	4	T. faible							X	périmètre de 10 km
ESCHERANGE		X	X	6	T. faible	X						X	périmètre de 10 km
EV RANGE		X			T. faible							X	périmètre de 10 km
FAMECK		X	X	1	T. faible					X		X	
FIXEM	X	X			T. faible								périmètre de 5 km
FLASTROFF		X			T. faible							X	
FLORANGE	X PPR	X	X		T. faible					X		X	
FONTOY	X	X	X	14	T. faible	X PPR						X	
GAVISSE	X PPR	X			T. faible				Classe A Mirgenbach				périmètre de 5 km
GRINDORFF-BIZING		X			T. faible							X	
GUENANGE	X PPR	X	X		T. faible					X		X	
HAGEN		X			T. faible							X	périmètre de 10 km
HALSTROFF		X			T. faible							X	
HAUTE-KONTZ	X PPR	X			T. faible				Classe A Mirgenbach				périmètre de 10 km
HAVANGE		X		28	T. faible	X PPR						X	
HAYANGE	X	X	X	2	T. faible	X PPR				X		X	
HETTANGE-GRANDE		X	X	21	T. faible							X	périmètre de 5 km
HOMBOURG-BUDANGE	X	X		1	T. faible								
HUNTING		X			T. faible								périmètre de 10 km
ILLANGE	X PPR	X			T. faible						Classe C Port de		périmètre de 10 km

									Thionville					
INGLANGE	X	X			T.faible									périmètre de 10 km
KANFEN		X	X (PPR)	1	T.faible							X		périmètre de 10 km
KEDANGE-SUR-CANNER	X	X	X		T.faible									
KEMPLICH		X		11	T.faible									
KERLING-LES-SIERCK		X		1	T.faible									périmètre de 10 km
KIRSCH-LES-SIERCK		X			T.faible									
KIRSCHNAUMEN		X			T.faible									
KLANG		X		3	T.faible			X						
KNUTANGE	X	X	X		T.faible	X PPR								
KOENIGSMACKER	X PPR	X		7	T.faible			X	Classe A Mirgenbach					périmètre de 5 km
KUNTZIG		X			T.faible									périmètre de 10 km
LAUMESFELD		X			T.faible									
LAUNSTROFF		X			T.faible							X		
LOMMERANGE		X			T.faible							X		
LUTTANGE		X			T.faible									
MALLING	X PPR	X			T.faible				Classe A Mirgenbach					périmètre de 10 km
MANDEREN		X	X		T.faible							X		
MANOM	X PPR	X			T.faible									périmètre de 5 km
MERSCHWEILLER		X			T.faible							X		
METZERESCHE		X			T.faible									
METZERVISSE		X		4	T.faible									
MONDORFF		X			T.faible									périmètre de 10 km
MONNEREN		X			T.faible									
MONTENACH	X	X	X		T.faible									
NEUFCHÉF		X	X		T.faible	X PPR						X		
NILVANGE	X	X	X		T.faible	X PPR				X		X		
OTTANGE		X	X		T.faible	X PPR						X		
OULDRENNE		X		8	T.faible			X						périmètre de 10 km
PUTTELANGE-LES-THIONVILLE		X			T.faible									périmètre de 10 km
RANGUEVAUX		X	X		T.faible	X PPR				X		X		

REDANGE		X		2	T. faible	X PPR							X	
REMELING		X			T. faible								X	
RETTEL	X PPR	X	X		T. faible			Classe A Mirgenbach						périmètre de 10 km
RITZING		X			T. faible								X	
ROCHONVILLERS		X		6	T. faible	X PPR							X	
RODEMACK		X		2	T. faible									périmètre de 5 km
ROUSSY-LE-VILLAGE		X			T. faible								X	périmètre de 5 km
RURANGE-LES- THIONVILLE		X			T. faible									
RUSSANGE		X			T. faible	X PPR							X	
RUSTROFF	X PPR	X	X	5	T. faible			Classe A Mirgenbach						
SEREMANGE-ERZANGE	X	X	X	1	T. faible					X			X	
SIERCK-LES-BAINS	X PPR	X	X	2	T. faible			Classe A Mirgenbach						périmètre de 10 km
STUCKANGE		X			T. faible									périmètre de 10 km
TERVILLE		X	X		T. faible								X	périmètre de 10 km
THIONVILLE	X PPR	X	X	2	T. faible	X			Classe C Port de Thionville					périmètre de 2 km (Garche, Koeling) périmètre de 10 km
TRESSANGE		X		4	T. faible	X PPR							X	
UCKANGE	X PPR	X	X		T. faible				Classe C Port de Thionville	X			X	
VALMESTROFF	X	X			T. faible									périmètre de 10 km
VECKRING		X		9	T. faible		X							
VOLMERANGE-LES- MINES		X	X	1	T. faible	X							X	périmètre de 10 km
VOLSTROFF		X			T. faible								X	
WALDWEISTROFF		X			T. faible									
WALDWISSE		X		1	T. faible									
YUTZ	X PPR	X	X		T. faible									
ZOUFFTGEN		X			T. faible									
THIL (54)		X	X		T. faible									
VILLERUPT (54)		X	X		T. faible									

FICHE 15 : Les sols pollués (BASOL)

N°	Nom du site, Localisation, superficie	Exploitant/Propriétaire	Type de pollution/traitement réalisé ou envisagé	Vocation du site/Mesures d'urbanisme
1	ANCIENNE USINE SIDERURGIQUE DE LA PAIX à ALGRANGE Z.A.C. de la Paix d'Algrange, Fontoy, Knutange et Nilvange 56 hectares	Etablissement Public Foncier de Lorraine/ communes d' Algrange, Fontoy, Knutange et Nilvange, SOLLAC, TERI, Communauté d' Agglomération du Val de Fensch	Sol pollué : le site est classé 1 en raison des métaux lourds dans les couches superficielles accessibles du sol. Site en cours de traitement : Il y est recommandé d'extraire les remblais présentant des teneurs en HCT supérieurs aux CMA et d'assurer leur évacuation en centres de traitements/enfouissement agréés. Il est aussi recommandé en absence de travaux de terrassement de supprimer les risques liés au contact direct avec le sol en mettant en place une couche de terre végétale (30cm), d'enrobé ou d'un bâtiment. Dans tous les cas, il est demandé de mettre en oeuvre un traitement des zones reconnues souillées par des HC, informer les travailleurs, mettre en place des servitudes et mettre en oeuvre une surveillance semestrielle des eaux souterraines.	Changement d'usage envisagé : Zone résidentielle Espaces verts accueillant du public Commerce, artisanat Parking Mesures d'urbanisme réalisées : - Restrictions d'Usages entre deux Parties (RUP) - Inscription au livre foncier puis report dans les documents d'urbanisme
2	BASSIN A BOUES DU BAS ,USINE DE MICHEVILLE A AUDUN LE TICHE	ARCELORMITTAL France/ Etablissement Public Foncier de Lorraine	Sol pollué par dépôt de déchets Site traité et suivi (surveillance des eaux souterraines 2/an) : situation stable	Site traité libre de toute restriction
3	Chantier SLR à BASSE HAM Lieu-dit : Maes et Maes auf Langlangt	SLR (Société Lorraine de Revalorisation)	Sol pollué suite à l'activité de traitement de résidus ferreux Mise en sécurité du site : Interdiction d'accès Site traité (confinement par de la terre végétale) et suivi (surveillance des eaux souterraines 2/an) : situation stable	Mise en sécurité du site : Interdiction d'accès Changement d'usage envisagé : Espaces verts accueillant du public, équipements sportifs, parking dans le cadre de l'aménagement d'un port fluvial de loisirs Restriction d'usage : à suivre
4	KORSEC et SOFI SERVICE à BASSE HAM rue du canal à Haute Ham	Site sans responsable solvable identifié La société KORSEC et Fils est en liquidation judiciaire (jugement du 09/03/2000, Maitre GANGLOFF, liquidateur)	Sol pollué par dépôt de déchets Site en cours de traitement - Objectifs de réhabilitation et choix techniques définis ou en cours de mise en oeuvre	Mise en sécurité du site : Interdiction d'accès Restriction d'usage : à suivre
5	WITTMANN à BASSE HAM, 2, rue du Canal	WITTMANN	Sol pollué par dépôt de déchets avec contamination radioactive Des mesures d'évacuation des terres ont été imposées par AP du 18/07/03 en urgence. Les déchets ont été confinés et mis en lieu sûr avant élimination par l'ANDRA	Site traité libre de toute restriction
6	CEDEST ENGRAIS à DISTROFF (site de 10 ha, étendue de pollution sur 41 ha)	DISTROFF S.A	Sol pollué dû à l'activité (ancienne unité de fabrication d'engrais et de ciment à partir notamment de scories de la sidérurgie) Site en cours de traitement - Objectifs de réhabilitation et choix techniques définis ou en cours de mise en oeuvre	Mesures d'urbanisme réalisées : - Restrictions d'Usages entre deux Parties (RUP) - servitudes notariées
7	AXIAL à FLORANGE (centre)	AXIAL	Site recensé dans le cadre de l'action amiante Site nécessitant des investigations supplémentaires	En activité

8	LES LIANTS DE L'EST à FLORANGE 2 route de Metz (2800 m2)	LES LIANTS DE L'EST	Sol pollué dû à l'activité (dépôt de déchets, pollution par HAP) Site nécessitant des investigations supplémentaires notamment sur les eaux souterraines (l'étude est réalisée conjointement avec la société TOTAL, site contigu).	Mise en sécurité du site travaux de démantèlement réalisés en 2006 avec évacuation de produits et de déchets Restriction d'usage : à suivre
9	Société BIAL WEIMERSKIRCH à FLORANGE Zone industrielle, rue d'Alsace	Société BIAL WEIMERSKIRCH	Sol pollué lié à l'activité (installation de traitement des bois) Site traité (confinement ou traitement) Surveillance des eaux souterraines 2/an : situation stable	Servitudes/restrictions d'usage : à mettre en place lors de la revente (à suivre)
10	Société BOUR 8a, rue de la gare à FLORANGE	Société BOUR	Sol pollué : dépôt de ferrailles Site traité (évacuation des sols, étanchéification), Surveillance des eaux souterraines 2/an : situation stable	Servitudes/restrictions d'usage : à mettre en place lors de la revente (à suivre)
11	TOTAL FINA (ex DEA-CALMES) à FLORANGE (Ebange)	Société DEA	Sol pollué dû à l'activité : ancienne zone de stockage de produits pétroliers, site en cours de traitement Surveillance des eaux souterraines 2/an : la situation se dégrade Site nécessitant des investigations supplémentaires notamment sur les eaux souterraines	Servitudes/restrictions d'usage : restriction dans l'utilisation du sous-sol (fouille)
12	Zone d'Ebange à FLORANGE	SOLLAC LORRAINE	Sol pollué lié à l'activité (très ancienne zone d'exploitation) Site mis à l'étude - Diagnostic prescrit Surveillance des eaux souterraines 2/an	Restriction d'usage : à suivre
13	Corus Rail à HAYANGE, 164, rue du Maréchal Foch (28 Ha)	Corus Rail	Sol pollué lié à l'activité (site de fabrication de rails pour chemins de fer) Site sous surveillance avant diagnostic Surveillance des eaux souterraines et superficielles (2 fois/an) : situation stable	Restriction d'usage : à suivre
14	Crassier et alvéoles étanches de Marspich à HAYANGE	SOLLAC LORRAINE	Sol pollué : Crassier et alvéoles étanches ayant les caractéristiques d'une décharge de classe 1 (en exploitation) Surveillance des eaux souterraines (4 fois/an) et superficielles (1 fois/an) : situation stable	Restriction d'usage : à suivre
15	LA PLATINERIE à HAYANGE	BAIL Industrie/ EPFL	Sol pollué lié à l'activité : Pb, HC, PCB (ancien site de transformation de fer blanc) Site en cours de traitement - Objectifs de réhabilitation et choix techniques définis ou en cours de mise en oeuvre	Un changement d'usage est envisagé sur ce site : projet d'aménagement d'un lycée (espaces verts accueillant du public, parking, école) Restriction d'usage : à suivre
16	FLORANE (CARREFOUR MARKET, ex. CHAMPION) à MANOM 1 route de Mondorf	SCI FLORANE	Sol pollué lié à l'activité (station service) Site traité (pompage, ventilation forcée, filtration) et toujours en cours de traitement (pollution résiduelle à résorber) - Objectifs de réhabilitation et choix techniques définis ou en cours de mise en oeuvre Surveillance des eaux souterraines	Mise en sécurité du site : Gardiennage Restriction d'usage : à suivre
17	INDESIT à MANOM	INDESIT/Société MERLONI ELECTROMENAGER	Contamination des eaux de nappe liée à l'activité (ancienne installation de dégraissage). Site traité (barrière hydraulique, rabattement de nappe et traitement physico-chimique) Surveillance des eaux souterraines (24 fois/an) et superficielles (2 fois/an) : situation stable	Suite à la cession du terrain à l'EPFL des restrictions d'usage conventionnelles au profit de l'Etat sont en cours d'élaboration. (RUCPE)

18	Korsec et Fils - Décharge de METZERVISSE	Site sans responsable solvable identifié La société KORSEC et Fils est en liquidation judiciaire (jugement du 09/03/2000, Maître GANGLOFF, liquidateur)	Sol pollué lié à l'activité (résidus de broyage automobile) Site mis à l'étude – Diagnostic en cours Surveillance des eaux souterraines (2 fois/an)	Mise en sécurité du site : Interdiction d'accès
19	CRASSIER DE NILVANGE à NILVANGE et HAYANGE 83 Ha	SLAG	Sol pollué lié à l'activité (ancien site sidérurgique) Site traité et suivi	Mise en sécurité du site : Interdiction d'accès A l'issue de l'ESR le site est classé en 3, banalisable, pour son usage et environnement actuel. tout changement d'usage du site ou des eaux de surfaces ou souterraines devra entraîner la réalisation d'une nouvelle évaluation.
20	BASSIN A BOUES DU HAUT DE RUSSANGE, USINE DE MICHEVILLE à RUSSANGE, VILLERUPT et AUDUN LE TICHE	ARCELORMITTAL France/BAIL Industrie/EPML	Sol pollué lié à l'activité (stockage de boues à hauts fourneaux au niveau du bassin, usine présentant des zones polluées à traiter) Site nécessitant des investigations supplémentaires Surveillance des eaux souterraines (2 fois/an) : situation stable	Travaux de réhabilitation en cours : ce site fait partie du projet d'OIN lancé par le gouvernement. L'ensemble du site de Micheville (bassins à boues du haut, cokerie et usine) fera partie du projet de réaménagement mis en oeuvre dans ce cadre. Restriction d'usage : à suivre
21	COKERIE DE MICHEVILLE à RUSSANGE (friche de 6 Ha)	ARCELORMITTAL France /BAIL Industrie/AMREF	Sol pollué lié à l'activité Site traité et suivi et nécessitant encore des investigations supplémentaires Surveillance des eaux souterraines (2 fois/an) : situation stable	Travaux de réhabilitation en cours : ce site fait partie du projet d'OIN lancé par le gouvernement. L'ensemble du site de Micheville (bassins à boues du haut, cokerie et usine) fera partie du projet de réaménagement mis en oeuvre dans ce cadre. Restriction d'usage : à suivre
22	Cokerie de SEREMANGE ERZANGE	SOLLAC LORRAINE	Sol pollué lié à l'activité Site sous surveillance après diagnostic, pas de travaux complets dans l'immédiat Surveillance des eaux souterraines (2 fois/an) : situation stable	Mise en sécurité du site : Interdiction d'accès et gardiennage Restriction d'usage : à suivre
23	AKERS à THIONVILLE Chemin du Leidt	FORCAST INTERNATIONAL	Sol pollué lié à l'activité (Affinage d'acier en poche chauffante, forge de lingots, traitement thermique et usinage) Site en activité, sous surveillance Surveillance des eaux souterraines (2 fois/an) : situation stable	Restriction d'usage : à suivre
24	ANCIENNE COKERIE DE THIONVILLE Friche industrielle de 11 Ha	ARCELORMITTAL France/ BAIL Industrie/EPML	Site mis à l'étude et à traiter - Diagnostic prescrit par AP Surveillance des eaux souterraines (2 fois/an) et superficielles (2 fois/an) : situation stable	Restriction d'usage : à suivre
25	ANCIENNE USINE A GAZ à THIONVILLE, rue de Verdun 2,3 Ha	EDF et Gaz de France	Sol pollué liée à l'ancienne activité (fabrication de gaz de houille) Site traité (traitement thermique) Surveillance des eaux souterraines (2 fois/an) : situation stable	Terrain est occupé par une agence EDF GDF (pas de changement en vue) Restriction d'usage : à mettre en place par GDF conformément aux termes du protocole national
26	ANCIENNE USINE SIDERURGIQUE DE THIONVILLE 52 Ha	ARCELORMITTAL France / BAIL Industrie	Sol pollué liée à l'activité (hauts fourneaux) Site sous surveillance après diagnostic, pas de travaux complets dans l'immédiat Surveillance des eaux souterraines (2 fois/an) : situation stable	Restrictions d'usage à prévoir

27	CRASSIER de TERVILLE A THIONVILLE 50 Ha	ARCELORMITTAL France / BAIL Industrie	Sol pollué liée à l'activité (ancienne usine sidérurgique de Thionville) Site sous surveillance après diagnostic, pas de travaux complets dans l'immédiat Surveillance des eaux souterraines (2 fois/an) et superficielles (2 fois/an) : situation stable	Restriction d'usage : à suivre
28	CRASSIER DE THIONVILLE-VEYMERANGE à THIONVILLE	SOGEPASS / BAIL Industrie	Sol pollué liée à l'activité (décharge interne de l'usine sidérurgique de Thionville) Site traité (confinement) Surveillance des eaux souterraines (2 fois/an) et superficielles (2 fois/an) : situation stable	Servitude non aedificandi mise en place par arrêté préfectoral du 26/01/2009 (AP n°2009-DEDD/IC-34) Restriction d'usage sur : - L'utilisation du sol (urbanisme) : Oui - L'utilisation du sous-sol (fouille) : Oui - L'utilisation de la nappe : Oui - L'utilisation des eaux superficielles : Oui - La culture de produits agricoles : Non
29	CRASSIER DE VOLKRANGE à THIONVILLE 8 Ha	ARCELORMITTAL France / BAIL Industrie	Sol pollué liée à l'activité sidérurgique Site mis à l'étude - Diagnostic prescrit Surveillance à prévoir	Mesures d'urbanisme à prévoir Restriction d'usage sur : - L'utilisation du sol (urbanisme) : Oui - L'utilisation du sous-sol (fouille) : Oui - L'utilisation de la nappe : Non - L'utilisation des eaux superficielles : Oui - La culture de produits agricoles : Non
30	ETILAM à THIONVILLE 8 Ha	ETILAM	Sol pollué liée à l'activité (ancienne usine de traitement de surface) Site en cours de traitement - Objectifs de réhabilitation et choix techniques définis ou en cours de mise en oeuvre Surveillance des eaux souterraines (2 fois/an) : situation stable	Mise en sécurité du site : Interdiction d'accès et gardiennage Restriction d'usage : à suivre Un changement d'usage est envisagé sur ce site : établissements recevant du public
31	GARAGE LAHAYE à THIONVILLE	DEA CALMES	Sol pollué par dysfonctionnement d'une station service Site traité (pompage de dépollution) et remis en conformité Site ne nécessitant pas d'investigations supplémentaires,	Site traité libre de toute restriction
32	TOTAL RELAIS DES ORCHIDEES à THIONVILLE 29 allée de la Libération	TOTAL	Sol pollué suite à l'activité Site en cours de traitement et nécessitant des investigations supplémentaires Surveillance des eaux souterraines (4 fois/an) : en cours de prescription	Restriction d'usage : à suivre
33	BURLOR à TRESSANGE	Site mis en liquidation judiciaire	Sol pollué : contamination modérée liée à l'ancienne activité (application de peinture) Site en cours de diagnostic - Surveillance à instaurer	Un changement d'usage est envisagé sur ce site : Zone résidentielle Restriction d'usage : à suivre
34	ANCIEN PARC DES MATIERES PREMIERES à UCKANGE (port d'Illange) 25 Ha	BAIL INDUSTRIE	Sol pollué suite à l'activité (dépôt de matières de l'usine sidérurgique) Site traité Surveillance des eaux souterraines (2 fois/an) : situation stable	Restriction d'usage : à suivre
35	ANCIENNE AGGLOMERATION LORFONTE D'UCKANGE 4,25 Ha	BAIL Industrie/EPML	Sol pollué suite à l'activité (usine sidérurgique) Site traité Surveillance des eaux souterraines (2 fois/an) : situation stable	Mesures d'urbanisme réalisées : - Restrictions d'Usages entre deux Parties (RUP)
36	ANCIENNE USINE A CYANAMIDE d'UCKANGE	SOLLAC / Bail Industrie	Sol pollué suite à l'activité Site traité Surveillance des eaux souterraines (2 fois/an) : situation stable	Mesures d'urbanisme réalisées : - Restrictions d'Usages entre deux Parties (RUP)

37	ANCIENS HAUTS-FOURNEAUX D'UCKANGE	EPFL	Sol pollué suite à l'activité Site traité mais dans le cadre d'un usage sensible des sols une poche de pollution par des cyanures devra encore être traitée. Surveillance des eaux souterraines (2 fois/an) : situation stable	Mesures d'urbanisme réalisées : - Restrictions d'Usages entre deux Parties (RUP) Usage futur envisagé : projet culturel autour du haut-fourneau restant
38	CRASSIER D'UCKANGE	BAIL INDUSTRIE	Sol pollué suite à l'activité Site traité et réaménagement demandé (Arrêtés des 19/02/1998 et 13/10/1999) Surveillance des eaux souterraines (2 fois/an) : situation stable	Restriction d'usage : à suivre
39	AUBERTIN FREINS à YUTZ 10 rue Métiers	AUBERTIN FREINS	Site recensé dans le cadre de l'action amiante . Analyses faites en 1999 dans les locaux de travail: résultats conformes au code du travail	En activité
40	Chantier POLDER – PINCK à YUTZ 8500 m2	Site sans responsable solvable identifié Rachat par l'EPFL	Sol pollué par l'ancienne activité (ancien chantier de stockage et de préparation de ferrailles) Site traité, suivi à prévoir	Mise en sécurité du site : Interdiction d'accès servitudes de restriction d'usage à prendre SUP en cours - bloquées suite à EP en raison du souhait de changement d'usage (projet de réaménagement global envisagé par l'EPFL)
41	SOCIETE METALLURGIQUE DE LA MOSELLE à YUTZ	Site cédé à l'ensemble industriel de Yutz	Sol pollué par l'ancienne activité (négoce et calibrage d'acier) Site sous surveillance après diagnostic, traité et mis en sécurité, pas de travaux complets dans l'immédiat Surveillance des eaux souterraines (2 fois/an) : situation stable	Restriction d'usage : à suivre
42	ANCIENNE USINE SIDERURGIQUE DE MICHEVILLE de VILLERUPT	ARCELORMITTAL France/ BAIL Industrie/EPML	Sol pollué suite à l'activité (usine sidérurgique) Site traité et mis en sécurité (évacuation des produits) Surveillance des eaux souterraines (2 fois/an) : situation stable	Travaux de réhabilitation en cours : ce site fait partie du projet d'OIN lancé par le gouvernement. L'ensemble du site de Micheville (bassins à boues du haut, cokerie et usine) fait partie du projet de réaménagement mis en oeuvre dans ce cadre. Restriction d'usage : à suivre

Source : BASOL/2008

FICHE 16 : Les captages AEP

Ouvrages protégés avec périmètres et DUP (en 2008):

Nom de l'Unité de Gestion frg	Nom de l'ouvrage	Nom de la collectivité	Nom de l'exploitant
BOUST	SOURCE LAVOIR	MAIRIE DE BOUST	VEOLIA
CATTENOM S.I.E	PUITS I	S.I.E CATTENOM	VEOLIA
CATTENOM S.I.E	PUITS II BIS	S.I.E CATTENOM	VEOLIA
CATTENOM S.I.E	PUITS III	S.I.E CATTENOM	VEOLIA
CATTENOM S.I.E	PUITS V	S.I.E CATTENOM	VEOLIA
ESCHERANGE	FORAGE D'ESCHERANGE	MAIRIE DE ESCHERANGE	VEOLIA
FAMECK	PUITS KUNSOL	MAIRIE DE FAMECK	VEOLIA
GUENANGE S.I.E	PUITS 1	S.I.E GUENANGE	VEOLIA
GUENANGE S.I.E	PUITS 10	S.I.E GUENANGE	VEOLIA
GUENANGE S.I.E	PUITS 11	S.I.E GUENANGE	VEOLIA
GUENANGE S.I.E	PUITS 12	S.I.E GUENANGE	VEOLIA
GUENANGE S.I.E	PUITS 2	S.I.E GUENANGE	VEOLIA
GUENANGE S.I.E	PUITS 3	S.I.E GUENANGE	VEOLIA
GUENANGE S.I.E	PUITS 4	S.I.E GUENANGE	VEOLIA
GUENANGE S.I.E	PUITS 5	S.I.E GUENANGE	VEOLIA
GUENANGE S.I.E	PUITS 6	S.I.E GUENANGE	VEOLIA
GUENANGE S.I.E	PUITS 7	S.I.E GUENANGE	VEOLIA
GUENANGE S.I.E	PUITS 8	S.I.E GUENANGE	VEOLIA
GUENANGE S.I.E	PUITS 9	S.I.E GUENANGE	VEOLIA
HALSTROFF	FORAGE COMMUNAL	MAIRIE DE HALSTROFF	VEOLIA
HAUTE-KONTZ	PUITS COMMUNAL	MAIRIE DE HAUTE-KONTZ	MAIRIE DE HAUTE-KONTZ
HETTANGE-GRANDE	FORAGE 1	MAIRIE DE HETTANGE-GRANDE	MAIRIE DE HETTANGE-GRANDE
HETTANGE-GRANDE	FORAGE 2 BIS	MAIRIE DE HETTANGE-GRANDE	MAIRIE DE HETTANGE-GRANDE
HETTANGE-GRANDE	FORAGE 3	MAIRIE DE HETTANGE-GRANDE	MAIRIE DE HETTANGE-GRANDE
LAUNSTROFF-RITZING S.I.E	FORAGE RITZING	S.I.E LAUNSTROFF-RITZING	S.I.E LAUNSTROFF-RITZING
MONTENACH	SOURCE 1	MAIRIE DE MONTENACH	MAIRIE DE MONTENACH
MONTENACH	SOURCE 2	MAIRIE DE MONTENACH	MAIRIE DE MONTENACH
MONTENACH	SOURCE 3	MAIRIE DE MONTENACH	MAIRIE DE MONTENACH
OULDRENNE S.I.E	FORAGE OUDRENNE	S.I.E OUDRENNE	VEOLIA
PUTTELANGE-RODEMACK S.I.E	FORAGE DE ESING	S.I.E PUTTELANGE-RODEMACK	VEOLIA
PUTTELANGE-RODEMACK S.I.E	FORAGE DE HALLING	S.I.E PUTTELANGE-RODEMACK	VEOLIA
RANGUEVAUX	SOURCE COMMUNALE	MAIRIE DE RANGUEVAUX	MAIRIE DE RANGUEVAUX
REDANGE	SOURCE SPRETT	MAIRIE DE REDANGE	MAIRIE DE REDANGE
ROUSSY-LE-VILLAGE S.I.E	FORAGE SYNDICAL	S.I.E ROUSSY-LE-VILLAGE	VEOLIA
RUSTROFF	SOURCE BININGESSER	MAIRIE DE RUSTROFF	MAIRIE DE RUSTROFF
RUSTROFF	SOURCE BRUCH	MAIRIE DE RUSTROFF	MAIRIE DE RUSTROFF
RUSTROFF	SOURCES BURRE 1 A 3	MAIRIE DE RUSTROFF	MAIRIE DE RUSTROFF
SIE KOENIGSMACKER-MALLING	SOURCE D'OULDRENNE	SIE KOENIGSMACKER-MALLING	LYONNAISE DES EAUX
THIONVILLE	PUITS BRIQUERIE 1	MAIRIE DE THIONVILLE	MAIRIE DE THIONVILLE
THIONVILLE	PUITS BRIQUERIE 2	MAIRIE DE THIONVILLE	MAIRIE DE THIONVILLE
THIONVILLE	PUITS BRIQUERIE 3	MAIRIE DE THIONVILLE	MAIRIE DE THIONVILLE
THIONVILLE	PUITS BRIQUERIE 4	MAIRIE DE THIONVILLE	MAIRIE DE THIONVILLE
THIONVILLE	PUITS BRIQUERIE 5	MAIRIE DE THIONVILLE	MAIRIE DE THIONVILLE
THIONVILLE	PUITS BRIQUERIE 6	MAIRIE DE THIONVILLE	MAIRIE DE THIONVILLE
THIONVILLE	PUITS C.E.S	MAIRIE DE THIONVILLE	MAIRIE DE THIONVILLE
THIONVILLE	PUITS GYMNASSE	MAIRIE DE THIONVILLE	MAIRIE DE THIONVILLE
THIONVILLE	PUITS MANOM COTE STATION	MAIRIE DE THIONVILLE	MAIRIE DE THIONVILLE
THIONVILLE	PUITS MANOM LE LONG RD 153F	MAIRIE DE THIONVILLE	MAIRIE DE THIONVILLE
THIONVILLE	PUITS PISCINE	MAIRIE DE THIONVILLE	MAIRIE DE THIONVILLE
THIONVILLE	PUITS STADE	MAIRIE DE THIONVILLE	MAIRIE DE THIONVILLE

THIONVILLE	SOURCE MORLANGE 1	MAIRIE DE THIONVILLE	MAIRIE DE THIONVILLE
THIONVILLE	SOURCE MORLANGE 2	MAIRIE DE THIONVILLE	MAIRIE DE THIONVILLE
THIONVILLE	SOURCES CHAMP DE LA MARIEE	MAIRIE DE THIONVILLE	MAIRIE DE THIONVILLE
THIONVILLE	SOURCES FOND METZIER	MAIRIE DE THIONVILLE	MAIRIE DE THIONVILLE

Ouvrages avec DUP pour lesquels la collectivité souhaite une révision des périmètres :

Nom de l'Unité de Gestion	Nom de l'ouvrage	Nom de la collectivité	Nom de l'exploitant	Motif
FLORANGE S.I.E	PUITS RANNEY 1	S.I.E FLORANGE	VEOLIA	environnement industriel et d'infrastructures de transport ayant
FLORANGE S.I.E	PUITS RANNEY 3	S.I.E FLORANGE	VEOLIA	environnement industriel et d'infrastructures de transport ayant

Ouvrages dont la protection est en cours :

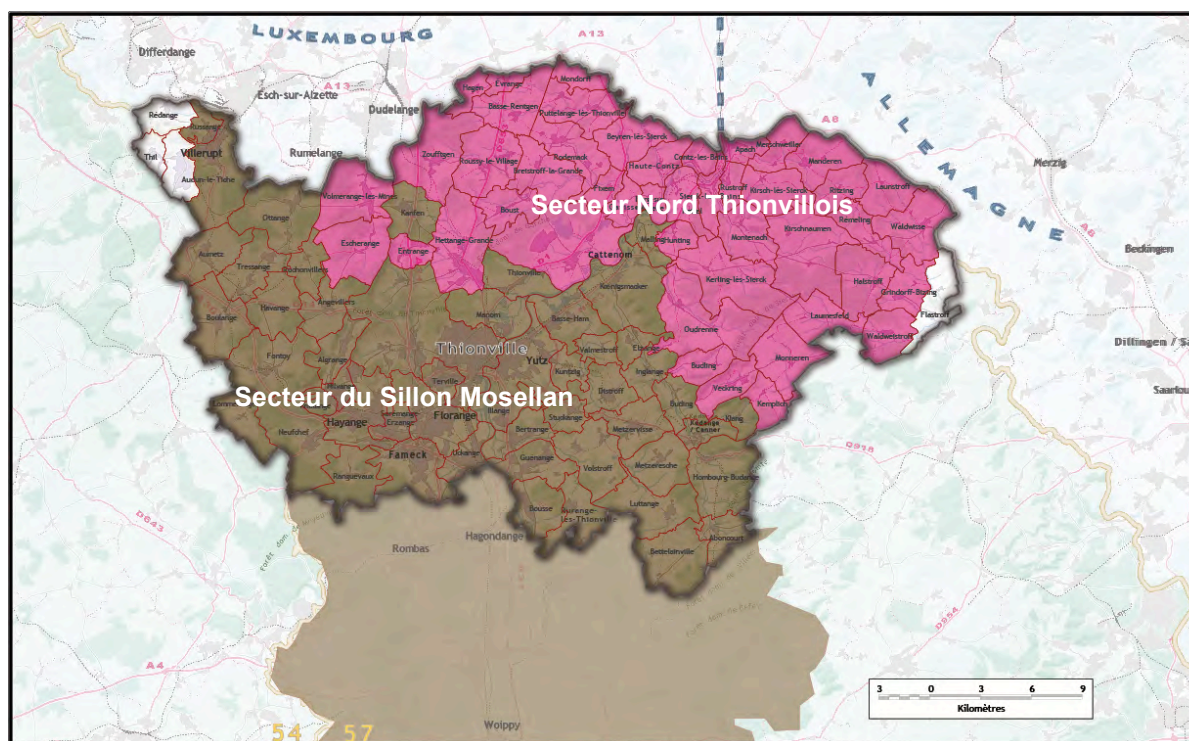
Nom de l'Unité de Gestion	Nom de l'ouvrage	Nom de la collectivité responsable de la procédure	Nom de l'exploitant responsable du fonctionnement des installations
CONTZ-LES-BAINS	SOURCE BOURBACH 1	MAIRIE DE CONTZ-LES-BAINS	MAIRIE DE CONTZ-LES-BAINS
CONTZ-LES-BAINS	SOURCE BOURBACH 2	MAIRIE DE CONTZ-LES-BAINS	MAIRIE DE CONTZ-LES-BAINS
CONTZ-LES-BAINS	SOURCE QUARY	MAIRIE DE CONTZ-LES-BAINS	MAIRIE DE CONTZ-LES-BAINS
EST-THIONVILLOIS S.I.E	PUITS BASSE HAM 1	S.I.E EST-THIONVILLOIS	S.I.E EST-THIONVILLOIS
EST-THIONVILLOIS S.I.E	PUITS BASSE HAM 2	S.I.E EST-THIONVILLOIS	S.I.E EST-THIONVILLOIS
EST-THIONVILLOIS S.I.E	TRANCHEE DRAINANTE	S.I.E EST-THIONVILLOIS	S.I.E EST-THIONVILLOIS
FLORANGE S.I.E	PUITS RANNEY 4	S.I.E FLORANGE	VEOLIA
RETTTEL	FORAGE DE LA KLENTSCH	MAIRIE DE RETTEL	VEOLIA
RETTTEL	SOURCE KALKBRUNNEN	MAIRIE DE RETTEL	VEOLIA
RETTTEL	SOURCE KLENTSCH	MAIRIE DE RETTEL	VEOLIA
S.M.P.E. KIRSCHNAUMEN-MEINSBERG	FORAGE F1	S.M.P.E KIRSCHNAUMEN-MEINSBERG	S.M.P.E KIRSCHNAUMEN-MEINSBERG
S.M.P.E. KIRSCHNAUMEN-MEINSBERG	FORAGE F2	S.M.P.E KIRSCHNAUMEN-MEINSBERG	S.M.P.E KIRSCHNAUMEN-MEINSBERG
S.M.P.E. KIRSCHNAUMEN-MEINSBERG	FORAGE F3	S.M.P.E KIRSCHNAUMEN-MEINSBERG	S.M.P.E KIRSCHNAUMEN-MEINSBERG
SIERCK-LES-BAINS	SOURCE APACH 1	MAIRIE DE SIERCK-LES-BAINS	VEOLIA
SIERCK-LES-BAINS	SOURCE APACH 2	MAIRIE DE SIERCK-LES-BAINS	VEOLIA
VOLMERANGE-LES-MINES	SOURCE 1	MAIRIE DE VOLMERANGE-LES-MINES	MAIRIE DE VOLMERANGE-LES-MINES
VOLMERANGE-LES-MINES	SOURCE 2	MAIRIE DE VOLMERANGE-LES-MINES	MAIRIE DE VOLMERANGE-LES-MINES
VOLMERANGE-LES-MINES	SOURCE 3	MAIRIE DE VOLMERANGE-LES-MINES	MAIRIE DE VOLMERANGE-LES-MINES
YUTZ	PUITS 1 AERODROME	MAIRIE DE YUTZ	LYONNAISE DES EAUX
YUTZ	PUITS 2 AERODROME	MAIRIE DE YUTZ	LYONNAISE DES EAUX
YUTZ	PUITS 2A STATION PRINCIPALE	MAIRIE DE YUTZ	LYONNAISE DES EAUX
YUTZ	PUITS 3 AERODROME	MAIRIE DE YUTZ	LYONNAISE DES EAUX
YUTZ	PUITS 9 STATION PRINCIPALE	MAIRIE DE YUTZ	LYONNAISE DES EAUX
YUTZ	PUITS MILITAIRE	MAIRIE DE YUTZ	LYONNAISE DES EAUX
YUTZ	PUITS S.N.C.F	MAIRIE DE YUTZ	LYONNAISE DES EAUX
ZOUFFTGEN	FORAGE COMMUNAL	MAIRIE DE ZOUFFTGEN	MAIRIE DE ZOUFFTGEN

Ouvrages pour lesquels la collectivité n'a pas engagé la procédure (captages abandonnés) :

Nom de l'Unité de Gestion	Nom de l'ouvrage	Nom de la collectivité responsable de la procédure	Nom de l'exploitant responsable du fonctionnement
FONTOY S.I.E	EXHAURE DE BURE	S.I.E FONTOY	S.I.E FONTOY
FONTOY S.I.E	SOURCE DE NILVANGE	S.I.E FONTOY	S.I.E FONTOY
THIONVILLE	EXHAURE ENTRANGE	MAIRIE DE THIONVILLE	MAIRIE DE THIONVILLE

FICHE 17 : Le Schéma Départemental de Sécurisation de l'Alimentation en Eau Potable -extraits-

Le Schéma a été réalisé en juillet 2009. Il est découpé par secteur dont deux intéressent le territoire du SCOT : le secteur Nord Thionvillois et le secteur du Sillon Mosellan



L'ensemble des solutions préconisées pour améliorer la sécurité d'approvisionnement des collectivités est classé selon l'enjeu considéré :

- Enjeu 1 : répondre aux besoins en eau moyens en situation future
- Enjeu 2 : répondre aux besoins en eau moyens futurs en cas d'indisponibilité de la ressource pour cause de problème de qualité
- Enjeu 3 : répondre aux besoins en eau moyens futurs en cas d'arrêt de la ressource principale
- Enjeu 4 : répondre aux besoins en eau moyens futurs en cas de rupture de la conduite d'adduction principale
- Enjeu 5 : répondre aux hypothèses de besoins en eau de pointe en situation actuelle

En voici les principaux éléments résultants :

Secteur Sillon Mosellan

Enjeu 1 : répondre aux besoins en eau moyens en situation future

Les bilans effectués en tenant compte des interconnexions existantes (achat d'eau de la commune de Moyeuvre-Grande au SIE de Gravelotte-Vallée de l'Orne, interconnexion ville de Thionville-commune de Ranguieux, contrat du Syndicat de Fensch Lorraine avec la CC de Longwy, contrat SIE de Gravelotte-Ville de Metz, interconnexions de Yutz, de la SE de Florange-Sérémange-Erzange, du SIE de l'Est Thionvillois, du SIE de Guénange, de la ville de Thionville avec le SMPE Fensch-Lorraine) sont tous positifs : aucun aménagement n'est donc proposé pour répondre à l'enjeu 1.

Enjeu 2 : répondre aux besoins en eau moyens futurs en cas d'indisponibilité de la ressource pour cause de problème de qualité

Seules les communes de Fameck, de Ranguieux et le SIE de l'Est Thionvillois ne peuvent répondre à l'enjeu 2. Cependant :

- Ranguieux peut s'approvisionner auprès de Thionville
- Fameck et le SIE de l'Est Thionvillois peuvent s'approvisionner auprès du SMPE Fensch-Lorraine

Aucun aménagement n'est donc proposé ici pour répondre à l'enjeu 2

Enjeu 3 : répondre aux besoins en eau moyens futurs en cas d'arrêt de la ressource principale

L'étude a montré la nécessité de protéger des ressources des communes de Moyeuvre-Grande et Yutz ainsi que du SE de Florange-Sérémange-Erzange, de la ville de Metz, de la ville de Thionville et du SMPE Fensch-Lorraine.

La sécurisation de la commune d'Audun-le-Tiche peut être assurée en mettant en place une interconnexion.

La sécurisation du SIE de Gravelotte-Vallée de l'Orne s'avère aujourd'hui limitée mais peut être assurée en augmentant les volumes fournis par la ville de Metz.

Une solution alternative est également étudiée avec le SMPE Fensch-Lorraine.

La ville de Thionville doit enfin faire face à une situation de sécurité insuffisante en cas d'arrêt de sa ressource d'Entringe. Il est donc aussi préconisé de mettre en place une interconnexion. De plus, disposant de capacités de réserve limitées, une augmentation de ces réserves est également préconisée.

Enjeu 4 : répondre aux besoins en eau moyens futurs en cas de rupture de la conduite d'adduction principale

L'analyse met en évidence :

- Une sécurité d'approvisionnement insuffisante pour Audun-le-Tiche, Illange, La Maxe, Russange, Metz, Thionville, la SIE de Gravelotte-Vallée de l'Orne ainsi que pour le SMPE Fensch-Lorraine
- Une sécurité d'adduction à améliorer pour Ranguieux

Enjeu 5 : répondre aux hypothèses de besoins en eau de pointe en situation actuelle

En considérant ses ventes d'eau, le SIE de Gravelotte-Vallée de l'Orne ne dispose pas d'un complément à ses ressources propres suffisant pour faire face aux besoins de pointe. Il est préconisé de revoir à la hausse les volumes convenus avec la ville de Metz.

Secteur Nord Thionillois

Enjeu 1 : répondre aux besoins en eau moyens en situation future

Les bilans effectués en tenant compte des interconnexions existantes (achat d'eau de la commune de Boust à la commune d'Hettange-Grande, interconnexion Sierck-les-Bains et SIE de Cattenom, commune d'Entringe alimentée par celle de Thionville, contrat SIE de Cattenom-Ville de Thionville, échange d'eau entre le SIE de Koenigsmaker-Malling et Yutz, interconnexion du SIE d'Oudrenne-Veckring-Budling avec le SIE de Kirschnaumen) sont tous positifs sauf pour Escherange et le SIE du Acker. Des préconisations sont donc énoncées pour résoudre ces points.

Enjeu 2 : répondre aux besoins en eau moyens futurs en cas d'indisponibilité de la ressource pour cause de problème de qualité

On constate un certain nombre de bilans négatifs (Haute-Kontz, Montenach et Rustroff en particulier qui n'ont pas d'interconnexions) que le schéma se propose de résoudre par le biais d'aménagements. A noter que ces aménagements viennent en substitution de la ressource de la collectivité concernée rendue indisponible pour cause de pollution aux nitrates, à l'atrazine, aux sulfates ou en raison des crues de la Moselle.

Enjeu 3 : répondre aux besoins en eau moyens futurs en cas d'arrêt de la ressource principale

On constate des bilans insuffisants sur la commune d'Entringe (solution proposée dans le secteur du Sillon Mosellan). Des protections supplémentaires sont nécessaires sur la commune d'Hettange-Grande. Des solutions de diversifications (interconnexions, nouveaux forages) sont nécessaires sur Eschérange, Haute-Kontz, Vomerange-les-Mines, le SIE de Rodemack-Puttelange et le SIE de Roussy-le-Village.

Enjeu 4 : répondre aux besoins en eau moyens futurs en cas de rupture de la conduite d'adduction principale

L'analyse met en évidence :

- une sécurité d'approvisionnement insuffisante pour les communes d'Entringe, de Grindorff, de Haute-Kontz, de Volmerange-les-Mines et les SIE de Rodemack-Puttelange et de Roussy-le-Village.
- une sécurité d'adduction des communes d'Eschérange, de Kirsch-les-Sierck et du SIE du Acker à améliorer par des actions de diversification.
- une sécurité de l'adduction des collectivités suivantes à améliorer par des remplacements ou de la réhabilitation de conduite : Contz-les-Bains, Hettange-Grande, Montenach, Rettel, Sierck-les-Bains et SIE de Koenigsmacker-Malling et d'Oudrenne-Veckring-Budling.
- le remplacement des conduites est à réaliser sur Boust, Eschérange, Halstroff ainsi que sur le SIE de Cattenom et environs.

Enjeu 5 : répondre aux hypothèses de besoins en eau de pointe en situation actuelle

Seules les communes de Grindorff et Halstroff présentent en théorie des insuffisances.

Autre préconisation du SDAEP : le regroupement des collectivités

Le Schéma préconise aussi le regroupement des collectivités dans le but de mutualiser les moyens de productions et de distribution, pérenniser le service d'eau au regard de la logique de renouvellement du patrimoine et maîtriser l'augmentation des coûts liés au service AEP :

Cahier III -

AMÉNAGEMENT



Pièce n° 1-1-3 du rapport de présentation



SOMMAIRE CAHIER III

LE PAYSAGE 1

UN TERRITOIRE DONT LES ATOUTS REPOSENT SUR LA DIVERSITÉ DE SES PAYSAGES	3
LES BOISEMENTS : UN MOTIF RECURRENT DANS LE PATRON PAYSAGER	20
LES VERGERS ET LES VIGNES DE MOSELLE : LE TEMPS DU RENOUVEAU ?	22
UN PAYSAGE URBAIN EN PHASE DE TRANSITION	24
UN PATRIMOINE HISTORIQUE RICHE ET DIVERSIFIÉ	35
ENJEUX	40

LES TRANSPORTS 46

LE POSITIONNEMENT TERRITORIAL	48
LES INFRASTRUCTURES EXISTANTES	51
LES INFRASTRUCTURES EN PROJET	61
LES INFRASTRUCTURES NUMÉRIQUES	73
ENJEUX ET CONCLUSIONS	74

L'AMÉNAGEMENT 75

L'OCCUPATION DES SOLS	78
LES SECTEURS À ENJEUX	90



LE PAYSAGE



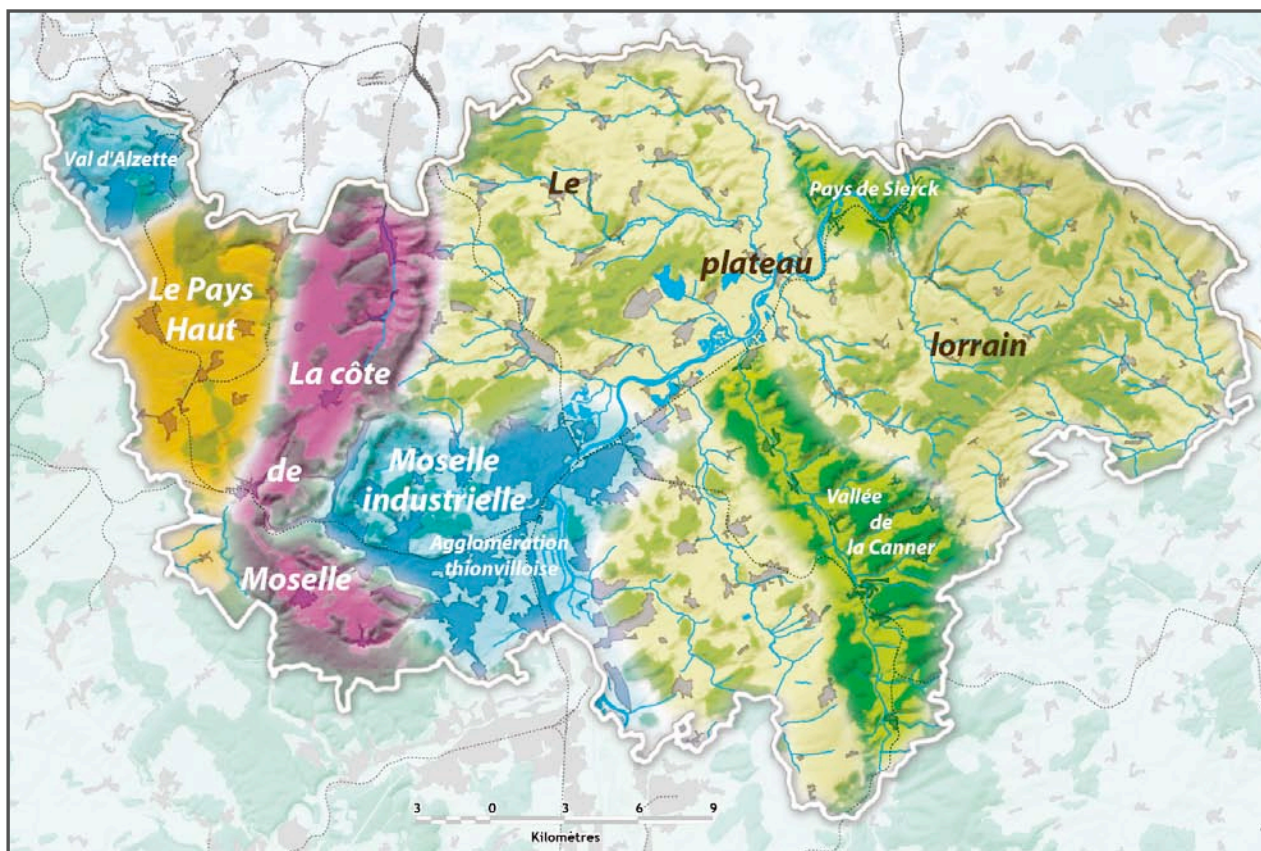
UN TERRITOIRE DONT LES ATOUTS REPOSENT SUR LA DIVERSITE DE SES PAYSAGES

Le territoire de l'agglomération thionvilloise détient une grande variété de paysages : prairies, espaces de grandes cultures, boisements au caractère monumental, vignes... sont autant de motifs qui caractérisent l'ensemble du SCOT.

Ces composantes dessinent des tableaux paysagers qui s'expriment comme un contraste particulièrement fort par leur juxtaposition (voire une imbrication sur des secteurs plus localisés) à une trame urbaine spécifique, induite par la période industrielle, et ainsi particulièrement identitaire.

La diversité des formes paysagères, qu'elles soient naturelles, agricoles ou urbaines, met en évidence des logiques historiques, culturelles, sociales, économiques et spatiale. Sa lecture peut être organisée au travers de 4 entités paysagères principales :

- **le Pays Haut**, à l'Ouest du territoire ;
- **la Côte de Moselle**, faisant une transition avec le Pays Haut et la vallée de la Moselle ;
- **le plateau lorrain**, constituant le socle commun pour une large partie du territoire du SCOT, et présentant 2 sous-entités :



Cartographie des entités paysagères majeures du territoire du SCOT de l'Agglomération thionvilloise
(réalisation : E.A.U. – PROSCOT)

- o *la vallée de la Canner, au Sud-Est, incisée dans le plateau lorrain et reliant la vallée de la Moselle ;*
- o *Le Pays de Sierck, au Nord du plateau et à la frontière avec le Grand Duché du Luxembourg,*
- o **La Moselle industrielle et le Val d'Alzette**, qui se divise en deux secteurs : les agglomérations de Thionville et du Val de Fensch et le Val d'Alzette.

La carte ci-dessus localise ces différentes entités.

LE PAYS HAUT

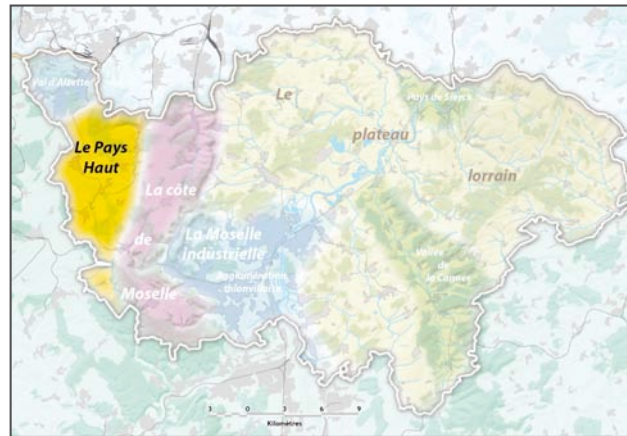
Situé dans la partie occidentale du territoire du SCOT, le Pays Haut se caractérise par un plateau au relief mollement marqué, bien que le Nord montre des variations bien plus prononcées induites par l'incision de vallées (ex : la Kayl) et qui atténuent la relative horizontalité des paysages. L'altitude varie globalement autour des 400 mètres (jusqu'à environ 440 mètres). La géologie est caractérisée par des terrains calcaires et marno-calcaires recouverts localement de sols limoneux.

Parfois considéré comme un vaste territoire d'openfield, la relative homogénéité que pourrait susciter le paysage du Pays Haut dans une lecture rapide de celui-ci disparaît en le parcourant attentivement.

En effet, il détient une relative diversité mise en évidence aussi bien par le jeu de la topographie (panoramas ondoyants) que par de la variété des motifs (espaces agricoles, boisements, reliquats de haies, etc.).



Image typique du Pays Haut (Proscot)



Situation du Pays Haut dans le SCOT (Proscot)

Des paysages ouverts caractéristiques : enjeu de gestion des lisières urbaines

Les paysages agricoles aux lignes douces, telles des vagues de culture, sont soulignés par les limites de parcelles se combinant à une topographie ample et sans abrupt. Ces perspectives très ondulantes forment des horizons très dégagés.

Parfois, les perspectives proches et lointaines s'associent les unes aux autres pour créer des ambiances dynamiques caractéristiques d'une campagne vivante.

Le parcellaire expose le plus souvent une structuration issue d'un remembrement. En effet, l'aspect laniéré des parcelles ne s'exprime que très localement.



La diversité des cultures apporte une variété de couleurs qui permet de bigarrer les vues et d'en renforcer la qualité (Proscot).

La grande échelle de vision créée par ces espaces ouverts contribue à rendre plus perceptible tout élément qui tend à « accrocher » le regard dans les perspectives lointaines. Ici, les villages peuvent parfois s'appréhender sur de grandes distances, les clochers des églises constituant alors les principaux points d'appel.

Dans ce contexte, la qualité des lisières urbaines, c'est-à-dire la zone de contact entre l'urbanisation et les espaces agricoles et naturels environnants, est un facteur important pour l'évolution de ce paysage. Une lisière dotée d'un aménagement paysager agréable, qui permet de valoriser la transition des espaces agricoles et bâtis, est un atout qui contribue aussi bien à l'intérêt des vues sur le bourg (impact paysager) que la qualité du cadre de vie (attractivité du territoire).



Les paysages ouverts du Pays Haut contribuent à la lisibilité du territoire : les bourgs s'affichent pleinement dans les vues. L'intérêt d'une lisière « travaillée » est donc important pour valoriser l'image du territoire (Proscot / vue depuis la D16).

En outre, cette ouverture du paysage nécessite une attention particulière sur l'intégration des bâtis utilitaires de grand volume (notamment agricoles), qui tendent ainsi à se surexposer lorsqu'ils ne sont pas accompagnés de plantations venant atténuer leur effet massif. Il ne s'agit pas de cacher ce bâti mais d'associer judicieusement quelques éléments végétaux (arbres, haies, alignements) qui permettent de renforcer le caractère soigné des sites et de valoriser ainsi réciproquement les espaces productifs et le grand paysage.



L'intérêt d'associer le bâti de grand gabarit à quelques plantations pour éviter un placage paysager brutal (Proscot)

Des motifs paysagers peu nombreux qui tendent à limiter la variété des ambiances : enjeu de préservation des boisements et des éléments plus isolés du paysage (arbres, haies...)

Le canevas paysager se montre relativement simple : grandes cultures, boisements et zones urbaines en sont les principaux constituants. Les pâtures, les haies et arbres isolés sont rares.

Cette simplification de la trame paysagère, induite notamment par l'évolution du système productif agricole (développement de la céréaliculture), place les boisements qui subsistent au cœur des enjeux d'évolution de ce paysage. En effet, ils évitent que les espaces agricoles ne plongent dans une ouverture encore plus affirmée.



Vue sur des espaces boisés sur le Pays Haut : ici, ils permettent de souligner les variations du relief (Proscot).

Voir également : « Les boisements : un motif récurrent du grand paysage sur le territoire »

Leurs lisières très peu échanquées et relativement nettes renforcent l'aspect très organisé de la structuration spatiale. Leur

présence est déterminante dans la qualité ressentie du paysage :

- en dynamisant les cônes de vue par des effets de fermeture et d'ouverture ;
- en ponctuant ça et là les panoramas agricoles très dégagés.



Tels des îlots de verdure, les boisements ponctuent ici les espaces agricoles et évitent l'ouverture totale des paysages (Proscot).

À Ottange, les boisements qui occupent les versants abrupts de la vallée de la Kayl encadrent les zones urbaines. Cet écran verdoyant contribue pour beaucoup à la qualité du cadre de vie qui bénéficie de l'atout de « de vivre en ville » tout en ayant une nature de qualité « à portée de main ».



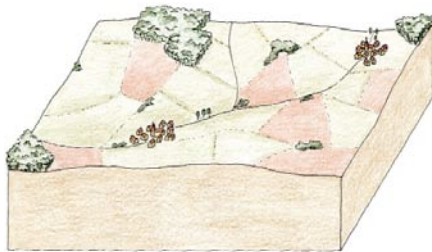
Vue sur les coteaux boisés depuis le centre d'Ottange (Proscot)

Dans le Pays Haut, les boisements jouent un rôle important d'un point de vue paysager en participant à la diversité des motifs et des ambiances, et à la qualité des vues.

Les espaces urbanisés

Voir également : « le paysage urbain ».

Les zones urbanisées du Pays-Haut prennent la forme de villages et de bourgs groupés et de rares fermes isolées. Les espaces bâtis sont peu végétalisés à leurs abords : on perçoit quelques prés, quelques vergers ça et là, mais sans toutefois créer de véritable ceinture végétale.



Organisation type des différents motifs paysagers du Pays Haut (en haut) : les espaces urbanisés exposent des formes groupées. Le contexte agricole dans lequel ils s'insèrent (grandes cultures) facilite la lisibilité du territoire (source : DREAL Lorraine).

Dynamique et enjeux

Le Pays Haut se caractérise par des paysages très ouverts qui trouvent leur origine dans une agriculture à dominante céréalière et une topographie aux mouvements doux.

Au Nord, le contexte géomorphologique conditionne aussi bien la mise en valeur des terres (conservation d'un couvert arboré sur les secteurs de fortes pentes et culture des zones de replat) que le développement urbain.

D'une manière générale, le Pays Haut expose un niveau d'artificialisation des espaces relativement restreint du point de vue urbain mais plus palpable dans l'espace agricole où les motifs paysagers se sont simplifiés. Le paysage s'inscrit dans un processus d'évolution relativement lent, mais qui n'est pas exempt du risque de se simplifier encore. Dans ce contexte, les espaces forestiers s'illustrent comme les principaux éléments de valorisation paysagère.

Les autres composantes du canevas paysager (haies, arbres isolés, boisements relictuels, vergers...), qui permettent de varier les scènes paysagères, sont très rares et appellent à leur préservation.

Du point de vue urbain, le Pays Haut pose l'enjeu d'une réflexion sur la façon dont les espaces agricoles et bâtis peuvent se

valoriser mutuellement, notamment par un travail sur les lisières urbaines (aménagement paysager).

En effet, ces lisières participent à l'image que renvoient les bourgs et villages depuis les axes de communication et concourent à la qualité du cadre de vie. Il s'agit de tirer avantage d'un contexte rural afin de mettre en valeur le portrait d'une campagne vivante et dynamique et qui évite le risque d'une banalisation de son cadre environnemental.

LA COTE DE MOSELLE

Située dans le prolongement oriental du Pays Haut, la côte de Moselle se caractérise par une topographie très marquée, avec un dénivelé variant de 150 à 200 mètres et qui ne permet pas une mise en valeur agricole.

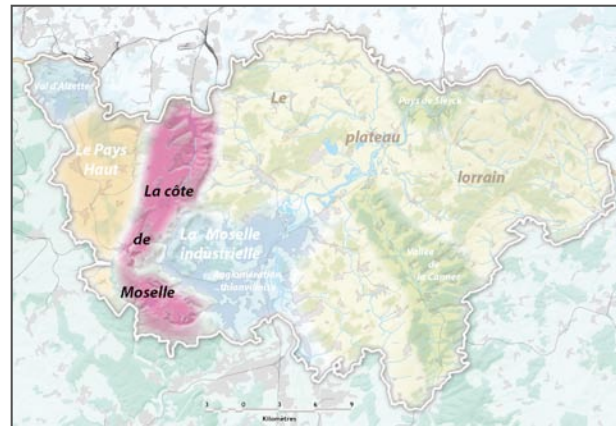
La géomorphologie est ici caractérisée par un front de côte ou *cuesta* (voir schéma ci-après) qui permet à cette entité de s'affirmer en tant qu'espace de transition entre le Pays Haut et la vallée et le plateau lorrain. La *cuesta* comprend :

- *un front* présentant des pentes relativement abruptes (en raison de l'interruption d'une couche géologique dure calcaire à l'Ouest),
- *une dépression* qui suit le pied de l'abrupt,
- et *un revers* qui constitue le dos de la couche géologique dure inclinée (correspondant ici au Pays Haut).

La *cuesta* s'oriente selon un axe Nord-Sud et montre un front entaillé par des vallées perpendiculaires qui renforcent la présence déjà forte dans les paysages de l'ensemble de la Côte de Moselle. Notons que des buttes-témoins accentuent encore l'identité de cette partie du territoire.

Du fait d'une topographie accidentée, l'occupation des sols s'illustre par une typologie forestière sur les versants de forte pente alors que les secteurs de replat et les

fonds de vallée accueillent des espaces anthropisés : urbanisés, céréaliculture. Toutefois, le degré d'artificialisation est minoritaire à l'échelle de cette entité.



Situation de la Côte de Moselle dans le SCOT (Proscot)

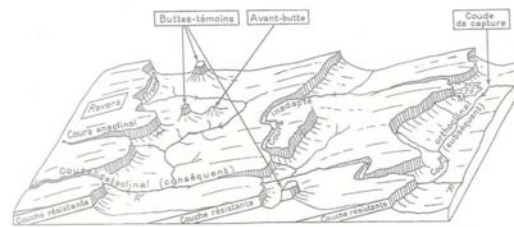


FIG. 66. - Schéma montrant la disposition théorique des *cuestas* et de leur réseau hydrographique. M : marais ; points renforcés : sources ; RR' : rivière cataclinale (« conséquent »).

Malgré ce contexte géomorphologique particulier, les motifs paysagers montrent une diversité relativement limitée et s'organisent principalement autour du triptyque suivant :

- espaces *boisés* ;

- espaces *agricoles* : grandes cultures (très majoritaire), vignes et vergers (très localisés) ;
- espaces *urbanisés*.



Une des vues caractéristiques sur l'entité de la Côte de Moselle : une alliance entre espaces agricoles et forestiers (Proscot)

Si autrefois le territoire exposait de nombreuses parcelles de vignes, celles-ci ont disparu au profit des vergers, qui tendent à s'effacer à leur tour. Certains d'entre eux subsistent encore mais ils sont de moins en moins nombreux : les vergers vieillissent et sont rarement replantés. Ainsi, certains exemples exposent un important enrichissement (voir également : « *les vergers et les vignes de Moselle : le temps du renouveau ?* »).

Ainsi, au cours de ces dernières décennies le grand paysage a tendu à se simplifier, mais sans remettre en cause le couvert forestier de la côte qui constitue l'élément structurant et emblématique de cette entité paysagère.

Un complexe « boisement-topographie » singulier qui permet de varier les tableaux paysagers : enjeu de valorisation des vues lointaines

- *Vue depuis le front de la cuesta*

Les points hauts de la Côte de Moselle offrent des vues lointaines de très grande qualité en direction de l'Est, mais qui sont globalement peu nombreuses (accès ponctuels aux vues) et caractérisées par une certaine confidentialité.

Ces derniers s'ouvrent vers le plateau lorrain et la vallée mosellane. De ces sites, l'observateur à accès aux différentes facettes du territoire.

- Un territoire rural : caractérisé par un vaste espace agricole et naturel;
- Un territoire urbain : caractérisé par des bourgs dont l'urbanité a été renforcée par le bâti industriel.



Vue sur le plateau lorrain depuis le front de la cuesta (site de Keybourg) / A : vue sur le bourg de Kanfen (premier plan) et Soetrich (second plan) / B : vue sur la ville d'Hettange-Grande et l'un des réacteurs de la centrale de Cattenom (Proscot).

- *Vue depuis le pied du front*

La Côte de Moselle prend toute son ampleur et s'affirme comme un marqueur paysager de premier ordre. Elle forme ainsi une frontière naturelle entre le Pays Haut et le plateau lorrain.

Surmontée d'un important couvert boisé, la cuesta détient un caractère « monumental », les espaces forestiers accentuant l'effet du relief. Cet écrin de verdure participe grandement à l'intérêt des vues, notamment depuis les espaces urbanisés situés au pied du front de la cuesta (exemple : Kanfen, Entringe, etc.).



Vues sur le front boisé de la cuesta depuis Kanfen / A : vue sur l'église de Keybourg au sein d'un cadre paysager boisé / B : vue sur le massif forestier qui accentue le caractère monumental de la cuesta (Proscot).

Si la Côte de Moselle offre des points de vue qualitatifs sur le territoire, ceux-ci sont particulièrement confidentiels et s'illustrent par une mise en valeur peu développée :

- manque d'indicateurs routiers permettant de guider le visiteur jusqu'aux sites de contact visuel ;
- manque de lieux aménagés permettant d'appréhender les paysages et l'articulation des différents motifs qui les composent.

Une implantation des espaces urbanisés conditionnée par le relief

Voir également : « le paysage urbain »

Du fait d'un contexte géomorphologique spécifique, l'urbanisation s'est développée sur des secteurs de faible pente ou de replat (exemple : revers, pied du front de la cuesta).

Les zones urbanisées prennent la forme de villages et de bourgs groupés, parfois relayés par des hameaux. Ces zones bâties montrent le plus souvent une densité relativement modérée, affirmant ainsi une ambiance rurale.

De la même manière que pour le Pays Haut, les espaces urbanisés de la Côte de Moselle ont évolué au fil du temps, y compris d'un point de vue spatial.

Dans les secteurs de vallée, les zones urbaines obéissent aux mêmes caractéristiques et tendances que celles du Pays Haut : Volmerange-les-Mines et Escherange s'inscrivent dans un contexte similaire à Ottange.

En revanche, dans les secteurs de plus faible pente, l'urbanisation est moins dirigée par des silhouettes urbaines allongées, leur typologie est celle d'un développement sous forme d'îlots distendus (voir paysage urbain).

Dynamique et enjeux

La Côte de Moselle tient sa spécificité du contexte géomorphologique : la présence d'une cuesta mettant notamment en évidence des versants abrupts boisés et des zones de replat anthropisées, soit par une agriculture plutôt intensive (grandes cultures), soit par une urbanisation ponctuelle.

Sur cette entité, les boisements jouent un rôle essentiel car ils mettent littéralement en relief la cuesta, cette dernière constituant ainsi une frontière naturelle et « monumental » entre le Pays Haut et le plateau lorrain.

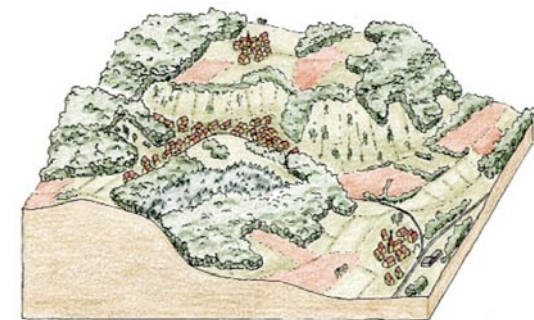
Malgré une structure paysagère au global relativement simple (vergers et vignes

rares), le relief spécifique concourt à la naissance de tableaux paysagers de très grande qualité mettant en valeur une large partie du territoire. Toutefois, les points de vue depuis le sommet du front de côte sont peu nombreux, eu égard à un couvert boisé particulièrement dense (peu d'accès).

Les pressions sur ce paysage ne sont pas aujourd'hui très importantes. En revanche, 2 vulnérabilités sont identifiées :

- Le risque de réduction lente et progressive des secteurs boisés sur les versants qui pourrait ainsi interrompre cette continuité remarquable si caractéristique,
- L'enjeu d'organiser le développement urbain en évitant qu'il ne se surexpose dans le grand paysage en s'implantant directement et sans intégration en rebord de plateau ou sur les versants.

En outre, l'accès aux panoramas est peu mis en valeur. Une levée du caractère trop confidentiel (signalétique) et un aménagement judicieux des sites (exemples : table d'orientation, aménagement paysager, etc.) permettraient de participer à un dynamisme touristique local.



En haut : *organisation type des différents motifs paysagers de la Côte de Moselle (DREAL Lorraine)*

En bas : *vue aérienne sur le secteur de Volmerange-les-Mines, Kanfen, Entringe.*

LE PLATEAU LORRAIN

Couvrant la majeure partie du territoire du SCOT, le plateau lorrain se caractérise par un plateau ondulé et des vallées ouvertes et s'étend au Nord et à l'Est de Thionville. Sur l'Ouest, celui-ci est alors traversé par la Côte de Moselle qui constitue ici un secteur de transition avec le Pays haut.

Le plateau lorrain comprend deux sous-entités spécifiques dont l'identité s'articule autour de l'alliance entre patrimoine naturel, agricole et architectural :

- *le Pays de Sierck*, au Nord, qui marque la frontière avec le Grand Duché du Luxembourg,
- *la vallée de la Canner*, qui incise le plateau lorrain selon un axe NO-SE et rejoint la vallée de la Moselle.



Situation du plateau lorrain dans le SCOT (Proscot)

Une entité qui se distingue par la grande diversité de ses motifs paysagers

Si le plateau lorrain s'exprime comme un territoire rural, à l'image du Pays Haut et de la Côte de Moselle, il détient une palette de motifs paysagers plus importante et plus diversifiée :

- grandes cultures (colza, maïs, etc.),
- prairies,
- boisements et composantes arborées agricoles (haies, bosquets, arbres isolés),
- scènes d'eau (cours d'eau, lacs et étangs, marais)
- vignes et vergers,
- zones bâties,
- etc.



Le plateau lorrain : une variété des composantes paysagères qui permet une infinité de paysages (Proscot).

Ceci teint notamment des formes du paysage agricole qui affichent un certain équilibre :

- les cultures intensives et élevage s'enchevêtrent dans des scènes paysagères de très grande qualité.
- les éléments ponctuels et linéaires du paysage tels que haies, arbres isolés sont beaucoup plus présents, notamment dans les secteurs de vallées.

Toutefois, il partage avec le reste du territoire, la présence structurante de vastes boisements formant de véritables continuum. Renforçant les effets de la topographie, les forêts sont plutôt développées sur les sommets des mamelons et les versants des coteaux.



Ici, les haies valorisent le coteau en soulignant les limites parcelaires. La qualité de cette vue réside notamment dans la diversité des formes de haies, diversité induite par le type d'essence, la densité et le niveau de stratification (Proscot).

Voir également : « le patrimoine arboré agricole du plateau lorrain : un enjeu de préservation ».

Dans ces espaces ouverts, les villages créent des îlots minéraux qui contrastent avec les espaces agricoles environnants. Lors de la traversée du territoire, les clochers des églises constituent souvent des points d'appel dans les panoramas. Implantés sur des hauteurs ou au creux des vallées et vallons, les zones urbanisées évoluent donc dans un contexte rural de qualité et bénéficient ainsi d'un cadre de vie agréable qui participe à l'attractivité du territoire.



Vue sur Roussy-le-Village : l'attention de l'observateur est attirée dans un premier temps par le clocher de l'église qui se détache au sein de la perspective (point d'appel). Dans un second temps, il appréhende le bourg qui contraste avec cet environnement très agricole (Proscot).

[Le Pays de Sierck : des spécificités paysagères qui contribuent à l'intérêt du site : un enjeu de valorisation des berges de la Moselle](#)

Le Pays de Sierck se situe au Nord du plateau lorrain et constitue une des portes

d'entrée sur le territoire du SCOT en venant du Grand Duché du Luxembourg.

Le site bénéficie d'un contexte géographique spécifique : le passage de la Moselle (rôle structurant) et sa vallée encaissée (induisant des lignes d'horizon hautes), relayée par des vallons adjacents, qui permettent d'établir les bases d'un canevas paysager qualitatif.

En effet, celui-ci présente, outre les scènes d'eau mosellanes et des espaces boisés et de grandes cultures, des caractéristiques locales qui enrichissent l'intérêt des lieux : vignes et patrimoine architectural (notamment le château des Ducs de Lorraine) viennent compléter l'étendue de la gamme des paysages.

- *Des panoramas différents qui s'apprécient selon la position de l'observateur*

Le Pays de Sierck montre une relative dissymétrie la rive gauche exprimant une urbanisation plus marquée que la rive droite. Celle-ci qui se caractérise davantage par des espaces agricoles et boisés, et plus particulièrement par les parcelles viticoles, ces dernières jouissant ainsi d'une exposition au Sud – Sud-Est. Les lignes de vignes, plantées perpendiculairement aux lignes de niveau, renforcent l'effet de la pente.

Depuis la rive gauche, l'observateur découvre des vues qualitatives sur la Moselle, les espaces urbanisés de Sierck-

les-Bains et l'écrin boisé qui les surmonte au niveau des coteaux. Ces composantes paysagères, qui se juxtaposent dans les plans, se valorisent mutuellement et contribuent à l'intérêt touristique de l'ensemble du Pays de Sierck.

Sur Contz-les-Bains, le site de Stromberg offre un point de vue remarquable sur une large perspective, autant sur le plateau lorrain blotti contre la Côte de Moselle que sur la vallée mosellane.

Depuis ce site en surplomb, l'échelle s'agrandit et donne l'impression d'une vallée plus ouverte alors que celle-ci tend à apparaître comme un espace étroit et fermé lorsque l'observateur se situe au niveau des berges.

[La vallée de la Canner : un caractère pittoresque à valoriser](#)

La vallée de la Canner constitue une vallée isolée, aux pentes marquées et aux coteaux boisés. Orientée selon un axe NO-SE, elle présente des formes arrondies, suggérant de façon constante une certaine douceur dans l'ensemble des paysages qui la caractérisent. Les dénivelés sont cependant relativement importants : 80 mètres pour le versant Ouest et jusqu'à 120 à 140 mètres sur le versant Est selon les secteurs.

Si la Canner a déterminé une vallée « relativement » large, les cours d'eau affluents de la rivière ont incisé des vallons perpendiculaires profonds qui offrent une ambiance plus intime.



A : vue sur les zones urbaines et les boisements de la rive droite depuis les espaces viticoles de Sierck-les-Bains / B : vue sur le plateau lorrain, la centrale de Cattenom et la Côte de Moselle en arrière-plan depuis le site de Stromberg / C : vue sur le domaine viticole de Rudling depuis Rustroff / D : vue sur Contz-les-Bains depuis le secteur du pont de Rettel / E : vue sur les espaces urbanisés de Rustroff, Sierck-les-Bains et Rettel depuis le site de Stromberg.



A – B : vues sur les espaces agricoles de la vallée de la Canner depuis la D2 / C – D : vues sur une roselière et sur la Canner / E : vues sur le village d’Aboncourt depuis la D118e (Proscot)

Les cisterciens de Villers Bettnach se servaient de la Canner pour acheminer des billes de bois. Transbordées à Koenigsmacker, celles-ci étaient ensuite envoyées en Hollande. L'utilisation de ce cours d'eau comme voie de transport perdurera jusqu'au milieu du XVIII^{ème} siècle.



Les motifs paysagers de la vallée de la Canner montrent une grande similitude avec le reste du plateau lorrain. Lorsque le fond de vallée n'accueille pas de zones urbanisées, celui-ci dispose d'une occupation du sol de type agricole (grandes cultures ou prairies), tout comme les coteaux lorsque la pente permet une mise en valeur agraire. Les sommets conservent un couvert forestier épais et homogène (chênes pédonculés et sessiles, hêtres, bouleaux, etc.).

Le talweg se caractérise également par des prairies humides et une ripisylve qui tend à accompagner la Canner le long de son parcours (le cours d'eau ne se dévoile que rarement).

Les villages sont de taille relativement restreinte et leur évolution a su conserver de vastes coupures naturelles et agricoles qui les séparent. Leur implantation privilégie le fond de vallée tout en conservant un éloignement significatif vis-à-vis de la rivière. Le contexte ouvert dans lequel ils évoluent induit une bonne appréhension des silhouettes urbaines dans les panoramas. La présence de formations végétales à la périphérie des zones bâties crée des vues qualitatives et renvoie l'image d'un territoire préservé.

Le bassin de la Canner comptait une bonne quinzaine de moulins au XIX^{ème} siècle, installés sur des dérivations de rivières. Jalonnant le cours d'eau, ils constituent un patrimoine un témoignage de la vie économique à valoriser.

La vallée de la Canner reflète un degré d'artificialisation faible. Si les pratiques culturelles tendent à s'intensifier et les haies et les vergers à diminuer progressivement, l'absence d'infrastructures de grandes dimensions, la présence de boisements et de prairies concourent au maintien d'un caractère rural authentique.

L'enjeu réside ici dans la capacité du territoire à mettre en valeur cet espace de grande qualité en préservant ses formes identitaires mais aussi en capitalisant sur son potentiel pour un tourisme et des loisirs verts, par exemple.

Des paysages d'eau trop timidement valorisés

La Moselle constitue l'un des marqueurs paysagers les plus importants sur le territoire du SCOT. Selon les secteurs, celui-ci chemine à travers :

- des espaces très ouverts induits par une occupation des sols de type agricole ;
- des espaces étroits et clos (Pays de Sierck), avec de hautes lignes d'horizon et des versants boisés qui cadrent les perspectives.

Certaines communes, telles que Malling, Rettel ou encore les zones urbaines du Pays de Sierck, ont toutefois un contact franc avec la Moselle par une implantation originelle sur ses berges.



Malling : une implantation du bourg sur les rives mosellanes (N. Guirkingner).

Néanmoins, celles-ci ne tirent que partiellement partie de la présence de la voie d'eau.

Bien entendu, les berges de la Moselle accueillent piste cyclable (Chemin de la Moselle), chemin de randonnée (GR5) et aménagements nautiques comme à Basse Ham. Ces aménagements donnent accès à des scènes paysagères qualitatives à travers une valorisation à dominante sportive et récréative.

Cependant, les points de contact avec le cours d'eau au niveau des zones urbanisées sont peu mis en valeur, notamment il n'existe pas véritablement d'espaces publics ouverts sur la Moselle et faisant une accroche avec les centres urbains. Les efforts faits pour valoriser la présence de la voie d'eau sont souvent confrontés à la présence de propriétés privées existantes fermant l'accès à la Moselle.



Vue aérienne sur Rettel : cette vue met ici en évidence le faible contact entre l'espace public et les bords de la Moselle. Le tissu bâti, par l'implantation des constructions le long du cours d'eau et de façon continue, ne permet pas la création de fenêtre visuelle, même furtive, sur la rivière (N. Guirkingner).

L'aménagement des accès à la Moselle constitue un bras de levier important pour à la fois développer l'offre en services touristiques et de loisirs mais aussi pour impulser une dynamique nouvelle aux cadres de vie urbains, en particulier dans les grandes agglomérations (Thionville notamment).

Les autres cours d'eau, tels que la Canner, la Bibiche, le ruisseau de Faulbach, etc., ainsi que les nombreux plans d'eau qui jalonnent le plateau lorrain, témoignent d'une problématique en termes d'offres en services touristiques et de loisirs.

Enfin, les formes boisées bordant les cours d'eau (ripisylve) constituent des marqueurs

paysagers tant dans les espaces agricoles qu'urbains. Elles possèdent un bon potentiel de valorisation, notamment comme respiration verte diversifiant les types d'espaces publics des bourgs et les villages.



Zoom autour de Fixem : le ruisseau de Boler chemine autour du bourg. La ripisylve qui l'accompagne permet d'appréhender son parcours (facilite la lecture paysagère).

Les plans d'eau font l'objet de projets de valorisation (nautisme, accès par voie douce...). Cette politique mérite d'être poursuivie afin d'étendre la diversité des aménités touristiques et de loisirs et plus largement les moyens d'étendre l'attractivité du cadre de vie du territoire.



Le patrimoine arboré agricole du plateau lorrain : un enjeu de maîtrise de l'ouverture des paysages

Avec les nouvelles exigences agricoles impulsées depuis les années 50, les prairies tendent à reculer au profit des cultures végétales plus rentables. L'évolution des pratiques a eu pour corollaire celle des paysages, qui se sont progressivement ouverts, y compris sur le plateau lorrain, du fait de la suppression de nombreuses haies bocagères et arbres isolés. Le plateau lorrain expose aujourd'hui une certaine hétérogénéité quant à son réseau bocager.



Vue sur les haies relictuelles depuis la D956 entre Montenach et Kirschnaumen (Proscot)

En effet, il est peu développé, voire absent, dans les secteurs de replat et sur les plateaux, alors qu'un maillage souvent discontinu et au stade de reliquat subsiste dans les vallées et les terrains à pente affirmée.



Les haies, relayées par les arbres isolés, permettent de diversifier les motifs paysagers et d'éviter que les scènes ne se « binarisent » entre d'un côté des boisements et de l'autre des espaces de cultures totalement ouverts car sans arbres. Ils suscitent donc un enjeu de préservation.

Les espaces urbains du plateau lorrain

Voir également « le paysage urbain »

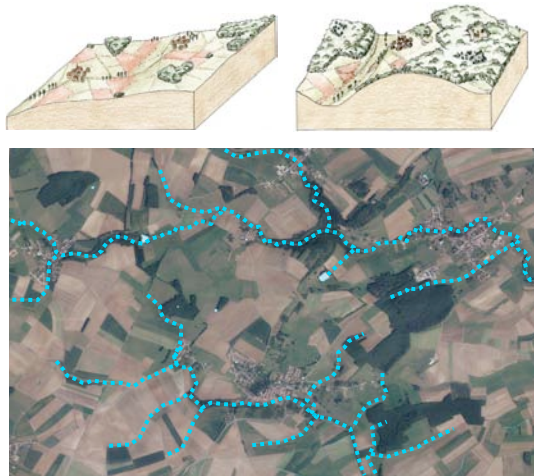
D'une manière générale, l'implantation des bourgs et villages se situe sur des secteurs de pente nulle ou peu prononcée, les espaces caractérisés par une grande

déclivité restant boisés. La proximité avec les cours d'eau est souvent importante :

- dans les vallées, les villages s'égrainent le long du talweg,
- sur le plateau, ils témoignent souvent d'un lien fort avec les affluents de la Moselle ; certains bourgs sont littéralement implantés à proximité immédiate de cette grande voie d'eau.

Les zones urbaines s'organisent sous forme de bourgs et de hameaux (parfois importants), toujours groupés. Les fermes isolées sont rares. Cette organisation spatiale, conjuguée au contexte rural ouvert, induit une lecture aisée du grand paysage.

Comme pour les entités précédentes, les nouvelles urbanisations posent la question de leur greffe avec le tissu bâti ancien et les conséquences induites, notamment en termes de fonctionnalité urbaine.



Dynamique et enjeux

Le plateau lorrain tire sa personnalité de la grande richesse de ses panoramas qui allient à la fois variété de la topographie et diversité des motifs paysagers.

Dans le Pays de Sierck, la vallée mosellane est le marqueur paysager déterminant. Ces versants forment d'excellents sites pour appréhender l'ensemble du territoire (points de vue très qualitatifs), ils mettent également en scène la viticulture qui, au-delà d'apporter un bigarré dans les paysages, constitue un élément fort de l'identité territoriale locale et un atout à valoriser dans le cadre du projet du territoire du SCOT.

La vallée de la Canner est le second élément fort du plateau lorrain. Bien que les paysages locaux tissent leur dessin sur des fondements communs (grandes cultures, élevage, boisements, etc.), la vallée s'identifie davantage comme un lieu très confidentiel, au caractère authentique, et préservé des développements urbains importants.

L'évolution du paysage s'inscrit dans des rapports de pression différenciés :

- Pour une large part le contexte rural ne connaît pas de mutation rapide ni profonde, même si certains éléments du paysage telles que les haies bocagères sont fragilisés depuis plusieurs décennies. Les boisements quant à eux affichent un bon niveau de continuité.
- Les secteurs ouest, à proximité des agglomérations de Thionville et du Val de Fensch, sont plus soumis à des changements potentiels dans le futur en raison de projets d'infrastructures, des effets périurbains luxembourgeois et messins et d'un développement en lien avec les agglomérations.

Ces changements possibles relèvent donc du fonctionnement général du territoire et ne sont pas nécessairement vecteurs de perte du patrimoine paysager. En revanche, ils appellent des enjeux importants d'anticipation des risques de périurbanisation et d'organisation paysagère des développements urbains au regard des infrastructures, mais aussi des enjeux de cohérence entre les secteurs ruraux existants et les agglomérations proches.

Les autres dynamiques d'évolution et enjeux :

- La vallée de la Moselle est une artère à haut potentiel de valorisation, notamment en faveur d'une accroche avec les centres urbains qui reste peu développée.
- La vallée de la Canner et plus généralement les vallées secondaires rattachées à la Moselle exposent les ambiances archétypales d'une campagne préservée. Leur diversité paysagère et la présence de cours d'eau se prêtent tout particulièrement à des projets de valorisation touristique, culturelle et de loisirs à connotation verte et proche de la nature (axe de développement que le territoire a déjà engagé).

Leur évolution est sujette à des enjeux de maintien de vastes coupures naturelles et agricoles entre les villages, mais aussi en rebord de plateau pour éviter que le développement du bâti ne se surimpose dans le paysage lointain.

- Les paysages d'eau (cours d'eau, lac...) sont également des sites au potentiel de valorisation important (vers Cattenom notamment, mais aussi le long de la Canner...), comme vecteurs d'attractivité (tourisme, offre en loisirs,...) mais aussi comme motifs paysagers permettant aux bourgs et villages proches de les intégrer à leur réflexion sur l'intégration paysagère des urbanisations (le passage d'un cours d'eau dans un espace urbain donne la possibilité de créer des espaces publics attractifs...).



LA MOSELLE INDUSTRIELLE ET LE VAL D'ALZETTE

La Moselle industrielle et le Val d'Alzette se caractérisent par des paysages (y compris urbains) à dominante urbaine mais possédant des liens intenses avec leurs espaces agricoles et naturels périphériques :

- *l'agglomération thionilloise et le Val de Fensch*, qui occupent la partie Sud du SCOT le long de la vallée mosellane, alluviale et large d'une dizaine de kilomètres et relayée par des vallées secondaires (Fensch, Stimbach, ...) ;
- *le val d'Alzette*, marquant la frontière Nord-Ouest avec le Grand Duché du Luxembourg et ouvrant sur la plaine du Nord.



Situation de la Moselle industrielle et du Val d'Alzette dans le SCOT (Proscot)



Vue aérienne sur Uckange, Fameck et Hayange permettant d'appréhender l'articulation des composantes paysagères majeures sur l'entité de la Moselle industrielle (N. Guirkingier).

Cette forte intensité entre ville, nature et agriculture tient et s'inscrit dans un cadre physique et paysager relativement contraint sinon complexe :

- Un réseau routier prégnant, notamment l'A31 et l'A30 qui créent des césures importantes,
- Des vallées dont les fonds accueillent de vastes sites industriels et les versants des boisements importants et relativement continus,
- Une agriculture périurbaine significative, notamment dans le Val de Fensch,
- Une urbanisation compacte sans bâti très élevé (R+3 en moyenne) qui au cours du temps a formé un réseau de rues complexes.

Une conurbation ponctuée par des respirations vertes constituant un important potentiel de valorisation du cadre de vie urbain.

Du fait d'une disponibilité foncière contrainte par la topographie et les besoins liés au fonctionnement de l'activité industrielle, le développement urbain a conduit à une conurbation¹, agglomérant les différents centres urbains :

- le long du sillon mosellan (rive gauche principalement), avec la conurbation Thionville-Metz,
- dans l'ensemble de la vallée de la Fensch,
- au niveau du Val d'Alzette.

Cette agglomération associée au contexte environnemental a pour effet de créer des successions de séquences paysagères très denses et sans transition :

- Entre les différents espaces urbains,
- Entre les espaces urbains, agricoles et naturels.



¹ Ensemble urbain constitué de plusieurs noyaux ou villes dont les contours finissent par se rejoindre.

En outre, les jeux du relief à l'intérieur du tissu urbain (versants à pente accentuée) ont renforcé la prédominance visuelle du bâti et son caractère massif. Toutefois, le couvert boisé, appréciable dans l'arrière-plan de nombreuses scènes paysagères (aussi bien dans ou hors espaces urbanisés) permet d'atténuer cet effet.

Les réflexions et travaux menés par les collectivités (et qui se poursuivent – plans paysage des EPCI...) notamment pour valoriser des corridors verts urbains ou périurbains (zones tampons) vont dans le sens de cette atténuation et permettent en outre de repenser des transitions plus progressives entre la ville et la nature (politique à poursuivre et renforcer).



Vue aérienne sur le val d'Alzette: La présence d'espaces boisés entre Villerupt et Thil permet de créer une respiration dans le paysage urbain et de diversifier les espaces de vie.

L'organisation de ces transitions (ou zones « tampon ») assurées par des espaces agricoles et/ou naturels constitue un enjeu important pour pouvoir en relais travailler sur une valorisation voire une requalification d'espaces urbains existants. Les axes le long desquels les zones tampons ont un rôle structurant sont notamment :

- *au niveau de Thil* : l'agglomération de Thil au groupe urbanisé transfrontalier « Villerupt – Esch sur Alzette » est presque achevée : seul un très mince verrou forestier permet d'éviter de tomber dans une fusion totale des enveloppes urbaines ;
- le long de la D1 (rive droite de la Moselle), *entre Illange et Bousse* ;
- *entre Fontoy et Knutange*, le long de la D952.



Les liens visuels entre les espaces urbains et les boisements périphériques. Pour intensifier l'apport de cette nature proche, les espaces urbains peuvent travailler sur le traitement de leurs espaces publics en étant vigilant à l'accumulation d'objets urbains hétérogènes (clôtures, pylônes) et en renforçant la présence végétale en ville (coupure d'urbanisation, corridors verts urbains).

L'agriculture périurbaine

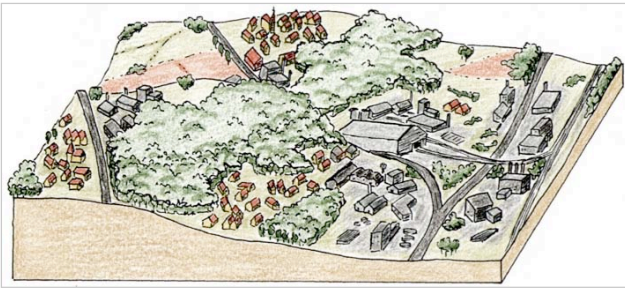
L'agriculture périurbaine a plusieurs caractéristiques :

- Les exploitants se perçoivent le plus souvent comme des citoyens dont le métier est l'agriculture ;
- Son territoire n'est pas figé. Les agriculteurs savent, qu'à plus ou moins long terme, l'espace cultivé sera urbanisé. Ils anticipent alors ce moment par une délocalisation progressive, abandonnant leurs anciens champs pour de nouveaux ; le processus est quelquefois brutal mais le plus souvent étendu sur plusieurs décennies.
- La valeur foncière habituellement estimée est bien plus élevée que celle correspondant au potentiel de production agricole.

Source : diagnostic de la charte paysagère de la CA Portes de France Thionville

Dynamique et enjeux

La Moselle industrielle et le val d'Alzette sont des territoires de projets où plus qu'ailleurs la taille des agglomérations urbaines conduit ces espaces dans une transition de leur histoire et les engage dans un travail profond et progressif de leur paysage urbain et de leur cadre de vie.



Organisation type des motifs paysagers sur la Moselle industrielle (DREAL Lorraine)

Ce travail s'exerce dans un contexte contraint qui sous-tend les enjeux suivants :

- une compacité urbaine déjà élevée qui laisse peu de marges de manœuvre à de la densification ou de la requalification sans préalablement détruire de l'existant ou dépolluer. Ainsi, pour que les effets de la rénovation urbaine et des actions de valorisation des lisières urbaines puissent monter en puissance, ces territoires nécessiteront certainement d'étendre leur urbanisation préalablement (effet levier de revalorisation des espaces urbains en créant de nouveaux espaces avant de pouvoir rénover l'ancien).
- une topographie de vallée nécessitant une adaptation du tissu urbain : définition des lisières urbaines futures au regard de la pente et adaptation des modes constructifs au relief.
- une proximité de la nature et de l'agriculture périurbaine qui s'ajoute aux autres contraintes spatiales mais qui constitue un atout et un bras de levier majeur pour que ces respirations vertes servent d'appuis à un renouveau urbain et du cadre de vie. Le corollaire de cet enjeu est la définition des lisières urbaines futures au regard des limites boisées.
- une possibilité de mettre en valeur le cadre urbain en travaillant sur des espaces publics plus structurants, plus diversifiés et renforçant la lisibilité du paysage : espaces verts urbains en relais des milieux naturels périurbains, maîtrise de l'accumulation d'objets urbains...
- un réseau dense d'infrastructures et en cours de développement (voir volet « entrée de ville) qui soulève des enjeux d'intégration paysagère des voies de communication mais aussi des espaces urbains existants et futurs qui seront à proximité.

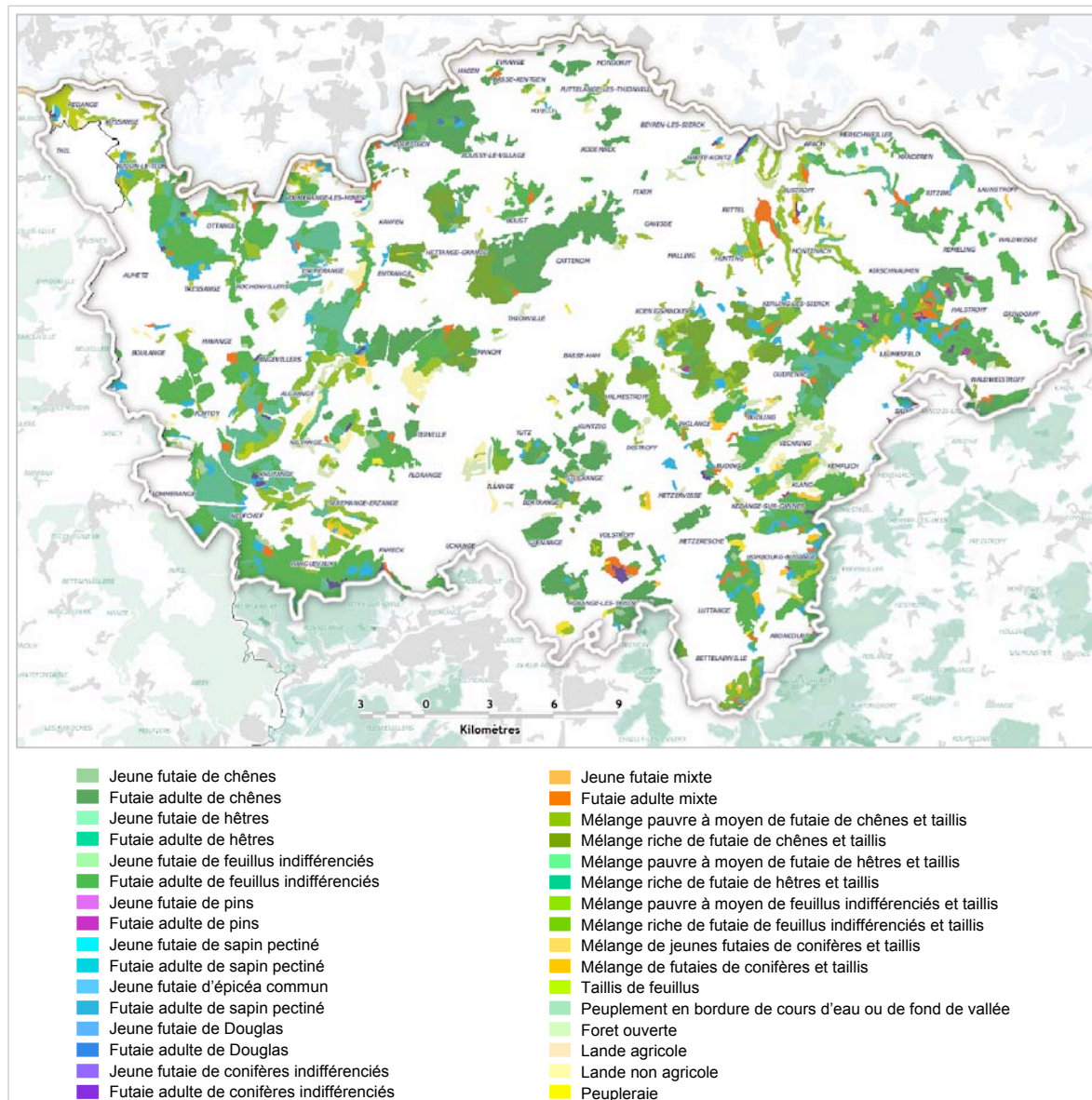
LES BOISEMENTS : UN MOTIF RECURRENT DANS LE PATRON PAYSAGER

Le contexte géomorphologique, combiné à la préservation d'un couvert forestier dense, structure les vues sur le grand paysage du territoire en formant de véritables continuum. En dehors de certains secteurs très ouverts où les boisements sont épars et de petite taille, en général, le couvert forestier revêt un caractère monumental en occupant les versants pentus et les parties sommitales des vallées.

Les boisements sont principalement des taillis et des mélanges de futaies de feuillus composées de principalement de chênes, de hêtres (*source : Inventaire Forestier National*). On recense également des futaies de conifères ça et là et des peuplements au mélange futaie/taillis.

Soulignons que de nombreux espaces boisés tendent à montrer un certain enrichissement (favorisé notamment par un parcellaire parfois très découpé lorsque le foncier est privé), interrogeant ainsi sur l'entretien et la valorisation des espaces boisés.

D'une manière générale, les ensembles forestiers exposent des lisières relativement nettes et franches, sans échancrures et édentements (découpage et fragmentation de la lisière par l'urbanisation ou l'agriculture), montrant ainsi que les développements urbains n'ont jusqu'à

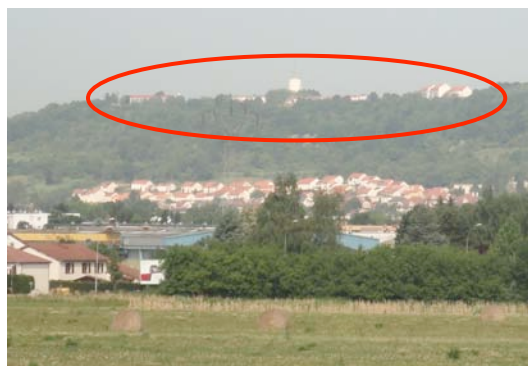


Les peuplements forestiers du territoire (source : IFN)

présent pas généré un phénomène de fragmentation des espaces. Cependant, il convient de noter que de nombreuses constructions se sont littéralement implantées à l'orée des bois sur des secteurs localisés : dans la périphérie thionvilloise et des zones inscrites dans un contexte environnemental contraint (vallée de la Fensch, val d'Alzette, etc.).

Les enjeux de gestion des lisières boisées interrogent sur trois points importants :

- *l'organisation du bâti au regard des lisières forestières* : l'urbanisation implantée à proximité d'espaces boisés atténue la valorisation réciproque des espaces lorsque celle-ci n'est pas organisée (caractère naturel affaibli) ;
- *l'optimisation de l'intégration paysagère du bâti* : la covalorisation des espaces n'est pas liée uniquement à la distance qui sépare ces derniers, mais aussi et surtout, au mode d'implantation du bâti qui peut tirer pleinement profit du potentiel donné par les éléments du paysage existant (y compris les variations du relief) ; cette question prend une dimension importante lorsque le bâti s'implante sur des secteurs où la covisibilité est forte (exemple : ligne de crête) ;
- *la préservation des continuités naturelles* : celle-ci suppose de veiller au maintien d'une certaine perméabilité avec les milieux naturels et agricoles proches.



Ici, les bâtis sont implantés en rebord de versant. Peu intégrés au boisement, ils induisent un impact visuel depuis les secteurs de fond de vallée (Proscot).

Si dans l'ensemble le couvert boisé montre un bon niveau de préservation, il nécessite des vigilances :

- dans les secteurs de paysages très ouverts tels que le Pays Haut,
- dans les contextes de forte proximité avec les espaces urbains (Thionville, Val de Fensch, Val d'Alzette...). Ici, l'organisation des lisières urbaines et forestières est à l'articulation d'enjeux écologiques et de valorisation du cadre de vie.
- dans les vallées, en particulier sur leurs versants et leur partie sommitale qui sont très exposées aux vues lointaines et qui sont par conséquent des points sensibles du grand paysage.



La photographie aérienne met ici en évidence la proximité immédiate entre les espaces urbains et boisés. Les lisières boisées ne montrent pas d'édentement mais interrogent quant à la façon dont le mode constructif pourrait davantage profiter de ce capital paysager qualitatif.

LES VERGERS ET LES VIGNES DE MOSELLE : LE TEMPS DU RENOUVEAU ?

LES VERGERS : UN PATRIMOINE ARBORE A PRESERVER

Les vergers constituent un trait marquant du paysage et participent ainsi au dessin de l'identité de ce territoire lorrain.

Les vergers ont remplacé les vignes au début du 20^{ème} siècle. Ils sont traditionnellement implantés autour des villages, sur des coteaux bien exposés ou disséminés dans les prés. Disposés sous forme de couronnes, de lignes ou d'éléments isolés, ils participent à l'animation des paysages ruraux.

Une fonctionnalité multiple

L'importance des vergers sur le territoire ne doit pas se résumer à une dimension purement esthétique ou identitaire. En effet, le verger est également porteur d'une importante multifonctionnalité :

- il est souvent le premier *marqueur paysager* signalant l'entrée d'une commune (autrefois, les vergers tendaient à former une ceinture végétale autour des villages) ;
- il participe à la *diversification des paysages*, notamment là où l'activité agricole s'est intensifiée ; mettant en

relief un milieu semi-ouvert, il constitue ainsi un motif différenciant (contraste) dans les secteurs où l'openfield domine ;

- il crée un *filtre végétal* qualitatif lorsqu'il se juxtapose aux espaces bâtis (importante valorisation réciproque des zones arborées et urbaines) en permettant leur intégration paysagère et contribue à la qualité du cadre de vie local ;
- il joue un rôle dans la *fonctionnalité environnementale globale*, tant du point de vue de la mise en œuvre de la politique des trames verte et bleue à une échelle locale et de la préservation de la biodiversité que de la stabilité des sols et de la régulation hydraulique.



Exemple d'un verger à Kanfen (Proscot)

Un patrimoine menacé

Durant ces dernières décennies, ce patrimoine arboricole tend à disparaître, par manque d'entretien, de renouvellement, voire de destruction dans les cas les plus extrêmes. Les racines de cette tendance évolutive sont multiples².

- l'abandon et l'enfrichement ;
- la progression de l'urbanisation : les villages s'étendent le plus souvent sur la périphérie de leur enveloppe urbaine, et donc parfois au détriment des couronnes de vergers peu entretenus ;
- l'extension des terres cultivées : l'intensification des pratiques agricoles porte parfois atteinte aux vergers péri-villageois ou aux lignes de vergers dispersées dans les espaces agricoles (arasement partiel ou total).

La question du devenir des vergers est donc posée, notamment au regard de leur rôle fort dans le paysage, la fonctionnalité écologique et la transmission de l'identité lorraine. Mais cette problématique ne se résume pas à un simple enjeu de protection au regard des pressions de l'urbanisation ou de l'agriculture céréalière : le système productif de fruit peut-il se maintenir de la même façon que dans le passé, et être économiquement viable ? Comment son évolution peut-elle être anticipée et accompagnée ?

² « Le verger traditionnel lorrain : un patrimoine à valoriser », Agence Régionale de l'Environnement en Lorraine (AREL).

LES VIGNES : UNE VITRINE POUR LE TERRITOIRE

Le vignoble de Moselle est éparpillé en une multitude de petites parcelles sur le département de la Moselle et s'apprécie sur trois zones principales :

- dans la vallée de la Seille, autour de Vic-sur-Seille près de Château-Salin ;
- la région de Metz ;
- au niveau du Pays de Sierck.

Un héritage de l'histoire fort

En Moselle, la vigne est cultivée sans discontinuité de l'Antiquité au Moyen-Age, essentiellement par l'intermédiaire des sièges épiscopaux et des grands établissements monastiques.

Au moment de la révolution, la vigne était cultivée partout où elle pouvait l'être. Vers 1860, le vignoble est à son apogée.

Toutefois, la fin du XIX^{ème} et le XX^{ème} siècle vont marquer son déclin. A cela, plusieurs raisons :

- les maladies comme l'oïdium et le mildiou ;
- la guerre puis l'exode rural responsable d'un manque de main d'œuvre ;
- la perte de marchés importants (la perte de marché allemand ne sera

jamais compensé par le marché français) et la concurrence accrue des vignobles méridionaux (ex : vins languedociens).

A partir des années 50, une nouvelle dynamique s'installe avec l'accession à l'AOVDQS³ (par arrêté du 10 novembre 1946 dans le cadre de la réglementation des prix). Celle-ci recouvre 922 ha, répartie sur 19 communes et sur les 3 zones susnommées.

Les vins de Moselle : une activité vitrine que le SCOT doit encourager et soutenir

L'activité viticole en Moselle connaît une véritable renaissance depuis ces dernières décennies qui se traduit foncièrement par une augmentation de près de 60% des superficies en vignes entre 1986 et 2006, celles-ci passant de 59 ha à 94 ha en 20 ans. Conjointement, la production en VDQS s'est également traduite par une augmentation.

De plus, entre 1990 et 2005, plus de 40 hectares de droits de plantation ont été octroyés et ont concerné l'ensemble des cépages. Cependant, certains montrent une évolution plus forte : +48% pour le pinot noir, +23% pour l'auxerrois, +16% pour le pinot gris.

Aujourd'hui, la viticulture mosellane a pris un nouvel essor : l'AOVDQS Moselle a reçu

³ Appellation d'origine vin délimité de qualité supérieur

l'avis favorable de l'INAO⁴ pour passer en appellation d'origine contrôlée (AOC) le 16 novembre 2010.



Vues sur les vignes du Pays de Sierck (Proscot)

Au delà des paysages très qualitatifs que les vignes impriment dans les panoramas proches et lointains du Pays de Sierck, elles développent l'image d'un site au terroir noble et participent à la diffusion d'une l'identité locale très spécifique.

Dans le cadre du SCOT, il conviendra de tenir compte des besoins spécifiques aux activités viticoles (et agricoles en général). Ces besoins interpellent des questions de productivités (terres, accès aux terres..) mais aussi d'image en lien avec la « marque » du territoire.

⁴ Institut National de l'Origine et de la Qualité

UN PAYSAGE URBAIN EN PHASE DE TRANSITION

DES TYPOLOGIES URBAINES RELATIVEMENT COMPACTES

Quatre typologies urbaines peuvent être identifiées.

La typologie « par ajout successif »

Les bourgs présentait initialement des typologies en village-rue ou organisées autour du croisement de plusieurs voies (typologie la plus représentée).



Exemples d'implantation traditionnelle

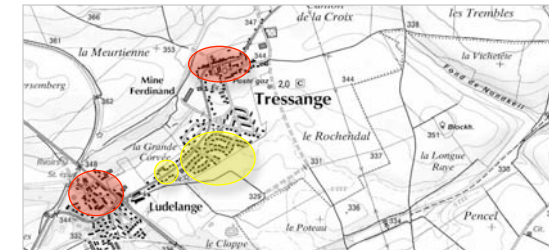
Le bâti s'implantait de façon linéaire et sans profondeur le long des rues principales. Les

développements urbains apportés au fil du temps ont ensuite créé des silhouettes urbaines plus épaisses (donc plus compactes) mais qui restent parfois étirées ou marquées par des liens ténus entre les nouveaux quartiers et les centres existants. Par souci de compacité et lié à l'histoire industrielle (quartiers ouvriers), l'espace « séparant » ces quartiers avec le centre s'est ensuite progressivement comblé par de nouvelles opérations, laissant moins de marge de manœuvre à leur aménagement (puisqu'elles s'implantaient en comblant un espace entouré de bâti).

Comme ces ensembles urbanisés inhérents à ces phases de développement ne se sont pas forcément implantés au contact du tissu bâti plus ancien, les liens entre les quartiers et avec les centres qui en découlent aujourd'hui sont parfois faibles ou alors complexes (voies en impasse, réseau de rues courbes à l'intérieur d'un réseau plus linéaire...). Cela met ainsi en relief l'enjeu des greffes des nouvelles urbanisations aux centres existants.

- la fonctionnalité et le caractère vivant des bourgs sont dépendants de la qualité des liens entre les différents « quartiers » et avec le centre : commodité des déplacements piétons, renforcement de la fréquentation des centres par la population qui favorise la vie sociale et le développement des services (commerces...).
- L'attractivité de la silhouette urbaine, c'est-à-dire l'aspect du bourg ou du

village qui est perçu avant d'y entrer, est renforcée lorsque les nouvelles urbanisations ne sont pas conçues comme des îlots indépendants, mais viennent compléter l'organisation existante.



Exemple de Tressange : le centre-bourg et les hameaux satellites exposent des ensembles urbanisés sous forme de greffe (en jaune) séparées des espaces plus anciens (en rouge). La silhouette s'allonge.



Photographie aérienne de Waldweistroff : cette illustration met en évidence la relative « déconnexion » de la zone pavillonnaire récente (en rouge) par rapport au bourg ancien (en bleu) (N. Guirkingier).

Photo ci-dessous : l'évolution du tissu urbain par des opérations successives conduit à des réseaux de rues complexes.



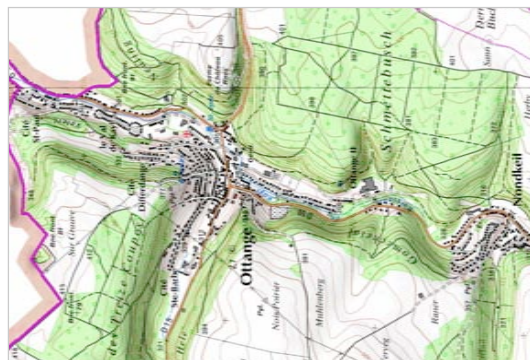
Ci-dessous, la trame bâtie montre que les ajouts successifs ne facilitent pas la mise en place d'une lisière urbaine organisée et posent à terme la question de l'accès au centre de bourg, en particulier piéton, depuis les quartiers alentours.



La typologie de vallée

La typologie urbaine obéit au contexte topographique, en particulier dans les secteurs de vallées : les formes linéaires des urbanisations sont incontournables pour composer avec la pente et la présence fréquente de boisements sur les versants. Dans une telle configuration, l'enjeu réside dans l'utilisation optimisée du relief en recherchant l'implantation du bâti sur les secteurs de pente plus faible et de replat qui favorisent une urbanisation plus en profondeur.

Par exemple, à Ottange, les espaces urbanisés s'insèrent dans un contexte valléen et se posent au fond du vallon creusé par le ruisseau de la Kayl et dont les versants sont surmontés d'un couvert boisé.

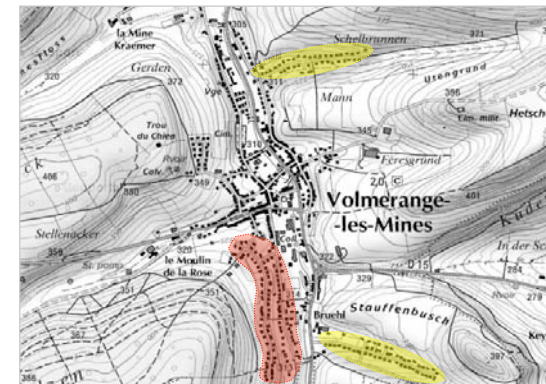


À Ottange, le système valléen a conditionné le développement urbain (carte IGN 1/25000).



La forte déclivité des pentes, conjuguée à un talweg étroit, implique une disponibilité foncière réduite : les zones bâties tendent à occuper l'ensemble du fond de vallée et dessinent ainsi une silhouette urbaine qui suit le jeu de la géomorphologie locale.

Le réseau viaire tend également à être parallèle aux courbes de niveau, et met en évidence un développement urbain qui s'est adapté à ces spécificités topographiques.



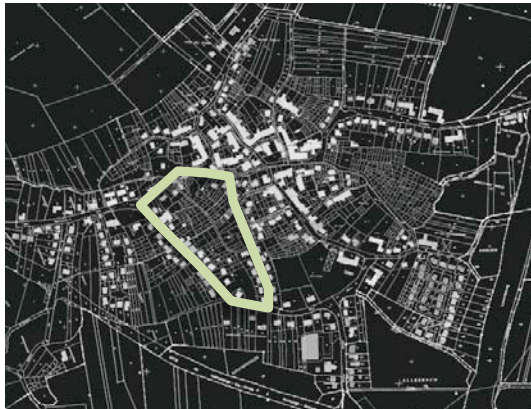
Extrait de la carte IGN 1/25000 sur le secteur de Volmerange-les-Mines : l'enveloppe urbaine met en évidence l'impact de la topographie sur les développements urbains récents. Ceux-ci s'implantent par exemple parallèlement au ruisseau et à la pente (en rouge) ou au niveau des talwegs des vallons secondaires (en jaune).

La typologie en îlot distendu

Dans les secteurs de plus faible pente, l'urbanisation est moins dirigée par des silhouettes urbaines allongées. Le tissu bâti tend à s'organiser de façon moins compacte : les constructions s'implantent en linéaire en formant de vastes îlots.



Exemple (ci-dessus) dans le Pays Haut qui s'observe également dans d'autres entités paysagères (Cote de Moselle, Kanfen ci-après).



Depuis le centre, plus dense, les constructions se sont implantées en linéaire le long des voies. Ces voies se rejoignent et forment ainsi de vastes îlots (tracé en vert).

Ce mode de développement, relativement peu présent dans le territoire, revêt les mêmes enjeux de fonctionnalité que les

développements allongés des « village-rue » et de la typologie « par ajout successif ». En revanche, du point de vue de la silhouette urbaine, il est plus exposé au risque de mitage, bien que le territoire soit globalement peu affecté par ce phénomène. Il facilite ainsi l'émergence d'enclaves agricoles ou de terrains sans vocation déterminée : ce qui tend à donner un aspect moins organisé et plus éparpillé.

Le développement de « grand-rue » et d'avenues

Le développement linéaire ne constitue pas une véritable typologie, notamment parce que dans les bourgs-rue :

- les zones bâties traditionnelles ne possédaient généralement pas qu'une seule rue principale (comme les villages rue du nord de la France),
- la topographie a souvent obligé l'urbanisation à développer des formes plus nuancées,
- l'histoire industrielle à entrainer des développements sous forme d'opérations d'ensemble plutôt groupées.

En revanche, il est un phénomène qui se manifeste dans certains secteurs et qui lorsqu'il n'est pas le fait de contraintes topographiques, il est simplement la conséquence de la maturation urbaine amenant à former des rues principales, des

avenues : le développement urbain a conduit progressivement à constituer une rue centrale parfois très longue sur laquelle se greffe des quartiers résidentiels.



Cette évolution montre une transition en faveur d'un renforcement du caractère urbain (aspect de ville ou de bourg), mais pose également des enjeux de diversité des espaces publics et de variété du paysage urbain :

- elles sont bordées souvent par un bâti peu élevé et très régulier (aspect univoque),
- elles ne sont pas interrompues par d'autres types d'espaces publics (place...) qui pourraient atténuer leur aspect très allongé.



DES PAYSAGES URBAINS EMPREINTS PAR L'HISTOIRE ET EN RECHERCHE DE RENOUVEAU

Le mode constructif traditionnel

Les bourgs-centres montrent une implantation du bâti ancien située le long des voies, généralement en retrait du fait de la présence d'usoirs (voir ci-après) et tendent à exposer le mur gouttereau (mur recevant la gouttière, par opposition au mur pignon). Ce mode constructif, formant des fronts bâtis, crée des paysages au caractère très urbain, même dans les bourgs de petite taille, et développe de nombreuses places et placettes animant l'espace public. Le bâti n'est jamais très bas (R+1 en moyenne).



Vue sur le centre ancien de Halstroff (Proscot)

Bien que cela ne soit pas une règle générale, beaucoup de villages se caractérisent par la présence d'un espace libre plus ou moins large depuis la chaussée, appelé « usoir », et typique de la région de Lorraine.

Il convient de noter que certains bourgs ont su redonner un nouveau souffle à ces espaces (aménagement, mise en scène de l'espace par l'utilisation de mobiliers urbains, etc.), renforçant ainsi l'attractivité des centres anciens. En revanche, d'autres montrent des usoirs peu entretenus, parfois dégradés.

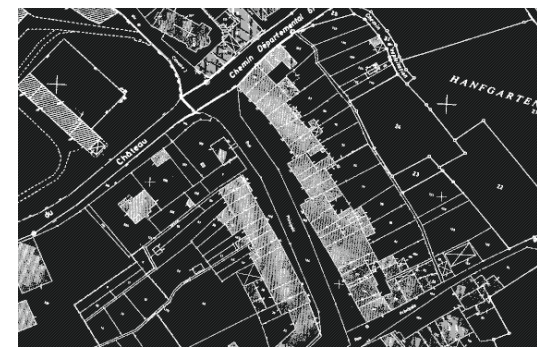


Ici, les usoirs ont été mis en valeur par une mise en scène simple mais esthétique de l'espace et affichent un bon entretien (Proscot).



Usoirs montrant des difficultés d'entretien (Proscot).

Ces motifs paysagers de très forte typicité montrent que l'espace public ancien était relativement diversifié bien que fonctionnel. Cette spécificité peut être réinterprétée dans les nouvelles urbanisations pour greffer les nouveaux développements aux espaces anciens et pour varier l'offre en espaces publics.



Les usoirs

Les usoirs constituent l'espace entre la chaussée et le bâti, dans les villages-rues typiquement lorrains. Cet espace est libre d'usage privé mais ouvert sur la voie et généralement de propriété publique. Il avait pour vocation de servir de zone d'entrepôt pour le bois de chauffage, le fumier et éventuellement des charrettes et des outils de labours.

Les usoirs font partie du domaine public communal mais un droit coutumier d'usage est reconnu au propriétaire riverain de la parcelle.

○ Ambiance urbaine

La continuité du bâti permet de cadrer les perspectives et le point de fuite s'inscrit dans ce contexte comme un appel à poursuivre son chemin.

La chaussée, conjuguée à la présence des usoirs et des constructions aux gabarits limités le plus souvent à R+1, crée des espaces urbanisés plutôt aérés bien que la densité soit soutenue.

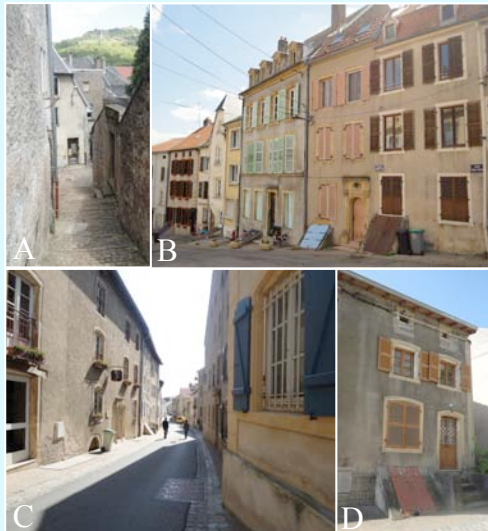


Ici, les platanes et le mobilier urbain suggèrent la centralité du site (Proscot).

Sierck-les-Bains et Rodemack

Ces deux communes présentent, à travers leur paysage, une « urbanité » plus affirmée que sur les villages ruraux plus classiques. Celle-ci est induite notamment par l'aspect très regroupé qu'esquisse le tissu bâti ancien du fait des dimensions historiques propres à chaque commune.

En effet, celles-ci ont permis de dessiner un paysage minéral qui s'appuie sur leur passé respectif de cité médiévale. Les communes se caractérisent par un maillage de voies plus complexe qui permet d'établir des îlots et un cadre urbain de très grande typicité. Les gabarits (légèrement plus hauts) et l'é étroitesse plus ou moins marquée des rues, donnent un paysage bâti très élancé qui confère une ambiance spécifique et très qualitative. Le mode constructif local (caves extérieures) participent à l'authenticité des lieux.



A-B : Sierck-les-Bains / C-D : Rodemack (Proscot)

- Dans les grandes agglomérations (et le bâti d'après guerre en général) : Portes de France-Thionville, Val de Fensch...

L'urbanisation est la conséquence de plusieurs modes constructifs inhérents aux différentes périodes historiques de développement : époque médiévale, fortification, époque Stübben à Thionville...



Exemple typique de l'implantation du bâti dans les rues principales de la vallée de la Fensch (Proscot).



Ici, les gabarits et les formes architecturales sont très variées ; les commerces sont nombreux et induisent une grande animation du site (Proscot)



Portraits en trompe l'œil, façades sculptées sont des exemples de modénatures qui ornent les bâtis (Proscot).

Le bâti d'après guerre consécutif à l'essor industriel est fortement représenté dans le paysage urbain. Même s'il le masque parfois, il a préservé des secteurs traditionnels qui forment aujourd'hui de petits quartiers avec leur organisation propre et contribuant à la diversité des ambiances de vie.

Son occupation spatiale dominante le place au centre des enjeux de valorisation de l'espace urbain. Cette urbanisation des années 50 et après, est caractérisée par quelques ensembles collectifs mais aussi et surtout par un nombre important de maisons individuelles ou de petits collectifs, dont les cités ouvrières. Leur occupation, dirigée par des principes fonctionnels, est compacte : les constructions sont souvent accolées et s'implantent le plus souvent sur un terrain de petite taille ne réservant pas toujours un jardin en partie arrière (mais plutôt une bande relativement étroite). L'organisation s'effectue selon un découpage régulier des parcelles induit par la volonté d'une planification urbaine

A l'échelle de la ville, le développement successif de ces zones pavillonnaires a pour conséquence d'afficher une densité finale relativement élevée sans recourir à un bâti élevé (R+1, R+2). En revanche, l'espace public n'offre pas de grande diversité d'ambiance ni d'usage (sauf lors de passage à des ensembles de collectifs bénéficiant d'un traitement végétal à leurs abords).

Les travaux engagés depuis plusieurs années par les collectivités (plans paysage) tendent à résoudre cette problématique : la diversification des modes constructifs et la requalification vers des espaces publics moins monofonctionnels (le tout voiture et stationnement) constituent le bras de levier majeur pour valoriser le cadre de vie et rénover des ambiances urbaines plus en lien avec leur environnement proche, qu'il soit urbain ou naturel.



Cet enjeu prend une dimension toute particulière pour les grandes rues ou voies principales qui sont le plus souvent longues et donc plus vulnérables à la

monotonie d'un bâti peu élevé et aux conflits des flux urbains (piéton, transit, voiture, transports collectifs...).



Les places constituent des sites stratégiques pour asseoir l'attractivité des sites urbains (Proscot).

Les architectures

Le paysage urbain des villes et villages du territoire du SCOT exprime dans son architecture l'influence des différentes époques qui s'y sont appliquées.

Les contraintes géographiques, les savoir-faire, les traditions locales et sociales sont autant de facteurs déterminants qui ont permis de donner naissance à différentes typologies de bâtis qui font la richesse de l'habitat ancien.

- *L'architecture traditionnelle rurale (la ferme lorraine – première moitié du 19^{ème} siècle)*

Elle s'illustre sous la forme de maisons de niveau R+1 à R+2 et montre une architecture simple et une modénature sombre. Ces constructions avaient une vocation originelle mixte d'habitat et d'activités agricoles.



Exemple de construction traditionnelle rurale : on appréciera ici la porte principale incluse dans la porte charretière (Proscot)

Le toit est à double pente, avec une arrête faitière parallèle à la façade donnant sur la rue. Il s'agit souvent d'une pente courte vers la rue et d'une pente longue vers le jardin où il descend d'un étage plus bas. La couverture du toit est en tuile-canal mais les rénovations promeuvent la tuile mécanique (moins couteuse).

Les façades sont traitées avec un enduit de teinte claire. Les baies ont souvent un encadrement en pierre de taille.

- Les maisons « bourgeoises »

Il s'agit ici d'habitations datant principalement du XIX^{ème} siècle. Pour la construction, les traditions et les savoir-faire de cette époque se marient pour donner naissance à une qualité architecturale

marquée par une élégance qui était attribuée à une certaine classe sociale privilégiée.

Ces maisons bourgeoises imposantes se caractérisent souvent par la symétrie des façades et l'alignement des ouvertures, des toits à 4 pans supportant des cheminées parfois importantes et un usage de matériaux nobles (pierre de taille). Les façades ont une modénature riche : bandeau, encadrements de baies et chainage d'angle en pierre, moulures, etc.



Maisons bourgeoises et modénatures : un vocabulaire architectural riche (Proscot)

- Les cités ouvrières et minières

Ces ensembles urbains constituent les premières « formes pavillonnaires ». Elles peuvent présenter des détails de

composition de parement ou de façade mais élaborés sur un registre architectural simple.



Exemples de maisons ouvrières et leurs espaces jardinés (Proscot).

Les constructions peuvent décrire un front bâti continu lorsque les maisons sont en bande ou semi-continu lorsque les maisons sont jumelées.

Les toitures sont composées de plusieurs pans et constituent un élément à part entière de la mitoyenneté, les constructions partageant un même faitage. Cela donne ainsi l'impression que le bâti ne constitue qu'un seul et même logement.



Ici, l'application d'enduits aux couleurs différentes autour des baies permet la différenciation visuelle des logements (Proscot).

Les maisons ouvrières présentent parfois des baies encadrées avec des matériaux tels que la brique ou la pierre.



Ici, les baies sont encadrées : les briques et la pierre autour des ouvertures donnent un aspect plus travaillé à la façade et donc une qualité architecturale plus grande (Proscot).

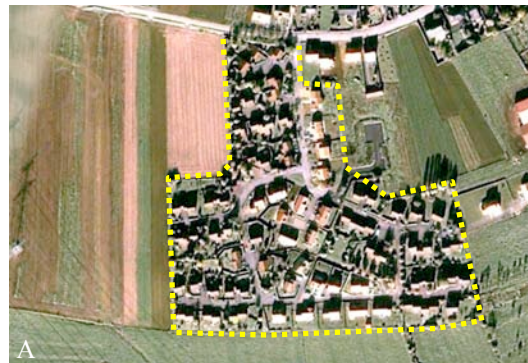
Le bâti récent : un mode constructif en mutation ? en recherche ?

Durant les dernières décennies, l'urbanisation du territoire s'est illustrée selon deux modes principaux :

- sous forme groupée, en zone pavillonnaire,
- sous forme de collectifs, notamment de petits collectifs, y compris en zone rurale.

- Des zones pavillonnaires qui peuvent se juxtaposer sans transition avec les espaces agricoles

Les ensembles récents engendrent parfois des lisières urbaines dont le contour est principalement déterminé par le périmètre des opérations d'aménagement, d'où des lisières urbaines parfois très rectilignes et peu esthétiques dans le grand paysage. Ces lisières ne s'accompagnent pas toujours d'un traitement végétal cherchant à effectuer une transition nuancée avec les espaces environnants.



A : exemple d'une opération d'aménagement qui a induit un front urbain rectiligne / B : absence de transition nuancée entre les espaces (Proscot).

Le traitement paysager des lisières urbaines permet :

- de limiter la surexposition du bâti dans les vues lointaines,
 - de diversifier des motifs paysagers (haies de clôture homogène du fait de la récurrence de certaines essences végétales telles que le thuya),
 - de valorisée l'entrée de ville (pas de valorisation mutuelle des espaces),
 - de diminuer le risque de conflits d'usages entre les espaces.
- Un réseau viaire parfois peu perméable

Les zones pavillonnaires montrent souvent une relative imperméabilité avec les espaces urbanisés qui les jouxtent. En effet, celles-ci tendent à disposer d'un fonctionnement interne qui s'organise autour d'un réseau viaire autonome et/ou de voies en impasse qui offrent peu (voire pas) de perméabilité avec les zones urbaines anciennes.



Ci-avant, exemple d'une zone pavillonnaire disposant d'un réseau viaire autonome (en rouge : voie principale du bourg / en jaune : réseau autonome).

En outre, dans de tels espaces l'organisation des rues laisse rarement peu de perspectives d'évolution par carence en points de raccordement pour une urbanisation future.



Ici, l'organisation du bâti rend impossible toute possibilité d'urbanisation ultérieure par raccordement sur le réseau existant.

- *Vers un renouveau du mode constructif ?*

L'étude du territoire a permis de constater que le mode constructif était en mutation et en recherche, vers un bâti plus diversifié que les 20 dernières années et n'hésitant pas à recourir à l'architecture contemporaine utilisant de nouveaux matériaux ou réinterprétant des formes traditionnelles. Il ne s'agit pas d'une tendance généralisée, mais suffisamment significative pour traduire à la fois l'évolution des besoins des

habitants en matière de cadre de vie, et le travail des collectivités pour adapter le paysage urbain à ces nouveaux besoins.

Toutefois, les aménagements des espaces publics gardent une dominante fonctionnelle qui n'est pas toujours relayée par une recherche de diversité.



La réinterprétation des formes traditionnelles telles que :

- *des maisons jumelées ;*
- *des bâtis implantés en continu pour constituer un front urbain ;*
- *un recul des constructions qui, conjugué à l'absence de clôture sur la voie (ou clôture très basse) rappelle les usoirs ;*
- *un gabarit varié des constructions ;*
- *des compositions de façade plus contemporaine mais cherchant à participer au paysage perçu depuis la rue ;*



Bâti ayant fait l'objet d'une réhabilitation récente et modernisée.



Des collectifs (R+3 en général) qui s'illustrent par un traitement soigné de l'aspect extérieur (façade, abords immédiat du bâtiment, etc.) et d'un aménagement intérieur adapté aux nouveaux besoins des populations (éclairage des pièces, terrasses...).

Des difficultés d'entretien fréquentes

Les difficultés d'entretien du bâti sont fréquentes et se rattachent plus largement à l'enjeu de réhabilitation du parc de logement, notamment celui datant d'avant 1975 qui représente plus 45% du parc total. Ces difficultés sont plus nombreuses dans les grandes villes compte tenu de la taille importante de leur parc, mais elles concernent aussi des bourgs et villages du secteur rural.

Les entrées de ville : des espaces stratégiques dont les enjeux de gestion augmentent

Les entrées de ville sont des points stratégiques pour les communes, ces dernières constituant la première image que le site urbain donne de lui-même. L'intérêt visuel suscité est donc un paramètre important tant dans le cadre de l'attractivité économique, touristique que résidentielle.

Les entrées de ville ne peuvent se voir comme un décor fixe, mais comme une vitrine en perpétuel changement au gré de la création des infrastructures et des nouvelles urbanisations. Leur analyse et leur gestion nécessite donc de s'inscrire dans une vision dynamique dans laquelle la question de la qualité d'aménagement est au centre des enjeux.

Le territoire du SCOT se caractérise par des entrées de ville plus ou moins esthétiques qui relèvent de l'impact des infrastructures mêmes, en particulier les grands axes routiers qui par leur nature modifient fortement les espaces bâtis ou naturels traversés et les vues sur ces espaces. Elles relèvent également du niveau de traitement des lisières urbaines, lisières qui mettent en évidence principalement des espaces dédiés à l'habitat, mais également des espaces commerciaux ou d'activité.



Entrée de ville de Thionville depuis la D14.



Arrivée sur Halstroff depuis la route de Kirschnaumen : la qualité de cette entrée de ville repose sur la présence de formations végétales. Celles-ci permettent d'instaurer un filtre végétal qui adoucit la perception de la lisière urbaine (Proscot).

De façon générale, la qualité des entrées de ville s'améliorent grâce à des aménagements paysagers plus performants des parcs d'activités.

Toutefois, elle reste un sujet de travail important, que ce soit dans le cadre de la requalification d'espaces économiques ou résidentiels, ou de la mise en scène paysagère du territoire : c'est-à-dire la gestion cohérente et concertée des aménagements sur de grandes distances aux abords des voies pour organiser des effets vitrines, des vues valorisantes, l'atténuation des points déqualifiants et la cohésion des lisières urbaines.

A cet égard, dans la partie Sud et centrale du territoire (Val de Fensch, Portes de France-Thionville), les entrées de ville le long de la D14 et des autoroutes s'inscrivent

dans des enjeux d'intégration des parcs d'activités et commerciaux dont la présence visuelle pourrait être atténuée et mise en scène par un aménagement végétal plus intense ou un traitement spécifique des constructions en façade (limitant l'exposition massive du bâti).

Au-delà de cet aspect, la forte densité des infrastructures existantes dans ce secteur, contraint en outre par une topographie marquée et des zones urbaines importantes (Val de Fensch), favorise la présence d'espaces non affectés (bord d'autoroute, espaces de croisement...).

Dans la perspective de nouveaux projets routiers, il existe un enjeu important pour ces nouvelles infrastructures de maîtriser leur impact en évitant de générer des délaissés (déqualifiants) et en travaillant particulièrement leur insertion visuelle et physique en passage urbain dense (Val de Fensch et Thionville notamment).

De manière générale, cette problématique urbaine est à gérer tout le long des axes routiers principaux, dont l'A31 et l'A30, jusqu'au Luxembourg.

A une plus petite échelle, et aussi bien en zone agglomérée qu'en zone rurale, la gestion des entrées de ville réclame d'être attentive :

- A la maîtrise des développement linéaire et sans profondeur du bâti le long des voies,
- A la gestion des lisières urbaines tant par le choix des sites d'urbanisation qui vont concourir à former une silhouette compacte du bourg ou du village, que par la mise en place d'un paysagement végétal effectuant une transition nuancée entre les espaces urbains et agricoles ou naturels environnants.

En effet, des perspectives laissant apparaître une lisière trop franche peuvent renvoyer une image peu qualitative, standardisée, qui diminue l'attractivité générale de la vue.



Vue sur les espaces agricoles périurbains de Fameck depuis la D112 (Proscot)



Entrée de ville : chaque nouvelle urbanisation modifie et déplace la lisière urbaine.



L'implantation d'un nouvel ensemble urbain en entrée de ville crée une lisière urbaine nouvelle à considérer dans la gestion paysagère de l'entrée de ville.



Arrivée à Aumetz depuis la D952 : l'alignement de platanes en entrée de ville s'exprime comme une invitation à découvrir la commune en encadrant notre parcours (Proscot).

UN PATRIMOINE HISTORIQUE RICHE ET DIVERSIFIÉ

LES OUVRAGES REMARQUABLES

Les châteaux-forts mosellans

De nombreux châteaux-forts ont été édifiés durant le Moyen-Age en Lorraine mais peu nombreux sont ceux ayant résisté au fil des siècles. Certaines constructions sont néanmoins encore visibles aujourd'hui sur le territoire du SCOT. En voici quelques exemples.

- *Le château de Malbouck à Manderen*

Situé à proximité de l'Allemagne et du Luxembourg, le Château de Malbouck surplombe le village de Manderen. Construit au début du XV^{ème} siècle par le Seigneur Arnold VI de Sierck, le château doit son nom actuel au célèbre Duc de Malbouck, celui qui « s'en va en guerre... ».



Vue sur le château de Malbouck à Manderen - classé aux Monuments Historiques

- *Le château des ducs de Lorraine à Sierck-les-Bains*

Le château de Sierck les Bains est situé au Nord-Est du territoire du SCOT et à seulement 3 km des frontières luxembourgeoise et allemande. Il occupe un site défensif sur un promontoire rocheux de grès rouge à la confluence de la vallée de la Moselle et de la petite vallée de Montenach. Il est cerné par 3 collines : le Stromberg au Nord, l'Altenberg au Sud-Ouest et le Kirschberg à l'Est. Le château de Sierck-les-Bains est classé au titre des Monuments Historiques depuis 1930.



Vue aérienne du château des Ducs de Lorraine permettant d'apprécier le contexte géographique dans lequel celui-ci s'inscrit.

- *Le château de Hombourg - Budange*

Le château de Hombourg est édifié sur un promontoire dominant la vallée de la Canner. Datant du XIII^{ème} ou XIV^{ème} siècle, il fait l'objet à la fois d'une inscription et d'un

classement au titre des Monuments Historiques. Les murailles constituent l'unique vestige de ce château.



Vue sur le château de Hombourg – Budange depuis les berges de la Canner.

L'ensemble est aujourd'hui fortement dégradé. En décembre 2010, une convention entre la DRAC de Lorraine, la région, le département et la demeure historique est signée afin d'établir des travaux d'urgences avant une étude approfondie des possibilités de restauration du château.

Les ouvrages fortifiés de la Ligne Maginot

La ligne Maginot est un élément majeur du patrimoine historique qui, en outre, est un fort attracteur pour le tourisme de mémoire.



De nombreux ouvrages de la Ligne Maginot jalonnent le territoire du SCOT. Ils s'illustrent comme autant de témoignages de cette douloureuse époque. Parmi eux, le Hackenberg, qui constitue le plus gros ensemble fortifié de la Ligne Maginot du Nord-Est de la France.

Le fort du Hackenberg

Celui-ci doit son nom à la colline boisée sous laquelle il a été construit. Ce promontoire naturel culmine à 343 mètres. Il est coiffé par une chapelle moderne, la dernière d'une longue série qui remonte à l'antiquité. En effet, la voie romaine d'Agrippa qui reliait Divodurum (Metz) à Augusta Treverorum (Trèves), capitale de l'Empire, par la rive droite de la Moselle, s'appuyait déjà, au début de notre ère, sur les pentes de ce lieu pour le moins historique.

Un sentier pédestre permet, pour les amateurs de promenade et de marche, de visiter les extérieurs du fort et de voir, entre autre, un fossé anti-char.

Un chemin carrossable mène, depuis l'entrée des hommes, vers la chapelle et les blocs observatoires situés au sommet du Hackenberg d'où, si le temps le permet, il est possible d'apprécier un large panorama du territoire du SCOT



La chapelle de Hackenberg à Veckring, classée au titre des Monuments Historiques.

LE PATRIMOINE RELIGIEUX

Sur le territoire du SCOT de l'agglomération thionvilloise, le patrimoine religieux se présente sous deux formes : les édifices de type église et chapelle et les bildstocks, qui caractérisent aussi bien les calvaires que les croix monumentales.

Les églises jouent un rôle remarquable dans le paysage. Elles constituent d'importants points de repère dans les horizons lointains mais également au sein du tissu urbain. Notons que les édifices religieux constituent environ 23% des monuments inscrits ou classés au titre des Monuments Historiques.



Eglise d'illange et Volmérange (Proscot)



L'église St Maximin de Thionville et le temple protestant de Nilvange : des édifices religieux classés en Monuments Historiques

Le bildstock

Témoignage vif de la foi, les croix de pierre sculptées du pays thionvillois constituent une richesse artistique dans la région. Ils sont l'expression d'un art populaire vivace ayant pris naissance au XV^{ème} siècle, et qui a perduré sous des formes assez fidèles jusqu'au XIX^{ème} siècle. La date de construction de ces monuments de chemins très particuliers est significative d'une époque de souffrance, d'insécurité, de la menace de mort que fait régner une maladie incurable, du profil d'une guerre.

Le terme « bildstock » a été proposé pour la première fois par E. KIEFFER en 1934. Il reprenait un terme d'origine allemande à savoir une image (*bild*) sur un bâton (*stock*) pour une croix de chemin tout à fait particulière, destinée à être vue sur quatre, voire trois côtés.

Ainsi la croix « bildstock », que l'on remarque au bord des routes, se compose-t-elle d'un monument prenant assise sur un socle souvent carré, surmonté d'une pile ronde, trapézoïdale ou octogonale au-dessus de laquelle se trouve un édicule cubique taillé de façon à abriter quatre niches creuses, décorées de sculptures, soit en bas-relief, soit en ronde bosse. Dans certains cas il s'agissait de statuette reliées à la niche d'une façon trop délicate pour résister aux mains de l'homme si bien que pas une seule d'entre elles n'a subsisté et que les niches vides en sont l'unique témoignage. Le tout est surmonté généralement d'une double bâtière se croisant à angle droit, avec sur le faite, soit une croix fleurdelisée, soit un Christ.

Guy Blaise

Les bildstock, des chefs d'œuvre inconnus

De nombreux bildstocks sont répertoriés dans l'inventaire général du patrimoine culturel du territoire. Néanmoins, aucun d'entre eux n'est inscrit au titre des Monuments Historiques.



LE PATRIMOINE INDUSTRIEL

Le territoire de l'agglomération thionvilloise détient un patrimoine industriel d'intérêt : les bâtiments des usines, les maisons de contremaîtres...



Le Haut Fourneau U4 à Uckange (Proscot)

L'ancienne usine de fer Bassompierre à Aumetz, l'usine sidérurgique d'Uckange et l'ancienne maison du directeur des Hauts Fourneaux de la Paix à Nilvange sont inscrites au titre des Monuments Historiques.

Le Haut Fourneau d'Uckange bénéficie d'un travail important de valorisation, notamment dans un objectif culturel. Le territoire, est particulièrement le Val de Fensch est investi dans la reconversion et la mise en état de conservation de ce patrimoine :

- Site de Wendel (Hayange) : mise en état de conservation des grands bureaux, création du Centre National d'Archivage et de recherche sidérurgique, réalisation d'un jardin transfrontalier sur ce site.

- Réalisation d'un inventaire général des richesses patrimoniales de la vallée
- ...

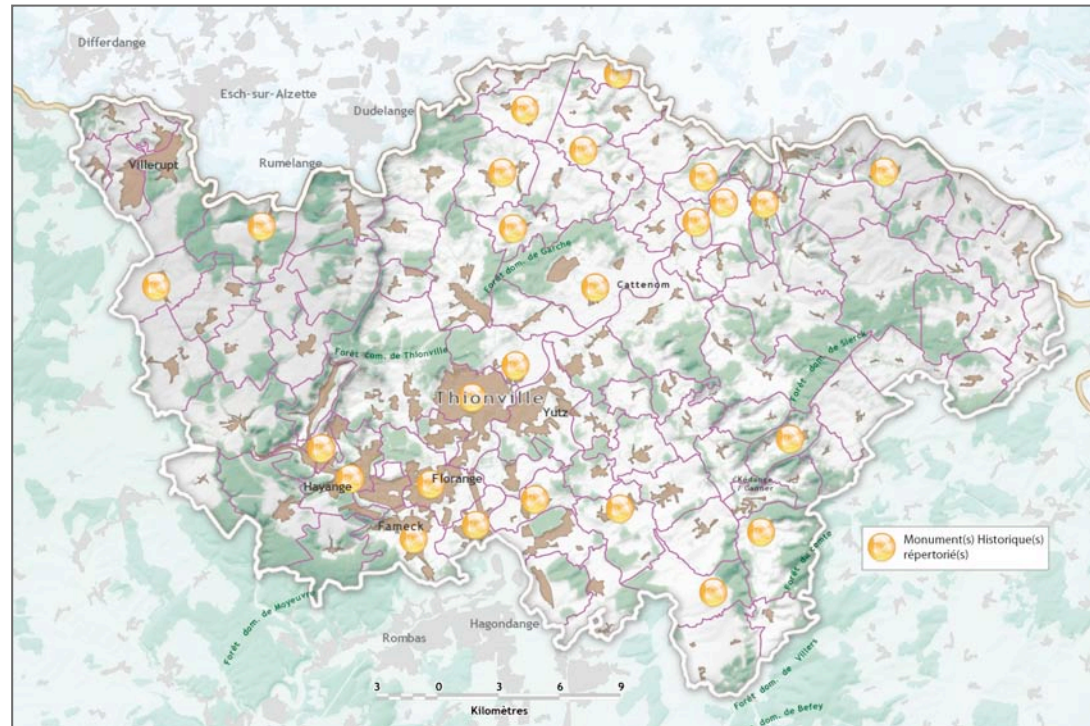
Le patrimoine industriel, au-delà de son sens historique, est un événement urbain important du fait de ses particularités architecturales, des volumes qu'il occupe.

Ces mêmes particularités permettent une valorisation en faveur :

- d'une certaine modernité, grâce aux formes et espaces atypiques de ce patrimoine,
- du développement de grands équipements emblématiques (catégorie plutôt peu représentée dans le territoire),
- de l'impulsion d'un renouveau urbain qui rayonne au-delà des quartiers proches.

PATRIMOINE INSCRIT OU CLASSE AUX MONUMENTS HISTORIQUES

Commune	Site	Protection	Arrêté
Aumetz	ancienne usine de fer Bassompierre	inscrit	4/4/1995
Basse-Rentgen	Trois tertres funéraires gallo-romains	inscrit	24/12/1991
	Domaine de Preisch	inscrit et classé	1986/07/24 (inscription) 1995/05/10 (classement)
Berg-sur-Moselle	ancienne résidence des abbés d'Echternach	inscrit	17/2/2003
Bertrange	ossuaire (ancien)	inscrit	23/11/1987
Boust	Eglise Saint Antoine	inscrit	28/6/1994
	Eglise d'Ussel	classé	16/2/1930
Cattenom	ossuaire	inscrit	23/11/1987
	Chapelle Saint Etienne de l'Ordre Teutonique (actuellement église paroissiale Saint-Martin)	inscrit	22/10/1991
Fameck	Eglise de Morlange	classé	1845 (par avis de classement) et 1846 (par liste)
Florange	Domaine de Bétange (le parc du domaine en premier lieu, puis le château en totalité)	inscrit	1993/06/29 puis 2007/07/16
Haute-Kontz	cimetière	classé	6/12/1898
	cimetière	inscrit	25/9/1980
Hayange	Eglise Saint Martin	inscrit	12/3/2008
	Domaine de Wendel et château	inscrit	24/7/1987
	Eperon barré dit bois des Chênes	inscrit	24/12/1991
Hombourg-Budange	Château de Hombourg	inscrit et classé	1988/11/16 (classement) 1994/11/08 (inscription)
Luttange	Château	inscrit	2/11/1979
Manderen	Ruines du château de Mensberg, dit aussi château de Malbrouck	classé	16/2/1930
Manom	ossuaire (ancien)	inscrit	25/11/1987
Manom	Château de la Grange	inscrit et classé	1984/02/28 (inscription) 1984/02/28 (classement)
Mondorff	Eperon barré gallo-romain	inscrit	24/12/1991
Nilvange	Ancienne maison du directeur des hauts-fourneaux de la Paix (actuellement foyer-restaurant pour personnes âgées)	inscrit	16/7/2007
Nilvange	Temple protestant	inscrit	12/3/2008
Ottange	Château (ruines)	classé	14/1/1909
Rettel	Maison de la Dime (ancienne)	classé	17/4/1984
Rodemack	Anciennes fortifications	classé	21/9/1905
Rodemack	Château-fort (restes)	classé	29/9/1981
Roussy-le-Village	Châteaux de Roussy-Seigneurie et Roussy-Comté	inscrit	1988/11/16 et 1997/02/13
Sierck-les-Bains	Château (ruines) et fortifications (ruines)	classé	16/2/1930
	Cense du Koenigsberg (ancienne)	inscrit	24/2/1986
Thionville	Château dit Le Hof, à Guentrange	inscrit	14/12/1992
	Couvent des Clarisses (ancien)	inscrit	22/10/1991
	Eglise Saint Maximin	classé	16/7/1984
	Autel de la Patrie	classé	15/9/1995
	Pont-Ecluse Sud du Couronné d'Yutz	classé	21/12/1984
	Enceinte	classé	21/12/1984
	Hôtel d'Eltz (ancien)	inscrit	27/5/1980
	Château (ancien)	inscrit	27/5/1980
	Hotél de Raville (ancien)	inscrit	27/5/1980
	Château de Volkrange et ses communs	inscrit	8/10/1984
Ukange	Usine sidérurgique	inscrit	11/1/2001
Veckring	Chapelle de Hackenberg	classé	29/5/1922
Volstroff	Château-fort médiéval de Schell-Vinsberg	inscrit	24/12/1991



Les travaux du Service Départemental de l'Architecture et du Patrimoine de la Moselle

Au-delà des monuments historiques le SDAP de la Moselle a inventorié l'ensemble des éléments patrimoniaux d'intérêt tels que vestiges archéologiques, calvaires, carrières, villages rue, cimetières, parcs et jardins paysagers... La valorisation de ces sites passe notamment par la prise en compte de leurs spécificités paysagères dans l'aménagement et l'urbanisme, mais aussi par leur mise en réseau au travers d'une politique touristique renforçant l'accès à tous les types de patrimoines (grand et « petit » patrimoine).

CONCLUSION

Un patrimoine paysager riche qui constitue un fort potentiel de développement qualitatif pour le territoire.

L'agglomération Thionvilloise est riche de paysages diversifiés et ayant chacun leur caractère propre tant au plan urbain que concernant les infrastructures naturelles.

Cette richesse s'appuie sur une matrice agricole et forestière toujours présente, y compris en périphérie des agglomérations, et sur la Vallée de la Moselle qui constitue une trame bleue emblématique mêlant fonctionnalité économique et cadre naturel monumental. A plus petite échelle, d'autres composantes dotent chaque secteur du territoire d'atouts paysagers spécifiques :

- **à l'Ouest**, la côte de Moselle, par sa morphologie de cuesta, affirme sa présence dans les vues lointaines et offre des panoramas sur une large partie du territoire. Plus généralement, les vallons secondaires sont les lieux de diversification des paysages, notamment boisés et agricoles,
- **à l'est**, la vallée de la Canner, en relais de celle de la Moselle, est un écrin verdoyant conservant les traces d'un espace rural traditionnel et composé de nombreux motifs paysagers : villages, bocage,

boisements, cours d'eau... Le plateau lorrain regroupe également un ensemble d'autres vallées ayant des caractéristiques similaires bien que moins affirmées.

- **Au centre et au sud**, les agglomérations de Thionville et du Val de Fensch, sont marquées par une très grande intensité des contacts entre des ensembles urbains importants et des espaces naturels et agricoles périphériques ayant un fort apport qualitatif au cadre de vie. Ils rassemblent un patrimoine historique varié (architecture traditionnelle, bâti industriel...) et sont attachés au passage de la Moselle, voie d'eau structurante.
- **Au nord (et à l'Est)**, un espace à dominante rurale bénéficiant d'un paysage doux et comportant un patrimoine aquatique attractif (plans d'eau, Moselle...).
- **A l'échelle de tout le territoire**, un patrimoine historique et culturel reconnu, notamment au travers des édifices d'exception (château, église,...) et de la ligne Maginot.

Tous ces éléments constituent un capital paysager important sur lequel le territoire peut s'appuyer en tant qu'atout pour établir un projet de développement ambitieux et qualitatif : au service d'un cadre de vie, d'une image et d'un positionnement territorial attractif et qui lui est spécifique.

Un territoire qui maintient la qualité d'ensemble de ses paysages, mais des tendances d'évolution qui révèlent quelques vulnérabilités potentielles et qui appellent à anticiper les pressions futures.

Une mode d'urbanisation compact

Bien que le développement du territoire ait entraîné une consommation non négligeable d'espace (voir volet aménagement), la croissance urbaine au cours des dix dernières années s'est effectuée selon un mode compact, sans mitage véritablement ni fractionnement dur de l'espace. Les mutations majeures du territoire sont intervenus au cours des 30 glorieuses durant lesquelles tant l'urbanisation que l'agriculture ont modifié significativement les figures traditionnelle des paysages :

- **L'urbanisation**, la formation et consolidation d'une conurbation de Metz à Thionville conduisant au développement important des agglomérations du Val de Fensch et de Thionville, ainsi que plus localement dans le Val d'Alzette.
- **L'agriculture**, le développement de la céréaliculture réduisant la diversité des motifs paysagers tels que bocage, arbres isolés, haies,...

En outre, cette conurbation a eu pour effet de concentrer l'urbanisation, conservant globalement la dominante rurale de la majeure partie du territoire.

Des signes récents montrent que l'attractivité économique et surtout résidentielle tend à replacer un certain niveau de pression urbaine dans les secteurs ruraux, surtout dans le Nord et dans le Sud Sud-Est. Toujours en respectant la continuité avec l'existant, la croissance urbaine a eu tendance à épaissir ou allonger des villages et bourgs ruraux dans ces secteurs et à modifier leur organisation spatiale existante.

En particulier à proximité de l'A31 et de l'A30, les extensions urbaines ont été significatives mais n'ont pas remis en cause les grands ensembles naturels compte tenu de leur compacité. En revanche, cette tendance, restant encore relativement contenue, nécessite d'être observée avec attention pour le futur afin d'éviter les risques de fragmentation des espaces qui pourraient être causés par la jonction progressive de bourgs et villages qui étaient initialement séparés.



Des couronnes forestières, en bon état, structurant le grand paysage ...

Le couvert forestier est dense et important quoique plus faible dans le secteur Ouest en dehors des vallées. Ces continuum de boisements par leur caractère massif et la qualité de leurs essences sont de véritables monuments végétaux. L'urbanisation récente n'a pas ou peu altéré leurs lisières, permettant ainsi de conserver des lignes paysagères de qualité.



En revanche, localement, des tendances de rapprochement du bâti à ces lisières s'observent, notamment lorsque le contexte topographique ne donne aucune autres alternatives. Elles sont encore relativement anecdotiques, mais posent néanmoins l'enjeu paysager d'éviter les risques de surexposition du bâti dans le grand paysage et de la gestion des lisières urbains par rapport aux grands éléments naturels.

Il s'agit notamment des secteurs de crête ou de rebord de plateau à l'articulation avec les vallées qui sont les plus sensibles à ce risque (côte de Moselle, rebord de la vallée de la Canner, versant à forte pente de la vallée de la Moselle, à l'Est...).

... mais des motifs paysagers ponctuels de moins en moins présents

Le bocage, les bosquets, les arbres isolés ont connu au cours des 50 dernières années une baisse drastique de leur trame. Les secteurs de vallon sont ceux qui rassemblent le plus de ces éléments, bien qu'ils subsistent parfois à l'état relictuel. Si le Pays Haut et le plateau Lorrain (en dehors des vallées) ne comportent presque plus de telles figures paysagères, néanmoins leur conservation demeure parfois en couronne urbaine ou dans les talwegs et les versants à forte pente. A l'échelle de ce grand territoire, ces éléments posent la question de la simplification du paysage et qui se combine avec des phénomènes locaux d'enrichissement de certaines pâtures au bénéfice de zones forestières.

Dans 20 ans, une telle tendance risque de favoriser une « binarisation » du paysage (de binaire = tout ou rien) c'est-à-dire une répartition très segmentée entre d'un côté des paysages ouverts sans arbres ni haies, de l'autre des boisements. Les moyens d'un document d'urbanisme pour éviter ce risque repose sur une gestion judicieuse des éléments existants (préservation notamment des haies reliées aux boisements...) et un travail sur une intégration des urbanisations qui tient compte des éléments naturels existants et qui s'accompagne d'un traitement végétal en périphérie.

Des infrastructures denses et en développement qui interpellent la gestion des entrées de ville et la prise en compte du cadre paysager des espaces urbains proches ou traversés.

De façon générale, la qualité des entrées de ville s'améliorent grâce à des aménagements paysagers plus performants des parcs d'activités.

Toutefois, elle reste un sujet de travail important pour que, au travers d'une mise en scène paysagère des axes routiers, les entrées de ville servent l'image qualitative du territoire.

La forte densité des infrastructures existantes dans le secteur du Val de Fensch et des Portes de France-Thionville, contraint en outre par une topographie marquée et des zones urbaines importantes (Val de Fensch), favorise la présence d'espaces non affectés (bord d'autoroute, espaces de croisement...).

Dans la perspective de nouveaux projets routiers, il existe un enjeu important pour ces nouvelles infrastructures de maîtriser leur impact en évitant de générer des délaissés (déqualifiants) et en travaillant particulièrement leur insertion visuelle et physique en passage urbain dense (Val de Fensch et Thionville notamment).

De manière générale, cette problématique urbaine est à gérer tout le long des axes routiers principaux, dont l'A31 et l'A30, jusqu'au Luxembourg.

Une diversité d'espaces à vivre à l'échelle du territoire qui est moins perceptible à l'échelle communale ou communautaire.

Des modes constructifs récurrents

Les différentes typologies urbaines se retrouvent d'un secteur à l'autre du territoire, bien que par leur nombre ou selon le stade d'évolution en village, bourg ou ville leur représentation puisse définir des espaces urbains différents. Ainsi, l'espace pavillonnaire ou collectif de l'après guerre est très présent y compris en zone rurale. Fonctionnel et régulier, il montre aussi quelques difficultés à répondre à certaines attentes actuelles : des espaces publics centrés sur la fonction de desserte routière locale ce qui tend à créer des espaces à vivre peu diversifiés et des offres en services urbains réduits (place, cheminements piétons paysager,...). Les collectivités travaillent à de multiples projets de requalification urbaine pour accompagner l'évolution de ces espaces et développer une offre plus variée en termes de cadres de vie.

Dans les espaces ruraux ce mode constructif pose à terme la question de la typicité du cadre de vie (identité, personnalité du territoire). En effet, bien qu'étant dans une ambiance moins urbaine que dans les agglomérations ces espaces pavillonnaires offre au final un décor immédiat aux habitations relativement similaire à des villes plus grandes.

Dans les gros bourgs et agglomérations, la prédominance du bâti datant d'avant 1975

rend difficile sa mutation vers d'autres formes urbaines, d'autant que le contexte topographique laisse peu de marge de manœuvre (val d'Alzette, Thionville, Val de Fensch, vallée de la Moselle...). Les enjeux reposent sur la capacité du territoire à pouvoir poursuivre ses projets de rénovation, mais aussi à développer de nouvelles formes d'urbanisation en extension qui par leur modernité peuvent impulser un renouveau urbain à l'échelle de la ville.

Des contacts entre les espace urbains et l'eau peu développés



Le territoire ne tire que partiellement partie de son patrimoine aquatique, en particulier la Moselle. Des liaisons douces et des aménagements pour les loisirs sont réalisés et font l'objet de projets pour les compléter et faciliter l'accès à la voie d'eau. En revanche, il n'existe pas véritablement d'espaces publics ouverts sur la Moselle et faisant une accroche avec les centres urbains.

L'aménagement des accès à la Moselle constitue un bras de levier important pour à la fois développer l'offre en services touristiques et de loisirs mais aussi pour impulser une dynamique nouvelle aux cadres de vie urbains, en particulier dans les grandes agglomérations (Thionville notamment).

Des lisières urbaines perfectibles

Les extensions urbaines depuis les années 50 se sont effectuées sous forme d'espaces pavillonnaires (individuel ou collectif) se juxtaposant progressivement les uns aux autres. Les lisières urbaines induites ont acquis un aspect relativement linéaire et sans véritable transition paysagère entre l'espace bâti et les sites agricoles ou naturels environnants.



Dans la période récente ce mode de développement s'est poursuivi. La valorisation des lisières urbaines, c'est-à-dire l'aménagement paysager des abords des urbanisations, rejoint l'enjeu global d'amélioration du cadre de vie dont le territoire s'est saisi. Elle permet de mieux insérer l'urbanisation dans le grand paysage (covisibilité) et donne à la ville, au bourg ou au village la possibilité de tirer partie des atouts de son propre paysage environnant afin de renforcer sa typicité : relief, boisements,...

Des projets en cours traduisant un renouveau urbain et de nouvelles attentes de la population

Un territoire en transition

L'étude du territoire a permis de constater que le mode constructif était en mutation et en recherche, vers un bâti plus diversifié que les 20 dernières années et n'hésitant pas à recourir à l'architecture contemporaine utilisant de nouveaux matériaux ou réinterprétant des formes traditionnelles. Il ne s'agit pas d'une tendance généralisée, mais suffisamment significative pour traduire à la fois l'évolution des besoins des habitants en matière de cadre de vie, et le travail des collectivités pour adapter le paysage urbain à ces nouveaux besoins.

Toutefois, les aménagements des espaces publics gardent une dominante fonctionnelle qui n'est pas toujours relayée par une recherche de diversité des usages : récréatifs, piétons, collectifs, espace paysager...

Relevons également que ces nouvelles attentes se perçoivent dans le développement de petits collectifs, y compris en zone rurale. Certains d'entre eux permettent par leur conception d'associer les avantages d'un appartement clair et ouverts sur l'extérieur tout en ayant accès à un espace vert collectif ou privé.

Des impulsions de rénovations urbaines en faveur de la qualité du cadre de vie

Les travaux engagés depuis plusieurs années par les collectivités (plans paysage) cherchent à renouveler les urbanisations existantes pour offrir une plus grande diversité d'espaces de vie : la diversification des modes constructifs et la requalification vers des espaces publics moins monofonctionnels (le tout voiture et stationnement) constituent le bras de levier majeur pour valoriser le cadre de vie et rénover des ambiances urbaines plus en lien avec leur environnement proche, qu'il soit urbain ou naturel.



Cet enjeu prend une dimension toute particulière pour les grandes rues ou voies principales qui sont le plus souvent longues et donc plus vulnérables à la monotonie d'un bâti peu élevé et aux conflits des flux urbains (piéton, transit, voiture, transports collectifs...).



Les places constituent des sites stratégiques pour asseoir l'attractivité des sites urbains.

*Des respirations naturelles périurbaines
comme appui à un renouveau du cadre de vie
urbain*

La conurbation mosellane et du Val d'Alzette est en contact intense avec des espaces naturels et agricoles périurbains. Ces espaces constituent de véritables respirations vertes donnant aux villes une nature de qualité « à portée de main ».

Les réflexions et travaux menés par les collectivités (et qui se poursuivent – plans paysage des EPCI...) notamment pour valoriser des corridors verts urbains ou périurbains (zones tampons) peuvent utiliser la présence de ces espaces agricoles et/ou naturels pour pouvoir en relais travailler sur une valorisation voire une requalification des espaces urbains existants.



Un territoire de patrimoine et de projets

Le développement de l'offre en loisirs, culture et d'accès au patrimoine est un bras de levier majeur pour donner aux paysages urbains et naturels une valeur touristique et un capital d'attractivité résidentielle.

Dans ce sens, le territoire dispose de nombreux atouts qui relèvent tant d'un patrimoine historique (Château, ligne Maginot, usines..), agricole (vigne, verger, vallée de la Canner..) que naturel (forêt, Moselle, plans d'eau...).

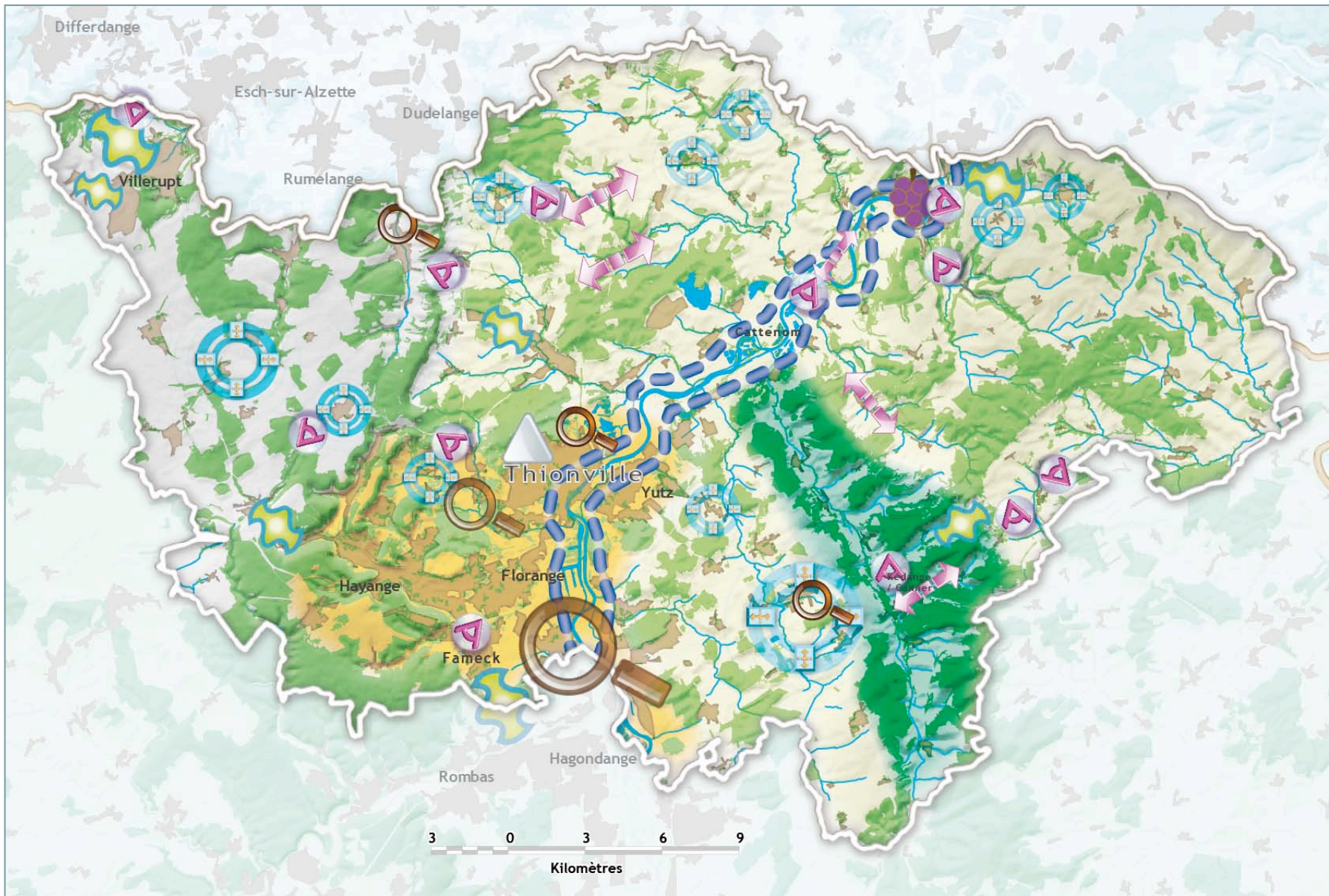
Ne se limitant pas à une démarche de conservation passive, l'agglomération Thionvilloise a mis en œuvre et poursuit de nombreux projets de valorisation attribuant à ce patrimoine des fonctions urbaines, culturelles ou touristiques :


- Valorisation du patrimoine industriel dans le Val de fensch,
- Centre d'exposition reconnu au château de Malbrough,
- Réflexion sur une valorisation de la vallée de la Canner vers du tourisme et loisirs verts,
- Projet de base nautique à Basse-Ham
- La valorisation de sites touristiques dans le Pays de Sierck...


Ces projets confirment la transition à l'œuvre dans laquelle le territoire évolue rapidement et qui place son attractivité globale comme


élément majeur de son développement futur et pour lequel il détient beaucoup d'atouts.

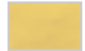






- 


Trame agricole et patrimoine végétal (haies, bosquets...) : enjeu de valorisation des scènes du grand paysage : gestion des lisières urbaines, préservation des motifs ponctuels du paysage (haies, bosquets, ripisylve...)
- 


Boisements : Maitrise des risques de fragmentation et valorisation de leur proximité avec les espaces urbains au profit d'un cadre de vie urbain renouvelé. Maîtrise qualitative de l'urbanisation pour éviter de déqualifier les lisières forestières et pour éviter une surexposition du bâti en rebord de plateau et sur les versants à forte pente.
- 


Vallée de la Canner : enjeu de valorisation en faveur d'un tourisme et de loisirs respectueux de l'environnement préservé de cette vallée. Enjeu de préservation de vastes coupures naturelles et agricoles entre les villages. Pour l'ensemble des vallées secondaires du plateau lorrain (c'est-à-dire sauf la Moselle), il existe un enjeu de maîtrise de la covisibilité du bâti en rebord de plateau.
- 


Agriculture périurbaine : enjeu de maintien de respirations vertes en contact avec les urbanisations, qui peuvent ainsi prendre appui sur elles pour renforcer la qualité des lisières urbaines ou pour travailler en relais des corridors verts urbains dans le cadre de projet de rénovation urbaine.
- 


Urbanisation distendue : enjeu de maîtrise qualitative des urbanisations pour éviter la fragmentation des espaces boisés.
- 


Forme du développement urbain : enjeu de qualité d'accroche des urbanisations au centre de bourg ou de village pour assurer un ensemble fonctionnel / enjeu de qualité des lisière urbaines / enjeu de lisibilité dans le grand paysage / enjeu lié aux entrées de ville.
- 

Respiration naturelle : enjeu de préservation (maîtrise de l'urbanisation - hors infrastructure, préservation des accès visuels sur le territoire)
- 

Développement urbain : maîtrise de l'urbanisation linéaire, lorsque le contexte naturel et des risques le permet. Lorsqu'il ne le permet pas, enjeu de diversification des espaces publics et des modes d'implantation.
- 

Entrée de ville : enjeu de valorisation et de mise en scène du paysage (qualité de l'aménagement au niveau de l'espace public, transition paysagère, cohérence des aménagements le long de l'A31 et l'A30...)
- 

Moselle : enjeu de valorisation du rapport entre la vallée de la Moselle et les espaces urbains (espace public accrochant la voie d'eau aux centres, accès, traitement de l'espace public, liaisons douces avec les zones urbaines) / enjeu de mise en scène des berges (plantations, densité...)
- 

Pratiques traditionnelles : enjeu de prise en compte des besoins de l'activité viticole.
- 

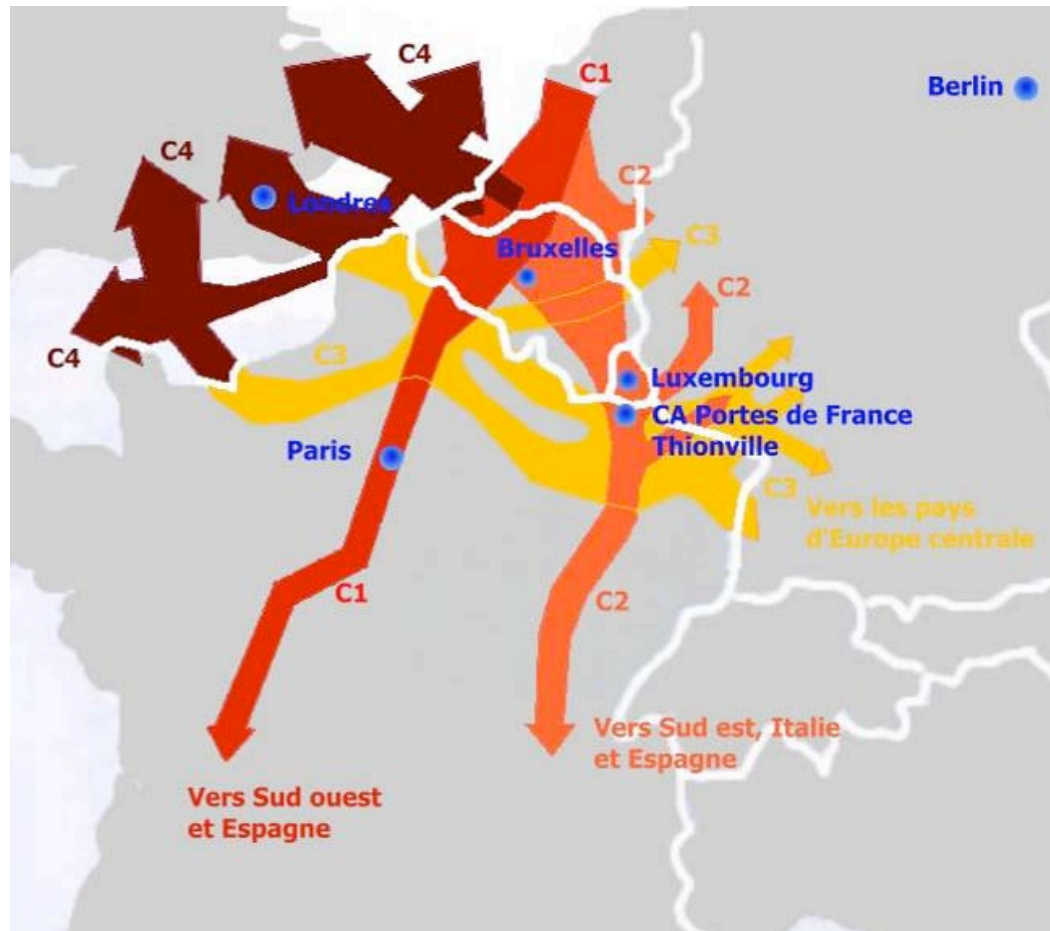
Point de vue remarquable : faciliter et valoriser l'accès aux panoramas.



TRANSPORT ET INFRASTRUCTURES



Les Eurocorridors



Source : Etude relative aux flux de déplacements et aux infrastructures de transports de la CA « Portes de France – Thionville » - Est Ingénierie

LE POSITIONNEMENT TERRITORIAL

Le territoire du Scot de l'agglomération Thionilloise se situe au Nord du département de la Moselle, en contact direct avec les frontières du Luxembourg et de l'Allemagne.

Le territoire est desservi par d'importantes infrastructures de transport :

- des axes autoroutiers structurants : A31, A30 en direction du Nord de l'Europe ; A4 reliant Paris à Strasbourg.
- le réseau ferré : ligne TGV Est reliant Paris à Luxembourg, notamment.
- des voies navigables : liaison fluviale de grand gabarit reliant le Rhin à la Mer du Nord.

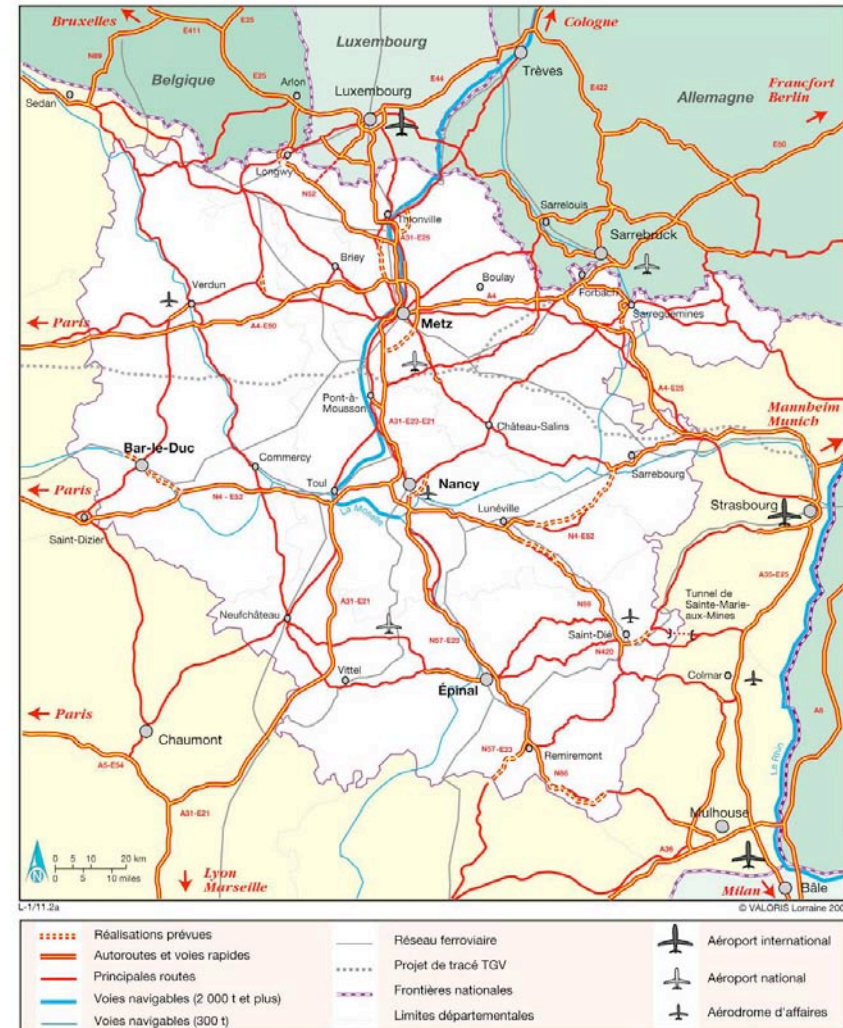
Il est localisé au croisement de flux importants, drainés par l'eurocorridor Nord/Sud et de l'axe Ouest/Est

Le territoire s'inscrit à la croisée des 2 grands axes de transport européens :

- l'eurocorridor C2 qui relie les ports de la Mer du Nord à la Méditerranée,
- l'eurocorridor C3 reliant la Manche à l'Europe de l'Est.

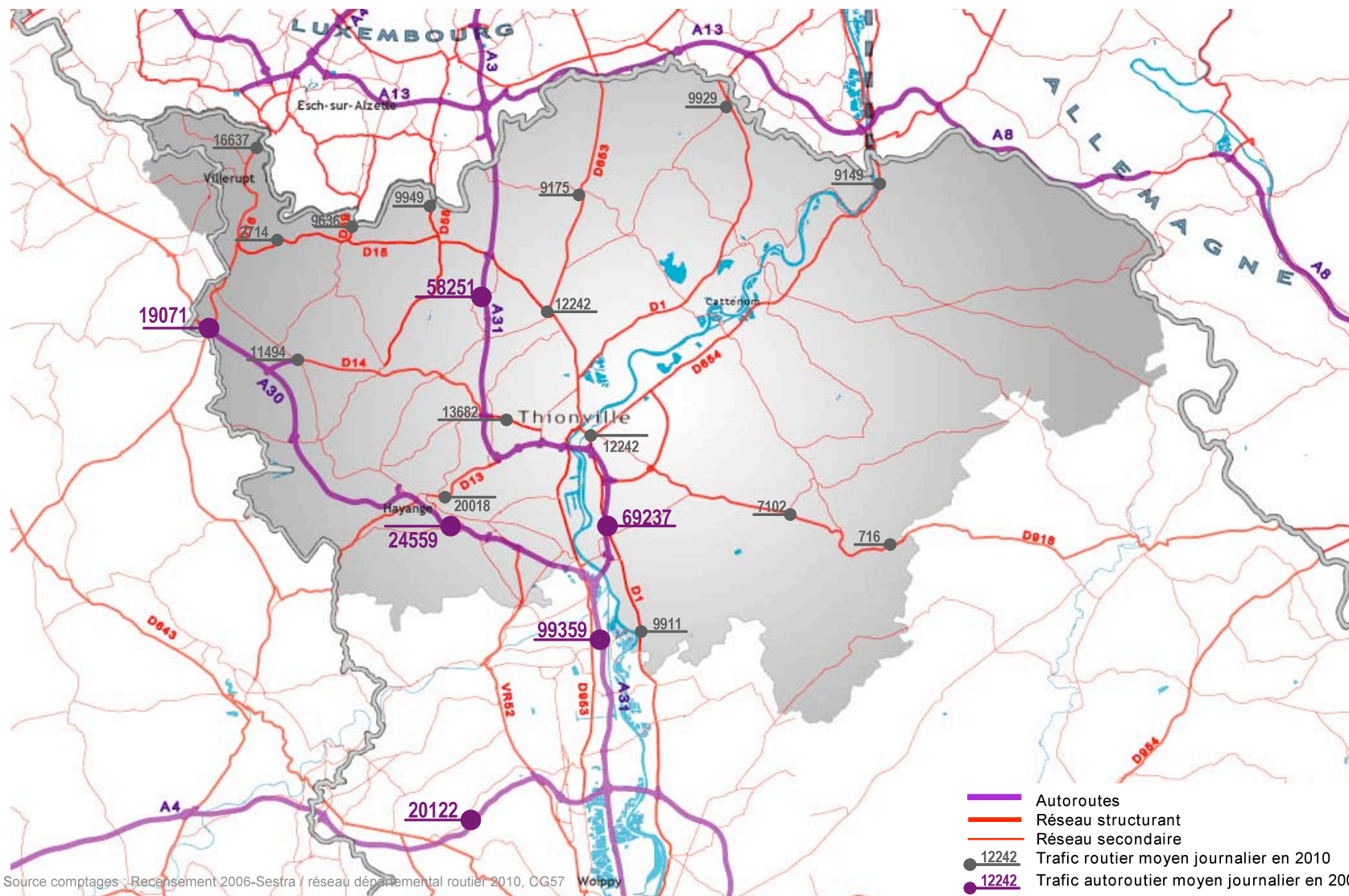
Enfin, il bénéficie d'une situation centrale au regard des échanges de marchandises dont 90% ont pour origine et destination l'Allemagne, le Benelux et/ou la France.

Une situation de carrefour européen



Source : Etude relative aux flux de déplacements et aux infrastructures de transports de la Communauté d'agglomération « Portes de France – Thionville » - Est Ingénierie

Les transports routiers : réseaux et flux



LES INFRASTRUCTURES EXISTANTES

LE RESEAU ROUTIER

Le réseau primaire s'organise autour de :

- Deux axes transfrontaliers principaux : A31/A3 et A30/N52/N81,
- Deux ceintures périphériques : A13 et A1/A6,
- Une structure en étoile (A1/A3/A4/A6) autour de Luxembourg-Ville.

Le réseau secondaire structurant se compose de :

- Plusieurs axes transfrontaliers : D16, D59, D58, D653, D1 vers Luxembourg et D654 vers l'Allemagne,
- Une structure en étoile autour de Thionville (D13, D14, D653, D1, D654) essentiellement raccordée sur l'A31.

L'analyse des trafics transfrontaliers entre la France et le Luxembourg met en évidence :

Deux points de passage privilégiés pour les frontaliers habitant dans la zone d'emploi de Thionville :

- A31 (53250 v/j au poste frontière créant une congestion quotidienne aux heures de pointe),
- D16 à Audun-le-Tiche (16637 v/j).

Plusieurs autres points de passage très fréquentés, situés sur le réseau secondaire :

- D58 à Volmerange-Les-Mines avec 12 000 v/j,
- D653 à Evrange avec 9175 v/j,
- D59 à Ottange avec 9636 v/j,
- D1 à Mondorff avec 9929 v/j.

Ce trafic très dense et en constante augmentation génère des dysfonctionnements et notamment :

- Des difficultés à l'heure de pointe du matin dues au passage du poste frontière (vitesse limitée à 10 km/h)
- Un trafic dense pendant 3 heures à l'heure de pointe du soir pour la traversée de Thionville : retour des frontaliers et conflits avec échanges internes à l'agglomération.

Par ailleurs, les phénomènes de saturation de l'A31 tendent à des reports de trafic sur l'A1 allemande et, par conséquent, une augmentation de la circulation dans le CC des Trois Frontières. Globalement, la saturation du réseau entraîne une accidentologie accrue sur le réseau secondaire (RD13, RD952 et RD18 pour la Vallée de la Fensch, particulièrement touchée, RD14 pour le Plateau).

LE RESEAU FERRE

Un axe principal de desserte : Nancy Metz Thionville Luxembourg.
Des TGV, mais également un fort cadencement Grandes Lignes et TER.

Hormis cette voie, l'offre en transport en commun est très limitée et insuffisante au regard des besoins de mobilité, liés au travail transfrontalier entre autres.

3 lignes ferroviaires desservent le territoire, toutes localisées sur un axe nord/sud :

- Ligne 01 Nancy Metz Luxembourg (40 A /j)
- Ligne 02 Metz Thionville Apach Trèves (3 A/j)
- Ligne 31 Thionville Esch Belval Longwy (22 A/j dont 13 en terminus à Bettembourg)

2 lignes d'autocars irriguent le SCOTAT d'Est en Ouest :

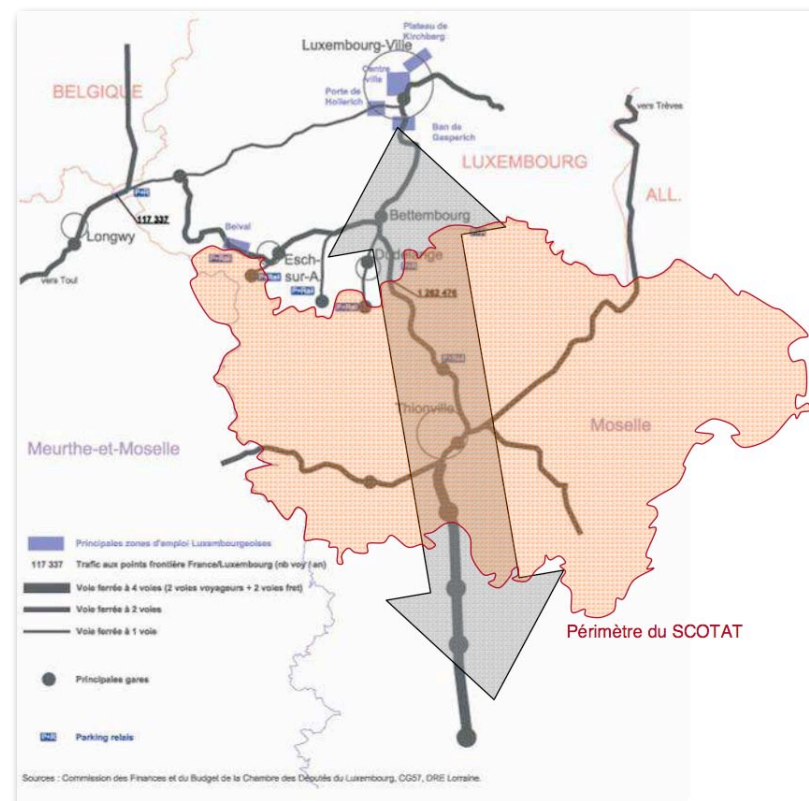
- Ligne 03 Thionville Bouzonville Creutzwald (8 A/j)
- Ligne 27 Metz-Thionville Hayange Audun le Roman Longwy (5 A /j)

Or la demande, en constante progression, se traduit par :

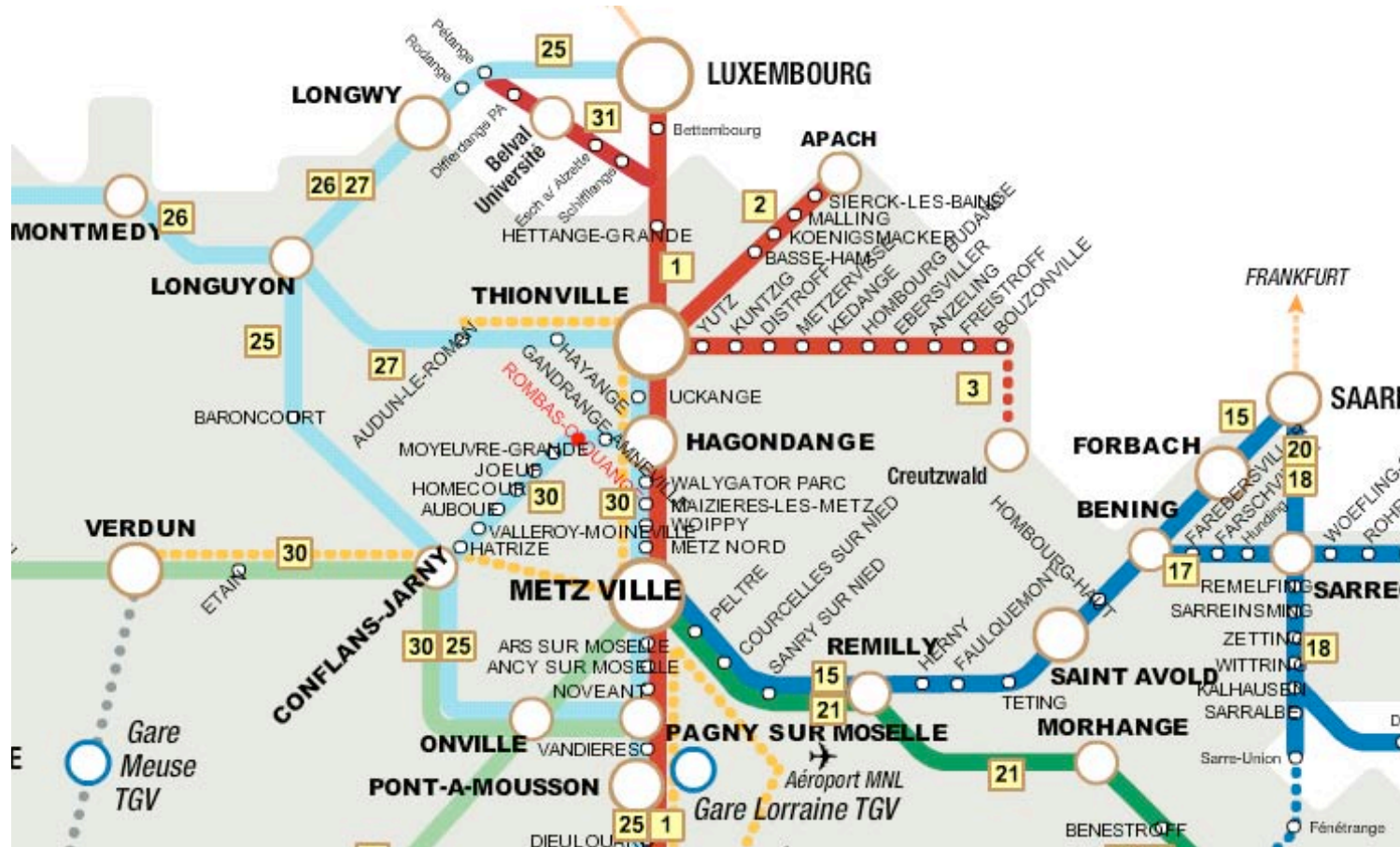
- L'augmentation de la fréquentation de l'axe Thionville – Luxembourg,
- La forte hausse des abonnements Flexway,
- La sur fréquentation des gares de Thionville et Luxembourg-Ville, posant notamment des problèmes de stationnement.

Le projet de réaménagement du quartier gare à Thionville avec une nouvelle offre de 1 000 places de stationnement en parking silo devrait remédier à la situation et encourager le recours aux transports en commun.

Structure du réseau ferré

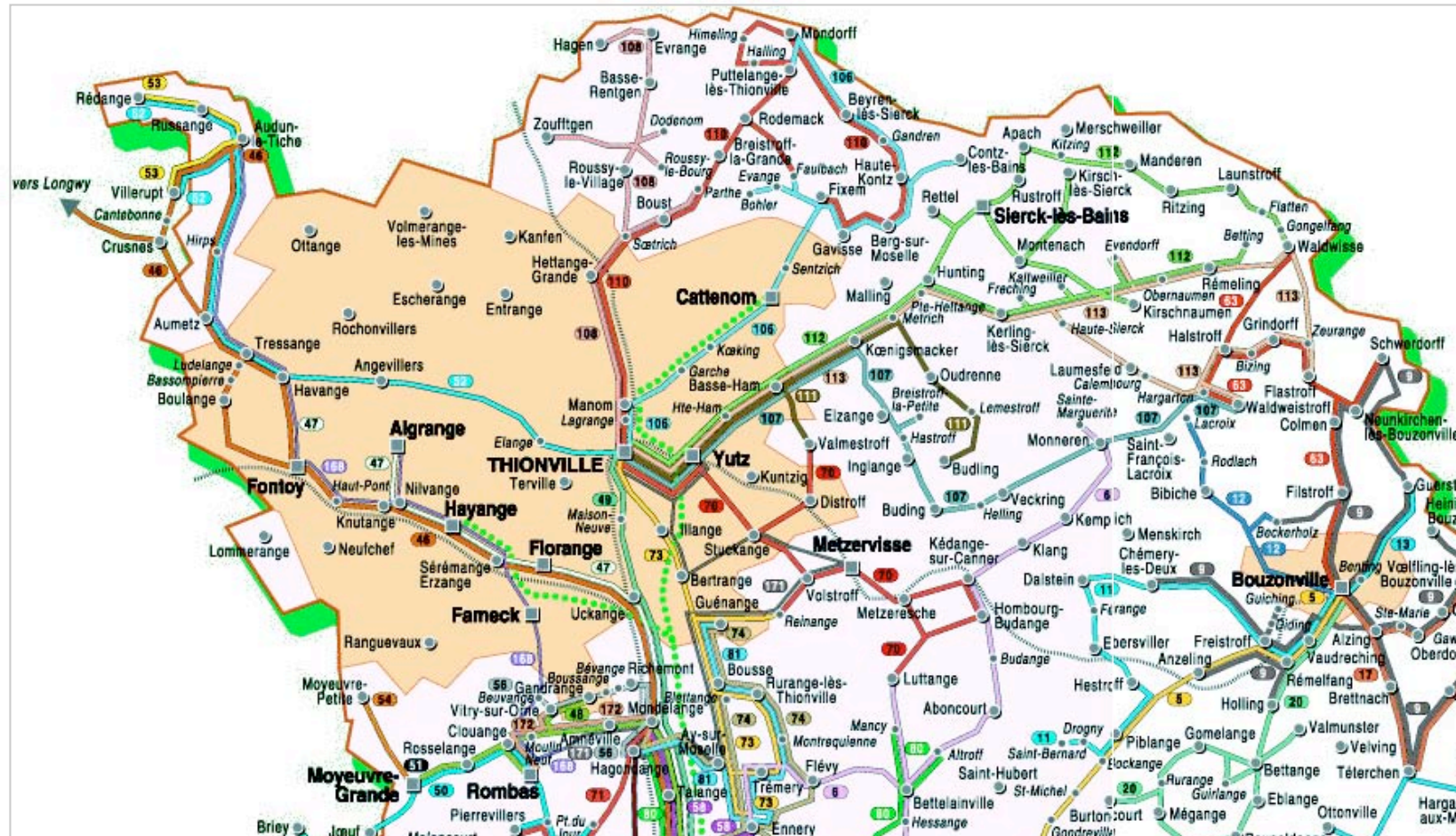


Les transports en commun : plan du réseau



Source TER Lorraine SNCF

Plan du réseau interurbain



L'amélioration de l'accessibilité au réseau ferré par une meilleure gestion du stationnement ainsi qu'une meilleure connexion des transports multimodaux en relation avec le rail constituent des enjeux forts.

A l'heure actuelle, les déplacements pâtissent du manque de liaisons directes entre les villes du PTU et la gare de Thionville, des fréquences trop faibles du réseau urbain et interurbain, des temps d'attente trop élevés pour les correspondances entre les différents moyens de transport.

Au niveau des modes doux, le manque de liaisons cyclables ne facilite pas l'accessibilité en gare ou au train (diagnostic PDU).

Le manque d'attractivité des transports en commun à l'échelle du SCOTAT participe à la congestion des infrastructures routières aux heures de pointe.

LE RESEAU DE CARS URBAINS ET INTERURBAINS

Le Syndicat Mixte des Transports Urbains Thionville-Fensch (SMITU) en tant qu'Autorité Organisatrice des Transports Urbains définit et conduit la politique de transports collectifs urbains et scolaires dans un périmètre constitué de 35 communes et comptant près de 180.000 habitants. Le réseau est composé de 36 lignes urbaines et 4 lignes de transport à la demande, Citélo. Le SMITU développe un projet de ligne de bus forte desservant la vallée de la Fensch et l'agglomération de Thionville sur les 3 axes du réseau structurant, des 2 côtés de la Moselle.

Le SMITU a délégué la gestion des services de transports urbains à la Société d'Economie Mixte Trans Fensch adossée au groupe Transdev, dans le cadre d'une convention signée pour une période de 7 ans (du 1er janvier 2006 au 31 décembre 2012). Trans Fensch exploite ainsi le réseau de transports du SMITU.

Une démarche qualité, suivant une norme NF, développée par l'AFNOR (Agence Française de Normalisation) va être mise en œuvre à Trans Fensch. Elle associera, outre le SMITU, les services de Trans Fensch, et les clients représentés par les associations de consommateurs, de seniors ou de parents d'élèves.

Communes du SCOTAT desservies par le réseau urbain



Le réseau interurbain organisé par le Conseil Général relie la très grande majorité des communes. Il organise et subventionne le déplacement de plus de 52 000 élèves chaque jour dans 550 établissements scolaires.

L'organisation de ce schéma de transport est adapté à chaque rentrée et contractualisé avec les entreprises de transport, afin de se caler au mieux sur les emplois du temps scolaires.

LE CO VOITURAGE

Le Conseil Général a créé un site de covoiturage, www.covoiturage57.com, spécialement dédié aux trajets en provenance ou en direction de la Moselle.

Il s'adresse aux automobilistes, notamment aux travailleurs frontaliers, désireux de réduire leurs dépenses de transport.

S'organisent également des initiatives locales de covoiturage, comme par exemple :

- le site internet www.thicovoiturage.fr, qui regroupe des actifs transfrontaliers,
- l'aire de parking du cinéma Kinépolis, à Thionville, où se retrouvent les covoitureurs,
- la commune de Kanfen met en place ce système,
- l'aire de covoiturage que réalisera la Communauté d'Agglomération du Val de Fensch pendant l'été 2013.

Afin d'encourager la diminution du nombre de véhicules sur les routes et faciliter les conditions de circulation et de stationnement, le Département souhaite développer le co-voiturage, notamment en aménageant des aires de stationnement dédiées.

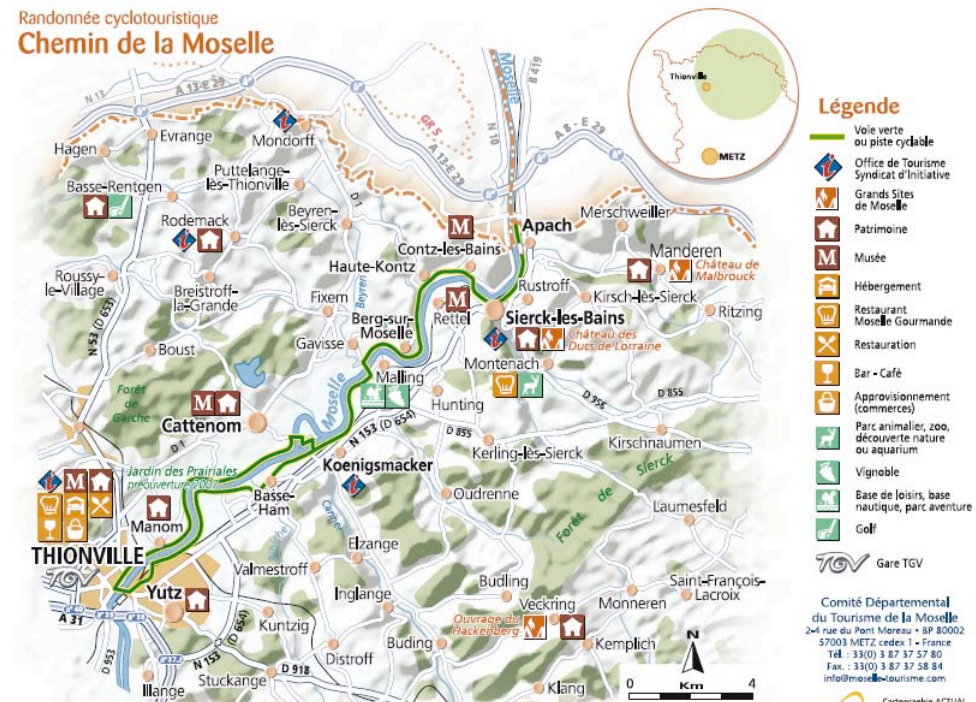
Des études sont en cours afin d'en déterminer la faisabilité technique et financière.

LES MODES DOUX

Le territoire communautaire Thionville/Val de Fensch bénéficie déjà de l'existence d'itinéraires cyclables particulièrement attractifs en bordure de Moselle. Très appréciés par les habitants et les touristes, ils permettent la pratique du vélo-loisirs en famille et les déplacements de courtes distances.

Le PDU de l'agglomération Thionville – Vallée de la Fensch, en cours d'élaboration, prévoit le renforcement du réseau afin d'**encourager une mobilité plus durable et de permettre au vélo de mieux participer à la chaîne des déplacements.**

La carte touristique : des circuits cyclables qui mériteraient d'être étoffés pour devenir réellement attractifs auprès de la clientèle locale et étrangère (Allemagne, Luxembourg, Belgique). A ce jour, un seul itinéraire est praticable.



Source : office de tourisme de Sierck les Bains

Dans les secteurs plus ruraux, la promotion des déplacements doux et le développement des pistes cyclables sont des objectifs affichés mais n'ont pas encore été traduits spatialement à travers des opérations d'aménagements spécifiques ou une cartographie du maillage des itinéraires existants, et ce malgré des atouts naturels, paysagers et touristiques indéniables.

Les chemins de randonnée comme vecteurs de découverte du territoire

Les sentiers de randonnée constituent un réseau qui se compose :

- *d'un sentier de grande randonnée* (GR), le GR5, composé de deux sections :
 - o *la section GR5*, débutant à Neufchef depuis la forêt des Allemands puis rejoignant Ottange en passant par Fontoy et longeant la Côte de Moselle ;
 - o *la section GR5F*, variante du GR5 ; celle-ci prend naissance dans la forêt de Moyeuve avant de traverser la Moselle à Uckange. Après avoir longé le fleuve jusqu'à Gavisse, le tracé prend la direction du Pays de Sierck. A Sierck-les-Bains, le parcours traverse la Domaniale de Sierck et rejoint la vallée de la Canner en passant par Klang.
- *de sentiers de petite randonnée* (PR), qui sillonnent essentiellement le Sud du territoire et relayés sur le Nord par des sentiers de découverte :
 - o sentier de la réserve géologique de Hettange-Grande,
 - o sentier de la réserve naturelle de Montenach
 - o sentier des quartzites de Sierck les Bains

Les divers parcours proposés couvrent notamment le Sud-Ouest du territoire et constituent des aménités pour l'agglomération thionvilloise qui évolue dans un contexte très urbanisé. Ces sentiers permettent ainsi un accès efficace aux paysages, et notamment aux espaces naturels boisés qui représentent ici le poumon vert de la Moselle industrielle.

L'ensemble des sentiers du territoire du SCOT concourt à apprécier des paysages de qualité et le patrimoine culturel local. En effet, ces derniers permettent d'appréhender :

- les paysages et espaces naturels et agricoles de grande qualité de la vallée de la Canner, de la vallée de la Moselle, du Val de Fensch et de la Côte de Moselle ;
- le patrimoine bâti, tant à travers les monuments historiques situés à proximité du passage des sentiers que du patrimoine plus commun mais à l'intérêt indéniable (maisons rurales, lavoirs, petit patrimoine industriel...).

Les sentiers, en permettant notamment le ressenti de la typicité des ambiances villageoises ou très industrielles lorsqu'ils traversent les ensembles urbains, concourent à l'appréhension des modes de vie (actuels et anciens), à la transmission de l'identité locale et à revivifier certains bourgs.

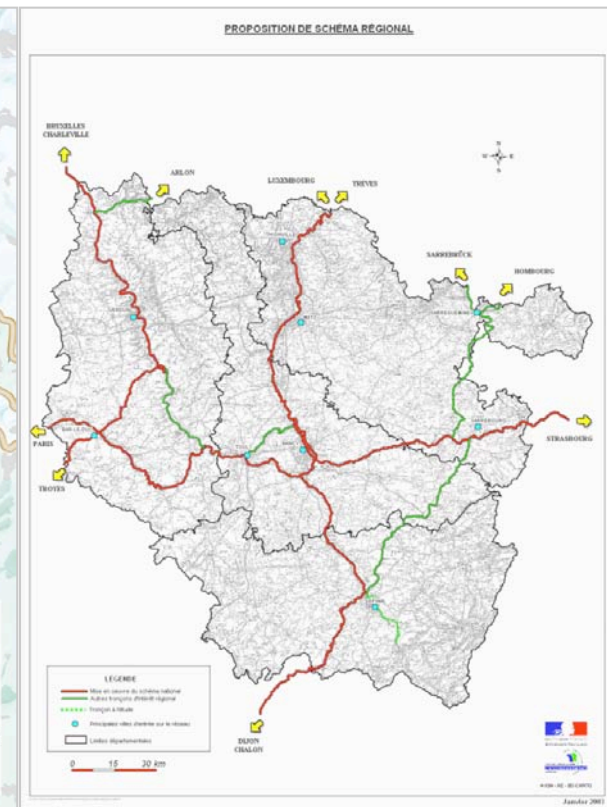
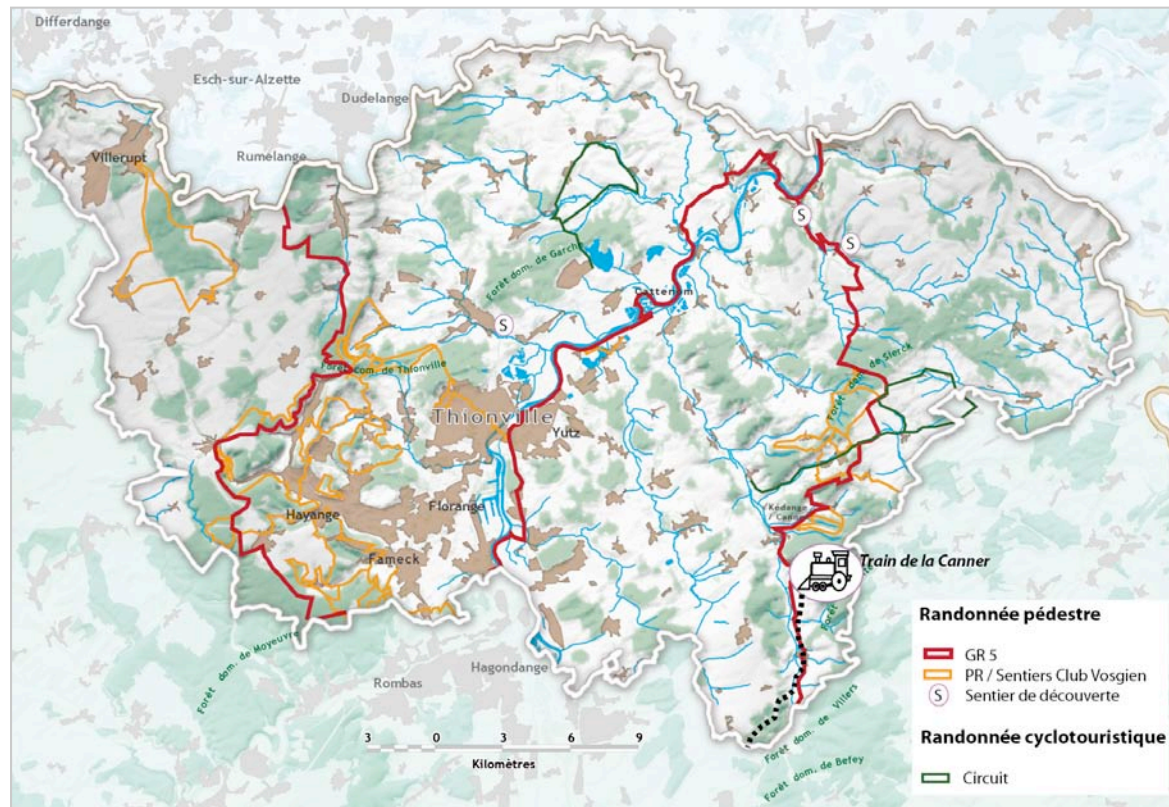
Du fait de parcours croisant en de nombreux points le réseau routier, l'accessibilité à l'ensemble des sentiers est facilitée. Ceci tend donc à favoriser l'attractivité du territoire (notamment au travers du prisme touristique) et permet un positionnement stratégique en termes de qualité du cadre de vie.

Ce type de liaisons douces est un atout pour le SCOTAT qui renvoie ainsi l'image positive d'un territoire « où il fait bon vivre ».

Le territoire du SCOT dispose d'un réseau pédestre permettant de découvrir le territoire de façon partielle. Il convient donc que le SCOTAT poursuive sa politique de mise en valeur du territoire à travers la réalisation de nouveaux parcours de randonnée pédestre, notamment sur l'ensemble de la partie Nord du territoire.

Par une offre riche et diversifiée des sentiers de randonnée pédestre, le territoire assoit un positionnement stratégique en termes de :

- **développement touristique,**
- **qualité de vie : ces sentiers procurent à la population un cadre environnant plus qualitatif (aménité) et attractif,**
- **diffusion de l'identité du territoire, à la fois rurale et industrielle, et plus largement lorraine, par son patrimoine paysager, naturel et bâti.**



Cartographie des liaisons douces principales sur l'ensemble du le territoire du SCOTAT / cartographie pouvant être complétée ultérieurement (sources : CDT Moselle, CA Val de Fensch, CA Portes de France Thionville, Syndicat d'Initiative d'Audun-le-Tiche et CC de l'Arc Mosellan)

Schéma régional des VVV de Lorraine validé en 2003 par le Conseil Régional de Lorraine et les services de l'Etat.

LE RESEAU FLUVIAL

Le réseau fluvial lorrain, avec 154 km de voies au gabarit international sur la Moselle, occupe une part importante du réseau fluvial français, à proximité ou en liaison directe avec les réseaux belges, luxembourgeois et allemands.

L'ensemble des ports lorrains de Thionville-Illange, Metz, Mazerolles et Nancy-Frouard, représente un trafic de l'ordre de 10 millions de tonnes par an sur le canal à grand gabarit, ce qui les place au second rang derrière le port autonome de Paris et devant celui de Strasbourg.

Le renforcement des capacités et des performances de la Moselle canalisée a été retenu au Contrat de Plan Etat/Région pour contribuer à l'activité et au développement du trafic sur la rivière et valoriser ainsi l'activité portuaire. Ces nouvelles capacités devraient permettre de doubler le trafic fluvial à l'horizon 2020.

Pour répondre à ces objectifs, sont prévus :

- L'installation d'un dispositif de gestion centralisée et coordonnée des barrages, afin de garantir la navigabilité de la Moselle canalisée environ 300 jours par an,
- L'augmentation du tirant d'air, par rehaussement ou reconstruction d'ouvrages d'art, en vue de permettre le passage de bateaux chargés à trois niveaux de conteneurs entre Metz et Coblenze,
- Le suivi centralisé des bateaux, afin de sécuriser la navigation et d'optimiser le passage aux écluses (échanges d'informations, mesures d'exploitation),
- Des études des plates-formes fluviales et multimodales et du projet Saône Moselle.

Le SCOTAT abrite le port Thionville-Illange, 7ème port fluvial français et 1er port fluvial pour les produits métallurgiques. En 2009, son trafic était de 1 776 923 tonnes (1 785 000 tonnes en 2008)

Port de Thionville-Illange

Nature des marchandises	2009 (en tonnes)	2008 (en tonnes)
Matériaux de construction	691 959	570 000
Combustibles minéraux solides	651 608	725 000
Ferraille, déchets pour la métallurgie	175 121	141 000
Céréales et autres produits agricoles	168 528	192 000
Produits sidérurgiques	89 707	157 000
Total	1 776 923	1 785 000

C'est notamment le trafic ferroviaire en progression de 48,23% qui a permis d'obtenir des résultats quasi-équivalents à 2008 en terme de tonnage global.

Les arrivages et les expéditions transitent par route (54% du trafic), par voie d'eau (43%) et par le chemin de fer (3%). La voie d'eau prédomine pour les arrivages (71% des arrivages) tandis que la route est le mode principal pour les expéditions (80%).

En 2009, les matériaux de construction ont représenté 691 959 tonnes, les combustibles minéraux solides 651 608 tonnes, suivi de la ferraille, déchets pour la métallurgie 175 121 tonnes¹.



¹ Source : CCI de Moselle

LES MODES DEDIES AU TOURISME ET AUX LOISIRS

Bateau sur la Moselle

Puissant marqueur structurant et paysager, la Moselle permet également la découverte du patrimoine naturel et culturel par le biais de ballades en bateau. A cet effet, il convient de noter la présence de plusieurs haltes nautiques :

- halte nautique à Cattenom,
- halte nautique à Thionville,
- halte fluviale à Sierck les Bains.

Train touristique dans la vallée de la Canner

A bord de voitures à siège en bois tirées par la machine à vapeur ou le vieux locotracteur diesel, il est possible de sillonner la vallée de la Canner de Vigy à Hombourg-Budange et d'en découvrir les paysages de grande qualité.



Paysage perceptible depuis le train de la Canner (source : ALEMF).

Depuis 1985, les bénévoles de l'association de l'ALEMF (Association Lorraine de l'Exploitation et de Modélisme Ferroviaire) font circuler ce train touristique sur cette ancienne ligne de Chemin de Fer. L'association est propriétaire de l'ensemble de la ligne de chemin de fer ainsi que des infrastructures (bâtiments, voies ferrées, matériels, etc.), à l'exception du terminus de Hombourg-Budange loué à R.F.F.



L'un des trains de la vallée de la Canner

La voie de chemin de fer permet également la découverte de la vallée sur un **vélorail**. Il est possible d'effectuer le parcours complet de 22 km (aller-retour) ou d'effectuer des trajets plus courts via des plates-formes aménagées permettant de faire demi-tour.



Le vélorail (source : CA Arc Mosellan)

L'aviation de loisirs

Le territoire du Thionillois comprend de lieux dédiés à l'aviation légère (ULM, montgolfière et avions de tourisme). On dénombre :

- 8 plateformes ULM (Angevillers, Basse-Ham, Kanfen, Puttelangeles-Thionville, Zoufften, Remeling, Inglange, Flastroff) ;
- 2 plateformes aérostatiques (Genange, Monneren) ;
- 1 aérodrome privé, partagé entre Villeruot et Redange.

LES INFRASTRUCTURES EN PROJET

PROJETS ROUTIERS

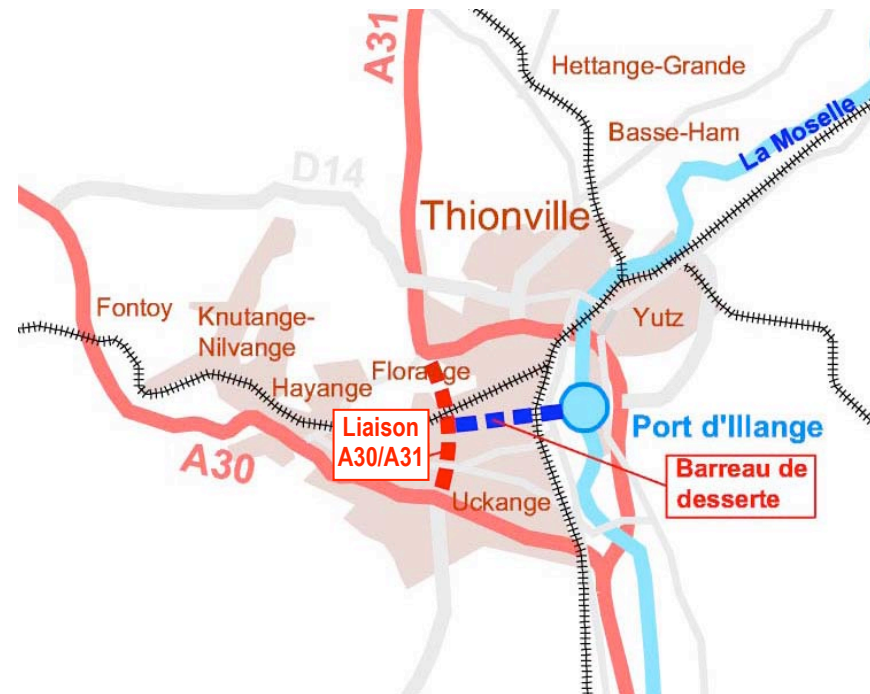
Le projet de liaison A30/A31

Le projet de liaison A30/A31 a vocation à assurer un ensemble de fonctions qui peuvent être hiérarchisées de la façon suivante :

- Au niveau national et international : le projet doit permettre un délestage significatif de l'autoroute A 31 entre le triangle de Richemont et la sortie de Thionville. En raison de la présence de six points d'échange à proximité immédiate de Thionville, un très important trafic local et d'échange vient en effet s'ajouter au trafic de transit sur l'autoroute A31. Le projet doit permettre au trafic de transit d'éviter ce secteur difficile, allégeant ainsi la charge de trafic sur A 31 au bénéfice des échanges plus locaux.
- Au niveau régional, en prolongeant vers Thionville et le Luxembourg la liaison inter-vallées Orne - Fensch (VR 52 entre les autoroutes A 4 et A 30), améliorant ainsi le maillage des voiries structurantes.
- Au niveau local, le projet permettra d'améliorer la desserte et l'accessibilité des pôles économiques.

A ce stade, les tracés restent à déterminer ainsi que l'évaluation de leurs impacts sur les zones urbaines traversées.

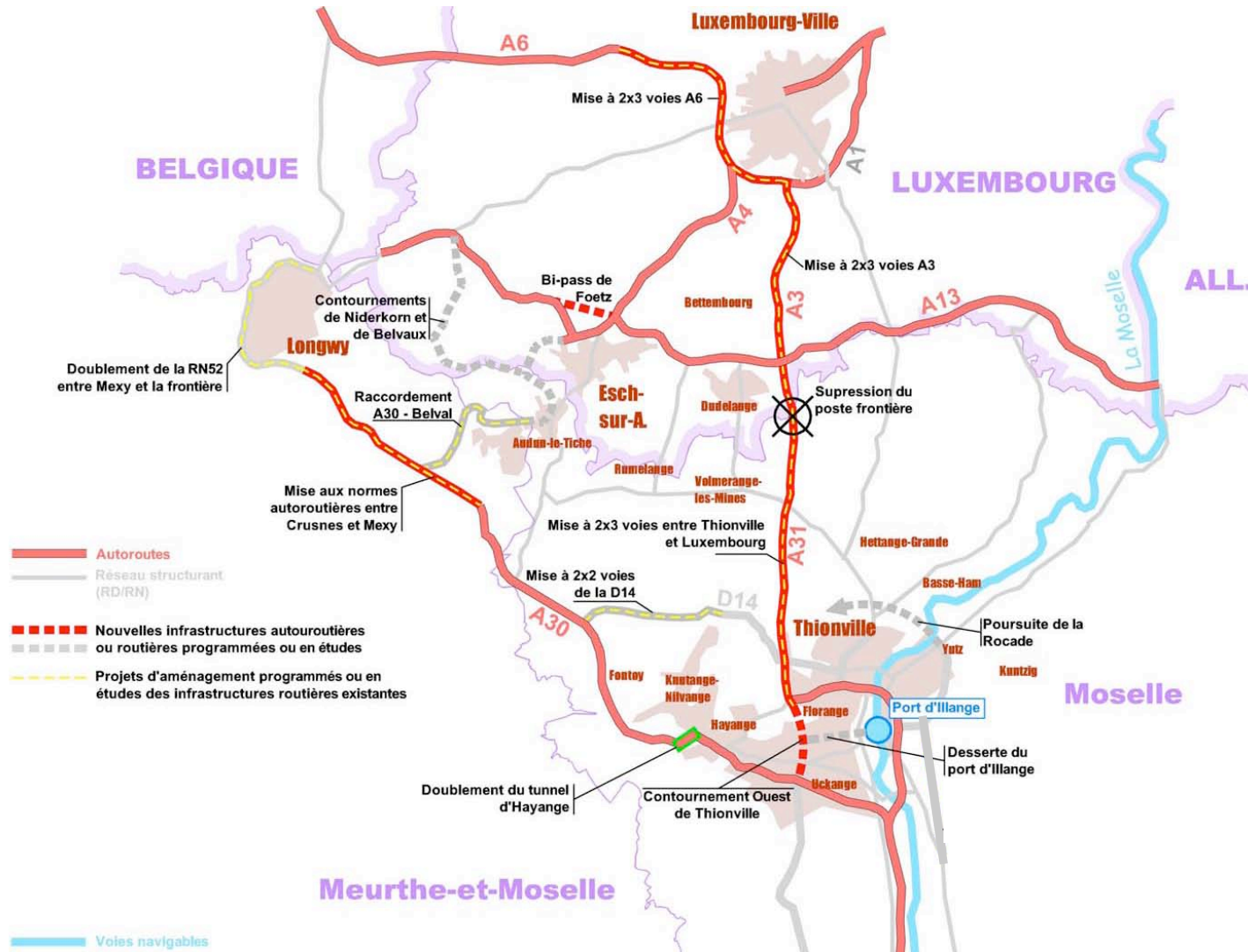
Le projet de liaison A30/A31



Source : Etude relative aux flux de déplacements et aux infrastructures de transports de la Communauté d'agglomération « Portes de France – Thionville » - Est Ingénierie

En matière de transport, la **Directive Territoriale d'Aménagement des Bassins Miniers Nord-Lorrain (DTA)** met l'accent sur la rapide réalisation, dans une perspective intermodale, d'infrastructures de transports Nord-Sud pour les voyageurs et pour le fret. Il s'agit particulièrement de reconstituer un axe nord-sud de transit et d'échanges performant, et de poursuivre l'amélioration des liaisons routières entre les bassins miniers et les pays limitrophes : Belgique, Luxembourg, Allemagne. L'aménagement de l'A 31 fait partie des objectifs généraux de la D.T.A. Il s'agit d'assurer une fluidité globale de l'axe Nord-Sud et notamment de l'axe Luxembourg - Dijon, actuellement très chargé et où se superposent des services de transports très diversifiés (voyageurs et marchandises, courte, moyenne et longue distance) avec des problèmes de fluidité et de gestion des conflits entre différents types de trafic.

Carte de synthèse des infrastructures routières projetées



Source : Etude relative aux flux de déplacements et aux infrastructures de transports de la Communauté d'Agglomération « Portes de France – Thionville » - Est Ingénierie

La mise à 2x3 voies de l'A31 entre Thionville et Luxembourg (A3)

Alors que le tronçon Thionville-Luxembourg avait été écarté du projet d'aménagement de l'autoroute A31, il fait maintenant partie du schéma de la version dite « bis ou optimisée de l'A31 », validé dans l'avant-projet consolidé du SNIT (2011).

La troisième voie de l'A31 devrait être réservée aux transports en site propre et au covoiturage.

La mise au gabarit autoroutier de l'A30 sur l'ensemble de l'axe

Certaines sections (tunnels d'Hayange, Longwy notamment) n'ont pas le gabarit autoroutier ; la vitesse y est donc limitée ce qui a pour effet d'accentuer les difficultés de circulation sur la voie.

La création d'une liaison par voie rapide entre l'A30 et le pôle luxembourgeois de Belval.

Cette voie, colonne vertébrale des développements futurs, vise au désenclavement du Bassin de l'Alzette et au désengorgement de la traversée d'Audun-le-Tiche.

Trois Maîtres d'Ouvrage concourent à ce projet :

- Le gouvernement du Luxembourg pour la liaison Belval-Micheville (travaux prévus pour 2010) ;
- Le Conseil Général de Moselle pour la déviation d'Audun-le-Tiche (DUP en 2005) ;
- Le Conseil Général de Meurthe-et-Moselle pour la déviation de Villerupt (DUP en 2004).

En Moselle, la DUP a été renouvelée en 2010 pour un objectif de réalisation fin 2013.

L'amélioration de la desserte routière du port d'Illange. Projet de liaison entre la D953 et l'A31

Des études sont en cours afin d'améliorer la desserte routière du port, qui reste le point faible de ce grand secteur de projet qui pourrait bénéficier d'une accessibilité quadrimodale (fer, air avec CargoLux, maritime et routière).

A ce jour, la desserte de la zone se fait par la D953 qui traverse des secteurs urbains. La faisabilité d'une liaison Carrefour de l'Etoile vers l'A31 nord reste à vérifier.

Le doublement de la RD1 entre Yutz et Ay-sur-Moselle.

Ce projet de dédoublement de la voirie existante avec sa mise à 2x2voies, est à l'étude, l'urbanisation existante le long de ce linéaire générant de fortes contraintes.

Des réflexions sur le raccordement Est de la rocade de Thionville ou sur la réalisation d'un nouvel ouvrage de franchissement de la Moselle

Projets routiers portés par le Conseil général de Moselle – Plan d'Aménagement des Routes de Moselle (PARM)

- L'amélioration de la desserte du port d'Illange (D653),
- La reconstruction du pont provisoire sur la D56,
- Aménagement et sécurisation à différents points de la D963 (à Mondelange et au port d'Illange),
- Sécurisation de portions des D654 (Koenigsmaker), D56 (Zoufftgen), RD8 (Montdelange).

Des études en cours sur la réalisation d'aires de stationnement de co-voiturage.

La création de parking pour le co-voiturage et les poids lourds.

L'étude relative aux flux de déplacements et aux infrastructures de transports de la communauté d'agglomération « Portes de France – Thionville » prescrit :

- la réalisation à court terme de parkings-relais sécurisés aux échangeurs de l'A31, accompagnés d'une signalisation de rabattement adaptée et d'un site Internet mettant en relation les usagers. Et ce afin de compléter le premier parking de covoiturage de Veymerange
- la mise en place d'un service autocar direct entre ces parkings et les principales zones d'emploi du Luxembourg en cabotage.

PROJETS FERROVIAIRES

[Un système tram train entre Thionville et Luxembourg, le long de l'A31](#)

Un projet qui présente à priori de fortes contraintes:

- la présence de 3 échangeurs de l'A31 interdit de longer l'autoroute à moins de 150m.
- Le relief vallonné entre Thionville et Luxembourg implique de forts déblais et remblais (augmentation de la largeur d'emprise), ainsi que de nombreux ouvrages d'art induits par la topographie du site.
- Le choix d'un tracé, en site propre, parallèle à l'A31 suppose de traverser plusieurs secteurs urbanisés :
 - contraignant le développement de la zone d'activités de Metzange,
 - impliquant la destruction d'habitations situées aux abords de l'autoroute.

Des études complémentaires devront vérifier la faisabilité du projet.

[La mise en place d'un tram-train entre Longwy et Thionville via Belval](#)

Cette liaison entre Thionville et Longwy via le pôle d'Esch-Belval (en lien avec sa nouvelle gare) est traduite dans le Contrat de Projet Etat Région 2007-2013 et dans le Programme Opérationnel de Coopération Transfrontalière 2007-2013 de la Grande Région : « Mise en réseau des acteurs du secteur de la mobilité ».

Une étude commune sur les besoins futurs de Belval (origine-destination) et sur l'offre à proposer en conséquence devrait être prochainement réalisée par la SNCF et les CFL.

[Le développement d'une liaison ferroviaire cadencée entre Thionville et Fontoy.](#)

Cette liaison vise à améliorer l'accessibilité à la vallée de la Fensch. A terme, cette liaison pourrait desservir le pôle de Belval.

Cette liaison pourrait également se traduire par la mise en place d'un BHNS (Bus à Haut Niveau de Service).

[La modernisation du quartier de la gare de Thionville](#)

La modernisation du quartier de la gare de Thionville, dont les travaux sont en cours, vise :

- au désenclavement de l'île,
- à la réorganisation de la circulation et du stationnement,
- à l'amélioration de l'accessibilité pour les transports en commun et les modes doux.

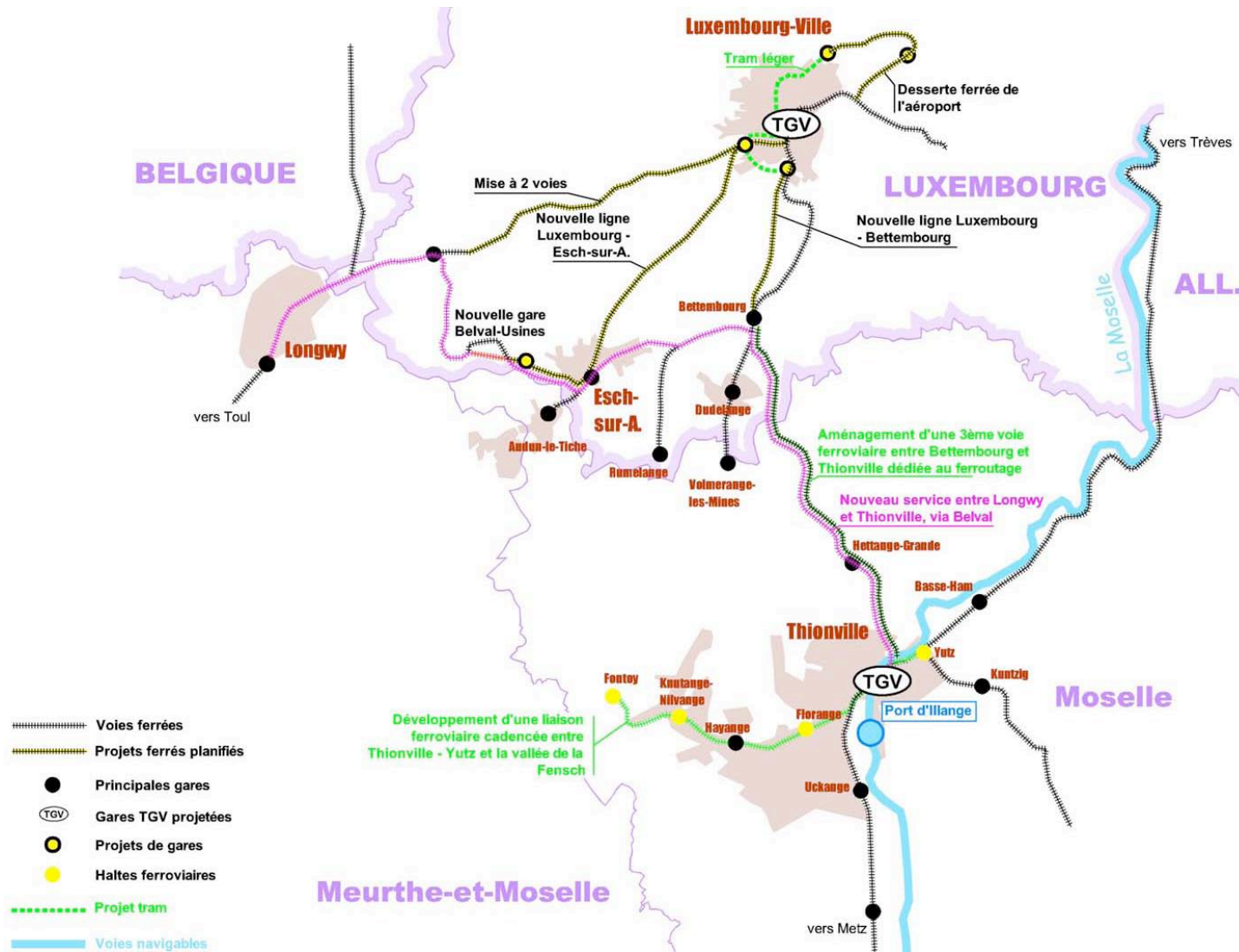
[La création de haltes ferroviaires de Yutz et Fontoy](#)

La création de ces haltes ferroviaires répond à deux objectifs majeurs :

- faciliter l'accès au TER pour les usagers actuels mais aussi potentiels du train.
- décongestionner la gare de Thionville dont les capacités d'accueil et de stationnement arrivent à saturation.

[La création d'une nouvelle gare à Uckange et la restructuration de la gare de Hayange.](#)

Carte de synthèse des infrastructures ferroviaires et multimodales projetées



Source : Etude relative aux flux de déplacements et aux infrastructures de transports de la communauté d'agglomération « Portes de France – Thionville » - Est Ingénierie

PROJETS EN FAVEUR DES MODES DOUX

Des études ont été lancées dans les communautés d'agglomérations du Val de Fensch et de Porte de France Thionville afin de mettre en place un réseau de pistes cyclables continu et cohérent à l'échelle du territoire.

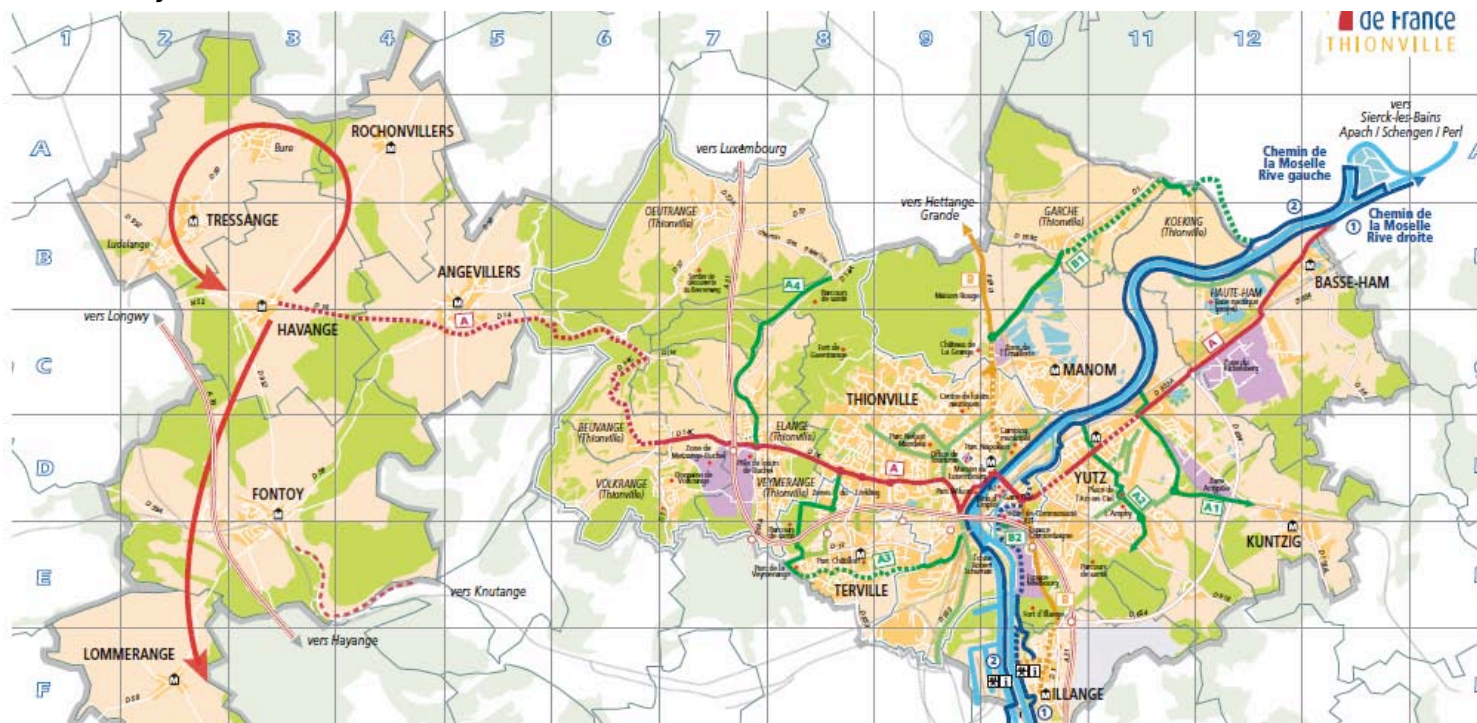
Les nouveaux tronçons programmés concernent d'une part, la liaison Thionville - Beuvange / Angevillers sur le plateau, et d'autre part, la Véloroute Voie Verte Charles le Téméraire et la liaison Fontoy - Knutange, dans le cadre de liaisons intercommunautaires.

Les liaisons concernées sur la Véloroute Voie Verte sont :

- la section Illange / Bertrange, en partenariat avec la Communauté de Communes de l'Arc Mosellan, aujourd'hui achevée,
- la section Thionville, écluse Robert Schuman / Uckange jusqu'à la passerelle entre Illange et Uckange aménagée par la Communauté d'Agglomération du Val de Fensch, aujourd'hui achevée,
- et la section Illange / Yutz jusqu'au chemin de la Moselle.

Il n'y a pas de projets identifiés dans les Communautés de Communes du Pays Haut Val d'Alzette, de l'Arc Mosellan, des Trois frontières et des Cattenom et Environs.

Itinéraires cyclables de la CA Thionville Porte de France



Le Plan de Déplacements Urbains (PDU) de l'agglomération Thionville – Vallée de la Fensch est en cours d'élaboration avec pour objectifs d'élaborer une politique de déplacements urbains rationnelle, en cohérence avec les territoires voisins et de développer l'attractivité du territoire en le rendant plus accessible.

Principales dispositions du projet de PDU de l'agglomération Thionville – Vallée de la Fensch

Il doit permettre d'agir, efficacement et conjointement, sur un territoire frontalier confronté à une augmentation constante des flux routiers, ferrés et fluviaux.

La loi sur l'air a fixé 6 objectifs pour le PDU :

- la diminution du trafic automobile ;
- le développement des modes alternatifs à l'automobile : transports collectifs, vélos, marche à pied ;
- l'aménagement et l'exploitation du réseau principal de voirie d'agglomération afin de rendre plus efficace son usage ;
- l'organisation du stationnement sur le domaine public, sur voirie et en souterrain ;
- l'organisation du transport et de la livraison des marchandises ;
- l'encouragement pour les entreprises et les collectivités publiques à favoriser le transport de leur personnel par l'utilisation des transports en commun et du covoiturage.

PROJETS EN FAVEUR DU TRANSPORT DE MARCHANDISES

Le développement de la conteneurisation et du transport combiné

Selon une étude de l'Institut hollandais NEA : « Il suffirait de capter moins de 5% des flux routiers interrégionaux (...) pour multiplier par deux le volume du transport combiné réalisé en Europe ».

Or, la Lorraine accueille 8% du total français des marchandises transportées, tous modes confondus.

Le réseau ferroviaire Lorrain accueille 23% du trafic fret national, essentiellement par le fait qu'il est positionné sur le nouveau RTEFF (Réseau TransEuropéen de Fret Ferroviaire) et sur la Magistrale EcoFret (voir ci-contre).

L'autoroute ferroviaire Luxembourg / Perpignan

L'autoroute ferroviaire Bettembourg – Perpignan, ouverte en 2007, permet du transport combiné accompagné sur 1060 km de ligne.

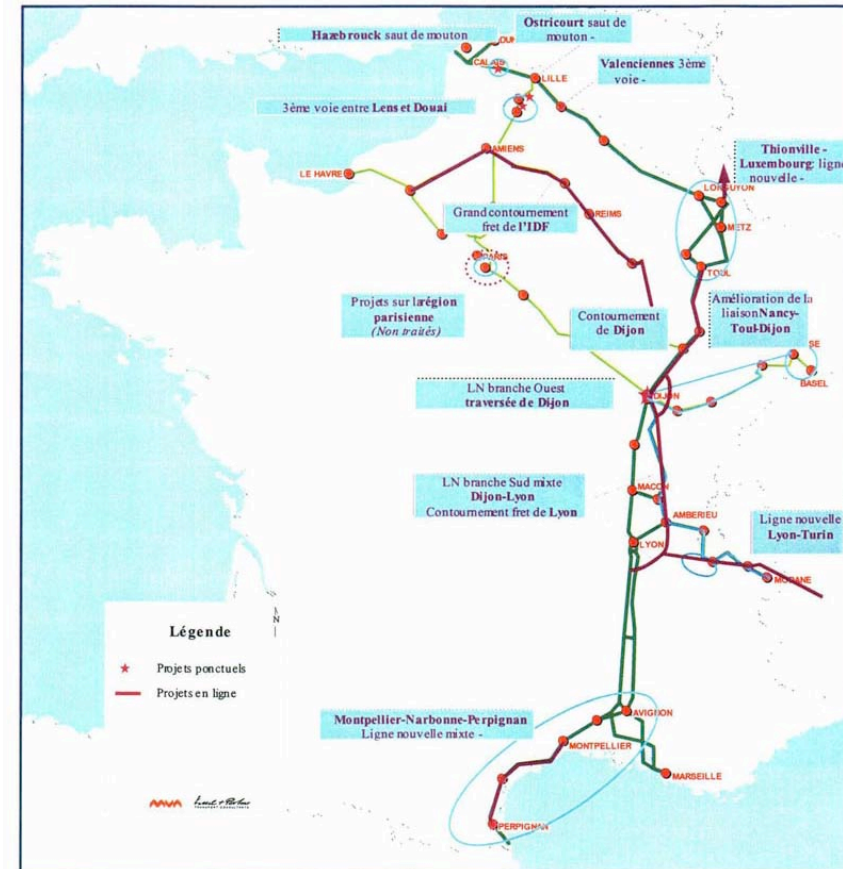
Elle offre aux transporteurs un temps de trajet plus court (14 à 15 heures contre 17 à 20 heures actuellement par la route) et un coût inférieur de 15 à 20% à la route.

La navette actuelle (1AR/jour) permet de transporter 30 000 remorques par an (équivalent 40 PL/train). L'objectif est d'atteindre 10 trajets quotidiens à l'horizon 2012 (soit 300 000 remorques par an).

On estime déjà à 10% de circulation de poids-lourds en moins d'une extrémité à l'autre du parcours

De plus, 1500 camions par jour transitent entre Perpignan et le Luxembourg et représentent donc un potentiel pouvant être exploité par l'autoroute ferroviaire.

Magistrale EcoFret : Etapes suivantes



Source : Etude relative aux flux de déplacements et aux infrastructures de transports de la communauté d'agglomération « portes de france – thionville » - Est Ingénierie

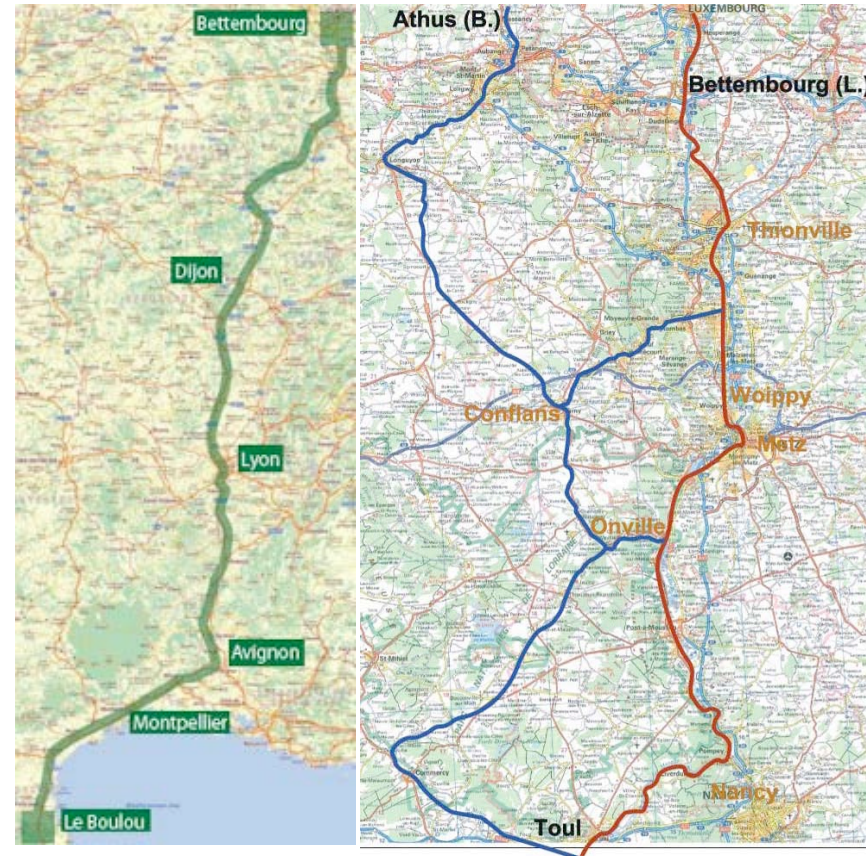
L'aménagement de l'axe fret Athus – Toul

L'axe Longwy – Conflans – Toul est une solution envisagée pour offrir une alternative fret au Sillon Mosellan.

Aménagé dans le cadre du CPER 2000-2006, ce tronçon est peu utilisé pour le moment (12 trains par jour) du fait de la baisse du fret et d'une capacité suffisante sur le Sillon Lorrain.

A moyen terme, 80 trains pourraient circuler par jour (SRIT).

Port d'Illange



Source : Etude relative aux flux de déplacements et aux infrastructures de transports de la communauté d'agglomération « portes de France – Thionville » - Est Ingénierie

SYNTHESE

De nombreuses pistes d'amélioration des déplacements ont d'ores et déjà été identifiées. Le schéma régional des infrastructures et transports (SRIT) synthétise les ambitions par mode de déplacement :

Route

- Libérer Thionville du grand transit routier et améliorer son accès (réalisation de la déviation Ouest de Thionville),
- Améliorer la liaison avec le Benelux (2x2 voies de l'A30),
- Fluidifier et sécuriser l'axe principal du Sillon Lorrain : l'A31,
- Améliorer la circulation entre les vallées de la Fensch et de l'Orne (achèvement de la VR52),
- Faciliter l'accès à Belval et la desserte de la vallée de l'Alzette (déviation d'Audun-le-Tiche).

En ce qui concerne plus spécifiquement les échanges transfrontaliers, l'étude relative aux flux de déplacements et aux infrastructures de transports de la communauté d'agglomération « Portes de France – Thionville » préconise, par ordre de priorité :

- la suppression du poste frontière pour résorber l'engorgement qu'il provoque,
- la mise à 2x3 voies des autoroutes A3 et A6 entre la Croix de Gasperich et la Croix de Bettembourg,
- la mise à 2x3 voies de l'A3 entre la Croix de Bettembourg et la frontière,
- la mise à 2x3 voies de l'A31 entre Thionville et la frontière. Eventuelle affectation d'une voie dédiée au covoiturage et bus.

Ferroviaire (voyageurs)

- Rééquilibrer la part des transports en commun par rapport à l'automobile pour améliorer notamment l'attractivité du train pour les déplacements pendulaires frontaliers,
- Augmenter l'offre en heure de pointe,
- Permettre l'accès ferroviaire à Belval depuis Thionville et Longwy,
- Créer plusieurs haltes ferroviaires sur les lignes TER existantes (notamment Fontoy en relation avec l'A30 et Yutz en correspondance avec un axe fort de Transports en Commun),
- Aménager le stationnement (P+Rail) et l'accessibilité des gares existantes (Thionville, Hayange, Uckange, Hettange-Grande) à court terme,
- Améliorer l'information intermodale des voyageurs et développer l'intermodalité par une organisation du système billettique,
- Développer une liaison ferroviaire cadencée entre la Vallée de la Fensch et Yutz,
- Proposer des lignes TER vers le Luxembourg et vers Metz au départ des gares de l'agglomération Thionilloise,
- Inciter les Plans de Déplacements Entreprises avec les principales sociétés luxembourgeoises, pouvant être liées avec un éventuel service autocar entre les parkings-relais et le lieu de travail.

Modes doux

Favoriser l'utilisation de modes doux avec la réalisation de la véloroute Charles le Téméraire entre Luxembourg et la Bourgogne mais également avec l'aménagement de circuits plus locaux, dans l'aire urbaine de Thionville.

- création d'itinéraires cyclables sur le territoire en s'appuyant sur les atouts paysagers et touristiques du Thionvillois
- aménagement de pistes cyclables dans les principaux pôles structurants du territoire pour encourager les habitants à utiliser le vélo au quotidien.
- aménagement de cheminements piétons sécurisés en cœur de villes et villages.

Une réflexion globale avec les représentants des territoires concernés pourrait permettre de créer un réseau d'ampleur régionale (boucle Vallée de l'Orne / Vallée de la Fensch / Véloroute Charles le Téméraire), voire internationale (lien avec le Luxembourg).

Logistique

- Créer un axe fret Nord-Sud alternatif au sillon Lorrain (liaison Athus – Toul),
- Revaloriser le transport fluvial, aéroportuaire et ferré face à la prédominance de la route,
- Développer les plateformes logistiques (ex: Mégazone d'Illange).

Carte de synthèse des projets



Source : Etude relative aux flux de déplacements et aux infrastructures de transports de la Communauté d'agglomération « Portes de France – Thionville » - Est Ingénierie

LES INFRASTRUCTURES NUMERIQUES

Une couverture en Haut Débit incomplète

87 % des communes du Scot ont accès au Haut Débit bénéficiant d'un très bon niveau de couverture via haut débit qui dessert l'ensemble des territoires mos

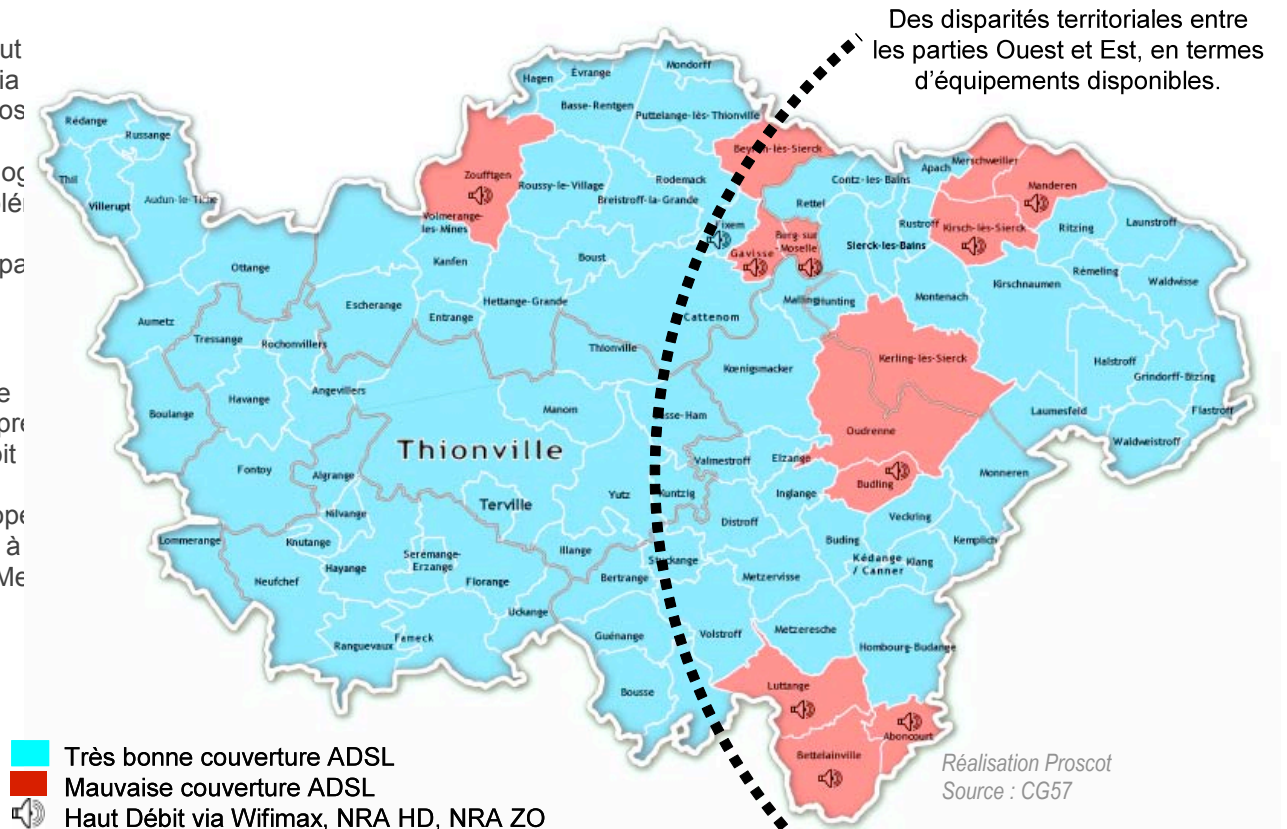
Pour couvrir les zones blanches, d'autres technologies (satellite NRA-ZO ...) apportent des solutions supplé

L'ensemble des communes bénéficient du dégroupage

Vers le Très Haut Débit tout fibre optique

Pour accompagner la montée en puissance des consommateurs de débit, le Conseil Général propose l'étape : celle de la fibre optique et du très haut débit

Dans l'attente des déploiements FTTH des opérateurs, Numéricâble déploie une offre « très haut débit » à Nancy, Pagny-sur-Moselle, Sarreguemines et Me



ENJEUX ET CONCLUSION – TRANSPORTS

Des enjeux transversaux importants pour le territoire en termes de :

- **Complémentarité des modes de transport** : aujourd'hui, le territoire est très dépendant de la route et les transports en commun peu utilisés pour les trajets domicile travail. Un rééquilibrage de l'offre est nécessaire et accentué par la saturation des infrastructures existantes.
- De même ce rééquilibrage doit concerner les mobilités internes au territoire. En effet, si les circulations de transit sont bien traitées au travers des nombreux projets transfrontaliers présentés ci-dessus, il ne faut pas négliger les dessertes internes et l'accessibilité aux grands pôles d'équipements du territoire (commerces, santé, éducation, zones d'activités...). Hormis l'agglomération Thionville/Val de Fensch, les différentes entités du SCOTAT ou EPCI semblent entretenir de faibles échanges.
- **Hiérarchisation et de phasage des projets** : compte tenu des investissements à réaliser, les projets d'infrastructures ne pourront pas tous être menés de front. Des arbitrages devront être effectués.
- **Collaboration franco luxembourgeoise pour l'amélioration des conditions de circulation** entre les deux pays : la création d'un Groupement Européen de Coopération Territoriale devrait faciliter le portage de projets transfrontaliers.
- **Amélioration des dessertes Est/Ouest sur le territoire, notamment par les transports en commun**. La remise en service de voies ferrées existantes (Florange/Fontoy et/ou Fontoy - Audun-le-Tiche) permettrait de désenclaver certains secteurs, par ailleurs très attractifs et denses au niveau résidentiel.
- **Renforcement des liaisons et des échanges avec l'Allemagne**. De nombreuses communes du SCOTAT sont frontalières avec l'Allemagne. L'amélioration de la mobilité peut constituer une opportunité de développement touristique et de promotion du territoire.
- **Aménagement des espaces publics, de traitement du stationnement, d'organisation des livraisons, en ville et dans les bourgs** afin de redonner la priorité aux piétons et aux cyclistes sur les autres modes dans les zones urbaines.
- **Environnemental avec une politique générale des déplacements** qui vise entre autres à l'amélioration de la sécurité, la réduction de la pollution et du bruit, la limitation de l'étalement urbain.



AMÉNAGEMENT



Les données sur l'occupation des sols

Les données d'analyse de l'occupation du sol disponibles pour le SCOT de l'agglomération Thionvilloise sont :

- Les données de l'observatoire du foncier de la DDT (ne comportant pas les données relatives aux communes de Thil et Villerupt - Nord 54).
- La Base de données des permis de construire (SiTADEL -DREAL), qui rend compte de la construction de logements. Elle recense les données déclaratives du permis de construire, les éléments de surface des logements et des terrains pour l'habitat.
- L'inventaire européen (Corine Land Cover) : il indique des tendances de modes d'occupation. La maille d'analyse utilisée est large et ne recense que des éléments qui représentent des portions significatives de l'occupation des sols.
- Le Recensement Agricole permet de recenser l'évolution de l'occupation agricole depuis les années 70 jusqu'à 2010.

Ces éléments d'analyse ne se recouvrent pas entièrement, du fait d'approches, de méthodes et au final, de calculs qui diffèrent.

Toutefois, il est intéressant pour la compréhension des dynamiques spatiales de présenter ces différentes analyses des modes d'occupation des sols ; les données issues de l'observatoire foncier de la DDT offrant la vision qui peut être considérée comme la plus homogène et la plus fidèle.

Présentation des bases de données sur l'occupation des sols

La base Corine Land Cover vise à faire un inventaire de l'occupation physique du sol européen. A partir d'images satellites de précision 20 mètres, elle ne référence, en règle générale, que les espaces homogènes de plus de 25 ha (photo-interprétation). Ce seuil la rend peu adaptée à l'observation des évolutions lentes ou sporadiques de l'urbanisation. Ce manque de précision la rend par ailleurs inadéquate pour une analyse à l'échelle communale : certaines communes peuvent apparaître comme non urbanisées, non pas par absence de tissu urbain, mais de par sa répartition en poches, de superficie inférieure à 25 ha chacune. Les données sont disponibles pour 1990, 2000 et 2006, permettant d'établir des comparaisons dans le temps. De par ses méthodes et objets, les mesures ainsi réalisées cette base des données constitue quoi qu'il en soit des indications à minima de l'urbanisation.

Les derniers recensements agricoles ont été réalisés en 1970, 1979, 1988, 2000 et 2010. Ils offrent un portrait instantané, complet et détaillé : population agricole, surfaces végétales, y compris viticoles, effectifs animaux, moyens de production, activités annexes, etc. Il est réalisé par un travail de terrain et d'enquêtes auprès des exploitants.

Les données DREAL (Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement) sont basées sur la taille des terrains des permis de construire pour toute construction neuve. Elles sont fournies sous la forme de fourchette de taille de parcelles (nombre de permis de construire dont la surface est comprise entre 0 et 900 m² par exemple) : elles sont donc imprécises et permettent essentiellement de connaître les tendances d'évolution de la taille des parcelles entre les périodes 1990/1999 et 1999/2008. Elles ne permettent pas, en outre, de connaître l'état initial de l'urbanisation, et ne prennent en compte que l'impact de l'habitat (qui constitue certes l'essentiel), mais non les routes, zones industrielles, etc.

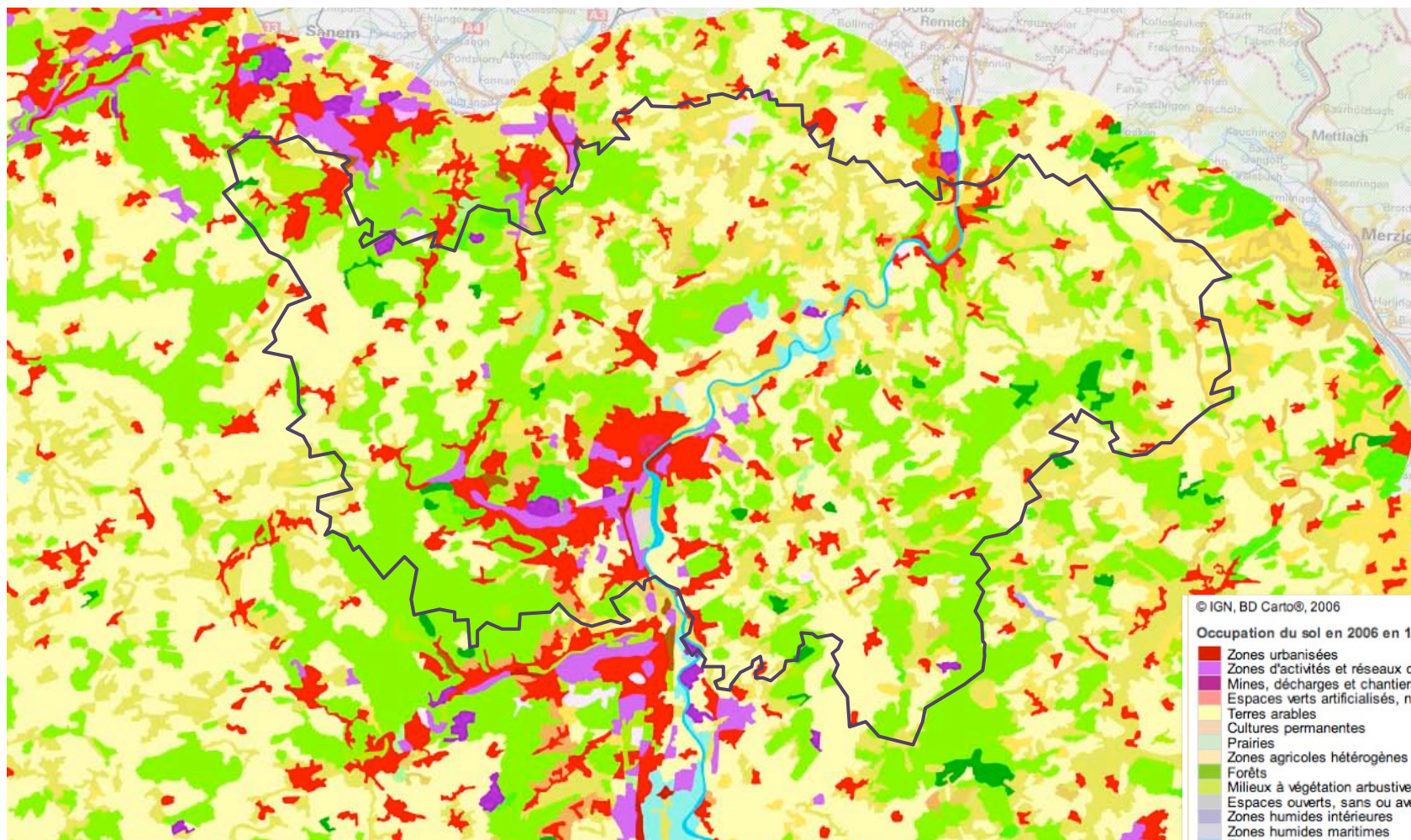
Les données de l'observatoire du foncier de la DDT

Les travaux et résultats présentés reposent sur les données MAJIC (Mise A Jour des Informations Cadastres) de la Direction Générale des Finances Publiques. Cette base de données comprend 5 fichiers principaux :

- fichier des propriétaires d'immeubles (FP) : il recense, dans chaque commune, l'identification et l'adresse des personnes physiques et morales redevables des taxes foncières sur les propriétés bâties et non bâties, des gestionnaires et des fonctionnaires ou employés publics logés dans des immeubles exonérés de la taxe foncière et passible de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères ;
- fichier des propriétés bâties (FPB ou fichier des immeubles) : il répertorie toutes les informations relatives à l'identification et à l'évaluation des locaux ;
- fichier des propriétés divisées en lots : il répertorie l'ensemble des informations relatives aux lots (les lots sont les divisions de la propriété) ;
- fichier des propriétés non bâties (FPNB ou fichier parcellaire) : il présente, par commune, toutes les informations relatives aux parcelles, aux lots non bâtis et, le cas échéant, aux subdivisions fiscales correspondantes ;
- fichier annuaire topographique initialisé réduit (FANTOIR) : il a pour objet essentiel de recenser, pour chaque commune du territoire, la désignation en clair des rues, des ensembles immobiliers dont la voirie interne n'a pas reçu de dénomination, des lieux-dits et des pseudo-voies (voies ferrées, autoroutes, rivières, canaux, etc.) nécessaires à l'adressage.

L'essentiel des calculs liés à la consommation foncière s'est appuyé sur les données contenues dans FPB et FPNB. Il est important de bien garder à l'esprit qu'il s'agit de données à caractère fiscal ; ceci peut induire certains biais, dont nous avons dans la mesure du possible essayé de tenir compte dans les analyses territoriales.

L'occupation des sols en 2006 selon Corine Land Cover - (Source : Corine Land Cover)



© IGN, BD Cartho®, 2006

Occupation du sol en 2006 en 15 postes - vectoriel

- Zones urbanisées
- Zones d'activités et réseaux de transport
- Mines, décharges et chantiers
- Espaces verts artificialisés, non agricoles
- Terres arables
- Cultures permanentes
- Prairies
- Zones agricoles hétérogènes
- Forêts
- Milieux à végétation arbustive et/ou herbacée
- Espaces ouverts, sans ou avec peu de végétation
- Zones humides intérieures
- Zones humides maritimes
- Eaux continentales
- Eaux maritimes

UE-SOeS, CORINE Land Cover, 2006

L'OCCUPATION DES SOLS

UNE DIVERSITE DE TYPOLOGIES D'OCCUPATION DES SOLS SELON LES SECTEURS

Le territoire se caractérise par une occupation assez mixte de ses sols. Au global **les surfaces artificialisées représentent 14 % de la surface totale.**

Au sein du territoire du SCOT néanmoins, on distingue des secteurs dont le niveau d'artificialisation est important, tels que dans la CA du Val de Fensch et la CA Portes de France-Thionville.

Trois autres EPCI comportent une part de sols artificialisés comprises entre 6 % et 10 % : ce sont des secteurs ruraux ne comprenant pas d'ensembles urbains de grande taille, mais constitués de villages et de bourgs.

La CC du Pays Haut et Val d'Alzette présente un niveau d'artificialisation des sols similaires au SCOT (14 %) : son tissu est également essentiellement rural, mais il inclut aussi une conurbation urbaine (ensemble urbain contigu entre Villerupt, Audun-le Tiche et Russange).

L'occupation des sols en 3 postes

Territoires	Espace agricole	%	Espace naturel	%	Espace artificialisé	%	Total
Moselle	366 191	59%	184 991	30%	70 299	11%	621 481
SCOT	49 666	56%	26 872	30%	12 487	14%	89 025
CC des Trois Frontières	11 650	66%	4 812	27%	1 111	6%	17 573
CA du Val de Fensch	2 049	24%	3 815	44%	2 717	32%	8 581
CC du Pays Haut et Val d'Alzette	3 172	50%	2 218	35%	909	14%	6 299
CA Portes de France-Thionville	7 762	50%	4 331	28%	3 483	22%	15 576
CC de l'Arc Mosellan	13 095	59%	6 889	31%	2 322	10%	22 306
CC de Cattenom et environs	11 938	64%	4 806	26%	1 947	10%	18 691

L'occupation des sols : détails espace artificialisé

Territoires	Espace artificialisé					
	Bâti	%	Non bâti	%	A bâtir	%
Moselle	27 562	39%	40 762	58%	1 975	3%
SCOT	5 156	41%	7 043	56%	288	2%
CC des Trois Frontières	362	33%	702	63%	47	4%
CA du Val de Fensch	1 403	52%	1 254	46%	60	2%
CC du Pays Haut et Val d'Alzette	309	34%	584	64%	16	2%
CA Portes de France-Thionville	1 615	46%	1 798	52%	70	2%
CC de l'Arc Mosellan	803	35%	1 464	63%	55	2%
CC de Cattenom et environs	664	34%	1 244	64%	20	2%

(Source : DDT observatoire du foncier) – au 01/01/09

L'autre particularité provient de la place des secteurs naturels : **1/3 du territoire est occupé par des ensembles naturels**. L'ensemble des EPCI a une part importante d'espace naturel, quasiment le tiers pour toutes, la CA du Val de Fensch se distingue toutefois avec 44 % d'espace naturel, s'accompagnant d'un part limitée d'espace agricole (24%).

L'importance des surfaces naturelles induit des conditions particulières à l'aménagement du territoire, les espaces boisés et humides exigeant des modes particuliers d'urbanisation.

Les espace agricoles ont une part légèrement inférieure au département (56 % contre 59%). Cela provient des deux spécificités d'occupation des sols du territoire précédemment citées, un territoire qui se compose de secteurs très urbains, mais aussi dans lequel les espaces naturels présentent une place privilégiée. La CC des Trois Frontières et la CC de l'Arc Mosellan apparaissent malgré tout, comme des territoires agricoles (66 % et 59 % d'espace agricole respectivement).

Les données actualisées de 2010 issues de l'observatoire foncier de la DTT précisent que 86% du territoire sont agricoles ou naturels (76 232 ha). Elles confirment aussi que le bâti (résidentiel ou économique) n'est pas la principale occupation des sols artificialisés puisqu'il n'en représente que 42 % (5 300 ha) alors que les infrastructures et ouvrages

en occupent 58% (7 400 ha). Outre l'utilisation de l'espace par les grandes infrastructures, ces informations nous indiquent que le territoire est aussi marqué par la création significative d'artificialisations connexes au développement urbain : présence de délaissés (abords d'infrastructures, espaces sans vocations définies en secteurs urbains ou périurbains, mais hors friches...), infrastructures locales occupant une place importantes des urbanisations. Ceci met en évidence un enjeu d'optimisation des urbanisations.

Types d'occupation en 2010 du bâti (sans voiries ni ouvrages spécifiques)	Surface en ha	%
<i>Habitat individuel</i>	3 177	
<i>Habitat collectif</i>	783	
Sous-Total habitat	3 959	74%
Sous-Total Non résidentiel (bâti économique)	1 300	24%
Sous-Dépendances isolées	71	1%
Total bâti	5 330	100%

Part des surfaces artificialisées, agricoles et naturelles du territoire en 2010 (incluant le bâti)	Surface en ha	%
Total artificialisé	12 731	14%
Total agricole et naturel	76 232	86%

(Source : DDT observatoire du foncier) – 2010

UN DÉVELOPPEMENT RÉSIDENTIEL IMPACTANT LA PLACE DES ESPACES NATURELS ET AGRICOLES ?

LA CONSOMMATION D'ESPACE

L'évolution récente du territoire, avec une poussée résidentielle importante, se traduit par une consommation assez marquée des espaces agricoles et naturels.

Entre 1999 et 2009, 1 500 ha ont été prélevés aux espaces naturels et agricoles, soit 150 ha par an en moyenne. Cela représente 1,7 % de la surface totale du territoire, une consommation qui apparaît supérieure aux évolutions départementales.

Cette consommation d'espace est aussi marquée par l'importance des surfaces artificialisées hors bâti : les grandes infrastructures, les voiries de desserte des urbanisations, mais aussi et en particulier des « délaissés » ou terrains non affectés en bordures ou en interstice d'infrastructures et d'espace urbain. En effet, si entre 1999 et 2009, l'artificialisation totale du territoire était de 1 500 ha, « seulement » 606 ha concernaient des terrains bâtis (cf. tableaux ci-après). Bien que ces 606 ha ne représentent que très partiellement le phénomène d'urbanisation puisqu'ils ne comptent pas les voiries de desserte de zones, les aménagements paysagers et

publics, ni les espaces de stockage ou utilitaires non bâti, une telle différence traduit un niveau d'optimisation de l'urbanisation qui pourrait être amélioré. **Cette différence traduit aussi la transition du territoire vers une plus grande urbanité mais qui n'est pas achevée** (réorganisation des voiries, stationnement...).

D'autres indicateurs montrent une forte consommation de foncier dans la dernière période, résultat d'une dynamique résidentielle portée par l'attractivité renouvelée pour des actifs et un mouvement de desserrement des agglomérations, caractérisé par le départ des résidents urbains en faveur d'une implantation résidentielle dans les espaces ruraux.

En effet, bien que le territoire se caractérise par un mode constructif équilibré, avec quasiment la moitié de ces nouvelles constructions en logement collectif et présente une certaine compacité de ses modes d'urbanisation, le territoire a aussi connu une forme de rurbanisation¹, avec le développement d'un habitat sur des parcelles de grandes tailles. Ce phénomène concerne davantage les secteurs qui ont accueilli le desserrement résidentiel de l'agglomération de Thionville ou du

¹ Développement résidentiel des espaces ruraux sous l'effet du desserrement des agglomérations en raison de la recherche, de la part de ménages actifs et familiaux, d'un cadre de vie rural tout en maintenant un mode de vie urbain. Cela se traduit notamment par des constructions essentiellement individuelles et l'accroissement des flux domicile-travail.

Luxembourg (CC de l'Arc Mosellan et CC de Cattenom et environs), comme l'atteste leur prélèvement plus marqué des terres agricoles.

Par ailleurs, les secteurs plus urbains présentent également une plus forte consommation d'espaces naturels et agricoles, en raison des besoins induits par leur rôle de pôles urbains (habitants, emplois, services et équipements) : CA des Portes de France-Thionville, CA du Val de Fensch.

Évolution de l'artificialisation des sols entre 1999 et 2009

(Source : DDT observatoire du foncier)

Territoires	Prélèvement de terres agricoles et naturelles entre 1999 et 2009	
	ha	part du territoire
Moselle	-7 354	-1,2%
SCOT	-1 500	-1,7%
CC des Trois Frontières	-168	-1,0%
CA du Val de Fensch	-216	-2,5%
CC du Pays Haut et Val d'Alzette	-99	-1,6%
CA Portes de France-Thionville	-337	-2,2%
CC de l'Arc Mosellan	-363	-1,6%
CC de Cattenom et environs	-317	-1,7%

Surfaces consommées par le bâti (excluant les voiries et équipements des zones) entre 1999 et 2000 - DDT

EPCI du SCOT	Habitat individuel (ha)	Habitat collectif (ha)	Total habitat (ha)	Economique - non résidentiel (ha)	Dépendances isolées (ha)
	CA du Val de Fensch	80,8	12,5	93,2	18,6
CC de L'Arc Mosellan	124,0	7,8	131,8	24,1	0,9
CC des Trois Frontières	43,0	3,2	46,2	3,3	0,5
CA Portes de France-Thionville	87,5	25,0	112,4	69,0	0,9
CC de Cattenom et environs	87,4	14,5	101,9	7,3	0,4
CC du Pays Haut - Val d'Alzette	27,6	6,0	33,6	6,9	0,2
Total	450,2	69,0	519,2	129,3	5,8

Evolution des surfaces bâties, artificialisées, agricoles et naturelles entre 1999 et 2009 - DDT

Bâti (ha)	Artificialisé (ha)	Agricole et naturel (ha)
108,7	216,4	-216,4
144,0	363,1	-363,1
49,1	168,0	-168,0
159,5	337,3	-337,3
111,4	316,9	-316,9
33,7	99,1	-99,1
606,4	1500,8	-1500,8

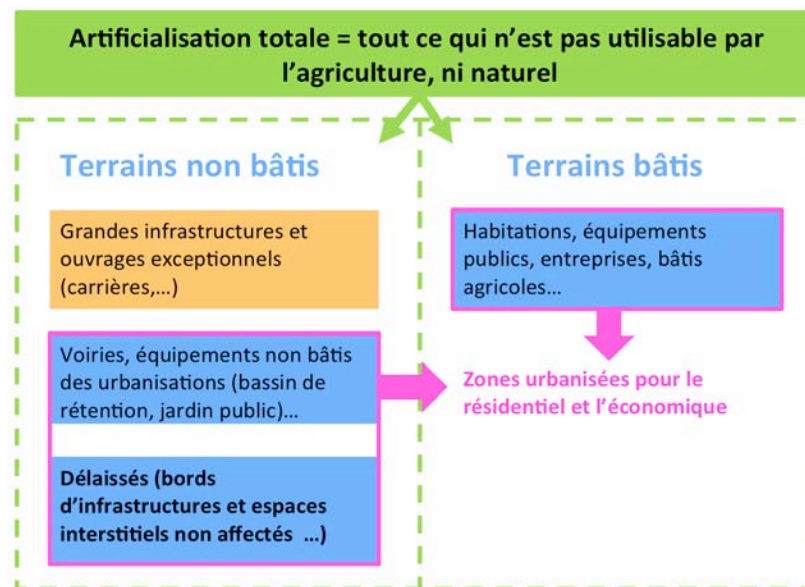
Pour affiner la connaissance de la consommation d'espace et la forme qu'elle a revêtu entre 1999 et 2009, les données issues de l'observatoire foncier de la DDT nécessitent d'être analysées en recherchant une correspondance avec les différentes composantes qui sont comprises classiquement dans une zones urbanisée (bâti, voirie, équipement de la zone). En effet, ces données identifient :

- L'artificialisation totale, qui inclut le bâti, les infrastructures de proximité, les grandes infrastructures, les ouvrages spécifiques (carrières, terrains de sport...). Elle identifie la surface des espaces prélevés à l'agriculture et aux espaces naturels, qu'ils soient construits ou non.
- La surface bâtie, qui inclut la construction et son terrain d'assiette qui ne relève pas d'un usage agricole ou naturel.
- La surface des espaces naturels et agricoles (précisés au regard des éléments géographiques notamment – cours d'eau...).

Pour permettre une correspondance avec les consommations d'espaces mesurées dans un document d'urbanisme et en particulier le SCOT (zones urbanisées – enveloppe urbaine), il convient ainsi d'évaluer, la consommation issue :

- Des urbanisations résidentielles et économiques en intégrant la surface liée aux infrastructures et aux aménagements des zones (voirie interne, stationnement collectif, bassin de rétention des eaux...), en plus de la surface des terrains construits. En effet, la seule taille des terrains bâtis consommés entre 1999 et 2009 (606 ha) sous estime très fortement la consommation réelle d'espace puisqu'elle n'intègre pas toutes les infrastructures locales ni les aménagements publics non bâti qui ont participé de l'urbanisation et de la croissance de la tache urbaine.

- Des grandes infrastructures, qui même si elles constituent une artificialisation, relèvent d'aménagements exceptionnels d'intérêt régional, départemental ou national sur lesquels le Scot n'a pas d'influence directe.



Les données de l'observatoire de la DDT identifient l'évolution de l'artificialisation totale ainsi que la consommation des terrains bâtis. Il convient de faire correspondre ces données avec la notion de zone urbanisée associant bâti et l'ensemble des équipements urbains afin d'obtenir une valeur comparable et maîtrisable à l'échelle des différents documents d'urbanisme (SCOT, PLU...).

En opérant cette correspondance évaluée au regard des données de la DDT et des observations du territoire par photoanalyse des enveloppes urbaines, il peut être évalué que les 1 500 ha artificialisés entre 1999 et 2009 se déclinent en environ :

- 275 ha utilisés pour les grands ouvrages et infrastructures (soit environ 18% de l'artificialisation totale). Cette surface ne relève donc pas de la consommation d'espace par des urbanisations résidentielles ou économiques, mais d'ouvrages exceptionnels.

- 1 226 ha issus des urbanisations, dont 774 ha pour le résidentiel, 406 ha pour le développement économique et 46 ha pour des délaissés et autres artificialisations sans bâti. En effet, la photoanalyse confrontée aux données de consommation d'espace montrent que :

- les terrains bâtis pour le résidentiel (519 ha) ont impliqué en tout 774 ha d'urbanisation si l'on intègre les 255 ha de voirie, aménagements d'espaces verts, bassin de rétention (ces aménagements représentant 48% de l'urbanisation).

- Les terrains bâtis pour le développement économique (129 ha) ont impliqué en tout 406 ha d'urbanisation si l'on intègre les 277 ha de voirie, aménagements

d'espaces verts, bassin de rétention, espaces de stockage et les 70 ha de zones déjà aménagées existantes qui ne sont pas bâties.

- Les 46 ha restant correspondent globalement à des délaissés de faible taille en diffus, hors les zones agglomérées.

Evaluation de la surface consommée entre 1999 et 2009 par les zones urbanisées résidentielles et économiques, incluant bâti, voirie locale et équipements des zones.

Types de consommation d'espace	Surfaces consommées : bâti, voiries et équipements inclus
	hectares
Résidentiel	774
Economique	406
Divers	46
Total	1 226

Consommation d'espace 1999 / 2009 (10 ans - source DDT)

Type de consommation d'espace	Surface en hectares
Artificialisation totale	1 501
=	
Artificialisation pour les grands ouvrages et infrastructures (soit environ 18% de l'artificialisation totale -estimation)	275
+	
Terrains bâtis (sans infrastructures ni équipements non bâtis)	648
Surface artificialisée : Voiries, équipements des zones non bâtis (parcs, bassin de rétention...), délaissés, divers	578
Total	1 226

Cette analyse permet une lecture relativement homogène et fidèle de la consommation d'espace du territoire :

- elle est liée au phénomène d'urbanisation et ne se base pas sur l'évolution de la surface agricole utilisée qui elle est aussi dépendante d'autres facteurs spécifiques à l'agriculture (remises en cultures...);
- elle a été confrontée à une photoanalyse assurant une certaine appropriation à la réalité des extensions des zones urbanisées entre 1999 et 2009.

Les évolutions récentes de l'artificialisation en 2010 et l'évolution du rythme constructif en 2012 ne montrent pas de modifications notables des tendances à l'œuvre depuis 2009. Il peut donc être retenu, par projection, que la consommation d'espace du Thionvillois au cours des 10 dernières années (2003/2013) relèvent du même rythme qu'entre 1999 et 2009, à savoir :

- 77,4 ha/an pour le résidentiel ;
- 40,6 ha/an pour le développement économique ;
- 4,6 ha/an pour d'autres artificialisations sans bâti (délaissés diffus).

Ces valeurs constituent la référence pour la justification de la consommation d'espace du SCOT.

Du point de vue de la performance de cette consommation d'espace, il peut être constaté que pour 1 ha consommé entre 1999 et 2009 le territoire a accueilli 16 nouveaux habitants et 20 nouveaux logements.

L'étude agricole réalisée par la Chambre d'Agriculture de Moselle identifie une consommation d'espace dans la période 1999 – 2008 (31 décembre) similaire à celle analysée par l'observatoire foncier de la DDT (Source : Chambre d'agriculture)

EPCI	SUPERFICIE TOTALE EN HA	SURFACE NATURELLE ET AGRICOLE EN 2008		SURFACE CONSOMMEE ENTRE 1960 ET 2008		SURFACE AGRICOLE UTILE EN 2008		SURFACE AGRICOLE CONSOMMEE ENTRE 1999 ET 2008	
		ha	%	ha	%	ha	%	ha	%
TROIS FRONTIERES	17634	16501	93.57	571	3.24	11650	66.06	146	0.88
ARC MOSELLAN	22402	20339	90.79	1284	5.73	13095	58.45	430	2.11
CATTENOM ET ENVIRONS	18779	16936	90.18	1304	6.94	11938	63.57	307	1.80
PAYS HAUT VAL D'ALZETTE	7288	5238	71.87	461	6.32	3172	43.52	113	2.06
VAL DE FENSCH	8626	5870	68.05	1070	12.40	2049	23.75	203	3.34
PORTE DE FRANCE THIONVILLE	15647	12210	78.03	1647	10.53	7762	49.60	364	2.92
TOTAL	90376	77094	85.30	6337	7.01	49666	54.95	1563	2

Nombre de logements commencés selon la tranche de surface de terrain déclarée 1990 – 2008 -
(Source : DREAL Lorraine)

EPCI	1999-2008					TOTAL
	0 à 900 m ²	901 à 1200 m ²	1201 à 1800 m ²	1801 à 2500 m ²	Au delà de 2500 m ²	
CA du Val de Fensch	871	69	50	54	343	1387
	63%	5%	4%	4%	25%	100%
CC de L'Arc Mosellan	1303	230	82	53	258	1926
	68%	12%	4%	3%	13%	100%
CC des Trois Frontières	269	111	87	39	61	567
	47%	20%	15%	7%	11%	100%
CA Portes de France-Thionville	1032	143	84	20	81	1360
	76%	11%	6%	1%	6%	100%
CC de Cattenom et environs	755	148	108	32	106	1149
	66%	13%	9%	3%	9%	100%
CC du Pays Haut - Val d'Alzette	417	50	19	9	85	580
	72%	9%	3%	2%	15%	100%
SCOT	4 647	751	430	207	934	6 969
<i>Part</i>	67%	11%	6%	3%	13%	100%

EPCI	1990-1998					TOTAL
	0 à 900 m ²	901 à 1200 m ²	1201 à 1800 m ²	1801 à 2500 m ²	Au delà de 2500 m ²	
CA du Val de Fensch	551	70	40	19	65	745
	74%	9%	5%	3%	9%	100%
CC de L'Arc Mosellan	617	89	62	51	59	878
	70%	10%	7%	6%	7%	100%
CC des Trois Frontières	123	57	49	31	52	312
	39%	18%	16%	10%	17%	100%
CA Portes de France-Thionville	967	110	81	44	100	1302
	74%	8%	6%	3%	8%	100%
CC de Cattenom et environs	490	147	91	46	82	856
	57%	17%	11%	5%	10%	100%
CC du Pays Haut - Val d'Alzette	282	48	28	17	7	382
	74%	13%	7%	4%	2%	100%
SCOT	3 030	521	351	208	365	4 481
<i>Part</i>	68%	12%	8%	5%	8%	100%

LA TAILLE DES PARCELLES

La base des données sur les permis de construire (SITADEL) permet de compléter les constats relatifs à la consommation d'espace et de confirmer qu'il existe, en effet, une tendance dans le territoire au développement d'un habitat un peu plus consommateur d'espace. Ce phénomène est directement lié à l'attractivité ciblée auprès d'actifs, aux revenus plus élevés et possédant des capacités financières plus importantes pour leur projet immobilier.

Entre les deux périodes, on note que **davantage de constructions se sont réalisées sur des parcelles plus grandes** : 13 % des constructions concernent des parcelles supérieures à 2 500 m² entre 1999 et 2008, contre 8 % dans la période précédente. Cela peut provenir d'une autre particularité des évolutions récentes, avec la mise en œuvre d'opérations de logements, incluant du logement collectif ou groupé, se réalisant sur des grandes parcelles.

Rappelons cependant que **68 % des terrains comportant une maison ont concerné des parcelles d'une surface inférieure à 900 m²**. Conjointement, et dans la même période, la DDT relève que 3 472 parcelles avaient une taille comprise entre 501 et 900 m², ce qui montre malgré la part significative de constructions produite en collectif, le maintien d'une phase d'urbanisation en

forme distendue ou peu diversifiée (pavillonnaire).

LA PLACE DE L'AGRICULTURE

Les données du recensement agricole (RGA) révisées en 2010 ont donné lieu à un réajustement des données relatives aux années 1988 et 2000.

L'évolution globale de la Surface Agricole Utilisée (SAU) augmente depuis 1988 pour l'ensemble du territoire du SCOT (157 ha gagnés entre 2000 et 2010). Toutefois ceci ne doit pas masquer les réalités de la consommation d'espace des terrains agricoles. En effet, cette augmentation de la SAU ne concerne pas tous les secteurs du Scot et est pour partie explicable par le renforcement des mises en culture permises par l'embellie récente du marché des céréales. En d'autres termes de multiples mutations sont intervenues entre 2000 et 2010 :

- la disparition de terres agricoles liées à l'urbanisation ;
- la nouvelle utilisation agricole d'espaces naturels ou prairiaux qui n'avaient pas d'affectation productive pour l'agriculture ;
- la baisse du nombre d'exploitations engendrant des déplacements de siège et induisant un effet statistique sur la surface agricole utilisée à l'échelle

de certaines EPCI. Ce biais statistique est cependant atténué voire neutralisé à l'échelle du SCOT du fait de la superficie importante du territoire.

Si l'évolution de la SAU ne suit pas de manière analogue la consommation d'espace analysée au travers des données de l'observatoire foncier de la DDT, en revanche, certaines dynamiques corroborent le constat d'**une transition dans le mode de développement et d'urbanisation**: la transition démographique et résidentielle modifie les modes d'occupation des sols et impacte la place de l'agriculture et des espaces, mais dans un territoire qui a pendant longtemps connu qu'un impact limité du développement de l'habitat, en raison de l'absence de dynamiques constructive et démographique.

En effet, les secteurs de l'Arc Mosellan, des 3 Frontières et de Portes de France s'inscrivent dans une baisse nette des espaces agricoles ; traduisant d'une part la poursuite de la croissance de l'agglomération de Thionville et le développement nouveau de l'attractivité résidentielle pour des secteurs ruraux. Notons que ce changement est relativement radical dans l'Arc Mosellan et exprime l'effet périurbain de Thionville et de l'agglomération messine puisqu'après un gain de 1297 ha de SAU entre 1988 et 2000, cet EPCI perd 831 ha de 2000 à 2010. L'évolution de la SAU et de la consommation d'espace par les urbanisations sont relativement analogues dans les 3 frontières ; ce qui montre un renforcement de l'attractivité résidentielle de cet EPCI dans un contexte agricole qui conserve ses spécificités structurelles.

Le Val de Fensch gagne 733 ha de SAU entre 2000 et 2010 ; ce qui est dû probablement à un effet statistique mais aussi à des réutilisations de terres agricoles périurbaines qui avaient perdues cette vocation avant 2000.

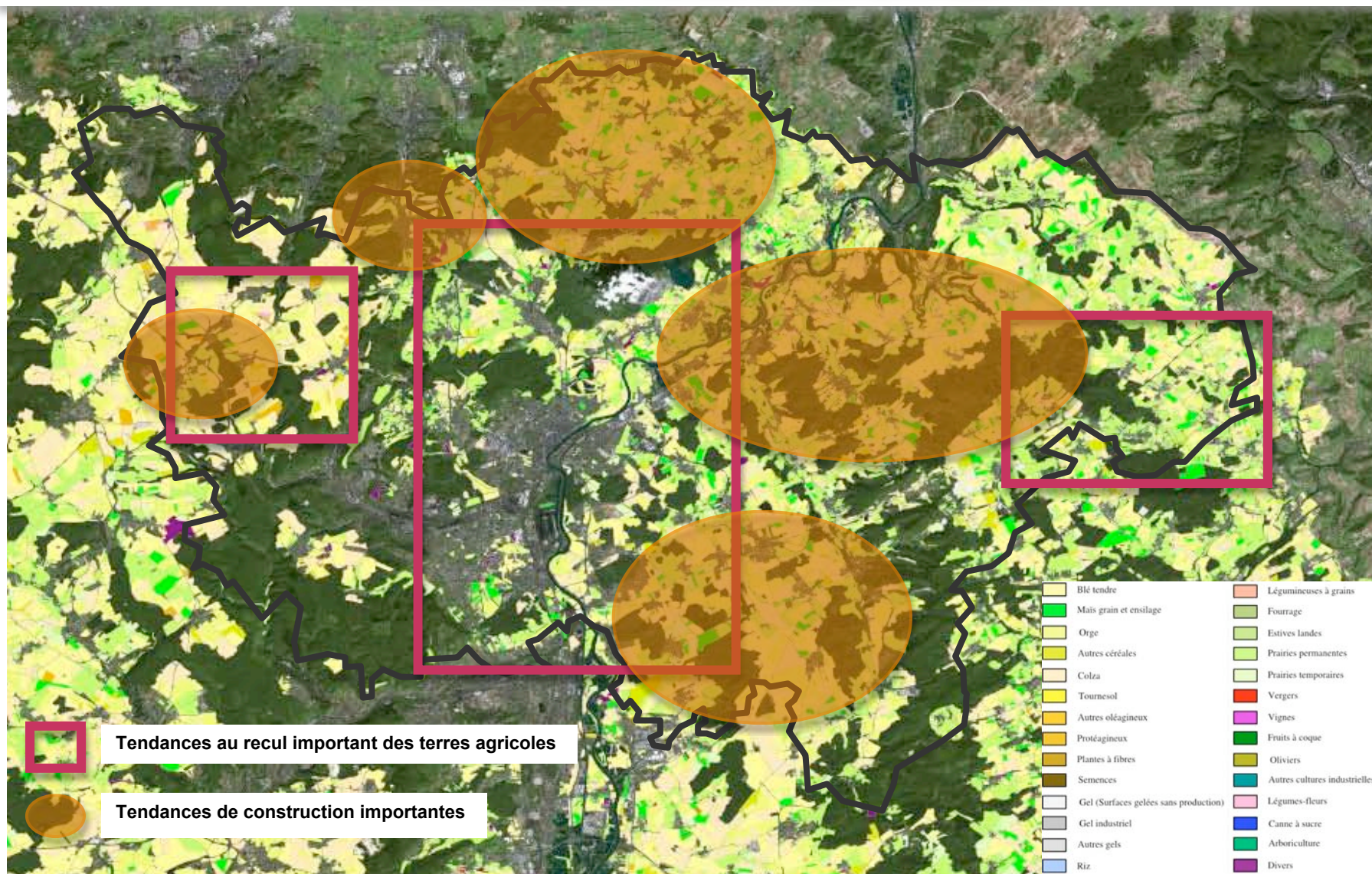
Il en est de même pour le Val d'Azette et Cattenom et environs. Concernant ce dernier EPCI, la baisse de SAU s'est surtout traduite autour d'Hettange Grande et de Volmerange-les-Mines, pôles de service structurant le nord du territoire. Elle s'est aussi traduite, quoique de façon moindre, autour de Boust et Rodemack révélant les phénomènes d'attractivité transfrontalière.

De cette analyse, il est possible de dessiner les tendances de pressions de l'urbanisation les plus marquées sur les terres agricoles (carte ci-après). Dans certains secteurs se rencontre un phénomène de baisse importante de la place de l'agriculture et de développement constructif marqué qui peuvent rendre compte d'un risque de prélèvement trop important à moyen terme.

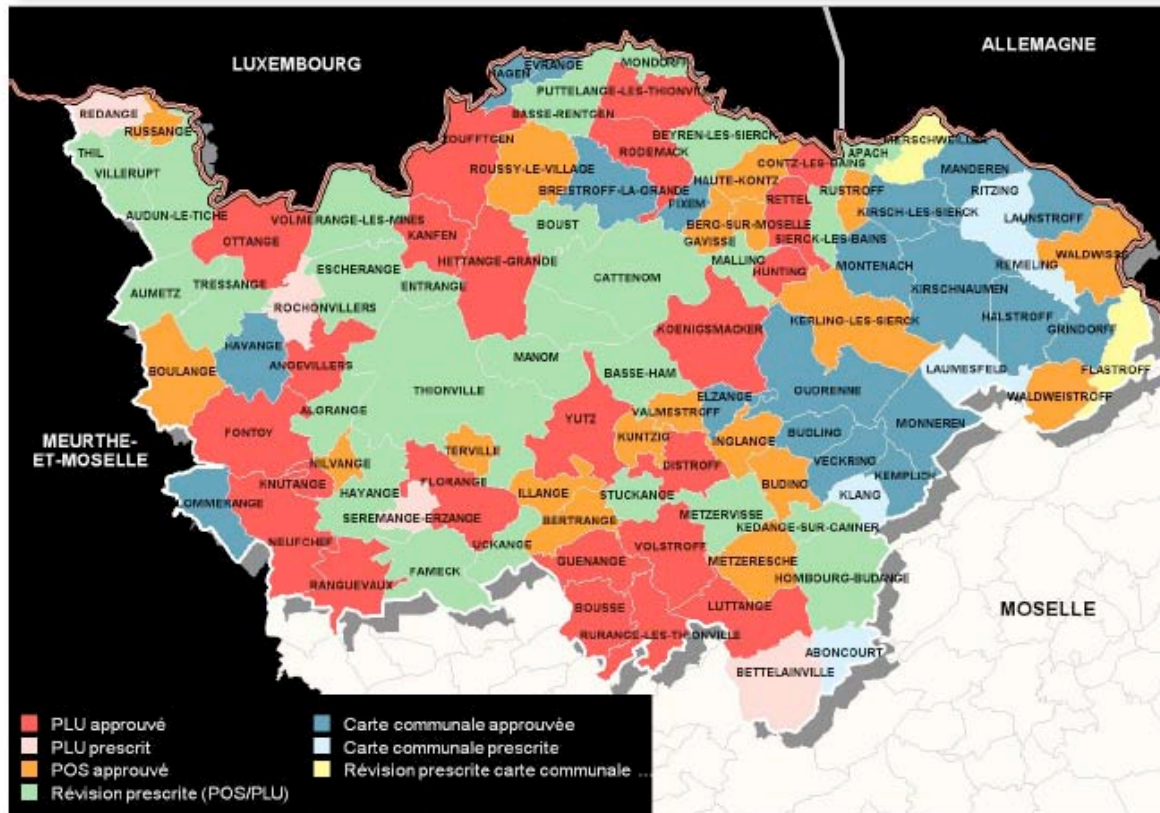
Évolution de la Superficie Agricole Utilisée entre 1988 et 2010 - (Source : RGA 2010)

EPCI	Superficie agricole utilisée en hectare			Evolution de la SAU 2000/2010	Evolution de la SAU 1988/2000
	2010	2000	1988	en ha	en ha
CA du Val de Fensch	1699	966	1104	733	-138
CA Portes de France-Thionville	5229	5308	6317	-79	-1009
CC de Cattenom et environs	10183	9792	9846	391	-54
CC de L'Arc Mosellan	11267	12098	10801	-831	1297
CC des Trois Frontières	10434	10580	10250	-146	330
CC du Pays Haut - Val d'Alzette	3462	3373	3126	89	247
Total SCOT	42274	42117	41444	157	673

**L'usage agricole des sols sur le territoire en 2008 - (Source : Répertoire Parcellaire Graphique 2008 – ASP/Géoportail),
et les tendances de pressions de l'urbanisation sur l'espace agricole depuis 1990**



Les documents d'urbanisme en 2011 - (Source : DREAL Lorraine)



LES POLITIQUES D'URBANISME

Les conditions de développement de l'urbanisation et de réalisation de cette nouvelle dynamique résidentielle sont relativement maîtrisée, puisque la couverture en document d'urbanisme du territoire apparaît satisfaisante.

84 % des communes ont un document approuvé, contre 70 % en Moselle.

Ce contexte montre ainsi, une certaine volonté du territoire de permettre et d'encadrer les développements résidentiels.

La pointe est du territoire se caractérise, cependant, par une couverture en carte communale essentiellement, ne permettant pas le même niveau d'exigence qualitative et de maîtrise de l'urbanisation (cf. carte ci avant).

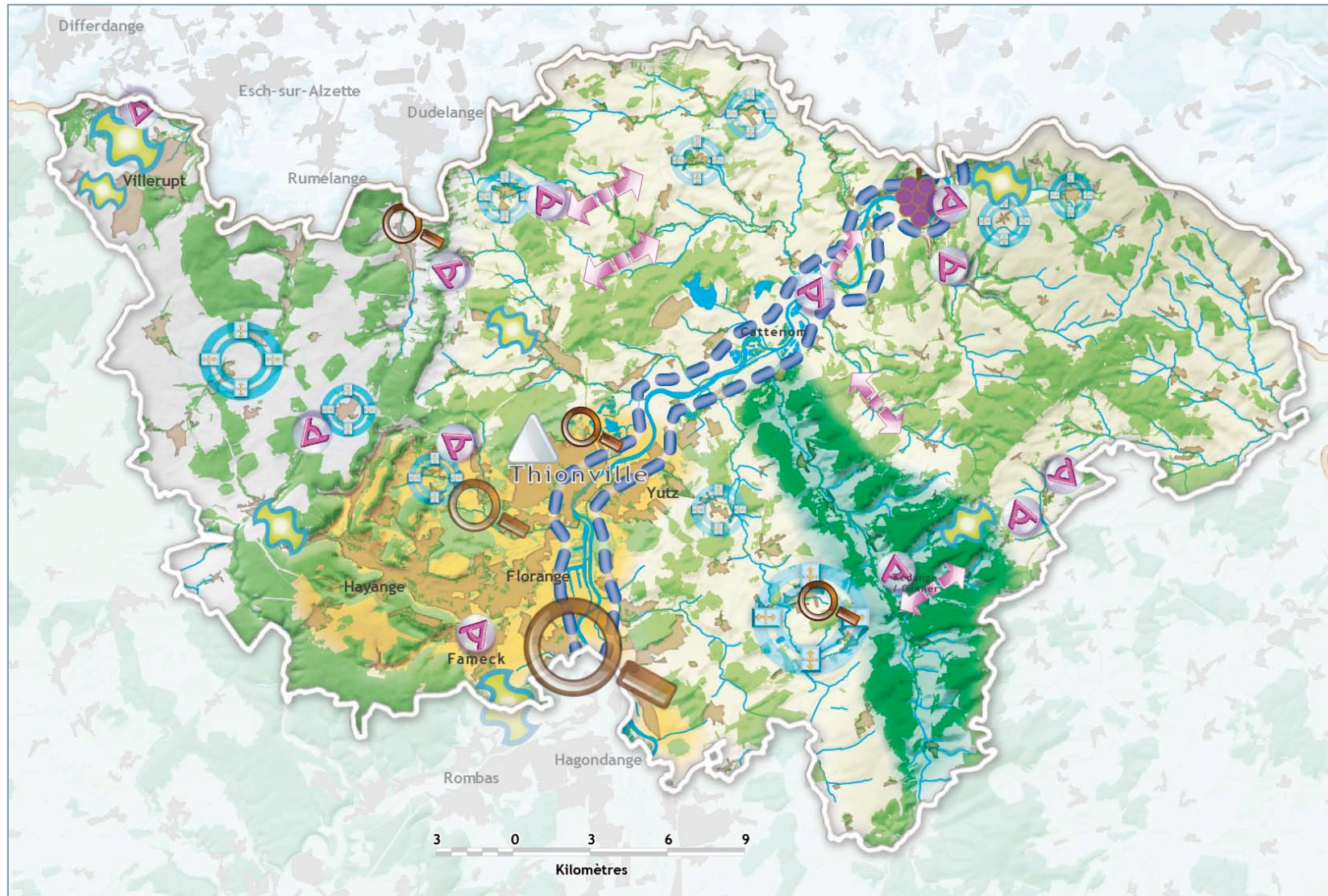
LES POLITIQUES FONCIERES SPECIFIQUES

L'Etablissement Public Foncier de Lorraine a passé avec quatre des cinq EPCI du SCOT des conventions cadres dans le but de bâtir une **politique foncière à court, moyen et long terme**, ainsi que d'intervenir sur plusieurs sites, en politique de **traitement des espaces dégradés, sites et sols pollués** ou en politique de **traitement des friches urbaines**. Les actions en cours ou projetées sont nombreuses (cf. tableau page suivante).

Interventions en cours ou en projet de l'EPF Lorraine sur le territoire (Source : EPF Lorraine, juillet 2010)

Commune (s)	Site	Actions/Projets	Problématiques spécifiques
Algrange	Carreau de la mine Sainte Barbe	Dépollution et requalification	Pollution
Audin-le-Tiche	Favelas	Secteur de la ZAD dédié à l'habitat	/
Aumetz	Prairie centre ville et lotissement La Maladrée	Habitat	/
Basse Ham	Site SLR (zone de loisirs)	Zone réservée à des activités de loisirs (base nautique)	/
Distroff	Ancienne cimenterie	Activités économiques	/
Fontoy	Zone du Rond Bois	Zone réservée à de l'activité	/
Fontoy	Site du Pogin	Eco-quartier	/
Guenange	/	Habitat	/
Hayange	Château de Wendel et Grands Bureaux	Requalification paysagère, réaffectation	Présence de canalisation de gaz des hauts fourneaux
Hayange	Friche Saint Jacques	Achèvement du traitement paysager et de l'intégration urbaine	/
Hayange	Site de la Paix	ZAC à vocation multiple	Pollution
Hettange Grande	/	Zone d'activités économiques	/
Kanfen	/	Equipements publics	/
Kuntzig	/	Lotissement communal	/
Lommerange	/	Lotissement communal	/
Manom	ZAC de l'Emaillerie	Zone réservée en majorité à de l'activité	/
Redange	Entrée de ville	Habitat	/
Russange	Secteur Mildchen	Habitat	/
Terville	Ancien crassier sidérurgique	Complexe sportif et de loisirs	/
Thionville	Friche Etilam	Définition des potentialités du site	Pollution, inondabilité
Thionville	ZAC en secteur Rive Droite	ZAC à vocation multiple	/
Thionville	Etangs Saint-Pierre	ZAC dédiée à l'habitat	/
Thionville	Zone d'estension Oeustrange	ZAC dédiée à l'habitat	/
Thionville	Metzange/Buchel	Habitat	/
Thionville/llange/Uckange	Zone portuaire	Valorisation d'une friche	/
Uckange	Site de l'agglomération et du Haut Fourneau	Requalification complémentaire de l'entrée du site	/
Villerupt	Friche de Micheville	Etude sur la renaturation paysagère et urbaine de la coulée verte	/
Yutz	ZAC Espace Meilbourg	Zone réservée à de l'activité et du commerce	/
Yutz	Zone des Carolingiens	Activités économiques	/
Yutz	Haute Yutz	Habitat	/
Yutz	ZAC de la Tuilerie	Habitat	/
Yutz	Secteur Aéroparc	Habitat	/
Yutz	Secteur du Tilly	Habitat	/
Yutz/Kunzig	Zone de l'Actypole	Zone réservée à de l'activité	/

Les enjeux paysagers – cf. chapitre sur le paysage



UNE CERTAINE COMPACTITÉ ?

Le SCOT de l'agglomération Thionvilloise présente une certaine compacité, que l'urbanisation résidentielle de la dernière période n'a pas remise en cause globalement.

Tout d'abord, rappelons que **48 % des nouvelles constructions ont été collectives dans la période 1999 – 2008.**

En outre, le contexte naturel (vallée, coteaux...) et le mode d'urbanisation en place constituent un vecteur de la **maîtrise de la consommation d'espace par l'urbanisation** (front bâti continu, maisons en R+2, faible taille des terrains...).

Enfin, le tissu urbain traditionnel **présente une certaine compacité** avec peu de dents creuses et peu de capacité de densification horizontale sans renouvellement urbain important (démolition/reconstruction).

Toutefois, le chapitre sur le paysage souligne les enjeux de développement de l'urbanisation et pointe les secteurs où les modes de développement urbain devront prendre garde (carte ci-contre, secteurs encadrés en bleu) :

- à la fonctionnalité des centres de villages et de bourgs et/ou des quartiers entre eux ;

- à maîtriser la forme des extensions urbaines ;
- à maintenir la lisibilité dans le grand paysage ;
- à la qualité des entrées de ville ;
- à la fonctionnalité des espaces agricoles.

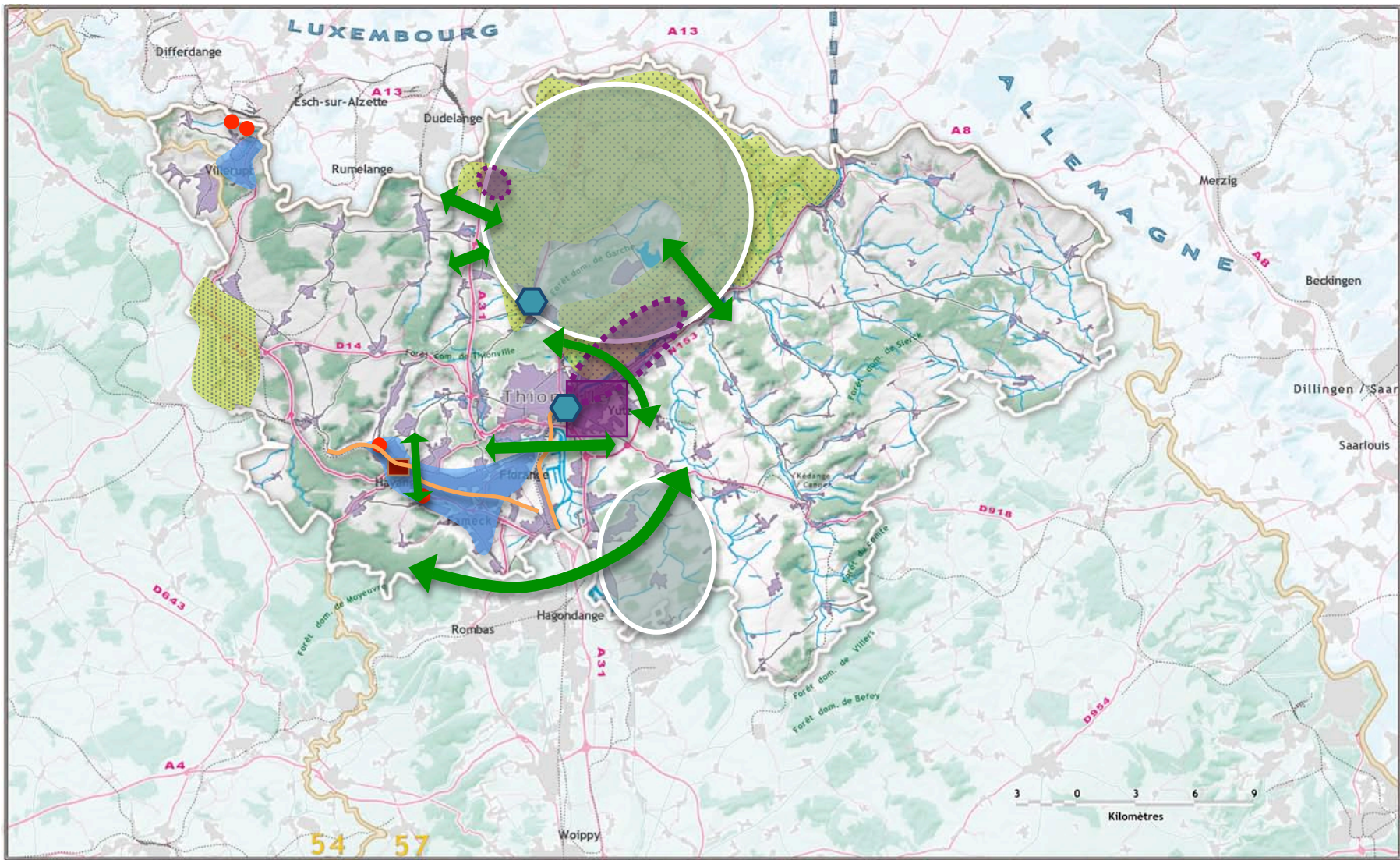
Outre ces enjeux déjà décrits, rappelons également que la DTA prévoit de reconquérir un cadre de vie de qualité en redynamisant les centres anciens, en structurant les centres émergents et en renforçant ou restructurant les centres urbains existants.

Le développement de l'urbanisation devra poursuivre les efforts réalisés en matière de développement de l'urbanisation, notamment dans le domaine de la réhabilitation et de renouvellement urbain.

La nécessité de maîtriser la consommation d'espace, de renforcer la fonctionnalité, la lisibilité et l'insertion paysagère des nouvelles urbanisations, devra être intégrée plus fortement dans certains secteurs, davantage soumis à la pression de l'urbanisation.

Il conviendra toutefois de prendre en compte les contraintes environnementale et souvent, l'absence de dents creuses ou les difficultés de mise en œuvre des opérations de réhabilitation ou de renouvellement urbain afin de ne pas stopper la dynamique résidentielle en cours, nécessaire à la poursuite de la transition et à la demande en logements.





LES SECTEURS À ENJEU

LES ORIENTATIONS DE LA DTA POUR LE SCOT DE L'AGGLOMERATION THIONVILLOISE

Le SCOT de l'agglomération Thionvilloise doit intégrer et décliner les enjeux de la DTA. Les objectifs suivants doivent donc être pris en compte et traduits dans le projet de SCOT :

- Le pôle stratégique d'activité multisite constitué de :
 - La **mégazone** (140 ha), noyau principal du futur pôle industriel ;
 - le site de **l'ancien crassier de Terville** (65 ha). L'aménagement de ce site doit intégrer le passage de la VR52 et la continuité de la ceinture verte de Thionville ;
 - D'autres sites de moindre ampleur sur l'agglomération de Thionville-Yutz.
- Le renforcement des zones tertiaires, dont dans le secteur Nord de Thionville :
 - Le développement d'une zone mixte (commerce, services) à Kanfen, en prévoyant une intégration paysagère et une maîtrise de l'accessibilité ;

- La réutilisation d'anciens sites sidérurgiques le long de la Moselle.

- La reconquête d'un cadre de vie de qualité en redynamisant les centres anciens, en structurant les centres émergents, en renforçant ou restructurant les centres urbains existants comme **Hayange** (multifonctionnalité et qualité urbaine à repenser).



- Le maintien et la reconquête de fonctions urbaines sur la quasi-totalité des **vallées de la Fensch et de l'Alzette** (Villerupt, Audun-le-Tiche et Russange) : il s'agit de poursuivre la recomposition urbaine dans une perspective d'amélioration du fonctionnement globale, de renforcement de l'équilibre urbain (mixte fonctionnelle, sociale et générationnelle).

- Réutiliser les friches soit pour le renouvellement urbain, soit pour le renforcement de la trame verte. Pour le territoire, il est pointé :
 - le cas de la friche de **Micheville** qui participera à une opération de renouvellement pour la partie occupée par l'usine et de restructuration paysagère pour la partie correspondant à l'ancienne mine de fer à ciel ouvert (espace de loisir éventuel).
 - Les espaces délaissés dégradés de la Vallée de la Fensch ou de la Moselle dans une perspective de renaturation.

Le projet Alzette Belval

Les impacts de la qualification OIN

Les compétences suivantes sont retirées aux communes ou EPCI compétents et attribuées à l'Etat :

- Compétence en matière d'autorisations d'occuper ou d'utiliser le sol telles que permis de construire, autorisation de lotir,
- Compétence en matière de création des ZAC ;
- Compétence en matière de prise en considération des opérations d'aménagement à l'intérieur du périmètre de l'OIN, permettant de surseoir à statuer.

Suite à la création de l'OIN, un établissement Public d'Aménagement sera créé.

Il est prévu la réalisation d'un axe routier pour désenclaver le secteur en 2011-2012.

L'écocité Alzette-Belval

Appel à projet du MEEDDM 2008, sélectionné fin 2009, les modalités de contractualisation entre l'Etat et la CC du Pays Haut et Val d'Alzette sont en cours de définition.

L'objectif est de créer une agglomération transfrontalière, de constituer un pôle d'emplois et un cadre de vie adapté aux travailleurs frontaliers.



- L'amélioration de la qualité urbaine des axes structurants de la **RD 952** (Vallée de la Fensch) et de la **RD 953** (entre Uckange et Thionville).

- Maîtriser l'urbanisation et organiser une transition maîtrisée entre l'urbain et le rural dans les secteurs suivants :



- La périphérie nord de Thionville, sur les abords de l'A31 entre Thionville et la Frontière luxembourgeoise,

- L'ouest du Sillon Mosellan.

- La limitation du mitage ou de la consommation d'espace par l'habitat et les activités en déplaçant les projets vers des secteurs moins fragiles, en densifiant l'existant et par une réflexion à l'échelle intercommunale. Les secteurs sensibles pointés sont : les pelouses calcicoles au nord de Thionville et le bassin ferrifère.



- Le maintien de la qualité des espaces ruraux en périphérie des zones urbanisées dans les secteurs naturels et agricoles sensibles localisés tels qu'entre **Beuvilliers et Boulange, au nord et nord-est de Thionville.**



- Mise en réseau des espaces naturels grâce à la limitation de la consommation d'espaces dans le secteur des **prairies humides remarquables de Cattenom** et des **pelouses et coteaux calcaires des vallées de la Fensch et la conservation des liaisons paysagères, dont**

- Maintien de **la forêt domaniale de Florange, des bois au nord de Kuntzig, Stuckange, Reinange, Blettange et Moyeuve.**

- L'étude des conditions de développement des transports collectifs sur les futures voies urbaines, en partenariat avec les AOT (Autorités Organisatrices de Transport). La DTA souligne le rôle des pôles intermodaux existants ou potentiels à valoriser (regroupement de l'habitat, densification à proximité) : Thionville, Hettange-Grange.



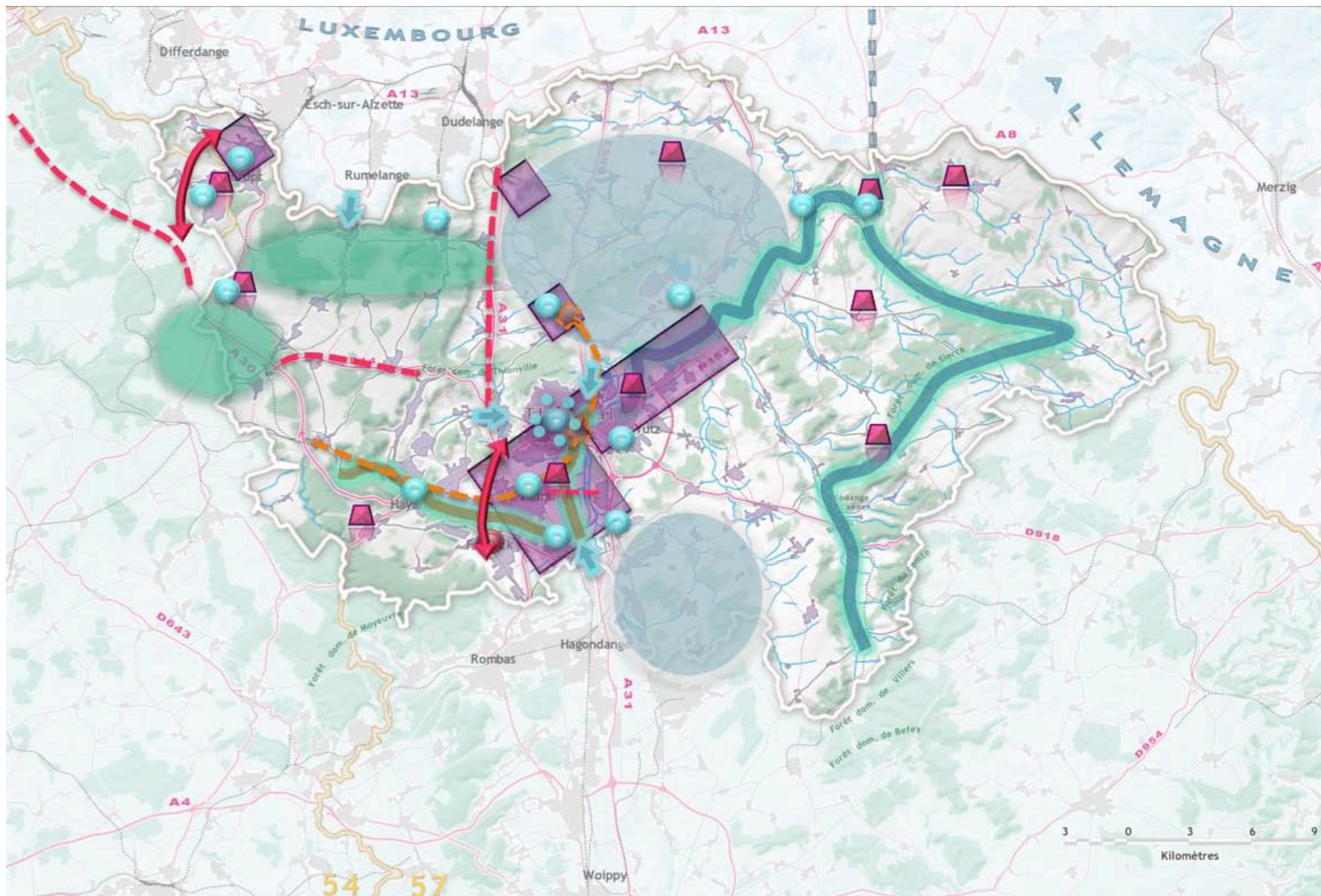
- La localisation de parcs relais pour le co-voiturage.

- L'étude des possibilités de réutilisation des infrastructures ferroviaires pour le transport des voyageurs ou la desserte de nouvelles activités.

- L'aménagement d'un itinéraire fret « Toul-Longwy-Althus » et la création de nouvelles sections ferroviaires sur les axes est-ouest.

- Le soutien à l'augmentation du trafic fluvial de marchandise sur la Moselle canalisée.

- La prise en compte des risques inondations et d'affaissement minier.

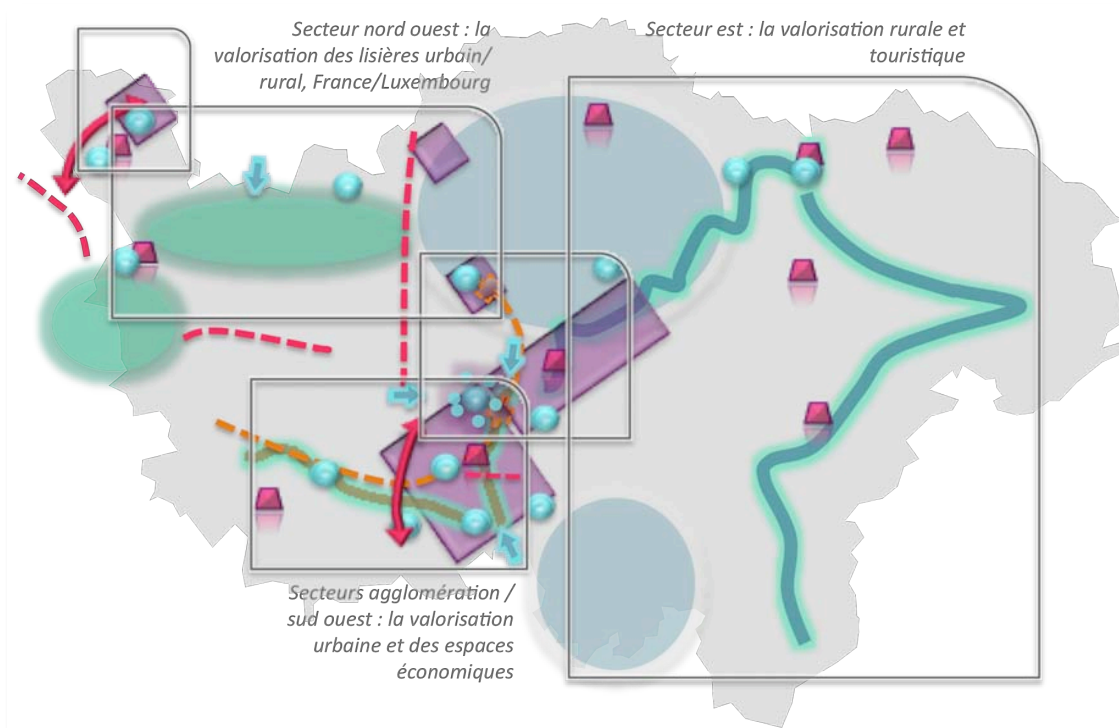














DES ENJEUX D'AMÉNAGEMENT SECTORISÉS POUR DÉFINIR UNE STRATÉGIE DE DÉVELOPPEMENT OPÉRATIONNELLE

Constatant les différents projets du territoire, les objectifs fixés par la DTA et l'OIN et les enjeux issus du diagnostic et de l'état initial de l'environnement, il est possible de spécifier les secteurs à enjeux du territoire.

Il s'agit des espaces qui traduisent spatialement les différents enjeux transversaux mis en avant dans ces trois cahiers et sur lesquels pourront se concentrer les efforts : ils sont les leviers spatiaux à utiliser et à inscrire dans la stratégie de développement du territoire.

En soulignant les enjeux d'aménagement qu'ils recèlent, les outils sur lequel le SCOT devra travailler se dessinent d'ores et déjà.



-  Pôle d'appui touristique : sites existants ou en projets
-  Polarité : pôle d'équipement et commerciales
-  Entrée de ville ou du territoire structurante
-  Pôle de transport ferré
-  Projet de nouvelle liaison routière
-  Projet d'amélioration routière
-  Projet de création/amélioration liaison ferrée
-  Requalification d'axes urbains structurants : amélioration et valorisation urbaine
-  Valorisation des paysages et espace naturels dans une visée touristique : parcours, services, hébergement, aménagement de bourgs.
-  Projet économique structurant : nouveau parc d'activité, reconversion de friche...
- Valorisation des modes d'urbanisation :
-  Travail sur les lisières avec l'agglomération Thionvilloise et la frontière luxembourgeoise , et développement des liens fonctionnels avec les espaces agglomérés, intégration paysagère des dynamiques résidentielle ;
-  Travail sur les lisières avec les espaces naturels, valorisation des espaces boisés et humides

Secteur de l'agglomération et du sud ouest du SCOT

Secteur urbain du territoire, il concentre les enjeux de valorisation urbaine et de renforcement de ses composantes économiques et de polarisation.

Les projets urbains et d'aménagement de Thionville apparaissent, dans cette perspective, comme essentiel afin de renforcer l'attractivité et l'image de la ville à la faveur de l'ensemble du SCOT de l'agglomération Thionvilloise.

Ce secteur rassemble aussi **plusieurs projets économiques, de valorisation des friches, de réhabilitation et de renouvellement urbain** dans la CA Portes de France-Thionville et la CA du Val de Fensch dont la mise en œuvre confortera la transition à l'œuvre. Cet espace est au cœur d'enjeux d'aménagement fondamentaux, car nécessitant des investissements importants. En outre, avec une géographie très présente conditionnant les modes d'urbanisation et un tissu d'habitat ancien, **la politique du logement** fait l'objet d'actions importantes, qui seront renforcées par la mise en œuvre du SCOT et les opportunités de coopération à son échelle sur les besoins en logement.

Il regroupe également des **enjeux de transport ferré et routier cruciaux** pour

la montée économique du secteur et la mise en œuvre de ses différents projets.

Enfin, il renferme **des atouts touristiques indispensables** qui confortent les perspectives du renforcement du positionnement touristique au global du SCOT (accessibilité, hébergement, commerces, sites et projets touristiques).

Secteurs est

Le secteur à l'est présente une spécificité rurale et fait l'objet d'une forte attractivité.

Les enjeux recouvrent ici, les questions **d'équilibre territorial et de maîtrise des modes d'urbanisation**. La mise en œuvre des outils de valorisation paysagère, environnementale et d'urbanisme pourra s'inscrire dans un projet de renforcement touristique, en accompagnement de l'amélioration de l'offre touristique (sites et hébergements) et de **la création de parcours de découverte**, de la Moselle à la vallée de la Canner.

Rappelons que la valorisation touristique concerne un objectif global auquel chaque secteur pourra participer. Dans le secteur est, les atouts paysagers et de ruralité pourront servir au **développement de l'économie présentielle** et notamment, touristique.

Le **confortement des polarités** apparaît essentiel dans un secteur rural dans lequel

le niveau d'équipement et notamment, les équipements spécifiques de santé et d'enfance, peuvent être lacunaires.

Secteurs nord ouest

Dans le secteur nord est, les **enjeux de coopération frontalière directe, avec l'OIN Alzette Belval** se mêlent aux questions de réhabilitation et de renouvellement urbain.

Cet espace connaît également des enjeux urbains liés à la déprise industrielle, de **réhabilitation et de reconversion de friches**. Il rencontre aussi, des besoins d'amélioration des conditions de transport.

Il s'agit d'un secteur dans lequel l'influence luxembourgeoise croît et qui appelle à des réponses coordonnées de **développement de l'offre en emplois, habitat et transport**.

Bénéficiant d'une offre en services plus étoffée et d'une place économique ancienne, ce secteur bénéficie d'un positionnement économique à renouveler, en s'appuyant sur les retombées du projet de Belval et le développement résidentiel (économie présentielle)

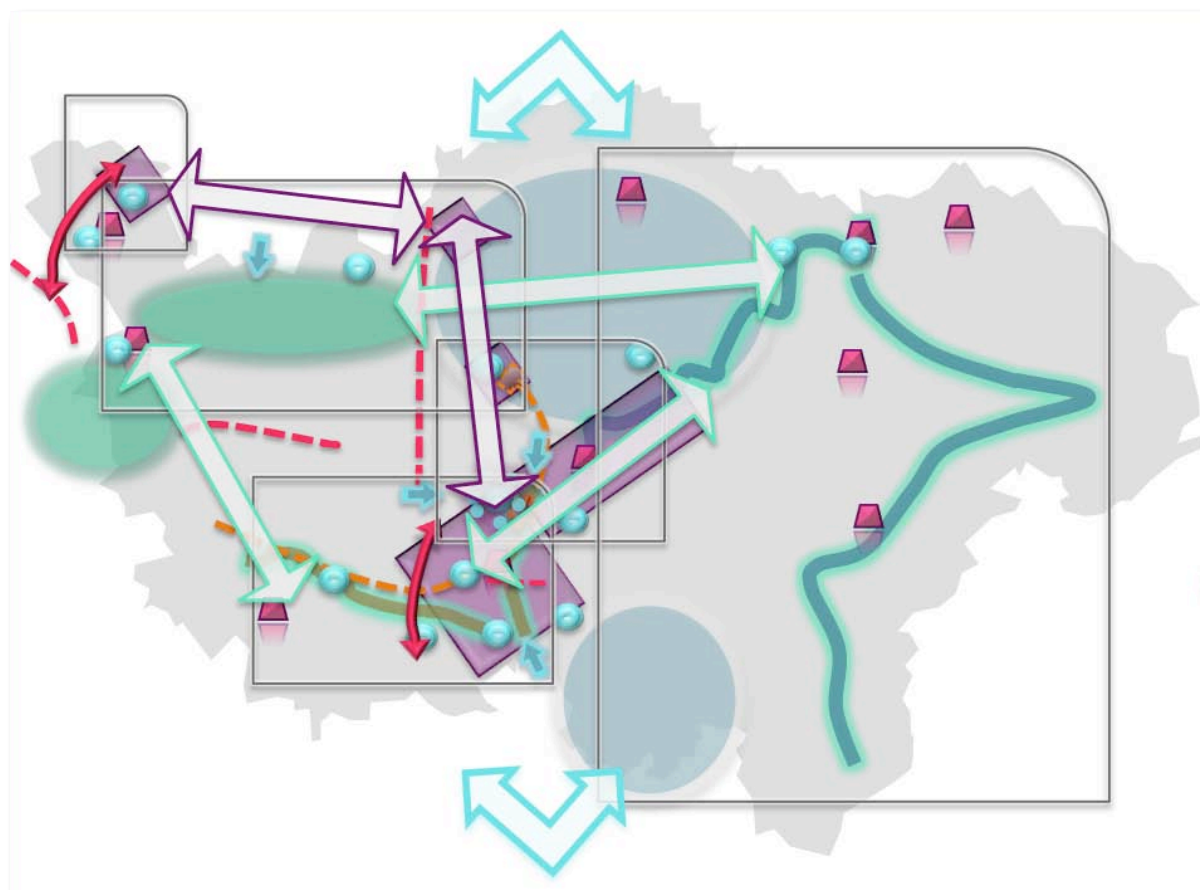
Son apport au développement de l'attractivité touristique est aussi fondamental, en raison de son patrimoine paysager et naturel, appelant à un gestion du développement de l'urbanisation, notamment dans les espaces frontaliers.

Des enjeux d'aménagement transversaux

L'ensemble des secteurs se rencontrent et se chevauchent montrant la nécessité de trouver des liens entre les différents espaces du territoire, de travailler à la cohérence spatiale.

Les enjeux principaux en la matière porte :

- **Le maillage du territoire**, avec l'organisation des pôles leur rôle et vocation respectif et les liens fonctionnels entre eux (mutualisation de l'offre, développement des liaisons de transport).
- **La coordination des politiques de logement**, avec une répartition des objectifs et de la programmation de l'offre.
- La mise en œuvre des **grands projets du territoire** parmi lesquels se trouvent prioritairement :
 - Les projets d'**amélioration de la desserte routière** ;
 - **L'OIN Alzette Belval** ;
 - La mise en œuvre des **grands projets économiques** (Mégazone, Europort) ;
- La **valorisation des projets touristiques** en poursuivant leur mise en réseau et leur renforcement (aboutissement des projets d'équipement). Les réflexions sur les valorisations des vallées apparaissent à ce titre une piste intéressante.



Maillage et rééquilibrage du territoire : cohérence des politiques de logements, de transport et d'équipements ;

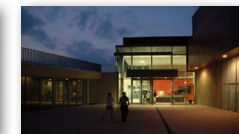


Coopération économique



Coopération touristique : cohérence des politiques de valorisation, de gestion environnementale, paysagère et d'urbanisme

Explication des choix
pour établir le projet



Pièce n° 1-2 du rapport de présentation

SCOT APPROUVE LE 27 FEVRIER 2014



SOMMAIRE

LES ENJEUX ET PERSPECTIVES IDENTIFIÉS AU REGARD DU DIAGNOSTIC ET DE L'ÉTAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT ET DU TRAVAIL PROSPECTIF 3

LE CHOIX DU PROJET DE DEVELOPPEMENT (PADD) AU REGARD DES AUTRES ALTERNATIVES D'EVOLUTION DU TERRITOIRE ET DES TENDANCES À L'ŒUVRE 8

LES ALTERNATIVES D'EVOLUTION DU TERRITOIRE A 20 ANS (SCENARIOS PROBABLES D'EVOLUTION) ET L'ANALYSE DE LEUR CARACTERE DURABLE 8

LA JUSTIFICATION DES CHOIX DU PROJET DE DEVELOPPEMENT (PADD) 16

LA MISE EN ŒUVRE DU PADD DANS LE DOO DU SCOT 33

LES ENJEUX ET PERSPECTIVES IDENTIFIÉS AU REGARD DU DIAGNOSTIC ET DE L'ÉTAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT ET DU TRAVAIL PROSPECTIF

Dans le cadre de la mise en œuvre du SCOT, un séminaire prospectif autour des conclusions du diagnostic et de l'état initial de l'environnement a permis de confirmer et d'approfondir les tendances d'évolution du territoire ainsi que les enjeux et perspectives sous-tendus.

LE MODE DE DÉVELOPPEMENT : un territoire en transition

Le Thionillois compte 244 000 habitants (estimation 2013). Après une longue période de régression démographique, il gagne à nouveau de la population depuis la fin des années 90, avec un taux de croissance bien supérieur à ceux des moyennes lorraine et mosellane (autour de 1 150 nouveaux habitants supplémentaires chaque année, soit un taux de croissance de 0,44%/an à comparer à 0,19%/an pour la Moselle). Ce phénomène est une caractéristique forte qui s'est traduite par un renouveau de l'attractivité résidentielle auquel le desserrement luxembourgeois et messin ont fortement participé. L'arrivée de nouvelles populations, d'origine diverse (autres régions française, étranger..) générant un taux migratoire positif en rupture avec les tendances baissières antérieures a permis d'engager une stabilisation du solde naturel et l'amorce d'une nouvelle dynamique territoriale mettant en avant l'attractivité globale du territoire. Cette attractivité induit plusieurs tendances à l'œuvre structurantes :

- Une amélioration globale du niveau de construction, avec des secteurs plus dynamiques : l'Arc Mosellan et au

voisinage de la frontière luxembourgeoise. Le territoire compte 101 044 résidences principales et a observé des croissances du parc de l'ordre 12,5% entre 1999 et 2009 selon une répartition inégale : plus de 20% dans l'Arc Mosellan et Cattenom et environs, tandis que le Val de Fensch et Portes de France étaient à moins de 10%.

- Une inversion historique de l'emploi, qui progresse (+4 350 emplois entre 1999 et 2009) mais moins que les actifs occupés ; ce qui traduit 2 phénomènes. Le premier, relève de l'économie luxembourgeoise qui finit par générer un effet sur le territoire autour de l'économie résidentielle et du service aux entreprises. Le second, tient quant à lui de tendances à la périurbanisation s'inscrivant dans des mouvements à l'échelle du sillon mosellan, où se sont d'ailleurs concentrés les principaux flux de personnes et de biens tout au long de l'histoire industrielle et post industrielle du territoire.

Cette trajectoire appelle plusieurs enjeux majeurs :

- L'importance du développement des services adaptés aux nouveaux besoins des habitants pour acter cette embellie démographique et porteuse d'équilibre (solde naturel).
- L'émergence de nouvelles logiques économiques vers des activités à plus haute valeur ajoutée et plus diversifiées est réelle, mais elles restent fragiles et nécessitent d'être renforcées pour éviter un phénomène de périurbanisation et de dissociation géographique des types d'emplois : l'emploi salarié privé diminue ou stagne de nouveau depuis le milieu des années 2000, l'économie présentielle (tourisme...) et les services aux entreprises augmentent modérément.
- L'articulation du développement avec un vaste espace rural et agricole. L'agriculture ne détient pas de spécialisation particulière hors de la forêt, du vin et des fruits et s'inscrit dans une dynamique active avec un renforcement net des surfaces pour la culture céréalière et une diversification vers des circuits courts (contribuant aussi à une valorisation touristique structurante – Mangeons Mosellan...).

L'ECONOMIE DES FLUX

Le thionvillois est traversé par des flux européens majeurs qui le placent au cœur des mouvements de personnes et de marchandises de la Grande Région. Ce contexte induit des enjeux d'adaptation et d'organisation des réseaux pour mieux :

- Répondre aux besoins de déplacement dans le territoire ;
- S'insérer à l'échelle européenne, et tirer bénéfices des flux plus lointains qui sont aussi constitutifs de la réalité quotidienne du territoire en termes de fréquentation routière et de mobilités transfrontalières alternantes.

En effet, si les flux sont importants et le réseau de déplacements dense, le Thionvillois en reçoit que très partiellement les bénéfices et reste en quelque sorte périphérique aux réseaux nord est européens. Dans ce sens, le territoire marque une forte dépendance aux emplois extérieurs (Metz et Luxembourg) : seule la moitié des actifs occupés résidant au sein du SCOT y travaille également. Ici, se rejoignent les enjeux à la fois de positionnement économique et de gestion des mobilités qui en premier lieu doit faire face au sur-traffic de l'A1 (100 000 véhicules/jour) et de l'hyper fréquentation de transports collectifs concentrée sur l'Axe ferré Metz Luxembourg, alors que les autres branches de l'étoile ferroviaire de Thionville interviennent peu dans la structuration des déplacements (vers Trèves et Audun-le-Roman).

Cette situation des transports n'est pas nouvelle, et a appelé la programmation de nombreux projets visant à la fois à mieux irriguer l'axe mosellan au bénéfice de l'ensemble de la Lorraine et de la Grande Région et mieux adapter les modes de déplacements. Cette programmation vise aussi à développer les NTIC, point fondamental à la maturation d'une diversification et une montée en gamme de l'économie que dessinent les tendances à l'œuvre.

L'EQUILIBRE DU TERRITOIRE

La structuration interne du Thionvillois reste fragile, tandis que des influences extérieures importantes se font jour, en fonction des effets d'une périurbanisation croissante à partir de la Ville de Luxembourg, mais également à partir de Metz.

Son impact est cependant divers selon les secteurs du territoire. Des ajustements sont donc nécessaires pour éviter le risque d'une trop forte divergence des modes de développement selon les différents secteurs territoire. Ces ajustements concernent :

- La répartition des équipements qui se concentrent en toute logique dans les grandes agglomérations et qui pose l'enjeu du développement des services de proximité (dans le rural comme dans les secteurs périurbains), mais également celui des équipements supérieurs dans le contexte de la relative proximité à Metz et Luxembourg.
- Les polarités commerciales impliquant de renforcer une structuration complémentaire et dynamique entre les centres urbains et la périphérie, proche ou plus lointaine. Le développement notable de l'appareil commercial au Luxembourg nécessite de ce point de vue une prise en compte particulière. L'équilibre de l'armature commerciale nécessite ainsi de :
 - Affirmer la diversité commerciale et lutter contre l'évasion sur les secteurs cibles de l'équipement de la maison et de la personne ;
 - Tenir compte du rôle de proximité que joue les parcs commerciaux structurants (Linkling...) ;
 - Articuler le commerce de périphérie avec l'objectif de soutenir la vitalité du commerce de centre ;
 - Etendre l'offre commerciale en secteur rural.

Ces enjeux recouvrent, comme on le voit, des notions de diversité et d'irrigation en services et commerces à l'échelle du territoire afin

d'accroître leur accessibilité et de répondre aux besoins des habitants dans une logique de réduction des déplacements contraints.

Ils s'articulent aussi avec une évolution de la population qui globalement connaît un vieillissement limité (le territoire se caractérise par son niveau de personnes en âge de travailler - 22 % de 20-44 ans contre 20,8 % pour la France) ; ce qui est à porter au bénéfice de la création d'emplois et de revenus d'activités mais implique aussi de développer l'attractivité des services pour capter et maintenir cette population dans le territoire.

LA GESTION DE L'ESPACE

La transition à l'œuvre dans le territoire est marquée par un renouveau des espaces économiques et résidentiels avec :

- une gestion des parcs d'activités économiques qui se précise, mais dans le cadre d'un positionnement et d'une stratégie économique globale à clarifier et à promouvoir notamment au prisme des nouvelles logiques économiques qui émergent (enjeu d'affirmation des cibles économiques et des coopérations recherchées avec Metz et Luxembourg notamment) ;
- une gestion des nouveaux espaces résidentiels montrant une certaine maîtrise des modes d'urbanisation.

Cette situation nouvelle conduit à mettre en évidence des enjeux :

- De renouvellement urbain (friches industrielles, amélioration de l'habitat) et d'affectation de ces espaces ainsi que des nouveaux espaces afin de mieux optimiser l'utilisation du sol en « corrigeant » des occupations anciennes qui ne sont plus appropriées au mode de fonctionnement ni au mode de vie actuels et à venir. Si la présence de friches urbaines constitue une base pour accueillir de futurs développements, elle est cependant mal connue au plan opérationnel et implique, malgré les surfaces significatives théoriques, des

investigations à l'échelle communale pour lever plusieurs éléments hypothéquant leur réutilisation réelle : le niveau de pollution, la situation foncière, le temps incompressible pour permettre de remobiliser les terrains à la faveur d'un projet d'aménagement.

- De consommation d'espace : 1 500 ha ont été prélevés entre 1999 et 2009, soit une consommation supérieure aux moyennes départementales (parmi ces 1 500 ha, il a été estimé sur la base des données de la DTT que 774 ha relevait de l'habitat, 406 ha du développement économique et 275 ha des infrastructures et autres ouvrages, les 46 ha restant incombant de délaissés sans affectation précise). Si cette consommation d'espace est importante, elle s'est effectuée globalement par un mode de développement relativement compact puisque 48% des nouvelles constructions étaient collectives (entre 1999 et 2008). En outre, le tissu urbain traditionnel présente une certaine compacité : peu de dents creuses, mais également peu de capacité de densification horizontale sans renouvellement urbain important (démolition / reconstruction).
- D'intégration dans l'armature environnementale (trame verte et bleue) dans un contexte où les espaces naturels emblématiques sont peu en contact avec l'urbanisation dense mais s'inscrivent dans la trame d'une nature ordinaire importante pour les équilibres écologiques, le fonctionnement du cycle de l'eau et la maîtrise du fractionnement spatial déjà relativement marquée du territoire (lié aux infrastructures). En effet, les liens formés par les terres agricoles, les espaces bocagers et boisés ponctuels, les prairies et zones humides constituent des potentiels de développement des échanges écologiques entre les milieux naturels remarquables (forêts, zones humides remarquables...) et des appuis à la qualité paysagère qui sont particulièrement à mettre en valeur à proximité des zones urbaines denses afin de valoriser le cadre de vie.

LA PREVENTION DES RISQUES

Les risques sont relativement sectorisés mais ont des effets localement importants : notamment dans les domaines des risques miniers et de l'inondation ou lorsqu'ils se cumulent avec d'autres types de dangers à prévenir (nucléaire...). Grâce à la DTA et aux PPR multiples établis, le territoire bénéficie d'un bon niveau de gestion des risques. En revanche, la proximité des contacts de certains secteurs urbains avec des zones à risque supposera de tenir compte des limitations ponctuelles engendrées et nécessitant de renforcer la mutualisation du développement entre communes (Sierck, quelques communes du Val de Fensch, Cattenom).

LE CADRE DE VIE

Le Thionvillois offre des paysages diversifiés et de grande qualité, dominés par ses continuum forestiers, ses côtes de Moselle et la Moselle, dont la valorisation est au centre de multiples actions (projet MORO, utilisation fluviale, liaisons douces...). Conjointement, l'espace urbain procure lui aussi une certaine diversité de cadre de vie et s'inscrit dans une transition à l'oeuvre traduisant les enjeux d'attractivité et de fonctionnalité à relever :

- Les agglomérations en recomposition urbaine comme dans le Val de Fensch et en structuration d'une nouvelle urbanité comme à Yutz et Thionville marquent le besoin de renforcer la qualité des espaces publics et de concilier une évolution des formes urbaines qui selon les secteurs permettent plus de densité avec l'enjeu de gérer le besoin d'espace pour le stationnement ou vise à requalifier des sites denses pour « corriger » leur dysfonctionnement fonctionnel et esthétique (place du piéton, nature en ville...).
- Un bâti remarquable auquel le territoire est attentif mais qui détient un potentiel de valorisation paysagère et touristique à développer.

- Des contacts entre urbanisations et espaces naturels et agricoles proches qui offrent peu de perméabilité.
- Des espaces publics valoriser pour qu'ils favorisent le dynamisme commercial et la vie sociétale (services, équipements collectifs...).

Cette diversité et l'amélioration de la qualité urbaine constituent un bras de levier pour la stratégie de positionnement du territoire puisqu'elles interpellent directement les enjeux d'attractivité au regard des besoins différents des habitants et des entreprises qui rappelons-le s'inscrivent dans une évolution du tissu économique en faveur des services à plus grande valeur ajoutée et à la personne. Ainsi, ce point met en évidence la collusion et le caractère indissociable entre attractivités du cadre de vie et économique que le mode de développement du territoire est en train d'opérer et qui nécessite d'être accompagnée et organisée. Le tourisme est un facteur actif potentiel pour le rapprochement et le soutien entre économie et qualité de vie. Bien que n'étant pas une destination touristique de premier plan à l'échelle nationale et que la capacité d'hébergements soit peu développée, le Thionvillois détient plusieurs potentiels : la proximité de bassin de population relativement important (Allemagne, Luxembourg, Belgique, Sillon Mosellan...), un développement substantiel des activités de cultures, des thématiques majeures qui peuvent l'identifier à grande échelle (Hackenberg, villes fortifiées, tourisme vert, gastronomie...). Le tourisme se place ainsi comme un élément potentiel sérieux pour la valorisation de l'image territoriale et le développement des services profitables à la qualité de vie.

LA LIBERTE DE CHOIX

Les mutations du mode de développement économique et résidentiel induisent une diversification des emplois, donc des besoins en qualification, une diversification des revenus donc des besoins en logements...

En tout état de cause, l'évolution récente du mode de développement constitue une base donnant plus de marges de manœuvre pour les choix du territoire : ses ressources humaines et économiques se sont diversifiées, et les ressources environnementales sont également dans une phase de gestion plus qualitative.

Toutefois, cette évolution pose la question de la diversité du parc de logements pour maintenir la croissance démographique et l'attractivité nécessaire au développement économique à l'œuvre :

- Peu de petits logements : le renforcement de l'offre en logements de petite taille est nécessaire pour répondre aux besoins du desserrement des ménages.
- Un contexte immobilier et foncier tendu : avec des demandes très différentes en termes de produits immobiliers et de niveaux de services urbains.
- Une spécialisation de l'offre en logements dans certains secteurs sur le segment de l'habitat individuel.

Ceci montre un des enjeux du SCOT d'équilibrer qualitativement et spatialement l'offre en logement afin qu'elle soit un élément moteur de la dynamique interne du territoire et que cette dynamique s'articule avec les pressions externes venant du Luxembourg ou de l'agglomération messine.

Pour établir sa politique de développement, le Thionvillois peut compter sur plusieurs atouts lui offrant ainsi une plus grande liberté pour choisir son projet :

- Une ressource en eau abondante bien que très mobilisée et nécessitant de poursuivre l'amélioration de sa qualité.
- Des grands projets qui constituent de nouvelles impulsions à la diversification économique à l'œuvre et au renforcement des équipements dans la gamme supérieure :
 - Terra Lorraine, vecteur imminent de fonctions tertiaires ;

- Europort, plaçant le Thionvillois en position active de l'hinterland d'Anvers, avec Metz ;
- Gesec et le 3^{ème} Lieu, de grands équipements renforçant les fonctions supérieures métropolitaines,
- L'OIN Alzette-Belval, développant un projet complet d'agglomération transfrontalière à haute valeur ajoutée ;
- Ulcos/Lis, portant une diversification économique en soutien de l'industrie,
- Le port exemplaire de Basse-Ham, élément structurant de la politique touristique autour de la Moselle ;
- ...

Ces grands projets, dont les effets sur le fonctionnement du territoire sont à prendre en compte, matérialisent aussi à leur échelle l'évolution du Thionvillois vers des fonctions métropolitaines affirmées dont le rayonnement s'accroît et interpelle la structuration de plusieurs espaces :

- celui du Thionvillois lui-même en terme de cohérence interne économique, résidentielle et en matière de transport,
- celui du Sillon Mosellan, avec les enjeux croissants de coopérations avec Metz et Luxembourg.
- celui de la Grande Région, mettant en avant des enjeux et objectifs de structuration et coopérations permettant la valorisation de cet espace à une dimension européenne.

LE CHOIX DU PROJET DE DEVELOPPEMENT (PADD) AU REGARD DES AUTRES ALTERNATIVES D'EVOLUTION DU TERRITOIRE ET DES TENDANCES À L'OEUVRE

Les alternatives d'évolution du territoire à 20 ans (scénarios probables d'évolution) et l'analyse de leur caractère durable

Au travers d'un exercice prospectif, le processus de SCOT a permis d'identifier plusieurs scénarios ou alternatives possibles de développement pour le territoire à échéance 20 ans.

Le Scénario 4, en prolongeant les tendances à l'œuvre, constitue « le fil de l'eau » de l'évolution du territoire et sert ainsi de référence.

L'ensemble des scénarios a été analysé et débattu avec les élus en observant pour chaque alternative à la fois les facteurs positifs et donc souhaitables ainsi que les risques à éviter ou maîtriser. L'objectif de cette analyse était de mesurer le caractère durable du mode de développement au travers des composantes sociales, environnementales et économiques. En substance, il s'agissait d'évaluer en quoi le scénario :

- permettait d'améliorer ou de gérer un enjeu existant ;*
- agissait positivement ou négativement sur la robustesse des équilibres globaux de fonctionnement du territoire ;*
- engendrait des incidences sur l'environnement. Sur ce point, il est important de noter que L'évaluation environnementale a été mise en œuvre tout au long du projet de SCOT et qu'elle s'est accompagnée d'une démarche spécifique d'optimisation du choix du mode de développement au regard des enjeux du grenelle de l'environnement.*
- présentait des risques ou des limites de faisabilités.*

Sur cette base, les élus ont choisi les axes du projet de développement constituant l'armature du PADD du SCOT.

4 scénarios ou alternatives de développement à horizon 20 ans ont été explorés :

- ⇒ Scénario 1 : le levier des effets résidentiels pour organiser et développer un positionnement qualitatif et misant sur la diversification des services, en particulier destinés aux personnes.
- ⇒ Scénario 2 : Le levier de la structuration urbaine interne au territoire pour organiser de nouvelles fonctions et développer fortement les coopérations internes et externes.
- ⇒ Scénario 3 : Le levier métropolitain comme élément structurant et marquant les enjeux du rayonnement de la Grande Région.

Note : Ce scénario n'est pas autonome et constitue le prolongement du scénario 3 qui donne les ressources suffisantes pour assurer un rôle structurant du territoire dans un périmètre très élargi.

- ⇒ Scénario 4 : le levier de l'amélioration sectorielle des atouts du territoire

Note : Prolongeant les tendances à l'œuvre, ce scénario « au fil de l'eau » constitue une référence pour l'analyse des autres alternatives.

Les pages qui suivent décrivent et analysent chacun des scénarios afin d'évaluer leur caractère durable et les limites de l'acceptabilité environnementale du développement et afin d'identifier les éventuels facteurs de risques ou le niveau d'effort à produire pour mettre en œuvre ces scénarios.

→ Scénario 1 : la Californie du Luxembourg...

Ce scénario extrapole et se base essentiellement sur la tendance de fort développement résidentiel lié à la proximité du Luxembourg et qui est capitalisé pour servir de moteur principal au mode de développement. Il constitue en quelque sorte un scénario « au fil de l'eau » mais orienté sur l'insertion très forte du territoire dans les dynamiques luxembourgeoises. Si dans cette configuration le territoire n'évolue pas négativement au moins dans un premier temps et peut renforcer son attractivité globale en améliorant la qualité de vie, environnementale et économique, plusieurs facteurs limitant apparaissent :

- Une dépendance économique externe accrue posant la question de la stabilité du mode de développement et notamment des équilibres résidentiels et sociaux du territoire (rotation forte des ménages, risque de fort vieillissement, vulnérabilité aux aléas économiques...).
- Une inscription partielle dans les politiques métropolitaines mettant peu en valeur les atouts et objectifs de la Grande Région ainsi que les coopérations avec l'agglomération messine.
- Une consommation d'espace accrue et une gestion des déplacements très concentrées sur les échanges transfrontaliers qui ne propose pas de solutions spécifiques pour améliorer la fluidité des flux dans tout le sillon mosellan.
- Une politique énergétique complexe à développer compte tenu de la relative diffusion du développement.

Les effets sur l'évolution du territoire au regard des enjeux du diagnostic et de l'EIE et incidences environnementales.

Mode de développement : une amélioration du niveau de service à la population et des modes de déplacements vers le Luxembourg. Un risque déterminant d'une périurbanisation difficile à maîtriser dans un contexte de pression foncière accrue. En effet, le positionnement résidentiel du territoire pour qu'il soit qualitatif nécessite des

d'investissements de départ très importants et une parfaite coordination de la qualité urbaine à l'échelle du territoire (maîtrise foncière...). Si de tels investissements ne sont pas au rendez-vous et continus tout au long du projet, le scénario peut glisser vers une périurbanisation déqualifiante et génératrice de dommages sur l'environnement et les conditions de mobilités.

Economie des flux : des flux qui misent sur les rapports de proximité en étant exposés aux problématiques fortes des mobilités alternantes et des transits à grande échelle. Des fonctions économiques favorisées en espaces urbains (services à la personne) et la poursuite d'un tissu industriel et productif sur les filières phares du territoire.

Equilibre du territoire : une valorisation des atouts des différents secteurs du territoire mais qui est confronté à des problématiques de répartition différenciée des populations ; le Sillon Mosellan étant en quelque sorte perçu essentiellement comme un espace fonctionnel de services et de déplacements alors que le reste du territoire est approprié par les habitants comme un espace de vie et de loisirs.

Gestion de l'espace : la valorisation de la trame environnementale se développe en tant que moteur de l'attractivité résidentielle mais elle est confrontée à la consommation importante d'espace qui engendre des pressions diffuses se généralisant sur les milieux relictuels tels que bocage, petits boisements, cours d'eau et sur l'espace agricole (conflits d'usages). La consommation d'espace est marquée par une intensité urbaine peu élevée dans les projets en extension.

Prévention des risques : le scénario implique surtout des besoins de maîtrise des nuisances sonores et des pollutions domestiques ; ce qui ne pose pas de problématique particulière.

Cadre de vie : en amélioration sauf sur les conditions d'accès aux services supérieurs concentrés dans le Sillon Mosellan. En revanche, le tourisme devient un vecteur d'activité croissant et bien décliné à l'échelle de tout le territoire.

Liberté de choix : une consommation d'eau potable accrue en raison de l'effet démographique et de l'économie résidentielle.

Les indicateurs clés du scénario à horizon 20 ans	
Evolution de la population	+ 38 000 nouveaux habitants portant la population à 282 000 habitants à 20 ans grâce à un solde migratoire très positif dynamisant aussi le sole naturel
Evolution du parc de résidence principale	+ 31 000 nouveaux logements à 20 ans soit 1 550 logements par an
Evolution de l'emploi	+ 15 400 nouveaux emplois avec un taux d'emplois à l'hectare de 16.
Evolution du taux d'emplois	0,65 (0,66 en 2012)
Consommation d'espace en extension	2 000 ha dont 1 700ha pour l'habitat et 270 ha pour le développement économique, en extension (ces 270 ha viennent en supplément des 180 ha actuellement disponibles dans le territoire pour l'offre foncière économique).
Intensité globale de développement	<p>Pour 1 ha consommé le territoire accueille :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ 23 nouveaux habitants ▪ 20 nouveaux logements <p><i>Référence 1999-2009, pour 1 ha consommé le territoire a accueilli</i></p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ 16 nouveaux habitants ▪ 20 nouveaux logements

→ Scénario 2 : un territoire pivot

Ce scénario s'appuie sur la transition à l'œuvre du territoire marquée par une amorce de sa diversification économique et le renforcement des fonctions et des coopérations métropolitaines. Le territoire développe ainsi son attractivité économique et résidentielle en renforçant le poids, la qualité et le niveau d'équipement de ses pôles urbains qu'il organise en réseau. L'agglomération thionvilloise s'identifie comme pôle d'équilibre qui ne l'extrait pas des flux périphériques Luxembourgeois et de Metz, mais qui lui permet d'accroître sa capacité de développement propre, de renforcer la cohésion de son espace et de coopérer plus intensément avec l'extérieur (en particulier Metz et Luxembourg). Ce scénario met en lumière :

- Les apports des coopérations externes comme support d'une structuration interne du territoire et d'un fonctionnement amélioré du nord mosellan bénéficiant aussi à l'agglomération messine, au Luxembourg et aux secteurs voisins du SCOT (amélioration des déplacements, projets économiques communs, cohérence urbaine...). Il s'agit ici de considérer les flux dans leur globalité où échanges internes, mosellans et transfrontaliers participent d'une cohérence d'ensemble.
- Les enjeux d'une montée en puissance des projets et niveau de service d'échelle métropolitaine pour organiser la transition économique et fonctionnelle du territoire et réduire la dépendance externe.

Dans ce scénario la croissance de la population est significative et le vieillissement maîtrisé. Le territoire est moins dépendant des phénomènes externes, notamment économiques ; ce qui donne un contexte plus favorable et plus stable pour la politique résidentielle et du cadre de vie (mixité sociale et générationnelle...).

En revanche, ce scénario interpelle le territoire sur son positionnement environnemental peu mis en avant et sur l'échelle des coopérations qui même si elle est élargie reste surtout concentrée sur l'axe Metz-Luxembourg.

Les effets sur l'évolution du territoire au regard des enjeux du diagnostic et de l'EIE et incidences environnementales.

Mode de développement : une offre de services aux habitants et entreprises qui se développe fortement et permet conjointement de :

- d'accroître le potentiel productif du territoire et donc de diminuer sa vulnérabilité aux dépendances externes (crises, évolution du Luxembourg...);
- d'organiser un réseau de pôles urbains complémentaires cherchant à irriguer le territoire tout en étant rattaché au sillon mosellan qui reste la colonne vertébrale majeure. Cette structuration ouvre la perspective de nouvelles coopérations avec les territoires voisins et permet ainsi de développer des solutions et projets partagés économiques, sociaux et sur les transports qui contribuent aussi à améliorer le fonctionnement interne du Thionvillois.

Le réseau de pôle permet de développer une politique énergétique rationnelle et volontariste.

En revanche, le mode de développement recherche surtout ici une dimension fonctionnelle pour travailler, se déplacer et accueillir des actifs permettant de mettre en œuvre la stratégie de diversification économique ; ce qui peut rencontrer un effet limitant si la dimension du cadre de vie n'est traitée avec une souci de qualité.

Economie des flux : les fonctions économiques bénéficient d'un contexte favorables à l'industrie, aux services productifs et à la personne grâce à des flux mieux répartis qui tirent avantage de la complémentarité des secteurs du Thionvillois. Les déplacements font l'objet d'une amélioration liée à une meilleure hiérarchisation des flux. Toutefois, l'axe du sillon mosellan reste prépondérant et le développement tend à s'y concentrer de manière privilégiée malgré le réseau de pôles urbains. La mise e

Equilibre du territoire : l'offre en habitat se structure et limite les risques de périurbanisations, notamment liés au desserrement de Metz et Luxembourg. En revanche, la spécificité des différents secteurs du territoire est peu mise en avant en raison de polarités urbaines aux vocations insuffisamment affirmées, bien que porteuses de services et équilibrant l'offre commerciale. En effet, les limites de ce scénario

montrent que la position du Thionvillois et les enjeux de son mode de fonctionnement impliquent des coopérations de plus grande échelle pour pouvoir faire émerger ou doter ses pôles urbains de vocations plus fortes.

Gestion de l'espace : la trame environnementale est insuffisamment prise en compte : si le mode de développement est plus compact que dans le scénario 1, il mobilise beaucoup d'espace, notamment du point de vue économique, qui tend à se concentrer sur le sillon mosellan. Dans ce dernier secteur, les pressions s'exercent alors sur le maillage interforestier entre les secteurs Est et Ouest du territoire ainsi que sur la gestion hydraulique des bassins versants. Ce scénario présente un risque fort de césure paysagère et environnementale entre les secteurs Est et Ouest du Thionvillois. La qualité environnementale de l'urbanisme est peu motrice dans le scénario alors qu'elle est un facteur important de la qualité du cadre de vie nécessaire à développer pour maintenir et attirer des actifs.

Les conflits d'usages avec l'agriculture sont moins forts que dans le scénario 1 sauf dans le Sillon Mosellan.

Prévention des risques : le scénario implique surtout des besoins de maîtrise des nuisances sonores, des ruissellements et des pollutions domestiques.

Cadre de vie : en amélioration concernant l'accessibilité commerciale, l'offre en équipement de formation et pour les besoins des actifs (petite enfance...). Le tourisme est insuffisamment développé ; ce qui limite le potentiel en termes de tourisme d'affaire et d'événementiel. La qualité des paysages est sous pression dans l'axe Metz/Luxembourg.

Liberté de choix : une consommation d'eau potable légèrement plus faible que dans le scénario 1 en raison d'un effet démographique moindre mais presque compensé par des activités économiques plus nombreuses et plus consommatrices.

Les indicateurs clés du scénario à horizon 20 ans	
Evolution de la population	+ 30 000 nouveaux habitants portant la population à 274 000 habitants à 20 ans grâce à un solde migratoire très positif et l'arrivée d'actifs limitant les phénomènes de vieillissement
Evolution du parc de résidence principale	+ 26 700 nouveaux logements à 20 ans soit 1 330 logements par an
Evolution de l'emploi	+ 18 900 nouveaux emplois avec un taux d'emplois à l'hectare de 16.
Evolution du taux d'emplois	0,67 (0,66 en 2012)
Consommation d'espace en extension	1 800 ha dont 1 200ha pour l'habitat et 600 ha pour le développement économique, en extension (ces 600 ha viennent en supplément des 180 ha actuellement disponibles dans le territoire pour l'offre foncière économique).
Intensité globale de développement	<p>Pour 1 ha consommé le territoire accueille :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ 25 nouveaux habitants ▪ 23 nouveaux logements <p><i>Référence 1999-2009, pour 1 ha consommé le territoire a accueilli</i></p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ 16 nouveaux habitants ▪ 20 nouveaux logements

→ Scénario 3 : Nec Pluribus Impar... (à nul autre pareil ou une fenêtre sur l'Europe)

Ce scénario apporte un prolongement/supplément au scénario 2 en amplifiant l'échelle de coopérations et de rayonnement du territoire. Ici, le Thionvillois organise son développement pour éviter et dépasser les effets périurbains liés à la proximité de grandes agglomérations (Luxembourg, Metz) et pour s'insérer totalement dans les grands flux nord européens (Bruxelles, Rotterdam, Luxembourg, Francfort / Paris, Strasbourg, Munich). Il met un œuvre un développement économique et une offre en cadre de vie qui jouent sur la différenciation/complémentarité avec les autres pôles du sillon mosellan. Ceci permet une lisibilité à une échelle européenne. Le territoire change d'échelle, mais sans être dans la démesure. Ce scénario met en évidence :

- L'enjeu de renforcer le rayonnement européen de la Grande Région qui passe par une affirmation des pôles métropolitains, l'intensification des échanges entre eux et la valorisation de leurs spécificités (économique, cadre de vie...).
- L'intérêt de confirmer et développer les coopérations externes, même de proximité, pour acquérir un poids et un champ d'action collectif suffisamment important et être ainsi en capacité de répondre à des enjeux territoriaux majeurs : gestion des déplacements, développement économique, valorisation des cadres de vie des territoires et de leur image.

En revanche, ce scénario détient une probabilité plus faible que les autres scénarios et vise des évolutions qui ne sont pas nécessairement soutenables ou réalisables immédiatement. Ainsi, s'extraire des influences périurbaines du Luxembourg et de Metz implique des conditions initiales qui vraisemblablement ne peuvent être réunies dans l'immédiat car cela supposerait un changement d'échelle très élevé à court terme (croissance très forte de la population, des moyens de mobilité, de l'emploi) et une inflexion radicale du modèle de développement posant la question des équilibres sociaux existants (correspondance emploi / main d'œuvre, niveau de formation...) et de l'adaptation du tissu des entreprises du territoire.

Compte tenu de son caractère moins probable en raison de la rupture d'échelle rapide qu'il engendre et de son positionnement concentré sur les effets des coopérations entre les territoires lorrains, ce scénario ne fait pas l'objet d'un chiffrage des indicateurs de développement.

En revanche son analyse qualitative permet de mettre en avant les enjeux et bras de leviers suivants :

Les effets sur l'évolution du territoire au regard des enjeux du diagnostic et de l'EIE et incidences environnementales.

- L'importance du cadre de vie pour développer des fonctions supérieures (équipements, économie) et réduire les effets de périurbanisation luxembourgeois et messins.
- La dimension des coopérations à envisager à l'échelle de la Grande Région pour amplifier la structuration interne du territoire au-delà du sillon mosellan et donner un cadre robuste à la mise en œuvre des grands projets. En particulier, l'OIN et Terra Lorraine impliquent des effets territoriaux nécessitant tant au plan économique que résidentiel une cohérence forte du Thionvillois ainsi que des coopérations avec les territoires du Nord 54, belges et allemands en plus du Luxembourg et de Metz.
- Le rayonnement européen de la Grande Région est un enjeu majeur pour développer les fonctions supérieures et permettre à l'ensemble des territoires qui la composent de coopérer dans une logique de complémentarité et de différenciation positive.
- L'organisation des flux doit permettre au Thionvillois d'articuler les déplacements en interne avec les trafics européens pour que l'attractivité du Nord Mosellan puisse se déployer et favoriser un développement urbain équilibré ; c'est-à-dire moins dépendant des polarisations externes qui génèrent des pressions résidentielles diffuses et un risque d'essaimage des services et commerces.

- La qualité environnementale constitue un enjeu de premier plan pour assurer les capacités durables de développement. Au premier plan, la qualité de la ressource en eau et la protection de l'armature écologique contre les risques de fractionnement constituent des facteurs déterminant de la capacité d'accueil pour un développement qualitatif futur du territoire.

→ Scénario 4 : qui m'aime, me suive (scénario au fil de l'eau)

Le territoire poursuit son développement à l'œuvre en concentrant ses efforts sur la cohérence de l'offre économique concentrée dans le sillon mosellan, les enjeux de renouvellement urbain (friches industrielles), et l'amélioration du cadre de vie (transports, la qualité constructive) qui renforce l'attractivité résidentielle, notamment pour les transfrontaliers.

Le territoire améliore la situation par rapport à aujourd'hui. Toutefois, il lui est nécessaire d'ajuster son évolution à certains risques qui progressivement se révèlent ou se consolident et peuvent limiter sa capacité d'action :

- Une évolution différenciée des territoires du SCOT consécutive à des situations locales qui se spécialisent et individualisent les enjeux. Notamment :
 - des pressions résidentielles qui se renforcent en secteurs frontaliers et au Sud Est du territoire ;
 - une offre en logements dont la typologie se spécialise par secteurs du territoire ;
 - une valorisation environnementale et touristique qui ont des stades d'évolution très différents ;
 - une consommation d'espace qui engendre des pressions sur le sillon mosellan, les secteurs frontaliers et le Sud Est du territoire.

- Du fait de cette évolution différenciée, une attractivité économique et résidentielle plus difficile à manier et organiser et qui profite moins de la mise en commun des atouts de chaque EPCI.
- Un contexte facilitant la périurbanisation entraînant une consommation d'espace importante et diffuse.
- Un développement qui renforce la convergence des problématiques de transport dans le sillon mosellan sans favoriser les moyens de leur gestion en amont.
- Des coopérations externes qui ne sont pas facilitées et des risques de discordance entre la croissance de la population et le niveau de service offert ; posant la question de l'attractivité territoriale à long terme.

Les effets sur l'évolution du territoire au regard des enjeux du diagnostic et de l'EIE et incidences environnementales.

Mode de développement : une offre de services aux habitants et entreprises qui se développe mais exposée au risque d'une armature urbaine insuffisamment forte pour :

- irriguer l'ensemble du territoire. L'espace rural nécessite de développer des services pour organiser l'attractivité résidentielle et réduire les phénomènes de périurbanisation.
- favoriser la diversification économique qui nécessite de renforcer l'attractivité des grands centres agglomérés pour permettre le développement des fonctions supérieures (tertiaire, grand équipement...).

Economie des flux : les projets en infrastructures et développement des transports collectifs programmés et envisagés (mise à 3 voies de l'A31, prolongement de l'A30 jusqu'à Longwy, liaison A30/A31...) participent d'une amélioration de la fluidité des transits, mais nécessitent d'être accompagnés par une forte cohérence du développement urbain et des mobilités alternatives pour effectuer un réel report des déplacements vers les transports collectifs. Là aussi la question de la structuration des polarités urbaines est indispensable pour assurer une bonne gestion des flux et permettre ainsi au territoire une meilleure inscription dans le réseau Nord Est européen. De ce

point de vue, la structuration urbaine dans ce scénario est peu développée.

Equilibre du territoire : en plus des éléments mentionnés précédemment (spécialisation des typologies de logements et de services en fonction des enjeux de chaque territoire), l'équilibre du territoire est marqué par un soutien peu affirmé pour la ville centre Thionville et offre un potentiel faible pour renforcer un réseau de bourgs et de ville irriguant le territoire dans sa totalité. Le scénario n'effectue pas de hiérarchisation du développement ; ce qui ne favorise pas l'organisation et le développement commercial dans une logique de diversité et d'accessibilité.

Gestion de l'espace : bien qu'étant inférieure à celle du scénario 1, la consommation d'espace est ici marquée par une répartition qui touche tous les secteurs du Thionvillois, avec des situations contrastées sur l'agriculture : des secteurs de basse pression résidentielle à l'Est et vers la plaine de Longwy, des secteurs de haute pression autour de Thionville, de la frange luxembourgeoise et du secteur de Metzervisse. L'agriculture périurbaine rencontre des difficultés de fonctionnement et des conflits d'usages se consolident du fait d'une urbanisation peu priorisée. Il peut être attendu dans ce contexte des risques de fractionnement de la trame environnementale :

- des continuités interforestières et vers les zones humides interrompues par l'urbanisation (des bourgs initialement distincts se rejoignent) ;
- des têtes de bassin versant exposées à des pressions diffuses, rendant plus difficile l'atteinte des objectifs d'amélioration de la fonctionnalité écologique des cours d'eau ;
- des contacts ville/nature sans transition.

Prévention des risques : le scénario implique surtout des besoins de maîtrise des nuisances sonores, des ruissellements et des pollutions domestiques.

Cadre de vie : l'amélioration du cadre de vie n'est pas équivalente sur tout le territoire, mais profite d'une embellie qui relève des efforts des communes et EPCI. La recomposition urbaine et l'utilisation des friches

profitent à l'attractivité des agglomérations, avec cependant des enjeux de cohérence qui ne sont pas gérés entre développement résidentiel et économique.

Liberté de choix : une consommation d'eau potable légèrement plus faible que dans le scénario 1 mais plus élevée que le scénario 2. En outre, le développement plus réparti de l'urbanisation pose des questions en termes de sécurisation et de maîtrise des pollutions diffuses.

Les indicateurs clés du scénario à horizon 20 ans	
Evolution de la population	+ 31 000 nouveaux habitants portant la population à 275 000 habitants à 20 ans grâce à un maintien du solde migratoire positif mais avec un vieillissement moins maîtrisé que dans le scénario 2
Evolution du parc de résidence principale	+ 28 400 nouveaux logements à 20 ans soit 1 420 logements par an
Evolution de l'emploi	+ 16 600 nouveaux emplois avec un taux d'emplois à l'hectare de 15.
Evolution du taux d'emplois	0,65 (0,66 en 2012)
Consommation d'espace en extension	1 850 ha dont 1 350ha pour l'habitat et 500 ha pour le développement économique, en extension (ces 500 ha viennent en supplément des 180 ha actuellement disponibles dans le territoire pour l'offre foncière économique).
Intensité globale de développement	<p>Pour 1 ha consommé le territoire accueille :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ 23 nouveaux habitants ▪ 21 nouveaux logements <p><i>Référence 1999-2009, pour 1 ha consommé le territoire a accueilli</i></p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ 16 nouveaux habitants ▪ 20 nouveaux logements

La justification des choix du projet de développement (PADD)

Les élus ont fait le choix d'un projet ambitieux mais réaliste pour développer le territoire autour :

- d'une structuration forte du Thionvillois qui permet de développer des coopérations externes élargies contribuant à l'organisation et au rayonnement du territoire et de la Grande Région (transport, économie, tourisme...).
- d'amorcer une nouvelle transition portées par une diversification économique (nouvelles technologies recherche et développement, tourisme...), des grands projets et un renforcement des fonctions métropolitaines. Ce développement s'inscrit dans une logique d'affirmation du Thionvillois et de l'espace métropolitain. Il porte l'ambition d'une valorisation globale de l'attractivité économique et résidentielle du territoire et d'une maîtrise de sa dépendance économique vis-à-vis de l'extérieur.
- de valoriser l'environnement en tant que tel et comme moyen pour assurer durablement les ressources nécessaires au développement, notamment économique.
- d'une valorisation accrue de l'image territoriale.

Le choix de développement s'appuie ainsi principalement sur les scénarios 2 et 3 tout en corrigeant leurs facteurs limitant, leur insuffisance au plan environnemental ou leurs évolutions moins probables afin d'assurer un développement équilibré et robuste au regard des tendances et enjeux identifiés.

→ **Les enjeux d'un changement d'échelle pour établir un projet équilibré grâce à une structuration forte des coopérations internes qui permettent de mieux coopérer avec l'extérieur.**

Le diagnostic et les scénarios ont montré que la localisation particulière du territoire au sein de flux majeurs européens nécessitait d'organiser un développement au-delà du Sillon Mosellan et de le structurer à la faveur de polarités urbaines fortes irriguant le territoire. Ces polarités doivent aussi avoir des vocations affirmées compte tenu de l'existence de grands projets et des enjeux de structurations des flux avec le Luxembourg, Metz, le Nord 54, l'Allemagne et la Belgique. L'objectif est double :

- contribuer au rayonnement européen de la Grande Région en structurant son espace de développement dont le Thionvillois fait partie en détenant une localisation stratégique. Ce rayonnement européen passe concrètement par le développement de fonctions supérieures du territoire (économiques, équipements...) et des mobilités à une échelle élargie et qui doivent bénéficier aux dynamiques de la Lorraine, avec Metz et Luxembourg. Il s'agit ici aussi de répondre à la logique régionale de l'espace métropolitain, du RMPT et de l'ensemble des politiques transfrontalières portant un certain nombre d'axes stratégiques :
 - formation (équilibre Lorraine/Luxembourg), cluster autour du pôle matériaux, logistique fluviale ;
 - valorisation de l'axe Moselle (projet Moro) ;
 - Schéma de Mobilité Transfrontalière Luxembourg-Lorraine et politique des transports de Lorraine qui appuie le développement des transports collectifs et les mobilités alternatives ;
 - Groupement européen de coopération territoriale (GECT) ;

- Développement des coopérations avec la Belgique et l'Allemagne.

Ces axes stratégiques sont en outre soutenu par les politiques de l'Etat en prévoyant l'OIN Alzette-Belval et le renforcement d'infrastructures clés (A31, A30, ligne fret...).

En outre, ce développement des fonctions métropolitaines est indispensable et cohérent avec l'évolution du territoire qui affiche une phase de transition vers de nouvelles logiques économiques créant des emplois supérieurs (donc métropolitains au sens de l'insee) et qui nécessite d'être confortée dans ce sens pour réduire la dépendance économique du Thionvillois avec l'extérieur.

- structurer le développement pour diversifier l'économie et réduire la dépendance du territoire au regard du Luxembourg et de Metz et afin de mieux coopérer avec eux. Ceci implique de développer des services aux entreprises et peut s'effectuer en s'appuyant sur l'embellie démographique qu'a connu le Thionvillois dans la période récente. En effet, cette croissance de population a été porteuse de 2 phénomènes majeurs qui justifient le positionnement territorial retenu par le SCOT : une attractivité qui a permis aux flux migratoires de limiter le vieillissement et d'accueillir une ressource humaine favorisant le développement des services aux entreprises par desserrement du Luxembourg et renforçant le bassin de consommation Thionvillois pour le commerce et les services à la personne.

Ainsi la stratégie du SCOT est de faire du Thionvillois « **un territoire pivot structurant l'espace Nord Mosellan à la dimension Nord Est européenne et de la Grande Région** ».

Cette stratégie s'appuie, en accord avec les tendances à l'œuvre à intensifier et à structurer, sur une diversification économie et une économie présenteielle qui épaula cette diversification.

Analyse du choix du projet par rapport aux scénarios et au diagnostic

Cette stratégie articule les scénarios 2 et 3 mais en tenant compte des enseignements de la phase prospective à savoir que l'armature urbaine du scénario 2 irriguait insuffisamment le territoire ; ce qui réduisait la portée des vocations des polarités urbaines et les coopérations liées tant internes qu'externes (risque d'évolution différenciée des secteurs du Thionvillois identifié aussi dans le diagnostic).

Grandes orientations du PADD

La structuration de pôles urbains en réseau intensifiant des coopérations externes organisées pour développer et valoriser tout le Thionvillois

La stratégie de développement retenue conduit à 5 grands objectifs qui sont déclinés dans le PADD du SCOT.

→ Une structuration forte du Thionvillois au travers d'un réseau de polarités urbaines organisées et aux vocations affirmées.

Pour mettre en œuvre la stratégie retenue, la structuration du Thionvillois passe par une armature urbaine forte qui répond à plusieurs enjeux et objectifs :

- Renforcer les bourgs et villes qui permettent de développer des services et d'articuler le développement avec celui des transports.
 - Le choix des polarités s'est logiquement porté sur les ensembles de communes qui offrent des services et équipements et détiennent une capacité de desserte en transports collectifs ou qui peuvent faciliter son développement (en fonction aussi de leur rôle dans l'organisation urbaine) :

- Thionville, Portes de France et Val de Fensch sont des espaces centraux de l'organisation des mobilités compte tenu de leurs infrastructures et de leur localisation stratégique pour organiser l'accès à la gare de Thionville. En effet, l'enjeu n'est pas seulement de centraliser les rabattements mais d'améliorer l'accès à la gare de Thionville pour exploiter son étoile ferroviaire.
 - Pour cette dernière raison, les autres polarités s'organisent sur les axes ferrés menant vers Thionville, d'une part (ligne vers Trèves, Bouzonville et Audun-le-Roman), et dans une logique de rabattement vers ces lignes (Cattenom/Koenigsmacker, l'OIN via le Luxembourg mais aussi en direction du Val de Fensch et de Thionville...), d'autre part.
- Créer des polarités (groupes de commune) qui développent des vocations spécifiques pour mieux organiser le territoire et répartir les fonctions coopératives avec l'extérieur.
 - L'agglomération de Thionville avec le Val de Fensch ont vocation à articuler l'ensemble du développement c'est à dire à gérer l'accueil des grands projets, développer l'offre majeure en commerces et services, intensifier les fonctions supérieures (formation secondaire, recherche et développement...) et structurer les déplacements (liaison A30/A31, train, bus...). Son accessibilité et l'amélioration de la qualité urbaine constituent un enjeu majeur pour accroître les liens économiques avec Metz et Luxembourg.
 - Audun/Villerupt/Aumetz, ont vocation à donner de la profondeur territoriale au projet d'OIN en renforçant leur offre en commerces et services et économiques, notamment pour faire poids au développement luxembourgeois proche (développement commercial, université...). De par leur taille et leur localisation ces communes sont propices à développer l'action touristique avec le Nord 54 et vers la Belgique, notamment les Ardennes belges qui se positionnent sur une thématique tourisme vert à laquelle le Thionvillois peut aisément faire écho. Elles sont aussi aptes à renforcer l'offre de service (dont les transports en milieu rural – Audun et Villerupt étant des polarités commerciales structurante à l'Ouest - CCI) en coopération avec Audun-le-Roman. Ce développement permet ainsi une grande cohérence entre les polarités luxembourgeoises et du Nord 54 (incluant le pôle industriel de la DTA / Beuvillers).
 - Val de Fensch / Ouest de l'Arc Mosellan ont vocation à structurer les grands projets et contribuer à l'organisation de développements cohérents avec le Nord 54 et l'agglomération messine (déplacement, gestion paysagère...). Il a été fait le choix d'associer le Val de Fensch et l'Ouest de l'Arc Mosellan afin de tenir compte de leur localisation géographique proche, liée à des dynamiques de conurbation afin de mieux les maîtriser et d'être cohérent avec la présence des grandes infrastructures (autoroute, Moselle). L'implantation de Terra Lorraine milite aussi pour que l'Ouest de l'Arc Mosellan qui est en premier du grand projet participe de l'organisation urbaine, en services et en infrastructures en lien avec les 2 agglomérations. En outre, des communes comme Guénange ont une urbanité forte (pôle commercial –CCI) et développe un projet d'intermodalité (gare de bus) pour des liaisons transfrontalières.
 - Sierck/Cattenom/Koenigsmacker ont vocation à organiser et maîtriser le développement en s'affirmant comme centralité pour à la fois irriguer l'espace rural en services, éviter les risques de périurbanisation et renforcer les coopérations avec le Luxembourg (échanges de proximité) et l'Allemagne (proximité de

l'A8 permettant au Thionvillois une accroche sur cet axe Nord Est européen et les échanges touristiques). La ligne ferrée Thionville Trèves est aussi un axe important qui n'est cependant pas aujourd'hui valorisé alors qu'il constitue un potentiel pour les échanges domiciles travail dans la perspective de Terra Lorraine et pour le tourisme (complémentaire à l'axe Moselle). La commune de Koenigsmacker se situe en outre à l'articulation avec la vallée de La Canner et constitue de ce point de vue une centralité faisant lien avec la Moselle.

- La Canner (Kédange/Metzervisse/Distroff) ont vocation à se renforcer en tant que centralités de services et commerces desservant l'espace rural et promouvant des actions touristiques en lien avec Saarelouis et Vigy (du fait de la cohérence géographique et la présence du Hackenberg et du train de La Canner en lien avec Vigy...).

L'armature urbaine du SCOT se structure en 3 niveaux :

- Le pôle principal de Thionville à renforcer, auquel s'accroche l'axe du Val de Fensch avec notamment Hayange et Fameck.
- Deux autres pôles autour de l'OIN et de l'axe Cattenom Sierck complètent l'armature à un second niveau.
- Enfin, l'axe Canner qui émerge dans une logique de renforcement des dynamiques rurales et touristiques en direction de Bouzonville et de la Moselle.
-

Cette organisation permet ainsi :

- d'irriguer le territoire en services pour un espace rural qui dynamise ses spécificités et éviter les déplacements contraints vers les grandes agglomérations ;
- un développement de l'habitat qui rééquilibre son intensité en faveur des grandes agglomérations et de centralités reliées à elles (maîtrise des risques de périurbanisation) ;

- d'organiser le développement en rapport avec celui des transports collectifs ;
- d'assurer la cohérence territoriale autour des grands projets (OIN...) et aux interfaces avec les territoires voisins français et étrangers.

Analyse du choix du projet par rapport aux scénarios et au diagnostic

Les choix du projet visent à répondre à l'enjeu de rayonnement européen de la Grande Région par le développement des fonctions métropolitaines du Thionvillois et des mobilités fluidifiées favorisant les échanges entre Metz, Thionville et Luxembourg. Il s'agit aussi de maîtriser les phénomènes de périphéricité du territoire montrée dans le diagnostic et le scénario 1 en élargissant l'organisation de la trame urbaine au-delà du sillon mosellan et en donnant au réseau de polarités du Thionvillois des rôles pour structurer le développement et les coopérations externes (rééquilibrage du développement résidentiel, urbanité développée pour créer des emplois à plus grande valeur ajoutée limitant la dépendance économique avec l'extérieur).

Grandes orientations du PADD

- *L'agglomération de Thionville est le pôle majeur à confirmer*
- *Audun/Villerupt/Aumetz : un pôle d'ouverture vers l'Ouest, un enjeu de structuration.*
- *Val de Fensch / Ouest de l'Arc Mosellan : un pôle d'ouverture vers le Sud, un enjeu de valorisation.*
- *Sierck/Cattenom/Koenigsmacker : un pôle d'ouverture vers le Nord et l'Est, un enjeu d'émergence.*
- *La Canner (Kédange/Metzervisse) : un pôle d'ouverture vers l'Est et le Sud, un enjeu de qualification.*

→ **L'affirmation d'une performance entrepreneuriale et d'une approche du développement économique au travers de la gestion maîtrisée des flux et de l'attractivité du cadre de vie.**

Le diagnostic et les scénarios montrent la collusion entre les enjeux d'attractivité du cadre de vie et le développement économique ; la transition à l'œuvre vers une diversification au travers des services aux entreprises et aux personnes constitue pour le Thionvillois un moyen robuste de soutenir ses activités existantes (industrie nécessitant des services...) et de monter en gamme pour maîtriser sa dépendance économique avec l'extérieur.

Pour mettre en œuvre cette diversification pleinement, un certain nombre de conditions sont à réunir et représentent pour le projet du SCOT des objectifs à atteindre :

- Développer l'urbanité, les services et la qualité du cadre de vie propice à attirer des actifs vivant et travaillant dans le territoire. Pour cela il s'agit de :
 - Développer la mixité fonctionnelle ;
 - D'intégrer environnementalement les projets ;
 - Renforcer l'armature commerciale en cohérence avec la structure du territoire.

Ces objectifs sont justifiés :

- A l'image des projets urbains engagés à Thionville, Yutz et dans le Val de Fensch, les zones bâties renforcent leur structuration en mixant habitat, loisirs, commerces et services. Il s'agit de promouvoir cette tendance et de la mettre en proportion dans les espaces ruraux pour équilibrer le développement.

- L'intégration environnementale des projets concerne notamment la place de la nature en ville qui est aujourd'hui en émergence et une qualité constructive permettant de créer un effet levier sur des ensembles urbains nécessitant d'être requalifiés. En d'autres termes, il s'agit de dynamiser la recomposition urbaine par des projets stratégiques qui auront un effet d'entraînement.
- L'offre commerciale est développée sur le territoire, le centre de Thionville et le Linkling constituent le 2ème pôle mosellan et rayonne largement tout en constituant une offre de proximité (Thionville / Terville). Les autres polarités commerciales concernent le Val de Fensch et l'axe Aumetz-Villerupt-Audun. Cette armature est relativement bien calibrée dans la mesure où la part de dépenses du SCOTAT dans les commerces du SCOTAT représente 75 % et où l'attraction commerciale du SCOTAT se cale sur son périmètre (70% du taux d'emprise). Pour autant, le développement commercial Luxembourgeois, l'évasion sur les biens anomaux et la perspective des grands projets nécessitent de renforcer cette offre vers plus de qualité, de diversité et dans une logique de complémentarité centre/périphérie. Ceci explique les objectifs retenus par le PADD de :
 - soutenir les grandes polarités commerciales existantes en raison de leur pertinence en termes d'accès et de bassin de consommation desservis ;
 - développer le commerce en tenant compte de l'armature urbaine du SCOT afin d'intégrer les effets des grands projets et d'accroître l'offre de rayonnement local dans les centralités rurales ;
 - diversifier l'offre pour réduire les déplacements contraints ;

- revitaliser l'offre de centre pour que l'offre périphérique joue la complémentarité en accueillant des équipements qui par leurs flux et leur gabarit ne peuvent s'implanter dans l'enveloppe urbaine.

- Développer le tourisme comme filière économique et moyen de valorisation de l'image territoriale.

Il s'agit de capitaliser sur les points forts du Thionvillois en matière de nature, loisirs, gastronomie, histoire qui peuvent être attractifs pour un bassin de population mobilisable rapidement. La proximité avec l'Allemagne et le Luxembourg, constitue de ce point de vue un atout majeur. La stratégie vise ainsi à professionnaliser le tourisme afin de passer de l'excursion au séjour et de développer en résonance le tourisme d'affaire nécessaire aux grands projets et aux activités économiques existantes. La structuration touristique mise ainsi sur le port de Basse Ham, la Moselle, les villes fortifiées et le réseau de voies douces à développer.

- Valoriser les activités agricoles et viticoles. Cet objectif passe par la réduction de la consommation d'espace, la prise en compte des besoins de l'agriculture périurbaine, le projet Europort favorisant l'acheminement des productions (entre 2000 et 2010 la SAU du territoire a augmenté ; ce qui traduit le regain du marché des céréales) et les circuits courts (en lien avec le tourisme). Le Thionvillois s'identifie fortement à son espace agricole et souhaite lui donner une place structurante.
- Développer les fonctions supérieures (services aux entreprises). Les grands projets stratégiques créeront une impulsion forte sur le tissu économique et favoriseront les filières innovantes ou à haute valeur ajoutée, mais aussi soutiendront les services dont les activités industrielles existantes ont besoin pour fonctionner.

Analyse du choix du projet par rapport aux scénarios et au diagnostic

Les choix retenus permettent de compenser certains éléments faibles ou manquant des scénarios 2 et 3 en termes de renforcement de la qualité de service comme support à la qualité du cadre de vie, et comme potentiel pour conforter la diversification économique (tourisme...). Au regard du diagnostic, le projet répond à plusieurs enjeux d'insuffisance des services en espace rural, de soutien aux polarités commerciales mais en évitant le développement anarchique le long de l'A31 et en préservant l'offre de centre, en contribuant aux débouchés de l'agriculture.

Grandes orientations du PADD

- *De grands projets stratégiques porteur de nouvelles dynamiques et synergies économiques*
- *Une diversification économique s'appuyant sur l'attractivité résidentielle et contribuant à l'amélioration du cadre vie*
- *Le tourisme : une filière économique à structurer, un vecteur d'image territoriale à promouvoir*
- *La valorisation des activités agricoles et viticoles*
- *Les communications numériques : un support déterminant pour la performance économique et la qualité du cadre de vie*

→ **L'ambition d'une politique environnementale garante de la gestion pérenne des patrimoines et de toutes les ressources et créatrice de valeur ajoutée pour la stratégie économique.**

Les choix du PADD entendent répondre, d'une part, aux besoins de fonctionnement de l'armature environnementale afin d'assurer la pérennité et la richesse de ses milieux et, d'autre part, contribuer au renouvellement et au bon état des ressources. Il s'agit de choix de long terme qui expliquent l'organisation de la trame verte et bleue du SCOT et des objectifs en matière d'environnement.

- L'organisation de la trame verte et bleue s'appuie sur les milieux écologiques structurants et les protège :
 - Les continuum forestiers (associant ceux de la DTA),
 - Les milieux humides,
 - Les milieux particuliers tels que pelouses calcicoles...

Elle développe des continuités écologiques recherchant les connexions potentielles cohérentes entre ces milieux et faisant intervenir les espaces prairiaux, agricoles et bocagers constituant des liens intéressants pour les déplacements faunistiques mais aussi pour préserver une diversité d'habitat profitable aux effets lisières des forêts. Ces liens visent aussi à permettre des liens entre bocage/prairie et cours d'eau afin de maîtriser les pressions sur l'hydrosystème et favoriser la flore et la faune semi-aquatiques, notamment.

En outre, le projet vise à protéger les zones humides, dans une logique écologique mais aussi de fonctionnalité hydraulique. Ceci doit contribuer à une meilleure préservation du cycle de l'eau, notamment en tête de bassin versant, et des aquifères vulnérables aux pollutions de surface (ressource pour l'eau potable). Les trames vertes et bleues sont interconnectées dans les secteurs pertinents et recherchent des accroches avec des trames vertes urbaines à développer. Leur organisation, effectuée en cohérence

avec les milieux des territoires limitrophes au SCOT, vise enfin à « compenser » la pression liée au fractionnement déjà réalisé par les grands centres urbains et infrastructures en insistant sur les liens Est-Ouest et Nord-Sud du territoire.

- La trame verte et bleue est un support pour renforcer la qualité des rapports entre espaces urbains et naturels, notamment au travers de la restauration de certains espaces (cours d'eau,...).

L'ambition environnementale vise également l'optimisation de l'espace et la fonctionnalité des zones urbaines afin de développer des espaces attractifs qui promeuvent l'AEU, la maîtrise énergétique et privilégie l'utilisation des friches urbaines au regard de leur potentiel de reconversion. L'objectif est véritablement d'impulser la nouvelle urbanité que le territoire a engagé au travers de modes urbains plus durables et plus diversifiés.

Cette durabilité du développement se traduit aussi par l'objectif d'œuvrer pour la transition énergétique via les filières économiques (pôle écoconstruction, pôle maîtrise énergétique), le développement des énergies renouvelables (le territoire disposant de plusieurs potentiels notamment dans la méthanisation) et la qualité constructive (économie d'énergie). Le développement des transports constitue aussi un pilier de la politique du SCOT en matière de réduction de GES et de protection de la qualité de l'air (cf. ci-après).

Analyse du choix du projet par rapport aux scénarios et au diagnostic

Le PADD établit une véritable politique environnementale que les scénarios 2 et 3 n'abordaient pas et qui exposaient une insuffisance au titre de la protection des ressources environnementales et au titre des aménités qu'offre le milieu environnemental pour renforcer l'attractivité nécessaire à la stratégie du Thionvillois. Il répond à plusieurs enjeux de l'EIE :

- La maîtrise du fractionnement des espaces écologiques (et agricole);
- Le rôle de la nature ordinaire pour les équilibres écologiques et pour instaurer des accroches avec des espaces urbains qui développent la nature en ville (gérer les contacts ville/nature, contexte de relatif éloignement des milieux emblématiques avec les centres urbains denses). Ceci doit contribuer à la maîtrise des pressions (meilleure intégration des espaces urbains) et à l'amélioration du cadre de vie.
- La préservation durable de la ressource en eau ;
- La reconversion des friches pour réduire les besoins de consommation d'espace.

Grandes orientations du PADD

- Mettre en œuvre la trame verte et bleue pour développer la biodiversité et gérer en transversal les enjeux de protection des autres ressources : espace agricole, eau potable, lutte contre les pollutions diffuses, valorisation touristique et du cadre de vie...
- Le renforcement de la qualité d'aménagement pour optimiser l'occupation de l'espace et apporter un cadre sûr et sain aux habitants et aux entreprises
- Pour une transition énergétique support d'innovation et d'un fonctionnement territorial de qualité à promouvoir

→ L'engagement d'une rénovation profonde de l'organisation des flux et de l'accès aux mobilités en faveur des déplacements alternatifs à la voiture et d'une nouvelle proximité

L'armature urbaine du SCOT vise à s'organiser en cohérence avec le développement des transports, en priorité alternatifs à la voiture. En effet, base indispensable pour la fluidité des échanges dans le territoire et à l'échelle de la Grande Région, il s'agit d'opérer une refonte des mobilités qui permet d'améliorer les conditions existantes de circulation (et donc d'améliorer l'accroche du Thionvillois au réseau Est européen), d'anticiper les effets des grands projets, et d'établir de bonnes conditions d'attractivité pour que le Thionvillois développe les fonctions supérieures.

La politique des transports et déplacements du SCOT s'appuie sur l'ensemble des actions et schémas départementaux, régionaux, de l'Etat et transfrontaliers pour gérer les grands flux vers le Luxembourg et Longwy et établir une hiérarchisation des mobilités qui réduit les conflits avec les trafics d'échanges internes au Thionvillois.

Pour cela il s'agit de structurer le développement de transports collectifs performant favorisant un véritable report modal vers les mobilités alternatives. La gare de Thionville joue un rôle central pour le rabattement des flux, et suppose que son accessibilité soit améliorée et renforcée. Ceci explique que les flux routiers doivent être gérés de concert pour faciliter l'accès à cette gare et à la ville. Or, les flux routiers majeurs ne tiennent pas leur origine du Thionvillois, mais en amont, d'autant que les flux deviennent de plus en plus croisés (politique luxembourgeoise de déconcentration du développement vers des pôles secondaires, report des trafics sur d'autres voies que les axes principaux...). Dans ce contexte, l'objectif est de :

- Développer l'usage du train sur l'ensemble des lignes en favorisant des pôles de rabattement en amont de Thionville pour limiter la concentration des trafics routiers. Ceci explique la cohérence avec le choix de l'armature urbaine du

SCOT notamment autour des lignes ferrées vers Trèves, Bouzonville, Luxembourg/Metz et Audun-le-Roman.

- Articuler une offre TC complémentaire avec le fer pour gérer les flux transfrontaliers et routiers avec des rabattements vers le train (ligne forte de Bus desservant la vallée de la Fensch, desserte de l'OIN depuis le Thionvillois en plus de la connexion avec Belval, desserte des pôles d'emplois...).
- Connecter les grands projets à des modes de transports collectifs adaptés (liaison Terra Lorraine par Kuntzig, OIN...).
- Fluidifier l'A31 et l'A30 (mise à 3 voie de l'A31, mises au normes de l'A30 et RN52, liaison A30/A31...) et développer à terme une rocade complète de Thionville (incluant un nouveau franchissement de la Moselle à étudier) afin de mieux hiérarchiser les entrées de la ville et les flux d'échanges et de transit. Dans ce sens, le SCOT entend maîtriser les espaces commerciaux le long des grands axes.
- Conserver la vocation des départementales secondaires pour les échanges de proximité dans l'espace rural et transfrontalier. Toutefois, l'accès à l'A8 allemande doit être renforcé afin de développer les échanges de flux vers l'Est et de les organiser en amont.

Analyse du choix du projet par rapport aux scénarios et au diagnostic

Organiser les flux nécessite de les gérer en amont et en cohérence avec le développement de l'armature urbaine ; ce qui justifie l'objectif d'un réseau de polarités urbaines maillant l'ensemble du territoire afin de hiérarchiser les déplacements, irriguer en services pour limiter les déplacements contraints et développer fortement l'usage des transports collectifs en rabattement vers Thionville.

La stratégie du SCOT devrait ainsi améliorer les échanges de proximité tout en contribuant à la fluidité des axes routiers structurants et à un bon niveau de desserte des grands projets.

Grandes orientations du PADD

- *Un véritable report modal des mobilités en faveur des transports collectifs s'appuyant sur la structuration des pôles du territoire et à une échelle transfrontalière.*
- *Une hiérarchisation des flux permettant au Thionvillois de s'insérer dans leur dynamique et de les adapter aux capacités et vocations des différents espaces urbains*

→ **La valorisation d'un espace à vivre attractif offrant diversité et qualité de vie et des services... et au compte d'une image territorial à promouvoir**

Le PADD entend répondre aux besoins en logement des différentes populations dans le cadre d'une mixité sociale et intergénérationnelle. Il s'agit notamment de tenir compte du vieillissement (qui devrait être relativement limité compte tenu des tendances à l'oeuvre et de la stratégie d'attirer des actifs, notamment jeunes), des ménages modestes, des besoins des actifs ainsi que de publics spécifiques tels que les étudiants...

Il s'agit aussi d'intégrer dans le parcours résidentiel l'importance de la qualité de vie qu'offrent les formes urbaines et les services afin d'assurer une bonne correspondance entre la typologie en logements (ex petit collectif), les publics visés et leurs besoins de proximité. Ceci est aussi à mettre en relation avec la pression foncière différenciée qui existe dans le territoire et nécessite d'être attentif à la qualité des aménagements publics pour favoriser la diversité de l'habitat et la mixité fonctionnelle. L'ensemble doit permettre de fluidifier les parcours résidentiels et surtout d'éviter les blocages dans les secteurs tendus ou dévitalisés.

Dans ce sens le SCOT fixe plusieurs grandes orientations relatives :

- à la requalification des espaces publics ;
- au développement des opérations de renouvellement urbain pour redonner une impulsion aux dynamiques résidentielles dans certains centres et valoriser les quartiers voisins ;
- à la réduction de la vacance pour empêcher la dévitalisation de certains centres ;
- à la diversification des types d'espace de vie pour varier les logements.

Conjointement, le développement de l'offre sociale doit être en rapport avec le niveau de services urbains disponibles à proximité et aux besoins spécifiques des différents publics. L'objectif du SCOT est de poursuivre le développement du parc social permettant le rattrapage SRU dans les communes concernées mais aussi de faire un effort supplémentaire dans les communes peu dotées en LLS qui disposent d'une offre de mobilité et en équipements nécessaires pour répondre aux besoins de la population. L'espace rural a aussi vocation à diversifier son offre sociale.

L'organisation du développement de l'habitat est structurée par l'armature urbaine du SCOT dans la logique :

- D'équilibrage territorial : le pôle de Thionville et du Val de Fensch ont vocation à produire une part importante des logements du territoire en accord avec leur rôle structurant tant au plan économique et que concernant l'organisation des transports et des services supérieurs. L'OIN et le pôle d'Audun/Villerupt/Aumetz sont à renforcer et structurer au prisme de l'Ecocité. Il développe des fonctions supérieures et une part structurante de la production de logements du territoire. Les axes Moselle et Canner articuleront leur offre en services en recherchant les mutualisation avec les communes voisines hors des pôles et en cohérence avec Thionville. Ils ont vocations à développer leur production de logement en rapport avec l'offre en services de rayonnement local qu'ils procurent. Les

communes qui ne sont pas dans les polarités se développent de façon moindre et en fonction de leur niveau de service. Ces communes ont ainsi vocation à maintenir leur population, voire à l'augmenter légèrement. Le PADD prévoit la définition possible de pôles urbains secondaires et intermédiaires que le DOO précise. En effet, pour mieux maîtriser les risques de périurbanisation tout en conservant une cohérence fonctionnelle des espaces urbains au regard des besoins des habitants, des pôles secondaires ou intermédiaires sont nécessaires afin d'affiner l'irrigation en service de l'espace rural et de répondre aux spécificités transfrontalières. Dans ce sens, certaines communes proches du Luxembourg (Zoufftgen, Kanfen...) assurent des fonctions de proximité et détiennent un niveau d'équipements et de services élevés malgré la faible taille de l'effectif communal. Il convient de conserver et faciliter l'évolution de cette offre de service en espace rural car elle permet de limiter les déplacements contraints et favorise la complémentarité des fonctionnements avec des communes luxembourgeoises proches de la frontière, mais aussi avec celles du Nord 54.

- D'utilisation économe de l'espace et de développement de la mixité fonctionnelle en recherchant prioritairement l'optimisation du tissu urbain existant afin d'accroître l'aire de chalandise à pied des commerces.
- De correspondance entre intensité de développement et accès aux mobilités alternatives ; les polarités du SCOT étant organisée autour des axes ferrées. Bien que les lignes de trains aient des niveaux de desserte très différents, elles autorisent la perspective d'un renforcement de leur fréquence sur le long terme et/ou l'organisation de pôles gares ciblés permettant le rabattement vers Thionville et relayé par un autre mode de transport collectif en espace rural.

Analyse du choix du projet par rapport aux scénarios et au diagnostic

L'organisation du développement permet de confirmer Thionville comme pôle principal et de maîtriser les risques de périurbanisation grâce à une intensification de l'offre en logements et services qui s'effectue dans les polarités que le SCOT définit. Elle permet également de développer de manière cohérente l'offre de service en milieu rural, qui comme l'indique le diagnostic détient une offre relativement peu développée. La diversité de l'habitat ainsi que la mixité fonctionnelle et sociale constituent aussi des enjeux majeurs pour assurer des parcours résidentiels fluides et attirer des actifs. Sur ce point, c'est le bon calibrage des opérations et de leur qualité en lien avec celui des espaces publics et des services de proximité ainsi que la diversité de leur offre en logement qui peuvent permettre de dépasser les effets de pression immobilière (qui peuvent être très localisés). L'objectif du SCOT est donc bien de généraliser une nouvelle urbanité en l'appropriant aux différents espaces ruraux ou d'agglomération.

Grandes orientations du PADD

- *La création d'une nouvelle offre de logements : impulsion d'un cadre de vie attractif*
- *Une politique de l'habitat appropriée aux besoins spécifiques des différents publics et ciblant la rénovation de l'habitat (dont la vacance)*
- *Une offre structurée en logements qui améliore l'accès aux mobilités et aux aménités urbaines*

→ **Un projet impliquant une optimisation opérationnelle du développement pour assurer la cohérence des objectifs de croissance avec la politique économique, du cadre de vie et de préservation durable des ressources.**

Les hypothèses retenues en matière d'évolution future de la population, des emplois et des besoins en espace pour mettre en œuvre la stratégie ont été établies en tenant compte :

- Des dynamiques à l'œuvre, marquée par une croissance de la population où le solde migratoire positif a permis de stabiliser le solde naturel et contribué ainsi à un meilleur équilibre générationnel. En prolongeant ces tendances le territoire gagnerait 31 000 habitants, incluant pour partie les effets des grands projets et un vieillissement légèrement plus accentué que durant la période 1999-2009 ;
- Du projet de SCOT de consolider ses tendances positives en favorisant la croissance de l'emploi pour limiter sa dépendance à l'extérieur et accorder avec cette perspective une politique d'accueil de population favorisant l'arrivée d'actifs. Les grands projets contribuent à ces dynamiques.

Ainsi le projet de SCOT s'articule autour des perspectives à 20 ans suivantes :

- Une croissance de population autour de 31 000 / 36 000 nouveaux habitants, si le vieillissement est maîtrisé grâce à l'arrivée d'actifs. Ceci correspond à un rythme de croissance supérieur aux 10 dernières années mais reste maîtrisé (entre 0,6% et 0,7% de croissance par an contre 0,5%/an entre 1999 et 2009). Il permet ainsi de tenir compte des tendances lourdes et donne un cadre raisonnable (autour de 3% de croissance en plus de la tendance lourde) pour intégrer les effets des grands projets au moins dans une première phase (compte tenu de l'absence de connaissance précise des programmations de ces grands projets – OIN, Terra Lorraine et de leur importance qui vraisemblablement nécessitera à un ajustement du SCOT lorsque les phases opérationnelles de programmation seront suffisamment avancées).

- Une croissance d'environ 20 000 / 26 000 emplois nouveaux peut être envisagée compte tenu des tendances à l'œuvre et des effets estimés des grands projets. Une croissance de 1 300 emplois/an pourrait correspondre à :
 - 500 emplois/an => c'est le rythme de 1999/2008 (filière emblématique, amorce de la diversification économique)
 - 500 emplois/an => ce sont les effets directs possibles des grands projets (et première phase pour ITEC)
 - 300 emplois /an restant => croissance des filières du territoire liée à la diversification économique et des effets indirects des grands projets.

Il s'agit donc d'une perspective mesurée et réaliste.

- Un besoin en logements d'environ 27 000 logements à 20 ans, si le desserrement des ménages est maîtrisé : estimation à 20 ans autour de 2,11 personnes par ménage au lieu de 2,30/2,32 en 2012.
- Un besoin en espace pour les urbanisations futures résidentielles que le PADD cadre en fixant l'objectif de réduire de 40% le rythme de consommation constaté entre 1999 et 2009 avec un seuil limite de ne pas dépasser 900 ha/1000ha à 20 ans (hors infrastructures majeures).

La précision des objectifs a été effectuée dans le cadre d'une démarche itérative avec le DOO. En effet, le contenu plus précis de la programmation du DOO et la stratégie du SCOT ont impliqué une optimisation opérationnelle du développement pour assurer la cohérence des objectifs de croissance avec la politique de développement économique, du cadre de vie et de préservation durable des ressources.

Ce travail itératif a permis de mettre en évidence que la pertinence de programmation des objectifs n'étaient pas à 20 ans mais à 15 ans afin d'assurer une temporalité cohérente entre la programmation des logements du SCOT et celle raisonnablement envisageable pour la réutilisation des friches identifiées par le SCOT. En effet, si prévoir un temps de programmation à 10 ans ne permettait pas d'intégrer les

effets réels de la réutilisation des friches (trop court étant donné les contraintes de renouvellement urbain), sur 20 ans il masquait le besoin d'avoir un rythme constructif suffisant en extension parallèlement au démarrage et à la mise en œuvre de la réutilisation des friches. Ainsi le SCOT décline les objectifs du PADD à 20 ans, qu'il précise en outre pour une période de 15 ans en matière de production de logements et de consommation d'espace notamment.

Grâce à la réutilisation des friches en parallèle d'une optimisation du tissu existant (dents creuses, cœur d'îlot urbain libre..), permet de ne consommer que 1133 ha au total en 15 ans :

- 720 ha pour le résidentiel en extension de l'urbanisation (hors grandes infrastructures et hors besoins de l'OIN au-delà de l'amorce prévue par le Scot). En effet, les objectifs étant précisés à 15 ans, il s'agit d'assurer l'accueil d'environ 25 000 habitants en produisant autour de 22 500 logements. Ce besoin en espace a été déterminé en intégrant les capacités d'utilisation des disponibilités dans le tissu urbain existant qui doivent être recherchées prioritairement et systématiquement avant extension, le SCOT fixant dans tous les cas une limite **minimale** de 27%. Il a intégré aussi une baisse de la vacance et une augmentation significative de la densité des urbanisations en s'appuyant sur celles observées dans les centres (cf. pièce 1-3 du rapport de présentation relative à la justification de la consommation d'espace).
- 375 ha pour le développement économique et commercial en extension (ces 375 ha viennent en supplément des 180 ha actuellement disponibles dans le territoire pour l'offre foncière économique et commerciale). Le taux d'emplois à l'hectare est de 20 en moyenne à l'échelle du territoire. En effet pour favoriser le développement d'environ 20 000 emplois en 15 ans (1300 emplois/an), environ 551 ha pour l'activité sont nécessaire considérant en outre qu'environ 46% des emplois pourraient être réalisés dans le tissu urbain existant (incluant les friches connues, Europort, ZA du Breuil...). Sur cette base et en tenant compte que les parcs d'activités et commerciaux existants ont des surfaces aménagées disponibles autour de 180 ha (incluant la Mégazone), les besoins en foncier économique se porte donc

à 375 ha à réaliser par des urbanisations nouvelles en extension (cf. tableau ci-contre).

- Notons que les 38 ha restants sont destinés à des équipements et aménagements spécifiques sans bâti.

Cette consommation réduit de 49% le rythme d'artificialisation constaté entre 1999 et 2009 (1500 ha), si l'on ne tient pas compte du besoin en espace que nécessiteront les grandes infrastructures futures possibles et qui ne sont pas le fait du SCOT mais détiennent un intérêt régional et départemental, sinon national (élargissement A31...). En tenant compte de ces infrastructures (qui occuperait environ 275 ha – estimation), le SCOT reste dans une réduction de la consommation de 38 % ; ce qui contribue de manière cohérente aux objectifs des politiques nationales (LMA, Grenelle...) et de la charte agricole de Moselle. La justification de la consommation est explicitée dans le chapitre du présent rapport de présentation prévu à cet effet.

Le projet de développement du SCOT est aussi le plus vertueux et le plus performant au regard des autres scénarios puisqu'il est celui qui détient :

- la plus forte intensité de développement ;
- la plus faible consommation d'espace ;
- la politique environnementale la plus structurée et intégrée à sa stratégie.

Les tableaux suivants comparent le projet de développement du SCOT retenu avec les autres scénarios, dont la projection des tendances d'évolution à l'œuvre incarnée par le scénario 4. Pour que cette comparaison soit cohérente, les objectifs sont ramenés à échelle 15 ans. Ils effectuent en outre :

- une analyse de la performance de chaque scénario et du PADD ; justifiant de l'équilibre du projet de Scot et de son effort en terme de compacité de développement ;
- une analyse des éléments environnementaux discriminants qui ont motivés à écarter les scénarios ;
- une analyse des éléments environnementaux ayant motivé les choix du PADD.

Besoins à 15 ans pour le développement économique		
Activité et emploi	Taux	Nombre
Taux d'activité 2013	0,47	115 400
Taux d'activité 2028	0,53	143 100
Taux de chômage 2013	0,11	12 694
Taux de chômage 2028	0,09	12 879
actifs occupés 2013		102 706
actifs occupés 2028		130 221
Taux d'emploi 2013	0,66	68 000
Taux d'emploi 2028	0,675	87 899
Emplois en plus		19 899
Emplois en plus par an		1 327
Emplois ds tissu urbain et reconversion	0,46	9 154
Emplois en ZAE	0,54	10 746
Emplois à l'hectare (ZAE)	19,50	
Surfaces de ZAE nécessaires		551
Surfaces de ZAE en urbanisation nouvelle (sur la base d'une utilisation des disponibilités dans les parcs existants d'environ 180ha)		371

Principaux parcs d'activités et commerciaux existants et leur disponibilité foncière (hors friches)

EPCI	Principaux parcs d'activités et commerciaux	Surface totale du parc d'activité en ha	Surface aménagée disponible en ha
Portes de France	Actypole	50	0
	Cormontaigne	23	0
	Emallerie	10	5
	Kickelsberg	120	15
	ZA Metzange Buchel et pôle ludique	92	5
	Fontoy Le rond Bois	7	4
Val de fensch	Linkling		0
	La Feltière	90	25
	Za Sainte Agathe	145	15
	Za des Vieilles Vignes	15	5
Arc mosellan	Buding	12	0
	Metzervisse	18	12
	Guenange Bellevue	20	0
	Distroff	7	0
C3F	Za Rettel	18	0
Total disponibilité de l'existant			86
Total disponibilité incluant Terra Lorraine (100 ha)			186

Comparaison du projet de SCOT avec les autres scénarios et les tendances à l'œuvre sur 15 ans					
	Scénario 1	Scénario 2	Scénario 4	Projet de SCOT	Analyse du projet de SCOT
Evolution de la population	+ 28 500 nouveaux habitants 272 500 habitants à 15 ans	+ 22 500 nouveaux habitants 266 500 habitants à 15 ans	+ 23 250 nouveaux habitants 267 250 habitants à 15 ans	+ 25 000 nouveaux habitants 269 000 habitants à 15 ans	<p>Le Scot permet l'accueil de population le plus approprié aux tendances à l'œuvre en incluant les effets des grands projets.</p> <p>En effet, sa croissance est suffisamment volontariste (comparativement aux scénarios 2 et 4) pour conforter la maîtrise du vieillissement grâce à l'accueil de nouveaux habitants (actifs) qui contribuent à la stabilité du solde naturel (renfort de la tendance à l'œuvre).</p> <p>En outre, il prend une marge de 3% supplémentaire pour intégrer les effets des grands projets (au moins dans une première échéance).</p> <p>Les scénarios 2 et 4 entraînent un risque de vieillissement plus fort. Le scénario 1 est dans un positionnement purement résidentiel ; ce qui est contraire avec l'objectif de réduire la dépendance du Thionillois avec l'extérieur.</p>

Comparaison du projet de SCOT avec les autres scénarios et les tendances à l'œuvre sur 15 ans (suite)

	Scénario 1	Scénario 2	Scénario 4	Projet de SCOT	Analyse du projet de SCOT
Evolution du parc de résidence principale	+ 23 500 nouveaux logements	+ 20 000 nouveaux logements	+ 21 300 nouveaux logements	+ 22 500 nouveaux logements	L'objectif de logement tient compte d'un desserrement maîtrisé de la population (2,11-cf.précédemment). le scénario 1 est celui qui accuse le desserrement le plus fort (effet résidentiel et du vieillissement prononcé).
Evolution de l'emploi Tendance à l'œuvre : le taux d'emplois/ ha est de l'ordre de 10/14 en moyenne dans le territoire (il augmente dans les parcs commerciaux).	+11 550 nouveaux emplois (16 emplois/ha)	+14 175 nouveaux emplois (16 emplois/ha)	+12 450 nouveaux emplois (16 emplois/ha)	+ 20 000 nouveaux emplois (20 emplois/ha)	Les objectifs d'emplois du SCOT sont les plus volontaristes et confirment la cohérence avec la stratégie de diversification économique et l'implantation des grands projets. Le positionnement économique permet d'envisager un taux d'emplois/ha élevé (effet de Terra Lorraine et du développement des services – diversification); et constitue une véritable performance par rapport aux tendances à l'œuvre.
Evolution du taux d'emplois	0,65 (0,66 en 2012)	0,67 (0,66 en 2012)	0,65 (0,66 en 2012)	0,67 (0,66 en 2012)	L'augmentation du taux d'emplois (part des actifs occupés du territoire travaillant dans le territoire) confirme la structuration du projet en faveur de la réduction de la dépendance aux emplois extérieurs.

Comparaison du projet de SCOT avec les autres scénarios et les tendances à l'œuvre sur 15 ans (suite)

	Scénario 1	Scénario 2	Scénario 4	Projet de SCOT	Analyse du projet de SCOT
<p>Consommation d'espace en extension</p> <p><i>Référence 1999-2009 : 1 500 ha d'artificialisés</i></p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ 774 ha pour le résidentiel ▪ 406 ha pour l'économie <p>et 275 ha pour les infrastructures exceptionnelles + 48 ha de délaissés.</p>	<p>1 500 ha dont 1 275 ha pour l'habitat et 203 ha pour le développement économique</p> <p>Taux de réduction de la consommation d'espace :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ habitat : + 9% augmentation ▪ économie : - 66 % 	<p>1 350 ha dont 900 ha pour l'habitat et 450 ha pour le développement économique</p> <p>Taux de réduction de la consommation d'espace :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ habitat : -22% ▪ économie : - 26% 	<p>1 380 ha dont 1 015 ha pour l'habitat et 375 ha pour le développement économique</p> <p>Taux de réduction de la consommation d'espace :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ habitat : -13% ▪ économie : - 38% 	<p>1 133 ha dont 720 ha pour l'habitat et 375 ha pour le développement économique (les 38 ha restants = équipements non bâtis spécifiques)</p> <p>Taux de réduction de la consommation d'espace :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ habitat : -38% ▪ économie : - 38% 	<p>Le projet de Scot consomme moins d'espace que les autres scénarios et les tendances à l'œuvre projetées dans le scénario 4.</p> <p>Il affiche un taux de réduction le plus important et de manière homogène entre l'économie et l'habitat ; ce qui démontre l'effort d'optimisation et d'utilisation des friches pour ces 2 types de vocation.</p>
<p>Intensité globale de développement</p> <p><i>Référence 1999-2009, pour 1 ha consommé le territoire a accueilli</i></p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ 16 nouveaux habitants ▪ 20 nouveaux logements 	<p>Pour 1 ha consommé le territoire accueille :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ 23 nouveaux habitants ▪ 20 nouveaux logements 	<p>Pour 1 ha consommé le territoire accueille :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ 25 nouveaux habitants ▪ 23 nouveaux logements 	<p>Pour 1 ha consommé le territoire accueille :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ 23 nouveaux habitants ▪ 21 nouveaux logements 	<p>Pour 1 ha consommé le territoire accueille :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ 34 nouveaux habitants ▪ 32 nouveaux logements 	<p>Les objectifs du Scot démontrent un taux élevé d'intensité de développement puisque son effort de compacité par rapport aux tendances 1999-2009:</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Double pour la population (s'expliquant par un desserrement maîtrisé et la densification des urbanisations) ; ▪ Augmente de 60% pour le logement (s'expliquant par l'optimisation du tissu urbain existant et la densification des urbanisations).

Comparaison du projet de SCOT avec les autres scénarios et les tendances à l'œuvre sur 15 ans (suite)

	Scénario 1	Scénario 2	Scénario 4	Éléments relatif à l'environnement ayant motivé les choix du PADD
<p>Éléments discriminant du point de vue environnemental ayant conduit à écarter les scénarios</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ La consommation d'espace trop élevée. ▪ Un risque de fractionnement et de pression diffuse sur les milieux difficile à maîtriser compte tenu d'une organisation très disséminée de l'offre en logements. ▪ Une performance énergétique peu élevée car la dépendance du territoire au emplois extérieurs augmentent (croissance des déplacements domicile / travail) et l'habitat ne fait pas un effort suffisant de compacité pour réduire le coût énergétique. ▪ Des tensions réparties mais généralisées sur l'espace agricole. 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ consommation d'espace élevée. ▪ Une performance énergétique qui s'améliore grâce à un développement plus compact et la structuration par rapport à l'axe majeur de déplacement qu'est le Sillon Mosellan. Mais les déplacements de proximité et vers les territoires voisins hors axe Metz/Luxembourg ne connaissent pas d'amélioration notable du fait d'une armature urbaine ne maillant pas suffisamment le territoire. ▪ Des tensions fortes sur l'agriculture et la trame écologique dans le sillon mosellan, risquant d'interrompre les dernières continuités est-ouest existantes. 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ consommation d'espace élevée. ▪ Une performance énergétique peu élevée car la dépendance du territoire au emplois extérieurs augmentent (croissance des déplacements domicile / travail) et l'habitat ne fait pas un effort suffisant de compacité pour réduire le coût énergétique. ▪ Des tensions fortes sur l'agriculture et la trame écologique en secteurs proches de la frontière, sud-est et dans le sillon mosellan, risquant d'interrompre les dernières continuités Est-ouest existantes. La stratégie ne facilite pas la maîtrise des risques de conurbation. 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Une consommation d'espace qui se réduit très fortement par rapport aux tendances antérieures et s'effectue sur des secteurs localisés autour de polarités bien identifiées. Ainsi, la pression sur l'agriculture sera mieux contenue et les conflits d'usages plus à même d'être anticipés (prise en compte de la fonctionnalité des exploitations, échange de terre...) ▪ Une performance énergétique améliorée par un rapprochement habitat/emploi que permet la stratégie (taux d'emploi sur place en augmentation), le développement important des transports collectifs ainsi que par une politique de développement d'habitat durable, des énergies renouvelables et de réduction des consommations (réutilisation des eaux de pluie, AEU...). Un positionnement économique autour de la filière écoconstruction qui contribuera à cette politique. ▪ Une stratégie environnementale valorisant la nature « ordinaire » pour les échanges écologiques entre les milieux emblématiques (pôle de biodiversité) et permettant des accroches avec des trames vertes urbaines à développer. En plus de lutter contre les risques de fragmentation des continuités (Est-Ouest et Nord-Sud), la stratégie de la trame verte et bleue concourt à la protection de l'hydrosystème en tenant compte du fonctionnement Amont/Aval des bassins versants ; ce qui contribue à la préservation de la ressource en eau. ▪ Une valorisation des paysages et de leurs typicités.

LA MISE EN ŒUVRE DU PADD DANS LE DOO DU SCOT

Le DOO du SCOT de l'agglomération de Thionville s'organise autour de trois grandes parties qui traduisent la mise en œuvre opérationnelle de la stratégie portée par le PADD dans le respect des attentes législatives et réglementaires fixées par l'article L.122-1-5 du code de l'urbanisme.

PARTI 1 du DOO

Cette partie fixe l'organisation de l'armature urbaine qui précise celle définie dans le PADD en déclinant les différents niveaux de fonctions (économiques, niveaux d'équipement), les vocations et les coopérations entre les centralités afin de mettre en œuvre la convergence de leur développement.

Lien avec le PADD

- *Cette partie traduit directement la stratégie de positionnement territorial en termes d'organisation de l'armature urbaine et de coopérations internes et externes : la constitution d'un réseau de pôles urbains maillant tout le Thionvillois pour organiser les flux au-delà du Sillon Mosellan et faire ainsi du Thionvillois un territoire pivot structurant le nord Mosellan à la dimension de la Grande Région.*
- *Elle décline des objectifs d'aménagements qui découlent de la vocation des polarités urbaines (traduction urbanistique des vocations).*

Le DOO fixe ensuite les objectifs en matière de transports, déplacements et communications numériques en cohérence avec l'armature urbaine définie précédemment.

Lien avec le PADD

- *Le DOO articule le développement des mobilités en cohérence avec celui de l'armature urbaine et traduit l'objectif fondamental inscrit dans le PADD : d'engager rénovation profonde de l'organisation des flux et de l'accès aux mobilités en faveur des déplacements alternatifs à la voiture et d'une nouvelle proximité*

Enfin, le DOO décline les objectifs de logements et leur répartition par EPCI. Il établit aussi des indicateurs de répartition des logements dans chaque EPCI à contextualiser au regard de critères fixés par le SCOT afin d'assurer la cohérence du développement.

Lien avec le PADD

- *Ce chapitre du DOO fixe les objectifs chiffrés de la production de logements qui résultent de la structuration de l'armature urbaine en lien avec le développement des transports.*

PARTI 2 du DOO

Cette partie définit les objectifs en matière d'environnement tant en termes de protection du réseau écologique que de préservation de la ressource nécessaire à la mise en œuvre de la stratégie de développement du Scot. Il s'agit en effet d'assurer sur le long terme des ressources en bon état et qui se renouvèlent ainsi que de renforcer la qualité d'utilisation anthropique du territoire profitant au cadre de vie, à la maîtrise des pollutions et nuisances et à la prévention des risques.

Dans ce sens, le Scot fixe les objectifs de protection de la biodiversité au travers de la trame verte et bleue précisant celle du PADD et définit ensuite les conditions de gestion des ressources, des nuisances et de l'énergie dans une logique d'économie et de développement des énergies renouvelables. Il décline les orientations relatives à la

prévention des risques et à leur gestion afin de ne pas accroître, voire réduire, les vulnérabilités des personnes et des biens.

Lien avec le PADD

- *Cette partie du DOO permet de répondre aux objectifs du PADD en termes d'ambition environnementale, mais aussi de structuration de l'espace et de sa gestion économe. En effet, le DOO définit des espaces, continuités et coupures naturelles à protéger qui constituent un cadre limitatif au développement urbain en plus des autres mesures du SCOT pour borner la consommation d'espace. Cette préservation des espaces concourt aussi à la protection des terres agricoles.*

PARTI 3 du DOO

Cette partie du DOO fixe les moyens du développement sur le plan économique, commercial et de l'habitat dont la structuration globale est réalisée par les 2 premières parties du document.

Le premier chapitre décline les objectifs constitutifs de l'identité économique que le Thionvillois entend développer en fixant notamment les typologies foncières et immobilières à prévoir en fonction des entreprises à accueillir et des capacités de gestion des flux des différents secteurs du territoire (cohérence avec l'armature urbaine). Il développe les moyens de protection de l'espace agricole :

- quantitativement en fixant les limites de consommation d'espace et les objectifs de construction dans le tissu urbain (incluant les friches) pour réduire la consommation d'espace ;
- qualitativement en imposant une prise en compte de la fonctionnalité des exploitations car en fonction de leur production et de leur localisation leur vulnérabilité est différente (y compris en secteurs périurbains pour lesquels des critères renforcés sont établis par le DOO).

Lien avec le PADD

- *Ce chapitre du DOO permet de répondre aux objectifs de développement économique du PADD en soutenant les filières existantes et développant de nouveaux secteurs d'activités, en cohérence avec les ressources urbaines qui favorisent leur implantation. Dans ces ressources urbaines interviennent les capacités de transport et de déplacements, en cohérence avec l'orientation du PADD visant une gestion maîtrisée des flux.*
- *Ce chapitre fixe aussi les objectifs de limitation de la consommation d'espace de réutilisation des friches comme le prévoit le PADD.*

Le deuxième chapitre fixe les objectifs d'aménagement pour mettre en œuvre la stratégie de diversification économique qui passe par le développement des services (incluant le tourisme), de l'artisanat et l'organisation de la politique commerciale.

Lien avec le PADD

- *Ce chapitre du DOO permet de répondre aux objectifs d'intensification de l'urbanisation et de renforcement des centres urbains pour développer des services et commerces dynamiques. Elle vise aussi à opérer une organisation commerciale cohérente avec l'armature urbaine dans une logique de maîtrise des flux afin que à la fois la qualité d'insertion urbaine et l'accessibilité de l'appareil commercial bénéficient aux centralités et aux commerces eux-mêmes.*

Le troisième chapitre comprend le DACOM qui prévoit les conditions spéciales d'implantation pour les zones commerciales qui sont significatives au regard de la stratégie commerciale et de ses impacts sur l'aménagement du territoire.

Lien avec le PADD

- *Ce chapitre du DOO permet de répondre aux orientations du PADD d'empêcher les risques de développement anarchique du commerce le long de l'A31 et d'assurer un développement qualitatif, notamment du point de vue paysager et de la maîtrise des flux.*

Le chapitre 4 fixe les objectifs d'aménagement en termes de qualité et d'organisation du réseau de parcs d'activités.

Lien avec le PADD

- *Ce chapitre décline les orientations de qualité urbaine du PADD concernant l'aménagement des parcs d'activités et la cohérence de leur fonctionnement entre eux afin d'opérer une offre foncière et immobilière adaptée et structurée à l'échelle du territoire. Il s'agit de tenir compte aussi des effets des grands projets.*

Le chapitre 5 décline l'ensemble des orientations relatives à :

- la qualité des urbanisations et de leur fonctionnalité ;
- la mixité sociale de l'habitat et la diversité des formes urbaines.

Lien avec le PADD

- *Ce chapitre répond aux orientations du PADD visant à impulser une nouvelle urbanité par la qualité d'aménagement, la mixité fonctionnelle et en tenant compte des besoins en logements différents selon les publics et les stades du parcours résidentiel.*

Grandes orientations du PADD	Traduction dans le DOO
<p>→ Une structuration forte du Thionvillois au travers d'un réseau de polarités urbaines organisées et aux vocations affirmées.</p> <p><i>La structuration de pôles urbains en réseau intensifiant des coopérations externes organisées pour développer et valoriser tout le Thionvillois</i></p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ <i>L'agglomération de Thionville est le pôle majeur à confirmer</i> ▪ <i>Audun/Villerupt/Aumetz : un pôle d'ouverture vers l'Ouest, un enjeu de structuration.</i> ▪ <i>Val de Fensch / Ouest de l'Arc Mosellan : un pôle d'ouverture vers le Sud, un enjeu de valorisation.</i> 	<p>Structurer une armature urbaine équilibrée</p> <p>Un réseau de pôles urbains que le DOO décline pour préciser leur rôle et leur vocation nécessaires à la stratégie du PADD.</p> <p>La stratégie et l'armature urbaine du PADD consistent à organiser un réseau de pôles urbains maillant l'ensemble du territoire afin que la structuration du développement au-delà du Sillon Mosellan traduise toute la dimension du rôle Pivot du Thionvillois dans la Grande Région :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Un réseau urbain qui irrigue le territoire en services et moyens de mobilité ; ▪ Un réseau urbain qui organise les flux en accroche avec les territoires voisins français et étrangers ; ▪ Un réseau urbain qui développe les fonctions supérieures et la cohérence interne afin d'affirmer les vocations territoriales et d'intensifier les coopérations avec l'extérieur. <p>Cette armature urbaine est déclinée et précisée dans le DOO. Elle conforte le pôle principal de Thionville qui s'articule avec celui du Val de Fensch afin de développer les fonctions supérieures, d'assurer le développement majoritaire en logements et activités économiques et afin d'organiser le maillage du territoire en transport dont ils en constituent le centre et l'élément clé de structuration des flux internes et externes.</p> <p><i>=> le DOO identifie ces espaces comme polarités majeures et d'articulation. Tout en leur prévoyant un rôle moindre à l'échelle du territoire, le DOO associe à ces polarités Fontoy, Hettange-Gde, Bertrange, Guénange et Boust pour des raisons de continuité géographique, de cohérence urbaine, de proximité avec un grand projet et/ou de leur rôle dans l'organisation des transports.</i></p> <p>Il s'agit aussi de structurer un pôle fort : Audun/Villerupt/Aumetz/Oin. Ce pôle organise le développement majeur de la partie Ouest du Thionvillois et structure, au prisme de l'Ecocité (développement novateur –habitat économie...), le fonctionnement transfrontalier, les services mutualisés et complémentaires avec le Nord 54 et le tourisme vers la Belgique.</p> <p><i>=> le DOO identifie cet espace comme polarité majeure et d'articulation pour son rôle structurant en partie Ouest du Thionvillois ; l'OIN constituant en outre une polarité en elle-même.</i></p>

Grandes orientations du PADD	Traduction dans le DOO
<p>→ Une structuration forte du Thionvillois au travers d'un réseau de polarités urbaines organisées et aux vocations affirmées.</p> <p><i>La structuration de pôles urbains en réseau intensifiant des coopérations externes organisées pour développer et valoriser tout le Thionvillois</i></p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ <i>L'agglomération de Thionville est le pôle majeur à confirmer</i> ▪ <i>Audun/Villerupt/Aumetz : un pôle d'ouverture vers l'Ouest, un enjeu de structuration.</i> ▪ <i>Val de Fensch / Ouest de l'Arc Mosellan : un pôle d'ouverture vers le Sud, un enjeu de valorisation.</i> 	<p>⇒</p> <p>Structurer une armature urbaine équilibrée</p> <p>3 autres types de polarités à structurer et faire émerger organisent l'espace rural en lien avec les polarités majeures de Thionville et du Val de Fensch :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ l'axe Moselle (Cattenom/Sierck), structure vers l'Est l'irrigation de l'espace rural en services (incluant les transports) et développe les fonctions touristiques autour de la Moselle ainsi que les accroches économiques avec l'Allemagne ; => <i>le DOO identifie cet espace comme polarité de l'axe Moselle.</i> ▪ l'axe Canner (Kédange/Metzervisse/Distroff) se renforce pour faire émerger des centralités rurales de services et développer le tourisme en lien avec Saarlouis, Vigy et la Moselle. => <i>le DOO identifie cet espace comme polarité de l'axe Canner.</i> ▪ des secteurs d'interface avec le Luxembourg et le Nord 54 s'organisent comme polarités d'équilibre afin de gérer les phénomènes transfrontaliers dans une logique de renforcement des services de proximité et de maîtrise des risques de périurbanisation. => <i>le DOO identifie ces secteurs comme polarités d'équilibre.</i> <p>Des polarités qui permettent tout au long du DOO d'organiser les grands équilibres du développement en intégrant les enjeux transversaux de renforcement et de montée en gamme des fonctions (économiques, services, équipements), de répartition cohérente du développement et d'une gestion maîtrisée des flux.</p> <p>En déterminant la vocation et les coopérations internes et externes, les polarités organisent la cohérence globale de fonctionnement de l'ensemble du territoire. Ces polarités organisent aussi la convergence du rôle des communes qui les composent pour que cette cohérence soit opérationnelle. Pour cela le SCOT identifie 4 types de centralités permettant de hiérarchiser ou spécifier le rôle des communes dans chaque polarité. Ces centralités ont été déterminées au regard de leur taille démographique, de leur niveau d'équipement, de leur capacité en transport existant ou programmé, de leur vocation polarisante, de leur capacité à renforcer significativement leur urbanité (densité, services supérieurs, recomposition urbaine...), de leur fonction structurante dans leur environnement proche et de leur proximité avec un grand projet. (cf. explication du PADD «Une structuration forte du Thionvillois au travers d'un réseau de polarités urbaines organisées et aux vocations affirmées »).</p>

Grandes orientations du PADD		Traduction dans le DOO
<p data-bbox="230 288 790 387">→ Une structuration forte du Thionvillois au travers d'un réseau de polarités urbaines organisées et aux vocations affirmées.</p> <p data-bbox="331 432 790 584"><i>La structuration de pôles urbains en réseau intensifiant des coopérations externes organisées pour développer et valoriser tout le Thionvillois</i></p> <ul data-bbox="331 647 790 951" style="list-style-type: none"> ▪ <i>L'agglomération de Thionville est le pôle majeur à confirmer</i> ▪ <i>Audun/Villerupt/Aumetz : un pôle d'ouverture vers l'Ouest, un enjeu de structuration.</i> ▪ <i>Val de Fensch / Ouest de l'Arc Mosellan : un pôle d'ouverture vers le Sud, un enjeu de valorisation.</i> 	<p data-bbox="801 272 875 312">>></p>	<p data-bbox="943 300 2007 355"><i>Les centralités principales</i> : Ce sont les communes constituant les pivots du développement résidentiel, économique, en services...</p> <p data-bbox="943 376 2007 512">Les agglomérations ne doivent pas être vues comme des ensembles de zones bâties indifférenciées ni comme des centres entourés par des espaces périurbains. Au contraire, afin d'éviter le risque de conurbation dans les polarités majeures et d'appuyer la politique de recomposition urbaine à l'œuvre (comme dans le Val de Fensch), le DOO donne comme objectif aux centralités de :</p> <ul data-bbox="1025 533 2007 727" style="list-style-type: none"> ▪ renforcer leur urbanité, les fonctions supérieures et les services en jouant la complémentarité à l'échelle des agglomérations, ▪ participer à l'organisation d'un réseau de transport structurant, ▪ structurer le paysage et les actions de recomposition urbaine dont elles partagent les enjeux. C'est le cas en particulier pour le Val de Fensch, mais aussi pour Portes de France. <p data-bbox="943 746 1626 770">Pour cela le SCOT prévoit dans son DOO de multiples objectifs:</p> <ul data-bbox="1025 791 2007 1086" style="list-style-type: none"> ▪ densités urbaines les plus élevées du territoire ; ▪ structuration des grands axes urbains pour la qualité paysagère, la dynamisation commerciale et le développement de la multimodalité des rues ; ▪ coupures d'urbanisation et trame verte urbaine pour améliorer la qualité des espaces de vie (recomposition urbaine) et empêcher une agglomération indifférenciée des zones bâties (associé à des objectifs de gestion des entrées de ville). Il s'agit ici de fortifier l'attractivité et la fonctionnalité urbaine qui doit notamment profiter à Hayange en tant que pôle à restructurer identifié par la DTA. ▪ gestion des nuisances liées aux infrastructures existantes et futures ; <p data-bbox="943 1106 2007 1350">Dans la CCPHVA, les centralités principales relèvent des mêmes objectifs ; considérant que l'OIN constituera une polarité forte impulsant une nouvelle attractivité à irriguer autour de ces centralités. Guénange et Hettange-Gde sont associés aux objectifs des pôles de Thionville et du Val de Fensch (cf. explication du PADD «Une structuration forte du Thionvillois au travers d'un réseau de polarités urbaines organisées et aux vocations affirmées »). Cattenom et Sierck sont les centralités principales de l'axe Moselle. Leur renforcement et leur rôle ne sont pas du même ordre que celui des centralités des agglomérations mais elles constituent les centralités de référence de leur EPCI (rôle partagé avec Hettange pour Cattenom, la première ayant un desserte en transport performante, la seconde regroupant les équipements structurants).</p>

Grandes orientations du PADD	>>	Traduction dans le DOO
<p data-bbox="235 290 781 386">→ Une structuration forte du Thionillois au travers d'un réseau de polarités urbaines organisées et aux vocations affirmées.</p> <p data-bbox="331 432 781 580"><i>La structuration de pôles urbains en réseau intensifiant des coopérations externes organisées pour développer et valoriser tout le Thionillois</i></p> <ul data-bbox="331 646 781 949" style="list-style-type: none"> ▪ <i>L'agglomération de Thionville est le pôle majeur à confirmer</i> ▪ <i>Audun/Villerupt/Aumetz : un pôle d'ouverture vers l'Ouest, un enjeu de structuration.</i> ▪ <i>Val de Fensch / Ouest de l'Arc Mosellan : un pôle d'ouverture vers le Sud, un enjeu de valorisation.</i> 		<p data-bbox="945 301 1998 384"><i>Les centralités relais:</i> Ce sont les communes qui ont un rayonnement local en relais des centralités principales et qui appuient ces dernières pour mutualiser, diversifier et compléter l'offre en commerces, services, équipements et logements.</p> <p data-bbox="945 403 1879 427">Les centralités relais détiennent des objectifs communs avec les centralités principales :</p> <ul data-bbox="1028 446 1998 935" style="list-style-type: none"> ▪ Distroff et Metzervisse (pôle de services existant de l'Arc Mosellan) permettent avec Kuntzig (proche de Terra Lorraine) d'être en relais de Yutz et Thionville ; la voie ferrée les reliant. ▪ Neufchef et Fontoy sont en relais avec Hayange et Knutange ; Neufchef constituant un bourg avec près de 5000 habitants et Fontoy, bien que de plus faible taille, joue un rôle structurant pour le développement des transports sur l'Ouest Thionillois (gare, lien avec val de Fensch et OIN) ; ▪ Basse Ham est en continuité directe de Yutz avec qui il partage des enjeux de cohérence spatiale et d'organisation des infrastructures structurantes et des parcs d'activités. En outre le port exemplaire est un grand projet. Avec Basse Ham, Malling et Sierck, Koenigsmacker développe des services locaux pour l'Arc Mosellan et à vocation à valoriser la ligne de train Thionville / Trèves en se renforçant. ▪ Bousse, Illange et Bertrange sont des bourgs de 2000/3000 habitants liés au fonctionnement des agglomérations du fait de leur implantation sur la D1 et de leur proximité avec Terra Lorraine. Ces communes ont vocation à procurer des services de proximité et spécifiques en raison de leur lien avec agglomérations. <p data-bbox="945 954 1998 1364"><i>Les centralités secondaires et de proximité :</i> Ce sont les communes qui ont un rayonnement de proximité voire qui offrent ponctuellement des services spécifiques de rayonnement local favorables à la dynamisation de l'espace rural et à la structuration de ses coopérations : lycée à Ottange, tourisme à Kédange, tourisme et séminaire d'entreprises à Rodemack, parc d'activité à Kanfen, gare à Malling, parc artisanal à Rettel... En outre, les communes proches de la frontière ont proportionnellement plus d'équipements du fait des besoins spécifiques des travailleurs transfrontaliers. Enfin, elles appuient ponctuellement certaines centralités principales ou relais en complétant l'offre économique ou résidentielle. Ces centralités ont surtout vocation à maintenir et renforcer leurs services et à favoriser les mutualisations avec les communes voisines dans et hors du SCOT afin de diversifier l'offre en milieu rural. En outre, elles apportent des spécificités telles que le tourisme ou liés à certains équipements structurants à valoriser. Dans le Nord du territoire cette organisation faite par le DOO permettra d'améliorer la réponse aux besoins des transfrontaliers. Elle permettra en même temps de maîtriser les risques de périurbanisation grâce à des centralités qui ne deviennent pas des banlieues dortoirs mais des bourgs ruraux compacts et dynamiques.</p>

Grandes orientations du PADD		Traduction dans le DOO
<p data-bbox="228 288 790 387">→ Une structuration forte du Thionvillois au travers d'un réseau de polarités urbaines organisées et aux vocations affirmées.</p> <p data-bbox="331 432 790 584"><i>La structuration de pôles urbains en réseau intensifiant des coopérations externes organisées pour développer et valoriser tout le Thionvillois</i></p> <ul data-bbox="331 647 790 954" style="list-style-type: none"> ▪ <i>L'agglomération de Thionville est le pôle majeur à confirmer</i> ▪ <i>Audun/Villerupt/Aumetz : un pôle d'ouverture vers l'Ouest, un enjeu de structuration.</i> ▪ <i>Val de Fensch / Ouest de l'Arc Mosellan : un pôle d'ouverture vers le Sud, un enjeu de valorisation.</i> 	<p data-bbox="801 272 869 312">>></p>	<p data-bbox="898 347 1675 371">Le DOO s'appuie sur ces centralités pour hiérarchiser les objectifs :</p> <ul data-bbox="981 392 1861 595" style="list-style-type: none"> ▪ De ventilation des logements à l'intérieurs des EPCI (cf. partie 1 du DOO), ▪ De développement de l'offre en transports collectifs (cf. partie 1 du DOO), ▪ De développement des fonctions économiques (cf. partie 3 du DOO), ▪ D'organisation du commerce (cf. partie 3 du DOO), ▪ De densité des urbanisations (cf. partie 3 du DOO).

Le tableau ci-après explicite les vocations et rôles des polarités et leurs objectifs d'organisation au regard des flux. Il précise l'organisation commerciale (au regard des axes commerciaux et des centralités définies par le SCOT).

	Polarités majeures	Axes Moselle et Canner	Polarités d'équilibre	Autres communes
Fonction Economique	<ul style="list-style-type: none"> Industrie (mécanique, IAA...) Logistique évoluée R&D - Nouvelles Technologies Service dans le tissu urbain Tertiaire 	<ul style="list-style-type: none"> Industrie Tertiaire et R&D sur filières cibles et/ou complémentaires aux pôles majeurs : agro-transformation & viticulture, tourisme, énergie, culture/art/bien-être Services dans le tissu urbain 	<ul style="list-style-type: none"> Tertiaire sur des filières cibles liées aux coopérations et/ou complémentaires aux pôles majeurs Services dans le tissu urbain 	<ul style="list-style-type: none"> Viticulture Services dans le tissu urbain
Niveau de flux existant et à gérer dans le cadre de la politique des transports	Elevé, européen, Gère tous les flux internes	Grande Région (All. A8) Gère l'accès vers les polarités majeures	<i>Flux internes et externes de proximité + Accès vers les autres polarités</i>	
Service et équipement	Supérieur, intermédiaire	<i>Élevé pour coopérations ou besoins de fonctionnement avec l'extérieur (All. Lux., Moselle, Nord 54...) : projets ponctuels avec accès maîtrisé aux grands flux</i>		Proximité + mutualisation intercommunale
Spécificités	Grands Projets	<ul style="list-style-type: none"> Centrale Cattenom Logistique/activité si : accès A8, vocation définie et maîtrise des flux le long de la D654 		
Organisation commerciale	<ul style="list-style-type: none"> Axe Thionville/Terville et Val de Fensch : offre structurante du territoire Axe Audun/Villerupt/Aumetz : offre structurante de l'Ouest Thionvillois tenant compte du fonctionnement transfrontalier Centralités principales : offre structurante Centralités relais : offre de rayonnement local et appuie les centralités principales pour équilibrer l'offre structurante Centralités secondaire et de proximité : offre de rayonnement local + Rettel soutient l'offre de Sierck Développement commercial tient compte des besoins du tourisme et des transfrontaliers. 			Offre de proximité ou de rayonnement local pour constituer un pôle de service rural notamment dans l'arc mosellan et les 3 frontières. Dans le Pays Haut Val d'Alzette, le développement commercial sera cohérent et en proportion des projets de l'OIN.
Partout : artisanat, tourisme, agriculture / Circuits-courts, services et équipements de proximité				

Grandes orientations du PADD	>>	Traduction dans le DOO
<p>→ L'affirmation d'une performance entrepreneuriale et d'une approche du développement économique au travers de la gestion maîtrisée des flux et de l'attractivité du cadre de vie.</p>		<p>Prendre appui sur les filières existantes et grands projets pour affirmer un développement économique ambitieux et innovant</p>
<ul style="list-style-type: none"> ▪ <i>De grands projets stratégiques porteur de nouvelles dynamiques et synergies économiques</i> ▪ <i>Une diversification économique s'appuyant sur l'attractivité résidentielle et contribuant à l'amélioration du cadre vie</i> ▪ <i>Le tourisme : une filière économique à structurer, un vecteur d'image territoriale à promouvoir</i> ▪ <i>La valorisation des activités agricoles et viticoles</i> ▪ <i>Les communications numériques : un support déterminant pour la performance économique et la qualité du cadre de vie</i> 		<ul style="list-style-type: none"> ▪ Le DOO fixe l'identité économique et l'organisation des filières en définissant pour chacune d'elle les conditions d'aménagement à réunir pour favoriser leur développement au regard notamment de leurs besoins en termes de typologie foncière et immobilière, de services urbains et de desserte en infrastructures terrestres et numériques : <ul style="list-style-type: none"> ○ <i>Des fonctions tertiaires qui mettent en œuvre la diversification économique et soutiennent l'activité industrielle en développant les services à l'entreprise qu'elles utilisent :</i> <ul style="list-style-type: none"> ○ Un pôle matériaux innovants, qui s'inscrit dans la logique régionale et s'appuie sur l'institut de la soudure. ○ Un pôle émergent de maîtrise énergétique et des nouvelles technologies, qui s'appuient le développement de l'OIN, le projet Ulcos-Lis et la centrale de Cattenom. ○ Les fonctions tertiaires liées aux services industriels et aux projets Terra Lorraine. <p>=> les objectifs du DOO pour organiser leur implantation : proximité avec des transports collectifs, desserte THD, implantation préférentielle en parc tertiaire dédié ou centre urbain important.</p> ○ <i>Des fonctions industrielles et logistiques (post-production) qui bénéficieront de l'impulsion de Terra Lorraine, Ulocs-Lis et Europort :</i> <ul style="list-style-type: none"> ○ Ces fonctions se développent principalement sous forme de parcs d'activités dans les polarités majeures afin d'assurer la compatibilité de leur activité avec les flux qu'elle génère et de favoriser la proximité avec les grands projets avec lesquels des liens économiques se renforceront. Un projet de parc d'activité en en accroche de l'A8 permettra de développer des liens économiques avec l'Allemagne. Le pôle de Beuvillers définit par la DTA est pris en compte. En revanche, ces fonctions n'ont pas vocation à s'implanter entre Koenigsmacker et Apach lorsqu'elles créent de grands flux. ○ Des parcs d'activités impliquant des flux moindres et compatibles avec la proximité de zones urbaines sont à développer pour accueillir des entreprises de type mixte activité/bureau. Ils se développent principalement dans les centralités principales et relais et les polarités majeures afin de détenir un niveau adapté de desserte en infrastructures et de services urbains ▪ Le DOO fixe les objectifs de desserte en NTIC à la fois dans sa partie 1 mais aussi dans sa partie 3 afin de préciser les besoins à anticiper en fonction des types d'activités économiques à accueillir (incluant le tourisme...).

Grandes orientations du PADD		Traduction dans le DOO
<p>→ L'affirmation d'une performance entrepreneuriale et d'une approche du développement économique au travers de la gestion maîtrisée des flux et de l'attractivité du cadre de vie.</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ <i>De grands projets stratégiques porteur de nouvelles dynamiques et synergies économiques</i> ▪ <i>Une diversification économique s'appuyant sur l'attractivité résidentielle et contribuant à l'amélioration du cadre vie</i> ▪ <i>Le tourisme : une filière économique à structurer, un vecteur d'image territoriale à promouvoir</i> ▪ <i>La valorisation des activités agricoles et viticoles</i> ▪ <i>Les communications numériques : un support déterminant pour la performance économique et la qualité du cadre de vie</i> 	<p>➤➤</p>	<p>Prendre appui sur les filières existantes et grands projets pour affirmer un développement économique ambitieux et innovant</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Le DOO préserve l'espace agricole et la fonctionnalité des exploitations. <p><i>En réduisant le rythme de consommation d'espace antérieur :</i></p> <p>Le SCOT fixe les limites de consommation maximale d'espace pour les urbanisations futures en extension à la fois pour le résidentiel et l'économie qui inclut les parcs d'activités et commerciaux dont les ZACOM. Cette limitation implique :</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ un renforcement des densités par rapport aux urbanisations récentes que le SCOT fixe en déclinant les objectifs par type de centralités afin de faire correspondre intensité de logements, densité, développement économique et desserte en transport. Les densités exprimées par le DOO sont brutes (voie et équipements compris) pour l'urbanisation en extension de l'enveloppe urbaine. Elles s'appuient sur celle observées dans les centres, mais moyennées afin de tenir compte de l'espace pris par les équipements (et stationnements) et de la diversité des formes urbaines (pas seulement les quartiers historiques par exemple qui ne sont pas toujours adaptés aux nouveaux besoins). Ces densités s'observent à l'échelle de l'ensemble des nouvelles urbanisations de la commune en extension de l'enveloppe urbaine. Afin de renforcer la compacité du développement, le Scot prévoit en outre des densités plus fortes à mettre en œuvre dans les projets qui s'implanteront dans l'enveloppe urbaine. Il s'agit ainsi d'utiliser plus intensément les capacités résiduelles du tissu urbain existant (friches, dents creuses...) et de sécuriser la mise en œuvre des densités dans les PLU en distinguant celles applicables dans le tissu urbain et celles pour les projets en extension. Ces densités sont nettes et n'intègrent donc pas les voiries ni les espaces verts et paysagers. En effet, ce choix se justifie par les besoins de la rénovation urbaine (cf. pièce 1-3 du rapport de présentation relative à la justification de la consommation d'espace). ○ Une utilisation des friches, que le DOO détermine en identifiant un potentiel de reconversion pressenti et à étudier vers des dominantes économique, mixte ou d'habitat. Ces dominantes sont indicatives car il ne saurait être préjugé de la faisabilité des reconversions sans études et connaissance approfondis du niveau de pollution potentiel et des contraintes engendrées. Notons que les friches identifiées sont celles qui ont été évaluées raisonnablement mobilisables à 15 ans ; le conseil général de Moselle procédant à un inventaire compte tenu du manque de connaissance des friches et de leur niveau de mutation possible. Cette utilisation des friches se combine avec un objectif imposant systématiquement les PLU à rechercher les capacités dans les espaces libres de leur tissu urbain existant (dents creuses, cœur d'îlots non bâti). Ceci permettra de réduire le besoin de consommer de l'espace en fonction de la réceptivité du tissu urbain des communes ; le SCOT fixant dans tous les cas des moyennes minimales de production de logements dans ces friches et espaces libres ; l'objectif étant de les dépasser. Ces moyennes minimales doivent être observées à l'échelle des polarités afin de tenir compte des contextes différents et des contraintes multiples (risques, servitudes...).

Grandes orientations du PADD	>>	Traduction dans le DOO
<p data-bbox="232 351 786 510">→ L'affirmation d'une performance entrepreneuriale et d'une approche du développement économique au travers de la gestion maîtrisée des flux et de l'attractivité du cadre de vie.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li data-bbox="324 571 786 662">▪ <i>De grands projets stratégiques porteur de nouvelles dynamiques et synergies économiques</i> <li data-bbox="324 678 786 805">▪ <i>Une diversification économique s'appuyant sur l'attractivité résidentielle et contribuant à l'amélioration du cadre vie</i> <li data-bbox="324 821 786 949">▪ <i>Le tourisme : une filière économique à structurer, un vecteur d'image territoriale à promouvoir</i> <li data-bbox="324 965 786 1029">▪ <i>La valorisation des activités agricoles et viticoles</i> <li data-bbox="324 1045 786 1173">▪ <i>Les communications numériques : un support déterminant pour la performance économique et la qualité du cadre de vie</i> 		<p data-bbox="896 379 2000 443">Prendre appui sur les filières existantes et grands projets pour affirmer un développement économique ambitieux et innovant</p> <ul style="list-style-type: none"> <li data-bbox="929 459 1713 491">▪ Le DOO préserve l'espace agricole et la fonctionnalité des exploitations. <p data-bbox="940 502 1624 534"><i>En préservant des espaces productifs fonctionnels et pérennes :</i></p> <p data-bbox="940 550 2000 598">Au-delà de la limitation de consommation d'espace, il s'agit de tenir compte des spécificités, besoins et vulnérabilités potentielles des exploitations.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li data-bbox="974 614 2000 758">○ Le DOO impose la protection des terrains viticole en AOC. En cours de délimitation, leur périmètre n'était pas connu à la date d'approbation du SCOT. Toutefois leur protection est assurée et le Scot fixe l'objectif de tenir compte des besoins d'extension des vignobles afin d'assurer la pérennité de cette filière qui aujourd'hui produit une quantité qui ne répond pas à tout la demande. <li data-bbox="974 774 2000 1141">○ L'impact sur le fonctionnement d'une exploitation peut être très différents selon les types de productions et les conditions d'exploitations. Afin d'intégrer ces éléments dans la pérennisation de l'activité agricole, le SCOT fixe l'objectif de privilégier un moindre impact sur les exploitations au travers de solutions alternatives, d'atténuation ou de compensation (échange de terre, choix d'un site à urbaniser moins impactant...). Dans ce cadre, il sera fait un bilan par la mise en balance les projets d'urbanisation avec les effets sur les exploitations en tenant compte de leurs objectifs de développement, de leur viabilité, de la qualité des sols... Les critères de ce bilan sont indiqués par le SCOT et spécifiés aussi pour l'agriculture périurbaine. En effet, ce type d'agriculture caractéristique du territoire étant souvent déjà sous pression urbaine, il ne s'agit pas seulement d'analyser si l'exploitation est pérenne ou fragilisée, mais de voir les liens entre son fonctionnement et l'espace urbain en termes de services rendus (paysage, circuit-court...) et de définir, sur cette base, comment l'exploitation peut être facilitée ou si l'exploitation ne peut véritablement pas se maintenir. <p data-bbox="940 1157 2000 1236"><i>En facilitant la diversification des exploitations (notamment vers le tourisme, les circuits-courts) et en facilitant la structuration de leur filière ; ce qui passe par le développement d'Europort (comme support logistique) et des salles de transformation (abattoirs...).</i></p>

Grandes orientations du PADD	Traduction dans le DOO
<p>→ L'affirmation d'une performance entrepreneuriale et d'une approche du développement économique au travers de la gestion maîtrisée des flux et de l'attractivité du cadre de vie.</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ <i>De grands projets stratégiques porteur de nouvelles dynamiques et synergies économiques</i> ▪ <i>Une diversification économique s'appuyant sur l'attractivité résidentielle et contribuant à l'amélioration du cadre vie</i> ▪ <i>Le tourisme : une filière économique à structurer, un vecteur d'image territoriale à promouvoir</i> ▪ <i>La valorisation des activités agricoles et viticoles</i> ▪ <i>Les communications numériques : un support déterminant pour la performance économique et la qualité du cadre de vie</i> 	<p>➤➤ Diversifier les activités de services et artisanales et renforcer leur l'accessibilité pour une nouvelle proximité habitat/emploi, des centralités urbaines dynamiques et des potentiels spécifiques au Thionillois valorisés.</p> <p>La diversification économique ne vise pas que les grandes filières économiques mais s'appuie aussi sur les services à la personne, l'activité de bureau et l'artisanat. L'objectif du Scot est d'intensifier ces types d'activités en capitalisant sur l'effet démographique et le renforcement récent de l'économie présente. Il vise aussi à ce que leur développement soit porteur de centralités dynamiques et vivantes contribuant à l'attractivité globale du territoire. Très compatibles avec le fonctionnement d'un espace urbain de centre ou à proximité, ces activités nécessitent une organisation et un offre foncière et immobilière adaptée que le DOO organise et qualifie :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Des activités de bureau et du tertiaire à bas coût pour favoriser les TPE et l'économie solidaire, ▪ Un artisanat traditionnel mais aussi structurant une filière écoconstruction ; <p>Les activités de services comportent aussi le tourisme que le SCOT entend développer fortement comme support de promotion territoriale, de développement aux aménités de loisirs pour les habitants, d'accompagnement aux activités des entreprises dans le cadre d'un tourisme d'affaire à renforcer et en tant que filière économique à part entière. Sur la base d'une étude tourisme spécifique et menée avec les différents acteurs de cette filière, le SCOT décline les objectifs du territoire pour structurer l'activité touristique, sa gestion et son animation à l'échelle de tout le Thionillois. Ces objectifs visent :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ La définition des grandes thématiques d'entrée du tourisme sur lesquelles le thionillois peut appuyer sa stratégie pour créer une chaîne de valeur touristique et passer ainsi de l'excursionnisme au séjour. Ces thématiques telles que villes fortifiées, gastronomie, tourisme vert permettent de résonner avec un public large et proche du territoire (notamment allemand et luxembourgeois). En effet, le territoire n'étant pas une destination touristique de premier plan, il s'agit de travailler sur des axes facilement mobilisables et en cohérence avec les bassins de population proches. De ce point de vue les coopérations externes avec l'Allemagne (Saarlouis et Trèves) prennent toutes leur signification via notamment le tourisme historique et fluvial que le port de Basse Ham permettra de développer en lien avec les autres haltes. ▪ Le développement de l'hébergement qu'il est nécessaire de considérer en tenant compte des effets des grands projets mais aussi de besoins spécifiques (maintenance de la centrale de Cattenom..). ▪ La valorisation des patrimoines bâtis et naturels ; ce qui milite aussi en faveur d'un parc naturel transfrontalier. ▪ L'organisation des voies douces à grande et petite échelles dans une logique de bouclage se greffant sur les sites emblématiques et l'armature principale de voies piétonnes ou cyclables. Il s'agit de réaliser des liaisons structurantes en direction de Saarlouis et Longwy (capter les publics belges et allemands – coopérations s'appuyant sur le Val d'Alzette et l'axe Canner) et de boucler

		les réseaux du territoire en liant le Gr5 vers la Moselle ; le port de Basse Ham étant l'articulation.
Grandes orientations du PADD		Traduction dans le DOO
<p>→ L'affirmation d'une performance entrepreneuriale et d'une approche du développement économique au travers de la gestion maîtrisée des flux et de l'attractivité du cadre de vie.</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ De grands projets stratégiques porteur de nouvelles dynamiques et synergies économiques ▪ Une diversification économique s'appuyant sur l'attractivité résidentielle et contribuant à l'amélioration du cadre vie ▪ Le tourisme : une filière économique à structurer, un vecteur d'image territoriale à promouvoir ▪ La valorisation des activités agricoles et viticoles ▪ Les communications numériques : un support déterminant pour la performance économique et la qualité du cadre de vie 	<p>➤➤</p> <p>Diversifier les activités de services et artisanales et renforcer leur l'accessibilité pour une nouvelle proximité habitat/emploi, des centralités urbaines dynamiques et des potentiels spécifiques au Thionvillois valorisés.</p> <p>Pour soutenir l'ambition de services diversifiés et accessibles, l'objectif du DOO est de renforcer l'offre commerciale et d'organiser son développement dans tout le Thionvillois en fonction du rôle de chaque centralité du SCOT, des capacités de desserte en transport et en tenant compte des grands projets.</p> <p><i>Cette organisation à l'échelle du territoire s'accompagne de l'objectif de préserver et renforcer la vitalité du commerce de centre afin d'assurer une disponibilité de service aux habitants à proximité de leur lieu de vie et de promouvoir des centres de villes, bourgs et villages dynamiques.</i></p> <p><i>Elle vise aussi à structurer l'offre périphérique des axes commerciaux majeurs (Val de Fensch, Thionville/Terville/Yutz – Aumetz/Villerupt/Audun), dans le cadre d'une complémentarité avec les centres qui participe du développement et de la diversité commerciale globale du territoire et à la satisfaction des besoins de tous les habitants.</i></p> <p><i>Dans ce sens, le DOO permet de répondre aux orientations du PADD ainsi qu'aux contextes existants et futurs. En effet, si l'aire d'influence commerciale du Thionvillois se cale de façon assez proche avec le périmètre du SCOT (Thionville étant toutefois le 2^{ème} pôle commercial de Moselle), en revanche :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ l'offre rurale est relativement faible et nécessite d'être renforcée ; ▪ les grands axes commerciaux présentent des enjeux de diversification afin de limiter l'évasion concernant les biens anomaux notamment ; ce qui montre aussi des besoins plus globaux de montée en gamme sur certaines cibles (dans l'offre de centre et périphérique) et de prise en compte de l'évolution de l'offre autour du SCOTAT. Sur ce point, le renforcement commercial du Luxembourg à Belval nécessite d'être anticipé pour éviter à moyen terme la croissance de flux diffus vers ce site et des risques de report de centralités commerciales jouant aussi le rôle d'offre de proximité à l'échelle de l'Ouest Thionvillois. Ceci est aussi à mettre en perspective avec les futurs besoins à satisfaire liés à la croissance d'Aumetz/Villerupt/Audun en tant que centralités principales du SCOT et avec l'OIN qui créera une demande supplémentaire. Dans le même sens, les 2 axes commerciaux de Thionville/Val de Fensch nécessitent d'être renforcés en raison des besoins liés aux objectifs de développement du SCOT, à la maîtrise de l'évasion commerciale vers Luxembourg et Metz et aux grands projets, dont Terra Lorraine, Evol'U4 et Europort qui sont à proximité de ces axes commerciaux. 	

Grandes orientations du PADD		Traduction dans le DOO
<p>→ L'affirmation d'une performance entrepreneuriale et d'une approche du développement économique au travers de la gestion maîtrisée des flux et de l'attractivité du cadre de vie.</p>	<p>➤➤</p>	<p>Diversifier les activités de services et artisanales et renforcer leur l'accessibilité pour une nouvelle proximité habitat/emploi, des centralités urbaines dynamiques et des potentiels spécifiques au Thionillois valorisés.</p> <p>Pour traduire ces objectifs, le DOO :</p>
<ul style="list-style-type: none"> ▪ <i>De grands projets stratégiques porteur de nouvelles dynamiques et synergies économiques</i> ▪ <i>Une diversification économique s'appuyant sur l'attractivité résidentielle et contribuant à l'amélioration du cadre vie</i> ▪ <i>Le tourisme : une filière économique à structurer, un vecteur d'image territoriale à promouvoir</i> ▪ <i>La valorisation des activités agricoles et viticoles</i> ▪ <i>Les communications numériques : un support déterminant pour la performance économique et la qualité du cadre de vie</i> 		<ul style="list-style-type: none"> ▪ Privilégie l'implantation commerciale dans les centres existants ou futurs et fixe à cette fin des objectifs de qualité et densification urbaines qui favoriseront cette implantation (augmenter l'aire de chalandise à pied des commerces, traitement de l'espace public). Le renouvellement urbain (comme dans le Val de Fensch, Thionville..) permettra de réorganiser des linéaires commerciaux dévitaliser en recherchant le regroupement commercial sur des axes urbains attractifs. ▪ Prévoit les conditions d'implantations sans fixer de seuil aux commerces car les situations ne sont pas comparables, mais impose que la taille soit adaptée à la fonction que remplit la commune dans l'armature urbaine du SCOT. En effet, l'objectif est à la fois de confirmer le rôle structurant des grands axes commerciaux existants de Yutz-Thionville-Terville-Vallée de la Fensch (Fameck, Hayange) et pour la partie Ouest (Aumetz-Villerupt-Audun), et de renforcer l'offre commerciale de rayonnement local et de proximité dans les centralités rurales du SCOT. Cette organisation doit aboutir à une plus grande diversité et accessibilité de l'offre réduisant les obligations de déplacements contraints. Dans ce sens, le DOO précise que : <ul style="list-style-type: none"> ○ Les centralités principales développent l'offre structurante à l'échelle du territoire : ce qui concentre logiquement cette offre sur les polarités majeurs qui sont les grands axes commerciaux existants. Les centralités principales hors agglomération que sont Sierck, Guénange et Cattenom ont vocation à appuyer cette offre structurante, à leur échelle, car elles constituent déjà des pôles de services importants pour le secteur rural et peuvent permettre des liens en transports performants vers Thionville. En outre, Guénange est à proximité de Terra Lorraine. ○ Des centralités relais qui développent une offre de rayonnement local et appuie ponctuellement l'offre structurante des centralités principales. En effet, il s'agit de prendre en compte les possibilités de mutualisation et complémentarité entre les communes pour offrir une meilleure cohérence spatiale et d'accès aux commerces ainsi que pour permettre des répartitions ponctuelles qui évitent les déplacements illogiques vers des grands pôles commerciaux en impliquant l'utilisation d'axes routiers encombrés. ○ Des centralités secondaires et de proximité développent une offre de proximité et ponctuellement de rayonnement lorsque cela permet de structurer un pôle de service rural organisé et servant aux communes voisines.

Grandes orientations du PADD		Traduction dans le DOO
<p>→ L'affirmation d'une performance entrepreneuriale et d'une approche du développement économique au travers de la gestion maîtrisée des flux et de l'attractivité du cadre de vie.</p>	<p>➤➤</p>	<p>Diversifier les activités de services et artisanales et renforcer leur l'accessibilité pour une nouvelle proximité habitat/emploi, des centralités urbaines dynamiques et des potentiels spécifiques au Thionvillois valorisés.</p>
<ul style="list-style-type: none"> ▪ <i>De grands projets stratégiques porteur de nouvelles dynamiques et synergies économiques</i> ▪ <i>Une diversification économique s'appuyant sur l'attractivité résidentielle et contribuant à l'amélioration du cadre vie</i> ▪ <i>Le tourisme : une filière économique à structurer, un vecteur d'image territoriale à promouvoir</i> ▪ <i>La valorisation des activités agricoles et viticoles</i> ▪ <i>Les communications numériques : un support déterminant pour la performance économique et la qualité du cadre de vie</i> 		<ul style="list-style-type: none"> ▪ Impose que la taille des commerces soit compatible avec les flux admissibles et la morphologie du tissu urbain qui les reçoit pour 2 raisons : <ul style="list-style-type: none"> ○ le commerce doit être un vecteur de qualité du cadre de vie urbain et pour cela son intégration morphologique est importante ; ○ tant pour la gestion des trafics à l'échelle du territoire que pour faciliter l'accès aux commerces et donc contribuer à leur attractivité, les circulations induites par l'implantation commerciale ne doit pas générer des flux dommageables sur les déplacements et la cohérence urbaine. Dans ce sens le DOO, la hiérarchisation des centralités urbaines qui s'est faite en rapport avec leur niveau de desserte en transport (existante ou future) et de leur capacité à organiser des pôles de services contribuera à la gestion maîtrisée des flux. En outre, ce point est aussi géré par l'implantation préférentielle du commerce faite par le DOO et les objectifs du DACOM (cf. ci-après). ▪ Définit l'implantation préférentielle des commerces. Cette implantation préférentielle a plusieurs objectifs : <ul style="list-style-type: none"> ○ Décliner l'orientation du PADD d'une gestion maîtrisée des flux. Ainsi, les commerces impliquant des flux importants ont vocation à s'implanter dans des parcs commerciaux structurant des pôles majeurs s'ils ne peuvent pas s'implanter dans le tissu urbain détenant des dessertes en transport adaptés. Ceci explique que le Dacom prévoit plusieurs zacom destinées à recevoir ces types de commerces en leur fixant des conditions d'implantation adaptées au contexte urbain et qui maîtrisent les flux (desserte en transport collectif, évitement des flux diffus sur les voies secondaires, implantations cohérente par rapport aux enjeux paysagers...). Ces zacom s'appuient logiquement sur les axes commerciaux structurants de Portes de France et de la Vallée de la Fensch. Elles délimitent ainsi : <ul style="list-style-type: none"> ▪ des parcs commerciaux existants comme le Linkling, la Feltière, la zone des triangles afin d'assurer la cohérence de leur évolution interne, ▪ des parcs en cours de réalisation comme les 4 routes ainsi que l'extension du Green Center et l'aménagement de l'ancien PAT qui comporte déjà une partie bâtie. ▪ ainsi que la zone Oxlane de Yutz. <p>Ces zones représentent une surface de 213 ha dont 187 ha (88%) sont déjà aménagés ou bâtis ; le SCOT visant ainsi surtout à harmoniser l'évolution interne des zones existantes et à organiser une maîtrise des flux cohérente à l'échelles des axes commerciaux structurants. Les 26 ha restant constitue de nouveaux secteurs à aménager mais visent des terrains presque intégralement artificialisés ou sous très forte influence anthropique (sans vocation agricole, ni intérêt écologique notable) : Stand de Tir, parties plateformées de l'ancien centre de transit routier de Yutz, ancienne Zac du PAT entre la centre de Terville et l'A31.</p>

Grandes orientations du PADD		Traduction dans le DOO
<p>→ L'affirmation d'une performance entrepreneuriale et d'une approche du développement économique au travers de la gestion maîtrisée des flux et de l'attractivité du cadre de vie.</p>	<p>➤➤</p>	<p>Diversifier les activités de services et artisanales et renforcer leur l'accessibilité pour une nouvelle proximité habitat/emploi, des centralités urbaines dynamiques et des potentiels spécifiques au Thionillois valorisés.</p> <p>En effet, leur localisation en bordure de l'A31 et de l'A30 et leur caractère significatif sur l'aménagement du territoire, justifie que ces zones commerciales soient délimitées en tant que ZACOM et que le DACOM intégré au DOO leur attribue des conditions en termes de desserte, de stationnement, de transports collectifs et de paysage. Ces conditions relèvent notamment de liaisons TC et douces entre ZACOM proches, vers les centres urbains et vers les gares afin de maîtriser les effets sur les trafics autoroutiers et d'empêcher les risques d'attente ou d'encombrement. Ainsi, ces conditions sont coordonnées entre les ZACOM et avec le tissu urbain qui les entoure pour assurer une cohérence globale et s'appliqueront tant sur les projets en cours d'urbanisation que lors du renouvellement des zones commerciales existantes.</p> <p>La maîtrise des flux passe aussi par les objectifs du DOO :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ de ne pas créer de nouveaux parcs d'activités structurant entre Thionville et Luxembourg afin de préserver l'A31 et l'équilibre commercial ; ▪ l'implantation commerciale dans le cadre d'opérations mixtes d'habitat ou touristique afin de renforcer la proximité des services ; ▪ d'organiser quelques parcs commerciaux de proximité de petite taille (dans les polarités Majeures, Moselle et Canner), s'ils sont justifiés par des motifs de réduction des obligations de déplacements vers des pôles commerciaux importants et plus éloignés ou impliquant l'utilisation d'axes routiers à fort trafic. En outre, ces parcs doivent s'articuler avec l'objectif de maintenir et dynamiser le commerce de centre. Par ces objectifs, le DOO vise à gérer des problématiques de diversité commerciale et d'accessibilité dans certains secteurs d'interface entre les grandes agglomérations et l'espace rural qui peuvent être accentuées si l'offre commerciale de proximité et de rayonnement local n'est pas assez répartie. Ces objectifs visent aussi à gérer la complémentarité entre commerce de centre et périphérique dans une logique d'organisation cohérente des déplacements (cf. aussi ci-après). ▪ L'interdiction d'implanter du commerce de détail hors les enveloppes urbaines et parcs commerciaux, si cette implantation s'effectue sous forme isolée, en discontinuité, le long d'un axe routier. <ul style="list-style-type: none"> ○ Privilégier l'implantation commerciale dans les centres (cf. précédemment) ; ○ Organiser l'implantation commerciale pour que la complémentarité entre l'offre de centre et périphérique soit porteuse de diversité commerciale et préserver la vitalité des centres. Ceci explique que le DOO mentionne que les commerces de détail n'ont pas vocation à s'implanter dans les parcs commerciaux, sauf s'ils ne peuvent s'implanter dans l'enveloppe urbaine. Ceci rejoint la démarche opérée par le schéma commercial du Val de Fensch et qui correspond aussi aux enjeux des autres grands axes commerciaux.

Grandes orientations du PADD		Traduction dans le DOO
<p>→ L'affirmation d'une performance entrepreneuriale et d'une approche du développement économique au travers de la gestion maîtrisée des flux et de l'attractivité du cadre de vie.</p>	<p>➤➤</p>	<p>Optimiser la qualité d'aménagement des parcs d'activités et commerciaux dans une logique d'intégration éco-paysagère, de gestion différenciée des flux et d'utilisation économe de l'espace</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ La structuration d'une armature économique et commerciale efficace et qui tient compte des enjeux de positionnement et de fonctionnement territorial s'effectue aussi dans le DOO : <p><i>En garantissant un aménagement de qualité et approprié aux besoins différents des entreprises.</i></p> <p>Les objectifs du DOO vise à optimiser l'aménagement des parcs d'activités et commerciaux de manière à :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Assurer la bonne correspondance des aménagements aux types d'entreprises que la stratégie économique du SCOT entend attirer ; ▪ Prévoir l'espace nécessaire pour les entreprises et leur évolution. En effet une mauvaise prise en compte de cet aspect peut conduire à une fragilisation des établissements ou leur départ vers d'autres zones d'activités impliquant une nouvelle consommation d'espace qui aurait pu être évitée. Ainsi, la qualité de l'aménagement est aussi au service de la maîtrise de la consommation d'espace. ▪ Favoriser les mutualisations possibles notamment en termes de réseau et de stationnement ; ▪ Eviter les risques de conflits de flux entre entreprises et ayant des impacts sur leur fonctionnement (et donc sur la santé des entreprises, les nuisances engendrées...); ▪ Intégrer paysagèrement et environnementalement les parcs d'activités et commerciaux afin de minimiser leurs nuisances et pollutions potentiels et concourir aussi à une image valorisée des entreprises. <p><i>En réduisant les besoins d'utiliser l'espace au bénéfice d'une meilleur fonctionnalité et accessibilité des parcs d'activités.</i></p> <p>En complément de toutes les autres mesures sur la localisation préférentielle des types d'activités économiques au regard des flux qu'elles génèrent et des dispositions à prendre en termes de mobilités alternatives pour les desservir, le DOO précise le réseau de parcs structurants d'activités existants et en projet. L'identification des parcs existants et en projet n'est pas exhaustive, mais qualifie les équilibres de l'armature afin que les développements futurs (extension, création de parcs) s'effectuent en cohérence à l'échelle du territoire et qu'ils puissent mettre en œuvre une réponse appropriée aux effets des grands projets (Terra Lorraine). Dans ce sens, le DOO donne 2 indicateurs :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ les vocations dominantes des espaces d'activités afin que les projets futurs favorisent les synergies et évitent les conflits de flux ; ▪ un développement majoritaire de l'offre économique et commerciale dans le pôle central du territoire (indicateur de 70% environ de la surface totale des parcs d'activités et commerciaux) ; ce qui conforte les objectifs de la DTA de développer le pôle industriel de autour de Thionville.
<ul style="list-style-type: none"> ▪ <i>De grands projets stratégiques porteur de nouvelles dynamiques et synergies économiques</i> ▪ <i>Une diversification économique s'appuyant sur l'attractivité résidentielle et contribuant à l'amélioration du cadre vie</i> ▪ <i>Le tourisme : une filière économique à structurer, un vecteur d'image territoriale à promouvoir</i> ▪ <i>La valorisation des activités agricoles et viticoles</i> ▪ <i>Les communications numériques : un support déterminant pour la performance économique et la qualité du cadre de vie</i> 		

Grandes orientations du PADD	Traduction dans le DOO
<p>→ L'ambition d'une politique environnementale garante de la gestion pérenne des patrimoines et de toutes les ressources et créatrice de valeur ajoutée pour la stratégie économique.</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ <i>Mettre en œuvre la trame verte et bleue pour développer la biodiversité et gérer en transversal les enjeux de protection des autres ressources : espace agricole, eau potable, lutte contre les pollutions diffuses, valorisation touristique et du cadre de vie...</i> ▪ <i>Le renforcement de la qualité d'aménagement pour optimiser l'occupation de l'espace et apporter un cadre sûr et sain aux habitants et aux entreprises</i> ▪ <i>Pour une transition énergétique support d'innovation et d'un fonctionnement territorial de qualité à promouvoir</i> 	<p>➤➤ Préservé un maillage écologique fonctionnel et vecteur d'un renouvellement durable des ressources environnementales</p> <p>Le DOO procède d'une protection accrue de la trame verte et bleue du territoire dans une logique de préservation des fonctionnalités mais aussi de maîtrise des pressions sur les milieux grâce à une prise en compte du rôle que joue la nature ordinaire en amont sur la qualité de fonctionnement des espaces environnementaux en aval. En outre, le DOO intègre les relations qui existent entre la trame verte et la trame bleue ainsi que les objectifs de renforcement des liens écologiques que ce soit par des renaturation ou par le développement d'accroches naturelles à des trames vertes urbaines.</p> <p>La détermination des espaces constitutifs de la trame verte et bleue s'est basée sur l'EIE du SCOT dont l'analyse s'est appuyée sur une démarche de reconnaissance et de hiérarchisation des habitats écologiques et de leurs liens fonctionnels potentiels (cf. Méthodologie de l'approche par milieu - démarche des SCOT grenelle – Ministère du Développement Durable).</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ données de la Dreal et du Museum d'histoire naturelle pour reconnaître les secteurs de potentiels écologiques ; ▪ étude par photo interprétation ▪ fonctionnement hydraulique des bassins versants ▪ données des DTA, SDAGE et SAGE existants ▪ prise en compte des structures écologiques des territoires voisins au SCOT <p>Elle a été réalisée en déclinant les trames et sous trames et leur niveau de connectivité :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ milieux forestiers (dont ceux de la DTA) ▪ milieux ouverts : prairies essentiellement ▪ Milieux semi-ouverts : prairie, bocage, boisements, épars... ▪ Milieux aquatiques et humides ▪ Milieux spécifiques : pelouses sèches... <p>Le DOO précise ainsi les objectifs de protection/restauration des différents milieux écologiques de la trame verte et bleue et en décline la traduction spatiale. Il détermine pour cela :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Les pôles de biodiversité qui regroupent les milieux les plus fonctionnels et/ou les plus riches au plan patrimonial. Le DOO distingue 2 catégories d'espaces que les communes précisent à leur échelle pour vérifier si leur intérêt est avéré et pour leur appliquer en conséquence le niveau de protection fixé par le SCOT (si cet intérêt est avéré).

Grandes orientations du PADD	>>	Traduction dans le DOO
<p>→ L'ambition d'une politique environnementale garante de la gestion pérenne des patrimoines et de toutes les ressources et créatrice de valeur ajoutée pour la stratégie économique.</p>		
<ul style="list-style-type: none"> ▪ <i>Mettre en œuvre la trame verte et bleue pour développer la biodiversité et gérer en transversal les enjeux de protection des autres ressources : espace agricole, eau potable, lutte contre les pollutions diffuses, valorisation touristique et du cadre de vie...</i> ▪ <i>Le renforcement de la qualité d'aménagement pour optimiser l'occupation de l'espace et apporter un cadre sûr et sain aux habitants et aux entreprises</i> ▪ <i>Pour une transition énergétique support d'innovation et d'un fonctionnement territorial de qualité à promouvoir</i> 		<ul style="list-style-type: none"> ○ Les pôles majeurs que le DOO protège fortement en raison de la présence de milieux d'exception ou d'espèces rares. Ces espaces ne sont pas destinés à être urbanisés et si du bâti doit s'y implanter, celui-ci doit rester exceptionnel et ne pas porter atteinte à l'intérêt patrimonial. Les objectifs de protection doivent contribuer au maintien de l'intégrité fonctionnelle et spatiale de ces espaces en reconnaissant et protégeant les différents éléments naturels qui les composent (zones humides, bocage, forêt, landes,...). ○ Les pôles annexes (sans caractère patrimonial fort, mais intéressant du point de vue fonctionnel) dont le SCOT en protège le fonctionnement global en raison du bon état environnemental des milieux rencontrés et de la forte connectivité intermilieux qu'ils permettent. Ces espaces ne sont pas inconstructibles, mais l'urbanisation y est fortement maîtrisée pour conserver l'intérêt du fonctionnement d'ensemble de ces espaces. Ils visent surtout des espaces prairiaux et agricoles enrichis par des sections bocagères ou périforestières intéressantes pour l'avifaune, les petits mammifères et le déplacement des grands mammifères. En outre ces espaces participent de la protection d'espaces agricoles qui y sont implantés : vallée de la Canner, secteurs agricoles de Luttange, vallée de l'Oudrenne, vallée d'Apach... ○ Pour maîtriser les pressions directes sur ces espaces, le SCOT impose que le développement urbain n'évolue pas en les encerclant (et en maintenant des continuités spécifiques comme dans le secteur de Sierck), ni en cherchant à se rapprocher d'eux, lorsque cela est possible. Ces objectifs contribueront notamment à protéger les fonctions des lisières forestières ainsi que les espaces naturels et ruraux dont la trame et la qualité paysagère sont à préserver identifiés par la DTA (en outre le SCOT prévoit des coupures d'urbanisation). Ils contribueront fortement à protéger les espaces agricoles. ○ Les massifs forestiers de la DTA sont protégés. <p>Ces pôles constituent les pivots de l'armature environnementale qui pour fonctionner nécessite de préserver le réseau d'espace naturel qui les relie (en fonction du type de milieux). (cf. ci-après).</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Des continuités écologiques qui constituent des coupures d'urbanisation à préciser par les PLU tout en étant compatible avec la taille et la direction données par les cartographies du SCOT. Ces espaces, souvent agricoles et prairiaux, relient les pôles de biodiversité entre eux ainsi que des milieux différents dans le cadre de continuum bois/bocage, ou bois/bocage/cours d'eau. Ces continuités permettront d'empêcher le fractionnement Est/Ouest et Nord/Sud des liaisons écologiques déjà fortement perturbées par les agglomérations et les infrastructures. Le Scot prévoit en outre des accroches (lien avec la parti 1 du DOO) entre les continuités écologiques et des trames vertes urbaines afin d'améliorer la qualité de vie dans les villes, bourgs et villages et de réduire les pressions issues de contacts brutaux entre ville et nature.

Grandes orientations du PADD		Traduction dans le DOO
<p>→ L'ambition d'une politique environnementale garante de la gestion pérenne des patrimoines et de toutes les ressources et créatrice de valeur ajoutée pour la stratégie économique.</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ <i>Mettre en œuvre la trame verte et bleue pour développer la biodiversité et gérer en transversal les enjeux de protection des autres ressources : espace agricole, eau potable, lutte contre les pollutions diffuses, valorisation touristique et du cadre de vie...</i> ▪ <i>Le renforcement de la qualité d'aménagement pour optimiser l'occupation de l'espace et apporter un cadre sûr et sain aux habitants et aux entreprises</i> ▪ <i>Pour une transition énergétique support d'innovation et d'un fonctionnement territorial de qualité à promouvoir</i> 	<p>➤➤</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Des coupures d'urbanisation qui permettent de : <ul style="list-style-type: none"> ○ Protéger les continuités de la DTA. En outre, le DOO les précise spatialement et en regard de leur intérêt et de leur fonction (paysagère, écologique – lien avec la partie 1 du DOO). ○ Préserver les espaces naturels et ruraux de la DTA, notamment dans le Nord du territoire soumis à de plus fortes pressions de périurbanisation. Le SCOT demande aux communes de prévoir des coupures d'urbanisation larges (au caractère naturel ou agricole) empêchant que l'urbanisation progressivement ne connecte des bourgs qui étaient initialement séparés. ▪ La maîtrise des effets de coupures que les infrastructures et projet d'intérêt public ne pouvant s'implanter ailleurs sont susceptibles d'engendrer sur les espaces protégés du SCOT. A cette fin le DOO fixe des objectifs d'évitement et de correction des impacts potentiels. ▪ Des objectifs de restauration de milieu (cours d'eau) ainsi que des objectifs de rétablissement de continuités disparues ou fortement dégradées à étudier lors de la reconfiguration de grandes infrastructures (le SCOT localise les secteurs de rétablissement potentiel de ces continuités). ▪ La protection des zones humides et des abords de cours d'eau. Cette protection s'articule avec la législation nationale et les objectifs des SDAGE et Sage applicable. En outre, pour réduire ou maîtriser les pressions directes sur les milieux aquatiques et humides, le DOO fixe des objectifs de maintien d'espaces tampons entre ces milieux et les urbanisations (recul du bâti par rapport aux cours d'eau...). Notons que le SCOT localise à son échelle un secteur de présomption forte d'espaces humides le long de la Moselle, en accord avec les objectifs du SDAGE.

Grandes orientations du PADD	Traduction dans le DOO
<p>→ L'ambition d'une politique environnementale garante de la gestion pérenne des patrimoines et de toutes les ressources et créatrice de valeur ajoutée pour la stratégie économique.</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ <i>Mettre en œuvre la trame verte et bleue pour développer la biodiversité et gérer en transversal les enjeux de protection des autres ressources : espace agricole, eau potable, lutte contre les pollutions diffuses, valorisation touristique et du cadre de vie...</i> ▪ <i>Le renforcement de la qualité d'aménagement pour optimiser l'occupation de l'espace et apporter un cadre sûr et sain aux habitants et aux entreprises</i> ▪ <i>Pour une transition énergétique support d'innovation et d'un fonctionnement territorial de qualité à promouvoir</i> 	<p>Rationaliser la gestion des ressources et renforcer la maîtrise des pollutions et nuisances.</p> <p>En corrélation avec les autres objectifs de qualité urbaine fixés dans sa partie 3 et 1, le DOO organise la gestion des ressources et la maîtrise des pollutions et nuisances de façon à permettre sur le long terme le renouvellement de la capacité d'accueil du territoire grâce à des ressources en bon état et un cadre de vie attractif.</p> <p>Pour cela le DOO prévoit les objectifs suivants.</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Protéger et économiser la ressource en eau : <ul style="list-style-type: none"> ○ En protégeant les captages et en tenant compte au plan urbain les enjeux de maîtrise des pollutions induits par les captages grenelle (dont les mesures agrienvironnementales sont en cours de définition à la date de réalisation du présent document) ; ○ En rationalisant l'utilisation de l'eau grâce au renforcement des interconnexions de l'adduction permettant d'améliorer la sécurisation. Si le territoire détient une situation favorable du point de vue des conditions de distribution, il s'agit de poursuivre l'optimisation des réseaux pour mieux exploiter la ressource (évite la multiplication des captages, les pertes...) mais aussi pour accroître la sécurisation dans la perspective de l'arrivée des grands projets. ○ En réservant l'eau potable à des usages nobles. La réutilisation des eaux pluviales est un vecteur d'économie d'eau. ○ En assurant la disponibilité suffisante de la ressource au regard des besoins de développement ; cette ressource étant évolutive. ○ En étant attentif à la qualité de fonctionnement des réservoirs du bassin ferrifère. ▪ Améliorer l'assainissement : <ul style="list-style-type: none"> ○ En généralisant les schémas des eaux pluviales, ○ En assurant la compatibilité des projets d'urbanisme avec la capacité des stations de traitement, ○ En développant les procédés d'hydraulique douce, ▪ Poursuivre et renforcer une politique des déchets alliant valorisation et prévention : <ul style="list-style-type: none"> ○ En poursuivant et intensifiant les mesures de sensibilisation pour améliorer le tri et la réduction des déchets à la source (compostage...),

Grandes orientations du PADD	>>	Traduction dans le DOO
<p data-bbox="230 290 734 480">→ L'ambition d'une politique environnementale garante de la gestion pérenne des patrimoines et de toutes les ressources et créatrice de valeur ajoutée pour la stratégie économique.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li data-bbox="327 544 734 847">▪ <i>Mettre en œuvre la trame verte et bleue pour développer la biodiversité et gérer en transversal les enjeux de protection des autres ressources : espace agricole, eau potable, lutte contre les pollutions diffuses, valorisation touristique et du cadre de vie...</i> <li data-bbox="327 868 734 1050">▪ <i>Le renforcement de la qualité d'aménagement pour optimiser l'occupation de l'espace et apporter un cadre sûr et sain aux habitants et aux entreprises</i> <li data-bbox="327 1070 734 1219">▪ <i>Pour une transition énergétique support d'innovation et d'un fonctionnement territorial de qualité à promouvoir</i> 		<ul style="list-style-type: none"> <li data-bbox="987 290 2011 427">○ En renforçant les filières de collecte et de valorisation spécifiques des déchets. Il s'agit notamment de favoriser la méthanisation, de développer l'offre pour le traitement des déchets du BTP, de contribuer à l'optimum de fonctionnement des unités de valorisations (compostage, Méthavalor, unité de Metz) et d'étudier les possibilités de valorisation des déchets avec l'Allemagne et le Luxembourg. <li data-bbox="987 448 2011 472">○ En soutenant la pérennité du centre d'Aboncourt. <li data-bbox="987 493 2011 568">○ En intégrant en amont, les dispositifs de collecte dans les projets d'aménagement afin d'optimiser la gestion des déchets et la qualité fonctionnelle et esthétique des urbanisations. <li data-bbox="927 588 2011 671">▪ Poursuivre la reconnaissance des sites et sols pollués et maîtriser l'exposition des populations au bruit (en lien aussi avec la partie 1 du DOO concernant la cohérence du développement des agglomérations au regard des infrastructures bruyantes). <li data-bbox="927 692 2011 1075">▪ Structurer le potentiel pour la transition énergétique : <ul style="list-style-type: none"> <li data-bbox="987 732 2011 807">○ En développant les énergies renouvelables : éolien, photovoltaïque, géothermie biomasse... Les friches pourront contribuer à cet objectif lorsque leur état autorise un usage agricole pour la biomasse. <li data-bbox="987 828 2011 1075">○ En économisant l'énergie dans l'aménagement et la construction grâce à l'optimisation des formes urbaines qui permet de réduire le besoin de créer des voiries routières et de favoriser les liaisons douces (rues traversantes, prise en compte des dessertes en TC...). Mais aussi par la prise en compte des besoins urbains pour le bioclimatisme et par le renforcement de la réhabilitation des logements énergivores. Le SCOT fixe sur ce point plusieurs objectifs qui concernent aussi la qualité de l'habitat : réduction de la vacance de l'ordre de 90 logements par an, poursuite d'OPAH... Enfin, et en lien avec la trame verte urbain, le DOO promeut le développement de la nature en ville, notamment pour réduire les phénomènes d'ilots de chaleur. <li data-bbox="927 1096 2011 1366">▪ Réduire ou ne pas augmenter les vulnérabilités pour les personnes et les activités économiques. Dans ce sens le Scot décline à son échelle les mesures consistant à interdire ou soumettre à conditions l'urbanisation en fonction du type et du niveau de risque à gérer. Si les plans de prévention des risques s'appliquent indépendamment du Scot, cette gestion s'effectue au prisme des multiples informations révélant des aléas ou des risques ne faisant pas l'objet de servitudes que le SCOT a pris en compte : inondation dans les secteurs non couverts par les PPR, mouvement de terrain, rupture de digue, risque nucléaire. Les mesures du SCOT sont compatibles avec celles définies dans ces domaines par le SDAGE, la DTA et l'ASN. Elles appellent à être contextualisées à l'échelle de la commune au regard et en proportion du niveau de risque effectif évalué.

Grandes orientations du PADD	Traduction dans le DOO
<p>→ L'engagement d'une rénovation profonde de l'organisation des flux et de l'accès aux mobilités en faveur des déplacements alternatifs à la voiture et d'une nouvelle proximité</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ <i>Un véritable report modal des mobilités en faveur des transports collectifs s'appuyant sur la structuration des pôles du territoire et à une échelle transfrontalière.</i> ▪ <i>Une hiérarchisation des flux permettant au Thionvillois de s'insérer dans leur dynamique et de les adapter aux capacités et vocations des différents espaces urbains</i> 	<p>Rénover en profondeur l'accessibilité locale et globale du territoire en faveur des moyens alternatifs de mobilité.</p> <p>Le DOO opère une véritable hiérarchisation des flux au bénéfice d'un déploiement fort de l'usage des transports collectifs, mais qui suppose en même temps d'agir sur les déplacements routiers pour rendre attractifs et performants l'accès et la pratique des transports collectifs. A cette fin le DOO prévoit de multiples objectifs qu'il décline et s'articule en cohérence avec le développement de l'armature urbaine.</p> <p>Il s'agit ainsi de :</p> <ul style="list-style-type: none"> <i>Modifier l'organisation et la gestion des grands flux du territoire ;</i> <i>Améliorer les flux internes du territoire ;</i> <i>Faciliter mes échanges nationaux et internationaux du transport de marchandises.</i> <p>Pour cela, le DOO fixe les objectifs de renforcement et d'ajustement des moyens de mobilité routiers et en transports collectifs qui permettent d'améliorer la perméabilité du territoire aux grands flux et de mieux articuler ainsi les mobilités internes. La fluidification de l'axe Luxembourg Metz est capitale pour les mouvements transfrontaliers mais aussi pour passer du stade de corridor de transit à celui d'une accroche territoriale favorisant l'attractivité des échanges entre le Thionvillois, le Luxembourg, le Nord 54, Metz et l'Allemagne. De ce point de vue les renforcements de l'A31 avec une voie dédiée en TC et de l'A30 ainsi que le développement d'une ligne ferrée pour le Fret (Luxembourg-Metz / à terme) et du maillage est Thionvillois en accroche de l'A8 sont essentiels. En outre, et en accord avec cette organisation, le DOO prévoit les conditions de desserte des pôles structurants générateurs de grands flux : liaison A30/A31, grands projets (Europort...), desserte fer Terra Lorraine à étudier afin d'assurer la performance d'accès nécessaire à ce grand projet. Le fluvial est aussi un vecteur de mobilités structurant qui sera valorisé par le projet Europort, par l'activité touristique (Port de Basse Ham, haltes...) et par la prise en compte des besoins de chargement/déchargement entre Koenigsmacker et Maling.</p> <p>Parallèlement, la cohérence des flux internes doit être assurée en articulation avec les grands flux, le DOO prévoyant notamment pour cela de :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Faciliter l'accessibilité routière aux grands pôles urbains (cohérence des routes départementales, maîtrise des reports de circulation sur les axes urbains ou secondaires...); ▪ L'étude d'un nouveau franchissement de la Moselle qui comblera l'effet entonnoir des ponts existants et sera nécessaire pour établir une rocade complète, à terme, autour de Thionville (et en tenant compte des enjeux de contournement de Hettange-Gde).

Grandes orientations du PADD	Traduction dans le DOO
<p>→ L'engagement d'une rénovation profonde de l'organisation des flux et de l'accès aux mobilités en faveur des déplacements alternatifs à la voiture et d'une nouvelle proximité</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ <i>Un véritable report modal des mobilités en faveur des transports collectifs s'appuyant sur la structuration des pôles du territoire et à une échelle transfrontalière.</i> ▪ <i>Une hiérarchisation des flux permettant au Thionvillois de s'insérer dans leur dynamique et de les adapter aux capacités et vocations des différents espaces urbains</i> 	<p>Rénover en profondeur l'accessibilité locale et globale du territoire en faveur des moyens alternatifs de mobilité.</p> <p>Conjointement les objectifs du DOO visent à accroître et diversifier l'offre en mobilités durables :</p> <ul style="list-style-type: none"> <i>En développant des réseaux de transports collectifs attractifs et performants ;</i> <i>En favorisant l'émergence des modes de déplacements alternatifs ;</i> <i>En promouvant une politique ambitieuse en matière d'intermodalité ;</i> <i>En renforçant et valorisant la pratique des modes doux.</i> <p>Pour accroître le report modal de la voiture vers les autres modes de déplacements, les réseaux urbains, interurbains et transfrontaliers doivent se renforcer et être interconnectés via en particulier la liaison TC sur l'axe Thionville Luxembourg (en plus de la ligne ferrée existante) et vers l'OIN, le renforcement des bus VILAVIL, l'aménagement d'une ligne forte de bus Vallée de la Fensch/Agglomération de Thionville des 2 côtés de la Moselle. L'étoile ferrée de Thionville joue également un rôle crucial puisqu'elle est le support de développement des déplacements massifiés et d'une intermodalité pouvant permettre de rabattre les flux en amont de la gare de Thionville. Le DOO prévoit dans ce sens la création / réouverture de gares sur les lignes ferrées, notamment secondaires, et identifie en cohérence l'organisation de développement des pôles d'échange. Le transport à la demande est aussi à développer, pour les mobilités rurales en particulier, et nécessite d'être articuler avec la stratégie de rabattement des flux vers les axes ferrés afin d'optimiser l'offre.</p> <p>Enfin, les mobilités alternatives sont aussi des vecteurs importants d'amélioration des déplacements quotidiens, que ce soit sur les grands axes ou pour les trajets urbains de courte distance. Le DOO fixe à ce titre des objectifs de renforcement des modes de type autopartage, covoiturage, électromobilité liée à des parkings relais desservis en BHNS ainsi que de développement des liaisons douces. Ces dernières sont à développer dans le cadre de projets économiques (le DOO fixe des objectifs dans ce sens dans sa partie 3) ainsi que résidentiel ; le DOO demandant d'accorder une place prioritaire aux déplacements doux dans les projets d'urbanisation nouvelle et de renouvellement urbain.</p> <p>Organiser spatialement des objectifs de logements qui renforcent les polarités et l'accès aux mobilités</p> <p>Si les armatures des transports et urbaine sont développées en cohérence dans le SCOT, le DOO prévoit en outre des objectifs supplémentaires privilégiant le développement résidentiel à proximité des gares et secteurs desservis par les TC dans une logique d'augmentation de la densité et de développement de la mixité fonctionnelle. Il s'agit ainsi de créer des espaces de services, mixte et compact soutenant le fonctionnement des TC.</p>

Grandes orientations du PADD		Traduction dans le DOO
<p>→ L'engagement d'une rénovation profonde de l'organisation des flux et de l'accès aux mobilités en faveur des déplacements alternatifs à la voiture et d'une nouvelle proximité</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ <i>Un véritable report modal des mobilités en faveur des transports collectifs s'appuyant sur la structuration des pôles du territoire et à une échelle transfrontalière.</i> ▪ <i>Une hiérarchisation des flux permettant au Thionvillois de s'insérer dans leur dynamique et de les adapter aux capacités et vocations des différents espaces urbains</i> 	<p>>></p>	<p>Cette mise en cohérence des urbanisations et des déplacements se traduit aussi dans le DOO par la ventilation des objectifs de logements. En effet, la production de logements à 15 ans est répartie par EPCI : 67 % des logements programmés étant à minima produits dans Portes de France, le Val de Fensch et le Val d'Alzette (en raison de l'OIN et de l'objectif de développement de liaisons TC liant l'opération à Thionville et au réseau ferrée luxembourgeois).</p> <p>Les 33% restant se répartissent sur les centralités rurales fixées par le DOO ; les communes n'étant pas des centralités ayant vocation à maintenir leur population ou à l'accroître légèrement (le besoin en logement visant ainsi surtout à compenser le desserrement des ménages). En outre, les centralités rurales ont été choisies aussi en raison de leur capacité de desserte en transports collectifs à court ou long terme via le réseau de gares/haltes des lignes Thionville-Trèves et Thionville-Bouzonville. Bien sûr certaines de ces gares/haltes ne sont aujourd'hui que partiellement opérationnelles (ou en arrêt) et la fréquence des trains est relativement peu élevée. Néanmoins, le Scot s'inscrit dans une démarche de long terme qui s'engage à accroître fortement l'usage du train ; ce qui est d'autant plus cohérent que les infrastructures existent.</p> <p>En outre, pour affiner la ventilation des objectifs de logements en rapport avec l'offre en TC, le DOO la décline à l'échelle de chaque EPCI. Il organise dans ce sens des indicateurs de répartition à contextualiser au regard des capacités et du rôle de chaque commune. Dans ces capacités interviennent la présence d'une gare, critère favorable pour le développement préférentiel de l'urbanisation.</p> <p><i>La détermination des objectifs de logements et leur ventilation territoriale.</i></p> <p>Comme l'explique le chapitre relatif à l'explication des choix du projet, la croissance démographique envisagée nécessite une production de logements soutenue qui a été précisées sur 15 ans pour tenir compte de la temporalité issue de la reconversion des friches. Du fait de cette temporalité, les objectifs de productions sont plus intenses car il s'agit de réutiliser les friches et de produire en parallèle des logements par extension urbaine afin de ne pas engendrer de blocage ou de baisse dans le rythme constructif. Le DOO ventile les objectifs de logements par EPCI :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Le Val de Fensch reçoit une part importante de la production totale compte tenu de son rôle de polarité majeure, dans laquelle Hayange est une centralité urbaine structurante et Fameck une centralité commerciale de premier plan. La production fixée par le DOO tient compte du PLH à l'œuvre puis est intensifiée entre le terme du PLH et le terme du SCOT (le scot ne prévoyant toutefois pas de phasage car inapproprié : cf. reconversion des friches). En effet, les tendances baissières de la population observées dans la dernière période s'expliquent en partie par une production en logement qui n'a pas été suffisante pour de multiples raisons, notamment le fait que le renouvellement urbain est lourd à mettre en place.

Grandes orientations du PADD	>>	Traduction dans le DOO
<p data-bbox="228 288 752 448">→ L'engagement d'une rénovation profonde de l'organisation des flux et de l'accès aux mobilités en faveur des déplacements alternatifs à la voiture et d'une nouvelle proximité</p> <ul style="list-style-type: none"> <li data-bbox="324 496 752 679">▪ <i>Un véritable report modal des mobilités en faveur des transports collectifs s'appuyant sur la structuration des pôles du territoire et à une échelle transfrontalière.</i> <li data-bbox="324 699 752 882">▪ <i>Une hiérarchisation des flux permettant au Thionillois de s'insérer dans leur dynamique et de les adapter aux capacités et vocations des différents espaces urbains</i> 		<ul style="list-style-type: none"> <li data-bbox="862 320 2007 651">▪ L'Arc Mosellan comporte des centralités principales et relais contribuant à l'articulation de la vallée de la fensch et de Portes de France. En effet, Guénange est une polarité de services de rayonnement local ayant vocation à jouer un rôle en matière de transport (gare routière en projet). En outre, Guénange, Bertrange et Boust sont à proximité de grands projets (Terra Lorraine, Europort) et partagent avec le Val de Fensch et l'agglomération de Thionville des enjeux communs d'organisation des transports et infrastructures (D1, liaison A30/A31). Enfin, leur proximité avec les grandes agglomérations motive au développement de leur urbanité afin de développer une cohérence d'offre de service et de parcours résidentiel. En outre, Kédande/Distroff et Metzervisse ont vocation à renforcer leur rôle de polarité rurale de services (+accès au train) bénéficiant aux communes voisines. Enfin Koenigsmacker et Malling appuient l'axe Moselle ; Koenigsmacker détenant en outre une desserte ferrée à valoriser. L'ensemble de ces éléments ont été pris en compte et justifie le volume de production fixé par le DOO. <li data-bbox="862 683 2007 794">▪ Trois Frontières détient la quantité de logements à produire la plus faible ce qui s'explique par son moindre poids démographique et la présence de seulement 2 centralités sur l'axe Moselle : Sierck ainsi que Rettel qui a vocation à soutenir Sierck en raison des contraintes topographiques et spatiales qui concernent cette dernière. <li data-bbox="862 826 2007 970">▪ Portes de France reçoit 35% des objectifs de logement compte tenu de la polarité majeure que constitue Thionville et du rôle de premier plan que joue Terville (notamment au plan commercial) et Yutz (2^{ème} pôle démographique + parc tertiaire et est aussi une centralité commerciale + gare future de rabattement). En outre, les liens urbains forts qui existent entre ces communes ainsi qu'avec Manom impliquent un développement global et cohérent de l'urbanité de cette partie de l'agglomération.

Grandes orientations du PADD		Traduction dans le DOO
<p data-bbox="230 260 752 419">→ L'engagement d'une rénovation profonde de l'organisation des flux et de l'accès aux mobilités en faveur des déplacements alternatifs à la voiture et d'une nouvelle proximité</p> <ul data-bbox="320 467 752 850" style="list-style-type: none"> ▪ <i>Un véritable report modal des mobilités en faveur des transports collectifs s'appuyant sur la structuration des pôles du territoire et à une échelle transfrontalière.</i> ▪ <i>Une hiérarchisation des flux permettant au Thionvillois de s'insérer dans leur dynamique et de les adapter aux capacités et vocations des différents espaces urbains</i> 	<p data-bbox="768 244 831 284">>></p>	<ul data-bbox="857 292 2007 1010" style="list-style-type: none"> ▪ Cattenom et Environs est l'EPCI ayant eu le plus taux de construction entre 1999 et 2009. L'objectif du SCOT est de poursuivre la croissance tout en la maîtrisant afin d'équilibrer les rapports de développement avec les polarités majeures. Cattenom, centralité principale de services et équipements, et Hettange –Gde (Gare), centralités urbaines fortes ayant des liens de proximité intenses avec Thionville (Gare, infrastructure...); ces 2 communes sont les principaux pivots de développement de l'EPCI. Les autres centralités secondaires et de proximité ont vocation aussi à se renforcer, mais de façon maîtrisée pour éviter les risques de périurbanisation et pour favoriser le développement de services tenant compte du fonctionnement transfrontalier. ▪ Val d'Alzette comporte 3 centralités principales qui avec l'OIN constitueront une polarité forte développant des liens intenses et transfrontaliers avec Belval et le Nord 54. Les objectifs de logements du Scot tiennent compte du PLH à l'œuvre et prévoient l'amorce de l'OIN ; considérant en outre qu'il ne s'agit pas d'objectifs maximum et qu'ils peuvent être dépassés s'ils n'engendrent pas de consommation d'espace supplémentaire. Notons sur ce point que les projets en renouvellement urbain qui se réaliseront dans la CCPHVA n'engendreront pas de consommation d'espace au sens du Scot. L'organisation de cette amorce de l'OIN est justifiée par le fait qu'il existe un décalage temporel de programmation entre le terme du SCOT et celui de l'OIN : les objectifs de l'OIN complètent ceux du SCOT pour la CCPHVA (SCOT+OIN = 8000 logements à 20/25 ans, en tout). Elle est aussi justifiée par un motif opérationnel et de cohérence puisqu'à la date de réalisation du SCOT le phasage programmatique de l'OIN et le départ de sa mise en oeuvre n'étaient pas connus. Ceci explique aussi que les objectifs du SCOT soient fixés à l'échelle de l'EPCI (que les logements soient réalisés dans le cadre de l'OIN ou non) afin d'assurer un rythme constructif suffisant des communes dans l'attente de la mise en œuvre des opérations stratégiques de l'OIN. Compte tenu de l'importance de ce projet et des programmations urbaines fines qu'il nécessite, la mise en œuvre de l'Ecocité/OIN conduira à préciser les objectifs inscrits dans le SCOT. Dans le cas où la programmation de l'Ecocité/OIN serait plus rapide, le SCOT opèrerait une mise en compatibilité (PIG...).

Grandes orientations du PADD		Traduction dans le DOO
<p>→ La valorisation d'un espace à vivre attractif offrant diversité et qualité de vie et des services... et au compte d'une image territoriale à promouvoir</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ <i>La création d'une nouvelle offre de logements : impulsion d'un cadre de vie attractif</i> ▪ <i>Une politique de l'habitat appropriée aux besoins spécifiques des différents publics et ciblant la rénovation de l'habitat (dont la vacance)</i> ▪ <i>Une offre structurée en logements qui améliore l'accès aux mobilités et aux aménités urbaines</i> 	<p>>></p>	<p>Les objectifs de productions de logements sont explicités précédemment dans l'explication des choix du PADD et du chapitre du DOO « Organiser spatialement des objectifs de logements qui renforcent les polarités et l'accès aux mobilités ».</p> <p>Promouvoir un habitat de qualité</p> <p>Les objectifs du SCOT en matière d'habitat visent à développer des urbanisations de qualité et performantes en termes de fonctionnement et de compacité ainsi qu'une offre en logement équilibrée afin de répondre aux enjeux de mixités sociale et générationnelle.</p> <p><i>Assurer une gestion économe de l'espace et renforcer la qualité urbaine</i></p> <p>La compacité et la qualité urbaine concourent d'un même objectif à savoir : innover et renouveler les espaces bâtis vers une urbanité plus importante qui favorise le développement des services tout en procurant un cadre de vie agréable et attractif. Hors les communes très rurales, la majorité des bourgs et villes traduisent une phase de transition de leur urbanité : les développements sont de plus en plus compacts et placent en premier plan de nouveaux enjeux à gérer d'organisation du stationnement, de valorisation de la nature en ville et l'optimisation du tissu existant. L'objectif du SCOT est d'accompagner cette transition en développant des espaces urbains plus fonctionnels tout en tenant compte des différences morphologiques et d'échelles qui existent entre les grandes agglomérations et les villages de faible taille. Dans ce sens, le DOO prévoit :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ De maîtriser les extensions urbaines afin que la compacité du développement profite à la mixité fonctionnelle et à l'amélioration des liaisons entre les nouveaux espaces d'habitat et les centres. A cette fin, le DOO demande que les communes recherchent systématiquement les capacités d'utilisation des espaces libres dans le tissu urbain existant et définisse au regard de cette capacité dégagée les besoins en extension urbaine (que les PLU devront justifier). Ces capacités dépendent de chaque commune en fonction de la configuration des lieux, des contraintes et des objectifs de protection de l'environnement. Il demande aussi que les espaces publics soient diversifiés et répondent aux différents usages afin de favoriser des espaces conviviaux et propices aux piétons. Le DOO demande aussi de prioriser l'offre en logements à proximité des secteurs desservis par les TC et noyaux denses bâtis disposant de services. Il fixe aussi des densités (cf. précédemment les objectifs du DOO pour préserver l'espace agricole). ▪ De développer la qualité urbaine par la reconquête du logement vacant, le traitement paysager des limites urbaines et la valorisation du patrimoine.

Grandes orientations du PADD		Traduction dans le DOO
<p>→ La valorisation d'un espace à vivre attractif offrant diversité et qualité de vie et des services... et au compte d'une image territorial à promouvoir</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ <i>La création d'une nouvelle offre de logements : impulsion d'un cadre de vie attractif</i> ▪ <i>Une politique de l'habitat appropriée aux besoins spécifiques des différents publics et ciblant la rénovation de l'habitat (dont la vacance)</i> ▪ <i>Une offre structurée en logements qui améliore l'accès aux mobilités et aux aménités urbaines</i> 	<p>>></p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ De mixer les formes urbaines au bénéfice aussi d'un parc de logements variés. Cette diversité est recherchée en même temps que l'innovation dans les typologies de logements (logements intermédiaire), les formes de promotion immobilière et dans la qualité environnementale de l'urbanisme (écoconstruction, AEU...lien aussi avec la partie 2 du DOO sur l'énergie). <p><i>Définir une politique cohérente en matière de logement</i></p> <p>Les objectifs du DOO répondent directement aux orientations du PADD et enjeux du diagnostic. En effet, il prévoit des objectifs :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ De mixité de l'habitat au regard des besoins des différents publics ; le Thionvillois étant amené à développer plus de diversité dans son parc du fait de la transition territoriale qui est à l'œuvre. S'il s'agit de développer une offre qui attire les actifs nécessaires à la stratégie du SCOT, l'objectif est aussi de procurer un parcours résidentiel fluide pour tous les habitants. Les besoins sont ainsi multiples et le DOO définit dans ce sens les besoins à anticiper en fonction des profils des populations. Ces profils intègrent le vieillissement ainsi que les travailleurs temporaires (centrale de Cattenom... Terra Lorraine...). ▪ De mixité sociale dans une logique de rattrapage de la loi SRU pour les communes concernées et de production permettant de conserver le taux rattraper. Cela vise des communes de Portes de France et du Val de Fensch. En outre, le logement social a vocation à se diversifier au regard des différents besoins (PLS, PLAU, PSLA...) ainsi qu'à se renforcer dans les communes peu dotées en LLS et qui disposent des transports et équipements nécessaires pour répondre aux besoins de la population. Dans l'espace rural où le taux de LLS est relativement peu élevé et les conditions de financement peu attractives (zonages relatifs au financement du logement social peu compétitif par rapport aux secteurs des agglomérations), il s'agira de favoriser le LLS au regard des besoins spécifiques de la population (ouvrier agricole...) et en privilégiant la production dans les polarités du SCOT afin d'offrir aux populations proximité de services et accès aux TC. La lutte contre les copropriétés dégradées constitue aussi un objectif, bien que complexe à mettre en œuvre. Enfin, le DOO prévoit des objectifs de réhabilitation de logement et de lutte contre l'habitat indigne.

Analyse et justification de la consommation d'espace



Pièce n° 1-3 du rapport de présentation

SCOT APPROUVE LE 27 FEVRIER 2014



L'OCCUPATION DES SOLS 5

UNE DIVERSITE DE TYPOLOGIES D'OCCUPATION DES SOLS SELON LES SECTEURS 5

L'ANALYSE DE LA CONSOMMATION ANTÉRIEURE D'ESPACE 7

JUSTIFICATION DES OBJECTIFS CHIFFRES DE LIMITATION DE LA CONSOMMATION D'ESPACE COMPRIS DANS LE DOO DU SCOT 16

DES OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT SOCIAUX, ÉCONOMIQUES ET ENVIRONNEMENTAUX ÉQUILIBRÉS ET QUI STRUCTURENT L'ESPACE NORD MOSELLAN POUR UN RAYONNEMENT AFFIRMÉ DE LA GRANDE RÉGION ET DE L'ESPACE MÉTROPOLITAIN. 16

LE CHOIX D'UNE RÉDUCTION FORTE DU RYTHME DE CONSOMMATION D'ESPACE 19

Les données sur l'occupation des sols

Les données d'analyse de l'occupation du sol disponibles pour le SCOT de l'agglomération Thionilloise sont :

- Les données de l'observatoire du foncier de la DDT (ne comportant pas les données relatives aux communes de Thil et Villerupt - Nord 54).
- La Base de données des permis de construire (SiTADEL -DREAL), qui rend compte de la construction de logements. Elle recense les données déclaratives du permis de construire, les éléments de surface des logements et des terrains pour l'habitat.
- L'inventaire européen (Corine Land Cover) : il indique des tendances de modes d'occupation. La maille d'analyse utilisée est large et ne recense que des éléments qui représentent des portions significatives de l'occupation des sols.
- Le Recensement Agricole permet de recenser l'évolution de l'occupation agricole depuis les années 70 jusqu'à 2010.

Ces éléments d'analyse ne se recouvrent pas entièrement, du fait d'approches, de méthodes et au final, de calculs qui diffèrent.

Toutefois, il est intéressant pour la compréhension des dynamiques spatiales de présenter ces différentes analyses des modes d'occupation des sols ; les données issues de l'observatoire foncier de la DDT offrant la vision qui peut être considérée comme la plus homogène et la plus fidèle.

Présentation des bases de données sur l'occupation des sols

La base Corine Land Cover vise à faire un inventaire de l'occupation physique du sol européen. A partir d'images satellites de précision 20 mètres, elle ne référence, en règle générale, que les espaces homogènes de plus de 25 ha (photo-interprétation). Ce seuil la rend peu adaptée à l'observation des évolutions lentes ou sporadiques de l'urbanisation. Ce manque de précision la rend par ailleurs inadéquate pour une analyse à l'échelle communale : certaines communes peuvent apparaître comme non urbanisées, non pas par absence de tissu urbain, mais de par sa répartition en poches, de superficie inférieure à 25 ha chacune. Les données sont disponibles pour 1990, 2000 et 2006, permettant d'établir des comparaisons dans le temps. De par ses méthodes et objets, les mesures ainsi réalisées cette base de données constitue quoi qu'il en soit des indications a minima de l'urbanisation.

Les derniers recensements agricoles ont été réalisés en 1970, 1979, 1988, 2000 et 2010. Ils offrent un portrait instantané, complet et détaillé : population agricole, surfaces végétales, y compris viticoles, effectifs animaux, moyens de production, activités annexes, etc. Il est réalisé par un travail de terrain et d'enquêtes auprès des exploitants.

Les données DREAL (Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement) sont basées sur la taille des terrains des permis de construire pour toute construction neuve. Elles sont fournies sous la forme de fourchette de taille de parcelles (nombre de permis de construire dont la surface est comprise entre 0 et 900 m2 par exemple) : elles sont donc imprécises et permettent essentiellement de connaître les tendances d'évolution de la taille des parcelles entre les périodes 1990/1999 et 1999/2008. Elles ne permettent pas, en outre, de connaître l'état initial de l'urbanisation, et ne prennent en compte que l'impact de l'habitat (qui constitue certes l'essentiel), mais non les routes, zones industrielles, etc.

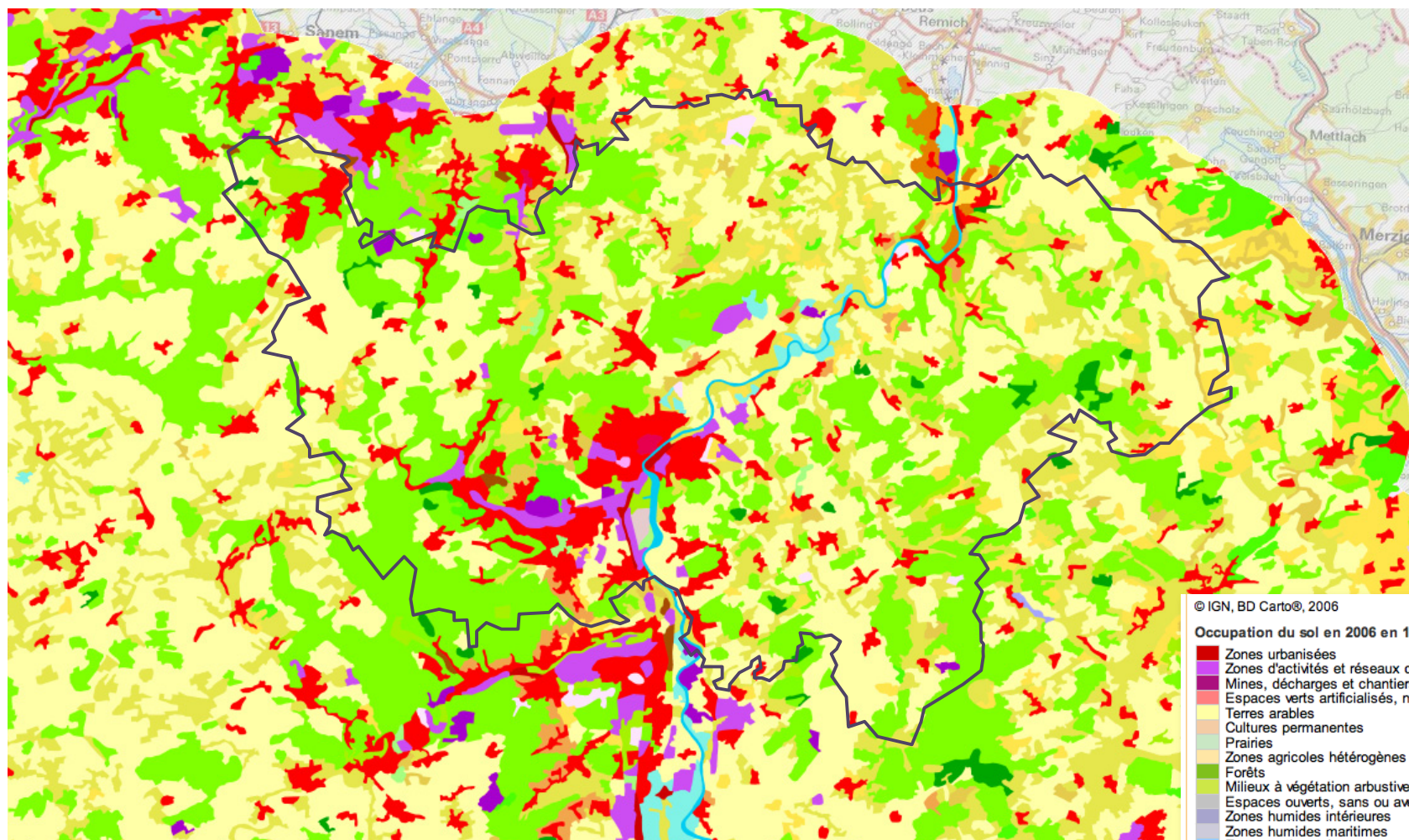
Les données de l'observatoire du foncier de la DDT

Les travaux et résultats présentés reposent sur les données MAJIC (Mise A Jour des Informations Cadastreales) de la Direction Générale des Finances Publiques. Cette base de données comprend 5 fichiers principaux :

- fichier des propriétaires d'immeubles (FP) : il recense, dans chaque commune, l'identification et l'adresse des personnes physiques et morales redevables des taxes foncières sur les propriétés bâties et non bâties, des gestionnaires et des fonctionnaires ou employés publics logés dans des immeubles exonérés de la taxe foncière et passible de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères ;
- fichier des propriétés bâties (FPB ou fichier des immeubles) : il répertorie toutes les informations relatives à l'identification et à l'évaluation des locaux ;
- fichier des propriétés divisées en lots : il répertorie l'ensemble des informations relatives aux lots (les lots sont les divisions de la propriété) ;
- fichier des propriétés non bâties (FPNB ou fichier parcellaire) : il présente, par commune, toutes les informations relatives aux parcelles, aux lots non bâtis et, le cas échéant, aux subdivisions fiscales correspondantes ;
- fichier annuaire topographique initialisé réduit (FANTOIR) : il a pour objet essentiel de recenser, pour chaque commune du territoire, la désignation en clair des rues, des ensembles immobiliers dont la voirie interne n'a pas reçu de dénomination, des lieux-dits et des pseudo-voies (voies ferrées, autoroutes, rivières, canaux, etc.) nécessaires à l'adressage.

L'essentiel des calculs liés à la consommation foncière s'est appuyé sur les données contenues dans FPB et FPNB. Il est important de bien garder à l'esprit qu'il s'agit de données à caractère fiscal ; ceci peut induire certains biais, dont nous avons dans la mesure du possible essayé de tenir compte dans les analyses territoriales.

L'occupation des sols en 2006 selon Corine Land Cover - (Source : Corine Land Cover)



© IGN, BD Carto®, 2006

Occupation du sol en 2006 en 15 postes - vectoriel

- Zones urbanisées
- Zones d'activités et réseaux de transport
- Mines, décharges et chantiers
- Espaces verts artificialisés, non agricoles
- Terres arables
- Cultures permanentes
- Prairies
- Zones agricoles hétérogènes
- Forêts
- Milieux à végétation arbustive et/ou herbacée
- Espaces ouverts, sans ou avec peu de végétation
- Zones humides intérieures
- Zones humides maritimes
- Eaux continentales
- Eaux maritimes

UE-SOeS, CORINE Land Cover, 2006

L'OCCUPATION DES SOLS

UNE DIVERSITE DE TYPOLOGIES D'OCCUPATION DES SOLS SELON LES SECTEURS

Le territoire se caractérise par une occupation assez mixte de ses sols. Au global **les surfaces artificialisées représentent 14 % de la surface totale.**

Au sein du territoire du SCOT néanmoins, on distingue des secteurs dont le niveau d'artificialisation est important, tels que dans la CA du Val de Fensch et la CA Portes de France-Thionville.

Trois autres EPCI comportent une part de sols artificialisés comprises entre 6 % et 10 % : ce sont des secteurs ruraux ne comprenant pas d'ensembles urbains de grande taille, mais constitués de villages et de bourgs.

La CC du Pays Haut et Val d'Alzette présente un niveau d'artificialisation des sols similaires au SCOT (14 %) : son tissu est également essentiellement rural, mais il inclut aussi une conurbation urbaine (ensemble urbain contigu entre Villerupt, Audun-le Tiche et Russange).

L'occupation des sols en 3 postes

Territoires	Espace agricole	%	Espace naturel	%	Espace artificialisé	%	Total
Moselle	366 191	59%	184 991	30%	70 299	11%	621 481
SCOT	49 666	56%	26 872	30%	12 487	14%	89 025
CC des Trois Frontières	11 650	66%	4 812	27%	1 111	6%	17 573
CA du Val de Fensch	2 049	24%	3 815	44%	2 717	32%	8 581
CC du Pays Haut et Val d'Alzette	3 172	50%	2 218	35%	909	14%	6 299
CA Portes de France-Thionville	7 762	50%	4 331	28%	3 483	22%	15 576
CC de l'Arc Mosellan	13 095	59%	6 889	31%	2 322	10%	22 306
CC de Cattenom et environs	11 938	64%	4 806	26%	1 947	10%	18 691

L'occupation des sols : détails espace artificialisé

Territoires	Espace artificialisé					
	Bâti	%	Non bâti	%	A bâtir	%
Moselle	27 562	39%	40 762	58%	1 975	3%
SCOT	5 156	41%	7 043	56%	288	2%
CC des Trois Frontières	362	33%	702	63%	47	4%
CA du Val de Fensch	1 403	52%	1 254	46%	60	2%
CC du Pays Haut et Val d'Alzette	309	34%	584	64%	16	2%
CA Portes de France-Thionville	1 615	46%	1 798	52%	70	2%
CC de l'Arc Mosellan	803	35%	1 464	63%	55	2%
CC de Cattenom et environs	664	34%	1 244	64%	39	2%

(Source : DDT observatoire du foncier) – au 01/01/09

L'autre particularité provient de la place des secteurs naturels : **1/3 du territoire est occupé par des ensembles naturels**. L'ensemble des EPCI a une part importante d'espace naturel, quasiment le tiers pour toutes, la CA du Val de Fensch se distingue toutefois avec 44 % d'espace naturel, s'accompagnant d'un part limitée d'espace agricole (24%).

L'importance des surfaces naturelles induit des conditions particulières à l'aménagement du territoire, les espaces boisés et humides exigeant des modes particuliers d'urbanisation.

Les espace agricoles ont une part légèrement inférieure au département (56 % contre 59%). Cela provient des deux spécificités d'occupation des sols du territoire précédemment citées, un territoire qui se compose de secteurs très urbains, mais aussi dans lequel les espaces naturels présentent une place privilégiée. La CC des Trois Frontières et la CC de l'Arc Mosellan apparaissent malgré tout, comme des territoires agricoles (66 % et 59 % d'espace agricole respectivement).

Les données actualisées de 2010 issues de l'observatoire foncier de la DTT précisent que 86% du territoire sont agricoles ou naturels (76 232 ha). Elles confirment aussi que le bâti (résidentiel ou économique) n'est pas la principale occupation des sols artificialisés puisqu'il n'en représente que 42 % (5 300 ha) alors que les infrastructures et ouvrages

en occupent 58% (7 400 ha). Outre l'utilisation de l'espace par les grandes infrastructures, ces informations nous entendent que le territoire est aussi marqué par la création significative d'artificialisations connexes au développement urbain : présence de délaissés (abords d'infrastructures, espaces sans vocations définies en secteurs urbains ou périurbains, mais hors friches...), infrastructures locales occupant une place importantes des urbanisations. Ceci met en évidence un enjeu d'optimisation des urbanisations.

Types d'occupation en 2010 du bâti (sans voiries ni ouvrages spécifiques)	Surface en ha	%
<i>Habitat individuel</i>	3 177	
<i>Habitat collectif</i>	783	
Sous-Total habitat	3 959	74%
Sous-Total Non résidentiel (bâti économique)	1 300	24%
Sous-Dépendances isolées	71	1%
Total bâti	5 330	100%

Part des surfaces artificialisées, agricoles et naturelles du territoire en 2010 (incluant le bâti)	Surface en ha	%
Total artificialisé	12 731	14%
Total agricole et naturel	76 232	86%

(Source : DDT observatoire du foncier) – 2010

L'ANALYSE DE LA CONSOMMATION ANTÉRIEURE D'ESPACE

LA CONSOMMATION D'ESPACE

L'évolution récente du territoire, avec une poussée résidentielle importante, se traduit par une consommation assez marquée des espaces agricoles et naturels.

Entre 1999 et 2009, 1 500 ha ont été prélevés aux espaces naturels et agricoles, soit 150 ha par an en moyenne. Cela représente 1,7 % de la surface totale du territoire, une consommation qui apparaît supérieure aux évolutions départementales.

Cette consommation d'espace est aussi marquée par l'importance des surfaces artificialisées hors bâti : les grandes infrastructures, les voiries de desserte des urbanisations, mais aussi et en particulier des « délaissés » ou terrains non affectés en bordures ou en interstice d'infrastructures et d'espace urbain. En effet, si entre 1999 et 2009, l'artificialisation totale du territoire était de 1 500 ha, « seulement » 606 ha concernaient des terrains bâtis (cf. tableaux ci-après). Bien que ces 606 ha ne représentent que très partiellement le phénomène d'urbanisation puisqu'ils ne comptent pas les voiries de desserte de zones, les aménagements paysagers et

publics, ni les espaces de stockage ou utilitaires non bâti, une telle différence traduit un niveau d'optimisation de l'urbanisation qui pourrait être amélioré. **Cette différence traduit aussi la transition du territoire vers une plus grande urbanité mais qui n'est pas achevée** (réorganisation des voiries, stationnement...).

D'autres indicateurs montrent une forte consommation de foncier dans la dernière période, résultat d'une dynamique résidentielle portée par l'attractivité renouvelée pour des actifs et un mouvement de desserrement des agglomérations, caractérisé par le départ des résidents urbains en faveur d'une implantation résidentielle dans les espaces ruraux.

En effet, bien que le territoire se caractérise par un mode constructif équilibré, avec quasiment la moitié de ces nouvelles constructions en logement collectif et présente une certaine compacité de ses modes d'urbanisation, le territoire a aussi connu une forme de rurbanisation¹, avec le développement d'un habitat sur des parcelles de grandes tailles. Ce phénomène concerne davantage les secteurs qui ont accueilli le desserrement résidentiel de l'agglomération de Thionville ou du

¹ Développement résidentiel des espaces ruraux sous l'effet du desserrement des agglomérations en raison de la recherche, de la part de ménages actifs et familiaux, d'un cadre de vie rural tout en maintenant un mode de vie urbain. Cela se traduit notamment par des constructions essentiellement individuelles et l'accroissement des flux domicile-travail.

Luxembourg (CC de l'Arc Mosellan et CC de Cattenom et environs), comme l'atteste leur prélèvement plus marqué des terres agricoles.

Par ailleurs, les secteurs plus urbains présentent également une plus forte consommation d'espaces naturels et agricoles, en raison des besoins induits par leur rôle de pôles urbains (habitants, emplois, services et équipements) : CA des Portes de France-Thionville, CA du Val de Fensch.

Évolution de l'artificialisation des sols entre 1999 et 2009

(Source : DDT observatoire du foncier)

Territoires	Prélèvement de terres agricoles et naturelles entre 1999 et 2009	
	ha	part du territoire
Moselle	-7 354	-1,2%
SCOT	-1 500	-1,7%
CC des Trois Frontières	-168	-1,0%
CA du Val de Fensch	-216	-2,5%
CC du Pays Haut et Val d'Alzette	-99	-1,6%
CA Portes de France-Thionville	-337	-2,2%
CC de l'Arc Mosellan	-363	-1,6%
CC de Cattenom et environs	-317	-1,7%

EPCI du SCOT
CA du Val de Fensch
CC de L'Arc Mosellan
CC des Trois Frontières
CA Portes de France-Thionville
CC de Cattenom et environs
CC du Pays Haut - Val d'Alzette
Total

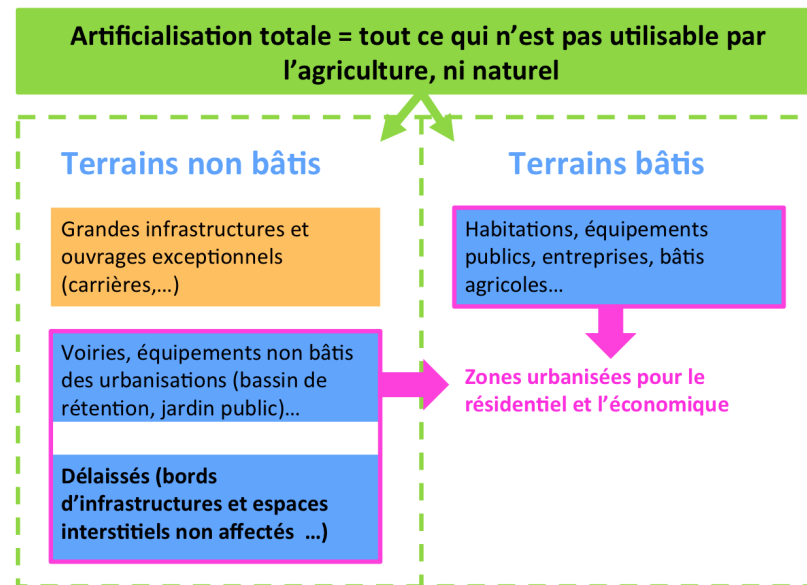
Surfaces consommées par le bâti (excluant les voiries et équipements des zones) entre 1999 et 2000 - DDT				
Habitat individuel (ha)	Habitat collectif (ha)	Total habitat (ha)	Economique - non résidentiel (ha)	Dépendances isolées (ha)
80,8	12,5	93,2	18,6	2,9
124,0	7,8	131,8	24,1	0,9
43,0	3,2	46,2	3,3	0,5
87,5	25,0	112,4	69,0	0,9
87,4	14,5	101,9	7,3	0,4
27,6	6,0	33,6	6,9	0,2
450,2	69,0	519,2	129,3	5,8

Evolution des surfaces bâties, artificialisées, agricoles et naturelles entre 1999 et 2009 - DDT		
Bâti (ha)	Artificialisé (ha)	Agricole et naturel (ha)
108,7	216,4	-216,4
144,0	363,1	-363,1
49,1	168,0	-168,0
159,5	337,3	-337,3
111,4	316,9	-316,9
33,7	99,1	-99,1
606,4	1500,8	-1500,8

Pour affiner la connaissance de la consommation d'espace et la forme qu'elle a revêtu entre 1999 et 2009, les données issues de l'observatoire foncier de la DTT nécessitent d'être analysées en recherchant une correspondance avec les différentes composantes qui sont comprises classiquement dans une zones urbanisée (bâti, voirie, équipement de la zone). En effet, ces données identifient :

- Des urbanisations résidentielles et économiques en intégrant la surface liée aux infrastructures et aux aménagements des zones (voirie interne, stationnement collectif, bassin de rétention des eaux...), en plus de la surface des terrains construits. En effet, la seule taille des terrains bâtis consommés entre 1999 et 2009 (606 ha) sous estime très fortement la consommation réelle d'espace puisqu'elle n'intègre pas toutes les infrastructures locales ni les aménagements publics non bâti qui ont participé de l'urbanisation et de la croissance de la tache urbaine.
- Des grandes infrastructures, qui même si elles constituent une artificialisation, relèvent d'aménagements exceptionnels d'intérêt régional, départemental ou national sur lesquels le Scot n'a pas d'influence directe.
- L'artificialisation totale, qui inclut le bâti, les infrastructures de proximité, les grandes infrastructures, les ouvrages spécifiques (carrières, terrains de sport...). Elle identifie la surface des espaces prélevés à l'agriculture et aux espaces naturels, qu'ils soient construits ou non.
- La surface bâtie, qui inclut la construction et son terrain d'assiette qui ne relève pas d'un usage agricole ou naturel.
- La surface des espaces naturels et agricoles (précisés au regard des éléments géographiques notamment – cours d'eau...).

Pour permettre une correspondance avec les consommations d'espaces mesurées dans un document d'urbanisme et en particulier le SCOT (zones urbanisées – enveloppe urbaine), il convient ainsi d'évaluer, la consommation issue :



Les données de l'observatoire de la DDT identifient l'évolution de l'artificialisation totale ainsi que la consommation des terrains bâtis. Il convient de faire correspondre ces données avec la notion de zone urbanisée associant bâti et l'ensemble des équipements urbains afin d'obtenir une valeur comparable et maîtrisable à l'échelle des différents documents d'urbanisme (SCOT, PLU...).

En opérant cette correspondance évaluée au regard des données de la DDT et des observations du territoire par photoanalyse des enveloppes urbaines, il peut être évalué que les 1 500 ha artificialisés entre 1999 et 2009 se déclinent en environ :

- 275 ha utilisés pour les grands ouvrages et infrastructures (soit environ 18% de l'artificialisation totale). Cette surface ne relève donc pas de la consommation d'espace par des urbanisations résidentielles ou économiques, mais d'ouvrages exceptionnels.

- 1 226 ha issus des urbanisations, dont 774 ha pour le résidentiel, 406 ha pour le développement économique et 46 ha pour des délaissés et autres artificialisations sans bâti. En effet, la photoanalyse confrontée aux données de consommation d'espace montrent que :

- les terrains bâtis pour le résidentiel (519 ha) ont impliqué en tout 774 ha d'urbanisation si l'on intègre les 255 ha de voirie, aménagements d'espaces verts, bassin de rétention (ces aménagements représentant 48% de l'urbanisation).

- Les terrains bâtis pour le développement économique (129 ha) ont impliqué en tout 406 ha d'urbanisation si l'on intègre les 277 ha de voirie, aménagements

d'espaces verts, bassin de rétention, espaces de stockage et les 70 ha de zones déjà aménagées existantes qui ne sont pas bâties.

- Les 46 ha restant correspondent globalement à des délaissés de faible taille en diffus, hors les zones agglomérées.

Evaluation de la surface consommée entre 1999 et 2009 par les zones urbanisées résidentielles et économiques, incluant bâti, voirie locale et équipements des zones.

Types de consommation d'espace	Surfaces consommées : bâti, voiries et équipements inclus <i>hectares</i>
<i>Résidentiel</i>	774
<i>Economique</i>	406
<i>Divers</i>	46
Total	1 226

Consommation d'espace 1999 / 2009 (10 ans - source DDT)

Type de consommation d'espace	Surface en hectares
Artificialisation totale	1 501
=	
Artificialisation pour les grands ouvrages et infrastructures (soit environ 18% de l'artificialisation totale -estimation)	275
+	
Terrains bâtis (sans infrastructures ni équipements non bâtis)	648
Surface artificialisée : Voiries, équipements des zones non bâtis (parcs, bassin de rétention...), délaissés, divers	578
Total	1 226

Cette analyse permet une lecture relativement homogène et fidèle de la consommation d'espace du territoire :

- elle est liée au phénomène d'urbanisation et ne se base pas sur l'évolution de la surface agricole utilisée qui elle est aussi dépendante d'autres facteurs spécifiques à l'agriculture (remises en cultures...);
- elle a été confrontée à une photoanalyse assurant une certaine appropriation à la réalité des extensions des zones urbanisées entre 1999 et 2009.

Les évolutions récentes de l'artificialisation en 2010 et l'évolution du rythme constructif en 2012 ne montrent pas de modifications notables des tendances à l'œuvre depuis 2009. Il peut donc être retenu, par projection, que la consommation d'espace du Thionvillois au cours des 10 dernières années (2003/2013) relèvent du même rythme qu'entre 1999 et 2009, à savoir :

- 77,4 ha/an pour le résidentiel ;
- 40,6 ha/an pour le développement économique ;
- 4,6 ha/an pour d'autres artificialisations sans bâti (délaisés diffus).

Ces valeurs constituent la référence pour la justification de la consommation d'espace du SCOT.

Du point de vue de la performance de cette consommation d'espace, il peut être constaté que pour 1 ha consommé entre 1999 et 2009 le territoire a accueilli 16 nouveaux habitants et 20 nouveaux logements.

L'étude agricole réalisée par la Chambre d'Agriculture de Moselle identifie une consommation d'espace dans la période 1999 – 2008 (31 décembre) similaire à celle analysée par l'observatoire foncier de la DDT (Source : Chambre d'agriculture)

EPCI	SUPERFICIE TOTALE EN HA	SURFACE NATURELLE ET AGRICOLE EN 2008		SURFACE CONSOMMEE ENTRE 1960 ET 2008		SURFACE AGRICOLE UTILE EN 2008		SURFACE AGRICOLE CONSOMMEE ENTRE 1999 ET 2008	
		ha	%	ha	%	ha	%	ha	%
TROIS FRONTIERES	17634	16501	93.57	571	3.24	11650	66.06	146	0.88
ARC MOSELLAN	22402	20339	90.79	1284	5.73	13095	58.45	430	2.11
CATTENOM ET ENVIRONS	18779	16936	90.18	1304	6.94	11938	63.57	307	1.80
PAYS HAUT VAL D'ALZETTE	7288	5238	71.87	461	6.32	3172	43.52	113	2.06
VAL DE FENSCH	8626	5870	68.05	1070	12.40	2049	23.75	203	3.34
PORTE DE FRANCE THIONVILLE	15647	12210	78.03	1647	10.53	7762	49.60	364	2.92
TOTAL	90376	77094	85.30	6337	7.01	49666	54.95	1563	2

Nombre de logements commencés selon la tranche de surface de terrain déclarée 1990 – 2008 -
(Source : DREAL Lorraine)

EPCI	1999-2008					TOTAL
	0 à 900 m2	901 à 1200 m2	1201 à 1800 m2	1801 à 2500 m2	Au delà de 2500 m2	
CA du Val de Fensch	871	69	50	54	343	1387
	63%	5%	4%	4%	25%	100%
CC de L'Arc Mosellan	1303	230	82	53	258	1926
	68%	12%	4%	3%	13%	100%
CC des Trois Frontières	269	111	87	39	61	567
	47%	20%	15%	7%	11%	100%
CA Portes de France-Thionville	1032	143	84	20	81	1360
	76%	11%	6%	1%	6%	100%
CC de Cattenom et environs	755	148	108	32	106	1149
	66%	13%	9%	3%	9%	100%
CC du Pays Haut - Val d'Alzette	417	50	19	9	85	580
	72%	9%	3%	2%	15%	100%
SCOT	4 647	751	430	207	934	6 969
<i>Part</i>	67%	11%	6%	3%	13%	100%

EPCI	1990-1998					TOTAL
	0 à 900 m2	901 à 1200 m2	1201 à 1800 m2	1801 à 2500 m2	Au delà de 2500 m2	
CA du Val de Fensch	551	70	40	19	65	745
	74%	9%	5%	3%	9%	100%
CC de L'Arc Mosellan	617	89	62	51	59	878
	70%	10%	7%	6%	7%	100%
CC des Trois Frontières	123	57	49	31	52	312
	39%	18%	16%	10%	17%	100%
CA Portes de France-Thionville	967	110	81	44	100	1302
	74%	8%	6%	3%	8%	100%
CC de Cattenom et environs	490	147	91	46	82	856
	57%	17%	11%	5%	10%	100%
CC du Pays Haut - Val d'Alzette	282	48	28	17	7	382
	74%	13%	7%	4%	2%	100%
SCOT	3 030	521	351	208	365	4 481
<i>Part</i>	68%	12%	8%	5%	8%	100%

LA TAILLE DES PARCELLES

La base des données sur les permis de construire (SITADEL) permet de compléter les constats relatifs à la consommation d'espace et de confirmer qu'il existe, en effet, une tendance dans le territoire au développement d'un habitat un peu plus consommateur d'espace. Ce phénomène est directement lié à l'attractivité ciblée auprès d'actifs, aux revenus plus élevés et possédant des capacités financières plus importantes pour leur projet immobilier.

Entre les deux périodes, on note que **davantage de constructions se sont réalisées sur des parcelles plus grandes** : 13 % des constructions concernent des parcelles supérieures à 2 500 m² entre 1999 et 2008, contre 8 % dans la période précédente. Cela peut provenir d'une autre particularité des évolutions récentes, avec la mise en œuvre d'opérations de logements, incluant du logement collectif ou groupé, se réalisant sur des grandes parcelles.

Rappelons cependant que **68 % des terrains comportant une maison ont concerné des parcelles d'une surface inférieure à 900 m²**. Conjointement, et dans la même période, la DDT relève que 3 472 parcelles avaient une taille comprise entre 501 et 900 m², ce qui montre malgré la part significative de constructions produite en collectif, le maintien d'une phase d'urbanisation en

forme distendue ou peu diversifiée (pavillonnaire).

LA PLACE DE L'AGRICULTURE

Les données du recensement agricole (RGA) révisées en 2010 ont donné lieu à un réajustement des données relatives aux années 1988 et 2000.

L'évolution globale de la Surface Agricole Utilisée (SAU) augmente depuis 1988 pour l'ensemble du territoire du SCOT (157 ha gagnés entre 2000 et 2010). Toutefois ceci ne doit pas masquer les réalités de la consommation d'espace des terrains agricoles. En effet, cette augmentation de la SAU ne concerne pas tous les secteurs du Scot et est pour partie explicable par le renforcement des mises en culture permises par l'embellie récente du marché des céréales. En d'autres termes de multiples mutations sont intervenues entre 2000 et 2010 :

- la disparition de terres agricoles liées à l'urbanisation ;
- la nouvelle utilisation agricole d'espaces naturels ou prairiaux qui n'avaient pas d'affectation productive pour l'agriculture ;
- la baisse du nombre d'exploitations engendrant des déplacements de siège et induisant un effet statistique sur la surface agricole utilisée à l'échelle

de certaines EPCI. Ce biais statistique est cependant atténué voire neutralisé à l'échelle du SCOT du fait de la superficie importante du territoire.

Si l'évolution de la SAU ne suit pas de manière analogue la consommation d'espace analysée au travers des données de l'observatoire foncier de la DDT, en revanche, certaines dynamiques corroborent le constat d'**une transition dans le mode de développement et d'urbanisation**: la transition démographique et résidentielle modifie les modes d'occupation des sols et impacte la place de l'agriculture et des espaces, mais dans un territoire qui a pendant longtemps connu qu'un impact limité du développement de l'habitat, en raison de l'absence de dynamiques constructive et démographique.

En effet, les secteurs de l'Arc Mosellan, des 3 Frontières et de Portes de France s'inscrivent dans une baisse nette des espaces agricoles ; traduisant d'une part la poursuite de la croissance de l'agglomération de Thionville et le développement nouveau de l'attractivité résidentielle pour des secteurs ruraux. Notons que ce changement est relativement radical dans l'Arc Mosellan et exprime l'effet périurbain de Thionville et de l'agglomération messine puisqu'après un gain de 1297 ha de SAU entre 1988 et 2000, cet EPCI perd 831 ha de 2000 à 2010. L'évolution de la SAU et de la consommation d'espace par les urbanisations sont relativement analogues dans les 3 frontières ; ce qui montre un renforcement de l'attractivité résidentielle de cet EPCI dans un contexte agricole qui conserve ses spécificités structurelles.

Le Val de Fensch gagne 733 ha de SAU entre 2000 et 2010 ; ce qui est dû probablement à un effet statistique mais aussi à des réutilisations de terres agricoles périurbaines qui avaient perdues cette vocation avant 2000.

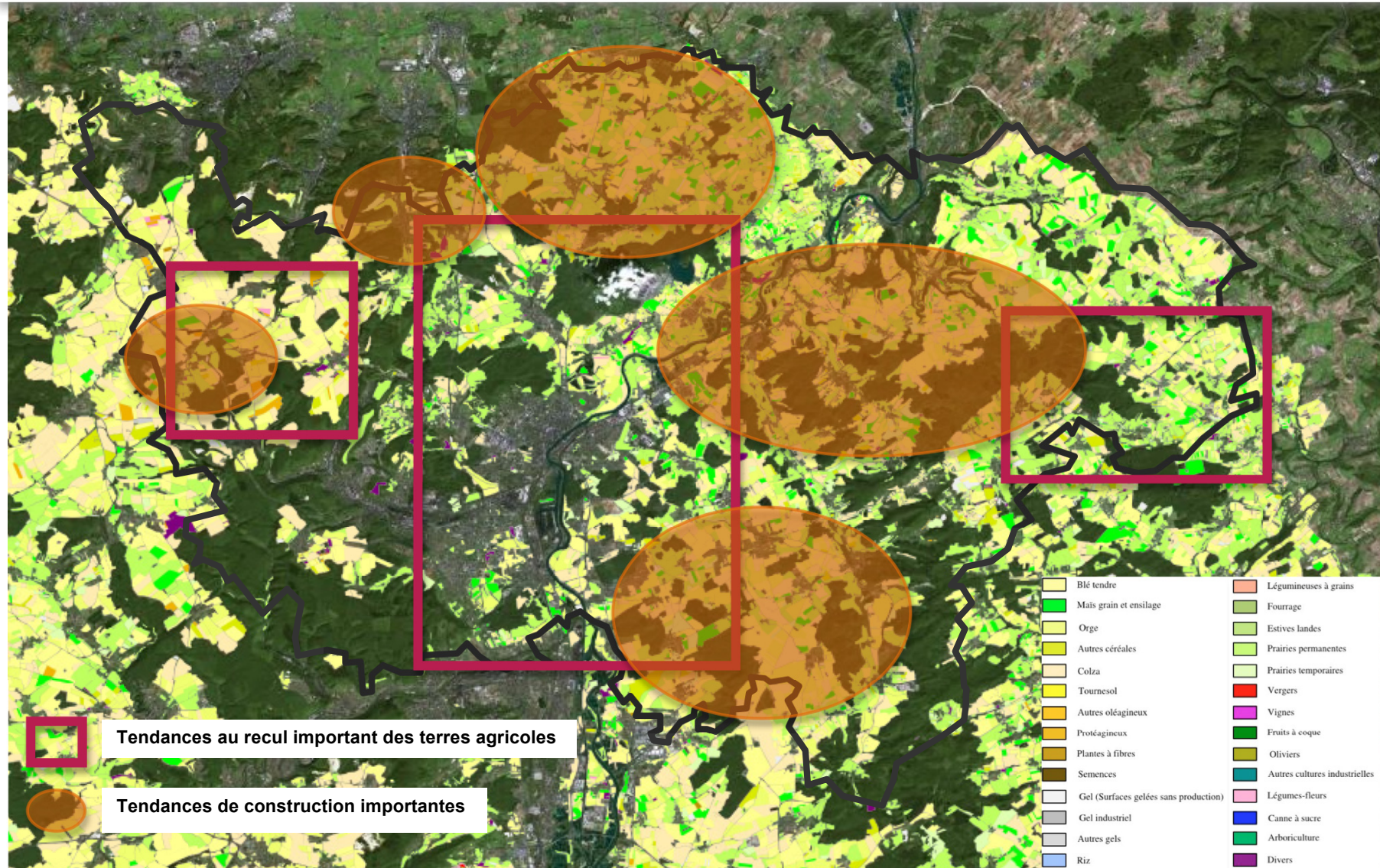
Il en est de même pour le Val d'Azette et Cattenom et environs. Concernant ce dernier EPCI, la baisse de SAU s'est surtout traduite autour d'Hettange Grande et de Volmerange-les-Mines, pôles de service structurant le nord du territoire. Elle s'est aussi traduite, quoique de façon moindre, autour de Boust et Rodemack révélant les phénomènes d'attractivité transfrontalière.

De cette analyse, il est possible de dessiner les tendances de pressions de l'urbanisation les plus marquées sur les terres agricoles (carte ci-après). Dans certains secteurs se rencontre un phénomène de baisse importante de la place de l'agriculture et de développement constructif marqué qui peuvent rendre compte d'un risque de prélèvement trop important à moyen terme.

Évolution de la Superficie Agricole Utilisée entre 1988 et 2010 - (Source : RGA 2010)

EPCI	Superficie agricole utilisée <i>en hectare</i>			Evolution de la SAU 2000/2010	Evolution de la SAU 1988/2000
	2010	2000	1988	en ha	en ha
CA du Val de Fensch	1699	966	1104	733	-138
CA Portes de France-Thionville	5229	5308	6317	-79	-1009
CC de Cattenom et environs	10183	9792	9846	391	-54
CC de L'Arc Mosellan	11267	12098	10801	-831	1297
CC des Trois Frontières	10434	10580	10250	-146	330
CC du Pays Haut - Val d'Alzette	3462	3373	3126	89	247
Total SCOT	42274	42117	41444	157	673

**L'usage agricole des sols sur le territoire en 2008 - (Source : Répertoire Parcellaire Graphique 2008 – ASP/Géoportail),
et les tendances de pressions de l'urbanisation sur l'espace agricole depuis 1990**



JUSTIFICATION DES OBJECTIFS CHIFFRES DE LIMITATION DE LA CONSOMMATION D'ESPACE COMPRIS DANS LE DOO DU SCOT

DES OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT SOCIAUX, ÉCONOMIQUES ET ENVIRONNEMENTAUX ÉQUILIBRÉS ET QUI STRUCTURENT L'ESPACE NORD MOSELLAN POUR UN RAYONNEMENT AFFIRMÉ DE LA GRANDE RÉGION ET DE L'ESPACE MÉTROPOLITAIN.

La pièce 1.2 du présent rapport de présentation explique le projet de développement retenu et les raisons de son choix. Elle expose les justifications des objectifs chiffrés de développement qui consistent notamment à :

- Accueillir autour de 31 000/ 36 000 habitants en 20 ans, soit environ 25 000 habitants en 15 ans. Cette croissance est supérieure aux 10 dernières années mais reste maîtrisée pour à la fois tenir compte des dynamiques d'attractivité à l'œuvre (le territoire gagne 0,5% d'habitants en plus chaque année), des effets des grands projets (au moins dans une

première phase – Terra Lorrain, OIN, Europort...) et la maîtrise des risques de périurbanisation (Luxembourg, Metz) afin de réduire la dépendance économique du territoire à l'égard de l'extérieur et d'atténuer les flux pendulaires. Aujourd'hui, le Thionvillois accueille près de 23% des habitants mosellans ; ce qui en fait un acteur majeur des dynamiques sociales et sociétales du département. Dans 15 ans, la mise en œuvre du projet conduirait à ce qu'il représente 25% de la population mosellane (avec maintien de la population pour les autres territoires).

- Favoriser la création d'environ 20 000 emplois en 15 ans ; ce qui contribuerait à augmenter de 5 % le nombre d'emplois en Moselle et placerait le Thionvillois comme pourvoyeur de 22 % des emplois du département (aujourd'hui il en pourvoit 18 %). Développer la dynamique économique est indissociable de l'attractivité résidentielle à promouvoir et est indispensable à plusieurs égards :
 - La mutation économique à l'œuvre nécessite d'être soutenue vers la montée en gamme qu'elle opère et qui profite aux fonctions supérieures, dont les services nécessaires à l'industrie.
 - Cette mutation est liée à une dynamique productive qui

s'améliore mais aussi à une économie présentielle qui impulse et soutient la diversification économique vers les services pour les personnes mais aussi pour les entreprises. Ceci montre que les enjeux de développement économique et d'attractivité résidentielle sont interdépendants et porteurs de la dynamique sociale à l'œuvre.

- La création de grands projets tels que Terra Lorraine, Europort et Evol'U4, l'OIN constitue pour la Moselle et la Région Lorraine des atouts au premier plan des dynamiques métropolitaine et transfrontalière.

La combinaison des objectifs démographiques et d'emplois traduit l'effort d'équilibre qu'entend mettre en œuvre le SCOT en développant à la fois une attractivité résidentielle qui évite les risques de la périurbanisation et une diversification économique porteuse de dynamiques sociales et de fonctions métropolitaines bénéficiant à la Moselle et ses voisins.

Créer 20 000 nouveaux emplois en intégrant les effets des grands projets, directs et indirects (au moins dans une première phase), nécessite 375 ha d'urbanisations nouvelles en extension (parcs d'activités et commerciaux), considérant qu'une

part notable de ces emplois seront réalisés dans des friches et dans le tissu urbain existant (donc sans consommation d'espace). Ces objectifs visent un rendement ambitieux d'environ 20 emplois/ha en moyenne à l'échelle du territoire (grâce notamment au tertiaire).

- Produire autour de 22 500 nouveaux logements en 15 ans nécessitant au maximum 720 ha d'urbanisations, soit une baisse du rythme de consommation d'espace de 38 % pour un rythme constructif 1,5 fois supérieur aux 10 dernières années. Pour parvenir à cet effort de compacité, le SCOT fixe l'objectif que la production de logement recherche prioritairement l'utilisation des capacités du tissu urbain existant avant extension avec un seuil **minimal** d'au moins 27% des objectifs totaux des logements à l'échelle du SCOT. Il définit des densités qui renforcent notamment celles observées dans les développements récents et s'inspire de celles des centres (moyennées pour tenir compte des différences morphologiques et fonctionnelles des quartiers composant les centres).

- 32 logements / ha pour les centralités principales de Portes de France, Val de Fensch et Val d'Alzette,
- 26 logements / ha pour les centralités relais de Portes de France, Val de Fensch et Val d'Alzette et pour les centralités principales des autres polarités,
- 22 logements / ha pour les centralités relais de l'Arc Mosellan ainsi que les centralités secondaire et de proximité du SCOT,
- 17 logements / ha pour les communes rurales qui ne sont pas des centralités.

Ces densités valent pour l'extension de l'enveloppe urbaine. Afin de renforcer la compacité du développement, le Scot prévoit en outre des densités plus fortes à mettre en œuvre dans les projets qui s'implanteront dans l'enveloppe urbaine. Il s'agit ainsi d'utiliser plus intensément les capacités résiduelles du tissu urbain existant (friches, dents creuses...) et de sécuriser la mise en œuvre des densités dans les PLU en distinguant celles applicables dans le tissu urbain et celles pour les projets en extension.

- 48 logements / ha pour les centralités principales de Portes de France, Val de Fensch et Val d'Alzette,
- 38 logements / ha pour les centralités relais de relais de

Portes de France, Val de Fensch et Val d'Alzette et pour les centralités principales des autres polarités,

- 32 logements / ha pour les centralités relais de l'Arc Mosellan ainsi que les centralités secondaire et de proximité du SCOT,
- pour les communes rurales qui ne sont pas des centralités du Scot, une densité similaire ou plus forte que leur centre existant est recherchée (et en ayant pour objectif de ne pas être inférieure à 17 logements / ha).

Ces densités sont nettes et n'intègrent donc pas les voiries ni les espaces verts et paysagers. En effet, ce choix se justifie par les besoins de la rénovation urbaine (voire de la recomposition urbaine) qui implique une logique d'utilisation maximale des parcelles (objectif de développer des densités fortes dans les centres villes en particulier) tout en permettant un réaménagement des espaces publics qui souvent dans les secteurs dégradés sont de taille insuffisante (exemple du Val de Fensch) et sont peu variés.

Ainsi, les projets de renouvellement urbain pourront développer des capacités élevées en terme de logement tout en apportant une nouvelle offre en cadre de vie pour les habitants, notamment dans les quartiers sociaux où la question de la qualité urbaine implique un travail conséquent sur l'espace public et un équilibre des densités par une approche morphologique d'ensemble (densification / dédensification).

Il faut noter que les disponibilités foncières dans le tissu urbain existant varient d'une commune à l'autre et qu'elles sont marquées par 3 éléments majeurs :

- l'existence de dents creuses mais dont l'évaluation des capacités est à réaliser à l'échelle des communes, compte tenu de leur faible taille et de la diversité de leurs capacités de mutation. L'analyse foncière et urbaine du SCOT montre que les dents creuses sont fréquemment contraintes par la forme urbaine initiale qui peu limiter fortement l'usage des terrains libres. En témoignent les morphologies de maisons jumelles qui imposent 2 accès ou celles des constructions des agglomérations qui sont peu élevées (maisons accolées) mais ont une forte occupation horizontale tant en front de rue qu'en seconde ligne (cf. illustrations des densités en fin de la présente pièce).
- L'existence d'ilots urbains libres qui sont peu nombreux car le mode constructif territorial, bien que parfois lâche, s'est effectué selon le principe de continuité en juxtaposant les opérations les unes aux autres. En outre, certains cœurs d'ilots ne sont pas propices à l'urbanisation, comme dans les fonds de vallées en raison de la présence de risques ou d'enjeux liés à l'eau, ou à proximité d'infrastructures naissantes.

Ceci met en avant les enjeux de renouvellement urbain pour optimiser le tissu bâti existant, en particulier dans les agglomérations. Dans ce sens, le SCOT a intégré l'existence des friches potentiellement mobilisables à échelle 15 ans à la réponse des besoins futurs (pour le développement économique et résidentiel), sous réserve des contraintes de pollution et des de leur possibilité de mutation dans des conditions techniques et financières acceptables.

C'est sur cette base que le SCOT a fixé l'obligation dans son DOO d'intégrer systématiquement les capacités foncières mobilisables du tissu urbain existant avant urbanisation (variant selon les communes), tout en fixant un seuil minimal d'au moins 27% des constructions totales prévues à 15 ans à l'échelle du territoire.

LE CHOIX D'UNE RÉDUCTION FORTE DU RYTHME DE CONSOMMATION D'ESPACE

La mise en œuvre du SCOT induira une consommation d'espace de 1133 ha à 15 ans, dont :

- 720 ha pour le résidentiel ;
- 375 ha pour les parcs d'activités et commerciaux, dont les ZACOM,
- 38 ha pour des terrains d'équipements spécifiques sans bâtis.

Les surfaces précitées incluent les voiries et équipements, hors grandes infrastructures.

Cette consommation d'espace **baisse de 49 %** l'artificialisation enregistrées au cours des 10 dernières années (1500 ha, si l'on ne tient pas compte des besoins en espaces pour les grandes infrastructures et ouvrages qui ne relèvent pas du SCOT mais de l'intérêt régional, départemental voire national. Si l'on tient compte de l'espace nécessaire à ces grandes infrastructures et que l'on considère qu'elles consommeront la même surface que lors des 10 dernières années, alors l'effort de réduction du SCOT est de **38% par rapport au rythme des 10 dernières années**. La réduction de l'artificialisation augmentera donc encore si les nouvelles grandes infrastructures consomment moins d'espace que dans le passé.

Réduction de la consommation d'espace mise en œuvre par le SCOT par rapport aux 10 dernières années

Surfaces artificialisées entre 1999 et 2009 <i>10 ans</i>		Surfaces artificialisées par le SCOT en 15 ans	Réduction effectuée par le SCOT
Total	1500 ha	-	-
<i>Dont grands ouvrages et infrastructures</i>	<i>275 ha</i>	<i>Même proportion qu'entre 1999 et 2009 (non maîtrisable par le SCOT)</i>	<i>Réduction si les ouvrages consomment moins d'espace que par le passé</i>
<i>Dont urbanisations résidentielles et économiques</i>	<i>1226 ha</i>	1133 ha	38%

Réduction de 49 %

Types de consommation d'espace	Surfaces totales consommées en 10 ans <i>hectares</i>	Surfaces annuelles consommées au cours des 10 dernières années <i>hectares / an</i>	Surfaces consommées par le SCOT : moyenne annuelle <i>hectares/an</i>	Réduction effectuée par le SCOT
<i>Résidentiel</i>	774	77	48	38%
<i>Economique</i>	406	41	25	38%
<i>Divers</i>	48	5	3	47%
Total	1 226	123	76	38%

En outre, il convient de mettre en perspective les objectifs d'efficacité de la consommation d'espace, car en plus de baisser nettement le rythme d'artificialisation des sols, le SCOT porte un projet qui affiche des productions de logements et d'emplois bien supérieures aux 10 dernières années (cf. aussi l'explication des choix du PADD).

La compacité du développement résidentiel

En baissant le rythme de consommation d'espace de 38% pour un rythme constructif 1,5 fois supérieur aux 10 dernières années, le SCOT produit un effort d'efficacité foncière de 1,6, c'est à dire que pour urbaniser le même nombre de logement, le Scot utilise 60% d'espace en moins qu'antérieurement. Ainsi, si l'on compare l'intensité du développement en termes de densité moyenne :

- les 10 dernières années ont produit 14 996 logements en consommant 774 ha, soit une densité moyenne globale de 20 logements/ha
- le Scot produit 22 500 logement en consommant 720 ha, soit une densité moyenne globale de 32 logements / ha.

En outre, en matière de densité des urbanisations le SCOT s'inspire des densités opérées dans les centres urbains, en fonction des différentes typologies de bourgs et de village ; ce qui accroît fortement la compacité du développement comparativement aux extensions récentes.

En effet, les densités brutes observées dans les centres du Thionvillois sont de l'ordre de :

- 30-32 logements / ha dans les villes principales des agglomérations ;
- 25-28 logements / ha pour les bourgs des agglomérations et les gros bourgs ruraux (Sierck, Cattenom...);
- 20-25 logements / ha pour les bourgs ruraux et certains villages d'agglo (Distroff...);
- 15-20 logements / ha pour les villages (peu varier fortement selon la configuration).

Ces densités sont lissées et moyennées. En effet, elles évaluent la densité en prenant les espaces bâtis bordant les centres historiques afin d'obtenir une valeur plus réaliste tenant compte de la diversité morphologique (bâti plus contemporain mais dense) et fonctionnelle qui incombe à toute centralité (présence d'équipements, parcs, aménagements urbains...).

Ces densités sont plus fortes que dans les développements récents affichant des occupations de l'ordre de 10/15 logements / ha dans les secteurs pavillonnaires de

bourgs et villages ruraux (ponctuellement à 20) à 25-28 logements/ ha dans les opérations d'agglo hors secteurs de renouvellement (opérations mixant collectif et pavillonnaire).

Ces densités observées sur le territoire sont explicitées aux illustrations ci-après.

La compacité du développement économique

Pour l'économie l'effort d'efficacité foncière est presque multiplié par 5 puisque pour 1 ha consommé le SCOT accueille 53 emplois alors qu'au cours des 10 dernières années le territoire en a accueilli 11.

Conclusion

Au global, l'effort de compacité de développement du SCOT par rapport aux tendances des 10 dernières années (cf. aussi l'explication des choix du PADD):

- **double pour la population (s'expliquant par un desserrement maîtrisé et la densification des urbanisations). En effet, pour 1 ha consommé le Scot accueille 2 fois plus de population que dans la dernière période.**

- augmente de 60% pour le logement (s'expliquant par l'optimisation du tissu urbain existant et la densification des urbanisations). En effet, pour 1 logement produit, le Scot consomme 60% d'espace en moins que dans la dernière période.
- Quintuple pour le développement économique (s'expliquant par un développement fort du tertiaire –Terra Lorraine, la réutilisation des friches et des urbanisations plus optimisées).

La politique du SCOT s'inscrit donc dans les objectifs nationaux et de la charte agricole de Moselle par la réduction de la consommation d'espace qu'elle opère et par son effort de compacité d'autant plus intense que le territoire détient un poids démographique et en emplois important à l'échelle du département.

En effet, le SCOT ne contribuerait plus qu'à 10% de l'artificialisation constatée au cours des 10 dernières années dans le département (735 ha/an en Moselle, le SCOT prévoyant 76ha/an), alors qu'elle a été de 20% lors de cette même période et que le Thionvillois regroupe 23% de la population mosellane et 18% des emplois en Moselle.

Densités observées dans le territoire

Les indicateurs de densité du SCOT s'inspirent des densités de centre.

Densités de urbaines observées dans les centres élargis.

Typologie de tissu

Agglomération

Densités

30-32 logt/ha



Exemple : Val de Fensch, agglo de Thionville

Typologie de tissu

Bourg dense

Densités

25-28 logt/ha



Exemple : Villerupt, Audun-le-Tiche, Aumetz, Guénange, Bertrange, Bousse...

Typologie de tissu

Bourg ruraux, Village d'Agglo

Densités

20-25 logt/ha



Exemple : Cattenom, Hettange Gde, Metzervisse, Apach...

Densités dans les centres


Typologie	Thionville	Exemples		
Principaux secteurs concernés	Centre-ville de Thionville			
Densités	100 logt/ha			

Typologie	Bourg et ville d'agglo	Exemples		
Principaux secteurs concernés	Portes de France, Val de Fensch, Audun...			
Densités	30-32 logt/ha			

Typologie	Bourgs ruraux	Exemples		
Principaux secteurs concernés	Distroff, Metzervisse...			
Densités	20- 25 logt/ha			

Densité du tissu de maisons et du pavillonnaire récent

Typologie	Maisons accolées	Exemples		
Principaux secteurs concernés	Val de Fensch, Thionville			
Densités	25-30 logt/ha			

Typologie	Maisons jumelles	Exemples		
Principaux secteurs concernés	Val de Fensch, Villerupt			
Densités	18-20 logt/ha			

Typologie	Pavillon / urbain récent	Exemples		
Principaux secteurs concernés	Nord et Est du territoire, agglo de Thionville, Val de Fensch			
Densités	10-15 logt/ha			

Evaluation environnementale et indicateurs de suivi du Scot



Pièce n° 1-4 du rapport de présentation

SCOT APPROUVE LE 27 FEVRIER 2014



SOMMAIRE

INTRODUCTION METHODOLOGIQUE	3
LES INCIDENCES NOTABLES PREVISIBLES	11
RAPPEL	11
METHODOLOGIE	11
INCIDENCES NOTABLES PREVISIBLES SUR L'ENVIRONNEMENT ET MESURES COMPENSATOIRES PRISES PAR LE SCHEMA	11
ETUDE D'INCIDENCE DE LA MISE EN ŒUVRE DU SCOT SUR LES SITES NATURA 2000	56
CADRE DE L'ETUDE D'INCIDENCE	56
LES CARACTERISTIQUES DES SITES NATURA 2000 DU TERRITOIRE	57
ANALYSE DES INCIDENCES SIGNIFICATIVES ET PREVISIBLES DU PROJET SUR LES SITES NATURA 2000	69
MESURES PROPOSEES PAR LE SCOT POUR EVITER LES EFFETS SIGNIFICATIFS SUR LES SITES NATURA 2000	73
CONCLUSION	73
SUIVI DE LA MISE EN ŒUVRE DU SCOT	76
METHODOLOGIE	76
INDICATEURS	77

INTRODUCTION METHODOLOGIQUE

Les objectifs de l'évaluation environnementale et les principes du développement durable

Le contexte normatif établit un cadre ouvert de mise en œuvre de l'évaluation environnementale dans les Schémas de Cohérence Territoriale. L'article L.122-1-2 du Code de l'urbanisme explicite le contenu du rapport de présentation du SCOT et notamment les articles L.121-11 et R.122-2 du Code de l'urbanisme (modifié par les décrets n°2005-608 du 27 mai 2005, n°2007-1586 du 8 novembre 2007 et n°2013-142 du 14 février 2013) fixent des obligations de formalisation de cette évaluation.

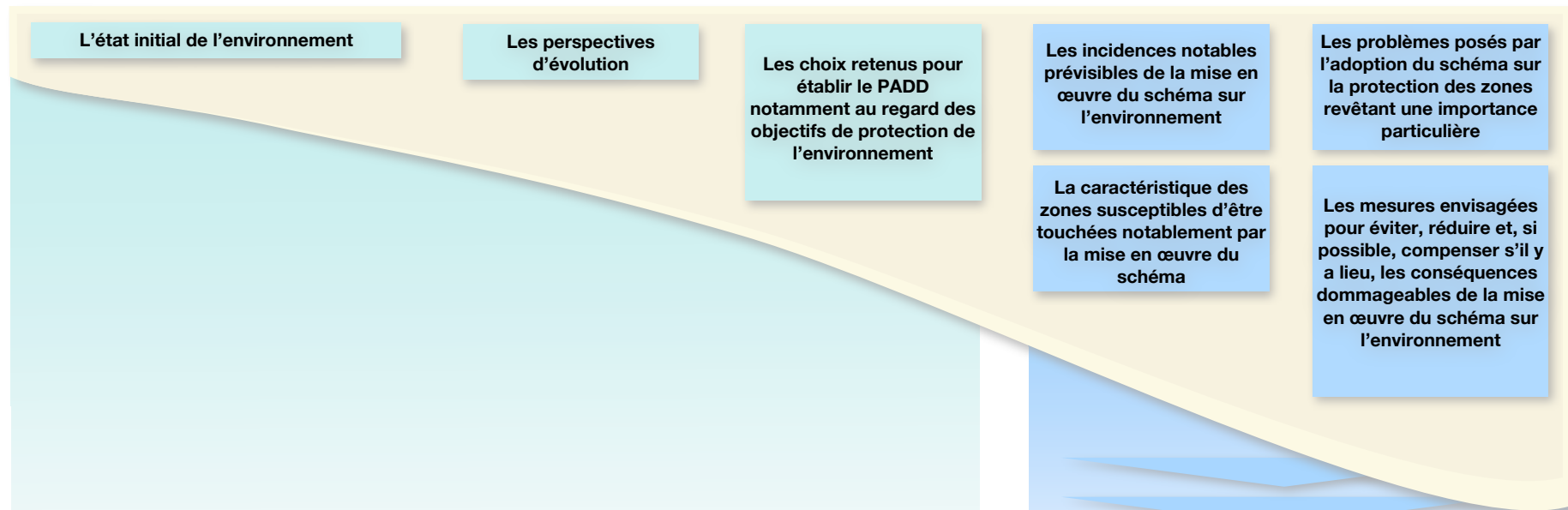
Remplir ces exigences suppose l'application de 2 principes majeurs.

Le premier principe concerne la continuité de l'évaluation environnementale tout au long du projet pour une cohérence, une lisibilité et une transparence du processus et des politiques de développement choisies. Dans ce sens, il est implicitement posé que la dimension environnementale constitue un des éléments fondamentaux à la détermination des partis d'aménagement au même titre que les autres grandes thématiques de développement territorial. Aussi, une telle approche peut-elle être associée et intégrée à la notion de politique d'urbanisme établie au prisme des principes du développement durable impliquant une prise en compte concomitante et transversale des aspects environnementaux, sociaux et économiques.

Le second principe concerne la mise en perspective opérationnelle des obligations formelles du Code de l'urbanisme. En effet, si le SCOT doit contenir dans son rapport de présentation des chapitres particuliers retranscrivant la prise en compte de l'environnement dans le projet, ces éléments ne peuvent être établis indépendamment d'une réelle approche de management environnemental qui préside à la conception du projet, dans le cadre d'un schéma où cette évaluation a été pleinement élaborée. Même continue l'évaluation ne doit pas consister en des moments de rattrapage des impacts sur l'environnement. Il s'agit de mettre en œuvre une gestion plus globale de l'environnement et mieux intégrée au projet d'urbanisme qui implique une considération plus interactive et à plus long terme des questions environnementales.

Pour mieux expliciter cet aspect, le contenu du processus d'évaluation est détaillé ci-après :

L'évaluation environnementale est une démarche intégrée, temporelle, continue, progressive, sélective, itérative, adaptée qui doit être formalisée dans le rapport de présentation. Elle doit pouvoir permettre de renseigner, de façon adaptée à l'échelle et à la nature du projet, sur :



La réalisation de ces 3 obligations issues de la Loi révèle la nécessité d'identifier de façon claire 3 éléments fondamentaux à la gestion durable d'un territoire :

1. **Quel est ce territoire, et à quels enjeux fait-il face ?**
2. **Quel futur s'ouvre à lui si les tendances à l'œuvre se poursuivent ?**
3. **Quels sont les choix faits pour préparer l'avenir**, choix effectués parmi les alternatives possibles ?

En matière d'évaluation, il est donc fondamental d'apporter une vision dynamique et croisée des différents éléments constituant et affectant le territoire afin de pouvoir dresser des référentiels contextuels qui serviront au nouveau schéma et, après lui, à la poursuite d'une gestion adaptée ; gestion qui ne part pas de zéro mais bien de partis et de nécessités ultérieures.

L'évaluation environnementale prend ainsi une pleine validité lorsqu'elle constitue :

- UN REFERENTIEL CONTEXTUEL,
- UN REFERENTIEL TEMPOREL.

Ceci s'accorde en tout point avec une démarche **de plan de gestion à long terme**.

Ceci implique que le projet de SCOT, qui doit satisfaire à un développement équilibré où sont mises en balance les questions d'ordre social, économique et environnemental, affirme ses effets sur l'environnement (incluant les compensations éventuelles) qui, si ils sont notables ou entraînent des difficultés au regard des grands objectifs de protection, doivent être identifiables.

Ceci joue en faveur d'une gestion raisonnée et rationnelle des milieux environnementaux où la résolution des problématiques s'inscrit dans le long terme et nécessite une forme de traçabilité des actions engagées.

En effet, tous les enjeux du territoire ne peuvent pas tous trouver une réponse immédiate ; réponse qui par ailleurs est mouvante (le territoire du SCOT est lié à l'évolution de ce qui se passe autour de lui, ces enjeux dépassent souvent un cadre de réflexions locales).

Les modalités de sa mise en oeuvre

La mise en oeuvre d'un processus d'évaluation rompu à des méthodes de gestion environnementale adaptée à la nature du territoire et de son projet revêt un caractère majeur.

Des 3 principaux champs d'investigation et de mise en oeuvre de l'évaluation environnementale exposés précédemment, il est nécessaire, à présent, de déterminer des outils d'évaluation pertinents sur leur fondement, fondement dont nous rappelons les principes ci-après :

1. Le suivi de l'évaluation environnementale,
2. L'application des principes du développement durable
3. La mise en oeuvre d'une évaluation qui permet d'instaurer des référentiels contextuels et temporels dans le cadre d'une gestion à long terme.

Leur déclinaison dans la procédure de SCOT peuvent adopter les modalités ci-après.

Eléments sur la notion de développement durable

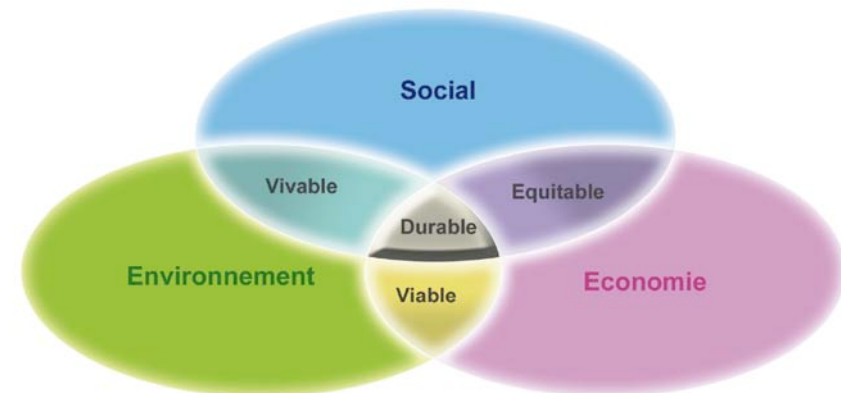
Plusieurs courants de pensées divergent sur l'approche conceptuelle du développement durable : la conception orientée économiste qui montre que le bon fonctionnement de l'économie est le garant préalable d'une prise en compte de l'environnement, la vision écologique globale où les ressources de l'environnement conditionnent exclusivement tout développement des systèmes humains ou, encore, la démarche plus consensuelle dans laquelle les enjeux d'ordres sociaux, économiques et environnementaux sont conjointement mis en perspectives.

Cette dernière semble procurer la meilleure approche, particulièrement dans le cadre d'un SCOT, en ce sens qu'elle répond de manière plus appropriée à la *nécessaire gestion en tendanciel propre* à l'urbanisme plutôt que de fonder des organisations systémiques difficilement applicables à la gestion de l'espace à grande échelle et dans les compétences offertes aux documents d'urbanisme réglementaires (à ceci s'ajoute la transversalité qui constitue un point fondamental au développement équilibré). En effet, il serait inopportun de considérer un territoire de façon figée, malléable à court terme et sans tenir compte d'un existant, existant qui nécessite parfois des impulsions très ciblées pour tendre vers un équilibre dont les bénéfices seront perceptibles après plusieurs années et pourront nécessiter, à posteriori, un nouveau positionnement des politiques de développement.

Le schéma ci-après illustre les 3 grandes composantes du développement durable au sein desquelles le projet acquerra son degré de soutenabilité selon que ses choix de développement seront à même d'organiser les aspects sociaux, environnementaux et économiques.

Si la mise en oeuvre de projets à vocation exclusive sociale, économique ou environnementale sont à priori à exclure, les schémas dans lesquels une des 3 composantes serait faible vis-à-vis des 2 autres conduirait à des projets en apparence *relativement équilibré sans pour autant être durable*.

Ces derniers auraient alors un caractère plutôt *viable, équitable ou vivable*.



Le suivi de l'évaluation

Tel que le prévoit le Code de l'urbanisme à son article L.122-13, le SCOT doit faire l'objet d'une analyse des résultats de son application, notamment du point de vue de l'environnement, des transports et déplacements, de la maîtrise de la consommation d'espace et des implantations commerciales au plus tard 6 ans à compter de son approbation ou de la délibération qui décide son maintien en vigueur. Il ressort clairement de cette disposition, comme nous l'avons vu précédemment, la nécessité d'établir, dans le cadre de l'élaboration du schéma, des référentiels qui permettront à l'avenir d'observer rationnellement les implications du projet sur le territoire concerné. Le suivi de l'évaluation s'établit donc à 2 échelles.

La première, en longue période, doit se percevoir comme un suivi du territoire couvert par le SCOT et dont les éléments d'évaluation se baseront par rapport aux critères du développement durable ainsi que sur les référentiels contextuels et temporels inhérents au projet (voir ci-contre).

La seconde, à l'échelle du processus de SCOT, où les aspects liés à l'environnement sont pris en compte durant l'élaboration du SCOT. Ceci suppose des modalités assurant une intégration continue et transversale de la gestion environnementale, à savoir :

1. La présentation d'un état initial de l'environnement qui identifie les enjeux majeurs pour le développement du territoire,
2. Des ateliers de travail sur la définition du projet de développement où sont intégrées à la réflexion les mesures prises en faveur de l'environnement et les implications transversales des partis d'aménagement vis-à-vis de l'environnement,
3. L'identification de scénarios d'évolution possibles du territoire, et notamment celui où les tendances à l'œuvre étaient poursuivies à l'avenir (scénario au fil de l'eau), ainsi que des éléments motivant le choix de développement retenu,
4. Le contrôle de la cohérence et de l'efficacité de la transcription du projet de développement dans les orientations d'aménagement.

L'application des principes du développement durable

Le développement durable, ou plus précisément soutenable, s'impose comme principe d'élaboration du schéma en vue d'assurer une évolution équilibrée et pérenne du territoire. Les dimensions conjointement mises en perspective concernent les aspects sociaux, économiques et environnementaux. A ceci peut être ajoutée une 4ème dimension qui est celle de la gouvernance territoriale ; gouvernance qui à l'échelle des compétences du SCOT ne peut se retrouver que de 2 façons : le caractère pédagogique et transversal qui favorise la mise en œuvre de politiques coordonnées et partagées, l'articulation des orientations prévues dans le SCOT avec d'autres outils de gestion des territoires existants ou à créer. Le processus de SCOT est aussi le lieu où l'émergence de nouveaux modes de gouvernance peuvent être incités. L'application des principes du développement durable doit enrichir le projet au fur et à mesure sa conception.

Au stade de la prospective (scénarios possibles de développement). Les scénarios d'évolution du territoire établis sur la base du diagnostic et de l'état initial de l'environnement permettent de mettre en évidence les grands équilibres du fonctionnement du territoire mais aussi les limites des capacités à les gérer. Ainsi, il s'agit d'observer les interdépendances entre économie, social et environnement qui servent à analyser et comparer les scénarios dans leur globalité pour que le territoire choisisse des axes de développement en ayant une vision transversale des problématiques et opportunités. La dimension environnementale sert en outre à mesurer l'acceptabilité du développement au regard des ressources et des écosystèmes et la capacité du territoire à pouvoir la garantir.

Au stade du projet, le développement durable intervient comme un contrôle continu de cohérence dans les choix de développement et l'intensité des actions.

L'évaluation qui permet d'instaurer des référentiels contextuels et temporels dans le cadre d'une gestion à long terme

Les référentiels contextuels et temporels ont pour double vocation à :

1. s'inscrire dans le déroulement à long terme du suivi du SCOT, en fixant les indicateurs relatifs aux choix et objectifs de développement,
2. formaliser la cohérence des objectifs en matière d'environnement.

Il s'agit ainsi d'une évaluation du projet de développement par rapport aux indicateurs stratégiques.

Cette analyse s'opère dans le cadre du suivi de l'évaluation environnementale décrite précédemment.

Elle constituera, dans sa version aboutie à la fin du processus de SCOT, un outil permettant d'apprécier les éléments fondamentaux portant la gestion équilibrée et durable du projet de développement en liaison avec le contexte qui a prévalu à sa définition.

Une attention particulière sera portée sur la transversalité des partis d'aménagement et de leurs implications, notamment au regard de l'environnement.

Ceci devra contribuer à la bonne lisibilité des choix de développement, incluant la protection et la valorisation de l'environnement, afin de faciliter l'appréciation des résultats de l'application du SCOT.

L'organisation générale de l'évaluation environnementale

L'évaluation s'articule en cohérence avec les autres pièces du rapport de présentation dont elle fait partie intégrante.

- L'état initial de l'environnement qui analyse la situation du territoire au travers des composantes environnementales et étudie les tendances à l'œuvre ainsi que les enjeux qui s'offrent au territoire. Ce document fait l'objet d'une pièce individualisée du rapport de présentation.
- Le choix du projet de développement retenu (PADD) qui est expliqué au regard des enjeux définis lors du diagnostic et de l'état initial de l'environnement et au regard des autres alternatives de développement étudiées (scénarios prospectifs). Ce chapitre comporte ainsi l'évaluation des scénarios prospectifs au prisme de l'environnement qui permet d'expliquer le choix du projet pour établir le PADD du SCOT.

Cette articulation permet une lecture transversale du projet de développement et assure la cohérence du SCOT depuis les enjeux jusqu'à l'évaluation des incidences du projet.

Conformément au Code de l'urbanisme, l'évaluation comporte :

- L'explication de la méthodologie employée pour réaliser l'évaluation.
- L'analyse des incidences notables prévisibles de la mise en œuvre du SCOT sur l'environnement. Elle consiste en l'identification des effets les plus probables sur l'environnement liés à l'application du SCOT. Cette étape fixe également les référentiels servant à l'évaluation ultérieure du SCOT puisqu'elle constitue une forme de modélisation de l'évolution du territoire vue sous l'angle environnemental. Elle explique également les mesures prises par le schéma pour éviter, réduire ou compenser les conséquences dommageables issues de l'application du SCOT.
- L'étude des incidences de la mise en œuvre du projet sur les zones Natura 2000.
- Les indicateurs de suivi de la mise en œuvre du SCOT au cours de son application, ou au plus tard dans le cadre d'une évaluation qui doit intervenir dans les 6 ans qui suivent l'approbation du schéma ou de la délibération qui décide de son maintien en vigueur.

Méthodologie employée pour réaliser l'évaluation

La méthodologie employée pour réaliser l'évaluation environnementale est expliquée tout au long des différents chapitres qui composent cette évaluation. Ainsi, nous nous attacherons ici à rappeler les grandes lignes de fonctionnement de la méthode utilisée. Préalablement à ce rappel, il est utile de préciser que même si l'objectif d'une évaluation environnementale demeure le même d'un territoire à un autre, sa mise en œuvre pratique doit être adaptée aux caractéristiques du territoire et à la nature du projet de développement élaboré. En effet, si des thématiques servant à cadrer l'analyse et l'évaluation peuvent être utilisées de façon récurrente, il ne paraît pas juste que le degré d'évaluation et la considération transversale des effets soient invariables. Ceci s'explique pour deux raisons principales :

- D'une part, chaque territoire est concerné par des enjeux environnementaux différents et aux sensibilités vis-à-vis des projets qui peuvent être très dissemblables selon la taille des espaces et leurs configurations physiques et écologiques. En d'autres termes, un territoire de taille restreinte et comprenant des enjeux environnementaux forts mobilisant des superficies importantes aura potentiellement plus de probabilité à établir un projet de développement ayant une définition plus fine des espaces et des orientations. En revanche, un territoire vaste avec des enjeux très localisés d'un point de vue géographique ou concernant les problématiques à l'œuvre, pourra prévoir une définition de projet moins précise.
- D'autre part, la déclinaison urbanistique des projets de développement peut supposer la définition par le SCOT d'orientations aux degrés de liberté ou d'appréciation très contrastés selon les contextes auxquels les territoires doivent répondre.

Dans ce sens, nous pouvons distinguer deux notions qui interagissent en permanence dans l'élaboration d'une stratégie territoriale qui selon la prégnance de l'une ou de l'autre favorisera une précision géographique ou des principes de gestion de l'espace plus ou moins élevée des orientations.

Il s'agit de la notion de **contenance** et de celle **d'émergence**. Lorsqu'un projet a pour objet majeur de maîtriser des tendances fortes ou bien identifiées alors, dans le SCOT, pourront dominer les orientations visant à contenir les développements de façon à les réorienter dans le sens des objectifs fixés. En revanche, lorsqu'un territoire nécessite de créer lui-même des dynamiques parce que le périmètre qu'il couvre n'est pas marqué par des tendances suffisamment lisibles ou affirmées, le projet de développement devra faire émerger des éléments nouveaux dont il sera difficile d'en prévoir les implications spatiales précises (nombreuses inconnues, risques de contraintes inadaptées qui s'opposent au projet...).

Ces 2 notions se retrouvent en général dans un même projet de SCOT et expliquent que même si un parti d'aménagement est très construit, il lui est nécessaire de prévoir des marges de manœuvre suffisamment souples pour permettre cette émergence des projets dans les documents et opérations d'urbanismes qui appliqueront les orientations du schéma. Ceci n'exclut pas la définition de mesures restrictives concernant certains aspects ou espaces en vue de satisfaire à des objectifs de protection des patrimoines et des ressources, mais rend en revanche la mise en œuvre de l'évaluation environnementale beaucoup plus sujette à des inconnues et des imprécisions.

La méthodologie pour réaliser l'évaluation environnementale s'attache à organiser une lecture suivie du projet au travers :

- De l'explication des choix retenus pour établir le projet au regard des enjeux environnementaux et des autres alternatives étudiées (voir partie du rapport de présentation relative à l'explication des choix retenus pour établir le PADD).
- Des effets de la mise en œuvre du schéma sur l'environnement.

Ces outils d'évaluation et d'explication du projet fonctionnent ensemble pour éviter que l'analyse ultérieure des résultats de l'application du SCOT s'effectue indépendamment de liens transversaux qui dirigeront le territoire entre les politiques sociales, économiques et environnementales.

En outre, ceci permet d'apprécier la cohérence interne du SCOT entre les objectifs qu'il fixe et les modalités qu'il met en œuvre dans le cadre de ses compétences.

L'évaluation environnementale est le résultat d'un processus mis en œuvre tout au long de l'élaboration du projet de SCOT. Ce processus a permis :

- Une prise en compte permanente des composantes environnementales dans la définition du projet,
- D'élaborer une stratégie et des outils de préservation et de valorisation propres aux milieux environnementaux et paysagers,
- D'élaborer les éléments nécessaires pour répondre aux objectifs de l'évaluation environnementale :
 - o Lisibilité du mode de développement et de ses objectifs,
 - o Moyens de suivi de la mise en œuvre du SCOT.

Le déroulé de ce processus est explicité ci-après :

1. Ce processus naît des conclusions établies dans le diagnostic territorial et de l'état initial de l'environnement réalisé au départ de l'élaboration du SCOT.
2. Il se poursuit par la définition des perspectives d'évolution du territoire, basées sur le prolongement à 20 ans des tendances à l'œuvre.
Ce scénario est évalué pour mettre en relief les grands équilibres du territoire et leurs conséquences sur les composantes économiques, environnementales et sociales du territoire.
D'autres scénarios alternatifs sont établis et font l'objet de la même évaluation scénario tendanciel.
Cette évaluation permet au territoire de définir les axes de son projet de développement (PADD) en ayant une connaissance transversale des conséquences liées à ses choix.

3. La traduction réglementaire du PADD dans le DOO conduit tout au long du processus de conception à observer les effets du projet sur l'environnement afin d'éviter, atténuer ou compenser les incidences. En outre, la prise en compte des principes du développement durable agit comme un contrôle de cohérence sur la définition des choix du projet et le niveau d'intensité des actions.
4. L'évaluation et la description des incidences de la mise en œuvre du SCOT, s'effectue au travers des 4 grandes thématiques utilisées dans l'état initial de l'environnement afin d'assurer une continuité d'analyse du dossier de SCOT. En outre, ces thématiques sont déclinées en plusieurs sous-thématiques (voir illustration ci-contre) et complétées par une analyse des incidences probables liées aux ZACOM dans l'objectif d'approfondir le niveau d'évaluation.

Pour chaque thématique les informations suivantes apparaissent :

- ➔ Rappel synthétique des enjeux du territoire,
- ➔ Rappel synthétique des objectifs du projet de développement du SCOT,
- ➔ Les incidences notables négatives de la mise en œuvre du schéma sur l'environnement qui peuvent être prévues,
- ➔ Les incidences notables positives de la mise en œuvre du schéma sur l'environnement qui peuvent être prévues,
- ➔ Les mesures prises par le schéma pour éviter, réduire ou compenser les conséquences dommageables du schéma.

	4 thématiques principales	Sous-thématiques correspondantes
Les thématiques utilisées pour évaluer les incidences de la mise en œuvre du SCOT	Biodiversité et fonctionnalité environnementale	<ul style="list-style-type: none"> • Ressource en espace • Fonctionnalité écologique
	Capacité de développement et enjeux de préservation des ressources	<ul style="list-style-type: none"> • Qualité des eaux, eau potable et assainissement • Energie • Pollutions (air, bruit, déchets, ...)
	Risques	<ul style="list-style-type: none"> • Risques naturels • Risques technologiques
	Paysages	
	ZACOM	

5. Au regard des orientations du DOO du SCOT, de l'état initial de l'environnement et de l'analyse des incidences, des indicateurs de suivis de la mise en œuvre du projet sont déterminés. Leur organisation se base sur les mêmes thématiques utilisées dans l'évaluation des incidences afin qu'une évaluation ultérieure du SCOT puisse s'appuyer et être comparée avec celle établie dans le dossier initial.

LES INCIDENCES NOTABLES PREVISIBLES ...

... de la mise en œuvre du SCOT sur l'environnement et les mesures prises pour éviter, réduire ou compenser les conséquences dommageables issues de la mise en œuvre du schéma sur l'environnement.

RAPPEL

Conformément aux dispositions prévues par le Code de l'urbanisme, le SCOT doit faire l'objet d'une analyse des résultats de son application, notamment du point de vue de l'environnement, des transports et déplacements, de la maîtrise de la consommation d'espace et des implantations commerciales au plus tard 6 ans à compter de son approbation ou de la délibération qui décide son maintien en vigueur.

METHODOLOGIE

Les incidences ont été évaluées en considérant la probabilité des effets possibles et les liens directs et indirects que la mise en œuvre du projet est susceptible d'engendrer. Dans ce sens, il a été apprécié, tout d'abord, l'évolution la plus probable de l'urbanisation jusqu'au terme des objectifs fixés (15 ans). Cette urbanisation fait référence aux éléments les plus prévisibles et les plus représentés sur le territoire à savoir l'extension des espaces urbains existants, la création de nouvelles zones ayant une dominante résidentielle et les principaux parcs d'activités. Enfin, il a été évalué, à l'échelle du territoire et en fonction du niveau de définition des projets, les incidences transversales du développement urbain tout en tenant compte des orientations prises par le schéma pour protéger et valoriser les espaces naturels. Cette transversalité se retrouve dans la déclinaison des effets du SCOT au travers des 4 grandes thématiques. De nombreuses inconnues existent :

Soit parce qu'aucune mesure de référence n'est aujourd'hui établie ou exploitable (qualité de l'air et des ambiances sonores aux abords des infrastructures, par exemple),

Soit parce que certains éléments du projet pourront prendre dans le futur des formes multiples qui ne peuvent être valablement évaluées compte tenu de la diversité des options possibles ou pourront faire l'objet d'influences extérieures au territoire dont l'évolution peut modifier fortement les conditions d'évaluation (évolution des trafics routiers, par exemple).

Néanmoins, dans de tels cas, l'évaluation a cherché à mettre en relief les liens indirects et transversaux aidant à l'appréciation des effets.

INCIDENCES NOTABLES PREVISIBLES SUR L'ENVIRONNEMENT ET MESURES COMPENSATOIRES PRISES PAR LE SCHEMA



Enjeux et objectifs stratégiques du SCOT

Enjeux de l'EIE

Le territoire d'étude présente des zones rurales, agricoles et forestières mais aussi des zones plus urbaines concentrées notamment aux abords de la Moselle (sillon Mosellan. Le taux d'artificialisation des sols est actuellement d'environ 14 % avec donc de fortes disparités selon les secteurs. La poussée résidentielle importante de ces dernières années s'est traduite par une consommation assez marquée des espaces agricoles et naturels (1500 ha en 10 ans entre 1999 et 2009 soit 150 ha/an) et une augmentation de l'artificialisation des sols (+ 1,7 % en 10 ans entre 1999 et 2009). Ici encore, certaines disparités apparaissent (+ 0,8 % dans la CC des Trois Frontières contre 2,4 % dans le Val de Fensch). **L'enjeu principal dans les années à venir réside donc à minimiser la consommation d'espace pour limiter les tensions entre les différentes vocations du territoire.**

Objectifs du SCOT

L'objectif du SCOT est de ne pas consommer plus de 1133 ha (76 ha/an) en 15 ans pour l'ensemble des urbanisations résidentielles et économiques en extension, voiries et équipements compris, mais hors grands ouvrages et infrastructures et hors les besoins liés à la mise en œuvre des opérations de l'OIN. Cet objectif permet une réduction forte de la consommation d'espace par rapport à la période 1999 – 2009 grâce à l'optimisation du tissu urbain existant (utilisation de dents creuses, cœurs d'îlots), des urbanisations plus compactes et renforçant leur mixité fonctionnelle, la réduction de la vacance et à l'utilisation de friches qui peut être envisagée dans le temps de mise en œuvre du SCOT (sans préjuger des contraintes qui empêcheraient leur reconversion ou leur utilisation effective pour la destination des sols souhaitées).

A titre d'indication, ces 1 133 ha comportent 720 ha pour le résidentiel (création de 22 500 logements dont à minima sont garantis 27% sans extension d'urbanisation), 375 ha pour le développement économique ; les 38 ha restant servant à des espaces artificialisés exceptionnels mais non bâtis tels que grands parcs sportifs.



Les incidences négatives prévisibles

Un développement urbanistique ayant une incidence modérée sur la ressource en espace du territoire

Les développements résidentiels et économiques en nouvelles zones à urbaniser (voiries et équipements compris), mobiliseront, en 15 ans, environ 1133 hectares (hors grands ouvrages et infrastructures et hors besoins liés à la mise en œuvre des opérations de l'OIN). Cette consommation est modérée au regard du territoire du SCOT (89 025 ha) puisqu'elle ne représente environ que 1,27 % de sa surface (ce qui représente 2,7 % de la surface agricole utilisée du territoire) et au regard de la situation du Thionvillois en Moselle (cf. aussi analyse et justification de la consommation d'espace du rapport de présentation du SCOT).

Grâce aux objectifs de préservation du SCOT, les effets de cette consommation d'espace se traduira principalement par la perte de terrains agricoles ou naturels n'ayant pas de valeur fonctionnelle notable tant du point de vue écologique que sur l'appareil productif global de l'agriculture. Ils viseront en outre principalement des espaces sous influence anthropique forte autour des pôles urbains du SCOT, mais de façon localisée, sans foisonnement, création d'enclave ni mitage. Ils relèveront d'un développement urbain :

- qui se concentrera dans le Val de French (en épaississant l'enveloppe urbaine existante mais sans toutefois renforcer la conurbation – cf. mesure du Scot pour éviter ce risque) et Portes de France (moins au nord qu'à l'Est et au Sud) se greffant autour des villes et bourgs existants ;
- faible entre les vallées de l'Oudrenne et de la Canner, dans le secteur de Luttange ainsi qu'entre Sierck et les villages en rive gauche de la Moselle ; ces secteurs correspondant en outre aux espaces identifiés dans le diagnostic comme soumis à des tendances de constructions importantes.



Biodiversité et fonctionnalité environnementale

Sous-thématique : ressource en espace



Les incidences négatives prévisibles

- qui sera contenu dans l'Arc Mosellan et Cattenom et environs privilégiant un renforcement des urbanisations à proximité de la vallée de la Moselle et du pôle de Thionville (vers Guénange) et de manière bien moindre autour de quelques bourgs ruraux ; ce qui permet de préserver des phénomènes périurbains et facteurs potentiels de fragmentation des unités agricoles en rabattant le développement vers les grands polarités du SCOT;
- concentré sur Aumetz/Villerupt et Audun du fait des projets de l'OIN et d'ampleur faible vers Boulange.

L'agriculture périurbaine viable ne devrait pas connaître de pression supplémentaire ; excepté si des projets d'intérêt général nécessitaient des implantations sans alternative.

La consommation d'espace du SCOT réduite par 2 celle intervenue au cours des 10 dernières années (cf. pièce 1-3 du présent rapport de présentation). La répartition et la compacité du développement conduira ainsi à des effets localisés sur les exploitations concernées par les urbanisations ; ce qui permet à l'échelle du territoire de conserver un espace agricole vaste facilitant la gestion foncière pour l'agriculture (échange de terres...).



Les incidences positives prévisibles

Une meilleure maîtrise optimisant l'espace et protégeant les espaces à enjeux

L'application du SCOT permet tendanciellement (par rapport aux tendances et enjeux identifiés dans le diagnostic dans la dernière période) :

- **De réduire par deux le rythme de consommation d'espace** (voir aussi incidence négative) tout en maintenant une croissance démographique et augmentant le développement économique (voir également le chapitre analyse de la consommation d'espace du rapport de présentation du SCOT). Cette réduction se traduira du point de vue résidentiel par une baisse de 50% à 65% environ du rythme enregistré par les EPCI au cours des 10 dernières années, notamment Cattenom et environs ainsi que l'Arc Mosellan, secteurs les plus exposés aux pressions luxembourgeoises et messines.
- **De favoriser le renouvellement urbain, d'intensifier le tissu urbain existants, d'aménager les dents creuses et de reconquérir les friches industrielles** afin de diminuer la consommation d'espace causé par des aménagements en extension (terrains naturels ou agricoles).
- **D'optimiser l'urbanisation pour limiter la création de délaissés difficilement valorisables pour l'urbain comme pour l'agriculture.** Les limites urbaines futures seront plus nettes, comportant moins d'espaces interstitiels vecteurs de conflits d'usage potentiels avec l'agriculture du fait du manque de lisibilité de leur vocation (parking sauvage...). Les accès aux terres seront mieux pris en compte, notamment dans les villages où les contacts entre bâti et agriculture sont plus intenses.
- **De réduire le fractionnement des espaces agricoles**, en privilégiant les développements urbains et économiques dans ou à proximité immédiate des zones bâties ou d'activités existantes. Les orientations du SCOT en matière d'agriculture périurbaine devraient préserver les exploitations pérennes ou dont la pérennité est possible moyennant des actions acceptables techniquement et financièrement.



Les incidences positives prévisibles

Une meilleure maîtrise optimisant l'espace et protégeant les espaces à enjeux

- **De préserver les vocations dominantes agricoles des secteurs à enjeux de la DTA et des secteurs sous pression urbaine** : vers Boulange et les parties centre et Nord de Cattenom et environs grâce à la répartition hiérarchisée du développement faite par le SCOT, à ses protections liées à la trame verte et bleue et relevant des coupures d'urbanisation entre les villages et bourgs qu'il instaure pour préserver la continuité de vastes espaces agricoles ou naturels. En outre, les continuités écologiques et coupures paysagères permettront aussi de protéger les espaces agricoles qu'elles comprennent, notamment aux abords et à proximité des grandes agglomérations. Les pôles de biodiversité, en particulier annexes dont le Scot en protège le fonctionnement global, permettront de préserver les vastes espaces agricoles compris dans ces pôles. Il s'agit notamment des espaces agricoles autour de la vallée de La Canner jusqu'à Sierck et la vallée d'Apach.
- De maintenir la diversité des espaces (prairies, bocage, petit boisement...) que le scot protège via ses continuités écologiques.
- **De préserver les espaces viticoles en AOC et de les développer** ;
- **De valoriser la fonctionnalité de l'espace agricole** au travers d'une prise en compte qualitative des besoins des exploitants, de leurs perspectives professionnelles et des nécessités de leurs productions. En effet, au-delà de la maîtrise de la consommation d'espace, il s'agit de tenir compte de la valeur des terres et des activités productives agricoles pour éviter et maîtriser les impacts sur les exploitations.

Ces impacts positifs permettent de maîtriser les pressions sur l'environnement et l'agriculture et donnent à l'activité agricole une meilleure visibilité de l'évolution de l'espace dans les 15 prochaines années.



Les mesures prises par le SCOT

L'optimisation de l'urbanisation et la prise en compte des besoins fonctionnels de l'agriculture

Le SCOT donne la priorité au renouvellement urbain et à l'intensification des espaces déjà urbanisés. Il prévoit en outre une limite minimale de réalisation des logements dans le tissu urbain existant (au moins 27%). Cette limite est territorialisée et modulée en fonction des contraintes et du potentiel offert par les tissus existants et les capacités de développement urbain en extension dont dispose chaque partie du territoire du SCOT. Pour ce faire, les choix d'aménagement et d'urbanisme se portent en faveur de :

- l'utilisation de friches urbaines ou d'activités ;
- le réinvestissement et la requalification des espaces et des bâtiments de grands volumes pour la réalisation d'opérations mixtes ;
- le comblement des délaissés et des espaces non bâtis présents au sein des enveloppes urbaines ;
- l'intensification des tissus existants et notamment des plus lâches (résidentiels pavillonnaires) en recherchant l'optimisation des parcelles y compris lorsqu'elles reçoivent déjà des constructions tout en répondant aux enjeux de préservation des qualités urbaines et paysagères liées aux caractéristiques morphologiques des tissus.

Pour préserver les différents usages de l'espace, dont l'agriculture, le SCOT :

- fixe une limite intangible de consommation maximale d'espace,
- localise des espaces naturels et agricoles qu'il protège au travers de sa trame verte et bleue. Cette dernière tient compte des enjeux de pressions sur les milieux naturels et agricoles afin de les maîtriser.
- fixe des objectifs de coupure d'urbanisation dans les secteurs ruraux de nord et autour des grandes agglomérations pour compléter les dispositifs de maîtrise des risques de périurbanisation ;
- prévoit les moyens de prendre en compte la fonctionnalité des exploitations afin que l'urbanisation s'effectue dans une logique de moindre impact, y compris à l'égard de l'agriculture périurbaine qui bénéficie de critères spécifiques identifiés par le SCOT.



Biodiversité et fonctionnalité environnementale

Sous-thématique : fonctionnalité écologique



Enjeux et objectifs stratégiques du SCOT

Enjeux et objectifs de l'EIE

La valorisation de l'environnement constitue un enjeu important en soi pour la préservation des milieux naturels et de la biodiversité, mais également un enjeu au service de l'attractivité humaine du territoire. Dans ce cadre, les objectifs du SCOT sont :

- **De préserver et gérer un fonctionnement environnemental global pour pérenniser le cycle de vie d'espèces et de milieux écologiques ;**
- **De mettre en œuvre un fonctionnement intégré**, où la gestion environnementale, au-delà même de la préoccupation de maintien des équilibres écologiques et de préservations des conditions de fonctionnement des milieux naturels, coopère avec le développement économique et résidentiel, pour favoriser une coexistence durable des différents usages, ressources et modes de production présents dans le périmètre du SCOT.

Ainsi, l'objectif est de porter une attention au maintien de la qualité fonctionnelle des espaces de nature ordinaire qui assurent la perméabilité écologique du territoire et le développement des populations d'espèces. La définition de réseaux de milieux présentant un intérêt écologique au sein d'une Trame Verte et Bleue vise donc à définir les modalités de gestion adaptées des espaces naturels (voire des espaces urbains) contribuant au bon équilibre environnemental sur le long terme. En outre, au regard de la multifonctionnalité des espaces naturels, la Trame Verte et Bleue (TVB) vise à :

- développer la biodiversité ;
- contribuer à la diversité paysagère des espaces agro naturels ;
- participer à la maîtrise des risques naturels ;
- assurer le bon fonctionnement du cycle de l'eau.



Contexte d'évaluation des incidences du SCOT sur la fonctionnalité écologique

Afin de mettre un cadre à l'évaluation des incidences et de mieux comprendre ses résultats, il convient au préalable de rappeler les fondamentaux de la politique de préservation du SCOT. En effet, le SCOT protège fortement un certain nombre d'espaces. Par conséquent, si le SCOT est respecté et si les autres normes indépendantes du schéma sont appliquées, ces espaces ne doivent pas subir d'atteinte significative dans le futur.

Les orientations du SCOT protègent les éléments suivants qu'il définit :

- **Les pôles de biodiversité majeurs que sont les espaces détenant un intérêt patrimonial et fonctionnel.** Il s'agit ici essentiellement de zones forestières mais aussi des milieux spécifiques (zones humides, pelouses calcicoles, anciennes friches recolonisées) ou des habitats naturels encore présents dans les vallées préservées (prairies, haies, bois, zones humides). Ces espaces correspondent par ailleurs au réseau NATURA 2000, ainsi qu'à des ZNIEFF de type 1 et des réserves naturelles.
- **Les pôles de biodiversité annexes que sont les espaces possédant un bon état global et un intérêt fonctionnel liée à leur forte connectivité, même s'ils regroupent parfois de la nature « ordinaire » : prairie, bocage, bosquets,...** Ces espaces correspondent par ailleurs à des sites inventoriés ou classés en ZNIEFF de type 2, ZICO et parties naturelles des sites classés ... et qui sont situés en dehors des pôles de biodiversité majeurs du SCOT,
- **Les autres éléments constitutifs de la trame verte et bleue dont les continuités écologiques.**

Les orientations du Scot protègent le fonctionnement global de ces éléments et n'y permettent qu'une possibilité d'urbanisation maîtrisée sous réserve de limitation accrue des incidences. Les orientations protègent aussi les continuités écologiques. Globalement, dans ces espaces, l'urbanisation ne pourra pas se développer de façon notable que ce soit par extension ou par densification.



Les incidences négatives prévisibles

Un impact direct globalement modéré et sans effet notable prévisible sur le capital patrimonial en matière de biodiversité (pôles majeurs et annexes de biodiversité)

L'urbanisation nouvelle en extension du tissu existant conduira, sur le site de chaque opération, à **artificialiser des espaces en les imperméabilisant**, en supprimant le couvert végétal initial (et par là même l'habitat de la faune qui l'occupait) et en modifiant localement les écoulements hydrauliques (essentiellement superficiels). Par la mise en œuvre du SCOT, cette artificialisation ne devrait toutefois pas engendrer de phénomène notable sur la biodiversité à l'échelle du territoire. En effet, elle générera des incidences localisées sur des sites consistant en des terres cultivées, prairies, bosquets ou terrains non entretenus accueillant un couvert végétal spontané, et occupés principalement par des espèces floristiques et faunistiques communes et anthropophiles. Cette perte s'effectuera **en dehors des milieux naturels d'intérêt écologique reconnu** appelés pôles majeurs de biodiversité et ne sera pas significative dans les pôles annexes ni à l'intérieur de la trame verte et bleue du SCOT (continuités écologiques, zones humides, ...).

Par conséquent, les incidences écologiques de l'urbanisation liée au SCOT n'affecteront essentiellement que des milieux sans valeur patrimoniale et fonctionnelle élevée occupée principalement par des espèces floristiques et faunistiques habituelles aux champs cultivés (rongeurs, petits mammifères...), aux prairies et délaissés périurbains (petite faune, avifaune commune), aux bosquets et petits boisements (petits mammifères, avifaune commune)...

Conjointement la proximité d'urbanisations existantes (parcs d'activités, villages et bourgs) avec certaines lisières de forêts protégées ou de milieux d'intérêt écologique reconnu entraînera que le développement urbain accentue localement les nuisances indirectes sur la faune et la flore proches : bruits, artificialisation de quelques prairies, pertes ponctuelles d'arbres (nuisances aux abords et en dehors des sites car le SCOT les protège). Toutefois, ce phénomène devrait être limité compte tenu des objectifs du SCOT pour la protection des lisières forestières et des abords des sites naturels emblématiques.



Les incidences négatives prévisibles

Une imperméabilisation des sols liée à l'urbanisation prévue par le SCOT qui augmentera mais qui n'aura pas de répercussion notable sur les milieux environnants

La création de nouvelles zones à urbaniser **modifiera les écoulements initiaux, principalement superficiels, et aura pour effet de créer de nouveaux impluviums dont les débits à gérer seront supérieurs à ceux qui étaient induits par le site naturel avant son urbanisation**. Ces modifications interviendront surtout dans le secteur central du territoire, autour du pôle de Thionville et du Val de Fensch compte tenu de son rôle structurant tant pour le développement résidentiel qu'économique, ainsi que de dans le Val d'Alzette (OIN), mais de façon moindre. Toutefois, les eaux pluviales de ces nouvelles zones aménagées seront prises en charge afin de ne pas altérer le fonctionnement du réseau hydrographique et humide du territoire et de ne pas aggraver les risques de ruissellement. Les aménagements seront également conçus de manière à respecter les continuités écologiques, c'est-à-dire que l'urbanisation devra respecter les principes d'intégration à la trame verte et bleue, dont ceux de considérer les besoins de fonctionnement naturel des cours d'eau, fond de thalweg, zones humides. Par conséquent, si les normes en vigueur et le SCOT sont respectées, les effets prévisibles sur les milieux naturels ne seront pas notables.

Des incidences limitées sur les continuités écologiques et des aménagements compatibles avec leur sensibilité

Les continuités écologiques du SCOT protégées par le SCOT pourront recevoir des aménagements légers et adaptés à leur sensibilité afin notamment de favoriser leur mise en valeur paysagère, touristique et environnementale (liaison douce...). En outre, l'écosystème forestier et l'hydrosystème ne devraient pas connaître une croissance de pression notable du fait des mesures prises par le SCOT pour :

- préserver des espaces tampons non urbanisés à leurs abords et privilégier le non rapprochement de l'urbanisation vers ces espaces ;
- restaurer certains cours d'eau ;
- développer la nature en ville ; ce qui a pour effet de réduire les pressions globales entre l'urbanisation et les écosystèmes périphériques grâce à des contacts plus gradués et des modes d'aménagement plus perméables pour les espèces et les écoulements.



Biodiversité et fonctionnalité environnementale

Sous-thématique : fonctionnalité écologique



Les incidences négatives prévisibles

Si les développements urbains futurs ne devraient pas interférer de façon notable avec les continuités écologiques, certains projets d'infrastructures pourraient les impacter de façon plus importante. En effet, du fait de l'effet barrière qu'ils créent ou du fait du renforcement du caractère anthropique des lieux, ils pourront, localement, perturber les éventuelles connexions écologiques et/ou le caractère paisible initial des sites. Ces perturbations devront toutefois être limitées car le SCOT prévoit spécifiquement dans les continuités, des mesures d'accompagnement permettant de limiter les impacts et au besoin de les compenser (voir mesures proposées).

Les infrastructures non liées au SCOT

Le SCOT ne prévoit pas par lui-même de nouvelles infrastructures d'importance impliquant des conséquences notables et prévisibles sur l'environnement. Les infrastructures liées à l'urbanisation relèveront du gabarit classique des voiries locales desservant de nouvelles urbanisations en interne le plus souvent. Elles s'inscriront dans l'enveloppe urbaine. Plusieurs projets parallèles au SCOT et qu'il soutient sont programmés et en cours de définition opérationnelle et de réflexion. Du fait des intérêts et enjeux nationaux et régionaux que ces projets incarnent, et compte tenu de leur envergure supra SCOT, ces projets font ou feront l'objet d'importants processus d'études, de concertations et d'autorisations spécifiques et indépendantes du SCOT, dont des études d'impacts permettant de définir l'acceptabilité environnementale des projets et les mesures pour éviter, réduire ou compenser les incidences éventuelles.

Ces infrastructures majeures concernent :

- l'élargissement à 2 fois 3 de l'A31 (prévu au SNIT et à la DTA) et le renforcement de l'A30 (dont le tunnel d'Hayange) prévu à la DTA. Ces projets visent donc essentiellement une extension des voies routières existantes impliquant une imperméabilisation supplémentaire et la destruction, dans les sections d'élargissement, de linéaires de prairie, délaissés existants d'infrastructures et boisements essentiellement.



Les incidences négatives prévisibles

Ainsi, hors les effets sur l'ambiance sonore qui dépendront des modalités techniques choisies pour les neutraliser ou les atténuer, les incidences et enjeux sous-tendus d'insertion environnementale de ces projets concerneront probablement les points suivants.

- o La maîtrise des flux pluviaux générés par la voirie afin de ne pas induire de ruissellements vers les urbanisations éventuellement proches et afin d'éviter ou atténuer les incidences sur des zones humides ; cette gestion devant dans tous les cas répondre aux législations sur l'eau. En outre, il existe peu de zones humides connues bordant l'A31 (il n'en n'existe pas aux abords de l'A30) ; ce qui est un contexte favorable à la limitation des pressions sur l'hydrosystème et permettant de mettre en œuvre des solutions de construction atténuant ou évitant significativement les incidences potentielles des élargissements. Ainsi, selon les techniques de constructions choisies par les projets, et au vu du contexte environnemental existant, ces élargissements sont en capacité de ne pas créer d'incidences notables sur les écosystèmes. En tout état de cause le SCOT protège la trame Bleue (cours d'eau, abords et zones humides, gestion des ruissellements) et prévoit que les aménagements doivent intégrer les possibilités d'amélioration fonctionnelle de l'hydrosystème. Il prévoit aussi que les projets pouvant affecter notablement des espaces qu'il protège doivent faire l'objet d'études d'impacts (qui sont d'ailleurs prévues par les autres législations applicables).
- o entre Thionville et Luxembourg, de manière ponctuelle, la prise en compte des besoins de franchissement interforestier pour la faune qui nécessite effectivement de tels passages. En effet, si ces élargissements n'engendrent pas de coupures écologiques supplémentaires étant donné les obstacles forts que constituent déjà l'A30 et l'A31, le Scot demande d'étudier les opportunités de rétablissement de continuités interforestières, dès lors qu'elles ont un intérêt.



Les incidences négatives prévisibles

- la liaison A30/A31 (prévue à la DTA) et l'échangeur complet de Richemont (à lier au renforcement de l'A31). Cette liaison visera essentiellement des espaces urbains et l'échangeur concerne surtout des espaces implantés hors du SCOT.
 - o La liaison A30/A31 n'est pas localisée par le SCOT puisque c'est par la pertinence de son tracé précis associée aux solutions techniques opérationnelles à mettre en œuvre (pour lesquelles le SCOT n'est pas compétent) que le choix le moins impactant pourra être retenu, en particulier à l'égard de l'environnement humain (nuisance, paysage, risques...). Ainsi, les incidences dépendront directement du choix du tracé et des solutions constructives (passage souterrain, couvert, ?...) qui ne sont pas connues à la date de réalisation du présent document. Le contexte environnemental demandera essentiellement de veiller aux cours d'eau en milieu urbain qui font d'ailleurs l'objet d'actions de valorisation par le Val de Fensch. En outre, la création d'une nouvelle voie d'importance impliquera une imperméabilisation supplémentaire dont les flux pluviaux seront à réguler pour ne pas générer de ruissellements vers les urbanisations proches ; ce qui ne constitue pas un facteur limitant au projet.
 - o L'échangeur complet de Richemont. Ses incidences potentielles relèvent de :
 - des eaux pluviales générées par la création de la voie ;
 - des effets directs et indirects du franchissement de la vallée de la Moselle sur la gestion des inondations et sur la vocation éventuelle des sites pour l'expansion des crues.
- La gestion de ces incidences dépend de la connaissance précise des sites de l'opération ainsi que du tracé et des solutions constructives (infrastructure en aérien,...) qui seront retenues (ou possibles) et qui ne sont pas connues à la date de réalisation du présent document.



Les incidences négatives prévisibles

- Le contexte environnemental connu à l'échelle du SCOT n'identifie pas d'enjeu écologique particulier. Ainsi, il peut être conjecturé que cette portion d'échangeur pourra ne pas avoir d'incidences notables si les solutions constructives et le tracé tiennent compte dès le départ des enjeux sur l'inondation et l'expansion des crues afin de neutraliser les effets de l'ouvrage ou de les réduire de manière appropriée.
- Le contournement Est de Thionville et le nouveau franchissement de la Moselle. Le SCOT ne fixe pas le tracé de ces infrastructures qui s'inscrivent sur le long terme, mais programme d'en étudier le potentiel de réalisation afin de déterminer la meilleure localisation au regard des contraintes environnementales et des fonctions urbaines qui lui sont attribuées. Les incidences de ces ouvrages pourront être très différentes selon les choix d'implantation et des solutions constructives retenues. Aussi les enjeux relèveront :
 - o De réaliser un contournement assez proche de la zone agglomérée pour qu'il ait une réelle fonction urbaine ;
 - o D'optimiser le tracé pour éviter des incidences sur les zones humides, si le contournement s'effectue plus à l'Est en direction de Cattenom.
 - L'embranchement fer de Terra Lorraine via Kuntzig. La réalisation de cette connexion ferrée d'environ 4 km, dont le tracé n'est pas connu et est à étudier, nécessiterait une prise en compte spécifique par la DTA afin de l'articuler avec la protection des massifs forestiers de la Directive ; protection avec laquelle le Scot est compatible. Néanmoins, et en dehors de ce dernier point, il peut être conjecturé que si cette liaison s'effectuait parallèlement à la D654, les incidences sur l'environnement seraient relativement réduites étant donné qu'elle ne romprait pas de connexions écologiques particulières (la D654 créant déjà un obstacle notable), ni n'affecterait le Bois des Cent Jours au Sud (en limite de Bertrange, Illange et Stuckange) qui détient quelques intérêts écologiques identifiés (mais qui restent à affiner). Dans cette configuration, les enjeux d'insertion relèveraient de la régulation des flux pluviaux en veillant à ne pas créer des ruissellements anarchiques ni concentrés et de la coupure de quelques linéaires boisés proches de la D654.



Biodiversité et fonctionnalité environnementale

Sous-thématique : fonctionnalité écologique



Les incidences positives prévisibles

Une protection accrue des pôles de biodiversité

Le SCOT apporte une plus-value en termes de **protection des pôles de biodiversité du territoire** :

- L'intégrité spatiale et la qualité écologique des pôles majeurs de biodiversité seront préservées sur le long terme dans le cadre d'une politique conservatoire adaptée à leur fonctionnement et à leur évolution.
- Les pôles annexes de biodiversité (situés en dehors des pôles de biodiversité majeurs du SCOT) seront également protégés parce qu'ils regroupent des milieux naturels de qualité et peu modifiés et/ou parce qu'ils abritent des espèces rares ou menacées.

Les effets positifs à attendre de ces protections ainsi que de la gestion de leurs abords à laquelle le SCOT procède devraient se traduire par une amélioration :

- de la qualité de l'habitat forestier grâce à la préservation des continuités entre les massifs et vers des espaces bocagers ou prairiaux qui permettent de favoriser les effets de lisières et les déplacements de la faune. La surface forestière ne devrait pas baisser de manière significative.
- du fonctionnement de l'hydrosystème (et les bénéfiques en termes de maîtrise des flux hydrauliques) notamment dans les vallées affluentes en rive droite de la Moselle compte tenu de la part significative des milieux humides et des espaces forestiers et semi-ouverts (notamment bocagers ou prairiaux) en lien avec les cours d'eau qui composent les pôles de biodiversité. Cette amélioration est à attendre aussi à proximité de Cattenom dans les zones humides qui séparent le bourg de la Moselle.

La protection des boisements identifiés au titre des ceintures forestières de la DTA

Les boisements identifiés au titre des ceintures forestières de la DTA applicable sont protégés sans diminution de leur surface, sauf dans les secteurs pour lesquels la DTA prévoit des projets (Contournement Ouest de Thionville...).



Les incidences positives prévisibles

Une amélioration de la prise en compte des effets indirects sur les milieux environnementaux

Aux abords des pôles majeurs de biodiversité, l'urbanisation ne pourra se faire que si sa maîtrise permet de protéger le fonctionnement naturel d'ensemble des sites (éviter en particulier l'encerclement et l'isolement des pôles de biodiversité, favoriser les transitions douces avec l'urbain, mise en place de zones tampons). Ceci permettra de conserver les perméabilités environnementales existantes mais aussi de les pérenniser afin que les liens entre les pôles de biodiversité et leur environnement proche puissent consolider le potentiel de diversité floristique et faunistique.

Une trame verte et bleue pour conserver voire améliorer la fonctionnalité des espaces environnementaux

Le SCOT apporte une plus-value au fonctionnement environnemental des espaces en créant une trame verte et bleue dont il définit les modalités de protection :

- **La trame verte** : les continuités écologiques déterminées par le SCOT constituent des coupures d'urbanisation qui permettent le renforcement des connectivités entre les milieux forestiers, prairiaux, bocagers, mais aussi avec les espaces de la trame bleue. Ces liens permettront la « maturation des milieux », le renforcement du rôle de la nature ordinaire dans ces continuités et assureront une perméabilité environnementale des grands écosystèmes ; ce qui favorise la baisse des pressions anthropiques sur l'armature environnementale. Ainsi, et alors que le territoire fait l'objet de coupures notables existantes, le SCOT préserve des espaces en recherchant les connexions Est-Ouest et Nord-Sud pour « atténuer » les effets de ces coupures. Cela se traduira pour l'affirmation d'espaces naturels « paisibles » et améliorant leur état fonctionnel propice au développement progressif de la biodiversité dans les continuités écologiques. Ces continuités visent aussi des accroches avec des trames vertes urbaines pour favoriser des contacts « adoucis » entre l'urbain et le naturel qui contribuent à préserver et renforcer la fonctionnalité d'îlots naturels proches des grandes agglomérations. Concrètement, en plus du maintien de la ceinture forestière, les abords des agglomérations devraient bénéficier d'une plus grande diversité d'espace en faveur de milieux semi-ouverts.



Les incidences positives prévisibles

- **La trame bleue** : il s'agit du réseau hydrographique du territoire, composé des zones humides ainsi que des cours d'eaux et leurs abords. Le SCOT renforce (en compatibilité avec le SDAGE et le SAGE) leur protection en insistant sur le maintien de leurs rôles écologique et/ou hydraulique et en tenant compte des relations amont/aval (logique de bassin versant). Le rôle des vallées en tant que corridors écologiques est également renforcé. En conséquence, la faculté régulatrice des zones humides et leur intérêt écologique seront confortés. En outre, le SCOT met un cadre favorable à l'amélioration de la qualité écologique des cours d'eau (berges, abords, milieu courant ...).

Au regard du projet de SCOT, il apparaît donc que les espaces naturels d'intérêt écologique ne diminueront pas en superficie. Au contraire, ils ont à vocation à augmenter grâce à la trame verte et bleue et à être mieux connectés, y compris avec les sites des territoires voisins. En outre, par son approche systémique, le SCOT permet de gérer en amont les incidences afin que la maîtrise des pressions sur les écosystèmes soit dans une logique d'évitement plutôt que de compensation. Ainsi, le SCOT maîtrise les tendances négatives à l'œuvre comme l'urbanisation près des lisières forestières, la coupure de continuités, le risque de disparition du bocage et de réseaux boisés, ... afin de pérenniser un réseau écologique global et d'assurer un cadre propice au fonctionnement des pôles de biodiversité liés à ce réseau.



Les incidences positives prévisibles

Une meilleure gestion des milieux aquatiques et humides

En compatibilité avec les dispositions du SDAGE et du SAGE en vigueur (SAGE du bassin ferrifère), le SCOT s'inscrit en faveur d'une préservation voire d'une restauration des fonctions écologiques des cours d'eau et espaces aquatiques et de leur rôle de support aux échanges et à la circulation des espèces. Ceci s'articule avec des mesures qui permettent :

- Une meilleure reconnaissance et protection des zones humides ;
- Une maîtrise en amont des effets hydrauliques sur les eaux superficielles et souterraines (maîtrise des plan d'eau...) ;

Ces objectifs se traduiront par une baisse tendancielle des pressions directes et indirectes sur les eaux superficielles et souterraines :

- Des cours d'eau aux ripisylves plus continues et plus denses ;
- Des abords de zones humides aux faciès naturels plus variés ;
- Des cours d'eau reconnus et valorisés même lorsqu'ils sont de petite taille ;
- Des flux d'intrants mieux régulés.

Une amélioration de l'assainissement contribuant à la qualité des milieux naturels et des cours d'eaux

Conjointement à la préservation de la trame bleue, l'ensemble des actions du SCOT en matière d'assainissement (voir chapitre dédié à l'assainissement) permettra de mieux lutter contre les effets de la pollution (effets indirects sur les milieux naturels) et contribuera donc au maintien voire à l'amélioration de la biodiversité.



Biodiversité et fonctionnalité environnementale

Sous-thématique : fonctionnalité écologique



Les mesures prises par le SCOT

Principe d'évitement des incidences préalables à la compensation

Les différentes orientations du SCOT (trame verte et bleue, protection des abords des espaces emblématiques, prise en compte des contraintes environnementales en amont des projets d'urbanisation ...) ont pour vocation d'éviter en amont les incidences sur l'environnement et de limiter le recours au principe de compensation.

Les mesures de protection des pôles majeurs de biodiversité

Le SCOT demande aux communes de délimiter ces espaces dans les PLU. L'intégrité spatiale et physique des pôles de biodiversité majeurs, ainsi que leurs caractéristiques écologiques et paysagères, doivent être préservées sur le long terme. Cette préservation doit être adaptée à leur fonctionnement écologique et aux pratiques et usages qui en assurent la pérennité. Dans ce cadre, ils n'ont pas vocation à être urbanisés. Toutefois et à condition que de façon directe, indirecte ou cumulative cela n'entraîne pas d'incidence significative affectant l'intérêt des habitats et des milieux, et en compatibilité avec les DOCOB, sont tolérés selon un principe de construction limitée :

- l'extension des constructions existantes ;
- les ouvrages nécessaires à la gestion de ces espaces, à leur valorisation agricole, forestière ou de leur patrimoine historique, ou à leur ouverture au public
- les ouvrages et installations d'intérêt public qui ne peuvent s'implanter ailleurs (gestion des risques, infrastructures ...) et sous réserve d'une étude d'impact qui détermine l'acceptabilité des projets et les mesures d'évitement ou compensatoires au regard de l'intérêt écologique des espaces naturels (étude d'incidence dans le cas des projets susceptibles d'affecter les sites NATURA 2000).
- dans les pôles de biodiversité de grande taille et non homogènes, les projets stratégiques (projet O.I.N par exemple) à condition qu'ils s'effectuent dans le cadre d'une étude d'impact et sous réserve qu'une étude écologique sur un cycle biologique complet démontre qu'il n'y aura pas d'effet notable sur les populations des espèces qui ont justifié ce classement.



Les mesures prises par le SCOT

Remarque : La préservation des pôles majeurs de biodiversité est adaptée à leur fonctionnement et tient compte des modifications éventuelles des milieux justifiées par d'autres objectifs d'intérêt public qui prévalent (sécurité, salubrité et santé publique – dépollution des sols sous réserve d'être compatible avec les SDAGE et SAGE applicables...), afin d'assurer la meilleure cohérence environnementale possible. Ainsi, si la dépollution supprime de manière avérée leur intérêt écologique, les espaces concernés ne seront plus alors à considérer comme pôle de biodiversité

Les mesures de protection des pôles annexes de biodiversité

Le SCOT demande aux communes de délimiter ces espaces dans les PLU. Ces espaces doivent conserver leur dominante naturelle et agricole dominant et n'ont pas vocation à recevoir une urbanisation notable. Toutefois, et selon un principe d'urbanisation limitée, les espaces urbanisés existants au sein de pôles de biodiversité annexes peuvent être concernés par des évolutions.

Ces éventuelles évolutions doivent pouvoir garantir le maintien des caractéristiques fonctionnelles des espaces naturels en respectant les principes suivants :

- Préserver le caractère naturel et agricole dominant et ne pas porter atteinte à une espèce rare ou protégée mettant en cause l'intérêt du site. En outre, dans le secteur de Sierck, l'objectif sera de préserver les milieux tels que landes, pelouses sèches, continuités de prairies remarquables au plan écologique.
- Maîtriser l'urbanisation pour garantir le fonctionnement d'ensemble des sites en :
 - o empêchant tout risque de mitage ou de bâti diffus,
 - o contenant l'urbanisation linéaire pour permettre de préserver des continuités entre massifs forestiers (que le PLU déterminera).
 - o contribuant à donner une forme plus compacte et/ou qualitative à la lisière urbaine existante.



Les mesures prises par le SCOT

La gestion des abords des pôles majeurs de biodiversité

Pour réduire les pressions sur les pôles de biodiversité majeurs, leurs abords sont gérés dans l'objectif de maintenir des continuités naturelles en lien avec ces pôles et valoriser les contacts avec les urbanisations :

- Les développements urbains n'encerclent pas les pôles majeurs en ayant pour effet de les isoler des autres milieux naturels qui les bordent et qui ont un intérêt écologique.
- Des zones tampons intermédiaires entre l'urbanisation et le pôle majeur favorisent des transitions douces. Cette orientation ne s'oppose à la requalification de lisières existantes.
- La proximité urbanisation / forêt est gérée dans une logique de non rapprochement ou de valorisation des accroches végétales.

Hors les agglomérations, le secteur d'Audun/Villerupt et Sierck, l'urbanisation cherchera à ne pas se rapprocher au global de la lisière forestière, dès lors que la commune a d'autres alternatives. Lorsque l'urbanisation est déjà en contact ou à proximité de la forêt, elle privilégiera un développement en retrait des lisières avec mise en place d'une zone tampon.

Pour les agglomérations, le secteur d'Audun/Villerupt et Sierck, l'objectif sera de favoriser la mise en place de corridors verts liés à la forêt proche dans le cadre d'opération de requalification ou de renouvellement urbain.



Les mesures prises par le SCOT

Les mesures de protection des continuités écologiques

Afin de mettre en place une politique de trame verte et bleue efficace, le SCOT identifie des continuités écologiques et demande que les PLU les précisent et, au besoin, les complètent. Dans ces continuités écologiques, la vocation dominante agricole ou naturelle doit être conservée.

Pour préserver les continuités forestières existantes (hors pôles majeurs du SCOT et ceinture de la DTA), les communes doivent :

- Mettre en œuvre l'objectif de maintenir au global les massifs forestiers principaux et des continuités forestières qu'ils permettent. Les projets d'intérêt public qui interrompraient ces forêts feront l'objet d'une étude d'impact afin de fixer les mesures d'évitement ou de compensation acceptables.

Des passages à faune pour les espèces qui utilisent effectivement ces espaces seront, le cas échéant, définis dans le cadre des objectifs d'atténuation ou de compensation des impacts évalués.

- Ne pas empêcher la valorisation forestière, touristique, culturelle ou énergétique des forêts dès lors qu'elle est compatible avec une gestion raisonnée et adaptée à la sensibilité écologique des sites.

Pour préserver les continuités interforestières et entre milieux différents (milieu semi ouvert, semi-aquatiques...), les PLU précisent les continuités du SCOT en étant compatible avec leur direction et leur proportion et prévoient, notamment au travers des coupures d'urbanisation, les moyens de répondre aux objectifs suivants :

- Préserver les éléments naturels rencontrés qui ont un rôle fonctionnel avéré tels que maillage bocager, boisements, zones humides...
- Ne pas permettre d'urbanisation notable afin de conserver la vocation dominante agricole ou naturelle



Biodiversité et fonctionnalité environnementale

Sous-thématique : fonctionnalité écologique



Les mesures prises par le SCOT

- Permettre les bâtiments nécessaires à l'agriculture, aux activités forestières ou à la gestion écologique des sites, à condition que la continuité soit maintenue au global ;
- Permettre les infrastructures et les réseaux, dans la mesure où l'aménagement prévoit des compensations aux éventuels effets de coupure qu'il engendre.

Ainsi, pour les aménagements qui modifient de façon importante ces continuités, la possibilité d'organiser des passages sous ou sur les nouvelles infrastructures, pour la faune qui utilise effectivement ces espaces sera étudiée (passage à faune sous une route, échelle à poissons...). il conviendra de procéder de la même façon pour l'évolution des grandes infrastructures existantes.

Pour mettre en valeur les continuités de la DTA applicable, les documents d'urbanisme inférieurs préservent au moyen de coupures d'urbanisation les liaisons paysagères entre les espaces naturels et agricoles permettant des vues sur les massifs forestiers, et mettent en œuvre une gestion qualitative des lisières urbaines, dans les secteurs urbains agglomérés (voir partie paysage pour plus de détails)

Les mesures d'amélioration/restauration des continuités écologiques

Le SCOT vise à :

- Faciliter les projets de restauration de cours d'eau ; ceux de la Bibiche, l'Oudrenne et du Conroy étant programmés ;
- Etudier l'intérêt de développer des passages verts effectuant des continuités interforestières. Cette étude s'effectuera dans le cadre de projets de création ou de réaménagements routiers, et au regard du gain environnemental induit et de l'acceptabilité technique et financière des moyens de mise en œuvre.

Elle concerne des sites (aujourd'hui en état de rupture) :

- o Le passage de l'A31 vers les forêts de Thionville, Kanfen et Entringe ;
- o Le franchissement de la Moselle entre Koenigsmacker et Cattenom.



Les mesures prises par le SCOT

Les mesures de préservation et de mise en valeur des abords de cours d'eau

Les documents d'urbanisme inférieurs mettront en œuvre les objectifs suivants :

- Planter les nouvelles urbanisations en recul par rapport aux berges des cours d'eau permanents. Ce qui permettra de :
 - o conserver une végétation adaptée aux caractéristiques des abords des cours d'eau. La ripisylve (boisements et formations arbustives qui bordent les cours d'eau) et les forêts alluviales seront préservées ;
 - o garantir la mobilité du lit des cours d'eau ;
 - o maintenir ou restaurer la qualité des berges.

Les PLU détermineront ce recul en fixant une bande inconstructible qui tient compte notamment de la pente des terrains, de la nature du couvert végétal et de la configuration urbaine. Elle sera de l'ordre de 10 m par rapport aux berges (valeur indicative).

- Choisir une organisation des voiries des nouvelles opérations en évitant, lorsque cela est possible, de canaliser les ouvrages hydrauliques naturels secondaires tels que fossés importants, mares afin de rechercher une maîtrise en amont des effets sur le réseau hydrographique. Cette orientation ne concerne pas les cours d'eau et zones humides qui sont déjà protégés par ailleurs.
- Rechercher le maintien des haies connectées à la ripisylve des cours d'eau pour créer des ensembles diversifiés et lutter contre les pollutions diffuses.
- Favoriser l'accès aux cours d'eau dans le cadre de liaisons douces pour valoriser les liens avec un espace urbanisé proche. En outre, il s'agit d'améliorer la présence des cours d'eau en espaces très urbains en tant que support à valorisation de la trame écologique (améliorer le faciès naturel des cours d'eau, intégrer leur fonctionnement dans les projets de recomposition urbaine...) et pour qu'ils renforcent leurs effets sur la qualité de vie au travers de projets culturels, paysagers ou de loisirs adaptés à la sensibilité des milieux (et aux risques).

Ces cours d'eau concernent en particulier : le Kribsbach (Fameck...), la Fensch (Val de Fesch), le Veymerange (première catégorie piscicole – Agglo de Thionville), la Kayl (Ottange...), l'Alzette (Audun...) ainsi que les cours d'eau dont la restauration est programmée (cf. précédemment).



Biodiversité et fonctionnalité environnementale

Sous-thématique : fonctionnalité écologique



Les mesures prises par le SCOT

Mesure en faveur de la reconnaissance et de la protection des zones humides

Les documents d'urbanisme inférieurs au SCOT doivent être compatibles avec les objectifs de protection du SDAGE et du SAGE applicables. Dans ce cadre :

- Les PLU doivent prendre en compte l'ensemble des informations connues pour que l'urbanisation dans les zones à urbaniser n'entraîne pas la destruction des zones humides qui existent effectivement sur le terrain et qui ont un intérêt avéré en matière de biodiversité et/ou pour la gestion des eaux. La présence de zones humides n'empêche toutefois pas d'inscrire leur gestion dans le cadre d'un projet urbain global à condition que ces zones humides n'aient pas de valeur patrimoniale démontrée et que leur fonctionnalité est préservée.
- Le SCOT identifie, pour les abords de la Moselle, un secteur de vigilance dans lequel l'existence de zones humides et de zones d'expansion de crues est probable.
- Les PLU peuvent réaliser des inventaires de zones humides et s'appuyer sur ceux des zones potentielles de la Région.
- Les zones humides qui sont destinées à être protégées et identifiées comme telles dans les PLU appellent des objectifs de gestion complémentaires :
 - o Maintenir des espaces tampons à dominante naturelle entre les espaces urbains et les zones humides, pour éviter les phénomènes de pollutions directes des eaux et limiter les perturbations des écoulements superficiels et souterrains.
 - o Ne pas aménager les zones humides en plan d'eau ni en ouvrage de gestion des eaux pluviales urbaines, sauf si de tels aménagements sont autorisés par ailleurs dans le cadre des procédures administratives sur l'eau ou d'actions de réaménagements écologiques des sites.
 - o Maintenir de le caractère hydromorphe (humide) des zones humides en encadrant, voire interdisant, les affouillements et exhaussement des sols, et en veillant à la compatibilité des essences de plantations (ne concerne pas l'agriculture) avec les caractéristiques des milieux humides.



Les mesures prises par le SCOT

A défaut d'alternatives, si la destruction d'une zone humide ne peut être évitée, des mesures d'atténuation et de compensation des impacts seront mis en œuvre au regard de la DCE (loi sur l'eau) et en compatibilité avec les objectifs des SDAGE et SAGE applicables.

Les orientations supplémentaires pour les zones humides issues de l'inventaire du SAGE du Bassin ferrifère :

- Les espaces agricoles et naturels existants sont destinés à être conservés ; le bâti n'ayant pas vocation à s'y développer. Les projets et PLU tiennent compte de l'inventaire de zones humides du SAGE qu'il peuvent préciser à leur échelle afin de préserver les zones humides avérées et définir le cas échéant l'acceptabilité de projets éventuels. »
- En outre, dans les zones prioritaires pour la gestion de l'eau, seuls les assèchements, mises en eau, imperméabilisations et remblais sont permis pour les projets dont l'intérêt général est avéré et dès lors qu'il n'existe pas d'alternatives possibles et que les mesures compensatoires sont pertinentes et faisables.

Les objectifs de protection supplémentaires pour les zones humides remarquables du SDAGE :

- Le SCOT assure leur protection au titre des pôles majeurs de biodiversité auxquels elles correspondent (Natura 2000 et ZNIEFF 1).
- Les objectifs spécifiques de cette protection viseront à empêcher les remblais, excavations, étangs, gravières... retournement de prairies, dont la nature ou l'ampleur pourraient dégradées la fonctionnalité et la qualité environnementale des sites. Les aménagements et constructions majeurs d'intérêt général ne sont possibles que sous réserve de mesures compensatoires réelles définies dans le cadre d'études d'incidence.



Biodiversité et fonctionnalité environnementale

Sous-thématique : fonctionnalité écologique



Les mesures prises par le SCOT

A défaut d'alternatives, si la destruction d'une zone humide ne peut être évitée, des mesures d'atténuation et de compensation des impacts seront mis en œuvre au regard de la DCE (loi sur l'eau) et en compatibilité avec les objectifs des SDAGE et SAGE applicables.

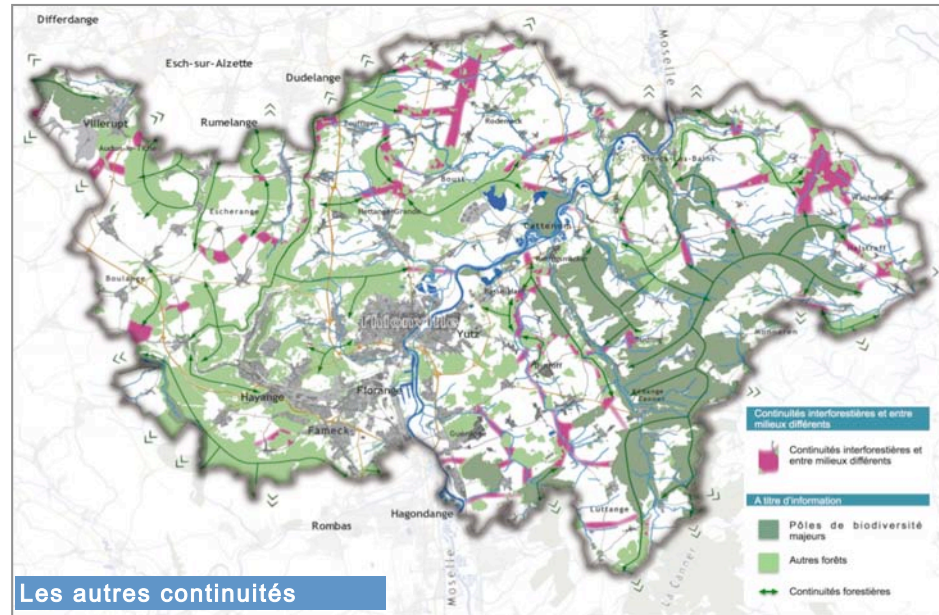
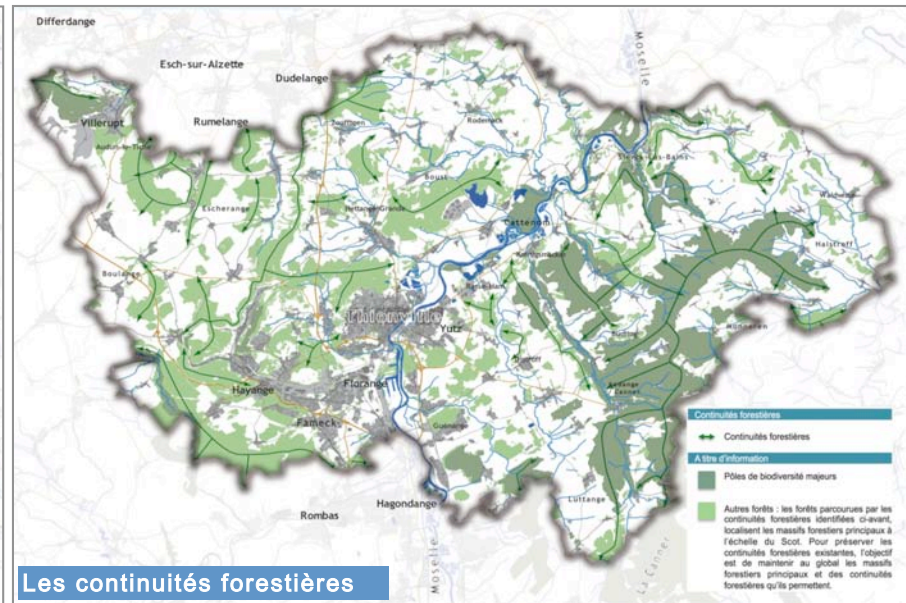
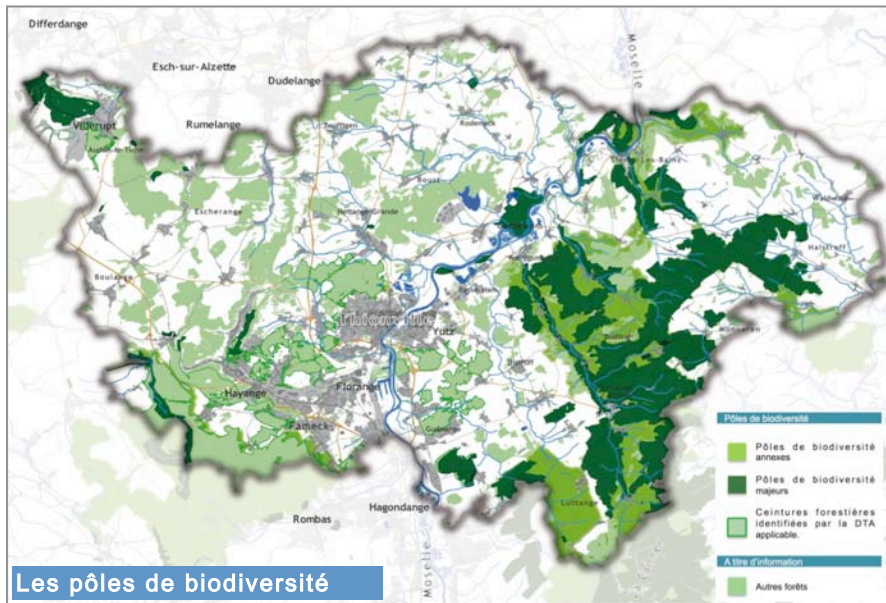
Les orientations supplémentaires pour les zones humides issues de l'inventaire du SAGE du Bassin ferrifère :

- Les espaces agricoles et naturels existants sont destinés à être conservés ; le bâti n'ayant pas vocation à s'y développer. Les projets et PLU tiennent compte de l'inventaire de zones humides du SAGE qu'il peuvent préciser à leur échelle afin de préserver les zones humides avérées et définir le cas échéant l'acceptabilité de projets éventuels. »
- En outre, dans les zones prioritaires pour la gestion de l'eau, seuls les assèchements, mises en eau, imperméabilisations et remblais sont permis pour les projets dont l'intérêt général est avéré et dès lors qu'il n'existe pas d'alternatives possibles et que les mesures compensatoires sont pertinentes et faisables.

Les objectifs de protection supplémentaires pour les zones humides remarquables du SDAGE :

- Le SCOT assure leur protection au titre des pôles majeurs de biodiversité auxquels elles correspondent (Natura 2000 et ZNIEFF 1).
- Les objectifs spécifiques de cette protection viseront à empêcher les remblais, excavations, étangs, gravières... retournement de prairies, dont la nature ou l'ampleur pourraient dégrader la fonctionnalité et la qualité environnementale des sites. Les aménagements et constructions majeurs d'intérêt général ne sont possibles que sous réserve de mesures compensatoires réelles définies dans le cadre d'études d'incidence.

Les illustrations ci-après rappellent les objectifs spatialisés du DOO du Scot en matière de fonctionnalité écologique.





Capacité de développement et préservation des ressources

Sous-thématique : qualité des eaux, eau potable et assainissement



Enjeux et objectifs stratégiques du SCOT

Enjeux de l'EIE

Sur le plan quantitatif, la ressource en eau n'est pas un facteur limitant au développement du territoire. En revanche, les enjeux reposent sur l'aspect qualitatif : les ruissellements et les rejets urbains, industriels ou agricoles contribuent à la pollution des eaux. Les enjeux de reconquête de cette qualité appellent à une gestion transversale et à la mise en œuvre d'une politique optimisée de la ressource.

Objectifs du SCOT

L'objectif du SCOT est de contribuer à une évolution pérenne de la ressource, en articulation avec les autres normes, plans et programmes spécifiques de la gestion de l'eau. En complément de la trame verte et bleue qui favorise un fonctionnement cohérent des milieux naturels et du cycle de l'eau, l'exploitation de la ressource en eau nécessite d'adopter 2 grands principes fondamentaux :

- Rationnaliser la gestion de l'eau potable et privilégier l'utilisation de cette ressource aux usages nobles
- Améliorer la qualité de l'assainissement des eaux usées et pluviales



Les incidences négatives prévisibles

Qualité des eaux

Compte tenu de ses orientations en matière de préservation des espaces humides, aquatiques et des éléments naturels contribuant à la maîtrise des ruissellements et des pollutions diffuses, **le SCOT ne devrait pas générer d'incidences notables négatives sur la qualité des eaux**. Au contraire, son application conjointement aux normes et autres politiques en matière d'eau (SDAGE, SAGE, DCE...) devrait concourir à une amélioration de cette qualité (voir volet précédent, trame bleue).

Eau potable

En 2008, la consommation d'eau potable en Moselle atteignait près de 56 millions de m³ (soit environ 53 m³/habitant). Sur le territoire du SCOT, celle-ci atteignait près de 13 millions de m³. Le développement équilibré du projet implique une augmentation de 31 000 à 36 000 nouveaux habitants d'ici 20 ans et autour de 25 000 habitants à 15 ans.

En considérant une augmentation de consommation d'eau proportionnelle à l'augmentation de la population (même si la demande risque d'être moindre grâce aux mesures prises pour économiser l'eau), on aurait un besoin complémentaire de près d'1,9 millions de m³/an à 20 ans et d'1,3 millions de m³/an à 15 ans, soit une croissance des volumes journaliers à ces échéances respectivement de 5200 m³/j et 3500 m³/j (soit une augmentation entre 14% et 10% de la consommation actuelle). Considérant un rendement moyen des réseaux de 0,70 (ce qui est une hypothèse défavorable), les mises en distributions nécessaires totales seraient de 42 400 m³/j à 20 ans et 40 150 m³/j à 15 ans. Terra Lorraine, dont certaines études affichent un besoin potentiel de 4000 m³/j constituera à terme le probablement le plus gros consommateur d'eau. Ceci conduit donc à des besoins futurs estimés à 46 400 m³/j à 20 ans et 44 150 m³/j à 15 ans.

La sollicitation de la ressource en eau sera très concentrée dans le sillon mosellan que l'on peut estimer à environ 80% des consommations de l'ensemble du territoire (incluant le Val d'Alzette et une large part de l'Arc Mosellan). Ainsi, les besoins s'élèveront à 38 000 m³/j dans le Sillon Mosellan à 20 ans et 36 120 m³/j à 15 ans. Ces besoins seront satisfaits ; la ressource autorisant une production maximale théorique d'environ 51 000 m³/j. Dans le reste du territoire les besoins s'élèveront à 8 480 m³/j à 20 ans et 8 030 m³/j à 15 ans. Au vu des réserves d'eaux souterraines présentes et des travaux réalisés ou en cours en matière de sécurisation et de diversification (liés au SDAEP ; voir mesures prises par le SCOT), les besoins futurs en eau potable nécessaires à la mise en œuvre du SCOT pourront être pourvus.



Les incidences négatives prévisibles

A noter que cette évaluation ne tient pas compte de la consommation en eau pour les activités économiques (hors Terra Lorraine). En effet, celle-ci ne peut être chiffrée valablement car il existe trop de facteurs d'incertitudes : la consommation en eau d'une entreprise est fonction de son type d'activité, de ses processus de production et de la politique interne de l'entreprise sur la maîtrise des gaspillages. Ces éléments ne pouvant être connus à l'avance, toute évaluation de cette consommation d'eau comporterait un fort risque d'erreur. Toutefois, vu la marge d'exploitation disponible, il peut être estimé que la ressource devrait être suffisante pour permettre le développement économique (une étude de faisabilité devra toutefois être réalisée en cas de mise en œuvre de processus fortement consommateur, notamment pour étudier l'impact local sur les nappes).

A noter enfin que sur le plan qualitatif, nombre d'actions prévues par le SCOT (voir « incidences positives ») permettront d'améliorer la qualité des masses d'eaux du territoire (conformément aux objectifs de la DCE).

Assainissement

Le développement urbain induira une augmentation des flux et des charges polluantes dont l'origine principale tiendra des effluents domestiques (activités résidentielles) ou industriels. Elle se traduira par une **sollicitation croissante des capacités de traitement des dispositifs d'assainissement du territoire et par des rejets croissants en milieu naturel**. Compte tenu de l'évolution de la population envisagée, il peut être considéré que les volumes à traiter passeront en théorie de 209 600 Eqhab à 230 000 Eqhab à 15 ans et 245 600 Eqhab à 20 ans. La capacité des stations existantes s'élèvent à plus de 279 000 Eqhab ; ce qui permettrait de gérer les besoins futurs. Toutefois, cette approche théorique n'intègre pas les besoins des entreprises ni les facteurs ponctuels de charge qui réduisent les capacités de traitement des stations. Néanmoins, ces chiffres indiquent que le territoire dispose du parc de station suffisant pour mettre en œuvre son projet ; des renforcements seront probablement à prévoir à moyen terme en fonction de la croissance du territoire et du fonctionnement des stations d'épuration. Toutefois, les secteurs de Sierck et certaines communes rurales de l'Arc Mosellan nécessiteront de renforcer leur capacité à plus court terme (en particulier Sierck) ; leur station étant ancienne ou présentant des dysfonctionnements ou des capacités peu élevées.

En tout état de cause, en encadrant les conditions d'assainissement des communes et des parcs d'activités qu'elles accueillent (voir suite de ce chapitre), le SCOT ne devrait pas engendrer d'incidence négative notable.

En ce qui concerne les pollutions d'origine agricole, le SCOT n'induit pas, par ses orientations, d'effets particuliers puisqu'il ne prévoit pas de modification importante des surfaces cultivées.



Les incidences positives prévisibles

Qualité des eaux

Le SCOT conduit à une évolution modérée de population ainsi que des localisations de l'urbanisation globalement situées hors zones sensibles vis-à-vis de l'hydrosystème. Ceci limite donc sensiblement les risques d'impact sur les cours d'eau et les zones humides. Le SCOT définit encore d'autres mesures en faveur de l'amélioration de la qualité des eaux superficielles. Il s'agit notamment de la préservation des zones humides ainsi que de la gestion des cours d'eau permanents et temporaires. L'objectif du SCOT est d'y mettre en œuvre une gestion environnementale globale et intégrée au profit de la fonctionnalité des espaces environnementaux et en particulier du milieu aquatique (voir politique "trame bleue" au chapitre précédent). Ceci devrait donc avoir un effet bénéfique et participer au respect des objectifs fixés par le SDAGE, le SAGE et la DCE, de détendre les pressions sur l'hydrosystème et de réduire les risques de transferts directs de pollutions diffuses dans les milieux courants et humides. L'amélioration de la qualité de l'assainissement (dimensionnement, traitement, collecte) réduira les sources de pollutions diffuses.

Eau potable

Les incidences du projet sont positives dans le sens où **celui-ci participe à l'amélioration et à la pérennisation de la ressource en eau, au suivi de l'évolution de la ressource et au développement des actions optimisant la distribution et la consommation en eau potable** (voir mesures prises par le SCOT). Concrètement, la mise en œuvre du SCOT et du schéma d'alimentation d'eau potable de Moselle permettront des échanges d'eau optimisés qui réduiront les pressions inutiles sur la ressource et renforceront les capacités d'économie grâce à un meilleur rendement des réseaux et la réutilisation des eaux de pluies. En outre, les effets de la trame verte et bleue faciliteront le maintien de tête de bassin versant en bon état fonctionnel. Enfin, la maîtrise en amont des pollutions confortera la protection des captages, dont les captages grenelle.



Capacité de développement et préservation des ressources

Sous-thématique : qualité des eaux, eau potable et assainissement



Les incidences positives prévisibles et mesures

Assainissement

Le SCOT permettra de **poursuivre l'amélioration de l'assainissement collectif et non collectif en adéquation avec les impératifs environnementaux auxquels le territoire est soumis**. Il demande, dans ce cadre, de développer les réseaux existants mais aussi de favoriser le remplacement des installations de traitement obsolètes ou insuffisamment dimensionnées.

On peut aussi souligner **l'effort notable demandé aux communes pour la gestion des eaux pluviales urbaines** (le SCOT encourage la mise en place de schémas de gestion d'eau pluviale, demande de limiter le plus possible les espaces imperméabilisés, de favoriser l'infiltration sur place et les techniques d'hydraulique douce, la récupération des eaux de pluies de toitures, ...).

En ce qui concerne les pollutions d'origine agricole, la prise en compte accentuée des risques de ruissellement (voir chapitre "risques") et les dispositions retenues par le DOO en matière de lutte contre les pollutions diffuses devraient avoir des effets bénéfiques notables dans les années à venir.

En outre, **la meilleure gestion hydraulique des urbanisations devrait réduire les flux pluviaux mal gérés s'écoulant vers les espaces agricoles et les milieux naturels**.

Les mesures générales permettant de mieux protéger l'hydrosystème

La trame verte et bleue (voir volet biodiversité) fait pleinement partie des mesures permettant de préserver la ressource écologique et en eau sur le long terme. Elle maîtrise les pressions anthropiques et crée les conditions favorisant le renforcement ou la réhabilitation de la qualité environnementale des milieux aquatiques et humides.



Les mesures prises par le SCOT

Les mesures permettant la protection de la ressource d'eau potable

La mise en œuvre de cet objectif dans les documents inférieurs implique de d'assurer la protection des captages dans le respect des arrêtés de DUP élaborés (quand les captages ne bénéficient pas de DUP, les collectivités locales doivent s'appuyer sur le rapport hydrogéologique existant pour mettre en place des règles de protection des espaces au sein du document d'urbanisme). En outre, le SCOT demande aux communes de :

- Veiller particulièrement à la qualité de l'assainissement (réseaux, dispositifs non collectifs...) dans et aux abords immédiats de ces périmètres afin de ne pas rendre plus difficile l'exploitation et la sécurisation des captages.
- Prendre en compte les sites de prospection de nouvelles ressources afin que les nouvelles urbanisations n'obèrent pas l'exploitation et la protection d'éventuels captages futurs.
- Assurer la compatibilité des projets d'urbanisme avec les mesures agro-environnementales et plans de gestion éventuellement prévus dans les aires d'alimentation des captages, notamment les aires des captages prioritaires définis par le SDAGE. S'agissant de secteurs stratégiques pour l'alimentation de la ressource souterraine, l'urbanisation nouvelle devra intégrer les enjeux suivants :
 - o Enjeu de gestion des eaux pluviales tant au niveau quantitatif que qualitatif : privilégier les techniques alternatives d'hydrauliques douces afin de maîtriser l'imperméabilisation des sols et de favoriser le rechargement de la nappe (le traitement des eaux d'infiltration doit être exemplaire), tenir compte des axes d'écoulement pour ne pas générer des phénomènes de ruissellement ou d'érosion du sol)
 - o Enjeu de maîtrise des activités potentiellement polluantes dans les secteurs sensibles.
 - o Enjeu de préservation prioritaire des ouvrages hydrauliques naturels tels que cours d'eau, zones humides, fossés secondaires.
 - o Enjeu de préservation de la ripisylve et des haies, en particulier sur les axes de ruissellement.
 - o Enjeu de qualité de l'assainissement non collectif et collectif (réseau, traitement des stations d'épuration).



Capacité de développement et préservation des ressources

Sous-thématique : qualité des eaux, eau potable et assainissement



Les mesures prises par le SCOT

Les mesures permettant de sécuriser l'alimentation en eau potable

Conformément aux préconisations du SDAEP, le SCOT demande aux communes de prévoir les espaces éventuellement nécessaires aux ouvrages de sécurisation et de distribution (stockage, grande canalisation...). Il s'agit notamment de développer des interconnexions de réseaux, voire le cas échéant des réservoirs, dans le cadre d'une cohérence globale à préciser, avec en priorité :

- Le renforcement de Acker et Escherange avec des fournisseurs voisins
- Les sécurisations / renforcement : Uckange, Illange (interconnexion ou réservoir), Audun (interconnexion ou réservoir) / Villerupt, notamment parce que ces secteurs sont vulnérables en cas de rupture de conduite principale et qu'ils sont concernés par de grands projets.
- Le développement d'autres interconnexions : Ranguieux / Volmerange / Haute Kontz / Entringe / Sie Roussy le Village - Sie Acker - Sie Rodemack / Kirsches-Sierck / Montenach/ Rustroff / Grindorff (Grindorff et Halstroff – adaptation aux besoins de pointe)
- Le développement des réservoirs de sécurités : Thionville, haute Kontz, Kirsches-Sierck.

Outre les travaux sur les réseaux, le SCOT demande également de gérer l'exploitation de l'eau potable de façon durable. Pour cela, les documents d'urbanisme inférieurs au SCOT et tout projet de développement urbain des communes devront être compatibles avec la capacité de la ressource ; cette ressource étant évolutive (développement de nouveaux captages, interconnexions des réseaux...).

Le SCOT prévoit aussi l'exploitation future éventuelle des réservoirs miniers du bassin ferrifère. Toutefois, l'exploitation ne devra pas engendrer de désordres hydrogéologiques impliquant notamment des altérations sur le fonctionnement des cours d'eau et autres forages qui drainent ces réservoirs, ni une fragilisation de la qualité des eaux souterraines ou superficielles. Il faudra aussi que l'exploitation n'augmente pas la vulnérabilité des réservoirs aux pollutions de surface.



Les mesures prises par le SCOT

Les mesures permettant d'économiser l'eau

Le SCOT demande de poursuivre l'amélioration du rendement des réseaux ; Il demande aussi de favoriser la réutilisation des eaux pluviales afin de réserver l'eau potable aux usages nobles. Pour cela, les PLU s'assureront que les règles qu'ils prévoient pour les ouvrages techniques (réservoirs...) n'empêchent pas la réutilisation des eaux pluviales et, le cas échéant, fixent leur bonne intégration paysagère. La réutilisation des eaux pluviales, en particulier dans les grands projets où elle est encouragée, peut être facilitée par une mise en cohérence entre les formes urbaines définies (volume du bâti, emprise au sol...) et les impluviums nécessaires pour la collecte de ces eaux (sur le bâti ou dans les espaces libres de construction).

Les mesures permettant d'améliorer l'assainissement

Le SCOT, pour améliorer la qualité de la ressource, demande aux communes :

- de réaliser des schémas d'assainissement et de gestion des eaux pluviales.
- d'assurer la compatibilité des projets d'urbanisme avec la capacité existante ou programmée des stations de traitement. En outre, cette capacité doit permettre la mise en œuvre d'un niveau de traitement des rejets adapté à la sensibilité des milieux récepteurs.
- de prévoir les éventuels espaces nécessaires aux ouvrages de traitement des eaux usées (station d'épuration...) et de stockage et traitement des eaux pluviales avant leur rejet dans le milieu naturel (bassin de rétention...).
- d'assurer la cohérence entre les objectifs de densité bâtie et la faisabilité des dispositifs d'assainissement non collectif (dans les secteurs concernés et définis par les schémas d'assainissement) : taille des parcelles, emprise au sol des constructions, bande non constructible permettant l'infiltration à la parcelle...
- de prévoir les modalités adéquates de plantation et d'imperméabilisation pour les espaces relevant ou bordant les trames vertes urbaines définies par les PLU.
- de privilégier la gestion hydraulique douce dans les opérations d'aménagement lorsque les conditions techniques, écologiques et les caractéristiques des projets le permettent.



Capacité de développement et préservation des ressources

Sous-thématique : énergie



Enjeux et objectifs stratégiques du SCOT

Enjeux de l'EIE

Le SCOT doit mettre en œuvre une politique répondant aux objectifs du SRCAE sachant que les principaux enjeux énergétiques sont de s'inscrire dans des principes d'économie (économie de l'énergie fossile surtout, avec réduction des gaz à effet de serre) et de valorisation des ressources disponibles qui privilégient la proximité et leur origine renouvelable.

Objectifs du SCOT

Dans le cadre fixé par les enjeux, l'objectif principal du SCOT est de réaliser la transition énergétique, vecteur d'optimisation des ressources, de qualité de vie et d'activités économiques innovantes.

Pour cela, le SCOT se fixe les règles suivantes :

- favoriser un aménagement du territoire sobre sur le plan énergétique ;
- diversifier le bouquet énergétique sur base renouvelable
- économiser et optimiser l'usage de l'énergie



Les incidences négatives prévisibles

Une augmentation des dépenses énergétiques liées au résidentiel atténuée progressivement par un habitat plus dense et un bâti nouveau plus performant au plan thermique

La croissance démographique entraînera forcément un **accroissement de la demande énergétique résidentielle (chauffage, éclairage...)** qui sera toutefois **progressivement atténuée par la recherche d'une meilleure efficacité énergétique dans les constructions nouvelles** (meilleure isolation des nouvelles habitations et formes urbaines plus denses donc plus économes en énergie).

Combinée avec le renouvellement du parc existant, la législation thermique sur les nouvelles constructions devrait permettre que cette augmentation soit limitée à terme.

Une augmentation des dépenses énergétiques liées aux transports routiers mais qui devrait à terme se stabiliser voire même baisser

L'augmentation de la population et la création de nouvelles zones d'activités auront pour effet d'augmenter les dépenses énergétiques liées aux trafics routiers de marchandises et de personnes. Toutefois, le renforcement de la mixité fonctionnelle des pôles urbains (développement des activités, des services et des commerces de proximité), l'amélioration des dessertes et la mise en place de transports collectifs et alternatifs (liaisons douces, intermodalité, co-voiturage) contribueront significativement à atténuer progressivement la consommation énergétique et la production de gaz à effet de serre liée aux déplacements.

Lorsque la politique des transports collectifs aura été complètement développée, cette augmentation devrait donc se stabiliser puis favoriser la mise en place de nouvelles conditions de fonctionnement du territoire permettant d'envisager une baisse de la consommation énergétique.



Capacité de développement et préservation des ressources

Sous-thématique : énergie



Les incidences positives prévisibles

Une politique "habitat" favorisant la performance énergétique

L'optimisation du tissu urbain existant et la maîtrise de son étalement (élévation des densités urbaines) seront de nature à favoriser les économies d'énergies. En outre, le SCOT applique une politique proche de ce qui s'appelle communément l'approche environnementale de l'Urbanisme. Cette approche consiste à ne pas considérer les préoccupations environnementales comme de simples problèmes annexes, mais comme autant de facteurs décisifs, de nature à orienter l'économie générale d'un projet urbain. Elle porte sur plusieurs thèmes dont les choix énergétiques. Dans ce cadre, **il sera notamment favorisé l'accompagnement des projets publics et privés de rénovation du bâti (logements, activités...) visant la basse consommation énergétique**, parmi lesquels les équipements publics feront figure d'exemple. Cette approche aura aussi pour effet de **favoriser l'utilisation des énergies renouvelables et les techniques du bioclimatisme dans les constructions**. Celle-ci sera conseillée dès lors que cela ne contrarie pas un objectif paysager identifié ou de préservation de la qualité des patrimoines et des sites.

Une politique "transport" maîtrisant les déplacements routiers et développant les modes "doux" et alternatifs

La gestion des transports et des infrastructures établie dans le SCOT améliore et rationalise les conditions de mobilité pour une meilleure prise en compte environnementale et sociale. Dans ce cadre, le projet développe une organisation hiérarchisée des liaisons routières en cohérence avec le développement urbain, ce qui permet d'optimiser les déplacements et favoriser les liaisons douces. En outre, le développement des transports en commun (TC) permettra un véritable report modal des déplacements actuellement en faveur des transports individuels. Les gains se trouveront dans les déplacements domicile/travail et les déplacements « domestiques » fréquents (jour de marché...). **Ceci aura une incidence très positive sur la maîtrise des dépenses énergétiques et les émissions des gaz à effets de serre.**



Les incidences positives prévisibles

Une production accrue d'énergie à partir de ressources renouvelables

La stratégie du SCOT est axée sur la poursuite de la diversification du bouquet énergétique avec le développement des énergies renouvelables suivantes :

- l'éolien.
- le solaire et le photovoltaïque, de façon préférentielle sur les toitures des constructions existantes.
- la géothermie, les communes devant autoriser les installations collectives et individuelles, prévoir les emprises au sol nécessaires, être attentives aux quantités d'eau utilisées et à la qualité.
- la méthanisation, en favorisant son développement à travers les activités agricoles et industrielles ainsi que la biomasse, notamment dans le cadre d'une gestion pérenne du bocage.

Le développement de ces énergies renouvelables permettra de réduire notablement la dépense énergétique issue d'énergies fossiles.

Une baisse des émissions de Ges mais limitée par le poids de l'industrie

Les principaux postes de dépenses énergétiques et les Gaz à Effet de Serre liés resteront l'industrie, l'habitat et les transports. Si on estime que l'émission actuelle de Ges par an du territoire est d'environ 2,8 M TeqCo2 (Portes de France en représentant 42%), la mise en œuvre du projet à 15 ans devrait permettre de réduire les émissions d'au moins 20 % de TeqCo2 par habitant et par an. Ceci engendrerait une perte de 240 000 TeqCo2 par an sur les 2,8 M actuels, malgré la croissance de population liée au SCOT (soit des émissions qui s'élèveraient en 2015 à 2,55 M TeqCo2). Cette baisse bien que significative restera néanmoins limitée par le poids de l'industrie. Si le territoire poursuivait le même rythme de production de Ges à 15 ans, les émissions totales atteindraient plus de 3,2 M TeqCo2 (soit 650 000 TeqCo2/an de plus que ce qu'engendre le SCOT).



Capacité de développement et préservation des ressources

Sous-thématique : énergie



Les incidences positives prévisibles

Synthèse de l'évolution probable de la consommation énergétique et de l'émission de gaz à effet de serre au terme de la mise en œuvre du SCOT

Le projet de SCOT **permet une évolution vertueuse** puisque tendanciellement par rapport à la situation existante :

- La proportion du nombre de personnes utilisant la voiture dans les trajets domicile-travail et dans les déplacements fréquents devrait baisser. Conjointement, la part de ces personnes devrait augmenter en faveur des transports en commun. Le covoiturage devrait augmenter.
- La proportion de logements existants précaire énergétiquement devrait baisser,
- La consommation électrique par ménage devrait se stabiliser du fait de constructions nouvelles mieux isolées et de moyens de chauffe alternatifs (bois-énergie),
- La proportion du bâti équipé de photovoltaïque et de dispositifs d'économie d'eau (la production et la distribution de l'eau consomme de l'énergie) devrait augmenter,
- L'utilisation de liaisons douces devrait augmenter,
- L'utilisation d'énergies renouvelables devrait se développer.

Ainsi, malgré une augmentation sensible de la population et du nombre de logements, le territoire devrait, à terme, consommer moins d'énergies fossiles, ce qui aura pour effet de contribuer à la réduction des émissions de gaz à effet de serre (gain potentiel de 240 000 TqCo2 par rapport à aujourd'hui).



Les mesures prises par le SCOT

Les mesures du SCOT sont multiples et consistent notamment à :

- Economiser l'espace et développer des formes urbaines plus compactes et plus fonctionnelles : recherche du bioclimatisme, optimisation de l'usage de la voirie, meilleure accessibilité par les modes alternatifs ...
- Améliorer la qualité énergétique de l'habitat par une politique de réhabilitation forte de l'existant et par des aménagements nouveaux permettant d'optimiser la consommation énergétique du bâti, les mutualisations d'équipements et de réseaux (chauds ou froids) mais aussi favorisant le recours à des matériaux moins émetteurs de GES,
- Rationaliser les déplacements à toutes les échelles afin de réduire les gaspillages et étendre l'accès aux mobilités (transport collectif, liaisons douces ...),
- Favoriser les pratiques et les activités économiques moins productrices de gaz à effet de serre,
- Economiser et optimiser l'utilisation de l'eau (qui est source de consommation d'énergie).
- Diversifier le bouquet énergétique en développant les énergies renouvelables tout en prenant en compte les critères d'acceptabilité environnementaux et paysagers du territoire :
 - o l'éolien, dans la mesure où le développement se fait en cohérence avec le schéma régional éolien et avec les stratégies de valorisation paysagère et écologique du SCOT. A noter dans ce cadre qu'en dehors des ZDE déposées ou validées, les secteurs pour lesquels des objectifs de création d'éoliennes sont affichés sont les secteurs de Boulange / Erouville, Distroff / Metzervisse, Escherange / Rochonvillers / Volmérange.
 - o le solaire et le photovoltaïque, la biomasse, la géothermie et l'hydroélectricité.



Capacité de développement et préservation des ressources

Sous-thématique : pollutions (air, bruit, déchets)



Enjeux et objectifs stratégiques du SCOT

Enjeux de l'EIE et objectifs du SCOT

Mieux gérer les problématiques de gestion des déchets, de pollution de l'air, de nuisances sonores et de pollutions des sols sur le territoire.



Les incidences négatives prévisibles

Qualité de l'air

Le SCOT n'agit pas directement sur la qualité locale de l'air. Toutefois, l'accroissement de la population et le développement des activités seront de nature à augmenter les émissions atmosphériques. Globalement, et à défaut de base de données précises suffisantes sur la qualité de l'air existante et les facteurs mesurables pouvant la dégrader, il n'est pas possible de déterminer une incidence prévisible mesurable de la mise en œuvre du SCOT dans ce domaine. Néanmoins, par procédés d'identification et d'extrapolation à grande échelle, il peut être conjecturé les effets suivants :

- La forte structuration urbaine du SCOT, les efforts en matière d'amélioration de l'habitat, la stratégie de l'emploi rapprochant les lieux de travail et d'habitat et la politique en transports collectifs et alternatifs à la voiture particulière permettront d'atténuer progressivement mais significativement les émissions atmosphériques liées aux transports et à l'habitat.
- Les émissions liées aux activités industrielles pourraient s'amplifier dans les années à venir du fait de la politique de développement des zones d'activités prévues par le SCOT. Néanmoins, celles-ci devraient évoluer vers des processus plus novateurs et durables et si elles respectent les normes imposées par la législation, la qualité locale de l'air ne devrait pas en souffrir.
- Les émissions liées à l'activité agricole ne devraient pas évoluer de façon significative dans les années à venir.

L'ensemble de ces paramètres permet de dire qu'à l'échelle du territoire, la qualité de l'air ne devrait pas se dégrader dans les années à venir et devrait même progressivement s'améliorer. En revanche, elle s'améliorera moins vite aux abords de l'A31 du fait des évolutions tendancielles des trafics et des projets économiques envisagés à sa proximité. Un des facteurs déterminant d'une évolution positive relève de la réalisation de la mise à 2*3 voies de l'A31 et de la liaison A30/A31 afin de permettre des déplacements fluides qui redonnent de l'accessibilité et de la performance aux transports collectifs (gare de Thionville, TCSP...) à l'échelle du sillon mosellan et du Thionvillois.



Capacité de développement et préservation des ressources

Sous-thématique : pollutions (air, bruit, déchets)



Les incidences négatives prévisibles

Bruit / Trafics

L'augmentation des trafics routiers (au moins pendant la période de mise en œuvre des transports en communs) ainsi que les futures zones d'activités du territoire seront susceptibles d'engendrer des nuisances sonores nouvelles aux alentours. Cette tendance suit logiquement celle liée aux facteurs de pollution de l'air et concerne donc aussi les infrastructures importantes du territoire, classées également comme infrastructures bruyantes : il s'agit de l'A31, l'A30, la D1, D654, la D953 et de façon moindre la D653 à Terville. Les projets de Terra Lorraine et le développement des parcs commerciaux de Terville et Yutz engendreront des flux supplémentaires qui seront atténués fortement par les transports collectifs et voies douces mis en œuvre et prévus par les dispositions du DACOM du SCOT et les orientations relatives aux transports du DOO (dont notamment l'embranchement fer de Terra Lorraine, la desserte en transport collectif des 2 côtés de la Moselle et la liaison A30/A31). L'étude d'impact déjà réalisée pour le parc commercial de Yutz et dotée d'une étude de trafic prévoit les modalités de gestion des trafics générés par le projet et notamment les moyens d'éviter les remontées de file sur l'échangeur, via un second accès de délestage plus au Sud connecté à la D1. Terville bénéficiera de dessertes en transports collectifs dont l'efficacité sera d'autant plus grande que les lignes seront coordonnées et liées à celles Linkling ; permettant ainsi des fréquences et des vitesses commerciales attractives. **Ainsi, l'augmentation des trafics liés au SCOT ne devrait pas générer d'incidences notables sur l'ambiance sonore du territoire ni des effets incompatibles avec une gestion cohérente et maîtrisée des flux.**

Pollution des sols

Le SCOT a intégré les risques liés aux sols pollués et aux friches industrielles présents sur le territoire. Il n'envisage des développements sur ces sites que si les conditions **n'engendrent pas de risque d'impact sanitaire particulier.**

Déchets

Le développement des activités et l'accroissement de la population locale (31 000 à 36 000 nouveaux habitants d'ici 20 ans) auront tendance à faire augmenter les tonnages de déchets à gérer. Vu les tendances actuelles, les objectifs des plans de gestion et les orientations du SCOT, cette augmentation restera toutefois modérée (réduction de la quantité émise par foyer, augmentation du compostage individuel, augmentation de la partie recyclable et valorisable). On peut aussi s'attendre à une augmentation de déchets d'activités mais dont la quantité et la nature sont non quantifiables et non qualifiables à l'heure actuelle (cela dépend du type d'activités que le territoire accueillera dans les prochaines années).



Les incidences positives prévisibles

Qualité de l'air

La politique du SCOT sur la structuration des polarités urbaines, sur la création d'emplois sur place, sur les transports collectifs et les liaisons douces et sur l'implantation optimisée des parcs d'activité par rapport aux grandes infrastructures devrait permettre :

- **De réduire tendanciellement l'augmentation des pollutions liées aux déplacements domicile/travail** (développement des transports en commun, emplois sur place),
- **De réduire la part des itinéraires incohérents liés à des espaces urbains non fonctionnels,**
- **D'éviter des trafics diffus importants** qui étendraient les secteurs d'émission de polluant en dehors des grandes infrastructures.

Bruit / Trafic

Le SCOT prend en compte les obligations réglementaires relatives à l'isolation acoustique des constructions. De plus, la conception des projets urbains tiendra compte des possibilités de développer des quartiers d'habitat préservés des nuisances induites par les infrastructures bruyantes actuelles et futures. De ce fait, le SCOT minimise donc les risques de conflits d'usages entre habitat et activité.

En matière de trafics routiers, grandes infrastructures programmées et la mise en œuvre du SCOT améliorera fortement la situation des déplacements terrestres :

- **Des villes et entrées de villes plus accessibles et plus fluides notamment sur les grandes pénétrantes des agglomérations. En effet, la mise en œuvre de la politique des transports devrait conduire à :**
 - o **une baisse des encombrements le long de l'A31 et de l'A30 au passage de Thionville et de la Vallée de la Fensch, ainsi que sur les axes menant à la gare de Thionville ;**
 - o **la suppression des shunts via le Val de Fensch pour rejoindre l'A31 en faveur d'avenues urbaines plus pacifiées et attractives au commerce de centre ;**
 - o **une maîtrise des transits sur les départementales à vocation locale menant à Thionville et vers Aumetz (hors D1, D653 et D654).**



Capacité de développement et préservation des ressources

Sous-thématique : pollutions (air, bruit, déchets)



Les incidences positives prévisibles

- Un report modal important des mobilités de proximité vers les transports collectifs diminuant les transits et effets négatifs associés en termes de bruit et de pollution de l'air :
 - o sur les grands flux Nord-Sud, vers le Val d'Alzette et Thionville ;
 - o sur les axes urbains existants qui subissent des trafics de transit reportés des autoroutes (val de fensch...);
 - o sur la D952, D918 et D654 grâce au report des déplacements vers le TER (d'Apach à Fontoy et le long de la ligne de Bouville) ;
- Des conditions de circulations améliorées entre les 2 rives de la Moselle, tant par le Pont de Cattenom, que par le nouveau franchissement de Thionville ;

La mise en œuvre de la politique des déplacements à son terme permet une rénovation profonde des mobilités apportant fluidité, accessibilité et réduction de nuisances et consommations énergétiques.

Déchets

Le SCOT met en œuvre une structuration du territoire permettant de développer une politique des déchets cohérente avec les grands projets du territoire, de répondre aux ambitions du Grenelle de l'environnement et de soutenir l'organisation départementale des déchets qui se développe.

Plus spécifiquement, le SCOT permet au territoire de faciliter le renforcement des équipements nécessaires, l'accès à ces équipements et d'anticiper les nouveaux besoins spécifiques liés aux activités économiques notamment.

Pollution des sols

Le SCOT veille à organiser les usages et les vocations des espaces en prenant en compte les installations pouvant générer des nuisances élevées. Dans ce cadre, il prévoit de développer la connaissance des sites et sols pollués du territoire, ceci dans l'optique de prévoir les conditions d'usages du sol en conséquence et de faciliter le renouvellement urbain.



Les mesures prises par le SCOT

Gestion des déchets

Les besoins éventuels de dispositifs de collecte et de traitement des déchets doivent être anticipés par les communes, afin de bien les intégrer aux projets d'aménagement des zones à urbaniser. Les communes devront également prévoir les éventuels espaces nécessaires aux ouvrages de collecte et de traitement des déchets qui permettent de répondre aux objectifs des plans départementaux dont notamment :

- Les besoins éventuels pour l'extension du site d'Aboncourt seront anticipés.
- L'implantation de ressourceries pourra être facilitée par une offre immobilière spécifique : peu onéreuse, en centre urbain et aisément accessible.
- Les besoins en équipements pour développer la méthanisation liée à la filière agricole tiendront compte des études prospectives en cours :
- Potentiel pour une grosse unité de méthanisation au Nord de Thionville (700KW) ou de 2 unités plus petites (150 KW) à Audun et Aumetz,
- Potentiel pour une unité dans le secteur des Trois frontières.
- Les équipements pour les déchets du BTP seront développés au regard du futur plan départemental et au regard des besoins que vont générer les grands projets (Ecocité...) et la mise en place du pôle écoconstruction.

Gestion du risque de nuisances sonores

Indépendamment des obligations réglementaires relatives à l'isolation acoustique des constructions, la conception des projets urbains tiendra compte des possibilités :

- de développer des quartiers d'habitat préservés des nuisances induites par les infrastructures bruyantes afin de ne pas exposer d'avantage les populations au bruit.
- de préserver les zones de calme.

A cette fin, les projets prendront en compte les cartes de bruits stratégiques établies ainsi que les mesures des éventuels Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement qui en découleraient.



Risques

Sous-thématique : risques naturels et technologiques



Enjeux et objectifs stratégiques du SCOT

Enjeux de l'EIE

Les risques affectant les espaces du territoire sont relativement sectorisés mais leurs effets sont potentiellement importants (inondation, mouvements de terrain, risques miniers, risque de rupture de digue et de barrage, risque nucléaire, risques industriels et technologiques divers).

Objectifs stratégiques du SCOT

Le but principal du SCOT est de prévenir les risques et de les gérer dans un objectif de non accroissement, voire de réduction, des vulnérabilités sur les personnes, les activités et les biens.



Les incidences négatives prévisibles

Des risques naturels sans augmentation notable du fait de l'application du SCOT

Le SCOT, du fait de sa mise en œuvre, n'entraîne pas un accroissement notable des risques dans la mesure où le schéma :

- Prend en compte la diversité des aléas et des risques,
- Hiérarchise les implications des aléas et des risques au prisme de l'urbanisme,
- Rationalise l'ensemble de ces éléments, en prenant les mesures qui visent à réduire ou ne pas accroître les risques dans le cadre de ses compétences (en compatibilité avec le SDAGE et le SAGE),
- Organise une forte structuration urbaine qui permet de limiter la consommation d'espace et ne prévoit pas de projets susceptibles d'augmenter les populations à des risques connus,
- Protège les milieux humides et aquatiques qui sont par nature plus propices aux inondations.

En ce qui concerne le risque d'inondation, on notera qu'avec l'imperméabilisation des sols liée à l'urbanisation projetée, les ruissellements pourront être accentués localement. En s'écoulant jusqu'aux cours d'eau environnants, ces eaux ruisselées seraient susceptibles d'accroître les phénomènes d'inondation en aval si elles ne faisaient pas l'objet d'une gestion adéquate et prévue par la loi et par le SCOT : gestion des eaux pluviales, déversements directs des eaux dans le milieu naturel... Mais concrètement, et au regard de la mise en œuvre du SCOT, comme le montre le paragraphe suivant, ce risque sera contenu grâce aux mesures du SCOT en matière de risque, de gestion des eaux pluviales et de préservation des milieux naturels participant à la régulation des flux hydrauliques.

Concernant les autres aléas pouvant potentiellement affecter le territoire, le SCOT n'engendre pas d'effet négatif notable prévisible pouvant en affecter la gestion ou la maîtrise (voir paragraphe incidence positive).



Risques

Sous-thématique : risques naturels et technologiques



Les incidences positives prévisibles

Des risques de ruissellement et d'inondation maîtrisés

Une partie du territoire du SCOT (vallée de la Moselle) est dotée de PPRi approuvés. Les PLU feront une application conforme des dispositions prévues par ce plan. Ainsi, **les risques d'inondation y seront maîtrisés.**

En dehors des zones couvertes par ces PPRi, le SCOT rationalise la prise en compte des phénomènes potentiellement dangereux et qui ne sont pas suffisamment connus pour être qualifiés de risques (aléas, atlas des zones inondables). Il décline le principe d'urbanisation préférentielle en dehors des sites potentiellement inondables et demande aux PLU d'y prévoir les mesures adaptés et proportionnées pour y gérer ou interdire l'urbanisation sur la base d'une étude sérieuse qualifiant le niveau de risque. Ainsi, en pratique **aucun développement urbain n'engendrera un accroissement des risques** pour la population et les biens, que ce soit par extension urbaine ou densification (l'urbanisation nouvelle n'entravera pas le libre écoulement des eaux). Le risque sera en outre contenu grâce à l'application des normes dans le domaine de l'eau et par les mesures du SCOT relatives à la gestion des eaux pluviales, la protection des milieux naturels aquatiques et humides. L'amélioration des pratiques agri-environnementales et la politique de renforcement du SCOT sur la qualité de l'hydrosystème et des milieux naturels en général (trames verte et bleue) contribueront même à réduire les flux pluviaux non contrôlés.

Une prise en compte des risques de mouvement de terrain et des risques miniers

Plusieurs communes du territoire sont dotées de PPR liés aux mouvements de terrain ou aux risques miniers. Les PLU feront une application conforme des dispositions prévues par ces PPR. Les risques y seront donc maîtrisés. D'autres communes sont soumises à ces risques mais n'ont pas de PPR. Pour celles-ci, le SCOT demande de prendre en compte les informations connues, de limiter, voire interdire l'urbanisation dans les zones exposées ou de mettre en œuvre les aménagements nécessaires à la neutralisation des risques. Ainsi la gestion de ce risque relèvera essentiellement d'une échelle communale nécessitant, le cas échéant, des études spécifiques pour évaluer le risque et anticiper sur les capacités effectives du développement de l'urbanisation.



Les incidences positives prévisibles

Une prise en compte accrue des autres risques naturels

De façon générale, la situation au regard des risques naturels sera améliorée. En effet, le SCOT donne des moyens de prise en compte des risques et des aléas dans un cadre hiérarchisé des informations. Il instaure comme base le principe de réduire ou de ne pas accroître les risques de sorte que l'aménagement des communes doit tenir compte de ce qu'il est possible de faire pour améliorer la situation existante (aménagement permettant de réduire les risques), même si le projet envisagé ne la détériore pas.

Le risque nucléaire intégré au développement futur du territoire

Le SCOT s'inscrit dans les orientations de l'ASN relatives au risque issu de la centrale de Cattenom. Dans ce sens, il met en œuvre les moyens adéquats:

- de maîtrise quantitative et qualitative de l'urbanisation afin de **ne pas augmenter de manière significative les populations exposées** à des accidents à cinétique rapide et d'organiser leur mise sous abris et leur évacuation.
- **de secours, d'évacuation et de refuge des populations impliquant une échelle d'intervention élargie** au-delà des espaces exposés à des accidents à cinétique rapide. Le renforcement du pont de Cattenom, prévu à court terme, constitue par ailleurs un facteur d'amélioration notable des capacités d'évacuation de la commune qui doit pris en compte pour ses possibilités futures de développement.

Une prise en compte accrue des autres risques technologiques

Le SCOT prend en compte les autres risques technologiques de son territoire et demande aux communes d'appliquer les distances d'éloignement entre les zones d'habitat et les installations à risques prévues dans le cadre des législations spécifiques (PPRT, PIG, ...). Afin de concevoir un projet durable, le SCOT demande aussi aux communes de réfléchir sur l'implantation des futures zones d'activités susceptibles de recevoir des installations à risques (prévoir une distance suffisante entre ces installations et les zones d'habitat actuelles et futures). Il est également demandé aux communes de prendre en compte les infrastructures actuelles et futures susceptibles de transporter des matières dangereuses pour, lorsque cela est possible, ne pas augmenter l'exposition au risque des populations (la réalisation d'un schéma de desserte poids lourds des principales activités est même encouragée).



Risques

Sous-thématique : risques naturels et technologiques



Les mesures prises par le SCOT

Pour gérer les risques, le SCOT met en œuvre des principes de prévention spécifiques à chaque typologie d'aléas

Le SCOT joue pleinement son rôle en appropriant au territoire et à son échelle, le cadre de la gestion des différents types d'aléas et risque en fonction de leur nature et du niveau de connaissance dont ils font l'objet de connaissance. En outre, il interdit par principe l'urbanisation qui créerait un risque pour les personnes et les biens, en particulier dans les zones inondables inventoriées mais qui ne bénéficient pas d'une gestion par un PPRi ou de tout autre document en tenant lieu. Il conserve la possibilité de préciser à l'échelle des communes les modalités de maîtrise des risques qu'il définit (maîtrise des écoulements vers l'aval, ...) afin de garantir une application adaptée au contexte local et aux situations de faits que les PLU étudieront à leur échelle. Les PLU pourront ainsi améliorer leur gestion des risques et tenir compte des objectifs du SCOT en matière de sécurité. Cette prise en compte se traduira au travers de modalités urbanistiques et constructives adaptées ou de mesures de prévention et de lutte contre les risques permettant de proposer un développement durable du territoire. Cette gestion pourra nécessiter d'intervenir notamment sur :

- La qualité de la gestion des eaux pluviales ;
- La programmation d'ouvrages de lutte contre les risques ;
- L'implantation des constructions et l'organisation de la voirie de façon à ce qu'elles n'aggravent pas le contexte des risques en constituant des obstacles ou en augmentant les ruissellements ;
- La réserve d'espaces libres de constructions dans les secteurs exposés ;
- La préservation des éléments du paysage qui ont un rôle hydraulique, tels que des haies bocagères, des talus plantés, des mares...
- La mise en place de mesures agri-environnementales



Les mesures prises par le SCOT

Mesures particulières liées au risque nucléaire

A défaut de servitudes d'utilités publiques ou de PPR, les PLU interdisent l'urbanisation ou la soumettent à conditions en proportion des dangers, enjeux et vulnérabilités des populations et activités. A cette fin, l'ensemble des informations connues, dont le porter à la connaissance de l'Etat, le DDRM, les études de dangers et le PPI sont pris en compte et ont vocation à être précisées dans le cadre d'une association étroite avec les différentes institutions et acteurs compétents en matière de sûreté nucléaire et de sécurité publique (ASN, CLI, Etat, Communes,...) afin, à l'échelle communale, d'approprier les mesures urbanistiques au niveau de risque à gérer.

Cette gestion des risques doit permettre de ne pas augmenter significativement la population dans les espaces à cinétique rapide (à préciser en association avec les communes et partenaires) et nécessite qu'à l'échelle de ces espaces :

- la densification des zones urbaines existantes soit mesurée,
- les établissements publics n'augmentent pas l'accueil d'une population importante ou vulnérable,
- les nouvelles urbanisations autres que celles prévues pour le CNPE ne soient pas admises dès lorsqu'elles augmentent significativement la population exposée à l'échelle de l'espace soumis à un accident à cinétique rapide.
- les espaces naturels et agricoles ne permettent pas l'implantation d'équipements publics, à l'exception des équipements techniques ou liés à la gestion des risques ne pouvant s'implanter ailleurs.



Risques

Sous-thématique : risques naturels et technologiques



Les mesures prises par le SCOT

En dehors de cet espace à cinétique rapide, mais en bordure, l'évolution de l'urbanisation (existante ou future) doit permettre d'assurer une gestion cohérente du risque avec l'espace à cinétique rapide. A cette fin, l'urbanisation peut autoriser une croissance de la population (en fonction de la capacité d'évacuation) et l'implantation d'équipements publics sous réserve de garantir des conditions adaptées et sérieuses d'évacuation des populations au regard de leur vulnérabilité (enfant etc.), que les populations à évacuer soient situées en espace à cinétique rapide ou non. Les PLU veilleront dans ce sens à :

- Empêcher que l'urbanisation nouvelle par ses choix d'implantation ou son organisation interne rende plus difficile son évacuation ou celle des zones urbaines existant.
- Assurer une cohérence et une opérationnalité globale du réseau de voiries pour l'évacuation (interdire les voies en impasse, gérer les conflits de circulation, structurer les stationnements pour qu'ils ne constituent pas d'obstacles aux secours, rationaliser les accès afin qu'ils ne soient pas vecteur d'accident ou d'une baisse de fluidité des circulations ...).

Dès lors que ces conditions ne sont pas réunies, la densification des zones urbaines existantes devra rester mesurée, les établissements publics en nouvelle zone à urbaniser n'augmenteront pas l'accueil d'une population vulnérable et les établissements publics en zone urbaine existante n'augmenteront pas l'accueil d'une population importante ou vulnérable,

Pour assurer les moyens urbanistiques nécessaires aux secours, à l'évacuation et au refuge des populations à une échelle élargie, il convient d'appliquer le Plan Particulier d'Intervention (PPI). Le SCOT s'engage aussi à étudier le renforcement du franchissement existant de la Moselle entre Cattenom et Koenigsmacker, en incluant les conditions de contournement de Cattenom et Hettange-Grande afin de garantir une fluidité des circulations. Ceci n'exclut pas d'autres alternatives ou actions complémentaires à envisager permettant, au besoin, de diriger les populations vers d'autres secteurs en cas de situation de crise (Luxembourg, Allemagne...). Le SCOT veille enfin à ce que les éventuels sites de refuge prévus pour la population soient opérationnels et cohérents avec le PPI ou les autres documents les identifiants comme tels. Le réseau de voiries devra être adapté aux besoins d'évacuation et d'intervention des secours.



Les mesures prises par le SCOT

Autres mesures liées directement ou indirectement aux risques

Le SCOT prend de nombreuses autres mesures permettant de réduire les risques, notamment :

- Il détermine des objectifs, en cohérence avec le SDAGE et le SAGE applicable, visant à réduire ou ne pas accroître les risques.
- Il organise le développement par polarités qui recevront la part principale de l'urbanisation, réduisant ainsi le développement urbain dans des secteurs plus fragilisés,
- Il détermine une politique environnementale favorisant le maintien ou la restauration de l'intégrité des milieux aquatiques et humides,
- Il renforce la qualité de la nature ordinaire notamment au travers de sa capacité à maîtriser les ruissellements,
- Il effectue une gestion de l'urbanisation au regard des cours d'eau temporaires et permanents ...
- Il effectue une gestion de l'urbanisation au regard des sites industriels à risques, des TMD, des sites à sols pollués, ...
- Il exige des constructions futures qu'elles répondent aux normes appropriées.



Enjeux et objectifs stratégiques du SCOT

Enjeux de l'EIE

Le territoire détient un capital paysager important grâce à la qualité et à la diversité de ses patrimoines naturels et urbains. Ce patrimoine, au fort potentiel de développement qualitatif montre toutefois des tendances d'évolution négatives qui révèlent quelques vulnérabilités potentielles et qui appellent à anticiper les pressions futures.

Objectifs du SCOT

Les objectifs du SCOT sont de lutter contre les effets de dégradation et de valoriser le paysage.



Les incidences négatives prévisibles

Des paysages naturels peu modifiés par les projets urbains

Les principaux risques d'incidence paysagère du projet sur les paysages naturels sont liés à la **modification de l'aspect de certains secteurs où l'urbanisation viendra remplacer des sites naturels ou agricoles**. Cela ne représente toutefois que 1,27 % de la surface totale du territoire : l'impact restera donc limité à l'échelle des unités paysagère, d'autant plus que les développements seront sectorisés aux abords des urbanisations existantes, pour l'essentiel. Notamment, cette évolution n'engendrera pas de modification notable des composantes du grand paysage le long des côtes de Moselle d'Algrange à Dudelange, dans la vallée de la Crusnes (et les plateaux agricoles associés), dans le secteur rural nord du territoire, le long de la Moselle entre Basse Ham et Apach ni dans les vallées affluentes de la Moselle. Au contraire, les archétypes paysagers de ces secteurs seront renforcés.

L'urbanisation nouvelle conduira à la perception d'un « épaissement » des silhouettes urbaines existantes, mais relativement limitée compte tenu de la maîtrise de la consommation d'espace du projet et des mesures d'intégration des lisières urbaines définies par le SCOT. La présence visuelle plus affirmée de certains espaces urbains sera plus perceptible aux abords des agglomérations de Thionville, du Val de Fensch et de la CCPHVA compte tenu des objectifs de développement qui leurs sont attribués et du projet d'OIN. Toutefois, l'urbanité perceptible dans le grand paysage devrait ne pas constituer un facteur de déqualification ou de surimposition du caractère minéral dans les scènes paysagères. En effet, les silhouettes urbaines évolueront par touches successives dans une logique d'harmonisation des lisières intégrant un travail sur le végétal pour lisser la transition entre les espaces urbains et naturels. D'ailleurs, les objectifs du SCOT en matière de trame écologique et de trame verte urbaine devraient améliorer les perspectives visuelles vers les ensembles urbains en leur donnant un aspect moins aggloméré et moins massif qu'aujourd'hui. Le projet d'OIN sera un facteur d'amélioration du paysage en ce qu'il rénove des sites en friches et s'établit dans le cadre d'une Ecocité innovante où l'attractivité du paysage est une composante majeure.

La création et l'extension des parcs d'activités auront un effet plus visible du fait de leur discontinuité et/ou de leur aspect notablement différents des zones bâties denses. Cet effet sera plus perceptible le long de la D1 avec l'aménagement de Terra Lorraine et du parc commercial de Yutz. Toutefois, Terra Lorraine constituera un projet de haute qualité architecturale et environnementale qui devrait constituer une plus value paysagère en entrée de l'agglomération de Portes de France. Le parc commercial de Yutz n'aura pas d'effet paysager notable négatif sur la section de D1 et de la Moselle compte tenu des orientations inscrites dans le DACOM du SCOT et de la vocation de la zone visant un positionnement loisirs et récréatifs (et donc attractifs au plan paysager). De manière générale le développement commercial le long de l'A31, l'A30 et de la D1 restera modéré puisque, excepté le parc de Yutz, les autres ZACOM du Scot visent des espaces commerciaux existants et leur éventuelle extension dans l'enveloppe urbaine générale des agglomérations. Notamment à Terville et à Fameck, les extensions urbaines ne devraient pas générer des effets notables négatifs grâce aux mesures inscrites dans le DACOM du SCOT, au contraire elles devraient améliorer la finalisation des lisières urbaines au travers de liens plus harmonieux avec les espaces bâtis ou naturels avoisinants (soutenant les objectifs de la DTA visant à améliorer la lisibilité paysagère de la ceinture forestière.



Les incidences négatives prévisibles

En dehors de ces espaces et de ces projets, le développement du territoire restera dans le registre des modifications classiques habituelles liées à une urbanisation qui remplace des espaces naturels ou agricoles (bâti plus volumineux que celui de l'habitat, surface imperméabilisée, aménagements viaires spécifiques ...). De plus, les moyens mis en œuvre par le SCOT pour préserver le grand paysage et l'insertion du bâti notamment en entrée de ville permettront d'éviter une déqualification esthétique des abords routiers et l'occultation de vues emblématiques sur le paysage lointain.

En aucun cas, l'urbanisation ne devrait donc constituer une atteinte notable à la qualité paysagère locale et à la perception des paysages ruraux et naturels du territoire.

Des paysages naturels modifiés localement par des projets éoliens et par les projets d'infrastructures

A noter que les paysages naturels seront modifiés dans les années à venir par la mise en place de parcs éoliens, notamment dans les secteurs de Launsdrauff/Waldwisse Boulange/Erouville/Ottange, Distroff / Metzervisse, Escherange / Rochonvillers / Volmérange (projets non directement liés au SCOT). Notons toutefois que ces éventuels futurs parcs seront soumis à des conditions d'intégration paysagère que le SCOT renforce.

Les projets d'infrastructures routières contribueront également à modifier localement le paysage, il ne seront pas de nature à changer négativement et de façon notable les équilibres paysagers dans la mesure où :

- L'évolution de l'A30, de l'A31 et du pont de Cattenom visera un élargissement et une adaptation des infrastructures existantes.
- le Scot demande une insertion très qualitative de la liaison A30/A31 à son franchissement de la vallée de la Fensch, en particulier à l'égard du paysage urbain et des nuisances sonores potentielles. L'étude d'impact de ce projet devra définir plus précisément le tracé retenu ainsi que toutes les mesures d'insertion paysagère.



Les incidences négatives prévisibles

- le nouveau franchissement de la Moselle à étudier consistera en un ouvrage dans ou à proximité de l'enveloppe urbaine de l'agglomération de Portes de France qui détient déjà un fort caractère anthropique. Si la localisation retenue choisissait un site aux composantes moins urbaines plus en aval de la Moselle, les effets seraient à analyser et gérer dans le cadre de l'étude d'impact qui s'imposera à la mise en œuvre de ce projet.
- L'embranchement fer de Terra Lorrain relèvera probablement d'un tracé parallèle à la D654 ; ce qui renforcera la présence d'infrastructures dans ce secteur déjà marqué par la départementale. Toutefois cette modification ne devrait pas constituer une modification négative notable des équilibres du grand paysage ; la présence de forêts limitant fortement les covisibilités à grande distance.

Des modifications d'aspect des paysages urbains à gérer

Sont susceptibles de modifier la perception paysagère des paysages urbains :

- La densification du bâti voulu par le projet (gestion économe de l'espace) ;
- L'aménagement des entrées de ville ;
- Le réaménagement des friches industrielles.

Pour ces éléments, le SCOT prévoit des orientations d'aménagement permettant la meilleure intégration paysagère possible et l'amélioration de la situation existante. Ils devraient donc ainsi s'inscrire dans une tendance positive de l'évolution du paysage urbain.



Les incidences positives prévisibles

Des paysages naturels et urbains mis en valeur

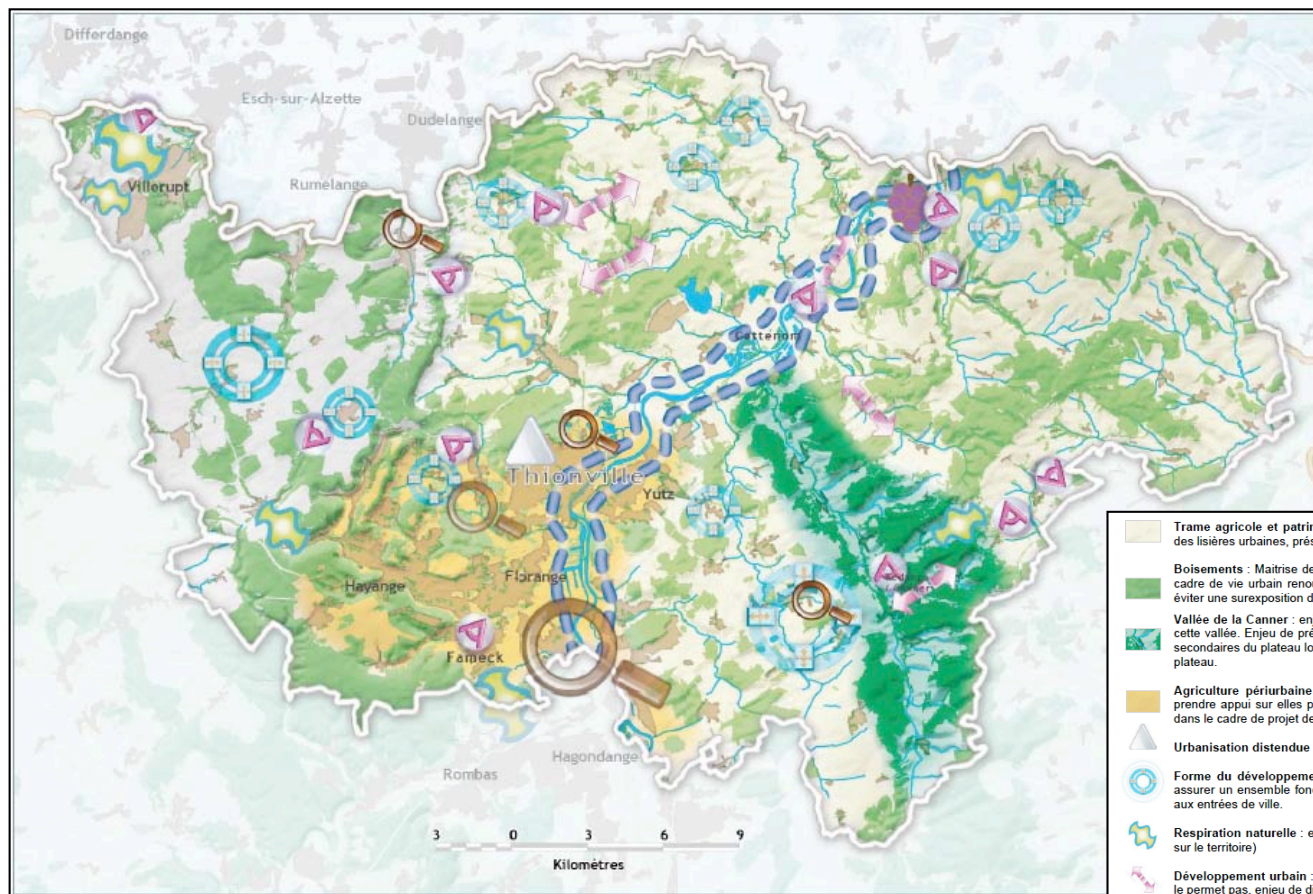
En prenant en compte la diversité paysagère du Pays et les risques de banalisation la menaçant, le SCOT, par le biais de ses multiples orientations, contribuera à mettre en valeur le paysage du territoire. Son projet paysager permet ainsi de :













- Conserver le caractère rural typique du territoire : qu'il s'agisse des espaces ruraux du nord du territoire, ou des vallées et des plateaux agricoles, l'évolution de ces espaces qui ne sont pas urbains devraient conserver leur typicité.
- Conserver les grandes scènes paysagères locales identifiées par le SCOT (coupures d'urbanisation paysagères, cônes de vues préservés, gestion des lisières forestières et urbaines, ...): la ceinture forestière autour de Thionville conservera sa présence visuelle forte et sera valorisée par des lisières urbaines qui organisent des transitions végétales permettant de faire écho au motif forestier environnant. Ainsi, l'aspect parfois minéral d'entrée de ville devrait être atténué.
- Diversifier les formes urbaines et améliorer leur inscription dans leur environnement agricole et naturel : notamment en occupant mieux la parcelle et dessinant des espaces publics plus lisible car plus fonctionnel. En outre, les objectifs de trame verte urbaine constituent des moyens forts de recomposition urbaine. Notamment d'Hayange à Thionville, les pénétrantes naturelles devraient réduire l'aspect aggloméré de la vallée de la Fensch et les séquences où le bâti peut afficher ponctuellement un aspect massif. En outre, la qualité des paysages de villes et de certains bourgs passera aussi par une réorganisation de l'espace public permettant de mieux occuper les cœurs urbains au profit d'espaces plus conviviaux et plus ouverts (réduire les effets ponctuels de confusion liés aux surimpositions d'infrastructures, espaces utilitaires et réseaux ainsi que les effets de fermeture visuelle liés à des espaces publics de taille insuffisante ou non structurée). Dans les villages et bourgs de plus petite taille, la qualité urbaine souhaitée par le SCOT devrait favoriser la diversification des espaces publics et leur ouverture sur des éléments de la nature environnante.



Les incidences positives prévisibles

- Gérer les entrées de ville, les zones commerciales et d'activités par le biais d'aménagements urbains et de traitements paysagers adaptés : les entrées dans les grandes agglomérations devraient gagner en qualité grâce à des lisières urbains plus denses et à la fois plus végétalisés, des avenues plus urbaines et des espaces publics plus diversifiés.
- Mettre en valeur le patrimoine urbain et paysager local : les perspectives visuelles portées par les coupures de la DTA seront préservées. Elles sont complétées par celle du SCOT dans une logique de renforcement des accès physiques et visuels à la nature depuis les agglomérations.
- Développer les formes du paysage urbain empruntant plus à l'innovation architecturale et à des modes constructif plus écologiques : de ce point de vue la reconversion des friches et opérations de renouvellement urbain constitueront de véritables impulsions à la recomposition urbaine, comme à la valorisation de cœurs de bourgs marqués par un bâti régulier. Dans ce sens, l'OIN sera un facteur d'amélioration manifeste des paysages urbains et naturels. En réaménageant des friches et cœurs urbains et en développant des extensions urbaines organisées pour associer une fonctionnalité urbaine transfrontalière forte et une gestion environnementale exemplaire, ce grand projet devrait donner une cohésion très forte à cette partie du Thionvillois articulant motifs urbains et naturels. Il devrait aussi contribuer favorablement aux enjeux de requalification des lisières urbaines.



-  **Trame agricole et patrimoine végétal** (haies, bosquets...): enjeu de valorisation des scènes du grand paysage : gestion des lisières urbaines, préservation des motifs ponctuels du paysage (haies, bosquets, ripisylve...)
-  **Boisements** : Maitrise des risques de fragmentation et valorisation de leur proximité avec les espaces urbains au profit d'un cadre de vie urbain renouvelé. Maitrise qualitative de l'urbanisation pour éviter de déqualifier les lisières forestières et pour éviter une surexposition du bâti en rebord de plateau et sur les versants à forte pente.
-  **Vallée de la Canner** : enjeu de valorisation en faveur d'un tourisme et de loisirs respectueux de l'environnement préservé de cette vallée. Enjeu de préservation de vastes coupures naturelles et agricoles entre les villages. Pour l'ensemble des vallées secondaires du plateau lorrain (c'est-à-dire sauf la Moselle), il existe un enjeu de maîtrise de la covisibilité du bâti en rebord de plateau.
-  **Agriculture périurbaine** : enjeu de maintien de respirations vertes en contact avec les urbanisations, qui peuvent ainsi prendre appui sur elles pour renforcer la qualité des lisières urbaines ou pour travailler en relais des corridors verts urbains dans le cadre de projet de rénovation urbaine.
-  **Urbanisation distendue** : enjeu de maîtrise qualitative des urbanisations pour éviter la fragmentation des espaces boisés.
-  **Forme du développement urbain** : enjeu de qualité d'accroche des urbanisations au centre de bourg ou de village pour assurer un ensemble fonctionnel / enjeu de qualité des lisières urbaines / enjeu de lisibilité dans le grand paysage / enjeu lié aux entrées de ville.
-  **Respiration naturelle** : enjeu de préservation (maîtrise de l'urbanisation - hors infrastructure, préservation des accès visuels sur le territoire)
-  **Développement urbain** : maîtrise de l'urbanisation linéaire, lorsque le contexte naturel et des risques le permet. Lorsqu'il ne le permet pas, enjeu de diversification des espaces publics et des modes d'implantation.
-  **Entrée de ville** : enjeu de valorisation et de mise en scène du paysage (qualité de l'aménagement au niveau de l'espace public, transition paysagère, cohérence des aménagements le long de l'A31 et l'A30...)
-  **Moselle** : enjeu de valorisation du rapport entre la vallée de la Moselle et les espaces urbains (espace public accrochant la voie d'eau aux centres, accès, traitement de l'espace public, liaisons douces avec les zones urbaines) / enjeu de mise en scène des berges (plantations, densité...)
-  **Pratiques traditionnelles** : enjeu de prise en compte des besoins de l'activité viticole.
-  **Point de vue remarquable** : faciliter et valoriser l'accès aux panoramas.



Paysage

Sous-thématique : paysages naturels et urbains



Les mesures prises par le SCOT

Mesures générales

Le SCOT prend des mesures visant à la fois la gestion de l'espace naturel, des lignes du grand paysage et du paysage urbain. Ces mesures concernent notamment les points suivants :

- Préservation et mise en valeur des paysages naturels : maintien de la vocation des espaces agricoles, consommation d'espace économe, préservation des espaces naturels, maîtrise du bâti diffus, respect de coupures d'urbanisation paysagères, mise en place d'axes de découverte, préservation de cônes de vues, p
- Préservation et mise en valeur des paysages urbains : gestion urbaine interne diversifiant les formes bâties et développant la présence du végétal, gestion des entrées de ville, des lisières urbaines, gestion des parcs d'activités et de leur insertion paysagère, requalification des friches industrielles, préservation et mise en valeur des éléments remarquables du patrimoine architectural et urbain.

Mesures de valorisation du paysage

L'agglomération Thionilloise a mis en oeuvre et poursuit de nombreux projets de valorisation attribuant à ce patrimoine des fonctions urbaines, culturelles ou touristiques :

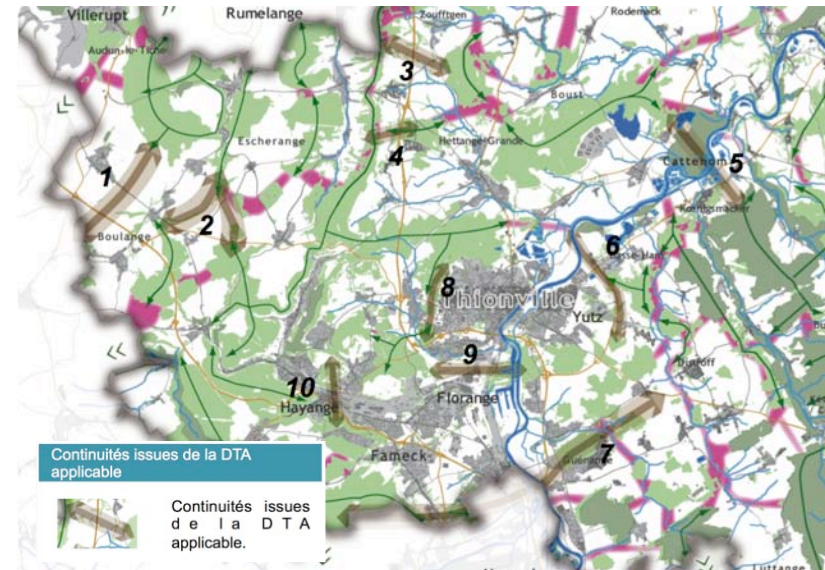
- Valorisation du patrimoine industriel dans le Val de fensch,
- Centre d'exposition reconnu au château de Malbrough,
- Réflexion sur une valorisation de la vallée de la Canner vers du tourisme et loisirs verts,
- Projet de base nautique à Basse-Ham
- Valorisation de sites touristiques dans le Pays de Sierck...



Les mesures prises par le SCOT

Mesures spécifiques liées aux coupures d'urbanisation

Pour mettre en valeur les continuités de la DTA applicable, les documents d'urbanisme inférieurs préservent au moyen de coupures d'urbanisation les liaisons paysagères entre les espaces naturels et agricoles permettant des vues sur les massifs forestiers, et mettent en œuvre une gestion qualitative des lisières urbaines, dans les secteurs urbains agglomérés. Dans ce cadre, le SCOT identifie 10 coupures d'urbanisation que les documents d'urbanisme inférieurs mettent en œuvre et précisent au regard de certains objectifs fixés :





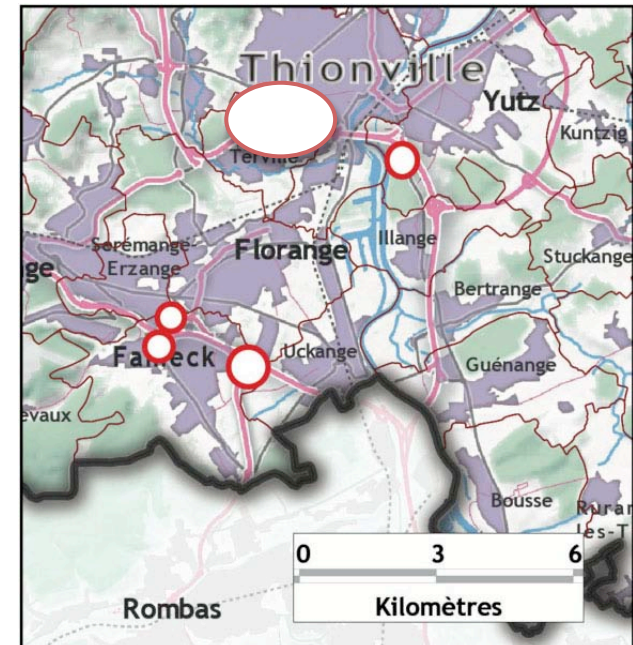
Zoom sur les zones d'aménagement commerciales (ZACOM)

Du fait de leur délimitation à la parcelle, l'évaluation environnementale du SCOT précise l'analyse des incidences probables des ZACOM sur l'environnement.

Tel que le prévoit le Code de l'urbanisme, le DACOM du SCOT délimite à la parcelle 5 Zones d'Aménagement COMmercial (ZACOM) qui ont pour objet d'accueillir les commerces dont le gabarit et/ou les flux qu'ils génèrent sont incompatibles avec une insertion dans le tissu urbain. Ces zones sont La Feltière à Fameck, les 4 routes à Fameck, le Triangle à Fameck, le site Oxylane à Yutz ainsi que l'ensemble formé par le Green Center à Terville, l'ancien Parc d'Activités Technologiques (PAT) de Terville et la Zone commerciale existante du Linkling à Thionville et Terville. Ces zones sont toutes situées en bordure de l'A30 et l'A31 et supposent de ce fait que leur accessibilité soit organisée et développée pour contribuer à leur fonctionnement optimal, en privilégiant les modes de déplacements alternatifs à la voiture particulière. En outre, ces zones doivent répondre à l'ambition de gestion environnementale attachée au SCOT d'autant plus que leur impact est potentiellement important dans l'aménagement du territoire et que leur vocation commerciale est différenciée.

Ces zones appellent ainsi des modes d'aménagements et d'implantation adaptés à leurs propres enjeux d'insertion urbaine, paysagère et environnementale en cohérence avec leur positionnement commercial :

- les ZACOM de la Feltière, des 4 routes et du Triangle développent une offre commerciale variée s'articulant avec un objectif de montée en gamme et de diversification des types de commerces. Pour soutenir leur vocation et assurer leur intégration en bordure de l'A30 et d'espaces d'habitats existants, les objectifs d'aménagements relèvent d'un traitement paysager d'ensemble conçu en résonance avec le plan paysage engagé dans la vallée de la Fensch : gestion d'entrée de ville, zone paysagère tampon entre les espaces commerciaux et d'habitat...
- La ZACOM délimitant les sites du Green Center, du Linkling et du Parc d'Activités Technologiques (Thionville et Terville) vise à soutenir la vocation structurante de ces espaces commerciaux de Portes de France et à assurer une cohérence d'ensemble de leur développement en termes de gestion des flux et d'insertion paysagère.
 - Le Green Center (extension) développe une offre de parc à la composition plus urbaine (allée commerçante...) associant un volet environnemental et paysager fort pour constituer une destination commerciale novatrice incluant montée en gamme et diversité des typologies de commerces. Pour soutenir cette vocation, en plus de l'effet vitrine depuis l'A31 qui doit valoriser cet espace par un traitement paysager adapté, les objectifs d'aménagement relèvent de la mutualisation et de l'insertion paysagère des stationnements et d'objectifs promouvant les modes d'aménagement durables.

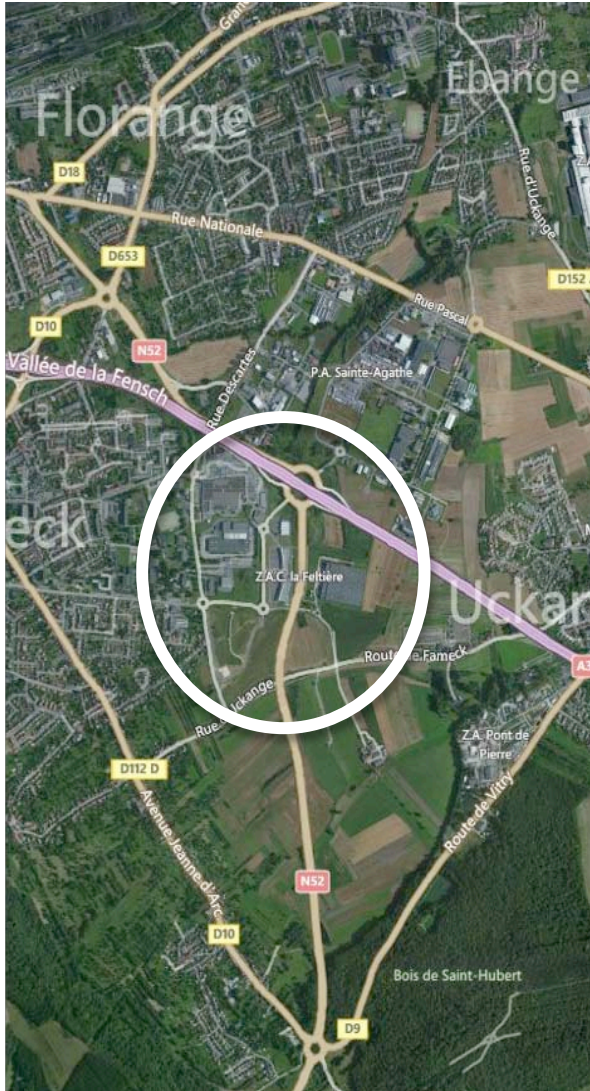


- Les sites du Linkling (zone commerciale existante et urbanisée) et de l'ancien Parc d'Activités Technologiques (PAT - partiellement urbanisé) s'articulent ensemble et avec le Green Center afin d'évoluer dans le cadre d'une cohérence globale paysagère et de gestion maîtrisée des flux.
- La ZACOM Oxylane à Yutz implique une gestion paysagère et environnementale soignée tant pour son image perçue depuis l'A31 que pour son aménagement interne afin de répondre à sa vocation commerciale tournée vers le sport, la détente et les loisirs.

Ces zones représentent une surface de 213 ha dont 187 ha (88%) sont déjà aménagés ou bâtis ; le SCOT visant ainsi surtout à harmoniser l'évolution interne des zones existantes et à organiser une maîtrise des flux cohérente à l'échelle des axes commerciaux structurants. Les 26 ha restant constituent de nouveaux secteurs à aménager mais visent des terrains presque intégralement artificialisés ou sous très forte influence anthropique (sans vocation agricole, ni intérêt écologique notable) : Stand de Tir, parties plateformées de l'ancien centre de transit routier de Yutz, ancienne Zac du PAT entre la centre de Terville et l'A31. De manière générale cette configuration des Zacom et l'objet de leur délimitation ne sont pas de nature à engendrer des incidences notable sur l'environnement (voir détail de l'évaluation ci-après) :

- **leur implantation s'effectue sur ou en bordure d'espaces déjà anthropisés et ne présentant pas d'enjeux majeurs rédhibitoires,**
- **leur desserte s'effectue par des routes structurantes du territoire et bénéficient de liaisons en transport collectif existantes ou pouvant aisément être mises en œuvre compte tenu de la proximité des Zacom entre elles et avec les grandes agglomérations dont elles font souvent parties de l'enveloppe urbaine.**
- **Les conditions d'implantation et d'aménagement fixées par le DACOM visent une conception respectueuse de l'environnement et du paysage. Au-delà de la gestion des flux et stationnements liés au fonctionnement des ZACOM, le SCOT impose en effet des conditions qui réduisent la charge anthropique classiquement générée par les activités commerciales. Il demande la mise en place de systèmes de récupération des eaux pluviales pour l'arrosage et les eaux grises ainsi que des dispositifs d'économie et de production d'énergie pour les bâtiments comme pour l'éclairage extérieur. Ainsi, en plus de ne pas mobiliser d'espace à enjeu au plan environnemental, les ZACOM contribueront à une gestion responsable des ressources telles que l'eau et l'énergie.**

ZACOM de la Feltière (Fameck)



Les conditions d'implantation fixées dans le DACOM du Scot

➤ Modes de déplacements alternatifs

- Prévoir une desserte en transport collectif régulière depuis la gare d'Uckange et adaptée depuis les centres urbains (et secteurs denses) du Val de Fensch.
- Prévoir un raccordement des voies douces vers le centre de Fameck, Uckange, Florange et la ZI Ste-Agathe.
- Prévoir des parcs à vélo abrités à proximité des accès des commerces.

➤ Stationnement, livraisons des marchandises et gestion des flux

- Assurer l'accès principal via l'échangeur et chercher à maîtriser les risques de circulations diffuses sur les routes locales périphériques (Rte de Fameck... signalétique...).
- Prévoir un plan de circulation et de stationnement interne à la zone empêchant les saturations ou attentes pouvant se reporter sur l'échangeur et l'A30.
- Rechercher la distinction entre les flux de livraison et des utilisateurs de la zone.

➤ Environnement et paysage

- Favoriser la récupération des eaux de pluies et les systèmes d'économie et de production d'énergie pour les bâtiments comme pour l'éclairage électrique des espaces extérieurs.
- Coordonner le parti paysager de l'entrée de ville avec la ZI Ste-Agathe : Privilégier un recul du bâti par rapport à l'A30 y associant un espace planté soigné (entrée de ville) qui organise un séquençage dynamique des plantations.
- Prévoir une végétalisation de la lisière Sud de la zone en privilégiant des plantations harmonieuses avec l'ambiance de clairière créée par le bois de St-Hubert proche.
- Rechercher une gestion paysagère différenciée des espaces publics à l'intérieur de la zone lorsqu'elle contribue à favoriser l'accueil de typologies de commerces ciblées (thématisation,...).

L'évaluation des incidences

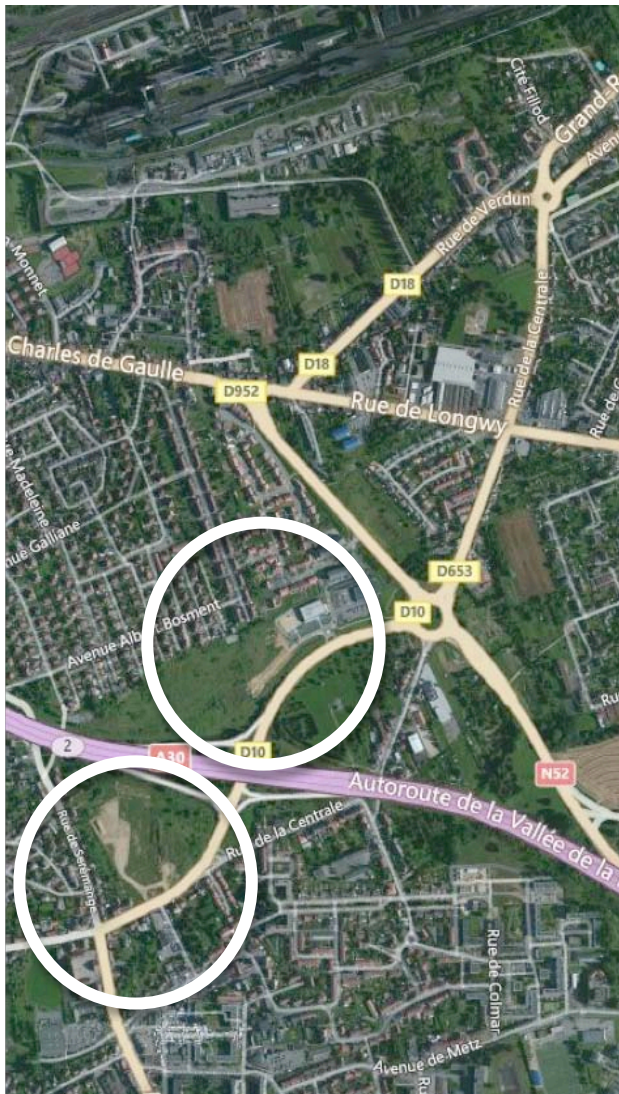
Cette Zacom de 83 ha est déjà intégralement aménagée ; 50 ha étant déjà bâtis et les 33 ha restants en cours de commercialisation. Elle n'est concernée par aucun enjeu majeur en termes de biodiversité, de sols pollués ou d'exposition aux risques (hormis le risque de transport de matières dangereuses liées à la présence de l'Autoroute A30 : risque existant mais n'engendrant pas de contrainte particulière sur le site d'aménagement). Sur le plan de la ressource en eau, le site se trouve dans le périmètre éloigné d'un captage AEP : cette position n'est pas rédhibitoire mais nécessite d'être prise en compte dans le projet d'aménagement. Au plan paysager, les incidences par rapport à la situation initiale consisteront en une augmentation du caractère urbanisé dans le secteur de l'opération ce qui étendra visuellement l'entrée urbaine de la partie Est de Fameck. Toutefois, cette évolution s'effectue dans un contexte déjà fortement modifié par l'urbanisation et par la présence des axes routiers et autoroutiers proches. Ainsi, les modifications par rapport à la

situation initiale seront modérées. En outre, les orientations du SCOT sur les entrées de ville, la qualité des lisières urbaines et la qualité des parcs d'activités permettront que cette zone soit visuellement bien intégrée et coordonnée avec les motifs paysagers développés sur les zacom des 4 routes et du Triangle plus à l'Ouest. Notons que la section proche de l'autoroute est déjà bâtie et que l'évolution du paysage à cet endroit n'interviendra que lorsque si les enseignes commerciales sont réorganisées.

En matière de trafic et de nuisances, cette zacom est compatible avec la capacité du réseau de desserte ; celui-ci étant d'ailleurs déjà réalisé. Une ligne de Bus effective dessert le site et à vocation à se renforcer, profitant également de la montée en puissance des zacom des 4 routes et du Triangle pour opérer des itinéraires performants et attractifs entre ces 3 zones et vers les gares et centres urbains. L'application des objectifs du DACOM, qui se traduira par un plan de circulation interne, permettra d'empêcher que des files d'attentes ne perturbent le fonctionnement de l'échangeur ou que des trafics diffus se dirigent vers les centres villes proches de Fameck et Uckange. La proximité avec ces centres permet aussi de développer un réseau de liaisons douces, prévu par le DACOM, afin de limiter les flux d'échanges de proximité par voiture. Enfin, l'organisation interne de la zone visera à minimiser les risques de nuisances sonores et visuelles directes pour les espaces d'habitat proches. L'ensemble de ces mesures et la configuration initiale du site permettent d'évaluer que l'évolution de ce parc commercial n'est pas de nature à générer des incidences négatives notables ; au contraire elle devrait contribuer à une meilleure cohérence urbaine et paysagère ainsi qu'à une desserte en mobilités alternatives plus performante.

ZACOM des 4 routes et du Triangle (Fameck)

Les conditions d'implantation fixées dans le DACOM du Scot



➤ Modes de déplacements alternatifs

- Coordonner la desserte en transport collectif avec celle de La Feltière : desserte régulière depuis la gare d'Uckange et adaptée depuis les centres urbains (et secteurs denses) du Val de Fensch.
- Prévoir un raccordement des voies douces vers le centre de Fameck, Uckange, Florange et Seremange-Erzange ainsi que vers les zones d'habitats limitrophes (sauf motifs de sécurité).
- Prévoir des parcs à vélo abrités à proximité des accès des commerces.

➤ Stationnement, livraisons des marchandises et gestion des flux

- Assurer l'accès principal via l'échangeur et la D10 avec une maîtrise du nombre d'accès évitant les risques de conflits de flux. Chercher à maîtriser les risques de circulations diffuses sur les routes locales périphériques (Rte de Fameck... signalétique...).
- Prévoir un plan de circulation et de stationnement interne à la zone empêchant les saturations ou attentes pouvant se reporter sur l'échangeur, la N52 et l'A30.
- Rechercher la distinction entre les flux de livraison et des utilisateurs de la zone.

➤ Environnement et paysage

- Favoriser la récupération des eaux de pluies et les systèmes d'économie et de production d'énergie pour les bâtiments comme pour l'éclairage électrique des espaces extérieurs.
- Privilégier un recul du bâti par rapport à l'A30 et à la D10 y associant un espace planté soigné (entrée de ville) dont les motifs sont coordonnés à l'échelle des 2 ZACOM.
- Pour les lisières de la zone accolées aux espaces d'habitat, favoriser une bande plantée atténuant l'aspect massif des bâtiments commerciaux.
- Rechercher, lorsque cela est possible, une implantation du stationnement qui limite les nuisances sonores directes vers les espaces d'habitat limitrophes.

L'évaluation des incidences

Ces ZACOM de 3 ha chacune s'inscrivent dans un contexte fortement anthropisé ; ces zones visant à valoriser des espaces interstitiels laissés libres par des infrastructures à forts trafics et inappropriés au développement de l'habitat. La zone du Triangle est intégralement aménagée n'a plus de disponibilité foncière significative. Celle des 4 routes est en cours d'aménagement.

Aucune des 2 Zacom n'est concernée par un enjeu notable connu lié à la biodiversité, aux sols pollués ou à l'exposition aux risques (hormis le risque de TMD). Sur le plan de la ressource en eau, les sites se trouvent dans le périmètre rapproché d'un captage AEP : cette position n'est pas réhabilitative mais nécessite une prise en compte rigoureuse dans

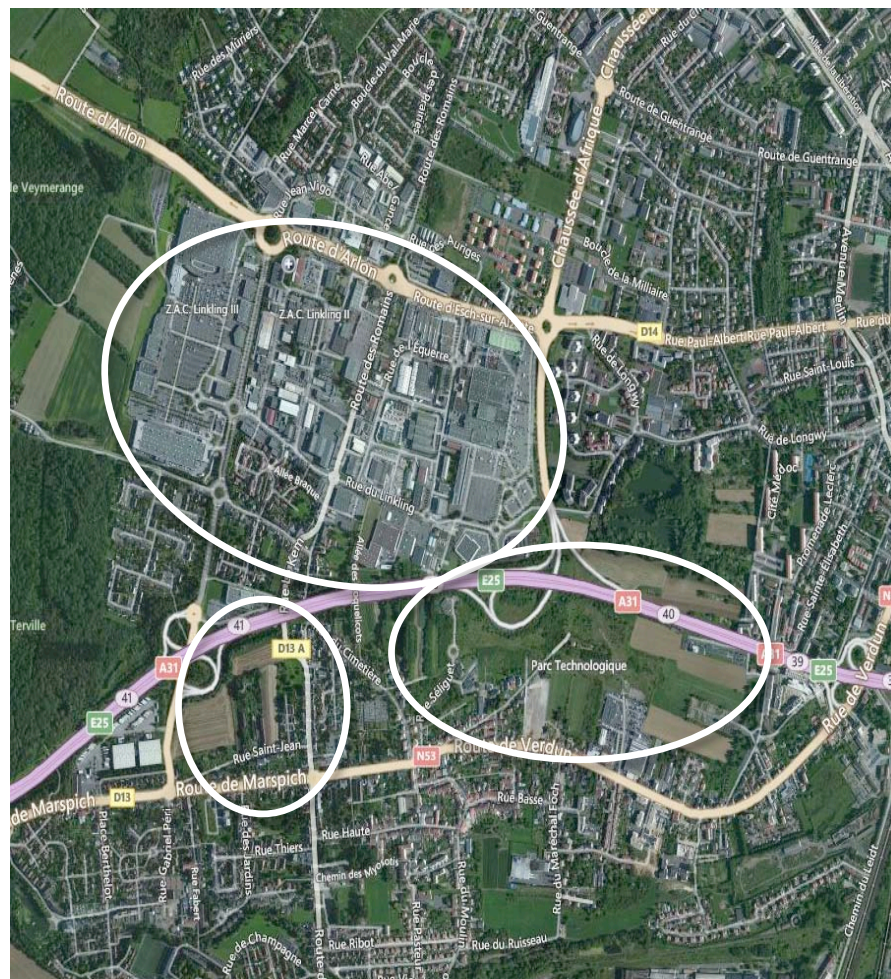
le projet d'aménagement. Au plan paysager, les incidences par rapport à la situation initiale consisteront en une augmentation du caractère urbanisé de ces secteurs de Fameck. Sachant que ces sites concernent des espaces appartenant à l'enveloppe urbaine de Fameck, et que celui du Triangle est déjà bâti, les modifications par rapport à la situation initiale seront globalement très modérées et ne consisteront qu'à une augmentation du motif urbain sur les 3 ha situés en bordure Sud de l'A31. Cette urbanisation de faible taille devrait avoir un effet positif en attribuant une vocation à ce délaissé d'infrastructure qui permet de finir la lisière urbaine de Fameck à cet endroit et de lui donner ainsi un caractère plus structuré de part et d'autre de l'A30. Le recul imposé au bâti par rapport à l'A30 (associé à des plantations) devrait réduire ou neutraliser l'aspect massif potentiel des bâtiments commerciaux

La faible taille de ces parcs commerciaux ne devrait pas engendrer de trafics importants ; la desserte routière des zones étant en outre assurée par des infrastructures routières à forte capacité avec lesquels ces trafics seront compatibles. Pour autant, les conditions d'implantation fixées par le DACOM prévoient d'éviter les risques de perturbations des flux routiers sur l'échangeur et la D10 ainsi que leur répercussion sur l'A30. En effet, ces zones ont vocation à être desservies par des transports collectifs et des liaisons douces qui limiteront les déplacements de proximité par voiture. En lien avec la Feltière et les centres villes proches, ces transports permettront d'offrir des lignes performantes et attractives en raison de leur itinéraire cohérent. En outre, le plan de circulation prévu par le DACOM impose de ne pas générer de files d'attente sur l'échangeur, la N52 et l'A30, ni de créer des flux diffus vers les zones d'habitat de Fameck. Ces mesures sont aussi de nature à maîtriser les nuisances sonores. Dans ce dernier domaine, l'organisation interne des zones limitera les nuisances sonores directes pour l'habitat proche grâce à une implantation adéquate du stationnement.

En outre, les orientations du SCOT sur la qualité des parcs d'activités de ce secteur du val de Fensch permettront que ces zones soient visuellement bien intégrées et attractive afin de contribuer aux engagements du Val de Fensch pour renforcer la qualité paysagère de toute la vallée.

L'ensemble des mesures du DACOM et du DOO ainsi que la configuration initiale des sites permettent d'évaluer que les implantations commerciales dans ses secteurs n'est pas de nature à générer des incidences négatives notables ; au contraire elle devrait contribuer à une meilleure cohérence urbaine et paysagère ainsi qu'à une desserte en mobilités alternatives plus performante.

ZACOM du Green Center (Terville) et zones associées (ancien Parc d'Activités Technologiques de Terville et Zone commerciale existante du Linkling à Thionville et Terville)



Les conditions d'implantation fixées dans le DACOM du Scot

- **Modes de déplacements alternatifs**
 - Prévoir une desserte en transport collectif régulière depuis la gare de Thionville en coordination avec celle desservant le Linkling.
 - Prévoir un raccordement des voies douces vers le centre de Terville et le Linkling.
 - Prévoir des parcs à vélo abrités à proximité des accès des commerces.
- **Stationnement, livraisons des marchandises et gestion des flux**
 - Assurer l'accès principal via l'échangeur. Chercher à maîtriser les risques de circulations diffuses sur les rues de desserte interne des espaces résidentiels périphériques (signalétique...).
 - Prévoir un plan de circulation et de stationnement interne à la zone empêchant les saturations ou attentes pouvant se reporter sur l'échangeur, la D13 et l'A31.
 - Rechercher la distinction entre les flux de livraison et des utilisateurs de la zone.
 - Favoriser la mutualisation des stationnements avec recherche des continuités piétonnières entre les parkings.
- **Environnement et paysage**
 - Favoriser la récupération des eaux de pluies et les systèmes d'économie et de production d'énergie pour les bâtiments comme pour l'éclairage électrique des espaces extérieurs.
 - Rechercher les possibilités de limiter l'imperméabilisation liée au stationnement (procédés, matériaux, végétalisation ...) et accompagner les parkings de plantations afin de créer des perspectives visuelles et/ou réduire la monotonie des stationnements continus.
 - Favoriser une architecture de qualité urbaine intégrant des ouvertures et des matériaux de qualité (harmonie des couleurs, végétalisation, matériaux écologiques...)
 - Privilégier un recul du bâti par rapport à l'A31 y associant un espace planté soigné (entrée de ville) dont les motifs cherchent une unité de traitement avec les espaces de stationnements.
 - Pour les lisières de la zone accolées aux espaces d'habitat, favoriser une bande plantée atténuant l'aspect massif des bâtiments commerciaux.
 - Rechercher, lorsque cela est possible, une implantation du stationnement qui limite les nuisances sonores directes vers les espaces d'habitat limitrophes.

L'évaluation des incidences

Cette ZACOM composée de 3 sites de part et d'autre de l'A31 s'étend sur 117 ha dont seulement 16 ha ne sont ni aménagés ni bâtis. L'objet principal de la ZACOM n'est donc pas tant d'organiser un développement significatif des capacités commerciales que d'assurer la cohérence et l'évolution qualitative du premier espace commercial du territoire. Les 3 sites s'inscrivent dans les enveloppes urbaines de Thionville et Terville et ne sont concernés par aucun enjeu majeur connu en termes de biodiversité, de sols pollués, de ressource en eau ou d'exposition aux risques (hormis le risque de transport de matières dangereuses liées à la présence de l'Autoroute A31 : risque existant mais n'engendrant pas de contrainte particulière sur les sites d'aménagement ; notons d'ailleurs que l'implantation du bâti respectera un recul de 35/40 m par rapport à l'axe autoroutier).

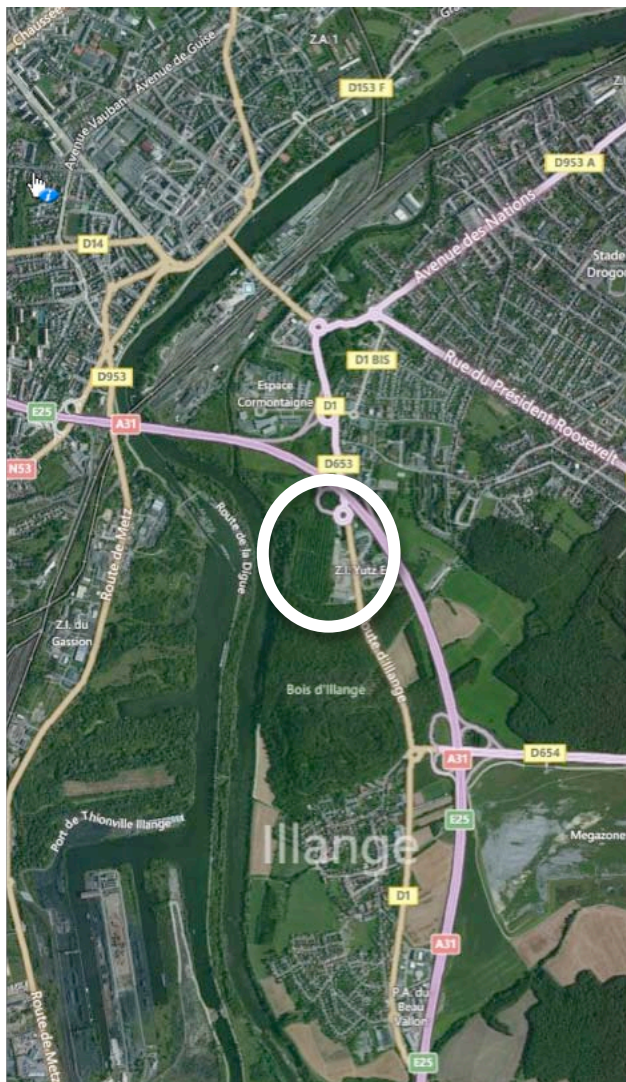
Le site du Linkling est totalement urbanisé, ceux de l'ancien PAT et du Green Center partiellement. Les terrains libres qui accueilleront de nouveaux bâtiments commerciaux sont composés de friches, délaissés d'infrastructures, de jardins, de maisons, commerces et de quelques terrains agricoles fortement fractionnés et à faible niveau de fonctionnalité compte tenu de leur faible taille et de leur enclavement urbain. Leur urbanisation ne constituera pas une extension de l'enveloppe urbaine à proprement parlé mais relèvera du complément d'un îlot difficilement valorisable pour des activités agricoles ou d'habitat compte tenu des nuisances et contraintes existantes. Ainsi, l'urbanisation ne modifiera pas substantiellement le caractère de la zacom puisque les 16 ha qui seront aménagés ne représenteront que 14% de cette zone et que cet espace n'affiche pas de vocation paysagère particulière ni structurante.

Cette urbanisation ne devrait pas engendrer de trafics importants ; la desserte routière des zones étant en outre assurée par des infrastructures routières à forte capacité avec lesquels ces trafics seront compatibles. Toutefois, le secteur de l'ancien PAT devra garantir des accès adaptés et ne générant pas de conflits de flux sur les zones d'habitat mixte avoisinantes (conditions fixées par le DACOM). En outre, le plan de circulation prévu par le DACOM impose de ne pas induire de files d'attente sur l'échangeur, la D13 et l'A31, ni de créer des flux diffus vers les zones d'habitat de Terville. Ces conditions assureront une gestion hiérarchisée et pacifiée des flux faisant une large place aux moyens de mobilités alternatives. En effet, ces zones ont vocation à être desservies par des transports collectifs et des liaisons douces qui limiteront les déplacements de proximité par voiture. L'organisation des transports collectifs à l'échelle des 3 sites permettra d'étendre l'aire de desserte favorable au fonctionnement de lignes de bus performantes, qui par ailleurs bénéficieront de leur coordination avec celles du Linkling menant au centre et à la gare de Thionville. Ces mesures sont aussi de nature à maîtriser les nuisances sonores. Dans ce dernier domaine, l'organisation interne des zones limitera les nuisances sonores directes pour l'habitat proche grâce à une implantation adéquate du stationnement.

Sur le plan paysager, l'aménagement de la ZACOM avec une attention particulière favorisant l'amélioration des sites bâtis existants dans le cadre d'un aménagement cohérent des 3 sites. Au final, l'ensemble aura un aspect urbain mis en valeur par des espaces publics de qualité (mise en place d'une « allée » commerçante sur Green Center) et une architecture soignée des bâtiments.

L'ensemble des mesures du DACOM et du DOO ainsi que la configuration initiale des sites permettent d'évaluer que les implantations commerciales dans ses secteurs ne sont pas de nature à générer des incidences négatives notables. Au contraire elles devraient contribuer à une meilleure cohérence urbaine et paysagère de part et d'autre de l'A31, notamment en « finissant » la lisière urbaine de Terville en cohérence avec celle de Thionville, ainsi qu'à une desserte en mobilités alternatives plus performante.

ZACOM d'Oxylane (Yutz)



Les conditions d'implantation fixées dans le DACOM du Scot

- ⇒ Modes de déplacements alternatifs
 - Prévoir une desserte en transport collectif adaptée depuis la gare de Thionville (et Yutz à terme) dès lors qu'elle est pertinente au regard des volumes de voyageurs et qu'elle est techniquement et économiquement acceptable.
 - Prévoir des voies douces se greffant sur la piste cyclable de la RD1 (liaison Thionville/Yutz/Illange) et à la véloroute Charles le Téméraire.
 - Prévoir des parcs à vélo abrités.
- ⇒ Stationnement, livraisons des marchandises et gestion des flux
 - Assurer l'accès principal via les échangeurs D1/D653.
 - Prévoir un plan de circulation et de stationnement interne à la zone empêchant les saturations ou attentes pouvant se reporter sur l'échangeur, l'A31 et la D1/D653.
 - Rechercher la distinction entre les flux de livraison et des utilisateurs de la zone.
 - Favoriser la mutualisation des stationnements avec recherche des continuités piétonnières entre les parkings.
- ⇒ Environnement et paysage
 - Favoriser la récupération des eaux de pluies et les systèmes d'économie et de production d'énergie pour les bâtiments comme pour l'éclairage électrique des espaces extérieurs.
 - Protéger le Bois d'Illange et y permettre les aménagements ludiques et de loisirs compatibles avec la sensibilité du milieu forestier.
 - Rechercher les possibilités de limiter l'imperméabilisation liée au stationnement (procédés, matériaux, végétalisation ...) et accompagner les parkings de plantations afin de créer des perspectives visuelles et/ou réduire la monotonie des stationnements continus.
 - Prévoir un recul du bâti par rapport aux versants boisés bordant la Moselle afin de réduire leur covisibilité avec la rivière.
 - Entrée de ville/A31 : Privilégier un recul du bâti par rapport à l'A31 y associant un espace planté soigné (entrée de ville) dont les motifs cherchent une unité de traitement avec les espaces de stationnements. Favoriser une composition paysagère s'appuyant sur des motifs variés et s'inspirant des motifs arborés proches (par exemple : alternance de bosquets / espaces plus ouverts...).

L'évaluation des incidences

Cette Zacom de 7 ha s'étend sur des espaces anthropiques (stand de tir, ancien centre de transfert routier). Elle n'est concernée par aucun enjeu majeur en termes de biodiversité, de sols pollués, de ressource en eau ou d'exposition aux risques (hormis le risque de transport de matières dangereuses liées à la présence de l'Autoroute A31 : risque existant mais n'engendrant pas de contrainte particulière sur le site d'aménagement). Cette zone a déjà fait l'objet d'une étude d'impact intégrant la gestion des trafics et des

paysages. Sa desserte est assurée par des infrastructures à forte capacité la D1 ainsi que l'A31 à proximité ; ce qui suffisant au regard des besoins de la zone. En effet, compte tenu de son positionnement commercial, cette zone accueillera un faible nombre d'enseignes ainsi qu'un grand parc paysager pour les pratiques sportives. En outre, les modalités prévues par cette étude d'impact et les mesures prises par le DACOM et le DOO du Scot permettra d'empêcher les risques de remontées de files sur l'échangeur, la D1 et l'A31, via un second accès de délestage plus au Sud connecté à la D1. En outre, cette zone a vocation à être desservie par des transports collectifs depuis la gare de Thionville, si les volumes passagers le permettent, et des liaisons douces qui limiteront les déplacements de proximité ou plus lointains par voiture (raccordement à la voie verte Charles Le Téméraire). La proximité de Terra Lorraine permettra certainement de contribuer à l'atteinte des volumes passagers suffisants pour mettre en place ces transports collectifs.

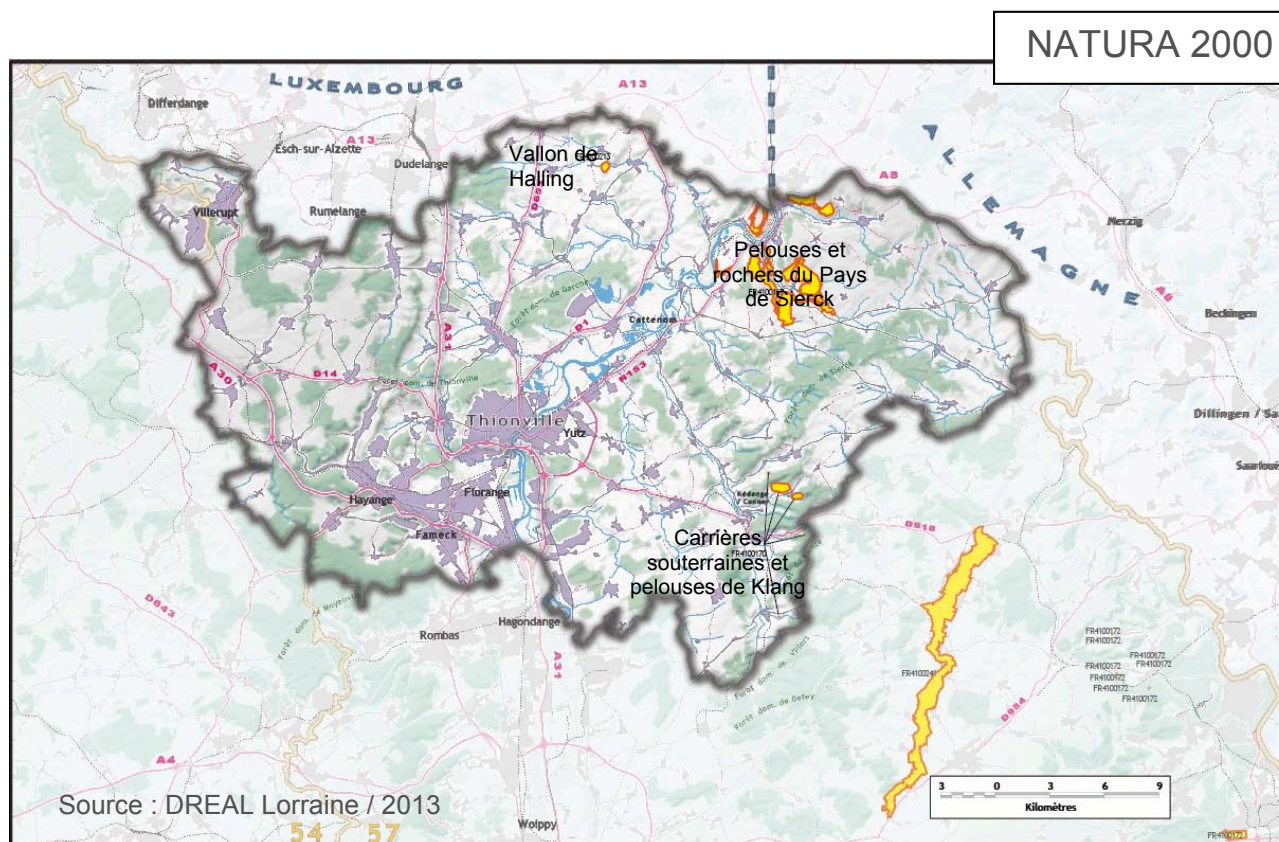
Au plan paysager, les incidences par rapport à la situation initiale consisteront en une augmentation du caractère urbanisé dans le secteur de l'opération ce qui étendra visuellement l'entrée urbaine de Yutz au Sud de l'A31 et au bord du bois d'Illange (bois situé en rive droite de la Moselle), mais de manière modérée puisque les conditions de paysagement imposent des reculs au bâti et la neutralisation des covisibilités déqualifiantes avec la Moselle en contre-bas. Les orientations du SCOT sur les entrées de ville, la qualité des lisières urbaines, la préservation de la lisière forestière (mise en place d'une zone tampon) et la qualité des parcs d'activités permettront que cette zone soit bien intégrée.

L'ensemble des mesures du DACOM, du DOO et de l'étude d'impact de la zone ainsi que la configuration initiale du site permettent d'évaluer que les implantations commerciales dans ce secteur n'est pas de nature à générer des incidences négatives notables.

ETUDE D'INCIDENCE DE LA MISE EN ŒUVRE DU SCOT SUR LES SITES NATURA 2000

CADRE DE L'ETUDE D'INCIDENCE

L'étude porte sur les effets probables et significatifs que la mise en oeuvre du SCOT serait susceptible de générer de façon directe ou indirecte sur les sites NATURA 2000. Ces effets nécessitent d'être évalués à l'échelle appropriée du projet et des sites NATURA 2000 considérés. Ces échelles sont celles du périmètre du SCOT et les parties des ZPS et ZSC suivantes (cf. également l'Etat Initial de l'Environnement du présent SCOT). Sur le territoire du SCOT, on recense 3 zones de ce type sur le territoire : Pelouses et rochers du Pays de Sierck (FR4100167), Carrières souterraines et pelouses de Klang (FR4100170) et Vallon de Halling (FR4100213).



LES CARACTERISTIQUES DES SITES NATURA 2000 DU TERRITOIRE

Pelouses et rochers du Pays de Sierck (ZSC n°FR4100167)

Superficie : 683 Ha

Communes concernées : APACH, MERSCHWEILLER, CONTZ-LES-BAINS, MONTENACH, KIRSCH-LES-SIERCK, RETTEL, SIERCK-LES-BAINS

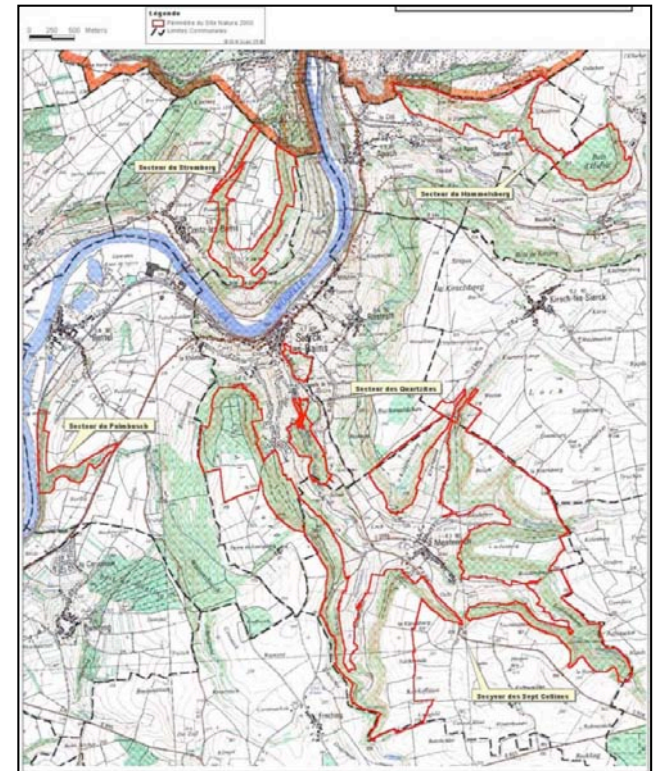
Description : C'est un site éclaté très riche en zones sèches (pelouses à orchidées, lisières, formations à buis) et en zones humides (plaine alluviale et tourbières sur calcaire). Il comprend les zones suivantes :

- les pelouses calcaires du Hammelsberg (Apach) et la hêtraie du Bois d'Hufelz (Merschweiler) sur 97 ha ;
- les pelouses calcaires et la forêt de Buis du Stromberg (Contz-les-Bains) sur 50 ha ;
- les affleurements de quartzites (Sierck-les-Bains) sur 25 ha ;
- la forêt de Buis de Rettel sur 19 ha ;
- la Réserve Naturelle des Sept Collines et les bois communaux à Montenach et l'Altenberg de Sierck-les-Bains, sur 492 ha ;

Habitats du site :

- Hêtraies du Asperulo-Fagetum à 50 %
- Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaires à 10 %
- Landes sèches européennes à 1 %
- Tourbières basses alcalines à 1 %
- Pentes rocheuses siliceuses avec végétation chasmophytique à 1 %
- Forêts de pentes, éboulis ou ravins du Tilio-Acerion à 1 %

Parmi les habitats présents sur le site, plusieurs relèvent de la Directive dont des habitats herbacés (landes sèches européennes, formations herbeuses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur Calcaires, pelouses ouvertes, pelouses fermées, pelouses marneuses, sources d'eaux dures, tourbière basse alcaline, végétations chasmophytiques) et des habitats forestiers (hêtraie –chênaie à asperule odorante et mélique uniflore, frange des bords boisés ombragés, hêtraie-chênaie acidiphile collinéenne). Sur l'ensemble du site, les habitats naturels d'intérêt communautaire identifiés, constitués à 83% d'habitats forestiers, représentent 61% de la superficie totale du site Natura 2000.



Espèces végétales et animales remarquables présentes : On note une très grande diversité floristique et la présence d'une faune remarquable dont huit espèces de chiroptères (parmi lesquelles trois figurent à l'annexe II) qui trouvent refuge dans d'anciennes carrières souterraines.

- Invertébrés : Cuivré des marais (*Lycaena dispar*), Damier de la Succise (*Euphydryas aurinia*)
- Mammifères : Grand Murin (*Myotis myotis*), Grand Rhinolophe (*Rhinolophus ferrumequinum*), Vespertilion de Bechstein (*Myotis bechsteinii*)
- Poissons : Chabot (*Cottus gobio*)

Protections et gestion actuelles du site : Le Conservatoire des Sites Lorrains (Plan de gestion) et l'Office National des Forêts (Aménagements forestiers) sont les principaux organismes gestionnaires. La Commune de Montenach est concernée par une Réserve Naturelle de 107 ha. Des travaux de débroussaillage et de fauche régulière constituent la base de la gestion biologique du site. Le pâturage extensif et la mise en place d'un sentier de découverte y sont envisagés. Les communes d'Apach et de Merschweiller ont érigé en 1995, 47 ha de propriétés communales en Réserve Naturelle Volontaire. Des travaux périodiques de gestion sont réalisés et un sentier de découverte a été aménagé. La présence de deux associations locales, l'Association des Amis de la Réserve des Sept Collines et Orchival contribuent fortement à la mise en valeur pédagogique des deux réserves naturelles.

Code EUR 15	Description de l'habitat	Nomenclature phytosociologique	Sup. habitats Ha	En % superficie totale des milieux de la directive	% superficie de la zone Natura 2000
-------------	--------------------------	--------------------------------	------------------	--	-------------------------------------

Habitats herbacés

4030	Landes sèches européennes	-	0,0063	0,00%	0,0009%
6210*	Formations herbeuses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur Calcaires :	Festuco - Brometalia			
	Pelouses ouvertes	Festuco lemanii - Brometum	0,0053	0,00%	0,0008%
	Pelouses fermées	Onobrychido - Brometum	62,4505	14,96 %	9,1436 %
	Pelouses marneuses	Chloro - Brometum	5,3616	1,28%	0,7850%
7220*	Sources d'eaux dures	Cratoneurion	0,0016	0,00 %	0,0002 %
7230	Tourbière basse alcaline	Caricetum davallianae	0,0627	0,02 %	0,0092 %
8220	Végétations chasmophytiques	Sous types calcaires	0,9933	0,24%	0,1454%

Habitats forestiers

9130	Hêtraies de l'Asperulo - Fagetum	Asperulo Fagetum	344,2006 271 ONF	82,46%	50,3954%
6210*	-Lisières mésophiles	Mésobromion	5,3261	1,28%	0,7798%
6431	Frange des bords boisés ombragés	Calystegio-Alliarietalia	0,45	0,004%	0,002%

Nom vernaculaire des Espèces	Code Natura 2000	Evaluation globale	Niveau de priorité
Damier de la Succise	1065	16	1
Cuivré des marais	1060	11	3
Grand Murin	1324	13	2
Grand Rhinolophe	1304	13	2
Chabot	1143	11	3

Objectifs du DOCOB validé en décembre 2002 :

Thématiques générales du DocOb	Objectifs à long terme du DocOb
Développement urbain	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Assurer la mise en cohérence des politiques de développement urbain avec les objectifs du Docob
Aménagements lourds	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Assurer la mise en cohérence des politiques d'aménagement du territoire avec les objectifs du Docob
Fréquentation : Loisirs / Tourisme	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Rationaliser la fréquentation de loisirs du site : <ul style="list-style-type: none"> Intégrer la pratique de la Chasse Organiser la pratique de la Randonnée « Découverte » Sensibiliser aux richesses du site Réduire les décharges sauvages
Agriculture	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Contribuer à la mise en place d'une agriculture intégrée : <ul style="list-style-type: none"> Agriculture sur les plateaux Viticulture

Depuis septembre 2006, grâce aux financements Natura 2000, le Conservatoire des Sites Lorrains a pu renforcer son équipe à Montenach et réaliser les travaux tels que prévus dans le cahier des charges. En 2010, les agriculteurs exploitants des terrains situés dans le site avaient aussi la possibilité de signer des contrats agri-environnementaux. Ceux-ci permettent d'apporter une compensation financière aux agriculteurs qui acceptent de diminuer la fertilisation de leurs terres ou de retarder la date de fauche des prairies.

Habitats communautaires	Code EUR 15	Objectifs à long terme
➤ Habitats herbacés		
Pelouses fermées « Onobrychido – Brometum » sensu lato.	6210	➤ Assurer la restauration puis l'entretien de la composition et de la structure typique des pelouses du Mésobromion
Landes sèches européennes	4030	➤ Garantir l'ouverture et la conservation des reliquats de landes
Sources d'eau dure	7220	➤ Assurer la pérennité des habitats tufeux
Tourbière basse alcaline	7230	➤ Assurer la pérennité des habitats tufeux.
Végétations chasmophytiques	8220	➤ Favoriser l'expression des habitats de parois rocheuses
➤ Habitats forestiers		
Hêtraie-chênaie calcicole à aspérule et mélisque	9130	➤ Assurer la restauration de l'habitat sur les secteurs dégradés à long terme en retrouvant des essences typiques
Frange des bords boisés ombragés	6431	➤ Assurer la pérennité de l'habitat
Lisières mésophiles	6210	➤ Retrouver et maintenir un habitat de lisière intra forestier et en limite de peuplement

Espèces d'intérêt communautaire	Code Directives	Objectifs à long terme
Damier de la Succise	1065	➤ Assurer la conservation d'une population optimale de Damier de la Succise
Cuivré des marais	1060	➤ Assurer le maintien d'une population viable de Cuivré des marais
Grand Rhinolophe	1304	➤ Garantir le maintien des conditions d'accueil des Chiroptères
Grand Murin	1324	➤ Garantir le maintien des conditions d'accueil des Chiroptères
Chabot	1143	➤ Favoriser les populations de Chabot

Carrières souterraines et pelouses de Klang (ZSC n°FR4100170)

Superficie : 59 Ha

Communes concernées : ABONCOURT, HOMBOURG-BUDANGE, KLANG, VECKRING

Description : ce site se compose de pelouses marneuses et d'anciennes carrières de gypse souterraines qui accueillent des chauves-souris toute l'année. La variété des milieux autour des carrières offre un bon territoire de chasse pour les chiroptères.

Habitats du site :

- Hêtraies du Asperulo-Fagetum à 30 %
- Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaires (Festuco Brometalia) à 26 %
- Sources pétrifiantes avec formation de travertins (Cratoneurion)
- Mégaphorbiaies hygrophiles d'ourlets planitiaires et des étages montagnard à Alpin

Parmi les habitats présents sur le site, 4 relèvent de la Directive : Pelouse marneuse (6210), Hêtraie-chênaie à Galium odoratum (9130), Source d'eau dure (7220), Mégaphorbiaie à Filipendula ulmaria (6430)

Espèces végétales et animales remarquables présentes :

4 Mammifères (chiroptères) figurant à l'Annexe II : Grand Murin (*Myotis myotis*), Grand Rhinolophe (*Rhinolophus ferrumequinum*), Petit Rhinolophe (*Rhinolophus hipposideros*), Vespertilion à oreilles échancrées (*Myotis emarginatus*)

A noter aussi la présence de pelouses à Orchis bouc et à Orchis homme-pendu (intérêt régional et départemental).

Protections et gestion du site : Le Conservatoire des Sites Lorrains possède 14 ha de terrains comprenant d'anciennes carrières. L'Anhydrite Lorraine et d'autres propriétaires privés possèdent le reste des terrains. Le Conservatoire gère un ensemble de 25 ha environ. Le reste du site, dont les parties souterraines du site, bénéficie des actions du DOCOB dont l'opérateur est la C.C. de l'Arc Mosellan

Objectifs du DOCOB validé le 26 janvier 2010.

Objectifs liés aux habitats souterrains

Objectif A : Assurer la sauvegarde et l'accès des gîtes d'hibernation des Chiroptères

Objectif B : Promouvoir une gestion des pelouses marneuses conciliant activité agricole et richesse biologique

Objectifs liés aux habitats Forestiers

Objectif C : Garantir la conservation des habitats forestiers d'intérêt communautaire

Objectif D : Mettre en oeuvre une gestion permettant d'améliorer les potentialités écologiques des habitats forestiers

Objectifs liés à la source tufeuse

Objectif E : Préserver la source tufeuse

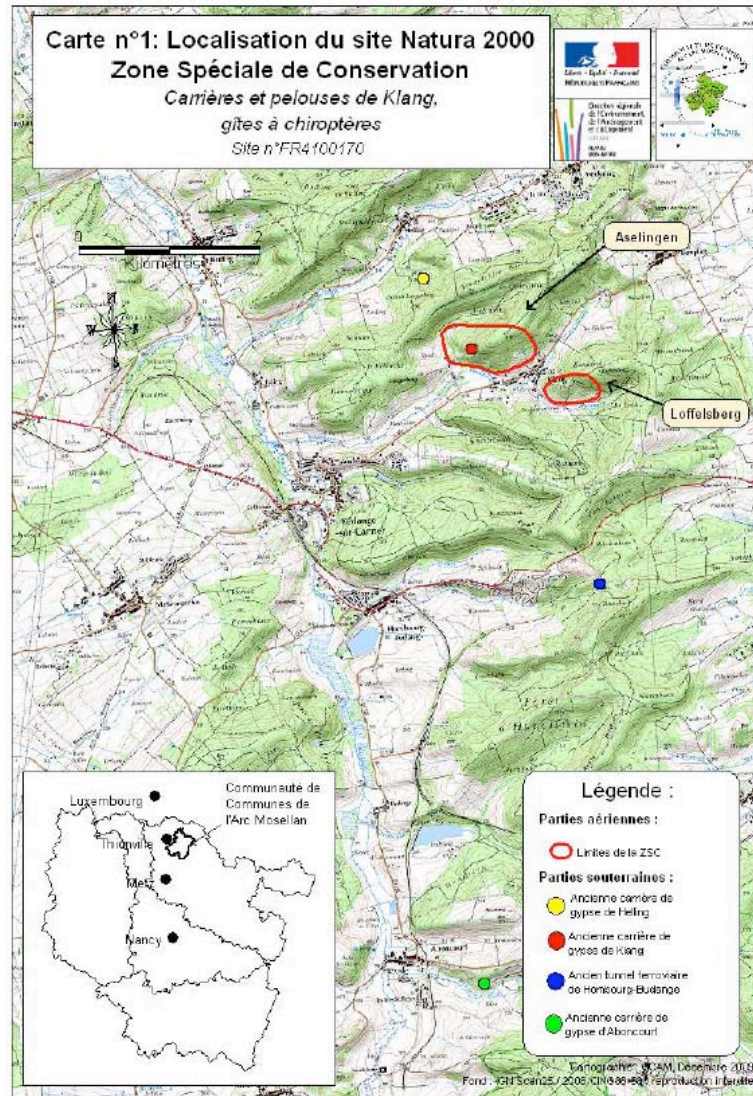
Objectifs liés aux éléments paysagers d'importance majeure

Objectif F : Conserver et gérer les éléments paysagers d'importance majeure

Objectifs transversaux :

G. Améliorer les connaissances scientifiques et écologiques du site

H. Encourager la sensibilisation du grand public aux enjeux environnementaux en question



Code Corine	Code EUR 15	Nomenclature phytosociologique	Libellé de l'habitat	Surface (ha) d'après SIG	% du site Natura 2000
34.322	6210	Chloro perfoliatae-Brometum erecti (Royer et Bidault) Royer 1973	Pelouse marneuse	15.740	26.4
31.81	-	Berberidion vulgaris Br.-BL. 1950	Fourré arbustif	13.1761	22.1
41.27	-	Carpinion betuli Issler 1931	Chênaie-charmaie	9.6110	16.1
41.13	9130	Galio odorati-Fagetum sylvaticae Rübel ex Sougez et Thill 1959	Hêtraie-chênaie à <i>Galium odoratum</i>	17.8741	30.1
54.12	7220	Cratoneuretum commutati (Gams) Walther 1942	Source d'eau dure	0.0008	0.001
37.1	6430	Filipendulo ulmariae-Cirsietum oleracei Chouard 1926	Mégaphorbiaie à <i>Filipendula ulmaria</i>	0.0026	0.004
31.831	-	<i>Arction lappae</i> Tüxen 1937 em 1947	Roncier à <i>Clematis vitalba</i>	0.3863	0.5
83.151	-	Verger	-	0.3833	0.6
86.41	-	Ancienne carrière	-	0.5187	0.9
83.31	-	Plantation d'épicéas	-	0.0937	0.1
85.32	-	Jardin	-	0.1757	0.3
87	-	Déchets verts	-	0.0845	0.1
82.11	-	Culture	-	1.4434	2.4
86	-	Habitation ou bâtiment agricole	-	0.5127	0.8
				59.3836	100

Nom vernaculaire	Gîte								Terrain de chasse
	Estivage		Hibernation		Nurserie		Transit		Estivage
	Nbr. de sites	Effectifs max. cumulés	Nbr. de sites	Effectifs max. cumulés	Nbr. de sites	Effectifs max. cumulés	Nbr. de sites	Effectifs max. cumulés	
Grand rhinolophe	1	45	4	578	1	61	1	67	-
Petit rhinolophe	-	-	1	5	-	-	-	-	-
Grand murin	1	1	3	49	1	15	-	-	-
V. à oreilles échancrées	-	-	2	84	-	-	-	-	-

Objectif de gestion classé dans l'ordre des priorités	Objectifs opérationnels	Habitat d'intérêt communautaire concerné	Espèces d'intérêt communautaire concernées	Activités humaines concernées
A. Assurer la sauvegarde et l'accès des gîtes d'hibernation des chiroptères	* Sécuriser les accès aux souterrains pour les chiroptères	-	Grand rhinolophe, Grand murin, Vespertilion à oreilles échancrées, Vespertilion de Daubenton, Vespertilion à moustaches/de Brandt, Sérotine commune, Pipistrelle commune	Centre d'enfouissement des déchets, habitation
B. Promouvoir une gestion des pelouses marneuses conciliant activité agricole et richesse biologique	* conserver et améliorer l'état de conservation des pelouses marneuses d'intérêt communautaire grâce à une gestion respectueuse	6210 - Pelouses calcicoles et marnicoles à tendance continentale	Grand rhinolophe, Grand murin, orchidées remarquables, Pie grièche écorcheur, Grand-duc,	Agriculture
	* Mettre en œuvre la réouverture des pelouses marneuses enrichies			Loisirs
	* Lutter contre la fragmentation des pelouses			-
	* Adapter le périmètre de la ZSC au parcellaire			-
C. Garantir la conservation des habitats forestiers d'intérêt communautaire	* Mettre en œuvre des modes de gestion adaptés à la conservation de ces habitats	9130 -Hêtraie-chênaie à Galium odoratum	Chat forestier, cortège de plantes et d'animaux liés à cet habitat, ensemble des chauves-souris du site	Sylviculture
D. Mettre en œuvre une gestion permettant d'améliorer les potentialités écologiques des habitats forestiers	* Délimiter des îlots de vieillissement	9130 -Hêtraie-chênaie à Galium odoratum	Ensemble des chauves-souris du site	Sylviculture
	* Maintenir un certain nombre d'arbres morts sur pied			
	* Etudier la pertinence d'étendre le périmètre de la ZSC			
E. Préserver la source tufeuse	* Maintenir en état la source tufeuse	7220 - Source d'eau dure	-	-
F. Conserver et gérer les éléments paysagers d'importance majeure	* Effectuer une gestion des lisières et des fourrés thermophiles	Lisières et fourrés thermophiles	Ensemble des espèces animales et végétales lié à ces habitats	Agriculture, sylviculture
	* Favoriser le maintien de haies et d'arbres isolés	Haies et arbres isolés		Agriculture
	* Conserver ou restaurer les vergers	Vergers traditionnels		
Objectifs	Objectifs opérationnels	Habitats d'intérêt communautaire concernés	Espèces d'intérêt communautaire concernées	Activités humaines concernées
G. Améliorer les connaissances scientifiques et écologiques du site	* Compter annuellement les chiroptères en hibernation dans les gîtes souterrains. Poursuivre la recherche des gîtes de reproduction	-	Ensemble des espèces de chauves-souris présentes sur les sites Natura 2000	Ensemble des activités
	* Réalisation d'inventaires réguliers de la flore mais également des populations d'insectes (lépidoptères et orthoptères) qui leur sont associées.	Ensemble des habitats d'intérêt communautaire	Ensemble des espèces d'intérêt communautaire	
	* Suivi régulier des habitats			
* Diffuser certaines connaissances scientifiques afin que les richesses écologiques soient prises en comptes dans d'autres projets	Urbanisme, autres aménagements			
H. Encourager la sensibilisation du grand public aux enjeux environnementaux en question	* Permettre au grand public d'accéder à des informations précises	Ensemble des habitats d'intérêt communautaire	Ensemble des espèces d'intérêt communautaire	Loisirs, tourisme
	* Permettre au grand public de se rendre sur place, sous condition sine qua none de ne pas dégrader le site			
	* Gérer la fréquentation du site pour ne pas porter préjudice aux habitats et aux espèces			

Vallon de Halling (ZSC n°FR4100213)

Superficie : 17 Ha

Communes concernées : PUTTELANGE-LES-THONVILLE

Description : le site se présente sous la forme d'une cuvette aux versants extrêmement accusés traversée par un cours d'eau, le Dolbach. Il accueille des carrières abandonnées qui recèlent des pelouses calcareo-sableuses exceptionnelles

Habitats du site :

Le site comporte 13 types d'habitats dont 4 d'intérêt communautaire (sous divisés en 5 sous types) : la végétation pionnière de recolonisation (sur les anciennes terrasses d'exploitation ; 6210), les pelouses calcaires sur sables xériques (6120), les pelouses calcaréo-sableuse (6210), la pelouse mésophile à Avoine.(6210). Les habitats communautaires totalisent 2,36 ha soit 13,49 % du site.

Espèces végétales et animales remarquables présentes :

Ces milieux originaux abritent *Helichrysum arenarium*. Les falaises et des rochers offrent des "niches" très favorables aux oiseaux et aux reptiles. 3 espèces d'intérêt communautaire y sont recensées : le Chabot, le Pic mar et la pie-grièche écorcheur

Protections et gestion du site : Depuis 1992, la Commune de Puttelange-lès-Thionville s'est engagée dans la conservation de 13 ha de pelouses par le biais de la signature d'un bail emphytéotique avec le Conservatoire des Sites Lorrains. Un premier plan de gestion a permis d'initier la gestion des pelouses et des affleurements rocheux de grand intérêt floristique. L'accueil du public a été conçu dès la protection du site. Un sentier de découverte mène le visiteur dans les différents secteurs forestiers et de pelouses. Le DOCOB, dont l'opérateur est le Conservatoire contribue désormais à la gestion globale du site.

Objectifs fixés par le DOCOB validé le 09 novembre 2011 :

Objectif 1 : Garantir la sauvegarde des habitats d'intérêt européen

Objectif 2 : Garantir la sauvegarde des espèces de l'annexe II de la directive habitats

Objectif 3 : Garantir la sauvegarde des espèces de la directive oiseaux

Objectif 4 : Garantir la préservation des espèces patrimoniales

Objectif 5 : Favoriser la diversité des habitats

Objectif 6 : Améliorer les connaissances par rapport à la dynamique des milieux naturels

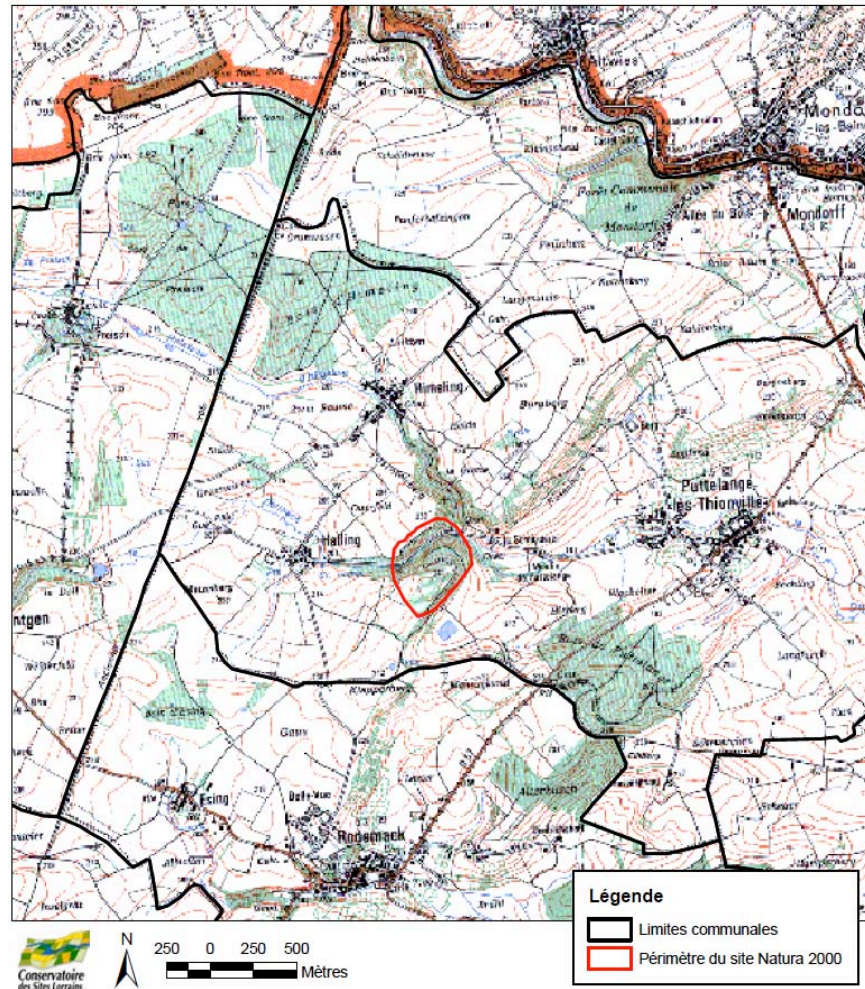
Objectif 7 : Améliorer les connaissances scientifiques et écologiques du site

Objectif 9 : Faire accepter le projet d'étrépage de certaines pelouses

Objectif 10 : Suivre les projets de restauration ou de mise en valeur

Le DOCOB du site FR4100213 Vallon de Halling – extraits

Carte :



Habitats de la Directive/Espèces :

Code Corine	Code EUR 15	Libellé de l'Habitat	Superficie en ha	% du site Natura 2000
31.81		Fourrés mésophiles	0.001	0.01 %
31.81		Fourrés mésophiles var sur argile	0.28	1.60 %
31.81		Fourrés mésophiles var sur sable	0.71	4.06 %
32.22		Prairies de fauche	0.93	5.31 %
34.12	6120	Pelouse calcaire sur sables xériques	0.005	0.03 %
34.31x34.34	6210	Végétation pionnière de recolonisation	0.13	0.76 %
34.32	6210	Pelouse mésophile à Avoine	1.01	5.79 %
34.34	6210	Pelouse calcaréo-sableuse var à Séséli	0.23	1.32 %
34.34	6210	Pelouse calcaréo-sableuse var typique à Fétuque à longues feuilles	0.98	5.59 %
38.1		Pâture mésophile	0.33	1.90 %
41.24		Chênaie charmaie mélangée	8.96	51.26 %
41.24		Chênaie de recolonisation	0.37	2.10 %
41.B12		Bétulaie de recolonisation	2.09	11.97 %
82.2		Cultures	0.53	3.01 %
84.3		Petits bois, bosquets	0.24	1.36 %
86.3		Route communale et parking	0.44	2.52 %
86.41		Ancienne carrière de sable	0.25	1.42 %
TOTAL			17.49 ha	100 %

Espèce	Rareté	Exigence	Stabilité	Effectifs	Représentativité	Evaluation globale	Niveau de priorité
Espèces animales							
Chabot	**	*	***	**	**	10	2
Ecaïlle chinée (espèce prioritaire)	*	*	***	***	*	9	2
Pie grièche écorcheur	**	**	**	*	**	9	2
Pic mar	**	***	**	*	**	10	2
Gomphocère tacheté	***	***	*	**	***	12	2
Espèces végétales							
Immortelle des sables	****	****	*	*	***	13	En déclin
Botryche lunaire	***	***	*	/	/	7	Disparu
Polystic à aiguillons	**	**	*	/	/	5	Disparu
Fétuque à longues feuilles	***	****	***	***	***	16	1
Séséli des steppes	***	***	***	***	***	15	1
Corynéphore	**	***	***	**	**	13	2

OBJECTIFS :

Les enjeux	Objectifs	Objectifs opérationnels	Habitats d'intérêt communautaire concernés	Espèces d'intérêt communautaire concernées	Espèces patrimoniales concernées	Activités humaines concernées
de conservation	1. Garantir la sauvegarde des habitats d'intérêt européen	1.1. Maintenir la végétation pionnière de recolonisation	Végétation pionnière de recolonisation	/	/	Promenade, randonnée, éducation à la nature, patrimoine historique
		1.2. Maintenir l'ouverture des pelouses	Pelouse calcaréo-sableuse var. à Immortelle des sables	/	Immortelle des sables, Corynéphore blanchâtre	Suivi scientifique, fréquentation anarchique
			Pelouse calcaréo-sableuse var. typique à Fétuque à longues feuilles et pelouse mésophile à Avoine	/	Pie grièche écorcheur, Gomophocère tacheté, Fétuque à longues feuilles	Promenade, randonnée, éducation à la nature, suivi scientifique, agriculture (dans une moindre mesure)
			Pelouse calcaréo-sableuse var. Séséli des steppes et pelouse mésophile à Avoine	/	Séséli des steppes	Agriculture, suivi scientifique
		1.3. Étudier la pertinence d'agrandir le périmètre de la ZSC	Pelouse calcaréo-sableuse var. Séséli des steppes et pelouse mésophile à Avoine	/	Séséli des steppes	Promenade, randonnée, éducation à la nature, suivi scientifique, agriculture (dans une moindre mesure)
		1.4. Reconnexion des pelouses entre elles	Pelouse calcaréo-sableuse var. typique à Fétuque à longues feuilles	/	Pie grièche écorcheur, Gomophocère tacheté, Fétuque à longues feuilles	/
		1.5. Création de zones tampons avec les cultures voisines	Pelouse calcaréo-sableuse var. à Séséli des steppes, var. typique à Fétuque à longues feuilles et pelouse mésophile à Avoine	/	Pie grièche écorcheur, Gomophocère tacheté, Fétuque à longues feuilles, Sésélie des steppes	Agriculture
		1.6. Elimination des espèces invasives (Solidage du Canada)	Pelouse calcaréo-sableuse var. typique à Fétuque à longues feuilles	/	Fétuque à longues feuilles	/
	2. Garantir la sauvegarde du Chabot (espèce de l'annexe II de la Directive Habitat)	2.1. Améliorer la qualité physico-chimique des cours d'eau	/	Chabot	/	Rejets urbains, Golf de Preich, agriculture

Les enjeux	Objectifs	Objectifs opérationnels	Habitats d'intérêt communautaire concernés	Espèces d'intérêt communautaire concernées	Espèces patrimoniales concernées	Activités humaines concernées
de conservation	3. Garantir la préservation des espèces de la Directive Oiseau	3.1. Laisser évoluer la forêt	/	Pic mar	/	Promenade, randonnée, éducation à la nature
		3.2. Maintenir l'ouverture des pelouses (objectif 1) et des bosquets favorables à la nidification	/	Pie grièche écorcheur	/	/
	4. Garantir la préservation des espèces patrimoniales	4.1. Maintenir et développer la population de Fétuque à longues feuilles	Pelouse calcaréo-sableuse var. typique à Fétuque à longues feuilles	/	Fétuque à longues feuilles, Pie grièche écorcheur, Gomophocère tacheté,	Promenade, randonnée, éducation à la nature, suivi scientifique
		4.2. Maintenir la population de Séséli des steppes	Pelouse calcaréo-sableuse var. Séséli des steppes et pelouse mésophile à Avoine	/	Séséli des steppes	Agriculture, suivi scientifique
		4.3. Suivre l'évolution de l'Immortelle des sables et du Corynéphore blanchâtre	Pelouse calcaréo-sableuse var. à Immortelle des sables	/	Immortelle des sables, Corynéphore blanchâtre	Suivi scientifique, fréquentation anarchique
5. Favoriser la diversité des habitats	5.1. Entretenir les anciennes terrasses d'exploitation	/	/	/	Promenade, randonnée, éducation à la nature	
de connaissance	6. Améliorer les connaissances par rapport à la dynamique des milieux naturels	6.1. Étudier la possibilité de recréation de milieux pionniers sur sables	Pelouse mésophile à Avoine et éventuellement fourrés mésophiles var. sur sable	/	Pie grièche écorcheur, Gomophocère tacheté, Fétuque à longues feuilles	Suivi scientifique
		6.2. Suivre l'évolution des pelouses gérées	Pelouse calcaréo-sableuse var. à Séséli des steppes, var. typique à Fétuque à longues feuilles et pelouse mésophile à Avoine	Pie grièche écorcheur	Gomophocère tacheté, Fétuque à longues feuilles, Séséli des steppes	Suivi scientifique
	7. Améliorer les connaissances scientifiques et écologiques du site	7.1. Suivre l'évolution des espèces patrimoniales	/	Chabot, Écaille chinée, Pic mar, Pie grièche écorcheur	Gomophocère tacheté, Fétuque à longues feuilles, Immortelle des sables, Séséli des steppes	Suivi scientifique

Les enjeux	Objectifs	Objectifs opérationnels	Habitats d'intérêt communautaire concernés	Espèces d'intérêt communautaire concernées	Espèces patrimoniales concernées	Activités humaines concernées
socio pédagogiques	8. Faire du site un lieu de sensibilisation et d'éducation à la nature	8.1. Intégrer le réseau des sites "nature" de la CCCE	Ensemble des habitats	Ensemble des espèces	Ensemble des espèces	Tourisme, éducation à la nature, patrimoine historique
		8.2. Réfléchir à l'opportunité de revoir la signalétique du sentier de découverte	Ensemble des habitats	Ensemble des espèces	Ensemble des espèces	Tourisme, éducation à la nature, patrimoine historique
		8.3. Sensibiliser le public au rôle des insectes pollinisateurs	Ensemble des habitats	Ensemble des espèces	Ensemble des espèces	Promenade, randonnée, éducation à la nature
		8.4. Intégrer le réseau de sentiers de randonnées de la CCCE	Ensemble des habitats	Ensemble des espèces	Ensemble des espèces	Promenade, randonnée, éducation à la nature
	9. Faire accepter le projet d'étrépage de certaines pelouses	9.1. Mener des opérations de communication envers la population locale	Pelouse mésophile à Avoine et éventuellement fourrés mésophiles var. sur sable	/	Pie grièche écorcheur, Gomophocère tacheté, Fétuque à longues feuilles	Promenade, randonnée, éducation à la nature
		9.2. Mener des opérations de communication envers les utilisateurs du site	Pelouse mésophile à Avoine et éventuellement fourrés mésophiles var. sur sable	/	Pie grièche écorcheur, Gomophocère tacheté, Fétuque à longues feuilles	Tourisme, promenade, randonnée, éducation à la nature
	10. Être vigilant à la sauvegarde du patrimoine local	10.1. Vérifier que les actions entreprises ne dénature pas le patrimoine historique	/	/	/	Tourisme, promenade, randonnée, éducation à la nature, travaux de gestion
		10.2. Suivre les projets de restauration ou de mise en valeur du patrimoine historique	/	/	/	Tourisme, promenade, randonnée, éducation à la nature

ANALYSE DES INCIDENCES SIGNIFICATIVES ET PREVISIBLES DU PROJET DE SCOT SUR LES SITES NATURA 2000

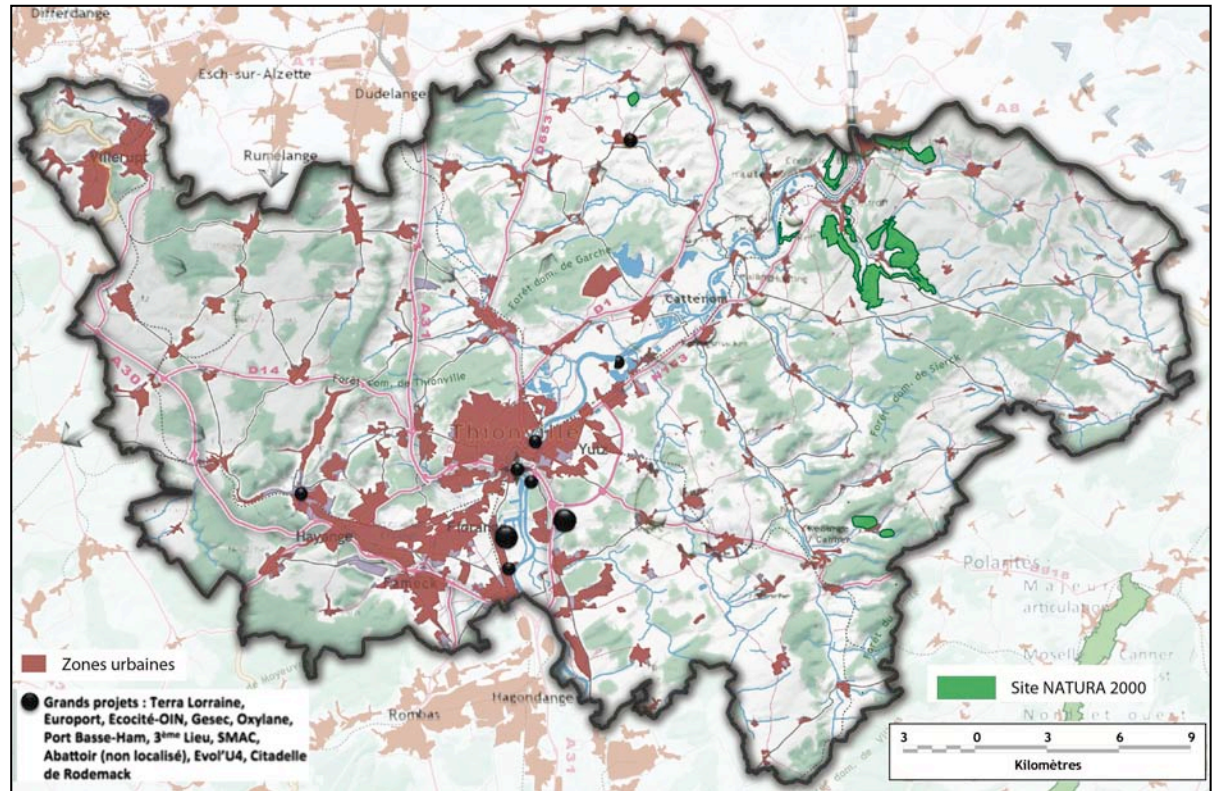
Les effets directs probables

Le projet de SCOT induit notamment :

- **une organisation territoriale en pôles et un développement économique favorisé par le biais de grands projets** : les grands projets et les espaces qui recevront le développement majeur du SCOT n'interfèrent pas avec les sites NATURA 2000 et en sont très éloignés.

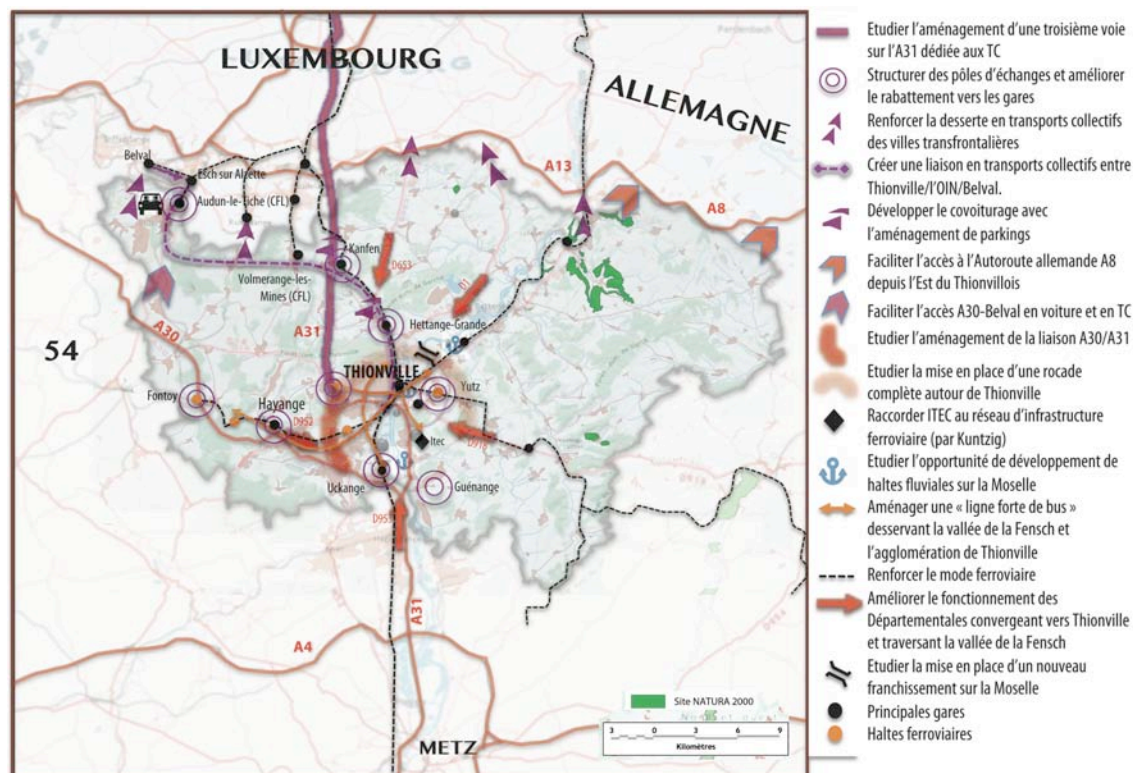
Le bourg de Sierck et les villages de Klang et Montenack ainsi qu'un site lié à l'OIN (friche des Terres Rouges) possèdent à leur proximité des zones Natura 2000 mais qui ne sont pas dans une configuration vulnérable au regard de l'urbanisation :

- Les sites Natura sont situés sur les parties sommitales des reliefs ou sur des versants abrupts en altitude par rapport aux espaces urbains et n'ont pas de contacts directs avec eux. De ce fait, les incidences directes ou indirectes liées à la diffusion des pollutions et aux écoulements superficiels ne sont pas probables. De même que les nuisances sonores ou liés aux transports.
- Les mesures du SCOT conduisent à une maîtrise de l'urbanisation assurant la gestion qualitative des abords des pôles de biodiversité afin de ne pas les enclaver ni ne rompre des continuités écologiques se connectant à ces pôles. Les sites Natura 2000 sont ainsi protégés dans le SCOT en tant que pôle de biodiversité. Les risques d'implantation de bâti à proximité de ces espaces (et au vu du relief), sont peu probables et les mesures du Scot pour préserver la fonctionnalité des abords de ces sites devraient neutraliser les risques d'incidences notables.



- Les villages de Montenach et Klang n'ont pas vocation à se développer notablement à l'échelle du SCOT (cf. DOO). Concernant Sierck qui est une centralité principale en espace rural, ses contraintes topographiques et naturels multiples ont été prises en compte et sera un pôle de services de rayonnement local qui a vocation à mutualiser ses fonctions avec Rettel pour palier les limitations spatiales s'appliquant sur la commune.
- Le site de l'OIN vise la requalification d'une friche industrielle existante à proximité de la zone Natura 2000 au Luxembourg LU000209. Les pelouses, forêts et landes composant cette zone sont en contre haut de la friche et n'ont ainsi pas de lien hydraulique défavorable à la zone (les eaux ruisselées ne se dirigeront pas vers la zone). En outre, les mesures du Scot et l'ambition exemplaire au plan environnemental de l'OIN, empêcheront tout rapprochement ou encerclement susceptible d'engendrer des incidences notables (cf. DOO du SCOT). Notons que ce site est préservé d'incidences potentielles directes et indirectes qui pourraient provenir d'Audun ; la zone étant séparée de la ville par des massifs forestiers en contre-haut qui sont protégés par le SCOT.

- **une organisation des mobilités** : celle-ci se traduit essentiellement par le renforcement des mobilités alternatives (transport en commun) sur des axes existants et par la réalisation de liaisons douces. Quelques aménagements routiers en site propre sont également prévus (voir carte ci-dessous). Aucun de ceux pressentis actuellement n'interfère avec les sites NATURA 2000. On remarquera seulement la proximité relative du site des pelouses et rochers du Pays de Sierck avec des projets de renforcement de desserte en transports collectifs qui utiliseront des voies existantes et de facilitation d'accès à l'autoroute allemande A28 : malgré cette proximité, ces projets ne sont pas de nature à interférer ni impacter de manière directe sur ce site. En effet, les sites NATURA 2000 sont des zones protégées par le SCOT ainsi que leurs abords et n'ont pas vocation à accueillir ce genre d'aménagement.



- **des orientations du SCOT préservant et valorisant les espaces naturels et les paysages du territoire** : celles-ci sont de nature à mieux prendre en compte les sites NATURA 2000 et leur DOCOB. Les sites NATURA 2000 sont en effet des zones protégées par le SCOT. Le SCOT les définit comme des pôles majeurs de biodiversité. Ce classement entraîne une protection forte dans une logique conservatoire des milieux naturels et de maintien de leur intégrité. Dans ce cadre, ils bénéficient de multiples orientations et objectifs (voir DOO) qui doivent garantir l'absence d'effets directs notables sur eux :

- L'urbanisation n'a pas vocation à s'implanter dans ces espaces et les habitats d'intérêt communautaires doivent être protégés,
- Les ouvrages strictement nécessaires à la gestion de ces espaces à leur valorisation agricole, forestière ou aquacole, ou à leur fréquentation par le public sont permis dès lors qu'ils sont adaptés à la sensibilité des milieux et qu'ils ne génèrent pas d'altération significative des sites (par effet direct ou indirect).
- Les aménagements permis doivent être compatibles avec les DOCOB.

Si, comme le prévoit le cadre législatif NATURA 2000, des projets sont susceptibles d'entraîner des effets significatifs, ils devront faire l'objet d'une étude d'incidence. Ceux-ci devront garantir qu'ils sont acceptables et n'engendrent pas d'incidence significative pour les sites.

En outre, relevons que le secteur de Sierck est aussi identifié au titre de pôle de biodiversité annexe du SCOT ; ce qui a pour effet de préserver les éléments de connectivité de la nature ordinaire contribuant à des échanges vers les pôles majeurs de biodiversité (qui incluent les sites Natura 2000).

Du fait de ses orientations et objectifs, le SCOT ne présente aucune difficulté à la préservation des sites NATURA 2000, ni ne prévoit d'opérations ou projets d'importance dans ou à proximité de ces sites qui sont susceptibles de générer des incidences notables sur elles. En outre, il confirme les objectifs de préservation dont les sites NATURA 2000 doivent bénéficier au titre des législations européenne et française et notamment au regard des Documents d'Objectif relatif à ces zones (DOCOB).

Les effets indirects probables

Le projet d'aménagement du SCOT et ses diverses orientations permettent d'éviter des effets indirects significatifs sur les sites NATURA 2000 :

- Le développement urbain est maîtrisé (densification des espaces urbains existants, extension limitée aux abords, maîtrise du mitage) et soumis à des conditions de mise en place favorable à l'environnement : prise en compte des problématiques d'assainissement, de gestion du pluvial, de gestion des risques des pollutions et des dépenses énergétiques.
- Les pôles urbains les plus proches des sites NATURA 2000 ne sont pas des sites majeurs de développement du territoire. Les développements urbains susceptibles de se faire à leurs abords seront donc limités et ne seront pas de nature à générer d'effets significatifs négatifs (notamment du fait que le DOO interdit l'enclavement des espaces naturels et demande d'assurer les transitions et les perméabilités écologiques) ;
- La dynamique des écosystèmes est prise en compte dans le fonctionnement des activités humaines prévues par le SCOT : sur les sites NATURA 2000, les activités humaines « nuisantes » seront interdites ou tout du moins contrôlées, celles susceptibles de participer à l'équilibre écologique des lieux seront confortées. Le développement touristique y est encadré. Dans ce cadre, la réalisation des aménagements au sein de ces espaces sensibles (s'effectuera en concertation avec les gestionnaires de sites (un dossier d'incidence sera réalisé au besoin afin de justifier des choix d'aménagement et de l'absence d'effets significatifs).

Les projets qui ne sont pas directement liés au SCOT

Le territoire du SCOT est concerné par des projets de développement d'activités et notamment de projets éoliens. Ceux connus ou pressentis à l'heure actuelle n'interfèrent pas avec les sites NATURA 2000. Néanmoins il existe des incidences potentielles indirectes sur la faune, notamment en influençant sur les axes de passage et de migration des oiseaux ou des chiroptères. Toutefois les risques que telles incidences interviennent sont faibles à nulle étant donné que le secteur de Sierck n'est pas propice au développement éolien du fait des multiples protections en place et que le secteur de Klang est entouré de forêts. Si de tel projet devaient être envisagés, leur mise en place serait conditionnée à leur acceptabilité vis-à-vis des sites NATURA 2000 environnants (ces projets doivent faire l'objet d'un document d'incidence spécifique sur les sites NATURA 2000).

La prise en compte des sites Natura 2000 localisés sur les territoires voisins au SCOT

5 sites Natura 2000 bordent le territoire :

- LU0002009
- LU000131
- LU0001029
- DE 6504301
- DE6605301

Hors le cas spécifique du site d'Esch/Alzette LU0002009, aucun des autres sites ne détient une proximité avec un espace urbain significatif et supposé mettre en œuvre un développement notable de l'urbanisation à l'échelle du SCOT. En outre, la trame verte et bleue du SCOT a été établie en cohérence avec ces sites ; ce qui explique que les espaces périphériques aux sites Natura 2000 externes sont liés à des espaces protégés ou des continuités écologiques du SCOT.

LES MESURES PROPOSEES PAR LE SCOT POUR EVITER LES EFFETS SIGNIFICATIFS SUR LES SITES NATURA 2000

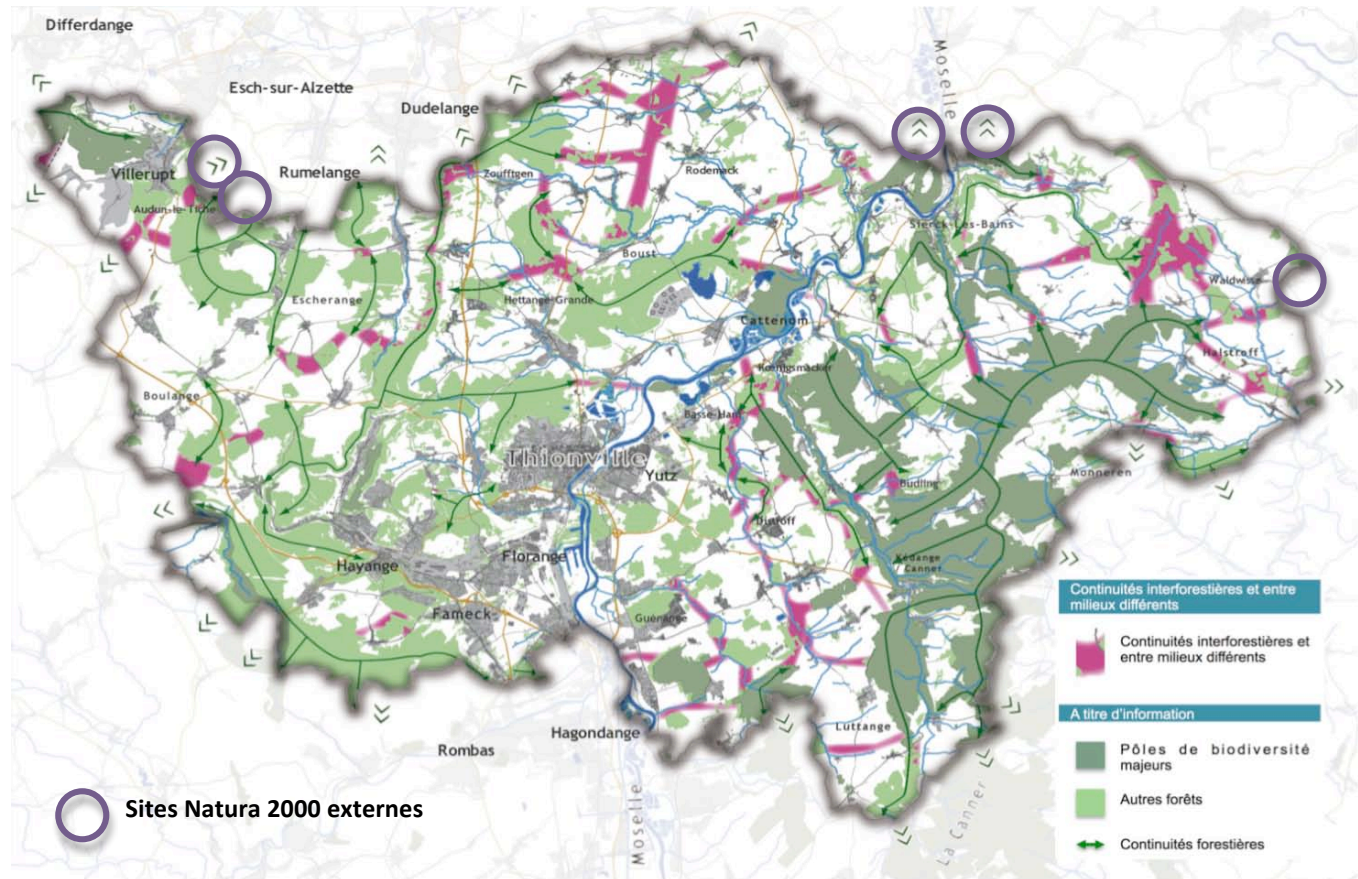
Le tableau en pages suivantes récapitule l'ensemble des principales mesures prises par le SCOT pour éviter les effets significatifs sur les sites NATURA 2000.

CONCLUSION

La mise en oeuvre du SCOT n'engendre pas de difficulté pour la protection des sites NATURA 2000, ni ne génère d'incidences prévisibles qui seraient négatives et significatives.

Au contraire, par l'ensemble des mesures qu'il prend, le SCOT facilite la préservation des sites NATURA 2000 en constituant un cadre cohérent de gestion environnementale faisant le lien entre documents d'urbanisme et document d'objectifs des sites. Il opère, en outre, une gestion systémique de la fonctionnalité environnementale du territoire, ce qui permet de tenir compte de l'ensemble des connexions entre les différents milieux naturels afin de prévenir les pressions cumulées et indirectes et d'œuvrer ainsi à une gestion pérenne des sites Natura 2000 tant à l'intérieur de leur périmètre qu'à leurs abords.

Trame verte et bleue du SCOT





Incidence du projet de SCOT sur les sites NATURA 2000



Les mesures prises par le SCOT

Les mesures de protection des pôles majeurs de biodiversité

Les sites NATURA 2000 font partie des pôles majeurs de biodiversité définis par le SCOT. Le SCOT demande aux communes de délimiter ces espaces dans les PLU et de les protéger.

La gestion environnementale des sites NATURA 2000

Le DOO rappelle les principes de gestion environnementale à adopter sur les sites NATURA 2000.

La gestion des abords des pôles de biodiversité

Aux abords des pôles de biodiversité, l'urbanisation ne pourra se faire que si sa maîtrise permet de protéger le fonctionnement naturel d'ensemble des sites.



Rôle des mesures prises pour éviter les effets significatifs sur les sites NATURA 2000

Effet des mesures de protection des cœurs majeurs de biodiversité

Ces mesures permettent de contrôler l'urbanisation au sein des sites (interdite en règle générale) et permet de garantir leur intégrité spatiale et physique. Notons de plus que le SCOT demande que la préservation des sites doit être adaptée à leur fonctionnement écologique et aux pratiques et usages qui en assurent la pérennité.

Effet de l'orientation rappelant la gestion environnementale des sites NATURA 2000

Cette mesure permet de rappeler aux élus qu'il existe des documents d'objectifs (DOCOB) à appliquer au sein des sites NATURA 2000 et qu'il s'agit là d'une « contrainte » réglementaire.

Effet de la gestion des abords des pôles de biodiversité

Par cette mesure, le SCOT permet de gérer les espaces naturels situés au-delà des périmètres des sites NATURA 2000. Le SCOT demande ainsi qu'en lisière des pôles majeurs de biodiversité (dont les sites NATURA), des zones tampons soient favorisées afin d'éviter les phénomènes d'anthropisation en contact brutal et direct avec des milieux écologiquement sensibles. Ces espaces tampons, à préciser par les communes, peuvent notamment consister en des bandes non constructibles, une gestion spécifique de la végétation pour effectuer une transition douce avec le milieu sensible ou à ne pas densifier le bâti pour conserver des perméabilités environnementales. En plus des coupures d'urbanisation et des corridors écologiques, le SCOT fixe le principe réglementaire de non enclavement des pôles de biodiversité ; ce qui se traduira par de nouvelles urbanisations qui ne s'étendent pas en restant accolées en limite des zones d'intérêt écologique mais qui s'écartent de ces zones, vers l'arrière, afin de conserver des perméabilités environnementales intermédiaires. Cette orientation permet de gérer les effets cumulatifs et progressifs de l'urbanisation qui, sans une vision globale des risques d'encerclement des zones d'intérêt écologique, dont les sites NATURA 2000, pourrait aboutir à une perte de lien de ces zones avec l'environnement extérieur. Les mesures du SCOT sont donc bien établies pour anticiper et maîtriser les pressions indirectes sur les milieux en tenant compte des liens que les espaces naturels détiennent avec leur environnement périphérique.



Incidence du projet de SCOT sur les sites NATURA 2000



Les mesures prises par le SCOT

La mise en œuvre d'une trame verte et bleue

Le SCOT apporte une plus-value au fonctionnement environnemental des espaces en créant une trame verte et bleue.

Une gestion environnementale intégrée des aménagements

Le SCOT favorise la prise en compte environnementale en amont des aménagements urbains. Cette politique est favorable à une meilleure gestion des assainissements, des écoulements nuisibles (pluvial), de gestion des risques des pollutions et des dépenses énergétiques.



Rôle des mesures prises pour éviter les effets significatifs sur les sites NATURA 2000

Effet de la mise en œuvre de la trame verte et bleue

Les corridors écologiques déterminés par le SCOT constituent des coupures d'urbanisation à respecter qui permettent le renforcement des connectivités entre les milieux forestiers, prairiaux, bocagers, mais aussi avec les espaces de la trame bleue. En conséquence, le SCOT permet la « maturation des milieux », le renforcement du rôle de la nature ordinaire dans ces corridors et assure une perméabilité environnementale des grands écosystèmes ; ce qui favorise la baisse des pressions anthropiques sur l'armature environnementale. Par son approche systémique, le SCOT permet de gérer en amont les incidences afin que la maîtrise des pressions sur les écosystèmes soit dans une logique d'évitement plutôt que de compensation. Ainsi, le SCOT maîtrise les tendances négatives à l'œuvre comme l'urbanisation près des lisières forestières, la coupure de corridors, le risque de disparition du bocage et de réseaux boisés, ... afin de pérenniser un réseau écologique global et d'assurer un cadre propice au fonctionnement des pôles de biodiversité (sites NATURA 2000) liés à ce réseau.

Effet de la meilleure gestion des milieux aquatiques et des assainissements

Le SCOT décline un ensemble d'orientations relatives aux aménagements urbains et à la gestion de l'assainissement, du pluvial, des risques des pollutions et des dépenses énergétiques. En outre et en cohérence avec les normes en vigueur, le SCOT réinscrit l'obligation d'assurer une capacité d'assainissement adaptée au développement urbain prévu par les communes ainsi que de prévoir des modes de traitements appropriés à la sensibilité des milieux naturels.

SUIVI DE LA MISE EN ŒUVRE DU SCOT...

... INDICATEURS RETENUS POUR L'ÉVALUATION DES RESULTATS DE L'APPLICATION DU SCHEMA

METHODOLOGIE

L'article L.122-13 du Code de l'urbanisme dit que « six ans au plus après la délibération portant approbation du schéma de cohérence territoriale [...], l'établissement public [...] procède à une analyse des résultats de l'application du schéma en matière d'environnement, de transports et de déplacements, de maîtrise de la consommation d'espace et d'implantation commerciale, et délibère sur son maintien en vigueur ou sur sa révision partielle ou complète ».

Pour assurer la bonne fin opérationnelle de cette analyse, le présent chapitre détermine des indicateurs de suivi de la mise en œuvre du SCOT. Ces indicateurs sont directement liés aux orientations et objectifs établis dans le DOO du SCOT ainsi qu'avec les enjeux du territoire, notamment environnementaux, auxquels le projet répond. Ils doivent permettre au SCOTAT d'évaluer régulièrement la performance du développement afin, le cas échéant, de débattre sur d'éventuels infléchissements à donner à la trajectoire du territoire. Cette démarche est analogue à un plan de gestion exprimant la traçabilité des objectifs, des actions et des effets à attendre, démarche que l'ensemble de l'évaluation environnementale du SCOT adopte en identifiant :

- les objectifs de développement (incluant les objectifs de préservation et de valorisation des milieux environnementaux),
- les orientations portant ces objectifs,
- les incidences positives et négatives induites,
- les moyens de reconnaître et de suivre le projet au travers de ses effets.
- L'état initial de l'environnement qui analyse la situation du territoire au travers des composantes environnementales et étudie les tendances à l'œuvre ainsi que les enjeux qui s'offrent au territoire. Ce document fait l'objet d'une pièce individualisée du rapport de présentation.

Suivre ainsi le projet suppose des indicateurs à la fois organisés et qui entretiennent un rapport de causalité la plus directe possible avec la mise en œuvre du schéma :

- **Indicateurs organisés** : ce qui signifie qu'ils s'intègrent de façon cohérente avec les autres éléments de l'évaluation environnementale. Dans cette optique, les indicateurs sont formalisés au travers des 4 grandes thématiques environnementales utilisées tout au long de l'évaluation. Une telle structuration permet d'effectuer une lecture linéaire et méthodique des thématiques depuis les enjeux du territoire jusqu'à l'évaluation du projet, tout en incluant les thématiques spécifiques visées par l'article L.122-13 du Code de l'urbanisme (environnement, transports et déplacements, maîtrise de la consommation d'espace et d'implantation commerciale). Les indicateurs ne fonctionnent donc pas de manière indépendante, mais sont bien le résultat d'un processus cohérent et construit du projet.

- **Indicateurs liés aux effets de la mise en œuvre du schéma par un rapport de causalité.** Il s'agit d'utiliser des indicateurs opérationnels et efficaces :
- qui peuvent être vérifiables dans les faits,
 - qui ont une cohérence d'échelle adaptée au SCOT et à son application,
 - qui se fondent sur des liens tangibles entre les causes et les effets au regard de la mise en œuvre du schéma et de son projet. En effet, l'évaluation de la mise en œuvre du schéma, qui aura lieu au plus tard dans les 5 ans qui suivent son approbation, demandera d'analyser les effets du mode de développement du territoire sur la base d'un contexte nouveau.

Ceci conduira donc à devoir considérer conjointement un nouvel état existant tout en considérant des tendances à l'œuvre et des actions passées. Compte tenu de la complexité que ce type d'exercice est susceptible d'engendrer, il apparaît important que les indicateurs définis soient en nombre limité et forment des outils d'évaluation aisés à mettre en œuvre pour le futur, futur dont on ne connaît pas les moyens et les techniques d'évaluation. Dans ce cadre, deux types d'indicateurs seront proposés :

- **Des indicateurs d'état** permettant le suivi direct des incidences environnementales de l'application du SCOT. Ces indicateurs révèlent l'état de l'environnement. Ces indicateurs doivent être des descripteurs les plus significatifs par rapport aux enjeux identifiés comme prioritaires. Ils peuvent être sélectionnés en fonction de l'état de l'appareil statistique départemental ou régional,
- **Des indicateurs de performance** permettant le suivi indirect des incidences environnementales de l'application du SCOT sur l'environnement par rapport aux objectifs de celui-ci. Ils peuvent être directement issus des objectifs à atteindre et peuvent être repris de dispositifs de suivi existants pour éviter les duplications.

La méthodologie ainsi employée s'attachera à caractériser des indicateurs en définissant les modalités d'évaluation qui leur correspondent et qui permettront de suivre à la fois la cohérence du mode de développement et ses implications sur l'environnement.

INDICATEURS

.....>>		<i>Les indicateurs de la mise en œuvre du SCOT</i>		<i>Données pouvant être exploitées et période de suivi conseillée</i>
<i>Indicateurs</i>	<i>Objectifs du SCOT</i>	<i>Modalités d'évaluation</i>		
Fonctionnalité écologique	<p>Parmi les grands objectifs assignés au SCOT en matière de fonctionnalité écologique, figurent :</p> <ul style="list-style-type: none"> - La protection patrimoniale des espaces naturels remarquables ; - La mise en liaison des espaces naturels et humides (trames verte et bleue) ; - La gestion des relations de cette trame verte et bleue avec le développement humain. 	<p>Ind 1 : Evolution des classements et inventaires environnementaux et de leur surface en les hiérarchisant selon les pôles de biodiversité tels que définis dans le DOO. Cet indicateur doit renseigner sur l'évolution spatiale des sensibilités environnementales et constitue une veille pour les opérations d'aménagement et les PLU ;</p> <p>Ind 2 : Evolution des surfaces boisées du territoire ;</p> <p>Ind 3 : Suivi de la mise en œuvre de la trame verte et bleue (voir explications ci-après) ;</p> <p>Ind 4 : nombre et localisation de nouveaux passages à faune créés sous ou sur infrastructures.</p>		<ul style="list-style-type: none"> - Périmètres disponibles auprès de la DREAL - Statistiques agricoles et sylvicoles - Analyse des PLU - Visite de terrain, éventuellement <p>Période de suivi conseillée : tous les 6 ans</p>

Ind 3 : Suivi de la mise en œuvre de la trame verte et bleue

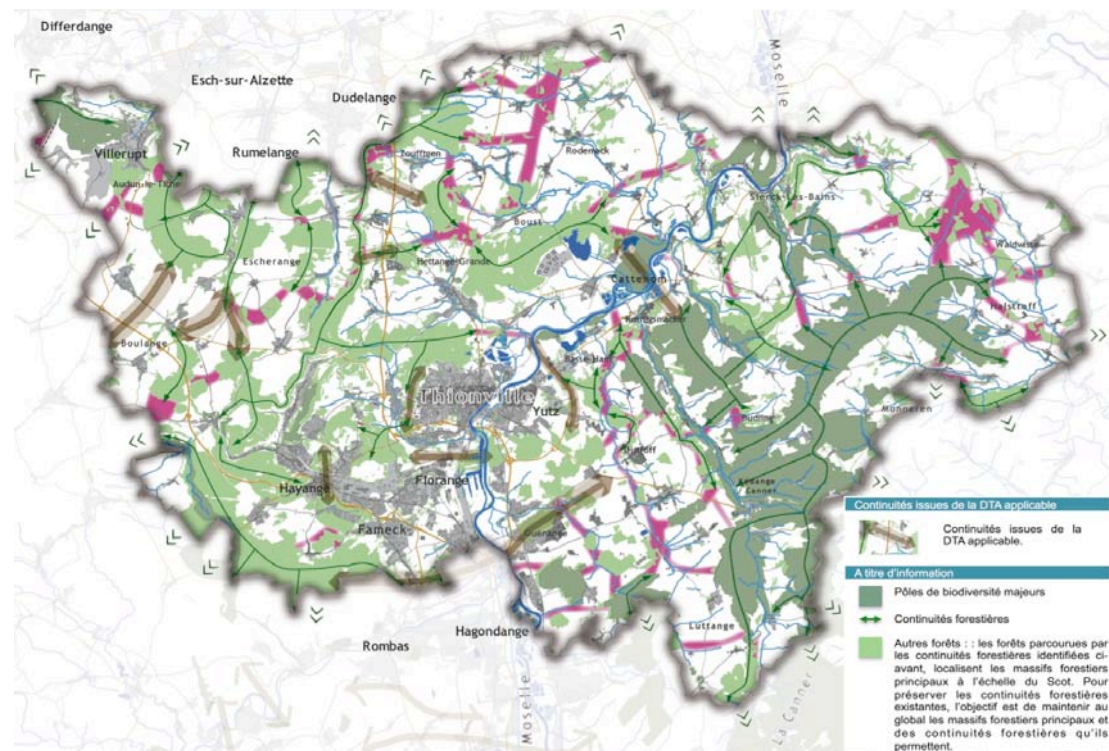
L'évaluation consistera, tout au long de cette trame (voir carte) à effectuer **une observation d'ensemble et tendancielle** (donc globale et non à la parcelle) sur l'évolution des espaces avec pour principaux objectifs de vérifier les points suivants :

Pour la trame verte :

- Vérifier que les pôles de biodiversité et les corridors écologiques ont été intégrés dans les PLU (s'assurer dans ce cadre que les communes ont pris en compte la trame mise en place par les autres communes limitrophes) ;
- Vérifier que les espaces compris au sein des continuités écologiques ont toujours un caractère naturel ou agricole dominant et n'accueillent pas d'urbanisation notable ;
- Inventorier le nombre et la localisation (échelle de la commune) **des projets de création de corridors écologiques en espace urbain** (sources : collectivités).

Pour la trame bleue:

- Vérifier que le principe de recul de l'urbanisation nouvelle par rapport aux cours d'eau permanents a bien été respecté (il est de l'ordre de 10 m par rapport aux berges, mais est à l'appréciation de la commune).
- Vérifier que les zones humides ont conservé un caractère naturel dominant (sans transformation en plan d'eau) et que les éventuels aménagements qui y ont été réalisés ne sont pas de nature à compromettre l'intérêt écologique et hydraulique des lieux.
- **Identifier les communes ayant réalisé un inventaire des zones humides** à l'échelle de leur territoire. Sources : collectivités, SAGE...
- **Pour apprécier le niveau de pression sur les milieux humides**, il est conseillé de collecter le nombre d'arrêtés lois sur l'eau (par EPCI) rendus au titre de la rubrique 3.3.1.0 (assèchement, mise en eau, de la nomenclature loi sur l'eau (source : police de l'eau, Mission Inter Service de l'Eau).



Pour effectuer cette évaluation, il sera nécessaire de consulter les PLU des communes et d'utiliser éventuellement des photos aériennes. Des visites de terrains peuvent également être réalisées. La vérification de l'ensemble de ces informations et leur tendance globale permettra de conclure sur la bonne mise en œuvre de la trame verte et bleue du SCOT. De plus, sur cette base, les communes pourront définir ensemble les actions correctrices éventuellement à mettre en place (suivi conseillé : tous les 6 ans).

Le DOO détermine une trame verte et bleue qui a vocation à remplir plusieurs fonctions environnementales : corridors écologiques, coupures d'urbanisation, conservation du caractère naturel ou agricole, continuités hydrauliques,.... Dans ces espaces, le développement urbain ne doit pas être notable au regard des objectifs déterminés par le SCOT, les éléments naturels qu'ils regroupent ont vocation à être protégés (bocages, boisements, cours d'eau, zones humides) et l'urbanisation ne doit pas entraîner le cloisonnement.

Indicateurs

Consommation d'espace et niveau de développement

Le croisement entre la surface consommée et le nombre de logements créés permettra au territoire de vérifier que l'intensité de son développement s'effectue dans le cadre qu'il s'est fixé (cf. ci-après et DOO).

Il conviendra de réajuster la densité des nouvelles opérations et/ou de renforcer l'utilisation du tissu urbain existant, si la croissance du parc de logements risque d'être inférieure aux objectifs, au regard de l'espace consommé.

Le suivi de l'espace consommé par les parcs d'activités permettra d'assurer la continuité et la cohérence de l'offre foncière.

Objectifs du SCOT

Mettre en place une croissance maîtrisée en tenant compte du caractère non illimité des ressources en espace. Pour cela, le SCOT fixe les objectifs suivants :

- L'objectif du SCOT est de ne pas consommer plus de 1133 ha (76 ha/an) en 15 ans pour l'ensemble des urbanisations résidentielles et économiques en extension, voiries et équipements compris, mais hors grands ouvrages et infrastructures et hors les besoins liés à la mise en œuvre des opérations de l'OIN.

- objectif de création de 22 500 logements sans consommer plus de 720 ha à l'échelle du SCOT : pour cela 27 % des logements (soit 6 200) seront réalisés à minima sans extension de l'urbanisation. Cet objectif de création de logements dans le tissu urbain sera en moyenne, au moins :

- de 30 % (variant autour de 20% à 40% en fonction des secteurs) à l'échelle de l'ensemble des agglomérations (Val de Fensch, Val d'Alzette et Portes de France).
- de 15 % à 20%, à l'échelle de l'espace rural.

Modalités d'évaluation

Ind 5 : Evolution de la surface agricole utilisée. Evolution des surfaces artificialisées, bâtie et agricoles sur la base de l'observatoire foncier de la DDT. Nombre, localisation et surface des friches identifiées comme mutables

Ind 6 : Surfaces des zones en extension urbaine aménagées pour l'habitat depuis la date d'approbation du SCOT (zones IAU aménagées en extension de l'enveloppe urbaine existante) à comparer avec un objectif qu'il fixe à 15 ans de 720 ha (soit 48 ha/an).

Ind 7 : Surface des zones en extension urbaine aménagées pour des parcs d'activités et commerciaux depuis la date d'approbation du SCOT à comparer avec un objectif global 375 ha à 15 ans (chiffre à rationaliser par an pour comparer avec la période choisie).

Ind 8 : nombre de logements créés à comparer avec un objectif global 22 500 à 15 ans

A noter que les indices sont globalisés sur l'ensemble du territoire et sur l'ensemble de la période. Par souci de précision, ils peuvent toutefois être tout d'abord calculés par secteur et par phase et comparés avec les chiffres indiqués par le DOO (afin de voir l'évolution différentielle au sein du territoire ; voir tableau en page suivante).

Le croisement entre la surface consommée (Ind 6) et le nombre de logements créés (Ind 8) doit permettre au territoire de vérifier que l'intensité de son développement s'effectue dans le cadre qu'il s'est fixé : créer 22 500 logements sans consommer au-delà d'environ de 720 ha. Il conviendra de réajuster la densité des nouvelles opérations et/ou de renforcer l'utilisation du tissu urbain existant, si le résultat obtenu montre un écart important.

Données pouvant être exploitées et période de suivi conseillée

DDT

Recensement agricole

Analyse des PLU

DREAL et Observatoire de l'Habitat

Si elle existe : photo aérienne à jour

Vérification éventuellement sur le terrain

Base insee et Sitadel pour le nombre de logements créés

Base de données collectée par les communes et les communautés de communes sur les nouvelles zones urbanisées et les parcs d'activités

Inventaire des friches du Conseil Général (et EPFL)

Période de suivi conseillée : tous les 3 ans

**Croisement de la surface consommée pour le résidentiel (Ind 6) avec le nombre de logement créés (Ind 8) :
précisions par secteur**

Objectifs de logements à 15 ans	Nombre de logements total à créer en 15 ans	dont : Nombre de logements à créer dans le tissu urbain existant	Nombre de logements total à 15 ans en extension urbaine	Consommation totale d'espace du SCOT à 15 ans avec voirie et équipement (hectares)
CA du Val de Fensch	4 100	6 200	3 360	134
CC de L'Arc Mosellan	3 100		2 700	150
CC des Trois Frontières	1 350		1 095	64
CA Portes de France-Thionville	7 800		4 300	154
CC de Cattenom et environs	2 875		2 475	131
CC du Pays Haut - Val d'Alzette	3 300		2 400	86
Total	22 525			16 330

>>

Capacité de développement et préservation des ressources

----->>

Les indicateurs de la mise en œuvre du SCOT

Données pouvant être exploitées et période de suivi conseillée

Indicateurs

Consommation d'espace et niveau de développement
suite

Objectifs du SCOT

Idem précédemment

Modalités d'évaluation

- **Ind 9** : Evolution du nombre d'emplois à l'échelle du SCOT et par EPCI.
- **Ind 10** : nombre de logements locatifs sociaux (LLS) créés à l'échelle du SCOT et des EPCI.
- **Ind 11 : utilisation du tissu urbain et densités**
 - Evolution du nombre de logements dans le tissu urbain existant (appréciation au regard de l'objectif du SCOT). A défaut de données précises, cette évaluation pourra reposer sur la différence entre le nombre de logements créés en extension urbaine (zone IAU) et le nombre total de logements, à l'échelle du SCOT.
 - En fonction de la disponibilité des informations nécessaires, bilan par EPCI tous les 3 ans du nombre de logements produits et de la surface utilisée par les opérations d'aménagement qui créent ces logements en distinguant l'urbanisation en extension de l'enveloppe urbaine existante et celle qui s'effectue à l'intérieur de l'enveloppe urbaine (opérations d'aménagement sur friches et dents creuses). Les densités moyennes ainsi obtenues en divisant le nombre total de logements par la surface totale des opérations d'aménagements concernées constitueront des indicateurs de densité en extension urbaine et en enveloppe urbaine. Ces indicateurs complètent les indicateurs précédant n°6 et n°8 pour permettre d'évaluer plus finement le besoin éventuel de réajuster la densité des urbanisations nouvelles.

Idem précédemment

>> **Capacité de développement et préservation des ressources**

.....>> **Les indicateurs de la mise en œuvre du SCOT**

Indicateurs
Qualité de l'eau, eau potable et assainissement

Objectifs du SCOT
<p>Les principaux objectifs que s'est fixé le SCOT sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Rationaliser la gestion de l'eau potable et privilégier l'utilisation de cette ressource aux usages nobles ; - Améliorer la qualité de l'assainissement des eaux usées et pluviales.

Modalités d'évaluation
<p>Ind 12 : Nombre de communes dotées d'un schéma d'eaux pluviales</p> <p>Ind 13 : Suivi de la protection des captages d'eau potable, c'est-à-dire les périmètres créés ou modifiés.</p> <p>Ind 14 : Evolution des consommations d'eau potable et bilan ressources/besoins ;</p> <p>Ind 15 : Capacité résiduelle des STEP du territoire au regard des populations raccordées et des développements envisagés ;</p> <p>Ind 16 : Suivi du contrôle des assainissements autonomes.</p> <p><i>Les résultats obtenus pour l'indicateur 15 doit permettre d'anticiper les besoins de création ou d'extension de nouveaux ouvrages relatifs à la gestion des eaux résiduaires urbaines (stations d'épuration ou réseaux ...).</i></p>

Données pouvant être exploitées et période de suivi conseillée
<ul style="list-style-type: none"> - Données communales et intercommunale : base de données à collecter par les communes et les CC ; - Données sur l'eau potable : ARS, gestionnaires des réseaux d'eau potable ou syndicats, - Données sur les STEP : gestionnaires des réseaux d'eaux usées. - Données sur l'assainissement autonome : SPANC. <p>Période de suivi conseillée : tous les 6 ans.</p>

Indicateurs

Transport et Déplacements

NTIC

Objectifs du SCOT

Le SCOT met en œuvre une politique de développement des transports collectifs et de l'intermodalité dans laquelle interviennent les objectifs de création de points de rabattement, de développement des différentes solutions de transports et l'amélioration de la mise en relation entre l'offre et la demande (centre de réservation de TAD...).

En outre, l'extension du réseau de liaisons douces constitue un axe important pour les mobilités durables que le territoire entend développer.

Le développement des TIC est un facteur essentiel pour la croissance économique et la qualité du cadre de vie.

Modalités d'évaluation

Ind 17 : Evolution de la part des déplacements domicile/travail réalisés en transport collectif (INSEE).

Ind 18 : Evolution, nombre et caractéristiques des aires de covoiturage créées.

Ind 19 : nombre et types de projets relatifs à la création ou la réouverture de gare (Fontoy...);

Ind 20 : nombre et types de projets d'intermodalité structurants;

Ind 21 : Suivi des nouvelles infrastructures et lignes en TC structurantes créées (Liaison A30/A31, élargissement A31, ligne ferrée, TCSP...);

Ind 22 : nombre et caractéristiques des offres nouvelles en transports collectifs (bus, TAD...) et en liaisons douces développées entre communes (dont notamment entre les centralités principales). Cette évolution peut être évaluée par le nombre de liaisons créées, leur longueur (au km près) et les destinations desservies (en fonction des données disponibles).

Ind 23 : Nombre de nouveaux parcs d'activités ou commerciaux de plus de 50 ha ayant mis en place des projets améliorant l'accessibilité par des transports collectifs (y compris aires de covoiturage, plan de déplacement entreprise...) ou des modes doux (cf. DOO).

Ind 24 : nombre de km de fourreaux et de fibre optique posés en zones résidentielles et économiques, notamment dans les pôles.

Données pouvant être exploitées et période de suivi conseillée

- PLU
- Insee
- Etude ménage éventuellement réalisées
- Données issues des collectivités (communes, EPCI, départements, région) et des organismes gestionnaires des transports

Période de suivi conseillée
: tous les 6 ans.

>> **Capacité de développement et préservation des ressources**

.....>> **Les indicateurs de la mise en œuvre du SCOT**

Indicateurs
Energie

Objectifs du SCOT
<p>Les principaux objectifs que s'est fixé le SCOT sont de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - favoriser un aménagement du territoire sobre sur le plan énergétique ; - diversifier le bouquet énergétique sur base renouvelable ; - économiser et optimiser l'usage de l'énergie.

Modalités d'évaluation
<p>Ind 25 : Nombre de Plan Climat Energie et Plan Atmosphère réalisés et territoires concernés ;</p> <p>Ind 26 : Nombre de PLU ayant développé le bioclimatisme ;</p> <p>Ind 27 : Nombre d'OPAH, PIG et PLH relatifs à la précarité énergétique ;</p> <p>Ind 28 : Nombre de logements vacants remis sur le marché (si information disponible) ;</p> <p>Ind 29 : Suivi des plans de déplacements : évolution de la part modale des transports collectifs et de la voiture individuelle dans les déplacements, nombre de sites de covoiturage créés, nombre de lignes de bus créées, évolution du réseau de liaisons douces de grande destination, évolution du réseau de voies vertes ;</p> <p>Ind 30 : Nombre de parcs éoliens mis en place ou autorisés sur le territoire et puissance produite ;</p> <p>Ind 31 : Nombre et caractéristiques (puissance, secteurs desservis) des projets réalisés en matière de géothermie profonde, de fermes photovoltaïque, de méthanisation, de filière bois énergie ;</p> <p>Ind 32 : Nombre de logements desservis par le chauffage urbain (et secteurs concernés) ;</p>

Données pouvant être exploitées et période de suivi conseillée
<ul style="list-style-type: none"> - Ademe ; - Données issues des PLU ; - Insee, comptages disponibles sur les différentes voies de déplacement du territoire et consultation des autorités organisatrices des transports en commun ; - Données issues des Communes et des organismes gestionnaires des transports, des constructions immobilières et des développements d'énergies renouvelables. - Données issues des Communes et/ou des CC (permis pour le photovoltaïque individuel ...) ; - Région, Département. <p>Période de suivi conseillée : tous les 6 ans</p>

>>

Capacité de développement et préservation des ressources

.....>>

Les indicateurs de la mise en œuvre du SCOT

Indicateurs

Pollutions (air, bruit, déchets, ...)

Objectifs du SCOT

Mieux gérer les problématiques de gestion des déchets, de pollution de l'air, de nuisances sonores et de pollutions des sols sur le territoire.

Modalités d'évaluation

Ind 33 : Quantité de déchets produits sur le territoire par habitant et par an ;

Ind 34 : Part du tri sélectif et du recyclage ;

Ind 35 : Evolution des trafics routiers sur les principales routes départementales et nationales du territoire ;

Ind 36 : Suivi des inventaires des sites et sols potentiellement pollués et de leur prise en compte dans les PLU ;

Ind 37 : Suivi des requalifications des friches industrielles du territoire (nombre d'opérations réalisées et en cours) ;

Données pouvant être exploitées et période de suivi conseillée

- Données issues du syndicat d'ordures ménagères et des organismes de traitement et de recyclage de déchets ;
- Préfecture pour les axes bruyants ;
- Données issues du service des routes du Conseil Général ;
- Inventaires des sites pollués (sources BASIAS et BASOL) ;
- Données issues des CC sur la requalification des friches industrielles.

Période de suivi conseillée : tous les 6 ans

>> **Capacité de développement et préservation des ressources**

.....>> **Les indicateurs de la mise en œuvre du SCOT**

Indicateurs
Risques naturels et technologiques

Objectifs du SCOT
Les objectifs majeurs du SCOT sont de prévenir les risques et de les gérer dans un objectif de non accroissement, voire de réduction, des vulnérabilités sur les personnes, les activités et les biens.

Modalités d'évaluation

Ind 38 : Inventaire des catastrophes naturelles répertoriées sur le territoire pendant la période de suivi ;

Ind 39 : Evolution des PPR et PGRI (création, approbation, modification de périmètre...);

Ind 40 : Suivi de l'avancement des cartographies préventives (atlas de zones inondable, aléa mouvement de terrain ...).

Ind 41 : Suivi des sites industriels dangereux du territoire (nombre et localisation) et des éventuels PPRT mis en place, suivi des mesures mises en œuvre vis-à-vis du risque nucléaire, identification le cas échéant de conflits d'usages avec l'habitat.

Données pouvant être exploitées et période de suivi conseillée

- Données administratives sur l'état d'avancement des connaissances des risques et sur la mise en place éventuelle de PPR ;
- Inventaire des sites industriels dangereux, Seveso et autres (recueil de données auprès de la DREAL, des communes ou des industriels locaux) ;
- Données issues des études spécifiques sur les risques,
- Données issues des communes et de leur PLU.

Période de suivi conseillée :
tous les 6 ans.

>>

Capacité de développement et préservation des ressources

.....>>

Les indicateurs de la mise en œuvre du SCOT

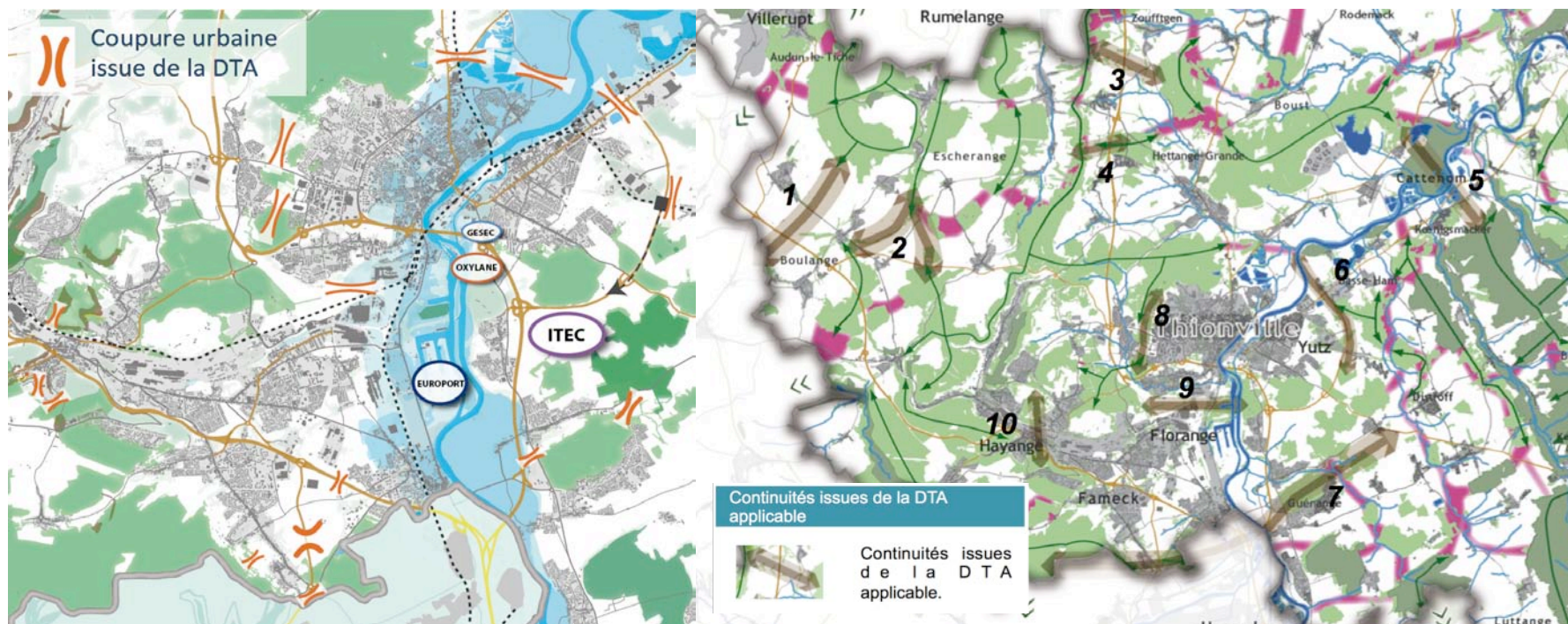
<i>Indicateurs</i>	<i>Objectifs du SCOT</i>	<i>Modalités d'évaluation</i>	<i>Données pouvant être exploitées et période de suivi conseillée</i>
Implantations commerciales	Préserver la vitalité du commerce de centre Diversifier l'offre commerciale Articuler la complémentarité de l'offre commerciale de centre et périphérique Améliorer l'accès aux commerces	Ind 42 : Taux de remplissage des ZACOM du SCOT; Ind 43 : Nombre, localisation et surface de parcs commerciaux créés ou requalifiés ; Ind 44 : Nombre, localisation et objet d'opérations de revitalisation commerciale ; Ind 45 : Evolution de l'évasion commerciale sur les biens anomaux (si information disponible) ;	<ul style="list-style-type: none">- observation de terrain et études sectorielles- CCI- Communes, EPCI Période de suivi conseillée : tous les 6 ans.

>> **Capacité de développement et préservation des ressources**

.....>> **Les indicateurs de la mise en œuvre du SCOT**

<i>Indicateurs</i>	<i>Objectifs du SCOT</i>	<i>Modalités d'évaluation</i>	<i>Données pouvant être exploitées et période de suivi conseillée</i>
<p>Paysage</p>	<p>Préserver des coupures d'urbanisation permettant de maîtriser la périurbanisation et les phénomènes de conurbations</p>	<p>Ind 46 : Nombre, caractéristiques et localisation de projets structurants en termes de valorisation de la trame verte et bleue en milieu urbain (dans les pôles majeurs du SCOT : Val de Fesnch, Portes de France, Val d'Alzette)</p> <p>Ind 47 : Secteurs nord : de Ottange à Rodemack et Mondorff, vérifier que les bourgs et villages conservent entre eux des espaces agricoles et naturels de taille significative (coupures d'urbanisation) ;</p> <p>Ind 48 : Vérifier que les coupures d'urbanisation identifiées par le SCOT sont mises en œuvre : pas d'urbanisation nouvelle notable à l'intérieur, le cas échéant projets écologiques ou de loisirs valorisant les coupures : voir carte ci-après</p> <p>Ind 49 : Nombre et localisation des nouvelles voies vertes réalisées en milieu urbain (pôles majeurs du SCOT) ;</p>	<ul style="list-style-type: none"> - observation de terrain - PLU, EPCI, Commune, EPA - Phot aérienne <p>Période de suivi conseillée : tous les 6 ans.</p>

Ind 48 : Suivi des préconisations liées aux coupures d'urbanisation



Les documents d'urbanisme inférieurs doivent préserver au moyen de coupures d'urbanisation les liaisons paysagères entre les espaces naturels et agricoles permettant des vues sur les massifs forestiers, et mettent en œuvre une gestion qualitative des lisières urbaines, dans les secteurs urbains agglomérés.

Le SCOT identifie ces coupures d'urbanisation que les documents d'urbanisme inférieurs doivent mettre en œuvre et préciser au regard des objectifs suivants :

- Les coupures n° 1, 2, 3, 4 et 5 sont aussi des continuités écologiques, il sera fait application des mêmes orientations que pour les continuités forestières et interforestières du SCOT. Toutefois, la coupure n° 5 étant fortement interrompue par la voie ferrée, la Moselle et la RD 654 ; l'intérêt portera sur la préservation des zones humides existantes.
- Les coupures n° 6 et 7 ont pour objectif de préserver des accès visuels vers les massifs forestiers et la Moselle ; il s'agira d'y maîtriser l'urbanisation permettant de répondre à cet objectif.
- Les coupures n° 8 et 9 sont des coupures d'urbanisation à lier à un objectif de traitement paysager des lisières urbaines.
- La coupure n° 10 s'inscrit dans un objectif de qualification de l'entrée de ville d'Hayange et de préservation des coteaux Nord et Sud, notamment par des prolongements de corridors verts vers les espaces urbains.

Le suivi consistera ici à constater la prise en compte effective par les PLU et sur le terrain de ces dispositions.

Phases de réalisation envisagées



Pièce n° 1-5 du rapport de présentation

SCOT APPROUVE LE 27 FEVRIER 2014



PHASAGE DE MISE EN ŒUVRE DU SCOT

Le Scot n'envisage pas de phase particulière pour la mise en œuvre de ses objectifs.